Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/crmonialselo00bald

CÉRÉMONIAL
SELON LE RIT ROMAIN

D'APRÈS JOSEPH BALDESCHI

MAITRE DES CÉRÉMONIES DE LA BASILIQUE DE S.-PIERRE DE ROME

ET

D'APRÈS L'ABBÉ FAVREL

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL D'ARRAS

PAR

LE R. P. LE VAVASSEUR

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE
DIRECTEUR ET MAITRE DES CÉRÉMONIES AU SÉMINAIRE COLONIAL

OUVRAGE DÉDIÉ A Mgr L'ÉVÊQUE D'ARRAS, DE BOULOGNE ET DE SAINT-OMER

ET

Adopté par un grand nombre d'Évêques pour l'usage de leurs diocèses

---

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Non pro libito inventi et irrationabiliter inducti, sed recepti et approbati catholicæ Ecclesiæ ritus, *qui in minimis etiam sine peccato negligi, omitti vel mutari haud possunt*, peculiari studio ac diligentia serventur.

BENEDICT. XIII, in *Con. Rom.* tit. XV, c. 1.





PARIS

JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1859

FEB 4 1959

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Après avoir fait examiner l'ouvrage intitulé : *Cérémonial selon le Rit Romain*, par le R. P. Le Vavasseur,

Nous en avons permis la publication.

Paris, le 1er juin 1859.

RAVINET,
Vic. gén.

BREF

DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

A M. L'ABBÉ FAVREL

PIUS PP. IX

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Perlatum ad Nos est cum tuis Litteris die quinta Augusti proximi datis exemplar operis quod in tuum Gallicanum sermonem ex Italico vertere studuisti, Dilecte Fili, titulo apposito : *Cérémonial selon le rit Romain*. Etsi autem Nos Librum ipsum, tantis ut sumus Apostolici Principatus curis et occupationibus jugiter distenti, legere minime potuerimus, gratum tamen et acceptum Nobis accidit officium Tuum, in quo studium præclare eminet tuendi et conservandi cultum majestatemque sacrorum rituum et cæremoniarum quas Romana adhibet Ecclesia. Agimus Tibi pro eodem munere gratias, et

omnis cœlestis boni auspicem, ac paternæ Nostræ in te charitatis testem esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam ipsi Tibi, Dilecte Fili, intimo cordis affectu amanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 13 decembris anni 1851, Pontificatus Nostri anno VI.

PIUS PP. IX.

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ARRAS

DE BOULOGNE ET DE SAINT-OMER

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Il y a environ deux ans que Votre Grandeur a daigné accepter la dédicace du Cérémonial que j'ai cru devoir livrer à la publicité. Sous des auspices aussi favorables, il ne pouvait manquer d'avoir les sympathies du Clergé français. Aussi la première édition est-elle déjà épuisée.

J'ose espérer, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien me permettre de déposer encore à ses pieds

cette deuxième édition, et l'accueillir comme l'hommage de ma profonde vénération envers Elle.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Illustrissime et révérendissime seigneur,

de Votre Grandeur,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Vavasseur, Prêtre.

Paris, 1er mai 1859.

APPROBATIONS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ARRAS

DE BOULOGNE ET DE SAINT-OMER

Nous, Évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, ayant pris connaissance du *Cérémonial selon le rit Romain d'après Baldeschi et M. l'abbé Favrel, par le R. P. Le Vavasseur*, l'avons trouvé plein d'une saine érudition et l'avons jugé conforme, dans son ensemble, aux saintes règles du culte catholique.

Donné à Arras, en l'octave de la Fête-Dieu, le 16 juin 1857.

† P. L., Év. d'Arras.

APPROBATION DE S. É. LE CARDINAL GOUSSET

ARCHEVÊQUE DE REIMS

Reims, le 20 juin 1857.

Nous, Cardinal Gousset, Archevêque de Reims, après avoir fait examiner la nouvelle édition du *Cérémonial selon le rit Romain d'après Baldeschi et l'abbé P. Favrel, par le R. P. Le Vavasseur*, sur le rapport qui nous a été fait par M. l'abbé Gérard, chanoine et grand maître des cérémonies à la cathédrale de Reims;

Avons approuvé, approuvons et adoptons, pour l'usage de notre diocèse, cette nouvelle édition, et félicitons le R. P. Le Vavasseur des additions et améliorations notables qu'il y a introduites.

† Th. Cardinal Gousset,
Archevêque de Reims.

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

Paris, le 20 juin 1857.

Mon cher et révérend Père,

M. l'abbé Favrel avait, l'un des premiers, fait de louables efforts pour introduire en France un bon Traité de liturgie Romaine; mais son ouvrage était défectueux en plusieurs points. Avec cette science liturgique que je vous connais depuis longtemps, vous avez tellement refondu et complété le travail de M. Favrel, que celui que vous livrez au public est devenu un ouvrage nouveau. Je suis heureux, mon cher et révérend Père, de vous adresser, avec mes félicitations, une approbation bien méritée.

† Florian, ancien Év. de Saint-Denis
Év. élu de Limoges.

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-DENIS

Paris, le 23 juin 1857.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'ai parcouru avec un grand intérêt la nouvelle édition du *Cérémonial Romain* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Grâce aux heureux changements que vous avez introduits et à l'insertion des décisions les plus récentes de la Congrégation des Rites, l'ouvrage de M. l'abbé Favrel est maintenant aussi complet que possible. C'est donc avec bonheur que, marchant sur les traces de mon vénérable prédécesseur, je vous envoie et mes remercîments pour le service important que vous rendez au clergé, et mon entière approbation.

† AMAND RENÉ, Év. de Saint-Denis.

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MODON

PROVICAIRE APOSTOLIQUE DES DEUX GUINÉES ET DE LA SÉNÉGAMBIE.

NOUS, ALOÏSE KOBÈS, ÉVÊQUE DE MODON, PROVICAIRE APOSTOLIQUE DES DEUX GUINÉES ET DE LA SÉNÉGAMBIE, ayant pris connaissance du *Cérémonial selon le rit Romain d'après Baldeschi et l'abbé Favrel, par le R. P. Le Vavasseur*, et ayant trouvé cette nouvelle édition bien supérieure à tous les ouvrages qui ont paru jusqu'ici en notre langue sur cette matière, nous nous empressons de l'approuver et de l'adopter pour notre provicariat apostolique.

Donné à Paris, le 25 juin 1857.

† AL. Év. de Modon,
Provic. apost.

APPROBATION

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS, DE NOYON ET DE SENLIS

NOUS, JOSEPH-ARMAND GIGNOUX, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis,

Avons approuvé, comme par ces présentes approuvons pour notre diocèse, le *Cérémonial selon le rit Romain, d'après Joseph Baldeschi et d'après M. l'abbé Favrel, par le R. P. Le Vavasseur*; et nous félicitons l'auteur des additions et améliorations notables qu'il a introduites dans cet ouvrage.

Donné à Beauvais, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du Secrétaire de l'Évêché, le 14e jour du mois de juillet de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-sept.

† JOS. AR., Év. de Beauvais, Noyon et Senlis.

Par mandement de Monseigneur,
LAURENT,
Chan. hon., Secr. gén.

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LANGRES

Nous, Évêque de Langres, convaincu, par les témoignages les plus honorables et le suffrage des hommes les plus compétents, du mérite et de l'exactitude du *Cérémonial selon le rit Romain, d'après Baldeschi et d'après l'abbé Favrel*, édition revue et perfectionnée *par le R. P. Le Vavasseur;* heureux d'ailleurs de payer à M. Favrel, dont la mémoire vivra toujours parmi nous, une dette de reconnaissance pour les services qu'il a rendus au diocèse de Langres, et au P. Le Vavasseur, le juste tribut d'éloges qui lui est dû pour les améliorations notables qu'il a apportées à l'œuvre de M. Favrel;

Approuvons et adoptons, pour l'usage de notre diocèse, cette nouvelle édition, et la recommandons d'une manière spéciale à tout notre Clergé.

Langres, le 24 juillet 1857.

† JEAN, Évêque de Langres.

APPROBATIONS

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ARRAS

DE BOULOGNE ET DE SAINT-OMER

Nous, Évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, ayant pris connaissance du *Cérémonial selon le rit Romain, d'après Baldeschi et l'abbé Favrel, par le R. P. Le Vavasseur*, l'avons trouvé plein d'une saine érudition, et l'avons jugé, dans son ensemble, conforme aux saintes règles du culte catholique. Nous constatons en outre que la seconde édition renferme des additions et des améliorations importantes.

Donné à Arras, en l'octave de l'Ascension, le 6 juin 1859.

† P. L. Évêque d'Arras.

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LIMOGES

Pionnat, en cours de visite pastorale, le 20 mai 1859.

MON CHER ET RÉVÉREND PÈRE,

La nouvelle édition que vous venez de faire du *Cérémonial Romain* sera, mieux encore que la précédente, accueillie avec reconnaissance par tous les membres

du Clergé français. Votre profonde érudition, votre ardeur à puiser aux sources les plus autorisées, votre empressement à mettre à profit les justes observations qui vous ont été adressées, promettent aux plus habiles comme aux plus exigeants le guide le plus sûr et le plus complet que nous ayons encore sur cette matière.

C'est avec bonheur, mon cher et révérend Père, que je vous félicite de ce nouveau travail, et avec empressement que je le recommanderai à mon Clergé.

Recevez, mon cher et révérend Père, la nouvelle expression de mon entier dévouement.

† Florian, Év. de Limoges.

APPROBATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS

Le Mans, le 28 mai 1859.

Mon révérend Père,

J'ai fait examiner votre seconde édition du *Cérémonial selon le rit Romain* par un membre de la Commission liturgique instituée au Mans, et je m'empresse de vous informer que le résultat de cet examen a été de constater, 1° que cette seconde édition ne laisse rien à désirer pour l'exactitude; 2° qu'elle contient d'importantes additions, notamment en ce qui concerne les cérémonies de Sépulture, la Visite de l'Évêque et les Offices pontificaux; 3° que, grâce à ces améliorations, elle forme un traité complet de liturgie qui renferme ce que les auteurs ont écrit de plus exact et de plus pratique sur les rites sacrés.

Je suis heureux, mon révérend Père, d'avoir à vous féliciter de votre travail, et je ne doute pas qu'il ne contribue à faire apprécier et goûter nos saintes cérémonies.

Agréez, mon révérend Père, l'assurance de mon sincère attachement.

† Jacques, évêque du Mans.

AVERTISSEMENT

SUR LA PREMIÈRE ÉDITION

Le Cérémonial de M. l'abbé Favrel fut, pour la première fois, publié à Dijon en 1847, uniquement composé pour le diocèse de Langres. On y trouve différents points relatifs seulement à certains usages de ce diocèse. Cependant, dès que cet ouvrage parut, il fut promptement adopté par d'autres diocèses; aussi M. Favrel, toujours prêt à faire droit aux observations qui lui étaient adressées, fit disparaître, dans les éditions suivantes, tout ce qui avait rapport à ces usages locaux. En 1850, on publia la deuxième édition de son Cérémonial. La rapidité avec laquelle s'écoulèrent les trois mille exemplaires que l'on avait tirés nécessita une nouvelle réimpression. En 1854, les quatre mille exemplaires de la troisième édition étaient épuisés. On en fit paraître une quatrième, et aujourd'hui même il ne reste pas un seul des six mille exemplaires qui furent alors édités.

Aucun ouvrage, traitant des mêmes matières, n'a eu un pareil succès; et, malgré les reproches qui ont souvent été faits

au Cérémonial de M. Favrel, aucun, avant lui, n'a été aussi utile, aussi exact et aussi complet. L'auteur était un homme consciencieux ; il cherchait purement la vérité, et voulait la faire connaître aux autres. Jamais il n'eut la pensée de faire prévaloir son sentiment. Aussi, si Dieu lui avait accordé de plus longs jours, il eût, sans aucun doute, et beaucoup mieux que nous, travaillé à mettre la dernière main à un ouvrage déjà si estimé.

Dans cet état de choses, une réimpression devenait nécessaire : depuis la nouvelle édition de 1854, de nouveaux décrets avaient été portés par la sacrée Congrégation des rites ; on avait même reçu, de divers côtés, différentes observations qui pouvaient modifier parfois le texte du Cérémonial. On demandait, entre autres choses, un ordre plus uniforme dans la distribution des matières ; on désirait trouver plus de détail dans la description de certaines cérémonies, plus de précision dans la manière de décrire certaines évolutions qui doivent être faites par les Ministres de l'autel. On s'était plaint de ce que ce livre ne contenait pas toutes les règles relatives soit à la préparation de l'autel, soit aux linges et ornements sacrés, soit encore aux Messes votives, etc. ; on aurait aussi remarqué parfois quelques inexactitudes, quoique en petit nombre.

Nous avons tâché de tenir compte de toutes ces observations. Dans ce but, nous sommes remonté aux sources les plus authentiques, et, appuyé sur ces autorités, nous avons vérifié tout le Cérémonial de M. Favrel. Nous avons également consulté des personnes instruites, et nous sommes heureux de pouvoir leur témoigner ici toute notre reconnaissance, et en particulier au R. P. Dezairs, Prêtre et Maître de Cérémonies de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie :notre travail doit à ses lumières plus d'une amélioration.

Pour prévenir, dans nos additions, les reproches de l'arbitraire, nous citons à chaque phrase, et souvent même à chaque membre de phrase, l'autorité où nous puisons nos assertions. Cette citation, faite au moyen d'un petit chiffre, n'interrompt le texte en aucune manière. Nous y introduisons en outre dans un grand détail les Offices pontificaux au trône et au fauteuil,

et nous y ajoutons quelques gravures pour faciliter l'intelligence pratique de certaines règles liturgiques. Nous avons également mis nos soins à expliquer le plus clairement possible les cérémonies à observer aux *Saluts* du très-saint Sacrement. Les auteurs, en traçant les règles liturgiques à y observer, ont dû, afin de se faire bien comprendre, recourir au mot *Repositio*, pour exprimer l'action de renfermer le saint Sacrement dans le tabernacle après l'Exposition. Nous avons donc cru pouvoir nous servir du mot *Reposition* pour dire la même chose.

Une autre question nous occupait encore. Plusieurs personnes avaient manifesté le désir d'avoir à part les fonctions des divers Ministres pour les jours de la Purification, des Cendres, des Rameaux et de la Semaine sainte, comme l'a fait Baldeschi pour la Messe solennelle. Cette disposition aurait offert à chacun de ceux qui sont appelés à servir à l'autel l'avantage de pouvoir étudier plus facilement tous les détails de leur office; mais aussi, comme les limites que nous avons cru devoir nous imposer ne pouvaient nous permettre d'y insérer à la fois et les fonctions de chacun en particulier, et l'ensemble des cérémonies spéciales à ces jours, nous eussions été obligé, en prenant ce parti, de priver les Cérémoniaires d'un grand avantage et d'un moyen facile de s'acquitter avec exactitude d'un office qui, en ces jours, demande une si grande attention. Ne voulant pas, du reste, introduire dans cet ouvrage une innovation, qui eût pu n'être pas bien accueillie de nos lecteurs, nous avons trouvé un moyen de satisfaire les personnes qui l'avaient demandée. Nous avons fait tirer à part, dans neuf petites brochures séparées, l'office de ceux qui sont employés dans les saintes Fonctions, et chacun des Ministres y trouvera les cérémonies particulières qu'il doit observer à certains jours de l'année.

Cependant, malgré tous nos soins et notre bonne volonté, nous n'avons pas la témérité de prétendre avoir rempli parfaitement le but que nous nous sommes proposé. Dans une matière qui exige une si minutieuse attention et des recherches si étendues, il a dû nécessairement nous échapper des omissions, peut-être même des inexactitudes. Aussi recevrons-nous avec

reconnaissance toutes les observations qui pourront nous être faites ; nous nous permettons même de faire appel à tous les Ecclésiastiques versés dans cette matière, les priant instamment de vouloir bien coopérer à une œuvre si importante pour la gloire de Dieu et la majesté du culte sacré, en nous communiquant les observations que pourra leur suggérer la lecture du Cérémonial que nous publions.

AVERTISSEMENT

SUR LA DEUXIÈME ÉDITION

L'avertissement mis en tête de la première édition de ce Cérémonial fait assez connaître le succès dont a été couronnée l'œuvre du respectable abbé Favrel, et les motifs des modifications que nous avons cru devoir tout d'abord apporter à cet ouvrage.

Depuis le moment où nous avons livré au public le résultat de notre travail, son succès a dépassé nos espérances : nous étions loin de nous attendre à voir six mille exemplaires s'écouler en moins de deux années : nous sommes confus de la bienveillance avec laquelle notre travail a été accueilli par le Clergé et en particulier par les Éminents Prélats qui ont bien voulu lui donner des encouragements et en adopter l'usage dans leurs diocèses.

Depuis la publication de la première édition, un bon nombre d'Ecclésiastiques nous ont communiqué des observations, soit pour la correction de quelques points particuliers, soit pour demander l'addition de plusieurs chapitres. Nous les avons reçues avec reconnaissance ; nous avons examiné avec soin tous les points qui nous ont été signalés comme obscurs ou défectueux. Nous avons tâché de tenir compte de toutes ces remarques, autant qu'ont pu nous le permettre les limites d'un livre de ce genre, limites cependant que nous craignons d'avoir un peu dépassées. Plusieurs personnes, en effet, paraissent désirer un Cérémonial plus concis et plus abrégé. Elles n'ont pas pensé, sans doute, qu'une Messe solennelle, et encore plus une Messe pontificale, doit remplir un nombre de pages beaucoup plus

considérable que les Messes et Offices que l'on a coutume de célébrer dans les petites églises de paroisse. Cependant, si l'on nous en manifeste le désir, nous ferons volontiers ce travail. Nous l'aurions déjà fait si, comme nous avons pu nous en convaincre, on ne demandait encore plus généralement un ouvrage qui réunît l'ensemble des matières qui lui sont propres.

Nous avons refondu entièrement la première section de la première partie, dans le double but de préciser davantage les principes qui en font l'objet, et de lui donner une forme plus en rapport avec le reste de l'ouvrage. Nous avons ajouté l'ensemble des cérémonies à observer aux Messes et Vêpres solennelles, aux Messes et Vêpres pontificales, et nous avons donné un plus grand détail à la description des fonctions de chacun des Ministres en particulier. Nous avons ajouté, en outre, divers chapitres, tels que ceux qui traitent de la prédication, de la décoration des églises, de la visite de l'Évêque, et de la sépulture. Nous avons donné aussi un plus grand détail à la huitième partie, où il est traité des Fonctions spéciales à certains jours de l'année dans les petites églises de paroisse.

Telles sont, outre les corrections de détail, les principales modifications que nous avons apportées à cet ouvrage. Nous nous sommes aidé comme la première fois des lumières et de la science du R. P. Dezairs, qui a bien voulu nous prêter son concours. Nous comptons toujours sur le zèle et la piété des Ecclésiastiques qui voudront bien nous faire part des améliorations qu'ils croiraient pouvoir être apportées à notre Cérémonial.

Nota 1°. Toutes les fois que nous renvoyons d'un endroit à un autre, nous nous contentons d'indiquer le chapitre, s'il s'agit de la même partie ; l'article, s'il s'agit du même chapitre, etc.

Nota 2°. En citant les décrets de la S. C. des Rites, nous citons deux numéros distincts ; le premier se rapporte à la deuxième édition de la Collection authentique, et le second désigne celui auquel il correspond dans la dernière édition, publiée en 1858.

NOTICE SUR L'ABBÉ FAVREL

Dans notre siècle, on rencontre à chaque pas d'éclatantes vertus et d'admirables dévouements; mais l'accomplissement simple, modeste, consciencieux, constant des devoirs de son état n'a peut-être jamais été plus rare. Lorsque l'homme appelé à donner cet exemple n'est point humble par nécessité, et ne se maintient au second rang que par le salutaire effroi du premier, ne se sent-il pas sollicité à entrer dans quelque voie dangereuse et nouvelle par l'inquiétude de son zèle et les bouffées de ce vent d'indépendance qui a perdu tant d'éminents esprits de notre temps et qui ne peut manquer de souffler autour de lui? C'est une bonne fortune que d'avoir à présenter un modèle de dévouement et de zèle, et c'est, ce semble, une bonne action, de mettre en lumière la vie et les travaux d'un savant laborieux et utile qui vécut et mourut à son poste, inflexible dans l'accomplissement de ses devoirs, invariable dans sa doctrine et supérieur aux misérables tentations de la vanité.

Tel fut l'abbé Favrel.

Pierre Favrel naquit le 30 décembre 1797 à Corlée, village près de Langres. C'était l'aîné des sept enfants de Pierre Favrel et de Colette Bailly. Ses parents étaient pauvres, honnêtes et chrétiens.

Comme beaucoup d'Ecclésiastiques qui ont honoré le sacerdoce, le jeune Favrel montra dès son enfance un goût prononcé pour les cérémonies de l'Église et le service des autels. On raconte que dès

l'âge de quatre ans il s'essayait à servir la Messe. Mais, dès qu'il eut atteint l'âge de raison, mis sous la direction de son oncle, l'abbé Bailly, curé de Saint-Maurice, il y resta jusqu'à l'âge de quinze ans.

A quinze ans, l'abbé Favrel (il avait été tonsuré l'année précédente à Dijon) entra au séminaire où il se distingua par une profonde piété et une science précoce.

L'étude de la botanique, cette science aimée des âmes simples qui se plaisent à glorifier Dieu dans ses œuvres les plus humbles et pour laquelle il eut toute sa vie un irrésistible attrait, fut dès lors sa récréation favorite. Séduit de bonne heure par les côtés les plus élevés de la religion catholique, il se montra dès sa théologie l'adversaire du rigorisme que l'on professait alors. Le défenseur si éclairé de la vraie doctrine en fut de bonne heure l'apôtre, et en 1820, bien qu'il ne fût que diacre et dans sa vingt-troisième année, il fut associé aux travaux des missionnaires établis en congrégation à Saint-Geosmes (1).

En vertu d'une dispense particulière de Rome, l'abbé Favrel fut ordonné Prêtre le 24 février 1821, et pendant cinq ans il se livra avec une infatigable ardeur aux plus rudes et aux plus consolants travaux apostoliques, qui portèrent les meilleurs fruits et attachèrent une renommée précoce au nom du jeune missionnaire. Sa taille élevée, sa figure agréable, sa voix harmonieuse et sonore, son abord aimable et facile, prévenaient en sa faveur ceux qu'achevaient de gagner l'onction de ses discours et la solidité de sa doctrine.

Le 12 novembre 1826, un des proches parents de l'abbé Favrel, M. Garnier, fut sacré évêque de Vannes. Ce Prélat voulut utiliser les talents de son jeune parent. Il le nomma successivement secrétaire de l'évêché, Chanoine honoraire (22 décembre 1826), et Chanoine titulaire de la cathédrale pour le premier canonicat vacant. L'abbé Favrel avait alors vingt-huit ans. Il fit à Vannes un rude et sérieux apprentissage administratif. A peine arrivé dans son diocèse, Monseigneur Garnier tomba malade, et mourut après six mois d'épiscopat. Pendant ce temps, ce fut le jeune Chanoine, qui, du chevet de son respectable parent, administra réellement le diocèse.

(1) Saint-Geosmes est une paroisse du diocèse de Langres, dont le frère de M. l'abbé Favrel est encore actuellement Curé. C'est à son obligeance et à sa sollicitude fraternelle que sont empruntés les documents qui ont servi à faire la présente notice.

Sans être tenté par le bel avenir qui s'offrait pour lui à Vannes, cédant aux sollicitations de l'Évêque de Langres et de ses anciens Supérieurs, l'abbé Favrel revint à Langres après la mort de Monseigneur Garnier.

Les missionnaires étaient encore à Saint-Geosmes. Le Chanoine de Vannes accepta le modeste titre de Curé de cette paroisse et reprit ses travaux apostoliques.

En 1829, il forma le projet d'un établissement où devait s'installer une congrégation nouvelle. Déjà une maison était achetée à Saint-Fergeux; le fondateur, dans son pieux empressement, avait même fait ses vœux, quand éclata la révolution de 1830, qui dispersa la congrégation naissante et les missionnaires de Saint-Geosmes. L'abbé Favrel venait de renoncer à son canonicat de Vannes, dont la mort d'un titulaire lui permettait de prendre possession.

Les Supérieurs ecclésiastiques ayant commué son vœu de pauvreté, il fut successivement envoyé partout où son zèle et sa science étaient nécessaires. En 1831, il parvint à arrêter les ravages d'un schisme naissant à Roche-sur-Rognon et à Belloincourt. Puis il exerça successivement le ministère à Biesles, à Vicq, à Aubigny-sous-Varennes, et fut enfin nommé Curé doyen de Juzennecourt au mois de mai 1832. Il y établit une conférence ecclésiastique cantonale, chose presque inconnue alors et qui, devenue ordinaire et obligatoire dans presque tous les diocèses, démontre victorieusement aujourd'hui par ses vivifiants effets l'excellence de l'institution.

M. Parisis, nommé Évêque de Langres à la fin de 1834, prit possession de son siége en 1835. L'abbé Favrel devint aussitôt et demeura jusqu'à la mort, suivant les propres expressions de l'éminent Prélat, « son ami éprouvé et son collaborateur infatigable (1). » C'est à cette époque, au point de vue où nous nous proposons surtout de l'envisager et de la proposer pour modèle, que commence la vie de l'abbé Favrel.

Par son infatigable activité, par ses travaux persévérants, par sa persuasive éloquence, par son invariable exemple, l'abbé Favrel fut dans le diocèse de Langres le véritable restaurateur de la liturgie Romaine; et, lorsque Monseigneur Parisis la rétablit définitivement dans son diocèse en 1839, il ne fit que réaliser le vœu général de son Clergé. Il est vrai que le diocèse de Langres était sous le rapport liturgique dans la confusion la plus complète. L'ancien diocèse

(1) Circulaire au clergé d'Arras, 3 avril 1855.

de Langres avait quitté la liturgie Romaine en 1731. Depuis il avait vu comprendre dans sa circonscription des portions des anciens diocèses de Troyes, de Châlons, de Toul et de Besançon. Chacun avait conservé ses usages, de sorte que l'on faisait dans le diocèse de Langres cinq offices différents, abus sur la gravité duquel il n'est pas besoin d'insister et qui, moins rare qu'on ne le pense dans les diocèses qui ne sont pas encore, à l'heure qu'il est, revenus à l'unité, devrait suffire à lui seul pour éclairer les esprits les plus récalcitrants et faire adopter dans le plus bref délai dans la France entière la seule liturgie qui soit à l'abri des innovations, la liturgie Romaine.

Après avoir, pour compléter le retour à l'unité de liturgie par l'unité de discipline, provoqué le rétablissement des synodes diocésains, l'abbé Favrel accompagna Monseigneur Parisis à Rome au mois d'avril 1842, et ce fut dans la ville sainte que, puisant aux sources les plus pures et les plus authentiques, aidé des conseils des hommes les plus éminents, il conçut le plan et rassembla les matériaux du Cérémonial Romain, adopté depuis par un grand nombre d'Évêques et encouragé par un bref du Souverain Pontife, que l'on trouve en tête de notre Cérémonial.

Par un bref du 21 juin 1842, Grégoire XVI conféra à l'abbé Favrel le titre de Missionnaire Apostolique.

Revenu en France, l'infatigable restaurateur des vraies cérémonies de l'Église catholique s'occupa de ramener à l'unité le chant ecclésiastique, menacé dès le début de son éclatante restauration de voir se relâcher son antique et impérissable faisceau rassemblé avec tant de soins et de peine par le peu de concordance des diverses éditions. Moins heureux que nous, qui venons de voir encouragés aussi, sur la demande de Monseigneur Parisis, par un bref du Souverain Pontife, les travaux entrepris sur cette matière, il ne put parvenir à une solution satisfaisante, malgré des voyages fatigants et des travaux multipliés dont ses successeurs ont du moins recueilli les fruits.

En 1843, voulant assurer son avenir, Monseigneur Parisis nomma Chanoine titulaire de Langres celui qu'il avait déjà fait successivement Secrétaire général de l'évêché, Official du diocèse, grand Maître de chant et de cérémonies et Vicaire général honoraire.

Cette nouvelle dignité n'empêcha pas l'abbé Favrel de rester le compagnon inséparable de son Évêque. Il était avec lui au jubilé de Liége en 1846; à Paris en 1848, et tout le temps que dura le man-

dat de Représentant confié à Monseigneur Parisis; au concile de Lyon en 1850; et, en 1851, le disciple fidèle suivit son maître à Arras.

L'année précédente, sa modestie avait été mise à une rude épreuve. Proposé pour un évêché des colonies, il avait vu avec une joie touchante s'éloigner de lui ce calice de grandeur et d'incessante sollicitude.

Toutefois, dans son amour de l'obscurité, ne se cachait en aucune façon le lâche désir du repos. Le Vicaire général d'Arras recommença pour ce nouveau diocèse les travaux du Vicaire général de Langres, et son zèle l'emporta si loin, qu'en 1852 il avait contracté à la peine le germe de la maladie qui devait l'emporter.

Jamais il ne déploya plus d'activité que dans ses dernières années, malgré ses souffrances continuelles. L'exercice de la parole lui était interdit; il s'en dédommageait en écrivant; il prêchait dans les journaux et se délassait des lourds travaux administratifs en retournant à sa chère et ancienne besogne. Il éditait des paroissiens, perfectionnait ses études sur le Cérémonial. S'inspirant des éminentes vertus de son Évêque, il préparait avec sagesse et fermeté le retour du diocèse d'Arras à l'unité liturgique.

Ses efforts avaient déjà été couronnés de succès, quand il mourut dans les bras de Monseigneur Parisis, le 30 mars 1855. Il était dans sa cinquante-huitième année.

Après les obsèques, qui eurent lieu à Arras, son corps fut transporté à Saint-Geosmes.

Ainsi vécut et mourut « un Prêtre aussi intelligent que modeste; aussi ferme dans ses principes que facile dans ses rapports; aussi dévoué au bien qu'oublieux de lui-même (1). »

(1) Monseigneur Parisis. Circulaire déjà citée.

CÉRÉMONIAL

SELON LE RIT ROMAIN

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES ET RÈGLES IMPORTANTES CONCERNANT LA MESSE ET LES FONCTIONS SACRÉES.

PREMIÈRE SECTION

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES SUR LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

CHAPITRE PREMIER

Du soin et de l'attention qu'on doit apporter pour offrir l'auguste Sacrifice de nos autels.

1. Le Prêtre doit méditer souvent ces belles paroles du grand Pontife Clément XI aux Évêques de tout l'univers catholique : « Majori super dicendi modum diligentia ac studio curare de- « bes, ut Missæ Sacrificium, quo nihil sanctius, nihil divinius « excogitari potest, per solos Presbyteros celebretur, non tantum « ea morum puritate quæ ipsos decet, qui singulis diebus Deo « Patri cœleste holocaustum offerunt Unigeniti Filii qui nostram « mortalitatem induit, verum etiam ut sacras cæremonias in

« Rubricis præscriptas sedulo pieque observent. Id etiam neces-
« sario requiritur, ne Sacerdos, inter homines Deumque positus
« ad ipsius iracundiam sedandam, si negligenter immodesteque
« suo munere fungatur, Deum magis irritet [1]. »

2. Qu'il ne perde jamais de vue et relise aussi bien souvent ce décret du saint Concile de Trente, et qu'il ait à jamais ces sublimes instructions gravées profondément dans son cœur :
« Quanta cura adhibenda sit ut sacrosanctum Missæ Sacrifi-
« cium omni religionis cultu ac veneratione celebretur quivis
« facile existimare poterit, qui cogitarit maledictum in sacris
« Litteris eum vocari qui facit opus Dei negligenter. Quod si ne-
« cessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum ac divinum
« a Christi fidelibus tractari posse quam hoc ipsum tremendum
« mysterium, quo vivifica illa Hostia, qua Deo Patri reconciliati
« sumus, in altari per Sacerdotes quotidie immolatur; satis
« etiam apparet omnem operam et diligentiam in eo ponendam
« esse, ut quanta maxime fieri potest interiori cordis munditia
« et puritate, atque exteriori devotionis ac pietatis specie per-
« agatur. Cum igitur multa jam sive temporum vitio, sive ho-
« minum incuria et improbitate, irrepsisse videantur, quæ a
« tanti Sacrificii dignitate aliena sunt, ut ei debitus honor, et
« cultus ad Dei gloriam et fidelis populi ædificationem resti-
« tuatur, decernit sancta Synodus ut Ordinarii locorum Epi-
« scopi ea omnia prohibere atque e medio tollere sedulo curent
« ac teneantur quæ vel avaritia idolorum servitus vel irreveren-
« tia, quæ ab impietate vix sejuncta esse potest, vel superstitio,
« veræ pietatis falsa imitatrix, induxit. Atque, ut multa paucis
« comprehendantur, in primis, quod ad avaritiam pertinet, cu-
« jusvis generis mercedum conditiones, pacta, et quidquid pro
« Missis novis celebrandis datur, necnon importunas atque illi-
« berales eleemosynarum exactiones potius quam postulationes,
« aliaque hujusmodi quæ a simoniaca labe, vel certe a turpi
« quæstu non longe absunt, omnino prohibeantur. Deinde, ut
« irreverentia vitetur, singuli in suis diœcesibus interdicant ne

[1] Lettre de Clément XI, 10 mars 1705.

« cui vago et ignoto Sacerdoti Missas celebrare liceat. Neminem « præterea, qui publice et notorie criminosus sit, aut sancto « altari ministrare, aut sacris interesse permittant, neve pa- « tiantur privatis in domibus, atque omnino extra ecclesiam, « et ad divinum tantum cultum dedicata oratoria ab eisdem « Ordinariis designanda et visitanda, sanctum hoc Sacrificium « a Sæcularibus aut Regularibus quibuscumque peragi, ac nisi « prius qui intersint, decenter composito corporis habitu, de- « claraverint se mente etiam, devoto cordis affectu, non solum « corpore adesse. Ab ecclesiis vero musicas eas, ubi sive organo « sive cantu lascivum aut impurum aliquid miscetur, item sæ- « culares omnes actiones, vana atque adeo profana colloquia, « deambulationes, strepitus, clamores arceant, ut domus Dei « vere domus orationis esse videatur ac dici possit. Postremo, « ne superstitioni locus aliquis detur, edicto et pœnis præpo- « sitis caveant ne Sacerdotes aliis quam debitis horis celebrent, « neve ritus alios aut alias cæremonias et preces in Missarum « celebratione adhibeant, præter eas quæ ab Ecclesia probatæ, « ac frequenti et laudabili usu receptæ fuerint. Quarumdam « vero Missarum, et candelarum c. rtum numerum qui magis a « superstitioso cultu quam a vera religione inventus est, omnino « ab ecclesia removeant, doceantque populum, quis sit et a quo « potissimum proveniat sanctissimi hujus Sacrificii tam pre- « tiosus ac cœlestis fructus. Moneant etiam eumdem populum « ut frequenter ad suas parochias, saltem diebus dominicis et « majoribus festis, accedat. Hæc igitur omnia quæ summatim « enumerata sunt omnibus locorum Ordinariis ita proponuntur, « ut non solum ea ipsa, sed quæcumque alia huc pertinere visa « fuerint, ipsi pro data sibi a sacrosancta Synodo potestate, ac « etiam ut delegati Sedis apostolicæ, prohibeant, mandent, « corrigant, statuant, atque ad ea inviolate servanda censuris « ecclesiasticis, aliisque pœnis quæ pro illorum arbitrio con- « stituentur, fidelem populum compellant; non obstantibus « privilegiis, exemptionibus, appellationibus quibuscumque [1]. »

[1] Décret du Conc. de Trente, *de observandis et evitandis in celebratione Missæ*. Sess. XXII.

CHAPITRE II

Des Rubriques en général.

1. Les Rubriques se divisent en *préceptives* et *directives*. Les premières, ainsi que l'indique leur nom, sont celles qui renferment un précepte : les secondes proposent des règles à observer, mais seulement par manière de conseil et d'instruction[1].

2. Les Rites prescrits par l'Église, touchant la célébration de la sainte Messe, sont *essentiels*, *intégrants* ou *accidentels*. Les Rites *essentiels* sont ceux sans lesquels il n'y aurait pas de sacrifice : telles sont la matière, la forme et l'intention; les rites *intégrants* ne sont pas nécessaires pour l'essence du saint Sacrifice, mais ces rites appartiennent à son intégrité, et sans eux il n'y aurait pas de parfaite représentation du Sacrifice sanglant de la croix : telles sont l'oblation, la communion du Prêtre, etc.; les rites *accidentels* sont ceux qui servent à donner plus de solennité à l'action même du saint Sacrifice : tels sont les signes de croix, les inclinations, les génuflexions[2], etc.

3. On regarde comme préceptives les Rubriques relatives aux rites *essentiels* et *intégrants*, qui doivent être observés dans l'acte même de la célébration du saint Sacrifice (1), et leur violation ne peut être excusée de péché mortel que par la légè-

(1) On lit dans les décisions du Clergé de Padoue : « Ecclesia Romana, tanquam aliorum omnium mater et magistra, edidit tres libros in quibus sacri ritus pro Missa, pro Sacramentis administrandis, et pro divinis Officiis peragendis continentur, videlicet Rubricas Missalis, Rituale Romanum, et Cæremoniale Episcoporum; quorum quilibet habet vim legis, et obligat servare ritus, et cæremonias in iisdem præscriptas sub culpa mortali; ut tradunt Gratian. *Discep. forens.*, cap. CXII, n. 7; Loterius, lib. I, quæst. XVI, n. 123; Sperellus, decis. CLXXIX, n. 23; *Rota Romana*, part. IV, recent. decis. DCXLVII, t. III, et part. XVII, decis. VIII, n. 23.

[1] Gavantus, Janssens et autres. — [2] Baldeschi et autres.

reté de la matière [1]. Voici les paroles mêmes de S. Pie V dans la bulle qui se trouve en tête du Missel : « Mandantes et districte « omnibus et singulis præcipientes, in virtute sanctæ obedien-« tiæ, ut Missam juxta ritum, modum et normam, quæ per « Missale hoc a nobis traditur, decantent ac legant [2]. » Le saint Concile de Trente avait déjà fait cette recommandation aux Évêques : « Caveant ne Sacerdotes... ritus alios aut alias cære-« monias et preces in Missarum celebratione adhibeant, præter « eas quæ ab Ecclesia probatæ, ac frequenti et laudabili usu « receptæ fuerint [3]. »

4. Les rites accidentels n'obligent par eux-mêmes que sous peine de péché véniel, à moins cependant qu'il n'y ait mépris, scandale, intention d'introduire un nouveau rit, ou omissions nombreuses dont la réunion constituerait une matière grave, comme celle d'un nombre notable de génuflexions ou de signes de croix [4]. Il y aurait une faute grave à ne pas verser de l'eau dans le vin qui doit être consacré [5], à omettre une oraison du canon, ou si l'on en changeait les paroles de manière à en altérer le sens [6].

5. Les Rubriques sont contenues dans les livres liturgiques. Ces livres sont : le Bréviaire, le Missel, le Rituel, le Pontifical, le Cérémonial des Évêques et le Martyrologe. Le Bréviaire contient l'Office de toute l'année avec toutes les Rubriques générales et particulières relatives à l'Office divin. Le Missel renferme les Messes de toute l'année avec toutes les Rubriques qui se rapportent au saint Sacrifice. On trouve dans le Rituel ce qu'il faut observer par rapport à l'administration des Sacrements, aux Bénédictions, aux Funérailles et aux Processions. Le Pontifical contient toutes les fonctions réservées aux Évêques, sauf le Cérémonial des Messes et Offices pontificaux, qui est renfermé dans le Cérémonial des Évêques, avec tout le détail des cérémonies qui doivent être faites dans les cathédrales, collégiales [7]

[1] S. Lig. de Euch., n. 399. — [2] Bulle de S. Pie V. — [3] *Conc. Trid.* Sess. XXII. de celebr. Miss. — [4] S. Lig., ibid., et autres — [5] Ibid., n. 208. — [6] Ibid., n. 405. — [7] Voir les bulles en tête de ces livres

et autres églises [1]. Le Martyrologe est le catalogue des Saints que l'Église honore chaque jour de l'année. En général, toutes les règles contenues dans ces divers livres sont obligatoires [2].

6. Outre les règles prescrites par ces différents livres liturgiques, nous avons encore les décrets de la S. C. des Rites, instituée pour veiller à l'observation des Rubriques et cérémonies, pour les rétablir ou les réformer s'il y a lieu, et interpréter les difficultés qui pourraient être soulevées sur cette matière [3]. Ces décrets sont ou généraux ou particuliers. On a toujours regardé comme généraux ceux qui, quoique ne portant pas le titre d'un décret général, ont cependant pour objet des solutions ayant une application générale [4], et ils doivent être considérés comme tels d'après la S. C. elle-même, qui renvoie toujours à ses décrets [5].

7. Si l'on trouvait sur une même question deux décrets qui se contredisent, il ne faudrait pas en conclure que la S. C. n'est pas d'accord avec elle-même [6]; les circonstances de temps ou de lieu ont pu lui faire apporter quelques modifications [7] dans ses décisions. On trouvera du reste, en tenant compte des circonstances, bien peu de décrets en contradiction avec d'autres. Quoi qu'il en soit, le plus récent doit toujours prévaloir [8].

8. Les Rubriques ont été commentées par des auteurs très-célèbres et très-versés dans la science liturgique : tels sont Gavantus, Merati, Bauldry, Castaldi, Catalan, et autres dont les ouvrages montrent bien l'étude approfondie qu'ils ont faite des rites sacrés; tel est encore Baldeschi, Maître des cérémonies à la basilique de S. Pierre de Rome, dont le manuel fait autorité dans la ville sainte. L'opinion de ces célèbres liturgistes est d'un grand poids dans les cas où l'on n'a pour guide ni Rubrique ni décret de la sacrée Congrégation; elle ne peut cependant avoir l'autorité d'une décision, puisqu'elle ne porte pas le caractère d'une loi [9].

[1] Bulle de Clém. VIII, en tête du livre. — [2] V. 1. — [3] Const. *Immensa*. — [4] Cavalieri, t. I, c. VI.— [5] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4905 ou 5051, ad 7. *Ord præedic.* conséq. — [6] Gardel., préface. — [7] Cavalieri, ibid. — [8] Gardel., ibid.— [9] *Ord. prædic.* conséq.

9. Pour que l'on puisse invoquer la coutume en matière de liturgie, il faut que cette coutume soit appuyée sur le consentement ou explicite ou légitimement présumé du législateur [1]. S'il existe donc des coutumes même immémoriales, positivement contraires aux Rubriques et aux décrets de la S. C. des Rites, elles doivent être supprimées comme abusives [2]. On peut néanmoins conserver les coutumes louables et immémoriales, pourvu qu'elles ne soient point en contradiction avec les Rubriques et que le Cérémonial des Évêques ne les ait pas supprimées [3].

CHAPITRE III

De l'obligation de célébrer.

1. On pense assez généralement que tout Prêtre est obligé de célébrer au moins quelquefois [4]. Le Concile de Trente, en effet, paraît reconnaître un précepte formel dans ces paroles de J. C. aux Apôtres à la dernière cène [5] : « Hoc facite in meam « commemorationem [6]. » « Apostolis, dit le saint Concile, eorum« que in sacerdotio successoribus ut offerrent præcepit per hæc « verba : Hoc facite [7], » etc. On doit faire bien attention qu'il ne s'agit pas seulement ici des Curés ou des Prêtres qui seraient tenus de célébrer à raison d'un bénéfice, mais encore des Prê-

[1] Tous les auteurs. — [2] S. C., 16 mars 1541, Gardel., suppl. 15 ou 15 ad 10. *Responsiones*. 18 juin 1689. Gardel., 3040 ou 3090. *Romana, Genuflexionis*. Décret d'Urbain VIII en tête du Missel. — [3] S. C., 2 août 1603. Gardel., 65 ou 211, *in Tullen.*, 66 ou 212, *in Lauden*. 6 sept. 1603, Gardel., 71 ou 217, *in Eginatien*. 10 janv. 1604, Gardel., 80 ou 226, *in Saonen*, 83 ou 230, *in Salamantina*. 19 juin 1604, Gardel., 97 ou 243, *in Mantuana*. 11 juin 1605, Gardel., 120 ou 266, *Hispaniarum*. 17 juin 1606. Gardel., 171 ou 318, *in Elboren*. 28 avril 1607, Gardel., 195 ou 342, *in Mediolanen*. 9 mai 1609, Gardel., 235 ou 382, *in Lucerina*. 17 sept. 1611, Gardel., 297 ou 444, *in Brundusina*. — [4] S. Lig. de Euch., n. 313 et autres. — [5] *Conc. Trid*. Sess. XXII, c. I. — [6] Luc, XXII, 19. — [7] *Conc. Trid*. Ibid.

tres sans titre. S. Thomas l'avait enseigné déjà avant le saint Concile. Ce saint Docteur, après avoir rejeté comme fausse l'opinion contraire, conclut ainsi : « Sacerdoti, etiamsi non habeat curam animarum, non licet omnino a celebratione cessare [1]. »

2. Un Curé est obligé de célébrer tous les jours qui sont d'obligation pour ses paroissiens, et à toutes les fêtes auxquelles il doit appliquer le saint Sacrifice pour sa paroisse [2]. Ces fêtes sont, outre les dimanches, la Circoncision, l'Épiphanie, la Purification, S. Matthias, S. Joseph, l'Annonciation, le lundi et le mardi de Pâques, S. Philippe et S. Jacques, l'Invention de la Sainte Croix, l'Ascension, le lundi et le mardi de la Pentecôte, la fête du saint Sacrement, S. Jean-Baptiste, S. Pierre et S. Paul, S. Jacques, Sainte Anne, S. Laurent, l'Assomption, S. Barthélemi, la Nativité de la sainte Vierge, S. Matthieu, la Dédicace de S. Michel, S. Simon et S. Jude, la Toussaint, S. André [3], l'Immaculée Conception [4], S. Thomas, Noël, S. Étienne, S. Jean, les SS. Innocents, S. Silvestre, celle d'un des principaux Patrons du royaume, du diocèse ou de la ville [5]. Le Curé peut satisfaire à cette obligation par la célébration d'une Messe privée [6], et il ne doit y satisfaire par un autre que pour une cause juste et légitime [7]. Il n'y est pas obligé le jour de la fête du Titulaire de l'église [8].

3. Il peut se trouver des circonstances dans lesquelles un Prêtre, même sans titre, est obligé de célébrer la Messe un jour férial, comme, par exemple, si son supérieur légitime le lui ordonne, s'il faut consacrer une hostie pour porter le saint Viatique à un malade en danger [9], etc.

4. Il est beaucoup mieux de célébrer la sainte Messe souvent, et même tous les jours, si on le peut, que de la célébrer rarement. En effet : 1° le Prêtre qui célèbre souvent communie

[1] S. Th., part. III, quæst. LXXXII, art. 10.— [2] S. Lig., ibid. et autres. — [3] Const. *Universa per orbem*. — [4] Decr. de Clément XI. — [5] V. 3. — [6] S. C., 27 fév. 1847. Gardel., 4926 ou 5079, ad 4, *in Ruremonden*. — [7] Ibid. et 22 juillet 1848. Gardel., 4968 ou 5129. *Dubii*. — [8] Bouix- Tract. de Parocho. — [9] Tous les auteurs.

souvent; or la fréquente communion est une pratique très-louable et fortement recommandée par tous les maîtres de la vie spirituelle; 2° la célébration fréquente est appuyée sur l'exemple des Saints; il suffit de se rappeler S. Charles Borromée, S. François de Sales, S. Vincent de Paul, et tant d'autres; 3° celui qui ne célèbre que rarement doit méditer sans cesse ces belles paroles du V. Bède que S. Bonaventure cite après lui : « Qui raro celebrat, quantum in ipso est, privat SS. Tri-« nitatem laude et gloria, Angelos lætitia, peccatores venia, « justos subsidio et gloria, in purgatorio existentes refrigerio, « Ecclesiam Christi spirituali beneficio, et seipsum medicina « et remedio contra quotidiana peccata et infirmitates [1]. » D'après ces motifs, un Prêtre rempli de l'esprit de son saint état célébrera souvent, et même chaque jour, mais avec les dispositions nécessaires. Il ne s'en dispensera que pour des raisons graves, telles que la maladie, les voyages, etc.; ou encore, à l'exemple de quelques saints et savants Prêtres, par des motifs d'un profond respect et pour ranimer dans son cœur, par cette privation du pain de vie, un désir plus vif et plus ardent de s'en nourrir. Si donc il s'est trouvé quelques Prêtres, même parmi les Saints, qui, par une sainte frayeur, n'ont célébré que très-rarement, leur conduite en cela est plutôt à admirer qu'à imiter [2].

CHAPITRE IV

Des lieux où l'on peut célébrer.

1. Dans les cas ordinaires, on ne peut célébrer la Messe que dans un lieu solennellement consacré par l'Évêque, ou au moins bénit, soit par lui, soit par un Prêtre qu'il aura lui-même

[1] Bede. Lib. de Prepar. ad Mis., c. v. — [2] Baldeschi.

délégué pour cette bénédiction [1]. On peut encore dire la Messe dans les chapelles privées, avec la permission du Souverain Pontife, à qui seul il appartient de l'accorder. Les Évêques pouvaient autrefois donner ces permissions, mais cette faculté leur a été retirée par le Concile de Trente [2]. Les Évêques seuls jouissent maintenant du privilége de célébrer ou de faire célébrer même plusieurs Messes en un jour dans leurs chapelles domestiques, ou, s'ils sont en voyage, dans des maisons particulières : tous ceux qui y assistent satisfont au précepte ecclésiastique d'entendre la Messe. Il faut dire la même chose des Cardinaux, lors même qu'ils ne seraient pas Évêques [3] (1).

(1) On pourrait peut-être trouver étrange le mot de privilége employé pour exprimer la faculté dont jouissent les Évêques et les Cardinaux d'avoir des chapelles domestiques et de pouvoir y faire célébrer. Toutefois cette expression se comprend en mettant en regard les conditions auxquelles le Saint-Siége accorde les autres chapelles domestiques. Voici la formule ordinaire de ces sortes de concessions : ... *Tibi, diœcesis N., qui, ut asseris, de nobili genere procreatus existis, ut in privato domus tuæ solitæ habitationis oratorio, ad hoc decenter muro extructo et ornato, seu extruendo et ornando, ab omnibus domesticis usibus libero, per Ordinarium loci prius visitando et approbando, ac de ipsius Ordinarii licentia, ejus arbitrio duratura, unam Missam pro unoquoque die, dummodo in eadem domo celebrandi licentia, quæ adhuc duret, alteri concessa non fuerit, per quemcumque Sacerdotem ab eodem Ordinario approbatum sæcularem, seu de superiorum suorum licentia Regularem, sine tamen quorumcumque jurium parochialium præjudicio, ac Paschalis, Pentecostes, Nativitatis D. N. J. C., necnon aliis solemnioribus anni festis diebus exceptis, in tua et familiæ tuæ, necnon hospitum tuorum nobilium præsentia, celebrari facere libere et licite possis et valeas indulgemus, non obstantibus*, etc. *Volumus autem quod familiares servitiis tuis non necessarii, ibidem Missæ interessentes, ab obligatione audiendi Missam in Ecclesia diebus festis de præcepto minime liberi censeantur*. On voit combien, à Rome, on est précautionné sur l'article des chapelles privées. Elles ne sont accordées qu'à des gens de condition : la chapelle doit être propre, dans un lieu dégagé de tout usage domestique, visitée et approuvée par l'Évêque. On n'y peut dire qu'une Messe par jour. Les domestiques qui l'entendent doivent, si leur maître n'a pas besoin d'eux, entendre une autre Messe dans une église. L'Évêque peut toujours révoquer la permission accordée, et cette permission ne s'étend pas aux grandes fêtes de l'année. Elle comprend

[1] *Rituale*. — [2] *Conc. Trid*. De observ. in celebr. Mis. — [3] C. fin. de Privil. in 6. C. nonnulli, de Privil.

2. Un grand nombre de Docteurs d'une grave autorité disent qu'il est encore permis aux Aumôniers de régiment, qui doivent administrer les sacrements aux soldats, de célébrer la Messe dans un camp; aux Aumôniers de vaisseau, de la dire sur le rivage; ils ne demandent qu'un lieu décent pour ceux qui voyagent dans les terres infidèles : mais, dans tous les cas, il faut toujours une pierre consacrée, ou, ce qui est la même chose, un autel portatif pour célébrer la sainte Messe [1].

3. En règle générale, il n'est pas permis de célébrer sur un navire [2]. Cependant le Souverain Pontife l'accorde aux missionnaires, mais à certaines conditions. Il faut : 1° que le navire soit en sûreté; 2° que la mer soit tranquille; 3° que le Prêtre soit assisté d'un autre Prêtre ou d'un Diacre qui soit toujours prêt à soutenir le calice en cas de besoin [3] (1). Cette permission ne peut être accordée par d'autres que par le Souverain Pontife [4].

4. On ne peut célébrer dans une Église violée. Or une Église est violée par un homicide volontaire commis dans l'Église, par l'effusion volontaire et mortellement coupable du sang humain, etc.; celui qui célébrerait dans ces cas et dans ceux cités par les théologiens n'encourrait à la vérité ni censure ni irrégularité; mais il pècherait mortellement, parce qu'il transgresserait une loi de l'Église en matière grave [5].

cependant, d'après un décret du 23 mai 1835, les dimanches auxquels est renvoyée la solennité de quelques fêtes. (Gardel, 4597 ou 4746, ad 14, *in Namurcen*). Les oratoires privés ne doivent point être bénits avec les rites prescrits pour les oratoires publics (Corresp. de Rome, 14 avril 1851), mais tout au plus avec la formule de la bénédiction d'une maison neuve (Catalan).

(1) On accorde quelquefois la dispense du Prêtre ou du Diacre assistant.

[1] Tous les auteurs. — [2] Sacerd. Rom., c. 47. — [3] V. les indults. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs.

CHAPITRE V

Des jours où l'on peut célébrer.

1. Un Prêtre ne peut, sans nécessité, célébrer plusieurs Messes le même jour [1], à l'exception du jour de Noël, où chaque Prêtre peut célébrer trois Messes [2]. Il y a nécessité : 1° quand un Prêtre dessert deux paroisses; 2° lorsqu'il y a un concours extraordinaire de peuple, dont une grande partie serait privée de la Messe, si le seul Prêtre qui se trouve dans le lieu n'en célébrait deux [3]. On ne pourrait biner pour la simple commodité des habitants d'une paroisse, et, si cette coutume existait, elle devrait être abrogée comme abusive [4]. Mais, dans aucun cas, on ne peut biner sans y être autorisé par l'Ordinaire [5].

2. Le binage est seulement permis le Dimanche et les fêtes d'obligation [6]; la permission cesse par la présence d'un second Prêtre qui peut dire la Messe [7]. Le Prêtre qui célèbre deux Messes doit observer les cérémonies prescrites pour la fête de Noël, part. VII, ch. III [8].

3. On ne peut célébrer le saint Sacrifice le Vendredi saint [9]. On ne peut pas non plus célébrer de Messes à dévotion le Jeudi et le Samedi saints [10], et l'on doit supprimer comme abusive la coutume contraire [11] (1).

(1) Dans les lieux où l'on n'a pas supprimé le précepte d'entendre la Messe le jour de S. Joseph ou celui de l'Annonciation, si le Jeudi saint

[1] Alex. II, c. LIII, dist. 1, De consecr. — [2] Décret du Pape S. Télesphore. Rub. du jour et part. III, t. IX, n. 4. — [3] Tous les auteurs. — [4] S. C., 22 mai 1841, Gardel., 4768 ou 4914, ad 3, *in Ambianen.* — [5] Bouix, de Parocho, part. IV, ch. VI et VII. — [6] S.C., 11 sept. 1841, Gardel., 4786 ou 4930, *in Namurcen.* — [7] Conséq. S. Lig. Ibid. n. 357. — [8] S. C., 10 juillet 1815. Gardel.. 4365 ou 4515. *Ex S. C. C.* — [9] Rub. du Jeudi saint.— [10] S. C., 19 déc. 1654, Gardel., 1599 ou 1746, *in Florentina.* 20 mars 1762, Gardel., 4160 ou 4309, *Venetiarum.* 22 déc. 1770. Gardel., 4204 ou 4353, *in Conchen.*— [11] S. C., 19 déc. 1654, Gardel., 1587 ou 1730, *in Seguntina.* 10 sept. 1701, Gardel., 3448 ou 3597, ad 16. *in Cortonen.* 27 sept. 1608, Gardel., 4204 ou 4353, *in Conchen.*

4. Le Vendredi saint, on peut donner la sainte communion aux malades [1] qui sont en danger; mais on ne peut l'administrer à ceux qui sont en santé [2]. Quant au Samedi, si telle est la coutume, on peut donner la communion aux fidèles, et, dans les paroisses, elle peut servir pour satisfaire au précepte de la communion pascale. Si telle n'était pas la coutume, on ne pourrait pas l'introduire [3].

CHAPITRE VI

De l'heure à laquelle on peut célébrer.

ARTICLE PREMIER

Des Messes conventuelle et solennelle (1).

1. Dans les fêtes doubles et semi-doubles, les dimanches et pendant les octaves, les Messes conventuelle et solennelle se disent après qu'on a chanté Tierce au chœur. Dans les fêtes sim-

tombe le 19 ou le 25 mars, on doit célébrer plusieurs Messes privées avant la Messe conventuelle, afin de donner aux fidèles le moyen de satisfaire au précepte ecclésiastique de l'audition de la Messe. Il faut se rappeler que la fête de S. Joseph ou celle de l'Annonciation, arrivant dans la Semaine sainte, est renvoyée pour l'Office, mais non pas pour le précepte d'entendre la Messe, qui demeure alors au jour de l'incidence (S. C., 20 mars 1660. Gardel. 1893 ou 2040, *in Camerinen*. 13 sept. 1692, Gardel. 3133 ou 3289. *Decr. gen.*, 10 janv. 1693. Gardel., 3152 ou 3301, ad 13, *Galliarum*), et n'est transférée avec l'Office que si l'une de ces fêtes arrive le Vendredi ou le Samedi saints (S. C. 12 février 1690. Gardel., 3053 ou 3202. *Decr. gen.* 11 mars 1690. Gardel., 3055 ou 3204. *Decr.*, 14 juin 1692. Gardel., 3133 ou 3282. *Decr.*, 13 sept. 1692. Gardel., 3146 ou 3295, ad 1, *in Hispalen*). Le précepte d'entendre la Messe le 19 et le 25 mars a été supprimé pour la France par le Concordat de 1801.

(1) On parlera, sect. II, des différentes espèces de Messes.

[1] Rub. du Jeudi saint. — [2] Conséq. Tous les auteurs. — [3] S. C., 22 mars 1806. Gardel., 4349 ou 4499, *in Tiphernen*. 23 sept. 1837, Gardel., 4661 ou 4815, ad 2, *in Mutinen*.

ples et les féries, elles se disent après Sexte. Dans les féries majeures, la Messe du Temps se célèbre après None [1].

2. La Messe de *Requiem* doit être célébrée après Prime. Si l'on dit les Vigiles des morts le matin après les Matines du jour, on peut, après les Laudes, célébrer immédiatement la Messe de *Requiem*. Cette règle ne s'applique pas au jour de la Commémoraison des fidèles Trépassés; car en ce jour, comme elle est la principale, elle se dit après None. Le jour de la sépulture d'une personne, les troisième, septième et trentième jours, ou encore le jour anniversaire, s'il y a concours de peuple, on pourra aussi la célébrer après None [2].

3. Les Messes votives *pro re gravi*, *pro publica Ecclesiæ causa*, se disent après None, s'il y a concours de peuple [3].

4. On excepte de ces règles les Messes de Noël, dont la première se dit à minuit après le *Te Deum* de Matines; la deuxième à l'aurore, après Prime; et la troisième, dans le jour, après Tierce [4].

ARTICLE II

De la Messe privée.

5. La Messe privée peut se dire à toute heure depuis l'aurore jusqu'à midi [5].

6. Par aurore, on n'entend pas ici le lever du soleil, mais les premières lueurs qui le précèdent, et qu'on appelle le crépuscule du matin. Ce commencement de clarté précède le lever du soleil d'un temps plus ou moins long, selon la diversité des climats et des saisons. L'aurore, par conséquent, ne consiste pas dans un point mathématique, mais se prend dans une certaine extension. Ainsi l'on pense généralement, conformément à l'Ordonnance sur la vie et l'honnêteté des Clercs, mise en appendice au Concile Romain de 1725, que l'on pourrait commencer la Messe de manière à la terminer au commencement de l'aurore [6].

[1] *Rub. Miss.*, part. I, t. xv, n. 2. — [2] Ibid., n. 3. — [3] Ibid., n. 5. — [4] Ibid., n. 4. — [5] Rub. Miss. Ibid., t. xv, n. 1. — [6] La plupart des auteurs.

7. On peut dire la même chose par rapport à l'heure de midi. La Rubrique doit s'entendre moralement [1], et de telle manière qu'on pourrait encore commencer la Messe vingt minutes après midi [2].

8. On ne pourrait excuser de faute grave un Prêtre qui, sans raison, célébrerait la Messe tellement avant le jour, qu'on ne pourrait dire en aucune manière qu'il a célébré à l'aurore, ou encore qui la commencerait trop longtemps après l'heure de midi [3], comme, par exemple, à une heure [4].

9. Il est quelques circonstances où un Prêtre peut licitement célébrer hors du temps prescrit par la Rubrique. Ces circonstances sont : 1° s'il fallait consacrer une hostie pour donner le saint Viatique à un mourant, et alors on pourrait célébrer à minuit; 2° on pourrait célébrer avant l'aurore pour procurer aux ouvriers et aux domestiques la facilité d'assister à la sainte Messe de grand matin ; 3° si, un jour de fête, la Messe solennelle se prolongeait même plus d'une heure après midi, on pourrait encore célébrer une Messe, pour n'en pas priver un grand nombre de fidèles; 4° un Prêtre en voyage peut aussi dire la Messe une heure avant l'aurore et une heure après midi, sans autre raison que celle de ne pas se priver de la dire ; 5° on le peut encore pour les funérailles d'un personnage illustre; 6° enfin, pour une cause raisonnable et dans des cas particuliers, l'Évêque peut dispenser de cette règle, et les Religieux peuvent être dispensés par leurs Supérieurs [5].

10. Dans les contrées où l'on ne peut déterminer physiquement l'aurore, on peut commencer à célébrer la sainte Messe au moment où l'on a coutume de terminer le repos et de commencer les travaux [6].

[1] Tous les auteurs. — [2] S. Lig. Ibid., n. 341 et autres. — [3] Tous les auteurs. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] S. Lig. Ibid., n. 344 et autres — [6] S. C., 18 sept. et 2 nov. 1654. Gardel., 860 ou 1007, *Missalis Romani.*

CHAPITRE VII

De la matière du saint Sacrifice.

1. Le pain eucharistique est le pain de froment [1] fait avec de l'eau naturelle [2]. Si ce pain commençait à se corrompre, ou s'il n'était pas azyme, suivant la coutume de l'Église latine, ce serait une matière valide, mais illicite [3].

2. La forme de l'hostie doit être ronde; quant à sa grandeur, elle varie un peu suivant les différents pays, et elle n'est pas déterminée d'une manière positive : les auteurs disent seulement que le Prêtre conserve pour lui une grande hostie, et des petites pour les fidèles [4]. Le Prêtre pourrait donc se servir d'une petite hostie s'il n'en avait point d'autres, pourvu qu'il n'y ait à craindre aucun scandale [5].

3. Le vin de la vigne seul est matière du Sacrifice [6]. Si le vin commence à s'aigrir ou à se corrompre, s'il vient d'être exprimé du raisin, c'est une matière valide, mais gravement illicite [7].

4. On doit mêler un peu d'eau naturelle au vin [8]. Le Pape Eugène IV veut que l'on en mette une très-petite quantité [9].

5. La matière pour la validité de la consécration doit être présente, mais une présence morale suffit, telle que la matière puisse être désignée par les paroles sacramentelles *hoc* et *hic*. Ainsi un Prêtre ne pourrait consacrer validement des hosties qui seraient renfermées dans le tabernacle ou placées à une trop grande distance, comme pourraient être vingt ou trente pas ; mais il consacre validement des hosties renfermées dans un ciboire quand bien même il aurait oublié de l'ouvrir [10].

6. Quand le Prêtre veut consacrer de petites hosties, il doit les offrir avec la grande. Si elles avaient été oubliées, on

[1] *Rub. Miss.*, part. III, t. II. — [2] *Rub.* Ibid., t. III, n. 2. — [3] Ibid., n. 3. — [4] Tous les auteurs. — [5] Conséq. Richaudeau, *Traité des ss. Myst*, ch. IX, § 1. — [6] *Rub. Miss.* Ibid. t. II. Conc. Flor. — [7] *Rub.* Ibid., n. 3. — [8] Ibid., n. 4. — [9] Decret. ad Armenos. — [10] S. Lig. Ibid., n. 213 et beaucoup d'autres.

pourrait, pour une raison grave, comme celle de ne pas priver de pieux fidèles de la communion, les recevoir jusqu'au commencement du canon, et en faire l'oblation mentale. Il faudrait une raison plus grave pour les recevoir après le canon commencé; on pourrait cependant encore le faire pour ne pas priver plusieurs personnes de la sainte communion : s'il n'y avait qu'un seul communiant, il vaudrait mieux lui donner une partie de la grande hostie, ce qui peut se faire si la personne devait attendre longtemps pour faire la sainte communion [1].

7. Pour qu'il y ait consécration, la matière doit encore être déterminée par l'intention du Prêtre. Si le Prêtre prononce les paroles de la consécration sur plusieurs hosties, toutes ces hosties sont consacrées, à moins que par une intention explicite il n'en excepte quelques-unes positivement déterminées; mais, si, par exemple, ayant douze hosties devant lui, il n'en veut consacrer que dix, aucune ne sera consacrée [2]. Si des hosties avaient été mises sur le corporal à l'insu du Prêtre, ces hosties ne peuvent être consacrées [3]; si le Prêtre a eu l'intention de consacrer des hosties au moment où elles ont été mises sur le corporal, la consécration est valide, quand bien même il ne pense pas à ces hosties en prononçant les paroles sacramentelles [4]. Si des hosties se trouvaient par mégarde en dehors du corporal, il est plus probable qu'elles ne seraient pas consacrées, attendu qu'on ne peut supposer que le Prêtre ait l'intention de consacrer d'une manière gravement illicite [5].

8. Pour obvier aux difficultés qui pourraient se rencontrer dans la pratique, il est bon que le Prêtre dirige son intention soit avant, soit pendant la Messe, ou encore, une fois pour toujours, de manière à consacrer toute la matière présente [6] sur le corporal [7]. Dans ce cas, le Prêtre qui croit avoir seulement dix hosties et en a douze, les consacre toutes : toute hostie qui se trouverait sous le corporal, ou en dehors du corporal, ou même sur le corporal, mais sous le calice, ne serait pas con-

[1] S. Lig. Ibid., n. 217 et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub. Miss.*, part. III, t. VII, n. 1. — [4] Ibid., n. 4. — [5] S. Lig. Ibid., n. 217 et autres. — [6] *Rub.* Ibid., n. 1. — [7] Conséq.

sacrée : le Prêtre consacrerait toujours validement les hosties qui se trouvent sur le corporal, même à son insu [1].

9. On peut dire la même chose des gouttes de vin qui seraient demeurées adhérentes aux parois du calice, soit à l'extérieur, soit même à l'intérieur. Suivant l'opinion la plus commune, il ne paraît pas que le Prêtre puisse avoir l'intention de les consacrer; mais il fera bien de les exclure aussi de son intention [2].

CHAPITRE VIII

Du Ministre du saint Sacrifice.

ARTICLE PREMIER

Des conditions requises pour la célébration.

1. Pour célébrer validement, il faut : 1° un Prêtre; 2° la matière requise; 3° la forme du sacrement; 4° l'intention [3].

2. Pour célébrer licitement, le Prêtre doit : 1° être en état de grâce [4]; 2° avoir gardé le jeûne naturel [5]; 3° être exempt de toute censure ou irrégularité [6]; 4° consacrer avec du pain azyme, s'il est du rit latin [7]; 5° célébrer avec les ornements et les vases sacrés, énumérés ci-après, part. II, chap. 1er, n. 18 et suiv. [8]; 6° avoir un Missel; 7° célébrer dans les lieux et les temps prescrits, sur un autel consacré et disposé comme il est dit p. 34; 8° avoir un Servant; 9° avoir la permission de l'Évêque du diocèse dans lequel il célèbre [9]; 10° observer les Rubriques du Missel [10].

3. D'après le sentiment le plus probable, un Prêtre qui ne serait pas à jeun ne pourrait célébrer pour administrer le saint Viatique à un mourant [11].

4. Si un Prêtre avait quelque raison de douter s'il est encore

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Conséq. S. Lig. Ibid., n. 215 et autres. — [3] *Rub.* Ibid., t. I. — [4] Ibid., t. VIII, n. 2 et 3. — [5] Ibid., t. IX, n. 1. — [6] Ibid., t. VIII, n. 1. — [7] Ibid., t. III, n. 3. — [8] Ibid., t. X, n. 1. — [9] Ibid., n. 16. — [10] S. Lig. Ibid., n. 286 et autres. — [11] Ibid.

à jeun, il ne serait pas obligé de s'abstenir de célébrer. Les auteurs les plus recommandables ne l'obligent à le faire que s'il en est à peu près certain [1].

5. On ne peut jamais célébrer la Messe sans vêtements sacrés, ou au moins sans les principaux. Dans le cas d'une grande nécessité, comme pour procurer à une population le moyen de satisfaire au précepte d'entendre la Messe, ou pour donner le saint Viatique à un mourant, on pourrait se contenter des principaux ornements, qui sont l'aube et la chasuble [2], et même l'étole, suivant quelques-uns [3]. Pour un motif raisonnable et même pour sa propre dévotion, on pourrait célébrer sans amict et sans cordon. Pour célébrer sans manipule, il faudrait une raison plus grave [4].

6. Si l'on manque de quelqu'un des ornements nécessaires, on peut quelquefois lui en substituer un autre; on pourrait prendre un long manipule en guise d'étole, une étole en guise de manipule ou même pour remplacer le cordon [5].

7. Dans les cas où il serait permis de célébrer sans quelques-uns des ornements, on pourrait les employer non bénits [6].

8. La couleur des ornements est de précepte [7]. Cependant on pourrait être dispensé par un motif raisonnable, comme, par exemple, si l'on ne pouvait pas avoir des ornements de la couleur prescriste, ou si le trop grand nombre de Prêtres qui se présenteraient en même temps ne permettait pas de leur en fournir à tous. Il vaudrait mieux célébrer avec des ornements d'une couleur qui ne convient pas à la Messe du jour que d'omettre la célébration [8].

9. On ne peut jamais célébrer sans lumière, même pour administrer le saint Viatique à un moribond. Dans le cas d'une grande nécessité, une seule lumière suffirait, quand même elle ne serait pas en cire, comme le prescrit la Rubrique [9].

[1] S. Lig. Ibid., n. 282. l. I, n. 59 et autres — [2] S. Lig. Ibid., n. 577 et autres. — [3] Quelques auteurs. — [4] S. Lig. Ibid., et autres. — [5] Grand nombre d'auteurs. — [6] Conséq. — [7] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 54, *Marsorum*. — [8] S. Lig. Ibid., n. 579 et autres — [9] Ibid., n. 594 et autres.

10. Le Prêtre doit toujours avoir un Ministre pour répondre et servir à la Messe, et, à défaut d'homme, il ne pourrait se servir du ministère d'une femme [1]. Dans une nécessité pressante, une femme pourrait répondre aux prières de la Messe, et le Prêtre se servir lui-même [2]. S'il était possible au Prêtre de se faire servir alors par un homme incapable de répondre, il ne faudrait pas des raisons aussi fortes pour célébrer de cette manière [3].

11. L'obligation d'avoir une croix sur l'autel ne paraît pas grave. On pourrait donc, en cas de nécessité, célébrer sans croix [4].

12. Les prières que le Prêtre doit dire en se revêtant des ornements sont de précepte [5]; cependant, à raison de la légèreté de la matière, cette omission est excusée de péché mortel, quoi qu'en disent quelques auteurs qui sont d'un sentiment contraire [6]. Pour ce qui regarde les prières de la préparation, elles ne sont pas d'obligation [7]; quant à celles de l'action de grâces, la Rubrique prescrit absolument de réciter l'Antienne *Trium puerorum* avec le cantique et les prières qui suivent [8] (1).

13. Si un Prêtre, sans raison légitime, manque, même une seule fois, de réciter Matines et Laudes avant la Messe, il ne peut être entièrement excusé de faute, puisque sa conduite est en opposition avec une Rubrique qui n'est pas un simple conseil, mais une véritable loi, qui cependant n'impose pas une obligation grave [9].

14. Suivant le sentiment le plus commun, il n'y a pas non plus obligation grave de dire à voix basse les prières qui doivent être prononcées à voix haute, ou à voix haute le canon et les autres prières secrètes, ou encore de prononcer tellement bas que l'on ne puisse s'entendre soi-même, excepté toutefois

(1) V. p. 110, note 1.

[1] De cohabit. Cleric., c. I. — [2] S. C., 27 août 1836. Gardel., 4633 ou 4782, ad 12, *in Veronen*. — [3] Conséq. — [4] Grand nombre d'auteurs. — [5] *Rub. Miss*. Præpar. ad Miss. — [6] S. Lig. Ibid., n. 410. — [7] *Rub*. Ibid. — [8] *Rub. Miss*. De Grat. act. — [9] S. Lig. Ibid., n. 347 et autres.

les paroles de la consécration [1]. Cependant, comme sous ce rapport il y a toujours obligation de suivre les Rubriques, c'est au Prêtre à s'en montrer fidèle observateur, en récitant à voix haute, médiocre ou basse, ce que la Rubrique exige de lire de ces différentes manières [2].

ARTICLE II

Du temps que le Prêtre doit mettre pour dire la sainte Messe.

15. On convient généralement que pour dire la sainte Messe, en observant ponctuellement toutes les Rubriques et de manière à inspirer aux fidèles un profond respect pour les saints Mystères, le Prêtre doit rester au moins vingt minutes à l'autel, et, d'après le sentiment commun des Docteurs, il y a obligation grave d'y rester plus d'un quart d'heure. En effet, quelque facile qu'on suppose la prononciation, quelle que soit la dextérité pour faire les cérémonies, il serait impossible qu'on pût alors faire toutes ces choses d'une manière convenable et sans se rendre coupable de beaucoup d'irrévérences [3].

16. Le Prêtre ne doit pas non plus être trop long, afin de n'être pas à charge aux assistants; et dans les cas ordinaires, il ne doit pas demeurer plus d'une demi-heure à l'autel [4].

ARTICLE III

De la communion.

17. Régulièrement, le Prêtre doit donner la communion aux fidèles après qu'il a communié lui-même, et ne doit pas, sans une cause raisonnable, différer jusqu'après la Messe; car les oraisons qu'il dit après la communion concernent aussi bien les fidèles qui ont communié que le Prêtre lui-même [5].

18. La S. C. avait interdit par un décret du 2 septembre 1741 de distribuer la sainte communion aux Messes de *Requiem* avec des hosties conservées dans le tabernacle, et n'avait

[1] Tous les auteurs.— [2] Conséq. — [3] S. Lig. Ibid., n. 400 et autres. — [4] Ibid. — [5] *Rit.*, de Euchar.

permis de la donner qu'avec des hosties consacrées dans la Messe même [1]; mais, interrogée de nouveau le 12 avril 1823, elle a donné une réponse qui permet à chaque église de conserver sa coutume à cet égard [2].

19. Il n'est jamais permis, pour satisfaire la dévotion d'un communiant, de lui donner une grande hostie ou plusieurs hosties à la fois [3].

20. Si un Prêtre ne pouvait offrir le saint Sacrifice, et qu'il eût un motif grave ou un vif désir de faire la sainte communion, il pourrait, s'il n'y avait pas d'autre Prêtre, se communier lui-même, à part toutefois le danger de scandale [4].

ARTICLE IV

De l'application des fruits du saint Sacrifice.

21. Les théologiens divisent communément les fruits de la Messe en trois classes; ils distinguent : 1° le fruit général du Sacrifice considéré comme acte du Prêtre représentant l'Église et auquel participent tous les fidèles vivants et morts qui sont dans la communion de l'Église catholique; 2° le fruit spécial, ou ministériel, de la sainte Messe, considérée comme acte du Prêtre représentant la personne de J. C. et auquel participent ceux-là seuls pour qui le saint Sacrifice est offert; 3° enfin le fruit très-spécial du Sacrifice considéré comme acte du Prêtre lui-même, considéré comme personne privée, et qui lui est tellement propre, qu'il ne peut jamais l'appliquer à un autre [5].

22. La foi nous enseigne que le saint Sacrifice de la Messe est propitiatoire pour les vivants et les morts [6]. Cependant on ne peut affirmer avec une certitude entière qu'il vienne infailliblement en aide aux âmes à l'intention desquelles il est offert. Ces effets dépendent uniquement de la divine volonté, que le

[1] S. C., 2 sept. 1741. Gardel., 3970 ou 4119, ad 4, *in Aquen.* — [2] S. C., 12 avril 1823, 4414 ou 4594, ad 9, *in Panormitana.* — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Grand nombre d'auteurs. — [6] *Conc. Trid* Sess. XXII, can. 3.

Seigneur n'a pas voulu nous faire connaître sur ce point (1).

23. Il est hors de doute que le Prêtre, comme Ministre public de l'Église, doit offrir le saint Sacrifice pour tous les fidèles, justes ou pécheurs qui sont dans la communion de l'Église, et ne peut exclure de l'oblation un seul fidèle. « Tibi offerimus « pro Ecclesia tua sancta catholica et omnibus orthodoxis, atque « catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus [1]. »

24. Un Prêtre peut, à beaucoup de titres, être obligé de célébrer pour quelqu'un en particulier : 1° par obéissance, si un supérieur légitime le lui ordonne; 2° par charité, si, connaissant le besoin pressant d'une personne, il ne pouvait lui venir en aide que par l'oblation du saint Sacrifice; 3° par vœu ou même par simple promesse, s'il avait contracté cette obligation; 4° enfin par justice ou contrat soit explicite, soit implicite, comme il arrive quand on possède un bénéfice auquel cette obligation est attachée ou quand on a reçu un honoraire à cette intention [2].

ARTICLE V

Des honoraires.

25. Il est hors de doute qu'un Prêtre peut recevoir un honoraire pour l'application des fruits de la Messe [3] : « Dignus « est operarius mercede sua, » a dit J. C. lui-même [4]. « Nescitis,

(1) Cajetan et quelques autres soutiennent que le fruit du saint Sacrifice et les autres œuvres satisfactoires des vivants ne viennent en aide qu'aux âmes seulement de ceux qui, pendant la vie, ont eu soin de satisfaire à Dieu pour leurs péchés par des pénitences et ont eux-mêmes exercé la même charité à l'égard des défunts. Saint Thomas paraît fortement incliner pour ce sentiment. Saint Augustin s'exprime ainsi sur ce sujet : *Genere vitæ quod gessit quisque per corpus efficitur, ut prosint vel non prosint quæcumque pro illo pie fiunt cum reliquerit corpus.* (*Lib. de vera cura pro Mortuis*, cap. I). Chacun doit donc se précautionner de telle sorte qu'il mérite pendant sa vie, par de saintes œuvres, l'application des suffrages de l'Église après sa mort.

[1] S. Th., Disp. 228, c. I et II. — [2] *Rub. Miss.* Ibid., t. II. Conc. Flor. Conséq. Ibid., n. 3. — [3] Tous les auteurs. Conséq. — [4] Luc, X, 7.

« dit S. Paul, quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sa-« crario sunt edunt, et qui altari deserviunt, cum altari parti-« cipant [1]. » Tel est donc le principe de la loi naturelle [2]; tel est aussi l'usage de l'Église universelle et le sentiment de tous les théologiens [3]. On doit remarquer que l'honoraire ne se donne point comme prix du saint Sacrifice, mais uniquement pour la subsistance du Ministre : « Non tanquam pretium mercedis, sed « tanquam stipendium necessitatis [4]. »

26. L'honoraire dû au Prêtre est l'honoraire déterminé par une loi ecclésiastique ou par une coutume légitime approuvée par l'Évêque. Le Prêtre peut néanmoins accepter ce qui lui serait offert volontairement par une personne qui connaît ce que l'on a coutume de donner [5].

ARTICLE VI

De l'interruption de la Messe.

27. On ne peut jamais interrompre la Messe sans cause légitime, même avant la consécration [6].

28. Si l'on doit prêcher pendant la Messe, on interrompt alors l'acte du saint Sacrifice [7].

29. Si l'on était obligé d'administrer un Sacrement nécessaire; par exemple, le Baptême à un enfant mourant; à un adulte en danger pressant, la Pénitence [8], ou même l'Extrême-Onction, s'il ne peut recevoir d'autres Sacrements [9], on interromprait la Messe, même après la consécration. Pour les autres Sacrements, il ne conviendrait pas d'interrompre le saint Sacrifice entre la consécration et la communion, à moins que le moribond ne se trouve assez rapproché pour que le Prêtre puisse commodémment lui administrer les Sacrements sans quitter les ornements sacerdotaux. Si ce cas se présentait, il

[1] I Cor., IX, 13. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] S. Th. 2.2æ q. c. a. 7. — [5] Tous les auteurs. — [6] Can. *Nullus Episcopus* de consecr. dist. 1. — [7] *Rub. Miss.*, part. II, t. VI, n. 6. S. C., 16 avril 1853, Gardel., 5183, ad 24, *Ord. Miss. S. Francis.* — [8] S. Lig. Ibid., n. 352 et autres. — [9] Baldeschi et autres.

faudrait avoir soin que Notre-Seigneur présent sur l'autel ne restât pas sans adorateurs, ou bien l'on devrait renfermer les saintes espèces dans le tabernacle. De retour à l'autel, le Prêtre, s'il l'a quitté après la consécration, reprend la Messe où il l'a laissée. Il peut faire de même avant la consécration, pourvu toutefois que l'interruption n'ait pas duré une heure; il devrait alors recommencer la Messe en entier [1].

CHAPITRE IX

Des divers défauts qui peuvent se rencontrer dans la célébration de la Messe.

ARTICLE PREMIER

Défauts relatifs à la matière du Sacrifice.

1. Si le Prêtre vient à s'apercevoir, pendant la Messe, que le pain n'est pas apte à être consacré : 1° avant la consécration, il doit prendre une autre hostie, faire l'oblation au moins mentale et continuer la Messe; 2° après la consécration, il se fait apporter une autre hostie, en fait l'offrande mentalement, et, reprenant à ces paroles, *Qui pridie quam pateretur*, il la consacre et continue; après avoir communié sous les deux espèces, il prend la première hostie ou la donne à prendre à quelqu'un, ou bien il la conserve quelque part avec respect; 3° s'il n'apercevait ce défaut qu'après avoir pris la première hostie, il devrait néanmoins consacrer de nouveau et communier, car le précepte de la perfection du saint Sacrifice l'emporte sur celui du jeûne eucharistique; 4° s'il s'en apercevait après avoir communié sous les deux espèces, il devrait prendre d'autre pain et d'autre vin avec de l'eau, faire l'oblation, reprendre la consécration à *Qui pridie quam pateretur*, et communier immé-

[1] S. Lig. Ibid. et autres.

diatement. Le saint Sacrifice en effet doit être parfait, et l'on doit, en l'offrant, garder l'ordre convenable [1].

2. Si le Prêtre vient à reconnaître que ce qui a été mis dans le calice n'est pas matière apte au Sacrifice : 1° avant la consécration, et même après avoir proféré les paroles sacrées sur le calice, il doit mettre dans un vase ce qui avait été mis dans le calice, verser de nouveau du vin et de l'eau et faire la consécration en reprenant aux paroles *Simili modo* [2]; 2° s'il n'aperçoit ce défaut qu'après avoir communié sous l'espèce du pain, ou même seulement après avoir pris ce qui lui avait été donné pour du vin, comme il peut arriver plus facilement, il doit prendre une nouvelle hostie, remettre dans le calice du vin et de l'eau, faire l'oblation et la consécration comme il a été dit ci-dessus, et communier. La raison de cette pratique, dit S. Thomas, c'est de garder dans l'action du Sacrifice l'ordre établi par l'Église. Cependant, si l'on célèbre en public et en présence d'un certain nombre d'assistants, le Prêtre pourra se contenter de consacrer du vin [3].

3. Il pourrait arriver encore que, la matière du pain ou celle du vin étant invalide, on ne pût se procurer le pain ou le vin nécessaires. Si le Prêtre s'en aperçoit avant la consécration, il ne doit pas aller plus loin. Mais, si, après la consécration d'une espèce, il voit que l'autre manque, il continuera la Messe en omettant les paroles qui ont rapport à l'espèce qui manque. Si l'on pouvait se la procurer en peu de temps [4], comme dans l'espace d'une heure [5], le Prêtre devrait attendre [6].

4. Si le Prêtre vient à reconnaître ces défauts dans l'une et l'autre matière du Sacrifice : 1° avant la consécration, il leur substitue une matière valide, et continue les prières; il les cesserait à l'endroit même où il en est, supposé qu'il ne puisse se la procurer. Dans ce dernier cas, il cesserait également, même après avoir prononcé les paroles de la consécration, qui n'ont

[1] *Rub.* Ibid., n. 5, 6 et 7. — [2] Ibid , t. IV, n. 3 et 4. — [3] Ibid., n. 5. — [4] Ibid., n. 8. — [5] D'après S. Lig. Ibid., n. 355. — [6] *Rub.* Ibid., n. 7.

eu aucun effet. S'il n'en reconnaissait l'invalidité qu'après avoir pris ces substances, il ne pourrait plus célébrer, puisqu'il ne serait plus à jeun; il devrait seulement, dans le cas où il y aurait danger de scandale, continuer le reste, c'est-à-dire lire les oraisons, en supprimant ce qui ferait allusion à la communion, que ces prières supposent reçue, bénir le peuple et réciter le dernier évangile [1].

5. Un Prêtre qui aurait oublié de mettre dans le calice de l'eau avec le vin devrait réparer cette omission, mais seulement avant la consécration. Après la consécration, il devrait simplement continuer la Messe, l'eau n'étant pas matière essentielle du Sacrifice [2].

ARTICLE II

Défauts relatifs à la forme.

6. Lorsque le Prêtre ne se souvient pas d'avoir prononcé les paroles de la consécration, il ne doit pas se troubler : 1° s'il est certain d'avoir oublié quelqu'une des paroles essentielles, comme la formule de la consécration en tout ou en partie, il doit reprendre cette formule et continuer la Messe; 2° s'il regarde comme très-probable qu'il a oublié quelque chose d'essentiel, il doit réitérer la formule, au moins sous condition tacite; 3° si ce qu'il a omis n'est pas nécessaire pour la validité du Sacrifice, il doit continuer sans rien répéter [3].

7. S'il y avait lieu de répéter la formule de la consécration, il ne faudrait pas faire l'oblation, qu'on suppose avoir été faite [4].

8. Si le Prêtre, par distraction, prononçait sur l'hostie les paroles de la consécration du calice, il devrait, après avoir prononcé celle de la consécration du pain, faire la consécration du calice à l'ordinaire, car il n'a pu avoir l'intention de le consacrer en prononçant les paroles sur l'hostie [5].

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub.* Ibid., n. 7. — [3] Ibid., t. v, n. 2. — [4] Tous les auteurs. — [5] Plusieurs auteurs. Conséq.

ARTICLE III

De quelques accidents qui peuvent arriver dans l'acte même du saint Sacrifice.

9. S'il arrivait que l'église fût profanée pendant la Messe, le Prêtre quitterait l'autel s'il l'apprenait avant le canon; mais si le canon était commencé, il devrait achever le Sacrifice [1].

10. Si un excommunié dénoncé entrait dans l'église et si l'on ne pouvait le faire sortir, le Prêtre quitterait l'autel même après le canon commencé et avant la consécration. Si c'était après la consécration, il poursuivrait la Messe jusqu'à la communion inclusivement, et irait alors l'achever à la sacristie ou en quelque lieu convenable [2].

11. Pendant que le Prêtre est à l'autel, s'il survient tout à coup un très-grave péril de mort, comme serait une attaque menaçante des ennemis, une inondation subite, la ruine imminente de l'église, ou un autre accident semblable, le Prêtre interromprait la Messe s'il n'avait pas encore consacré, mais après la consécration, il pourrait communier aussitôt et omettre tout le reste [3].

12. Lorsque le Prêtre, pendant le saint Sacrifice, vient à être surpris par la mort ou par un accident subit, de manière à ne pas pouvoir continuer la Messe; si cet accident arrive avant la consécration, ou encore avant qu'il ait achevé les paroles de la consécration du pain, la Messe est interrompue, et il n'y a rien à faire; si cet accident arrive après la consécration, quand même le pain seul aurait été consacré, un autre Prêtre doit continuer la Messe en commençant à l'endroit où le premier s'est arrêté. En cas de nécessité, un Prêtre qui ne serait pas à jeun serait également tenu de le faire. Le Prêtre qui achève ainsi le Sacrifice doit observer les règles suivantes : 1° si le Prêtre infirme se trouve néanmoins en état de recevoir la sainte communion, celui qui continue la Messe doit la lui donner en

[1] Ibid., t. x. n. 2. — [2] Ibid. — [3] Ibid., n. 3.

rompant la sainte Hostie, s'il n'y a pas d'autre Hostie consacrée. Si le premier Prêtre venait à mourir après avoir prononcé une partie des paroles de la consécration du Calice, le second reprendrait à *Simili modo, postquam cœnatum est*, ou bien il consacrerait d'autre vin dans un second calice et prendrait après la communion du précieux Sang celui qui a été à demi consacré [1].

13. La Messe interrompue doit être continuée le plus tôt possible, et si l'on ne pouvait, dans l'espace d'une heure, trouver un Prêtre, la sainte Hostie devrait être renfermée dans le tabernacle par un Clerc ou même par un laïque [2].

14. Si le Prêtre qui a commencé la Messe pouvait continuer le saint Sacrifice après avoir pris quelque nourriture, il serait préférable qu'il continuât lui-même le Sacrifice, quand bien même il pourrait être achevé par un Prêtre à jeun [3].

15. Le Prêtre qui a achevé le saint Sacrifice ne peut pas célébrer une autre Messe le même jour [4].

16. Lorsque le Prêtre, croyant n'avoir qu'une hostie, s'aperçoit, après la consécration, qu'il en a deux, il doit les prendre toutes les deux à la communion [5].

17. Si, après la communion et les ablutions, il aperçoit des parcelles consacrées, il devra les prendre, quand même elles seraient considérables, car elles appartiennent au même Sacrifice [6].

18. S'il était resté une Hostie entière, le Prêtre devrait la renfermer avec les autres dans le tabernacle, ou, si cela ne peut se faire, il la laissera sur le Corporal, la couvrira avec décence pour être consommée par le Prêtre qui doit célébrer après lui; s'il ne doit pas y avoir d'autre Messe, il la laissera dans un calice ou sur une patène jusqu'à ce qu'elle puisse être consommée ou renfermée dans le tabernacle. S'il n'y avait pas de lieu convenable où elle pût être conservée, il pourrait la prendre [7].

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] S. C., 16 déc. 1823. Gardel., 4451 ou 4601, *in Carpen*.— [5] *Rub*. Ibid., t. VII, n. 2. — [6] Ibid. — [7] Ibid. n. 3.

19. Si le Prêtre découvre des parcelles après avoir quitté l'autel, mais étant encore à la sacristie et revêtu des ornements, il doit les consommer comme complément de la communion et du saint Sacrifice [1]. Mais, s'il avait déjà quitté les vêtements sacrés, ou si ces parcelles avaient été consacrées dans une autre Messe, il les conserverait dans le tabernacle s'il était possible de le faire; si cela ne se pouvait, il devrait les consommer [2].

20. Si un insecte ou quelque autre chose venait à tomber dans le calice avant la consécration, le Prêtre devra verser le vin dans un vase, le faire mettre dans un lieu décent, en mettre d'autre dans le calice, faire l'oblation au moins mentale, et continuer la Messe. Mais, après la consécration, si le Prêtre n'a pas de répugnance à prendre ce qui est tombé dans le calice, il le prendra avec le précieux Sang. S'il a une trop grande répugnance à le faire, il retirera du calice ce qui y est tombé, le purifiera avec du vin, puis, après la Messe, il le brûlera et mettra dans la piscine le vin et les cendres [3] (1).

21. S'il tombait dans le calice soit du poison, soit quelque substance qui puisse provoquer un vomissement, il faudra verser le vin consacré dans un autre calice, et en mettre d'autre, que l'on consacrera; puis, après la Messe, on y mettra de l'étoupe, et on le conservera jusqu'à ce que les saintes espèces soient desséchées, et alors on brûlera l'étoupe, dont on jettera les cendres dans la piscine [4] (2).

(1) La Rubrique ne prescrit pas ici, comme au n. 2, de consacrer une autre hostie. Dans le cas présent, en effet, la consécration a été valide et par conséquent toutes les conditions essentielles du Sacrifice ont été remplies; tandis que, dans l'autre cas, la consécration sur le calice a été invalide, et, par conséquent, le Corps et le Sang de J. C. n'ont pas été en même temps sur l'autel sous les deux espèces. (Baldeschi.)

(2) On voit, d'après les dispositions de la Rubrique, que le Prêtre doit, autant que possible, ne pas changer de calice pendant la célébration du saint Sacrifice. Cependant, s'il éprouvait trop de répugnance pour se servir du même, il pourrait en prendre un autre. (De Herdt. Part. III, n. 21.)

[1] Tous les auteurs. — [2] Grand nombre d'auteurs. — [3] *Rub.* Ibid., n. 6. — [4] Ibid., n. 7.

22. Si quelque poison vient à toucher la sainte Hostie, le Prêtre en consacrera une autre, et on conservera la première dans le tabernacle jusqu'à ce qu'elle soit corrompue, et alors on la mettra dans la piscine [1].

23. Si l'hostie se trouve brisée après l'oblation et avant la consécration, il faut néanmoins la consacrer, pourvu que le peuple ne puisse s'en apercevoir. Dans le cas où ce serait une cause de scandale pour le peuple, il faut en prendre une autre, faire l'oblation, et prendre la première après l'ablution. Si c'est avant l'oblation, le Prêtre doit en prendre une autre, s'il peut le faire sans scandale et sans attendre trop longtemps [2].

24. Si une partie de l'Hostie consacrée était tombée dans le calice, le Prêtre continuerait la Messe avec l'autre partie, s'il pouvait le faire commodément. Si la sainte Hostie avait été imbibée tout entière dans le précieux Sang, il ne la retirerait pas, mais il prononcerait toutes les paroles en omettant les signes prescrits sur la sainte Hostie, et, avant de communier, il ferait le signe de la croix en disant : *Corpus et Sanguis Domini nostri, Jesu Christi* [3].

25. En hiver, si le précieux Sang venait à geler, on entourerait le Calice d'étoffes chaudes, et, si ce moyen ne réussissait pas, on pourrait le plonger dans un vase d'eau très-chaude que l'on placerait près de l'autel, de manière cependant que l'eau ne pût entrer dans le calice [4].

26. Si quelque goutte du précieux Sang était tombée à terre ou ailleurs, il faudrait d'abord la prendre au moyen de la langue, puis racler la place, brûler ce qui a été enlevé et en jeter les cendres dans la piscine. S'il en était tombé sur la pierre de l'autel, le Prêtre agirait de même, et, sans racler l'endroit, le purifierait et mettrait l'ablution dans la piscine [5].

27. Si quelque goutte du précieux Sang tombe sur les nappes de l'autel ou sur d'autres linges, on doit purifier trois fois ces linges, en mettant au-dessous un Calice pour recevoir l'eau de

[1] Ibid., n. 8. — [2] Ibid., n. 9. — [3] Ibid., n. 10. — [4] Ibid., n. 11. — [5] Ibid., n. 12.

l'ablution, qui sera ensuite jetée dans la piscine. Si elle est tombée seulement sur le corporal, sur les vêtements sacerdotaux ou sur le tapis, il faut purifier de même, et jeter l'ablution dans la piscine [1].

28. S'il arrive que tout le précieux Sang vienne à être renversé, et qu'il en reste seulement un peu dans le calice, il faut suivre ce que nous venons de dire, et prendre le peu qui reste. S'il ne reste plus rien, on doit consacrer de nouveau l'espèce du vin en reprenant à ces paroles : *Simili modo, postquam cœnatum est,* après en avoir fait l'oblation, comme ci-dessus [2].

29. Si une Hostie ou seulement une parcelle vient à tomber à terre, on doit la prendre avec respect, purifier l'endroit où elle est tombée, le racler un peu, et mettre ce qui a été raclé dans la piscine, ainsi que l'ablution. Si elle est tombée sur un linge, il faut le purifier avec soin, et mettre l'ablution dans la piscine [3].

30. S'il arrivait que la particule de la sainte Hostie qui a été mise dans le calice y demeurât attachée, le Prêtre la tirerait doucement avec l'index sur le bord du calice, ou bien il la prendrait avec la purification [4]. Ce dernier moyen est plus convenable et plus conforme à la pratique des Prêtres les plus instruits. On pourrait appuyer cette dernière pratique par la Rubrique du Vendredi saint, qui, à la Messe des Présanctifiés, prescrit de mettre la partie de la sainte Hostie dans le vin [5]. On pourrait même mettre une seconde fois du vin dans le calice pour prendre la parcelle, si elle y demeurait encore attachée après la première purification [6].

31. S'il arrivait que le Prêtre, après la communion, fût pris d'un vomissement, et qu'on pût reconnaître les saintes espèces, il devrait les prendre, s'il n'avait pas une trop grande répugnance à le faire. S'il éprouvait une trop grande répugnance, on devrait les recueillir avec précaution, les mettre dans un lieu saint jusqu'à ce qu'elles soient corrompues, et les jeter

[1] Ibid. — [2] Ibid., n. 13. — [3] Ibid., n. 15. — [4] Ibid., n. 8. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid.

ensuite dans la piscine. Si l'on ne pouvait alors reconnaître les saintes espèces, il faudrait brûler le tout et en jeter les cendres dans la piscine [1].

32. Si le Prêtre s'apercevait seulement après la communion que les saintes espèces fussent empoisonnées, il pourrait prendre un remède pour provoquer un vomissement, quand même il y aurait à craindre qu'elles ne fussent pas consommées [2].

33. Si, après la consécration, la sainte Hostie venait à disparaître, soit qu'elle fût emportée par le vent, ou de toute autre manière, soit même qu'il s'opérât un miracle, on devrait en consacrer une autre en observant ce qui est dit n° 1 [3]. S'il arrivait par miracle, comme il est arrivé plusieurs fois, que le Corps adorable et le Sang précieux parussent sous la forme de chair et de sang, le Prêtre ne devrait pas les prendre à la communion, mais consacrer de nouveau [4]. Si cependant cette apparition était invisible au Prêtre ou si elle cessait avant la communion, le Prêtre devrait communier comme à l'ordinaire [5].

[1] Ibid., n. 14. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Ibid., t. III, n. 7. — [4] S. Thomas, p. III, q. LXXXIII, a. 4, ad 3. — [5] Baldeschi.

DEUXIÈME SECTION

RÈGLES IMPORTANTES CONCERNANT LA SAINTE MESSE ET LES FONCTIONS SACRÉES.

CHAPITRE PREMIER

De l'autel et de ses ornements.

ARTICLE PREMIER

De l'autel.

1. L'autel où l'on célèbre la sainte Messe doit être en pierre et consacré par un Évêque ou un Abbé qui en ait le pouvoir. Si l'autel n'est pas consacré, il doit au moins y avoir dans l'autel une pierre consacrée assez grande pour pouvoir contenir l'hostie et la plus grande partie du calice[1]. On appelle *autel fixe* un autel en pierre entièrement consacré, et *autel portatif* une pierre consacrée.

2. L'autel doit être placé au moins sur un degré[2].

3. On ne peut célébrer sur un autel au-dessous duquel seraient enterrés des corps morts[3].

4. Un autel perd sa consécration : 1° quand les Reliques en ont été enlevées[4]; 2° quand le sépulcre des Reliques est brisé[5]; 3° quand, dans un autel fixe, la table a été séparée du corps de l'autel[6] (1).

(1) Que devra faire un Curé qui, au moment de célébrer, un dimanche ou un autre jour où il est obligé de célébrer la Messe, s'aperçoit que le

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XX. — [2] S. C., 16 juin 1663. Gardel., 2076 ou 2223, ad 4, *in Granaten.* — [3] S. C., 11 juin 1629. Gardel., 671 ou 818, *in Turritana.* — [4] S. C., 23 mars 1686. Gardel., 2955 ou 3104, *Nullius.* — [5] S. C., 21 juin 1710. Talu., 876. — [6] S. C., 15 mai 1819. Gardel., 4412 ou 4562, *in Senogallien.*

ARTICLE II

De la décoration de l'autel.

5. Pour offrir le saint Sacrifice de la Messe, l'autel doit être couvert de trois nappes propres (1), bénites par un Évêque ou par un Prêtre qui en ait reçu le pouvoir [1]. La nappe supérieure doit être plus longue et descendre de chaque côté jusqu'à terre [2] (2). Les deux autres sont plus courtes, et peuvent être remplacées par une seule pliée en deux [3].

6. Autant que possible, l'autel doit être garni d'un parement de la couleur du jour [4]. Vers la partie supérieure, on pourra mettre des franges. Il y aura au milieu une croix ou une image [5] (3).

seul autel qu'il possède a perdu sa consécration? « Nous pensons, dit « S. E. le cardinal Gousset, qu'il peut alors dire la Messe, à raison des « graves inconvénients qu'il y aurait à ne pas la dire, faute de pouvoir, « généralement, faire comprendre aux fidèles pourquoi il ne la dit pas « dans le cas dont il s'agit. Pour prévenir toute difficulté, le Curé qui « n'a qu'un seul autel dans son église doit toujours avoir en réserve une « pierre sacrée, qu'il peut déposer dans une des armoires de la sacristie. » (Gousset, *Théol. Morale*, t. II, p. 194.)

(1) Quant à la matière dont ces nappes doivent être faites, v. ch. II.

(2) Il n'est plus d'usage, dit saint Liguori (l. VI, n. 375), que la nappe supérieure descende jusqu'à terre. Cependant le Cardinal Préfet de la S. C. des R., consulté sur ce point, a répondu, le 3 oct. 1851, que cette Rubrique est obligatoire.

(3) Comme on le voit par le texte de la Rubrique, ce parement d'autel de la couleur du jour n'est pas absolument nécessaire. En France, on a coutume de les supprimer et de les remplacer par des décorations sur bois, sur marbre, etc. Quoique cette pratique s'éloigne du conseil donné par la Rubrique, et qu'elle paraisse même s'éloigner de l'esprit des Rubriques, qui tendent toujours à faire voir la couleur du jour, cependant l'usage dont nous parlons ne peut être condamné, d'autant mieux que nous lisons dans Gavantus : « *Potest etiam sine eo* (pallio) *celebrari,* « *puta, si altare est ornatum auro vel lapide pretioso.* » (*Gavantus*, Ibid.) Et dans Quarti : « *Si pars anterior seu frons altaris sit ornatus* « *lapidibus pretiosis, nullum erit peccatum in eo altari sacrum facere* « *sine pallio, quia nullum violatur præceptum.* » (*Quarti* in Rub. cit.)

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Ibid. et *Cær. Ep.* l. I, c. XII, n. 11. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Gavantus, *de Mens. S. Supellect.*

7. Sur l'autel, au milieu, on place une croix [1] (1) assez grande pour être vue du Célébrant et du peuple [2], et au moins deux chandeliers [3] de chaque côté [4], dont la hauteur ne doit pas dépasser le pied de la croix [5]. Pendant le temps de la Messe et des Offices, les chandeliers et la croix ne doivent jamais être couverts [6].

8. S'il y avait au-dessus de l'autel un grand crucifix, celui dont nous avons parlé ne serait plus nécessaire [7].

ARTICLE III

Du tabernacle.

9. Le premier objet qui doit fixer l'attention de celui qui est chargé du soin d'une église, c'est le saint tabernacle [8].

(1) Est-il nécessaire que sur cette croix il y ait l'image de J. C. crucifié? Les auteurs supposent tous cette image, quelques-uns la prescrivent. Pour cela, les uns s'appuient sur le texte du Cérémonial des Évêques, qui semble le prescrire par ces paroles : *Et crux ipsa tota candelabris supereminеat cum imagine SS. Crucifici versa ad interiorem altaris faciem.* Mais voici une décision qui établit le contraire. A cette question : « *An imago SS. Crucifixi in cruce posita super altari videatur necessarie adhibenda in sacrificio?* » La S. C. a répondu : « *Satis esse, ut impleantur disposita per Rubricas generales Missalis cap. XX, de præparatione altaris. Etenim, Cærem. Episc., cap. XII, L. I, docet solummodo quo vertenda sit imago, casu quod adsit.* » (S. C. 20 déc. 1639. Gardel., 1871 ou 2018, ad 1, *in Aversana*). D'autres s'appuient sur une encyclique de Benoît XIV, du 16 juillet 1746, dans laquelle il réprouve, non pas précisément les croix sans l'image de J. C. crucifié, mais les crucifix trop petits. La question présente ne nous paraît pas assez directement traitée pour que les paroles de cette encyclique puissent annuler la décision de la S. C. que nous venons de citer, et pour permettre de soutenir qu'il y ait obligation rigoureuse que la croix porte l'image de J. C. crucifié. On peut consulter sur ce point la note de Gardellini sur la question 8 du n. 4440 ou 4590 de la collection générale des décrets de la S. C. des R.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 17 sept. 1822. Gardel., 4440 ou 4590, ad 8, *Dubiorum.* — [3] *Rub.* Ibid. — [4] S. C., 16 juin 1663. Gardel., 2084 ou 2231, *in Rosanen.* — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 11. — [6] S. C., 12 sept. 1857. *in Molinen.* — [7] V. 4. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 2.

10. Le tabernacle doit toujours être fermé à clef[1], et l'on ne doit jamais apercevoir le ciboire[2].

11. Devant le tabernacle, il doit toujours y avoir une lampe allumée jour et nuit[3]. Elle ne doit pas être trop éloignée de l'autel[4]. S'il y a plusieurs lampes, elles doivent être en nombre impair[5]. L'obligation d'avoir une lampe allumée est assez rigoureuse pour que plusieurs théologiens des plus célèbres accusent de péché mortel celui qui, par une négligence gravement coupable, laisserait sans lumière pendant un jour l'église où réside le saint Sacrement[6].

12. Le ciboire doit être couvert d'un voile blanc[7]. L'intérieur du tabernacle doit être garni d'une étoffe de soie blanche[8], et l'extérieur doit être couvert d'un voile[9] blanc, ou mieux encore de la couleur du jour[10]. Cependant, lorsqu'on fait quelque fonction funèbre, on ne le couvre jamais en noir, mais en violet[11].

13. Il ne doit y avoir dans le tabernacle que le saint Sacrement[12]. On ne doit mettre sur le tabernacle[13], ou devant la porte[14], aucune Relique, pas même celle de la vraie Croix, ni vase de fleurs, ou autre chose de ce genre[15].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 2. — [2] S. C., 20 sept. 1806. Gardel., 4355 ou 4505, ad 2, *in Toletana*. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. *Rituale*, de Euch. — [4] S. C., 22 aug. 1699. Gardel., 3376 ou 3525, *in una Ord. Capucc.* — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 17. — [6] S. Lig., l. VI. — [7] *Rituale*. Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rituale*. Ibid. — [10] S. C., 21 juillet 1856. Gardel., 5221, ad 15, *in Briocen.* — [11] Gavantus et autres. — [12] *Rituale*. Ibid. — [13] S. C., 3 avril 1821. Gardel., 4428 ou 4578, ad 6, *Decr. gener.* — [14] S. C., 22 janv. 1701. Gardel., 3426 ou 3575, ad 10, *Congreg. Montis Coronæ*. 6 sept. 1845. Gardel., 4888 ou 5033, *S. Angeli in Vado*. — [15] Mêmes décrets.

CHAPITRE II

De la Sacristie.

1. La sacristie étant un lieu saint, on doit toujours s'y tenir avec respect, y garder le silence, et éviter l'occasion de le rompre [1].

2. La sacristie doit être très-propre. On ne doit jamais rien y voir qui sente la négligence et le désordre. On doit enlever souvent la poussière, les toiles d'araignées, etc., renouveler l'air, tant de l'appartement que des armoires, particulièrement de celles où sont renfermés les ornements qui servent plus rarement [2].

3. Il doit y avoir dans la sacristie un bassin pour se laver les mains [3] et des essuie-mains [4]. On en met ordinairement trois : le premier, pour les Prêtres avant la Messe ; le deuxième, pour les Prêtres après la Messe ; le troisième pour les Ministres de l'autel ; chacun avec une étiquette indiquant l'usage auquel il est destiné [5].

4. Il y aura dans la sacristie une croix ou au moins un tableau [6].

CHAPITRE III

Des vases sacrés et non sacrés.

1. Les vases qui servent au saint Sacrifice sont le calice et la patène. Ils doivent être en or, ou en argent et dorés à l'intérieur. Le pied du calice peut être d'une autre matière [7].

2. Le calice et la patène doivent être consacrés par un Évê-

[1] Conc. Aquense. — [2] Gavantus, de Mensuris sacræ supell. et ailleurs. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 1. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. VI, n. 4. — [5] Bauldry, part. I, c. II, art. 1, n. 19. — [6] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 1. — [7] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 1.

que[1]. Quand ils ont été dorés de nouveau à l'intérieur, ils ont perdu leur consécration, et il faut les faire consacrer de nouveau[2].

3. Les vases destinés à renfermer le saint Sacrement comme le ciboire ou custode (*pyxis*, *custodia*), la lunette (*lunula*) qui se met dans l'ostensoir (*ostensorium tabernaculum*) doivent être bénits[3] (1). L'ostensoir doit être surmonté d'une croix[4].

4. Les burettes (*ampullæ*, *hamulæ*, *urceoli*), d'après la Rubrique, doivent être en verre[5]. Les auteurs les plus remarquables recommandent beaucoup ce point, et ajoutent qu'elles doivent avoir un couvercle[6] (2).

5. Les burettes doivent être nettoyées chaque jour, et, de plus, on le fera chaque mois avec soin, moyennant un instru-

(1) Quelques théologiens sont d'un sentiment contraire. Mais ce sentiment est en opposition avec la Rubrique du Missel, part. II, tit. II, n. 3. De plus, la S. C., consultée sur ce point, a répondu *Servandas esse Rubricas* (*loc. cit.*); or les Rubriques prescrivent positivement cette bénédiction.

(2) Sans vouloir, par le mot de la Rubrique *Ampullæ vitreæ*, auquel on n'ajoute pas *non autem argenteæ vel stanneæ*, condamner d'une manière absolue l'usage des burettes opaques, nous croyons devoir citer quelques autorités sur cette question. 1° Gavantus : « Vitreæ jubentur in « Rubrica, ne contingat error in calice, ob densiorem materiam hamu« larum, qua difficile vinum dignoscitur ab aqua. » (Com. sur la Rubr. citée.) « Hamulæ non ex argento, stanno, aurichalco aliove metalli genere, « sed e vitro seu crystallo perlucido, cum operculo decenti. » (*De Mensuris sacræ supell.*) 2° Castaldi : « Ampullas vitreas, vel crystallinas... « Ampullæ argenteæ vel ex alia simili materia, qua apparere extra clare « non possit aquæ ac vini materia, ad usum sacri ministerii nullo « modo adhibeantur. » Puis il en donne plusieurs raisons. (Praxis cærem., l. I, sect. III, ch. VI, n. 2.) 3° Bisso : « Circa ampullas, eas « Rubrica præcipit esse vitreas, eo fine, ut faciliter cognoscatur quæ« nam sit vini et quænam aquæ. » (Lit. A, n. 255, § 2.) « ... Cum am« pullis, quæ, quantum fieri possit, sint omnino vitreæ. » (Lit. C, n. 552, § 3.)

[1] Ibid. — [2] S. C., 14 juin 1845. Gardel., 4866 ou 5011, *in Leodien* — [3] *Rub. Miss.* Ibid., tit. I, n. 3. S. C., 16 nov. 1649. Gardel., 1466 ou 1613, ad 5, *in Januen*. — [4] S. C., 11 sept. 1847. Gardel., 4951 ou 5112, *in Ariminen* — [5] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XX. — [6] Gavantus, Castaldi, Bisso, etc.

ment qui puisse pénétrer dans l'intérieur. On tiendra aussi les bassins en bon état, et, s'ils sont en métal, on les nettoiera tous les trois mois avec les procédés connus [1].

6. Le verre de la lampe doit être nettoyé tous les quinze jours [2].

7. Il doit y avoir, dans une sacristie bien tenue, des vases destinés à laver les calices et les linges sacrés [3]. Il serait à propos qu'il y eût une ouverture à la partie inférieure pour verser par là l'eau dans la piscine [4].

8. Les croix, chandeliers, etc., qui sont toujours exposés, doivent être légèrement frottés chaque semaine. On ne doit pas non plus les toucher avec la main nue [5].

CHAPITRE IV

Des linges et ornements sacrés.

ARTICLE PREMIER

Des linges sacrés.

1. Les linges sacrés sont : 1° le *corporal*. Le corporal est un linge destiné à recevoir le corps sacré de N. S. [6]. Ce linge est ordinairement carré, porte une croix sur la partie antérieure [7], et doit être bénit [8]; 2° la *pale*. La pale est un linge destiné à couvrir la patène et le calice pendant le saint Sacrifice; elle doit aussi être bénite [9] (1); 3° le *purificatoire*. Le purificatoire est

(1) 1° En Italie, la pale consiste dans une double toile empesée, coupée en carré et sans carton. En France, on met un carton entre les deux toiles. Cet usage n'est pas réprouvé, comme on peut le voir dans la *Correspondance de Rome*. 2° La pale était d'abord une partie même du

[1] Gavantus, de nitore et munditie sacræ supell. — [2] Ibid. — [3] Ibid. Castaldi, Prax. Cær., l. I, sect. III, c. IV, n. 2. — [4] Gavantus Ibid. — [5] Ibid. — [6] *Rub. Miss.* part. II, tit. I, n. 1 — [7] Gavantus, de Mens sacr. supell. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Ibid.

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

un linge qui se met sur le calice, et sert à l'essuyer [1]; il ne se bénit point [2]; 4° outre les linges sacrés, on se sert encore, au saint Sacrifice, d'un petit linge appelé *manuterge*, avec lequel le Prêtre s'essuie les mains au *Lavabo* [3].

ARTICLE II

Des vêtements du Prêtre et des Ministres.

2. Les vêtements du Prêtre pour la célébration du saint Sacrifice et ceux de ses Ministres doivent être bénits par un Évêque ou un Prêtre qui en ait le pouvoir [4].

3. Ces vêtements sont : 1° pour le Prêtre, l'amict (*amictus*), l'aube (*alba*), le cordon (*cingulum*), le manipule (*manipulus*), l'étole (*stola*), et la chasuble (*planeta* ou *casula*) [5]; 2° pour le Diacre, l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole mise transversalement de l'épaule gauche sous le bras droit, et la dalmatique (*dalmatica*) [6]; 3° pour le Sous-Diacre, l'amict, l'aube, le cordon, le manipule et la tunique (*tunica*) [7].

4. A certains jours marqués par la Rubrique, et dont il sera parlé en son lieu, le Diacre et le Sous-Diacre ne portent point la dalmatique et la tunique; mais, dans les cathédrales et les églises considérables, ils portent des chasubles repliées devant

corporal, qui se repliait sur le calice, comme le font encore les Chartreux. 3° Nul auteur ne parle d'un usage assez commun en France et peu fondé en autorité, de broder une croix en dessous. 4° La S. C. a réprouvé l'usage des pales recouvertes de soie ou autre étoffe. (22 janv. 1701. Gardel., 3426 ou 3575, ad 6. *Congr. Montis coronæ.*) On cite un décret du 10 janv. 1852 par lequel cette défense aurait été révoquée et maintenue seulement pour les pales de couleur noire; mais ce décret ne se trouve pas dans la nouvelle édition de la collection authentique.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 7 sept. 1816. Gardel, 4376 ou 4526, ad 26, *in Tuden.* — [3] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XX. — [4] Ibid., part. II, tit. I, n. 2. — [5] Ibid. — [6] Ibid., part. I, tit. XIX, n. 2. *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 1. — [7] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. X, n. 1.

la poitrine (1), et, dans les petites églises, le Diacre sert à l'autel avec l'aube, le manipule et l'étole, et le Sous-Diacre avec l'aube et le manipule [1].

5. L'habit de chœur consiste dans le surplis ou la *cotta* sur la soutane, avec la barrette [2]. 1° La soutane doit être assez longue pour toucher au moins le talon [3]; mais il est absolument prescrit qu'elle soit sans queue [4]; 2° quant à la forme du surplis, il n'y a rien de positivement prescrit à cet égard [5]. Voici seulement ce qu'en disent les auteurs les plus remarquables. 1° Gavantus : « Superpelliceum e tela potius tenui, manicis ita « oblongis, ut crispatæ usque ad digitos summos pertingant, « quæ esse possunt cubitis circiter duobus; in ipso ore potius « forma sit rotunda quam quadrata, a pectore nullo modo scis- « sum aut dissectum; longe ducatur infra genua, fere ad media « crura; late pateat ab extremis oris in ambitum cubitis circi- « ter tredecim, ab humeris circiter octo, a nulla parte nimis af-

(1) Relativement aux chasubles pliées, voici un décret de la S. Congrégation des rites, du 13 juin 1671 : *Rubrica concedit usum planetarum complicatarum ante pectus Diaconis et Subdiaconis ministrantibus in Missa solemni in Cathedralibus et præcipuis Ecclesiis in diebus jejuniorum : in minoribus vero Ecclesiis Ministris prædictis dat tantum usum albæ cum manipulo Subdiacono, et cum stola et manipulo Diacono*. Cette partie du devant de la Chasuble, qui, dans le principe, était simplement pliée, est aujourd'hui coupée. Cette chasuble est, au reste, faite comme celle du Célébrant. C'est ici le lieu de remarquer qu'il y a des différences assez essentielles entre les chasubles, tuniques et dalmatiques des églises de Rome avec ces mêmes ornements de nos églises de France. A Rome, la chasuble a la croix devant, et non point derrière; seulement, par derrière, elle est partagée en trois parties, à peu près comme nos tuniques, par des galons qui vont du haut en bas. Quant aux dalmatiques et aux tuniques, à Rome, ces ornements ont des galons qui les divisent dans la largeur, c'est-à-dire d'un côté à l'autre, et non pas, comme en France, du haut en bas : ce qui les rend fort différentes des chasubles. Les chasubles dont se servent le Diacre et le Sous-Diacre, étant dépliées, peuvent servir aux Prêtres pour la célébration de la Messe. (Merati, part. IV. c. I, n. 2.)

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XIX, n. 5 et 6. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. V, n. 4. — [3] *Rub. Miss.*, part. I, tit. I, n. 2. — [4] S. C., 17 juin 1673. Gardel., 2490 ou 2642, *in Ravennaten*. 2 déc. 1673. Gardel., 2514 ou 2666, *in Ravennaten*. — [5] S. C., 4 sept. 1745. Gardel., 4027 ou 4176, ad 2, *in Pernambucen*.

« fectata artificiosi operis elegantia elaboratum, ab humeris præ« sertim non specioso artificii ornatu[1]; » 2° Catalan, après avoir rapporté les diverses modifications qui ont été apportées dans la forme du surplis, donne, d'après saint Charles, les mêmes règles que Gavantus, et cite enfin un Concile de Bordeaux, tenu en 1583, qui défend aussi l'usage du surplis enrichi de broderies[2]. Actuellement à Rome le surplis est assez court, les manches ne descendent pas beaucoup au-dessous du coude, et il est ordinairement garni de dentelle.

6. Le rochet est le même vêtement que le surplis, seulement il a les manches étroites[3]. L'usage en est réservé aux Évêques et aux Prélats. Les Chanoines doivent avoir un indult spécial pour le porter, et l'habit de chœur de chaque Chapitre doit être fixé par une concession Apostolique[4]. Le rochet ne peut remplacer le surplis pour l'administration des sacrements; ceux qui en ont l'usage mettent alors le surplis par-dessus[5] (1). De plus, les Chanoines ne peuvent pas porter l'habit canonial hors de l'église cathédrale ou collégiale, quand ils ne sont pas en corps avec tout le Chapitre[6] (2).

(1) Le rochet et le surplis par-dessus, que portent aussi à Rome les Chanoines dans certaines circonstances, vont très-bien ensemble et produisent un fort bel effet. (Cér. des Év. expl., l. I, c. III, n. 18.)

(2) A Rome, les Évêques, comme les Chanoines, ne prennent l'habit canonial que pour les Offices, et, pour toutes les autres Fonctions sacrées, ils se revêtent du surplis par-dessus le rochet. Ainsi, lorsque le Pape dit la Messe basse avec solennité, ce sont deux Évêques en rochet et surplis qui la lui servent en qualité de Chapelains. Les Évêques qui communient à la Messe papale, comme il arrive le Jeudi saint, déposent, avant la communion, leur mantelet, pour prendre le surplis par-dessus le rochet. On tolère cependant l'usage de communier avec le mantelet, et cet usage, du reste, est approuvé par un décret de la S. C. du 10 sept. 1796. Gardel., 4320 ou 4469, ad 5, *in Brachoren*. Nous ne voudrions pas cepen-

[1] Gavantus, de Mensuris sacræ supell. — [2] Catalan, in Pontif. prol., c. XII, n. 6 et 7. — [3] Tous les auteurs. — [4] S. C. C., an 1828, p. 264. S. C., 17 avril 1660. Gardel., 1898 ou 2045, *in Aquilana*. — [5] S. C., 12 déc. 1750. Gardel., 4065 ou 4208, *in Pisauren*. 19 juin 1773. Gardel., 4216 ou 4365, ad 1, *Urbis*. — [6] S. C., 31 mai 1817. Gardel., 4586 ou 4556, ad 2. *Dubia additionalia*. 10 janv. 1852, Gardel., 5166, *in Cenomanen*.

7. La barrette est surmontée de trois pointes; le quatrième côté ne doit point en avoir. La barrette à quatre pointes est l'insigne du doctorat, et les laïques, aussi bien que les Ecclésiastiques, en font usage dans toutes les séances académiques où il est question de paraître officiellement; mais aucun Docteur, même Évêque, ne peut se servir de cette barrette à quatre pointes dans les fonctions sacrées[1].

ARTICLE III

De la matière des linges et ornements sacrés.

8. Les amicts, les aubes, les nappes des autels, les corporaux, les pales et les purificatoires doivent être en toile de lin ou de chanvre, et non en coton [2].

9. Les chasubles en étoffes de coton ne sont pas prohibées par ce décret, comme l'a déclaré la S. C. [3]. Cependant, à cette question : « Num planetæ, stolæ, et manipula possint confici ex tela « linea vel gossypio vulgo *percallo*, coloribus præscriptis tin- « cta aut depicta? » Elle a répondu : « *Serventur Rubricæ, et* « *usus omnium Ecclesiarum quæ hujusmodi casulas non ad-* « *mittunt*[4]. »

10. L'usage, introduit dans quelques églises, de confectionner des ornements en étoffe de verre, est prohibé [5].

11. Le cordon peut être en soie, quoique le fil soit plus convenable[6]. Il peut être aussi de la couleur du jour[7].

dant condamner la pratique de porter l'habit canonial, pour prêcher, même en dehors de l'église cathédrale ou collégiale. On peut voir sur cette question : *Tractatus de capitulis, auctore D. Bouix*, p. 516.

[1] S. C., 5 déc. 1844. Gardel., 4845 ou 4991, ad 1 et 2, *in Venusin.* [2] S. C., 15 mai 1819. Gardel., 4413 ou 4563, *Decretum generale.* — [3] S. C., 23 mai 1835. Gardel., 4601 ou 4750, *Ord. min. de Observantia.* — [4] S. C., 23 sept. 1837. Gardel., 4666 ou 4815, ad. VIII, *in Mutinen.* — [5] S. C., 11 sept. 1847. Gardel.; 4938 ou 5099, *in Atrebaten.* — [6] S. C., 22 janvier 1701. Gardel., 3426 ou 3575, ad 7, *Congreg. Montis Coronæ.* — [7] S. C., 8 juin 1709. Gardel., 3660 ou 3810, ad 4, *in Bracharen.*

ARTICLE IV

De l'usage des ornements sacrés.

§ 1. — De l'amict, de l'aube et du cordon.

12. On se sert de l'amict toutes les fois qu'on porte l'aube[1]; les Chanoines mettent aussi l'amict lorsqu'ils doivent porter des ornements pour assister l'Évêque[2], ou assister aux Fonctions pontificales[3].

13. L'aube et le cordon sont toujours employés ensemble. On se sert de l'aube pour la célébration du saint Sacrifice et seulement pour quelques autres circonstances, telles que la Procession de la Fête-Dieu et la Reposition du saint Sacrement. A la Messe pontificale du Jeudi saint, les Diacres assistants sont aussi revêtus de l'aube[4].

14. L'Évêque seul porte l'aube pour chanter les Vêpres et les autres Heures canoniales[5]. Un simple Prêtre peut cependant garder l'aube pour chanter les Laudes de Noël qui suivent immédiatement la Messe de minuit, ou les Vêpres qui suivraient immédiatement la Messe, comme il arrive dans les fêtes qui se célèbrent pendant le carême[6].

§ 2. — Du manipule.

15. Le Célébrant ne porte jamais le manipule lorsqu'il est revêtu de la chape; et, dans les églises où il n'y a pas de chape, il porte seulement l'aube et l'étole, s'il doit faire quelques bénédictions à l'autel[7].

16. On quitte le manipule pour toutes les Fonctions autres que la Messe. Lorsque le Célébrant porte la chape, ses Ministres ne portent pas non plus le manipule, sauf le Dimanche des Ra-

[1] Toutes les Rubr. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 1, c. VIII, n. 2. — [3] Ibid., c. XV, n. 6. — [4] S. C., 17 sept. 1785. Gardel., 4272 ou 4421, ad 2, *in Portugallen.* — [5] S. C., 13 juillet 1658. Gardel., 1763 ou 1910, ad 3, *in Ragusina.* 27 août 1836. Gardel., 4637 ou 4786, *in Lucana.* — [6] Rép. du Card. Préfet de la S. C, 3 oct. 1851. — [7] *Rub. Miss*, part. I, tit. XIX, n. 4.

meaux, à la Bénédiction des Rameaux, où ils prennent le manipule pour chanter l'épître et l'évangile [1].

17. Le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre conservent aussi le manipule au dépouillement de la Croix le Vendredi saint [2] : ils le quittent seulement pour l'Adoration de la Croix [3].

§ 3. — De l'étole.

18. On doit prendre l'étole pour administrer tous les sacrements. Seulement, quant au sacrement de Pénitence, la coutume, le lieu ou les circonstances peuvent dispenser de cette règle [4]. On doit cependant, régulièrement, avoir alors le surplis et l'étole violette. Nous lisons, en effet, dans le Rituel : « Superpelliceo et stola violacei coloris utatur, prout tempus vel locorum feret consuetudo [5]. » De plus, on a adressé, à ce sujet, deux questions à la S. C. : « 1° An adsit præceptum utendi stola violacea in administratione sacramenti Pœnitentiæ? » Elle a répondu : « *Servetur Rituale Romanum* [6]. » 2° Quæritur an « confessarii in ecclesia cathedrali (Patavin.) in actu confessionum assumere debeant stolam, qua non utuntur? » Elle a répondu : « *Affirmative juxta decreta* [7]. »

19. On prend également l'étole pour faire toute espèce de bénédiction [8].

20. Le Prêtre qui expose le saint Sacrement doit porter l'étole, quand même il ne ferait que servir un autre Prêtre [9]. Cependant, comme un Prêtre qui assiste ne doit pas être en étole, il ne la prend que pour le moment où il expose ou retire le saint Sacrement [10].

21. L'étole n'est pas nécessaire pour ouvrir le tabernacle [11].

22. On ne doit point porter l'étole pour présider aux Vêpres

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3906 ou 4055, ad 4, *in Toletana*. — [4] *Rit.* de Adm. sacra. — [5] Ibid., de sacram. Pœnit. — [6] S. C., 17 août 1833. Gardel., 4569 ou 4718, ad 3, *Ord. S. Joan. de Deo*. — [7] S. C., 11 sept. 1847. Gardel., 4946 ou 5107, ad 1, *in Patavin*. — [8] *Rituale*, de Benedict. reg. gen. — [9] S. C., 17 sept. 1785. Gardel., 4272 ou 4421, ad 1, *in Portugallen*. — [10] Merati, de Festo Corp. Christi. — [11] Gardel., note sur le décret 4499.

ou à un autre Office[1]. On n'en excepte que le cas où l'on devrait encenser le saint Sacrement exposé[2].

23. Lorsqu'un Prêtre communie, il doit porter l'étole[3].

24. Les Prêtres qui font avec l'Évêque l'imposition des mains à l'Ordination des Prêtres, s'ils ne portent pas la chasuble, doivent au moins avoir l'étole[4].

25. On peut aussi porter l'étole pour prêcher, si tel est l'usage[5].

§ 4. — De la tunique, de la dalmatique et de la chasuble.

26. Outre le temps du saint Sacrifice, ces ornements sont encore portés par les Chanoines lorsqu'ils assistent aux Fonctions pontificales[6]. Les Prêtres, Diacres et Sous-Diacres s'en revêtent aussi à la Procession de la Fête-Dieu en l'absence du Chapitre[7].

27. On conseille l'usage de la chasuble aux Prêtres qui font, avec l'Évêque, l'imposition des mains à l'Ordination des Prêtres[8].

28. On permet encore aux Ministres sacrés de prendre la dalmatique et la tunique pour quelques autres Fonctions comme la Reposition du saint Sacrement[9], le Lavement des pieds, qui se fait le Jeudi saint[10], etc.

§ 5. — De la chape.

29. Il est d'usage, dans beaucoup d'églises de France, de revêtir de chapes des Chantres laïques. Les règles de l'Église ne supposent jamais cette coutume; et, dans les pays où jamais

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III. n. 1. S. C., 7 sept. 1658. Gardel., 1778 ou 1915. *in Alexanen.* 4 août 1663. Gardel., 2094 ou 2241, ad 3, *Dalmatiarum.* 7 sept. 1816. Gardel., 4374 ou 4524. *Decretum generale.* 16 déc. 1828. Gardel., 4496 ou 4645, ad 3, *in Volaterana.* 26 avril 1834. Gardel., 4575 ou 4724. *Nullius Farfen.* 11 sept. 1847. Gardel., 4950 ou 5111, ad 5 *in Veronen.* — [2] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [3] *Cær. Ep.*, l. II. c. XXIII. n. 6. *Rituale.* Ordo ministr. Commun. — [4] *Pontificale*, de Ord. Presb. — [5] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 21, *Marsorum.* — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV. n. 6. — [7] V. Fête-Dieu. — [8] *Pontificale*, Ordin. Presbyt. — [9] S. C., 17 sept. 1785. Gardel., 427 ou 4421, *in Portugallen.* — [10] Rub. de ce jour.

n'ont été introduits des abus de ce genre, le peuple serait scandalisé de ce qu'on pourrait appeler en quelque sorte la profanation d'un vêtement essentiellement ecclésiastique, qu'on fait porter à des hommes qui n'ont pas le droit de s'en revêtir, et dont la conduite et la tenue contrastent trop souvent avec les fonctions saintes qu'on leur fait remplir avec cet habit sacré. Tout en laissant à chacun la liberté de penser qu'en se procurant, par ce moyen, des chapes au milieu du chœur, on ajoute aux Offices un appareil extérieur plus majestueux, nous allons exposer les principes qui se rattachent à cette question.

30. La chape est un habit de dignité, comme on le voit par la disposition du Cérémonial des Évêques, qui revêt de la chape les plus dignes du Clergé dans les circonstances solennelles. Ainsi, dans les Fonctions pontificales, lorsque les Chanoines sont revêtus d'ornements, les Dignitaires doivent avoir la chape [1].

31. La chape est portée aux Vêpres, Matines et Laudes solennelles par l'Officiant et les Assistants [2], ne fussent-ils que de simples Clercs [3], par le Prêtre assistant à la Messe pontificale, par le Célébrant aux Bénédictions qui se font à l'autel, à l'Absoute pour les morts [4].

32. A la Messe solennelle et non pontificale, les dignitaires ne peuvent être revêtus de la chape. Le Cérémonial, après avoir dit que, pour la Messe pontificale, les Chanoines doivent être revêtus d'ornements comme pour les Vêpres, ou qu'au moins six ou quatre doivent être revêtus de chapes [5], parlant ensuite des églises collégiales, dit : « Celebrantem paratum « planeta et reliquis paramentis Missalibus præcedunt Diaconus « et Subdiaconus parati dalmatica et tunicella, vel pro tempo- « ris qualitate, planetis ante pectus plicatis .. Nec alii præter « ipsos erunt parati [6]. » De plus, à cette question : « Ex asserta « diuturna consuetudine pene immemorabili in ecclesia sancti

[1] *Cær. Ep.*, l. I. c. xx, n. 6. — [2] V. Des Vêpres solen. — [3] S. C., 15 mars 1608. Gardel., 227 ou 374, ad 8, *in Alexandrina*. — [4] *Rub. Miss.*, part. I, tit. xix, n. 3. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6, 7, 8. — [6] Ibid., n. 13.

« sepulcri et S. Jacobi vulgo de Barletta intra fines Archidio-« cœsis Tranen., illud est in more positum, ut dum in solem-« nioribus Missas solemnes et Vesperas celebrant Rectores ea-« rum, præter Ministros inservientes, eis assistunt alii sex Pres-« byteri pluvialibus induti. Cum autem a consuetudine ista, « quæ nullo Apostolico indulto innititur, difficile admodum sit « desistere absque fidelium admiratione et scandalo, Rectores « ipsi S. C. R. humillime rogarunt ut eam confirmare dignare-« tur, adeo ut licite deinceps in ea perseverare valeant. » La S. C. a répondu : « *Permitti posse quoad Vesperas solemnes tan-« tum*[1]. »

33. Ceux qui portent la chape font généralement la fonction de Chantres. Ainsi, dans son Commentaire sur cette règle, *Duo Cantores cottis induti intonant psalmos*[2], Catalan dit : « Verum jam fere ubique ex consuetudine recepta, ipsi Assi-« stentes intonant primum versum psalmi[3]. » Nous lisons aussi la même chose dans Gavantus et Merati : « Propria vestis est « Cantorum, et apud nos quoque Cantorum est pluviale[4]. » Baldeschi s'exprime ainsi : « A quelques fêtes de l'année, on « a coutume de chanter les Vêpres avec deux ou quatre Cha-« piers. Sur quoi il est bon de remarquer que, quand ils sont « quatre, deux d'entre eux, ordinairement les moins dignes, « font l'office de Chantres. Les deux premiers le font égale-« ment quand ils sont seuls[5]. »

34. On peut demander aussi si ceux qui remplissent la fonctions de Chantres peuvent porter la chape pendant la Messe solennelle. Aucun auteur n'en parle, excepté ceux qui ont écrit d'après les usages français. A Rome, il n'y a pas, comme dans la plupart des églises de France, de Chapiers pour la Messe, même solennelle, mais seulement pour les Vêpres. Le Cardinal Préfet de la S. C., consulté sur ce point, a répondu : « *Non esse in usu*[6]. » De plus, ceux qui revêtent de chapes les Chantres peu-

[1] S. C., 10 janv. 1852. Gardel., 5170, *in Tranen.* — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. III. n. 7. — [3] Catalan. Ibid. — [4] Gav. et Merati in Rub. cit. Honorius in Gemma. l. I. c. CCVII. — [5] Baldeschi. Dei Vesperi cantati. — [6] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851

dant la Messe solennelle paraissent n'avoir pas réfléchi sur le motif pour lequel ils en sont revêtus pendant les Vêpres. En effet, ils ne sont revêtus de chapes pendant les Vêpres que pour assister l'Officiant, et c'est par accident qu'ils remplissent la fonction de Chantres. De plus, les auteurs qui donnent la chape comme l'habit propre des Chantres n'en parlent que pour les Vêpres et en ce sens.

ARTICLE V

De la couleur des ornements.

35. La couleur des ornements varie suivant les différentes fêtes et les divers temps de l'année. Il y a cinq couleurs : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir.

1° Le *blanc*. On s'en sert depuis les premières Vêpres de Noël jusqu'au jour octave de l'Épiphanie, excepté aux fêtes des Martyrs qui se rencontrent dans cet intervalle; à la fête du saint Nom de Jésus; le Jeudi et le Samedi saint à la Messe; et, depuis ce jour jusqu'à la vigile de la Pentecôte à None, à tout l'Office du Temps, excepté le jour de Saint-Marc à la Messe de la Station et des Rogations; le jour de la sainte Trinité; du saint Sacrement; de la Transfiguration[1]; du Sacré-Cœur de Jésus[2]; aux fêtes de la sainte Vierge, excepté à la Bénédiction des Cierges et à la Procession, le jour de la Purification; aux fêtes des saints Anges; le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste; à la principale fête de saint Jean l'Évangéliste; aux deux Chaires de saint Pierre; aux fêtes de saint Pierre-ès-Liens, de la Conversion de saint Paul, de la Toussaint, des Saints et Saintes non Martyrs; le jour de la Dédicace et de la consécration d'une église ou d'un autel; à la consécration du souverain Pontife; le jour de l'anniversaire de son couronnement, de l'élection et de la consécration d'un Évêque. On prend encore des ornements de cette couleur pendant les octaves de ces fêtes, à la Messe de ces octaves et les dimanches qui s'y rencontrent lorsqu'on fait l'Office

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVIII, n. 1 et 2. — [2] Ordo divini Offic. Romæ.

de ces dimanches, si toutefois on ne doit pas se servir de la couleur violette; et, de plus, aux Messes votives des mêmes mystères et des mêmes Saints, et à la Messe du mariage [1].

2° Le *rouge*. On emploie la couleur rouge depuis la veille de la Pentecôte, à la Messe, jusqu'au samedi suivant après None et la Messe; aux fêtes de la sainte Croix [2] et du précieux Sang [3]; le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste; à la fête de saint Pierre et saint Paul et des autres Apôtres, excepté la fête principale de saint Jean l'Évangéliste, celle de la Conversion de saint Paul, de la Chaire de saint Pierre et de saint Pierre-ès-Liens; à la fête de saint Jean devant la Porte-Latine; de la Commémoration de saint Paul; aux fêtes des Martyrs, excepté celle des saints Innocents arrivant un jour autre que le dimanche. Si cette fête arrive le dimanche, on prend des ornements rouges; mais toujours on se sert de cette couleur le jour octave. On se sert encore de la couleur rouge aux fêtes des saints Martyrs, à la Messe des octaves des fêtes mentionnées, et les dimanches qui se rencontrent dans ces octaves, comme il a été dit pour la couleur blanche; et, de plus, aux Messes votives de ces mêmes fêtes, et à la Messe *Pro eligendo summo Pontifice* [4].

3° Le *vert*. On prend des ornements de couleur verte depuis l'octave de l'Épiphanie jusqu'à la Septuagésime, et depuis l'octave de la Pentecôte jusqu'à l'Avent, à tout l'Office du Temps, à l'exception du dimanche de la Trinité et des dimanches qui se rencontrent dans les octaves et auxquels, comme il a été dit ci-dessus, on garde la couleur de l'octave, à l'exception encore des Vigiles et des jours de Quatre-Temps [5].

4° Le *violet*. On se revêt d'ornements de couleur violette depuis le premier dimanche de l'Avent aux premières Vêpres jusqu'à la Messe de la Vigile de Noël inclusivement, et depuis la Septuagésime jusqu'au Samedi saint à la Messe exclusivement, à tout l'Office du temps, excepté le Jeudi saint à la Messe, le Vendredi saint et le Samedi saint à la Bénédiction du Cierge,

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ordo divini Officii. — [4] *Rub. Miss*, part. I, tit. XVIII, n. 3. — [5] Ibid., n. 4.

où le Diacre prend les ornements blancs. On se sert encore de la couleur violette la veille de la Pentecôte avant la Messe, depuis la première prophétie jusqu'à la Bénédiction des fonts inclusivement; aux Quatre-temps et aux Vigiles qui sont jours de jeûne, excepté la Vigile et les Quatre-Temps de la Pentecôte; à la Messe des Litanies les jours de Saint-Marc et des Rogations, et à la Procession qui se fait en ces jours; à la fête des saints Innocents quand elle n'est pas un dimanche; le jour de la Purification à la Bénédiction des Cierges et à la Procession, à la Bénédiction des Cendres et des Rameaux; à toutes les Processions non solennelles; aux Messes *De Passione Domini; Pro quacumque necessitate; Pro remissione peccatorum; Pro infirmis; Ad postulandam gratiam bene moriendi; Ad tollendum schisma; Contra paganos; Tempore belli; Pro pace; Pro vitanda mortalitate; Pro iter agentibus* [1].

5° Le *noir*. La couleur noire est employée le Vendredi saint, ainsi qu'à tous les Offices et Messes des morts [2]. On peut cependant employer pour les morts la couleur violette [3].

6° On admet encore la couleur *rose* le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième dimanche de Carême à la Messe et aux Vêpres solennelles [4].

36. Les auteurs pensent assez généralement que les ornements en étoffes d'or peuvent être employés dans les jours où l'on se servirait du blanc, du rouge et du vert [5]. Il existe cependant une réponse du Cardinal Préfet de la S. C., adressée à une église en particulier, d'après laquelle ces ornements, *in quibus nullus apparet color nisi aureus*, ne pourraient tenir lieu que de la couleur blanche [6].

37. Les ornements de couleur bleue ou en soie jaune sont prohibés [7].

38. Les ornements mêlés de plusieurs couleurs ne peuvent

[1] Ibid., n. 5. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVIII, n. 6. — [3] Ordo divini Officii. Romæ. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n. 11. — [5] Quarti, part. I, tit. XVIII. Merati, ibid. — [6] 3 octobre 1851. — [7] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 54, *Marsorum*. 16 mars 1833. Gardel., 4506 ou 4655, *in Viven.*

servir pour aucune couleur. Si cependant une couleur dominait sur les autres, l'ornement pourrait être employé les jours où cette couleur est requise [1].

39. On ne peut pas, un jour de grande solennité, prendre des ornements d'une couleur différente de celle du jour, sous prétexte que l'on n'a pas d'ornements assez précieux de la couleur prescrite [2].

40. Aux Vêpres solennelles, lorsqu'on fait, depuis le capitule, l'Office du lendemain, on doit prendre, dès le commencement de l'Office, la couleur convenable à la fête dont on dit le capitule [3].

41. Pour l'Exposition et la Bénédiction du saint Sacrement, si cette Fonction en suit immédiatement une autre, comme la Messe ou les Vêpres, de telle sorte que le Prêtre ne quitte pas l'autel, on garde les ornements de la couleur du jour, et le voile blanc, si l'on doit s'en servir; mais, si c'est une Fonction séparée, on doit prendre des ornements blancs [4].

ARTICLE VI

Des Messes célébrées dans les Églises étrangères.

42. Lorsqu'un Prêtre célèbre dans une église où l'on fait un Office différent de celui qu'il récite lui-même : 1° si la couleur des ornements est la même, il dira la Messe conformément à son Bréviaire [5]; 2° si la couleur n'est pas la même, et que l'Office de cette église soit double, vu 1° que la couleur ne peut être changée dans une église où l'on célèbre une fête double ; vu 2° que la couleur des ornements doit être en rapport avec la Messe que l'on célèbre [6], il dira la Messe conforme à l'Office qui se célèbre dans cette église [7]; 3° si, la couleur n'étant pas

[1] S. C., 19 déc. 1829. Gardel., 4558 ou 4707, ad 4, *in Veronen*. — [2] S. C., 19 déc. 1829. Gardel., 4504 ou 4653, *in Pisana*. — [3] Ordo divini Officii. Romæ. — [4] S. C., 20 sept. 1806. Gardel., 4355 ou 4505, ad 1. *in Toletana*. — [5] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum*. — [6] S. C., 11 juin 1701. Gardel., 3439 ou 3588, ad 3, *Venetiarum*. — [7] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum*. 7 mai 1746. Gardel., 4032 ou 4181, ad 13, *in Varsavien*.

la même, l'Office de cette église est semi-double ou au-dessous; vu 1° qu'alors on peut changer la couleur [1]; vu 2° qu'on doit, autant que possible, dire la Messe conforme à son Office, il doit demander des ornements de la couleur qui convient à la fête dont il fait l'Office pour célébrer la Messe de cette fête [2].

43. On voit par cette règle : 1° qu'on ne peut pas, dans les fêtes doubles, célébrer la Messe avec des ornements d'une couleur différente de celle qui convient à la fête qui se célèbre dans cette église, sauf les exceptions relatives aux Messes de *Requiem*, et *Pro sponso et sponsa*, dont il est question ch. v; 2° qu'il est faux de croire que l'on puisse toujours dire, dans une église étrangère, la Messe conforme à son Office, sans avoir égard à la couleur des ornements [3].

44. Lorsque le Prêtre, célébrant dans une église étrangère, dit la Messe conformément à l'Office qui se fait dans cette église, il doit aussi suivre les règles de cette église pour la récitation du *Credo;* s'il dit la Messe conforme à son propre Office, il peut aussi dire le *Credo* si on le dit dans l'église où il célèbre, pourvu toutefois qu'on ne le dise pas à raison d'une Relique du Saint dont on célèbre la fête [4].

45. Le Prêtre qui célèbre dans un oratoire privé doit toujours dire la Messe conformément à son Office [5].

46. Si un Prêtre célèbre la Messe le dimanche dans une église où, à raison d'une octave, on prend, à l'Office de ce dimanche, la couleur de cette octave au lieu de la couleur verte, ce Prêtre peut célébrer la Messe du dimanche avec la couleur qu'on lui présente [6].

47. Lorsqu'un Prêtre, en vertu d'un indult, célèbre une Messe de la sainte Vierge dans les jours prohibés, il doit se servir d'ornements blancs [7].

[1] S. C., Ibid. — [2] D'après la Rubr. — [3] D'après les décrets cités. — [4] S. C., 11 avril 1840. Gardel., 4732 ou 4878, ad 6, *in Barchinonen.* — [5] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum.* — [6] S. C., 12 nov. 1701. Gardel., 3437 ou 3586, ad 3, *Tert. ord. S. Franc.* — [7] S. C., 16 mars 1805. Gardel., 4348 ou 4498, ad 1, *in Oriolen.* 31 août 1839. Gardel., 4721 ou 4867, *in Romana.*

ARTICLE VII

Du soin qu'on doit avoir des ornements.

48. Les ornements doivent être l'objet principal des soins de celui qui est chargé d'une sacristie. La conservation et la propreté des ornements dépendent presque uniquement des précautions que l'on prend pour les atteindre, les préparer et les renfermer. Un ornement bien soigné peut se conserver très-longtemps en bon état, tandis que ceux qui sont négligés seront bientôt malpropres.

49. On doit donc avoir soin : 1° de ne jamais préparer les ornements sur la planche nue, ou sans l'avoir auparavant essuyée; 2° de mettre du papier ou de la toile entre les planches de l'armoire et les ornements; 3° on prendra garde que le coin des ornements ne dépasse pas la coulisse du côté du mur; 4° on ne les touche que par la doublure ou les galons, autant que faire se peut; 5° on met du papier de soie ou une étoffe fine entre ce qui est tissu d'or ou d'argent; 6° on doit éviter de les ployer.

50. Dans une sacristie bien tenue, les ornements doivent être classés et disposés suivant leur couleur et leur prix.

CHAPITRE V

Des différentes espèces de Messes.

1. La Messe se divise : 1° en haute et basse; 2° en conventuelle et non conventuelle. Les auteurs appellent généralement *Missa alta* ou *Missa cantata* la Messe qui est chantée. La Messe chantée se divise elle-même en *Messe solennelle* et *Messe chantée sans Ministres*. On appelle *Messe solennelle* celle qui est célébrée avec chant et tous les Ministres sacrés et non sacrés. On appelle *Messe chantée sans Ministres* celle qu'un Prêtre chante avec un ou deux Acolytes[1]. On appelle

[1] Extrait de plusieurs Rubriques du Missel et des auteurs.

conventuelle la Messe qu'on doit chanter chaque jour dans les cathédrales et collégiales [1].

2. La Messe suit l'ordre de l'Office, et peut, par conséquent, être double, semi-double, simple, du dimanche, de la férie, d'une vigile ou d'une octave [2].

3. La Messe peut encore être dans l'ordre de l'Office ou hors de l'ordre de l'Office. Hors de l'ordre de l'Office, elle peut être une Messe votive ou une Messe des morts [3].

4. Il est aussi des prières qui se récitent à certaines Messes et s'omettent à d'autres.

ARTICLE PREMIER

Du psaume Judica me Deus, *du* Gloria in excelsis, *des oraisons, du* Credo, *de l'*Ite Missa est, *et du dernier évangile.*

§ 1. — Du psaume *Judica me Deus*, du *Gloria in excelsis*, et de l'*Ite Missa est.*

5. Le psaume *Judica* se dit tous les jours à la Messe, excepté aux Messes du Temps, depuis le Dimanche de la Passion jusqu'au Samedi saint exclusivement [4] et aux Messes des morts [5].

6. On dit *Gloria in excelsis* toutes les fois qu'on a dit *Te Deum* à Matines. Cependant, quoiqu'à l'Office du Jeudi et du Samedi saints on ne dise pas *Te Deum*, on dit *Gloria* à la Messe [6]; à la Messe des Rogations, on ne le dit pas, quoiqu'on ait dit *Te Deum* à Matines [7].

7. On ne dit point *Gloria in excelsis* aux Messes votives, excepté à la Messe votive de la sainte Vierge célébrée un samedi, et tous les jours à la Messe votive des saints Anges. Dans les Messes votives *Pro re gravi, Pro publica Ecclesiæ causa* (1), on dit *Gloria in excelsis*, pourvu que ce ne soit pas une Messe célébrée en ornements violets [8].

(1) Il sera question des Messes votives au chapitre suivant.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, n. 1. — [3] Ibid. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. III, n. 6, et avant le Dim. de la Passion. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] *Rub.* Ibid., n. 3. — [7] *Rub. Miss.*, in Litaniis maj. — [8] *Rub.* Ibid., n. 4.

8. On ne le dit pas non plus aux Messes des morts[1].

9. Toutes les fois qu'on a dit à la Messe *Gloria in excelsis*, on dit à la fin *Ite Missa est*[2].

§ 2. — Des oraisons.

10. Les secrètes et postcommunions se disent toujours en même nombre et dans le même ordre que les oraisons du commencement de la Messe[3].

11. Aux fêtes doubles, on ne dit qu'une oraison, à moins qu'il n'y ait quelque mémoire à faire[4].

12. Aux semi-doubles, on dit une seconde et une troisième oraison : 1° pour l'ordinaire, c'est l'oraison *A cunctis* avec une autre *ad libitum;* 2° s'il y a une commémoraison, on la fait en second lieu, et l'oraison *A cunctis* devient la troisième[5]; 3° s'il y en a plusieurs, on omet *A cunctis*, et on les fait toutes, quand même il y aurait plus de trois oraisons[6]; 4° dans l'Avent, le Carême, le Temps pascal et les octaves, il y a des oraisons particulières au lieu de *A cunctis* et *ad libitum*[7].

Nota 1°. On excepte de ces règles les dimanches semi-doubles pendant les octaves, le Dimanche de la Passion et les quatre derniers jours des octaves de Pâques et de la Pentecôte. En ces jours, on ne dit que deux oraisons[8]. Le Dimanche des Rameaux, à la Messe, on ne dit qu'une seule oraison[9]. Ce jour[10], ainsi que la veille de Noël, on omet aussi les oraisons que l'Évêque aurait pu prescrire[11].

Nota 2°. Dans l'oraison *A cunctis*, à la lettre *N.*, on nomme le Titulaire de l'église où l'on célèbre[12]; dans un oratoire privé, on nomme le Patron du lieu[13]; si c'est un Archange,

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] *Rub.* Ibid., tit. I et tit. IX, n. 1. — [4] *Rub.*, tit. IX, n. 1. — [5] Ibid., n. 16. — [6] Conséq. — [7] Ibid., tit. VIII, n. 3, 6, 7 et 9. — [8] Ibid., tit. IX, n. 8 et 10. — [9] Rub. du jour. — [10] Conséq. Gardellini, note sur le décret 4436 ou 4586. — [11] S. C., 3 mars 1761. Gardel., 4150 ou 4299, ad 5, *in Aquen.* — [12] S. C., 22 janv. 1678. Gardel., 2707 ou 2856, *in Guadicen.* 26 janv. 1793. Gardel., 4299 ou 4448, ad 15 et 16, *in Santanderien.* 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31. *Marsorum.* — [13] S. C., 12 sept. 1840. Gardel., 4750 ou 4897, ad 2, *in Brugen.*

saint Jean-Baptiste ou saint Joseph, on le nomme avant les Apôtres saint Pierre et saint Paul[1]; on peut toujours nommer saint Joseph[2].

Nota 3°. Par oraison *ad libitum*, on n'entend pas qu'on puisse la dire ou l'omettre; mais le Prêtre en choisit une dans le Missel[3], soit du saint Sacrement, soit de la Croix, soit d'un Saint[4], etc. Il faut cependant : 1° que cette oraison puisse se dire comme votive, suivant les règles données ci-après n° 26; 2° que dans les oraisons précédentes on n'ait pas eu pour objet le même mystère, le même Saint ou la même demande[5].

13. Aux fêtes simples, aux féries[6] et aux Messes votives[7], on dit trois oraisons comme aux semi-doubles; on peut encore en dire cinq ou sept[8] (1).

(1) 1° On a quelquefois tiré de cette Rubrique de fausses conclusions. Quelques personnes en ont conclu que le nombre des oraisons de la Messe doit toujours et invariablement être impair. La Rubrique ne prescrit pas cela : elle détermine le nombre des oraisons qu'on doit dire dans les fêtes simples, les féries et les Messes votives; puis elle donne la faculté d'en ajouter, en déterminant aussi le nombre des oraisons qu'on peut dire à dévotion. A cet effet, on a adressé à la S. C. cette question : « An in Missa semiduplici, simplici, vel votiva, necessario dicendæ sint collectæ impares, puta tres, quinque aut septem, an vero, completo ternario numero commemorationum, omitti possit quinta vel septima, ex. gr., prima de Missa, secunda de simplici, tertia *A cunctis*, quarta imperata, *Deus refugium*. Vel potius omittenda oratio *A cunctis*, et ponenda solum oratio *Deus refugium* pro tertia, an vero addenda sit quinta ad libitum Celebrantis? » La S. C. a répondu : « *Negative; sed post tertiam orationem et imperatas posse, non tamen teneri superaddere plures.* » (S. C., 2 déc. 1684. Gardel., 2924 ou 3073, ad 9. *Ord. Canon. Regul. Lateran.*)

2° Quoique, d'après le texte de la Rubrique, il semble qu'on ne peut, dans les semi-doubles, ajouter aux oraisons prescrites des oraisons à dévotion, il paraît, d'après le décret cité, qu'on pourrait le faire.

3° Il faut bien remarquer qu'en ces jours la Rubrique donne la faculté de dire cinq ou sept oraisons; mais elle ne dit pas qu'on puisse en ajou-

[1] *Rub.* 2e dim. après l'Épiph. et aux oraisons diverses. — [2] S. C., 17 sept. 1815. Gardel., 4370 ou 4520, *Urbis et Orbis*. — [3] S. C., 17 août 1709. Gardel., 3665 ou 3814, ad 3, *in Bergomen.* — [4] S. C., 2 sept. 1741. Gardel., 3970 ou 4119, ad 6, *in Aquen.* — [5] De Herdt et autres. — [6] *Rub.* Ibid., n. 12. — [7] Ibid., n. 14. — [8] *Rub. Miss.*, part. I, tit. IX, n. 12 et 14.

14. Les mémoires se font à la Messe comme à l'Office. Lorsqu'on a fait, aux premières Vêpres, mémoire d'une fête simple, on en fait aussi mémoire à la Messe. Si l'on n'a fait mémoire de cette fête simple qu'à Laudes, on en fait mémoire aux Messes privées seulement, et non aux Messes solennelles [1], ni aux Messes chantées sans Ministres sacrés [2]. On excepte de cette règle le Dimanche des Rameaux et la veille de la Pentecôte : en ces jours, même à la Messe privée, on ne fait pas mémoire d'une fête simple, l'eût-on faite dans l'Office [3].

15. Quant aux oraisons prescrites par l'Ordinaire pour des calamités ou des besoins publics : 1° dans les fêtes de première classe, cette oraison doit s'omettre à toutes les Messes; dans les fêtes de seconde classe, elle doit s'omettre à la Messe solennelle, et aux Messes privées, elle est laissée à la volonté du Prêtre [4] (1);

ter un plus grand nombre. En le faisant, dit Gavantus, on deviendrait à charge aux assistants, et même, suivant Durand, on manquerait à l'esprit de l'Évangile. (*Gavantus*, Ibid., Lit. G.; Durand, Rationale, l. IV. *de oratione seu collecta.*)

(1) La S. C. avait d'abord donné une décision différente. A ces deux questions : « Utrum oratio præcepta a Superiore necessitatis publicæ « tempore locum habeat in diebus primæ et secundæ classis? An prædicta oratio dici debeat sub distincta conclusione? » elle avait répondu : « Si oratio præcepta sit pro re gravi, dicenda erit in duplicibus primæ « classis sub unica conclusione, et in duplicibus secundæ classis sub sua « conclusione; si non sit pro re gravi, omittenda in duplicibus primæ « classis; in duplicibus vero secundæ classis arbitrio Sacerdotis. » (S. C., 7 sept. 1816, Gardel., 4376 ou 4526, ad 22 et 23, *in Tuden.*) Cette distinction, *si oratio sit pro re gravi*, a donné lieu à cette autre question adressée à la S. C. : « Citatur sequens decretum ad Episcopum Tuden. « in Hispania, 7 sept. 1816, *Si oratio præcepta sit pro re gravi, di-* « *cenda erit*, etc. Inde animi fiunt ancipites, cum præsertim Superior « non soleat præcipere orationem nisi pro re gravi? » La S. C. a répondu : « *Detur decretum regni Hispaniarum diei* 13 *maii* 1819, *nimi-* « *rum : negative in duplicibus primæ classis, ut alias responsum fuit :* « *quod duplicia vero secundæ classis ad libitum Celebrantis legi vel* « *omitti poterit collecta imperata in Missis privatis tantum : in con-*

[1] *Rub.*, Ibid., tit. VII, n. 1. — [2] S. C., 8 avril 1808. Gardel., 4357 ou 4507, ad 4, *in Compostellana*. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] S. C., 23 mai 1835. Gardel., 4597 ou 4746, ad 1, n. 3, *in Namurcen.* 13 mai 1819. Gardel., 4410 ou 4560, ad 2, *in Assisien.* 16 avril 1853. Gardel., 5183, ad 15. *Ord. min. S. Franc. de obs.*

2° elle ne peut remplacer l'oraison *ad libitum* qui se dit dans les semi-doubles [1]; 3° si l'oraison prescrite par l'Ordinaire est l'oraison pour le Pape, on ne peut pas, les jours où l'on doit dire l'oraison pour l'Église ou pour le Pape, satisfaire à cette prescription en récitant seulement l'oraison pour le Pape; mais alors on doit dire les deux [2].

16. Les oraisons à dévotion se disent toujours en dernier lieu, et il faut toujours les dire par ordre de dignité. Ainsi on doit dire l'oraison de la sainte Trinité, du Saint-Esprit, du saint Sacrement, de la Croix, avant celle de la sainte Vierge, celles des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, avant celles des Apôtres [3], etc.

17. Si l'on doit dire une oraison pour les morts, cette oraison se dira toujours l'avant-dernière [4].

18. Aux Messes des morts, on ne doit jamais réciter d'oraison pour les vivants ni l'oraison *Pro vivis et defunctis*. Le jour de la mort et de la sépulture et avant l'inhumation, quand on vient de recevoir la nouvelle de la mort d'une personne, les troisième, septième et trentième jours à dater de la mort ou de la sépulture, comme aussi le jour de l'anniversaire, on ne dit qu'une seule oraison. Les autres jours on en dit trois, comme il est marqué aux Messes quotidiennes [5]. On peut cependant remplacer la seconde par une de celles qui se trouvent dans le Missel, et qui est en rapport avec l'intention pour laquelle on célèbre; mais la première doit toujours être *Deus qui inter Apostolicos Sacerdotes* [6].

19. Lorsqu'on célèbre une Messe privée en présence du très-saint Sacrement exposé, on peut faire mémoire du saint Sacrement, excepté dans les fêtes doubles de première et de seconde

« *ventuali et solemni omittenda* (23 mai 1835, Gardel., 4597 ou 4746, « ad 1, ad *in Namurcen.*) »

[1] S. C., 17 août 1709. Gardel., 3665 ou 3814, ad 3, *in Bergomen.* — [2] V. p. 59, note 4, ad 1, n. 2. — [3] *Rub.* Ibid., n. 5, et aux or. div. — [4] Ibid. — [5] *Miss. def.* — [6] S. C., 2 sept. 1741. Gardel., 3970 ou 4119, ad 4, *in Aquen.* 27 août 1836. Gardel., 4633 ou 4782, ad 7, *in Veronen.*

classe [1] ou dans les jours qui excluent les commémoraisons, comme la veille de Noël [2], le Dimanche des Rameaux et la veille de la Pentecôte. Elle se dit immédiatement après les oraisons prescrites par la Rubrique, y compris l'oraison *ad libitum*, et avant les oraisons prescrites par l'Ordinaire [3].

20. Aux Messes chantées en présence du très-saint Sacrement exposé, on dit toujours l'oraison du saint Sacrement. Aux fêtes doubles de première et de seconde classe [4] et aux jours qui excluent les mémoires [5], cette oraison se dit sous une même conclusion avec l'oraison du jour [6]. Aux fêtes de première et de seconde classe, si l'on faisait une commémoraison, c'est à cette dernière oraison que l'on joindrait celle du très-saint Sacrement [7].

§ 3. — Du *Credo*.

21. On dit le *Credo* tous les dimanches de l'année, lors même qu'on n'en fait pas l'Office et qu'on n'en dit pas la Messe; à toutes les fêtes de Notre-Seigneur, de la très-sainte Vierge, des saints Anges, des Apôtres, des Docteurs, de sainte Marie-Magdeleine, de la Toussaint; pendant les octaves des fêtes où l'on dit le *Credo*, quand même on ferait un autre Office; aux différentes Dédicaces, le jour de la consécration d'une église ou d'un autel; aux fêtes des Saints auxquels l'église est dédiée, ou dont on possède une Relique insigne (1); le jour de la création et du couronnement du souverain Pontife et le jour anniversaire; le jour de l'élection et de la consécration de l'Évêque et le jour anniversaire; à la fête patronale d'un lieu ou d'une

(1) V. part. VII, ch. XVI, n. 3.

[1] S. C., 2 déc. 1684. Gardel., 2924 ou 3073, ad 4. *Ord. Can. Regul. Later.* 2 sept. 1741. Gardel., 3970 ou 4119, ad 5, *in Aquen.* — 7 mai 1746. Gardel., 4032 ou 4181, ad 10, *in Varsavien.* — [2] S. C., 3 mars 1761. Gardel., 4150, ad 5, *in Aquen.* Gardel., in Inst. Clem. § XVII, n. 28. — [3] Gardel. Ibid. — [4] S. C., 23 juin 1736. Gardel., 3900 ou 4049, ad 8, *in Brugen.* 3907 ou 4056, ad 8, *in Mechlinien.* — [5] Gardel. Ibid., n. 24. Conséq. — [6] V. 4. — [7] S. C., 18 déc. 1779. Gardel, 4246 ou 4395, ad 8. *Ord. min. S. Francisci.*

église, mais non d'une chapelle ou d'un autel; aux fêtes principales des ordres religieux; aux Messes votives. *Pro re gravi*, même célébrées en ornements violets, si c'est un dimanche [1].

22. On ne dit pas le *Credo* aux Messes votives privées, même le dimanche [2], ni à la Messe des Litanies de la fête de saint Marc, si elle arrive un dimanche ou dans la semaine de Pâques [3].

§ 4. — Du dernier évangile.

23. Lorsqu'on célèbre une fête un jour de dimanche ou dans les féries qui ont un évangile propre, on lit cet évangile à la fin de la Messe, au lieu de l'évangile *In principio*. On excepte de cette règle le quatrième dimanche de l'Avent, dont on ne dit point le dernier évangile à la fin de la Messe, si ce jour-là on fait l'Office de la vigile de Noël [4].

24. Aux Messes votives et aux Messes de *Requiem*, on dit toujours l'évangile *In principio* [5].

ARTICLE II

Des Messes votives.

25. On distingue les Messes votives en Messes votives solennelles *Pro re gravi*, *Pro publica Ecclesiæ causa*, et Messes votives privées ordinaires [6].

Nota. Pour connaître quelle est cette *cause grave*, on peut en juger par le décret suivant. A cette question : « Quid dici- « tur in Rubricis Missalis, quod in Missis votivis non dicitur « *Gloria in excelsis* nec *Credo*, nisi pro re gravi et pro pu- « blica causa Ecclesiæ : an sit res gravis propter pluviam pe- « tendam, pro serenitate, pro quacumque necessitate, pro Prin-

[1] *Rub. Miss.* Ibid,, tit. xi. — [2] S. C., 15 mai 1819. Gardel., 4410 ou 4560, ad 1, *in Assisien*. — [3] S. C., 25 sept. 1688. Gardel., 3021 ou 3170, *in Mutinen.* 5 juillet 1698. Gardel., 3328 ou 3477, ad 17, *in Collen.* 25 sept. 1706. Gardel., 3605, ad 16, *Urbis et Orbis*. — [4] *Rub.* Ibid., tit. xiii, n. 2. — [5] Ibid. S. C., 13 janv. 1674. Gardel., 2522 ou 2674, ad 2, *in Lauretana*. — [6] *Rub.* Ibid.. tit. viii, n. 4.

« cipe infirmo, et similibus, si Missa solemniter celebretur ? » La S. C. a répondu : « *In omnibus casibus propositis potest « dici res gravis quando ab Episcopo* (1), *et universo Clero, « et civitate Missa votiva solemniter celebretur cum inter- « ventu Magistratus et populi*[1]. » Nous dirons donc avec Gavantus que cette *cause grave ou publique* est, par exemple, « si votum, pro malo gravi avertendo factum, sit exsolvendum; « aut gratiæ pro aliquo magno beneficio solemniter sunt agendæ; « aut cum precatio Quadraginta Horarum instituta sit (2) : item « si pro acquirendo gravi et publico beneficio, vel avertendo « malo, quod rationabiliter timetur, supplicetur. Ex quibus « colligitur non quamlibet causam gravem vel publicam suffi- « cere ad hoc...; sed eam quæ concernit, vel per se, vel per « accidens, notabiliter communitatem, vel saltem notabilem « ejus partem. Item nobilem et præcipuam quamdam familiam « ex cujus conservatione communitati publicæ multum utilitatis « reddi potest. Item ex conservatione personæ Regis, Principis, « aut etiam filii unigeniti familiæ illustris : qui ejusmodi casus « concernunt totam communitatem[2]. »

26. Il est à désirer que l'on ne célèbre comme votives que les Messes qui se trouvent à la fin du Missel avec ce titre. On peut cependant dire aussi comme Messes votives celles des Saints dont on fait l'Office dans le cours de l'année, toutes les fois que le sens des paroles n'est pas contraire à la vérité[3], et même on pourrait changer quelques mots, comme *Festivitas* en *Commemoratio*[4]. Mais on ne doit pas dire, hors ces fêtes et leurs octaves, les Messes propres des fêtes de la très-sainte Vierge[5], ni les Messes propres à certaines fêtes, comme celles de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de

(1) *Ab Episcopo*. « Quando hic reperitur, » dit Gavantus, part. I, tit. IV, § 11.

(2) V. Instruct. Clément, § 12.

[1] S. C., 19 mai 1707. Gardel., 204 ou 351, ad 14, *in Placentina*. — [2] Gavantus. Ibid. — [3] Manuale Ecclesiast., n 145 et 146. — [4] Grand nombre d'auteurs. — [5] S. C., 12 mars 1678. Gardel., 2710 ou 2859, ad 8, *in Mexicana*.

saint Jean-Baptiste, et autres semblables, qui ont des introïts et des oraisons propres [1].

27. Les Messes votives solennelles *Pro re gravi*, *Pro publica Ecclesiæ causa*, peuvent être célébrées tous les jours, sauf les fêtes doubles de première classe, les dimanches de première classe, le Mercredi des Cendres, pendant la Semaine sainte, la veille de la Pentecôte et la veille de Noël [2].

28. Les Messes votives privées peuvent être célébrées tous les jours, sauf les dimanches et les fêtes doubles [3], les jours où l'on ne peut faire une fête double [4], pendant les octaves de Noël [5] et du saint Sacrement [6], les veilles de l'Épiphanie [7] et de la Pentecôte [8].

29. Pour la célébration des noces, on peut dire la Messe *Pro sponso et sponsa*, même dans les fêtes doubles-majeures qui ne sont pas de précepte. Si c'est un dimanche ou une fête double de première ou de seconde classe, on dit la Messe du jour avec mémoire de la Messe *Pro sponso et sponsa* [9].

ARTICLE III

Des Messes de Requiem.

30. Sauf les exceptions indiquées ci-après, on ne peut jamais, dans les fêtes doubles, célébrer une Messe de *Requiem*. Les indulgences de l'autel privilégié peuvent, en ces jours, être gagnées par le Prêtre qui célèbre la Messe du jour [10].

31. Il n'est pas permis de remplacer, les jours prohibés, une

[1] Man. Eccl. Ibid.— [2] S. C., 27 mars 1779. Gardel., 4244 ou 4393, ad 20. *Ord min. obs. reform. S. Francisci.* — [3] *Rub.* Ibid., tit. IV, n. 3. — [4] S. C., 25 sept. 1627. Gardel., 560 ou 707, ad 3, *Urbis dubiorum.* — [5] S. C., 25 sept. 1706. Gardel., 3605 ou 3754, ad 2, *Urbis et Orbis.* — [6] S. C., 21 juillet 1670. Gardel., 2353 ou 2505. *Decr. gen.* — [7] S. C., 10 déc. 1718. Gardel., 3768 ou 3918, *in Æsina.* — [8] S. C., 8 août 1835 et 23 février 1839. Gardel., 4611 ou 4760 et 4702 ou 4848, *Montis Regalis.* — [9] S. C., 7 janv. 1784. Gardel., 4266 ou 4415. *Urbis et Orbis.* — [10] S. C., 3 juin 1662. Gardel., 2030 ou 2488, *Decretum generale.* 5 août 1662. Gardel., 2031 ou 2178, *Decretum.* 1er déc. 1666. Gardel., 2231 ou 2385. *Dec. gen.* 20 juillet 1669. Gardel., 2337 ou 2488, *Dec. gen.*, etc., etc.

Messe de *Requiem* par la Messe du jour, à la suite de laquelle on ferait l'Absoute [1]. On pourrait cependant, après un nocturne de l'Office des morts, faire immédiatement l'Absoute, puis célébrer la Messe du jour après avoir enlevé la représentation [2]. Il n'est pas permis non plus de faire une Absoute après la Messe chantée, un jour de dimanche [3], ni même de chanter le répons *Libera me* sans catafalque [4].

§ 1. — Des Messes de *Requiem* chantées.

32. La Messe chantée de *Requiem*, même le corps présent, ne peut être célébrée un jour de fête double de première classe, si cette fête est de précepte [5].

33. Aux fêtes de première classe, non de précepte, on peut chanter une Messe de *Requiem* le corps présent. On ne le pourrait cependant pas si c'était le jour de la fête du Titulaire de l'église [6].

34. On peut célébrer une Messe solennelle de *Requiem*, le corps présent, dans les fêtes doubles de seconde classe, même de précepte [7].

35. Dans les églises où l'on ne célèbre qu'une seule Messe, on ne peut, même le corps présent, célébrer une Messe de *Requiem* le dimanche ou autre jour de précepte [8].

36. On peut, dans les fêtes doubles-mineures et majeures non de précepte, chanter une Messe de *Requiem* pour un défunt le jour de la mort et de la sépulture [9]. On le peut, même un jour de dimanche, tant que le corps n'est pas inhumé [10].

[1] S. C., 4 août 1708. Gardel., 3642 ou 3798, *in Picena*. 18 juin 1689, Gardel., 3039 ou 3188, *Urbis*. 26 avril 1668. Gardel., 2282 ou 2433, ad 2, *in Calaguritana*. — [2] S. C., 10 janv. 1852. Gardel., 5166, ad 1, *Montis Politiani*. — [3] S. C., 16 mars 1833. Gardel., 4553 ou 4702, *Ord. min. S. Francisci*. 9 juin 1853, Gardel., 5188, *Cochinchinæ*. — [4] S. C., 16 mars 1833. Gardel., 4554 ou 4703, *in Senen*. — [5] S. C., 5 juillet 1698. Gardel., 3328 ou 3477, ad 8, *in Collen*. 21 mars 1744. Gardel., 4004 ou 4153, ad 3, *in Bergomen*. — [6] S. C., 8 avril 1808. Gardel., 4357 ou 4507, ad 1, *in Compostellana*. — [7] Ibid., ad 2. — [8] S. C., 26 janv. 1793. Gardel., 4299 ou 4448, ad 7, *in Santanderien*. — [9] S. C., 19 sept. 1654. Gardel., 1586 ou 1732, *in Papien*. 11 mai 1754. Gardel., 4095 ou 4244, ad 3, *Ord. min. de observ*. — [10] S. C., 23 mai 1603. Gardel., 51 ou 197, ad 5, *in Egnatien*.

37. On le peut encore les troisième, septième et trentième jours, à partir du jour de la mort ou de celui de la sépulture [1]. Si le jour susdit est empêché, on transfère cette Messe au premier jour libre [2].

38. Lorsqu'on vient de recevoir la nouvelle de la mort d'une personne, on peut, hors les jours de précepte et les fêtes de première et de seconde classe, chanter à son intention une Messe de *Requiem* [3]; si cette nouvelle est parvenue le samedi après-midi, le lundi suivant jouit du même privilége [4]; lorsque plusieurs jours sont empêchés, on peut la remettre au premier jour libre [5].

39. Chaque année, le jour de l'anniversaire de la mort d'une personne, on peut chanter à son intention une Messe de *Requiem*, sauf les dimanches, les fêtes de précepte et les fêtes de première et de seconde classe [6]; un jour spécial désigné par le testateur jouit du même privilége [7] (1).

(1) Les décrets relatifs aux anniversaires supposent des anniversaires fondés. La pratique de chanter, dans les fêtes doubles, une Messe de *Requiem* aux anniversaires non fondés est autorisée seulement par le décret suivant. A cette question : « Utrum ex privata devotione paro- « chianorum petentium sæpius per annum anniversaria pro defunctis « parentibus, fratribus, amicis et aliis defunctis, Missa solemnis in rura- « libus ecclesiis cantari possit de *Requiem* in festo duplici minori, altera « cantata de festo ubi adsunt plures vel duo Sacerdotes? » La S. C. a répondu : « *Affirmative, dummodo sermo sit de die vere anniversaria a « die obitus* » (19 juin 1700. Gardel., 3416 ou 3565, ad 10, *in Curien.*). Il n'est ici question que d'une fête du rit double-mineur, et quelques auteurs soutiennent qu'on ne peut étendre ce privilége aux doubles-majeurs. Cependant comme, en règle générale, les fêtes doubles-ma-

[1] S. C., 23 août 1766. Gardel., 4187 ou 4336, ad 2, *in Carthaginen.* — [2] S. C., 23 mai 1603. Gardel., 51 ou 197, ad 5, *in Eginatien.* — [3] S. C , 4 mai 1686. Gardel., 2941 ou 3110, ad 2. *Canonic. Regul. Later.* — [4] S. C., 3 mars 1761. Gardel., 4150 ou 4299, ad 13, *in Aquen.* - [5] S. C., 27 mars 1779. Gardel., 4244 ou 4393, ad 2, *Ord. min. observ. Reform. S. Francisci.* — [6] V. les décrets généraux cités. S. C., 22 nov. 1666. Gardel., 2157 ou 2304, *in Novarien.* 2 août 1783. Gardel., 4261 ou 4410, *in Lucana.* 23 août 1704. Gardel., 3652 ou 3701, ad 1, *in Catanien.* etc. — [7] S. C., 1er sept. 1607. Gardel., 212 ou 357, *in Pampillonen.* 20 juin 1626. Gardel., 492 ou 639, *in Nucerina.* 22 déc. 1753. Gardel., 4088 ou 4237, ad 1, *in Wilnen.*

40. Lorsque le jour anniversaire, soit proprement dit, soit fixé par le testateur, est empêché, on anticipe ou on transfère l'anniversaire au premier jour libre; mais on ne pourrait pas, pour accomplir l'anniversaire, célébrer la Messe du jour [1].

41. On ne peut pas célébrer un anniversaire pendant les octaves privilégiées [2], même celle du saint Sacrement [3].

42. Hors les cas ci-dessus énoncés, on ne peut, un jour de fête double, chanter une Messe de *Requiem* [4].

§ 2. — Des Messes de *Requiem* privées.

43. Les Messes privées de *Requiem* peuvent se dire tous les jours où il est permis de dire une Messe votive [5]. Même en présence du corps, elles sont interdites dans les fêtes doubles [6] (1).

44. Un Prêtre qui a récité un Office semi-double ou au-dessous ne peut célébrer une Messe de *Requiem* dans une église où l'on fait un Office double [7]. Celui qui a récité un Office dou-

jeures ne jouissent pas, au moins sous ce rapport, de priviléges plus grands que les fêtes doubles-mineures, on pourrait dire aussi que l'intention de la S. C. n'a pas été de restreindre celui-ci de cette manière. Quant à la seconde partie de la question, elle se rapporte à l'obligation ou à l'usage de chanter la Messe du jour.

(1) La S. C. a permis, dans les diocèses de Bruges et de Malines, de suivre, pour les pauvres qui ne peuvent pas faire les frais d'une Messe chantée, la coutume de célébrer, le corps présent, une Messe privée de *Requiem* aux jours doubles-mineurs et majeurs. (12 sept. 1840. Gardel., 4750 ou 4897, ad 1, *in Brugen*. 22 mai 1841. Gardel., 4774 ou 4921 ad 1, *in Mechlinien*.)

[1] Ibid., ad 3, 4 mai 1686. Gardel., 2951 ou 3110, ad 1, *Canonic. Regul. Later.* — [2] S. C., 5 juillet 1698. Gardel., 3328 ou 3477, ad 9, *in Collen.* 2 sept. 1741. Gardel., 2970 ou 4119, ad 4, *in Aquen.* — [3] 1er sept. 1703. Gardel., 3510 ou 3659, *in Aquilana.* — [4] S. C., 3 déc 1701. Gardel., 3453 ou 3602, *in Andrien.* 11 mai 1754. Gardel., 4085 ou 4244, ad 4, *Ord. min. de obs. S. Franc.* — [5] *Rub. Miss.*, part. I, tit. VII, n. 2. V. les décrets cités pour les Messes votives. — [6] S. C., 10 janv. 1693. Gardel., 3152 ou 3301, ad 14, *Galliarum.* 29 janv. 1752 Gardel., 4074 ou 4223, ad 12, *Ord. Carmel. excalc. prov. Pol.* — [7] S. C., 9 juin 1668. Gardel., 2287 ou 2438, *in Conversana.*

ble, célébrant dans une église étrangère où l'Office est semi-double ou au-dessous, ne pourrait pas non plus dire une Messe de *Requiem*, quand même dans cette église on ferait des funérailles, un anniversaire ou un Office de ce genre [1].

[1] S. C., 7 mai 1746. Gardel., 4032 ou 4181, ad 13, *in Varsavien*.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA MESSE BASSE

CHAPITRE PREMIER

Manière de célébrer la sainte Messe.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Ces règles générales se rapportent à la position des mains et des pieds, aux inflexions de la voix et aux inclinations du corps [1]. On traitera des inclinations du corps part. III, chap. VI.

§ 1. — De la position des mains.

2. L'auteur du *Manuel des cérémonies de la Messe basse* distingue sept différentes positions des mains durant la messe :

1° *Junctis manibus ante pectus.* Dans cette position, le Prêtre tient les doigts joints et étendus [2], plutôt élevés qu'inclinés vers la terre [3], le pouce droit croisé sur le gauche, excepté depuis la consécration jusqu'à l'ablution des doigts [4].

2° *Junctis manibus et super altare positis.* Le Prêtre tient alors les mains jointes, comme il vient d'être dit, et les pose sur la partie antérieure de l'autel, de sorte que les petits doigts touchent le bord de la table [5].

3° *Extendit et jungit manus.* Le Prêtre étend les mains pour les rejoindre aussitôt [6]. D'après le Cérémonial des Évêques,

[1] Manuel des cérémonies de la Messe basse. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, n. 1. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Rub.* tit. III, Ibid. — [5] *Rub.*, Ibid., tit. IV, n. 1. — [6] Ibid., tit. III, n. 10, tit. V, n. 1, et ailleurs.

le Prêtre, dans ces circonstances, après avoir étendu les mains, doit les élever à la hauteur des épaules avant de les rejoindre[1]. Les auteurs sont partagés sur ce point.

4° *Extendit manus ante pectus*. Lorsqu'il tient les mains étendues devant la poitrine, elles doivent être à la hauteur des épaules[2] sans dépasser la largeur du corps[3]. Les paumes doivent être tournées l'une vers l'autre et les doigts unis ensemble[4].

5° *Manibus extensis æqualiter hinc et inde super altari positis*. Il tient sur l'autel les mains étendues jusqu'au poignet. Avant la consécration, on les pose hors du corporal, pourvu qu'il ne soit pas trop grand[5]. Après la consécration, on les met sur le corporal[6].

6° *Expandit manus simul super oblata*. V. n. 72.

7° L'auteur considère en septième lieu le temps où une des mains est occupée; 1° si le Prêtre fait le signe de la croix sur lui, il met la main gauche au-dessous de sa poitrine, et observe ce qui est prescrit à ce sujet, part. III, sect. I, ch. VI[7]; 2° s'il fait un signe de croix sur les assistants, il le fait verticalement[8]; 3° s'il bénit quelque chose à l'autel, il pose la main gauche sur l'autel, à moins que le contraire ne soit marqué, et commence toujours par joindre les mains[9]; 4° il tourne toujours le petit doigt vers ce qu'il bénit, et, en faisant ce signe de croix, il étend tous les doigts de la main droite[10]; 5° si d'une main il tourne le feuillet du livre, il pose en même temps l'autre main sur l'autel[11].

§ 2. — De la position des pieds.

3. Lorsque le Prêtre se tient debout à l'autel, il doit éviter d'écarter les pieds ou de s'appuyer sur un pied plus que sur l'autre. S'il monte quelque degré, soit à l'autel, soit en y allant

[1] *Cær. Ep.*, l. I, ch. XIX, n. 3, et ailleurs. — [2] *Rub. Miss.* Ibid., tit. V, n. 1. — [3] Merati. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Merati. — [6] *Rub.* Ibid., tit. IX, n. 1. — [7] *Rub.* Ibid., tit. III, n. 3. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid., tit. VII, n. 5. — [10] Ibid., tit. III, n. 3. — [11] Tous les auteurs.

ou en le quittant, il doit prendre garde de marcher sur l'aube; et, pour cela, avant de monter, il recule un peu le pied gauche et pose le droit sur le degré, ou *vice versa*, élevant un peu le genou. Quand il va d'un côté de l'autel à l'autre, il marche directement, le visage tourné vers le côté opposé [1].

§ 3. — Des inflexions de voix.

4. La Rubrique indique trois inflexions de la voix : 1° *voce intelligibili*, 2° *voce aliquantulum elata, voce mediocri;* 3° *secreto.*

5. Le Prêtre doit avoir grand soin de prononcer ce qui doit être dit à voix haute de manière à être entendu des assistants. Il ne doit point aller trop vite, mais de manière à pouvoir comprendre ce qu'il dit et à inspirer aux fidèles les sentiments de piété que le divin Sacrifice doit exciter dans leurs cœurs. Il doit éviter aussi d'aller trop lentement, ce qui pourrait fatiguer les assistants. Il ne doit pas parler trop haut, de peur de troubler les Prêtres qui célébreraient alors dans la même église; mais d'un ton grave et modéré, de manière à être bien compris des assistants [2].

6. Il prononce ce qu'il doit dire d'une voix médiocre, de manière à être entendu des assistants les plus proches [3].

7. Il doit prononcer ce qu'il doit dire à voix basse, de manière à s'entendre lui-même et à n'être point entendu des assistants [4].

ARTICLE II

De la préparation à la Messe.

8. Le Prêtre qui doit célébrer la Messe, s'étant confessé (1), s'il le juge nécessaire, après avoir dit au moins Matines et Lau-

(1) Si le Prêtre veut se confesser, il doit le faire avant de prendre les ornements sacrés, même l'aube et les autres. (Gavantus, Du Molin. de la préparation, n. 2.)

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Tous les auteurs. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Tous les auteurs.

des, s'applique quelque temps à l'oraison (1), et récite, selon que le temps le lui permet, les psaumes et oraisons de la préparation [1].

9. Il se rend alors à la sacristie, ou au lieu où sont préparés les ornements et les autres choses nécessaires pour la célébration de la Messe (2) ; il ouvre le Missel, le parcourt, et marque avec des signets les oraisons qu'il devra réciter (3) [2].

10. Il se lave ensuite les mains, en récitant la prière marquée pour cela [3].

11. Après s'être lavé les mains, il prépare le calice de cette manière : il pose sur la coupe un purificatoire propre ; sur le purificatoire, la patène avec une hostie entière, dont il détache les parcelles, s'il en est besoin (4), et la couvre d'une petite

(1) « Le Prêtre qui veut dire la Messe doit diriger son intention et se « préparer par la prière et l'oraison : *orationi aliquantulum vacet.* Celui « qui ne s'occupe pas sérieusement de la grande action qu'il va faire ne « peut entrer dans les sentiments dont il doit être animé quand il s'agit « de renouveler le Sacrifice de la croix. Il faut qu'il soit uni par la foi, « l'amour et l'esprit de sacrifice à J. C. s'immolant sur nos autels. Si, « comme il arrive souvent à un Curé, on est surpris par l'heure, on doit « y suppléer en gémissant de l'impuissance où l'on est de faire ce qui « convient, et en redoublant d'attention pendant la célébration des saints « mystères. » (Gousset, *de l'Eucharistie.*)

(2) Si le Prêtre est obligé de s'habiller à l'autel, il prend les ornements, non pas au milieu, mais au coin de l'évangile. (Gavantus, in tit. n. 2 et autres.)

(3) La Rubrique dit que le Prêtre doit ouvrir le Missel, parcourir la Messe et marquer les mémoires. Cette précaution est très-bonne et prévient plusieurs inconvénients. 1° Elle peut empêcher l'embarras dans lequel le Prêtre pourrait se trouver pendant le saint Sacrifice, ou même à l'autel avant de commencer la Messe, ce qui, de plus, le rendrait ennuyeux aux assistants ; 2° il évite aussi par là des erreurs et des distractions. Mais nous ne pouvons regarder cette Rubrique comme préceptive, surtout quand la Messe est déjà marquée par le Prêtre qui vient de célébrer ou par le Sacristain. Cependant l'expérience prouve que, dans ce cas encore, cette précaution n'est pas inutile. Il faut aussi, pour la même raison, retrancher les signets qui ne doivent pas servir.

(4) 1° Ceci se fait ordinairement en passant le pouce et l'index tout autour. 2° Quelques auteurs ajoutent qu'on trace une raie sur l'hostie pour

[1] *Rub.*, part. I, tit. XVI, n. 2. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Ibid.

pale de lin et d'un voile de soie[1], qui doit couvrir entièrement la partie antérieure du calice[2]; sur le voile, il place la bourse qui doit être de la même couleur que les ornements et renfermer un corporal plié[3] (1); si le voile couvre le calice de tous côtés, il replie sur la bourse la partie qui se trouve du côté où il prend le calice[4] (2).

12. Tout étant ainsi préparé, le Prêtre, ayant les pieds chaussés, et étant revêtu d'habits convenables, assez longs pour atteindre au moins le talon, s'approche des ornements; il s'en revêt par-dessus le rochet, s'il est Prélat séculier, ou, s'il est Prélat régulier, par-dessus le surplis, s'il peut l'avoir commodément, ou bien par-dessus les habits ordinaires, récitant en même temps les prières indiquées dans le Missel[5].

13. Suivant une louable coutume, il fait le signe de la croix, mais il le fait avant de prendre l'amict[6]; prenant ensuite l'amict (3) vers l'extrémité où sont les cordons, il baise la croix

en faciliter la fraction, si le moule ne lui en a imprimé une. Nous ne voyons rien qui s'oppose à cette pratique. Seulement nous croyons qu'il est mieux de tracer cette raie en dessous plutôt qu'en dessus.

(1) On ne doit point porter le corporal sans qu'il soit renfermé dans la bourse (S. C , 13 sept. 1704. Gardel , 3558 ou 3707 ad 2, *in Ravennaten.*

(2) En Italie, le calice couvert du voile présente un autre aspect qu'en France. Cela vient de ce que la pale et le voile sont faits d'une manière différente, ainsi qu'il a été dit, page 40, note 1. Cette pale a peu de consistance, et ne dépasse guère par ses côtés les bords de la patène. Le voile est lui-même très-flexible, et ne porte pas généralement, comme le nôtre, de croix sur le devant. Le Prêtre qui prépare son calice, après avoir recouvert la patène et l'hostie avec la pale, place le voile par-dessus, de telle sorte qu'il retombe également de toutes parts. La pale n'offrant aucune résistance à la pression du voile, la patène donne à l'ensemble la forme ronde bien différente de celle que présente le calice avec l'appareil des églises de France. Mais, le voile tombant même par le côté où il faut prendre le calice, il devient nécessaire, pour porter celui-ci, que le Prêtre relève le voile par la partie qui est de son côté et le replie sur la bourse.

(3) Du Molin fait ici une recommandation que nous voulons reproduire dans son style naïf : « Dès l'heure qu'il prendra ses ornements, il se doit

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 12 janv. 1669. Gardel., 2313 ou 2464, *in Urbinaten.* — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs.

qui est au milieu, le pose sur sa tête[1] en faisant tourner sa main droite sur sa gauche[2], l'abaisse aussitôt sur son cou de manière à couvrir le collet de sa soutane, et, après avoir croisé les cordons sur la poitrine[3], celui du côté droit par-dessus l'autre[4], il les fait passer sous la poitrine et les attache[5] (1).

14. Il se revêt ensuite de l'aube[6], sans la baiser[7]. Il fait d'abord passer la tête, puis le bras droit, et ensuite le bras gauche, et l'ajuste convenablement[8].

15. Le Prêtre se ceint alors du cordon, qui lui est présenté par le Clerc, qui élève l'aube tout autour, de sorte qu'elle descende également de tous côtés, et couvre les vêtements de manière qu'elle soit élevée de terre à la hauteur d'un doigt ou environ[9].

16. En prenant le manipule, il baise la croix qui se trouve au milieu et le met au bras gauche[10], au-dessous du coude[11].

17. Il prend ensuite l'étole avec les deux mains, la baise de la même manière et la met sur le cou au milieu[12], sans la jeter le long du dos, la pose sur les épaules et se l'adapte autour du cou, de telle sorte qu'elle ne glisse pas au-dessus de la chasuble[13]; il la croise sur la poitrine en faisant passer le côté droit sur le gauche[14] et l'assujettit avec les deux extrémités du cordon[15].

18. Il se revêt enfin de la chasuble[16], sans la baiser[17], et l'attache avec les cordons, après l'avoir tirée un peu par devant, de manière à joindre ou même à couvrir le haut de l'étole[18] (2).

« bien empêcher de parler à personne, et aura plutost soin de considérer « quel est le sens mystérieux de chacun d'iceux. » (*De la Messe basse*, art. 1, n. 15.)

(1) Les prières marquées dans le Missel pour être dites pendant que le Prêtre se revêt de ses ornements sacrés sont-elles d'obligation? On trouve la réponse à cette question. Part. I, sect. I, ch. VIII, n. 12, p. 20.

(2) On suppose l'étole plus flexible qu'elle n'est, pour l'ordinaire, en

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Supp. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. [6] Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Ibid. — [10] Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Baldeschi. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub.* Ibid. — [17] Tous les auteurs. — [18] Plusieurs auteurs.

19. Si le Prêtre en avait besoin, il pourrait attacher un mouchoir par-dessous la chasuble; mais il doit être très-propre et ne pas paraître [1].

ARTICLE III

De la sortie de la sacristie.

20. Le Prêtre, revêtu de tous les ornements, se couvre de la barrette [2] (1).

21. Ayant pris ensuite le calice de la main gauche [3] par le nœud, il tourne le voile en dehors, s'il ne couvre pas le calice de tous côtés [4], et le porte élevé devant la poitrine, ayant la main droite sur la bourse [5], observant de ne poser sur le calice ni mouchoir, ni lunettes, ni quoi que ce soit, pas même la clef du tabernacle, ni un vase contenant des hosties [6]; et, après avoir fait, sans se découvrir [7], l'inclination [8] profonde [9] à la croix ou à l'image principale de la sacristie, il se rend à l'autel d'un pas grave, tenant le corps droit et les yeux baissés [10]. Il est bon qu'il prenne de l'eau bénite en entrant dans l'église [11] (2).

France; car souvent il serait disgracieux, avec nos étoles, de faire remonter la chasuble par-dessus. Il serait mieux que les étoles fussent plus flexibles et moins larges, ou faites de manière à dégager le cou. On doit surtout éviter de laisser voir l'aube entre l'étole et la chasuble.

(1) La Rubrique du Missel prescrit au Prêtre de se rendre à l'autel la tête couverte. Tous les Rubricistes s'accordent à dire qu'il se couvre avant de prendre le calice et qu'il salue la croix sans se découvrir. Ce point a été confirmé par une réponse du Cardinal Préfet de la S. C. des R. en date du 3 octobre 1851.

(2) Plusieurs Prêtres, en allant à l'autel, récitent quelques prières vocales, comme l'hymne *Veni creator*, le psaume *Miserere;* mais Merati (part. II, tit. II, n. 6,) pense, avec la plupart des Rubricistes, que cela ne doit pas se faire, attendu que les Rubriques, auxquelles chacun doit s'en tenir, sont muettes sur ce point.

[1] Ibid. — [2] *Rub.* Ibid. S. C., 14 juin 1845. Gardel., 4873 ou 5018. *Ord. Discal.* ss. Trinit. — [3] Ibid. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Rép. du Cardinal Préfet de la S. C. des R., 3 oct. 1851. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Grand nombre d'auteurs. — [10] *Rub.* Ibid — [11] S. C., 27 mars 1779. Gardel., 4244 ou 4393, ad 14 *Ord. min. S. Francisci.*

22. S'il passe devant le grand autel, il fait une inclination [1] profonde [2], la tête couverte; s'il passe devant le lieu où repose le très-saint Sacrement, il fait une génuflexion [3], toujours sans se découvrir [4].

23. S'il passe devant un autel où l'on dit la Messe : 1° au moment de l'élévation, il se met à genoux la tète couverte, se découvre ensuite [5], donne la barrette au Servant ou la tient lui-même entre le pouce et l'index, l'ouverture tournée de son côté, en appuyant le bas de la main sur la bourse, et s'incline. Il se couvre, se relève et continue sa marche seulement après que le calice a été posé sur le corporal; 2° entre la consécration et la communion inclusivement, il fait la génuflexion sans se découvrir; 3° avant la consécration ou après la communion, il ne fait aucune révérence [6]; 4° si on y distribue la sainte communion au moment où il passe devant un autel, il se met à genoux, se découvre, et se lève après avoir remis sa barrette [7]; mais il ne reste point à genoux jusqu'à ce que le saint Sacrement soit renfermé dans le tabernacle [8].

24. S'il passe devant un autel où le très-saint Sacrement est exposé, il se met également à genoux, se découvre et se lève après avoir remis sa barrette [9].

25. S'il passe devant quelque autel où se trouve exposée une Relique de la vraie Croix, il fait de même la génuflexion d'un seul genou; si elle est renfermée dans une custode et invisible, il fait une inclination profonde [10]. S'il passe devant le lieu où est exposée une autre Relique insigne, il fait une inclination profonde [11].

26. S'il rencontrait un autre Prêtre qui eût entre les mains le saint Sacrement, soit dans l'ostensoir, soit dans le ciboire, il devrait se mettre à genoux jusqu'à ce que ce dernier fût passé [12].

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 2. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] S. C., 5 juillet 1698. Gardel., 3228 ou 3477, ad 19, *in Collen.* — [9] S. C., 24 juillet 1638. Gardel., 939 ou 1086, *Urbis.* — [10] S. C., 7 mai 1746. Gardel., 4032 ou 4181, ad 12, *in Varsavien.* — [11] Baldeschi et autres — [12] Gardel., *Commentaire sur l'instruct. clémentine.*

27. Le Prêtre qui porte le calice ne doit saluer personne, à moins qu'il ne rencontre l'Évêque du lieu, quelque autre grand Prélat ou grand personnage : il doit alors saluer d'une inclination de tête sans ôter la barrette. Il saluera de même un Prêtre qui reviendrait de dire la Messe [1].

28. Si deux Prêtres se rencontrent dans un passage étroit, l'un venant de dire la Messe, l'autre y allant, c'est à celui-ci à céder le pas à l'autre, et celui qui vient de célébrer doit modestement accepter de passer le premier [2].

29. Si un Prêtre qui va à l'autel ou qui en vient avec le calice entre les mains rencontre les Ministres sacrés de la Grand'-Messe, soit qu'ils aillent la chanter, soit qu'ils reviennent, il doit modestement les laisser passer, en inclinant la tête sans se découvrir; au contraire, le Célébrant, aussi bien que les Ministres de la Messe chantée, doivent se découvrir en lui rendant le salut [3].

30. S'il passe dans le chœur où le Clergé est assemblé, il doit saluer le Clergé la tête couverte [4]. Si, pendant qu'il y passe, on venait à chanter *Gloria Patri* ou quelque autre verset pendant lequel on s'incline, il doit s'arrêter et s'incliner vers l'autel [5].

31. S'il arrivait qu'un Prêtre se rendît à l'autel ou en revînt sans porter le calice, toutes les fois qu'il fait quelque salutation, il doit se découvrir. Quand il fait la génuflexion, il se découvre avant de fléchir le genou, et ne se recouvre qu'après s'être levé [6] (1).

(1) Le Prêtre doit porter son calice lui-même, à moins d'en être physiquement empêché. (Rép. du Cardinal Préfet de la S. C., 3 oct. 1851.)

[1] Baldeschi et autres. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Baldeschi.— [4] Merati. — [5] Castaldi, l. I, c. XVI, n. 8. — [6] Plusieurs auteurs.

ARTICLE IV

De l'arrivée du Prêtre à l'autel.

32. Arrivé à l'autel, le Prêtre, debout au bas des degrés, se découvre, donne sa barrette au Servant et s'incline profondément vers la croix. Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, il fait la génuflexion [1] sur le pavé [2].

33. Il monte à l'autel, et, se tenant au milieu, il place le calice du côté de l'évangile [3], abaisse le voile s'il était replié [4], ou, s'il n'est pas replié, place le calice de manière qu'on n'en puisse voir le pied, tire de la bourse le corporal (1), qu'il étend au milieu de l'autel [5] (2), en le faisant avancer assez sur le bord, de sorte cependant qu'en se retournant vers le peuple il n'y ait aucun danger de le déranger avec la chasuble et le manipule (3); mettant ensuite la main droite par-dessus, il prend

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière de faire cette action. Du Molin suit tout à fait la Rubrique du Missel, d'après laquelle le Prêtre doit tirer le corporal de la bourse avant de la déplacer, et ne placer la bourse du côté de l'évangile qu'après que le calice a été posé au milieu de l'autel. Baldeschi et autres veulent qu'on place d'abord la bourse ou contre le gradin ou à plat sur l'autel.

(2) 1° Généralement, en France, on laisse la partie antérieure du corporal repliée jusqu'à l'offertoire. Cette pratique paraît opposée au texte de la Rubrique; cependant, vu l'altération qu'a subie le voile du calice, cette précaution paraît très-bonne et très-importante, car le voile pourrait enlever des parcelles qui se seraient dérobées à l'œil dans les Messes précédentes. 2° C'est une très-bonne précaution, lorsqu'on étend le corporal, de déplier en dernier lieu la partie de devant, et, lorsqu'on le plie, de commencer au contraire par cette même partie : par ce moyen, on éloigne tout danger de laisser perdre les parcelles qui auraient pu rester inaperçues; et, si tous les Prêtres gardaient cette règle, il en résulterait que cette partie du corporal qui touche la sainte Hostie serait moins exposée. Il faut avoir l'attention de réserver ainsi un même côté pour le devant du corporal (Baldeschi), que l'on distingue par une petite croix. (Gavantus, De Mensuris sacræ supellectilis.)

(3) Baldeschi suppose partout un autel fixe. Les règles précises qu'il donne sur le lieu que doit occuper le corporal étendu, et plus tard le

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 51, *Marsorum.* — [3] *Rub.* Ibid., n. 2. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Rub.* Ibid.

de la gauche, par le nœud[1], le calice couvert de son voile[2], tellement qu'on n'en puisse voir le pied[3] (1), le pose sur le corporal[4] au milieu, à telle distance du bord, que sa tête ne touche pas le voile lorsqu'il baise l'autel[5], met la bourse du côté de l'évangile[6], contre le gradin, veillant à ce qu'elle ne soit pas immédiatement sous le cierge, et à ce que la croix qui s'y trouve ne soit pas tournée à l'envers[7].

34. Le Prêtre se rend alors au coin de l'épître, ouvre le Missel, placé sur un coussin ou un pupitre, à l'endroit où se trouve l'introit de la Messe. Revenant ensuite au milieu de l'autel, il fait d'abord la révérence à la croix (2), se tourne sur sa droite,

calice que le Prêtre doit poser dessus, sont très-bonnes en se plaçant dans cette hypothèse; mais, malheureusement, dans beaucoup d'églises il n'y a que des autels portatifs, et alors il ne faut pas perdre de vue que l'autel, c'est la pierre consacrée. On doit donc avoir soin d'étendre le corporal, de placer le calice, et plus tard l'hostie, de telle manière qu'on ne coure pas le danger de célébrer en dehors du véritable autel. Les Prêtres chargés de ces églises doivent veiller à ce que ces pierres sacrées soient disposées convenablement, et de telle sorte que le Prêtre ne soit pas exposé à faire des cérémonies importantes sur du bois ou toute autre matière qui les environnent. Ils doivent veiller aussi à ce qu'on ait toujours pour ces autels tout le respect que mérite leur consécration.

(1) Il n'entre pas dans l'esprit de l'Église que les vases sacrés soient exposés à découvert à la vue du peuple. Nous regardons comme regrettable l'usage introduit en beaucoup de lieux de porter à l'autel et d'en rapporter ostensiblement la custode et surtout l'ostensoir ne renfermant pas de saintes Hosties. On voit même ces objets sacrés portés ainsi à la vue de tout le peuple, jusque dans les saints Offices, par des Sacristains laïques. Ceci est plus que regrettable ; c'est un abus de nature à diminuer le respect des fidèles pour les choses saintes. Mais nous pourrions citer des paroisses où l'esprit de l'Église est mieux suivi. Les vases sacrés, et notamment l'ostensoir, n'apparaissent jamais aux yeux des fidèles que lorsqu'ils contiennent le saint Sacrement. En tout autre temps, ils sont renfermés ou voilés.

(2) Cette révérence est une inclination de tête *minimarum maxima*. Elle est ainsi indiquée par Gavantus, Du Molin, Janssens et autres. C'est ainsi qu'il faut entendre l'inclination médiocre prescrite par Baldeschi. Gavantus dit : *Et fit semper profunda* (lit. v), mais en parlant de l'in-

[1] Baldeschi. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] S. C., 12 janv. 1669. Gardel., 2313 ou 2464, *in Urbinaten.* — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs.

se retire un peu du côté de l'évangile et descend au bas des degrés pour commencer la Messe [1]. Si l'autel en a plusieurs, il suffirait de descendre d'un degré [2].

ARTICLE V

Du commencement de la Messe et de la confession.

35. Le Prêtre, étant descendu au bas des degrés [3] ou au-dessous du marchepied [4], se tourne vers l'autel, et, se tenant debout, les mains jointes devant la poitrine, la tête découverte, il fait à la croix et à l'autel une inclination profonde ; ou, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, une génuflexion [5] sur le degré [6] et commence la Messe [7].

36. Il fait le signe de la croix en disant à voix haute : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen* (1). Dès lors, sans avoir égard à ce qui se passe aux autres autels, quand même on y ferait l'élévation, il continue la Messe jusqu'à la fin [8] (2).

37. Après avoir fait le signe de la croix, joignant de nouveau les mains devant la poitrine, il dit à haute voix l'antienne : *Introibo ad altare Dei*, et le Servant répond *Ad Deum qui lætificat juventutem meam.* Le Prêtre, toujours à la même place,

clination de tête, dont il y a trois sortes, comme il sera dit part. III, sect. I, ch. VII.

(1) 1° Pour la manière de faire le signe de la croix, V. part. III, sect. I, ch. VI. 2° Il faut prendre pour la Messe un ton de voix modéré, pas trop élevé. Il faut aussi observer les Rubriques sur ce qui doit se dire à voix basse, à voix médiocre et à voix haute, suivant ce qui a été dit art. 1, § 3.

(2) D'après Merati, si, pendant que le Prêtre est au bas de l'autel, et avant qu'il eût fait le signe de la croix, ou lorsqu'il vient de finir la Messe, on faisait l'élévation à un autel voisin, il devrait se mettre à genoux. Il ne le ferait pas s'il était occupé à disposer le calice.

[1] *Rub.* Ibid., n. 4. — [2] S. C., 16 juin 1663. Gardel., 2076 ou 2223, ad 4, *in Granaten.*, et *Rub.*, tit. III, n. 1 — [3] *Rub.* Ibid., tit. III, n. 1. — [4] V. 2. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] S. C., 12 nov. 1831. 4520 ou 4669, ad 51, *Marsorum.* — [7] *Rub.* Ibid. — [8] *Rub.* Ibid., n. 4.

récite ensuite alternativement avec lui le psaume *Judica me Deus* jusqu'à la fin, avec le *Gloria Patri*. Ce psaume terminé, il répète l'antienne *Introibo*. En disant *Gloria Patri*, il fait une inclination de tête vers la croix[1].

38. Après avoir répété l'antienne *Introibo*, le Prêtre, faisant le signe de la croix, dit le verset *Adjutorium nostrum*[2], distribuant ainsi les paroles : il se signe le front en disant : *Adjutorium;* la poitrine à *nostrum;* l'épaule gauche à *in nomine*, et l'épaule droite à *Domini*[3]; puis, s'inclinant profondément vers l'autel, il commence le *Confiteor*, tenant les mains jointes[4], sans les abaisser en s'inclinant[5]. A ces mots : *vobis fratres, vos fratres*, il ne se tourne pas vers le Servant[6]. A ces paroles *Mea culpa*, il se frappe trois fois la poitrine de la main droite[7], sans affectation et sans bruit[8], tenant la gauche appuyée au-dessous. Il demeure incliné jusqu'à ce que le Servant ait dit *Misereatur*, et se relève lorsqu'il a répondu *Amen*[9].

39. Le Clerc, au nom des assistants[10], ou les assistants eux-mêmes[11], ayant fait la confession, le Prêtre répond : *Misereatur vestri*, fait le signe de la croix en disant *Indulgentiam*[12], et distribue ainsi les paroles : il se signe le front à *Indulgentiam;* la poitrine à *absolutionem;* l'épaule gauche à *remissionem;* l'épaule droite à *peccatorum nostrorum*, et achève la prière les mains jointes[13]. Il s'incline ensuite[14] médiocrement[15] pour dire à haute voix *Deus tu conversus*, et ce qui suit jusqu'à l'oraison *Aufer a nobis*. En disant *Oremus*, il étend et rejoint les mains[16] (1).

40. En disant *Aufer a nobis*, le Prêtre monte au milieu de l'autel, pose les mains jointes sur le bord (2), et récite à voix

(1) V. art. 1, troisième position des mains.
(2) V. art. 1, deuxième position des mains.

[1] *Rub.* Ibid., n. 6. — [2] *Rub.* Ibid., n. 7. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXV, n. 5. Merati. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Memoriale Rituum.* — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Merati. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Baldeschi, Du Molin et autres. — [16] *Rub.* Ibid.

basse *Oramus te*. A ces mots, *quorum Reliquiæ hic sunt*, il baise l'autel au milieu (1) [1].

ARTICLE VI

Depuis l'introït jusqu'à la fin de l'épître.

41. Ayant baisé l'autel, il va au côté gauche, c'est-à-dire au côté de l'épître (2), se tourne vers le Missel, lit à voix haute l'introït, faisant au commencement un signe de croix sur lui-même, et continue les mains jointes. A *Gloria Patri*, il fait, toujours les mains jointes, une inclination de tête vers la croix. Il répète ensuite l'introït sans faire le signe de la croix. L'introït achevé (3), il va au milieu de l'autel, et dit d'un même ton de voix *Kyrie eleison*, alternativement avec le Servant. Si le Servant ou les assistants ne répondent point, il le dit seul neuf fois [2].

(1) Lorsqu'il s'agit de baiser l'autel, il est bon d'observer qu'il faut toujours le baiser au milieu de sa longueur; ne pas s'en approcher trop près, de peur d'être obligé de se tourner de côté; disjoindre les mains et les poser sur l'autel de chaque côté, en dehors du corporal, à moins qu'il ne soit trop large; après la consécration, poser les mains, ou au moins le pouce et l'index de chaque main, sur le corporal. (Baldeschi.)

(2) Le côté de l'épître est le côté gauche de l'autel.

(3) Les Cérémoniaux disent assez généralement que le Prêtre, en arrivant à l'autel, fait à la croix une inclination de tête que Merati appelle *reverentia minimarum seu simplicium maxima* : il en sera question part. III, sect. I, ch. VII. Cet auteur cite plusieurs Rubricistes à l'appui de son sentiment et ajoute que le Prêtre doit faire cette inclination toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel ou qu'il doit le quitter, à moins qu'il n'y ait une inclination prescrite par le Missel presque en même temps, comme il arrive, par exemple, quand il faut baiser l'autel. (Merati, *in Gav.*, part. II, tit. IV, n. 8.) Cette règle est adoptée par saint Liguori et généralement suivie en France. Plusieurs auteurs recommandables enseignent qu'il est bon de s'y conformer. Tel n'est pourtant pas le sens d'une réponse de la S. C. A cette question : « Aliqui Rubricistæ « volunt, quotiescumque nomen Jesu nominatur in Missa, vel dicitur « *Gloria Patri*, vel acceditur ad medium altaris, vel ab ipso receditur, « caput cruci esse inclinandum : alii sentiunt hujusmodi inclinationes

[1] *Rub* Ibid., tit. IV, n. 1. — [2] *Rub.* Ibid., n. 2.

42. Après le dernier *Kyrie*, si le Prêtre doit dire *Gloria in excelsis* (1), il étend les mains, les élève à la hauteur des épaules [1], de manière que les paumes soient tournées l'une vers l'autre [2], et dit, toujours à voix haute : *Gloria in excelsis*. En disant *Deo*, il rejoint les mains et incline la tête vers la croix. Il continue les mains jointes, en faisant une inclination de tête à la croix à ces mots : *Adoramus te... Gratias agimus tibi... Jesu Christe... suscipe deprecationem nostram... Jesu Christe* pour la seconde fois. A la fin, il fait le signe de la croix en disant : *Cum sancto Spiritu in gloria Dei Patris. Amen* [3] (2).

43. Le *Gloria in excelsis* étant achevé, ou après le dernier *Kyrie*, le Prêtre pose les mains étendues de chaque côté sur l'autel (3), le baise au milieu, rejoint les mains, et, tenant les yeux baissés, se tourne par sa droite vers le peuple; puis, étendant les mains et les rejoignant aussitôt (4), il dit d'un même ton de voix *Dominus vobiscum* [4] (5).

44. Il revient ensuite au livre, les mains jointes. Étendant alors les mains et les rejoignant aussitôt (6), il incline

« tunc tantum faciendas, cum a Rubrica præscribuntur. Quæritur quando « hujusmodi inclinatio sit facienda ? » elle a répondu : « *Serventur Ru-* « *bricæ.* » (S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 28, *Marsorum.*)

(1) A quelles Messes doit-on dire le *Gloria?* On peut voir cette question p. 36.

(2) Beaucoup de Cérémoniaux disent à tort qu'après le signe de la croix on joint les mains. A cette question : « Aliqui Rubricarum exposi- « tores dicunt post signum crucis, quod fit in fine *Gloria in excelsis*, « *Credo* et *Sanctus* manus esse jungendas, etiamsi nihil ejusmodi præ- « scribat Rubrica : rectene ? » La S. Congrégation répondit : « *Serven-* « *tur Rubricæ.* » (12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 30, *Marsorum.*)

(3) Cinquième position des mains.

(4) Troisième position des mains.

(5) Si l'autel est placé de manière que le Prêtre ait le peuple devant lui, il ne se retourne pas pour dire *Dominus vobiscum... Orate fratres..*, *Ite Missa est*, ou donner la Bénédiction; mais, ayant baisé l'autel au milieu, il étend et rejoint les mains sans se retourner. (*Rub.* Ibid.)

(6) Troisième position des mains.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 38. — [3] *Rub. Miss.* Ibid., n. 3. — [4] Ibid., tit. V, n. 1.

la tête vers la croix et dit *Oremus* (1); puis il étend les mains devant la poitrine (2) et récite l'oraison. En disant *Per Dominum*, il rejoint les mains jusqu'à la fin. Si la conclusion est *Qui tecum*, ou *Qui vivis*, il les rejoint en disant *in unitate* [1].

45. Quand il y a plusieurs oraisons, on ne dit pas le mot *Oremus* avant chacune, mais seulement avant la première et la deuxième. La conclusion ne doit se dire qu'à la première et à la dernière [2].

46. En prononçant le nom de Jésus, le Prêtre incline la tête vers la croix. Il incline aussi la tête, mais sans se tourner vers la croix, toutes les fois qu'il prononce le nom de Marie ou des Saints dont on célèbre la fête ou dont on fait mémoire, ou encore au nom du Pape, quand on récite l'oraison marquée pour lui dans le Missel. Il observe cette règle pour toutes les oraisons [3].

47. Dans les Quatre-Temps et autres jours où il faut dire plusieurs oraisons avec des prophéties, le Prêtre, après avoir dit le *Kyrie* au milieu de l'autel, revient au coin de l'épître; étendant alors et rejoignant les mains (3), il incline la tête vers la croix et dit *Oremus;* puis il fait la génuflexion, les mains étendues et posées sur l'autel (4), en disant *Flectamus genua*, et se relève aussitôt. Le Servant ayant répondu : *Levate*, il dit l'oraison les mains étendues et les rejoint à la conclusion. Lorsqu'il lit les prophéties, il tient les mains comme pour l'épître [4]. Après la dernière prophétie [5] et ce qui suit, il revient au milieu de l'autel [6] pour dire *Dominus vobiscum* [7].

(1) On fera attention d'éviter un défaut trop commun : c'est de prononcer la première syllabe *O* d'une manière forcée, en appuyant sur cette syllabe comme si on la doublait. (Baldeschi.)

(2) Quatrième position des mains.

(3) Troisième position des mains.

(4) Cinquième position des mains.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Rub.*, part. I, tit. VII, n. 7. — [3] *Rub.*, part. II. Ibid., n. 2. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Conséq.

ARTICLE VII

Depuis l'épître jusqu'à l'offertoire.

48. Les oraisons étant achevées, le Prêtre lit à haute voix l'épître, ayant les mains posées sur le livre ou sur l'autel, de manière cependant que les mains touchent ou tiennent le livre[1] (1) Il suit, pour les inclinations, les mêmes règles que pour les oraisons[2]. Si le nom du Saint dont on célèbre la fête se trouvait dans le titre de l'épître, il ne ferait point d'inclination[3]. En prononçant les derniers mots de l'épître, il baisse le ton, pour avertir le Servant de répondre[4].

49. S'il faut faire la génuflexion pendant l'épître, par exemple à ces paroles, *In nomine Jesu omne genuflectatur*, le Prêtre pose les deux mains sur l'autel et fléchit le genou droit seulement[5].

50. Il lit après l'épître, et de la même manière, le Graduel, l'*Alleluia* et la Séquence, si l'on doit en dire une, revient ensuite au milieu de l'autel[6], et tenant toujours les mains jointes devant la poitrine, il élève les yeux et les baisse aussitôt, s'incline profondément sans poser les mains sur l'autel, et dit tout bas : *Munda cor meum, Jube Domine benedicere, Dominus sit*[7].

51. Si le Prêtre devait lui-même transporter le livre, il ferait, en passant au milieu de l'autel, le salut à la croix, placerait le Missel obliquement du côté de l'évangile, et retournerait au milieu pour dire *Munda cor meum*[8].

52. La prière achevée, il se rend près du Missel, se tourne vers le livre, et, ayant les mains jointes devant la poitrine, il dit à voix haute : *Dominus vobiscum*. En prononçant ces mots : *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*[9], il pose la main gau-

(1) Plusieurs Cérémoniaux laissent au Prêtre la faculté de poser les mains sur l'autel sans qu'elles touchent le livre. Cette pratique est néanmoins contraire à la Rubrique, qui dit : *Ita ut palmæ librum tangant*.

[1] *Rub*. Ibid. — [2] Ibid., n. 3. — [3] Gavantus. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub*. Ibid., n. 4. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] *Rub*. Ibid.

che sur le livre[1], fait un signe de croix sur le commencement de l'évangile avec le pouce de la main droite[2], en le séparant des autres doigts qu'il tient étendus et joints ensemble; pose ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine[3], se signe lui-même au front, à la bouche et à la poitrine, rejoint les mains et continue l'évangile[4].

53. S'il faut faire la génuflexion pendant l'évangile, il la fait vers le Missel[5] les mains appuyées sur l'autel[6]; il fait aussi vers le livre l'inclination au nom de Jésus, comme à celui de Marie ou du Saint dont on fait la fête[7]. Si le nom du Saint dont on célèbre la fête se trouvait dans le titre de l'évangile, il ne ferait point d'inclination[8]. Après l'évangile, le Prêtre élève tant soit peu le livre, baise le commencement du texte, et dit à voix basse : *Per Evangelica dicta*[9].

54. Le Prêtre, ayant baisé le livre, le remet à sa première place, prend des deux mains le livre ainsi posé sur le coussin ou le pupitre, l'approche du corporal, sans le traîner ni le mettre dessus, de sorte qu'il puisse lire du milieu de l'autel tout ce qui doit être dit, et joignant aussitôt les mains[10], il revient au milieu[11].

55. Si l'on doit dire le symbole (1), il étend les mains, les élève et dit en même temps : *Credo*. En disant *Deum*, il rejoint les mains et incline la tête, puis il continue le *Credo* et s'incline à ces mots : *Jesum Christum*. Lorsqu'il dit *Et incarnatus est*, il fait une génuflexion[12] d'un seul genou[13], qui se prolonge jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement. Il incline la tête au mot *adoratur*. A la fin, il fait le signe de la croix en disant *Et vitam venturi sæculi. Amen*[14] (2).

(1) Quand doit-on dire le *Credo?* On peut voir cette question p. 61.
(2) V. p. 83, note 2.

[1] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 25, *in Tuden*. — [2] *Rub*. Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub*. Ibid. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub*. Ibid. — [8] Gavantus. — [9] *Rub*. Ibid. — [10] Grand nombre d'auteurs. — [11] *Rub*. Ibid. — [12] Ibid. — [13] S. C., 22 août 1818. Gardel., 4399 ou 4549, ad 10, *in Hispalen*. — [14] *Rub*. Ibid.

ARTICLE VIII

Depuis l'offertoire jusqu'au canon.

56. Le symbole étant achevé, ou après l'évangile, le Prêtre pose les mains sur l'autel, le baise, rejoint les mains, se tourne par la droite vers le peuple, et dit *Dominus vobiscum*, étendant et rejoignant les mains (1). Il se retourne ensuite vers l'autel par le même côté, et étendant de nouveau les mains, qu'il rejoint aussitôt (2), il dit *Oremus*, inclinant en même temps la tête; il lit ensuite l'offertoire, les mains jointes [1].

57. Après avoir lu l'offertoire, il découvre le calice [2] des deux mains, plie le voile et le place du côté de l'épître près du corporal, ou le donne à plier au Servant [3], s'il est Clerc; puis, mettant la main gauche sur l'autel hors du corporal [4], il prend [5] de la droite [6] le calice et le place du côté de l'épître; il enlève alors la pale de la main droite (3), prend ensuite [7] de la même main, entre le pouce, l'index et le doigt du milieu [8], la patène sur laquelle est l'hostie; et, y portant également la main gauche [9] de la même manière que la droite, les autres doigts étendus et joints par-dessous [10], il la tient à la hauteur de la poitrine,

(1) Troisième position des mains.

(2) Troisième position des mains.

(3) La Rubrique ne dit point où le Prêtre doit déposer la pale. Baldeschi dit : *Sur le voile plié*, Merati : *Super corporale versus cornu epistolæ*. En Italie, le pale, comme déjà nous l'avons fait observer, n'étant qu'un simple carré de toile sans carton, ne peut être posée droite comme on le fait ordinairement en France : elle se pose donc à plat. Et c'est peut-être ce qui peut expliquer aussi pourquoi, à la Messe basse, le voile reste plié sur l'autel du côté de l'épître. En France, les Cérémoniaux disent généralement qu'on dresse la pale contre le gradin; quelques-uns indiquent cependant qu'on peut la poser sur le voile.

[1] *Rub.* Ibid., tit. VII, n. 1. — [2] Ibid., n. 2. — [3] Gavantus, Baldeschi, Bauldry. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Plusieurs auteurs.

élève les yeux, qu'il abaisse aussitôt, et récite la prière *Suscipe sancte Pater*[1] (1).

58. Quand il a fini cette prière, et non auparavant, tenant toujours de la même manière la patène des deux mains, il fait avec elle sur le corporal un signe de croix[2] en lignes droites et égales (2). Inclinant alors la patène[3], il en fait doucement tomber l'hostie sur le milieu de la partie antérieure du corporal[4], sans la toucher avec les doigts[5] (3); puis il place la patène en partie sous le corporal, du côté de l'épître[6], tenant pendant cette action la main gauche appuyée sur l'autel[7].

59. Le Prêtre se rend ensuite au coin de l'épître, prend de la main gauche le calice[8] par le nœud[9], l'essuie avec le purificatoire[10], l'appuie sur l'autel, et arrête, entre son pouce et la coupe[11], l'extrémité du purificatoire, l'étend en long, afin qu'il puisse recevoir les gouttes qui viendraient à tomber des burettes[12]; il reçoit alors du Servant la burette du vin et en verse dans le calice. Ayant rendu la burette du vin, et tenant toujours le calice, il fait un signe de croix sur la burette de l'eau en disant : *Deus qui humanæ substantiæ* (4), et, mettant un

(1) Si le Prêtre devait consacrer de petites hosties pour la communion, il devrait se conformer à ce qui est dit p. 2.

(2) Plusieurs Cérémoniaux portent que l'on fait ce signe de croix en tenant la patène à la même hauteur de la poitrine. De bons Rubricistes veulent que le Prêtre, pour le tracer, abaisse la patène à six pouces environ du corporal. Baldeschi paraît de ce dernier sentiment, qui est fondé sur ce que ce signe de croix semble prescrit pour être fait sur le lieu où l'on doit déposer l'Hostie. La même observation s'applique au signe de croix qui suit l'oblation du calice.

(3) Quand on dit la Messe sur un autel fixe, il est bon de suivre à la lettre la règle donnée ici; mais, quand on célèbre sur un autel portatif, il faut surtout faire attention de placer l'hostie sur la pierre consacrée.

(4) De bons auteurs, à la tête desquels on peut placer saint Charles Borromée et saint Liguori, recommandent de verser le vin et l'eau sur la paroi du calice, que l'on tient un peu penché, afin de ne point faire

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid., n. 4. — [9] Baldeschi et autres. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Baldeschi et autres. — [12] Merati et autres.

peu d'eau dans le calice, il continue : *da nobis per hujus aquæ et vini mysterium* [1]. Il fera bien alors d'essuyer avec le purificatoire les gouttes qui pourraient s'être attachées aux parois intérieures du calice [2] (1); après quoi, tenant de la main droite le purificatoire, il rapproche, avec la main gauche, le calice du corporal, de manière à pouvoir le prendre facilement quand il sera de retour au milieu de l'autel, rejoint les mains, tenant toujours le purificatoire, incline la tête vers la croix en disant : *Jesus Christus* [3], et revient au milieu de l'autel [4] en achevant la prière [5].

60. Le Prêtre, y étant arrivé [6], pose la main gauche sur l'autel hors du corporal [7], couvre, avec le purificatoire plié en deux, la partie de la patène qui est restée découverte [8], prend de la droite, par le nœud, le calice découvert, met la main gauche sous le pied [9], de sorte que la coupe ne soit pas plus élevée que les yeux [10], et l'offre en disant : *Offerimus*. Il tient les yeux élevés pendant toute cette prière [11].

61. La prière achevée, et non auparavant, il fait un signe de croix avec le calice au-dessus du corporal [12] (2), prenant garde de le faire passer par-dessus l'hostie [13]; puis il pose le calice au milieu du corporal (3), au delà [14] et à une petite distance [15] de

jaillir de gouttes. (*Cerim. della Mes.*, cap. VII, n. 9.) Pour cette action, on appuie le pied du calice sur l'autel. (Bauldry, in tit. VII.)

(1) Eugène IV, dans le décret pour les Arméniens, avant lui Honorius III (cap. *Perniciosus*), et, après ces deux Pontifes, un grand nombre de Conciles, ont statué que l'eau doit être mise dans le calice en très-petite quantité.

(2) Nous avons ici à faire la même observation qu'à la page précédente, note 2.

(3) On suppose l'hostie sur le milieu de la partie antérieure du corporal. Si la trop petite dimension de la pierre sacrée avait obligé le Prêtre à la reculer davantage, il faudrait également reculer le calice. Il est essentiel que l'hostie et le calice soient également sur la pierre sacrée, un peu séparés, l'hostie en avant, le calice en arrière.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 28, *in Tuden.* — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Rub.* Ibid., n. 5. — [5] Mêmes auteurs — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] D'après la Rub., n. 2. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Ibid. [13] Plusieurs auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Plusieurs auteurs.

l'hostie, et, de la main droite, le couvre de la pale [1], ayant la main gauche sur l'autel, ou mieux encore, appuyant le bout des doigts sur le pied du calice de peur d'effusion, ce qu'il fait chaque fois qu'il le découvre [2].

62. Il joint alors les mains, les pose sur l'autel (1), s'incline [3] médiocrement [4], et dit à voix basse : *In spiritu humilitatis.* La prière achevée, il se redresse, lève les yeux, puis les mains, en les étendant (2), les rejoint aussitôt devant la poitrine, disant en même temps : *Veni, Sanctificator omnipotens.* Au mot *benedic*, il pose la main gauche hors du corporal et fait de la droite un signe de croix sur l'hostie et le calice [5].

63. Le Prêtre, ayant rejoint les mains, se rend au côté de l'épître [6], où, tenant les mains en dehors de l'autel [7], il se lave les extrémités du pouce et de l'index de chaque main, récitant en même temps le psaume *Lavabo inter innocentes manus meas*, avec le *Gloria Patri* [8], pendant lequel il fait une inclination de tête vers la croix [9] (3), et revient au milieu de l'autel [10].

64. Dès qu'il y est arrivé, il élève les yeux et les abaisse aussitôt, appuie les mains jointes sur l'autel (4), s'incline [11] médiocrement [12], et dit à voix basse la prière *Suscipe sancta Trinitas* [13].

(1) Deuxième position des mains.
(2) Troisième position des mains.
(3) Au *Gloria Patri*, dit Baldeschi, le Prêtre fait une inclination de tête à la croix en s'avançant vers le milieu : il peut cependant ne dire le *Gloria Patri* que quand il sera en face de la croix de l'autel. Il y a sur ce point controverse entre les auteurs. La première manière est plus conforme à la Rubrique du Missel, qui prescrit l'élévation des yeux et la prière *Suscipe*, aussitôt que le Prêtre est de retour au milieu. Seulement nous observerons avec Merati qu'il convient que le Prêtre fasse cette inclination étant encore au coin de l'épître et avant de s'être mis en mouvement pour revenir au milieu.
(4) Deuxième position des mains.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Quelques auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Ibid. — [7] Baldeschi — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid., n. 7. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid.

65. La prière achevée, il étend les mains sur l'autel, le baise, rejoint les mains, et, tenant alors les yeux baissés, il se tourne sur sa droite vers le peuple, et dit d'une voix médiocre : *Orate, fratres* [1], étendant un peu les mains et les rejoignant aussitôt [2] (1); puis, tout en continuant à voix basse : *ut meum ac vestrum* (2), il se retourne vers l'autel par le côté de l'évangile, faisant le tour entier [3].

66. Lorsque le Clerc ou les assistants ont répondu *Suscipiat Dominus*, il dit à voix basse *Amen*, puis étend les mains (3), et se tenant au milieu de l'autel, tourné vers le livre, il récite, sans dire *Oremus*, la secrète. S'il n'y en a qu'une, il n'achève pas la conclusion, mais il s'arrête après avoir dit : *Spiritus sancti Deus*. S'il y en a plusieurs, il termine tout à fait la première, en disant même *Amen* [4].

67. Après avoir dit les mots *Spiritus sancti Deus* de la dernière secrète, il s'arrête [5], cherche dans le Missel la préface qu'il doit dire [6]; puis, sans changer de place, posant les mains sur l'autel de chaque côté du corporal (4), il commence à voix haute la préface par ces paroles : *Per omnia sæcula sæculorum*. A *Sursum corda*, il élève les mains à la hauteur de la poitrine, les paumes tournées l'une vers l'autre. A *Gratias agamus*, il les rejoint (5), et, en disant *Deo nostro*, il élève les yeux et incline aussitôt la tête vers la croix [7].

68. Lorsque le Clerc a répondu *Dignum et justum est*, le Prêtre, tenant les mains élevées et étendues comme auparavant,

(1) Troisième position des mains.

(2) Quelques Rubricistes enseignent que le Prêtre doit demeurer tourné vers le peuple en récitant ces paroles : *ut meum ac vestrum*. Ceci est contraire au texte de la Rubrique du Missel et au Cérémonial des Évêques, l. II, c. VIII, n. 66.

(3) Quatrième position des mains.

(4) Cinquième position des mains.

(5) D'après Christophe Marcel (*Sacrarum Cærem.*, l. II, c. II, n. 11), le Prêtre, en disant : *Gratias agamus*, doit élever les mains un peu plus haut.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Cær. Ep*, l. II, c. VIII, n. 66. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] *Rub.* Ibid.

poursuit la préface. La préface achevée, il joint les mains et [1], sans les appuyer sur l'autel [2], il s'incline [3] médiocrement [4] et récite à voix médiocre le *Sanctus*. En disant *Benedictus*, il se relève et fait le signe de la croix [5] (1).

ARTICLE IX

Depuis le canon jusqu'après la consécration.

69. Le *Sanctus* terminé, le Prêtre demeure tourné vers l'autel, étend les mains et les élève un peu; il élève aussi les yeux, les baisse aussitôt, rejoint les mains, les pose sur l'autel (2) et s'incline profondément. Alors seulement [6], et non auparavant [7], il commence à voix basse *Te igitur* [8].

70. En disant *uti accepta habeas, et benedicas*, il baise d'abord l'autel au milieu, se redresse et joint les mains [9]. Ayant posé la main gauche hors du corporal [10], il fait avec la droite trois signes de croix sur le calice et l'Hostie conjointement, en disant : *hæc* ✠ *dona, hæc* ✠ *munera, hæc sancta* ✠ *sacrificia illibata*. Tenant ensuite les mains étendues devant la poitrine, il continue : *in primis quæ tibi offerimus* [11]. A ces mots : *una cum famulo tuo Papa nostro N.*, il nomme le Pape [12] en inclinant la tête [13]. Si le Saint-Siége est vacant, il omet ces mots. A ces autres paroles, *et Antistite nostro N.*, il dit le nom du Patriarche, Archevêque ou Évêque du lieu où il célèbre, et jamais celui d'aucun autre supérieur, quand même le Prêtre célébrant serait tout à fait exempt ou sous la juridiction de quelque autre Évêque. Si l'Ordinaire du lieu est mort, ou s'il célèbre à Rome, il omet ces mots [14].

(1) V. la note 2, p. 83.
(2) Deuxième position des mains.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] *Rub.* Ibid., tit. VIII, n. 2.— [7] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 33, *in Tuden.* — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] *Rub.* Ibid., n. 2. — [13] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4904 ou 5050. ad 6, *in Tuden.* — [14] *Rub.* Ibid.

71. En disant *Memento, Domine*, il élève et joint les mains, les tenant à la hauteur du visage, ou au moins à la hauteur de la poitrine. Il reste quelques instants (1) dans cette position, la tête un peu baissée, faisant mémoire des fidèles vivants selon son choix. Le Prêtre peut, à son gré, nommer les personnes pour lesquelles il veut prier; mais il n'est pas nécessaire de le faire : il suffit qu'il en ait le souvenir dans l'esprit. Quand le Prêtre a l'intention de prier pour plusieurs, il peut, pour n'être pas à charge aux assistants, se rappeler avant la Messe les personnes vivantes ou défuntes pour lesquelles il a l'intention de prier, et à ce moment faire mention en général des personnes pour lesquelles il s'est proposé de prier [1].

72. Ayant fait le *Memento* des vivants, le Prêtre abaisse et étend les mains comme auparavant, et continue : *Et omnium circumstantium*; puis il dit : *Communicantes* [2]. Au mot *Mariæ*, il fait une inclination de tête vers le livre [3]. A *Jesu Christi*, il en fait une vers la croix [4]. Si, dans le canon, il nomme le Saint dont on fait la fête ou simplement mémoire, il incline encore la tête vers le livre [5]. A la conclusion *Per eumdem*, il joint les mains [6].

73. En disant : *Hanc igitur* [7], il ouvre les mains sans les disjoindre [8], laissant les pouces croisés l'un sur l'autre en dessus et non en dessous des mains [9], qu'il étend sur les oblats, de manière que les paumes regardent le calice et l'hostie (2) [10]; et l'extrémité des doigts doit arriver au milieu de la pale sans néanmoins la toucher [11]. A la conclusion *Per Christum*, il rejoint les mains [12] et les rapproche de lui [13].

74. Il continue ainsi : *Quam oblationem tu, Deus, in om-*

(1) Per tempus breve, sed non momentaneum. (Baldeschi.)
(2) Sixième position des mains.

[1] *Rub.* Ibid., n. 3. — [2] *Rub.* Ibid., n. 4. — [3] *Rub.* Ibid., tit. v, n. 2. — [4] *Rub.* Ibid., tit. viii, n. 4. — [5] *Rub.* Ibid., n. 2. S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 34, *in Tuden.* — [6] *Rub.* Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Baldeschi, Merati et autres. — [9] S. C., 4 août 1663. Gardel., 2094 ou 2241 ad 3, *Dalmatiarum.* — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Mêmes auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Baldeschi.

nibus, quæsumus; puis [1], posant la main gauche hors du corporal [2], il fait de la droite trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, en disant : *bene ✠ dictam, adscri ✠ ptam, ra ✠ tam*; il prolonge un peu ce troisième signe de croix en disant : *rationabilem acceptabilemque facere digneris.* En disant *ut nobis Corpus*, il fait un signe de croix sur l'hostie seule, et un autre sur le calice seul à *et Sanguis;* puis, élevant et rejoignant les mains devant la poitrine, il continue : *fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi*, inclinant en même temps la tête vers la croix [3].

75. Il essuie alors, s'il est nécessaire, le pouce et l'index de chaque main sur l'extrémité du corporal, et dit : *Qui pridie quam pateretur.* Il prend en même temps l'hostie avec le pouce et l'index de la main droite [4], et, pour le faire plus facilement, il appuie légèrement l'index de la main gauche sur le bord opposé, ce qu'il fait toutes les fois qu'il doit prendre l'hostie[5]; et aussitôt, la prenant également avec le pouce et l'index de la main gauche [6], il étend les autres doigts et les joint ensemble derrière l'hostie [7], et, sans s'incliner [8], tenant l'hostie droite et un peu élevée [9], il continue : *accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas;* puis, levant les yeux au ciel et les abaissant aussitôt, il dit : *et elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem*, et inclinant la tête : *tibi gratias agens*, tenant l'hostie entre le pouce et l'index de la main gauche [10] sans l'abaisser [11], il fait de la droite un signe de croix sur elle, disant en même temps : *bene ✠ dixit* [12]; reprenant alors l'hostie comme auparavant [13], il continue : *fregit, deditque discipulis* [14].

76. Après avoir dit : *Manducate ex hoc omnes*, et non auparavant, le Prêtre, tenant toujours l'hostie de la même manière, appuie [15] décemment [16] les coudes sur [17] le devant de [18]

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Grand nombre d'auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Les mêmes. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Les mêmes. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Merati. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Grand nombre d'auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] *Rub.* Ibid., n. 5. — [16] Baldeschi. — [17] *Rub.* Ibid. — [18] Baldeschi.

l'autel, incline la tête, et prononce tout bas sur l'hostie [1], sans effort de tête ni de bouche, sans aucune élévation de voix et sans aspiration forcée [2], les paroles de la consécration : HOC EST ENIM CORPUS MEUM [3].

77. L'Hostie étant consacrée, le Prêtre, la tenant toujours entre ses doigts [4], pose les mains sur le bord antérieur du corporal [5], et fait la génuflexion. S'étant relevé et la suivant des yeux, il l'élève [6] (1) lentement [7] aussi haut qu'il peut, en sorte qu'elle puisse être vue par les assistants [8]. L'ayant tenue un moment élevée [9], il l'abaisse [10]. Lorsqu'elle est descendue près du corporal, il pose la main gauche sur l'autel [11] et la met de la main droite seule sur le corporal, à l'endroit où elle était d'abord [12].

78. Depuis ce moment jusqu'à l'ablution, le pouce et l'index de chaque main ne doivent plus être séparés, si ce n'est pour toucher la sainte Hostie [13]; et, lorsqu'il faut tourner les feuillets, le Prêtre prend le signet entre l'index et le doigt du milieu. La pale se prend de la même manière. Les mains se posent sur le corporal comme on l'a déjà fait observer. Lorsqu'on doit appuyer les mains jointes sur l'autel, il ne faut pas les porter sur l'intérieur du corporal, comme si l'on voulait toucher des doigts la sainte Hostie; mais il faut que le bout des petits doigts touche le devant de l'autel [14].

79. Le Prêtre, ayant remis la sainte Hostie sur le corporal [15], pose les mains sur le corporal [16], et fait de nouveau la génuflexion [17].

(1) Le Prêtre doit faire attention d'élever la sainte Hostie en ligne droite, et non en dehors du corporal; il ne l'élèvera ni si haut, qu'il soit obligé d'avoir les bras trop tendus, ni si bas, qu'il les ait trop arqués. Il prendra garde généralement de la tenir arrêtée en l'air, comme aussi de faire cette action avec tant de précipitation, qu'il ne laisse pas le temps à l'œil de l'apercevoir ni aux fidèles celui de l'adorer. (Baldeschi.)

[1] *Rub*. Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Rub*. Ibid. — [4] *Rub*. Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub*. Ibid. — [7] Les auteurs. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] *Rub*. Ibid. — [11] Conséq. de la Rubr. — [12] *Rub*. Ibid. — [13] *Rub*. Ibid. — [14] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 35, *in Tuden*. — [15] *Rub*. Ibid., n. 6 — [16] Tous les auteurs — [17] *Rub* Ibid.

80. Après s'être relevé, il découvre le calice, sur lequel, s'il est nécessaire, il purifie ses doigts [1] en les frottant légèrement au-dessus de la coupe [2] (1), ce qu'il fait toujours si quelque parcelle y est restée attachée, et dit : *Simili modo, postquam cœnatum est.* A ces mots, *accipiens et hunc præclarum calicem*, il prend des deux mains le calice par le nœud, l'élève et le pose aussitôt, et, sans le quitter, il incline la tête en disant : *item tibi gratias agens;* puis, tenant toujours le calice avec la main gauche, il fait de la droite un signe de croix au-dessus de la coupe à *benedixit* [3]; le reprenant alors avec les deux mains [4], il continue : *deditque discipulis suis.* Puis, tenant toujours le calice de la droite par le nœud, il le prend de la gauche par le pied, pose les coudes sur l'autel, incline la tête et prononce à voix basse, attentivement et sans interruption, les paroles de la consécration du vin : HIC EST ENIM CALIX [5].

81. Après la consécration, il remet le calice sur le corporal en disant : *Hæc quotiescumque;* et fait la génuflexion. S'étant relevé, il prend le calice de la main droite par le nœud, de la gauche par le pied, et, le suivant des yeux, il l'élève en sorte qu'il puisse être vu par le peuple; puis il le remet à sa place, le couvre de la pale et fait de nouveau la génuflexion [6]; prenant garde, ici et dans les circonstances semblables, que le manipule ne touche la sainte Hostie [7].

(1) Cela devra se faire, dit la Rubrique, toutes les fois que quelque parcelle reste attachée aux doigts. Mais, comme il n'est pas bien facile de savoir si quelque parcelle n'est pas ainsi restée, par précaution on pourra le faire toutes les fois qu'on découvrira le calice après avoir touché la sainte Hostie. (Baldeschi.)

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Ibid. — [7] Baldeschi et autres.

ARTICLE X

Depuis le canon après la consécration jusqu'au Pater.

82. Le Prêtre, ayant fait la génuflexion, étend les mains devant la poitrine, et dit à voix basse : *Unde et memores* [1]. Aux paroles *de tuis donis ac datis*, il joint les mains devant la poitrine, et ayant posé la gauche sur le corporal, il fait de la droite trois signes de croix sur le calice et l'Hostie conjointement disant : *Hostiam ✠ puram; Hostiam ✠ sanctam; Hostiam ✠ immaculatam*. Il fait immédiatement un autre signe de croix sur l'Hostie, en disant : *panem sanctum ✠ vitæ æternæ;* puis un autre sur le calice, en disant : *et calicem ✠ salutis perpetuæ*. Après cela, les mains étendues à l'ordinaire, il poursuit : *Supra quæ propitio* [2].

83. A *Supplices te rogamus*, il se tient profondément incliné, les mains jointes et appuyées sur le bord de l'autel [3], à l'ordinaire [4] (1). A ces paroles, *ex hac altaris participatione*, il pose les mains de chaque côté sur le corporal, et baise l'autel [5]. En disant : *sacrosanctum Filii tui* [6], il se redresse [7], joint les mains, puis, mettant la gauche sur le corporal, il fait avec la droite un signe de croix sur l'Hostie seule, puis un sur le calice en disant : *Cor ✠ pus et San ✠ guinem sumpserimus*; posant ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine [8], et prenant garde que l'index et le pouce ne touchent la chasuble [9], il fait un signe de croix sur lui-même, en disant : *omni benedictione et gratia repleamur*, distribuant ainsi les paroles : il se touche le front à *omni benedictione;* la poitrine à *cœlesti;* l'épaule gauche à *et gratia;* l'épaule droite à *repleamur* [10]. A *Per eumdem*, il joint les mains [11].

(1) Deuxième position des mains.

[1] *Rub*. Ibid., tit. IX, n. 1. — [2] *Rub*. Ibid. — [3] *Rub*. Ibid. — [4] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 35. *in Tuden*. — [5] *Rub*. Ibid. — [6] *Rub*. Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Baldeschi et autres — [10] Merati. — [11] *Rub*. Ibid.

84. En disant *Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum*, il étend les mains et les rejoint devant la poitrine, puis il les élève jusqu'à la hauteur du visage [1]; il fait cette action lentement, de manière que la jonction ne se fasse qu'à *in somno pacis* [2]; tenant alors les yeux arrêtés sur la sainte Hostie, il fait mention des fidèles trépassés, comme il a été dit pour les vivants [3].

85. Après cette recommandation, il relève la tête, et, les mains étendues comme auparavant, il continue : *Ipsis, Domine.* A la conclusion, *Per eumdem Christum Dominum nostrum*, il rejoint les mains et fait une inclination de tête à la croix [4] (1).

86. Le Prêtre pose ensuite la main gauche sur le corporal, se frappe la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, et prononce d'un ton de voix médiocre : *Nobis quoque peccatoribus*, puis il continue à voix basse, les mains étendues : *famulis tuis* [5]. Si le nom du Saint dont on dit la Messe, ou dont on fait mémoire, se trouve dans cette oraison, il incline la tête vers le livre en le prononçant [6] (2); il joint ensuite les mains pour dire : *Per Christum Dominum nostrum* [7].

87. Il continue, les mains jointes : *Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas*. Ensuite, posant la main gauche sur le corporal, il fait, de la droite, trois signes de croix sur le calice et l'Hostie conjointement, disant : *sancti ✠ ficas; vivi ✠ ficas, bene ✠ dicis, et præstas nobis*. Il découvre aussitôt le calice, fait la génuflexion; et, s'étant relevé, il prend res-

(1) L'inclination est ici prescrite par la Rubrique, quoique le saint nom de Jésus ne soit pas prononcé; c'est le seul cas dans toute la Messe où il en soit ainsi.

(2) C'est ici le lieu d'observer que le mot *Joanne*, qui se trouve dans cette prière, est saint Jean-Baptiste. (S. C., 27 mars 1824. Gardel., 4452 ou 4602, ad 4, *in Panormitana.*)

Rub. Ibid., n. 2. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4076 ou 4526, ad 34, *in Tuden.* 27 mars 1824. Gardel., 4452 ou 4602, ad 4, *in Panormitana.* — [7] *Rub.*Ibid.

pectueusement, avec le pouce et l'index de la main droite, la sainte Hostie [1] au-dessous du milieu [2], et, portant la gauche au nœud du calice, il fait trois fois avec la sainte Hostie le signe de la croix au-dessus de la coupe dans son diamètre intérieur [3], sans sortir de sa circonférence et sans toucher aucunement ses bords [4]. Disant : *Per ✠ ipsum, et cum ✠ ipso, et in ✠ ipso;* et immédiatement [5], sans cesser de tenir le calice de la main gauche [6], il fait deux autres signes de croix [7] à la même hauteur [8] entre la coupe et sa poitrine en disant : *est tibi Deo ✠ Patri omnipotenti in unitate Spiritus ✠ sancti* [9], en veillant à ne pas passer au-dessus de son bras gauche avec la sainte Hostie [10]. Il la reporte ensuite au-dessus du calice, la tient toujours de la main droite, prend de la gauche le calice, et, élevant l'un et l'autre en même temps, il dit : *omnis honor et gloria.* Il dépose alors le calice, remet la sainte Hostie sur le corporal, frotte légèrement, s'il en est besoin, ses doigts au-dessus du calice, rejoint les pouces avec les index, recouvre le calice, et fait la génuflexion [11].

ARTICLE XI

Depuis Pater noster *jusqu'à la Communion.*

88. Le Prêtre, s'étant relevé, et tenant toujours les mains étendues sur le corporal, dit à voix haute : *Per omnia sæcula sæculorum.* En disant *Oremus*, il joint les mains et incline la tête vers le saint Sacrement. En commençant *Pater noster*, il étend les mains et tient les yeux arrêtés sur le très-saint Sacrement pendant toute la prière [12].

89. Le Clerc ayant répondu : *Sed libera nos a malo*, le Prêtre dit tout bas *Amen;* après quoi, posant la main gauche sur le corporal, il prend le purificatoire sans disjoindre le pouce

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Plusieurs auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] *Rub.* Ibid., tit. x, n. 1.

et l'index [1], attire un peu la patène hors du corporal [2], l'essuie avec le purificatoire [3], qu'il pose du côté de l'épître, à quelque distance du corporal [4], prend la patène entre l'index et le doigt du milieu, la tient droite et appuyée sur l'autel [5], hors du corporal, le dedans étant tourné vers le milieu de l'autel [6], et dit en même temps : *Libera nos, quæsumus*. Au mot *Mariæ*, il incline la tête vers le livre [7]. Avant de dire *da propitius pacem in diebus nostris*, il pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et, disant ces mots, il fait, avec la patène, un signe de croix sur lui (1); il baise ensuite la patène [8] près du bord [9] du côté opposé où il doit mettre la sainte Hostie [10]; puis, s'aidant de l'index de la main gauche [11], qu'il appuie légèrement sur le haut de la sainte Hostie, il la fait glisser sur la patène, ayant soin de ne pas la placer à l'endroit où était la sainte Hostie [12], mais un peu en avant [13].

90. Il découvre alors le calice et fait la génuflexion, prend la sainte Hostie entre l'index et le pouce de la main droite (2), la porte sur le calice, où viennent se joindre le pouce et l'index de la main gauche, rompt respectueusement la sainte Hostie [14], peu à peu et en ligne droite, en commençant par le haut [15],

(1) D'après le texte du Cérémonial des Évêques, l. II, c. VIII, n. 73, que suivent Gavantus et quelques auteurs, on pourrait encore faire ce signe de croix avant de dire les paroles *Da propitius*.

(2) Les Rubricistes ne sont pas d'accord sur la manière : 1° *de mettre la patène sous l'Hostie;* 2° *de placer l'Hostie sur la patène;* 3° de placer *la patène elle-même*, et par conséquent, 4° sur la manière de reprendre l'Hostie. D'après le premier sentiment, le Prêtre place la patène au bas du corporal, tout proche de l'Hostie, et fait avancer l'Hostie, suivant les uns, jusqu'au milieu de la patène, et, suivant les autres, à moitié en dehors, pour que le Prêtre puisse ensuite la reprendre plus facilement. Quelques auteurs veulent qu'on appuie le bord de la patène sur le pied du calice; mais ils sont en petit nombre. Cette pratique a l'inconvénient de faire glisser d'une manière disgracieuse l'Hostie sur la patène.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid., tit v, n. 2. — [8] *Rub.* Ibid., tit. v, n. 1. — [9] S. C., 24 juillet 1683. Gardel., 2876 ou 3025, ad 5, *in Albinganen.* — [10] Plusieurs auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] Conséq. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Grand nombre d'auteurs.

disant en même temps : *Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum*, pose sur la patène la partie qu'il tenait de la main droite, et de l'autre partie il détache [1] par le bas [2] une particule, poursuivant en même temps : *qui tecum vivit et regnat* [3]. Il conserve cette particule entre le pouce et l'index de la main droite, pose sur la patène l'autre moitié de la sainte Hostie qu'il tient de la main gauche près de celle qui s'y trouve déjà [4], en sorte que la sainte Hostie conserve sa forme ronde [5], et dit en même temps : *in unitate Spiritus sancti Deus* [6].

91. Il prend alors de la main gauche le calice par le nœud, tenant toujours la particule au-dessus de la coupe, il dit à voix haute : *Per omnia sæcula sæculorum.* Le Servant ayant répondu *Amen*, le Prêtre fait avec la particule trois signes de croix dans l'intérieur du calice, en disant : *Pax ✠ Domini sit ✠ semper vobis ✠ cum.* Le Servant répond : *Et cum spiritu tuo.* Le Prêtre laisse tomber aussitôt la particule dans le calice, disant à voix basse : *Hæc commixtio.* Ensuite il frotte légèrement ses doigts sur le calice, les rejoint, couvre le calice de la pale et fait la génuflexion [7].

92. S'étant relevé, il joint les mains, sans les appuyer sur l'autel, incline la tête (1) vers le saint Sacrement, dit à voix haute : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi;* et, posant la main gauche sur le corporal, sans rejoindre les mains, il se frappe trois fois la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, en disant : *miserere nobis* et *dona nobis pacem* [8].

93. Le Prêtre rejoint alors les mains, les pose sur l'autel [9] (2), à l'ordinaire, et non sur le corporal [10], étant incliné [11] médio-

(1) Merati, Baldeschi, Du Molin, et tous les autres Cérémoniaux prescrivent ici une inclination médiocre. En ce cas, lorsque le Prêtre posera les mains sur l'autel pour réciter les prières avant la communion, il ne devra pas s'incliner davantage.

(2) Deuxième position des mains.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 4 août 1663. Gardel., 2094 ou 2241, ad 6, *Dalmatiarum*. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid., n. 3. — [10] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 33, *in Tuden*. — [11] *Rub.* Ibid.

crement, et, tenant les yeux arrêtés sur la sainte Hostie, il dit à voix basse les trois oraisons prescrites avant la communion [1].

94. Les oraisons terminées, il fait une génuflexion, se relève, et dit à voix basse : *Panem cœlestem accipiam, et nomen Domini invocabo* [2].

95. Il prend alors révérencieusement de la main droite les deux parties de la sainte Hostie qui se trouvent sur la patène (1), les met entre le pouce et l'index de la main gauche [3], en tâchant de conserver à la sainte Hostie sa forme ronde [4], met la patène entre l'index et le doigt du milieu de la même main au-dessous de la sainte Hostie, s'incline [5] médiocrement sans s'appuyer sur l'autel ni se tourner en aucune manière [6] (2), se frappe trois fois la poitrine avec la main droite, disant en même temps chaque fois à voix médiocre : *Domine, non sum dignus*, et poursuit tout bas : *ut intres* [7]. A chaque fois il retire lentement sa main, ou bien, après avoir frappé sa poitrine, il la pose sur le corporal [8].

96. Il se relève ensuite [9], prend de la main droite les deux parties de la sainte Hostie [10], qu'il met entièrement l'une sur l'autre (3), fait avec elle un signe de croix au-dessus de la pa-

(1) Merati, Bauldry et quelques autres indiquent, pour faire cette action, la manière suivante : le Prêtre prend avec le pouce et l'index de la main droite la moitié de l'Hostie dont il a rompu une particule, la pose quelque peu sur l'autre moitié, et avec les mêmes doigts il prend par le haut les deux parties ainsi rejointes, et les met entre le pouce et l'index de la main gauche.

(2) Merati observe qu'un Prêtre, en cas de faiblesse, pourrait appuyer le petit doigt sur le corporal. Saint Liguori, avec d'autres Rubricistes, dit *le coude hors du corporal*. Merati combat ce dernier sentiment.

(3) Il y a plusieurs manières de faire cette action. Voici celle qui nous paraît la plus simple et la plus commode. Immédiatement après *Domine, non sum dignus*, les deux parties de la sainte Hostie étant tenues par les deux premiers doigts de la main gauche, on prend de la droite la partie la plus avancée près de l'intérieur de cette main gauche, on la tire tout à fait, et on la pose doucement sur l'autre. On fait ensuite passer ces deux parties ainsi réunies de la main gauche à la droite.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Grand nombre d'auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Grand nombre d'auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Les auteurs. — [9] Baldeschi. — [10] *Rub.* Ibid.

tène, veille à ce que la sainte Hostie ne dépasse pas les limites de la patène[1] et ne puisse être aperçue par le peuple[2], et dit en même temps : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen*[3]. Au mot *Jesu Christi*, il incline la tête[4]: s'inclinant ensuite[5] médiocrement[6] et posant les coudes sur[7] le devant de l'autel[8], il prend avec un profond respect les deux parties de la sainte Hostie[9] (1).

97. Ayant pris la sainte Hostie, il dépose la patène sur le corporal (2) à l'endroit où elle était, se relève, frotte légèrement au-dessus les pouces et les index, rejoint les mains qu'il élève jusqu'à son visage, et demeure quelques instants en méditation sur le très-saint Sacrement[10] (3).

98. Après ce moment de recueillement, il abaisse et sépare les mains, et, disant à voix basse, *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi*, il découvre le calice, fait la génuflexion, se relève[11], recule, s'il veut, le calice jusque vers

(1) Pour communier, le Prêtre fera en sorte d'humecter petit à petit l'Hostie sur la langue, suivant Merati, ou même sous la langue, d'après quelques auteurs, de manière qu'on puisse la prendre sans la briser avec les dents, et qu'elle soit humectée de façon qu'elle ne s'attache pas au palais : *Caveat Sacerdos* (dit Merati, tome I, p. 588) *ne dentibus comminuat sacrosanctam Hostiam*. Cette pratique respectueuse est très-recommandable, quoique, comme le remarque très-bien Certoni dans ses *Rites de la Messe privée*, cette chair immortelle et impassible ne reçoive aucun dommage des dents, qui ne brisent pas le Corps adorable du Sauveur, mais seulement les espèces.

(2) Les auteurs dont nous avons parlé (Voir p. 100, note 2) font encore appuyer ici la patène sur le pied du calice.

(3) Quelques Prêtres s'arrêtent également un instant et font un peu de méditation pour produire quelques actes avant la communion ; mais la plupart des auteurs condamnent cette pratique, par la raison qu'il n'est pas permis de mêler des actes de dévotion particulière aux actes publics de religion, à moins que la Rubrique ne les permette, comme, par exemple, aux deux *Memento*, et après la communion sous l'espèce du pain.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] S. C., 24 sept. 1842. ardel., 4804 ou 4950, ad 1, *in Neapolitana*. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] *Rub.* Ibid.

le fond de l'autel[1], prend la patène[2] de la main droite[3], et recueille avec soin et attention les parcelles qui auraient pu rester sur le corporal[4], soulevant, s'il en est besoin, l'extrémité du corporal avec la main gauche[5] (1).

99. Après avoir recueilli les saintes parcelles, il porte la patène au-dessus de la coupe, et, la tenant un peu inclinée[6], il la purifie avec soin avec le pouce et l'index de la main droite, faisant tomber dans le calice les saintes parcelles qui peuvent s'y trouver, en passant légèrement ses doigts sur la partie intérieure[7], et prenant bien garde de ne pas faire tomber de parcelles en dehors de la coupe[8]; puis il frotte légèrement ces mêmes doigts entre eux au-dessus de la coupe du calice[9].

100. Le Prêtre, tenant toujours la patène de la main gauche, pose cette main sur l'autel, et prend, avec les trois doigts libres de la droite, le calice au-dessous du nœud, en disant : *Calicem salutaris*, jusqu'à *salvus ero* inclusivement (2); il se signe alors avec le calice comme il l'a fait avec la sainte Hostie, et dit : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen*[10]. Au mot *Jesu Christi*, il incline la tête[11], puis, portant de la main gauche la patène au-dessous

(1) La plupart des Cérémoniaux sont plus explicites sur l'action du Prêtre en cette circonstance. Voici la manière indiquée et assez généralement pratiquée pour recueillir les saintes parcelles. Le Prêtre, ayant fait la génuflexion, se relève, recule un peu le calice, prend la patène de la main droite vers le calice entre l'index et le doigt du milieu et la conduit, à trois ou quatre reprises, le long du corporal en différents sens, tandis que de la gauche il en relève les extrémités pour renvoyer les parcelles sur la patène, faisant attention que la manche de l'aube ne touche pas le corporal. Il reprend ensuite la patène de la main gauche, ayant soin de la prendre par le même côté où il la tenait de la main droite, et il la conduit vers sa main droite, ainsi qu'il l'a fait de l'autre côté du corporal. Si, malgré ces précautions, on découvrait plus tard de saintes parcelles, on peut voir ce qui est dit, part. I, sect. I, ch. IX, n. 17, p. 29.

(2) Le Prêtre peut encore dire ces paroles : *Calicem salutaris*, tout en recueillant les saintes parcelles. (*Rub. du canon de la Messe.*)

[1] Quelques auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] S. C., 24 sept. 1842. Gardel., 4804 ou 4950, *in Neapolitana*.

du calice, il prend révérencieusement tout le précieux Sang avec la particule[1] en une fois ou trois au plus[2], et sans retirer le calice de sa bouche[3].

101. Disant alors (1), à voix basse : *Quod ore sumpsimus*[4], sans quitter le milieu de l'autel[5], il pose la main gauche sur le corporal, avec la patène entre les doigts[6], et présente le calice au Servant, qui y verse du vin pour la purification[7] (2), tenant le calice au-dessus de l'autel, sans néanmoins l'y faire poser[8]. Le Prêtre prend ce vin[9] du côté de la coupe du calice par où il a pris le précieux Sang (3), en tenant la patène sous son menton[10].

102. Il pose ensuite la patène[11] sur le corporal, du côté de l'évangile (4), et le calice au milieu. Mettant alors le pouce et l'index de chaque main au-dessus du calice, il prend la coupe des

(1) Quelques Prêtres, suivant l'enseignement de plusieurs Rubricistes, même d'assez grand poids (Merati est du nombre), ont coutume, après avoir pris le précieux Sang, de poser le calice sur le corporal et de se recueillir pendant quelques instants. D'autres, s'en tenant au texte même de la Rubrique, posent immédiatement sur le corporal la main gauche avec la patène entre les doigts, disant tout bas : *Quod ore sumpsimus*. (Baldeschi.)

(2) Une lettre de Pie V à l'Archevêque de Tarragone, en date du 8 janvier 1571, citée par Benoît XIV (*de Sacrif. Miss.*, lib. II, cap. XXI), détermine que le vin versé pour la purification doit au moins égaler en quantité celui de la consécration. S'il arrivait néanmoins que le vin de la purification n'atteignît pas dans le calice la hauteur qu'avait atteinte le précieux Sang, il suffira de tourner légèrement le calice, afin que la purification passe sur tous les endroits qu'a touchés le précieux Sang. (Ibid., l. III, ch. XVII.)

(3) Il est à propos qu'au pied du calice il y ait une croix ou une image gravée, pour reconnaître plus facilement l'endroit par où le Prêtre prend le précieux Sang.

(4) Il ne couvrira pas la patène avec la pale ; et cela se tire de la Rubrique. Celle-ci, comme nous le verrons bientôt, prescrit, lorsqu'on arrange le calice, de mettre d'abord la patène, et ensuite la pale : ce qui montre que la patène ne doit pas être couverte dans le moment présent. (Baldeschi.)

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Gavantus, Du Molin, etc. — [3] Baldeschi. — [4] *Rub* Ibid. — [5] Baldeschi, Du Molin, etc. — [6] Baldeschi. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] Conséq. nécess. de la Rubr.

deux mains avec les autres doigts[1], va au coin de l'épître pour l'ablution qu'il reçoit sur les doigts, le calice étant sur l'autel, et dit en même temps : *Corpus tuum, Domine*[2] (1). En achevant la prière, il s'avance vers le milieu de l'autel, met le calice entre le corporal et le purificatoire, secoue légèrement ses doigts au-dessus du calice, les essuie avec le purificatoire[3] et revient au milieu de l'autel[4] (2).

103. Le Prêtre, qui dès lors ne joint plus les doigts, met le purificatoire dans la main gauche, retenant chaque bout avec le pouce et le petit doigt, pose cette main sur l'autel, hors du corporal, et prend de la droite le calice par le nœud. Portant aussitôt le purificatoire au-dessous du menton, comme aupara-

(1) La pratique d'appuyer le calice sur l'autel pour l'ablution a été confirmée par une réponse du Cardinal Préfet de la S. C., du 3 oct. 1851. Si l'on ne peut s'y conformer ponctuellement à raison de l'élévation du calice et de la petite taille du Servant, il faut du moins éviter de recevoir les ablutions en s'inclinant d'une manière peu convenable.

Pour bien se purifier les doigts et éviter en même temps de mouiller la nappe, M. Caron, dans son *Manuel des cérémonies de la Messe basse*, donne les règles suivantes : « Le Prêtre frotte l'un contre l'autre le « pouce de chaque main contre l'index opposé, en dedans, jusqu'à la « naissance des doigts, pour purifier tout ce qui a pu toucher l'Hostie ; « puis, sans retirer ses doigts de dessus la coupe, il va poser le calice « entre le corporal et le purificatoire, tout auprès de celui-ci. Alors, te- « nant toujours le pouce et l'index de la main gauche sur la coupe, il « prend entre le pouce et l'index de la main droite le purificatoire par « le milieu, le porte sur le calice, et s'en essuie les quatre doigts, « veillant à ce qu'aucune goutte ne tombe sur le pied du calice ou sur « la nappe. »

Il faut remarquer : 1° que la Rubrique dit : *Abluit pollices et indices*, et non pas seulement, *extremitates digitorum pollicis et indicis*, et cela par la crainte fondée que la sainte Hostie n'ait touché les doigts plus avant ; 2° qu'il faut également présenter à l'ablution les autres doigts qui, par accident, auraient touché la sainte Hostie ; 3° enfin, que c'est une louable pratique de prendre à la dernière ablution peu de vin et beaucoup d'eau. (Baldeschi.)

(2) D'après Merati, le Prêtre ne doit revenir à l'autel qu'après s'être essuyé les doigts. Il dépose alors le purificatoire sur l'autel, hors du corporal, et revient au milieu les mains jointes. D'après Du Molin, Baldeschi et autres le Prêtre revient à l'autel tout en s'essuyant les doigts.

[1] Grand nombre d'auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Merati. — [4] *Rub.* Ibid.

vant la patène [1], il prend l'ablution [2], pose le calice sur le corporal [3] et s'essuie les lèvres avec le purificatoire [4].

104. Il purifie ensuite le calice [5], essuyant d'abord légèrement les bords, puis tout l'intérieur de la coupe [6] (1), place le calice, avec la main gauche, hors du corporal, du côté de l'évangile [7], déplie le purificatoire, l'étend sur le calice, met la patène dessus, puis la pale. Il replie alors le corporal, prend la bourse, met le corporal dedans [8], laisse la bourse sur l'autel [9], au milieu [10], prend le voile, couvre le calice, met la bourse dessus, et le pose sur l'autel comme au commencement de la Messe [11].

ARTICLE XII

Depuis la communion jusqu'à la fin de la Messe.

105. Le Prêtre se rend alors au coin de l'épitre, et, tenant les mains jointes, il lit la communion à voix haute, retourne au milieu de l'autel, le baise, se tourne vers le peuple et dit : *Dominus vobiscum*. Il revient aussitôt vers le livre, dit *Oremus* et les oraisons comme au commencement de la Messe [12].

106. Les oraisons étant entièrement finies, et non auparavant, il ferme le livre [13] de manière que la tranche soit tournée vers le milieu de l'autel. S'il ne devait pas dire l'évangile de S. Jean, *In principio*, il laisserait le livre ouvert [14].

(1) Voici la manière indiquée par M. Caron pour faire cette action : « Le Prêtre met dans la coupe le purificatoire plié en deux, en le faisant « sortir un peu du côté par lequel il a pris le Sang précieux ; et, pre- « nant de la main gauche le calice par le bas de la coupe ou par le nœud, « il fait entrer avec deux ou trois doigts le purificatoire jusqu'au fond de « la coupe et le fait passer sans effort tout autour, en dedans et en « dehors, avec le pouce et l'index de la droite ; puis, tenant toujours le « calice, il retourne le purificatoire sans le déplier, et en essuie encore « la coupe pour en ôter toute l'humidité. »

[1] Merati et autres. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] Quelques auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] *Rub.* Ibid., tit. XI, n. 1. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Tous les auteurs.

107. Il va de nouveau au milieu de l'autel, le baise, se tourne pour dire : *Dominus vobiscum;* et, se tenant toujours tourné vers le peuple, les mains jointes, il dit : *Ite Missa est.* Mais, si l'on doit dire *Benedicamus Domino,* il se retourne vers l'autel après avoir dit *Dominus vobiscum,* et dit *Benedicamus Domino,* les mains jointes [1].

108. NOTA. Dans les féries de Carême, depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au mercredi de la Semaine sainte, le Prêtre, ayant récité les oraisons avec leurs conclusions ordinaires et avant de dire *Dominus vobiscum*, reste encore à la même place près du livre, et dit, la tête inclinée : *Oremus. Humiliate capita vestra Deo.* Puis il dit, les mains étendues, l'oraison sur le peuple [2] (1).

109. Après avoir dit *Ite Missa est*, ou si l'on doit dire *Benedicamus Domino*, après *Dominus vobiscum*, il se tourne de nouveau vers l'autel, incline la tête (2), appuie les mains jointes sur l'autel (3), et dit à voix basse : *Placeat tibi, sancta Trinitas* [3].

110. Il pose ensuite les mains étendues sur l'autel, de chaque côté (4), le baise au milieu, se relève, et, toujours tourné

(1) La Rubrique du Missel dit : *Caput inclinans*. Suivant Merati et Bisso, le Prêtre dit, en s'inclinant à l'ordinaire vers l'autel : *Oremus*, et continue dans la même position et les mains jointes : *Humiliate capita vestra Deo*. (Merati, *in Gav*. Ibid., lit. M. Bisso, lit. S, n. 20, § 77.) Suivant Du Molin (art. 11, n. 15), à ces dernières paroles, le Prêtre est seulement incliné vers le livre. La S. C. n'a rien prescrit à ce sujet. On peut donc, dans la pratique, suivre l'un ou l'autre sentiment. La première manière, qui est plus naturelle, est aussi plus communément suivie.

(2) Beaucoup de Cérémoniaux prescrivent ici une inclination médiocre. Voici ce que dit ici Merati : « Capite inclinato, et humeris mediocriter « pariter inclinatis, ita tamen ut supradicta capitis inclinatio sit inter mi- « nimas maxima. Sic corporis habitudo conciliabitur cum Rubricæ verbis « quæ de sola capitis inclinatione aperte loquuntur. » — Pour l'explication de ce mot *inter minimas maxima*, voir part. III, sect. I, ch. VII.

(3) Deuxième position des mains.

(4) Cinquième position des mains.

[1] *Rub*. Ibid. — [2] *Rub*.. Ibid, n. 2 — [3] *Rub*. Ibid., tit. XII, n. 1.

vers l'autel, élève les yeux et les mains, qu'il étend en même temps, et qu'il rejoint aussitôt (1), et dit à voix haute : *Benedicat vos omnipotens Deus* [1], inclinant la tête à ce dernier mot [2]; ayant alors les mains jointes et les yeux baissés, il se tourne par sa droite vers le peuple, pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et le bénit par un seul signe de croix [3], tous les doigts étant unis et étendus [4], disant : *Pater, et Filius, et Spiritus sanctus.* Achevant ensuite le cercle, il se rend au coin de l'évangile, dit *Dominus vobiscum* [5], pose la main gauche sur l'autel [6], fait un signe de croix sur l'autel ou sur le livre au commencement du texte de l'évangile, puis sur son front, sa bouche et sa poitrine, en disant *Initium sancti Evangelii secundum Joannem*, ou *Sequentia*, et lit ensuite l'évangile les mains jointes. En disant *Et Verbum caro factum est*, il fait la génuflexion vers le coin de l'évangile, et termine l'évangile au même lieu [7].

111. Nota. S'il a lu l'évangile dans le Missel, il le ferme, suivant les uns, de manière que la tranche soit tournée vers le coin de l'évangile, et, suivant les autres, vers le milieu de l'autel.

112. La Messe finie, le Prêtre revient au milieu de l'autel, prend le calice de la main gauche (2), pose la droite sur la bourse et descend au-dessous du plus bas degré [8] en se retirant un peu du côté de l'évangile [9], et fait une inclination [10] profonde [11] (3) à l'autel, ou, si le saint Sacrement est dans le ta-

(1) Troisième position des mains.

(2) Si le voile couvre le calice de tous côtés, le Prêtre, avant de le prendre, replie par-dessus la bourse la partie qui se trouve de son côté. Si le voile ne couvre entièrement le calice que d'un côté, après l'avoir pris, il tournera en dehors la partie couverte du voile. (Plusieurs auteurs.)

(3) Tous les auteurs, sans exception, prescrivent ici une inclination profonde, comme au commencement de la Messe.

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid., n. 6. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs.

bernacle, une génuflexion[1] sur le pavé[2]. Il reçoit ensuite la barrette des mains du Servant, se couvre, et retourne à la sacristie comme il est venu, disant l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*[3] (1). Dans les fêtes doubles, on dit l'Antienne tout entière avant le Psaume[4].

113. En arrivant à la sacristie, il fait, sans se découvrir, une inclination profonde au crucifix ou à l'image qui en tient la place, pose le calice, ôte sa barrette, et quitte les ornements sacrés dans l'ordre inverse à celui dans lequel il les a pris. Ainsi, lorsqu'il quitte l'aube, il ôte d'abord la manche gauche; puis, faisant passer au-dessus de sa tête la partie qui était du côté gauche, il tire la manche du bras droit. Il fera attention de baiser la croix de l'étole, celle du manipule et celle de l'amict, comme il l'a fait en s'habillant[5].

114. Enfin, s'étant lavé les mains, selon une pratique très-louable et recommandée par tous les auteurs, quoique non prescrite par la Rubrique, il se retire en lieu convenable, afin de rendre au Seigneur, avec le plus de dévotion qu'il le pourra, les actions de grâces qui lui sont dues pour son ineffable bienfait[6].

(1) Un grand nombre de Prêtres disent le *Te Deum* en revenant de l'autel : quelques Rubricistes disent qu'on le peut sans faute, et que la Rubrique qui prescrit de dire le cantique *Benedicite* n'est que directive. Nous n'oserions pas non plus condamner cette pratique, qui est celle d'hommes pieux et instruits. Catalan semble dire, d'après le Cardinal Bona, qu'on peut la suivre. (*In Cærem. Ep.*, l. I, ch. XXIX, n. 11.) Néanmoins nous ferons observer que le texte de la Rubrique est formel; que les autres commentateurs les plus estimés, Merati, par exemple, ne laissent pas à entendre qu'il soit permis de s'en écarter; enfin, que les meilleurs Cérémoniaux sont d'accord avec la Rubrique.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669. *Marsorum.* — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Rub. Miss. Gratiarum actio.* — [5] Tous les auteurs. — [6] Plusieurs auteurs.

CHAPITRE II

De la manière de donner la sainte communion.

ARTICLE PREMIER

Règles pour donner la sainte communion pendant la Messe (1).

1. L'administration de la très-sainte Eucharistie étant, à proprement parler, une partie de la Messe, il est juste de traiter ici de la manière dont le Prêtre doit donner la sainte communion, conformément à ce que prescrivent la Rubrique, le Rituel Romain et les auteurs.

2. Si quelques personnes désirent communier à la Messe (ce qui est toujours mieux et plus conforme à l'antiquité que de le faire avant ou après la Messe), supposé que le saint Sacrement ne réside pas à l'autel où l'on célèbre (2), il faut préparer autant de petites hosties qu'il y a de personnes[1].

3. Si ces hosties sont en petit nombre, on les met ordinairement sur la patène, quoiqu'on ne puisse pas condamner ceux qui les laissent sur le corporal[2]; si elles sont en grand nombre, et que la patène ne puisse pas les contenir, on les met sur le corporal devant le calice, ou bien dans un calice consacré, ou dans un ciboire bénit. On met alors derrière le calice le vase qui les contient (3), et, s'il n'a pas de couvercle[3], on le cou-

(1) On pourra consulter utilement ce qui est dit sur ce point, part. I, sect. I, ch. VIII, art. 3.

(2) Le très-saint Sacrement ne devrait être conservé dans une église qu'à un seul autel, conformément au décret du 21 juin 1696. (Gardel., 3243 ou 3392, ad 3, *Augustæ prætoriæ.*) En Italie, dans beaucoup d'églises, ce n'est pas au grand autel que se trouve la sainte Réserve : on est donc souvent obligé de prendre les précautions que l'auteur conseille ici, ou de donner la sainte communion en dehors de la Messe.

(3) Il n'est pas toujours facile de mettre le ciboire tout à fait derrière le calice et de le tenir néanmoins sur la pierre sacrée lorsqu'on célèbre sur un autel portatif. Alors on le met un peu sur le côté. Il est important que le Prêtre connaisse bien les dimensions de la pierre sacrée.

[1] Baldeschi. — [2] Merati. — [3] Conséq.

vre avec une autre patène ou avec une pale[1], ou avec le couvercle du ciboire[2].

4. De quelque manière que l'on fasse, les hosties devront toujours se trouver sur l'autel au moment de l'offertoire[3] (1).

5. En faisant l'offrande, le Prêtre comprend dans son intention les petites hosties qu'il doit consacrer[4]; l'offrande faite, si les hosties sont sur la patène, il les dépose sur le corporal du côté de l'évangile, à peu de distance de la grande hostie, et il prend bien garde de les toucher avec la manche de l'aube ou le manipule[5]. Si elles sont dans un ciboire[6], il l'approche un peu sur le devant du corporal, vers sa droite[7], le découvre[8], met le couvercle sur le corporal[9], et dit : *Suscipe, sancte Pater*. Après l'offrande, il le recouvre[10] et le remet à sa place[11].

6. A la consécration, il prend entre ses doigts la grande hostie seule, laissant les petites sur le corporal. Si les hosties sont dans un ciboire, après avoir dit : *ut nobis corpus et sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi*, il l'approche, le découvre comme il est dit plus haut[12] et le remet à sa place lorsqu'il a fait la génuflexion après l'élévation de la sainte Hostie[13].

7. Après avoir communié sous les deux espèces, le Prêtre pose le calice sur l'autel et le couvre de la pale[14]. Si les saintes Hosties sont sur le corporal, il fait la génuflexion, les met révérencieusement sur la patène, et fait une seconde génuflexion (2); le Servant ayant achevé le *Confiteor*, le Prêtre, ayant les mains jointes, se tourne par le côté de l'épître, demeure du côté de l'évangile, pour ne pas tourner le dos au saint Sacrement, et dit *Misereatur vestri* (3), et *Indulgen-*

(1) V. part. I, sect. I, ch. VII, n. 6, p. 16.

(2) Plusieurs Prêtres omettent de faire ces deux génuflexions clairement prescrites par la Rubrique.

(3) Et jamais *tui*, quand même il n'y aurait qu'une seule personne à communier.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 3.— [2] Tous les auteurs.— [3] *Rub.* Ibid., tit. II, n. 3. — [4] Ibid.— [5] Baldeschi et autres. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid.— [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub* Ibid., tit. VIII, n. 5. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Baldeschi.

tiam, formant un signe de croix sur les communiants, sans séparer le pouce de l'index; il se retourne ensuite vers l'autel, fait la génuflexion, prend de la main gauche la patène ou le ciboire[1] par le nœud[2] entre l'index et le doigt du milieu[3]; en même temps, avec le pouce et l'index de la droite, il prend une des saintes Hosties, qu'il élève un peu au-dessus de la patène ou du ciboire, se retourne entièrement vers le peuple, et[4], les yeux religieusement arrêtés sur le saint Sacrement, il prononce d'un ton pieux[5] et à voix haute : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi;* puis : *Domine, non sum dignus*. Ayant répété trois fois ces dernières paroles[6], et non auparavant[7], il s'approche des communiants, en commençant par ceux qui sont du côté de l'épître, et donne la communion à chacun, faisant avec la sainte Hostie un signe de croix sans sortir de la circonférence du ciboire ou de la patène, et disant : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen*[8] (1). Au mot *Jesu Christi*, il incline la tête[9]. Le Prêtre, ayant fini de donner la communion, revient à l'autel sans rien dire[10]; il y monte, comme il en est descendu, par le milieu, et non par le côté[11]. Il pose sur le corporal le ciboire ou la patène. S'il reste des saintes Hosties, il les adore en faisant la génuflexion, et les consomme avec respect. Il recueille les

(1) En donnant la sainte communion, il faut prendre garde de ne toucher les lèvres de la personne qui la reçoit, ou son visage, en aucune manière, soit avec les doigts, soit avec la sainte Hostie; mais, en mettant celle-ci sur la langue, on la presse légèrement, comme pour l'y attacher, avec l'extrémité du pouce, que l'on retire aussitôt. Si l'on donne la sainte communion avec la patène ou le ciboire, on ne doit jamais avoir dans la main gauche le purificatoire, puisque ni la Rubrique, ni le Rituel, ni aucun auteur n'en font mention. (Baldeschi.) Par la même raison, on ne doit pas non plus tenir la patène entre les doigts, quelque respectable que soit le sentiment qui a déterminé quelques Prêtres à introduire cet usage. (Analecta, 14e livraison.)

[1] *Rub. Miss. et Rit.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Conséq. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub. Miss. Rit.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs.

parcelles avec soin et les fait tomber dans le calice (1). Il prend ensuite la purification, et continue à l'ordinaire [1].

8. S'il faut donner la communion avec des Hosties préconsacrées, le Prêtre, ayant pris le précieux Sang, met le calice sur le corporal, du côté de l'évangile, vers le fond de l'autel, et le couvre de la pale. Otant ensuite, s'il est nécessaire, le canon qui se trouve au milieu de l'autel [2], il ouvre la porte du tabernacle, fait la génuflexion, tire le ciboire, le met au milieu du corporal, ferme le tabernacle [3], ôte le pavillon qui recouvre le ciboire, le met en dehors du corporal [4], découvre le ciboire, met le couvercle sur le corporal, et observe ce qui est marqué ci-dessus, n. 7 [5]. Après la communion, le Prêtre pose le ciboire sur le corporal, fait la génuflexion, couvre le ciboire, ouvre le tabernacle, y met le ciboire, fait la génuflexion, ferme le tabernacle et replace le canon, s'il l'a dérangé [6].

9. S'il n'y avait pas assez d'Hosties pour la communion des fidèles, le Prêtre pourrait diviser les particules consacrées [7].

(1) 1° D'après la Rubrique du Missel, le Prêtre met les parcelles dans le calice avant d'y faire mettre la purification. (*Rub.*, part. II, tit. x, n. 6.) Quelques auteurs conseillent de demander la purification auparavant, dans la crainte que quelque parcelle ne demeure attachée aux parois du calice. Nous ne voudrions pas condamner cette pratique.

2° Le ciboire se purifie comme la patène. On peut y mettre du vin, qu'on fait passer tout autour de la coupe ; on verse ce vin dans le calice et on essuie le ciboire avec le purificatoire. (Plusieurs auteurs.) M. Caron fait observer avec raison qu'il n'est pas à propos d'employer ce moyen quand on doit mettre immédiatement des Hosties dans le ciboire, à cause de l'humidité qui devra nécessairement y rester. Il est même bon de le tenir ouvert un certain temps après qu'il a été purifié de cette manière. (Caron, *Cérém. de la Messe basse.*)

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Rit*, de Sacr. Euch. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rit.*, De Sacr. Euch. — [7] S. C., 16 mars 1833, Gardel., 4558 ou 4707, ad 1, *in Veronen.*

ARTICLE II

De la manière de donner la sainte communion hors de la Messe.

10. Le Prêtre qui doit donner la sainte communion se rend à la sacristie, se lave les mains et se revêt du surplis et de l'étole [1] de la couleur du jour [2]. Si ce Prêtre est un Chanoine ayant l'usage de la cape, il doit la déposer pour prendre le surplis [3]. Il prend ensuite la barrette, salue la croix de la sacristie, se couvre [4] et se rend à l'autel du saint Sacrement, les mains jointes [5]. Il est précédé du Clerc, qui porte le corporal renfermé dans une bourse [6].

11. Nota. Dans quelques églises, le Prêtre lui-même porte la bourse appuyée contre sa poitrine. On ne peut condamner cette pratique, surtout quand le Servant n'est pas un Clerc. Le Prêtre alors se couvre avant de saluer la croix de la sacristie [7].

12. En arrivant à l'autel, il donne sa barrette au Servant, fait la génuflexion sur le pavé, monte à l'autel, déplie le corporal, et place la bourse comme pour la Messe [8]. Ayant ensuite ouvert le tabernacle, il fait la génuflexion, en tire le ciboire, et observe tout ce qui est prescrit pour la communion donnée pendant la Messe, avec ces différences [9] : Quand le Prêtre, de retour de l'autel, a déposé le ciboire et fait la génuflexion, il frotte aussitôt légèrement l'un contre l'autre le pouce et l'index de la main droite au-dessus de la coupe ; puis, continuant à tenir ces deux doigts joints ensemble, il couvre le ciboire sans faire une seconde génuflexion [10], ensuite les purifie dans un petit vase préparé à cet effet et les essuie avec le purificatoire [11]. Pendant ce temps [12], il peut dire : *O sacrum convivium, in quo Christus sumitur; recolitur memoria Passionis ejus, mens*

[1] *Rit.* Ibid. — [2] Ibid. S. C., 12 juillet 1836. Gardel., 4628 ou 4777, ad 13, *in Tridentina.* 10 janv. 1852. Gardel., 5165, ad 5, *in Cenomanen.* — [3] S. C., 12 juillet 1628. Gardel., 606 ou 753, *Urbis.* 19 juin 1773. Gardel., 4216 ou 4365, *Urbis.* — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid — [6] Baldeschi. — [7] Plusieurs auteurs. Conséq. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Baldeschi.

impletur gratia, et futuræ gloriæ nobis pignus datur. Au Temps pascal, il ajoute *Alleluia*. Après cela il dit : *Panem de cœlo præstitisti eis;* le Servant répond : *Omne delectamentum in se habentem*[1]. On ajoute également *Alleluia* dans le Temps pascal et pendant toute l'octave du saint Sacrement[2]. Le Prêtre dit ensuite : *Domine, exaudi orationem meam; Dominus vobiscum. Oremus. Deus, qui nobis sub Sacramento mirabili Passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus, ita nos corporis et sanguinis tui sacra mysteria venerari; ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.* Le Servant répond : *Amen*[3].

Nota. Dans le Temps pascal, au lieu de l'oraison précédente, on dit celle qui suit : *Spiritum nobis, Domine, tuæ charitatis infunde : ut quos Sacramentis paschalibus satiasti, tua facias pietate concordes. Per Christum Dominum nostrum.* ℟. *Amen*[4].

13. Le Prêtre replace ensuite le ciboire dans le tabernacle, fait la génuflexion et le ferme. Étendant alors la main droite sur les personnes qui ont communié, il donne la bénédiction en disant : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus sancti descendat super vos, et maneat semper*[5]. En disant *Benedictio Dei omnipotentis*, il élève, étend et rejoint les mains et incline la tête vers la croix; se tournant aussitôt vers ceux qui viennent de communier, il continue : *Patris, et Filii, et Spiritus sancti;* en même temps il fait sur eux un signe de croix avec la main droite, et termine en disant : *descendat super vos et maneat semper*, et il se retourne vers l'autel par le même côté sans achever le cercle. Le Servant répond : *Amen*. Le Prêtre replie le corporal, le met dans la bourse, qu'il donne au Clerc ou qu'il conserve pour la porter lui-même, fait une inclination de tête à la croix, descend, fait la génuflexion sur le pavé, et retourne à la sacristie[6].

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi et autres.

14. Si un Prêtre, revêtu des ornements sacrés, est obligé de donner la sainte communion immédiatement avant ou après la Messe, il doit également le faire de la même manière [1].

15. Il est d'usage, dans certaines communautés religieuses, que les personnes qui communient tiennent à la main une large patène dorée, en guise de nappe de communion. Il semble qu'on peut conserver cet usage, pourvu que ce soit une patène distincte de celle qui sert au saint Sacrifice [2] (1).

CHAPITRE III

De la Messe basse devant le très-saint Sacrement exposé.

Nota. 1° Il est d'usage, dans certaines églises, de laisser alors la croix sur l'autel; dans d'autres, on la supprime. Chaque église peut conserver sa coutume sur ce point [3].

Nota. 2° Le Missel et le Cérémonial des Évêques ne prescrivent point les rites à suivre à la Messe basse devant le très-saint Sacrement exposé. Il conviendrait en effet, ordinairement parlant, de ne pas célébrer de Messe sur un autel où le très-saint Sacrement est exposé, comme le déclare le Cérémonial des Évêques [4], en faisant remarquer que telle était l'ancienne discipline de l'Église : la pratique des basiliques de Rome et des églises qui tiennent à observer strictement les Rubriques y est encore conforme. La S. C., consultée sur les règles à suivre à la Messe devant le saint Sacrement exposé, a répondu : *Consulantur Rubricistæ* [5]. Nous allons donc donner ici les règles que nous trouvons dans Baldeschi, ainsi que dans Gavantus, Merati, Bauldry, Gardellini et autres.

(1) Pour la distribution de la sainte communion à la Messe de *Requiem*, on peut voir ce que nous avons dit p. 18.

[1] Ibid. — [2] Analecta, 4e livraison. — [3] Benoît XIV, Constit. *Accepimus*, 16 juillet 1746. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 9. — [5] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 53, *Marsorum*.

1. Lorsque le saint Sacrement est exposé, le Prêtre ne doit jamais prendre les ornements sur l'autel [1].

2. Aussitôt que le Prêtre, allant à l'autel, arrive en vue du saint Sacrement, il se découvre et donne sa barrette au Servant. En arrivant, il fait, sur le pavé, la génuflexion à deux genoux avec inclination profonde [2].

3. Il monte ensuite à l'autel, pose le calice du côté de l'évangile et fait la génuflexion. Quand il a placé le calice sur le corporal, il fait de nouveau la génuflexion, va ouvrir le Missel, dispose les signets, revient au milieu, fait la génuflexion, se retire un peu du côté de l'évangile, descend au bas des degrés, fait une simple génuflexion sur le plus bas degré et commence la Messe [3].

4. Le Prêtre étant monté à l'autel, fait la génuflexion avant et après *Oramus te, Domine*, et avant de dire *Kyrie eleison* [4].

5. Toutes les fois qu'il se tourne vers le peuple, s'il est déjà au milieu de l'autel, il le baise d'abord et fait la génuflexion; mais, s'il arrive au milieu, il commence par faire la génuflexion et baise ensuite l'autel; se retirant alors un peu du côté de l'évangile, il se tourne à demi vers les assistants, dit : *Dominus vobiscum*, revient au milieu, et fait encore la génuflexion avant d'aller au livre [5] (1).

(1) D'après Baldeschi et quelques auteurs, s'il y a une génuflexion à faire, le Prêtre la fait vers le très-saint Sacrement. Cette règle paraît cependant opposée à un décret de la S. C. A cette question : « An quando « Missa celebratur in altare in quo publicæ Fidelium venerationi est ex- « positum sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum, et in ipsa Missa di- « cendum occurrit *Flectamus genua*, genuflexio isthæc fieri debeat erga « sanctissimum Sacramentum, an vero more solito ante Missale, ut a « Rubrica præscribitur? » elle a répondu : « *In casu nihil innovandum, ac « servandas Rubricas generales titulo de Oratione, num. 4. Atque ita « servandum mandarunt.* » (S. C., 18 février 1843. Gardel., 4816 ou 4962, *in Neapolitana*.) Nous voulons ajouter ici le texte même de la Rubrique précitée : « In quatuor temporibus... revertitur ad cornu Epistolæ, ubi

[1] Merati, *In Gav. Rub.*, part. II, tit. II, n. 2, lit. M. — [2] Baldeschi. Gardel., *in Instr. Clem.*, § 30, n. 25. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Tous les auteurs.

6. Il fait encore la génuflexion avant et après *Munda cor meum*, avant le *Credo*, si l'on doit le dire, après l'oblation de l'hostie et avant l'oblation du calice [1].

7. Après *Veni Sanctificator*, lorsqu'il a béni les oblats, il ne joint pas les mains, mais il les pose sur l'autel pour faire la génuflexion, et se rend au coin de l'épître pour se laver les doigts [2]. Pour faire cette action, il se place hors de l'autel au coin de l'épître, tourné en face du peuple [3]; mais il n'est pas nécessaire qu'il descende sur le pavé; il lui est seulement prescrit de ne pas tourner le dos au saint Sacrement [4].

8. Avant de dire *Orate fratres*, il fait la génuflexion, se place comme il est dit n. 5 pour *Dominus vobiscum;* et, sans achever le cercle, il revient au milieu par le même côté et fait de nouveau la génuflexion [5].

9. Depuis ce moment jusqu'après la communion, il n'y a rien de particulier.

10. Pour prendre la dernière ablution, le Prêtre ne doit pas se mettre en dehors de l'autel [6]; mais, suivant les uns, après qu'il a pris la purification, il reçoit au même lieu l'ablution des doigts sans se déranger, se tenant le plus qu'il peut vis-à-vis du saint Sacrement [7]; suivant d'autres, le Prêtre, ayant fait la génuflexion, prend des deux mains le calice et va prendre l'ablution à l'ordinaire [8]; et enfin, d'après un troisième sentiment, le Prêtre, avant de faire la génuflexion, porte le calice hors du corporal du côté de l'épître, fait ensuite la génuflexion, et, prenant le calice en passant, se rend à l'ordinaire au côté de l'épître pour l'ablution [9].

11. Après avoir reçu l'ablution, le Prêtre, s'étant essuyé les

« stans ante librum, extensis et junctis ante pectus manibus, et caput « cruci inclinans, dicit *Oremus. Flectamus genua*, et illico manibus super « altare extensis, ut seipsum ad altare sustineat, genuflectit. »

[1] Ibid. — [2] Gardel. Ibid., n. 28. — [3] Tous les auteurs. — [4] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 52. *Marsorum*. — [5] D'après la Rub. du Vendredi saint. — [6] Tous les auteurs. — [7] Baldeschi. Bauldry, part III, c. XVII, n. 15. — [8] *Mém. rit.* Du Molin. — [9] Merati, *In Gav Rub. Miss.*, part. II, tit. IV. n. 22.

doigts, revient au milieu de l'autel, garde le purificatoire dans la main gauche, fait la génuflexion et prend le calice de la droite[1].

12. Ayant pris l'ablution, il continue la Messe, en observant pour *Dominus vobiscum* et *Ite Missa est* les règles déjà données pour les génuflexions et la manière de se tourner. S'il doit dire *Benedicamus*, il se retourne vers l'autel après *Dominus vobiscum*, et ne le dit qu'après avoir fait la génuflexion[2].

13. Pour donner la bénédiction, ayant baisé l'autel et dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, il fait la génuflexion; puis, s'étant retiré un peu du côté de l'évangile, il se tourne à demi par la droite et donne la bénédiction, après laquelle il ne revient pas au milieu; mais, sans achever le tour, et sans faire la génuflexion, il se tourne par sa gauche et va lire le dernier évangile. En disant *Initium*, il ne fait pas le signe de la croix sur l'autel, mais sur le carton. En disant *Et Verbum caro factum est*, il fait la génuflexion en se tournant un peu vers le très-saint Sacrement[3].

14. Étant revenu au milieu, il fait la génuflexion avant de prendre le calice, et se retire un peu du côté de l'évangile pour descendre au bas des degrés; il se met à genoux sur le pavé, s'incline profondément, retourne à la sacristie, et reprend sa barrette à l'endroit où il l'avait quittée[4].

15. Nota 1°. On doit observer les mêmes cérémonies lors même que le très-saint Sacrement ne serait exposé que sous un voile, ou renfermé dans le saint ciboire[5].

16. Nota 2°. Pour les oraisons à dire à cette Messe, on peut voir ce que nous avons dit p. 60.

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] S. C., 22 déc. 1753. Gardel., 4088 ou 4237, ad 13, *in Wilnen*.

CHAPITRE IV

De la Messe en présence des grands Prélats.

1. On entend ici par grands Prélats le Souverain Pontife et les Cardinaux dans le monde entier, les Patriarches et les Archevêques dans toute leur province, les Évêques dans leur diocèse, les Nonces ou les Légats apostoliques dans le lieu de leur nonciature ou de leur légation [1].

2. S'il en a le temps, le Prêtre arrive à l'autel, revêtu des habits sacrés, avant le Prélat; il se place au bas des degrés, du côté de l'évangile, les mains jointes, le visage tourné vers le coin de l'épître : il a dû auparavant disposer le calice et le Missel sur l'autel [2].

3. Il salue le Prélat, quand celui-ci arrive, par une inclination profonde, et attend qu'il lui fasse signe de commencer. Il se tourne alors vers l'autel, fait la révérence convenable, et commence la Messe [3].

4. Si le Prélat a devancé le Prêtre, celui-ci, en arrivant, le salue en lieu convenable, soit qu'il porte le calice ou qu'il ne l'ait pas; il fait ensuite la révérence à l'autel, dispose tout comme à l'ordinaire, descend au bas des degrés à la place que nous avons indiquée, et observe ce qui est dit au n° précédent pour le commencement de la Messe [4].

5. Au *Confiteor*, au lieu de dire *vobis fratres* et *vos fratres*, il dit *tibi Pater* et *te Pater;* il s'incline profondément si c'est un Prélat [5], et fait la génuflexion si c'est le Souverain Pontife; s'ils étaient plusieurs, il dirait *vobis Patres* et *vos Patres* [6].

6. Après le *Confiteor* et les prières qui suivent, le Prêtre, ayant dit *Oremus*, fait de nouveau au Souverain Pontife la génuflexion, ou à un autre des Prélats ci-dessus nommés l'incli-

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. III, n. 2. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Rub.* Ibid., n. 8. — [6] Baldeschi.

nation profonde, puis il vient au milieu et monte à l'autel en disant à l'ordinaire : *Aufer a nobis* [1].

7. Après l'évangile, il ne baise pas le livre et ne dit pas *Per evangelica dicta*, mais on porte le livre à baiser au Prélat. Quand même aucun Prélat ne baiserait le livre, comme il arrive lorsqu'ils sont plusieurs d'égale dignité, car alors on ne le présente à aucun d'eux, le Prêtre ne doit pas le baiser non plus. Si ces Prélats ne sont pas d'égale dignité, on porte le livre à baiser au plus digne [2].

8. Après *Agnus Dei*, on doit offrir au Prélat l'instrument de paix à baiser [3]. A cet effet, le Prêtre, après avoir dit l'oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti*, baise d'abord l'autel au milieu; puis, baisant l'instrument de paix, qui lui est présenté par le Clerc à genoux à sa droite, il dit : *Pax tecum;* le Clerc répond : *Et cum spiritu tuo* [4]. Celui-ci le porte ensuite [5], couvert de son voile [6], à baiser au Prélat, ou à tous s'ils sont plusieurs, en disant à chacun d'eux : *Pax tecum*; ils répondent : *Et cum spiritu tuo.* Le Clerc qui porte la paix ne salue point en arrivant; mais il fait le salut convenable au Prélat lorsque celui-ci a baisé l'instrument [7]. Pendant ce temps-là le Prêtre continue les autres oraisons [8].

9. Après avoir dit *Benedicat vos*, s'il est devant le Souverain Pontife, il se met à genoux, et devant les autres Prélats il incline la tête comme pour demander la permission de bénir, puis il bénit le peuple du côté où n'est pas le Prélat [9]. Si le Prélat est au milieu, il donne la bénédiction sur le côté de l'évangile [10].

10. Après le dernier évangile, restant au même lieu, il fait la révérence requise au Prélat; mais il n'en fait point s'il n'a pas célébré en sa présence [11].

11. Le Prêtre qui a célébré ne sort qu'après le Prélat. Si le Prélat reste, le Prêtre va au milieu de l'autel, prend le calice,

[1] *Rub.* Ibid., n. 10. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXX, n. 3. — [3] Ibid., n. 2. — [4] *Rub. Miss.* Ibid., tit. XI, n. 3. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 2. — Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub. Miss.* Ibid., tit. XII, n. 3. — [10] Baldeschi. Ibid. — [11] *Rub Miss.* Ibid., n. 5.

descend au bas des degrés, fait les révérences requises à l'autel et au Prélat, se couvre de sa barrette, et retourne à la sacristie[1].

CHAPITRE V

De la Messe célébrée devant un Prélat hors du lieu de sa juridiction, ou devant un grand Prince.

1. Lorsque des Prélats sont hors de leur juridiction, on leur donne seulement à baiser l'instrument de paix; on les salue en allant à l'autel et en revenant, et même, selon l'avis de quelques-uns, après le dernier évangile. Pour le reste, on agit comme s'ils n'étaient pas présents[2].

2. Lorsqu'un Prince séculier de grande considération est présent à la Messe, on observe les mêmes règles que pour les grands Prélats, à l'exception de ce qui suit : 1° au *Confiteor*, on dit, à l'ordinaire, *vobis fratres*, *vos fratres*, sans leur faire aucune inclination; 2° après l'évangile, on leur donne à baiser le commencement du texte sur un Missel autre que celui de l'autel; 3° le Prêtre ne s'incline pas vers eux avant la bénédiction, et il la donne comme à l'ordinaire[3].

CHAPITRE VI

De la Messe de Requiem.

1. Si le Prêtre qui se propose de dire la Messe des morts récite les psaumes de la préparation, il doit les terminer par le *Gloria Patri*, et même y ajouter *Alleluia* dans le Temps pascal; car cette préparation ne fait point partie de la Messe ni de l'Office des morts. Il faut en dire autant de l'action de

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] Ibid.

grâces. Il baise aussi, à l'ordinaire, les ornements sacrés, selon l'enseignement de tous les auteurs[1]. Il n'y a de différence entre cette Messe et les autres que celles que nous allons exposer.

2. Le Prêtre, après l'Antienne *Introibo*, et la réponse du Servant, omet le psaume *Judica me, Deus*, et dit de suite : *Adjutorium nostrum*, et le reste comme à l'ordinaire[2].

3. En commençant l'introït, il ne se signe pas; mais, étendant la main droite[3], et posant la gauche sur l'autel[4], il fait un signe de croix sur le Missel, comme pour le bénir. Après le psaume, on ne dit pas *Gloria Patri*, mais on répète *Requiem æternam*[5].

4. On ne dit ni *Gloria in excelsis*, ni *Alleluia*, ni *Jube Domine benedicere*, ni *Dominus sit in corde meo;* on ne baise point le livre à la fin de l'évangile; on omet aussi le *Credo*[6].

5. En disant l'oraison *Deus qui humanæ substantiæ*, il omet le signe de croix sur l'eau qu'il doit verser dans le calice; et, à la fin du psaume *Lavabo*, il ne dit point : *Gloria Patri*[7], ni *Requiem æternam*[8].

6. A l'*Agnus Dei*, le Prêtre, au lieu de *miserere nobis*, dit *dona eis requiem*, et, au lieu de *dona nobis pacem*, il dit *dona eis requiem sempiternam*[9], sans se frapper la poitrine ni appuyer les mains sur l'autel[10].

7. Il omet la première orasion avant la communion : *Domine Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis*[11].

8. A la fin, au lieu d'*Ite Missa est*, le Prêtre, tourné vers l'autel, dit *Requiescant in pace*. Il ne donne point la bénédiction; après avoir dit *Placeat* et baisé l'autel, il va immédiatement dire l'évangile de saint Jean comme à l'ordinaire[12].

[1] Baldeschi. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XII, n. 1. — [3] Ibid. — [4] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4669, ad 42, *Marsorum*. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Conséq. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Ibid.

CHAPITRE VII

Sommaire des cérémonies de la Messe basse (1)

ARTICLE PREMIER

Des inclinations.

1. Le Prêtre fait une inclination de tête vers la croix :

Lorsqu'il a ouvert le Missel, avant de descendre au bas de l'autel pour commencer la Messe;

Quand il dit *Gloria Patri, et Filio*;

Pendant le *Gloria in excelsis*, à ces mots : *Deo; Adoramus te; Gratias agimus tibi; Jesu Christe; Suscipe deprecationem nostram; Jesu Christe;*

Toutes les fois qu'il dit *Oremus;*

Toutes les fois qu'il prononce le saint nom de Jésus, excepté pendant l'évangile;

Pendant le *Credo*, à ces mots : *In unum Deum; Jesum Christum; adoratur;*

Au commencement de la préface, en disant : *Deo nostro;*

Aux deux *Memento;*

En disant *Tibi gratias agens* avant chaque consécration;

En disant : *Per Christum Dominum nostrum* avant *Nobis quoque peccatoribus;*

En terminant ces mots : *Benedicat vos omnipotens Deus.*

2. Le Prêtre fait une inclination de tête vers le livre au saint nom de Jésus pendant l'évangile, et toujours aux noms de Marie et des Saints dont on dit la Messe ou dont on fait mémoire.

3. Aux féries de Carême, en disant : *Humiliate capita*

(1) Nous avons extrait ce sommaire du livre intitulé : *Missæ pontificales*. Mais, comme plusieurs points nous ont fait douter de l'authenticité de ce sommaire, nous l'avons corrigé sur les Rubriques du Missel et les décrets de la S. C. cités plus haut.

vestra Deo, le Prêtre fait l'inclination de tête, suivant les uns, vers la croix, et, suivant les autres, vers le livre.

4. Le Prêtre fait une inclination médiocre :

Au ℣. *Deus tu conversus*, jusqu'à *Aufer a nobis* exclusivement;

A *Oramus te, Domine;*

A *In spiritu humilitatis;*

A *Suscipe sancta Trinitas;*

Au *Sanctus*, jusqu'à *Benedictus qui venit* exclusivement;

Pendant les deux consécrations;

En récitant l'*Agnus Dei* et les trois oraisons avant la communion;

Au *Domine non sum dignus*, et pendant qu'il communie sous l'espèce du pain;

A cette prière : *Placeat tibi sancta Trinitas.*

5. Le Prêtre fait une inclination profonde :

A la sacristie avant d'en sortir pour aller à l'autel, et lorsqu'il y est revenu après la Messe;

En arrivant à l'autel, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle;

Quand, après avoir posé le calice sur l'autel et ouvert le livre, il est descendu au bas des degrés pour commencer la Messe, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle;

Pendant qu'il récite le *Confiteor*, et il demeure dans cette position jusqu'à ce qu'il ait répondu *Amen* au *Misereatur* récité par le Servant;

En disant *Munda cor meum; Jube Domine benedicere; Dominus sit in corde meo;*

Au commencement du canon, à ces mots : *Te igitur*, jusqu'à *petimus* inclusivement;

A *Supplices te rogamus* jusqu'à *ut quotquot* inclusivement;

A la fin de la Messe, devant le plus bas degré, avant de recevoir la barrette, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle.

ARTICLE II

Des signes de croix.

6. Le Prêtre fait le signe de la croix sur lui-même :

Au commencement de la Messe, en disant : *In nomine Patris;*

En disant : *Adjutorium nostrum in nomine Domini;*

Lorsqu'il dit : *Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum;*

Au commencement de l'introït, excepté aux Messes de *Requiem*, car alors il fait le signe de croix sur le livre;

A la fin du *Gloria in excelsis,* à ces mots : *Cum sancto Spiritu;*

Aux deux évangiles, il fait, avec le pouce droit, un signe de croix sur le livre, puis trois sur lui-même : sur le front, sur la bouche et sur la poitrine;

A la fin du *Credo*, à ces mots : *Et vitam;*

A la fin du *Sanctus*, en disant : *Benedictus qui venit in nomine Domini;*

Pendant le canon, à ces mots : *omni benedictione cœlesti, et gratia repleamur;*

En disant ou avant de dire : *da propitius pacem in diebus nostris;*

Lorsqu'il dit : *Corpus Domini nostri Jesu Christi*, il fait un signe de croix avec la sainte Hostie; puis il en fait un avec le calice en disant : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi.*

ARTICLE III

De la position des mains.

7. Le Prêtre étend les mains, les élève jusqu'aux épaules, et les rejoint devant la poitrine :

En disant : *Gloria in excelsis Deo;*

En disant : *Credo in unum Deum;*

En disant : *Veni, Sanctificator omnipotens, æterne Deus*;

Avant *Te igitur*, au commencement du canon;

Aux deux *Memento;*

A ces mots : *fiat dilectissimi Filii tui;*

A *Benedicat vos omnipotens Deus.*

Nota. En disant *Sursum corda*, il élève les mains et les tient étendues devant la poitrine. Lorsqu'il dit *Gratias agamus Domino*, la Rubrique du Missel prescrit seulement de rejoindre les mains. De même à ces mots : *Dominus vobiscum*, *Oremus*, *Orate fratres*, elle dit seulement que le Prêtre étend et rejoint les mains. (V. chap. 1er, *troisième position des mains*.)

8. Le Prêtre tient les mains jointes sur l'autel :

Lorsqu'il dit : *Oramus te, Domine*, jusqu'à *quorum reliquiæ hic sunt* exclusivement;

A *In spiritu humilitatis;*

A *Suscipe, sancta Trinitas;*

A ces mots : *Te igitur, clementissime Pater*, jusqu'à *petimus* inclusivement;

En disant *Supplices*, jusqu'à *ut quotquot* inclusivement;

Aux trois Oraisons qui précèdent la communion;

Lorsqu'il dit : *Placeat tibi, sancta Trinitas;*

Lorsqu'il fait la génuflexion, avant l'élévation de la sainte Hostie.

9. Il tient les mains séparées sur l'autel :

Toutes les fois qu'il baise l'autel ou fait la génuflexion;

A ces mots de la préface : *Per omnia sæcula sæculorum* et *Dominus vobiscum;*

A ces mêmes paroles : *Per omnia sæcula sæculorum*, avant le *Pater*.

10. Il pose la main gauche sur l'autel :

Toutes les fois que la main droite est occupée à faire quelque action, à moins qu'il ne doive la poser sur le livre;

Toutes les fois qu'il fait des signes de croix sur le calice et la sainte Hostie;

En disant : *Nobis quoque peccatoribus;*

Au commencement de l'oraison *Libera nos, quæsumus, Domine;*

A *miserere nobis* du premier *Agnus Dei*, jusqu'à *dona nobis pacem* inclusivement.

11. Le Prêtre pose la main droite sur l'autel :

Toutes les fois que la gauche est occupée à tourner les feuillets du Missel;

A *Domine non sum dignus*, excepté pendant le moment qu'il se frappe la poitrine.

12. Le Prêtre tient les mains étendues devant la poitrine :

Pendant les oraisons du commencement de la Messe, les secrètes et les postcommunions;

Pendant la préface et la plus grande partie du canon;

Pendant l'oraison dominicale.

ARTICLE IV

Des moments où le Prêtre baise l'autel.

13. Le Prêtre baise l'autel :

A ces mots : *quorum reliquiæ hic sunt;*

Avant de se tourner vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum* et *Orate fratres;*

Après le mot *petimus*, au commencement du canon;

A ces mots : *ex hac Altaris participatione;*

Avant de dire *Pax tecum*, lorsqu'il doit donner la paix;

A la fin de la Messe, après avoir dit *Placeat*, même à la Messe de *Requiem*, quoiqu'on ne donne pas la bénédiction.

ARTICLE V

De l'élévation des yeux.

14. Le Prêtre élève les yeux vers la croix :

Avant *Munda cor meum;*

Avant *Suscipe sancte Pater;*

Pendant l'oblation du calice tout entière;

En disant : *Veni, Sanctificator omnipotens;*

Avant *Suscipe sancta Trinitas;*

Au commencement de la préface, à ces mots *Deo nostro;*

Avant de dire *Te igitur;*

En disant *et elevatis oculis*, avant la consécration du pain.

Pendant chacune des deux élévations, il suit des yeux le saint Sacrement :

A la fin de la Messe, en disant : *Benedicat vos.*

ARTICLE VI

Des inflexions de la voix.

15. Le Prêtre dit à voix basse :

Aufer a nobis, Oramus te, Domine;

Munda cor meum; Jube, Domine, benedicere; Per evangelica dicta;

Suscipe sancte Pater, et ce qui suit jusqu'à la préface exclusivement, sauf les deux mots *Orate fratres;*

Te igitur, et ce qui suit jusqu'à *Per omnia sæcula sæculorum* avant le *Pater*, à l'exception de ces mots : *Nobis quoque peccatoribus;*

Amen, après le *Pater*, et ce qui suit jusqu'à l'Antienne appelée communion exclusivement, excepté *Per omnia sæcula; Pax Domini; Agnus Dei*, et ces quatre mots : *Domine, non sum dignus;*

La prière *Placeat tibi sancta Trinitas.*

16. Le Prêtre dit à voix médiocre :

Orate fratres;

Le *Sanctus* tout entier;

Nobis quoque peccatoribus;

Domine, non sum dignus.

17. Tout le reste se dit à voix haute.

CHAPITRE VIII

Avis sur certains défauts à éviter pendant la célébration de la Messe.

1. On omet quelquefois de se laver les mains avant de se revêtir des ornements sacrés, cependant la Rubrique, comme nous l'avons vu, est formelle à cet égard.

2. En s'habillant : 1° on oublie que l'amict, comme l'indique la prière qu'on récite en le prenant, doit, avant d'être mis sur les épaules, se poser sur la tête; on néglige de le croiser entièrement par devant, ou l'on serre trop les cordons, ce qui l'empêche de demeurer croisé; 2° on laisse traîner l'aube, si elle est trop longue, ou bien on ne l'adapte pas d'une manière convenable; 3° on laisse pendre l'étole plus bas d'un côté que de l'autre; on ne pense pas que la chasuble, si l'on n'a soin de la soutenir un peu fortement en l'attachant avec les cordons ou de courber un peu le corps, retombera par derrière d'une manière disgracieuse, et, par devant, ne couvrira pas les extrémités de l'étole.

3. Le Prêtre doit se souvenir qu'il doit toujours prendre la barrette, et se couvrir avant de saluer la croix de la sacristie. En allant à l'autel, il doit observer et par conséquent connaître parfaitement toutes les règles citées chap. 1er, art. 3. Il doit se souvenir encore qu'en ce moment solennel tout son extérieur doit exprimer les sentiments de religion profonde dont il est pénétré, et éviter par conséquent tout ce qui pourrait ressentir la légèreté ou la curiosité. En portant le calice, il faut avoir soin de poser la main droite sur la bourse, et de ne rien mettre dessus, suivant ce qui est prescrit.

4. En arrivant à l'autel, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, il faut se rappeler que la génuflexion doit se faire sur le pavé et non sur le degré.

5. Lorsque le Prêtre tient les mains jointes, il doit faire at-

tention à se conformer aux règles données, part. III, chap. VI, et surtout prendre garde de contracter l'habitude de croiser les derniers doigts de chaque main, en un mot, se conformer, pour la position des mains, à tout ce qui est prescrit, art. 1, § 1.

6. En descendant au bas de l'autel pour commencer la Messe, on doit avoir soin de se retirer un peu du côté de l'évangile, et, si le très-saint Sacrement est dans le tabernacle, de faire la génuflexion sur le plus bas degré : en disant le psaume *Judica me*, il faut prendre garde de commencer un verset avant que le Servant ait répondu; lorsque celui-ci a dit le *Confiteor*, il ne faut pas dire *Amen*, et, avant de monter à l'autel, il faut avoir soin de demeurer incliné en disant *Oremus*.

7. Lorsque le Prêtre baise l'autel, il doit faire attention à baiser la pierre sacrée.

8. Après l'introït, il doit avoir soin de ne quitter le côté de l'épître qu'après l'avoir achevé; de ne commencer *Kyrie eleison* qu'étant arrivé au milieu de l'autel, et de laisser au Servant le temps d'y répondre convenablement.

9. Lorsqu'il lit l'épître, les mains doivent toucher le livre, comme le prescrit la Rubrique.

10. Avant *Munda cor meum*, quelques Prêtres oublient de lever les yeux, ne font qu'une inclination médiocre pendant cette prière, ou encore appuient les mains jointes sur l'autel.

11. On oublie que l'évangile se récite les mains jointes, et, après l'avoir lu, au lieu de baiser le commencement du texte, on baise la croix qui se trouve dans le Missel avant *Sequentia* ou *Initium*, ou encore l'endroit où sont ces mots : *In illo tempore, dixit Jesus*, quelquefois même les dernières paroles. Pour faire cette action, au lieu de se conformer au texte de la Rubrique, on ne soulève point le livre avec les mains, ou bien on prend le pupitre avec le livre pour le porter immédiatement près du milieu de l'autel.

12. Après l'évangile, en mettant le livre près du corporal, il ne faut pas traîner le pupitre, mais le porter, pour ne pas déranger la nappe, ni s'exposer à la déchirer.

13. Pendant le symbole, il faut bien remarquer que la gé-

nuflexion doit commencer à ces paroles : *Et incarnatus est*, et se terminer seulement à *Homo factus est*.

14. Après l'oblation de l'hostie et du calice, on fait un signe de croix avec la patène et avec le calice, mais il faut bien observer que ce signe de croix ne se commence que lorsqu'on a entièrement achevé les prières de l'oblation.

15. Au *Lavabo*, les mains doivent être en dehors de l'autel : c'est une marque de respect qu'il ne faut pas oublier. Il faut se souvenir aussi qu'à la Messe de *Requiem*, on ne dit ni *Gloria Patri* ni *Requiem æternam*.

16. Il faut bien faire attention aux règles à observer en disant : *Gratias agamus Domino Deo nostro*.

17. Il faut se souvenir que le *Sanctus* doit se dire à voix médiocre, et non à voix haute comme la préface.

18. Ce n'est point en élevant les mains que l'on commence *Te igitur, clementissime Pater*, mais après s'être incliné profondément et avoir appuyé les mains jointes sur l'autel. Il faut aussi prendre les feuillets du canon avec les rubans, et non avec les doigts.

19. Au *Memento* on ne doit point élever les yeux.

20. Pour la consécration de l'hostie et du calice, on doit poser les coudes sur l'autel, courber convenablement le corps, sans tenir le pied droit levé et appuyé par l'extrémité sur le marchepied. Il faut éviter de prononcer les paroles de la consécration avec effort et affectation, de laisser traîner les manches de l'aube sur le corporal, et de tenir la bouche au-dessus de la coupe en consacrant le vin.

21. A *Nobis quoque peccatoribus*, il faut demeurer tourné entièrement vers l'autel.

22. Pour la fraction de Hostie, il faut faire cette action avec toutes les précautions qu'elle exige.

23. A l'*Agnus Dei*, c'est à *nobis* et non à *Agnus* que l'on doit se frapper la poitrine. Il faut remarquer aussi qu'après avoir dit *dona nobis pacem*, le Prêtre pose les mains jointes sur l'autel sans changer la position du corps.

24. A *Domine, non sum dignus*, il faut faire attention que

ce sont ces quatre mots seulement que l'on prononce à voix médiocre. On prend quelquefois l'habitude de faire entendre seulement le mot *Domine*, ou *Domine non sum;* d'autres diront : *Domine, non sum dignus ut intres*. On ne doit non plus, en disant ces mots, se tourner en aucune façon.

25. Un défaut assez commun consiste à prendre l'ablution sans appuyer le calice sur l'autel. Il faut bien remarquer qu'on ne peut admettre comme dispense de cette règle que la nécessité physique, à savoir si le Servant ne pouvait atteindre à la hauteur où se trouverait le calice en cette position.

26. On doit avoir soin de bien purifier le calice, tout en évitant de le frotter trop fort; on doit attendre qu'il soit couvert de son voile pour le replacer au milieu de l'autel.

27. Pour la communion et la postcommunion, le Prêtre doit se souvenir qu'elles se récitent au coin de l'épître, et particulièrement que la conclusion de la dernière oraison ne se dit point en revenant au milieu de l'autel. On peut faire la même observation pour les dernières paroles du dernier évangile.

28. On aura soin encore de ne pas frotter contre l'autel le devant de la chasuble, de s'écarter un peu lorsqu'on doit se tourner vers le peuple, de ne pas omettre de joindre les mains toutes les fois qu'il y a quelque signe de croix à faire sur le calice et l'hostie. Il faut enfin apporter une grande attention à faire tous les mouvements du corps et des mains sans précipitation et avec la gravité que demande une action si sainte, et pour laquelle il est si nécessaire d'inspirer aux fidèles les sentiments du plus profond respect.

29. On doit remarquer enfin : 1° qu'il est nécessaire que le Prêtre sache de mémoire le psaume *Judica me Deus;* toutes les prières qu'il doit réciter profondément incliné, comme *Munda cor meum*, *Te igitur;* la prière de l'oblation du calice, qu'il récite les yeux élevés; celles qui précèdent la consécration; celles qu'il récite en communiant, en purifiant le corporal, en prenant la purification et l'ablution. En outre, il est utile que le Prêtre sache par cœur la plus grande partie des prières de la Messe, et spécialement celles pendant lesquelles il y a quelque cérémonie

à faire : c'est un moyen de les observer avec exactitude et aisance, et par là d'édifier les assistants.

CHAPITRE IX

Du Servant de la Messe basse.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

Nota. Autrefois les Clercs de chaque église servaient exclusivement de Ministres aux Messes qui s'y célébraient; et il serait bien désirable qu'un ministère si saint pût toujours être rempli par de vrais Clercs revêtus de surplis. Mais, puisque ce point de discipline ancienne est devenu impraticable, et qu'il est aujourd'hui d'usage général de suppléer au défaut de Clercs par des enfants de chœur, il est du devoir des Prêtres de faire comprendre à ceux-ci l'importance des fonctions saintes que l'Église consent à leur laisser remplir, et de veiller à ce qu'ils s'en acquittent toujours dignement. Il est honteux pour la religion et affligeant pour la foi de voir autour des autels des enfants sans piété et sans modestie exercer les fonctions que l'Église juge si élevées, qu'elle confère les saints ordres par la main de ses Pontifes à ceux qui sont appelés à les remplir. Ces enfants, qui approchent si près de l'autel, sont la plupart du temps mal tenus. Ils montrent autant de précipitation que d'ignorance. Ils passent une partie des versets; ils en défigurent les paroles; ils anticipent la réponse, au point de finir quelquefois avant que le Prêtre ait dit le verset auquel ils doivent répondre. Ils marchent et se tiennent dans l'église d'une manière irrévérencieuse. C'est à un Prêtre plein de bonne volonté et de persévérance à remédier, par lui-même ou par d'autres, à tous ces défauts, et à former, suivant les règles que nous donnerons, quelques enfants à bien s'acquitter de cette fonc-

tion, comme de toutes les autres qui pourraient leur être confiées. On ne trouve dans les Rubriques du Missel que quelques-unes des cérémonies que doit observer le Servant de Messe, et encore supposent-elles un Clerc revêtu du surplis. Nous donnerons les règles tracées par les meilleurs auteurs.

1. Le Servant doit apprendre d'abord à joindre les mains, à faire le signe de la croix, les inclinations et la génuflexion suivant les règles qui sont tracées ci-après, part. III, sect. I, ch. VI et VII.

2. Lorsqu'un Clerc sert la Messe, il doit être revêtu du surplis[1]. Cependant un laïque, avec ses habits ordinaires, pourrait aussi servir la Messe et faire toutes les fonctions du Clerc Servant[2].

3. Le Servant doit toujours avoir les souliers propres et les mains bien lavées[3].

4. Quand le saint Sacrement repose dans le tabernacle, il doit, même en dehors de la Messe, toujours faire la génuflexion, non-seulement quand il entre dans le sanctuaire ou qu'il en sort, mais encore toutes les fois qu'il passe devant le tabernacle, ou même quand il approche de l'autel[4]. Mais, lorsqu'il sert la Messe, il doit faire la génuflexion toutes les fois qu'il passe devant le milieu de l'autel, lors même que le saint Sacrement ne serait pas dans le tabernacle[5].

5. Quand il doit faire quelque action d'une seule main, il se sert de la main droite[6].

6. Lorsqu'il devra faire quelque salut, il devra toujours s'arrêter et se retourner vers la personne ou vers l'objet sacré qu'il doit saluer[7].

7. Pendant la Messe, il se place toujours du côté opposé au livre et les mains jointes; sauf les cas exceptés ci-après, il se tient à genoux, sur le plus bas degré de l'autel, s'il y en a plusieurs, ou sur le pavé, s'il n'y en a qu'un seul[8].

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 4. — [2] Rép. du Cardinal Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [3] Les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3. oct. 1851. Pratique de Rome.— [6] Plusieurs auteurs. — [7] Ibid.— [8] *Rub.* Ibid., tit. III, n. 6, tit. VI, n. 2, tit. XI, n. 1.

8. Quand il présente quelque chose au Prêtre, il baise d'abord l'objet, puis la main du Prêtre. S'il en reçoit un objet, il baise d'abord la main, puis l'objet reçu[1]. On excepte de cette règle la burette, suivant ce qui est dit n. 39.

9. Le Servant fait les mêmes inclinations que le Prêtre, lorsque celui-ci parle à voix haute[2].

10. Quand l'une des mains est occupée à quelque fonction, il pose l'autre étendue au-dessous de la poitrine[3].

11. Quand il faut sonner, le Servant le fait toujours posément, par coups distincts et non d'une manière continue[4] (1). S'il sert une Messe privée, pendant un Office public, il ne doit jamais sonner[5].

12. Le Servant répond distinctement et sans précipitation, articulant bien les mots, attendant toujours que le Prêtre ait achevé les paroles auxquelles il doit répondre, et prenant, autant qu'il peut, le même ton de voix que lui[6].

13. Il a soin de jeter les yeux de temps à autre sur les cierges; et, s'ils coulent ou s'éteignent, il y remédie au plus tôt. Il doit, au reste, se tenir dans une grande modestie, et ne jamais se retourner pour voir ou entendre ce qui se passe derrière lui ou à ses côtés[7].

14. Le Servant doit éviter avec soin, en transportant le livre, de toucher les feuillets avec les doigts, ce qui pourrait les salir à la longue[8].

15. Nota. Il s'est introduit dans quelques églises un usage certainement abusif, et qu'il est important de réformer : c'est qu'on fait porter des calottes aux enfants, même en servant la Messe, ce qui est en opposition avec les décrets de la S. C., qui ne permettent pas aux Ministres de l'autel l'usage de la calotte[9].

(1) Tous les auteurs les plus recommandables indiquent cette manière de sonner et la préfèrent à celle donnée par quelques autres et qui consiste à sonner d'une manière continue.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 6. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] S. C., 5 mars 1667. Gardel., 2246 ou 2397, *in Senen*. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4889 ou 5035, ad 4, *in Bahien*.

Cet usage a été introduit pour les enfants de chœur à raison de ce qu'ils avaient la tête rasée. Qu'on le tolère au chœur lorsqu'ils ne sont point en fonctions, ce doit être la dernière limite de l'indulgence sur ce point[1]. Dans aucun cas la calotte ne peut être de couleur rouge[2].

ARTICLE II

Fonctions ordinaires du Servant de la Messe basse.

§ 1. — De la préparation pour servir la Messe.

16. Il est convenable que le Servant entre d'abord dans l'église. Après avoir fait la génuflexion au très-saint Sacrement, il fait une courte prière pour demander à Dieu la grâce de bien remplir ses fonctions; puis il se rend à la sacristie, et, s'il est Clerc, se revêt du surplis[3].

17. S'il est chargé de préparer les ornements à la sacristie, il les dispose suivant l'usage et en cet ordre : la chasuble, l'étole, le manipule, le cordon, l'aube et l'amict[4].

18. S'il doit mettre le vin et l'eau dans les burettes, il fait bien attention aux lettres dont elles sont marquées, ou aux autres signes qui distinguent la burette du vin de celle de l'eau. Le Servant porte à l'autel les burettes ainsi préparées, les met sur le plateau, celle du vin à droite, celle de l'eau à gauche, et les pose, avec le manuterge, sur une petite crédence. Il prépare aussi la clochette si elle n'est pas disposée d'avance[5].

19. Il découvre l'autel, met le tapis en lieu convenable, dresse les cartons, place sur le côté de l'épître le pupitre ou le coussin qui doit supporter le Missel, et allume deux cierges[6] (1).

(1) Baldeschi ajoute, en parlant des Acolytes, que celui qui allume les cierges doit commencer par celui qui se trouve du côté de l'épître. On lit dans les *Analecta*, 14e livraison, une décision du 24 août 1854, *in Lucionen.*, d'après laquelle on devrait au contraire commencer par le côté de l'évangile. Cette décision ne se trouvant point dans la nouvelle édition de la collection authentique, nous ne croyons pas pouvoir la citer. On lit

[1] Plusieurs auteurs — [2] Cér. des Év. expl., l. I, c. VIII, n. 3. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 4. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Ibid.

20. Quand le Prêtre a préparé la Messe dans le Missel, le Servant peut le porter à l'autel, et[1], sans cependant l'ouvrir[2], le placer sur le pupitre, l'ouverture tournée vers le milieu de l'autel[3] (1).

21. Tout étant préparé à l'autel, le Servant retourne à la sacristie[4]. Pendant que le Prêtre s'habille, il lui aide à ajuster l'aube, veillant à ce qu'elle descende de tous côtés à quelques doigts de terre, et lui présente le cordon[5]; et si c'est l'usage, il se met à sa droite pour lui présenter tous les ornements, avec les baisers dont il est fait mention n° 8[6].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

22. Lorsque le Prêtre fait l'inclination profonde à la croix avant de sortir de la sacristie, le Servant la fait en même temps que lui (2); puis, par une inclination médiocre, il salue le Prêtre et le précède à l'autel, portant le Missel ou les autres choses nécessaires pour la Messe, à moins qu'elles n'aient été portées d'avance à l'autel[7]. S'il ne porte rien et si le Missel est déjà à l'autel, il marche les mains jointes[8]. Il tient le corps

encore dans la Rubrique (part. I, tit. xx) : « A parte Epistolæ paretur « cereus ad elevationem sacramenti accendendus. » Ce point, qui paraît tombé en désuétude, est cependant formellement prescrit.

(1) Dans beaucoup d'églises, le Servant ne porte le livre à l'autel que quand il s'y rend avec le Prêtre pour commencer la Messe. Il prend alors le Missel des deux mains par le bas, le tenant appuyé sur sa poitrine, et la tranche tournée vers sa gauche : en arrivant à l'autel, après avoir reçu la barrette du Prêtre, et l'avoir posée en lieu convenable, il va mettre le livre sur le coussin ou le pupitre placé d'avance au coin de l'épître. On peut également préparer le Missel d'avance sur l'autel, ou l'y porter seulement en y allant avec le Prêtre. (*Rub.*, part. II, tit. II, n. 1.)

(2) Merati et Bauldry (*loc. cit.*) disent que le Servant fait la génuflexion à la croix de la sacristie, en même temps que le Prêtre fait l'inclination profonde. Tout en laissant à chacun la faculté d'adopter ce sentiment, nous ne croyons pas devoir le prendre, attendu que, d'après ces auteurs mêmes, les Ministres de la Messe solennelle ne font alors que l'inclination.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 1. — [2] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 11, *in Tuden.* — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.*, part. II, tit. I, n. 3. — [6] Plusieurs auteurs. Pratique de Rome. — [7] *Rub.* Ibid., n. 1. — [8] Cons'q.

droit, les yeux baissés, et marche d'un pas grave et modeste[1]. En entrant dans l'église, il prend de l'eau bénite, et en présente au Prêtre, si tel est l'usage[2].

23. En arrivant à l'autel, si la sacristie est du côté de l'épître, il se tient un peu éloigné des degrés pour laisser passer le Prêtre; si elle est du côté de l'évangile, il va directement se mettre un peu du côté de l'épître, sans faire de génuflexion au milieu[3]. Il reçoit la barrette du Prêtre[4] avec les baisers d'usage[5], et, pendant que celui-ci fait la révérence convenable, il fait la génuflexion sur le pavé[6] (1).

24. Pendant que le Prêtre monte à l'autel, le Servant élève de la main gauche le bas de son aube; puis il va porter la barrette du Prêtre dans un lieu convenable : il la porte de la main droite, et tient la gauche appuyée sur la poitrine. Il revient ensuite, les mains jointes[7], se mettre à genoux sur le pavé, du côté de l'évangile[8], de manière à se trouver un peu derrière le Prêtre lorsque celui-ci descendra pour commencer la Messe. S'il portait le Missel, après avoir reçu la barrette du Prêtre, il la poserait sur le marchepied, monterait à l'autel, où[9], sans cependant l'ouvrir[10], il placerait le Missel sur le coussin ou pupitre, après quoi il irait porter la barrette au lieu convenable[11] (2).

(1) Dans le cas où le saint Sacrement serait exposé, il devrait faire attention à ce qui est prescrit art. v, n. 1.

(2) Dans quelques églises, au moment où le Prêtre descend pour commencer la Messe, le Servant donne un petit coup de sonnette afin d'avertir les fidèles. Au reste, il y a beaucoup de diversités dans les différentes églises sur les moments et la manière de sonner la clochette pendant la Messe. A Rome, aux Offices pontificaux, on ne sonne pas du tout; à la Messe privée, on sonne, conformément aux Rubriques du Missel, au *Sanctus* et à l'élévation. Le Cérémonial des Évêques (lib. I, cap. XXIX,

[1] Tous les auteurs. — [2] S. C., 27 mars 1779. Gardel., 4214 ou 4395, ad 14 *Ord. min. S. Francisci*. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub*. Ibid., n. 2. — [5] Plusieurs auteurs. Pratique de Rome. — [6] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub*. Ibid., tit. III, n. 6. — [9] Tous les auteurs. — [10] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 11, *in Tuden*. — [11] Tous les auteurs.

25. Lorsque le Prêtre fait le signe de la croix, le Servant, à genoux et à sa gauche, un peu derrière lui, le fait en même temps; puis il répond [1] d'un ton de voix modéré, sans se précipiter, sans omettre un seul mot, et attendant toujours, pour commencer, que le Prêtre ait fini [2].

26. Quand le Prêtre dit *Gloria Patri*, le Servant fait avec lui une inclination de tête; à ces paroles, *Adjutorium nostrum*, il fait en même temps que lui le signe de la croix [3].

27. Le Servant tient les mains jointes et la tête droite, sans s'incliner ni se frapper la poitrine, pendant le *Confiteor* du Prêtre [4].

28. Le Prêtre ayant fini, le Servant s'incline un peu, se tourne vers lui, et dit : *Misereatur tui* [5]. Quand le Prêtre a répondu *Amen*, il se retourne vers l'autel, et s'incline profondément pendant tout le temps qu'il récite le *Confiteor* [6]. A ces mots seulement : *tibi Pater*, *te Pater*, il se tourne un peu vers le Prêtre [7]. En disant : *Mea culpa*, *mea culpa*, *mea maxima culpa*, il se frappe trois fois la poitrine de la main droite, la gauche appuyée au-dessous de sa poitrine [8].

29. Le Prêtre ayant dit *Misereatur*, il répond *Amen*, et cesse de s'incliner. Pendant *Indulgentiam*, il fait, comme le Célébrant, le signe de la croix, et s'incline de nouveau médiocrement à *Deus tu conversus*. Il demeure dans cette position jusqu'à *Oremus* inclusivement [9].

30. Pendant que le Prêtre monte à l'autel, le Servant relève le devant de son aube, et, si l'autel a plusieurs degrés, il se lève pour le faire plus commodément, après quoi il vient se mettre à genoux sur le plus bas degré [10].

n. 6), enseigne qu'à la Messe privée de l'Évêque on ne sonnera qu'aux deux élévations; voici le texte : « Cum opus fuerit tintinnabulum tangere, videlicet ter dum elevatur Hostia, et toties dum elevatur Sanguis, et non ultra. » Dans quelques églises, on sonne encore à d'autres moments. Il est difficile de justifier cette pratique.

[1] *Ordo Missæ*. — [2] Grand nombre d'auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] *Rub*. Ibid., n. 9. — [8] Tous les auteurs. — [9] Ibid. — [10] Plusieurs auteurs.

31. Il fait le signe de la croix, comme le Prêtre, au commencement de l'introït, et incline la tête vers la croix à *Gloria Patri*[1].

32. Il dit ensuite, alternativement avec le Prêtre, une fois *Kyrie eleison*, deux fois *Christe eleison*, et encore une fois *Kyrie eleison*[2]. Pendant le *Gloria in excelsis*, il fait une inclination de tête à ces mots : *Deo; Adoramus te; Gratias agimus tibi ; Jesu Christe; Suscipe deprecationem nostram; Jesu Christe*. A ces mots *Cum sancto Spiritu*, il fait le signe de la croix[3].

33. Aux Messes des Quatre-Temps, lorsque le Prêtre dit *Flectamus genua*, le Servant répond *Levate*, et répond *Deo gratias* après chaque leçon, excepté à la fin de la cinquième, qui se dit le samedi des Quatre-Temps, et se termine par *dicentes*[4]; mais il ne se lève pour transporter le Missel, comme nous allons le dire, qu'après l'épître qui suit *Dominus vobiscum*[5].

34. A la fin de l'épître, le Servant répond *Deo gratias*[6]; puis, ayant fait la génuflexion en passant au milieu de l'autel[7], il va au côté droit du Prêtre[8]. S'il y a une prose ou un long trait, le Servant ne se lève que vers la fin de l'une ou de l'autre[9]. Au moment où le Prêtre quitte le livre, le Servant monte sur le marchepied, et, le visage tourné vers le livre, il le prend à deux mains avec le coussin ou le pupitre, se tourne sur la gauche, et descend les degrés directement vers le milieu de l'autel; alors il se retourne vers le tabernacle ou la croix, fait la génuflexion, et remonte de même directement vers le coin de l'évangile[10]. Y étant arrivé, il met le Missel sur l'autel[11] et le place obliquement, de manière que la partie postérieure du livre soit tournée vers le coin de l'autel[12], descend au bas des degrés, fait la génuflexion en passant devant le milieu de

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid., tit. IV, n. 3. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. tit. V, n. 4. — [5] Conséq. de la Rubr. — [6] *Ordo Missæ*. — [7] V. art. I, n. 6. — [8] Tous les auteurs. — [9] Quelques auteurs. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid., tit. VI, n. 1. — [12] *Rub.* Ibid.

l'autel [1] et va immédiatement se placer du côté de l'épître [2], ou mieux, il s'écarte un peu à gauche pour répondre au commencement de l'évangile; et, après avoir répondu à *Gloria tibi, Domine*, et fait l'inclination au mot *Jesus*, qui se trouve ordinairement au commencement de l'évangile [3], il se rend au côté de l'épître [4].

35. Au moment où le Prêtre dit *Initium* ou *Sequentia*, le Servant fait comme lui, avec le pouce de la main droite, les petits signes de croix sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine, et répond, en joignant les mains : *Gloria tibi, Domine.* Pendant tout l'évangile, il se tient debout du côté de l'épître [5] tourné vers le Prêtre [6]. Si le Prêtre fait la génuflexion pendant l'évangile, le Servant la fait également [7]. Il répond à la fin : *Laus tibi, Christe* [8].

36. Nota. Lorsque, pendant la Semaine sainte, on lit la Passion, le Servant ne dit pas *Gloria tibi, Domine*, au commencement; mais il répond *Laus tibi, Christe* à la fin de la partie qui tient lieu d'évangile, et que le Prêtre récite après avoir dit *Munda cor meum*, profondément incliné au milieu de l'autel [9].

37. Après l'évangile, le Servant se met à genoux sur le premier degré du côté de l'épître [10].

38. Si le Prêtre récite le *Credo*, le Servant incline la tête, comme lui, à ces mots : *Deum; Jesum Christum; Et incarnatus est; adoratur*. A ces mots : *Et vitam venturi sæculi*, il fait le signe de la croix [11].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

39. Si le Servant est Clerc et en surplis [12] (1), aussitôt qu'il a fait l'inclination au mot *Oremus*, avant l'offertoire, il se lève, fait la génuflexion, monte à l'autel, salue le Prêtre et reçoit le

(1) Tous les auteurs qui traitent du Servant de la Messe basse s'accordent à dire que, s'il est Clerc et en surplis, il doit monter à l'autel

[1] V. art. I, n. 6. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Ibid. — [4] *Rub.* Ibid., n. 2. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] Ibid. — [12] Ibid.

voile, en passant sa main gauche sous la droite du Prêtre; il le plie de manière que la doublure ne paraisse point, et le place du côté de l'épître[1]; puis il descend à la crédence ou au lieu où sont les burettes. Si le Servant n'est pas Clerc et en surplis, il ne quitte sa place qu'au moment où le Prêtre commence à découvrir le calice[2], si c'est l'usage. Arrivé à la crédence, il prend de la main droite la burette du vin, et de la gauche celle de l'eau, toutes les deux par le pied, de manière que le Prêtre puisse les prendre commodément, et par les anses, s'il y en a. Se tournant alors sur sa gauche, il les porte modestement, et, montant sur le degré le plus élevé, il attend que le Prêtre, quittant le milieu de l'autel, vienne mettre le vin et l'eau dans le calice. Lorsque le Prêtre arrive, il lui fait une inclination[3], baise la burette du vin, et la lui présente, sans cependant baiser sa main[4]. Pendant que le Prêtre verse le vin dans le calice, il fait passer la burette de l'eau dans sa main droite, reçoit de la gauche celle du vin[5], puis baise la burette de l'eau, la donne au Prêtre[6], la reçoit ensuite de la droite, fait une inclination[7], et retourne par la droite porter les burettes à leur place[8].

40. Il dépose la burette du vin, et reprend par l'anse ou par le milieu la burette de l'eau avec le bassin et le manuterge[9]. Il met le manuterge sur son bras gauche[10] ou le tient en dessous du plateau, de manière que le Prêtre puisse le prendre facilement[11]; il prend le plateau de la main gauche[12], et retourne au coin de l'épître[13], ayant soin de ne pas s'approcher trop près, afin que le Prêtre puisse se laver les doigts hors de

pour plier le voile. Mais tous ne font pas cette restriction. Avant qu'elle fût faite par Merati, Gavantus avait dit : « Velum plicatur a Ministro... « quod, cum neque a sacerdote plicari convenire videatur, plicetur a « Ministro, et est ritus laudabilior. » (Lit. *t.*) Bauldry, après avoir dit que le Servant plie le voile, met seulement cette restriction : « Si tamen « Minister non possit plicare velum, Celebrans ipse id efficiet. » (N. 28.) On peut voir aussi ce que nous avons dit, n. 2.

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid., tit. VII, n. 4. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Conséq. de la Rubr. — [9] Conséq. de la Rubr. — [10] Quelques auteurs. — [11] Quelques auteurs. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.*, Ibid., n. 6.

l'autel[1]. Lorsque le Prêtre arrive pour se laver les doigts[2], il lui fait une inclination[3], verse doucement de l'eau sur ses doigts[4] et sans précipitation, jusqu'à ce que le Prêtre lui fasse signe de cesser, tenant le bassin à une hauteur convenable, afin que le Prêtre ne soit pas obligé de se baisser. S'il tient le manuterge au-dessous du plateau, il élève un peu les mains pour donner au Prêtre la facilité de le prendre, appuyant le pied de la burette sur le plateau. Quand le Prêtre a essuyé ses doigts, le Servant fait le salut d'usage, retourne par la droite à la crédence, verse l'eau au lieu convenable, essuie le plateau, place les burettes dessus, celle du vin à droite et celle de l'eau à gauche, joint ensuite les mains, retourne par la gauche à sa place du côté de l'épître, et se met à genoux sur le dernier degré[5].

41. Le Prêtre ayant dit *Orate fratres*, le Servant répond : *Suscipiat Dominus sacrificium*[6] (1), attendant, pour commencer à répondre, que le Prêtre ait achevé, c'est-à-dire qu'il soit entièrement retourné vers l'autel[7].

42. Pendant que le Prêtre dit le *Sanctus*, il fait une inclination médiocre[8] et sonne la clochette[9] par trois coups distincts[10], et la place à sa gauche de manière à pouvoir facilement la prendre pour l'élévation. Le Prêtre ayant dit pour la première fois *Hosanna in excelsis*, il se redresse à ces mots : *Benedictus qui venit in nomine Domini*, il fait en même temps que lui le signe de la croix et rejoint les mains[11].

43. Quelque temps avant la consécration, au *Memento* des vivants, le Servant allume le cierge de l'élévation[12] (2).

44. Un peu avant la consécration, lorsque le Prêtre, ayant

(1) On trouve assez fréquemment des livres à l'usage des fidèles portant *Suscipiat Dominus* hoc *sacrificium*. Ce mot *hoc* ne se trouve pas dans le Missel.

(2) Pour ce qui concerne ce cierge, voyez la page 138, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Ordo Missæ.* — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] *Rub.* Ibid., tit. VII, n. 10. — [10] Grand nombre d'auteurs. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid., tit. VIII, n. 6.

étendu les mains sur l'hostie et le calice, commence à faire les signes de croix, le Servant [1] vient faire la génuflexion au bas des degrés [2], et va se mettre à genoux tout près du Prêtre, un peu du côté de l'épître [3]. Pendant chaque élévation, il soutient de la main gauche la chasuble du Prêtre, et sonne la clochette pendant chacune des deux élévations, à trois reprises différentes [4] (1). Après l'élévation du calice, il remet la clochette à sa droite [5], se lève, se tourne sur sa gauche, fait la génuflexion sur le pavé [6], et revient à sa place [7].

45. A ces mots : *Omni benedictione*, il fait le signe de la croix [8] en même temps que le Prêtre. Il se frappe la poitrine à *Nobis quoque peccatoribus*, et rejoint ensuite les mains. Il répond au *Per omnia sæcula sæculorum*, au *Pater*, au *Pax Domini*. Il se frappe la poitrine trois fois à l'*Agnus Dei*, au mot *nobis*, et au *Domine, non sum dignus* [9] (2).

46. Si quelqu'un se présente pour communier, le Servant, un peu avant que le Prêtre prenne le précieux Sang, étend la nappe devant les communiants, s'il en est besoin [10], revient se mettre à genoux du côté de l'épître [11], s'incline profondément [12], et récite le *Confiteor* [13]. S'il est nécessaire, il met l'escabeau sur le marchepied de l'autel, pour ouvrir le tabernacle, et le retire un peu, mais non hors du marchepied, après que le Prêtre s'en est servi. Il répond *Amen* à *Misereatur* et à *Indulgentiam*, faisant le signe de la croix pendant que le Prêtre fait cette dernière prière [14]. S'il doit lui-même communier, il le fait avant tous les autres [15]. Alors, dès que le Prêtre a dit *Indulgentiam*, ayant eu soin de prendre une nappe de communion et non le voile du

(1) Voyez n. 11.

(2) Il est d'usage en certaines églises de sonner la clochette au *Domine, non sum dignus ;* il ne se frappe pas alors la poitrine.

[1] Tous les auteurs. — [2] Quelques auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] Quelques auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid., tit. x, n. 6. — [11] Tous les auteurs. — [12] D'après les Rubr. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Plusieurs auteurs — [15] S. C., 13 juillet 1658. Gardel., 1760 ou 1907, *Galliarum*.

calice, il vient devant le milieu de l'autel, fait la génuflexion et se met à genoux sur le plus haut degré au-dessous du marchepied [1] ou sur le marchepied [2], ayant soin, aussitôt qu'il a communié, de faire la génuflexion et de revenir à sa place [3]. Lorsque le Prêtre a distribué la sainte communion, il reprend la nappe, s'il l'a étendue, la plie ainsi que celle dont il s'est servi, ou les pose en lieu convenable pour les plier plus tard [4]. Le tabernacle étant fermé, il reprend l'escabeau, si le Prêtre s'en est servi, le reporte à sa place [5], éteint le cierge de l'élévation [6], s'il l'a allumé [7], et va de suite à la crédence prendre les burettes [8].

47. Si personne ne se présente pour la communion, le Servant se lève dès que le Prêtre commence à recueillir les saintes parcelles. Ayant fait la génuflexion, il va directement à la crédence, prend les deux burettes par l'anse ou par le milieu, celle du vin de la main droite, celle de l'eau de la main gauche, et se tournant du côté gauche, il monte jusque sur le degré le plus élevé du côté de l'épître, ou même jusque sur le marchepied, s'il est nécessaire, pour verser commodément du vin lorsque le Prêtre lui présentera le calice. En arrivant au lieu où il doit s'arrêter, il fait la génuflexion, puis s'incline profondément jusqu'à ce que le Prêtre ait achevé de prendre le précieux Sang (1). Il baise alors la burette (2), et, lorsque le Prêtre lui présente le calice, il verse du vin doucement jusqu'à ce que celui-ci, en l'élevant un peu, lui fasse signe de cesser. Il se retire ensuite sur le degré le plus élevé; et, lorsque le Prêtre, tenant le calice par la coupe, vient à lui, il lui fait une inclination, et verse avec attention sur ses doigts, au milieu du calice, d'abord du vin, ensuite de l'eau, jusqu'à ce que le Prêtre élève les doigts ou le calice. Il doit bien faire attention à verser doucement, et non avec précipitation, afin de ne rien répandre en dehors de la

(1) Le Cérémonial franciscain prescrit même au Servant de se mettre à genoux pendant que le Prêtre prend le précieux Sang.

(2) Suivant plusieurs rubricistes, ce baiser s'entend d'un *quasi-baiser* : c'est-à-dire que le Servant approche seulement la burette de ses lèvres.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] Ibid. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] V. p. 136, note 1. — [8] *Rub.* Ibid.

coupe du calice. Il prend garde aussi de toucher les doigts du Prêtre; soit avec les burettes, soit avec ses mains[1]. Après avoir fait une inclination, il retourne par sa droite à la crédence, place les burettes sur le plateau[2], et éteint le Cierge de l'élévation[3], s'il l'a allumé[4].

48. Le Servant se rend aussitôt au milieu de l'autel[5], fait la génuflexion[6], monte au côté de l'évangile[7], tourne doucement le livre, descend par la droite au milieu de l'autel[8], fait la génuflexion[9], et, sans fermer le Missel[10], il le porte au côté de l'épître, le place comme pour l'introït[11], l'ouvre à l'endroit où se trouve la communion, et, s'il a pris le voile à l'offertoire, il attend un peu pour le présenter au Prêtre. Lorsque celui-ci vient pour lire l'antienne de la communion, il la lui indique de la main droite, se tourne sur sa gauche, descend devant le milieu de l'autel[12], fait la génuflexion[13], et va se mettre à genoux sur le dernier degré du côté de l'évangile[14]. S'il n'a pas pris le voile à l'offertoire, et s'il ne sait pas où se trouve la communion, après avoir transporté le Missel, il le laisse ouvert au même endroit, se tourne aussitôt sur sa gauche et observe ce qui vient d'être dit[15].

49. Il répond à *Dominus vobiscum*, aux oraisons, à *Ite, Missa est*, ou *Benedicamus Domino*. Pendant la semaine de Pâques le Prêtre ajoute deux *Alleluia* à *Ite, Missa est*, et le Servant répond : *Deo gratias, alleluia, alleluia*[16].

50. Pendant que le Prêtre donne la bénédiction, le Servant s'incline profondément et fait le signe de la croix; puis il se lève, répond au dernier évangile, et fait les trois signes de croix comme il est marqué pour le premier[17]; il va ensuite se placer au côté de l'épître, où il reste debout[18], tourné vers le Prêtre. A ces mots : *Et Verbum caro factum est*, il fait la génuflexion[19], et répond, à la fin : *Deo gratias*[20].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] *Rub.* Ibid., tit. VIII, n. 6. — [4] V. p. 136, n. 1. — [5] Tous les auteurs. — [6] V. n. 4 — [7] *Rub.* Ibid., tit. XI, n. 1. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] V. n. 4. — [10] Plusieurs auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] V. n. 4. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Ordo Missæ.* — [17] Tous les auteurs. — [18] *Rub.* Ibid., tit. XII, n. 1. — [19] Tous les auteurs. — [20] *Rub.* Ibid.

51. Si le Prêtre, après les dernières oraisons, laisse le livre ouvert, c'est qu'il doit y lire le dernier évangile. Alors le Servant ayant répondu *Deo gratias* à *Ite, Missa est*, ou *Benedicamus Domino*, se lève, et va prendre le livre pour le transporter au coin de l'évangile, observant ce qui a été dit nº 34. Lorsque le Prêtre donne la bénédiction, il se met à genoux au lieu où il se trouve, tenant le livre entre ses mains, et va ensuite le mettre sur l'autel, à moins qu'il n'ait eu le temps de le porter auparavant [1].

52. Il va ensuite chercher le Missel et la barrette du Prêtre, et, la tenant de la main droite, il vient modestement vers le milieu de l'autel, au bas des degrés, et se place un peu du côté de l'épître, attendant que le Prêtre descende de l'autel. Il fait la génuflexion en même temps que le Prêtre fait la révérence convenable, lui présente la barrette avec les baisers d'usage, et il retourne d'un pas grave à la sacristie, précédant le Prêtre. En arrivant à la sacristie, il se place à sa droite, salue la croix ou l'image en même temps que lui, puis il salue le Prêtre lui-même, dépose le Missel, et se retire, ou bien reste à sa droite pour lui aider à quitter les ornements, avec les baisers ordinaires [2].

53. En quittant le Prêtre, le Servant va d'abord éteindre les cierges, puis il rapporte le Missel à la sacristie, à moins qu'il ne l'ait rapporté en revenant après la Messe; puis il couvre l'autel et rapporte les burettes. Ayant mis chaque objet à sa place, il se déshabille, salue le Prêtre, et se retire après avoir fait à l'église une courte prière [3].

ARTICLE III

Fonctions particulières du Servant à la Messe devant le saint Sacrement exposé.

54. Le Servant reçoit la barrette du Prêtre dès que celui-ci est en vue du saint Sacrement. En arrivant à l'autel, il fait une génuflexion à deux genoux sur le pavé [4].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Conséq.

55. Il ne baise point les burettes[1]. Pour verser l'eau au *Lavabo*, il ne monte pas à l'autel; mais il attend, au côté de l'épître, que le Prêtre soit tourné vers le peuple, et alors il se place vis-à-vis de lui et verse l'eau à l'ordinaire[2]. On ne sonne point la clochette[3].

56. A la fin de la Messe, il fait, avec le Prêtre, la génuflexion à deux genoux, et lui rend sa barrette au même lieu où il l'a reçue en allant[4].

ARTICLE IV

Fonctions particulières du Servant à la Messe célébrée devant les grands Prélats.

57. Lorsque le Prêtre, en arrivant à l'autel, fait une inclination au Prélat, le Servant lui fait une génuflexion. Il fera de même à la fin de la Messe[5].

58. Au commencement de la Messe, suivant quelques auteurs, il se met à genoux du côté opposé à celui où se trouve le Prélat[6].

59. En disant *Misereatur* et *Confiteor*, il se tourne vers le Prêtre, et non vers le Prélat, quand même ce serait le souverain Pontife[7].

60. Après l'évangile, le Clerc prend le Missel, et, le laissant ouvert, le porte au Prélat à baiser[8], lui indiquant de la main droite le commencement du texte[9]. S'il y avait plusieurs Prélats d'égale dignité, il ne leur porterait point le livre. Si parmi ces Prélats il y en avait un d'une plus grande dignité, il porterait le livre à baiser à celui-là seulement[10].

61. Après *Agnus Dei*, le Servant va prendre l'instrument de paix, et va se placer à genoux sur le marchepied à la droite du Prêtre et tourné vers lui. Lorsque le Prêtre baise l'autel[11], il

[1] Tous les auteurs. — [2] *Instr. Clem.* — [3] Baldeschi, Gardellini et autres. — [4] Tous les auteurs. — [5] Bauldry et autres. Conformément au *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 3. — [6] Bauldry et autres. — [7] *Rub. Miss.*, part. II, tit. III, n. 9. — [8] Ibid., tit. VI, n. 2. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXX, n. 3. — [11] Tous les auteurs.

présente l'instrument, et à *Pax tecum* répond *Et cum spiritu tuo*[1]; puis il couvre l'instrument de son voile[2], et le porte à baiser au Prélat, disant en même temps : *Pax tecum*. Le Clerc qui porte la paix ne salue point en arrivant; mais, après que le Prélat a baisé l'instrument, il lui fait le salut convenable[3].

62. Si le Prélat sort immédiatement de l'église, le Servant le salue en même temps que le Prêtre aussitôt après le dernier évangile; s'il reste, il le fait avant de présenter la barrette au Prêtre[4].

ARTICLE V

Fonctions particulières du Servant aux Messes de Requiem.

63. Le Servant ne fait pas le signe de la croix au commencement de l'introït[5].

64. Il ne se lève pour transporter le livre que vers la fin de la Prose, si le Prêtre la dit[6].

65. Il ne baise point les burettes[7].

66. Il ne se frappe point la poitrine à *Agnus Dei*[8].

67. Lorsque le Prêtre, à la fin de la Messe, dit : *Requiescant in pace*, il répond : *Amen*[9].

ARTICLE VI

Fonctions de deux Servants pendant la Messe basse.

68. Un simple Prêtre, quelle que soit sa dignité, ne peut jouir du privilége d'être servi par deux Clercs en surplis. Le Supérieur du lieu, qui n'est que Prêtre, ne peut donc pas avoir deux Servants à sa Messe, comme distinction personnelle; mais le décret de la S. C., supposant que cette distinction sera regardée comme un honneur rendu à tel ou tel Prêtre en parti-

[1] *Rub.* Ibid., tit. x, n. 3. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., c. xxix. n. 8. — [4] Baldeschi. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid., tit. xiii, n. 1. — [9] *Ordo Missæ.*

culier, quelques auteurs ont pensé que la solennité du jour, une circonstance spéciale, pouvait être une raison suffisante pour admettre deux Servants à une Messe basse, quel que soit le Prêtre qui la dise. Nous allons indiquer, en faveur de ceux qui partageraient ce sentiment, les règles qu'il faut suivre dans ces circonstances, et, comme les Rubriques et la plus grande partie des auteurs se taisent sur cet article, nous avons pris pour base des cérémonies à observer alors celles des Acolytes servant à la Messe chantée sans Ministres sacrés.

69. Les deux Servants doivent bien s'accorder dans la manière de répondre dans les saluts, les signes de croix et les autres cérémonies qui leur sont communes.

70. Ils observent ce qui est prescrit dans l'art. 1er du Servant de la Messe basse, p. 135, ainsi que ce qui peut les concerner dans la préparation des choses nécessaires, art. 11, p. 137.

71. Lorsqu'ils ont tout préparé à l'autel, ils se placent à la sacristie de chaque côté du Prêtre, le premier à sa droite et le second à sa gauche, lui font une inclination et lui aident à s revêtir des ornements.

72. Le premier peut encore assister le Prêtre, et le second prépare tout ce qu'il faut à l'autel, après quoi celui-ci vient se mettre à la gauche du Prêtre, ayant soin de le saluer en arrivant.

73. Dès qu'il est temps de partir, ils font une inclination profonde à la croix en même temps que le Prêtre, le saluent d'une inclination médiocre et le précèdent à l'autel, les mains jointes, l'un auprès de l'autre, ou si le passage est trop étroit, le moins digne marchant le premier. En entrant dans l'église, ils prennent de l'eau bénite, et le premier en présente au Prêtre.

74. En arrivant à l'autel, ils se placent comme à la sacristie: celui qui est du côté par où vient le Prêtre se retire un peu en arrière pour le laisser passer, celui qui est à droite reçoit la barrette, et tous deux font ensemble la génuflexion pendant que le Prêtre fait le salut convenable au saint Sacrement ou à la croix. Le premier va poser la barrette au lieu convenable, et

vient se mettre à genoux du côté de l'épître, un peu en arrière; le second se met aussi à genoux du côté de l'évangile, à la même distance que le premier. Ils répondent ensemble sur le même ton que le Prêtre, sans anticiper l'un sur l'autre.

75. Quand le Prêtre est prêt de monter à l'autel, ils se lèvent pour soulever le bas de l'aube, comme il est dit n° 24, et viennent se mettre à genoux de chaque côté sur le plus bas degré.

76. Le premier Servant transporte le livre avec les cérémonies indiquées au n° 34. Le second demeure à sa place et reste à genoux jusqu'au commencement de l'évangile. Le premier, ayant répondu *Gloria tibi, Domine*, revient à sa place et passe entre l'autel et le second Servant, qui s'écarte un peu, s'il est nécessaire.

77. Au mot *Oremus* de l'offertoire, ils s'inclinent, se lèvent, se réunissent au milieu, et font la génuflexion. Le premier se rend à la crédence; le second monte au côté de l'épître pour recevoir et plier le voile (1). Le premier revient au coin de l'épître, portant les deux burettes, et donne celle de l'eau au second, qui se place à sa gauche. Tous deux tiennent la burette de la main droite, ayant la gauche appuyée sur la poitrine (2). Lorsque le Prêtre arrive, ils le saluent, lui présentent les burettes, en les baisant auparavant, observant ce qui est dit n° 39, et, pendant que le Célébrant les tient, ils joignent les mains : le second ayant reçu la burette de l'eau, ils saluent le Prêtre, se tournent l'un vers l'autre et vont à la crédence. S'ils ne devaient pas prendre le voile, après avoir fait la génuflexion, ils se rendraient ensemble à la crédence au moment où le Prêtre commencerait à découvrir le calice.

(1) Nous donnons cette fonction au second Servant d'après un auteur seulement. Les auteurs mêmes qui attribuent au Servant cette fonction n'en font pas mention lorsqu'ils sont deux.

(2) Merati, Bauldry et autres donnent au premier seul la fonction de présenter les burettes. Le second se rend alors seul à la crédence pour servir au *Lavabo* avec le premier. Si nous choisissons l'autre manière, c'est parce qu'elle favorise mieux l'ensemble des cérémonies.

78. Arrivés à la crédence, le premier prend le manuterge, le second la burette de l'eau avec le bassin, et tous deux reviennent au côté de l'épître, le premier restant à la droite du second; celui-ci verse l'eau, le premier présente le manuterge, et ils observent ce qui est marqué au n° 40. Ils retournent ensuite devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, et reviennent se mettre à genoux à leurs places.

79. Celui qui est du côté de l'épître sonne seul la clochette en temps convenable, et observe ce qui est dit n° 42.

80. Pour la consécration, ils font l'un et l'autre la génuflexion avant de monter derrière le Prêtre. A l'élévation, ils élèvent, chacun de son côté, l'extrémité de la chasuble; l'élévation finie, ils se lèvent, se tournent en face, et, après avoir fait la génuflexion au bas des degrés, ils vont se mettre à genoux à leurs places.

81. Si l'on doit donner la communion, après que le Prêtre a communié et fait la génuflexion en découvrant le calice, le premier Servant va seul prendre la nappe de communion, retourne au milieu, et se met, ainsi que le second, à genoux sur le pavé. Lorsque le Prêtre prend le précieux Sang, ils disent, profondément inclinés, le *Confiteor*. Après l'*Indulgentiam*, ils se lèvent, font la génuflexion en même temps que le Prêtre, et se mettent à genoux sur le marchepied pour recevoir la sainte communion les premiers. Ils se lèvent ensuite, font la génuflexion, se séparent, et se mettent à genoux à chaque extrémité pour soutenir la nappe. La communion terminée, le premier Servant tire à lui toute la nappe, se rejoint au second au milieu de l'autel, où ils font ensemble la génuflexion, puis observent pour le reste ce qui est dit ci-après.

82. Si l'on ne donne pas la communion, le premier, qui donne seul les ablutions, observe ce qui est dit n° 47. Pendant que le Prêtre se purifie, le second se lève, va prendre le Missel, et le porte au coin de l'épître. Dans quelques églises, lorsque le Prêtre quitte le milieu de l'autel pour la dernière ablution, le second se lève et monte à l'autel. Il attend que le premier vienne prendre le voile. En même temps que celui-ci le prend,

il prend le Missel, et tous deux viennent faire la génuflexion devant le milieu de l'autel; puis ils se croisent, de manière que le premier passe devant le second, et ils montent, le premier au coin de l'évangile, le second au coin de l'épître. Le premier présente la bourse et le voile, puis tous deux descendent au bas des degrés, au milieu, font la génuflexion, et, s'étant croisés de manière que le premier passe entre l'autel et le second, ils reprennent leurs places.

83. Au dernier évangile, ils se lèvent. Si l'on doit dire un évangile propre, le premier transporte le livre, observe ce qui est dit n° 76, et, pendant que le Prêtre lit l'évangile, il va prendre la barrette.

84. Lorsque le Prêtre est descendu de l'autel, ils font avec lui les révérences convenables, et retournent à la sacristie dans l'ordre où ils sont venus.

85. En arrivant à la sacristie, ils se placent comme avant la Messe, font les inclinations à la croix et au Prêtre et lui aident se déshabiller, ou bien le premier assiste le Prêtre, et le second va éteindre les cierges.

TROISIÈME PARTIE

DES FONCTIONS DU CHŒUR

PREMIÈRE SECTION

DES CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR.

CHAPITRE PREMIER

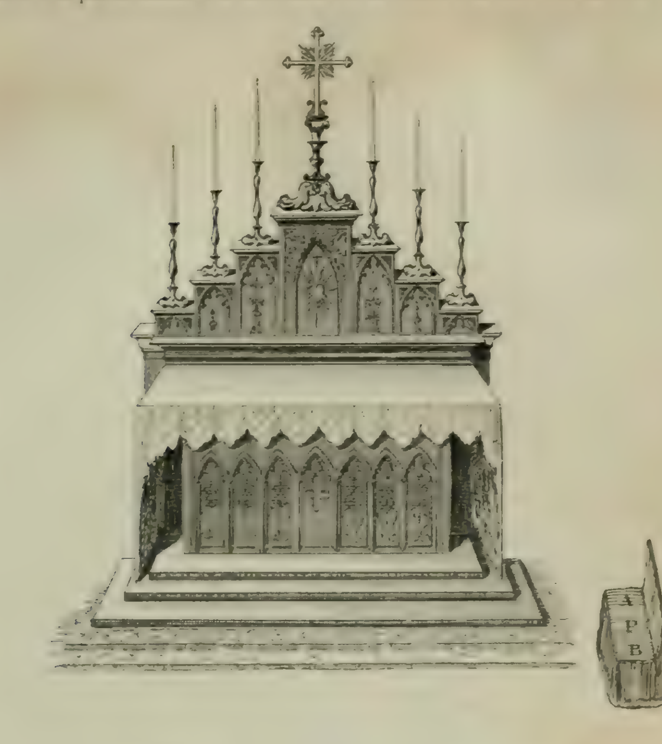
Du chœur et de sa disposition.

1. Le Cérémonial des Évêques indique deux dispositions différentes du chœur. De là, suivant la diverse position du chœur, deux emplacements pour le trône épiscopal dans les cathédrales. Ou bien l'autel est adossé au mur ou à peu près, et le chœur est devant, ou bien l'autel est au milieu, et le chœur se trouve entre lui et le fond de l'édifice; mais alors l'autel est tourné vers le chœur; car le Cérémonial ne suppose jamais le chœur derrière l'autel. Si l'autel est au fond, le trône est au côté de l'évangile; si l'autel est au milieu, le trône épiscopal se place au fond, de telle sorte que l'Évêque ait en face le milieu de l'autel, et les Chanoines partie à sa droite, partie à sa gauche[1]. Il convient que les plus dignes soient les plus rapprochés du Prélat[2].

2. Si l'on en excepte le cas où le trône est au fond et en face de l'autel, le Cérémonial ne suppose jamais un chœur où les

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIII, n. 1 et 2. — [2] S. C., 15 mars 1608. Gardel., 227 ou 374, *in Alexandrina*

Mode de placement au chœur, l'autel étant au fond du chœur.



F. D.
N.

C. E.
M.

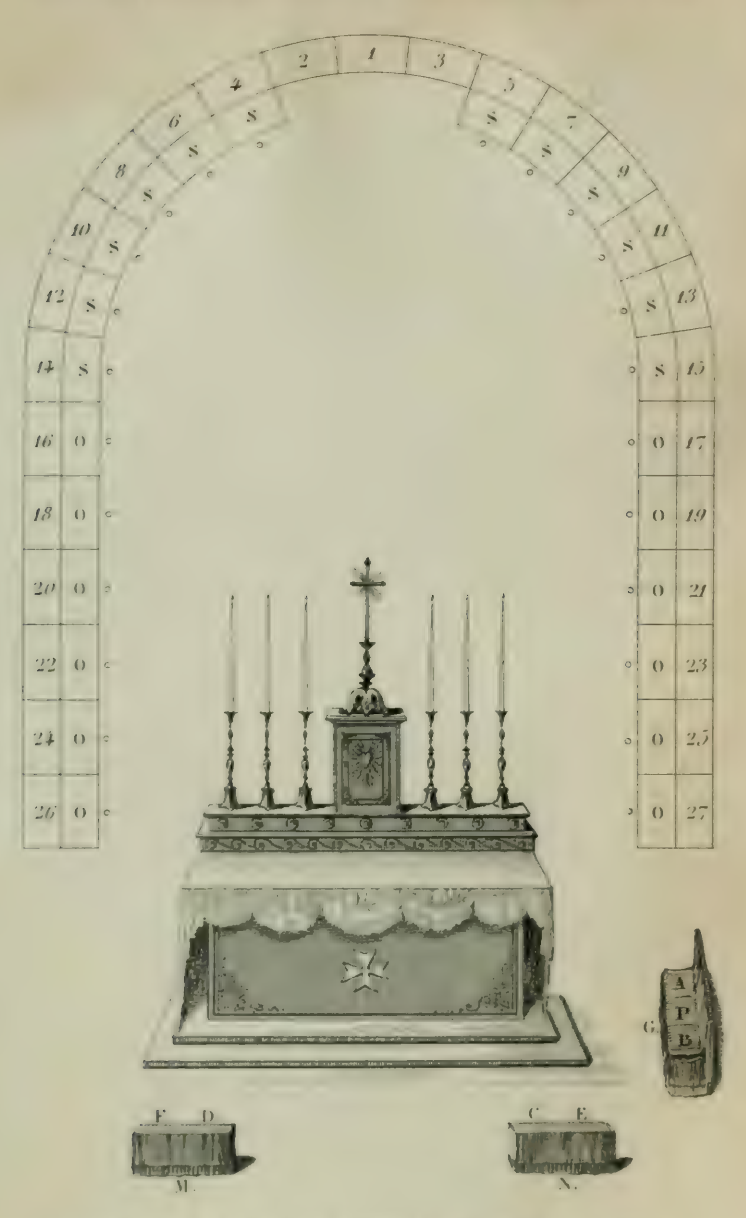
1	S	S	2
3	S	S	4
5	S	S	6
7	S	S	8
9	S	S	10
11	S	S	12
13	O	O	14
15	O	O	16
17	O	O	18
19	O	O	20
21	O	O	22
23	O	O	24

Le Supérieur de l'église a la stalle A *du côté de l'évangile, et ainsi de suite. L'Officiant en chape* P *a la banquette* G *du côté de l'épître. Les deux premiers Chapiers* A.B. *aux côtés de l'Officiant, les autres Chapiers* C.D.E.F. *aux deux banquettes* M N.

SSS *Clercs ou Séminaristes* _OOO *Chantres* _ooo *Enfants de chœur.*

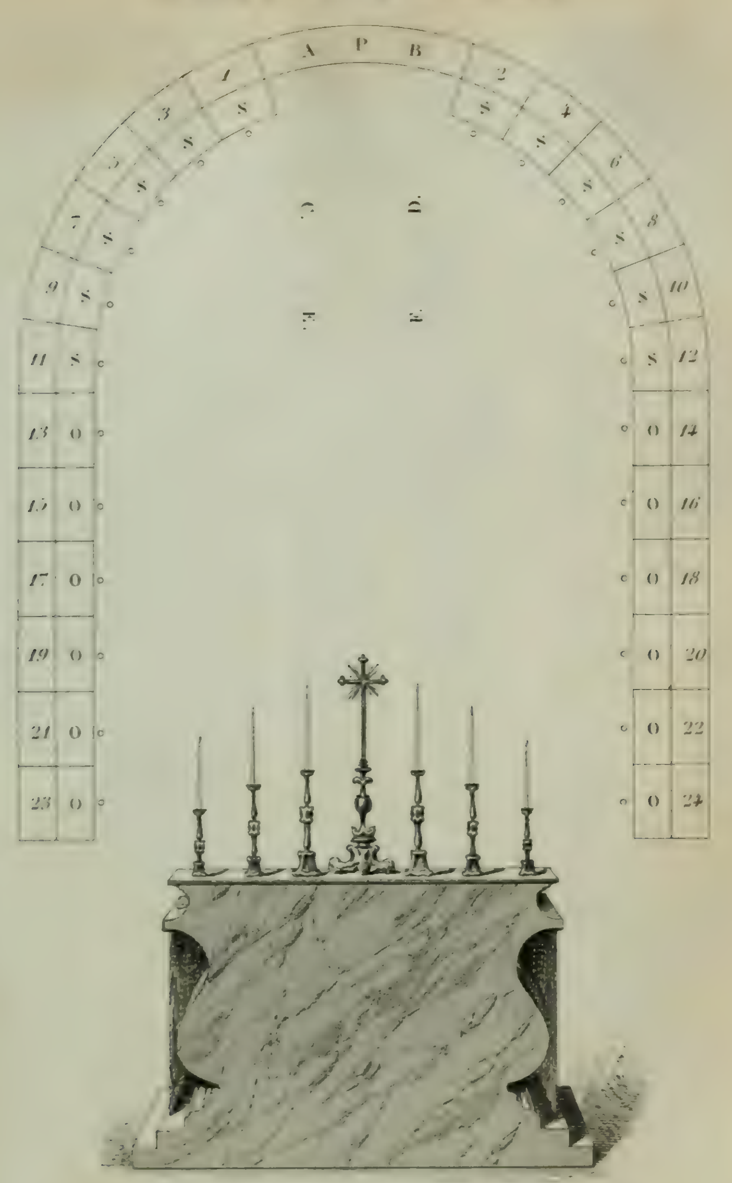
L'Officiant peut aussi être seul à la banquette et les deux premiers Chapiers se placeraient le premier à la gauche du troisième C, *et le second à la droite du quatrième* D. *C'est aussi ce qui s'observerait si comme le Cérémonial y autorise, l'Officiant était placé à la première stalle du chœur.*

Mode de placement au chœur, le chœur étant derrière l'autel.



Le Supérieur de l'église à la stalle **1** *au fond du chœur*
le plus digne après lui à sa droite, le suivant à sa gauche, et
ainsi de suite. L'Officiant en chape **P** *à la banquette* **G.** *du côté*
de l'épître. Les deux premiers Chapiers **A,B.** *aux côtés de l'Officiant.*
les autres Chapiers **C,D,E,F.** *sur les banquettes* **M.N.**
SSS *Clercs ou séminaristes* _ **OOO** *Chantres* _ **ooo** *Enfants de chœur*

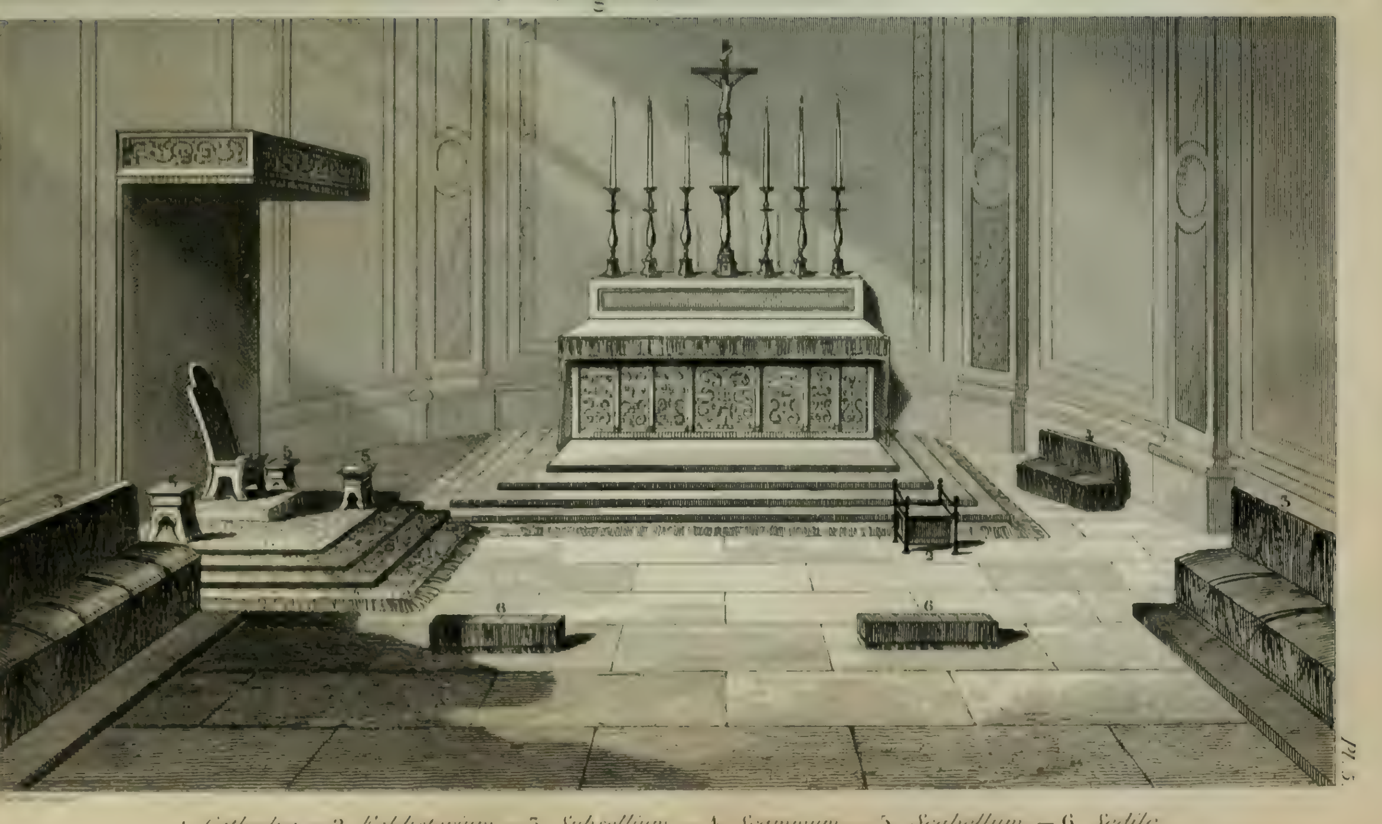
Mode de placement au chœur, l'autel étant entre le chœur et la nef, et tourné du côté du chœur.



Le Supérieur de l'église à la stalle **1**, *du côté de l'épître et ainsi de suite. L'Officiant* **P** *à la première stalle du chœur. Les deux premiers Chapiers* **A, B**, *aux côtés de l'Officiant, les autres Chapiers* **C, D, E, F**, *dans le chœur et tournés en face.*

SSS *Chanoines ou Séminaristes.* **000** *Chantres.* ∘∘∘ *Enfants de chœur.*

Pl. 5.



1. *Cathedra.* — 2. *Faldistorium.* — 3. *Subsellium.* — 4. *Scamnum.* — 5. *Scabellum.* — 6. *Sedile.*

plus dignes soient les plus éloignés de l'autel. Au contraire, on suppose toujours qu'ils en sont les plus rapprochés, et le trône de l'Évêque placé au côté de l'évangile est, sinon environné par eux, du moins le plus près d'eux, et n'a pas pour voisins immédiats les derniers du chœur, comme il arrive dans certaines églises de France [1].

3. Si l'autel est adossé au mur ou à peu près, le côté de l'évangile est le plus digne. Si l'autel est au milieu, ce sera celui de l'épître. La droite, en effet, est toujours plus digne que la gauche, comme on le voit par la position des Ministres sacrés, par la manière dont on distribue la communion, les Cierges, les Cendres, les Rameaux, et tout l'ensemble des cérémonies; or, comme on le voit par le Cérémonial des Évêques et par le décret cité, les places des membres du Clergé dépendront de celle de l'Évêque : les plus dignes, dans ce dernier cas, devront être à la droite, et par conséquent du côté de l'épître. Mais, dans le premier cas, le côté de l'évangile sera le plus digne, puisque c'est du côté de l'évangile que doit se trouver le siége de l'Évêque. Du reste, il faut remarquer que le côté de l'évangile est le côté droit de l'autel, comme l'enseigne la Rubrique du Missel, part. II, tit. IV, n° 5.

4. Nota. Pour avoir une plus parfaite intelligence de ce chapitre, on peut consulter les tableaux ci-joints.

CHAPITRE II

Des siéges usités au chœur.

1. Les siéges dont on a coutume de se servir dans les salons ne peuvent être employés au chœur [2].

2. Outre les siéges exclusivement réservés aux Évêques, et

[1] Conséq. Usage de Rome. — [2] S. C., 17 sept. 1822. Gardel., 4440 ou 4590, ad 7, *Dubiorum*. 8 août 1835. Gardel., 4617 ou 4766, ad 2, *in Alben*.

dont il sera fait mention part. X, le Cérémonial distingue : le *subsellium* [1], le *scamnum* [2], le *scabellum* [3], le *stallum* [4].

Les *subsellia* sont de longs bancs à dossiers élevés, qui, par la manière dont ils sont disposés, forment de larges enceintes, qui deviennent de vrais chœurs dans les églises où il n'y a pas de balustres [5].

Le *scamnum* est la banquette destinée au Célébrant et aux Ministres sacrés, et dont il est question part. IV, ch. I, n° 2 [6].

Le *scabellum* est un petit banc à peu près de la forme de nos tabourets, boisé du haut en bas, et ayant à la partie supérieure une ouverture où l'on peut passer la main [7].

Le *stallum* est notre stalle, qui est en usage à Rome dans les Chapitres, ainsi que dans certaines maisons religieuses [8].

3. Le Cérémonial donne à tous ces siéges le nom commun de *sedile* [9]; mais il l'applique aussi d'une manière spéciale aux siéges des derniers Chapiers à Vêpres [10].

4. Tous ces siéges sont sur le pavé du chœur, excepté les *subsellia*, auxquels on monte par une ou deux marches [11].

CHAPITRE III

De la division des membres du Clergé en plusieurs ordres.

1. Les membres du Clergé se divisent en plusieurs ordres. Lorsque l'Évêque officie, le premier se compose de ceux qui l'assistent; le deuxième, des Chanoines à leurs places respectives. Les Bénéficiers et les Clercs forment aussi un ordre à part [12]. Il en est de même des Assistants et du Prêtre Officiant [13].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 7. — [2] Ibid., n. 22, l. II, c. III, n. 4, etc. — [3] Ibid., l. I, c. VII, n. 2, c. VIII, n. 2. — [4] Cér. des Év. ex., l. I, c. XII, n. 22. — [5] Ibid., n. 7 et 22. — [6] Ibid., n. 22. — [7] Ibid., et c. VII, n. 2. — [8] Ibid. — [9] *Cær. Ep.*, passim. — [10] Ibid., l. II, c. III, n. 6. — [11] Cér. des Év. ex. Ibid. — [12] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 7. — [13] Ibid., n. 11.

2. **Nota.** Lorsque les Assistants de l'Officiant ne sont pas Chanoines, ils marchent après ces derniers [1], ils ne sont cependant encensés qu'après eux [2]; s'il y avait des Clercs revêtus de chapes pour assister l'Officiant, ils seraient encensés avant des Prêtres non Chanoines [3].

CHAPITRE IV

Dispositions pour bien assister au chœur.

ARTICLE PREMIER

Dispositions intérieures.

Ces dispositions sont :

1° *La pureté d'intention.* Il faut apporter au chœur l'intention de faire cet acte de religion uniquement pour la gloire de Dieu, sans intérêt personnel, sans vaine complaisance. Il serait indigne de venir plus volontiers au chœur guidé par un motif d'intérêt, ou encore de bien s'acquitter de son office lorsqu'on est vu des hommes, et de le faire avec négligence lorsqu'on n'en est pas observé [4].

2° *L'attention.* Il faut avoir l'esprit sérieusement appliqué à ce qui se fait, et ne pas s'occuper de pensées étrangères, qui alors, même en les supposant bonnes de leur nature, ne viennent pas de Dieu, mais d'un principe mauvais, puisqu'elles tendent à nous distraire de ce qui doit se faire actuellement. Pour avoir cette attention, il faut se rappeler la présence de Dieu, réfléchir sur le sens des prières et des cérémonies, et conformer les affections de son cœur aux sentiments qu'elles expriment, conformément au bel enseignement que nous donne saint Augustin dans sa glose sur le psaume 10 : *Si orat psal-*

[1] Ibid., c. xv, n. 2. — [2] S. C., 30 août 1602. Gardel. 16 ou 162, *in Calaritana.* — [3] S. C., 10 juin 1602. Gardel., 2 ou 148, *in Lauretana.* — [4] Baldeschi.

mus, orate; et si gemit, gemite; et si timet, timete. Omnia enim quæ hic conscripta sunt speculum nostrum sunt. Et ce que le saint Docteur nous dit des Psaumes doit aussi s'appliquer à la Messe et à tout autre Office [1].

3° *La dévotion.* Elle a pour effet de nous donner le goût intérieur des saints exercices de la religion, qui manque certainement à ceux qui s'en acquittent négligemment et avec ennui; c'est sur eux que tombe cet anathème : *Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter* [2].

ARTICLE II

Dispositions extérieures.

Les dispositions extérieures sont :

1° *La propreté.* On doit toujours avoir le visage et les mains propres, la tonsure et la barbe fraîchement faites, les cheveux peignés avec décence et simplicité tout à la fois, les ongles pas trop longs. La soutane et les souliers doivent être propres, le surplis blanc et bien plissé [3].

2° *La gravité et la modestie.* Les Ecclésiastiques doivent, comme le prescrit le saint Concile de Trente, faire paraître la gravité et la piété dans toutes leurs actions, même sur les places et dans les voies publiques. « *Nihil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant* [4]. » D'après cela on peut juger combien l'observation de ces deux points est plus rigoureusement requise pour le service actuel et direct de la divine Majesté. On doit donc, au chœur, s'abstenir de tout ce qui pourrait dénoter de la légèreté, de la dissipation, de l'indifférence, de la mollesse, de l'irrévérence, comme de rire, de causer, de porter les yeux de côté et d'autre, de croiser les jambes, de les étendre, de bâiller, de faire claquer ses doigts, de se moucher et de tousser d'une manière inconvenante, d'offrir du tabac à ses voisins (1), de poser son mouchoir sur les stalles, de s'appuyer avec nonchalance, etc., etc. [5].

(1) Urbain VIII (*Bull.* Cum Ecclesia, 30 januar 1611.) a interdit tout

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Conc. Trid.* — [5] Conséq.

3° *La prévoyance de ce qu'on doit faire.* Elle consiste à prévoir et même à pratiquer d'avance tout ce qu'on doit faire pendant les saints Offices. Elle est nécessaire pour prévenir les inadvertances qui donnent lieu à beaucoup de fautes. Avant donc d'aller au chœur, il faut prévoir à l'avance son office, lire les instructions qui le concernent, ou se les remettre à l'esprit par un instant de recueillement sérieux, et même dans le chœur, lorsqu'on n'est pas occupé, se dire : *Après ceci, j'aurai à faire cela, et cela se fait de telle et telle manière.* Par ce moyen, rien ne sera imprévu et tout se fera bien [1].

CHAPITRE V

De l'entrée du Clergé au chœur.

1. Le Clergé peut entrer au chœur de deux manières, processionnellement et non processionnellement [2]. Pour nous conformer à l'usage, nous appellerons la première *entrée solennelle*, et la seconde *entrée non solennelle.*

usage du tabac dans les églises du diocèse de Séville ; il l'a même défendu sous peine d'excommunication *ipso facto* aux Prêtres de ce diocèse lorsqu'ils célèbrent le saint Sacrifice. Deux conciles tenus, l'un à Lima et l'autre à Mexico, et qui ont été tous deux approuvés à Rome, ont défendu très-sévèrement d'en prendre avant la Messe. Il faut avouer que ces sévères prohibitions n'ont pas été faites seulement à cause des inconvénients qu'offre en lui-même l'usage du tabac, mais encore à raison de ce qu'avait d'odieux et de choquant une pratique qui était surtout celle des soldats ou de gens trop peu honorables. Aujourd'hui ces raisons n'ont plus la même force, et les ordonnances en question ne font pas loi pour nous ; néanmoins il est bon de se les rappeler pour régler sagement sa conduite sur ce point. On doit au moins sentir combien il serait inconvenant que le tabac devînt un lien de politesse frivole et mondaine dans un temps et un lieu où l'on parle à Dieu au nom de l'Église, et où l'on doit éviter avec le plus grand soin tout ce qui peut distraire de ce grave et sérieux exercice et présenter aux fidèles un sujet de mauvaise édification.

[1] Baldeschi. — [2] Conséq.

ARTICLE PREMIER

De l'entrée solennelle.

2. Dans les grandes solennités, le Clergé entre au chœur processionnellement, c'est-à dire que les Acolytes (1) marchent en tête; ils sont suivis des membres du Clergé deux à deux; vient enfin l'Officiant et ses Assistants, ou, à la Messe solennelle, le Célébrant et ses Ministres [1]. Cette manière d'entrer au chœur n'a lieu que dans les jours solennels [2].

3. Pour que cette entrée se fasse avec ordre, on pourra faire placer, à la sacristie, le Clergé sur deux lignes, chacun suivant la place et le côté qu'il doit occuper au chœur [3]. Alors, au signal du Maître des cérémonies, tous font la révérence convenable à la croix et à l'Officiant, puis se mettent en Procession [4].

4. Les Ecclésiastiques qui font partie du chœur sortent de la sacristie sur deux lignes, gardent toujours la même distance, d'un pas grave, tenant la barrette des deux mains au-dessous de la poitrine. En arrivant à l'autel, ils font deux à deux la génuflexion à la croix, ayant soin de bien s'accorder, se saluent mutuellement et se rendent à leurs places. Les deux premiers ayant fait la génuflexion, les deux qui viennent après eux en font autant, puis deux autres, et ainsi de suite. Il faut que les derniers arrivent plus lentement, afin de donner aux autres le temps de faire la génuflexion sans précipitation [5].

5. Quand même le saint Sacrement ne serait pas renfermé dans le tabernacle, tous ceux qui ne sont pas Chanoines doivent faire la génuflexion à la croix. Les Chanoines ont seuls le privilége de ne faire que l'inclination profonde [6]. Ceux qui, quoique non Chanoines, sont revêtus de chapes pour assister

(1) Le Cérémonial des Évêques indique aussi la croix processionnelle. Cependant, d'après les auteurs et la pratique de Rome, elle ne se porte que dans les Chapitres.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 12 et 13. — [2] S. C., 12 juillet 1628. Gardel., 600 ou 747, ad 4, *in Vicentina*. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Ibid. Suivant le principe. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. xviii, n. 3. —

l'Officiant, ne font pas non plus d'autres génuflexions que celui-ci [1].

6. A mesure que les membres du Clergé ont fait la génuflexion devant l'autel, ils se rendent au chœur, où ils se mettent à genoux [2] (1), et, au signal donné par le plus digne, on commence l'Office [3].

ARTICLE II

De l'entrée non solennelle.

7. Pour l'entrée non solennelle, il n'y a aucun cérémonial à prescrire [4]. La règle donnée par tous les Cérémoniaux est seulement que le Clergé doit être placé au chœur avant l'entrée des Ministres [5].

8. Si le Clergé, en tout ou en partie, se rendait au chœur en corps, sans être en Procession, les plus dignes marcheraient les premiers [6].

ARTICLE III

De la manière d'entrer au chœur individuellement.

9. Si un membre du Clergé se trouve dans le cas d'entrer au chœur pendant l'Office ou la Messe solennelle, avant de saluer personne, il se met aussitôt à genoux vers l'autel et fait une courte prière; se lève, fait la révérence à l'autel, puis à l'Évêque, s'il est présent, et salue le Clergé. Dès qu'on lui aura rendu son salut, comme il est dit nº 11, et non auparavant, il se rend à sa place [7].

(1) D'après Baldeschi, le Clergé reste debout. Nous pensons que l'auteur a voulu dire qu'on se tient debout seulement jusqu'à ce que tout le monde soit arrivé à sa place. Il est évident que le Maître des cérémonies peut adopter cette pratique sans manquer à la Rubrique du Cérémonial.

[1] S. C., 22 déc. 1612. Gardel., 320 ou 467, *Urbis*. — [2] *Cær. Ep.*, Ibid. — [3] S. C., 30 août 1682. Gardel., 3159 ou 3288, *in Lamacen*. — [4] S. C., 12 juillet 1628. Gardel., 600 ou 747, ad 4, *in Vicentina*. — [5] Tous les auteurs. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 4 et 6.

10. Lorsqu'un membre du Clergé rentre au chœur après en être sorti, il ne doit pas faire de prière en rentrant; mais, après avoir fait les révérences prescrites, il se rend à sa place[1].

11. Tous ceux qui sont du même ordre que le membre du Clergé qui vient ainsi au chœur ou d'un ordre inférieur doivent se lever et lui rendre son salut. Ceux qui sont d'un ordre supérieur ne le rendent point[2] (1).

12. Si un membre du Clergé, passant devant l'Officiant, l'autel, l'Évêque, ou quelque autre personne de dignité, doit faire plusieurs révérences, on ne fait attention, dans l'ordre à observer, qu'à la commodité de celui qui doit les faire. Ainsi, s'il quitte l'Officiant pour aller à l'Évêque, en passant devant l'autel, il fera d'abord la révérence à l'Officiant, puis à l'autel, et enfin au Pontife; de même, s'il quitte l'Évêque pour se rendre près de l'Officiant, il fera d'abord la révérence à l'Évêque, puis à l'autel, et enfin à l'Officiant. En un mot, on fait d'abord la révérence à celui que l'on quitte et ensuite à celui que l'on va trouver, sans tenir compte de leurs dignités respectives[3].

13. On ne doit point entrer au chœur au commencement des Heures, lorsqu'on chante *Deus in adjutorium*, *Gloria Patri*, une hymne (2), à la Messe pendant les oraisons et l'évangile, ou lorsque le Chœur est à genoux, debout (3) ou incliné. Si quelqu'un se trouvait alors au milieu du chœur, il devrait s'arrêter et se mettre à genoux ou se tenir debout, dans la même position que le Chœur, jusqu'à ce qu'il puisse se rendre à sa place. Lorsque ces chants seront terminés ou dès que le Chœur ne sera plus à genoux ou incliné, il fera les révérences prescrites et se rendra à sa place[4].

14. L'ordre à suivre dans le salut qu'il faut faire en entrant

(1) Voir ce qui a été dit p. 158.

(2) Les auteurs n'énumèrent pas les hymnes dans les moments prohibés.

(3) Les auteurs permettent aussi d'entrer au chœur lorsque le Clergé est debout : ils défendent seulement d'y entrer lorsqu'il est à genoux, incliné, ou pendant les oraisons.

[1] Ibid., n. 6. — [2] Ibid., n. 13. — [3] Ibid. — [4] Ibid., n 4.

au chœur dépend de la disposition du chœur et des règles établies relativement à celui des deux côtés qui doit être considéré comme le plus digne et salué le premier. Dans les églises paroissiales, on regarde comme le côté le plus digne celui où est placé le Curé. Dans beaucoup de cathédrales et de collégiales, c'est le côté du Chanoine de semaine, et alors, en règle générale, chacun des côtés est alternativement le premier. Un grand nombre de décrets de la S. Congrégation des Rites ont approuvé et comme consacré cette disposition. Dans les lieux où elle est adoptée, il est bon d'avoir ce qu'on appelle la *Table du Chorus;* c'est une inscription de ce mot CHORUS que l'on place chaque semaine au côté qui est regardé comme le premier. C'est de ce côté que l'on fait d'abord les saluts, les encensements, etc.

CHAPITRE VI

Règles générales à observer au chœur.

1. Tous les Ecclésiastiques qui sont au chœur doivent être revêtus de l'habit de chœur [1].

2. Au chœur, on est debout, ou à genoux, ou assis.

NOTA. 1° Quand le Chœur est debout, il est d'usage qu'à certains moments les deux côtés du Chœur restent tournés vis-à-vis l'un de l'autre, et, dans d'autres, tout le monde se tourne vers l'autel. Cependant il n'en est fait mention dans aucune Rubrique. « In his standum videtur, dit Bauldry, Ecclesiarum « laudabili consuetudini, et Congregationum. Advertendum est, « ut uniformitas ab omnibus custodiatur in hujusmodi conver- « sionibus. Ideo videntur præscribendæ regulæ de hujusmodi « conversionibus a Superioribus Ecclesiarum et Congregatio- « num; ut ab omnibus fiant uno, et pari modo, ne cum aliqui « se convertant ad altare, alii id non efficiant [2]. » Les Maîtres

[1] S. C., 10 sept 1701. Gardel., 3448 ou 3597, ad 10, *in Cortonen.* — [2] Bauldry, part. II, c. II.

des cérémonies auront donc bien soin d'instruire à cet égard les membres du Clergé[1]. A Rome, les deux côtés du Chœur restent toujours tournés l'un vers l'autre[2].

Nota. 2°. Le Cérémonial ne suppose jamais que les siéges du chœur puissent être élevés et abaissés, comme il arrive d'ordinaire dans les églises de France. Dans les églises où l'on se sert de bancs, comme en Italie, rien n'est plus simple que de suivre ses prescriptions à la lettre. Mais en France, pour s'asseoir, faut-il que la stalle soit abaissée, ou suffirait-il, lorsque le siége est relevé, de s'appuyer sur la *miséricorde?* Dans beaucoup d'églises, on n'abaisse le siége que pendant l'épître, et dans toutes les autres circonstances où l'on doit être assis, c'est seulement sur la *miséricorde* qu'on s'appuie. Cette manière d'appliquer les règles du Cérémonial a de graves inconvénients : 1° on ne voit pas sur quoi l'on se fonde pour distinguer deux manières de s'asseoir et déterminer les moments où l'on adoptera l'une plutôt que l'autre; 2° lorsqu'on est seulement appuyé sur la *miséricorde,* on n'est point véritablement assis, on est plutôt debout; 3° il suit de là que la différence des position n'est pas assez marquée. Toutes les fois donc que l'on doit s'asseoir, il faut le faire sur le siége abaissé.

3. En règle générale, on est couvert toutes les fois qu'on est assis, et seulement quand on est assis. On doit se découvrir toutes les fois qu'il faut faire quelque salutation, à moins que le contraire ne soit indiqué. Dans ces circonstances, on le fait en ôtant la barrette[3].

4. Ceux qui, au chœur, sont du même ordre (1) doivent se conformer en tout les uns aux autres pour la position[4].

5. On fera une attention toute spéciale à garder l'uniformité dans les mouvements et cérémonies qui se font au chœur. Cette uniformité consiste à les exécuter en même temps et de la même manière[5]. Pour obtenir cette uniformité, on pourra charger

(1) Voir p. 158.

[1] Conséq. — [2] Usage de Rome. — [3] Tous les auteurs — [4] *Cær. Ep.*, l. I. c. XVIII. n. 7. — [5] Bauldry, part. II, c. I, n. 8.

un Céréмoniaire spécial de donner les signaux nécessaires [1].

6. On évitera aussi toute espèce de singularité et d'affectation dans la manière de marcher, de se mettre à genoux, de s'asseoir, de se couvrir, de se découvrir, etc.

Manière de se mettre à genoux, de se lever et de s'asseoir. 1° Pour cela, on ne doit point courber le corps, mais plier les jambes et ne pas s'appuyer sur le banc ou prie-Dieu avec les mains; 2° quand on est assis, si l'on doit immédiatement se mettre à genoux, ou *vice versa*, il faut d'abord se lever debout, puis, seulement après, se mettre à genoux ou s'asseoir.

Manière de se couvrir et de se découvrir. 1° On se sert pour cela de la main droite, et on met la barrette de manière que la pointe pliée se trouve du côté gauche [2]; 2° on la prend par la pointe de devant ou par celle du côté droit, suivant l'usage des lieux [3]; 3° lorsqu'il faut s'asseoir et se couvrir, on s'assied d'abord et on se couvre ensuite; au contraire, lorsqu'il faut se découvrir et se lever, on se découvre d'abord et on se lève ensuite [4]; 4° lorsqu'on se découvre seulement pour un instant, on pose ordinairement la barrette sur le genou droit, suivant les uns en tournant vers soi la partie supérieure, suivant d'autres en tournant vers soi la partie intérieure, crainte de salir les ornements ou le surplis [5]. Le Maître des cérémonies donnera sur tous ces points des règles pour qu'on garde la plus parfaite uniformité.

Manière de porter la barrette. Quelques Cérémoniaux indiquent la manière suivante de porter la barrette. On la tient devant soi, les deux mains en dedans et les deux pouces en dessus, le droit croisé sur le gauche. On la tient ainsi par l'un des angles, de sorte que, par devant, les quatre côtés représentent une croix placée verticalement. Cette manière est très-bonne, et lorsqu'on marche avec une sorte de cérémonie, elle établit une régularité édifiante. Il serait à propos que le Maître des cé-

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6. — [2] Baldeschi. — [3] Usages divers. — [4] Tous les auteurs. — [5] Usages divers.

rémonies indiquât aussi la manière de porter, avec la barrette, le livre d'Office [1].

Manière de joindre les mains. On joint les mains devant la poitrine, tenant les doigts étendus, sans les séparer les uns des autres, et le pouce droit croisé sur le gauche [2].

Manière de faire le signe de la croix. Pour bien faire le signe de la croix, on tourne vers soi la paume de la main droite, et, tous les doigts étant joints et étendus, on forme le signe de la croix depuis le front jusqu'à la poitrine, et de l'épaule gauche à l'épaule droite [3].

7. Si l'élévation de quelques Messes basses avait lieu pendant l'Office, ceux qui sont au chœur ne se mettraient pas à genoux. On doit, pendant ces Messes, ainsi qu'il a été dit p. 137, omettre de sonner la clochette [4], et il est à souhaiter que, pendant qu'on célèbre un Office, on ne dise point la Messe à un autel qui se trouve en vue du chœur [5].

8. On doit toujours obéir au Maître des cérémonies pour tout ce qui concerne le culte divin [6].

9. Quand c'est le temps de chanter, tous doivent chanter, mais en s'accordant bien, sans élever ou baisser la voix les uns plus que les autres; et, lorsque quelqu'un ne pourrait pas accorder sa voix au ton du Chœur, il vaudrait mieux qu'il ne chantât pas. On doit aussi prendre garde d'aller plus vite ou plus lentement que les autres, et faire en sorte de former avec eux un ensemble parfait, tant pour la prononciation des mots que pour la justesse de la note. Il faut donc écouter attentivement ceux avec qui l'on chante, afin d'être toujours d'accord avec eux [7].

10. Au chœur, personne ne doit avoir d'autre livre que le livre d'Office; personne ne doit réciter en particulier, soit le bréviaire, soit d'autres prières; mais tout le monde doit s'asso-

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. III, n. 1. — [3] *Rub.* Ibid., n. 5. — [4] S. C., 5 mars 1667. Gardel., 2246 ou 2397, *in Seneu.* — [5] S. C., 2 mars 1620. Gardel., 441 ou 588, *in Oscen.* — [6] S. C., 17 juillet 1734. Gardel., 3873 ou 4023, ad 5, *in Monopolitana.* — [7] Baldeschi.

cier à la prière publique ; et, par conséquent, personne ne doit faire de mouvement ni de signe autre que ceux qui sont prescrits pour les prières qui se font au chœur [1].

CHAPITRE VII

Des différentes espèces de révérences.

1. Le mot *révérence* est un mot général et qui s'applique à toute espèce de salutation [2].

2. Il y a deux espèces de révérences : la génuflexion et l'inclination [3].

3. La génuflexion est de deux sortes : la génuflexion d'un seul genou, ou simplement génuflexion, et la génuflexion à deux genoux [4]. La génuflexion d'un seul genou, ou simplement génuflexion, se fait en courbant le genou droit et le faisant toucher la terre à côté du talon gauche [5]. La génuflexion à deux genoux se fait en mettant les deux genoux en terre. Quelquefois les auteurs ajoutent que, étant à genoux, on fait une inclination profonde; mais on ne trouve pas sur ce point de règle générale [6] (1).

4. Les inclinations sont de plusieurs espèces. Les Rubriques

(1) A *Flectamus genua*, doit-on fléchir les deux genoux? Nous croyons que la pratique commune, au moins en France, est de ne fléchir qu'un seul genou. Suivant Baldeschi, il faut se mettre à genoux, et Merati est formel sur ce point : « Flectit (Diaconus) utrumque genu, et omnes alii cum eo, excepto solo Celebrante, qui solum debet genuflectere quando in deficientia sacrorum Ministrorum ipse cantat. » (*In Gav.*, part. II, tit. v, n. 19.) Dans l'Office du Vendredi saint (part. IV, art. vii, chap. ii, n. 15), Baldeschi semble dire aussi qu'on fléchit les deux genoux. Mais le Samedi saint (part. IV, chap. viii, art iv, n. 32), il dit positivement qu'on ne fléchit qu'un genou. Cette invitation du Diacre s'adresse à tous, au Clergé du chœur comme aux Ministres de l'autel, et tous y répondent, à l'exception du Célébrant.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. vi, n. 4. — [2] Toutes les Rubr. — [3] Ibid. — [4] Divers décrets de la S. C. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid.

du Missel, du Cérémonial des Évêques, les décrets de la S. Congrégation, disent tantôt *profunde se inclinat, profundam facit reverentiam*, tantôt *inclinatus*, *aliquantulum inclinatus*, tantôt *caput inclinat*. De là les auteurs les plus remarquables divisent les inclinations en trois classes : *profunda*, *media* et *infima*. 1° L'inclination profonde se fait en courbant profondément la tête et les épaules, tellement que les mains, mises en croix, puissent facilement toucher les genoux. Le Prêtre fait cette inclination toutes les fois que la Rubrique dit : *Profunde inclinandum*. 2° L'inclination médiocre, ou *media*, est une inclination profonde de la tête avec inclination des épaules. Elle se fait toutes les fois que la Rubrique dit : *Aliquantulum inclinatus*. 3° Enfin, la petite inclination, *inclinatio infima*, ou l'inclination de la tête seule, se subdivise en trois classes, dont la première s'appelle *minimarum maxima*; la deuxième *minimarum media*, et la troisième *minimarum minima*. La première, *minimarum maxima*, est une inclination de la tête accompagnée d'une légère inclination des épaules; la deuxième, *minimarum media*, est une inclination notable de la tête seule, la troisième, *minimarum minima*, est une légère inclination de la tête. La première se fait lorsqu'on prononce le saint nom de Jésus, à *Gloria Patri*, etc., etc.; à ces mots du *Gloria in excelsis : Adoramus te; Gratias agimus tibi*, etc., etc.; dans le *Credo*, à *in unum Deum; adoratur*, etc., etc.; la deuxième se fait au nom de Marie, et la troisième au nom du Saint dont on célèbre la fête et dont on fait la mémoire, ou encore au nom du souverain Pontife[1].

[1] Merati, part. II, l. II, n. 1.

CHAPITRE VIII

De la sortie du chœur.

1. En sortant du chœur, on garde le même ordre qu'en entrant[1]. On peut, par conséquent, sortir du chœur processionnellement ou non processionnellement. Lorsqu'on sortira processionnellement, on fera cette sortie d'après l'ordre indiqué pour l'entrée solennelle, les moins dignes marchant les premiers [2]. A cet effet, lorsque les Acolytes se disposent à partir, tous se mettent sur deux lignes, font la génuflexion au même endroit et de la même manière qu'en entrant (1). Ils se placent dans la sacristie comme ils étaient avant l'Office, et, au signal donné, ils font les révérences requises à la croix et à l'Officiant [3].

2. Lorsque la sortie n'est pas processionnelle, il n'y a aucun cérémonial prescrit à cet effet; on conclut seulement de ce que nous avons dit pour l'entrée : 1° qu'on ne sortira du chœur que quand les Ministres se seront retirés; 2° que, si l'on sort tous ou plusieurs ensemble, les plus dignes sortent les premiers [4].

3. Les règles données plus haut, ch. v, art. 3, p. 163, pour entrer au chœur individuellement doivent être gardées aussi pour en sortir. On attendra aussi, pour le faire, que le chant ou la position du chœur le permette, ou bien on préviendra la nécessité de sortir. En sortant, on saluera les deux côtés du chœur [5].

(1) Si, comme il est dit p. 163, le Clergé est demeuré debout jusqu'au moment où tout le monde est entré, il est naturel qu'à ce moment tous se lèvent.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., c. xv, n. 11. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi. — [4] Conséq. — [5] Conséq. Tous les auteurs.

DEUXIÈME SECTION

DE QUELQUES FONCTIONS EN PARTICULIER

CHAPITRE PREMIER

De l'Aspersion de l'eau bénite.

ARTICLE PREMIER

De l'Aspersion de l'eau bénite dans les grandes églises.

1. La Bénédiction de l'eau se fait à la sacristie par un Prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole violette [1]. On peut aussi la faire dans l'église [2]. Si cette Bénédiction est faite par le Prêtre qui doit célébrer la Messe, il la fait avec l'aube et l'étole de la couleur du jour croisée par-dessus [3] (1).

2. L'Aspersion de l'eau bénite se fait tous les dimanches. Elle doit toujours être faite par le Prêtre qui doit célébrer la Messe solennelle, et non par un autre [4].

3. La Bénédiction de l'eau terminée, le Célébrant reçoit une chape de la couleur du jour, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de leurs ornements [5], sans manipules; tous les Ministres se rangent comme il est marqué pour la Messe solennelle [6].

4. Ils se rendent à l'autel précédés du Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir, des deux Acolytes et du Cérémoniaire, dans le même ordre que pour la Messe solennelle [7]. Vient ensuite le

(1) C'est toujours ainsi qu'un simple Prêtre porte l'étole par-dessus l'aube.

[1] *Rub. Miss.*, Ordo ad faciendam aquam bened. — [2] *Rituale*, Bened. aquæ. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXI, n. 3, et l. I, c. XV, n. 14. S. C., 5 juillet 1631. Gardel., 776 ou 923, ad 1, *in Turritana*. 16 nov. 1649. Gardel., 1466 ou 1613, ad 1, *in Januen*. 27 nov. 1632. Gardel., 821 ou 968, *in Perusina*. 20 sept. 1681. Gardel., 2816 ou 2965. *in Gravinen*. — [5] *Cær. Ep.*, Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid.

Célébrant, entre le Diacre et le Sous-Diacre, qui soutiennent les bords antérieurs de la chape [1], le premier de la main gauche, le second de la main droite, l'autre main étant appuyée sur la poitrine [2].

Nota. Dans la plupart des églises, le Clerc qui doit, pendant la Messe, remplir l'office de Thuriféraire porte le bénitier et l'aspersoir [3].

5. En arrivant à l'autel, ils observent tout ce qui est prescrit pour la Messe solennelle. Le Cérémoniaire porte les barrettes sur la banquette. Les Acolytes vont à la crédence déposer leurs chandeliers [4]. Le Célébrant, avec le Diacre et le Sous-Diacre, se met à genoux sur le dernier degré [5]; le Porte-bénitier vient se mettre à la droite du Diacre [6].

6. Le Diacre, ayant reçu l'aspersoir, le présente au Célébrant [7] en baisant l'aspersoir d'abord, et puis la main du Célébrant [8]. Celui-ci, entonnant *Asperges me* ou *Vidi aquam*, selon le temps, asperge l'autel par trois fois [9], d'abord au milieu, puis au côté de l'évangile, et enfin au côté de l'épitre [10].

7. Le Célébrant, étant encore à genoux, s'asperge lui-même [11], en faisant, avec l'extrémité de l'aspersoir, un petit signe de croix sur son front [12], se lève, asperge le Diacre et le Sous-Diacre, qui, pendant ce temps, demeurent à genoux [13]; il fait ensuite l'Aspersion du Clergé et du peuple, comme il est indiqué ci-après, récitant avec ses Ministres le psaume *Miserere* (1). Le Chœur se lève en même temps que le Célébrant [14].

(1) Le Missel comme le Cérémonial des Évêques prescrivent d'asperger : 1° l'autel ; 2° le Célébrant lui-même ; 3° ses Ministres (ce que nous entendons seulement des Ministres sacrés) ; 4° le Clergé, et 5° le peuple. Il n'y est mention de rien autre chose. Cependant, dans beaucoup de lieux, l'usage s'est introduit d'asperger en outre, immédiatement après l'autel principal ou après le Célébrant, quelques objets sacrés, tels que d'autres autels, des reliques, des images. Il n'est pas de notre compétence de prononcer sur la légitimité de cette pratique. Chacun doit éviter d'in-

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Rub. Miss.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid. — [8] *Cær. Ep.*, c. XIX, n. 16. — [9] *Rub. Miss.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. Conséq.

8. Les Ministres sacrés, ayant été aspergés, se lèvent; le Célébrant donne l'aspersoir au Diacre, qui le reçoit avec les baisers ordinaires et le remet à l'Acolyte; puis, observant les révérences prescrites à l'autel et au chœur, ils s'avancent du côté du chœur où se trouve le plus digne du Clergé. Le Cérémoniaire marche en tête avec l'Acolyte qui porte le bénitier et l'aspersoir, de manière cependant que celui-ci se trouve près du Diacre; vient ensuite le Célébrant, entre ses deux Ministres, qui élèvent les bords de la chape [1].

9. Ils vont droit au plus digne du Clergé. Le Célébrant, ayant reçu l'aspersoir comme il est indiqué n° 6, l'asperge avec inclination mutuelle avant et après [2]. S'il y a des Dignitaires et des Chanoines, il les asperge d'un coup chacun. Il asperge aussi séparément les autres membres du Clergé s'ils sont en petit nombre, et, s'ils sont en grand nombre, il les asperge plusieurs à la fois [3] (1). Lorsque le Célébrant est arrivé au bout du premier côté du chœur, il rend l'aspersoir, comme il est dit n° 8, fait la révérence convenable à l'autel, et asperge l'autre côté de la même manière (2); puis il rend l'aspersoir [4].

10. Le Célébrant et ses Ministres saluent ensuite le Clergé, puis vont faire l'Aspersion du peuple, selon l'usage des lieux (3), et ils retournent à l'autel comme ils sont venus [5].

troduire rien de semblable dans les églises où ces usages n'existent pas, tout en s'en rapportant à la décision et aux ordonnances de l'Ordinaire touchant ceux qui existent.

(1) On voit, d'après ce décret : 1° que tous les Chanoines ont droit à être aspergés individuellement; 2° que ceux qui ne sont pas Chanoines peuvent aussi être aspergés individuellement, quoiqu'ils n'y aient pas droit; 3° qu'on peut conserver l'usage d'asperger individuellement les plus dignes du Clergé qui ne seraient pas Chanoines.

(2) Il paraîtrait assez naturel, quoique la Rubrique du Cérémonial prescrive seulement d'asperger successivement les deux côtés du chœur, de suivre la règle posée ci-après pour l'encensement du clergé, ch. II. art. IV.

(3) A Rome, on asperge le peuple sans sortir du chœur. Le Célébrant

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] S. C , 27 sept. 1698. Gardel., 3344 ou 3493, *in Leodien.* — [4] Bauldry, Ibid. — [5] Tous les auteurs.

11. L'Aspersion terminée, le Célébrant revient à l'autel [1], fait les révérences d'usage; il reçoit de nouveau l'aspersoir, asperge les Ministres inférieurs, rend l'aspersoir [2], et reste debout au bas des degrés de l'autel entre ses deux Ministres [3]. Le chant terminé [4], il chante les versets et l'oraison sur un livre soutenu par les Ministres ou placé sur un pupitre [5].

12. Le Célébrant et les Ministres sacrés, ayant ensuite fait à l'autel la révérence convenable, vont à la banquette, où le Célébrant [6], s'étant tourné vers l'autel [7], quitte la chape et prend le manipule et la chasuble, aidé par ses Ministres, qui prennent aussi leurs manipules [8]. Pendant que le Célébrant s'habille, le Cérémoniaire peut tenir ou faire tenir la chape étendue devant lui [9]. Ils reviennent aussitôt à l'autel pour commencer la Messe [10].

13. Le Célébrant peut aussi quitter la chape et prendre la chasuble au bas de l'autel, pourvu qu'il ne reçoive pas la chasuble prise sur l'autel, à la manière des Évêques [11].

ARTICLE II

De l'Aspersion de l'eau bénite devant le très-saint Sacrement exposé, en présence de l'Évêque diocésain ou d'autres Prélats.

14. Devant le très-saint Sacrement exposé, on n'asperge point l'autel; on omet tous les baisers [12]; on omet aussi tous les saluts au chœur [13].

15. Lorsque l'Évêque diocésain est présent [14], ou un Prélat, dans le lieu de sa juridiction, ou un Cardinal [15], voici ce que l'on doit observer : 1° après l'Aspersion de l'autel, le Célébrant

demeure à l'entrée du chœur et asperge d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub. Miss. Cær. Ep.* Ibid. [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Ibid. — [7] Cér. des Év. expl., Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Usage de Rome. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] S. C., 4 avril 1699. Gardel., 3367 ou 3316, ad 3, *Burgi S. Sepulchri.* — [12] Tous les auteurs. — [13] S. C., 31 août 1793, Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana.* — [14] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [15] Tous les auteurs.

ne s'asperge pas; mais, laissant ses Ministres au pied de l'autel, accompagné seulement du Cérémoniaire et de celui qui porte le bénitier, il va au lieu où est l'Évêque. Après lui avoir fait une profonde inclination, il lui présente l'aspersoir avec les baisers ordinaires. Le Prélat, s'étant donné de l'eau bénite, asperge le Célébrant et ses Assistants et rend au Célébrant l'aspersoir, que celui-ci reçoit en baisant d'abord la main du Pontife, puis l'aspersoir; il fait ensuite à l'Évêque une inclination profonde, rend l'aspersoir à l'Acolyte, et retourne devant le milieu de l'autel, où, après la révérence convenable à la croix ou au saint Sacrement, il asperge le Diacre et le Sous-Diacre; 2° il fait alors l'Aspersion comme à l'ordinaire, mais accompagné seulement du Cérémoniaire et du Porte-bénitier, et non point des Ministres sacrés, qui l'attendent au pied de l'autel [1].

16. Si un Évêque, en dehors du lieu de sa juridiction, assiste à l'Aspersion, il est aspergé par le Célébrant [2].

ARTICLE III

De l'Aspersion de l'eau bénite dans les petites églises.

17. Dans les petites églises où le Clergé est peu nombreux, où même il n'y aurait qu'un seul Prêtre, et où peut-être la Messe solennelle serait remplacée par une Messe basse, on fait cependant, le dimanche, l'Aspersion de l'eau bénite avant cette Messe. Le Célébrant alors, revêtu de l'amict, de l'aube, de l'étole, et, s'il est possible, d'une chape de la couleur du jour, se rend à l'autel, précédé du Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir, et fait l'Aspersion comme il vient d'être dit; il se revêt ensuite de la chasuble et célèbre la Messe [3].

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] S. C., 14 avril 1646. Gardel., 1406 ou 1554. ad 3, *in Ulysbonen.* — [3] Merati, Bauldry. Ibid. Castaldi, l. II, sect. II, c. I, n. 5. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 4.

CHAPITRE II

De l'Encensement.

ARTICLE PREMIER

De l'Encensement en général.

1. La manière dont on encense en Italie est différente de celle usitée en France. En France, on lance l'encensoir en l'air, quelquefois même à une très-grande hauteur; en Italie, on ne fait que présenter la fumée de l'encens. Le Cérémonial des Évêques ne suppose jamais qu'on puisse encenser d'une autre manière que celle que nous indiquons au numéro suivant.

2. Quant à la manière d'encenser, voici ce que dit le Cérémonial : « Imposito et benedicto thure, Episcopus, vel Celebrans « capit de manu Diaconi in Missa, vel de manu Presbyteri as- « sistentis in Vesperis thuribulum, videlicet, sinistra, catenulas, « quibus thuribulum sustinetur in earum summitate, dextera « vero easdem catenulas simul junctas, prope thuribulum tenet « ac thuribulum sustinet, ita ut illud commode ducere versus « crucem, et imagines prædictas, et ad se retrahere possit, « quōd recte fit, si ipse Episcopus, aut Celebrans, accepto thu- « ribulo, teneat dexteram, quo fieri potest, proximiorem ipsi « thuribulo, ita ut parvum catenularum spatium remaneat inter « ipsius manum dexteram et thuribulum, præsertim cum thu- « rificantur oblata; nam si nimis thuribulum pendeat, nec « commode, nec secure, nec decore illam actionem expedire « posset, et facta cruci profunda reverentia thurificet illam tri- « plici ductu [1]. » Catalan ajoute, pour l'encensement de la croix : « Thurificat triplici ductu, nihil scilicet dicens; sed post « unamquamque incensationem tantillum quiescens, ita ut dis- « tinguatur tres factas esse incensationes : sunt enim nonnulli « qui adeo velociter eam functionem peragunt, ut minime

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 4.

« ductus ipsi thurificationis cruci exhibitæ discernantur [1]. » Le Cérémonial dit ailleurs : « Dum Episcopus seu alius Celebrans prædictam altaris thurificationem facit; advertat ut se « in ea graviter et decore gerat, non personam aut caput, dum « thuribulum ducit, reducitque, movens; sinistram, quæ summitatem catenularum retinet, firmam stabilemque ante pe« ctus tenebit; dexteram vero manum ac brachium commode « ac tractim cum thuribulo movebit, ita ut, cum thuribulum « ad se retrahit, illud sub brachio leviter et competenti mora « reducat [2]. »

3. Voici ce qu'il faut conclure de ces règles du Cérémonial, d'après les Maîtres de cérémonies les plus expérimentés : 1° on saisit les chaînes près de l'encensoir; 2° pour encenser, on ne lève pas l'encensoir en l'air, mais, de la droite, on le conduit et on le ramène (*ducere versus... reducere ad se*); 3° celui qui encense doit s'observer de manière à ne faire aucun mouvement de corps ou de tête; 4° il tient de la main gauche l'extrémité des chaînes en l'appuyant sur sa poitrine, et de la droite il met l'encensoir en mouvement, de manière que la main et le bras soient seuls en action, en tirant une ligne avec aisance et bonne grâce; 5° il ne laisse pas tomber l'encensoir par son propre poids, mais il le ramène doucement et par un mouvement régulier sous le bras droit [3].

4. D'après ces règles, on n'encense jamais à Rome en tenant l'encensoir par le bout des chaînes. On ne donne pas non plus deux coups, un petit et un grand, qui chez nous sont censés n'en faire qu'un. Cependant il est d'usage, quand on encense l'autel et les Dignitaires, de faire, en élevant l'encensoir, une petite pause, en le tenant immobile pendant un instant; mais on ne tire jamais qu'un seul trait en offrant l'encens. Cette fonction demande à être vue pour être bien comprise, et il faut aussi qu'elle soit bien exécutée [4].

5. 1° Le saint Sacrement, la croix de l'autel, l'Évêque, sont

[1] Catalan. Ibid. Merati, *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 4 et autres. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 4. — [4] Ibid.

encensés de trois coups; les Chanoines et Dignitaires, de deux coups; 2° si un Légat ou un Cardinal se trouvait au chœur, il serait encensé de trois coups, l'Évêque et l'Officiant, de deux coups, les Dignitaires et Chanoines, d'un seul coup, et les autres en passant; 3° l'Officiant est toujours encensé de trois coups, à moins qu'il ne se trouve au chœur quelqu'un qui soit plus digne que lui et qui doive être encensé de trois coups, et alors il est encensé le premier comme à l'ordinaire, mais seulement de deux coups [1]; 4° les séminaristes sont toujours encensés tous ensemble, et en passant [2].

ARTICLE II

De la Bénédiction de l'encens.

6. Lorsqu'un Prêtre met de l'encens dans l'encensoir, il doit être près de l'autel : cette fonction ne doit jamais se faire à la banquette [3].

7. Si l'on met de l'encens dans l'encensoir pour encenser le saint Sacrement seul, on ne le bénit pas. Devant le saint Sacrement exposé, on omet les baisers [4].

8. Chaque fois qu'on doit faire la Bénédiction de l'encens, le Thuriféraire ou le Cérémoniaire se présente, tenant de la main gauche l'encensoir, et de la main droite la navette garnie d'encens avec la cuiller (1) : il présente la navette entr'ouverte au Diacre, ou, si c'est aux Vêpres, au premier Assistant. Celui-ci présente au Célébrant la cuiller en disant : *Benedicite, Pater reverende*, avec les baisers d'usage. Le Célébrant [5], s'étant

(1) Les Rubricistes prescrivent également que le Cérémoniaire et le Thuriféraire se présentent tous deux ensemble : le Cérémoniaire présente la navette, et le Thuriféraire l'encensoir. Pour la manière d'exécuter cette fonction, voir part. IX, ch. III, art. II et V.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 32. — [2] S. C. 3 août 1839. Gardel.. 4711 ou 4857. ad 4, *in Bobien.* — [3] S. C., 19 juillet 1659. Gardel., 1845 ou 1992. *in Turentina.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid , n. 18. — [5] *Rub. Miss.*. part. II. tit. IV, n. 4, et tit. VII, n. 10. *Cær Ep.* Ibid., n. 1.

tourné un peu vers le côté de l'épître [1], met trois fois de l'encens dans l'encensoir, prenant à cet effet trois fois de l'encens dans la navette, disant en même temps : *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis;* ou, si c'est à l'offertoire de la Messe solennelle : *Per intercessionem.* Il rend ensuite la cuiller et fait de la main droite un signe de croix sur l'encensoir : puis le Diacre ou l'Assistant, ayant rendu la navette, prend l'encensoir et le remet au Célébrant, comme il sera dit en son lieu [2].

ARTICLE III

De l'Encensement de l'autel.

9. Le Prêtre qui fait l'encensement de l'autel doit mettre toute son attention à faire cette action avec gravité et bienséance, observant toutes les règles indiquées art. I. La main gauche, qui retient le haut des chaînettes, doit être immobile et appuyée sur la poitrine, et la droite doit se mouvoir avec aisance en conduisant et non en lançant l'encensoir. Lorsqu'il marche, il doit toujours mouvoir, d'abord le pied qui se trouve le plus rapproché de l'autel, et faire un pas chaque fois qu'il conduit l'encensoir, de façon qu'il y ait toujours accord entre le mouvement des mains et celui des pieds [3].

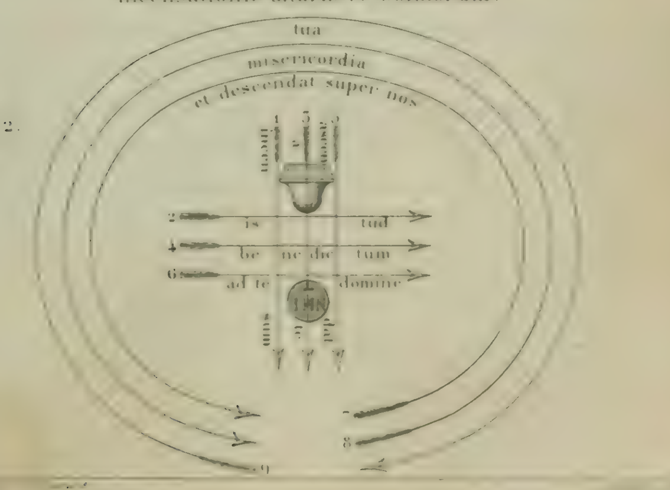
10. Le Célébrant, à la Messe solennelle, ayant dit la prière *Oramus te* et béni l'encens, comme il est dit ci-dessus art. II, reçoit l'encensoir du Diacre [4], lui présente sa main à baiser [5], fait une inclination à la croix [6], ou, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, la génuflexion [7], appuyant la main gauche sur l'autel [8], et l'encense de trois coups sans rien dire (voir fig. I, n. 1, 2 et 3); il fait de nouveau la révérence convenable, puis il encense la table de l'autel, conduisant trois fois l'encensoir à distance égale depuis le milieu de l'autel jusqu'au coin

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 8. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 4. — [5] Conséq. de la Rubr. — [6] *Rub. et Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Baldeschi.

Fig. 1.

ORDO
incensationis altaris et oblatorum.

Fig. 2.



de l'épître[1] (1). (Voir n. 8, 9 et 10.) (On encense toujours de trois coups, quel que soit le nombre des chandeliers.) Arrivé au coin de l'épître, il abaisse la main, encense la partie postérieure de la table, d'abord en bas, puis en haut (n. 11 et 12); s'étant tourné vers l'autel et élevant la main, il encense la partie antérieure, conduisant l'encensoir jusqu'au milieu[2], comme en trois demi-cercles dirigés vers le milieu[3] (13, 14 et 15), fait la révérence convenable, encense de trois coups, toujours en marchant, l'autre côté jusqu'au coin de l'évangile (16, 17 et 18), puis de deux coups la partie postérieure de l'autel du côté de l'évangile, d'abord en bas, puis en haut, comme il a fait au côté de l'épitre (19 et 20[4]); et, sans sortir du même lieu[5], il relève l'encensoir et encense le dessus de l'autel, comme il a fait au côté de l'épître (21, 22 et 23); abaissant ensuite un peu la main, il encense de trois coups le devant de l'autel, en marchant depuis le coin de l'évangile jusqu'au milieu (24, 25 et 26), où, ayant fait de nouveau la révérence convenable, il encense également de trois coups l'autre partie du devant de l'autel, en allant depuis le milieu jusqu'au coin de l'épître (27, 28 et 29), où il s'arrête et rend l'encensoir au Diacre pour être encensé par lui[6].

11. S'il y a sur l'autel des Reliques ou des images de Saints, après avoir encensé la croix et fait la révérence convenable, sans quitter le milieu de l'autel, il encense d'abord de deux coups celles qui se trouvent du côté de l'évangile (4 et 5); ayant de nouveau fait la révérence, il encense de même celles qui sont au côté de l'épître (6 et 7), puis, sans faire la révérence, il fait l'encensement de l'autel, comme il est dit n° 10[7].

12. A l'offertoire, avant d'encenser la croix, il encense les oblats. Pour cela, il fait sur l'hostie et le calice conjointement trois signes de croix avec l'encensoir (fig. II, n. 1 et 2,

(1) On parlera au numéro suivant des chiffres 4, 5, 6 et 7.

[1] *Rub. et Cær. Ep.* Ibid. — [2] *Rub.* Ibid., n. 5. *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub. et Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs — [6] *Rub. et Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid.

3 et 4, 5 et 6); puis il trace avec l'encensoir trois cercles autour du calice et de l'hostie, les deux premiers de droite à gauche, le troisième de gauche à droite (7, 8 et 9), récitant en même temps les prières marquées dans le Missel, et les distribuant ainsi : au premier signe de croix, il dit : *Incensum istud;* au deuxième : *a te benedictum;* au troisième : *ascendat ad te, Domine*. Au premier cercle, il dit : *et descendat super nos;* au deuxième et au troisième : *misericordia tua*. Après quoi il fait l'encensement, comme il vient d'être dit nº 10, en récitant les prières marquées [1].

13. Les Rubriques ne donnent aucune règle pour distribuer ces paroles. Nous donnons ici deux manières de les dire d'après plusieurs auteurs.

1. Dirigatur,	Dirigatur, Domine,
2. Domine,	oratio mea
3. oratio mea (1)	sicut incensum in conspectu tuo.
8. sicut	Elevatio
9. incensum	manuum
10. in conspectu tuo.	mearum
11. Elevatio	sacrificium
12. manuum	vespertinum.
13. mearum	Pone, Domine,
14. sacrificium	custodiam
15. vespertinum.	ori meo,
16. Pone,	et
17. Domine,	ostium
18. custodiam	circumstantiæ
19. ori	labiis
20. meo,	meis ;
21. et ostium	ut non
22. circumstantiæ	declinet
23. labiis meis ;	cor meum
24. ut non declinet	in
25. cor meum	verba
26. in verba malitiæ,	malitiæ,
27. ad excusandas	ad excusandas
28. excusationes	excusationes
29. in peccatis.	in peccatis.

(1) S'il y a des Reliques, le Célébrant les encense entre le n. 3 et le n. 8, dans l'ordre marqué à la fig. 1, sans proférer aucune parole.

[1] *Rub.* Ibid., n. 10. *Cær. Ep.* Ibid., n. 10.

14. Lorsqu'on doit encenser l'autel pendant les Vêpres ou les Laudes, on observe tout ce qui a été dit n° 10 [1].

ARTICLE IV

De l'Encensement des personnes.

15. Si le Clergé est composé de plusieurs ordres de personnes, on commencera par encenser le premier ordre du côté où se trouve le plus digne du chœur, puis le même ordre du côté opposé; puis on passe au deuxième ordre de chaque côté; puis au troisième, etc. L'usage d'encenser d'abord tout un côté du chœur, puis tout le côté opposé, est réprouvé [2].

16. Lorsque quelqu'un du chœur doit être encensé, il doit déférer modestement, par une inclination de tête, l'honneur de l'encensement à celui qui le suit immédiatement et qui doit être encensé après lui [3] (1).

17. Si celui qui encense est d'une dignité égale à celui qui est encensé, ils se font mutuellement une inclination avant et après l'encensement; mais, si celui qui encense est d'une dignité moindre, alors celui-ci fait une inclination médiocre, et le premier y répond par une inclination de tête, ou même ne s'incline point du tout, suivant la dignité de celui qui encense [4]. Dans les Chapitres, en règle générale, les Chanoines seuls sont salués individuellement avant et après l'encensement; les autres, même ceux qui sont encensés individuellement, reçoivent une inclination commune [5].

18. Quand on encense les Dignitaires et les Chanoines, tout

(1) Voici ce qui se pratique généralement à cet égard dans les églises de Rome. Celui du chœur qui doit être encensé le premier, voyant venir celui qui doit l'encenser, se tourne vers son suivant, et ils se saluent mutuellement. Le premier, suivant l'usage des grandes églises de Rome, dit au second : *Ecce odor*, ou encore : *Tibi honor*. Pendant qu'on encense le premier du chœur, le second salue le troisième de la même manière, et ainsi de suite. (Cér. des Ev. expliqué. Ibid.)

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [2] S. C., 23 juin 1607. Gardel, 204 ou 351, ad 3, *in Placentina*. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n 20. — [4] Ibid. — [5] Usage de Rome.

le Chœur se tient debout ; mais ceux-ci ne demeurent debout que pendant qu'on les encense [1]. On pourrait, ce semble, conclure de là, comme de la règle posée au livre I, chapitre XIX, n° 9, du Cérémonial des Évêques, que, si le Clergé se compose de plusieurs ordres, ceux-là seuls faisant partie de l'ordre qu'on encense actuellement ou d'un ordre inférieur se tiennent debout [2].

ARTICLE V

De l'Encensement du saint Sacrement en Procession.

19. Lorsqu'on porte le très-saint Sacrement en Procession, il doit y avoir deux Thuriféraires qui encensent continuellement le saint Sacrement [3]. Ils marchent devant le dais [4].

20. Il y a deux manières d'encenser le saint Sacrement en Procession. Suivant la première, les deux Thuriféraires encensent le saint Sacrement alternativement de la même manière qu'ils encensent les personnes; suivant la seconde, ils ne font que mouvoir l'encensoir sur le chemin par où le saint Sacrement doit passer [5] : celui qui est du côté droit encense de la main gauche, et celui qui est du côté gauche encense de la main droite. Cette seconde manière est suivie partout. Quant à la première, elle n'est usitée que dans quelques ordres religieux, et a plusieurs inconvénients : les Thuriféraires doivent marcher en arrière et encenser le saint Sacrement debout; cependant le saint Sacrement n'est jamais encensé qu'à genoux et par des Prêtres, excepté à l'élévation de la Messe solennelle, où le saint Sacrement est encensé par le Thuriféraire ou le Cérémoniaire, parce qu'alors, comme l'observent Cavalieri et Barruffaldi, les autres Ministres en sont empêchés par leurs fonctions [6].

[1] S. C.. 18 déc. 1660. Gardel., 1936 ou 2082, ad 8, *in Januen*. — [2] Conséq. — [3] *Rub. Miss.* Jeudi et Vendr. saints. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 11; c. XXV, n. 31; c. XXVI, n. 15; c. XXXIII, n. 14 et 19. *Rituale*. Process. SS. Corporis Christi. — [4] Gavantus, part. IV, tit. VIII, n. 9. — [5] Tous les auteurs. — [6] Gardel., *in Instr Clem.* § 20, n. 13.

CHAPITRE III

Du baiser de paix.

1. Celui qui donne le baiser de paix, arrivant devant celui qui doit le recevoir, ne lui fait aucune révérence avant de le lui donner [1]; mais ce dernier lui fait une inclination [2]. Après le baiser de paix, ils se saluent mutuellement [3].

2. Celui qui donne la paix met doucement les mains sur les épaules de celui qui la reçoit, et ce dernier, pendant ce temps, met les siennes sous les bras du premier [4]. Celui qui donne la paix dit : *Pax tecum*, et celui qui la reçoit répond : *Et cum spiritu tuo* [5], et en même temps ils se touchent légèrement la joue gauche [6].

Nota. D'après quelques auteurs, si celui qui reçoit la paix est beaucoup plus digne que celui qui la donne, celui-ci met les mains sous les bras du premier.

3. On donne la paix au premier de chaque ordre; celui-ci la donne à son voisin, et ainsi de suite, observant ce qui est prescrit ci-dessus [7].

CHAPITRE IV

De l'ordre à garder pour la sainte communion.

1. Au signal du Cérémoniaire, ceux qui doivent communier déposent leur barrette, et vont au milieu du sanctuaire, deux à deux, les mains jointes [8]; puis ils se mettent à genoux [9] et s'inclinent [10] pendant le *Confiteor* [11].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxiv, n. 5. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep* Ibid., n. 2. — [4] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4904 ou 5050, ad 9, *in Tuden*. — [5] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 75. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxiv, n. 6. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxix, n. 3. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid.

2. Les Ministres sacrés communient toujours les premiers [1], puis les Prêtres, s'il y en a; ceux-ci portent l'étole [2] de la couleur du jour [3]. Les Acolytes viennent après eux [4].

3. En même temps, tous les autres se lèvent; les deux Clercs qui doivent communier après les Acolytes font la génuflexion; en même temps que ceux-ci se séparent, les deux Clercs montent au milieu d'eux; lorsque ceux-ci ont communié, ils se lèvent, s'écartent, se tournent l'un vers l'autre et descendent au bas des degrés. Pendant ce temps, le deuxième couple monte à l'autel, le troisième s'avance entre les deux du premier couple, et tous quatre font ensemble la génuflexion. Les deux qui ont communié vont à leurs places. On continue ainsi jusqu'à la fin [5].

4. Les Ecclésiastiques reçoivent la communion sur le bord du marchepied. Après avoir communié, chacun retourne à sa place [6].

5. Les laïques reçoivent la communion à la balustrade du chœur ou sur le pavé au pied de l'autel [7]. S'il y a une communion nombreuse, il sera bon de charger quelques personnes de veiller à ce que les mouvements se fassent avec ordre, dévotion et recueillement [8]. On fera arriver les communiants par le côté de l'évangile [9] et sortir par le côté de l'épître [10].

6. On garde le même ordre pour recevoir les Cierges bénits, les Cendres, les Rameaux, baiser les saintes Reliques, etc., chacun ayant la tête nue et la barrette à la main [11].

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 6. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIX, n. 4. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Tous les auteurs.

CHAPITRE V

De l'orgue.

ARTICLE PREMIER

Des jours où l'on touche l'orgue.

1. Il convient de toucher l'orgue tous les dimanches et fêtes chômées [1].

2. On ne doit pas toucher l'orgue les dimanches et les féries de l'Avent et du Carême. On excepte de cette règle le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième du Carême à la Messe [2] et aux Vêpres [3]; le Jeudi saint à la Messe [4], jusqu'à la fin du *Gloria in excelsis* [5]; le Samedi saint à la Messe [6], depuis le commencement du *Gloria in excelsis* [7], et aux Vêpres [8]; les Offices des Saints célébrés avec quelque solennité [9], et même les Messes votives de la sainte Vierge, ou autres Fonctions solennelles [10].

3. On touche l'orgue toutes les fois que le Diacre et le Sous-Diacre portent la dalmatique et la tunique, quand même la couleur est violette [11].

4. On ne touche pas l'orgue à l'Office des morts [12] (1).

(1) Voici cependant un décret de la S. C. à ce sujet : « Lectæ fuerunt « litteræ Archiepiscopi Januen. Respondentis in sua Metropoli ab immemorabili tempore solitum esse in Missis mortuorum adhiberi etiam or« ganum, sed tono quodam mœsto et lugubri; quibus stantibus S. R. C. « respondit : *Id etiam posse permitti in Ecclesia Savonen., non obstante*

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxviii, n. 1. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxviii, n. 1. S. C., 11 sept 1847. Gardel., 4957 ou 5118, ad 1, *in Taurinen.* — [3] S. C., 2 avril 1718. Gardel., 3755 ou 3904, ad 3, *in Beneventana.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 2. — [5] Merati, part. IV, tit. viii, n. 4. Baldeschi, part. IV, c. vi, art. 2, n. 2. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Merati. Ibid., tit. x, n. 51. Baldeschi. Ibid., c. viii, art. v, n 38. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] S. C., 14 avril 1753. Gardel., 4084 ou 4233, ad 4, *in Conimbricen.* — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] S. C., 2 sept. 1741. Gardel., 3970 ou 4119, ad 9, *in Aquen.* — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 13.

ARTICLE II

De la manière de se servir de l'orgue.

§ 1. — Règles générales.

5. On touche l'orgue à l'entrée de l'Évêque, d'un Légat, d'un Cardinal, ou d'un Prélat que l'Évêque voudrait honorer [1]. On le fait encore au commencement des Fonctions solennelles pendant que l'Officiant sort de la sacristie [2], et le son de l'orgue continue jusqu'au commencement de l'Office [3].

6. On touche l'orgue pendant la Messe, les Vêpres et les Matines solennelles. Aux autres Heures, il n'est pas d'usage de le faire; on peut cependant en conserver la coutume, surtout à Tierce, avant la Messe pontificale [4].

7. Toutes les fois que l'orgue joue pour remplacer le chant de quelques paroles, ces paroles doivent être prononcées d'une manière intelligible par quelqu'un du chœur. Il serait même à souhaiter qu'un Chantre les chantât conjointement avec le son de l'orgue [5] (1).

8. Le premier verset des cantiques, des hymnes, et ceux auxquels le Chœur doit se mettre à genoux, le *Gloria Patri*, le dernier verset des hymnes, doivent être chantés par le Chœur et non touchés sur l'orgue [6].

§ 2. — Usage de l'orgue pendant les différentes fonctions.

9. A la Messe solennelle, on joue de l'orgue alternativement au *Kyrie eleison*, au *Gloria in excelsis*, au *Sanctus* et à

« *prohibitione Ordinarii.* » (S. C., 31 mars 1629. Gardel., 660 ou 807, *in Savonen.*)

(1) 1° Suivant Bauldry (*loc. cit.*, n. 11), cette règle ne s'appliquerait pas à la Messe solennelle, attendu qu'il suffit que le Prêtre lise tout à l'autel, et qu'il est certaines parties dont le chant ne paraît pas obligatoire. Mais tous les autres auteurs regardent cette règle comme générale. 2° D'après une réponse de la S. C., elle autoriserait l'usage de réciter ces parties de l'Office à voix basse. (S. C., 22 juillet 1848. Gardel., 4974, ad 4, *in Senen.*)

[1] Ibid., n. 3, et l. II, c. I, n. 4. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [4] Ibid., n. 7. — [5] Ibid. — [6] Ibid., n. 6.

l'*Agnus Dei*. On en joue encore après l'épître, à l'offertoire; à l'élévation, d'un son plus grave et plus doux; à l'antienne de la communion et à la fin de la Messe. On ne joue pas pendant le *Credo*[1].

10. Aux Vêpres solennelles, on touche l'orgue à la fin de chaque psaume, et le son de l'orgue peut remplacer la répétition de l'antienne. On le fait encore alternativement à tous les versets de l'hymne et du *Magnificat* suivant les règles données § 1[2]. Il est bon de conserver l'usage de le faire encore pendant le dernier psaume[3].

11. Aux Matines, on peut toucher l'orgue comme aux Vêpres[4].

CHAPITRE VI

De la Prédication.

1. Si l'on prêche pendant la Messe solennelle, on le fait après l'évangile[5], et régulièrement le sujet du sermon doit être l'évangile du jour[6]. On peut aussi, avec la permission de l'Ordinaire, prêcher avant et après la distribution de la sainte communion[7]. Si l'on doit prononcer une oraison funèbre à une Messe de *Requiem*, on le fait entre la Messe et l'Absoute[8].

2. Le Prédicateur, revêtu du surplis[9], et même de l'étole[10] de la couleur du jour[11], si telle est la coutume[12], monte en chaire. Lorsqu'il y est arrivé, il s'assied et se couvre; puis il se découvre, se lève, se met à genoux, fait le signe de la croix et récite à haute voix l'*Ave Maria*, et jamais le *Regina cœli*. Il se lève ensuite, se couvre, et commence le sermon[13], pendant lequel il peut s'asseoir. Il se découvre toutes les fois qu'il pro-

[1] Ibid., n. 9 et 10. — [2] Ibid., n. 8. — [3] Catalan, n. 2. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [5] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 6. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXII, n. 2, et l. II, c. VIII, n. 48. — [7] S. C., 16 avril 1853. Gardel., 5183, ad 24. *Ord. min. S. Franc.* — [8] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. n. 6. — [9] Conséq. — [10] S.C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 21. *Marsorum*. — [11] Tous les auteurs. — [12] V. 6. — [13] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5.

nonce le saints noms de Jésus et de Marie, et à la fin du sermon, il peut bénir le peuple par un signe de croix [1].

3. Si le Célébrant prêche lui-même, on peut voir ce qui est dit ci-après, p. 214.

4. Si le saint Sacrement est exposé et découvert, le Prédicateur ne se couvre pas [2].

5. Si l Évêque est présent, on observe ce qui est prescrit part. IV, sect. I, chap. III, n. 24, p. 244.

CHAPITRE VII

De la décoration des églises.

1. Il faut avoir égard au temps, au lieu et aux personnes pour la manière dont on doit décorer les églises. 1° Quant au temps, on doit donner à la décoration de l'église une splendeur proportionnée à la solennité de la fête [3]. Tel est, en effet, l'ancien usage de l'Église [4]. 2° Quant au lieu, on doit orner avec plus de soin les cathédrales et les collégiales qui ont un Clergé plus nombreux, des ornements plus riches et plus variés, et des parties plus distinctes se prêtant mieux à la décoration. 3° On doit aussi avoir égard à la dignité plus ou moins grande des personnes qui viennent assister ou présider aux Offices divins [5].

2. Si la fête est particulière à une église et des plus solennelles, il convient d'orner extérieurement les portes de fleurs, de branches et de feuillages, de lames d'or ou d'argent, de flambeaux de diverses couleurs, selon la coutume des lieux et la qualité des temps. Au-dessus de la porte, on peut mettre et décorer de la même manière l'image du Saint ou des Saints dont on fait la fête. On peut placer au-dessous, dans l'ordre de dignité, les insignes du souverain Pontife, d'un Légat, des Car-

[1] Tous les auteurs. — [2] *Instr. Clem.*, § XXII. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 1 — [4] Catalan. — [5] *Cær. Ep.* Ibid.

dinaux, d'un Nonce, de l'Évêque, d'un Prince ou de la ville. On ne peut pas y mettre les insignes de personnes d'un ordre inférieur[1].

3. Il est aussi convenable de décorer le portique de l'église avec des tapisseries. On évitera cependant d'employer celles où l'on aurait brodé des images profanes ou indécentes. Il en est de même pour l'intérieur de l'église : on ne doit y mettre aucune image, si ce n'est celle des Saints ou des souverains Pontifes[2]. On ne peut pas même exposer dans l'église l'image d'un Bienheureux, à moins qu'on ait le pouvoir d'en faire l'Office[3].

4. Les murs de l'église pourront être ornés à l'intérieur; la décoration des tribunes sera plus riche, et l'étoffe que l'on emploiera sera de la couleur qui convient à la fête[4]. Cependant, à Rome même, l'usage s'est introduit de mettre dans les églises des tentures qui ne sont pas de la couleur du jour[5].

5. Aux grandes solennités communes à toutes les églises, telles que Noël, Pâques, la Pentecôte, etc., on suit les mêmes règles pour la décoration. Il ne faut jamais omettre, en ces jours de fête, de décorer la tribune, les autels, le trône épiscopal, la crédence et les ambons[6]. On n'a pas coutume de décorer les portes, le portique, ni les murs de l'église; si cependant c'était l'usage, il faudrait le conserver[7].

6. On couvre le sanctuaire d'un tapis vert, et sur tous les degrés, on en étend, s'il est possible, un autre plus riche et plus précieux. Si l'on ne pouvait avoir ce grand tapis, il faudrait au moins en avoir un qui couvrirait le marchepied de l'autel. On doit également orner avec plus de soin, au moyen de fleurs, de branches d'arbres et autres décorations, le lieu où reposent des corps de saints Martyrs; dans un grand nombre d'églises, c'est le dessous du grand autel[8].

7. Si l'autel est séparé du mur, on mettra par devant et par derrière des parements d'or, d'argent ou de soie de la couleur

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [2] Ibid., n. 4. — [3] S. C., 27 sept. 1659. Gardel., 1855 ou 2002, ad 1. *Decretum.* 17 avril 1660. Gardel., 1899 ou 2046, ad 1. *Declaratio Decreti.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [5] Catalan. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid., n. 23. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 16.

des ornements et rehaussé de broderies d'or. On ne doit pas cependant mettre de corniches en bois aux angles de l'autel; mais plutôt des franges d'or ou de soie travaillées avec soin [1].

8. On met sur l'autel six chandeliers en argent, s'il est possible, ou bien en cuivre doré, et, au milieu et de même métal, une croix tournée vers la partie antérieure de l'autel, assez élevée pour que son pied égale en hauteur les deux chandeliers qui en sont les plus rapprochés et que la croix tout entière avec l'image de Jésus-Christ crucifié surpasse les chandeliers. Ces chandeliers doivent être inégaux entre eux, de sorte que les plus élevés soient les plus rapprochés de la croix : ils doivent aussi être un peu plus hauts que ceux dont on se sert les autres jours. On y place des cierges de cire blanche [2] (1).

9. Si l'autel est adossé au mur, on pourra adapter, par derrière et au-dessus, une draperie plus riche et plus précieuse où seraient représentées les images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge ou des Saints, si ces images ne sont déjà peintes sur la muraille [3].

10. S'il y a un ciboire (2) au-dessus de l'autel, on pourra aussi l'orner de fleurs et de branches d'arbres; s'il n'y en a pas, on peut suspendre un baldaquin de forme carrée et de la couleur des ornements. Ce baldaquin doit couvrir l'autel et son marchepied [4].

11. Les autres autels doivent être décorés de parements de la couleur du jour, sans corniches et avec des franges comme le grand autel. On doit y mettre au moins deux chandeliers et une croix. On en couvre les marches, s'il est possible, avec des tapis ou des étoffes. L'autel où réside le saint Sacrement doit être orné avec plus de magnificence que les autres [5].

(1) On voit cependant, à Rome même, beaucoup d'autels où les chandeliers sont de même hauteur.

(2) On appelle *ciborium* un dôme placé au-dessus de l'autel et supporté par quatre colonnes. Beaucoup d'autels, à Rome, n'ont pas ce *ciborium*, et même les autels qui sont surmontés d'un dais n'ont pas toujours des étoffes de la couleur du jour.

[1] Ibid., n. 11. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

12. Dans les fêtes solennelles, on allume plusieurs lampes. Elles doivent être en nombre impair. Il y en aura au moins trois devant le grand autel, et au moins cinq devant le très-saint Sacrement. On peut aussi mettre une lampe devant chaque autel, et ces lampes seront allumées aux fêtes principales, au moins pendant la Messe et les Vêpres solennelles. Devant l'autel du saint Sacrement, on en allume au moins trois pendant tout le jour. On peut aussi conserver l'usage d'en entretenir une devant les Reliques des Saints[1].

13. S'il se trouve dans l'église des ambons où l'on a coutume de chanter l'épître et l'évangile, il convient de les orner, ainsi que la chaire, d'étoffes de soie de la couleur convenable à la fête. On doit cependant décorer avec plus de richesse le lieu où se chante l'évangile[2].

14. Les jours de dimanche et de fêtes moins solennelles, auxquels le peuple s'abstient du travail, on décore l'autel et les siéges avec un peu moins de splendeur; cependant la couleur doit être convenable au temps, et les ornements doivent être plus précieux que ceux dont on se sert aux doubles-mineurs, aux semi-doubles, pendant les octaves, aux féries de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles. Dans les jours dont on vient de parler en dernier lieu, quatre cierges suffisent à l'autel ; aux fêtes simples et aux féries ordinaires, on n'en met que deux[3].

[1] Ibid., n. 17. — [2] Ibid., n. 18. — [3] Ibid., n. 24.

QUATRIÈME PARTIE

DE LA MESSE CHANTÉE

PREMIÈRE SECTION

DE LA MESSE SOLENNELLE

CHAPITRE PREMIER

De la Messe solennelle ordinaire.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare sur la table de la sacristie les ornements du Célébrant au milieu, ceux du Diacre à droite, et ceux du Sous-Diacre à gauche. (Voir part. II, sect. II, chap. IV, art. 2, p. 41.) S'il doit y avoir Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, on prépare à la sacristie, pour le Célébrant, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape, et les ornements des Ministres sans manipules. En ce cas, les trois manipules et la chasuble seront disposés sur la banquette. Les jours où l'on ne porte pas la dalmatique et la tunique, on dispose les chasubles pliées, si l'on s'en sert. On doit tenir prêts les chandeliers et les cierges des Acolytes, et des flambeaux pour l'élévation; et, s'il doit y avoir entrée solennelle, l'encensoir et la navette. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite, on dispose le bénitier et l'aspersoir [1].

[1] Conséq. de la Rub.

2. *Dans l'église.* On met sur l'autel le Missel ouvert à la Messe du jour [1]; on marque bien les mémoires et la préface que l'on doit chanter, sans confondre la préface festivale et la préface fériale [2]; on couvre la crédence d'une nappe tombant jusqu'à terre [3]; on y met le calice avec son voile, les burettes et la nappe de communion, et on recouvre le tout du grand voile [4] qui doit servir au Sous-Diacre à l'offertoire [5]; on met encore sur la crédence le livre pour l'épître et l'évangile. S'il doit y avoir Aspersion, on prépare le livre où se trouve notée l'intonation de l'antienne [6]. On met aussi du côté de l'épître un siége allongé couvert d'un tapis ou d'une étoffe, sur lequel devront s'asseoir le Diacre et le Sous-Diacre [7]. Un simple Prêtre ne peut pas se servir d'un fauteuil [8].

3. On tient prêt, au lieu accoutumé, un réchaud, des pincettes, l'encensoir et la navette garnie d'encens.

ARTICLE II

Des cérémonies générales du chœur pendant la Messe solennelle ordinaire.

4. Lorsque le Célébrant et les Ministres sont arrivés à l'autel pour commencer la Messe [9], et jamais auparavant [10], l'orgue se tait, et les Chantres commencent l'introït [11].

5. *Tout le Clergé doit être à genoux :* 1° depuis le commencement de la Messe jusqu'à ce que le Célébrant monte à l'autel [12], à l'exception des Chanoines, qui restent debout [13]. Les Chantres restent aussi debout [14]; 2° depuis le commencement du canon jusqu'après l'élévation [15]; 3° pendant la bénédiction

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 5. — [2] Avis. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 19. — [4] *Rub. Miss.* Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid . n. 22. — [8] S. C., 27 août 1822. Gardel., 4440 ou 4590, ad 7, *Dubiorum.* — [9] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 30. — [10] S. C., 14 avril 1753. Gardel., 4084 ou 4233, ad 7, *in Conimbricen.* — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 5. — [13] S. C., 19 juillet 1659. Gardel., 1845 ou 1992, *in Cusentina.* — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 59.

du Célébrant, à la fin de la Messe, à l'exception des Chanoines, qui ne font qu'une inclination profonde[1] (1).

6. Lorsque, pendant le *Credo*, on chante *Et incarnatus est*, tous ceux qui ne sont pas assis doivent se mettre à genoux et incliner la tête jusqu'à *Homo factus est* inclusivement[2].

Nota 1°. Aux Messes des féries de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps, des Vigiles, soit qu'on jeûne ou qu'on ne jeûne pas, aux Messes des morts, on se met en outre à genoux pendant les oraisons, depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* inclusivement, et pendant les postcommunions. On excepte la veille de Pâques, celle de la Pentecôte, celle de Noël et les Quatre-Temps de la Pentecôte[3].

Nota 2°. On se met encore à genoux à certaines paroles, comme lorsque le Diacre chante *Flectamus genua*, jusqu'au moment où le Sous-Diacre dit *Levate;* lorsque, dans l'épître, on chante ces paroles : *In nomine Jesu omne genu flectatur*, jusqu'à *infernorum* inclusivement; au verset *Adjuva nos*, lorsqu'on le chante pendant le Carême; au verset *Veni sancte Spiritus* dans l'octave de la Pentecôte, et aux Messes votives du Saint-Esprit; à ces mots : *Verbum caro factum est*[4]; le jour de Noël et de l'Annonciation, et si cette fête est transférée, le jour où on la célèbre[5], à l'*Incarnatus est* du *Credo*, même ceux qui seraient assis se mettent à genoux[6].

7. *Tout le Chœur peut s'asseoir :* 1° quand le Célébrant est assis; 2° pendant le chant de l'épître, des prophéties, s'il y en a, du graduel, du verset, de la prose, si l'on en dit une, de

(1) Baldeschi et autres enseignent que le Clergé se tient à genoux pendant la distribution de la sainte communion. D'après le Cérémonial des Évêques, l. II, c. XXIX, n. 3, on devrait demeurer debout.

[1] S. C., 27 août 1836. Gardel,, 4633 ou 4782, ad 12, *in Veronen.* — *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53. S. C., 22 juillet 1846. Gardel., 4960 ou 5121, ad 2, *in Adiacen.* — [3] Rubr. partic. de ces jours. — [4] *Rub. Miss.* Ibid., n. 1. — [5] S. C., 16 juin 1663. Gardel., 2081 ou 2330, *in Panormitana.* 11 juin 1701. Gardel., 3441 ou 3590, ad 3, *Urbis ordinis servorum.* 25 sept. 1706. Gardel., 2605 ou 3754, ad 17, *Urbis et Orbis.* — [6] S. C., 15 fév. 1659. Gardel., 1819 ou 1966, ad 2, *in Neapolitana.*

l'offertoire jusqu'à l'encensement du Chœur, ou, s'il n'y a pas d'encensement, jusqu'à la préface, et pendant l'antienne de la communion [1].

NOTA. Les Chantres, lorsqu'ils chantent seuls quelque chose, doivent se tenir debout [2].

8. On est debout le reste du temps [3].

9. *On doit s'incliner à Gloria Patri*, jusqu'à *Sicut erat* exclusivement, lorsqu'il est chanté par le Chœur; au très-saint nom de Jésus, à celui de Marie, à celui du Saint dont on fait l'Office ou bien mémoire, et à celui du souverain Pontife; pendant le *Gloria in excelsis*, à ces paroles : *Adoramus te... Gratias agimus tibi... Jesu Christe... suscipe deprecationem nostram;* pendant le *Credo*, à celles-ci : *Jesum Christum... simul adoratur;* pendant la préface, à *Gratias agamus Domino Deo nostro*. Toutes ces inclinations sont de tête seulement [4]. On s'incline profondément pendant les deux élévations, et on incline la tête pendant la communion du Prêtre sous l'une et l'autre espèce, si le Chœur n'est pas occupé [5].

10. Il est aussi quelques circonstances où l'on doit même ôter la calotte. Ainsi les Évêques seuls peuvent la garder pendant qu'on les encense [6]; on doit l'ôter aussi lorsqu'on est aspergé [7], pour faire la génuflexion, à la bénédiction du Célébrant, pendant le chant de l'évangile, et depuis le commencement du *Sanctus* jusqu'après la communion. On doit aussi ôter la calotte pour recevoir les Cierges, les Cendres et les Rameaux [8], et en général, toutes les fois que l'on remplit quelque fonction [9].

11. *Tout le Clergé fait le signe de la croix* à la fin du *Gloria in excelsis*, lorsqu'on chante au chœur les paroles *in gloria*

[1] *Rub. Miss.* Ibid., n. 7. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] S. C., 28 avril 1663. Gardel.. 2068 ou 2215. ad 1, *in Senogallien*. 21 nov. 1665. Gardel., 2200 ou 2347, *in Fanen*. 21 avril 1668. Gardel., 2284 ou 2435, *in Fanen*. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Baldeschi, conséq. — [9] S. C., 10 janv. 1693. Gardel., 3153 ou 3302. ad 3 et 4, *in Nicien*.

Dei Patris; à la fin du *Credo*, à celles-ci : *Et vitam venturi sæculi;* et à la fin du *Sanctus*, à *Benedictus qui venit*[1], qui se chante seulement après l'élévation[2].

12. *On se frappe la poitrine* au mot *nobis* des trois *Agnus Dei*[3].

13. Les Chanoines, à la Messe solennelle, récitent deux à deux, en même temps que l'Évêque, les prières de la confession, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*[4]. A Rome, tous les Ecclésiastiques assistant à une Messe solennelle suivent la même règle; les Chantres seuls en sont dispensés[5].

ARTICLE III

Des cérémonies spéciales aux Ministres de la Messe solennelle ordinaire.

§ 1. — Observations et règles générales.

14. Les dispositions intérieures et extérieures recommandées à tous les membres du Clergé p. 159, sont à plus forte raison à recommander à ceux qui ont une part active à la célébration du saint Sacrifice. En outre, ils auront toujours soin de marcher dans le chœur avec modestie et gravité, de manière à porter l'édification et à remplir le but que l'Église s'est proposé dans l'institution des saintes cérémonies.

15. Les Ministres de la Messe solennelle sont le Célébrant, le Diacre, le Sous-Diacre, le Cérémoniaire (1), les Acolytes et le Thuriféraire[6]. Aucun d'eux ne doit porter l'aumusse ni la mozette. La place ordinaire du Cérémoniaire est du côté de l'épître, et celle des Acolytes près de la crédence[7].

(1) Il pourrait y avoir un second Cérémoniaire pour faciliter l'exécution des cérémonies et suppléer en cas de besoin aux Ministres inférieurs. (*Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 3 et 6.)

[1] Plusieurs auteurs. Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [2] S. C., 12 nov. 1836. Gardel., 4520 ou 4669, ad 33, *Marsorum*. — [3] V. 1. Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 32. — [5] Usage de Rome. — [6] Toutes les Rubr. — [7] Usage de Rome.

NOTA. Un simple Prêtre ne peut, sans y être autorisé par un indult Apostolique, avoir, à la Messe solennelle, un Prêtre assistant [1]. On excepte le cas de la première Messe d'un nouveau Prêtre, où le Prêtre assistant peut être en chape; mais il n'a d'autre fonction à remplir que celle de suivre attentivement le nouveau Prêtre [2].

16. Quand même le saint Sacrement ne serait pas dans le tabernacle, tous les Ministres de l'autel, à l'exception du Célébrant, saluent la croix de l'autel par une génuflexion. Le Diacre et le Sous-Diacre, et même le Célébrant, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, font la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière; pendant le cours de la Messe, ils la font sur le plus bas degré. Les Ministres inférieurs font toujours la génuflexion sur le pavé [3].

17. Le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre, étant à l'autel, tiennent les mains jointes toutes les fois qu'elles ne sont pas occupées. Les Ministres inférieurs tiennent aussi les mains jointes et se tournent vers l'autel toutes les fois que le Célébrant chante ou lit quelque chose à voix haute; hors ce temps, à moins que le contraire ne soit marqué, ils tiennent les bras croisés [4]. On entend par là la main droite posée sur l'avant-bras gauche et la main gauche posée sous l'avant-bras droit, en dedans des manches du surplis [5].

18. Toutes les fois que le Célébrant et les Ministres sacrés doivent aller s'asseoir, le Cérémoniaire les y invite par une inclination. Ils font alors la révérence convenable, puis se rendent directement à la place qu'ils doivent occuper à la banquette, savoir, le Célébrant au milieu, le Diacre à droite et le Sous-Diacre à gauche. Le Diacre prend de la main droite la barrette du Célébrant; puis, lorsque celui-ci est arrivé, le Diacre et le Sous-Diacre élèvent la partie postérieure de la chasuble; le Diacre présente au Célébrant sa barrette avec les baisers prescrits; puis les deux Ministres sacrés prennent eux-mêmes leurs

[1] S. C., 15 mars 1721. Gardel., 3794 ou 3944, ad 5, *in Lucana*. — [2] S. C., 11 mars 1837. Gardel., 4658 ou 4807, ad 2 et 3, *in Mathelicen*. — [3] Tous les auteurs — [4] Tous les auteurs. — [5] V. les estampes.

barrettes, font ensemble, et conjointement avec le Cérémoniaire une inclination médiocre au Célébrant, et s'asseyent à ses côtés. Pendant qu'ils sont assis, ils tiennent les mains étendues sur les genoux par-dessus les ornements, et suivent les règles du chœur pour se couvrir, se découvrir et s'incliner. Toutes les fois qu'il y a lieu de le faire, ils en sont avertis par le Cérémoniaire, qui reste debout, les bras croisés, à la droite du Diacre ou à la gauche du Sous-Diacre, et de manière à être vu de tout le Chœur. Quand il est temps de revenir à l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre se découvrent au signal du Cérémoniaire, déposent leurs barrettes sur la banquette, le Diacre reçoit celle du Célébrant avec les baisers ordinaires, ils saluent ensemble conjointement avec le Cérémoniaire, et les Ministres sacrés accompagnent le Célébrant à l'autel [1]. En retournant à l'autel, ils saluent le Chœur [2], d'abord du côté de l'épître, puis, après quelques pas, du côté de l'évangile [3], le Célébrant se tenant entre le Diacre et le Sous-Diacre [4]. En arrivant à l'autel, ils font la révérence convenable, et, pendant que le Célébrant monte, le Diacre et le Sous-Diacre élèvent ses vêtements, sans cependant monter au delà de leurs places respectives, s'ils ne doivent pas alors monter à l'autel [5]. Pendant que le Célébrant et les Ministres sacrés sont assis, les Acolytes peuvent aussi s'asseoir; mais sans se couvrir [6].

§ 2. — De la préparation à la Messe.

19. Le Cérémoniaire [7] et les Acolytes [8] doivent être arrivés les premiers, le Cérémoniaire, pour s'assurer si tout est disposé comme il est marqué p. 194 [9], et les Acolytes pour allumer les cierges de l'autel, si personne n'est spécialement chargé de cet office, et aider aux Ministres sacrés à se revêtir de leurs

[1] Tous les auteurs. — [2] Grand nombre d'auteurs. — [3] Baldeschi, d'après le *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 10, et c. XXX, n. 2. — [4] Baldeschi, d'après le *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 13. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid, c. V, n. 2. — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Cær. Ep.* Ibid.

ornements. Ils se rendent à l'église environ un quart d'heure avant la Messe [1].

20. Le Diacre et le Sous-Diacre se rendent à la sacristie assez à temps pour pouvoir être revêtus de leurs ornements avant l'arrivée du Célébrant [2]. Ils commencent par chercher et marquer dans le Missel l'épître et l'évangile du jour et ont soin de lire attentivement ce qu'ils doivent chanter. C'est encore au Diacre à préparer le Missel pour le Célébrant, à chercher la Messe et disposer les signets [3] (1). Ils se lavent ensuite les mains [4], le Sous-Diacre prépare le calice comme il est dit p. 72. On porte ensuite à la crédence le calice et le livre des épîtres et des évangiles, et on met sur l'autel le Missel, comme il a été dit n° 2, p. 195 [5] (2). Les Ministres sacrés se revêtent alors des ornements, qu'ils prennent tous, à l'exception du manipule, et de la chasuble pliée aux jours où l'on s'en sert [6], récitant en même temps les prières marquées pour les différents ornements, s'ils le veulent [7].

21. Lorsque le Célébrant arrive, tous les Ministres le saluent : le Diacre et le Sous-Diacre lui aident à se revêtir de tous les ornements (3), puis ils prennent le manipule et la chasuble

(1) Nous ne voulons pas condamner ici la pratique de certaines églises où ces objets sont préparés d'avance par des Clercs-Sacristains. Cependant la plupart des auteurs assignent ces fonctions aux Ministres sacrés.

(2) Les auteurs disent généralement que les Ministres sacrés peuvent faire porter ces objets à l'autel et à la crédence ; cependant ils ajoutent qu'il serait plus convenable que le Sous-Diacre portât lui-même le calice à la crédence, et, d'après Bauldry, il conviendrait que ce fût le Diacre lui-même qui portât le Missel à l'autel.

(3) Quelques auteurs modernes, fondés sur un décret du 13 juin 1676 (2629 ou 2791, ad 3. *in Neapolitana*), prétendent que les Ministres sacrés ne doivent point aider au Célébrant à se revêtir des ornements; et plusieurs recueils abrégés de décrets donnent cette prescription. Mais, comme on a trouvé cette règle contraire à l'enseignement de tous les auteurs, on a cru devoir consulter à cet égard le Cardinal Préfet de la S. C., qui a répondu, le 3 octobre 1851, que ce décret était exclusivement applicable aux Chanoines remplissant les fonctions de Diacre ou de Sous-Diacre aux

[1] Baldeschi et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] La plupart des auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] La plupart des auteurs. — [6] Tous les auteurs. — [7] Bauldry, Du Molin et autres.

pliée, si l'on s'en sert [1]. Le Célébrant se couvre alors de la barrette; le Diacre et le Sous-Diacre se couvrent en même temps [2], et tous les Ministres se placent comme il est dit ci-après, nº 26. Le Céremoniaire reste derrière le Célébrant [3] (1).

22. Si l'on doit faire l'entrée solennelle, on fait bénir l'encens de la manière indiquée p. 179 [4] (2).

23. Au signal donné par le Céremoniaire, le Célébrant et les Ministres sacrés se découvrent [5] et descendent sur le pavé, s'il y a un degré [6]. Tous saluent ensemble la croix ou l'image de la sacristie par une inclination profonde et le Célébrant par une médiocre [7], et l'on se rend au chœur en cet ordre : les Acolytes portant leurs chandeliers marchent devant [8], puis le Céremoniaire les mains jointes [9]. Après eux viennent le Sous-Diacre, le Diacre et le Célébrant, ayant les mains jointes [10] et la barrette sur la tête [11]. Si l'entrée est solennelle, le Thuriféraire marche le premier avec l'encensoir fumant (3), entre les deux Acolytes, qui sont suivis de tous les membres du Clergé deux à deux, comme il est dit p. 162 [12].

24. En entrant à l'église, le Céremoniaire présente de l'eau bénite au Sous-Diacre, puis au Diacre, qui se découvrent pour la recevoir. Le Diacre en présente au Célébrant qui se découvre également. S'il y a encore un trajet suffisant, le Célébrant et

Messes solennelles célébrées par leurs égaux. On pourrait donc tout au plus l'étendre au cas où l'office de Diacre et de Sous-Diacre serait rempli par un Prêtre d'une dignité égale à celle du Célébrant.

(1) S'il y a Aspersion, V. p. 172.

(2) Gavantus (ibid., l. z) et Du Molin (*Off. du Sous-Diacre*) supposent qu'on fait la bénédiction de l'encens quand même on ne ferait pas l'entrée solennelle. Merati (*loc. cit.*) en parle avec cette restriction : « Ubi « tamen mos est... nam in aliquibus ecclesiis hic ritus non est in usu. » Baldeschi, qui suppose toujours l'entrée solennelle, n'en parle pas.

(3) V. p. 162, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 23 et 24. — [5] Tous les auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub. Miss.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Cær. Ep.* Ibid.

ses Ministres, ayant fait le signe de la croix, se couvrent de nouveau[1].

25. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelqu'une des révérences prescrites part. II, ch. I, art. 3, p. 76, le Diacre et le Sous-Diacre s'étant placés aux côtés du Célébrant, tous les Ministres les font avec ensemble. S'ils passent dans le Chœur, le Clergé y étant assemblé, ils le saluent de la même manière[2], ou bien le Cérémoniaire et les deux Acolytes saluent le Chœur en y entrant, et ceux qui sont du même ordre ou d'un ordre inférieur (1) leur rendent le salut; puis, pendant qu'ils se rendent à l'autel, le Célébrant et les Ministres sacrés saluent le Chœur à leur tour[3].

NOTA. Si le Célébrant et ses Ministres sont près de l'autel, ou s'ils traversent le Chœur, ils demeurent découverts, et le Cérémoniaire ou un autre Clerc a dû prendre leurs barrettes avant qu'ils aient salué le Clergé[4]. Telle est la pratique des églises de Rome où cette entrée se fait par la grande grille[5]. Le Cérémoniaire ou le Clerc qui a reçu les barrettes va les porter à la banquette après avoir fait la génuflexion à l'autel. Le Célébrant et ses Ministres observent ensuite ce qui est prescrit n° 26, 28 et suivants[6].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

26. En arrivant près de l'autel, le Célébrant et les Ministres sacrés se découvrent, s'ils ne sont pas déjà découverts, suivant ce qui est dit ci-dessus, et tous se placent de cette manière : le Célébrant au milieu, le Diacre à sa droite, le Sous-Diacre à sa gauche[7]. Le premier Acolyte se place à la droite du Diacre, un peu en arrière, le second Acolyte à la gauche du Sous-Diacre, vis-à-vis du premier. Si le sanctuaire est trop étroit, le premier Acolyte se place derrière le Diacre, et le second derrière le Sous-Diacre. Le Cérémoniaire se met près du premier Acolyte[8].

(1) V. part. III, sect. I, chap. v, n. 11, p. 164.

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi, Merati. — [3] Man. des Cér. Rom. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Usage de Rome. — [6] Conséq. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs.

27. Le Célébrant, s'étant découvert, donne sa barrette au Diacre. Celui-ci la reçoit avec les baisers prescrits et la donne avec la sienne au Cérémoniaire[1] ou à un Clerc[2], qui va aussi recevoir celle du Sous-Diacre[3].

28. Tous les Ministres font alors avec ensemble la révérence convenable[4], le Cérémoniaire[5] ou le Clerc désigné pour cette fonction[6] va ensuite porter à la banquette les barrettes du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre, les Acolytes se rendent à la crédence, le second allant rejoindre le premier sans faire de révérence en passant devant le milieu de l'autel; ils y déposent leurs chandeliers et se mettent à genoux près de leurs siéges; le Cérémoniaire se met lui-même à genoux près de l'autel du côté de l'épître[7]. Le Célébrant commence la Messe à l'ordinaire : à ces mots *vobis fratres, vos fratres*, il se tourne un peu vers le Diacre et le Sous-Diacre[8]. Tous les Ministres répondent[9], et font le signe de la croix lorsqu'il le fait lui-même. En disant *Misereatur tui*, ils s'inclinent médiocrement vers le Célébrant; puis, en récitant le *Confiteor*, ils s'inclinent profondément vers l'autel[10], et se tournent un peu vers le Célébrant aux mots *et tibi*, *Pater*... *et te*, *Pater*[11]. Ils se relèvent quand le Célébrant dit *Indulgentiam*, et s'inclinent de nouveau médiocrement depuis *Deus tu conversus* jusqu'à *Oremus* inclusivement[12]. Si l'encens n'a pas été bénit à la sacristie, le Thuriféraire prépare son encensoir pendant les prières du commencement de la Messe et se trouve au coin de l'épître avant le moment où le Célébrant doit monter à l'autel[13].

29. Le Célébrant monte ensuite à l'autel avec le Diacre et le Sous-Diacre qui élèvent un peu, de chaque côté, le bas de ses vêtements, le Diacre de la main gauche, et le Sous-Diacre de la main droite, tenant l'autre main appuyée sur la poitrine. Les Ministres inférieurs se lèvent alors, et le Cérémoniaire avertit

[1] Baldeschi. — [2] Quelques auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi. — [6] Quelques auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 30. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] Baldeschi et autres.

le Thuriféraire de se présenter pour la bénédiction de l'encens [1].

30. Pendant que le Célébrant baise l'autel [2], le Diacre et le Sous-Diacre font la génuflexion à ses côtés. En même temps le Cérémoniaire et le Thuriféraire montent sur le marchepied derrière le Célébrant, font la génuflexion en même temps que les Ministres sacrés [3], et la bénédiction de l'encens se fait comme il est prescrit p. 179 [4].

31. Après la bénédiction de l'encens, le Cérémoniaire et le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion, se retirent au bas des degrés du côté de l'épître, de manière à se trouver à la droite du Diacre lorsqu'il encensera le Célébrant [5]. Celui-ci encense l'autel de la manière indiquée p. 180 [6]; et, pendant qu'il encense la croix, le Cérémoniaire, sans faire de génuflexion, ôte le Missel, et le remet de même après que le côté de l'épître a été encensé [7]. Pendant l'encensement de l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre soutiennent la partie postérieure de la chasuble vers les épaules [8]. Ils font la génuflexion toutes les fois que le Célébrant la fait lui-même, ou fait l'inclination, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle [9]. Si le Célébrant fait la génuflexion, les Ministres sacrés mettent aussitôt la main sous son coude [10].

32. Quand le Célébrant rend l'encensoir au Diacre, le Sous-Diacre descend par le plus court chemin au coin de l'épître, ou bien il se place à la gauche du Diacre, qui, se tenant debout devant le Célébrant, l'encense de trois coups. Le Sous-Diacre, le Cérémoniaire et le Thuriféraire font, conjointement avec le Diacre, une inclination profonde au Célébrant avant et après l'encensement. Le Diacre rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire, qui va le déposer au lieu désigné pour cela [11].

33. Le Célébrant, ayant été encensé, se tourne vers le Missel, le Diacre se place à sa droite, et le Sous-Diacre à la droite du

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] Tous les auteurs — [9] *Rub.* Ibid., tit. IV, n. 7. — [10] Quelques auteurs. — [11] Tous les auteurs.

Diacre [1], de manière à former avec le Célébrant un demi-cercle imparfait [2]; le Céremoniaire vient près du livre; celui-ci ou le Diacre indique le commencement de l'introït au Célébrant [3], qui, après l'avoir lu, récite au même lieu le *Kyrie eleison* alternativement avec les Ministres [4]. Ils demeurent ensuite au même lieu [5], ou bien, lorsque le chant de l'introït est achevé au Chœur [6], ils peuvent aller s'asseoir [7], après avoir fait la révérence convenable à la croix sans quitter le coin de l'épître (1), observant ce qui est marqué n° 18. Au dernier *Kyrie*, ils reviennent à l'autel, au signe du Cérémoniaire, observant ce qui est prescrit au même n° 18 [8]. S'ils ne s'étaient pas assis, le Diacre et le Sous-Diacre viendraient alors se placer l'un derrière l'autre pour aller au milieu de l'autel conjointement avec le Célébrant [9].

34. Après le chant du dernier *Kyrie*, le Célébrant, au milieu de l'autel, entonne *Gloria in excelsis Deo*, si l'on doit le dire [10]. Au mot *Deo*, tous les Ministres inclinent en même temps que lui la tête vers la croix [11]; le Diacre et le Sous-Diacre font ensuite la génuflexion [12], montent à ses côtés, et continuent l'hymne avec lui [13], le suivant plutôt que le précédant [14]. Tous les Ministres font les mêmes inclinations que lui et le signe de la croix à la fin [15].

35. Après la récitation du *Gloria*, le Célébrant et ses Mi-

(1) Cette révérence, d'après Merati (*in Gav.* Ibid., n. 32) et Bauldry (part. III, art. 5, n. 3), est une génuflexion, même pour le Célébrant, si le saint Sacrement est dans le tabernacle. Baldeschi, suivi par quelques autres, prescrit seulement l'inclination médiocre. Il suivrait de là que la génuflexion ne doit se faire que lorsque le Célébrant part du milieu de l'autel. Or cependant nous ne voyons nulle part ce principe. De plus, l'inclination à la croix est généralement l'inclination profonde, et, en certains cas, celle que nous avons appelée *minimarum maxima* (part. III, sect. I, ch. VII). Tout en n'ayant pas de motif suffisant pour nous écarter de l'auteur, nous croyons que l'on doit faire la génuflexion.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] La plupart des auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [7] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 6. — [8] Tous les auteurs. — [9] Man. des Cér. Rom. — [10] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5. — [11] Tous les auteurs. — [12] La plupart des auteurs. — [13] *Rub.* Ibid.. — [14] Quelques auteurs. — [15] Tous les auteurs.

nistres font la révérence convenable et se rendent à la banquette, observant ce qui est dit n° 18. S'ils sont en chemin lorsque le Chœur chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, ils se retournent et s'inclinent vers l'autel; si l'on doit s'incliner pendant qu'ils sont assis, le Cérémoniaire les en avertit par une inclination, ils se découvrent alors et s'inclinent comme le Chœur [1].

36. Au signal du Cérémoniaire, lorsque le Chœur chante *cum Sancto Spiritu*, le Célébrant et ses Ministres retournent à l'autel comme il est dit n° 18 [2].

37. Le Chœur ayant chanté *Amen*, le Célébrant baise l'autel et chante *Dominus vobiscum*. Il se rend ensuite au coin de l'épître : le Diacre et le Sous-Diacre y vont en même temps, et restent derrière lui pendant les oraisons [3]. Le Cérémoniaire se place près du livre, indique les oraisons et tourne les feuillets du Missel quand il en est besoin. Tous les Ministres font les mêmes inclinations que le Célébrant [4].

Nota. Quand on doit dire *Flectamus genua*, aussitôt que le Célébrant a dit *Oremus*, le Diacre fait la génuflexion et chante ces paroles : tout le monde fait alors la génuflexion excepté le Célébrant. Ensuite le Sous-Diacre se relève le premier en chantant *Levate*, et tous se lèvent [5] (1).

38. Au commencement de la dernière oraison (2), le Cérémoniaire se rend à la crédence, y prend le livre où on doit chanter l'épître, et le tenant des deux mains par les côtés, la tranche dans la main droite, il [7] le porte au Sous-Diacre [8] en lui faisant une inclination. Celui-ci rend le salut au Cérémoniaire [9], prend le livre des deux mains, tenant la tranche dans la main gauche [10], l'appuie sur sa poitrine [11], puis ils se saluent mutuellement une seconde fois [12], et le Cérémoniaire passe à la

(1) V. p. 169, note 1.
(2) Si les Ministres sacrés portent la chasuble pliée, on observe ce qui est dit part. VII, ch. II, n. 2. (*Rub. Miss.*, part. I, tit. XIX, n. 6.)

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 4. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid., tit. V, n. 5. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid., tit. VI, n. 4. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs.

gauche du Sous-Diacre[1]. A ces mots, *Jesum Christum*, ils inclinent ensemble la tête vers la croix, ou, si ces mots ne sont pas dans la conclusion, aux premières paroles de la conclusion et sans incliner la tête[2], ils vont ensemble au milieu de l'autel, font la génuflexion[3], saluent le Chœur[4] et retournent au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître. Le Sous-Diacre ouvre le livre, le Cérémoniaire, étant à sa gauche, lui indique l'épître, et le Sous-Diacre la chante, tenant lui-même le livre[5]. Le Diacre se rend alors à la droite du Célébrant, qui lit l'épître, le graduel, et ce qui suit jusqu'à *Munda cor meum*. C'est au Diacre à indiquer l'épître au Célébrant et à tourner les feuillets du Missel, s'il en est besoin[6].

Nota 1° L'épître se chante ordinairement au même lieu où le Sous-Diacre se tient pendant les oraisons; cependant, si c'est la coutume de la chanter en quelque autre lieu, ou de poser le livre sur un pupitre, on peut la conserver[7].

Nota 2° Lorsque, dans l'épître, on lit ces paroles : *In nomine Jesu omne genu flectatur*, le Sous-Diacre fait la génuflexion[8] sur le degré[9] et reste dans cette position jusqu'après le mot *infernorum*[10]. Le Cérémoniaire et les Acolytes font en même temps la génuflexion[11]. Si le Célébrant n'est pas alors occupé à lire l'épître, le graduel ou le trait, il fait la génuflexion avec le Diacre[12], ou bien ils viennent se mettre à genoux sur le bord du marchepied[13].

39. Le Sous-Diacre, après avoir chanté l'épître, ferme le livre, et, le portant comme nous l'avons dit[14], il retourne devant le milieu de l'autel, y fait la génuflexion[15], salue le Chœur[16], et se rend au coin de l'épître où il se met à genoux[17] sur le degré le plus élevé ou sur le marchepied[18], le Diacre se reti-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 40. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 41. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. S. C. 16 mars 1591. Gardel., tit. VII. Supp. 15 ou 15, ad 1, *in Osien. Responsiones*. — [8] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 3. — [9] Baldeschi. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] Man. des Cér. Rom. — [13] Merati. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 4. — [16] Baldeschi. — [17] *Rub.* Ibid. — [18] Tous les auteurs.

rant un peu vers le coin de l'autel ou derrière le Célébrant, s'il est nécessaire[1]; le Célébrant, posant la main gauche sur l'autel, met la droite sur le haut du livre, le Sous-Diacre la baise et le Célébrant le bénit sans rien dire[2].

40. NOTA. Si le Célébrant n'a pas achevé le trait ou la prose au moment où le Sous-Diacre vient demander la bénédiction, celui-ci attend que le Célébrant ait achevé, le Célébrant devant terminer avant de le bénir[3].

41. Le Sous-Diacre descend ensuite au bas des degrés, remet le livre au Cérémoniaire avec une inclination avant et après[4]; puis il va prendre le Missel, le porte au coin de l'évangile et assiste le Célébrant, qui, après avoir dit au milieu de l'autel la prière *Munda cor meum*, va lire l'évangile, mais sans baiser le livre à la fin[5]. Le Sous-Diacre se tient à sa gauche, sur le degré le plus élevé, le visage tourné vers le coin de l'épître; il répond au Célébrant, se signant et s'inclinant en même temps que lui, et tournant les feuillets, s'il en est besoin[6].

42. Le Diacre et le Cérémoniaire demeurent au coin de l'épître jusqu'au moment où le Célébrant commence à lire l'évangile. Le Diacre, averti par le Cérémoniaire, descend alors au bas des degrés (1), se tourne vers le Cérémoniaire, qui lui donne le livre, de manière que la tranche se trouve dans sa main gauche, avec une inclination avant et après. Le diacre porte le livre élevé à la hauteur des yeux[7], salue le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile[8]; se rend au milieu de l'autel, fait la génuflexion sur le plus bas degré, monte sur le marchepied, et met le livre fermé sur le milieu de l'autel[9], un peu du côté de l'épître, l'ouverture tournée du côté de l'évangile. Il se retire un peu sans faire d'autre génuflexion[10] (2).

(1) Si les Ministres sacrés portent la chasuble pliée, on observe ce qui est dit part. VII, c. II, n. 2. (*Rub. Miss.* part. I, tit. XIX, n. 6.)

(2) D'après le Manuel des cérémonies Romaines, le Diacre assisterait à

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid., n. 5. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 2, et l. II, c. VIII, n. 42. — [10] La plupart des auteurs.

43. Le Célébrant, ayant lu l'évangile, revient au milieu de l'autel. Le Sous-Diacre, ayant répondu *Laus tibi, Christe*, monte sur le marchepied, approche le Missel du milieu de l'autel : le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent aux côtés du Célébrant jusqu'à la Bénédiction de l'encens, ou bien, si l'on chante au chœur une prose ou un long trait [1], ils peuvent aller s'asseoir, observant ce qui est marqué n° 18 [2], et reviennent à l'autel pour la bénédiction de l'encens [3].

44. Nota. S'il se trouve dans le graduel un verset pendant lequel on doive se mettre à genoux, le Célébrant s'y met avec ses Ministres, sur le bord du marchepied [4]. S'ils étaient assis, ils se mettraient à genoux près de la banquette [5].

45. Avant le verset qui précède immédiatement l'évangile, le Célébrant met et bénit l'encens : on observe tout ce qui est prescrit, p. 179. Le Cérémoniaire et le Thuriféraire se retirent ensuite au bas des degrés, le Sous-Diacre descend aussi sur le pavé [6], et le Diacre, s'étant mis à genoux [7] sur le bord du marchepied [8], s'incline profondément [9] et récite *Munda cor meum* [10]. Le Cérémoniaire avertit alors les Acolytes de prendre leurs chandeliers et de venir se ranger au bas des degrés comme il est dit n° 47 [11].

46. Le Diacre ayant dit *Munda cor meum*, se lève [12], monte à la droite du Célébrant [13], prend le livre sur l'autel [14], mettant la tranche dans sa main gauche [15], l'appuie sur sa poitrine [16], se met à genoux [17] sur le marchepied, près du Célébrant et tourné vers lui [18], dit : *Jube domne benedicere* [19]. Le Célébrant

l'évangile récité par le Célébrant. La Rubrique (tit. vi, n. 5) prescrit au Sous-Diacre d'assister alors le Célébrant, et la pratique que nous indiquons est la plus généralement suivie.

[1] La plupart des auteurs. — [2] S. C., 16 mars 1691. Gardel., t. VII. Suppl. 15 ou 15, ad 6, *in Osien. Responsiones*. — [3] S. C., 19 juillet 1659. Gardel., 1843 ou 1992, *in Cusentina*. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 53. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] La plupart des auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] Plusieurs auteurs. [17] *Rub.* Ibid. — [18] Tous les auteurs. — [19] *Ordo Missæ*.

se tourne alors vers le Diacre[1], et, tenant les mains jointes[2], donne la Bénédiction en disant *Dominus sit :* après les mots *Evangelium suum*[3], il pose la main gauche sur sa poitrine[4] et fait sur lui un signe de croix en disant *In nomine Patris*, etc.[5]. Le Diacre lui présente ensuite le livre des évangiles[6], sur le haut duquel le Célébrant met sa main[7], et le Diacre la baise[8]. Après quoi celui-ci se lève[9], salue le Célébrant et descend sur le pavé à la droite du Sous-Diacre[10]. Le Célébrant vient pendant ce temps au coin de l'épître[11], et demeure tourné vers l'autel jusqu'au moment où le Diacre commence l'évangile[12].

47. Suivant la disposition des lieux, on pourra se ranger de ces trois manières :

I.	2e Acolyte. Cérémon. S.-Diacre.	Diacre. Thuriféraire. 1er Acolyte[13].
II.	Cérémoniaire. Sous-Diacre.	Diacre.
	2e Acolyte. Thuriféraire.	1er Acolyte[14].
III.	Sous-Diacre.	Diacre.
	Cérémoniaire.	Thuriféraire.
	2e Acolyte.	1er Acolyte[15].

Tous font la génuflexion à l'autel[16] et le salut au Chœur[17], et se rendent au lieu où se chante l'évangile, en cet ordre : le Cérémoniaire marche en tête, puis le Thuriféraire portant l'encensoir et la navette; viennent ensuite les deux Acolytes, puis le Sous-Diacre à la gauche du Diacre[18], ou précédant celui-ci[19].

48. Lorsqu'ils sont arrivés au lieu où se chante l'évangile, le Cérémoniaire se place à la droite du Diacre, le Thuriféraire à gauche, un peu derrière lui[20], les Acolytes se placent vis-à-vis du Cérémoniaire et du Thuriféraire, et le Sous-Diacre entre les deux Acolytes, vis-à-vis du Diacre. Le Sous-Diacre reçoit et soutient des deux mains devant sa poitrine le livre des évangiles

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] *Rub.* Ibid — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] Cavalieri. — [14] Merati, Bauldry et autres. — [15] Baldeschi et autres. — [16] *Cær. Ep.* Ibid. — [17] Baldeschi. — [18] *Rub.* Ibid. — [19] *Cær. Ep.* Ibid. — [20] Tous les auteurs.

ouvert[1], et couvre ses yeux avec le haut du livre, de manière à ne pas voir le Diacre[2].

49. S'il y a dans l'église des pupitres ou des ambons, on peut y chanter l'évangile[3]. Si on le chante sur un pupitre, le Sous-Diacre se place derrière ce pupitre et soutient néanmoins le livre des deux mains; si on le chante sur un ambon où l'on monte par des degrés, comme il est d'usage dans plusieurs églises, le Sous-Diacre se tient à la droite du Diacre[4].

50. Le Chœur ayant cessé de chanter, le Célébrant se tourne vers le Diacre. Celui-ci commence *Dominus vobiscum*. En disant *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*[5], il pose la main gauche sur le livre[6], fait un signe de croix sur le commencement de l'évangile (1) avec le pouce de la main droite[7] en le séparant des autres doigts qu'il tient étendus et joints ensemble[8]. Posant ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine[9], il se signe lui-même sur le front, la bouche et la poitrine[10]. Le Cérémoniaire fait les mêmes signes de croix en se tournant vers le Célébrant, pour l'inviter à le faire aussi[11]. Le Thuriféraire donne alors l'encensoir au Cérémoniaire, qui le présente au Diacre[12]. Celui-ci encense le livre de trois coups, le premier au milieu, le deuxième à sa gauche, le troisième à sa droite[13], faisant avant et après, conjointement avec le Cérémoniaire et le Thuriféraire, une inclination profonde au livre[14]. Il rend ensuite l'encensoir au Cérémoniaire[15] qui le remet au Thuriféraire[16], joint les mains, et chante l'évangile[17]. S'il faut incliner la tête ou faire la génuflexion, il le fait vers le livre. Les Acolytes ne font aucune révérence, non plus que le Sous-Diacre[18], à moins que, d'après ce qui a été dit au numéro précédent, ce-

(1) V. part. II, ch. I, n. 52, p. 85.

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Merati, Cavalieri. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 45. S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII. Suppl. 15 ou 15, ad 1, *in Oscen. Responsiones.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid., n. 2. — [8] Quelques auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid., n. 5. *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 46. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Conséq. — [17] *Rub.* Ibid. — [18] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 4

lui-ci ne soit à la droite du Diacre [1] : le Thuriféraire [2], comme aussi le Sous-Diacre dans ce dernier cas [3], fait vers l'autel l'inclination au saint nom de Jésus, et la génuflexion s'il y a lieu de la faire [4]. Quant au Cérémoniaire, il la fait toujours vers l'autel, ce qui sert de signe au Célébrant [5]. Celui-ci s'incline vers la croix quand on prononce le saint nom de Jésus, et sans se tourner vers l'autel si c'est le nom de Marie ou du Saint dont on fait la fête ou la mémoire. S'il faut faire la génuflexion, le Célébrant la fait vers l'autel, les mains appuyées dessus [6].

51. Le Diacre, ayant fini de chanter, montre de la main droite au Sous-Diacre le commencement de l'évangile [7]. Celui-ci, portant le livre ouvert [8] et élevé sur son bras gauche, va par le chemin le plus court [9] le porter au Célébrant [10] sans faire la génuflexion [11], même en passant devant le saint Sacrement [12]. Il le lui présente à baiser [13], en lui indiquant de la main droite le commencement de l'évangile qu'on vient de chanter [14]. Le Célébrant baise le commencement de l'évangile en disant *Per evangelica dicta* [15]. Le Sous-Diacre ferme ensuite le livre [16] se retire un peu en arrière [17], salue le Célébrant [18], descend sur le pavé devant le côté de l'épître, où, sans faire de génuflexion [19], il rend le livre au Cérémoniaire [20]. Il demeure ensuite au même endroit tourné vers le côté de l'évangile, jusqu'à ce que le Célébrant ait été encensé. Pendant que le Sous-Diacre va porter le livre à baiser au Célébrant, le Thuriféraire s'écarte un peu pour laisser passer le Sous Diacre d'abord, puis les Acolytes qui se rendent au milieu du sanctuaire avec le Cérémoniaire. Ils font en passant la génuflexion devant le milieu de l'autel, le Cérémoniaire étant au milieu. Les Acolytes vont directement à la crédence où ils déposent leurs chandeliers, le Cérémoniaire demeure au bas des degrés [21] pour recevoir le livre des évan-

[1] Conséq. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 45. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. Conséq. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub.* Ibid. — [16] *Cær. Ep.* Ibid. — [17] Tous les auteurs. — [18] *Cær. Ep.* Ibid. — [19] Tous les auteurs. — [20] La plupart des auteurs. — [21] Tous les auteurs.

giles des mains du Sous-Diacre, et le reporter à la crédence[1]. Le Diacre[2], sans quitter le coin de l'évangile, et s'avançant un peu vers le Célébrant avec le Thuriféraire à sa droite[3], reçoit de lui l'encensoir[4], et encense le Célébrant[5], comme à l'ordinaire, de trois coups[6], avec une inclination profonde avant et après. Il rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire[7]. Le Célébrant revient alors au milieu de l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre[8] et le Thuriféraire va se mettre derrière le Sous-Diacre[9].

52. Si l'on doit prêcher, le Diacre, ayant rendu l'encensoir, va, conjointement avec le Thuriféraire, faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, et se rend derrière le Célébrant pour aller conjointement avec lui et le Sous-Diacre s'asseoir à la banquette. Le Thuriféraire va déposer son encensoir. Si le Célébrant prêche lui-même, il dépose à la banquette le manipule et la chasuble et est conduit à la chaire par le Cérémoniaire[10]. S'il prêchait à l'autel, il le ferait au côté de l'évangile et pourrait garder les ornements; le Diacre et le Sous-Diacre se placeraient aussi du côté de l'évangile[11]. Le sermon terminé, le Célébrant reprend les ornements s'il les a quittés, et revient au milieu de l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre vont se placer derrière lui[12].

53. Le Célébrant entonne alors *Credo in unum Deum*, si l'on doit le dire[13]. Au mot *Deum*, tous les Ministres inclinent en même temps que lui la tête vers la croix[14]; le Diacre et le Sous-Diacre font ensuite la génuflexion[15], montent à ses côtés et continuent le symbole avec lui[16], le suivant plutôt que le précédant[17], tous les Ministres font les mêmes inclinations que lui et le signe de croix à la fin[18]. S'il n'y a pas eu sermon, le Thuriféraire, qui s'est retiré derrière le Sous-Diacre après l'encen-

[1] La plupart des auteurs. — [2] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [3] La plupart des auteurs. — [4] Conséq. — [5] *Rub*. Ibid. — [6] *Cær. Ep*., l. I, c. XXIV, n. 32. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] Conséq. — [11] De Conny. — [12] Conséq. — [13] *Rub*. Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] La plupart des auteurs. — [16] *Rub*. Ibid. — [17] Quelques auteurs. — [18] Tous les auteurs.

sement du Diacre, comme il est dit n° 51, incline la tête au mot *Deum*, fait la génuflexion conjointement avec les Ministres sacrés, et va déposer son encensoir [1].

54. Après la récitation du *Credo*, le Célébrant et ses Ministres font la révérence convenable et se rendent à la banquette, observant ce qui est dit n° 18 [2]. Pendant que le Chœur chante, *Et incarnatus est*, le Célébrant et les Ministres sacrés, sur l'invitation du Cérémoniaire, se découvrent et demeurent inclinés jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement [3] (1). S'ils n'étaient pas assis [4], ils descendraient sur le deuxième degré au moment où le Chœur chante *descendit de cœlis* [5], et se mettraient à genoux [6] sur le bord du marchepied [7]. Dans tous les cas, le Cérémoniaire [8], qui ne s'assied pas [9], se met à genoux [10].

55. Après que le Chœur a chanté *et Homo factus est*, le Cérémoniaire se lève, salue le Célébrant et tous les Ministres. Le Célébrant se couvre [11], et tous les Ministres se lèvent [12]. Alors le Diacre [13], laissant sa barrette sur la banquette, fait, les mains jointes, une inclination au Célébrant [14], et se rend à la crédence [15] avec le Cérémoniaire. Les Acolytes soulèvent un peu le grand voile, le Cérémoniaire prend la bourse des deux mains en tournant l'ouverture vers le Diacre, la lui présente sans l'ouvrir avec les salutations ordinaires, et retourne à sa place [16]. Le Sous-Diacre [17] et les Acolytes [18] demeurent debout : telle est la coutume d'un grand nombre d'églises [19] : ils pourraient cependant s'asseoir pendant que le Diacre est à l'autel [20]. Le Diacre, ayant reçu la bourse, la porte des deux mains [21], sans l'ouvrir, le pouce et l'index en dessus

(1) Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, on observe ce qui est prescrit part. VII, ch. III, n. 3. (*Cær. Ep.*, l. II, ch. VIII, n. 53.

[1] Baldeschi. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 6. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 53. — [4] S. C., 22 juillet 1846. Gardel., 4960 ou 5121, ad 2. *in Adacien*. — [5] Tous les auteurs. — [6] V. 5. — [7] Tous les auteurs.— [8] V. 5. — [9] Tous les auteurs. — [10] V. 5. — [11] Conséq. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Tous les auteurs. — [17] *Cær. Ep.* Ibid. — [18] Tous les auteurs. — [19] *Cær. Ep.* Ibid. — [20] Conséq. Cér. des Év. expl. Ibid. — [21] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

et les autres doigts en dessous [1], élevée jusqu'à la hauteur des yeux [2], et l'ouverture tournée vers lui. S'il passe devant le Célébrant, il le salue [3], il salue ensuite le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile [4]. Il se rend au milieu de l'autel, fait la génuflexion sur le plus bas degré, monte sur le marchepied [5], pose la bourse sur l'autel, en tire le corporal [6] avec la main droite [7], place la bourse [8] contre le gradin [9], du côté de l'évangile [10], de manière que la cire ne puisse couler dessus [11], tenant la gauche appuyée sur la poitrine [12]; puis il étend entièrement le corporal [13] et dispose le Missel pour la plus grande commodité du Célébrant [14]. Il fait ensuite la génuflexion sans appuyer les mains sur l'autel [15], retourne à la banquette [16] par le plus court chemin, prend sa barrette, salue le Célébrant, s'assied et se couvre [17]. Si le Sous-Diacre et les Acolytes se sont assis pendant que le Diacre était à l'autel, ils se lèvent à son approche; ils s'asseyent en même temps que lui [18]. A *simul adoratur*, au signe du Cérémoniaire ils se découvrent et s'inclinent comme le Chœur [19].

Nota. Si le Célébrant et ses Ministres ne s'étaient point assis, le Diacre, étant monté sur le marchepied avec le Célébrant après *et Homo factus est*, ferait la génuflexion, irait par le plus court chemin prendre la bourse à la crédence, et la porterait à l'autel en observant ce qui est prescrit ci-dessus; le Célébrant se retirerait un peu du côté de l'évangile pendant qu'il étendrait le corporal et mettrait la bourse à sa place [20].

56. Vers la fin du *Credo*, au signe du Cérémoniaire, le Célébrant et ses Ministres retournent à l'autel comme il est dit n° 18 [21].

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Quelques auteurs. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Baldeschi. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [17] Tous les auteurs. — [18] Conséq. — [19] Tous les auteurs. — [20] Plusieurs auteurs. — [21] Conséq.

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

57. Le Chœur ayant chanté *Amen*, ou, s'il n'y a pas eu *Credo*, après l'encensement du Célébrant, celui-ci baise l'autel, chante *Dominus vobiscum*, puis *Oremus*, et lit l'offertoire [1]. Tous les Ministres inclinent la tête en même temps que lui [2]; le Diacre et le Sous-Diacre font ensuite la génuflexion [3]; le Diacre monte sur le marchepied, à la droite du Célébrant; le Sous-Diacre se rend à la crédence [4]; le Cérémoniaire l'y accompagne [5], ou bien se rend à la gauche du Célébrant [6], pour lui indiquer l'offertoire, et revient ensuite à sa place [7]. Le Sous-Diacre, arrivé à la crédence, reçoit [8] du Cérémoniaire [9] ou des Acolytes [10] le grand voile sur les épaules, de manière qu'il pende plus bas du côté droit que du côté gauche [11]; il ôte ensuite le petit voile du calice et le donne au second Acolyte [12]. Après cela, il prend de la main gauche [13], sans se servir du voile [14], le calice [15] par le nœud [16], le couvre avec la partie qui pend à son côté droit, met la main droite par-dessus, et vient [17], par le plus court chemin [18], le porter au Diacre [19], sur le marchepied et à sa droite. Le premier [20] Acolyte accompagne le Sous-Diacre au côté de l'épître, portant les burettes [21]. Le Diacre découvre le calice, ôte la pale, la place près du corporal, prend la patène où est l'hostie et la présente au Célébrant avec les baisers accoutumés [22]; et, pendant que celui-ci fait l'oblation de l'hostie, le Sous-Diacre essuie le calice avec le purificatoire [23], arrête le purificatoire, près de la coupe du calice, avec le pouce droit, et avec le pouce gauche, au pied du calice, à l'endroit où est la croix [24], et le présente au Diacre [25]. Celui-ci le prend de la main

[1] *Rub.* Ibid., tit. VII, n. 9. — [2] Tous les auteurs. — [3] La plupart des auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi et autres. — [6] Merati et autres. — [7] Conséq. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Baldeschi et autres. — [10] Merati et autres. — [11] *Cær. Ep.* Ibid., n. 60. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Baldeschi, Merati et autres. — [15] *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Tous les auteurs. — [17] *Cær. Ep.* Ibid. — [18] Tous les auteurs. — [19] *Cær. Ep.* Ibid. — [20] Tous les auteurs. — [21] *Rub.* Ibid. — [22] Ibid., tit. VII, n. 9. *Cær. Ep.* Ibid., n. 61, et l. I, c. IX, n. 4. — [23] *Rub.* Ibid. — [24] Plusieurs auteurs. — [25] Conséq.

gauche[1] avec le purificatoire, qu'il retient étendu au long, de manière à pouvoir recueillir les gouttes qui pourraient tomber des burettes sur la nappe ou sur le pied du calice[2]. En même temps le premier Acolyte présente la burette du vin au Sous-Diacre, qui lui-même la présente au Diacre. Celui-ci[3], tenant le calice un peu incliné[4], verse le vin[5], et le Sous-Diacre reçoit des mains du premier Acolyte la burette de l'eau dans la main droite[6]. Le Diacre ayant versé le vin, le Sous-Diacre[7], s'inclinant un peu vers le Célébrant[8], lui présente, en l'élevant un peu, la burette de l'eau en lui disant *Benedicite Pater reverende*. Alors le Célébrant[9], posant la main gauche sur l'autel[10], bénit l'eau en disant *Deus qui humanæ substantiæ*. Lorsqu'il a fait le signe de la croix sur la burette, le Sous-Diacre verse un peu d'eau dans le calice[11], et le Célébrant achève la prière les mains jointes. Le Sous-Diacre reçoit ensuite de la gauche la burette du vin des mains du Diacre, et remet les deux burettes à l'Acolyte, qui les reporte à la crédence[12]. Le Diacre fera bien d'essuyer avec le purificatoire[13], qu'il tient plié par le milieu, entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite[14], les gouttes qui auraient pu rester adhérentes à l'intérieur de la coupe[15], veillant toutefois à ce que le purificatoire ne touche pas le vin[16]. Le Diacre prend alors le calice de la main droite au-dessous du nœud et de la gauche par le pied, et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires; soutenant ensuite de la main droite le pied du calice ou le bras droit du Célébrant, la gauche appuyée sur la poitrine et tenant les yeux élevés vers la croix, il dit avec lui *Offerimus*[17].

58. Nota 1°. Aux Messes où il n'y a pas *Credo*, le Sous-Diacre porte la bourse avec le calice[18]. Alors, le Célébrant s'é-

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 62. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. II. Ibid., et l. I, c. vi, n. 5. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 28, *in Tuden.* — [14] Plusieurs auteurs. — [15] V. 18. — [16] Plusieurs auteurs. — [17] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. II, Ibid., et l. I, c. ix, n. 5. — [18] *Rub.* Ibid.

tant un peu retiré vers le côté de l'évangile, le Diacre étend le corporal et place la bourse comme il est dit n° 54; puis il présente la patène au Célébrant, et observe tout ce qui est prescrit ci-dessus[1].

59. Nota 2°. S'il y a de petites hosties à consacrer pour la communion, le Diacre, avant de présenter la patène, découvre le ciboire[2], et pendant que le Célébrant offre la grande hostie, il tient de la main droite le ciboire un peu élevé au-dessus du corporal, et de la gauche il soutient le bras du Célébrant[3], il couvre ensuite le ciboire et le met sur le corporal derrière le calice[4].

60. Lorsque le Célébrant a posé le calice sur l'autel, le Diacre le couvre de la pale. Il met ensuite la patène dans la main droite du Sous-Diacre[5], de manière que la partie concave soit tournée vers sa gauche[6], et le couvre de l'extrémité du voile qu'il porte sur les épaules. Le Sous-Diacre[7] appuie alors la patène sur la poitrine, ce qu'il fait toujours lorsqu'il marche, ou qu'il est encensé ou à genoux, ou qu'il réponde à *Orate fratres*[8]. Tenant ainsi la patène, il descend[9], par le chemin le plus court[10], à sa place, devant le milieu de l'autel, fait, en arrivant, la génuflexion sur le plus bas degré, et, sauf les exceptions indiquées ci-après, il reste là debout jusqu'à ces paroles de l'oraison dominicale, *et dimitte nobis debita nostra*, tenant la patène élevée[11] jusqu'à la hauteur des yeux, et la main gauche sous le coude droit, laissant pendre la partie gauche du voile[12]. Pendant ce temps, le Thuriféraire prépare son encensoir[13].

61. Quand le Célébrant dit *Veni sanctificator*, le Cérémoniaire et le Thuriféraire font bénir l'encens comme il est marqué n°s 30 et 31[14]. Le Célébrant bénit l'encens et encense l'autel[15]. On observe tout ce qui est prescrit p. 179 et 180[16].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Rub.* Ibid., tit. vi. n. 7. — [5] *Rub.* Ibid., tit. vii, n. 9. *Cær. Ep.*, l. II. Ibid., et l. I. c. x, n. 5. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] Conséq. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub.* Ibid., n. 10. — [16] Conséq.

Pendant que le Célébrant encense les oblats, le Diacre met la main droite sur le pied du calice [1], et de la gauche soutient la chasuble du Célébrant. Après l'encensement des oblats, le Célébrant fait la révérence convenable et le Diacre la génuflexion, puis celui-ci retire le calice du milieu de l'autel, le met un peu du côté de l'épître, toujours sur le corporal, et le remet à sa place après l'encensement de la croix. En même temps, le Cérémoniaire passe au côté de l'évangile, ayant soin de faire la génuflexion devant le milieu de l'autel; il ôte le Missel, descend au bas des degrés, et remet le livre à sa place, comme il est marqué n° 31, après que le Célébrant a encensé cette partie de l'autel. Il reste alors auprès du Missel pour assister le Célébrant, lui indiquer à l'ordinaire les oraisons et tourner les feuillets [2].

62. Après l'encensement de l'autel, lorsque le Diacre encense le Célébrant, le premier Acolyte prend des deux mains le manuterge plié, et le second le bassin de la main gauche et la burette de l'eau de la droite. Aussitôt après l'encensement du Célébrant, le Diacre et le Thuriféraire à sa droite vont faire la génuflexion à la droite du Sous-Diacre [3], puis ils se retournent, saluent le Chœur [4], et le Diacre [5], accompagné du Thuriféraire à sa gauche [6], fait l'encensement du Chœur comme il est dit p. 183 [7]. Aussitôt qu'ils se sont retirés après l'encensement du Célébrant, les Acolytes s'approchent de lui [8], et, sans saluer l'autel, lui font une inclination médiocre. Le second verse l'eau, et le premier présente le manuterge. Lorsque le Célébrant a remis le manuterge, ils le saluent, remettent tout en place et reviennent près de leurs siéges [9]. Le Célébrant continue ensuite la Messe [10], ayant le Cérémoniaire à sa gauche. Le Sous-Diacre répond à *Orate fratres*, tenant la patène appuyée sur sa poitrine [11].

[1] *Rub.* Ibid., n. 10. *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 5. — [2] Tous les auteurs. — [3] La plupart des auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs.

63. Le Diacre, ayant terminé l'encensement du Chœur, le salue, revient faire la génuflexion à la droite du Sous-Diacre, conjointement avec le Thuriféraire, et le Sous-Diacre, appuyant la patène sur sa poitrine, se tourne vers lui [1], le Diacre l'encense [2] de deux coups [3], avec les salutations ordinaires [4], puis il rend l'encensoir au Thuriféraire [5], monte à sa place, y fait la génuflexion, se tourne vers le Thuriféraire [6], qui l'encense [7] de deux coups [8], et se retourne ensuite vers l'autel [9]. Le Thuriféraire, ayant encensé le Diacre [10], se retourne sur sa droite [11], et encense les Acolytes [12] d'un coup chacun en leur faisant avant et après une inclination commune [13]. Il se retourne ensuite sur sa gauche [14], fait la génuflexion, salue le Chœur, et va [15], à l'entrée du chœur [16], encenser le peuple [17] de trois coups, savoir, au milieu, à sa gauche et à sa droite; puis il retourne déposer son encensoir en faisant les révérences convenables [18].

64. Quand la préface est commencée, les deux Acolytes, ou d'autres Clercs désignés pour cet office, font la génuflexion, saluent le Chœur, et vont à la sacristie pour prendre les flambeaux (1). Au *Sanctus*, ils sortent de la sacristie, et, marchant à côté l'un de l'autre, ils vont d'abord devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, saluent le Chœur, se saluent mutuellement, s'écartent un peu et se mettent à genoux vis-à-vis de l'autel ou de chaque côté [19].

65. Le Diacre demeure derrière le Célébrant jusque vers la fin de la préface. Un peu avant la fin [20], au signe du Cérémoniaire, il fait la génuflexion [21] et monte à la droite du Célébrant pour réciter avec lui le *Sanctus* [22], étant médiocrement

(1) Ces dispositions supposent qu'on ne sonne point la clochette au *Sanctus*, comme il se pratique à Rome aux Messes chantées. Et en effet le chant du *Sanctus* rend inutile le son de la clochette.

[1] Ibid. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 20. — [5] Conséq. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid., n. 11. — [10] Ibid., n. 10. — [11] Pour ne pas tourner le dos à l'autel. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] V. 20. — [15] Tous les auteurs. — [16] Baldeschi. — [17] *Rub.* Ibid. — [18] Tous les auteurs. — [19] Baldeschi et autres. — [20] *Rub.* Ibid., n. 11. — [21] La plupart des auteurs. — [22] *Rub.* Ibid.

incliné [1]. Le Sous-Diacre récite de la même manière le *Sanctus* avec le Célébrant et le Diacre [2] : s'il est d'usage que, pour cela, il monte à sa gauche [3], le Cérémoniaire se retire à sa place [4], et le Sous-Diacre [5], ayant appuyé la patène sur sa poitrine [6], fait la génuflexion en même temps que le Diacre [7], et monte à l'autel [8]. A *Benedictus*, ils se redressent, et tous les Ministres, à l'exception du Sous-Diacre, font le signe de la croix. Le Sous-Diacre, s'il est monté à l'autel, tourne de la main gauche le feuillet du Missel, fait la génuflexion conjointement avec le Diacre [9] et retourne à sa place [10]. Si le Sous-Diacre est resté au bas des degrés, c'est le Cérémoniaire qui tourne le feuillet du Missel [11]. Le Diacre passe alors à la gauche du Célébrant. Il fait la génuflexion avant de partir, ou sur le bord du marchepied en passant au milieu, ou encore avant de partir et en arrivant [12], et il tourne de la main gauche les feuillets du Missel [13].

66. Un peu avant l'élévation, le Thuriféraire, ayant renouvelé le feu de son encensoir, s'approche de l'autel au côté de l'épître, à la droite du Cérémoniaire, qui met ou fait mettre de l'encens dans l'encensoir [14].

67. A ces paroles, *Quam oblationem*, le Diacre revient à la droite du Célébrant [15], faisant la génuflexion avant de partir ou en passant au milieu [16]. En arrivant, s'il y a un ciboire, il le met devant le Célébrant et le découvre [17]; puis il se met à genoux sur le marchepied. En même temps le Sous-Diacre [18], posant la patène sur sa poitrine [19], se met à genoux à sa place [20], se retirant un peu du côté de l'évangile s'il est nécessaire [21]. Pendant l'élévation de l'Hostie, le Diacre relève de la main gauche le bas de la chasuble. Après que le Célébrant a posé et adoré la sainte

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. x, n. 8. — [3] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 32, *Marsorum*. — [4] Tous les auteurs. — [5] V. 3. — [6] Tous les auteurs. — [7] La plupart des auteurs. — [8] V. 34. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VIII, n. 8. Conséq. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Divers sentiments des auteurs. — [13] Tous les auteurs. — [14] Divers sentiments des auteurs. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., l. III, c. VIII, n. 60. — [16] Divers sentiments des auteurs. — [17] Tous les auteurs. — [18] *Rub.* Ibid. — [19] Tous les auteurs. — [20] *Rub.* Ibid. — [21] Plusieurs auteurs.

Hostie, il se lève [1] en même temps que lui, recouvre le ciboire s'il y a lieu, le remet à sa place [2], découvre le calice, se met de nouveau à genoux et relève la chasuble, comme pour l'élévation de la sainte Hostie. Quand le Célébrant pose le calice sur le corporal, le Diacre se lève pour le couvrir, et fait la génuflexion avec lui. Le Sous-Diacre demeure à genoux pendant tout ce temps [3].

68. Le Cérémoniaire [4], ayant mis ou fait mettre de l'encens dans l'encensoir, comme il a été dit n° 66 [5], se met à genoux [6], ainsi que le Thuriféraire et encense ou fait encenser par le Thuriféraire le saint Sacrement de trois coups au moment de chacune des deux élévations [7], avec une inclination profonde avant et après [8].

69. Après l'élévation, tous les Ministres se lèvent; le Diacre revient à la gauche du Célébrant [9] où il fait la génuflexion en arrivant, et continue à tourner les feuillets du Missel. Le Thuriféraire, ayant aussi fait la génuflexion, va déposer son encensoir. Le Cérémoniaire demeure à sa place, ou bien se met sur le plus haut degré jusqu'à *Nobis quoque peccatoribus* [10]. S'il ne doit pas y avoir communion, et si ce n'est pas un des jours où le Clergé doive demeurer à genoux, les Acolytes se lèvent [11], reviennent faire la génuflexion devant l'autel et sans saluer le Chœur [12], à cause de la présence du très-saint Sacrement [13], vont reporter leurs flambeaux [14]. En rentrant, ils font la génuflexion à l'ordinaire et vont à leurs places où ils se tiennent debout [15]. Si le Thuriféraire porte l'encensoir à la sacristie, il s'y rend et en revient conjointement avec les Acolytes, les précédant, ou marchant au milieu d'eux, s'ils ne sont que deux [16].

70. Le Célébrant ayant dit *Nobis quoque peccatoribus*, le

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 5. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. I. c. XXIII, n. 18, et l. II, c. VIII, n. 70. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid., tit. VIII, n. 8. — [12] Baldeschi. — [13] Supp. — [14] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 71. — [15] Tous les auteurs. — [16] Plusieurs auteurs.

Cérémoniaire passe au côté de l'évangile; en passant devant le milieu de l'autel, il fait la génuflexion derrière le Sous-Diacre, et le Diacre la fait en même temps[1] pour passer au côté de l'épître[2]. Le Cérémoniaire monte alors à la gauche du Célébrant[3]. Quand celui-ci dit *et præstas nobis*, le Diacre découvre le calice, et fait[4], conjointement avec le Cérémoniaire[5], la génuflexion avec lui[6] : ils soutiennent son coude de chaque côté, ayant l'autre main appuyée sur la poitrine[7]. Pendant que le Célébrant fait les signes de croix avec la sainte Hostie, le Diacre appuie deux doigts de la main droite sur le pied du calice[8]. Après ces paroles : *omnis honor et gloria*, il recouvre le calice, fait la génuflexion avec le Célébrant, et reste au même lieu jusqu'à ce que celui-ci commence le *Pater*[9].

71. Lorsque le Célébrant commence *Pater noster*, le Diacre[10], averti par le Cérémoniaire[11], fait la génuflexion et revient derrière le Célébrant. Aux paroles : *et dimitte nobis*[12], au signe du Cérémoniaire[13], il fait la génuflexion; en même temps le Sous-Diacre la fait aussi à sa place, et ils montent tous deux au côté de l'épître[14]. Le premier Acolyte s'y rend aussi[15]. Le Sous-Diacre remet au Diacre la patène; celui-ci l'essuie avec le purificatoire[16], et la soutient des deux mains près du corporal, la partie concave tournée vers le Célébrant[17]. Lorsque celui-ci met la main pour la prendre, il baise la patène et sa main. Le Sous-Diacre, ayant remis la patène au Diacre, quitte l'écharpe[18], aidé par le premier Acolyte[19]. Le Sous-Diacre fait ensuite la génuflexion[20], conjointement avec l'Acolyte, et retourne à sa place[21]. Le premier Acolyte revient à la crédence, et, aidé du second, il plie le voile et le met sur la crédence. Si les Acolytes

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid., tit. IX, n. 4. *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 5. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] *Rub.* Ibid., tit. X, n. 8. *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Conséq. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [17] Baldeschi. — [18] *Cær. Ep.* Ibid. — [19] Tous les auteurs. — [20] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [21] Tous les auteurs.

étaient occupés à tenir des flambeaux, un autre Clerc remplirait cet office [1].

72. Tous les Ministres qui n'ont pas les mains occupées font le signe de la croix en même temps que le Célébrant le fait avec la patène [2]; puis le Diacre découvre le calice et fait la génuflexion avec le Célébrant [3].

73. A *Pax Domini*, le Cérémoniaire, après avoir fait signe au Sous-Diacre de monter à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion conjointement avec lui, le Sous-Diacre monte à l'autel, le Cérémoniaire descend au bas des degrés et l'attend pour l'accompagner à la paix [4].

74. Quand le Célébrant a mis dans le calice la particule de la sainte Hostie, le Diacre le couvre de la pale et fait de nouveau la génuflexion; puis le Diacre et le Sous-Diacre [5], se tenant médiocrement inclinés [6], disent avec le Célébrant : *Agnus Dei* [7], se frappant la poitrine au mot *nobis* [8].

75. Après le troisième *Agnus Dei*, le Diacre se met à genoux au même lieu à la droite du Célébrant pour attendre le moment de recevoir la paix [9].

76. Le Célébrant ayant dit la première oraison, le Diacre se lève, le Célébrant baise l'autel au milieu, et le Diacre, tenant toujours les mains jointes, baise l'autel en dehors du corporal en même temps que le Célébrant : celui-ci donne la paix au Diacre, comme il est dit p. 185, en lui disant *Pax tecum*. Le Diacre répond : *Et cum spiritu tuo*, et, ayant salué le Célébrant, il fait la génuflexion, descend auprès du Sous-Diacre, lui donne la paix et monte à la gauche du Célébrant où il fait la génuflexion en arrivant. Le Sous-Diacre, ayant reçu la paix, fait la génuflexion [10] en même temps que le Diacre la fait sur le marchepied [11], se rend au chœur [12] (1), accompagné du Cérémo-

(1) Suivant plusieurs Rubricistes, le Sous-Diacre entrant au chœur pour porter la paix ne doit pas saluer le Clergé. La raison qu'ils en

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid.

niaire [1], et va donner la paix au Clergé, observant ce qui est prescrit p. 185 [2]. De retour à l'autel, il fait la génuflexion sur le degré [3], donne la paix au [4] Cérémoniaire [5] qui l'a accompagné, et monte à la droite du Célébrant [6] où il fait de nouveau la génuflexion [7].

77. Le Diacre demeure à la gauche du Célébrant jusqu'à la dernière ablution [8], s'incline médiocrement et se frappe la poitrine à *Domine, non sum dignus*, et s'incline profondément pendant la communion de l'une et l'autre espèce. Le Sous-Diacre se conforme au Diacre aussitôt qu'il est de retour [9].

78. Lorsque le Célébrant, après la communion sous l'espèce du pain, commence à séparer les mains, le Sous-Diacre découvre le calice [10], puis les deux Ministres sacrés font la génuflexion avec le Célébrant. S'il n'y a pas communion, le premier Acolyte, sans faire aucune révérence, prend les burettes, et va les présenter l'une après l'autre au Sous-Diacre [11]. Celui-ci, ayant reçu [12] dans la main droite [13] la burette du vin, verse la purification [14]; puis descend en dehors de l'autel du côté de l'épître, reçoit la burette de l'eau dans la main gauche, verse l'ablution et rend les burettes à l'Acolyte qui les reporte à la crédence [15]. Si le premier Acolyte portait un flambeau et n'était pas de retour, un autre Clerc remplirait cet office [16].

donnent, c'est que d'après le Cérémonial des Évêques, l. I, c. XXIV, n. 5, celui qui donne la paix ne fait aucune révérence à celui à qui il doit la donner. Merati combat cette opinion, disant que cette règle ne doit s'appliquer qu'à un salut particulier à la personne qui doit recevoir la paix. Rien n'indique en effet qu'elle s'étende au salut que doit faire au Chœur tout membre du Clergé qui est dans le cas d'y entrer. Si le Sous-Diacre devait omettre ce salut, ce serait plutôt à cause de la présence du saint Sacrement sur l'autel. Tel nous paraît être le sentiment de Baldeschi, qui, contrairement à plusieurs autres, ne prescrit pas non plus au Sous-Diacre le salut au Chœur avant de revenir à l'autel.

(1) D'après le sentiment de quelques auteurs, l'Acolyte porterait les

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] La plupart des auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] La plupart des auteurs. — [16] Tous les auteurs.

79. Nota. Si le Sous-Diacre n'est pas de retour au moment où il faut découvrir le calice, le Diacre fait la génuflexion et passe à la droite du Célébrant; lorsque le Célébrant commence à séparer les mains, il découvre le calice et fait la génuflexion; si le Sous-Diacre n'est pas arrivé, il sert les ablutions en observant ce qui est marqué au n° précédent; s'il est arrivé, il retourne au côté gauche, à moins qu'on ne doive donner la communion [1].

80. Si l'on doit donner la communion, le Diacre et le Sous-Diacre font ensemble la génuflexion aussitôt que le Célébrant a pris le précieux Sang, et changent de côté. Si l'on doit tirer le ciboire du tabernacle, le Célébrant pose sur le corporal, un peu du côté de l'évangile, le calice, que le Diacre couvre de la pale; puis il se met à genoux sur le marchepied du côté de l'évangile; le Sous-Diacre se met à genoux derrière lui et un peu à sa gauche (1); le Diacre, ôtant, s'il est nécessaire, le canon qui se trouve au milieu de l'autel, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion les mains jointes, tire le ciboire, le pose sur le corporal, ferme le tabernacle, découvre le ciboire et se retire un peu du côté de l'épître. Le Célébrant et le Sous-Diacre se lèvent, tous trois font ensemble la génuflexion [2], le Célébrant se tourne vers le Diacre (2), le Diacre et le Sous-Diacre se retirent de chaque côté sur le deuxième degré, où ils s'inclinent profondément et le Diacre dit à haute voix ou chante le *Confiteor*, tous les Ministres s'inclinent et se frappent la poitrine en même temps que lui, et demeurent inclinés jusqu'à *Indulgentiam*.

burettes sur le coin de l'autel, et le Sous-Diacre verserait le vin et l'eau de la main droite, rendant, pour cet effet, la burette du vin dès qu'il s'en est servi. Cette pratique nous paraît moins convenable que celle que nous indiquons, et n'est pas nécessaire pour que le Sous-Diacre puisse remplir ses fonctions.

(1) Il semble que le Cérémoniaire doit aussi se mettre à genoux.

(2) Suivant Merati, si le Diacre ne chante pas le *Confiteor*, le Célébrant reste tourné vers l'autel, et fait la génuflexion avant de se tourner pour dire *Misereatur*.

[1] Tous les auteurs. — [2] Tous les auteurs.

Le Célébrant ayant achevé cette prière, les Ministres sacrés reviennent près de lui [1], font avec lui la génuflexion et changent de côté [2]. En même temps les Acolytes ou les Clercs chargés de cet office étendent la nappe devant les communiants. Pendant la communion, le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent aux côtés du Célébrant et le Diacre tient la patène sous le menton des communiants. Après la communion, les Ministres sacrés changent de côté par derrière le Célébrant, et l'accompagnent à l'autel, où ils font la génuflexion s'il reste des Hosties dans le ciboire. Si l'on doit les remettre dans le tabernacle, le Célébrant et le Sous-Diacre, après avoir fait la génuflexion, vont se mettre à genoux comme auparavant, le Diacre reste au milieu de l'autel, fait la génuflexion les mains jointes, couvre le ciboire, le met dans le tabernacle, fait de nouveau la génuflexion, ferme le tabernacle et remet le canon à sa place, s'il l'a dérangé. Le Célébrant et le Sous-Diacre se lèvent alors, puis le Diacre et le Sous-Diacre font la génuflexion et changent de côté [3] (1).

81. Le Sous-Diacre découvre le calice; puis, ayant versé l'ablution des doigts et rendu les burettes, met, s'il en a le temps, le purificatoire sur les doigts du Célébrant [4]. Il passe ensuite au côté de l'évangile, et en même temps le Diacre, ayant pris le Missel, vient au côté de l'épître [5]; ils font la génuflexion l'un derrière l'autre en passant au milieu. En même temps le second Acolyte, ayant pris le petit voile du calice qui est sur la crédence, vient faire la génuflexion derrière le Sous-Diacre et l'accompagne au côté de l'évangile où il se tient à sa gauche [6]. Le Célébrant, ayant pris l'ablution, met le purificatoire sur le calice, l'essuie un peu [7], et le donne à purifier au Sous-Diacre. Celui-ci essuie le calice et le couvre de la manière ordinaire [8],

(1) Suivant quelques auteurs, les Porte-flambeaux restent à genoux aux deux coins de l'autel pendant qu'on distribue la communion. D'autres enseignent qu'ils peuvent accompagner le Célébrant. Ils doivent alors avoir soin de changer leurs flambeaux de main avant de quitter l'autel.

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 3. — [3] Tous les auteurs.— [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid., tit. XI, n. 3.— [6] Tous les auteurs. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub.* Ibid.

le second Acolyte lui présentant le voile [1]; prenant ensuite le calice de la main gauche et posant la droite par-dessus, il le porte à la crédence en faisant une génuflexion devant le milieu de l'autel [2]. Il est accompagné par le second Acolyte qui, en même temps, retourne à sa place. Le Sous-Diacre retourne ensuite derrière le Diacre, et, s'il est au milieu de l'autel, il fait une génuflexion en arrivant. Le Diacre, ayant porté le Missel au côté de l'épître, l'ouvre à l'endroit où se trouve l'antienne de la communion, et la montre au Célébrant quand il arrive [3] (1). Il se retire ensuite du côté de l'épître sur le degré le plus élevé derrière le Célébrant, et il le suit également lorsqu'il va au milieu et qu'il retourne au livre [4].

82. Lorsque le Célébrant a dit *Dominus vobiscum* avant la postcommunion, le Cérémoniaire se rend près du Missel. Après la dernière oraison (2), le Cérémoniaire ferme le livre, à moins qu'on ne doive dire un évangile propre [5]. Quand le Célébrant a dit *Dominus vobiscum*, le Diacre [6] fait la génuflexion [7], se tourne vers le peuple, et chante *Ite Missa est;* si l'on doit chanter *Benedicamus Domino*, il ne se tourne pas vers le peuple [8].

83. Pendant que le Célébrant dit la prière *Placeat*, le Diacre et le Sous-Diacre viennent se placer l'un auprès de l'autre sur le plus haut degré; et, quand le Célébrant dit *Benedicat vos*, ils se mettent à genoux sur le bord du marchepied. Tous les Ministres se mettent à genoux à leurs places et s'inclinent pendant la bénédiction [9]. Après qu'elle est donnée, ils se lèvent [10], le Sous-Diacre accompagne le Célébrant au côté de l'évangile et demeure à sa gauche en soutenant le carton. Lorsqu'il tient le carton, il ne fait pas de signes de croix au commencement de

(1) Si le Diacre a la grande étole, V. part. VII, c. II, n. 3.
(2) Dans les féries du Carême, on observe ce qui est marqué part. VII, c. V, n. 25.

[1] Grand nombre d'auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIX, n. 7. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] La plupart des auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid., tit. XII, n. 7.

l'évangile, non plus que la génuflexion à *Et Verbum caro factum est* [1]. Pendant ce temps, le Diacre demeure au côté de l'épître sur le plus haut degré, ou bien monte sur le marchepied, ou encore va se placer à la gauche du Célébrant pour assister à l'évangile [2]. Il fait les signes de croix au commencement de l'évangile et la génuflexion à *Et Verbum caro factum est* [3].

84. NOTA. Si l'on dit un autre évangile, après que le Diacre a chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, le Sous-Diacre prend le Missel sur l'autel au coin de l'épître [4], ou le reçoit au bas des degrés des mains du Cérémoniaire [5], fait la génuflexion et le transporte au côté de l'évangile; puis il se met à genoux, comme nous l'avons dit, à la gauche du Diacre, sur le bord du marchepied, du côté de l'évangile, pour la bénédiction [6]. Il se relève ensuite, et assiste à l'évangile à la gauche du Célébrant [7]; il fait alors les mêmes signes de croix et les mêmes révérences que le Célébrant. A la fin de l'évangile, il ferme le livre, qu'il laisse au même lieu [8].

85. Vers la fin du dernier évangile, le Cérémoniaire va prendre à la banquette les barrettes des Ministres sacrés, et fait signe aux Acolytes de se rendre à l'autel. Ceux-ci, prenant leurs chandeliers, viennent se placer au bas des degrés de chaque côté, et font la génuflexion à ces paroles : *Et Verbum caro factum est* [9]. Le Sous-Diacre, après avoir remis le carton à sa place ou fermé le livre, monte sur le marchepied à la gauche du Célébrant, ainsi que le Diacre, s'il n'y est déjà. Le Célébrant et les Ministres sacrés font, au signe du Cérémoniaire, une inclination de tête à la croix, et descendent au bas des degrés [10]. Le Célébrant fait alors la révérence convenable à l'autel, et tous les Ministres font la génuflexion sur le pavé [11], puis le salut au Clergé s'il reste au Chœur. Le Cérémoniaire donne au Diacre sa barrette et celle du Célébrant, puis passe au côté de l'évangile pour donner celle du Sous-Diacre; en même temps le Diacre

[1] Conséq. — [2] Divers sentiments des auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] La plupart des auteurs. — [5] Baldeschi. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Conséq.

donne au Célébrant sa barrette avec les baisers ordinaires, et on retourne à la sacristie dans l'ordre où l'on en est venu [1].

86. Arrivés à la sacristie, tous les Ministres se découvrent, saluent la croix et le Célébrant, comme avant la Messe. Les Ministres sacrés, ayant déposé leurs manipules et leurs chasubles pliées, s'ils en sont revêtus, entre les mains des Acolytes, aident au Célébrant à quitter les ornements : ils déposent ensuite eux-mêmes leurs ornements, étant aidés par les Acolytes. Ceux-ci vont ensuite éteindre les cierges de l'autel, si personne n'est spécialement désigné pour cet office [2] (1).

CHAPITRE II

De la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé (2).

§ 1. — Observations et règles générales.

1. En arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière, on fait la génuflexion à deux genoux; mais, pendant le cours de la Messe, on fait seulement la génuflexion ordinaire [3].

2. On omet tous les saluts au Chœur [4].

3. On omet aussi les baisers, excepté ceux qui appartiennent proprement aux rites de la Messe [5]. Ainsi le Sous-Diacre baise la main du Célébrant lorsqu'il vient recevoir sa bénédiction après l'épître; le Diacre la baise également quand il reçoit la bénédiction avant l'évangile; à l'offertoire, il baise la patène,

(1) D'après Bauldry, le Sous-Diacre va reprendre le calice à la crédence et le rapporte à la sacristie.

(2) Nous ne parlons pas ici des cérémonies générales du Chœur : elles sont suffisamment expliquées part. VI, c. III, art. 5.

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4529 ou 4669, ad 31. *Marsorum*. — [4] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana*. — [5] Conséq.

le calice et la main du Célébrant; il fait encore de même lorsqu'il lui présente la patène après le *Pater*. Le Diacre ayant chanté l'évangile, le Célébrant baise aussi le texte à l'ordinaire [1].

4. Quoiqu'il soit louable de ne pas s'asseoir lorsque le très-saint Sacrement est exposé [2], on peut cependant le faire comme aux autres Messes [3]; mais on ne se couvre jamais [4]. Aucun auteur ne parle de s'asseoir pendant le chant du *Kyrie* [5]. Lorsqu'on va s'asseoir, le Célébrant fait, avec ses Ministres, la génuflexion d'un seul genou sur le marchepied avant de quitter l'autel, et sur le plus bas degré en revenant [6].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

5. On se rend à l'autel comme à l'ordinaire (1). Le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre se découvrent dès qu'ils sont en vue du saint Sacrement, et gardent leurs barrettes à la main jusqu'à ce qu'ils entrent dans le chœur ou le sanctuaire. Ils les donnent alors au Cérémoniaire, et s'avancent, les mains jointes, jusqu'au pied de l'autel [7], où ils font tous ensemble la génuflexion à deux genoux [8]. Les membres du Clergé qui précéderaient les Ministres sacrés feraient de même la génuflexion à deux genoux deux à deux, mais sans se saluer mutuellement [9].

6. Après la confession, le Célébrant et les Ministres sacrés montent à l'autel sans faire auparavant le génuflexion, ils la font seulement lorsqu'ils sont arrivés sur le marchepied. Pour faire la génuflexion, le Célébrant pose les deux mains sur l'autel, et les Ministres sacrés soutenant d'une main le coude du Célébrant et tenant l'autre main appuyée sur la poitrine [10].

(1) S'il y a Aspersion, V. p. 172.

[1] Gardel., *in Inst. Clem.*, § 30, n. 14. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 23. — [3] D'après cette Rubr. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] V. les auteurs. — [6] Tous les auteurs. — [7] Gardel., Ibid., n. 7. — [8] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum*. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid.

7. On bénit l'encens après la prière *Oramus te, Domine;* le Célébrant et le Sous-Diacre, sans faire la génuflexion auparavant, se retirent un peu vers le côté de l'évangile, le visage tourné vers le côté de l'épître. Le Cérémoniaire et le Thuriféraire font, avant de monter, la génuflexion d'un seul genou [1].

8. Le Célébrant ayant mis et bénit l'encens, le Thuriféraire laisse l'encensoir au Diacre, fait la génuflexion avec le Cérémoniaire, et revient à sa place. Le Célébrant descend avec ses Ministres sur le plus haut degré, ayant bien soin de ne pas tourner le dos au saint Sacrement; pour cela le Célébrant et le Sous-Diacre descendent par le côté de l'évangile, et le Diacre par celui de l'épître. Ils se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et alors le Diacre remet l'encensoir au Célébrant, sans baisers. Le Célébrant encense le saint Sacrement de trois coups, ses Ministres soutenant la partie postérieure de la chasuble : tous trois font une inclination profonde avant et après; puis ils se lèvent, montent sur le marchepied, font la génuflexion d'un seul genou, et l'encensement se continue comme à l'ordinaire [2].

9. L'encensement de l'autel terminé, le Célébrant descend sur le plus bas degré ou même sur le pavé, suivant la disposition des lieux, et, prenant garde de tourner le dos au saint Sacrement, il se tourne vers le peuple pour être encensé par le Diacre, qui se place vis-à-vis de lui [3]. Il monte ensuite avec ses Ministres au côté de l'épître, où il dit l'introït et le *Kyrie* comme à l'ordinaire. Ils demeurent au même endroit pendant le chant du *Kyrie* [4].

10. Au dernier *Kyrie eleison*, le Célébrant et ses Ministres vont au milieu de l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre, et font la génuflexion en même temps que le Célébrant. Celui-ci ayant entonné le *Gloria in excelsis*, le Diacre et le Sous-Diacre font de nouveau la génuflexion, et montent à ses côtés pour le réciter avec lui; puis, s'ils doivent aller s'asseoir, ils observent, pour aller à la banquette et en revenir, ce qui est dit n° 4 [5].

[1] Ibid.— [2] Ibid.— [3] Plusieurs auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Tous les auteurs.

11. Le Chœur ayant fini de chanter, le Célébrant, revenu à l'autel, le baise, fait seul la génuflexion, se tourne à demi vers les assistants pour chanter *Dominus vobiscum*. Il revient ensuite au milieu et fait encore une génuflexion; ses Ministres la font en même temps, et l'accompagnent au coin de l'épître, où le Célébrant chante les oraisons [1].

12. Le Sous-Diacre va chanter l'épître avec les génuflexions d'usage, mais sans saluer le Chœur. Après l'avoir chantée, il va demander la bénédiction au Célébrant, baise sa main, et transporte le Missel au côté de l'évangile, observant les cérémonies ordinaires [2].

13. Lorsque le Célébrant se rend au milieu de l'autel pour dire *Munda cor meum*, il a soin de faire une première génuflexion en arrivant, et une seconde avant d'aller au coin de l'évangile [3]. Le Diacre porte, comme à l'ordinaire, le livre sur l'autel, faisant une première génuflexion sur le dernier degré, et une seconde sur le marchepied [4].

14. Quand le Célébrant a lu l'évangile, s'il est temps de bénir l'encens, il se tourne sans quitter le côté de l'évangile et bénit l'encens comme il est dit n° 7, et revient au milieu de l'autel, où il fait la génuflexion conjointement avec ses Ministres [5]. Si le chant se prolonge, ils reviennent comme à l'ordinaire au milieu de l'autel, où ils font la génuflexion en arrivant; et pour la bénédiction de l'encens on observe ce qui est prescrit n° 7 [6].

15. Après la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre descend au bas des degrés, le Diacre se met à genoux pour dire *Munda cor meum*, reçoit à l'ordinaire la bénédiction du Célébrant, qui lui donne sa main à baiser. Le Diacre se relève, fait la génuflexion en même temps que le Célébrant; celui-ci se retire du côté de l'épître, et le Diacre, étant descendu sur le pavé, fait encore, conjointement avec tous les autres Ministres, la génuflexion d'un seul genou, et va chanter l'évangile [7].

16. Après l'évangile, le Sous-Diacre va, sans faire aucune

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Merati et autres. — [5] Baldeschi. — [6] Conséq. — [7] Tous les auteurs.

génuflexion, porter le livre à baiser au Célébrant; il ne fait la génuflexion qu'après être descendu, ce qu'il a soin de faire en évitant de tourner le dos au saint Sacrement : le Diacre encense le Célébrant comme à l'ordinaire [1].

17. Le Célébrant, ayant été encensé, revient au milieu de l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre viennent se placer l'un derrière l'autre et font la génuflexion en même temps que lui. Le Célébrant entonne le *Credo*, et ses Ministres observent tout ce qui est prescrit n° 10. A *Crucifixus*, le Diacre, ayant pris la bourse à la crédence et salué le Célébrant, se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Il fait une première génuflexion sur le dernier degré, et une seconde sur le marchepied [2].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

18. A l'offertoire, le Sous-Diacre, en arrivant à l'autel avec le calice, fait la génuflexion [3].

19. Après l'oblation du calice, le Célébrant bénit l'encens comme à l'ordinaire. Il encense ensuite les oblats sans faire la génuflexion auparavant. Après l'encensement des oblats, le Diacre ne retire pas le calice, mais il fait la génuflexion conjointement avec le Célébrant [4], descend avec lui sur le degré et se met à genoux en même temps que lui sur le bord du marchepied [5]. Le Sous-Diacre demeure debout au bas des degrés [6]. Le Célébrant, s'étant mis à genoux, encense le très-saint Sacrement, puis l'autel, comme il est dit n° 8. Il est ensuite encensé par le Diacre comme il est marqué n° 9 [7], et se lave les mains au même lieu [8].

20. Le Diacre, après avoir encensé le Célébrant, va encenser le Chœur comme à l'ordinaire [9]. En entrant au chœur, il ne salue pas le Clergé, mais seulement ceux qu'il encense, avant

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Quelques auteurs. — [4] Gardel., Ibid., n. 10. — [5] Tous les auteurs. — [6] S. C., 11 février 1764. Gardel., 4173 ou 4322, ad 1, *in Toletana*.— [7] Tous les auteurs. — [8] S. C., 22 août 1682. Gardel., 2843 ou 2992, *Nullius*. 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 52, *Marsorum*. — [9] Tous les auteurs.

et après l'encensement[1]. A son retour, il encense le Sous-Diacre, qui alors se retire un peu du côté de l'évangile, en faisant la génuflexion avant et après. Le Diacre, ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, monte à sa place, fait la génuflexion, se retire un peu du côté de l'évangile, et revient à sa place où il fait une seconde génuflexion[2].

21. Avant de dire *Orate fratres*, le Célébrant fait la génuflexion, se place comme pour *Dominus vobiscum*, puis, sans achever le cercle, il revient au milieu par le même côté et fait la génuflexion[3].

22. Au *Sanctus*, les Acolytes viennent avec des flambeaux, et, sans saluer le Chœur, ils se mettent à genoux, et restent jusqu'après la communion du Célébrant[4].

23. Le Célébrant ayant pris la dernière ablution, le Diacre et le Sous-Diacre font à ses côtés la génuflexion avant de changer de place. Le Sous-Diacre essuie le calice et le couvre à l'ordinaire, laissant le corporal et la bourse sur l'autel, si l'on doit donner la Bénédiction immédiatement après la Messe. Il a soin de se retirer un peu lorsque le Célébrant dit *Dominus vobiscum*. Lorsqu'il a disposé le calice, il fait une première génuflexion sur le marchepied, puis, en le portant à la crédence, il en fait une seconde sur le dernier degré, lorsqu'il passe devant le milieu de l'autel, et revient se mettre derrière le Diacre, où il fait encore une génuflexion en arrivant[5].

24. Le Célébrant, après avoir laissé le calice entre les mains du Sous-Diacre, fait la génuflexion et va lire la communion. Il retourne ensuite au milieu, fait la génuflexion, baise l'autel et dit *Dominus vobiscum* en se tournant comme il a été dit plus haut. Il fait de nouveau la génuflexion et va chanter les oraisons. Lorsqu'elles sont finies, il revient au milieu, fait la génuflexion, et baise l'autel. Pendant tout ce temps, le Diacre et le Sous-Diacre, lorsque celui-ci est revenu de porter le calice, se tiennent derrière le Célébrant, vont comme lui du milieu de

[1] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] D'après la Rubr. du Vendredi saint. — [4] Baldeschi, Append. I, n. 51. — [5] Plusieurs auteurs.

l'autel au côté de l'épître, reviennent du côté de l'épître au milieu de l'autel, faisant la génuflexion en même temps que lui. Après avoir baisé l'autel, le Célébrant se tourne pour dire *Dominus vobiscum;* le Diacre fait une nouvelle génuflexion, se tourne par côté, de la même manière que le Célébrant, et chante *Ite Missa est*. Lorsqu'il est chanté, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion, le Célébrant dit *Placeat*, tandis que le Diacre et le Sous-Diacre vont à l'ordinaire se mettre à genoux sur le bord du marchepied pour la bénédiction [1].

25. Le Célébrant, ayant terminé la prière *Placeat*, baise l'autel et dit *Benedicat vos omnipotens Deus;* il fait ensuite la génuflexion, au lieu d'une inclination de tête, et se tourne pour la bénédiction de la même manière que pour *Dominus vobiscum;* puis, sans achever le cercle et sans faire une nouvelle génuflexion, il se tourne sur la gauche de manière à se trouver près de l'évangile [2]. Il fait un signe de croix sur le Missel ou le carton, s'il le peut commodément, et il se signe lui-même; mais il ne fait jamais de signe de croix sur l'autel [3].

26. La Messe terminée, si l'on doit retourner à la sacristie, on le fait comme à l'ordinaire après une génuflexion à deux genoux sur le pavé et sans saluer le Chœur. Mais, si l'on doit immédiatement faire la Procession ou donner la Bénédiction, le Diacre et le Sous-Diacre montent aux côtés du Célébrant, et, après avoir fait avec lui la génuflexion d'un seul genou, ils l'accompagnent à la banquette par le plus court chemin. Ils quittent leurs manipules, et le Célébrant, ayant ôté la chasuble, prend une chape; il revient ensuite avec les Ministres sacrés au pied de l'autel. Lorsqu'il en est temps, il met de l'encens dans l'encensoir sans le bénir, et encense le très-saint Sacrement à genoux sur le dernier degré [4]. On se conforme ensuite à ce qui est prescrit pour les Processions ou pour la Bénédiction.

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Rub. du Jeudi saint. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 9. — [4] Rub. du Jeudi saint. *Cær. Ep.*, l. II, c XXXIII, n. 35.

CHAPITRE III

De la Messe solennelle en présence de l'Évêque.

1. L'Évêque peut assister à la Messe solennelle de plusieurs manières : 1° *paré*, c'est-à-dire revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale, de l'étole, de la chape et de la mitre; 2° avec la cape[1]; 3° avec le rochet et la mozette simplement[2].

ARTICLE PREMIER

De la Messe solennelle en présence de l'Évêque paré.

2. L'Évêque peut toujours assister paré à la Messe solennelle; mais il le fait particulièrement la nuit de Noël, aux fètes de saint Étienne, de saint Jean l'Évangéliste, de la Circoncision, le lundi et le mardi de Pâques, le dimanche de l'octave de Pâques, aux fêtes de la sainte Trinité, de saint Jean-Baptiste, de la Nativité de la sainte Vierge et à quelques autres fêtes principales de la cathédrale[3].

3. L'Évêque paré se place toujours au trône (1), où il est accompagné du Prêtre et des deux Diacres assistants, tous trois en habit ordinaire de chœur[4], d'un Maître de Cérémonies, et de quatre Acolytes Porte-insignes. Il doit y avoir aussi des Clercs pour présenter les ornements[5] (2).

4. Les Acolytes Porte-insignes sont revêtus du surplis; le Porte-mitre est revêtu en outre d'un voile huméral avec les extrémités duquel il porte la mitre. Il doit être bien attentif à

(1) V. part. X, sect. II, c. I, art. 1.
(2) On explique, part. X, l'office de ces Ministres.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXXIV, n. 4, l. I, c. XV, n. 1.— [2] Ibid., l. II, c. XV, n. 4. S. C., 10 mai 1642. Gardel., 1228 ou 1375, ad 3, *in Castellaneten.* 13 janv. 1646. Gardel., 1400 ou 1548, *in Nicien.* — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIV, n. 4. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. IX, n. 2. — [5] Ibid., l. I, c. XI, n. 5 et 6, et c. XX, n. 1.

se trouver près du premier Diacre assistant toutes les fois que l'Évêque doit prendre la mitre, et auprès du second toutes les fois qu'on devra l'ôter [1]. Le Porte-crosse doit avoir soin de se trouver près du Pontife pour présenter et recevoir la crosse quand il y a lieu de le faire [2].

5. Lorsque l'Évêque doit assister à la Messe solennelle, on lui prépare un prie-Dieu couvert de soie verte ou violette, selon le temps, devant l'autel du saint Sacrement, et un autre devant le grand autel [3].

6. Toutes les fois que l'Évêque est présent, il doit être salué en particulier, et non par un salut commun à tout le Chœur. On salue le Prélat de la même manière que la croix de l'autel, c'est-à-dire que tous ceux qui font la génuflexion à la croix, le saint Sacrement n'étant pas dans le tabernacle, font aussi la génuflexion devant le Pontife [4]. Le Célébrant et ses Ministres, en allant de la banquette à l'autel, le Sous-Diacre avant l'épître, le Diacre avant l'Évangile, ne saluent pas le Chœur, mais seulement l'Évêque [5]. Le Diacre omet aussi les baisers [6].

7. Le Pontife lit à son trône : 1° l'introït; 2° l'épître, le graduel, et ce qui suit jusqu'à l'évangile inclusivement; 3° l'offertoire; 4° la communion. A cet effet, le Porte-livre tient un Missel appuyé sur sa tête et ouvert devant lui, et le Porte-bougeoir se tient à sa droite [7].

Nota. Si un Prélat d'une dignité supérieure à celle de l'Évêque assistait à la Messe, on ne tiendrait pas le livre devant le Pontife [8].

8. Quatre fois pendant la Messe, les Chanoines viennent se mettre en cercle devant l'Évêque, et récitent avec lui les prières qui suivent, savoir : 1° le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis;* 2° le *Credo*, pendant lequel ils fléchissent comme lui le genou au verset *Et incarnatus est;* 3° le *Sanctus;* 4° l'*Agnus Dei*. Quand il en est temps, ils quittent leurs places, viennent au milieu du

[1] Ibid., c. xi, n. 6. — [2] Conséq. — [3] Ibid., l. I, c. xii, n. 8. — [4] Ibid., c. xviii, n. 3 et 4. — [5] Pratique de Rome. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. xix, n. 16. — [7] Ibid., c. xx, n. 1 et 2. — [8] Ibid., n. 3.

chœur, font les révérences convenables à l'autel et au Pontife, et se mettent en cercle devant lui. Ces cercles se font différemment, suivant la disposition du chœur. Si l'autel est adhérent au mur, et par conséquent, comme il a été dit p. 156, le trône de l'Évêque au côté de l'évangile, les moins dignes arrivent les premiers, et les plus dignes viennent après eux, de manière que le plus digne se trouve à la droite du Prélat, et le moins digne vis-à-vis de lui, et formant un cercle plein. Mais, si l'autel est devant le chœur, et par conséquent, comme il a été dit p. 150, le trône de l'Évêque au fond, les Chanoines viennent ensemble de chaque côté : pour ne pas tourner le dos à l'autel, ils ne remplissent pas le cercle, mais forment de chaque côté un demi-cercle. Avant de se retirer, ils font les révérences convenables à l'autel et au Pontife : celui-ci les bénit, et ils reviennent à leurs places, les plus dignes les premiers [1] (1).

Nota 1°. Toutes les fois que les Chanoines font le cercle, le Prêtre assistant vient prendre sa place parmi eux [2].

Nota 2°. Ces cercles ne se font jamais en présence d'un Prélat d'une dignité plus grande que celle de l'Évêque [3].

9. Pour l'arrivée de l'Évêque à l'église, on observe tout ce qui est prescrit part. X, sect. II, ch. I, art 4. [4].

10. Avant l'arrivée du Pontife, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements, se rendent au chœur de la manière accoutumée [5], et se retirent du côté de l'épître en

(1) Ceci se pratique plus facilement dans les églises d'Italie que dans celles de France, à raison de la disposition des lieux. Généralement, en Italie, les Chanoines, pendant les Offices pontificaux, ou même lorsque l'Évêque tient chapelle, ne sont pas dans les stalles comme celles de nos églises, mais simplement sur des bancs placés de telle sorte, qu'il n'y a qu'à s'avancer pour se trouver dans la disposition que demande ici le Cérémonial. Il serait toutefois à désirer que cette belle et imposante cérémonie fût observée dans toutes les cathédrales, au moins quand l'Évêque assiste à l'Office revêtu de la chape.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXI, n. 3 et 4, l. II, c. IX, n. 6. — [2] Ibid., l. I, c. VII, n. 7. — [3] Ibid., c. XXI, n. 5. — [4] Ibid., c. XV, n. 1, l. II, c. IX, n. 3. — [5] S. C., 16 avril 1644. Gardel., 1347 ou 1494, ad 2, *in Adiacen.*

attendant le Prélat. S'ils devaient attendre longtemps, ils pourraient s'asseoir à la banquette; mais ils se lèveraient à l'entrée de l'Évêque [1].

11. L'Évêque se rend à son trône [2], où il se revêt de ses ornements, comme il est indiqué pour les Vêpres solennelles pontificales, part. X, sect. II, ch. I, art. 5. Aussitôt qu'il en est revêtu, il reçoit la mitre et la crosse et vient au bas de l'autel commencer la Messe comme il est dit n° 12 [3].

Nota 1°. Si le Pontife arrive au chœur revêtu de ses ornements, aussitôt qu'il est venu se mettre à genoux devant l'autel, le Célébrant va se placer à sa gauche, comme il est indiqué au même n° 12. Aussitôt que le Prélat s'est levé, la Messe commence [4].

Nota 2°. S'il doit y avoir Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Pontife demeure debout et découvert pendant toute l'Aspersion [5]. On se conforme ensuite à ce qui est prescrit p. 175.

12. L'Évêque se place devant le milieu de l'autel, le Porte-crosse et le Porte-mitre se présentent derrière lui et un peu à sa gauche, le Porte-crosse ayant reçu cet insigne, le second Diacre assistant ôte la mitre au Pontife et la remet au Porte-mitre [6]. Le Célébrant se met à la gauche du Prélat : celui-ci commence la Messe, et le Célébrant lui répond. Le Diacre et le Sous-Diacre, s'ils sont Chanoines, se mettent derrière l'Évêque et le Célébrant, entre les deux Assistants du Pontife; s'ils ne sont pas Chanoines, ils se placent, le Diacre à la gauche du Célébrant, un peu derrière lui, le Sous-Diacre à la gauche du Diacre, et récitent ensemble les prières de la confession [7], et les Diacres assistants se tiennent l'un auprès de l'autre du côté de l'épître où ils font ensemble la confession [8]. Le Prêtre assistant demeure à sa place parmi les Chanoines [9].

[1] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [2] *Cær. Ep.*, l. II. c. IX, n. 1. — [3] Conséq. — [4] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [5] S. C., 11 fév. 1702. Gardel., 3465 ou 3614, ad 2, *in Lerien*. — [6] Tous les auteurs. — [7] S. C. 14 nov. 1676. Gardel., 2653 ou 2805, ad 6, *in Bituntina*. — [8] Tous les auteurs. — [9] Cér. des Év. expl. Ibid.

13. Après *Indulgentiam*, le Célébrant se met entre le Diacre et le Sous-Diacre; les deux Diacres assistants viennent se placer de chaque côté de l'Évêque; le Porte-mitre vient en même temps près du premier Diacre assistant pour lui présenter la mitre et le Porte-crosse vient derrière le Prélat. Celui-ci salue l'autel, le premier Diacre assistant lui met la mitre, le Porte-crosse lui présente la crosse, puis le Pontife bénit le Célébrant et ses Ministres qui lui font la révérence requise, et se rend à son trône [1] où il s'assied, quitte la mitre, se lève [2] et continue *Deus tu conversus* jusqu'à *Aufer a nobis* [3]. Les deux Diacres assistants se placent à ses côtés [4], et les Acolytes Porte-insignes se placent comme il est indiqué part. X, sect. II, ch. I, art. 3, nº 16 [5]. Le Célébrant continue de son côté avec ses Ministres [6].

14. Le Pontife, ayant récité les prières, s'assied et reçoit la mitre [7]. En même temps, le Céremoniaire se rend près du Prêtre assistant, et l'invite à se rendre au trône pour la bénédiction de l'encens [8]. Le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se rend lui-même aux pieds du Pontife, où il se met à genoux, donne la navette au Prêtre assistant, et présente l'encensoir. L'encens bénit, le Thuriféraire se lève, salue le Prélat par une génuflexion, et, faisant une génuflexion à la croix en passant devant le milieu de l'autel, il va présenter l'encensoir au Diacre pour l'encensement de l'autel [9].

15. Le Célébrant est encensé de deux coups seulement [10]. Le Thuriféraire, ayant reçu l'encensoir, se rend au trône avec les révérences convenables [11], et donne l'encensoir au Prêtre assistant, qui encense l'Évêque de trois coups [12].

16. Pendant ce temps-là, les Chanoines font le cercle, comme il est dit nº 7 [13], et le Prêtre assistant, après avoir rendu l'encensoir et salué le Pontife, va prendre sa place parmi eux [14].

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 4. — [5] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [6] Tous les auteurs. — [7] Bauldry. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 32. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 26, 27 et 32. — [13] Ibid., c. XXI, n. 3. — [14] Conséq. Pratique de Rome.

17. Le Pontife, ayant été encensé, s'assied [1]; le Porte-mitre va se placer près du second Diacre assistant [2], celui-ci [3] ôte la mitre et la remet au Clerc chargé de la porter. Le Prélat se lève ensuite [4], le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant lui [5] et il lit l'introït [6], que le Célébrant lit en même temps à l'autel [7].

18. Les Chanoines récitent le *Kyrie* conjointement avec le Prélat et demeurent en cercle pendant qu'on le chante au chœur [8]. A l'intonation du *Gloria in excelsis*, ils font tous une inclination de tête au mot *Deo* [9], et continuent l'hymne. Lorsqu'ils l'ont récitée ils retournent à leurs places, comme il est dit au même n° 7 [10]. Le Pontife s'assied, et reçoit la mitre [11]: les Diacres assistants s'asseyent à ses côtés [12], mais ne se couvrent pas [13].

19. A la fin de l'hymne, le Pontife quitte la mitre et se lève. Les oraisons chantées, il s'assied et reçoit la mitre [14].

20. Après l'épître, le Sous-Diacre va baiser la main de l'Évêque et recevoir sa bénédiction [15]. S'il est Chanoine, il s'incline profondément; s'il ne l'est pas, il se met à genoux [16]. Dans l'un et l'autre cas, il a soin de faire les saluts convenables en arrivant et en se retirant [17]. Lorsqu'il s'est retiré, le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant lui [18], et il lit l'épître et ce qui suit jusqu'à l'évangile inclusivement [19].

21. Pendant que le Célébrant lit l'évangile, le Diacre, après avoir posé le livre sur l'autel, va d'abord baiser la main du Prélat [20]; il fait les révérences convenables, et s'incline profondément ou se met à genoux, selon qu'il est Chanoine ou non [21]. Le Thuriféraire se rend en même temps au trône pour faire bénir

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [2] Ibid., c. XII, n. 8. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., c. VIII, n. 3. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., c. XX, n. 1. — [6] Ibid., n. 2. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXI, n. 3. — [9] Pratique de Rome. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., c. VIII, n. 2. — [13] Cér. des Év. expl. Ibid. — [14] Conséq. — [15] *Cær. Ep.*, l. II, c. IX, n. 6. — [16] Ibid., l. I, c. XVIII, n. 3. — [17] Tous les auteurs. — [18] Ibid., l. I, c. XXI, n. 1. — [19] Ibid., n. 2. — [20] *Cær. Ep.*, l. II, c. IX, n. 6. — [21] Tous les auteurs.

l'encens, observant ce qui est dit n° 14[1]. Le Pontife bénit l'encens[2], après quoi le Thuriféraire revient près de l'autel avec le Diacre. Celui-ci se met à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*, se relève, prend le livre et descend du côté de l'épître, attendant qu'il soit temps d'aller demander la bénédiction du Pontife. Le moment venu, le Diacre, le Sous-Diacre, le Cérémoniaire, les Acolytes et le Thuriféraire se rangent au bas des degrés, comme ils le font d'ordinaire lorsqu'on se prépare pour chanter l'évangile; puis, ayant salué l'autel, ils vont devant l'Évêque demander la bénédiction. Ayant fait au Prélat les saluts convenables et tous ensemble, ayant aussi salué le Chœur, s'ils sont à portée de le faire, ils se mettent tous à genoux devant le Pontife, à l'exception de ceux qui seraient Chanoines, et le Diacre dit : *Jube, Domne, benedicere*[3]. L'Évêque, toujours assis et couvert, donne la bénédiction *Dominus sit in corde tuo*[4]; puis ils se relèvent, font de nouveau les saluts convenables, et vont, comme à l'ordinaire, au lieu où se chante l'évangile[5].

22. Lorsque le Diacre commence le chant de l'évangile, le second Diacre assistant ôte la mitre, le premier prend la calotte, si le Pontife s'en sert. L'Évêque se lève alors et reçoit la crosse, qu'il prend entre ses deux mains jointes[6].

23. Après l'évangile, le Sous-Diacre, au lieu de porter le livre à baiser au Célébrant, va le présenter à l'Évêque. Celui-ci baise le livre[7] en disant *Per evangelica dicta*[8], après quoi le Sous-Diacre ferme le livre, fait au Pontife la révérence convenable, et se retire[9]. Le Diacre se rend à l'autel[10], et le Thuriféraire va présenter l'encensoir au Prêtre assistant, qui encense le Prélat[11]. On n'encense point le Célébrant[12].

24. A cette Messe, il doit y avoir sermon[13]. L'Évêque, ayant

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 14. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep*, l. II, c. IX, n. 6 et 8. — [5] Tous les auteurs. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXXIII, n. 14. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] Conséq. — [10] Plusieurs auteurs. — [11] Tous les auteurs. — [12] S. C., 4 août 1674. Gardel., 2555 ou 2707, ad 1, *in Lauden*. — [13] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXII, n. 2 et 3.

été encensé, s'assied, et reçoit la mitre [1]. Le Prédicateur, revêtu de l'habit canonial, accompagné d'un Cérémoniaire, se rend aux pieds du Pontife, et lui demande sa bénédiction en disant : *Jube, Domne benedicere.* L'ayant reçue, il lui demande les indulgences en disant : *Indulgentias, Pater reverendissime.* Le Prélat accorde les indulgences accoutumées; puis le Prédicateur se retire et se rend à la chaire. Pendant le sermon il observe ce qui est prescrit p. 189. Après le sermon, le Prédicateur se découvre et se met à genoux [2]; le Diacre chante le *Confiteor* [3] au pied de l'autel [4], et il publie les indulgences selon la forme donnée part. X, sect. II, ch. I, art. 8 [5]. L'Évêque pendant ce temps, demeure assis et couvert [6].

25. Les Chanoines viennent ensuite faire le cercle, observant ce qui est dit nº 8. Le Prélat quitte la mitre et se lève. En récitant *Et incarnatus est*, ils font tous la génuflexion [7]. Le Symbole terminé, le Pontife s'assied [8] et reçoit la mitre [9], les Chanoines reviennent alors à leurs places, observant ce qui est prescrit nº 8 [10].

26. Lorsque le Chœur chante *Amen*, le Pontife quitte la mitre [11]. Le Célébrant ayant chanté *Oremus*, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent devant lui et il lit l'offertoire [12]. Il s'assied ensuite et reprend la mitre [13].

27. C'est l'Évêque qui, de son siége, bénit l'eau en disant : *Deus qui humanæ substantiæ.* Le Sous-Diacre, en fléchissant le genou, à moins qu'il ne soit Chanoine, lui présente la burette sans quitter l'autel. S'il n'est pas à portée, il va devant le Prélat [14].

28. Après l'encensement de l'autel, le Diacre encense le Célébrant de deux coups seulement, puis il se rend au trône. Il

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXII, n. 4. — [3] Ibid., n. 8. — [4] S. C., 13 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 14, *Marsorum*. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] S. C., 4 août 1674. Gardel., 2555 ou 2707, ad 3, *in Lauden*. — [7] Ibid., c. XXI, n. 3. — [8] Ibid., c. VIII, n. 3. — [9] Ibid., c. XI, n. 6. — [10] Ibid., c. XXI, n. 3. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid. — [12] *Cær. Ep.* Ibid. c. XX, n. 1 et 2. — [13] Conséq. — [14] Plusieurs auteurs.

remet l'encensoir au Prêtre assistant, qui encense le Prélat de trois coups. L'Évêque pour être encensé, se lève sans quitter la mitre [1]. Il s'assied jusqu'à la préface [2]. Le Diacre reprend ensuite l'encensoir et encense de deux coups chacun des Assistants de l'Évêque, prenant garde toutefois de se mettre en face du Prélat; puis il fait le reste de l'encensement à l'ordinaire [3].

29. Au commencement de la préface, le Pontife quitte la mitre [4], et la calotte s'il s'en sert [5], et se lève [6].

30. Après *Gratias agamus*, le Prêtre assistant va prendre sa place parmi les Chanoines, et y demeure jusqu'à l'*Agnus Dei* [7].

31. A la fin de la préface, les Chanoines viennent faire le cercle comme il est indiqué n° 8, récitent le *Sanctus* avec l'Évêque, puis reviennent à leurs places, comme il est dit au même n° 8 [8].

32. Après la récitation du *Sanctus*, le Pontife s'assied et reçoit la mitre [9]. Ayant ensuite pris la crosse [10], il est conduit par les deux Diacres assistants à son prie-Dieu [11]. Le Porte-mitre et le Porte-crosse viennent à sa suite pour recevoir ces insignes [12]. Arrivé près du prie-Dieu, le Pontife quitte la crosse et la mitre, fait la révérence convenable à l'autel, et se met à genoux [13]. Les Diacres assistants ayant fait au Pontife la révérence requise [14], vont prendre leurs places au chœur. Le Cérémoniaire et d'autres Clercs assistent alors l'Évêque [15].

33. Lorsque l'Évêque arrive à son prie-Dieu, le Sous-Diacre, qui tient la patène, se retire un peu du côté de l'épître, le visage tourné du côté de l'évangile, de manière à ne tourner le dos ni à l'autel ni au Prélat. C'est à cette place qu'il se met à genoux pendant l'élévation [16].

34. Après la seconde élévation, les deux Diacres assistants se

[1] *Cær. Ep.* Ibid., c. 16, 26, 27 et 32. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] S. C., 5 mars 1695. Gardel., 3202 ou 3351, *in Beneventana*. — [5] Conséq. — [6] V. 4. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 7. — [8] Ibid., c. XXI, n. 3. — [9] Ibid. — [10] Ibid., c. XVII, n. 8. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid. — [12] Conséq. — [13] Tous les auteurs. — [14] Conséq. — [15] Cér. des Év. expl. Ibid. — [16] Plusieurs auteurs.

rendent près de l'Évêque [1], font avec lui la génuflexion à deux genoux, le premier lui met la mitre, et ils l'accompagnent au trône. Le Pontife étant arrivé à son trône s'assied, on lui ôte la mitre, et il se lève aussitôt [2].

35. Avant *Pax Domini*, les Chanoines viennent faire le cercle, comme il est dit n° 8, avec cette différence qu'ils saluent l'autel par une génuflexion à deux genoux à cause de la présence du très-saint Sacrement [3], et ne saluent pas l'Évêque [4]. Quand le Célébrant a chanté *Pax Domini sit semper vobiscum* et que le chœur a répondu *Et cum spiritu tuo* [5], ils récitent *Agnus Dei*. Ils se retirent ensuite, ayant soin de faire vers l'autel la génuflexion à deux genoux [6].

36. Le Prêtre assistant se rend alors à l'autel pour recevoir la paix du Célébrant, et le Sous-Diacre se rend au chœur à la place du Prêtre assistant. Celui-ci, ayant reçu la paix, va la porter au Pontife, qui la donne lui-même aux deux Diacres assistants. Il se rend ensuite à sa place au chœur, où il donne la paix au Sous-Diacre, qui aussitôt la porte au Chœur comme à l'ordinaire [7], et au retour la donne au Diacre et au Cérémoniaire qui l'a accompagné [8].

37. Le Célébrant ayant pris l'ablution, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent devant le Prélat [9], et il lit l'antienne de la communion [10].

38. Après *Placeat*, le Célébrant se retire un peu vers le côté de l'épître [11]; et l'Évêque s'assied [12], reçoit la mitre, se lève [13] et donne la Bénédiction solennelle en disant : *Sit nomen... Adjutorium... Benedicat vos* [14]. Le Porte-crosse a soin de lui présenter la crosse après le mot *Deus* [15]. Le Célébrant, tourné vers le Prélat, s'incline profondément; le Diacre et le Sous-Diacre se mettent à genoux, à moins qu'ils ne soient Chanoines [16].

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXI, n. 3. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., c. VII, n. 7. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., c. XX, n. 1. — [10] Ibid, n. 2. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., c. VIII, n. 3. — [13] Ibid., c. XXV, n. 5. — [14] Ibid., et l. II, c. IX, n. 6 et 8. — [15] Ibid., l. I, c. XXV, n. 5. — [16] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 3.

39. Après la Messe, le Prélat quitte les ornements à son trône, et se retire comme il est venu [1].

ARTICLE II

De la Messe solennelle en présence de l'Évêque revêtu de la cape et au trône.

40. Lorsque l'Évêque n'est pas paré, il est à désirer qu'il assiste à la Messe solennelle avec la cape [2].

41. On observe alors tout ce qui vient d'être dit pour le cas où l'Évêque est paré [3], excepté que le Prélat n'est encensé qu'à l'offertoire [4] et qu'il ne porte ni la mitre [5] ni la crosse [6].

ARTICLE III

De la Messe solennelle en présence de l'Évêque à sa stalle.

42. L'Évêque, à sa stalle, est revêtu de la cape, ou simplement du rochet et de la mozette [7].

43. Si le Prélat porte la cape, les Chanoines sont tenus d'aller le chercher à son palais de la manière indiquée part. X, sect. II, ch. I, art. 4 [8].

44. On dispose un prie-Dieu devant le milieu de l'autel [9].

45. Nota. Le Célébrant et ses Ministres observent de faire au Pontife toutes les révérences prescrites art. 1. De plus, ils le saluent en arrivant à l'autel, avant d'y monter et avant de le quitter [10].

46. Le Célébrant et ses Ministres, placés du côté de l'évangile et à demi tournés vers l'Évêque, font ensemble la confession; le Prélat la fait en même temps avec les Chanoines près de son prie-Dieu [11].

[1] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIV, n. 4. — [3] Ibid., c. IX, n. 4 et 6. — [4] Ibid., n. 8. — [5] Ibid., l. II, c. II, n. 4 et 11. — [6] Ibid., l. I, c. XVII, n. 8. — [7] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [8] S. C, 23 juin 1638. Gardel., 927 ou 1074, *in Oxomen.*, 13 janvier 1647. Gardel., 1430 ou 1577, *in Ferentiña*. — [9] Cér. des Év. expl. Ibid. — [10] Ibid. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid.

47. Après *Indulgentiam*, les Chanoines l'accompagnent près de sa stalle, et, l'ayant salué, se rendent à leurs places. Le Cérémoniaire de l'Évêque reste debout à sa gauche[1].

48. Le Prêtre assistant vient à la droite du Pontife pour réciter avec lui le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. L'Évêque ne lit aucune autre partie de la Messe; il ne bénit pas l'encens; il ne donne pas la bénédiction au Diacre et au Sous-Diacre, ni la bénédiction à la fin de la Messe[2]; il ne donne pas l'indulgence après le sermon; il ne baise pas le livre après l'évangile, et ne bénit pas l'eau[3].

49. Il n'est encensé qu'à l'offertoire[4]. A cet effet, le Prêtre assistant vient se placer au bas de la stalle de l'Évêque; le Diacre lui remet l'encensoir, et le Prêtre assistant, ayant le Diacre à sa droite et le Thuriféraire à sa gauche, encense le Prélat. Le Prêtre assistant, de retour à sa place, est encensé de deux coups[5]. Le Célébrant lui-même n'est encensé que de deux coups[6].

50. Le Sous-Diacre reçoit la paix du Diacre, à l'ordinaire; puis il reçoit de lui l'instrument de paix, le baise, et, accompagné du Cérémoniaire, se rend près du Pontife; le Prêtre assistant y vient en même temps, reçoit l'instrument de paix, et le présente à l'Évêque. Le Prélat rend l'instrument à l'Assistant; celui-ci le donne au Sous-Diacre, qui lui-même le remet au Cérémoniaire; puis le Sous-Diacre suit le Prêtre assistant à sa place et lui donne la paix; il la donne ensuite au Chœur comme à l'ordinaire[7].

51. Le Célébrant, avant de donner la bénédiction, salue profondément l'Évêque[8].

52. Le Prélat quitte le chœur quand le Célébrant s'est retiré, et tout se fait comme en arrivant[9].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] S. C., 7 déc. 1844. Gardel., 4858 ou 5004, ad 1 et 2. *S. Severi*. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. IX, n. 8. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 32. — [7] Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid.

CHAPITRE IV

De la Messe solennelle de Requiem.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les ornements noirs, et comme à l'ordinaire, toutes les choses nécessaires [1].

2. *A l'autel.* Les Cierges sont de cire jaune [2] les parements, le tapis, doivent être de couleur noire [3] ou violette (1). Le tapis doit couvrir le marchepied seulement, et non les degrés [4].

3. *Sur la crédence.* On couvre la crédence d'une petite nappe de toile qui tombe un peu sur les côtés, outre le calice, les burettes, etc., on dispose les cierges [5], si l'on doit en distribuer au Clergé [6]. On n'y met pas le grand voile, qui ne doit pas servir [7].

4. On n'aura pas besoin de l'encensoir avant l'offertoire [8].

5. La banquette des Ministres sacrés doit être nue [9].

ARTICLE II

Des cérémonies générales du Chœur pendant la Messe de Requiem.

6. Ces cérémonies sont les mêmes que celles qui ont été

(1) Le Cérémonial des Évêques indique la couleur noire (l. II, c. x, n. 1) et Baldeschi la couleur violette. Nous avons vu, p. 52, que la couleur violette peut être employée aux Messes de *Requiem*. De plus, si le saint Sacrement était dans le tabernacle, il serait contraire à toutes les règles de le couvrir en noir. Le Cérémonial des Évêques n'en parle point, parce qu'il ne suppose pas qu'on chante jamais ces sortes de Messes à l'autel du saint Sacrement.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. xiii, n. 2. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. x, n. 1. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [7] Conséq. — [8] *Rub. Miss.* Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 1.

indiquées p. 195 pour la Messe solennelle ordinaire, excepté : 1° qu'on est à genoux pendant les oraisons, depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* inclusivement et pendant les postcommunions [1] ; 2° comme on ne donne pas la bénédiction à la fin de la Messe, le Chœur ne se met pas à genoux [2].

7. Si l'on distribue des cierges au Clergé, chacun doit tenir son cierge allumé pendant l'évangile, depuis l'élévation jusqu'après la communion, et pendant l'Absoute [3].

8. A l'*Agnus Dei*, on ne se frappe pas la poitrine [4].

ARTICLE III

Des cérémonies spéciales aux Ministres de la Messe de Requiem.

§ 1. — Observations et règles générales.

9. Quelques Cérémoniaux de France disent généralement qu'aux Offices des morts on ne salue pas le Chœur, et, dans beaucoup d'églises, on étend ce principe jusqu'à ne saluer personne. La Rubrique est absolument muette sur ce point. Merati, qui développe et commente si bien la Rubrique (part. II, tit. XIII), ne fait aucune observation sur cet article; seulement, pour l'entrée et la sortie du Célébrant, il recommande les révérences à l'autel, sans parler du salut au Chœur. Baldeschi, ne faisant aucune observation particulière relativement à ces saluts, suppose qu'ils se font à l'ordinaire. Tel est, en effet, l'usage de Rome. On fait les saluts comme de coutume tant aux Offices des défunts qu'à ceux de la Semaine sainte. Il n'y a d'exception que le Vendredi saint en entrant au chœur pour l'Office du matin : alors on ne salue point.

10. Quand on présente au Célébrant ou qu'on reçoit de lui quelque chose, on omet les baisers [5].

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. 1, c. XVIII, n. 16.

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

11. On n'encense pas l'autel à l'introït [1]. Après la confession, le Diacre et le Sous-Diacre ne montent pas à l'autel, mais ils se mettent l'un derrière l'autre. Lorsque le Célébrant baise l'autel, ils font la génuflexion, et vont au coin de l'épître pour assister à l'introït de la manière accoutumée. Au commencement, ils ne font point le signe de la croix [2].

12. Après l'épître, le Sous-Diacre ne baise point la main du Célébrant et ne reçoit point la bénédiction [3]. Après le salut au Chœur, il rend le livre au Cérémoniaire [4].

13. Quand on chante la prose, le Célébrant peut aller s'asseoir avec ses Ministres [5], soit avant de lire l'évangile [6], soit après l'avoir lu [7]. *Dans le premier cas*, le Célébrant, ayant fini de lire la prose, se rend à son siége de la manière accoutumée. Sur la fin de la prose, c'est-à-dire quand il n'en reste plus à chanter que cinq à six versets, le Célébrant, au signe du Cérémoniaire, retourne à l'autel par le plus court chemin (1). Pendant qu'il dit *Munda cor meum*, le Sous-Diacre transporte le Missel au coin de l'évangile. Puis le Diacre reçoit le livre des évangiles, va le poser sur l'autel à l'ordinaire, et récite aussitôt *Munda cor meum*, à genoux sur le bord du marchepied. Puis il va reprendre le livre, et, aussitôt que le Célébrant a lu l'évangile, il descend au bas des degrés avec le Sous-Diacre, le Cérémoniaire et les Acolytes, et on va chanter l'évangile [8]. *Dans le second cas*, le Célébrant, après avoir lu la prose, va dire *Munda cor meum* et lire l'évangile. Le Diacre porte à l'ordinaire le livre à l'autel. Après avoir lu l'évangile, le Célébrant vient au

(1) Ce retour à l'autel par le plus court chemin serait difficile à justifier en adoptant cette pratique ; car les auteurs l'autorisent seulement lorsqu'on doit revenir directement au coin de l'épître sans aller au milieu de l'autel. (Merati, in Gav., t. I, part. IV, tit. IX, § 6, n. 14.)

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6, *in Osien. Responsiones.* — [6] Baldeschi. — [7] Merati et beaucoup d'autres. — [8] Baldeschi.

milieu de l'autel, fait, avec ses Ministres, la révérence convenable, et ils vont à la banquette. A la strophe *Oro supplex*, le Diacre, au signe du Cérémoniaire, se lève, pose sa barrette à sa place, salue le Célébrant, vient au bas des degrés, fait la génuflexion, monte sur le second degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*. Lorsque le Diacre se lève, le Cérémoniaire avertit le Sous-Diacre et les Acolytes, qui viennent aussitôt au bas de l'autel. Le Célébrant reste à la banquette. Lorsqu'on chante *Amen*, il ôte sa barrette, se lève, la dépose à sa place, et monte directement au coin de l'épître pour assister à l'évangile [1].

14. Les Acolytes vont à l'évangile sans chandeliers [2], et ils tiennent les mains jointes [3].

15. Si l'on distribue des cierges au Clergé, on le fait assez à temps pour qu'ils puissent être allumés pendant l'évangile. On les allume encore à l'élévation jusqu'après la communion et pendant l'Absoute [4].

16. On se rend ensuite au lieu où se chante l'évangile avec les révérences accoutumées [5]. Le Diacre n'encense ni le livre au commencement ni le Célébrant à la fin. Le Sous-Diacre ne porte pas à baiser le commencement de l'évangile au Célébrant [6]; mais, aussitôt que le Diacre a fini, il remet le livre au Cérémoniaire, et chacun des Ministres retourne à sa place. Le Diacre et le Sous-Diacre font la génuflexion en arrivant derrière le Célébrant, et les autres Ministres la font comme à l'ordinaire en passant au milieu [7].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

17. Aussitôt que le Célébrant a dit *Oremus* pour l'offertoire, le Sous-Diacre, au signe du Cérémoniaire, fait la génuflexion, se rend à la crédence, prend le calice couvert de son voile avec la bourse par-dessus, l'apporte à l'autel [8], et le pose du côté de l'épître [9].

[1] Merati et autres. — [2] *Rub. Miss.* Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] *Rub* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Rub* Ibid., tit vi, n 4 — [9] Tous les auteurs

18. Le Diacre prend la bourse, et étend le corporal à l'ordinaire; le Sous-Diacre ôte le voile et le donne à l'Acolyte[1]; il met l'eau dans le calice sans la faire bénir[2].

19. Comme le Sous-Diacre ne doit pas tenir la patène[3], aussitôt après avoir rendu à l'Acolyte la burette de l'eau, il passe à la gauche du Célébrant; il fait alors une génuflexion seulement au milieu de l'autel[4].

20. Après l'oblation du calice, le Diacre met la patène un peu sous le corporal[5] et couvre du purificatoire la partie qui est en dehors[6]. Lorsqu'il en est temps, on fait à l'ordinaire la bénédiction de l'encens. Le Célébrant encense les oblats et l'autel à l'ordinaire; les Ministres sacrés soutiennent sa chasuble. Ensuite le Diacre encense le Célébrant seulement[7].

21. Après que le Célébrant est encensé, le Sous-Diacre prend la burette de l'eau et le bassin, qui lui sont présentés par le second Acolyte; le Diacre, de son côté, ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, prend le manuterge, qui lui est présenté par le premier Acolyte, et ils donnent ainsi à laver au Célébrant[8] (1). Ils vont ensuite se placer l'un derrière l'autre[9].

22. A la fin de la préface, le Diacre et le Sous-Diacre montent, le premier à droite et le second à gauche du Célébrant, pour dire avec lui le *Sanctus*[10]. Le Sous-Diacre descend ensuite à sa place, et le Diacre passe à la gauche du Célébrant pour l'assister à l'ordinaire[11].

23. A ces mots, *Quam oblationem*, lorsque le Diacre passe à la droite du Célébrant, le Sous-Diacre vient au coin de l'épître, où il se met à genoux[12] sur le plus bas degré, tourné vers le côté de l'évangile, reçoit du Thuriféraire l'encensoir[13], et encense

(1) Suivant Merati et quelques autres, un des Acolytes verserait l'eau sur les doigts du Célébrant, et le Diacre, ou le Sous-Diacre, présenterait le manuterge.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid., tit. XIII, n. 1. — [3] Ibid., n. 2. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Rub. Miss.*, Ibid. — [8] Baldeschi et autres. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid. — [11] D'après la Rub. Ibid. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs

le très-saint Sacrement [1] de trois coups [2] à chaque élévation [3].

24. Après l'élévation du calice, il revient à sa place, où il fait la génuflexion en arrivant. Il y reste jusqu'à *Pax Domini* [4].

25. Les Acolytes ou ceux qui portent des flambeaux restent à l'autel jusqu'après la communion [5].

26. Pendant le *Pater*, à ces mots, *dimitte nobis*, le Diacre fait la génuflexien, monte à la droite du Célébrant pour lui présenter la patène à l'ordinaire. Le Sous-Diacre reste à sa place [6].

27. Les Ministres sacrés récitent avec le Célébrant : *Agnus Dei... dona eis requiem... dona eis requiem sempiternum*, sans se frapper la poitrine [7]. Aussitôt après, comme il n'y a point de baiser de paix, ils changent de place, faisant une génuflexion avant de partir et une seconde en arrivant [8].

28. Après le dernier *Dominus vobiscum*, le Diacre, sans se retourner, chante *Requiescant in pace*, qui se dit toujours au pluriel [9]. Le Célébrant le dit aussi tourné vers l'autel [10].

29. Outre ces règles, le Célébrant observe tout ce qui est marqué pour la Messe basse de *Requiem*. Pour les autres cérémonies de la Messe solennelle, elles sont les mêmes qu'aux Messes solennelles ordinaires.

§ 4. — De l'Absoute pour les morts.

I. — Des cérémonies de l'Absoute le corps non présent.

30. Lorsque l'on doit faire l'Absoute après la Messe solennelle des morts, le lit funèbre doit se trouver [11] au lieu accoutumé et couvert d'un grand drap noir [12] (1). Le lit funèbre est

(1) Ce drap noir, que nous appelons drap mortuaire, n'a point à Rome, comme chez nous, une croix blanche au milieu. Il est très-richement brodé. Le milieu est une large bande d'étoffe jaune, et les deux côtés

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Cær. Ep*, l. I, c. XXIII, n. 32. *Rub.* Ibid., tit. VIII, n. 8. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Conséq. de la Rubr. — [7] *Rub.* Ibid., n. 1. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4326, ad 36, *in Tuden.* — [11] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 4. — [12] *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 1.

toujours censé avoir les pieds vers l'autel, quand même on ferait l'Absoute pour un Prêtre [1].

31. Après le dernier évangile, le Célébrant et ses Ministres reviennent au milieu de l'autel, où ils font la génuflexion [2]; puis se rendent [3] directement [4] à la banquette. Le Célébrant, ayant quitté la chasuble et le manipule, est revêtu d'une chape noire [5] par ses Ministres, qui ôtent eux-mêmes leurs manipules [6]. Pendant que le Célébrant quitte la chasuble, le Cérémoniaire peut tenir ou faire tenir la chape étendue devant lui [7]. Le Sous-Diacre prend ensuite la croix, les Acolytes leurs chandeliers, le Thuriféraire son encensoir, et un autre Clerc le bénitier et l'aspersoir [8]. Le Cérémoniaire présente au Diacre sa barrette et celle du Célébrant, le Diacre la lui remet, et ils se rendent à l'autel, où ils se rangent de cette manière :

Diacre.	Célébrant.	Cérémoniaire.
2e Acolyte.	Sous-Diacre.	1er Acolyte
Porte-Bénitier.	Thuriféraire [9].	

Après la révérence convenable, le Thuriféraire et le Porte-bénitier, puis le Sous-Diacre et les deux Acolytes, se mettent en marche pour se rendre près du lit funèbre [10]; le Clergé se met à la suite des Acolytes, les moins dignes les premiers [11], puis le Cérémoniaire, s'il n'est pas occupé ailleurs, et le Célébrant, ayant le Diacre à sa gauche [12], tous deux la tête couverte [13] (1).

sont d'étoffe noire. Il est tout galonné en or, et des figures de têtes et d'ossements de morts y sont brodées.

(1) La Rubrique du Missel suppose toujours l'Absoute faite par le Prêtre qui a célébré la Messe solennelle, et tel est le sens de deux décrets très-récents (22 août 1854. Gardel., 5208, ad 13. et 21 juillet 1855, Gardel., 5221, ad 4, *in Briocen.*). C'est le privilége de l'Évêque du diocèse, assistant en chape, de faire lui-même certaines Fonctions qui, en son absence, ne peuvent appartenir qu'au Célébrant. Le Pontife alors a

[1] *Rub.* Ibid. *Rit.* de Exequiis. S. C., 3 sept. 1746. Gardel., 4034 ou 4183, ad 2, *Massæ et Populoniæ.* — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] Usage de Rome. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Grand nombre d'auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Grand nombre d'auteurs.

32. Lorsqu'ils sont arrivés près du lit funèbre, le Thuriféraire et le Porte-bénitier s'arrêtent entre le lit funèbre et l'autel, du côté de l'évangile [1]; le Sous-Diacre et les Acolytes vont par le côté de l'évangile se placer à la tête [2], laissant un peu de distance entre eux et le lit funèbre [3]; le Célébrant, ayant le Diacre à sa gauche [4] et le Cérémoniaire à sa droite, un peu en arrière [5], se met aux pieds, un peu du côté de l'épître, tourné vers la croix, dont l'image doit regarder l'autel [6]. Quant au Clergé, il se range de telle sorte, que les moins dignes soient les plus rapprochés de la croix, et les plus dignes auprès du Célébrant. Si le lit funèbre était dans le chœur, le Clergé pourrait ne pas quitter les stalles [7], et alors le Célébrant et le Diacre ne se couvriraient pas [8].

33. Les Chantres commencent [9] le répons *Libera me* [10], que tout le Chœur continue; puis ils chantent seuls les versets, et le Clergé répète après chaque verset les paroles de la réclame [11] (1).

ses Assistants, et, si le Célébrant se retire après la Messe, il est conduit par ses Ministres, et ceux-ci ne le quittent pas pour aller servir l'Évêque. Il serait donc contraire aux bonnes règles d'admettre que le Célébrant pût alors être remplacé par un autre Prêtre auquel il devrait céder ses Ministres. Remarquons en outre qu'à l'Absoute qui ne se fait pas à la suite de la Messe solennelle, il n'y a point de Ministres sacrés, et que par conséquent le Prêtre qui fait l'Absoute après cette Messe a seul le droit de les avoir. On ne peut pas admettre non plus que le Célébrant puisse être remplacé, comme il arrive dans quelques églises, par un Prêtre en surplis et en étole, assisté de Ministres sacrés en aube.

(1) Il ne sera pas inutile de faire remarquer ici que, lorsqu'un répons a plusieurs astérisques, on ne doit pas répéter les paroles du répons depuis le premier jusqu'au verset; mais les répétitions doivent se faire, la première jusqu'au second astérisque, la seconde depuis le second jusqu'au troisième ou jusqu'au verset, si, comme au répons *Libera me*, il n'y en a que deux. (*Rub. Brev.*, au premier dim. de l'Avent. S. C., 6 sept. 1834. Gardel., 4584 ou 4733, *in Lauretana*. 12 sept. 1840. Gardel., 4760 ou 4907, *in Avenionen*. 7 déc. 1844. Gardel., 4539 ou 4985, ad 7, *in Mechlinien.*)

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Quelques auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Conséq. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs.

34. Sur la fin du répons, le Cérémoniaire fait une inclination à l'autel et passe auprès du Diacre, dont il reçoit la barrette, et la donne à un Clerc [1]. Le Célébrant bénit l'encens comme à l'ordinaire; et, la réclame finie, les Chantres entonnent *Kyrie eleison*, le Chœur poursuit *Christe eleison*, *Kyrie eleison*, et le Célébrant dit tout haut *Pater noster*. Pendant qu'on le continue, il prend l'aspersoir de la main du Diacre [2], qui l'a reçu du Cérémoniaire [3], et, assisté du Diacre, qui relève le côté droit de la chape, il fait le tour du lit funèbre, commençant par la partie qui est à sa droite, l'asperge de chaque côté en trois divers endroits; quand il passe devant la croix, il la salue par une inclination profonde, et le Diacre fait une génuflexion. Étant de retour à sa place, le Célébrant rend l'aspersoir, reçoit du Diacre l'encensoir, et encense le lit funèbre de trois coups du côté droit et de trois autres coups du côté gauche, de la même manière qu'il l'a aspergé [4]. Pendant ce temps-là, le Cérémoniaire et le Thuriféraire reviennent à leur première place avec les saluts convenables [5].

35. Le Célébrant, ayant rendu l'encensoir, dit tout haut, tourné vers la croix comme auparavant : *Et ne nos inducas*, avec les versets et l'oraison, qu'il lit dans le livre que le Diacre tient ouvert devant lui. En disant ensuite le verset *Requiem æternam*, il fait un signe de croix sur le lit funèbre. Les Chantres chantent *Requiescant* [6] ou *Requiescat* [7] *in pace*, et, le Chœur ayant répondu *Amen*, tous se retirent [8].

II. — Des cérémonies de l'Absoute le corps présent.

36. Les cérémonies de l'Absoute en présence du corps sont les mêmes que celles qui viennent d'être exposées, avec quelques différences ci-après indiquées.

37. Il est à remarquer d'abord que tous les défunts, Prêtres ou laïques, sont portés de la maison à l'église et de l'église au

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] S. C., 12 janv. 1678. Gardel., 2709 ou 2858, *Urbis*. — [8] Conséq.

cimetière, les pieds devant [1]; mais, à l'église, on met les laïques et les Clercs les pieds vers l'autel, et les Prêtres les pieds vers le peuple [2]. Il est même d'usage, en certains lieux, de mettre dans le chœur le corps des Prêtres et des Clercs [3] (1).

38. Pour l'Absoute, le Porte-croix se met toujours à la tête du défunt, tournant le crucifix vis-à-vis du Célébrant, qui se place toujours aux pieds [4]. Aux funérailles d'un laïque, le Porte-croix se met donc en face de l'autel, tandis qu'à celles d'un Prêtre la place de la croix est entre le cercueil et l'autel [5] (2).

39. Cette différence dans la manière de placer à l'église le corps d'un Prêtre et celui d'un laïque, et par conséquent dans la position que doivent occuper la croix et le Célébrant, n'a lieu que quand le corps est présent. Lorsqu'on fait les cérémonies de l'Absoute le corps non présent, les pieds du défunt sont, pour tous les cas, censés tournés vers l'autel [6].

DEUXIÈME SECTION

DE LA MESSE CHANTÉE NON SOLENNELLE.

---

1. A la Messe chantée sans Ministres sacrés, on ne doit point faire d'encensement [7].

2. Voilà le principe; mais il peut y avoir des exceptions : 1° d'après une réponse du Cardinal Préfet de la S. C., on peut

(1) Le lit funèbre, à Rome, est toujours placé dans la nef.

(2) On interprétait diversement ce point de la Rubrique; mais la S. Congrégation des Rites l'a expliqué clairement en ces termes : *In*

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rit.* Ibid. — [3] Usages divers. — [4] *Rit.* Ibid. — [5] S. C., 3 sept. 1746. Gardel., 4034 ou 4183, ad 2, *Massæ et Populoniæ*, 21 juillet 1855. Gardel., 5217, ad 3, *in Veronen.* — [6] Tous les auteurs. Conséq. des décrets. — [7] S. C., 18 déc. 1779. Gardel., 4246 ou 4395, ad 21 *Ord. S. Francisci.*

user de tolérance sur ce point [1]; 2° tout récemment les Églises de Guinée et de Sénégambie ayant demandé l'autorisation de faire les encensements au moins les jours solennels aux Messes chantées sans Diacre ni Sous-Diacre, la S. C. l'a formellement autorisé par cette réponse : *Pro gratia speciali* [2]; mais cependant elle suppose le principe toujours existant. Ces motifs nous autorisent suffisamment à donner un chapitre sur ces sortes de Messes.

3. L'usage de simuler la Messe solennelle en faisant habiller deux laïques en Diacre et Sous-Diacre est abusif et formellement condamné [3] (1). Cependant, pour la Messe solennelle, un Clerc peut être autorisé, en cas de nécessité, à chanter l'épître, étant revêtu de la tunique, mais sans manipule [4].

exequiis defuncti Sacerdotis, præsente corpore, locetur crux ad caput defuncti inter feretrum et altare. (3 sept. 1746. Gardel., 4034 ou 4133, ad 2, *Massæ et Populoniæ.*)

(1) Cum Rev. Blesensis Episcopus sacrorum Rituum Congregationi exposuerit quod in sua Diœcesi, sicut in quibusdam aliis Galliarum Diœcesibus, consuetudo invaluit, ubi desunt Diaconi et Subdiaconi pro Cæremoniis Missarum solemnium, duos laicos sive juvenes sive uxoratos induendi vestibus sacris, nimirum amictu, alba, cingulo, tunica vel dalmatica, nunquam tamen stola et manipulo, per Missam majorem, quorum alter Diaconi munere fungi, alter Subdiaconi ministerium adimplere censetur, quin tamen aliquam functionem ad hos sacros ordines pertinentem obeant : nam Celebranti tantum assistunt, ut inde major sit Missæ majoris solemnitas ; ac proinde idem Episcopus Sacram ipsam Congregationem requisierit an invectam hanc consuetudinem conservare, vel potius de medio tollere debeat ? Eminentissimi et Reverentissimi PP., post auditam a me Secretario fidelem relationem, rescribendum censuerunt : *Consuetudo tanquam abusum omnino eliminanda, et in casu Missa cantetur per solum Presbyterum.* Atque ita servandum mandarunt. (S. C., 11 sept. 1847. Gardel., 5442, *in Blesen.*)

[1] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 21 déc. 1849. — [2] S. C., 10 janv. 1852. — [3] S. C., 11 sept. 1847. Gardel., 5442, *in Blesen.* — [4] S. C., 18 déc. 1784. Gardel., 4269 ou 4418, *in Amerina.* 22 juillet 1848. Gardel., 4965 ou 5126, ad 5, *Ord. min. de Observ.*

CHAPITRE PREMIER

De la Messe chantée avec deux Acolytes et sans encensements.

1. On prépare à la sacristie les ornements du Célébrant comme pour la Messe basse. S'il doit y avoir Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, on prépare l'amict, l'aube, le cordon et l'étole[1], et de plus la chape[2], si l'on en a une[3]; la chasuble et le manipule seront placés sur la banquette[4].

2. On met sur l'autel le Missel ouvert à la Messe du jour[5]. On marque bien les mémoires et la préface que l'on doit chanter, sans confondre la préface festivale et la préface fériale[6], et, si le Célébrant ne porte pas le calice en allant à l'autel, il le prépare ou le fait préparer sur l'autel par quelqu'un qui en aurait le pouvoir[7]. Sur la crédence, on met les burettes, la nappe de communion et le livre pour le chant de l'épître. S'il doit y avoir Aspersion, on prépare le bénitier et l'aspersoir, ainsi que le livre où se trouve notée l'intonation de l'antienne. On met aussi pour le Célébrant un siége au côté de l'épître[8]. Ce siége ne doit pas être un fauteuil[9].

3. Les cérémonies de cette Messe se trouvant expliquées suffisamment part. IX, ch. II, art. 7, et ch. VII, art. 7, nous ne croyons pas devoir les mettre ici en détail.

[1] Conséq. de la Rubr. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Merati. — [4] Conséq. de la Rubr. — [5] *Memoriale Rituum*. — [6] Avis. — [7] *Memoriale Rituum*. — [8] Conséq. de la Rubr. — [9] S. C., 27 août 1822. Gardel, 4440 ou 4590 ad 7, *Dubiorum*.

CHAPITRE II

De la Messe chantée sans Ministres sacrés avec les encensements.

§ 1. — Observations et règles générales.

1. Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, il est permis, dans quelques églises, de faire les encensements, du moins à certains jours de fête, quoique la Messe soit célébrée sans Ministres sacrés. Nous allons exposer, d'après les auteurs les plus recommandables qui en ont parlé, comment on pourrait régler les diverses cérémonies de cette Messe.

2. On prépare tout comme pour la Messe solennelle, sauf les ornements du Diacre et du Sous-Diacre, et le calice se met sur l'autel, si le Cérémoniaire n'a pas le pouvoir d'y toucher.

3. Les Ministres de cette Messe sont le Célébrant, le Cérémoniaire, les Acolytes et le Thuriféraire. Quelquefois le même Clerc remplit à la fois les fonctions de Cérémoniaire et de Thuriféraire.

4. Toutes les fois que le Célébrant chante ou lit quelque chose à voix haute, les Ministres tiennent les mains jointes et se tournent vers l'autel; hors ce temps, à moins que le contraire ne soit marqué, ils tiennent les bras croisés. On entend par là la main droite posée sur l'avant-bras gauche et la main gauche posée sous l'avant-bras droit, en dedans des manches du surplis.

5. Toutes les fois que le Célébrant doit aller s'asseoir, le Cérémoniaire l'y invite par une inclination. Il fait alors la révérence convenable et se rend à la banquette. Le Cérémoniaire prend alors sur la banquette la barrette du Célébrant, et celui-ci étant arrivé, il élève la partie postérieure de la chasuble et lui présente sa barrette avec les baisers ordinaires. On observe, du reste, ce qui est prescrit pour les Messes solennelles.

§ 2. — De la préparation à la Messe.

6. Le Cérémoniaire et le Thuriféraire observent ce qui est prescrit pour les Messes solennelles; les Acolytes se conforment à ce qui est marqué part. IX, ch. VII (1).

7. Si l'on doit faire l'entrée solennelle, on fait bénir l'encens de la manière indiquée p. 179. Le Cérémoniaire remplit les fonctions assignées au Diacre.

8. Au signal donné par le Cérémoniaire, le Célébrant se découvre et descend sur le pavé, s'il y a un degré, et tous ayant salué ensemble la croix ou l'image de la sacristie par une inclination profonde, et le Célébrant par une inclination médiocre, on se rend au chœur en cet ordre : les Acolytes marchent les premiers, portant leurs chandeliers, puis le Cérémoniaire les mains jointes, enfin le Célébrant, ayant aussi les mains jointes, et la barrette sur la tête. Si l'entrée est solennelle, on observe ce qui est marqué p. 162.

9. En entrant à l'église, le Cérémoniaire présente de l'eau bénite au Célébrant, qui se découvre pour la recevoir et se couvre de nouveau après avoir fait le signe de la croix.

10. On observe ensuite tout ce qui est marqué sect. I, ch. I, n° 25, p. 203.

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

11. En arrivant près de l'autel, le Célébrant se découvre, le Cérémoniaire se place à sa droite, et les Acolytes de chaque côté. Le Célébrant donne sa barrette au Cérémoniaire, qui la reçoit avec les baisers prescrits. Tous font alors la révérence convenable; le Cérémoniaire va porter à la banquette la barrette du Célébrant, et se met à genoux au côté de l'épître; les Acolytes déposent leurs chandeliers sur le second degré de chaque côté de l'autel, se mettent à genoux sur le pavé, et répondent ensemble. Pendant ce temps, le Thuriféraire prépare son en-

(1) S'il y a Aspersion, V. p. 172.

censoir, et se trouve au coin de l'épître avant le moment où le Célébrant doit monter à l'autel.

12. Lorsque le Célébrant est près de monter à l'autel, les Acolytes se lèvent pour soulever le bas de ses vêtements, viennent faire la génuflexion au bas des degrés pendant que le Célébrant baise l'autel, prennent leurs chandeliers, et vont à la crédence. Le Cérémoniaire et le Thuriféraire montent sur le marchepied derrière le Célébrant pour la bénédiction de l'encens. Le Thuriféraire donne la navette au Cérémoniaire, qui présente au Célébrant la cuiller en disant: *Benedicite, Pater reverende*, avec les baisers d'usage. Le Célébrant bénit l'encens, observant ce qui est dit p. 179. Le Cérémoniaire rend la navette au Thuriféraire, reçoit de lui l'encensoir et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires. Le Thuriféraire passe alors à la gauche du Célébrant. Le Cérémoniaire et le Thuriféraire font la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence prescrite; ensuite ils prennent la partie postérieure de la chasuble vers les épaules, et la soutiennent pendant l'encensement. Ils font la génuflexion toutes les fois que le Célébrant la fait lui-même, et même quand il ne fait que l'inclination, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle. Si le Célébrant fait la génuflexion, le Cérémoniaire et le Thuriféraire mettent aussitôt la main sous son coude. Lorsque le Célébrant encense la croix, le premier Acolyte se rend au livre, prend le livre avec le pupitre, et attend au coin de l'épître que le Célébrant ait encensé cette partie de l'autel; puis il remet le livre à sa place, et revient à la crédence.

13. Après l'encensement de l'autel, le Célébrant rend l'encensoir au Cérémoniaire. Le Thuriféraire descend avec lui au coin de l'épître et se place à sa gauche. Le Cérémoniaire, se tenant debout devant le Célébrant, l'encense de trois coups, et le Thuriféraire fait, conjointement avec lui, une inclination au Célébrant avant et après l'encensement. Le Cérémoniaire rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire, qui va le déposer au lieu désigné pour cela.

14. Le Célébrant, ayant été encensé, se tourne vers le Missel;

le Cérémoniaire se met à sa droite et lui indique le commencement de l'introït. Après l'avoir lu, le Célébrant récite au même lieu le *Kyrie eleison*, alternativement avec le Cérémoniaire. Ils demeurent ensuite au même lieu, ou bien, lorsque le chant de l'introït est achevé au chœur, le Célébrant peut aller s'asseoir, après avoir fait la révérence convenable à la croix sans quitter le coin de l'épître (1). On observe alors ce qui est marqué n° 5. Au dernier *Kyrie*, il revient à l'autel; on observe ce qui est prescrit au même n° 5. Si le Célébrant ne s'était pas assis, il reviendrait au milieu de l'autel au dernier *Kyrie*.

15. Après le chant du dernier *Kyrie*, le Célébrant entonne *Gloria in excelsis Deo*, si l'on doit le dire. Pendant qu'il récite l'hymne, tous les Ministres font les mêmes inclinations que lui, et le signe de la croix à la fin.

16. Après la récitation du *Gloria*, le Célébrant fait la révérence convenable et se rend à la banquette par le plus court chemin; on observe ce qui est dit n° 5. S'il est en chemin lorsque le Chœur chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, il se retourne et s'incline vers l'autel. Si l'on doit s'incliner pendant qu'il est assis, le Cérémoniaire l'en ayant averti par une inclination, il se découvre et s'incline comme le Chœur.

17. Au signal du Cérémoniaire, lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, le Célébrant retourne à l'autel, et on observe ce qui est dit n° 5.

18. Le Chœur ayant chanté *Amen*, le Célébrant baise l'autel et chante *Dominus vobiscum*. Il se rend ensuite au coin de l'épître pour les oraisons. Le Cérémoniaire se place près du livre, indique les oraisons et tourne les feuillets du Missel quand il en est besoin. Tous les Ministres font les mêmes inclinations que le Célébrant.

19. Lorsque le Célébrant chante la dernière oraison, le premier Acolyte ou le Clerc qui doit chanter l'épître se rend à la crédence, prend le livre des épîtres, puis va se placer derrière le Célébrant sur le pavé. A ces mots de la conclusion, *Jesum*

(1) V. p. 206, note 1.

Christum, il s'incline vers la croix, ou, si ces mots ne sont pas dans la conclusion, aux premières paroles de la conclusion et sans incliner la tête, il va devant le milieu de l'autel, fait la génuflexion, salue le Chœur, revient là où il était, et chante l'épître. L'épître chantée, il va faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, reporte le livre à la crédence, et revient à sa place. Il ne doit point baiser la main du Célébrant. Pendant ce temps, le Célébrant lit l'épître, le graduel et ce qui suit jusqu'à *Munda cor meum*. Si le Cérémoniaire chantait lui-même l'épître, il se ferait remplacer près du Célébrant.

20. Si l'on chante au chœur une prose ou un trait qui soit long, le Célébrant peut aller s'asseoir, après avoir fait du coin de l'épître la révérence convenable à l'autel, mais il doit revenir assez à temps pour la bénédiction de l'encens. S'il ne va pas s'asseoir, il reste au coin de l'épître jusque vers la fin du graduel.

Nota. D'après Baldeschi, le Célébrant reviendrait alors à l'autel par le plus court chemin. Cependant cette disposition ne paraît pas conforme aux principes. Nous croyons donc avec Merati qu'il doit revenir à l'autel par le chemin le plus long.

21. Au verset qui suit *Alleluia*, ou au dernier verset du trait ou de la prose, on fait la bénédiction de l'encens de la manière indiquée n° 12, après quoi le Célébrant dit *Munda cor meum*. Pendant ce temps, le Cérémoniaire va prendre le Missel au côté de l'épître. Le Thuriféraire descend au bas des degrés, les Acolytes viennent se mettre à ses côtés; le Cérémoniaire, portant le livre, vient se placer à la droite du Thuriféraire. Ils font tous ensemble la génuflexion sur le pavé; le Cérémoniaire porte le livre au côté de l'évangile, et y demeure pour assister le Célébrant. Les Acolytes et le Thuriféraire viennent aussi, par le pavé, au côté de l'évangile où ils se tournent vers le Célébrant; le Thuriféraire au milieu, le premier Acolyte à sa droite et le second à sa gauche.

22. Le Chœur ayant cessé de chanter, le Célébrant commence *Dominus vobiscum*, puis *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, faisant les signes de croix accoutumés. Le Thuriféraire donne alors l'encensoir au Cérémoniaire, qui le présente

au Célébrant avec les baisers d'usage. Celui-ci encense le livre de trois coups, le premier au milieu, le deuxième à sa gauche, le troisième à sa droite, faisant avant et après une inclination profonde au livre. Il rend ensuite l'encensoir au Cérémoniaire, qui le reçoit avec les baisers prescrits et le remet au Thuriféraire, joint les mains, et chante l'évangile. Le Cérémoniaire et le Thuriféraire font, pendant l'évangile, les mêmes révérences que le Célébrant; mais les Acolytes n'en font aucune.

23. L'évangile fini, le Célébrant baise le livre et se rend au milieu de l'autel. Les Acolytes viennent faire la génuflexion au bas des degrés et retournent à la crédence où ils déposent leurs chandeliers; le Cérémoniaire approche le Missel près du milieu de l'autel, et le Célébrant, se tournant un peu du côté de l'évangile, est encensé par le Thuriféraire qui va ensuite déposer son encensoir.

24. Si l'on doit prêcher, le Célébrant va s'asseoir. S'il prêche lui-même, il observe ce qui est prescrit p. 214.

25. Le Célébrant ayant été encensé, ou après le sermon, si l'on a prêché, le Célébrant entonne *Credo in unum Deum*, si l'on doit le dire. Pendant qu'il récite le symbole, tous les Ministres font les mêmes inclinations que lui, la génuflexion à *Et incarnatus est*, et le signe de la croix à la fin.

26. Après la récitation du *Credo*, le Célébrant fait la révérence convenable et se rend à la banquette, observant ce qui est dit nº 5. Pendant que le Chœur chante *Et incarnatus est*, le Célébrant se découvre et demeure incliné jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement (1). S'il n'était pas assis, il descendrait sur le deuxième degré au moment où le Chœur chante *descendit de cœlis*, et se mettrait à genoux sur le bord du marchepied. Dans tous les cas, le Cérémoniaire, qui ne s'assied pas, se met à genoux.

27. Vers la fin du *Credo*, au signe du Cérémoniaire, le Célébrant retourne à l'autel comme il est dit nº 5.

(1) Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, on observe ce qui est dit part. VII, c. III, n. 3.

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

28. Le Chœur ayant chanté *Amen*, ou, s'il n'y a pas e *Credo*, après l'encensement du Célébrant, celui-ci baise l'autel chante *Dominus vobiscum*, puis *Oremus*, et lit l'offertoire Pendant ce temps, le second Acolyte se rend au coin de l'épître près du Célébrant, fait la génuflexion, reçoit le voile du calice le plie et le met du côté de l'épître. Cependant le premier Aco lyte prend les burettes à la crédence, se rend à l'autel, et donn la burette de l'eau au second, qui se place à sa gauche. Tou deux tiennent la burette de la main droite, la main gauch appuyée sur la poitrine. Lorsque le Célébrant arrive, ils le sa luent, lui présentent les burettes en les baisant auparavant Quand le second Acolyte a reçu la burette de l'eau, ils saluen le Célébrant, se tournent l'un vers l'autre, et retournent à l crédence où ils déposent les burettes.

29. Quand le Célébrant a dit *Veni santificator*, le Cérémo niaire et le Thuriféraire montent sur le marchepied, derrièr lui; le Célébrant bénit l'encens et encense l'autel. On observ tout ce qui est prescrit p. 179 et 180. Pendant que le Célébran encense la croix ou la partie de l'épître, le premier Acolyt passe au côté de l'évangile, ayant soin de faire la génuflexio devant le milieu de l'autel; il ôte le Missel, descend au bas de degrés, et remet le livre à sa place après que le Célébrant encensé cette partie de l'autel. Il descend ensuite au bas de degrés, fait la génuflexion, et retourne à la crédence.

30. Après l'encensement de l'autel, lorsque le Cérémoniair encense le Célébrant, le premier Acolyte prend des deux main le manuterge plié, et le second le bassin de la main gauche e la burette de l'eau de la droite. Aussitôt après l'encensemen du Célébrant, le Thuriféraire reprend l'encensoir, vient faire l génuflexion devant le milieu de l'autel, et va faire l'encense ment du Clergé et du peuple de la manière indiquée p. 183 Aussitôt qu'il s'est retiré avec le Cérémoniaire, les Acolyte s'approchent du Célébrant, et, sans saluer l'autel, lui font un inclination médiocre. Le second verse l'eau, et le premier pré-

sente le manuterge. Lorsque le Célébrant a remis le manuterge, ils le saluent, remettent tout en place, et reviennent près de leurs siéges. Le Célébrant continue ensuite la Messe, ayant le Cérémoniaire à sa gauche.

31. Le Thuriféraire ayant terminé l'encensement du Chœur, le salue, et revient au bas des degrés, où il fait la génuflexion et encense le Cérémoniaire d'un seul coup. Il fait de nouveau la génuflexion, se tourne sur sa droite, s'avance un peu vers la crédence, et encense les Acolytes d'un coup chacun en leur faisant avant et après une inclination commune. Il se retourne ensuite sur sa gauche, fait la génuflexion, salue le Chœur, et va, à l'entrée du chœur, encenser le peuple de trois coups, savoir, au milieu, à sa gauche et à sa droite; puis il retourne déposer son encensoir en faisant les révérences convenables.

32. Quand la préface est commencée, les deux Acolytes, ou d'autres Clercs désignés pour cet office, font la génuflexion, saluent le Chœur, et vont à la sacristie pour prendre les flambeaux (1). Au *Sanctus*, ils sortent de la sacristie, et, marchant à côté l'un de l'autre, ils vont d'abord devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, saluent le Chœur, se saluent mutuellement, s'écartent un peu, et se mettent à genoux vis-à-vis de l'autel ou de chaque côté.

33. Un peu avant la consécration, le Thuriféraire, ayant renouvelé le feu de son encensoir, s'approche de l'autel au coin de l'épître, et le Cérémoniaire, ayant fait la génuflexion, vient se placer à sa gauche. Celui-ci met ou fait mettre de l'encens dans l'encensoir, se met à genoux conjointement avec le Thuriféraire, et encense ou fait encenser par le Thuriféraire le saint Sacrement de trois coups au moment de chacune des deux élévations, avec une inclination profonde avant et après. Pendant l'une et l'autre élévation, si les Acolytes ne portent pas les flambeaux, ils soutiennent la chasuble du Célébrant.

34. Après l'élévation, tous les Ministres se lèvent, le Cérémoniaire revient à la gauche du Célébrant où il fait la génuflexion

(1) V. p. 221, note 1.

en arrivant, et continue à tourner les feuillets du Missel. Le Thuriféraire, ayant aussi fait la génuflexion, va déposer son encensoir. S'il ne doit pas y avoir communion, et si ce n'est pas un des jours où le Clergé doive demeurer à genoux, les Acolytes se lèvent, reviennent faire la génuflexion devant l'autel, et, sans saluer le Chœur, à cause de la présence du très-saint Sacrement, vont reporter leurs flambeaux. En rentrant, ils font la génuflexion comme à l'ordinaire et vont à leurs places, où ils restent debout. Si le Thuriféraire porte l'encensoir à la sacristie, il s'y rend et en revient conjointement avec les Acolytes, les précédant, ou marchant au milieu d'eux, s'ils ne sont que deux.

35. Tous les Ministres qui n'ont pas les mains occupées font le signe de la croix en même temps que le Célébrant le fait avec la patène, et s'inclinent lorsqu'il dit *Agnus Dei* et *Domine non sum dignus*. Après *Domine non sum dignus*, le Cérémoniaire descend au coin de l'épître, où il reste jusqu'après la communion du Célébrant.

36. S'il y a communion, le Cérémoniaire récite le *Confiteor* pendant que le Célébrant prend le précieux Sang. Le Célébrant ayant dit *Indulgentiam*, les Acolytes étendent la nappe devant les communiants. S'ils sont occupés à tenir les flambeaux, le Cérémoniaire peut remplir cet office avec le Thuriféraire.

37. La communion distribuée, ou, s'il n'y a pas communion, quand le Célébrant est sur le point de prendre le précieux Sang, le premier Acolyte présente les burettes, et, pendant que le Célébrant se purifie, le second Acolyte va prendre le Missel et le porte au côté de l'épître. Lorsqu'il vient faire la génuflexion au bas des degrés, le premier, ayant pris sur l'autel le voile du calice, vient le joindre, fait avec lui la génuflexion, et se rend au coin de l'évangile pour arranger le calice, s'il a le pouvoir de le faire; après quoi il le remet au milieu de l'autel, ou le reporte à la crédence. Ils reviennent ensemble devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, et retournent à la crédence. Si les Acolytes étaient occupés à tenir les flambeaux, ils pourraient être remplacés par le Cérémoniaire ou le Thuriféraire.

38. Dès que le Missel a été transporté au coin de l'épître, le Cérémoniaire se rend près du livre pour indiquer au Célébrant l'antienne de la communion; il y demeure pendant que le Célébrant va au milieu de l'autel pour dire *Dominus vobiscum*. Il l'assiste ensuite à l'ordinaire pendant les oraisons. Après la dernière oraison, il ferme le livre, ou bien, si l'on doit dire un évangile propre, il le laisse ouvert, et, aussitôt que le Célébrant a chanté *Ite Missa est*, il le transporte au côté de l'évangile.

39. Pendant la bénédiction, les Acolytes se mettent à genoux à leurs places, et le Cérémoniaire du côté de l'évangile. Celui-ci assiste le Célébrant au dernier évangile. Lorsqu'il est terminé, il va prendre sa barrette, revient faire avec lui les révérences d'usage et lui donne sa barrette avec les baisers prescrits.

40. Si la sortie doit être solennelle, les Acolytes se mettent en avant du Clergé; si elle ne l'est pas, le Célébrant salue le Chœur conjointement avec ses Ministres, et l'on retourne à la sacristie dans l'ordre où l'on en est venu.

41. Arrivé à la sacristie, le Célébrant se découvre, tous les Ministres saluent la croix et le Célébrant, comme avant la Messe. Le Célébrant dépose ensuite les ornements.

CINQUIÈME PARTIE

DES VÊPRES ET DES AUTRES HEURES

PREMIÈRE SECTION

DES VÊPRES SOLENNELLES.

CHAPITRE PREMIER

Des Vêpres solennelles ordinaires.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie le nombre de chapes suffisant, suivant ce qui sera indiqué art. II, les chandeliers des Acolytes, l'encensoir et la navette garnie d'encens[1].

2. *Dans l'église.* On dispose le siége de l'Officiant du côté de l'épître[2], préparé comme pour la Messe[3], ou, s'il doit se placer à la première stalle du chœur, on met dans cette stalle un coussin, et en avant un prie-Dieu couvert d'un tapis, sur lequel on met un livre recouvert de soie de la couleur du jour, ou bien on met un pupitre pour supporter ce livre, et alors on étend un tapis devant le Célébrant[4]. On dispose, en outre, les siéges des Chapiers, qu'on recouvre d'un tapis vert[5].

Nota 1°. Le lieu où l'on dispose les siéges des Chapiers

[1] Conséq. de la Rubr. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 4. — [3] Cér. des Ev. expl. Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Ibid., n. 6.

n'est pas positivement déterminé. Si l'Officiant reste à la banquette, les deux premiers Chapiers peuvent se placer à ses côtés[1] (1).

Nota 2°. Le Cérémonial assigne à l'Officiant, lorsqu'il est revêtu de la chape, ou un banc recouvert d'étoffe, au coin de l'épître, ou la première place du chœur, comme il vient d'être dit[2]. Mais on voit, par des consultations qui ont été plusieurs fois adressées à la S. C., que, dans certains cas, on a été embarrassé pour assigner la place de l'Officiant aux Vêpres solennelles. Voici quelques règles qui peuvent servir de principes sur ce point : 1° Si l'Officiant revêtu de la chape n'est pas Chanoine, il ne peut être placé au chœur avant les Chanoines, et doit être alors à la banquette[3], d'où il suit que les décrets du 13 juin 1682[4] et du 3 octobre 1683[5] s'appliquent à un Hebdomadaire Chanoine[6]; 2° une autre disposition a été donnée par la S. C. pour une église en particulier. A cette question : « Cum in ecclesia Brundusina locus particularis non sit assi« gnatus pro Hebdomadario Officium faciente, et cum per Heb« domadas tam Canonici quam Clerici divinum Officium facere « soleant, pro parte Archiepiscopi ad tollendas contentiones in« ter Canonicos, S. R. C. quæsitum fuit, quo loco dicti Hebdo« madarii stare vel sedere debeant? » La S. C. a répondu : « *Primum locum convenire Hebdomadario Officium facienti*

(1) L'usage des églises, même à Rome, varie un peu sur ce point. Lorsque l'Officiant est à la banquette, les deux premiers Chapiers sont quelquefois placés à ses côtés, et quelquefois ils sont assis sur un banc séparé, comme les Chapiers inférieurs, s'il y en a. Ce banc séparé est en arrière du siége de l'Officiant et à une certaine distance de sa banquette. Quand ils y sont assis, ils se trouvent tournés vers l'autel. Quand il y a quatre ou six Chapiers, ils se partagent pour être deux ou trois de chaque côté; s'ils ne sont que deux, ils se placent tous deux du côté de l'épître. On peut, du reste, consulter à cet égard les tableaux qui se trouvent p. 156.

[1] Ibid., c. II, n. 6. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] S. C., 24 mai 1659, Gardel., 1858 ou 1985, *in Volaterrana*. — [4] S. C., 13 juin 1682. Gardel., 2836 ou 2955, *in Aretina*, et 2840 ou 2989, *in Sabinen.* — [5] S. C., 2 oct. 1683. Gardel., 2881 ou 3030, *in Aretina*. — [6] Conséq.

« *super omnes Dignitates et Canonicos, quando ipse Hebdo-* « *madarius est pariter Canonicus vel ex numero Dignita-* « *tum; si vero est Clericus, debet, quando Officium facit,* « *accedere in medio chori*[1]. » 3° Le plus digne du Chœur, qui occupe habituellement la première stalle du côté droit, doit, lorsqu'il fait l'Office, occuper la stalle de l'Hebdomadaire, fût-elle du côté gauche[2].

Nota 3°. Lorsque l'Officiant n'est pas en chape, il occupe la première place parmi ceux qui sont du même ordre que lui[3] (1).

ARTICLE II

Des divers degrés de solennité à donner aux Vêpres.

3. Le Cérémonial des Évêques assigne comme il suit les divers degrés de solennité à donner aux Vêpres; et il est à remarquer que cette solennité, concernant la pompe extérieure, n'est pas toujours corrélative au degré de la même fête dans le calendrier.

4. L'Officiant peut, selon le jour, être ou en chape ou simplement en habit de chœur. Il peut y avoir six, ou quatre, ou deux Chapiers (2); il peut ne pas y en avoir du tout[4].

5. L'Officiant est en chape, et il y a en outre six Chapiers aux fêtes les plus solennelles. Ces fêtes sont : Noël, l'Épiphanie, le jour de Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la fête des bienheureux Apôtres saint Pierre et saint Paul, l'Assomption, la Toussaint, la fête du Titulaire et du Patron, et la Dédicace des églises[5].

6. Aux fêtes qui, pour la solennité, viennent immédiate-

(1) V. p. 158.

(2) Ces Chapiers doivent être des Prêtres, ou au moins des Clercs. (*Cærem.*, lib. II, cap. III, n. 1.)

[1] S. C., 17 juin 1606. Gardel., 169 ou 316, *in Brundusina.* — [2] S. C., 11 mars 1684. Gardel., 2896 ou 3045, ad 1, *in Casertana.* — [3] S. C., 24 mai 1659. Gardel., 1838 ou 1985, *in Volaterrana.* — [4] Ibid. V. ci-après. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 16.

ment après les précédentes, l'Officiant est en chape, et il y a en outre quatre Chapiers. Ces fêtes sont : les deux jours après Noël, les deux jours après Pâques, les deux jours après la Pentecôte, la Circoncision, la Purification, l'Annonciation, la Nativité de la sainte Vierge, la sainte Trinité, la Nativité de saint Jean-Baptiste [1]. Nous pensons que maintenant le Cérémonial ajouterait l'Immaculée Conception, et peut-être aussi la Visitation de la sainte Vierge [2] (1). Aux autres fêtes et le dimanche, on n'indique que deux Chapiers [3].

7. Nota. Ces règles du Cérémonial ne sont que pour indiquer la proportion à suivre, c'est-à-dire que, si l'on ne peut avoir que quatre Chapiers au jour où le Cérémonial en indique six, on n'en aura que deux lorsqu'il en indique quatre, et, lorsqu'il en indique deux, l'Officiant sera seul en chape [4].

8. Dans la semaine, aux fêtes doubles-mineures, semi-doubles et simples, et aux féries, l'Officiant n'est pas en chape [5] : dans ce cas, il n'y a jamais de Chapiers [6], et l'on ne fait point d'encensement [7].

9. Il suit de ces différentes règles posées par le Cérémonial que, tous les dimanches, et même tous les jours de la semaine, aux fêtes doubles-majeures ou doubles de seconde classe non comprises dans l'énumération ci-dessus, l'Officiant est en chape, et qu'il y a en outre deux Chapiers.

10. Il suit enfin que les Vêpres doivent ou peuvent être chantées solennellement, c'est-à-dire l'Officiant en chape, assisté de Chapiers et avec encensement, tous les jours, à l'exception des

(1) Le Cardinal Préfet de la S. Congrégation, consulté relativement au nombre des Chapiers pour les fêtes de l'Immaculée Conception et de la Visitation, a répondu, le 3 octobre 1821 : *Pendere a solemnitate qua festum peragitur in qualibet Ecclesia*. Cette réponse donne un peu de latitude dans l'exécution de la Rubrique relative au nombre des Chapiers.

[1] Ibid., n. 17. — [2] Conséq — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] S. C., 12 juillet 1777. Gardel., 4234 ou 4383, ad 3. 6 sept. 1781. Gardel., 4235 ou 4384, *in Vasionen*. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] S. C., 20 juillet 1595. Gardel., t. VII, suppl. 56 ou 56, *in Calaguritana*. — [7] *Cær. Ep.* Ibid.

féries, des semi-doubles et des doubles-mineurs tombant un autre jour que le dimanche.

ARTICLE III

Des cérémonies générales du Chœur pendant les Vêpres solennelles ordinaires.

11. *Tout le Clergé doit être à genoux*, 1° pour dire la prière *Aperi*[1]; 2° pendant l'antienne à la sainte Vierge qui termine l'Office, et le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, à l'exception des samedis depuis les Vêpres (1), de tous les dimanches et du Temps pascal; car alors on ne se met à genoux que pour le *Sacrosanctæ*[2]; 3° pendant la première strophe de l'*Ave maris stella* et du *Veni creator;* pendant la strophe *Tantum ergo* du *Pange lingua*, lorsque le saint Sacrement est présent (2); pendant la strophe *O crux, ave, spes unica*, du *Vexilla regis*[3]; 4° pendant les prières fériales[4].

12. *Le Chœur est debout*, 1° pendant qu'on récite *Pater* et *Ave*, au commencement de l'Office; et l'on reste dans cette position jusqu'après l'intonation du premier psaume; 2° pendant le capitule et l'hymne; et l'on reste dans cette position jusqu'à la fin des Vêpres, excepté pendant que le Chœur chante et répète l'antienne de *Magnificat*, car alors on est assis, pourvu toutefois que l'encensement soit terminé. On est donc debout pendant l'oraison et les mémoires jusqu'à la fin[5]; 3° lorsque quelqu'un du Chœur se lève pour entonner une antienne, tous

(1) Ce qui doit s'entendre non-seulement dans les temps ordinaires, mais encore pour le Carême, lorsqu'on dit les Vêpres avant midi. (S. C., 16 avril 1853. Gardel., 5183, ad 30, *Ord. min. S. Francisci de obs.*)

(2) C'est une règle générale si le saint Sacrement est exposé. S'il n'est pas exposé, il faut s'en tenir à la coutume des lieux. (S. C., 4 août 1663. Gardel., 2103 ou 2250. *Urbis.*)[1]

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub. Brev.*, tit. XXXVI, n. 3. — [3] S. C., 31 juillet 1665. Gardel., 2198 ou 2345, ad 6, *Nullius Diœcesis, et Prov. Treviren.* — [4] *Rub. Brev.*, tit. XXXIV, n. 3. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 5, 7, 9 et 10.

ceux qui ne sont pas d'un ordre supérieur (1) doivent se lever [1] (2). Si l'antienne était entonnée par un des Assistants, les autres Assistants seuls se lèvent [2].

13. On demeure assis le reste du temps [3]; et, quand le Célébrant s'assied au commencement de l'Office, le Chœur s'assied en même temps [4].

14. *On doit s'incliner*, et par conséquent se découvrir au *Gloria Patri*, lorsqu'on prononce le saint nom de Jésus [5], à la dernière strophe de l'hymne, ou quand on y rend gloire à Dieu, ou quand on y fait mention expresse de la sainte Trinité [6]. On le fait aussi aux versets *Sanctum et terribile nomen ejus* [7], et *Sit nomen Domini benedictum* [8].

15. Au commencement de *Magnificat*, tout le Chœur doit, aussi bien que l'Officiant, faire le signe de la croix [9].

(1) V. p. 158.

(2) L'usage des églises de Rome, dit Catalan, est que ceux-là seuls se lèvent qui sont du même côté du chœur que celui qui entonne l'antienne. Telle est la règle posée par Baldeschi. Bauldry et Du Molin disent : « Au moins ceux qui sont du même côté. » Cependant le Cérémonial des Évêques dit positivement *omnes*, sans distinction ; et ailleurs il dit d'une manière expresse que tous doivent se lever, même ceux qui sont du côté opposé : « Aliquo ex Canonicis in choro residentibus surgente, ut aliquid faciat ad publicum, puta cum intonatur antiphona, seu aliquid « simile, omnes alii Canonici, ac etiam Beneficiati et Clerici *ab utroque* « *latere* chori assurgunt. » (L. I, c. XVIII, n. 9.) Deux décisions de la S. C. sont dans le même sens. Une troisième pourrait peut-être appuyer jusqu'à un certain point le sentiment des auteurs. Voici ces décrets : *Premier décret. Question.* « An Hebdomadarius et cæteri omnes existentes in choro teneantur surgere, quando a Canonicis, Dignitatibus « et Presbyteris intonantur antiphonæ : » *Réponse.* « *Omnes debere sur-* « *gere præter Hebdomadarium paratum.* » (4 août 1663. Gardel., 2101 ou 2248, ad 1, *in Triventina*.) — *Deuxième décret.* « S. R. C. declaravit : « *Canonicos cathedralis Conversanæ teneri insurgere detecto capite,* « *quando alius Canonicus intonat antiphonam prout insurgunt Presby-* « *teri portionarii.* » 24 janv. 1671. Gardel., 2372 ou 2524, *in Conversana*.) — *Troisième décret. Question.* « An cum Chorus *ex una parte*

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8, l. I, c. XVIII, n. 9. Décrets cités. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 10; l. I, c. XVIII, n. 8. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 7 et 13. — [4] Conséq. de la Rubr. Ibid., n. 5. — [5] Ibid. et ailleurs. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. IV, n. 8. — [7] Baldeschi, Bauldry, Castaldi et autres. — [8] Baldeschi. — [9] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851.

ARTICLE IV

Des cérémonies spéciales aux Ministres des Vêpres solennelles ordinaires.

§ 1. — Observations et règles générales.

16. Voyez part. IV, sect. I, ch. I, n. 14.

17. Pendant les Vêpres, si l'Officiant n'est pas à la banquette, la génuflexion se fait toujours sur le pavé [1] (1). Les Chapiers ne font pas non plus la génuflexion si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle [2].

18. Les Ministres des Vêpres solennelles sont l'Officiant (2), les Chapiers [3], s'il y en a [4] (3), le Cérémoniaire, les Acolytes et le Thuriféraire [5].

§ 2. — De la préparation à l'Office.

19. Le Cérémoniaire [6] et les Acolytes [7] doivent être arrivés les premiers, le Cérémoniaire pour s'assurer que tout est disposé comme il est marqué art. 1er [8], et les Acolytes pour allumer les cierges de l'autel, si personne n'est spécialement chargé de cet office, et aider aux Chapiers à se revêtir de leurs ornements. Ils se rendent à l'église environ un quart d'heure avant l'Office [9].

20. Les Chapiers se rendent à la sacristie assez à temps pour

« surgit pro intonatione antiphonæ, possit aliquis *ex eadem parte* non « surgere? » *Réponse.* « *Teneri omnes surgere.* » (10 sept. 1701. Gardel., 3443 ou 3597, ad 13, *in Cortonen.*)

(1) En règle générale, on fait la génuflexion sur le pavé devant le saint Sacrement renfermé dans le tabernacle, toutes les fois qu'il y aurait lieu de faire la génuflexion à deux genoux si le saint Sacrement était exposé. On peut voir ce que nous disons ci-après, p. 288, note 2.

(2) Le Prêtre qui préside aux Heures est appelé en latin *Celebrans*, comme à la Messe. Mais les auteurs l'appellent ordinairement *Officiant*. Baldeschi, à la Messe, dit *Celebrante*, et ici il le nomme *Ufficiante*.

(3) V. ch. I, art. 2.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Usage de Rome. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. III. — [4] S. C., 12 juillet 1777. Gardel., 4234 ou 4383, ad 3, 6 sept. 1781. Gardel., 4235 ou 4384, *in Vasionen.* — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Ibid., l. I, c. V, n. 2. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Baldeschi et autres.

pouvoir être revêtus du surplis avant l'arrivée de l'Officiant. Lorsque celui-ci arrive, tous les Ministres le saluent; le Cérémoniaire ou les deux premiers Chapiers lui aident à se revêtir du surplis ou du rochet et de la chape. L'Officiant, étant revêtu de la chape, se couvre. Les Chapiers, aidés des Acolytes, se revêtent aussi de leurs chapes et se couvrent [1]. Les deux premiers Chapiers se mettent aux côtés de l'Officiant, et, s'ils sont quatre ou six, le troisième se met derrière le premier ou à sa droite, le quatrième derrière le deuxième ou à sa gauche, le cinquième derrière le troisième ou à sa droite, le sixième derrière le quatrième ou à sa gauche [2].

21. Au signal donné par le Cérémoniaire, l'Officiant et les Chapiers se découvrent [3] et descendent sur le pavé, s'il y a un degré [4]. Tous saluent ensemble la croix ou l'image de la sacristie par une inclination profonde et l'Officiant par une médiocre [5], et l'on se rend au chœur en cet ordre : les Acolytes marchent devant, portant leurs chandeliers; puis le Cérémoniaire, les mains jointes, et quelques Ministres en surplis ; viennent ensuite les Chapiers deux à deux ; enfin l'Officiant entre les deux premiers. L'Officiant et les Chapiers sont couverts et tiennent les mains jointes, excepté les deux premiers Chapiers qui d'une main élèvent un peu les bords de la chape de l'Officiant [6], tenant l'autre appuyée sur la poitrine. Si l'entrée est solennelle, les deux Acolytes sont suivis des membres du Clergé, deux à deux, comme il est dit p. 162 [7]. En entrant dans l'église, le Cérémoniaire présente de l'eau bénite aux Chapiers, et le premier en donne à l'Officiant. Celui-ci et les Chapiers se découvrent pour faire le signe de la croix et se couvrent de nouveau s'il y a encore un trajet suffisant [8].

22. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelqu'une des révérences prescrites part. II, ch. I, art. 3, p. 76, tous les Ministres les font avec ensemble. S'ils passent dans le chœur, le Clergé

[1] Baldeschi et autres. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 1. — [7] Conséq. — [8] Plusieurs auteurs.

y étant assemblé, ils le saluent de la même manière; ou bien le Cérémoniaire, les deux Acolytes et ceux qui sont en surplis saluent le Chœur en y entrant, et ceux du même ordre leur rendent leur salut; puis, pendant qu'ils se rendent à l'autel, les Ministres sacrés saluent le Chœur à leur tour. S'ils sont près de l'autel, ou s'ils traversent le chœur, ils demeurent découverts[1].

Nota. On observe pour l'entrée ce qui a été dit pour la Messe, p. 203[2].

§ 3. — Depuis le commencement des Vêpres jusqu'au capitule.

23. En arrivant près de l'autel, l'Officiant et les Chapiers se découvrent[3], et tous se placent de cette manière : l'Officiant au milieu, les Chapiers de chaque côté, puis les Acolytes de chaque côté des Chapiers[4]. Ils font tous ensemble la révérence convenable, puis l'Officiant et les Chapiers se mettent à genoux sur le plus bas degré pour réciter *Aperi*[5]. Les Clercs en surplis, ayant fait la génuflexion, se retirent à leurs places conjointement avec les Acolytes qui, après avoir éteint leurs cierges, laissent leurs chandeliers sur le premier degré ou sur le pavé[6].

24. La prière achevée, l'Officiant et les Chapiers se lèvent et font une inclination profonde à l'autel, ou, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, ils font la génuflexion[7] (1). Ils saluent ensuite d'une inclination de tête les deux côtés du chœur et se rendent au siége de l'Officiant, où ils se placent un peu en avant de lui[8], de manière à ne pas tourner entièrement le dos à l'autel[9].

25. L'Officiant, arrivé à sa place, s'assied[10] et se couvre[11]; les Chapiers se tiennent debout près de lui, comme il est dit au n° précédent, et, lorsque le Cérémoniaire[12], par une inclination médiocre à l'Officiant[13], fait signe de commencer, celui-ci se découvre[14], donne sa barrette au Cérémoniaire, qui la reçoit

(1) V. p. 278, note 1.

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 2 — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [11] Conséq.— [12] *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Catalan. — [14] *Cær. Ep.* Ibid.

avec les baisers prescrits [1] et récite à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria*. Le Cérémoniaire, ou le premier Chapier, s'il est à portée de le faire, élève ensuite le côté droit de la chape de l'Officiant, et celui-ci, faisant le signe de la croix, chante *Deus in adjutorium meum intende*. Pendant que le Chœur chante le verset *Gloria Patri*, tous inclinent la tête vers l'autel [2].

26. Après *Gloria Patri*, un des Chapiers [3], ordinairement le premier [4], ayant fait la révérence à l'autel, accompagné par le Cérémoniaire, s'approche de l'Officiant et lui fait une inclination profonde. Après que le Chœur a chanté *sæculorum, Amen, Alleluia*, ou *Laus tibi Domine Rex æternæ gloriæ* [5], et non auparavant [6], il lui annonce [7] d'une voix claire, mais de manière à n'être entendu que des personnes les plus rapprochées [8], l'antienne du premier psaume. Lorsqu'elle a été répétée par l'Officiant, il le salue [9] conjointement avec les autres Chapiers et le Cérémoniaire [10], et se rend à sa place [11]. Tous les Chapiers vont en même temps à leurs places [12].

27. Aussitôt que l'antienne est chantée, ou si l'Office est semi-double, aussitôt qu'elle est entonnée, deux Chantres en surplis (1) entonnent le psaume au milieu du chœur. Lorsqu'il est commencé, tous s'asseyent et se couvrent. Ils suivent les règles du Chœur pour se découvrir et s'incliner [13].

28. Le premier psaume terminé, le dernier Chapier (2), s'ils sont plus de deux, ou les deux Chantres, vont annoncer l'antienne suivante [14] au plus digne du Chœur. Lorsque celui-ci a

(1) Cette règle s'applique au cas où il n'y a que deux Chapiers. S'il y en a plus de deux, on pense généralement que les deux derniers Chapiers, qui sont chargés d'annoncer les antiennes, peuvent aussi entonner les psaumes. (Cér. des Év. expl.)

(2) A Rome, il est d'usage que deux Chapiers aillent ensemble donner l'antienne, quoiqu'un seul l'annonce. Lorsqu'il y a six Chapiers, ce sont, alternativement, le troisième avec le quatrième, et le cinquième avec le sixième. (Cér. des Év. expl.)

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] La plupart des auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Catalan. — [7] *Cær. Ep* Ibid. — [8] Catalan. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [14] Ibid., n. 8.

entonné l'antienne, ou si l'Office est semi-double, aussitôt après l'avoir annoncée, ils le saluent et reviennent à leurs places, puis ils entonnent le psaume [1]. Ceci se pratique à la fin des deux autres psaumes, et l'on commence toujours par les plus dignes de chaque côté du chœur [2] (1).

29. Lorsque des Chapiers vont annoncer une antienne, les autres Chapiers qui font corps avec eux se lèvent et demeurent debout jusqu'à ce qu'ils soient revenus à leurs places [3].

30. Pendant qu'on chante le dernier psaume, le Thuriféraire prépare son encensoir [4]. Les Acolytes [5], ayant déposé leurs barrettes à leurs places, au signe du Cérémoniaire [6], se rendent à l'autel [7]. Ils font la génuflexion en arrivant [8] et allument leurs cierges [9]; puis ils attendent, près de leurs chandeliers, le moment où l'on chante *Gloria Patri*, afin de demeurer inclinés pendant ce verset. A *Sicut erat* [10], ils prennent leurs chandeliers, font la génuflexion, et se rendent aux côtés de l'Officiant [11].

§ 4. — Depuis le capitule jusqu'à la fin des Vêpres.

31. Pendant qu'on répète la dernière antienne, les Chapiers reviennent devant l'Officiant pour assister au capitule [12], ils le saluent en arrivant, conjointement avec les Acolytes et le Cérémoniaire [13]. L'Officiant, après le chant de l'Antienne ou après le son de l'orgue, se découvre [14], donne sa barrette au Cérémoniaire [15], puis, au signal donné pour tout le Chœur [16], il se lève, joint les mains et chante le capitule [17].

32. Le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le premier Cha-

(1) Aucune règle cependant n'oblige d'annoncer l'antienne au premier du Chœur. Il suffit de commencer de manière que les antiennes suivantes soient annoncées à de moins dignes, et qu'on aille toujours en descendant. Quelques rubricistes comprennent ainsi le Cérémonial des Évêques.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Ibid., l. I, c. XVIII, n. 8. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 9. — [6] Baldeschi et autres. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Conséq. — [16] Plusieurs auteurs. — [17] *Cær. Ep.* Ibid.

pier, s'approchant de l'Officiant, lui annonce l'hymne. Quand celui-ci l'a entonnée, les Acolytes et les Chapiers retournent à leurs places. Les Chapiers restent alors debout et découverts[1].

NOTA. Si l'on chante *Veni creator* ou *Ave maris stella*, les Chapiers se mettent à genoux jusqu'à ce que la première strophe soit finie, puis ils vont à leurs places[2]. Les Acolytes demeurent aussi près de l'Officiant, mais sans se mettre à genoux[3].

33. L'hymne terminée, les deux derniers Chapiers[4], s'ils sont plus de deux[5], viennent au milieu du chœur, devant l'autel, et, se tenant debout l'un auprès de l'autre, ils chantent ensemble, d'un ton de voix élevé, le verset, auquel le Chœur répond[6]. S'il n'y a que deux Chapiers, le verset est chanté par deux Chantres en surplis[7]. En même temps les Acolytes se rendent à l'autel, enlèvent la partie supérieure du tapis qui recouvre l'autel et le replient jusqu'au milieu[8].

34. Pendant que le Chœur répond au verset[9], tous les Chapiers reviennent devant l'Officiant[10], le premier lui annonce l'antienne de *Magnificat* avec les salutations accoutumées. Après l'intonation de l'antienne, si l'Office est double, ils saluent l'Officiant et vont à leurs places. Tous s'asseyent et se couvrent[11].

35. Lorsque l'on commence le cantique *Magnificat*, qui est entonné par deux Chantres en surplis (1), tous se lèvent[12] et font[13], conjointement avec l'Officiant, le signe de la croix, puis le salut au Chœur de chaque côté. Ils se rendent ensuite à l'autel dans le même ordre qu'ils sont venus. En arrivant au bas des degrés, ils font une inclination profonde, ou si le très-saint Sacrement est dans le tabernacle, la génuflexion[14]. Le Thuriféraire vient en même temps à l'autel où il se place à

(1) V. p. 281, note 1.

[1] Ibid. — [2] Ibid., c. I, n. 12. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 10. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær Ep.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., c. I, n. 13. — [9] Ibid., c. III, n. 10. — [10] Conséq. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Cær. Ep.* Ibid.

la gauche de l'Officiant[1]; celui-ci monte à l'autel avec les deux premiers Chapiers et le baise au milieu. En même temps, le Cérémoniaire et le Thuriféraire se présentent pour la bénédiction de l'encens, qui se fait comme il est dit p. 179. L'encens bénit, l'Officiant reçoit l'encensoir du premier Chapier, ou du Cérémoniaire, s'il n'y a pas de Chapiers, et, assisté des deux premiers Chapiers, il encense l'autel comme il est marqué p. 180[2]. Il peut, suivant une louable coutume, réciter le *Magnificat* en encensant l'autel[3].

36. Aussitôt après l'encensement, l'Officiant rend l'encensoir au premier Chapier, ou au Cérémoniaire, s'il n'y a pas de Chapiers; il retourne au milieu de l'autel, où il fait, conjointement avec les deux Chapiers, une inclination de tête à la croix; il se tourne sur sa droite et s'écarte un peu du côté de l'évangile, puis ils descendent en bas des degrés, font la révérence convenable conjointement avec les autres Ministres, saluent le Chœur et reviennent au siége de l'Officiant[4].

37. Après l'encensement, les Acolytes, faisant les révérences convenables, vont recouvrir l'autel[5]. Ils peuvent attendre, pour le faire, le verset *Suscepit Israel*, pour ne pas venir deux fois à l'autel[6].

38. L'Officiant étant arrivé à sa place[7], tous les Chapiers le saluent et se placent comme il est dit nº 24[8], le Thuriféraire va donner l'encensoir au premier Chapier[9], ou au Cérémoniaire s'il n'y a pas de Chapiers[10]. L'Officiant défère par une inclination de tête l'honneur de l'encensement à celui qui doit être encensé immédiatement après lui, et est encensé de trois coups par le premier Chapier[11], ou par le Cérémoniaire, s'il n'y a pas de Chapiers[12], avec une inclination avant et après[13]. Pendant que le Chapier encense l'Officiant, le Thuriféraire soutient le bord de sa chape. Après l'encensement, le Thuriféraire reprend

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Ibid., c. I, n. 15. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., c. III, n. 11. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] Conséq. — [10] Baldeschi. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] Conséq.

l'encensoir, tous saluent l'Officiant et reviennent à leurs places[1].

39. Le Thuriféraire, ayant reçu l'encensoir, le remet au dernier Chapier, s'ils sont plus de deux[2], et le dernier Chapier encense tous les autres Chapiers et le Chœur (1) de la manière indiquée p. 179. S'il n'y a que deux Chapiers, le Thuriféraire fait lui-même l'encensement du Clergé[3].

40. Les Chantres et l'Organiste doivent faire attention à conduire le chant et le son de l'orgue de manière que l'encensement soit terminé avant la répétition de l'antienne. Si cependant, au moment où l'Officiant chante *Dominus vobiscum*, l'encensement n'était pas terminé, il faudrait néanmoins cesser[4].

41. Lorsqu'on répète l'antienne de *Magnificat*, l'Officiant s'assied[5] au signe du Cérémoniaire, et celui-ci lui donne sa barrette[6]. Pendant la répétition de l'antienne, les Acolytes vont prendre leurs chandeliers, puis, faisant les révérences d'usage, ils viennent devant l'Officiant conjointement avec les Chapiers[7].

42. L'antienne finie, l'Officiant donne sa barrette au Cérémoniaire, se lève, joint les mains et chante *Dominus vobiscum*, puis l'oraison. S'il y a des mémoires, il chante aussi les oraisons, et, après la dernière, *Dominus vobiscum*. Alors les deux derniers Chapiers, s'ils sont plus de deux, vont au milieu du chœur avec les révérences requises, chantent *Benedicamus Domino* et reviennent près de l'Officiant[8]. S'il n'y a que deux Chapiers, ce verset est chanté par deux Chantres en surplis[9].

(1) Baldeschi attribue au premier Chapier la fonction d'encenser le Chœur, quand bien même ils ne seraient que deux. Cette pratique est contraire au Cérémonial des Évêques. On pourrait cependant la justifier par le décret suivant : A cette question : « An Canonicus paratus ad « Vesperas, qui ex consuetudine incensat Chorum, debeatne incensare « Mansionarium etiam paratum, qui simul assistunt cum dato Canonico « primæ Dignitati celebranti ? » la S. C. a répondu : « *Affirmative in* « *casu.* » (13 sept. 1704. Gardel., 2552 ou 3701, ad 6, *in Catanien.*)

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 12. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., c. I, n. 16. — [5] Ibid., c. III, n. 13. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Ibid., n. 15. — [9] Conséq.

43. L'Officiant dit ensuite, sur un ton plus bas, *Fidelium animæ* [1]; les Chapiers le saluent ensuite et saluent le Chœur [2] conjointement avec lui, puis ils se rendent à l'autel, font la révérence convenable, et, si l'on doit dire les Complies, ils se couvrent et retournent à la sacristie [3].

44. Si l'on ne doit pas dire les Complies, après *Fidelium animæ*, on récite *Pater noster*, puis l'Officiant dit à voix médiocre *Dominus det nobis suam pacem*, après quoi l'on récite l'antienne à la sainte Vierge, debout ou à genoux, selon le temps, et l'Officiant dit le verset et l'oraison. Ils se retirent ensuite comme il est marqué au n° précédent [4]. Si l'on chante cette antienne, comme il est d'usage à Rome, l'Officiant et les Chapiers viennent à l'autel après *Fidelium animæ*, comme il est dit n° 43. On récite ensuite *Pater noster*, l'Officiant dit *Dominus det*, et entonne l'antienne que le Chœur continue. Les Chantres chantent le verset, et, quand le Chœur a répondu, l'Officiant chante l'oraison sur le ton férial [5], en terminant par la tierce de *fa* en *ré* [6], puis *Divinum auxilium*. On se retire ensuite comme il est dit n° 43 [7]. Si la sortie doit être solennelle, les Acolytes se mettent en avant et les Chapiers marchent à la suite du Clergé [8].

45. Arrivés à la sacristie, l'Officiant et les Chapiers se découvrent; tous les Ministres se placent comme avant l'Office, saluent la croix, puis l'Officiant; puis les Chapiers quittent leurs chapes, et le Cérémoniaire aide à l'Officiant à se déshabiller [9].

§ 5. — Des cérémonies à observer si l'on doit encenser un autel autre que celui du chœur.

46. Si, outre l'autel du Chœur, on doit encenser quelque autre autel, par exemple celui du très-saint Sacrement, qui alors doit être encensé en premier lieu, on observera ce qui

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXVII. — [7] Conséq. — [8] Tous les auteurs. — [9] Ibid.

suit. Pendant l'hymne, le Cérémoniaire invitera deux ou quatre des plus dignes du Chœur à assister à l'encensement [1].

47. Il veille à ce que l'on se trouve devant l'autel, aussitôt après l'intonation du *Magnificat*, dans l'ordre suivant : les Acolytes avec leurs chandeliers, le Thuriféraire au milieu d'eux, les deux ou quatre plus dignes du Chœur derrière les Acolytes, le visage tourné vers l'autel [2].

48. Le Cérémoniaire accompagne à l'autel l'Officiant, qui marche au milieu des Chapiers. En arrivant, il fait la génuflexion avec les autres, et, après avoir salué le Chœur, ils vont tous faire l'encensement en cet ordre : le Thuriféraire marche le premier ; viennent ensuite les Acolytes, après eux les Chapiers de chaque côté de l'Officiant, à l'ordinaire, et couverts de leur barrettes, enfin quelques membres du Clergé, comme il a été dit ci-dessus [3].

49. Arrivés à l'autel que l'on doit encenser, tous font la révérence convenable, et observent ce qui est marqué pour l'autel du chœur [4].

50. L'encensement terminé, ils font tous ensemble la révérence convenable, et retournent dans le même ordre qu'ils sont venus, puis les Acolytes déposent leurs chandeliers et retournent à leurs places [5].

51. NOTA. On ne met et bénit l'encens qu'une seule fois, quel que soit le nombre des autels que l'on encense [6].

CHAPITRE II

Des Vêpres solennelles en présence du saint Sacrement exposé.

1. Si l'Exposition a lieu immédiatement avant les Vêpres, on observe ce qui est prescrit ci-après, p. 309.

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid.

2. Lorsque le saint Sacrement est exposé, l'Officiant doit avoir l'étole[1] (1).

3. On ne s'assied point avant les Vêpres[2]; il serait même à propos de ne pas s'asseoir pendant l'Office; mais on ne doit se couvrir en aucune circonstance[3].

4. En entrant au chœur, l'Officiant et les Assistants se découvrent aussitôt qu'ils sont en vue du saint Sacrement[4]; on fait la génuflexion à deux genoux[5]. Personne ne s'entre-salue, et on ne salue le Chœur en aucune circonstance[6].

5. Après avoir fait la génuflexion à deux genoux, les Ministres se lèvent, les Acolytes posent leurs chandeliers au lieu ordinaire, sans éteindre leurs cierges; et l'Officiant se met à genoux, ainsi que les Chapiers, sur le dernier degré, pour dire *Aperi*. Au signe du Cérémoniaire, ils se lèvent, font de nouveau la génuflexion à deux genoux (2) et vont à leurs places[7].

6. A *Magnificat*, l'Officiant, s'étant rendu à l'autel avec les Chapiers, fait d'abord la génuflexion à deux genoux, monte sur le marchepied, fait une simple génuflexion avec ses Assistants, baise l'autel, met et bénit l'encens, aidé par ses Assistants, dont le premier lui présente la navette sans aucun baiser; ensuite ils viennent aussitôt se mettre à genoux sur le bord du marchepied; l'Officiant encense le très-saint Sacrement; ils se relèvent, font de nouveau la génuflexion, et l'encensement de l'autel se fait comme à l'ordinaire lorsque le saint Sacrement est dans le tabernacle[8].

7. Après l'encensement, ils reviennent au milieu, font la génuflexion d'un seul genou, descendent au bas des degrés, font la génuflexion à deux genoux sur le pavé et retournent à leurs places[9].

(1) On doit avoir l'étole pour encenser le saint Sacrement exposé. (Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851.)

(2) Les auteurs supposent ici que l'Officiant doit s'éloigner de l'autel. S'il doit rester à la banquette, il nous paraît difficile d'admettre cette

[1] Baldeschi. — [2] Cér. des Év. expl., l. II, c. I, n. 5. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 35. — [4] Tous les auteurs. — [5] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 53, *Marsorum*. — [6] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana*. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] Ibid.

8. On ne doit encenser aucun autre autel, pas même celui où reposerait le saint Sacrement[1].

9. On encense ensuite l'Officiant et le Chœur. Le Thuriféraire encense le peuple par côté, de manière à ne pas tourner le dos au saint Sacrement[2].

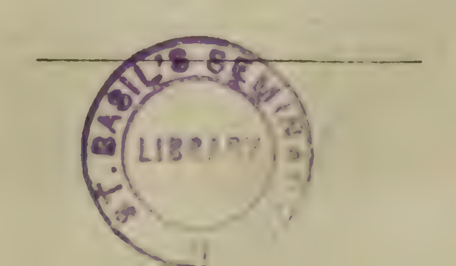
10. Si le saint Sacrement demeure exposé après les Vêpres, les Ministres font encore la génuflexion à deux genoux avant de partir[3].

11. Si l'on doit donner la Bénédiction du très-saint Sacrement immédiatement après les Vêpres, le Thuriféraire, après l'encensement, demeure près de l'autel. Après *Benedicamus*, l'Officiant[4], sans dire *Fidelium animæ*[5] (1), se rend au milieu de l'autel, où il fait d'abord avec les Chapiers la génuflexion à deux genoux sur le pavé; puis il se relève et se met à genoux avec eux sur le plus bas degré. Les Porte-flambeaux arrivent, on chante *Tantum ergo*, et on observe tout ce qui est prescrit part. VI, ch. IV, art. 2, p. 511[6].

génuflexion à deux genoux, qui alors serait contraire aux principes d'après lesquels elle ne se fait qu'en arrivant pour la première fois à l'autel ou en le quittant pour la dernière. Dans le cours de l'Office, nous pensons qu'on devrait seulement faire la génuflexion ordinaire sur le plus bas degré.

(1) Cette règle suppose que la Bénédiction du saint Sacrement n'est pas précédée de prières qui en font comme une Fonction séparée des Vêpres. En cas contraire, il semble qu'il faudrait dire *Fidelium animæ*, et le reste comme à l'ordinaire.

[1] S. C., 7 mai 1746. Gardel., 4032 ou 4181, ad 11, *in Varsavien*. — [2] Tous les auteurs. — [3] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 53, *Marsorum*. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi, Bauldry. — [6] Tous les auteurs.


ST. BASIL'S SEM... LIBRARY

CHAPITRE III

Des Vêpres solennelles en présence de l'Évêque.

1. L'Évêque peut assister aux Vêpres comme à la Messe solennelle, soit paré [1], soit avec la cape [2], soit avec le rochet et la mozette [3].

ARTICLE PREMIER

Des Vêpres en présence de l'Évêque paré.

2. On observe tout ce qui est prescrit part. IV, ch. v, nos 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, p. 238 [4].

3. L'Évêque se rend à son trône, où il se revêt de ses ornements, comme il est indiqué pour les Vêpres solennelles pontificales, part. X, sect. II, ch. I, art. 5, § 10 [5]. Il s'assied ensuite et reçoit la mitre [6].

4. Le Pontife étant demeuré assis pendant quelques instants, le second Diacre assistant lui ôte la mitre et la remet au Clerc chargé de la porter. Tout le Chœur se lève en même temps, et l'on récite *Pater* et *Ave* [7].

5. L'Officiant s'incline ensuite vers le Prélat pour lui demander la permission de commencer. Il chante ensuite *Deus in adjutorium*, comme à l'ordinaire [8]. Lorsque le psaume est entonné, le Pontife et tout le Chœur s'assied, et l'Évêque reçoit la mitre. Tout se fait ensuite comme à l'ordinaire jusqu'au capitule [9].

6. La cinquième antienne étant répétée, l'Évêque se lève sans quitter la mitre [10]; puis un des chantres [11], ordinairement le

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 10, et l. II, c. xi, n. 4. — [2] Ibid., l. II, c. II, n. 4., et c. xxxiv, n. 4. — [3] Ibid., l. II, c. xv, n. 4. S. C., 10 mai 1642. Gardel., 1223 ou 1375, ad 3, *in Castellaneten.* 13 janv. 1646. Gardel., 1400 ou 1548, *in Nicien.* — [4] *Cær. Ep. loco ibi cit.* — [5] Ibid., l. I, c. xv, n. 10 — [6] Conséq. Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. II, n. 4. — [9] Conséq. — [10] Conséq. Cér. des Év. expl. Ibid. — [11] *Cær. Ep.* Ibid., n. 7.

premier[1], vient au milieu du chœur[2] et chante le capitule[3].

7. Le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le Pontife s'assied et quitte la mitre. Il se lève ensuite; l'Officiant entonne l'hymne que l'on continue comme à l'ordinaire[4].

8. L'antienne de *Magnificat* étant entonnée, l'Évêque s'assied et reçoit la mitre[5]. En même temps le Prêtre assistant se rend au trône[6], ainsi que le Cérémoniaire[7] et le Thuriféraire, pour la bénédiction de l'enceus[8]. Le Prélat quitte ensuite la mitre, se lève quand on entonne *Magnificat* et reçoit la crosse qu'il garde entre ses deux mains jointes pendant tout le cantique[9].

9. Après l'encensement de l'autel, l'Officiant est encensé de deux coups seulement, et à l'autel, comme à la Messe. Le Prêtre assistant se rend ensuite au trône[10]. Le Thuriféraire ou celui qui doit encenser le Chœur vient lui remettre l'encensoir[11], et il encense le Pontife de trois coups[12]; il est ensuite encensé lui-même, le premier de tout le Chœur[13].

10. Vers la fin du verset *Sicut erat*, le Pontife quitte la crosse[14]. Après *Benedicamus* il donne la bénédiction solennelle; pour laquelle on observe ce qui est prescrit p. 247[15].

ARTICLE II

Des Vêpres en présence de l'Évêque revêtu de la cape et au trône.

11. Lorsque l'Évêque n'est pas paré, il est à désirer qu'il assiste aux Vêpres revêtu de la cape[16].

12. On observe alors tout ce qui vient d'être dit pour le cas où l'Évêque est paré[17], excepté que le Prélat ne porte ni la mitre ni la crosse[18].

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., [4] Conséq. — [5] Conséq. Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Conséq. Cér. des Év. expl. Ibid. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [11] Conséq. — [12] *Cær. Ep.*, Ibid. — [13] Cér. des Év. expl. Ibid. — [14] Conséq. Cér. des Év. expl. Ibid. — [15] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [16] Ibid., c. XXXIV, n. 4. — [17] Ibid., c. II, n. 4. — [18] Ibid., l. I, c. XVII, n. 8.

ARTICLE III

Des Vêpres en présence de l'Évêque à sa stalle.

13. Si l'Évêque assiste aux Vêpres à sa stalle, soit en cape, soit en rochet et mozette : 1° l'Officiant et les autres Ministres le saluent comme de coutume; 2° l'Officiant bénit l'encens à l'ordinaire, mais il est encensé à l'autel de deux coups; 3° le plus digne des Chanoines après les Dignitaires va encenser l'Évêque de trois coups et retourne à sa place, où il est encensé par le Chapier ou le Thuriféraire; 4° le Prélat ne donne pas la bénédiction [1].

CHAPITRE IV

Des Vêpres des Morts, le premier jour de novembre.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. On prépare [2], si c'est l'usage [3], un lit funèbre couvert d'étoffe noire, avec des chandeliers et des cierges [4].

2. Sous le devant d'autel blanc on en mettra un noir (1), si on peut le faire commodément; sinon on préparera ce dernier à la sacristie avant de commencer les Vêpres des morts. On met également un pavillon violet sous le pavillon blanc du tabernacle, si le saint Sacrement est à l'autel [5] (2).

(1) En Italie, on a la coutume, suivant ce qui est dit p. 36, de mettre toujours un devant d'autel de la couleur du jour : il est donc blanc pour les Vêpres de la Toussaint; il sera noir pour les Vêpres des morts.

(2) Pour plus de convenance, ainsi qu'il a été dit p. 37, on couvre le tabernacle qui renferme le saint Sacrement, non avec du noir, mais avec du violet.

[1] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [2] Baldeschi. — [3] Bauldry. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi, Bauldry et autres.

3. On met sur la crédence la chape noire pour l'Officiant, et on prépare son pupitre en lieu convenable [1] (1).

ARTICLE II

Des Vêpres.

4. S'il est d'usage de mettre le lit funèbre, on allume les cierges vers la fin des Vêpres de la Toussaint [2]; pendant qu'on chante *Benedicamus Domino*, les Acolytes quittent l'Officiant, et, après avoir fait la génuflexion à l'ordinaire devant le milieu de l'autel, ils vont placer leurs chandeliers de chaque côté, les éteignent, et se rendent ensuite derrière les Chapiers. Lorsque ceux-ci ont chanté *Benedicamus Domino*, ils font tous ensemble la génuflexion à l'autel et le salut au Chœur, et vont à la sacristie déposer leurs chapes; les Acolytes les précèdent les mains jointes [3].

5. Après *Benedicamus Domino*, l'Officiant, sans dire *Fidelium animæ* [4], quittera la chape blanche, et on lui en mettra une noire [5]. Les Clercs désignés pour cela ôteront le devant d'autel blanc, et le remplaceront par un noir, à moins qu'il ne soit par-dessous. Ils feront de même pour la banquette de l'Officiant et le pavillon du tabernacle [6].

6. L'Officiant, revêtu de la chape noire, et tout le monde étant debout, les Chantres chantent l'antienne *Placebo Domino* sous le rit double (2), et, après qu'ils ont entonné le psaume, tous s'asseyent, et l'on demeure assis jusqu'au commencement de *Magnificat* [7].

7. Lorsqu'on entonne *Magnificat*, tous se lèvent, et alors les Acolytes allument leurs cierges. Le cantique terminé, tout

(1) Le Cérémonial suppose toujours que l'Officiant a son pupitre, et qu'il récite les oraisons les mains jointes.

(2) Il est à remarquer qu'aux Offices des morts on ne va pas annoncer les antiennes : les Chantres les commencent eux-mêmes.

[1] Baldeschi, Bauldry et autres. — [2] Bauldry. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Rub. du jour. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. x, n. 10. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3.

le monde s'assied jusqu'à ce que le Chœur ait répété l'antienne. Les Acolytes prennent alors leurs chandeliers, et, après avoir fait la génuflexion devant le milieu de l'autel, ils vont devant l'Officiant [1].

8. Lorsque l'antienne est terminée, tous se mettent à genoux, à l'exception des Acolytes. L'Officiant, à genoux, commence *Pater noster*, que l'on continue à voix basse : il reprend *Et ne nos inducas*, et dit les autres petits versets. Après *Dominus vobiscum*, il se lève et dit l'oraison *Fidelium*, après laquelle il ajoute *Requiem æternam*. C'est aux Chantres à chanter *Requiescant in pace* [2].

9. Les Acolytes, ayant fait devant l'Officiant le salut accoutumé, vont devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, posent leurs chandeliers à leurs places, les y laissent, retournent au milieu, et, après que les Chantres ont chanté *Requiescant in pace*, ils font la génuflexion et retournent à la sacristie les mains jointes, en précédant l'Officiant, et le Clergé, s'il sort solennellement [3].

DEUXIÈME SECTION

DES VÊPRES CHANTÉES NON SOLENNELLES.

1. Ainsi que nous l'avons vu ch. II, nº 8, p. 275, on peut célébrer les Vêpres sans que l'Officiant soit en chape et sans faire les encensements. Pour cet Office, il n'y a aucun Ministre nécessaire, sinon les Chantres.

2. L'Officiant est en surplis (1). Après avoir dit à voix basse *Pater* et *Ave*, il commence *Deus in adjutorium*, en faisant le signe de la croix [4].

(1) Nous avons vu, p. 46, que l'usage de l'étole est absolument interdit pendant les Heures canoniales.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [2] Ibid. — [3] Baldeschi et autres. — [4] D'après le Cér. des Év., l. II, c. III.

3. L'Officiant commence la première antienne, que le Chœur continue aux doubles; puis, le Chantre ayant entonné le psaume, tout le monde s'assied, et le Clergé se couvre [1].

4. Les autres antiennes sont entonnées par ceux qui sont au chœur, les premières par les premiers, et toujours en descendant [2].

5. Les cinq psaumes chantés, et la dernière antienne terminée, l'Officiant se découvre, se lève, dit le capitule et commence l'hymne. A la dernière strophe de l'hymne, deux Clercs chantent le verset [3].

6. L'Officiant entonne l'antienne de *Magnificat*, et [4], comme il n'y a pas d'encensement [5], il dit à sa place *Dominus vobiscum*, et les oraisons en temps convenable, puis, après *Benedicamus*, le verset *Fidelium* [6].

TROISIÈME SECTION

DES COMPLIES ET DES PETITES HEURES.

1. Les petites Heures ne sont jamais solennelles [7], si ce n'est Tierce, lorsque l'Évêque officie [8].

2. Le Chœur est debout, tourné vers l'autel, pendant le *Pater* et l'*Ave*, qui se disent à voix basse avant de commencer; pendant le *Deus in adjutorium*, le capitule, le répons bref, les petits versets, l'oraison et le *Benedicamus*. Pendant l'hymne, on est debout, tourné en chœur, et pendant les psaumes on est assis et couvert. Lorsqu'on dit les prières, si l'on ne doit pas les dire à genoux, on se tient debout, tourné vers l'autel. Si on les dit à genoux, celui qui préside se lève pour l'oraison [9] (1).

(1) Ainsi que nous l'avons dit p. 165, ni la Rubrique ni le Cérémonial n'imposent au Clergé, lorsqu'il est debout, l'obligation de se tourner

[1] D'après le Cér. des Év., l. II, c. III. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 5, 6 et 18. — [9] Ibid., c. X, n. 8.

3. Celui qui préside à l'Office commence *Deus in adjutorium*, et l'antienne avant le psaume, dit le capitule, l'oraison et le verset *Fidelium*. Ceux qui font l'office de Chantres commencent le premier psaume, les hymnes, les répons brefs et les petits versets. De jeunes Clercs ou des enfants de chœur les remplacent très-convenablement dans les deux derniers cas [1].

4. Les Chantres, en simple habit de chœur, restent à leurs places ordinaires, ou bien vont au milieu du chœur seulement pour chanter les répons brefs, selon les usages des lieux et le degré de solennité qu'on veut donner à l'Office [2].

5. A Prime, durant la lecture du martyrologe, tous, excepté le Lecteur, sont assis; et, quand celui qui préside dit *Pretiosa*, ils se découvrent, se lèvent et se tournent vers l'autel [3]. Quand le Lecteur, à la fin de la leçon brève, dit *Tu autem, Domine, miserere nobis*, il fléchit le genou, ou, s'il est Chanoine, il s'incline profondément [4].

6. Lorsque les Complies suivent les Vêpres immédiatement dans les grandes églises, elles sont présidées par un Prêtre autre que l'Officiant des Vêpres. On attend donc, pour les commencer, que celui-ci se soit retiré. Il serait inconvenant de commencer un Office pendant qu'il salue le Chœur, ou même qu'il y est présent [5].

7. Le Lecteur ou Chantre, médiocrement incliné vers celui qui préside, dit d'un ton convenable : *Jube, Domne, benedicere* [6], et demeure incliné jusqu'à la fin de la bénédiction [7]. Le Prêtre se tourne aussi vers lui pour dire *Noctem quietam* [8], et le Chœur répond *Amen* [9]; puis le même Lecteur ou Chantre dit la leçon brève : *Fratres, sobrii estote* [10]; à *Tu autem, Do-*

vers l'autel ou de rester en chœur. Les dispositions que nous donnons à ce sujet ne sont appuyées que sur la pratique de certaines églises et le besoin de l'uniformité.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Usages divers. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VI, n. 14. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. IV, n. 2 et 4. — [7] Ibid., c. V, n. 5. — [8] Ibid., c. IV, n. 2 et 4. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Cær. Ep.* Ibid.

mine, miserere nobis, il fait la génuflexion comme nous l'avons dit pour la leçon brève de Prime [1]. Le Chœur répond *Deo gratias*. L'Officiant dit alors d'une voix médiocre *Adjutorium* [2], sans inflexion de voix [3]; puis il dit tout bas le *Pater noster* [4].

8. L'Officiant dit ensuite le *Confiteor* d'un ton grave et médiocrement incliné; à *vobis fratres... vos fratres*, il se tourne vers les deux côtés du Chœur. Le Chœur, à son tour, répète les mêmes cérémonies, et se tourne vers lui en disant *tibi Pater.., te Pater*. A *Indulgentiam*, tous se redressent, et chacun fait sur soi le signe de la croix [5].

9. Le Chœur est tourné vers l'autel jusqu'à ce que le Prêtre commence *Confiteor;* on se tourne alors en chœur, et on demeure dans cette position jusqu'à *Converte nos*, où l'on se tourne de nouveau vers l'autel (1). Pendant tout le reste des Complies, la position du Chœur est la même qu'aux autres petites Heures [6].

10. L'antienne à la sainte Vierge, qui termine l'Office, se dit à genoux tous les jours, excepté les dimanches, à commencer dès le samedi soir (2), et tout le Temps pascal [7]. Lorsqu'on dit cette antienne debout, le Chœur se tourne vers l'autel; lorsqu'on la dit à genoux, celui qui doit dire l'oraison se lève auparavant [8].

11. Lorsque l'Évêque est présent, l'Hebdomadaire, disant les Complies, s'incline profondément vers le Prélat avant de dire *Indulgentiam*, *absolutionem*, et aussi avant *Benedicat et custodiat nos* [9].

12. Si l'Évêque officiait lui-même, il dirait *Noctem quie-*

(1) Voir p. 295, note 1.

(2) Pendant le Carême, lorsqu'on dit les Vêpres avant midi, on dit néanmoins, aux Vêpres du samedi, l'antienne de la sainte Vierge debout, comme nous l'avons dit, p. 276, n. 1.

[1] Ibid., c. VI, n. 14. — [2] *Rub. Brev.* Ibid. — [3] Quelques auteurs. — [4] *Rub. Brev.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] *Rub. Brev.*, tit. XXXVI, n. 3. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., c. IV, n. 4.

tam; Adjutorium; le *Confiteor; Deus in adjutorium;* l'oraison et le verset *Benedicat et custodiat nos* [1]. Tout le reste est dit par le Chœur [2].

QUATRIÈME SECTION

DES MATINES ET DES LAUDES.

1. Pour les Matines, si tout le Clergé se rend au chœur avec l'Officiant, on le fait en cet ordre : les Maîtres des Cérémonies marchent les premiers, puis deux Chantres et l'Officiant en habit ordinaire de chœur, ensuite tous les membres du Clergé, les plus dignes marchant les premiers, et ceux-ci se rendent à leurs places [3].

2. Arrivés devant l'autel, l'Officiant et ceux qui l'accompagnent se mettent à genoux [4] pour réciter *Aperi* [5], l'Officiant au milieu et les autres de chaque côté [6].

3. Lorsque l'Officiant se lève, tout le Chœur se lève en même temps. L'Officiant, ayant salué le Chœur de chaque côté, se rend à la première stalle ou à celle qui lui est assignée; le Cérémoniaire se place près de lui; au-dessous sont les deux Chantres; les autres se mettent à leurs places [7].

4. Cependant l'Officiant s'assied à sa place, où est un livre avec un pupitre ou un prie-Dieu, comme pour les Vêpres [8].

5. Lorsque tout le Clergé est placé, au signal du Cérémoniaire, l'Officiant se lève. On dit à voix basse *Pater noster, Ave Maria* et *Credo;* ensuite, faisant avec le pouce de la main droite un signe de croix sur sa bouche, il chante sur le ton convenable : *Domine, labia mea aperies.* Le Chœur, ayant

[1] *Cær. Ep.* Ibid., c. IV, n. 4. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VI, n. 2. — [4] Ibid., n. 3. — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid., n. 4. — [8] Ibid., n. 5.

répondu *Et os meum annuntiabit laudem tuam*, il chante sur le même ton de voix *Deus in adjutorium*, faisant en même temps le signe de la croix. Lorsqu'on dit *Gloria Patri*, il s'incline, ainsi que tout le Clergé [1].

6. A *Sicut erat*, tous se relèvent : pendant ce temps, les Chantres viennent au milieu du chœur devant un pupitre, et chantent l'Invitatoire, qui est répété par le Chœur, puis le psaume *Venite exultemus*, pendant lequel tout le Chœur se tient debout jusqu'au premier verset du premier psaume du nocturne [2].

7. A ces mots, *Venite adoremus, et procidamus ante Deum*, tous, y compris les Chantres, et même l'Officiant, se mettent à genoux, puis, s'étant levés, ils continuent : *ploremus* [3].

8. Après que l'Invitatoire est répété, les deux Chantres viennent devant l'Officiant et le saluent; celui qui est à droite lui annonce l'hymne que l'Officiant entonne; le Chœur, qui se trouve du même côté que l'Officiant, continue la première strophe, puis ensuite les deux Chœurs tour à tour, jusqu'à ce qu'elle soit terminée; et à la fin tous s'inclinent si l'on nomme la sainte Trinité, suivant ce qui est dit p. 277 [4].

9. Après l'hymne, le même Chantre, debout devant l'Officiant, lui fait une inclination profonde, puis lui annonce l'antienne du premier nocturne, qu'il entonne sur le livre placé devant lui. Après cette intonation, les deux Chantres, l'ayant salué, se rendent près de l'Antiphonaire placé au milieu du Chœur; et, ayant fait la génuflexion à l'autel, aussitôt que l'antienne est achevée, ils commencent les psaumes du premier nocturne, chantant le premier verset sur le ton marqué; et, dès qu'il est entonné, l'Officiant et tout le Chœur s'asseyent. Les Chantres, ayant de nouveau fait la génuflexion, reviennent à leurs places sur le pavé devant l'Officiant; et là, tournés vers l'autel, ils s'asseyent sur un siége oblong et couvert d'un tapis vert [5].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [2] Ibid., n. 7. [3] Ibid., n. 8. — [4] Ibid. — [5] Ibid., n. 9 et 10

10. *Règles pour l'intonation des antiennes et des psaumes.* Vers la fin du premier psaume, les Chantres se lèvent, et tous deux se rendent au côté opposé au chœur, faisant la génuflexion à l'autel en passant; un d'eux annonce la deuxième antienne au plus digne, ce qui se répète pour chaque antienne. Après avoir entonné le psaume, ils reviennent à leur place avec les révérences requises [1].

11. *Règles pour les versets.* Vers la fin du troisième psaume de chaque nocturne, ils se lèvent, s'approchent du livre; et, ayant fait les révérences requises à l'autel et au Chœur, ils chantent le verset; tous se lèvent dès qu'il est commencé. Le Chœur ayant répondu, l'Officiant entonne *Pater noster*, qu'il continue à voix basse [2]; puis à voix haute le verset *Et ne nos inducas in tentationem*, et le Chœur répond : *Sed libera nos a malo* [3].

12. *Règles pour les leçons.* 1° On commence par les moins dignes; 2° celui qui doit lire une leçon se rend près du pupitre, qui doit être placé à cet effet au milieu du chœur et tourné vers l'autel. Étant arrivé près du pupitre, accompagné du Cérémoniaire, il fait d'abord les révérences à l'autel et au Chœur. Lorsqu'il en est temps, il s'incline profondément vers l'Officiant pour lui demander la bénédiction; celui-ci la lui donne debout et découvert; 3° les leçons doivent être lues distinctement et pieusement sur le ton usité dans l'Église Romaine [4]; 4° le Lecteur tient les mains jointes ou appuyées sur le livre [5]. 5° s'il fait nuit, on éclaire le Lecteur [6] au moyen d'une lumière qui doit être placée sur un chandelier adhérent au pupitre ou posé à terre, et jamais en la tenant auprès de lui, pour éviter la similitude avec le bougeoir épiscopal [7]; 6° à ces mots *Tu autem, Domine*, il fait la génuflexion, s'il n'est pas Chanoine, puis, ayant fait les révérences ordinaires, il se rend à sa place [8].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [2] Ibid., n. 12. — [3] Brev. Rom. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 13. — [5] S. C., 8 août 1835. Gardel., 4618 ou 4767, ad 3. *Ord. min. Capuc.* — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 14. — [7] S. C., 10 sept. 1701. Gardel., 3448 ou 3597, ad 3, *in Cortonen.* — [8] *Cær. Ep.* Ibid.

13. Vers la fin du troisième nocturne, on apporte la chape à l'Officiant; les deux Chantres prennent aussi des chapes; les Acolytes prennent leurs chandeliers, viennent près de l'Officiant, et y demeurent pendant que celui-ci lit la neuvième leçon, et commence l'hymne *Te Deum*, qui lui est annoncée par un des Chapiers. Au verset *Te ergo*, il se met à genoux, ainsi que tout le Chœur [1].

14. Nota. Pendant que l'Officiant lit la neuvième leçon après le texte de l'Évangile, le Chœur est assis; on ne se tient debout qu'à cet Office célébré par l'Évèque [2]. L'hymne achevée, il commence les Laudes, dont le Cérémonial est le même que celui des Vèpres [3].

15. Au commencement du *Benedictus*, tout le Chœur doit, aussi bien que l'Officiant, faire le signe de la croix [4].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 15. — [2] S. C., 15 février 1639. Gardel., 1819 ou 1966, ad 1, *in Neapolitana*. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 16 — [4] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851.

SIXIÈME PARTIE

DES EXPOSITIONS DU TRÈS-SAINT SACREMENT

CHAPITRE PREMIER

Observations préliminaires sur l'Instruction Clémentine.

1. Comme l'Instruction de Clément XI sur les prières des Quarante heures doit nous être d'un grand secours pour appuyer ce que nous avons à traiter ici, il est nécessaire d'en dire quelques mots.

2. Les prières des Quarante heures avaient été rendues perpétuelles et obligatoires à Rome par Clément VII dans sa Constitution *Graves et diuturnæ*, donnée le 25 novembre 1592. A ces prières fut unie, sinon en même temps, du moins peu de temps après, l'Exposition du saint Sacrement. Le pape Clément XI recueillit les divers règlements déjà faits, et prescrivit les règles à suivre dans cette cérémonie, et, afin d'en assurer l'exécution, il ordonna de punir les transgresseurs, quels qu'ils fussent, séculiers ou réguliers. Ce recueil est connu sous le nom d'*Instruction Clémentine*. Cette Instruction a été confirmée par Innocent XIII, Benoît XIII et Clément XII; elle a été commentée par plusieurs rubricistes, et en dernier lieu par Gardellini, auteur de la collection authentique des décrets de la S. C. Le travail de ce dernier a reçu l'approbation du savant Fornici, qui l'a examiné par ordre du Maître du sacré palais.

3. Les règles contenues dans cette instruction ne sont toutes obligatoires que pour les prières des Quarante heures qui se

font dans la ville de Rome; mais il est louable de les observer partout ailleurs, à moins qu'il n'en existe d'autres données par l'Ordinaire [1].

4. Cette décision ne s'étend pas aux règles générales qu'elle renferme, et qui s'appliquent non-seulement à l'Exposition du saint Sacrement pour les prières des Quarante heures, mais encore à celles qui ont lieu dans le cours de l'année. Ces règles générales sont obligatoires partout, non point en vertu de cette Instruction, mais à cause des décisions des SS. Congrégations [2].

CHAPITRE II

Des différentes espèces d'Expositions.

1. Parmi les Expositions du saint Sacrement, il y en a de plus et de moins solennelles. Les plus solennelles sont, 1° celles des Quarante heures; 2° celles qui ont lieu pour une cause grave, pour le bien de toute l'Église, à l'occasion d'une pieuse institution ou pour une autre circonstance qui donne lieu à un grand concours de fidèles; 3° celles qui, quoique n'étant pas les prières des Quarante heures, se font en forme de Quarante heures. Telles sont celles qui se font pendant trois jours dans la semaine de la Septuagésime, de la Sexagésime, ou de la Quinquagésime, ou seulement le jeudi de la Sexagésime, auquel Clément XIII a accordé une indulgence particulière le 23 juillet 1765.

2. Il en est d'autres moins solennelles qui se font pendant peu de temps et par une simple permission, ou à certains jours marqués, ou pour les neuvaines dont on a coutume de faire précéder les fêtes de la sainte Vierge et des Saints, ou qu'on fait pour d'autres motifs [3].

[1] S. C., 12 juin 1749. Gardel., 4054 ou 4203, *in Palavina*. — [2] Gardel., *Operis ratio*, n. 9, t. VI, p. 8 et 9. — [3] Gardel., in § 36, n. 2.

3. Enfin il y a une Exposition dite privée qui consiste à ouvrir seulement la porte du tabernacle[1].

CHAPITRE III

Règles à garder pour l'Exposition du très-saint Sacrement.

1. Ces règles regardent le temps, le lieu, la décoration de l'autel, la couleur des ornements, l'adoration perpétuelle et la tenue du chœur ou des Ministres de l'autel. Nous les donnerons dans les articles suivants.

ARTICLE PREMIER

Du temps et du lieu où doit se faire l'Exposition du saint Sacrement.

2. Il est défendu de donner la Bénédiction du saint Sacrement pendant la nuit[2].

3. L'Exposition du saint Sacrement ne doit se faire que pour une cause publique[3].

4. Il ne paraît pas blâmable de joindre l'Exposition du saint Sacrement à la célébration des fêtes de la sainte Vierge et des Saints, toutes les fois qu'on peut espérer qu'il n'y aura rien dans ces solennités qui puisse faire oublier le respect dû à la sainte Eucharistie[4].

5. On ne peut jamais exposer le saint Sacrement sans avoir préalablement obtenu la permission de l'Ordinaire[5].

[1] S. C., Episcop., 9 déc. 1602 ou 3284. S. C., concil., 17 aug. 1630.— [2] S. R. C., 2 aug. 1692. Gardel., 3135, *in Pisauren.* — [3] Benoît XIV, Instit. 30, n. 13. — [4] Gardel., n. 8, § 3, *in Inst. Clem. XI.* — [5] S. C., 20 juin 1629. Gardel., 672 ou 819, *Castri Maris.* 8 février 1631. Gardel., 752 ou 899, *in Thelesina.* 3 avril 1632. Gardel., 806 ou 953, *in Asculana.* 28 avril 1640. Gardel., 1077 ou 1224, *in Cracovien.* 29 mars 1645. Gardel., 1385 ou 1533, *in Granaten.* 18 déc. 1647. Gardel., 1444 ou 1591, *in Toletana.* 7 août 1655. Gardel., 1617 ou 1764, ad 1, *in Tau-*

6. Pour les prières de Quarante heures, le saint Sacrement doit être exposé au grand autel, excepté dans les églises patriarcales [1]. Toute autre Exposition peut se faire à quelque autel que ce soit [2].

ARTICLE II

De la décoration de l'autel.

7. Un des motifs sur lesquels s'appuient quelques auteurs recommandables pour enseigner que les Expositions du saint Sacrement ne doivent pas être fréquentes, motif qui a engagé les SS. Congrégations à interdire absolument toute Exposition faite sans l'autorisation de l'Ordinaire, se tire de la nécessité où l'on est d'exiger qu'elles se fassent avec toute la décence convenable; aussi est-il requis que l'autel et la chapelle où se fait l'Exposition soient ornés comme aux jours de fête [3].

8. Cette règle est surtout applicable aux objets qui servent immédiatement au saint Sacrement, tels que l'ostensoir et le trône ou baldaquin sur lequel est placé le saint Sacrement [4].

9. Le trône (vulgairement l'*exposition*) doit être de couleur blanche, ou décoré avec de la soie de cette couleur et recouvert par-dessus [5]. On peut cependant employer d'autres couleurs, pourvu que le blanc domine [6].

10. A l'autel où le saint Sacrement est exposé, le devant d'autel doit toujours être blanc, quelle que soit la fête que l'on célèbre [7].

11. Le vase qui renferme le saint Sacrement doit être entouré de rayons et laisser apercevoir la sainte Hostie. On ne doit rien mettre qui puisse en empêcher la vue [8]. Jamais il ne faut mettre de lumière derrière le saint Sacrement [9].

rinen. 8 avril 1656. Gardel., 1641 ou 1788, *in Albinganen*., et 1647 ou 1794, *in Mediolanen*. 3 janv. 1657. Gardel., 1665 ou 1812, *in Surentina*. 16 fév. 1669. Gardel., 2329 ou 2480, *in Majoricen*. 7 juin 1681. Gardel., 2809 ou 2958, *in Sarmiaten*. — [1] *Inst. Clem.*, § 3. — [2] Conséq. S. C., concil., 4 fév. 1719. — [3] Gardel., in § 5, *Inst. Clem.* — [4] *Inst. Clem.*, Ibid. — [5] Ibid. Gardel., Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Inst. Clem.*, § 5. — [8] Gardel., n. 26, in § 37, *Inst. Clem.* — [9] Gardel. Ibid.

12. Le ciboire ne doit jamais être placé dans l'exposition [1].

13. Sur l'autel où le saint Sacrement est exposé, on ne doit mettre ni Reliques ni statues de Saints, moins encore des images représentant les âmes du purgatoire. Cette défense ne s'étend pas à ce qu'on nomme les Anges adorateurs, ni à ceux qui supportent des cierges [2].

14. La défense de laisser des Reliques sur l'autel et en présence du saint Sacrement exposé s'étend au cas où le Salut se donnerait après les Vêpres du jour de la fête du Saint dont on a exposé les Reliques [3].

15. Dans les Expositions les plus solennelles, il serait à propos de couvrir toutes les images; mais cela n'est pas d'obligation [4].

16. Dans toute espèce d'Exposition, il faut qu'il y ait au moins six cierges continuellement allumés [5]. L'Ordinaire peut cependant en prescrire un plus grand nombre [6].

17. Cette règle doit être également observée lorsque le saint Sacrement est voilé [7].

18. L'Exposition du saint Sacrement ne doit pas être autorisée par l'Ordinaire dans une église où l'on ne pourrait avoir le nombre de cierges prescrits [8].

19. Il n'est pas défendu de mettre des vases de fleurs, soit sur la table de l'autel, soit sur les gradins ou entre les chandeliers [9].

20. Dans les Expositions très-solennelles, l'Instruction demande vingt cierges allumés : six à l'autel de chaque côté de la croix, huit à la partie supérieure, avec quatre autres aux côtés de l'ostensoir; de plus, on met deux cierges dans de grands chandeliers près des degrés de l'autel de chaque côté [10].

[1] Gardel. Ibid. S. C., 23 mai 1835. Gardel., 4599 ou 4748, ad 4, *Ord. min. Capuc. Prov. Helv.* — [2] *Inst. Clem.*, § 4 — [3] S. C., 19 mai 1838. Gardel., 4683, *in Senen.* — [4] Gardel., in § 3, *Inst. Clem.* — [5] S. C., Episcop., 9 déc. 1602. S. R. C., 15 mars 1698. Gardel., 3315 ou 3464, *in Narnien.* — [6] Conséq. — [7] Gardel., n. 8, in § 6, *Inst. Clem.*, p. 40. — [8] Gardel., n. 9, in § 6, *Inst. Clem.* — [9] Ibid., in § 5, n. 6. — [10] *Inst. Clem.*, § 6 et 36.

ARTICLE III

De la couleur des ornements.

21. Si l'Exposition ou la Reposition du saint Sacrement est jointe à un Office, on se sert de la couleur propre à cet Office, à l'exception du voile huméral, qui doit toujours être blanc. Si c'est une Fonction séparée, les ornements doivent toujours être blancs [1].

22. Il suit de là : 1° que la Bénédiction du saint Sacrement donnée après les Vêpres doit être donnée avec les ornements qui ont servi à cet Office; 2° que, si elle est donnée après Complies, on devra prendre des ornements blancs [2].

23. Il suit encore de là que les ornements doivent être blancs aux Bénédictions précédées de certaines prières de pénitence [3].

ARTICLE IV

De l'adoration perpétuelle.

24. Pendant l'Exposition, il doit toujours y avoir des adorateurs, hors le temps des Offices [4], et il est à désirer qu'il y ait au moins un Prêtre ou un Clerc en adoration [5] dans le sanctuaire [6]. Les Clercs doivent être en surplis; les Prêtres en surplis [7], et en étole [8]. Ni les uns ni les autres ne doivent se mettre à genoux sur les degrés de l'autel [9].

ARTICLE V

Règles à garder au chœur pendant l'Exposition.

25. Le saint Sacrement exposé se salue par une génuflexion à deux genoux [10]. On excepte les génuflexions qui se font sur

[1] S. C., 20 sept. 1806. Gardel., 4353 ou 4505, ad 1, *in Toletana*. — [2] Conséq. — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Inst. Clem.*, § 9. — [6] Gardel. Ibid., n. 2. — [7] S. C., 10 sept. 1701. Gardel., 3948 ou 3597, ad 18, *in Cortonen*. — [8] Gardel. Ibid. — [9] Ibid., n. 14. — [10] *Inst. Clem.*, § 7. S. C., 29 août 1651. Gardel., 1480 ou 1627, ad 6, *Urbis*.

le marchepied même de l'autel, comme pendant la Messe [1]. Cette règle doit être suivie même quand le saint Sacrement est voilé [2].

26. L'usage de la barrette [3], ainsi que celui de la calotte, est interdit [4], même au Prédicateur [5], nonobstant toute coutume contraire [6].

27. Il n'est pas défendu de se servir de la barrette, pendant le chant des Heures canoniales, en présence du saint Sacrement exposé, s'il est voilé; mais il serait louable de ne pas se couvrir [7].

28. On ne salue le Chœur ni qui que ce soit en aucune circonstance [8].

29. Les Ministres de l'autel ne baisent ni la main de l'Officiant ni l'objet qu'ils lui présentent [9]. Les exceptions qui ont lieu pendant la Messe sont indiquées p. 231.

30. Personne ne doit s'approcher de l'autel, soit pour éteindre, soit pour allumer des cierges, soit pour quelque autre sujet, sans être revêtu du surplis [10].

CHAPITRE IV

Du cérémonial à garder pour l'Exposition et la Reposition du saint Sacrement, et pour les supplications appelées Saluts du saint Sacrement.

ARTICLE PREMIER

De l'Exposition.

1. Si l'Exposition se fait immédiatement après la Messe solennelle, et s'il doit y avoir une Procession, on pourra suivre ce qui

[1] S. C., 12 nov. 1831 ou 4237. Gardel., 4520 ou 4669, ad 53, *Marsorum*. — [2] S. C., 22 déc. 1753. Gardel., 4088 ou 4237, ad 13, *in Wilnen*. — [3] S. C., 2 avril 1667. Gardel., 2253 ou 2404, *in Castellanen*. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxiii, n. 33. S. C., 23 janv. 1700. Gardel., 3395 ou 3544, ad 2, *in Æsina*. — [5] S. C., 28 avril 1607. Gardel., 197 ou 344, *in Illerden*. — [6] S. C., 16 févr. 1630. Gardel., 698 ou 845, *in Belgica*. — [7] S. C., 10 sept. 1796. Gardel., 4320 ou 4469, ad 3, *in Bracharen*. — [8] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana*. — [9] Gardel., in § 30, n. 14. — [10] *Inst. Clem.*, § 7.

est prescrit pour le jour de la fête du saint Sacrement, sauf les priviléges accordés spécialement à cette fête [1].

2. Si l'Exposition se fait avant ou après la Messe solennelle, sans Procession, le Célébrant pourra encenser le saint Sacrement étant revêtu de la chasuble, mais sans manipule [2]. Le Cérémoniaire doit avoir soin de porter les manipules avant la Messe, ou de les recevoir après qu'elle est terminée [3].

3. Si l'Exposition se fait immédiatement avant les Vêpres solennelles, 1° *si le saint Sacrement repose à l'autel où il doit être exposé*, l'Officiant se revêt d'une étole sous la chape, le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, précède les Ministres des Vêpres. En arrivant à l'autel, tous font la génuflexion sur le pavé, et se mettent à genoux sur le plus bas degré; excepté les Acolytes, qui, ayant déposé leurs chandeliers, se retirent à leurs places. Un Prêtre, ayant pris une étole (1), monte sur le marchepied, étend le corporal, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion les mains jointes, en se retirant un peu du côté de l'épître, pour ne pas tourner le dos à l'Officiant. Il tire ensuite le saint Sacrement, le met dans l'ostensoir, fait la génuflexion, et ferme le tabernacle [4]. Il laisse, suivant les uns, le saint Sacrement sur l'autel, pour ne le mettre sur le trône qu'après l'encensement [5]; suivant les autres, il le place aussitôt sur le trône, et telle est la pratique reçue à Rome [6]. D'après le *Manuel des cérémonies romaines*, si l'ostensoir est dans le tabernacle, et que, le tabernacle étant ouvert, le saint Sacrement puisse être aperçu facilement, on l'encense avant de le tirer dehors [7]; 2° *s'il fallait apporter le saint Sacrement d'un autre autel*, un peu avant les Vêpres, un Prêtre, revêtu du surplis et de l'étole, et couvert de la barrette, se rend à l'autel où est le saint Sacrement, précédé du Cérémoniaire, qui porte le voile et

(1) Cette fonction peut aussi être remplie par un Diacre. Mais ni le Prêtre ni le Diacre ne doit garder l'étole hors le moment où il fait l'Exposition, ainsi que nous l'avons dit p. 46.

[1] D'après l'*Inst. Clem.*, § 30. — [2] Merati, *De festo Corp. Christi*, § 5. Gardel., in § 19, n. 21. — [3] Conséq. — [4] Baldeschi. — [5] Merati, Gardel. Ibid. — [6] Gardel. Ibid., n. 20. Baldeschi. — [7] Man. des Cér. Rom.

l'*ombrellino* (1), et de deux ou plusieurs Céroféraires. Arrivés à l'autel, ils font la génuflexion; le Prêtre donne sa barrette au Cérémoniaire, monte sur le marchepied, étend le corporal, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, tire le très-saint Sacrement et se met à genoux. Alors le Cérémoniaire lui met l'écharpe sur les épaules, puis il se relève, prend le saint Sacrement, la main gauche couverte du voile, dont il rejette l'autre extrémité sur l'autre main, et le porte des deux mains devant sa poitrine à l'autel où il doit être exposé, en récitant des psaumes. Les Clercs qui portent les flambeaux marchent devant en psalmodiant alternativement avec lui. Le Cérémoniaire marche derrière en portant l'*ombrellino* ouvert au-dessus du saint Sacrement. Lorsqu'ils sont arrivés, les Clercs se mettent à genoux, le Thuriféraire vient les joindre, et on fait l'Exposition, après laquelle le Cérémoniaire avertit le Clergé d'entrer au chœur [1].

4. Lorsqu'on expose le saint Sacrement en dehors de tout Office, les règles à suivre sont suffisamment indiquées au n° précédent pour le cas où le saint Sacrement doit être apporté d'un autre autel [2]. On y observe les mêmes règles, à l'exception du voile huméral, dont le Prêtre ne se sert pas, quand même il faudrait passer derrière l'autel [3] (2).

(1) A Rome, on ne déplace jamais le très-saint Sacrement de l'autel où il repose sans qu'on le couvre d'un dais, quelque court que doive être le trajet. Les dais dont on se sert en pareille circonstance sont très-simples. Ils sont faits en forme de parasol, s'ouvrent et se ferment de la même manière, et sont portés par une seule personne. C'est ce qu'on appelle *ombrellino*. A Lyon et à Bordeaux, on se sert aussi de ce petit dais, dont l'usage est désirable pour toutes les églises. Il serait surtout précieux pour porter le saint Viatique aux malades dans les lieux où il est difficile de faire usage d'un dais ordinaire.

(2) 1° Il serait convenable, dit Merati, que le Prêtre qui doit exposer le très-saint Sacrement se revêtît de l'amict, de l'aube, de l'étole et de la chape blanches. Il se rend à l'autel comme il est dit ici, et peut être accompagné en outre d'un Cérémoniaire Prêtre. En arrivant à l'autel, ce Prêtre reçoit la barrette de l'Officiant et la remet avec la sienne au Céré-

[1] Baldeschi. — [2] Conséq. — [3] S. C., 7 déc. 1844. Gardel., 4858 ou 5004, ad 6, *S. Severi*.

5. S'il n'y a pas de Prêtre assistant, l'Officiant fait lui-même ce que ferait le Prêtre assistant [1].

6. Pour l'encensement, soit qu'il se fasse lorsque l'ostensoir est encore dans le tabernacle, soit qu'il se fasse lorsqu'il est sur l'autel, soit qu'il se fasse lorsqu'il est sur le trône, l'Officiant se lève, met de l'encens dans l'encensoir sans bénédiction, et encense le saint Sacrement de trois coups [2].

7. Il n'est pas prescrit de chanter pendant l'Exposition. Merati et Baldeschi gardent le silence sur ce point. Gardellini n'en parle que pour les Quarante heures, pour lesquelles il y a des prières prescrites [3]. D'après Bauldry, suivi par l'auteur du *Manuel des cérémonies romaines*, on chante quelque chose au chœur; après quoi, si on ne commence pas immédiatement un Office, l'Officiant ou les Chantres chantent le verset *Panem de cœlo*, puis l'Officiant dit *Dominus vobiscum* et l'oraison [4], pratique qui cependant ne paraît pas obligatoire [5].

ARTICLE II

De la Reposition.

8. La Reposition du très-saint Sacrement peut se faire avec un plus ou moins grand nombre de Ministres, suivant la solennité qu'on veut y donner [6].

9. Le Prêtre qui doit faire la Reposition du très-saint Sacre-

moniaire. L'Assistant, après les saluts d'usage, se met à genoux sur le plus bas degré, et après une courte prière il se lève, prend une étole blanche, et fait l'Exposition comme il est dit ci-dessus, ayant soin seulement de se retirer un peu du côté de l'épître en faisant les génuflexions, et de ne point appuyer les mains sur l'autel. Il peut assister le Prêtre pour l'encensement.

2° Comme assez généralement les auteurs disposent le Cérémonial de l'Exposition comme celui de la Reposition, il semble qu'on pourrait faire accompagner le Prêtre qui fait cette Fonction d'un Diacre et d'un Sous-Diacre revêtu de la dalmatique et de la tunique. V. art. 2.

[1] Baldeschi. — [2] Tous les auteurs cités. — [3] Gardel. Ibid. — [4] Bauldry, part. IV, c. XVI, art. 16, n. 2 et 3. — [5] Merati. Ibid. — [6] Tous les auteurs.

ment pourra être revêtu de l'amict, de l'aube, de l'étole et de la chape, et être assisté d'un Diacre et d'un Sous-Diacre en dalmatique et tunique. Il peut encore être accompagné de deux Assistants en chapes; mais alors l'un d'eux ne pourrait pas, sans avoir une étole, prendre l'ostensoir, et cette disposition nécessite la présence d'un Prêtre en surplis et en étole pour remplir cette fonction [1] (1). Outre ces Ministres, on y emploie un Cérémoniaire, un Thuriféraire et des Porte-flambeaux [2], qui peuvent être douze dans les Repositions les plus solennelles [3].

10. On chante au chœur les deux strophes *Tantum ergo sacramentum* et *Genitori Genitoque* [4]. A ces mots : *Tantum ergo sacramentum Veneremur cernui*, on incline la tête [5]; puis le Cérémoniaire et le Thuriféraire viennent derrière le Prêtre pour faire mettre l'encens; le Prêtre et ses Ministres font à genoux une inclination profonde, se lèvent et se tournent à l'ordinaire pour mettre l'encens. Le Sous-Diacre élève le bord de la chape, le Thuriféraire présente la navette au Diacre, qui présente à l'ordinaire la cuiller au Prêtre, et soutient devant lui la navette pendant qu'il y prend de l'encens et le met dans l'encensoir; puis ils se remettent à genoux, et le Thuriféraire ferme l'encensoir [6].

11. Lorsqu'on chante *Sensuum defectui*, le Thuriféraire présente l'encensoir au Diacre, qui lui-même le présente au Prêtre. Celui-ci encense le très-saint Sacrement de trois coups, avec inclination profonde avant et après [7].

Nota. On peut encore ne mettre l'encens qu'à *Genitori*. En

(1) Plusieurs décrets de la S. C. nous montrent qu'il n'est pas absolument nécessaire d'avoir l'étole pour toucher le saint Sacrement lorsqu'on porte la dalmatique. A Rome, le premier Diacre d'honneur expose le saint Sacrement quoiqu'il n'ait pas l'étole. Mais le Diacre la met toujours.

[1] S. C., 17 sept. 1785. Gardel., 4272 ou 4421, ad 1, *in Portugallen.* — [2] Tous les auteurs. — [3] Usage de Rome. — [4] *Rituale*. Process. Corp. Chr. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 25. — [5] Tous les auteurs. — [6] Gardel., *in Inst. Clem.*, § 24, n. 17. — [7] *Inst. Clem.* Ibid.

ce cas, aussitôt que l'encens a été mis dans l'encensoir, le Thuriféraire présente l'encensoir au Diacre [1].

12. S'il y a deux Assistants en chape, le premier observe ce qui vient d'être prescrit au Diacre, et le second doit remplir la fonction assignée au Sous-Diacre. Si le Prêtre n'est assisté que du Cérémoniaire et du Thuriféraire, celui-ci se place à droite, et le Cérémoniaire à gauche, et ils assistent le Prêtre de la même manière. Le Thuriféraire présente lui-même l'encensoir, le Cérémoniaire présente la navette, et soutient la chape pendant la bénédiction de l'encens [2].

13. Après le chant de la strophe *Genitori*, les Chantres chantent le verset *Panem de cœlo*. Lorsque le Chœur a répondu, le Prêtre se lève [3], et, sans réitérer la génuflexion [4] et sans dire *Dominus vobiscum* [5], chante les mains jointes [6], sur le livre que ses Ministres, toujours à genoux, soutiennent devant lui [7], l'oraison *Deus qui nobis sub Sacramento mirabili* [8], qu'il termine par *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum* [9].

14. L'oraison terminée, le Prêtre se met à genoux; le Diacre, ou bien un Prêtre [10] ou un Diacre [11] s'étant revêtu d'une étole par-dessus le surplis (1), monte à l'autel, fait la génuflexion, va prendre l'ostensoir au lieu où il est exposé, le dépose sur l'autel, fait de nouveau la génuflexion, et descend au bas des degrés. En même temps, le Prêtre reçoit du Sous-Diacre ou du

(1) Dans la plupart des églises de Rome, il est d'usage que cet office soit rempli par un Prêtre en surplis et en étole, de crainte que les lumières ne brûlent les vêtements du Diacre, ou encore parce qu'il pourrait se faire que celui qui remplit l'office de Diacre n'eût pas l'usage de faire cette fonction.

[1] Gardel., Ibid., n. 13 et suiv. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 27. *Inst. Clem.*, § 31. — [4] S. C., 2 août 1698. Gardel., 3338 ou 3487, *Urbis*. 6 sept. 1698. Gardel., 3340 ou 3489, *in Ravennaten*. — [5] S. C., 16 juin 1663, Gardel., 2076 ou 2223, ad 7, *in Granaten*. — [6] *Inst. Clem.* Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] *Inst. Clem.* Ibid. — [9] S. C., 10 sept. 1718. Gardel., 3762 ou 3912, *in Catanien*. 29 mars 1851. Gardel., 5152, ad 6, *in Adrien*. — [10] Usage de Rome. — [11] Conséq.

Cérémoniaire le voile huméral, monte seul (1) à l'autel, fait la génuflexion, prend l'ostensoir avec les mains couvertes des extrémités du voile, et donne la Bénédiction[1]. S'il doit lui-même prendre l'ostensoir au lieu de l'Exposition, il vient ensuite se remettre à genoux sur le bord du marchepied pour recevoir le voile[2].

15. Pour donner la Bénédiction, le Prêtre fait sur le peuple un seul signe de croix, après lequel il peut, s'il veut, ramener l'ostensoir devant sa poitrine et s'arrêter un instant, puis il se retourne en achevant le cercle[3] (2).

(1) *Ed ascendo solo all' Altare.* Gardellini, au n° 12 de son Commentaire, dit au contraire : « Quando autem sacerdos ascendit ad Altare, « cum eo ascendunt etiam sacri Ministri, sed hi genuflectere debent in « ore suppedanei ubi inclinati elevant pluvialis fimbrias, dum sacerdos « benedicit populum. » Il ajoute ensuite que dans les Expositions moins solennelles, lorsqu'il n'y a pas de Ministres sacrés, cette fonction est remplie par des Clercs en surplis. On n'improuve cependant pas à Rome l'usage des églises dans lesquelles, les Ministres sacrés montant à l'autel avec le Célébrant, celui-ci reçoit l'ostensoir des mains du Diacre, en observant ce qui est prescrit ci-après, pour la Procession de la Fête-Dieu. (V. Anal. 12e livraison.)

(2) On a adressé à la S. C. cette question : « An in benedicendo po« pulum cum SS. Sacramento sit servandus modus infrascriptus. Cum « sacerdos stat ante populum, ostensorium ante pectus tenet, tum elevat « illud decenti mora non supra caput, sed tantum usque ad oculos, et « eodem modo illud demittit infra pectus, mox iterum recte illud attollit « usque ad pectus, et deinde ad sinistrum humerum ducit, et reducit ad « dexterum, et rursus ante pectus reducit, ibique aliquantulum sistit « quasi peracta ad omnes mundi partes cruce, eam etiam venerandam « omnibus præbet, tunc gyrum perficiens, collocat ostensorium super « altare. » (Bauldry, part. IV, cap. xvi, art. 3, n. 34, p. 481; Theoph. Pystonel., *De Depositione SS. Sacram.*, l. III, c. ii, n. 8.) Elle a répondu : « *Si ei placet, potest observare supradictum modum, quem tradit « idem Bauldry loc. cit., sin minus, servandus est modus dispositus in « Cær. Ep.*, l. II, c. xxiii, *ubi requiritur tantummodo ut cum eodem « SS. Sacramento Celebrans producat signum crucis super populum.* » (Décret cité note 3.) D'après le témoignage de Merati (*loc. cit.*), cette dernière manière est celle en usage à Rome.

[1] *Inst. Clem.* Ibid. Cér. des Év. expl., l. II, c. xxxiii, n. 27. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] S. C., 21 mars 1676. Gardel., 2624 ou 2776, ad 2, *in Collen*

16. Pendant la Bénédiction, 1° le Prêtre ne doit rien dire, et on ne doit rien chanter au chœur[1]; 2° si l'on touche l'orgue, on le fera, comme pendant l'élévation, d'une manière douce et grave; il serait même mieux que, pendant ce temps, il interrompît ses accords pour faire place à un majestueux silence; 3° le Thuriféraire peut encenser à genoux le saint Sacrement[2], quoique l'usage contraire soit préférable[3]. S'il encense, il le fera de trois coups : le premier, au moment où le Prêtre, faisant le signe de la croix, conduit l'ostensoir de haut en bas; le second, lorsqu'il le conduit du milieu à gauche, et le troisième, quand il le conduit du milieu à droite; 4° on ne doit pas sonner la clochette; mais on sonne les cloches de l'église[4].

17. La Bénédiction donnée, le Prêtre pose l'ostensoir sur le corporal (1), fait la génuflexion, et descend au bas des degrés. Le Sous-Diacre ou le Cérémoniaire lui ôte le voile, et, pendant ce temps, le Diacre ou un autre, suivant ce qui est dit n° 14, monte à l'autel et renferme le saint Sacrement dans le tabernacle[5]. Mais, s'il doit le renfermer lui-même, aussitôt après avoir déposé l'ostensoir sur le corporal, il se met à genoux sur le bord du marchepied, quitte le voile et met le saint Sacrement dans le tabernacle[6].

ARTICLE III

Des prières appelées Saluts *du très-saint Sacrement.*

§ 1. — Des Saluts avec l'ostensoir.

18. Le Salut avec l'ostensoir n'est autre chose que l'Exposition du très-saint Sacrement, si elle n'est déjà faite, le chant de certaines prières et la Reposition. Le cérémonial en est suffisamment réglé dans les deux articles précédents[7].

(1) Ou le rend au Diacre. V. p. 314, note 1.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 37. S. C., 9 févr. 1762. Gardel., 4159 ou 4308, *in Caputaquen.* — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Gardel., *in Inst. Clem.* Ibid., n. 23. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] *Inst. Clem.* Ibid. — [6] Cér. des Év. expl., l. II, c. XXXIII, n. 34. — [7] Conséq.

19. A Rome, dans les grandes églises, deux Prêtres sont employés à cette Fonction. Le premier expose le très-saint Sacrement comme il est dit art. 1, et, après l'Exposition, il chante au pied de l'autel les oraisons qui correspondent aux prières que l'on a chantées au chœur. Après ces prières, un autre Prêtre vient faire solennellement la Reposition comme il est dit art. 2 [1].

20. L'Exposition, comme la Reposition, pouvant être faite par un Prêtre revêtu de la chape et assisté de Ministres [2] (1), aucune règle ne s'oppose à ce que ce même Prêtre chante lui-même les oraisons et demeure au bas des degrés jusqu'après la Reposition [3]. A Rome même, si le Prêtre qui fait l'Exposition doit aussi faire la Reposition, il est revêtu de la chape dès le commencement, même avant d'aller chercher le saint Sacrement, s'il devait le prendre à un autre autel [4].

21. On peut, avant la Reposition, chanter des prières, soit au très-saint Sacrement, soit en l'honneur de la sainte Vierge et des Saints, soit pour demander quelque grâce particulière [5]. Ces prières doivent être tirées de la Liturgie ou consacrées par une coutume ancienne [6] (2). On ne peut pas y chanter de cantiques en langue vulgaire [7].

22. Si l'on chante quelque prière en l'honneur du très-saint Sacrement, elle ne peut être suivie ni de verset ni d'oraison [8]; mais après celles que l'on chanterait en l'honneur de la sainte Vierge et des Saints, ou pour demander quelque grâce particulière, on peut chanter les versets et les oraisons qui y corres-

(1) Dans certaines églises, le Prêtre, revêtu du surplis ou du rochet avec l'étole et la chape, est assisté d'un Diacre et d'un Sous-Diacre en aubes. Cette pratique est entièrement contraire aux bonnes règles : le Prêtre doit alors porter l'aube. (V. Anal. 12e livraison.)

(2) Ces prières, consacrées par la coutume, sont : *Ave verum, Inviolata, Rorate cœli, Adeste fideles, Attende Domine, O filii et filiæ, Tota pulchra es*, etc. Quelques-unes de ces prières ont été soumises au Cardinal Préfet de la S. C.

[1] Usage de Rome. — [2] Merati. Anal., 12e livraison. — [3] Conséq. — [4] Cér. des Év. expl., l. II, c. XXXIII. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [7] Gardel., *in Instr. Clem.*, § 31, n. 19. — [8] Conséq.

pondent, comme il se pratique à Vêpres pour les mémoires et suffrages. Cet usage est invariable à Rome, et même on joint quelquefois à certaines antiennes et à leurs versets des oraisons qui n'y ont pas rapport[1].

23. Quand il doit y avoir *Te Deum*, il se chante toujours avant *Tantum ergo*, et l'oraison *Pro Gratiarum actione* se joint à celle du saint Sacrement[2].

24. Il suit de là que toutes les prières qui sont chantées au Salut doivent précéder le *Tantum ergo*[3].

25. On peut aussi joindre les oraisons à celle du saint Sacrement, *Deus*, *qui nobis;* mais on ne doit point, après le verset *Panem de cœlo*, chanter d'autre verset avant l'oraison[4]. Alors la dernière oraison doit toujours se terminer par la petite conclusion qui lui est propre[5]. On observe pour les autres ce qui est dit nº 22.

26. Il est d'usage, à Rome, de ne rien chanter après la Bénédiction[6].

§ 2. — Des Saluts avec le ciboire.

27. On allume au moins six cierges à l'autel, où doit se donner le Salut. Le Prêtre qui doit remplir cette Fonction se revêt du surplis et de l'étole, quelquefois même de la chape. Après avoir fait à la sacristie les révérences d'usage, il se couvre de la barrette et se rend à l'autel, précédé d'un Thuriféraire et de deux Porte-flambeaux[7] (1).

28. Arrivé à l'autel, il fait la génuflexion sur le pavé, monte sur le marchepied, ouvre le tabernacle, fait de nouveau la génuflexion et revient au bas des degrés[8] (2).

(1) Les auteurs ne parlent pas du Cérémoniaire : il est cependant d'usage, dans beaucoup d'églises, qu'il assiste le Prêtre avec le Thuriféraire, comme il est marqué nº 12.

(2) Tel est l'usage de Rome. Nous ne voulons pas cependant condamner

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Corresp. de Rome. — [5] Conséq. — [6] Usage de Rome. — [7] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid — [8] Baldeschi.

29. Alors il se met à genoux sur le plus bas degré, s'incline profondément, se lève, met de l'encens dans l'encensoir que le Thuriféraire lui présente, et encense le saint Sacrement de trois coups [1].

30. Après l'encensement, on dira les prières propres aux circonstances (1). Le tout se termine par le chant du *Tantum ergo*, et l'on encense le saint Sacrement, en observant tout ce qui est prescrit pour la Reposition, art. 2, et dans le paragraphe précédent (2). Pour donner la Bénédiction, le Prêtre, ayant reçu le voile, monte sur le marchepied, fait la génuflexion, tire le ciboire du tabernacle, le pose sur le corporal, prend de la main gauche, couverte du voile, le ciboire au-dessous de la coupe et le couvre de l'autre extrémité du voile. Il donne ensuite la Bénédiction; après quoi il pose le ciboire sur le corporal, vient se mettre à genoux sur le bord du marchepied, dépose le voile, se lève, fait la génuflexion, met le ciboire dans le tabernacle, fait de nouveau la génuflexion, ferme le tabernacle, revient au bas des degrés, fait la génuflexion sur le pavé, reçoit sa barrette et retourne à la sacristie [2].

31. A Rome, on se contente quelquefois, à ces Saluts, d'ouvrir la porte du tabernacle sans donner la Bénédiction [3]; alors il n'y a pas d'encensement à *Genitori* [4]. Après avoir chanté les oraisons, le Prêtre monte à l'autel, fait la génuflexion et ferme le tabernacle [5].

la pratique d'un grand nombre de diocèses où l'on tire le ciboire du tabernacle pour le placer sur l'autel. La S. C., consultée sur cette question, n'a pas donné de solution définitive. (S. C., 23 sept. 1837. Gardel., 4666 ou 4815, ad 5, *in Mutinen.*)

(1) D'après quelques auteurs, il conviendrait que le Chœur demeurât à genoux, excepté pour le *Te Deum* et les cantiques évangéliques.

(2) Cet encensement est prescrit par Baldeschi. Cependant la S. C., consultée à ce sujet, a répondu qu'il était plus conforme à la pratique de l'Église d'omettre l'encensement aux Bénédictions avec le ciboire. (S. C., 11 sept. 1847. Gardel., 4951 ou 5112, *in Ariminen.*)

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Ibid. Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Baldeschi.

SEPTIÈME PARTIE

DES CÉRÉMONIES PARTICULIÈRES A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE

CHAPITRE PREMIER

Des Processions en général.

1. Il y a deux espèces de Processions : 1° les Processions ordinaires, qui sont celles de la Purification, des Rameaux, de saint Marc et des Rogations, celle du très-saint Sacrement, et autres qu'on a coutume de faire dans quelques églises; 2° les Processions extraordinaires, qui sont ordonnées ou permises pour quelque motif particulier [1].

2. C'est à l'Évêque seul qu'il appartient d'ordonner ou de permettre des Processions [2].

3. La Procession d'une paroisse ne doit pas passer sur le territoire d'une autre sans la permission du Curé de cette dernière ou sans celle de l'Évêque [3].

4. Lorsqu'on doit faire une Procession solennelle en dehors de l'église, il convient de décorer avec décence le chemin par où elle doit passer, et, si elle passe devant quelque église, on doit en sonner les cloches [4].

[1] *Rituale*, de Process. — [2] S. C., 14 déc. 1602. Gardel., 35 ou 181, *in Funchalen.* 17 juin 1606. Gardel., 170 ou 317, *in Urbevetana.* 28 mars 1626. Gardel., 467 ou 614. ad 1 et 2, *in Elboren.* 2 août 1631. Gardel., 786 ou 933, *in Thelesina.* 31 mai 1642. Gardel., 1241 ou 1398, *Montis Pelusii.* 22 nov. 1642. Gardel., 1270 ou 1417, *in Calaguritana.* 2 juin 1644. Gardel., 1371 ou 1519, ad 3, *in Calaritana.* 14 mai 1672. Gardel., 2433 ou 2584, ad 1 et 2, *in Hispalen.* 21 janv. 1690. Gardel., 3052 ou 3201, ad 1 et 3, *in Hispalen.* — [3] S. C., 2 sept. 1662. Gardel., 2039 ou 2186, *in Asculana.* — [4] Bauldry, part. II, c. XIV, n. 3.

5. On porte toujours la croix à la tête de la Procession [1]. Elle est portée ou par le Sous-Diacre d'office, ou par un autre Sous-Diacre en tunique, ou par un Clerc en surplis [2]. La croix processionnelle se porte le crucifix en avant [3]; la croix archiépiscopale, au contraire, se tourne vers le Prélat [4]. On y porte aussi, si c'est l'usage, des bannières et des oriflammes où sont des images; ces bannières ou oriflammes ne doivent point être de forme militaire [5] (1).

6. Les Acolytes se placent de chaque côté de la croix, et, dans les Processions solennelles, le Thuriféraire marche devant la croix, portant son encensoir fumant. On excepte de cette règle la Procession du saint Sacrement, comme il sera dit ch. XIII [6].

7. Le Céremoniaire, dans les Processions, n'a pas de place fixe, et il peut se tenir là où sa présence est plus nécessaire [7]. Cependant, régulièrement, sa place est derrière la croix [8].

8. Au moment où la Procession doit partir, le Porte-Croix et les Acolytes se placent devant le milieu de l'autel. Ils ne font aucune génuflexion. Lorsqu'on se met en marche, les membres du Clergé, ayant fait deux à deux la révérence prescrite à l'endroit le plus convenable, suivant la disposition des lieux, se mettent sur deux rangs, les moins dignes en avant, marchant d'un

(1) Il s'agit ici de la croix du Clergé. Dans beaucoup d'églises, les diverses corporations ont aussi chacune leur croix et leur bannière, portées par quelque membre de la corporation ou de la confrérie. Les Pasteurs doivent veiller à ce que ces croix et ces bannières ne soient confiées qu'à des personnes qui, par leur conduite, se montrent dignes de remplir cette fonction. Un concile de Milan exprime le désir que, dans les Processions, ces insignes sacrés soient, autant que possible, portés par des Clercs : *Sacrarum imaginum insignia vexillave Clericus, ne laicus homo in Processione præferat, ubi Clericus quisquam est, qui hoc munus præstare possit.* (Med. 4, n. 10.) Si cependant un laïque porte une bannière, il doit marcher, parmi les laïques, tête nue. (S. C., 10 juin 1690. Gardel., 3076 ou 3225, *in Tranen.*)

[1] *Rituale.* Ibid. — [2] *Cær. Ep. Rit.*, passim. — [3] S. C., 18 mai 1675. Gardel., 2580 ou 2732, ad 1, *in Iadren.* — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 8. — [5] *Rit.* Ibid. — [6] *Cær. Ep. Rit.*, passim. — [7] S. C., 30 août 1602 Gardel., 17 ou 163, *in Patavina.* — [8] Tous les auteurs.

pas égal, gardant entre eux une distance de trois ou quatre pas, chacun faisant attention à rester toujours vis-à-vis de celui qui, dès le commencement de la Procession, a fait avec lui la révérence à l'autel. Ceux qui sont revêtus d'ornements marchent par rang de dignité immédiatement devant les Ministres sacrés. L'Officiant vient le dernier, et ses Ministres soutiennent les bords de la chape, s'il en est revêtu [1].

9. Lorsqu'une Procession se fait dans l'intérieur de l'église, le Clergé reste découvert, à l'exception du Célébrant, de ses Ministres, et de tous ceux qui sont revêtus d'ornements. Ces derniers sont couverts [2], pourvu que ce ne soit pas une Procession où l'on porte le saint Sacrement ou une Relique de la vraie Croix [3]. Lorsque la Procession se fait en dehors de l'église, tous les membres du Clergé se couvrent à mesure qu'ils sortent. On excepte le Thuriféraire, le Porte-croix et les Acolytes, qui ne se couvrent jamais [4], non plus que le Cérémoniaire [5]. Dans les Processions du très-saint Sacrement, il n'est permis à personne de se couvrir ni de la barrette ni de la calotte [6].

10. En passant devant une église ou devant une croix, on se découvre; si l'on passe devant le saint Sacrement, soit exposé, soit entre les mains d'un Prêtre qui fait l'élévation, qui l'administre au peuple ou qui le porte aux malades, tous font deux à deux la génuflexion à deux genoux quand ils sont vis-à-vis; après quoi ils poursuivent leur chemin [7]. Si l'on passe devant le tabernacle où est le saint Sacrement, on fait de la même manière la génuflexion, mais d'un seul genou [8]; devant le grand autel où n'est pas le saint Sacrement, et devant une Relique insigne exposée à la vénération des fidèles, parce qu'on en ferait la fête, on devrait faire une inclination profonde. Mais, dans une Procession du très-saint Sacrement, on ne fait aucun salut [9].

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 1. — [3] S. C., 2 avr. 1667. Gardel., 2253 ou 2404, *in Castellaneten.* — [4] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4889 ou 5035, ad 4. *in Bahien.* — [5] S. C., 17 juillet 1734. Gardel., 3874 ou 4024, *Nullius Putignani.* — [6] S. C., 23 janv. 1700. Gardel., 3395 ou 3544, ad 2, *in Æsina.* 23 sept. 1837. Gardel., 4666 ou 4815, ad 9, *in Mutinen.* — [7] Tous les auteurs. — [8] S. C., 14 déc. 1602. Gardel. 33 ou 179, *in Pacen.* — [9] Tous les auteurs.

11. Les confréries qui marchent en Procession précèdent le Clergé [1]. Quant au reste du peuple qui désire y prendre part, on suit les usages des lieux [2], mais toujours les hommes doivent être séparés des femmes [3] (1).

12. Si la Procession doit entrer dans une église, le Clergé de cette église doit aller au-devant de la Procession, si telle est la coutume. Lorsqu'on y est arrivé, on chante solennellement une antienne ou quelque autre partie de l'Office du Titulaire de cette église avec le verset et l'oraison qu'on a coutume de dire aux suffrages [4].

13. Nota 1°. Si le Prêtre doit porter à la Procession une croix ou un reliquaire, ou l'image de la sainte Vierge ou de quelque Saint, et qu'il n'y ait pas un Diacre ou au moins quelque Clerc pour lui présenter l'objet sacré, il aura soin de le préparer lui-même d'avance : car il serait très-inconvenant qu'il fût apporté par un laïque. L'Officiant devra porter l'objet sacré avec révérence, n'ayant entre les mains ni livre, ni barrette, ni rien autre chose.

14. Nota 2°. Il est défendu, dans les Processions, de faire représenter par des enfants des mystères ou des Saints [5].

(1) Voici les usages de beaucoup d'églises. Tout le peuple est rangé sur deux colonnes : dans les paroisses nombreuses, on se met deux de front sur chaque colonne. Les jeunes filles marchent les premières sous leur bannière. Après elles viennent les femmes mariées, puis les jeunes gens et les hommes, immédiatement avant le Clergé. Les magistrats et les notables du lieu le suivent, ou précèdent la croix. Il est à désirer que cet ordre s'établisse là où il n'existe pas, surtout s'il n'y a pas moyen d'y suppléer par l'ordre des confréries.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxii, n. 1. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Rit.* Ibid. — [4] Bauldry. — [5] S. C., 5 mars 1667. Gardel., 2247 ou 2395, *Urbis*. 5 nov. 1667. Gardel., 2272 ou 2425, ad 7, *in Mediolanen.*

CHAPITRE II

Du temps de l'Avent.

1. Pendant le temps de l'Avent, l'église et les autels doivent être décorés plus simplement qu'à l'ordinaire [1]. A l'Office du temps, on ne doit mettre sur l'autel ni fleurs ni Reliques [2].

2. A tout l'Office du temps, on se sert d'ornements violets [3]. Le Diacre et le Sous-Diacre servent à l'autel sans dalmatique ni tunique. Dans les cathédrales et les principales églises, ils portent des chasubles pliées devant la poitrine (1). Dans les églises moins considérables, ils sont seulement revêtus de l'aube avec étole et manipules [4].

3. Lorsque les Ministres sacrés portent des chasubles pliées, le Sous-Diacre, avant de recevoir le livre des épîtres, quitte sa chasuble [5], la laisse entre les mains du second Acolyte [6] ou du Cérémoniaire [7], qui la met en lieu convenable, près de la crédence [8]. Après avoir chanté l'épître, lorsqu'il a baisé la main du Célébrant, il reprend sa chasuble. Avant le premier *Alleluia*, le Diacre [9], aidé par le second Acolyte [10] ou par le Cérémoniaire [11], quitte aussi sa chasuble, la plie en deux, la pose sur l'épaule gauche et l'attache sous le bras droit [12], par-dessus son étole [13], ou bien, pour remplacer sa chasuble [14], que l'on met en lieu convenable [15], il reçoit une étole large qu'il garde jusqu'après la communion du Célébrant. Il ne reprend sa chasuble qu'après avoir porté le Missel au coin de l'épître [16].

4. On excepte de ces règles le troisième Dimanche de l'Avent, appelé *Gaudete*. En ce jour, on décore l'autel de fleurs [17],

(1) V. p. 41.

[1] *Cær. Ep.*, l. II. c. XIII, n. 2. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVIII, n. 5. — [4] Ibid., tit. XIX, n. 6 et 7. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIV, n. 8. — [6] Baldeschi, Bauldry. — [7] Bauldry. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi, Bauldry. — [11] Baldeschi. — [12] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Conséq. — [14] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub.* Ibid. — [17] *Ordo Rom.*

les ornements sont un peu plus beaux, et, s'il est possible, de couleur rose [1], mais seulement à la Messe solennelle [2] (1). Les Ministres sacrés portent la dalmatique et la tunique [3].

5. La veille de Noël, le Diacre et le Sous-Diacre portent encore la dalmatique et la tunique, mais de couleur violette [4].

CHAPITRE III

De la fête de Noël.

1. Aux Vêpres de cette fête, l'Officiant, en entonnant l'hymne *Jesu Redemptor omnium*, étend, élève et rejoint les mains [5].

2. La nuit de Noël, à l'heure convenable, on célèbre les Matines, pendant lesquelles le chœur sera bien éclairé [6].

3. Vers la fin du troisième nocturne, l'Officiant reçoit l'amict, l'aube et le cordon, puis la chape. Pendant le *Benedicamus*, que l'on doit chanter très-lentement, il quitte la chape et prend le manipule, l'étole et la chasuble, aidé par le Diacre et le Sous-Diacre, qui ont dû aller prendre leurs ornements à la sacristie [7].

4. Aux trois Messes de cette fête, lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, le Célébrant et ses Ministres, s'ils sont assis, se mettent à genoux [8] devant la banquette [9], la barrette à la main [10], et s'inclinent [11] jusqu'après ces mots, *et Homo factus est* [12]. S'ils sont à l'autel, ils descendent sur le deuxième degré et se mettent à genoux sur le bord du marchepied [13].

(1) Nous pensons qu'il en est de même aux Vêpres, puisqu'aux Vêpres comme à la Messe on peut toucher l'orgue. (V. p. 187.)

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [2] *Ordo Rom.* — [3] *Rub. Miss.* Ibid., n. 6. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11, et c. XIV, n. 1. — [5] Ibid., c. XIV, n. 5. — [6] Ibid., c. XIV, n. 1. — [7] Bauldry, d'après le *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [8] S. C., 16 juin 1663. Gardel., 2081 ou 2228, *in Panormitana.* — [9] *Cær. Ep.* Ibid., c. VIII, n. 53. — [10] Tous les auteurs. — [11] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4904 ou 5050, ad 8, *in Tuden.* — [12] *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Tous les auteurs.

5. Le Célébrant ne prend les ablutions ni à la première Messe ni à la deuxième [1]; mais il se purifie les doigts dans un vase convenable [2].

6. Après la Messe de la Nuit, on célèbre les Laudes [3]. Le Célébrant, ayant dit le dernier évangile, se rend à son siége, quitte la chasuble, l'étole et le manipule, et reçoit une chape (1). Les Chapiers viennent le joindre, et, tous s'étant placés comme pour les Vêpres, on commence les Laudes [4]. Si le Diacre et le Sous-Diacre ne prennent pas de chapes, ils se retirent à la sacristie [5].

7. Comme chaque Prêtre peut célébrer trois Messes [6], on ne prend point la purification à la première et à la deuxième [7]. Le Prêtre prend le précieux Sang avec soin, pose ensuite le calice sur l'autel, le couvre de la patène et de la pale, et, tenant les mains jointes, récite les oraisons *Quod ore* et *Corpus tuum*, puis se purifie les doigts dans un vase d'eau préparé sur l'autel, du côté de l'épître [8], ou bien prend ce vase, et, récitant en même temps ces deux prières, il fait l'ablution des doigts qu'il laisse ensuite sur l'autel, après avoir couvert le vase dans lequel il a fait l'ablution [9]. Il couvre ensuite le calice du voile [10], et termine la Messe [11], sans toutefois faire la génuflexion comme si le saint Sacrement était exposé [12].

8. Quel que soit le moment où l'on célèbre, on ne change rien au *Communicantes;* à la première Messe, on dit *Noctem*, et aux deux autres, *Diem* [13].

9. A l'offertoire de la deuxième et de la troisième Messe, pour verser l'eau et le vin dans le calice, le Célébrant demeure au milieu de l'autel, pose le calice un peu du côté de l'épître,

(1) A cet Office, l'Officiant peut être en aube. (Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851.)

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] Rub. du jour. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] Conséq. — [6] Décret du Pape S. Télesphore. Rub. du jour et part. III, tit. IX, n. 4. — [7] Conséq. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] D'autres auteurs. — [10] Conséq. — [11] Rub. du jour. — [12] S. C., 20 juillet 1686. Gardel., 2971 ou 3120, ad 9, *in Angelopolitana*. 2 août 1698. Gardel., 3337 ou 3486, *in Veneta*. — [13] Rub. du jour.

sur le corporal [1], ou bien il vient au côté de l'épître à l'ordinaire, et tient le calice de la main gauche sans le poser sur l'autel [2].

10. Le Prêtre qui doit dire trois Messes de suite, après avoir purifié ses doigts, met une hostie sur la patène (1), et, sans purifier le calice, il le place comme au commencement de la Messe, laissant le purificatoire près du corporal. Après le dernier évangile, s'il a laissé le Missel ouvert, il revient au milieu de l'autel, fait de nouveau la révérence à la croix, et descend au bas des degrés pour commencer la Messe. S'il ne l'a pas laissé ouvert, il se rend au coin de l'épître, faisant en passant la révérence à la croix [3].

11. On ne doit pas purifier le calice avant la troisième Messe [4], et, pendant l'intervalle des Messes, les calices qui ne sont pas purifiés doivent être placés dans un lieu décent et sur un corporal [5].

12. Régulièrement, le Prêtre qui célèbre trois Messes se sert du même calice. S'il doit célébrer dans des églises différentes, il porte avec lui le calice dont il s'est servi à sa première Messe, après l'avoir couvert de la pale et de la patène, et du voile attaché au pied du calice, comme il est marqué ci-après pour le Jeudi saint [6] (2).

13. Le privilége de célébrer à minuit (3) ne s'applique pas aux Messes privées [7].

(1) On a dû placer sur la crédence une boîte d'hosties, du vin et de l'eau en quantité suffisante.

(2) On nous assure que la S. C. a rendu à ce sujet un nouveau décret, d'après lequel, si la distance des églises où l'on doit célébrer était trop grande, le Prêtre pourrait, après le dernier évangile, prendre les gouttes du précieux Sang qui auraient pu rester dans le calice, y faire mettre de l'eau, verser cette eau dans un vase et purifier le calice.

(3) La Rubrique du Missel suppose que cette Messe se dit après minuit. *Dicitur post mediam noctem.* (Part. II, tit. II, n. 4.) S. Pie V, par sa

[1] Merati, part. IV, tit. III, n. 9. — [2] D'après le Memoriale rituum, pour le Vendredi saint. — [3] Merati. Ibid., et n. 11. — [4] S. C., 16 sept. 1702. Gardel., 3486 ou 3635. *Regni Portugalliæ.* — [5] Tous les auteurs. — [6] S. C., 10 juillet 1815. Gardel., 4365 ou 4515. Ex. S. CC. ad S. R. C. — [7] *Rub.* Ibid. S. C., 20 avril 1641. Gardel., 1172 ou 1319. *in Pisauren.*

14. A la Messe de minuit, il n'est pas permis de donner la sainte communion aux fidèles[1] (1).

CHAPITRE IV

De la fête de la Purification de la sainte Vierge.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les amicts, les aubes et les cordons pour le Célébrant et ses Ministres; de plus, pour le Célébrant, l'étole et la chape violettes, l'étole de même couleur pour le Diacre. Dans les églises où l'on porte des chasubles pliées, on les prépare aussi pour les Ministres[2].

2. *A l'autel.* On met des parements violets, faciles à ôter, par-dessus les blancs, à moins que la Messe doive être célébrée en ornements violets[3]. S'il y a des vases de fleurs, on les enlève pour la Bénédiction des Cierges[4].

3. *Près de l'autel, du côté de l'épître*, on met une petite table qu'on couvre d'une nappe blanche, sur laquelle on dis-

bulle *Sanctissimus in Christo*, révoqua tous les priviléges qui pouvaient autoriser la célébration avant l'heure de minuit : il abrogea toutes les coutumes établies à cet égard et prohiba cette célébration anticipée sous quelque prétexte que ce soit.

(1) Pour conserver cet usage, il faut donc obtenir un indult Apostolique. S. E. le Cardinal Archevêque de Reims vient d'obtenir la faculté de donner dans tout le diocèse la communion aux fidèles, et, pour tous les Prêtres, celle de dire une Messe pendant la nuit.

7 déc. 1641. Gardel., 1213 ou 1360. *Trium Missarum in Nocte Nativ. Domini.* 31 mai 1642. Gardel., 1244 ou 1391, *in Savonen.* 14 nov. 1676. Gardel., 2654 ou 2806, *in Bituntina.* 22 nov. 1681. Gardel., 2820 ou 2969, *in Lucana.* 23 mars 1686. Gardel., 2956 ou 3105, *in Senen.* 18 sept. 1781. Gardel., 4255. Gardel., 4404, *in Aretina.* — [1] Mêmes décrets. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n 4. — [4] *Mem. rit.*

pose les Cierges, que l'on recouvre également d'une nappe blanche [1].

4. *Sur la crédence.* On prépare à la crédence tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle ; mais, pendant la Bénédiction des Cierges, on met le voile violet par-dessus le blanc [2]. On y prépare également le bénitier et l'aspersoir, l'aiguière, le bassin et la serviette [3].

5. *Sur la banquette.* On dispose sur la banquette les ornements pour la Messe [4].

6. On prépare enfin, en lieu convenable, la croix de Procession, l'encensoir et la navette [5].

ARTICLE II

De la Bénédiction des Cierges.

7. Après Tierce, le Célébrant et ses Ministres s'habillent. Ils se revêtent de l'amict, de l'aube et du cordon. Le Célébrant et le Diacre prennent l'étole. Le Célébrant prend une chape, puis, si c'est l'usage, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent des chasubles pliées, sans manipules, et ils se rendent à l'autel de la manière accoutumée [6] (1).

8. Après avoir fait les révérences d'usage, ils montent à l'autel [7]; le Célébrant baise l'autel au milieu, et les Ministres sacrés font la génuflexion [8]; ils se rendent ensuite au coin de l'épître [9]; le Diacre se met à la droite du Célébrant, sur le degré, le Sous-Diacre à sa gauche, tous deux à quelque distance de l'autel. Alors le Cérémoniaire découvre les Cierges [10].

Nota. Si c'est un jour de dimanche, on fait d'abord l'Aspersion de l'eau bénite. Le Célébrant et ses Ministres, après les révérences d'usage, se mettent à genoux sur le dernier degré, et on fait l'Aspersion à l'ordinaire [11].

(1) La chape n'est point obligatoire pour le Célébrant : la Rubrique dit : *Sacerdos indutus pluviali violaceo, vel sine casula.*

[1] *Cær. Ep.* Ibid., c. xvii, n. 1. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] Baldeschi. — [5] Conséq. — [6] Rub. du jour. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Mem. rit.*

9. Les Ministres sacrés étant ainsi placés, le Célébrant, les mains jointes, chante sur le ton férial *Dominus vobiscum*, *Oremus*, et l'oraison *Domine sancte*, avec les quatre autres qui suivent [1]. Quand il bénit les Cierges, il pose la main gauche sur l'autel, et alors le Diacre soulève le bord de la chape du côté droit, ce qu'il fait également pendant que le Célébrant asperge ou encense [2].

10. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire met du feu dans l'encensoir, et, lorsque le Célébrant chante la cinquième oraison *Domine Jesu Christe, qui hodierna die*, le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, et le Clerc Porte-bénitier s'approchent du Célébrant [3], le Porte-bénitier à droite et le Thuriféraire à gauche [4].

11. Les oraisons terminées, ils font ensemble la révérence convenable, le Thuriféraire monte sur le degré avec le Cérémoniaire pour faire mettre et bénir l'encens; puis ils se retirent au bas des degrés avec l'encensoir et la navette, et le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Diacre, qui le prend par le milieu et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires [5]. Le Célébrant asperge les Cierges trois fois [6], d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite [7], disant en même temps l'antienne *Asperges me*, sans chanter et sans dire le psaume [8]. Ensuite le Diacre reçoit l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au Porte-bénitier, et prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec les baisers accoutumés [9]. Le Célébrant encense trois fois les Cierges [10] de la même manière qu'il les a aspergés, sans rien dire [11].

12. Après l'encensement, le Thuriféraire reprend l'encensoir, et, ayant fait avec le Porte-bénitier la révérence convenable à l'autel, ils reportent chaque objet à sa place [12].

13. On peut, après la Bénédiction des Cierges, faire au peuple une instruction sur l'institution de cette solennité, sur les significations mystérieuses et les avantages des Cierges bénits,

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Conséq. — [4] Baldeschi. — [5] Conséq. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] Baldeschi.

afin d'exhorter les fidèles à venir les recevoir avec la révérence convenable [1].

ARTICLE III

De la Distribution des Cierges.

14. La Bénédiction des Cierges terminée, ou après l'exhortation, le Célébrant va au milieu de l'autel avec ses Ministres. Ayant fait la révérence à la croix, ils se tournent tous trois vers le peuple, sans changer de place. Le premier Acolyte, au côté de l'épître, tient les Cierges pour les présenter au Diacre, de manière que le bas du Cierge soit du côté du Diacre auquel il le présente [2].

15. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le second Cérémoniaire, vient à l'autel [3] sans étole [4]; ayant reçu [5] des mains du Diacre [6] un des Cierges bénits, il le baise et le présente, avec la révérence requise, au Célébrant, tous deux se tenant debout. Le Célébrant reçoit le Cierge [7], et le baise [8] sans baiser la main de celui qui le lui présente [9].

16. Le Célébrant, ayant reçu son Cierge, le donne à quelqu'un des Ministres [10] (1); puis, ayant reçu du Diacre un autre Cierge [11], il le donne au Prêtre qui lui a remis le sien; celui-ci le reçoit à genoux avec les baisers prescrits [12], s'il n'est pas chanoine [13] (2); puis, après les révérences convenables à l'autel et

(1) La Rubrique dit : « *Illam tradet alicui capellano tenendam.* » Suivant Baldeschi, il le donne au Sous-Diacre, qui le pose sur l'autel.

(2) On a adressé à la S. C. cette question : « An dignior de Clero, a « quo Celebrans in diebus Purificationis, Cinerum, et Palmarum recipit « Candelam, Cineres, Palmam debeat accedere cum, vel sine stola : Et, « si sine stola, an ipse debeat genuflexus sicut alii, vel stans inclinatus « recipere Candelam, Cinerem, Palmam a Celebrante, et osculari ma- « num Celebrantis porrigentis Candelam, Palmam? » Elle a répondu : « *Quoad primam partem, sine stola : quoad secundam, cum genuflexione,*

[1] *Mem. rit.* — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] S. C., 14 février 1705. Gardel., 3561 ou 3710, ad 6. *Ord. Capuc. Galliæ.* — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Baldeschi. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] *Cær. Ep.* Ibid., n. 2 et 3.

au Célébrant, il retourne à sa place, accompagné du second Cérémoniaire, qui fait venir tout le Clergé par ordre, comme il sera dit ci-après [1].

17. Le plus digne du Chœur s'étant retiré, le Diacre et le Sous-Diacre descendent sur le degré, se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et reçoivent du Célébrant leurs Cierges avec les baisers ordinaires [2]; puis ils se lèvent, et, ayant fait la génuflexion sur le marchepied, ils retournent, le Sous-Diacre à la droite du Célébrant pour relever le bord de la chape, et le Diacre à la gauche pour présenter les Cierges [3]. Ils posent les leurs sur l'autel ou les laissent entre les mains des Acolytes. Le Célébrant distribue ensuite les Cierges au reste du Clergé, d'abord aux Prêtres, puis aux autres, en commençant par le côté de l'épître; tous se présentent deux à deux [4] dans le même ordre que pour la communion générale [5], et baisent d'abord le Cierge, puis la main du Célébrant [6].

18. S'il y a des Chanoines, et que les Ministres sacrés ne le soient pas, ceux-ci ne reçoivent leurs Cierges qu'après les Chanoines [7], qui reçoivent leurs Cierges debout et le baisent sans baiser la main du Célébrant; tous les autres les reçoivent à genoux [8].

19. S'il n'y avait point de Prêtre autre que le Célébrant, le Diacre mettrait le Cierge du Célébrant sur l'autel, au milieu. Le Célébrant, ayant fait une inclination à la croix, se mettrait à genoux sur le marchepied et prendrait le Cierge sur l'autel [9].

« *et osculo manus.* » (Décret cité, note 4.) Cette décision annule un décret antérieur, d'après lequel ce Prêtre devait recevoir debout le Cierge, les Cendres et le Rameau. « Pro parte Placidi Lodani Sacerdotis Curati « terræ Trivigniani Sustrinæ diœcesis humiliter supplicatur S. R. C. « quatenus declarare, an dignior Sacerdos, ad quem spectat Candelam, « Cineres et Palmam Sacerdoti Celebranti in die Purificationis, in fer. 4 « Cinerum, et in Dominica Palmarum ministrare, debeat ab eodemmet « Celebrante supradicta accipere stans, vel flexis genibus? » Elle avait répondu : « *Stans.* » S. C., 30 août 1664. Gardel., 2137 ou 2294, *in Sutrina.*)

[1] Baldeschi. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Merati. Ibid., tit. VII, n. 19 — [4] *Rub.* Ibid., et *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid., et *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid., n. 2 et 3. — [9] D'après le *Mem. rit.*

Nota. Si celui qui remplit l'office de Diacre est Prêtre, il ne doit pas présenter le Cierge au Célébrant [1].

20. Lorsque le Célébrant commence la Distribution des Cierges, le Chœur chante l'antienne *Lumen*, et le cantique *Nunc dimittis*, comme il est marqué dans le Missel [2], et les Chantres veilleront à ce que, pendant la Distribution, il n'y ait pas d'interruption dans le chant [3].

21. Si le cantique ne suffit pas, on le répète; mais on ne dira *Gloria Patri* qu'à la fin [4].

22. Sur la fin de la Distribution, les Clercs désignés, étant avertis par le Cérémoniaire, allument les Cierges du Clergé pour la Procession [5].

23. La Distribution finie, le Célébrant et ses Ministres se retournent vers l'autel, et, après avoir salué la croix, ils reviennent au lieu où l'on a fait la Bénédiction, au coin de l'épître. Les Acolytes apportent alors l'aiguière et la serviette. Le Célébrant se lave les mains [6], le Sous-Diacre versant l'eau d'une main et soutenant le bassin de l'autre, et le Diacre présentant la serviette pour les essuyer [7]. Pendant ce temps, les Chantres chantent l'antienne *Exurge Domine*, qui se répète [8].

24. Cette antienne terminée, le Célébrant chante *Oremus, Exaudi*, ayant toujours les mains jointes [9].

25. Nota 1°. Si cette fête arrive après la Septuagésime et un autre jour que le dimanche, le Diacre et le Sous-Diacre, avant que le Célébrant chante *Oremus*, vont se placer l'un derrière l'autre; après le mot *Oremus*, le Diacre chante *Flectamus genua* : tout le monde alors fléchit le genou, excepté le Célébrant; le Sous-Diacre, se levant le premier, chante *Levate* [10], et tous se lèvent. Les Ministres sacrés restent dans la même position jusqu'à la fin de l'oraison [11].

26. Nota 2°. S'il est d'usage que le Célébrant distribue les

[1] Merati, l. IV, tit. vi, n. 14 et autres. — [2] *Rub.* Ibid — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [6] Tous les auteurs. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Ibid. — [10] Ibid. — [11] Plusieurs auteurs.

Cierges au peuple[1], après les avoir distribués au Clergé, il descend au bas des degrés conjointement avec ses Ministres, fait avec eux la révérence convenable à l'autel, et se rend à la balustrade, où les fidèles doivent se présenter, les hommes d'abord, puis les femmes[2]. Les hommes baisent d'abord le Cierge, puis la main du Célébrant[3], les femmes baisent le Cierge seulement[4]. Le Célébrant commence toujours la Distribution des Cierges par le côté de l'épître. La Distribution finie, le Célébrant et ses Ministres retournent au bas des degrés, font la révérence convenable, et se rendent au côté de l'épître, sur le pavé. Le Célébrant se lave les mains près de la crédence (1), et revient ensuite avec ses Ministres au bas des degrés. Ils font ensemble la révérence convenable, montent à l'autel, font une inclination à la croix, et se rendent au côté de l'épître[5]. S'il se présentait à la balustrade un grand nombre de fidèles, un autre Prêtre, revêtu d'un surplis et d'une étole violette, pourrait distribuer les Cierges avec les cérémonies ci-dessus exposées[6].

ARTICLE IV

De la Procession.

27. Pendant que le Célébrant dit la dernière oraison, le Thuriféraire va préparer du feu dans l'encensoir, et, l'oraison finie, il vient se placer du côté de l'épître, où[7] le Célébrant met et bénit l'encens à l'ordinaire[8]. Ensuite le Sous-Diacre, ayant fait la révérence convenable à l'autel, va, par le plus court chemin[9], prendre la croix de Procession[10], qui lui est présentée par le second Cérémoniaire, et, précédé du Thuriféraire, il s'avance entre les deux Acolytes et se place devant l'autel[11].

(1) Il est à remarquer qu'alors le Prêtre ne monte pas à l'autel : en effet, il ne paraîtrait pas convenable d'y monter pour se laver les mains.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] *Mem. rit.* — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Mem. rit.* — [6] Baldeschi et autres. — [7] Ibid. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] *Rub.* Ibid — [11] Baldeschi.

28. En même temps, le Diacre prend des mains du Cérémoniaire le Cierge du Célébrant, et le lui présente avec les baisers ordinaires. Il reprend ensuite le sien, et se place derrière le Célébrant sur le plus haut degré. Au signe du Cérémoniaire, il se tourne vers le peuple et chante à voix haute et distincte : *Procedamus in pace*. Le Chœur répond : *In nomine Christi, Amen* [1].

29. La Procession se met aussitôt en marche dans l'ordre qui suit. Le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion, marche le premier avec l'encensoir fumant; viennent ensuite les Acolytes et le Sous-Diacre portant la croix [2], qui ne font point de génuflexion. Après eux viennent les Chantres [3] et le reste du Chœur [4]. Tous, avant de sortir, font deux à deux la révérence convenable. Chacun porte son Cierge allumé : ceux qui sont à droite le portent de la main droite, et ceux qui sont à gauche le portent de la gauche [5]. Le Diacre et le Célébrant, ayant également leurs Cierges allumés, viennent les derniers [6]. Au signe du Cérémoniaire, ils descendent au bas des degrés et font tous deux la révérence convenable. Le Diacre donne la barrette au Célébrant avec les baisers accoutumés, reçoit ensuite la sienne des mains du Cérémoniaire, et se met en marche [7] à la gauche du Célébrant [8], élevant le bord de la chape de la main droite et portant son Cierge de la gauche. Ils marchent les derniers, la tête couverte [9]. Pendant ce temps, on chante les antiennes marquées dans le Missel [10].

30. Nota. Pendant la Procession, on ne doit pas sonner la clochette aux Messes privées (1); mais, s'il arrivait que l'on sonnât pour l'élévation, les membres du Clergé en Procession passant devant l'autel se mettraient à genoux et y resteraient jusqu'à ce que l'élévation fût terminée [11].

(1) En principe général, on ne doit jamais, aux Messes privées, sonner la clochette quand il se fait quelque Office au chœur.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Ibid. — [3] Baldeschi — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] S. C., 1er mars 1681. Gardel., 2794 ou 2943, ad 9. *Ord. Card. Regul. Lateran.*

31. En sortant de l'église, si c'est l'usage de sortir, tous se couvrent de la barrette, à l'exception du Thuriféraire, des Acolytes, du Sous-Diacre et du Cérémoniaire[1]. Tout le monde aura soin de se découvrir en entrant, excepté seulement le Célébrant et le Diacre (1). La Procession fera le tour ordinaire, selon l'usage de chaque église[2].

32. En rentrant dans l'église, si la Procession est sortie, ou en rentrant dans le chœur, si elle s'est faite dans l'intérieur, les Chantres entonnent le répons *Obtulerunt Domino*, lors même que les antiennes ne seraient pas terminées[3]. On s'avance dans le chœur en le continuant[4].

33. Le Thuriféraire, arrivé à l'autel, fait la génuflexion, et reporte l'encensoir à sa place. Le Sous-Diacre et les Acolytes, sans faire de génuflexion, vont à la crédence, où ils déposent, les uns leurs chandeliers, l'autre la croix; celui-ci va ensuite près de la banquette attendre le Célébrant et le Diacre[5].

34. Chacun, en arrivant, fait la révérence convenable, se rend à sa place[6] et éteint son Cierge[7]. Le Célébrant et le Diacre se découvrent en entrant dans le chœur, s'avancent devant le milieu, éteignent leurs Cierges, les donnent au Cérémoniaire, et, après avoir fait les saluts accoutumés[8], se rendent à la banquette[9]. Ils se tournent en face de l'autel[10], le Diacre et le Sous-Diacre ôtent la chape au Célébrant[11], et tous trois se revêtent des ornements pour la Messe[12].

35. Nota 1°. C'est le Prêtre qui a fait la Bénédiction des

(1) Il faut admettre comme principe général la règle que donne ici Baldeschi pour se couvrir et se découvrir, dans les Processions autres que celles du saint Sacrement. A celles-ci, personne ne doit se couvrir, excepté les Évêques, qui peuvent avoir la mitre en tête lorsqu'ils ne portent pas le saint Sacrement.

[1] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4839 ou 5035, ad 4, *in Bahien*. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 19. — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] Conséq. — [12] *Cær. Ep.* Ibid.

Cierges, et non point un autre, qui doit célébrer la Messe solennelle[1].

36. Nota 2°. Pendant la Procession, un Clerc ôtera les parements violets de l'autel et de la crédence, à moins que la Messe ne soit célébrée avec cette couleur, suivant ce qui est dit ci-après[2].

37. Nota 3°. Si le 2 février arrive le Dimanche de la Septuagésime, de la Sexagésime ou de la Quinquagésime[3], ou qu'en ce jour on célèbre la fête du Patron ou du Titulaire[4], on fait à l'ordinaire la Distribution des Cierges et la Procession, et la Messe est du dimanche ou de cette fête. La fête de la Purification est transférée au lendemain, pourvu qu'en ce jour il n'y ait pas une fête d'un rit plus élevé[5].

38. Si la Messe est celle de la fête, on allume les Cierges pendant l'évangile et depuis l'élévation jusqu'après la communion[6]. Un peu avant l'évangile, le second Cérémoniaire va porter au Célébrant son Cierge, avec les révérences requises à l'autel et au Célébrant[7]. Si la Messe n'était pas celle de la fête, on n'allumerait pas les Cierges pendant la Messe[8].

ARTICLE V

De la Bénédiction et Distribution des Cierges par l'Évêque.

39. Si cette cérémonie doit être faite par l'Évêque, un jour de dimanche, on ne fait point l'Aspersion de l'eau bénite[9].

40. L'Évêque devant faire la Bénédiction à son trône, on prépare les Cierges sur une crédence placée entre ce trône et l'autel, de sorte que le Prélat puisse facilement les asperger et les encenser[10].

[1] S. C., 12 juin 1627. Gardel., 540 ou 687, ad 3, *in Brundusina*. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid.— [9] S. C., 11 févr. 1702. Gardel., 3465 ou 3614, ad 3, *in Lerien.* — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 2.

41. Pour cette cérémonie, on revêt l'Évêque des ornements dans l'ordre qui suit : l'amict sur le rochet, l'aube, la ceinture, la croix pectorale, l'étole, la chape et la mitre simple [1].

42. Outre le Prêtre assistant, il doit y avoir au moins quatre ou six Chanoines en chape. Les Diacres assistants portent la chasuble pliée [2].

43. L'Évêque, ayant quitté la mitre, fait la Bénédiction. L'Acolyte chargé du livre le soutient devant le Pontife, et le Prêtre assistant se tient un peu à l'écart [3].

44. Les prières de la Bénédiction terminées, le Prêtre assistant s'approche et fait mettre l'encens, puis présente l'aspersoir, et, l'aspersion faite, présente l'encensoir au Prélat. Aussitôt qu'il a encensé les Cierges, l'Évêque reprend la mitre et s'assied, puis reçoit son Cierge [4]. Le plus digne des Chanoines en chape le lui remet, après l'avoir baisé; l'Évêque, l'ayant reçu, le baise également et le remet à un Clerc, qui le tient auprès de l'autel [5].

45. On pose alors une grande serviette sur les genoux du Prélat, qui commence aussitôt à faire la Distribution [6].

46. Elle se fait par ordre de dignité et avec les révérences convenables, tant à l'autel qu'à l'Évêque [7]. Tous, en recevant leur Cierge, le baisent, et baisent ensuite la main du Prélat [8]. Les Chanoines reçoivent leurs Cierges debout et profondément inclinés; les autres se mettent à genoux [9].

47. Le Pontife distribue les Cierges au peuple, s'il le juge convenable; il ne doit cependant pas les distribuer lui-même aux femmes : celles-ci les reçoivent de la main du premier Dignitaire ou du premier Chanoine, qui, pour cela, se revêt du surplis et de l'étole [10].

48. Le Chanoine qui doit célébrer la Messe et ses Ministres n'assistent point à la cérémonie [11].

49. Le premier Diacre assistant chante *Procedamus in*

[1] Ibid., n. 4. — [2] Ibid., n. 6. — [3] Ibid., n. 7. — [4] Ibid., n. 8. — [5] Ibid. — [6] Ibid., n. 9. — [7] Ibid., n. 11. — [8] Ibid., n. 9. — [9] Ibid., n. 11. — [10] Ibid., n. 10. — [11] Conséq.

pace. Après la Septuagésime il chante également *Flectamus genua* [1], et le second Diacre assistant chante *Levate* [2].

CHAPITRE V

Du Mercredi des Cendres.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie*. On prépare à la sacristie les amicts, les aubes et les cordons pour le Célébrant et ses Ministres; de plus, pour le Célébrant, l'étole et la chape violettes, l'étole de même couleur pour le Diacre. Dans les églises où l'on porte des chasubles pliées, on les prépare aussi pour les Ministres [3].

2. *A l'autel*. Comme l'Office et la Messe sont de la férie, on décore l'autel plus simplement qu'aux jours solennels [4]. On y met quatre (1) chandeliers et la croix [5], sans aucun ornement [6] ni vase de fleurs; au coin de l'épître, à droite du Missel [7], on place un vase [8] d'argent ou de toute autre matière convenable [9] renfermant des Cendres [10] faites avec les Rameaux bénits l'année précédente [11], sèches [12] et bien tamisées; on couvre ce vase d'un voile violet ou simplement de son couvercle [13].

3. *Sur la crédence*, outre les choses ordinaires pour la grand'Messe, on met le bénitier avec l'aspersoir, une assiette avec un peu de mie de pain, l'aiguière, le bassin et la serviette [14].

(1) Baldeschi indique six chandeliers, comme les dimanches.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 15. — [2] Ibid., n. 13. — [3] Rub. du jour. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 1. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 24. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Mem. rit.* — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 1. — [9] Baldeschi. — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [11] *Mem. rit.* — [12] S. C., 23 mai 1603. Gardel., 51, ad 6, *in Nolana*. — [13] *Mem. rit.* — [14] Baldeschi.

4. *Sur la banquette.* On prépare sur la banquette la chasuble et le manipule du Célébrant, et les manipules des Ministres [1].

5. On prépare enfin, en lieu convenable, l'encensoir et la navette, un petit foyer avec des charbons allumés et des pincettes [2].

ARTICLE II

De la Bénédiction des Cendres.

6. Après None, le Célébrant et ses Ministres s'habillent. Ils se revêtent de l'amict, de l'aube et du cordon. Le Célébrant et le Diacre prennent l'étole; le Célébrant prend une chape; puis, si l'on s'en sert, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent des chasubles pliées, sans manipules, et ils se rendent à l'autel de la manière accoutumée [3].

7. Après avoir fait les révérences d'usage, ils montent à l'autel [4], le Célébrant baise l'autel au milieu, et les Ministres sacrés font la génuflexion [5]. Ils se rendent ensuite au coin de l'épître [6]; le Diacre se met à la droite du Célébrant, sur le degré, le Sous-Diacre à sa gauche, tous deux à quelque distance de l'autel. Alors le Cérémoniaire découvre les Cendres [7].

8. Les Ministres sacrés étant ainsi placés [8], le Célébrant, les mains jointes, lit l'antienne *Exaudi*, que le Chœur chante en même temps [9], comme l'introït de la Messe [10].

9. Le Célébrant, au même lieu, sans se tourner vers le peuple, chante ensuite sur le ton férial, les mains jointes, *Dominus vobiscum*, *Oremus*, et les quatre oraisons [11]. Quand il bénit les Cendres, il pose la main gauche sur l'autel, et le Diacre relève le bord de la chape du côté droit, ce qu'il fait également quand le Célébrant asperge ou encense [12].

10. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire met du feu dans l'encensoir, et, lorsque le Célébrant chante la quatrième oraison *Omnipotens sempiterne Deus, qui Ninivitis*,

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Baldeschi, Merati et autres.

le Thuriféraire portant l'encensoir et la navette, et le Clerc Porte-bénitier s'approchent du Célébrant [1], le Porte-bénitier à droite et le Thuriféraire à gauche [2].

11. Les oraisons terminées, ils font ensemble la révérence convenable, le Thuriféraire monte sur le degré avec le Cérémoniaire pour faire mettre et bénir l'encens; puis ils se retirent au bas des degrés avec l'encensoir et la navette, et le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Diacre, qui le prend par le milieu et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires [3]. Le Célébrant asperge les Cendres trois fois [4], d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite [5], disant en même temps l'antienne *Asperges me*, sans chanter et sans dire le psaume [6]. Ensuite le Diacre reçoit l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au Porte-bénitier, et prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec les baisers accoutumés [7]. Le Célébrant encense trois fois les Cendres [8] de la même manière qu'il les a aspergées, sans rien dire [9].

12. Après l'encensement, le Thuriféraire reprend l'encensoir, et, ayant fait avec le Porte-bénitier la révérence convenable à l'autel, ils reportent chaque objet à sa place [10].

13. On peut, après la Bénédiction des Cendres, faire au peuple une instruction analogue à la circonstance [11].

ARTICLE III

De la Distribution des Cendres.

14. La Bénédiction des Cendres terminée, ou après l'exhortation, le Célébrant va au milieu de l'autel avec ses Ministres [12]. Le Diacre prend en passant le vase qui renferme les Cendres [13], puis tous trois se tournent vers le peuple; le Diacre et le Sous-Diacre changent de place, passant derrière le Célébrant [14].

15. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur [15],

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. — [3] Conséq. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] Baldeschi. — [11] *Mem. rit.* — [12] Tous les auteurs. — [13] Plusieurs auteurs. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. xx, n. 6.

averti par le second Cérémoniaire [1], vient à l'autel [2], sans étole [3]; et, ayant fait au Célébrant une inclination médiocre, il monte sur le plus haut degré, où, se tenant debout [4], il met les Cendres sur la tête du Célébrant, qui les reçoit également debout, la tête inclinée [5] et les mains jointes. En posant les Cendres sur la tête du Célébrant, le Prêtre trace un signe de croix [6] et dit *Memento homo* [7].

16. Le Célébrant ayant reçu les Cendres, il en prend à son tour dans le vase tenu par le Diacre, et les met sur la tête de celui qui les lui a d'abord imposées [8]; celui-ci les reçoit à genoux sur le degré le plus élevé [9]. Le Célébrant dit : *Memento homo* [10], en traçant un signe de croix [11]. Le Prêtre, ayant ainsi reçu les Cendres, fait les révérences convenables à l'autel et au Célébrant, et retourne à sa place, accompagné du second Cérémoniaire, qui fait venir tout le Clergé par ordre, comme il est dit ci-après [12].

17. Lorsque le Prêtre qui a imposé les Cendres au Célébrant se retire, le Diacre remet le vase des Cendres au Cérémoniaire, ou le pose sur l'autel; et, conjointement avec le Sous-Diacre, il descend sur le degré : tous deux, à genoux sur le marchepied [13], reçoivent les Cendres du Célébrant [14]; le Diacre remonte à sa droite et reprend le vase des Cendres; le Sous-Diacre remonte à gauche [15]; ensuite le Célébrant distribue les Cendres au reste du Clergé, aux Prêtres d'abord, puis aux autres [16], en commençant par le côté de l'épître; tous se présentent deux à deux, dans le même ordre que pour la communion générale [17].

18. S'il n'y avait point de Prêtre autre que le Célébrant, il se mettrait à genoux sur le marchepied, tourné vers l'autel, et s'imposerait les Cendres sur la tête, sans rien dire [18].

[1] Baldeschi. — [2] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [3] S. C., 14 fév. 1705. Gardel., 3561 ou 3710, ad 6. *Ordo Capucc. Galliæ.* — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* ibid., c. XVIII, n. 8, et c. XIX, n. 5. — [8] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Même décret. — [10] *Rub. Miss.* Ibid. — [11] Tous les auteurs — [12] Baldeschi et autres. — [13] Ibid. — [14] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [17] Tous les auteurs. — [18] *Rub.* Ibid.

Nota. Si celui qui remplit l'office de Diacre est Prêtre, il ne doit pas imposer les Cendres au Célébrant[1].

19. Quand la Distribution des Cendres commence, on chante les antiennes marquées[2], qu'on répète, s'il est nécessaire[3].

20. La Distribution finie, le Diacre remet le vase au Cérémoniaire, qui le porte sur la crédence. Le Célébrant et ses Ministres se retournent ensuite vers l'autel, et, après avoir salué la croix, ils reviennent au lieu où l'on a fait la Bénédiction et se placent au coin de l'épître. Les Acolytes prennent alors, l'un, l'aiguière avec le bassin et la serviette, l'autre, l'assiette contenant la mie de pain, et s'approchent du Célébrant, qu'ils saluent en arrivant; le Célébrant essuie d'abord ses doigts avec la mie de pain, puis se lave les mains, l'Acolyte versant l'eau et les Ministres sacrés présentant la serviette[4] (1).

21. Nota. S'il est d'usage que le Célébrant distribue les Cendres au peuple, après les avoir distribuées au Clergé, il descend au bas des degrés conjointement avec ses Ministres, fait avec eux la révérence convenable à l'autel, et se rend à la balustrade, où les fidèles doivent se présenter, les hommes d'abord, puis les femmes. Le Célébrant commence toujours la Distribution des Cendres par le côté de l'épître[5], et il a soin d'imposer les Cendres aux femmes sur les cheveux, et non sur le voile[6]. La Distribution finie, le Célébrant et ses Ministres retournent au bas des degrés, font la révérence convenable et se rendent au côté de l'épître sur le pavé. Le Célébrant se lave les mains près de la crédence (2), et revient ensuite avec ses Ministres au bas des degrés. Ils font ensemble la révérence convenable, montent à l'autel, font une inclination à la croix, et se rendent au côté de l'épître[7]. S'il se présentait à la balustrade un grand nombre

(1) Si les Ministres du Célébrant n'ont pas, au lavement des mains, les mêmes fonctions que le jour de la Purification, c'est parce que le Célébrant nettoie d'abord ses mains avec la mie de pain, et que le Diacre et le Sous-Diacre doivent lui aider à le faire.

(2) V. p. 333, note 1.

[1] Baldeschi, Merati et autres. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Baldeschi, Merati. — [4] Ibid. — [5] *Mem. rit.* — [6] Baldeschi et autres. — [7] *Mem. rit.*

de fidèles, un autre Prêtre, revêtu d'un surplis et d'une étole violette, pourrait distribuer les Cendres avec les cérémonies ci-dessus exposées [1].

22. Le Célébrant chante ensuite sur le ton férial, les mains jointes et tourné vers le livre, *Dominus vobiscum* et l'oraison *Concede nobis* [2], ayant ses Ministres à ses côtés [3]. Le Chœur ayant répondu *Amen*, ils font la révérence convenable et vont par le plus court chemin à la banquette, où le Célébrant quitte sa chape et se revêt du manipule et de la chasuble; ses Ministres prennent seulement leurs manipules [4], ensuite on chante la Messe [5], qui doit être célébrée par le même Prêtre qui a béni les Cendres [6].

ARTICLE IV

De la Messe.

23. A la Messe de ce jour, le Clergé, pour se tenir à genoux, se conformera aux règles données p. 196 [7].

24. Lorsque le Célébrant lit ces paroles, *Adjuva nos*, il ne fait pas la génuflexion [8].

25. On doit prolonger le chant de manière que le Célébrant ait lu l'évangile au moment où l'on chante le verset *Domine, ne memineris;* il bénit alors l'encens pour l'évangile [9]. A ces mots : *facti sumus nimis*, le Célébrant et ses Ministres, après une inclination de tête à la croix, descendent sur le second degré et se mettent à genoux sur le marchepied. Ils demeurent dans cette position jusqu'à ce que le Chœur ait chanté *propter nomen tuum* [10]. En même temps le Diacre dit *Munda cor meum*. Le chant terminé, ils montent à l'autel, le Diacre demande la bénédiction, et va chanter l'évangile [11].

26. Après la dernière postcommunion, le Célébrant dit *Ore-*

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] S. C., 12 juin 1627. Gardel., 540 ou 687, ad 3, *in Brundusina*. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 16. — [8] Baldeschi. — [9] Ibid. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., c. XIX, n. 6. — [11] Baldeschi.

mus; puis le Diacre, se tournant [1] par le côté droit [2] vers le peuple, et tenant les mains jointes, chante *Humiliate capita vestra Deo* [3]. Tout le monde incline alors la tête [4], puis le Célébrant chante l'oraison sans changer de place et sans se retourner vers le peuple [5].

ARTICLE V

De la Bénédiction et Distribution des Cendres par l'Évêque.

27. La Bénédiction des Cendres se fait exactement de la même manière que la Bénédiction des Cierges le jour de la Purification de la très-sainte Vierge. L'Évêque est également à son trône, revêtu des mêmes ornements sacrés. Les Assistants au trône et les Chanoines sont également revêtus de leurs ornements. De plus, le Chanoine Célébrant doit, dès le moment de l'arrivée du Prélat, se trouver à la banquette au coin de l'épître, avec le Diacre et le Sous-Diacre [6], habillés comme pour la Messe [7].

28. C'est le Sous-Diacre ou un Prêtre qui, à genoux, présente le vase des Cendres, pendant les prières de la Bénédiction et pendant la Distribution [8].

29. Le moment de la Distribution venu, l'Évêque s'assied. Le Célébrant, faisant les révérences requises à l'autel et au Prélat, va lui imposer les Cendres, qu'il reçoit sans se lever; puis on lui met la mitre, on couvre ses genoux d'une serviette, et alors commence la Distribution des Cendres au Clergé [9].

30. Le Célébrant les reçoit le premier sans se mettre à genoux, mais profondément incliné. Les autres viennent ensuite par ordre de dignité; ceux qui ne sont pas Chanoines se mettent à genoux. Tous ont soin de faire les révérences convenables, tant à l'autel qu'à l'Évêque. On ne baise pas la main du Prélat [10].

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., c. XIX, n. 5. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3 et 4. — [7] Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [9] Ibid., n. 8 et 9. — [10] Ibid., n. 9 et 10.

31. Si le Diacre et le Sous-Diacre sont Chanoines, ils reçoivent les Cendres après le Célébrant; s'ils ne le sont pas, ils les reçoivent seulement après les Chanoines [1].

CHAPITRE VI

Du temps du Carême.

1. Les règles données pour le temps de l'Avent s'appliquent aussi à celui du Carême : on doit également appliquer au quatrième dimanche de Carême, appelé *Lætare*, ce que nous avons dit pour le troisième dimanche de l'Avent [2].

2. Depuis le samedi qui suit le Mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques, les Vêpres se disent au Chœur avant le repas [3].

3. Avant les premières Vêpres du Dimanche de la Passion, on couvre toutes les croix et les images de Notre-Seigneur [4] et des Saints [5] qui se trouvent dans l'église. On ne met sur l'autel aucune image de Saint [6] (1).

4. Depuis le Dimanche de la Passion jusqu'à Pâques, on ne doit chanter ni musique ni plain-chant figuré, sauf le Jeudi saint [7].

5. Aux fêtes que l'on célèbre pendant le Carême, les premières Vêpres ne peuvent être chantées avec solennité que le dimanche. Mais, après la Messe, le Célébrant, ayant dit le dernier évangile [8], se rend à la banquette où il quitte la cha-

(1) A Rome, les tableaux du chemin de la croix restent découverts tout le temps de la Passion, et on découvre les tableaux ou statues des saints le jour de leur fête, avec la permission du Cardinal-Vicaire. (Cér. des Év. expliqué.)

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIX, n. 5. — [2] Ibid., c. XX, n. 1 et 2. — [3] *Rub. Brev.* Fer. 4 cin. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] S. C., 4 août 1663. Gardel., 2094 ou 2241, ad 2, *Dalmatiarum*. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXXIV, n. 2 et 3.

suble, l'étole et le manipule [1] et prend la chape pour les Vêpres [2], et on observe ce qui est marqué chap. III, n° 5, p. 325 [3].

6. Le jour de l'Annonciation, à la Messe, lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux, observant ce qui est prescrit, chap. III, n° 3, p. 324 [4]. Si cette fête est transférée, on observe la même chose au jour où elle se célèbre [5].

CHAPITRE VII

Du Dimanche des Rameaux.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les amicts, les aubes et les cordons pour le Célébrant et ses Ministres; de plus, pour le Célébrant, l'étole et la chape violettes, l'étole de même couleur pour le Diacre. Dans les églises où l'on porte des chasubles pliées, on les prépare aussi pour les Ministres. On dispose encore trois amicts, aubes, cordons, avec manipules et étoles violettes et les livres pour les trois Diacres qui doivent chanter la Passion [6].

2. *A l'autel.* On met sur l'autel six chandeliers et la croix sans aucun ornement, si ce n'est des Rameaux que l'on dispose entre les chandeliers [7].

3. *Près de l'autel, au coin de l'épître*, on met une petite table qu'on couvre d'une nappe blanche [8], sur laquelle on dispose les Rameaux (1), que l'on recouvre également d'une nappe

(1) Le Cérémonial des Évêques dit : « Palmæ, seu, Rami olivarum, in-« ter quos, si Palmæ haberi non possint, ornentur et aptentur aliquot ex

[1] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., c VIII, n. 53. S. C., 16 juin 1665. Gardel., 2081 ou 2228, *in Panormitana.* — [5] S. C., 15 mai 1846. Gardel., 4904 ou 5050, *in Tuden.* — [6] Rub. du jour. — [7] Grand nombre d'auteurs. — [8] *Cær. Ep*, l. II, c. XIX, n. 2.

blanche[1] : il y en aura de plus beaux pour les plus dignes du Chœur[2]. *Du côté de l'évangile*, en lieu convenable, on place trois pupitres pour la Passion[3].

4. *Sur la crédence.* On prépare à la crédence tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle, et de plus le bénitier et l'aspersoir, l'aiguière, le bassin et la serviette[4].

5. On place en lieu convenable la croix de Procession, couverte d'un voile violet et un ruban violet au moyen duquel on attachera un Rameau au sommet de la croix ; l'encensoir et la navette[5].

6. *Sur la banquette.* On met sur la banquette la chasuble et le manipule du Célébrant et les manipules de ses Ministres[6] (1).

ARTICLE II

De l'Office de ce jour jusqu'à la Distribution des Rameaux.

7. On fait d'abord l'Aspersion de l'eau bénite comme à l'ordinaire[7].

8. Après l'Aspersion, le Célébrant et ses Ministres montent à l'autel[8]; le Célébrant baise l'autel au milieu, et les Ministres sacrés font la génuflexion[9]. Ils se rendent ensuite au coin de l'épître[10]; le Diacre se met à la droite du Célébrant, sur le degré, le Sous-Diacre à sa gauche, tous deux à quelque distance de l'autel. Alors le Cérémoniaire découvre les Rameaux[11].

« dictis Ramis olivarum, flosculis, et parvis crucibus de palmarum foliis « compositis. » Avec des pellicules de palmier habilement entrelacées, l'on fait à Rome de ces petites croix qui s'attachent aux Rameaux bénits. Ces petites croix sont aussi bénites séparément des Rameaux, et distribuées hors de la cérémonie, pour être conservées dans les maisons, comme le sont chez nous les Rameaux bénits.

(1) Les auteurs disent généralement que les Ministres sacrés portent le manipule dès le commencement de la cérémonie ; mais Bauldry est le seul qui parle positivement de l'Aspersion. Nous pensons que la pratique que nous indiquons, qui est celle que donne le Manuel des cérémonies Romaines, est la plus conforme aux Rubriques.

[1] Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Tous les auteurs. — [7] Rub. du jour. — [8] Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] Baldeschi, Merati et autres. — [11] Tous les auteurs.

9. Les Ministres sacrés étant ainsi placés, le Célébrant, sans faire le signe de la croix, lit l'antienne *Hosanna* [1], que le Chœur chante en même temps [2]. Le Cérémoniaire donne alors les manipules au Diacre et au Sous-Diacre [3].

10. Le Célébrant, toujours au même lieu, chante, les mains jointes et sur le ton férial, *Dominus vobiscum*, et l'oraison *Deus quem diligere* [4].

11. Pendant cette oraison, le Sous-Diacre, ayant fait la génuflexion, va recevoir le livre des épîtres, comme il est dit pour la Messe solennelle p. 207 [5]; puis il chante la leçon qui suit sur le ton de l'épître, et, à la fin, il baise la main du Célébrant [6] avec les révérences accoutumées. Si les Ministres sacrés sont revêtus de chasubles pliées, il quittera et reprendra la chasuble, comme il est dit pour la Messe solennelle p. 323 [7].

12. Le Sous-Diacre ayant fini la leçon, on chante au chœur un des deux répons marqués dans le Missel [8]. Le Célébrant n'est pas obligé de le lire, ni ce qui suit; s'il le fait, il lit tout au coin de l'épître, même *Munda cor meum* [9]. Pendant qu'on chante le répons, le Diacre [10], ayant fait la révérence à la croix après avoir quitté la chasuble et mis la grande étole, si l'on s'en sert, descend au bas des degrés, reçoit du Cérémoniaire le livre des évangiles [11], qu'il porte sur l'autel avec les révérences accoutumées [12]; il fait ensuite la génuflexion, et retourne, par le plus court chemin, à la droite du Célébrant, pour faire bénir l'encens; le Sous-Diacre relève alors le bord de la chape [13].

13. Le Sous-Diacre descend ensuite au bas des degrés; le Diacre retourne, par le plus court chemin, au milieu de l'autel [14], et dit *Munda cor meum;* puis il prend le livre [15], se tourne vers le côté de l'épître [16] et demande la bénédiction au Célébrant [17]. Celui-ci, s'étant tourné vers le côté de l'évangile [18], la

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Man. des Cér. Rom. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [5] Conséq. — [6] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Grand nombre d'auteurs. — [10] *Rub.* ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] Ibid. — [15] *Rub.* Ibid. — [16] Baldeschi et autres. — [17] *Rub.* Ibib. — [18] Baldeschi et autres

lui donne comme à l'ordinaire; alors le Diacre va chanter l'évangile, observant tout ce qui est prescrit pour la Messe solennelle, p. 210. Après l'évangile, le Sous-Diacre porte le livre à baiser au Célébrant, et le Diacre l'encense[1]. Le Sous-Diacre retourne à la gauche du Célébrant, et le Diacre à sa droite, après avoir quitté la grande étole et repris la chasuble pliée, si l'on s'en sert[2].

14. Le Célébrant, après avoir été encensé, se tourne vers l'autel, et chante sur le ton férial, les mains jointes, l'oraison et la préface qui suit. La préface finie, il dit au même lieu, incliné et à voix médiocre, conjointement avec ses Ministres, le *Sanctus*[3], qui est chanté par le Chœur[4].

15. Le Célébrant chante ensuite sur le ton férial, également les mains jointes, *Dominus vobiscum* et les oraisons de la Bénédiction[5]. Quand il bénit les Rameaux, il pose la main gauche sur l'autel, et alors le Diacre relève le bord de sa chape, ce qu'il fait également quand il asperge ou encense[6].

16. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire met du feu dans l'encensoir, et, lorsque le Célébrant chante la quatrième oraison *Deus, qui per olivæ ramum*, le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, et le Clerc Porte-bénitier s'approchent du Célébrant[7], le Porte-bénitier à droite et le Thuriféraire à gauche[8].

17. Les oraisons terminées, ils font ensemble la révérence convenable; le Thuriféraire monte sur le degré avec le Cérémoniaire pour faire mettre et bénir l'encens; puis ils se retirent au bas des degrés avec l'encensoir et la navette, et le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Diacre, qui le prend par le milieu et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires[9]. Le Célébrant asperge les Rameaux trois fois[10], d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite[11], disant en même temps l'antienne *Asperges me*, sans chanter et sans dire le psaume[12]. Ensuite le Diacre reçoit l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au Porte-bénitier, et prend des mains

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] Baldeschi. — [9] Conséq. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Rub.* Ibid.

du Thuriféraire l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec les baisers accoutumés[1]. Le Célébrant encense trois fois les Rameaux[2] de la même manière qu'il les a aspergés, sans rien dire[3].

18. Après l'encensement, le Thuriféraire reprend l'encensoir, et, ayant fait avec le Porte-bénitier les révérences convenables à l'autel, tous deux reportent chaque objet à sa place[4]. Le Célébrant dit *Dominus vobiscum* et l'oraison qui suit de la manière indiquée pour les autres oraisons[5].

19. On peut, après la Bénédiction des Rameaux, faire au peuple une instruction analogue à la circonstance[6].

ARTICLE III

De la Distribution des Rameaux.

20. La Bénédiction des Rameaux terminée, ou après l'exhortation, le Célébrant va au milieu de l'autel avec ses Ministres. Ayant fait la révérence à la croix, ils se tournent tous trois vers le peuple, sans changer de place. Le premier Acolyte, au côté de l'épître, tient les Rameaux pour les présenter au Diacre, de manière que le pied du Rameau soit du côté du Diacre auquel il le présente[7].

21. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le second Cérémoniaire, vient à l'autel[8], sans étole[9], et, ayant reçu[10] des mains du Diacre[11] un des Rameaux bénits, le baise, et le présente, avec la révérence requise, au Célébrant, tous deux se tenant debout. Le Célébrant reçoit le Rameau[12], et le baise[13] sans baiser la main de celui qui le lui présente[14].

22. Le Célébrant, ayant reçu son Rameau, le donne à quelqu'un des Ministres[15]; puis, ayant reçu du Diacre un autre Rameau[16], il le donne au Prêtre qui lui a remis le sien; celui-ci le reçoit à genoux avec les baisers prescrits[17] (1), s'il n'est pas

(1) V. p. 330, n. 1 et 2.

[1] Conséq. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] *Mem. rit.* — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] S. C., 14 fév. 1705. Gardel., 3561 ou 3710, ad 6. *Ord. Capucc. Galliæ.* — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Baldeschi. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Baldeschi. — [17] *Rub.* Ibid.

chanoine [1]; puis, après les révérences convenables à l'autel et au Célébrant, il retourne à sa place, accompagné du second Cérémoniaire, qui fait venir tout le Clergé par ordre, comme il sera dit ci-après [2].

23. Le plus digne du Chœur s'étant retiré, le Diacre et le Sous-Diacre descendent sur le degré, se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et reçoivent du Célébrant leurs Rameaux avec les baisers ordinaires [3]; puis ils se lèvent, et, ayant fait la génuflexion sur le marchepied, ils retournent, le Sous-Diacre à la droite du Célébrant pour relever le bord de la chape, et le Diacre à la gauche pour présenter les Rameaux [4]. Ils posent les leurs sur l'autel ou les laissent entre les mains des Acolytes. Le Célébrant distribue ensuite les Rameaux au reste du Clergé, d'abord aux Prêtres, puis aux autres, en commençant par le côté de l'épître; tous se présentent deux à deux [5], dans le même ordre que pour la communion générale [6], et baisent d'abord le Rameau, puis la main du Célébrant [7].

24. S'il y a des Chanoines, et que les Ministres sacrés ne le soient pas, ceux-ci ne reçoivent leurs Rameaux qu'après les Chanoines qui reçoivent leurs Rameaux debout; tous les autres les reçoivent à genoux [8].

25. S'il n'y avait point de Prêtre autre que le Célébrant, le Diacre (1) mettrait le Rameau du Célébrant sur l'autel, au milieu. Le Célébrant, ayant fait une inclination à la croix, se mettrait à genoux sur le marchepied, et prendrait le Rameau sur l'autel [9].

Nota. Si celui qui remplit l'office de Diacre est Prêtre, il ne doit pas présenter le Rameau au Célébrant [10].

26. Lorsque le Célébrant commence la Distribution des Rameaux, le Chœur chante les antiennes *Pueri Hebræorum por-*

(1) C'est naturellement la fonction du Diacre, que ne suppose pas le *Memoriale rituum.*

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Merati. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. xxi, n. 6. — [8] Ibid. — [9] D'après le *Mem. rit.* — [10] Baldeschi, Merati et autres.

tantes Ramos... Pueri Hebræorum vestimenta prosternebant, qu'on répète jusqu'à ce que la Distribution soit finie [1], et les Chantres veilleront à ce que, pendant la Distribution, il n'y ait point d'interruption dans le chant [2].

27. La Distribution finie, le Célébrant et ses Ministres se retournent vers l'autel, et, après avoir salué la croix, ils reviennent au lieu où l'on a fait la Bénédiction, au coin de l'épître. Les Acolytes apportent alors l'aiguière et la serviette. Le Célébrant se lave les mains [3], le Sous-Diacre versant l'eau d'une main et soutenant le bassin de l'autre, et le Diacre présentant la serviette pour les essuyer [4]; puis il chante *Dominus vobiscum* et l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus* [5].

28. Nota. S'il est d'usage que le Célébrant distribue les Rameaux au peuple [6], après les avoir distribués au Clergé, il descend au bas des degrés conjointement avec ses Ministres, fait avec eux la révérence convenable à l'autel, et se rend à la balustrade, où les fidèles doivent se présenter, les hommes d'abord, puis les femmes [7]. Les hommes baisent d'abord le Rameau, puis la main du Célébrant [8]; les femmes baisent le Rameau seulement [9]. Le Célébrant commence toujours la Distribution des Rameaux par le côté de l'épître. La Distribution finie, le Célébrant et ses Ministres retournent au bas des degrés, font la révérence convenable, et se rendent au côté de l'épître sur le pavé. Le Célébrant se lave les mains près de la crédence (1), et revient ensuite avec ses Ministres au bas des degrés; ils font ensemble la révérence convenable, montent à l'autel, font une inclination à la croix, et se rendent au côté de l'épître [10]. S'il se présentait à la balustrade un grand nombre de fidèles, un autre Prêtre, revêtu d'un surplis et d'une étole violette, pourrait distribuer les Rameaux avec les Cérémonies ci-dessus exposées [11].

(1) V. p. 333, note 1.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] *Mem. rit.* — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Baldeschi et autres. — [10] *Mem. rit.* — [11] Baldeschi et autres.

ARTICLE IV

De la Procession.

29. Pendant que le Célébrant dit la dernière oraison, le second Cérémoniaire attache avec un ruban violet un des Rameaux bénits au sommet de la croix de Procession, le Thuriféraire va préparer le feu dans l'encensoir, et, l'oraison finie, il vient se placer du côté de l'épître, où [1] le Célébrant met et bénit l'encens à l'ordinaire [2]. Ensuite le Sous-Diacre, ayant fait la révérence convenable à l'autel, va, par le plus court chemin [3], à la crédence, où il dépose son manipule, et, ayant pris la croix de Procession [4], qui lui est présentée par le second Cérémoniaire, il s'avance, entre les deux Acolytes, précédé du Thuriféraire, et se place devant l'autel [5].

30. En même temps, le Diacre, ayant ôté son manipule, le remet au Cérémoniaire, qui lui donne alors le Rameau du Célébrant, auquel le Diacre le présente avec les baisers ordinaires. Il prend ensuite le sien et se place derrière le Célébrant, sur le plus haut degré. Au signe du Cérémoniaire [6], il se tourne vers le peuple et chante à voix haute et distincte : *Procedamus in pace;* le Chœur répond : *In nomine Christi, Amen* [7].

31. La Procession se met aussitôt en marche dans l'ordre qui suit : le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion, marche le premier avec l'encensoir fumant; viennent ensuite les Acolytes et le Sous-Diacre portant la croix [8], qui ne font point de génuflexion; après eux viennent les Chantres et le reste du Chœur [9]. Tous, avant de sortir, font deux à deux la révérence convenable [10]. Chacun porte son Rameau [11], ceux qui sont à droite de la main droite, et ceux qui sont à gauche de la main gauche [12], le Diacre et le Célébrant viennent les derniers [13]. Au signe du

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub* Ibid.

Cérémoniaire, ils descendent au bas des degrés et font tous deux la révérence convenable, le Diacre donne la barrette au Célébrant avec les baisers accoutumés, reçoit ensuite la sienne des mains du Cérémoniaire, et se met en marche [1] à la gauche du Célébrant [2], élevant le bord de la chape de la main droite, et portant son Rameau de la gauche [3]. Ils marchent les derniers, la tête couverte [4]. Pendant ce temps, on chante les antiennes marquées dans le Missel, en totalité ou en partie, selon le temps que durera la Procession [5].

32. Nota. Pendant la Procession, on ne doit pas sonner la clochette aux Messes privées; mais, s'il arrivait que l'on sonnât pour l'élévation, les membres du Clergé en Procession, passant devant l'autel, se mettraient à genoux et y resteraient jusqu'à ce que l'élévation fût terminée [6].

33. En sortant de l'église, tous se couvrent de la barrette, à l'exception du Thuriféraire, des Acolytes, du Sous-Diacre et du Cérémoniaire [7].

34. Lorsque la Procession, au retour, est proche de la porte de l'église, deux ou quatre Chantres y entrent et la ferment, le Thuriféraire restant au dehors et se retirant à droite du premier Acolyte. Le Sous-Diacre, portant la croix, s'approche de la porte entre les deux Acolytes, retourne l'image de la croix vers le peuple, et s'arrête avec les Acolytes, tourné vers la porte. Le Chœur se met de chaque côté sur deux lignes ou bien en demi-cercle. Le Célébrant se tient au milieu, tourné vers la porte, la tête couverte. Le Diacre se place à sa gauche, se découvrant si le Clergé le fait [8]. On peut, à cet égard, suivre la coutume (1).

35. Alors les Chantres qui sont entrés chantent, tournés vers la porte, la première strophe du *Gloria, laus, et honor*

(1) Les auteurs sont partagés sur cette question.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] S. C., 1er mars 1681. Gardel., 2794 ou 2943, ad 9. *Ora. card. Regul. Lateran.* — [7] S. C., 23 mai 1846. Gardel., 4889 ou 5035, ad 4, *in Bahien.* — [8] Tous les auteurs.

que le Clergé répète conjointement avec le Célébrant. Ceux qui sont en dedans chantent la strophe suivante, et ceux du dehors répètent de nouveau la première, et ainsi jusqu'à la fin. On peut cependant ne chanter qu'une partie de l'hymne [1].

36. Le chant terminé, le Sous-Diacre retourne l'image de la croix vers la porte [2], qu'il frappe avec l'extrémité de la hampe, de manière à faire un peu de bruit. La porte s'ouvre aussitôt, et la Procession entre dans l'église. Les Chantres commencent alors le répons *Ingrediente Domino,* à la fin duquel on ne dit pas *Gloria Patri* [3].

37. Si la Procession ne peut pas sortir de l'église, elle se fait dans l'intérieur, et la fin de la cérémonie a lieu à la porte du chœur [4].

38. Lorsque la Procession rentre dans l'église, tous se découvrent (en supposant qu'ils soient demeurés couverts), à l'exception du Célébrant et du Diacre, et ils s'avancent ainsi vers le Chœur [5].

39. Le Thuriféraire, arrivé à l'autel, fait la génuflexion, et reporte l'encensoir à sa place. Le Sous-Diacre et les Acolytes, sans faire de génuflexion, vont à la crédence où ils déposent, les uns leurs chandeliers, l'autre la croix; celui-ci va ensuite près de la banquette attendre le Célébrant et le Diacre [6].

40. Les membres du Clergé font, en arrivant, la révérence convenable, et chacun se rend à sa place, tenant son Rameau à la main [7]. Le Célébrant et le Diacre se découvrent en entrant dans le chœur, s'avancent devant le milieu, et, après avoir fait les révérences convenables [8], se rendent à la banquette [9]. Le Diacre, ayant ensuite pris le Rameau du Célébrant avec les baisers ordinaires, le remet avec le sien au Cérémoniaire. Ils se tournent en face de l'autel [10]. Le Diacre et le Sous-Diacre ôtent la chape au Célébrant, qui se revêt du manipule et de la chasuble; le

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. et *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. *Mem. rit.* — [4] Gavantus. — [5] Baldeschi et autres. — [6] Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Cær. Ep.* Loc. cit. — [10] Baldeschi et autres.

Diacre et le Sous-Diacre mettent le manipule; ensuite le Célébrant, accompagné de ses Ministres, se rend à l'autel avec les saluts convenables, et commence la Messe [1].

41. Nota. C'est le Prêtre qui a fait la Bénédiction des Rameaux, et non point un autre, qui doit célébrer la Messe solennelle [2].

ARTICLE V

Règles particulières à la Messe solennelle de ce jour.

42. Pendant qu'on chante l'épître ou pendant le trait, les trois Diacres qui doivent chanter la Passion vont à la sacristie, où ils se revêtent de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule et de l'étole violette [3].

43. Pendant l'épître, lorsque le Sous-Diacre chante ces mots : *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur*, tout le monde se met à genoux et reste dans cette position jusqu'au mot *infernorum* inclusivement [4]. Le Célébrant se met à genoux devant le milieu de l'autel, sur le marchepied, ayant le Diacre à sa gauche, pourvu qu'il ne soit pas occupé à lire l'épître, le graduel ou le trait [5].

44. Le Sous-Diacre, ayant achevé l'épître, attend que le Célébrant ait terminé le trait; ayant reçu la bénédiction et repris la chasuble pliée, s'il s'en sert, il se place à la droite du Diacre comme pour l'introït. Pendant qu'on chante le trait, le Célébrant va s'asseoir avec ses Ministres [6].

45. Vers la fin du trait, les trois Diacres de la Passion [7], tenant chacun son livre des deux mains appuyé sur la poitrine [8], et accompagnés du second Cérémoniaire, font la révérence à la croix, se couvrent, et se rendent au chœur ou au sanctuaire

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] S. C., 12 juin 1627. Gardel., 540 ou 687, ad 3, *in Brundusina*. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 14, et c. xxvi, n. 17. — [4] Ibid., n. 13. — [5] Merati. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 14. — [8] Baldeschi.

dans l'ordre suivant : le second Cérémoniaire marche le premier, les mains jointes; il est suivi des trois Diacres, marchant l'un à la suite de l'autre, l'Évangéliste d'abord, puis celui qui fait la partie de la Synagogue, et enfin celui qui fait celle de Notre-Seigneur[1] (1).

46. En entrant au chœur, ils se découvrent, donnent leurs barrettes au second Cérémoniaire, et vont se placer de manière que celui qui fait la partie de Notre-Seigneur soit au milieu, ayant à sa droite l'Évangéliste, et à sa gauche celui qui fait la partie de la Synagogue. Ils s'avancent ainsi au bas des degrés, et font la génuflexion, le salut convenable au Célébrant et au Chœur, puis vont à leurs pupitres, où ils se placent, l'Évangéliste au milieu, à sa droite celui qui fait la partie de Notre-Seigneur, et à sa gauche celui qui fait celle de la Synagogue. En arrivant, ils placent leurs livres sur les pupitres, et[2], sans autre cérémonie, l'Évangéliste commence à chanter *Passio*[3]. Pendant tout le temps, ils restent tous trois les mains jointes, ainsi que le Cérémoniaire[4], qui se tient, non loin d'eux, à une banquette sur laquelle il a mis leurs barrettes[5] (2).

(1) Le Cérémonial des Évêques suppose qu'il n'y a pas de pupitres et qu'il n'y a qu'un seul livre. Il indique en conséquence trois Clercs en surplis pour assister les trois Diacres. Ces trois Clercs viennent à l'autel à la suite des trois Diacres, et, après les révérences d'usage, vont se placer vis-à-vis d'eux pour tenir les livres. S'il n'y en a qu'un, ils le changent entre eux lorsqu'ils en sont avertis par le Cérémoniaire.

(2) Comme on le voit par la Rubrique du Cérémonial des Évêques, ceux qui chantent la Passion sont trois Diacres. Si l'on n'avait pas trois Diacres, suivant Bauldry et Gavantus, le Diacre de la Messe devrait la chanter seul tout entière. (Bauldry, part. IV, ch. v, art. 3, n. 22. Gavantus, part. IV, tit. vii, ad Rub., n. 18.) Bauldry désapprouve l'usage de certaines églises, où la Passion est chantée par le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre. Voici ce que dit Merati à ce sujet : « Si desint Cantores. « Gavantus ait quod solus Diaconus cantare debet totam Passionem ; non « approbando distinctionem, seu distributionem Passionis inter Celebran- « tem, Diaconum, et Subdiaconum, ita ut Celebrans vicem Christi gerat,

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi.

47. Au moment où l'Évangéliste commence, le Chœur se lève, se découvre, et chacun prend son Rameau : on reste dans cette position tout le temps de la Passion [1]. Le Célébrant se lève aussi avec ses Ministres, et retourne [2], par le plus court chemin [3], au coin de l'épître [4], où ils se placent comme pour l'introït [5] (1). Le Cérémoniaire donne au Diacre son Rameau et

« et Subdiaconus Turbarum. Sed pace præclarissimi nostri Auctoris ego « potius improbarem, quod Diaconus solus cantet totam Passionem : non « enim hic sacer Minister potest variis modulationibus nunc Christi, nunc « Evangelistæ, modo Turbarum personam induere, cum nimis improbus « esset hic labor, et non ad pietatem, sed potius ad risum moveret popu- « lum. In defectu igitur Cantorum approbarem potius Celebrantem per- « sonam Christi induere, Diaconum Evangelistæ, Subdiaconum Turba- « rum, quæ quidem modo est praxis multarum Ecclesiarum sufficientiam « Cantorum non habentium. » (Merati, Ibid., n. 30.)

Le raisonnement de Merati paraît bien juste, tout en autorisant cependant la pratique de faire chanter par le Sous-Diacre le texte de l'évangile, ce que ne permet aucun autre auteur.

Il est assurément difficile de donner une solution satisfaisante à cette question ; seulement on pourrait donner les principes suivants, le premier comme certain, les autres comme vraisemblables. 1° *Le Célébrant peut chanter une partie de la passion*. On le conclut de cette décision de la S. C., qui, à cette question : « An in ecclesiis, in quibus ob Sacerdotum « defectum Celebrans in Hebdomada majori decantare cogitur partem « Passionis, illam decantare debeat in cornu evangelii ? » Elle a répondu : *Affirmative*. (S. C., 12 mars 1836. Gardel., 4628 ou 4777, ad 2, *in Tridentina*.) 2° *Dans ce cas, il doit la chanter au coin de l'évangile*, comme il est clair d'après le décret. 3° *Le Diacre de la Messe pourrait, ce semble, chanter une partie de la Passion, et particulièrement celle de l'Évangéliste*. En effet, c'est plutôt son office que celui du Célébrant, à qui cependant on l'accorde. 4° *On pourrait admettre le Sous-Diacre à en chanter une partie*, supposé, 1° qu'il fût Prêtre ou Diacre ; 2° qu'il prît une étole pour ce moment.

(1) Si le Célébrant devait chanter une partie de la Passion, au signe du Cérémoniaire, il reviendrait à l'autel avec ses Ministres par le chemin le plus long, et, après les révérences d'usage, le Cérémoniaire transporterait le livre au coin de l'évangile. Pendant ce temps-là, les Ministres se rendraient aux pupitres et le Célébrant au coin de l'évangile. Il recevrait son Rameau du Cérémoniaire lorsque le Diacre chanterait *Altera autem die*.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 16. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs.

celui du Célébrant, et au Sous-Diacre le sien [1]. Le Diacre donne le Rameau au Célébrant avec les baisers ordinaires, et tous trois les tiennent de la main gauche [2]. Le Célébrant lit la Passion au coin de l'épître, un peu tourné vers ceux qui la chantent [3]; il lit jusqu'au texte qui tient lieu d'évangile exclusivement. Lorsqu'il est arrivé aux paroles *emisit spiritum*, il ne se met pas à genoux [4].

48. Lorsque le Célébrant a fini de lire la Passion, ses Ministres vont se mettre au-dessous de lui, l'un derrière l'autre, et tous trois se tournent vers ceux qui la chantent, en tenant leur Rameau de la main droite, la gauche posée sur la poitrine [5]. Au nom de Jésus, ils inclinent la tête vers la croix [6], et après ces paroles, *emisit spiritum*, il se mettent à genoux au lieu où ils se trouvent, tournés vers l'autel. Les Diacres de la Passion se mettent à genoux, tournés vers le livre [7]. Tout le monde se met à genoux en même temps [8] et y demeure l'espace d'un *Pater* (1). Au signe du Cérémoniaire, l'Évangéliste se lève avant tous les autres [9] (2).

(1) Dans quelques lieux, on reste incliné très-profondément, de manière que le Prêtre, à genoux sur le degré, demeure prosterné la tête dans ses mains. Cette disposition se rapproche d'une pratique que nous croyons assez générale en France, et qui est prescrite par les Cérémoniaux de quelques églises particulières : c'est de baiser la terre à ce même endroit où la Rubrique dit : *Hic genuflectitur et pausatur aliquantulum*.

(2) Suivant Bauldry, après *emisit spiritum*, le Sous-Diacre transporterait le Missel au coin de l'évangile, et le Célébrant, après avoir dit *Munda cor meum*, lirait la partie qui sert d'évangile, pendant ce temps le Diacre se préparerait à l'ordinaire, et on ferait la bénédiction de l'encens pour éviter l'intervalle assez long qu'on suppose ici entre la fin de la Passion et le commencement de l'évangile. Merati, de Bralion et autres donnent ici la disposition que prescrit Baldeschi. D'après le Cérémonial des Évêques, l'Évêque s'assied aussitôt que le chant de la Passion est terminé, et alors le Diacre se prépare pour l'évangile. Merati s'exprime ainsi : « Observandum est hic, quod aliqui Rubricistæ videntur maximas

[1] Baldeschi et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 17. — [4] La plupart des auteurs. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Grand nombre d'auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Plusieurs auteurs.

49. Après que les trois Diacres ont fini de chanter la Passion, le Clergé s'assied; les trois Diacres viennent devant le milieu de la même manière qu'à leur entrée au chœur, et, ayant fait la génuflexion à la croix et les autres saluts ordinaires, ils reçoivent leurs barrettes du second Cérémoniaire. Lorsqu'ils sont sortis du chœur, ils se couvrent et retournent à la sacristie, l'un à la suite de l'autre, dans le même ordre qu'ils sont venus à l'autel [1].

50. Lorsque les Diacres de la Passion sont partis, on enlève les pupitres. Le Sous-Diacre remet son Rameau au Cérémoniaire, et porte, de la manière accoutumée, le Missel au côté de l'évangile. Le Célébrant, ayant donné son Rameau au Diacre, qui le remet avec le sien entre les mains du Cérémoniaire, se rend au milieu de l'autel, dit *Munda cor meum* et *Jube Domne benedicere;* puis, sans dire *Dominus vobiscum* et sans faire le signe de la croix ni sur le livre ni sur lui-même, il lit le reste du texte de la Passion qui tient lieu d'évangile, et, à la fin, le Sous-Diacre répond *Laus tibi Christe.* Le Diacre

« pati angustias, discutientes nimirum, an Celebrans lecta in cornu epi-
« stolæ prima ac majori parte Passionis, statim debeat partem secun-
« dam legere, quæ evangelii locum tenet, et pro qua prius dicendum est
« *Munda cor meum*, et *Jube Domne*, an vero cum Ministris transire dum
« cantatur Passio (quod certe adstantibus admirationis et distractionis
« occasionem præbere posset), ad cornu Evangelii ad illam legendam;
« an denique illud facere debeat statim post factam pausam a Cantoribus?
« Miratur Bralion hanc DD. anxietatem; et pro dubii solutione nullum
« prædictorum faciendum censet. Quid enim causæ est, ait ipse, cum
« Cæremoniale Episcoporum nihil in contrarium aperte dicat, quominus
« post cantatam a Cantoribus totam Passionem usque ad partem illam
« ultimam, quæ locum tenet Evangelii, in cornu Evangelii illam legat
« Celebrans, ministrante Subdiacono, dum Diaconus Missæ pro illa can-
« tanda deponit planetam plicatam, accipit latiorem stolam, defert librum
« seu Missale ad altare et dicit *Munda cor meum;* et dum etiam tria
« legilia, quæ inservierunt pro Cantoribus Passionis, amoventur? Hæc
« etenim omnia non debent fieri immediate post pausam, ut fiunt a multis
« cum indecenti præcipitatione; sed secundum cæremoniale, cantata
« omnino Passione. Nec ulla fit interruptio Officii, quamvis a choro
« nihil cantetur; sufficit enim quod Celebrans et Ministri suum munus
« exequantur. » (Merati, part. IV, tit. VII, n. XXXI.)

[1] Grand nombre d'auteurs.

quitte alors, s'il s'en sert, la chasuble pliée, prend la grande étole, et porte sur l'autel le livre des évangiles à l'ordinaire [1].

51. Lorsque le Célébrant, après avoir lu l'évangile, est revenu au milieu de l'autel, on fait à l'ordinaire la bénédiction de l'encens, le Diacre dit *Munda cor meum*, demande la bénédiction au Célébrant, et va chanter l'évangile avec les cérémonies accoutumées; les Acolytes ne portent point de chandeliers [2]; mais ils ont en main leurs Rameaux [3] si c'est l'usage [4]. Le Diacre encense le livre, et sans faire le signe de la croix sur le livre ni sur lui-même, il commence *Altera autem die*. Le Célébrant, après avoir donné la bénédiction au Diacre [5], reçoit son Rameau des mains du second Cérémoniaire, et le tient de la main droite pendant l'évangile. Après l'évangile, il rend son Rameau au Cérémoniaire [6], et baise le livre à ces mots, *Altera autem die* [7].

52. On continue la Messe à l'ordinaire [8]. Après la Messe, tous, excepté le Célébrant et ses Ministres, retournent à la sacristie portant leur Rameau à la main [9].

ARTICLE VI

De la Bénédiction et de la Distribution des Rameaux par l'Évêque.

53. La Bénédiction des Rameaux se fait exactement comme la Bénédiction des Cierges le jour de la Purification de la très-sainte Vierge, et celle des Cendres, le premier jour du carême. L'Évêque est également à son trône, revêtu des ornements sacrés et accompagné des mêmes Ministres [10]. On omet l'Aspersion de l'eau bénite [11].

54. Le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe doivent se trouver au sanctuaire pour l'épître et l'évangile, et ils observent les mêmes cérémonies qu'à la Messe devant l'Évêque. Pour l'épître et l'évangile, on observe absolument les mêmes cérémonies qu'à la Messe [12].

[1] Mêmes auteurs — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Castaldi. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 20. — [11] S. C., 11 fév. 1702. Gardel., 3465 ou 3614, ad 3, *in Lerien.* — [12] Conséq.

55. L'Évêque lit à son trône ce que le Prêtre lit à l'autel, puis commence la Bénédiction par *Dominus vobiscum* et l'oraison *Auge fidem* [1].

56. Tout le reste se pratique exactement comme au jour de la Purification [2] (1).

ARTICLE VII

Règles particulières aux Messes basses de ce jour et du Mardi et Mercredi de la Semaine sainte.

57. Aux Messes basses, le Prêtre doit lire la Passion au coin de l'évangile [3], mais il ne dit *Munda cor meum* qu'avant la partie qui sert d'évangile [4]. Il devra donc, après avoir achevé le trait, passer au côté de l'évangile en faisant au milieu une inclination de tête à la croix [5]. A ces mots : *emisit spiritum, expiravit*, il se met à genoux un instant [6], tourné vers le livre [7]; au moment marqué dans le Missel, il vient au milieu de l'autel dire *Munda cor meum*, et continue la Messe à l'ordinaire [8].

CHAPITRE VIII

De l'Office des Ténèbres.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. L'église et l'autel pourront être décorés de la même manière que le dimanche précédent, mais un peu plus simple-

(1) Le Cérémonial des Évêques ne parle plus du Diacre et du Sous-Diacre qui ont chanté l'épître et l'évangile : comme il renvoie à la fête de la Purification, il y a tout lieu de croire qu'ils doivent retourner à la sacristie pour revenir avec le Célébrant commencer la Messe.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [2] Ibid., n. 1. — [3] S. C., 4 août 1663. Gardel., 2094 ou 2241, ad 1, *Dalmatiarum*. — [4] *Rub. Miss.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Bauldry. Ibid., art. III, n. 27. — [8] *Rub.* Ibid.

ment[1]; aux Ténèbres du Vendredi et du Samedi saint, qui se disent la veille, l'autel est entièrement nu, ainsi que les degrés et le pavé[2].

2. Les cierges de l'autel seront de cire jaune[3].

3. Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, on le porte à un autre autel avant le commencement de l'Office[4].

4. On place du côté de l'épître un chandelier triangulaire disposé de manière à pouvoir supporter quinze cierges de cire jaune du poids d'une livre ou environ, et qu'on allume en même temps que les cierges de l'autel[5]; auprès de ce chandelier on met un éteignoir[6].

5. Au milieu du chœur ou ailleurs, suivant l'usage, on met un pupitre[7] nu[8] pour chanter les leçons[9].

ARTICLE II

Des cérémonies à observer à l'Office des Ténèbres.

6. L'heure de l'Office étant arrivée, on allume les cierges de l'autel et ceux du chandelier triangulaire; et, si le Clergé se rend au chœur avec l'Officiant, les plus dignes marchent les premiers, ainsi qu'il a été dit pour les Matines, p. 298. Tout le monde étant arrivé au chœur, on se met à genoux et on dit *Aperi*, puis on se lève et on dit à voix basse *Pater*, *Ave*, *Credo*[10].

7. Au signe donné par le premier du Chœur, les Chantres entonnent la première antienne (1). Quand elle est finie, ils entonnent le psaume, et tous s'asseyent et se couvrent[11].

8. Nota. A la fin des psaumes, on ne dit pas *Gloria Patri*, mais on répète immédiatement l'antienne[12].

(1) Il est bon de remarquer qu'à cet Office, comme aux Offices des morts, on n'annonce pas les antiennes, et qu'elles sont commencées par les Chantres eux-mêmes.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 4. — [2] Ibid., n. 17. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi, Merati et autres. — [5] *Cær. Ep.* Ibid — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Ibid., et c. VI, n. 2. — [11] Ibid. — [12] *Rub. Brev.*

9. Après le premier psaume, le Clerc désigné éteint le dernier cierge du côté de l'évangile qui se trouve sur le chandelier triangulaire. A la fin du second psaume, il éteint le premier du côté de l'épître, et ainsi de suite à la fin de chaque psaume[1], ne laissant allumé que le cierge du milieu[2].

10. Lorsqu'on a répété la troisième antienne et chanté le verset qui suit, tout le monde se lève et dit tout bas *Pater noster*. Le *Pater* fini, le Chœur s'assied et se couvre. On observe la même chose à la fin de chaque nocturne[3].

11. Les leçons se chantent devant un pupitre, comme il est dit nº 5[4]. Pendant qu'on répète l'antienne, le Cérémoniaire va inviter, par une simple inclination, celui qui doit chanter la première lamentation; il se met à sa gauche, et le conduit devant le pupitre des leçons. Ils font tous deux, en arrivant, la génuflexion à la croix et le salut au Chœur, puis le Lecteur chante la lamentation, sans demander la bénédiction et sans dire *Tu autem Domine*, à la fin. La leçon finie, il fait de nouveau la génuflexion et le salut au Chœur, conjointement avec le Cérémoniaire; celui-ci l'accompagne ensuite à sa place, et, après l'avoir salué, il retourne au pupitre ou ailleurs, jusqu'à ce qu'on ait chanté le répons et son verset. Lorsqu'on reprend la réclame, il va avertir celui qui doit chanter la seconde leçon, et fait tout ce qui est prescrit pour la première. Il fait de même pour les autres leçons[5] (1).

12. A la fin des Laudes, lorsqu'on entonne le cantique *Benedictus*, tout le monde se lève. Au verset *Ut sine timore*, le Clerc désigné[6] vient au bas des degrés, fait la génuflexion, monte à l'autel[7], et va éteindre le cierge[8] qui se trouve le plus éloigné de la croix[9] du côté de l'évangile[10]; au verset *In sanctitate*, il se rend au côté de l'épître, faisant en passant la génu-

(1) Pour l'ordre à garder dans chant des leçons, V. part. V, c. VIII, n. 12, p. 300.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [2] Ibid., n. 12. — [3] Ibid., n. 8. — [4] Ibid., n. 9. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Cær. Ep.* Ibid.

flexion à la croix; puis, à chaque verset du cantique, il éteint de même les autres cierges de chaque côté alternativement[1], de manière qu'à la fin ils soient tous éteints. On éteint aussi toutes les lumières qui sont dans l'église, à l'exception de la lampe qui brûle devant le très-saint Sacrement[2].

13. Pendant la répétition de l'antienne, le Cérémoniaire, ou le Clerc désigné, prend au sommet du chandelier triangulaire le cierge qui reste allumé, puis il se rend près de l'autel, au coin de l'épître, où il le tient caché derrière l'autel ou de quelque autre manière[3].

14. Lorsqu'on commence *Christus factus est*, tout le monde se met à genoux; on dit ensuite à voix basse *Pater noster*, puis le Chœur psalmodie (1) le psaume *Miserere mei, Deus*[4].

15. Le psaume fini, l'Officiant (2), à genoux, la tête un peu inclinée, récite à voix haute l'oraison *Respice*, jusqu'à *Qui tecum* inclusivement. La conclusion se dit à voix basse[5].

16. L'oraison terminée, le Cérémoniaire frappe de la main sur son banc ou sur son livre, et tous les autres se mettent à faire un peu de bruit de la même manière jusqu'au moment où le

(1) Nous traduisons par ce mot *psalmodier* les paroles du Cérémonial des Évêques, *Chorus incipit... psalmum* Miserere mei Deus... *modulata, sed flebili voce*. Ce qu'on entend communément par *psalmodier* rend, ce semble, ces paroles du Cérémonial, et en même temps ce qui est dit par les auteurs les plus remarquables, d'après lesquels ce psaume se dit : « Non sub cantu : alte legendo sine nota ab initio usque ad finem. » (Christophe Marcel, l. II, c. XLIII.) D'après Merati et Bauldry, suivis par Baldeschi, ce psaume serait commencé par l'Officiant. Cependant le Cérémonial des Évêques ne le suppose pas. Voici comment il s'exprime : « Chorus incipit sub silentio *Pater noster*, mox psalmum *Miserere mei* « *Deus*. »

(2) Lorsque l'Évêque est présent, c'est lui qui chante cette oraison. Telle peut être la raison pour laquelle Bauldry et Baldeschi attribuent au premier du Chœur le droit de chanter l'oraison *Respice*. Les autres disent tout simplement l'*Officiant*. Christophe Marcel, parlant des Ténèbres en l'absence du Pape, dit : « Prior Cardinalium vel, ut aliquando servatum « est, Cardinalis in crastinum celebraturus, genuflexus in suo loco inter « alios Cardinales, dicit orationem *Respice*. » (Ibid.)

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Ibid., n. 12. — [4] Ibid., n. 12. — [5] Ibid., n. 14.

Clerc qui tient le cierge caché le fait paraître. Alors tout bruit doit cesser, et le Clergé se retire [1] dans le même ordre qu'il est venu [2].

CHAPITRE IX

Du Jeudi saint.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les ornements blancs nécessaires pour la Messe solennelle ; les étoles violettes du Célébrant et du Diacre pour le Dépouillement des autels; les ornements blancs du Sous-Diacre qui doit porter la croix; les chandeliers des Acolytes ; un nombre suffisant de cierges pour la Procession et des flambeaux pour l'élévation [3].

2. *A l'autel où l'on célèbre la Messe solennelle.* La croix est couverte d'un voile blanc [4]. Cet autel sera orné de parements blancs des plus beaux [5]. Les parements doivent être placés de manière à pouvoir être facilement enlevés au moment du Dépouillement des autels [6]. Aux autres autels, on laisse les parements violets [7].

3. *Sur la crédence.* Outre les choses nécessaires pour la Messe solennelle, on prépare un calice plus grand et plus beau que les autres, destiné à recevoir la sainte Réserve; on le couvre de la pale, de la patène et d'un beau voile blanc, et on y ajoute un ruban de soie blanche (1). Sur la patène qui doit servir à la

(1) Ce ruban est destiné à lier le voile en le serrant autour du pied du calice lorsque la sainte Réserve y sera déposée. Mais tel n'est point

[1] *Cær. Ep.*, n. 15. — [2] Conséq. — [3] Rub. du jour. — [4] S. C., 20 déc. 1783. Gardel., 4265 ou 4414, ad 4, *in Lusitana.* — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] Plusieurs auteurs.

Messe, on met deux hosties [1], dont l'une sera préparée de manière à entrer commodément dans le calice qui doit servir à la sainte Réserve. On disposera aussi sur la crédence des étoles blanches pour les Prêtres qui doivent communier, le ciboire avec des hosties et la nappe de communion [2].

4. On prépare en lieu convenable deux encensoirs avec la navette [3], l'instrument de bois qui doit remplacer la clochette [4], la chape du Célébrant [5], le dais [6] et l'*ombrellino;* enfin la croix de Procession [7] couverte d'un voile violet [8], mais le voile qui orne la hampe doit être blanc [9].

5. On aura dû préparer une chapelle pour le Reposoir [10]. Cette chapelle, qui doit se trouver dans l'église [11], sera séparée du grand autel [12] et décorée le plus magnifiquement possible, ornée décemment de tentures (1) [13], de fleurs [14], garnie d'un grand nombre de cierges [15], mais sans aucune Relique ni aucune image de Saints [16]; on ne doit pas non plus l'orner en noir [17]. On dispose un autel avec six grands chandeliers et un petit tabernacle [18] fermant à clef [19] (*capsula*) en lieu élevé [20], on y mettra une pale ou un corporal sur lequel on devra poser le calice. On mettra sur l'autel un corporal avec une bourse et la

l'usage des églises de France : il serait même impraticable avec la forme de nos voiles et notre manière de les disposer. Ces dispositions qu'indique Baldeschi relativement au ruban et à son usage ne sont pas prescrites par la Rubrique; mais elles sont réglées par le *Memoriale rituum* de Benoît XIII.

(1) Ces tentures doivent, autant que possible, être de couleur blanche, ou du moins cette couleur doit dominer; le devant d'autel doit être blanc. Il résulte d'une savante dissertation insérée dans la correspondance de Rome du 4 mars 1852, que l'Église ne représente point par ce rit la sépulture de Notre-Seigneur, et, par conséquent, cette chapelle doit être véritablement un reposoir, et non pas un tombeau.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3, et *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] Rub. du jour. — [4] *Mem. rit.* — [5] Rub. du jour. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 20. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] *Mem. rit.* — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. XXIII, n. 2. — [11] Gavantus, Baldeschi. — [12] *Mem. rit.* — [13] *Cær. Ep.* Ibid. — [14] *Mem. rit.* — [15] *Cær. Ep.* Ibid. — [16] *Mem. rit.* — [17] S. C., 21 janv. 1662. Gardel., 1999 ou 2146, *in Lauden.* — [18] *Cær. Ep.* Ibid. — [19] *Mem. rit.* — [20] *Cær. Ep.* Ibid.

clef du petit tabernacle. Enfin on tiendra prêt l'escabeau pour monter[1].

ARTICLE II

Règles particulières à la Messe solennelle de ce jour.

6. On ne dit pas le psaume *Judica me, Deus;* on omet le *Gloria Patri* à l'introït et au *Lavabo*[2].

7. Pendant tout le chant du *Gloria in excelsis*[3], après qu'il a été entonné par le Célébrant[4], on sonne les cloches de l'église[5]. Le premier Acolyte sonne la clochette pendant qu'il récite l'hymne avec ses Ministres[6]. On ne sonne plus jusqu'au Samedi saint[7]. Après le *Gloria in excelsis*, on ne touche plus l'orgue[8].

8. Le graduel se chante très-lentement, afin que le Célébrant ait le temps de lire l'évangile, de bénir l'encens et de donner la bénédiction au Diacre[9].

9. On ne donne pas la paix[10]; néanmoins, après avoir récité *Agnus Dei* avec le Célébrant, les Ministres sacrés changent de côté, faisant la génuflexion avant et après[11].

10. Pendant que le Célébrant dit les oraisons qui précèdent la communion, le Cérémoniaire, s'il en a le pouvoir, ou, à son défaut, le Sous-Diacre, prend à la crédence le calice préparé pour la sainte Réserve, ainsi que la patène, la pale, le voile et le ruban, et le porte sur l'autel au coin de l'épître[12].

11. Le Célébrant ayant communié sous les deux espèces, le Sous-Diacre couvre le calice, puis les deux Ministres sacrés font la génuflexion, changent de côté et font une nouvelle génuflexion conjointement avec le Célébrant. Le Diacre ôte le voile, la patène et la pale qui couvrent le calice qu'on vient d'apporter à l'autel, le prend et le présente au Célébrant, en l'inclinant

[1] *Mem. rit.* — [2] Rub. du jour. — [3] Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] *Cær. Ep.*, l, I, c. XXVIII, n. 2. — [9] Merati. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Baldeschi, Merati et autres. — [12] Conséq.

un peu [1]. Le Célébrant prend révérencieusement la sainte Hostie avec la patène, et la dépose [2] à plat [3] dans le calice; le Diacre couvre ensuite le calice de la pale, et par-dessus, de la patène [4] renversée [5] (1) et du voile, puis il le place au milieu de l'autel [6], comme au commencement de la Messe [7].

12. Le Diacre ouvre ensuite le ciboire, chante le *Confiteor*, pendant lequel le Célébrant est tourné vers lui, et on donne la communion à l'ordinaire; les Prêtres se présentent en étoles [8], qui ont dû leur être apportées par un Clerc [9].

13. La communion finie, s'il reste des Hosties, le Célébrant les consomme, ou bien l'on remet le ciboire dans le tabernacle; s'il n'y en a pas, on le laisse sur l'autel pour être transporté comme il est dit n° 32 [10] (2).

14. Les Acolytes, ayant fait la génuflexion, remettent leurs flambeaux aux premiers du Chœur, ou les reportent à la sacristie, s'il n'y a personne pour les prendre. Le Sous-Diacre qui doit porter la croix se rend à la sacristie pour se revêtir de ses ornements; les Thuriféraires vont préparer leurs encensoirs, et un Clerc porte à l'autel du Reposoir les barrettes du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre [11].

15. On achève la Messe avec les mêmes cérémonies que devant le saint Sacrement exposé, comme il est dit p. 236 [12]. Après les ablutions, les Ministres sacrés changent de côté, ayant soin de faire la génuflexion d'abord avant de partir et encore en arrivant. Le Sous-Diacre essuie le calice et le couvre à l'ordinaire, en se retirant un peu lorsque le Célébrant dit *Dominus vobiscum*. Il fait ensuite la génuflexion sur le marchepied, puis sur le degré, en passant devant le saint Sacrement; et, ayant placé le calice sur la crédence, il revient derrière le Diacre,

(1) Cette disposition suppose nécessairement une pale sans carton.
(2) On suppose que le saint Sacrement ne reste pas dans le tabernacle.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Baldeschi — [4] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [5] *Mem. rit.* — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.* Ibid, n. 6. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Ibid. — [11] Baldeschi. — [12] *Rub.* Ibid.

faisant encore la génuflexion en arrivant, si le Diacre est au milieu de l'autel[1].

16. Le Célébrant, ayant laissé le calice entre les mains du Sous-Diacre, fait la génuflexion et va lire la communion; ensuite, retournant au milieu, il fait la génuflexion avec le Diacre, baise l'autel, se tourne vers le peuple en se retirant vers le côté de l'évangile, de manière à ne pas tourner le dos au saint Sacrement, et chante *Dominus vobiscum*. Il fait de nouveau la génuflexion avec ses Ministres et va chanter l'oraison. Après l'oraison, il retourne au milieu, fait la génuflexion avec ses Ministres, baise l'autel, et, se tournant comme nous venons de le dire, il chante *Dominus vobiscum*. Le Diacre fait alors de nouveau la génuflexion, et, se tournant comme le Célébrant, il chante *Ite, Missa est*. Quand il a fini, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion, le Célébrant dit *Placeat*, le Diacre et le Sous-Diacre vont se mettre à genoux à l'ordinaire sur le marchepied pour la bénédiction[2].

17. Après *Placeat*, le Célébrant baise l'autel, dit *Benedicat vos omnipotens Deus;* puis, au lieu de faire l'inclination, il fait la génuflexion, se tourne vers le peuple comme pour *Dominus vobiscum*, et, sans achever le cercle et sans génuflexion, il se tourne sur sa gauche pour dire le dernier évangile[3]. Il ne fait pas de signe de croix sur l'autel, mais seulement sur lui-même[4] (1).

18. L'évangile terminé, le Diacre et le Sous-Diacre montent sur le marchepied, aux côtés du Célébrant; et, après avoir fait la génuflexion d'un seul genou, ils vont à la banquette par le plus court chemin[5].

19. Pendant le dernier évangile, le Porte-croix, ayant les mains jointes, vient avec les Thuriféraires qui portent leurs encensoirs, se rend à la crédence et va prendre la croix[6];

(1) D'après le *Memoriale rituum*, le Célébrant fait le signe de croix sur le carton.

[1] Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [3] *Mem. rit.* — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Baldeschi et autres. — [6] Baldeschi et autres.

et les Acolytes prennent leurs chandeliers. On distribue des cierges à tout le Clergé [1], ainsi qu'aux membres de la Confrérie du saint Sacrement, ou autres personnes pieuses qui doivent accompagner cette Procession [2].

ARTICLE III

De la Procession.

20. Lorsque le Célébrant et ses Ministres sont arrivés à la banquette, le Diacre et le Sous-Diacre quittent leurs manipules; puis le Célébrant, aidé de ses Ministres, quitte le manipule et la chasuble, et se revêt de la chape [3].

21. Ils vont ensuite à l'autel [4], le Célébrant étant entre ses deux Ministres, qui relèvent les bords de la chape [5]; ils font sur le pavé la génuflexion [6] à deux genoux [7], se mettent à genoux sur le plus bas degré, et font une courte adoration [8]. Au signe du Cérémoniaire, ils se lèvent; les Thuriféraires se présentent avec leurs encensoirs; le Diacre présente la cuiller sans baisers, et le Célébrant met l'encens dans les deux encensoirs sans le bénir. Ils se mettent de nouveau à genoux, et le Célébrant encense le très-saint Sacrement [9], ses Ministres relevant les bords de la chape [10].

22. Pendant l'encensement, le Cérémoniaire se rend à la crédence, prend le grand voile, et, après que le Célébrant a rendu l'encensoir, il le lui met sur les épaules [11], ou le lui fait mettre par le Diacre [12]. Les deux Thuriféraires se placent de chaque côté de l'autel, et les Clercs désignés pour cela remettent les montants du dais à des Prêtres revêtus de surplis [13] ou d'autres personnes, qui, selon l'usage des lieux, doivent le porter [14]. En même temps, le Porte-croix vient devant le milieu de l'autel ainsi que les Acolytes [15].

23. Lorsque le Célébrant a reçu le voile, il monte à l'autel

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] *Mem. rit.* — [3] Ibid. — [4] *Rub. Miss.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Rub.* Ibid. et *Cær. Ep.* Ibid., c. XXIII, n. 20. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Mem. rit.* — [9] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Conséq. — [11] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [12] *Rituale.* Process. SS. Sacram. — [13] Baldeschi. — [14] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIV, n. 2. — [15] Baldeschi.

avec ses Ministres sur le second degré, où le Célébrant et le Sous-Diacre se mettent à genoux. Le Diacre monte sur le marchepied, fait la génuflexion d'un seul genou [1], attache le voile au pied du calice avec le ruban blanc [2] (1), le prend de la main droite au-dessous du nœud, et de la gauche par le pied [3], et le donne au Célébrant [4]. Celui-ci, l'ayant pris de la gauche par le nœud, pose la main droite par-dessus, et le Diacre couvre ses mains des deux extrémités du voile [5]; ensuite le Diacre fait la génuflexion et va se placer à la droite du Célébrant; puis ils se lèvent, montent sur le marchepied et se tournent vers le peuple, le Diacre à droite du Célébrant, et le Sous-Diacre à gauche, tous les deux relevant les bords de la chape, et un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert [6], et le porte au-dessus du saint Sacrement jusqu'au moment où le Célébrant entre sous le dais [7]. Les Chantres [8] entonnent l'hymne *Pange, lingua, gloriosi Corporis mysterium* [9], et la Procession se rend au Reposoir, par le chemin le plus long, dans l'ordre qui suit [10].

24. Aussitôt que l'hymne est entonnée [11], les membres de la Confrérie du saint Sacrement, s'il y en a une, précédés de leur bannière, et des autres personnes qui ont coutume de s'y joindre, se mettent en marche [12] d'un pas grave [13] vers le Reposoir. Après eux viennent le Porte-croix et les Acolytes, puis le Clergé. Tous portent des cierges allumés [14], et font deux à deux, avant de partir, la génuflexion à deux genoux au très-saint Sacrement [15].

25. En dernier lieu viennent le Célébrant et les Ministres sacrés, qui se mettent sous le dais et suivent le reste du Clergé. Les deux Thuriféraires marchent devant le saint Sacrement, en agitant légèrement leurs encensoirs [16].

(1) V. p. 366, note 1.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 12. — [2] *Mem. rit.* — [3] Baldeschi, Merati. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] Cér. des Év. expl., l. II, c. XXIII, n. 21. — [8] Baldeschi. — [9] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] Baldeschi et autres. — [12] *Mem. rit.* — [13] Baldeschi. — [14] *Mem. rit.* — [15] Baldeschi et autres. — [16] V. p. 184.

26. Pendant la Procession, le Célébrant récite des psaumes ou des hymnes alternativement avec ses Ministres, sans dire *Gloria Patri* à la fin des psaumes : les Chantres continuent l'hymne [1].

27. Les Acolytes, avec le Porte-croix, s'arrêtent à une distance convenable de la porte de la chapelle du Reposoir, se retirent un peu de côté pour ne pas gêner, et laissent passer devant eux la Procession, qui se place comme il suit : les premiers de la Procession s'arrêtent le plus près de la croix, vis-à-vis l'un de l'autre; ceux qui viennent après eux se mettent à côté d'eux, de telle sorte que les derniers de la Procession se trouvent les plus rapprochés de l'autel, et tous se placeront de manière que le Célébrant puisse passer au milieu d'eux avec ses Ministres et les Thuriféraires, qui cesseront d'agiter leurs encensoirs dès qu'ils seront arrivés au Reposoir [2].

28. Si, pendant le cours de la Procession, on venait à chanter la strophe *Tantum ergo Sacramentum*, il conviendrait que tout le Clergé se mît à genoux, à l'exception du Porte-croix et des Acolytes, du Célébrant et de ses Ministres, qui devraient s'arrêter. Aussi est-il à propos de répéter plutôt quelques-unes des autres strophes, pour ne chanter celle-ci que lorsqu'on sera arrivé au Reposoir [3].

29. Lorsque le Célébrant et ses Ministres sont arrivés à l'autel, le Diacre monte sur le marchepied du côté de l'épître et se met à genoux, le visage tourné vers le côté de l'évangile [4]. Le Célébrant [5] et le Sous-Diacre [6] montent sur le dernier degré [7]; le Diacre écarte les côtés du grand voile qui sont sur le calice [8], le reçoit [9], et, s'étant levé, attend que le Célébrant se soit mis à genoux pour l'adorer [10]; puis il le place dans le tabernacle, qu'il laisse ouvert [11] (1), fait la génuflexion et vient se mettre à

(1) Suivant Baldeschi, le Diacre poserait le calice sur l'autel, et, après l'encensement, il serait renfermé dans le tabernacle, soit par lui, soit par

[1] Baldeschi, Merati et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] Merati — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Baldeschi, Merati et autres. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Les mêmes. — [11] *Cær. Ep.* Ibid.

genoux à la droite du Célébrant. Pendant ce temps, le Célébrant quitte le voile; alors les Chantres entonnent *Tantum ergo Sacramentum* (1). Après *Veneremur cernui*, le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir, sans le bénir, et encense à l'ordinaire, et à la fin de l'hymne le Diacre ferme le petit tabernacle [1], dont la clef ne doit jamais être confiée à des laïques, quelle que soit leur dignité [2], nonobstant toute coutume contraire [3]. Lorsque le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, on reprend les cierges; les membres du Clergé qui sont à genoux font une inclination profonde et se rendent au chœur, les plus dignes les premiers. Lorsqu'ils ont quitté la chapelle du Reposoir, le Célébrant et tous les Ministres se lèvent et font la génuflexion à deux genoux (2); les autres Ministres la font en même temps, excepté le Porte-croix et les Acolytes, et retournent à la sacristie en cet ordre : les deux Thuriféraires marchent en tête; puis le Porte-croix entre les deux Acolytes; enfin le Célébrant entre ses deux Ministres [4], la tête couverte [5].

ARTICLE IV

Des Vêpres et du Dépouillement des autels.

30. En arrivant au chœur, chacun des membres du Clergé fait la génuflexion devant l'autel, se rend à sa place, et dit debout [6], à voix basse, *Pater* et *Ave* [7]; et celui qui préside au chœur

un Prêtre en étole. En effet, il arrive souvent à Rome que ce tabernacle est fait en forme d'arche et s'ouvre par le haut. (Cér. des Év. expliqué.)

(1) On peut aussi chanter *O salutaris Hostia*. (*Cær. Ep.* Ibid.)

(2) On rend donc à la sainte Hostie les honneurs qu'on a coutume de rendre au saint Sacrement exposé.

[1] Baldeschi, Merati et autres. — [2] S. C., 30 janv. 1610. Gardel., 263 ou 420, *in Pacen.* 9 juillet 1633. Gardel., 340 ou 987, *in Hispalen.* 22 nov. 1636. Gardel., 901 ou 1048, *in Hispalen.* 13 sept. 1642. Gardel., 1265 ou 1412, *in Calaguritana.* 15 mars 1732. Gardel., 3857 ou 4007, *in Carthaginen.* 7 déc. 1737. Gardel., 3920 ou 4069, *in Tiburtina.* 11 déc. 1745. Gardel., 4030 ou 4179, *in Pampilonen.* — [3] S. C., 21 avr. 1668. Gardel., 2283 ou 2434, *in Conversana.* — [4] Baldeschi, Merati et autres. — [5] *Mem. rit.* — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub. Brev.*

entonne d'une voix médiocre, sans chanter, la première antienne des Vêpres [1], qui se disent à l'ordinaire [2]. Il commence aussi l'antienne de *Magnificat*, le *Miserere*, et dit l'oraison [3].

Nota. Pendant qu'on récite les Vêpres, les cierges de l'autel du chœur doivent être allumés [4].

31. Si le Clergé est assez nombreux, le Célébrant peut rester à la sacristie avec ses Ministres pendant les Vêpres [5].

32. Si le saint Sacrement est encore dans le tabernacle du grand autel, un Prêtre en surplis et étole blanche se rend à l'autel pendant les Vêpres; il est précédé d'un Clerc portant le voile et de deux ou quatre Céroféraires; et, observant les cérémonies prescrites, il laisse le tabernacle ouvert, et transporte le saint Sacrement dans une chapelle éloignée ou dans la sacristie [6], ou au Reposoir, et le met derrière le calice [7]. On éteint toutes les lampes de l'église, excepté celle de la chapelle du Reposoir [8].

33. Cependant le Célébrant et ses Ministres quittent les ornements blancs; puis le Célébrant et le Diacre prennent l'étole violette pour le Dépouillement des autels [9]. Vers la fin du psaume *Miserere*, ils se rendent à l'autel la tête couverte, à la suite des Acolytes et du Cérémoniaire, tous ayant les mains jointes. En entrant au chœur [10], les Acolytes s'écartent, le Célébrant et les Ministres sacrés prennent place au milieu, donnent leurs barrettes au Cérémoniaire, saluent le Chœur, et tous ensemble font la génuflexion à la croix, à l'exception du Célébrant, qui fait seulement une inclination profonde. Ils montent tous sur le marchepied, attendent que l'oraison soit terminée, et alors le Célébrant commence d'une voix médiocre et sans chanter l'antienne *Diviserunt;* le Chœur la continue, puis dit le psaume *Deus*, *Deus meus*. En dépouillant les autels, le Célébrant dit le même psaume avec ses Ministres, et, s'il fait lui-même le Dépouillement des autres autels, on ne répète l'antienne que lorsqu'il est revenu au grand autel [11].

[1] Baldeschi. — [2] Rub. du jour. — [3] Baldeschi. — [4] Tous les auteurs. — [5] Merati. — [6] Ibid. — [7] *Mem. rit.* — [8] Merati. — [9] Rub. du jour.— [10] Tous les auteurs. — [11] Baldeschi, Merati et autres.

34. Le Dépouillement des autels se fait comme il suit : les Acolytes ayant enlevé le Missel et les canons, le Célébrant et ses Ministres enlèvent successivement les trois nappes, qu'ils remettent aux Acolytes. Ceux-ci, les ayant déposées en lieu convenable, ôtent les parements, les tapis et les autres ornements de l'autel, n'y laissant que les cierges allumés sur les chandeliers. Le Célébrant et ses Ministres descendent au bas des degrés, font les révérences convenables à l'autel et au Chœur, en même temps que le Cérémoniaire et les Acolytes, reçoivent leurs barrettes, et se rendent dans le même ordre aux autres autels, qu'ils dépouillent de la même manière. S'ils passent devant le Reposoir, ils font la génuflexion à deux genoux [1].

Nota. Dans les églises où il y a un grand nombre d'autels, pendant que le Célébrant fait le Dépouillement de l'autel principal, d'autres Prêtres, en surplis et étole violette, peuvent faire le Dépouillement des autres en récitant le même psaume [2].

35. Le Célébrant, quand il a fini le Dépouillement, revient au grand autel; il attend que le Chœur ait répété l'antienne; puis, ayant fait les révérences convenables, il retourne à la sacristie avec ses Ministres et quitte les vêtements sacrés [3].

36. Pendant ces trois derniers jours de la Semaine sainte, on doit ôter l'eau bénite des bénitiers de l'église [4].

37. Nota. L'usage de supprimer en ces jours la récitation de l'*Angelus* est répréhensible, car Benoît XIII dit formellement que le signal de cette prière est donné par la crécelle [5].

ARTICLE V

Du Lavement des pieds ou Mandatum.

38. *A la sacristie*, on prépare pour le Célébrant l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape violettes, les ornements

[1] Tous les auteurs. — [2] Plusieurs auteurs. [3] Baldeschi, Merati. — [4] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 60, *Marsorum*. — [5] *Mem. rit.*

blancs du Diacre et du Sous-Diacre, comme pour la Messe solennelle[1], avec manipules[2] (1).

39. Pour la cérémonie du Lavement des pieds, on prépare dans l'église ou dans un lieu convenable (2), suivant l'usage, une crédence ou une table couverte d'une nappe, sur laquelle on met deux chandeliers avec deux cierges de cire blanche allumés. Sur cette table, on place deux ou plusieurs bassins, avec des vases, qu'on devra remplir d'eau tiède; dans un plateau, treize (3) serviettes pour essuyer les pieds, et un autre contenant de l'argent pour l'aumône à donner[3], si ceux à qui on lave les pieds sont des pauvres[4] (4); un vase contenant de l'eau chaude et un autre contenant de l'eau froide; un autre

(1) Tous les auteurs s'accordent à dire que les Ministres sacrés doivent avoir le manipule jusqu'au moment où le Prêtre déposera la chape. Le Cérémonial des Évêques dit, à la vérité, qu'ils sont revêtus de tous les vêtements sacrés « præter manipulos, » ce qui ne signifie pas qu'ils ne portent pas le manipule pour l'évangile, mais seulement qu'ils ne le prennent, comme de coutume, que quand l'Évêque est habillé ; on lit d'ailleurs dans la Rubrique du Missel : « Ministrante Diacono, qui, paratus cum Subdiacono, ut in Missa, » etc.

(2) Ce lieu est ainsi désigné dans le Cérémonial des Évêques (lib. II, cap. XXIV, n. 3) : « In ecclesia ubi magis conveniret, seu in aula capitu- « lari, vel alio loco consueto et idoneo; » le Missel dit : « In loco ad id « deputato. » Les auteurs concluent de là que cette action de laver les pieds ne peut se faire dans l'église que lorsqu'elle est vaste et qu'il y a un lieu assez éloigné du saint Sacrement pour ne pas distraire les fidèles qui y sont en adoration.

(3) D'après le même Cérémonial, ceux à qui on lave les pieds sont au nombre de treize, On peut voir ce que dit Merati. (Ibid., n. 23.)

(4) Nous ne désignons pas quelles sont les personnes à qui le Supérieur lave les pieds ; car, dit le Cérémonial des Évêques, « Circa hoc diversi « sunt ritus Ecclesiarum; alicubi enim in usu est, vestire sumptibus Epi- « scopi, vel capituli tredecim pauperes, eosdemque cibo et potu reficere, « et mox suo tempore eisdem pedes lavare, et eleemosynam præbere ; « alibi, Episcopi lavant pedes tredecim ex suis Canonicis; ideo relinque- « tur hoc faciendum juxta consuetudinem Ecclesiarum, vel arbitrio Epi- « scopi, si maluerit pauperibus lavare, etiam in locis ubi sit consuetudo « lavandi Canonicis; videtur enim eo pacto majorem humilitatem, et cha- « ritatem præferre, quam lavare pedes Canonicis. » (*Cær. Ep.* Ibid., n. 2.)

[1] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXV, n. 1. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXV, n. 3. — [4] Ibid., n. 10.

pour donner à laver à celui qui préside à cette cérémonie. On dispose encore l'encensoir avec la navette, un pupitre couvert d'un voile de soie ou brodé d'or, sur lequel on devra placer le livre des évangiles, à la gauche du Prêtre; le livre des évangiles, le Missel et un autre pupitre nu pour les Chantres; à droite, un banc long, couvert d'un tapis vert, où devront s'asseoir les treize personnes à qui l'on doit laver les pieds, et qui doivent avoir le pied droit nu [1].

40. Après le Dépouillement des autels, à l'heure convenable, le signal étant donné, le Clergé se rend au lieu désigné pour cette cérémonie. Le Supérieur du lieu se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape violettes; le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent d'ornements blancs, puis ils se rendent au lieu préparé, étant précédés de deux Acolytes portant leurs chandeliers [2].

41. Lorsqu'ils y sont arrivés, on fait la bénédiction de l'encens, le Diacre dit *Munda cor meum*, et va chanter l'évangile au lieu préparé. On observe ici toutes les cérémonies prescrites pour la Messe solennelle. Après l'évangile, le Sous-Diacre porte le livre à baiser au Prêtre, et le Diacre l'encense [3].

42. Ensuite le Prêtre quitte la chape [4], les Ministres sacrés leurs manipules [5]; ceux-ci le ceignent d'un linge; puis, accompagné du Diacre et du Sous-Diacre, il commence le Lavement des pieds [6].

43. Cette cérémonie se fait de cette manière : le Prêtre, entre ses deux Ministres, s'approche de chacun de ceux auxquels il doit laver les pieds, se met à genoux, prend des mains du Clerc désigné pour cela le bassin et le vase qui contient l'eau, lave à chacun le pied droit, que le Sous-Diacre soutient, l'essuie avec le linge qui lui est présenté par le Diacre, et le baise après l'avoir essuyé [7].

44. Le Lavement des pieds terminé, le Prêtre se lave les mains, et les essuie avec un autre linge; puis il revient au lieu

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [2] Rub. du jour et *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [3] Ibid. — [4] Rub. du jour. — [5] Merati, Bauldry et autres. — [6] Rub. du jour. — [7] Rub. du jour et *Cær. Ep.* Ibid., n. 7.

où il était d'abord, reçoit la chape, et se tenant debout, la tête découverte, il dit les versets et l'oraison; après quoi on retourne à la sacristie[1].

CHAPITRE X

Du Vendredi saint.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les ornements noirs comme pour la Messe solennelle, sans dalmatique ni tunique, mais avec les chasubles pliées, si l'on s'en sert. On prépare encore trois amicts, aubes, cordons, manipules et étoles de couleur noire et les livres pour les Diacres qui doivent chanter la Passion[2].

2. *A l'autel.* L'autel doit être entièrement nu; on n'y met pas de chandeliers en argent; les cierges seront de cire jaune, et non allumés[3]. On y place une croix de bois, couverte d'un voile noir ou violet, de sorte qu'on puisse facilement la découvrir[4]. Sur le bord du marchepied de l'autel, qui sera aussi entièrement nu, on mettra trois coussins de couleur violette, l'un au milieu et les deux autres à quelque distance sur les côtés[5].

3. *A la crédence.* La crédence sera couverte d'une nappe qui ne couvrira que la table seule. On mettra dessus une nappe pliée, de la dimension de la table de l'autel, le pupitre avec le Missel; le livre pour chanter les leçons et l'évangile; une bourse noire avec un corporal, une pale et un purificatoire; le voile noir pour couvrir le calice à la fin de l'Office; les burettes avec le plateau et le manuterge[6]; un petit vase avec un peu d'eau pour purifier les doigts du Célébrant, en cas de besoin; les

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Rub. du jour et *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 1 et 7. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., 2 et 5, et *Mem. rit.* — [4] *Mem. rit.* — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Mem. rit.*

chandeliers des Acolytes avec des cierges de cire jaune non allumés [1]; un plateau d'argent pour recevoir les offrandes [2].

4. On prépare en lieu convenable l'encensoir et la navette, un coussin et un long tapis violet, qu'on étendra pour l'Adoration de la Croix, avec un voile blanc tissu de soie violette [3] et la croix de Procession couverte d'un voile violet [4].

5. La banquette doit être nue [5].

6. On dispose encore trois pupitres nus pour chanter la Passion [6].

7. *A la chapelle du Reposoir*. On met à la chapelle du Reposoir une bourse blanche et un corporal étendu sur l'autel, le dais et l'*ombrellino*, un beau voile blanc, les flambeaux et les cierges pour la Procession [7]. Sur l'autel, on met la clef du tabernacle, et auprès, l'escabeau pour monter [8].

ARTICLE II

De l'Office du Vendredi saint, depuis le commencement jusqu'aux monitions.

8. Le Célébrant et ses Ministres s'habillent comme pour la Messe [9] en récitant les prières accoutumées [10], puis on se rend au chœur à l'ordinaire; les Acolytes les précèdent, les mains jointes, sans porter leurs chandeliers [11].

9. Lorsqu'ils sont arrivés à l'autel, les Acolytes, après avoir fait la génuflexion à la croix, se retirent à leurs places, le Diacre reçoit, sans aucun baiser, la barrette du Célébrant, la donne avec la sienne au Cérémoniaire, qui reçoit aussi celle du Sous-Diacre à l'ordinaire [12]. Ils se mettent aussitôt à genoux sur le pavé et se prosternent [13] en posant les mains et le visage [14] sur les coussins [15].

10. Tout le Clergé se met à genoux [16] et incline la tête. Le

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Mem. rit.* — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] *Mem. rit.* — [5] Baldeschi. — [6] Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] Rub. du jour. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [11] Rub. du jour. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Mem. rit.* — [14] Tous les auteurs. — [15] *Mem. rit.* — [16] Tous les auteurs.

Cérémoniaire et les Acolytes se mettent à genoux à leurs places[1]; mais, après une courte prière, ils se lèvent[2]; le Cérémoniaire prend sur la crédence le pupitre avec le Missel, le premier Acolyte prend la nappe de l'autel. Ils vont tous trois devant l'autel, et font la génuflexion derrière le Célébrant et ses Ministres, le Cérémoniaire étant au milieu; puis le premier Acolyte et le Cérémoniaire vont au coin de l'épître, et le second Acolyte au coin de l'évangile, passant par derrière les Ministres sacrés[3]. Les deux Acolytes étendent la nappe[4], et le Cérémoniaire place le pupitre et le Missel, qu'il ouvre à l'endroit de l'Office; ils reviennent faire la génuflexion derrière le Célébrant et ses Ministres[5], où ils demeurent à genoux[6].

11. Le Célébrant et ses Ministres, étant restés prosternés pendant le temps d'un *Miserere*[7], se lèvent au signe du Cérémoniaire; le Chœur se lève également; et, les Acolytes[8] ayant aussitôt retiré les trois coussins, le Célébrant et ses Ministres montent sur le marchepied : le Célébrant baise l'autel[9]; le Diacre et le Sous-Diacre font en même temps la génuflexion; puis ils vont au côté de l'épître, où ils se placent comme pour l'introït[10].

12. Pendant ce temps, un Lecteur[11] reçoit le Missel du second Cérémoniaire[12], et, accompagné de celui-ci[13], il va faire à l'ordinaire la génuflexion à l'autel; puis, après les saluts au Chœur, comme le Sous-Diacre a coutume de les faire, il va au lieu où se chante ordinairement l'épître[14], et chante la leçon à haute voix[15] sur le ton des prophéties. Lorsqu'il commence, le Chœur s'assied; le Célébrant la lit à voix basse; ses Ministres ne répondent pas *Deo gratias*, et il lit le trait qui suit[16].

13. Lorsque le Lecteur a fini de chanter la prophétie, il vient faire la génuflexion à l'autel et les autres saluts ordinaires, rend le livre au Cérémoniaire, et retourne à sa place sans baiser la main du Célébrant ni recevoir sa bénédiction. Le Chœur chante

[1] Baldeschi et autres. — [2] Rub. du jour. *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. *Mem. rit.* — [3] Man. des Cér. Rom. — [4] Tous les auteurs. — [5] Man. des Cér. rom. — [6] Suppl. [7] *Mem. rit.* — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Baldeschi. — [15] *Rub.* Ibid. — [16] Tous les auteurs.

le trait, pendant lequel le Célébrant peut aller s'asseoir avec ses Ministres [1].

14. Lorsque les Chantres sont arrivés à ces paroles, *Operuit cœlos*, le Diacre et le Sous-Diacre vont se mettre l'un derrière l'autre [2]. S'ils sont assis, ils vont alors à l'autel [3] par le plus court chemin [4] et se placent comme il vient d'être dit [5].

15. Le trait fini, le Célébrant chante *Oremus* et le Diacre *Flectamus genua*, et en même temps il fait la génuflexion ainsi que tout le Chœur, à l'exception du Célébrant. Le Sous-Diacre se lève le premier, chante *Levate*, et tous se relèvent; puis le Célébrant chante l'oraison [6], les mains étendues [7].

16. Pendant cette oraison, le Sous-Diacre quitte la chasuble pliée, si l'on s'en sert, et va chanter la leçon suivante sur le ton de l'épître, au lieu où l'on a coutume de la chanter [8], avec les révérences accoutumées à l'autel et au Chœur [9]. Cependant le Célébrant la lit à l'autel, assisté par le Diacre, qui ne répond point *Deo gratias;* puis il lit le trait qui suit [10]. Ils peuvent ensuite aller s'asseoir [11]. Le Sous-Diacre, ayant chanté la leçon, fait les saluts comme à l'ordinaire [12] et, sans demander la bénédiction au Célébrant, rend le livre au Cérémoniaire, reprend sa chasuble pliée s'il l'a quittée, et retourne à sa place [13]; il va à la banquette si le Célébrant est assis [14], et reste à l'autel, comme pour l'introït, si le Célébrant s'y trouve [15].

17. Pendant le chant de la deuxième leçon ou pendant le trait, le trois Diacres qui doivent chanter la Passion vont se revêtir de leurs ornements, et tout se passe comme le Dimanche des Rameaux, à l'exception de ce qui suit. Le Célébrant lit au coin de l'épître toute la Passion (1). Lorsqu'il est arrivé à la

(1) On peut voir ce que nous avons dit p. 357, note 1, pour le cas où le Célébrant chanterait une partie de la Passion.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVI, n. 2. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi et autres. — [6] Rub. du jour et *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [7] Tous les auteurs. — [8] Rub. du jour et *Cær. Ep.* Ibid., n. 15. — [9] Baldeschi. — [10] Tous les auteurs. — [11] S. C., 15 mars 1591. Gardel., Supp. 15 ou 15, ad 6, *in Osien.* — [12] Baldeschi — [13] *Rub.* Ibid. et *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Conséq. — [15] Tous les auteurs.

partie qui sert d'évangile [1], il s'incline profondément [2] vers la croix [3] et dit *Munda cor meum*, en omettant *Jube Domine benedicere* [4].

18. Quand la Passion est finie, le Diacre, s'il porte la chasuble pliée, la dépose et prend la grande étole, puis il porte le livre à l'autel et se met à genoux [5] sur le bord du marchepied [6] pour dire *Munda cor meum;* ensuite il se lève, reprend le livre, et, sans demander la bénédiction, descend au bas des degrés près du Sous-Diacre; après les révérences accoutumées, précédé du Cérémoniaire, des Acolytes sans chandeliers et du Sous-Diacre, il va chanter l'évangile. On n'y porte point l'encens [7].

19. Si l'on porte les chasubles pliées, le Diacre ne reprendra la sienne qu'à la fin de l'Office [8].

20. S'il y a un sermon sur la Passion, c'est à ce moment qu'il doit se faire [9].

ARTICLE III

Des monitions et oraisons.

21. Aussitôt que l'évangile est chanté [10], ou après le sermon [11], le Célébrant, au coin de l'épître, se tourne vers le Missel et commence les monitions et oraisons, comme il est marqué dans le Missel. La monition se chante sur le ton de la préface fériale, les mains jointes. La monition finie, le Célébrant [12], étendant et rejoignant les mains [13], chante *Oremus*. Le Diacre chante *Flectamus genua*, et le Sous-Diacre *Levate*, observant ce qui est marqué n° 15; puis le Célébrant chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues. Ces règles s'observent pour toutes les monitions et oraisons [14].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Castaldi. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 19. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Ibid., c. xxvi, n. 6. — [9] *Mem. rit.* — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, n. 7. — [11] Conséq. — [12] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid

22. On omet la monition et l'oraison pour l'Empereur Romain (1) [1].

23. A l'oraison pour les Juifs, qui est la huitième, on ne fléchit point le genou [2].

24. Vers la fin des oraisons [3], à celle qui commence par ces mots : *Omnipotens sempiterne Deus, qui salvas omnes Gentes*, les Acolytes [4], ou autres Clercs désignés pour cela, étendent un tapis sur les degrés de l'autel et dans le sanctuaire [5], de sorte qu'une des extrémités soit posée sur le premier degré [6]; ils y mettent aussi le coussin [7], et le reste du tapis tombe sur le pavé [8]; ils étendent, par-dessus le coussin, le long voile blanc tissu de soie violette [9].

ARTICLE IV

De l'Adoration de la Croix.

25. Les oraisons terminées, le Célébrant et ses Ministres vont par le plus court chemin à la banquette, où le Célébrant quitte [10] seulement [11] sa chasuble, ainsi que le Sous-Diacre, s'il s'en sert [12]. Le Célébrant vient ensuite se placer sur le pavé, près de l'autel du côté de l'épître, le visage tourné vers le peuple [13], et le Sous-Diacre se met à sa gauche [14]. Le Diacre [15], accompagné du Cérémoniaire [16], monte à l'autel [17], celui-ci [18], ou le Prêtre Sacristain [19], prend la Croix de l'autel et la remet au Diacre, qui la porte [20] révérencieusement, par le plus court chemin [21], au Célébrant, la lui remet [22] sans aucun baiser, de sorte que, le Célébrant l'ayant reçue, l'image du Crucifix soit tournée vers

(1) On ne peut rien ajouter sans une concession spéciale, comme celle qui a été accordée à la France le 10 septembre 1857.

[1] S. C., 7 déc. 1844. Gardel., 4839 ou 4985, ad 6, *in Melchlinien.* — [2] *Rub.* Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 2. *Mem. rit.* — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., c. xxvi, n. 8. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Baldeschi — [9] *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.* — [10] *Rub. Miss.* Ibid., *Cær. Ep.* Ibid. — [11] *Mem. rit.* — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Baldeschi. — [17] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [18] Baldeschi. — [19] *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 23. — [20] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [21] Baldeschi. — [22] *Cær. Ep.* Ibid., c. xxvi, n. 9.

le peuple [1]; le Diacre se place alors à sa droite [2]. Un des Acolytes [3] ou un autre Clerc [4] porte le Missel et le soutient ouvert devant le Célébrant [5].

26. Le Célébrant, ayant reçu la Croix, et la tenant de la main gauche, découvre de la droite le sommet de la Croix jusqu'au croisillon exclusivement [6], aidé en cela par ses Ministres, s'il en est besoin [7]; puis, en l'élevant [8] des deux mains [9] à la hauteur des yeux, prenant un ton de voix grave [10], assez bas et tellement ménagé, qu'on puisse chanter la même chose deux autres fois sur un ton plus élevé sans que le chant ait rien d'inconvenant [11], il chante *Ecce lignum Crucis* [12]. Aussitôt qu'il commence, tout le Chœur se découvre et se lève [13] Le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec le Célébrant : *in quo salus mundi pependit.* Le Chœur répond : *Venite adoremus*, et en même temps tous se mettent à genoux, excepté le Célébrant [14].

27. Lorsqu'on a fini de chanter *Venite adoremus*, tous se lèvent, et alors le Célébrant avec ses Ministres, toujours placés de la même manière, monte sur le marchepied du côté de l'épître, à l'endroit où on lit l'introït [15], le Diacre étant presque au milieu de l'autel, et le Sous-Diacre sur le degré le plus élevé [16]. Le Célébrant découvre le bras droit de la Croix et la tête du Crucifix, l'élève un peu plus haut, et chante sur un ton plus élevé que la première fois : *Ecce lignum Crucis*. Tout le reste se fait comme ci-dessus [17].

28. Ensuite le Célébrant, toujours accompagné de ses Ministres, va au milieu de l'autel. Il découvre alors entièrement la Croix [18], donne le voile au Sous-Diacre, qui le remet au Cérémoniaire ou à un des Acolytes, qui le porte sur la crédence [19], l'élève plus haut encore, et chante sur un ton plus élevé que les autres fois : *Ecce lignum Crucis*. On observe encore ici ce qui a été prescrit ci-dessus; seulement, après *Venite adoremus*,

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.* — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] *Mem. rit* [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Plusieurs auteurs — [12] *Rub* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Ibid. — [16] Baldeschi et autres. — [17] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [18] Ibid. — [19] Baldeschi et autres.

tous restent à genoux [1], y compris les Ministres sacrés [2], qui demeurent à genoux sur le marchepied, tournés vers le coussin où le Célébrant va placer la Croix [3].

29. Alors le Célébrant [4], marchant d'un pas grave [5], tenant respectueusement des deux mains la Croix élevée [6], accompagné seulement du Cérémoniaire, qui relève au besoin le bas de l'aube [7], passant par le côté de l'évangile [8], la porte révérencieusement [9], sans faire aucun salut [10], au lieu préparé. Y étant arrivé [11], il se met à genoux [12], la pose sur le coussin [13], de manière que les pieds soient en bas [14], et, s'il est nécessaire, il l'attache avec des rubans avec l'aide du Cérémoniaire; ensuite il se lève [15], fait la génuflexion d'un seul genou [16], et retourne à la banquette [17]. En même temps, ou un peu auparavant, le Cérémoniaire met près de la Croix, à droite, le plateau pour les offrandes [18].

30. Au moment où le Célébrant fait la génuflexion, le Chœur se lève; ses Ministres, sur le marchepied, font aussi la génuflexion vers la Croix, et descendent par le plus court chemin à la banquette. Le second Acolyte découvre la croix de Procession, et un autre Clerc découvre toutes les autres croix de l'église et de la sacristie, mais non pas les images [19].

31. Le Célébrant et ses Ministres, arrivés à la banquette, quittent leurs manipules [20]; puis s'asseyent [21], quittent leurs souliers [22] et se relèvent [23]. Ensuite, le Diacre et le Sous-Diacre restant à la banquette [24]; le Célébrant [25], accompagné du Cérémoniaire [26] (1), va adorer la Croix. A cet effet, il va se mettre

(1) Tous les auteurs, à l'exception de Baldeschi, disent que le Célébrant va *seul* adorer la Croix.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.* — [7] Baldeschi. — [8] *Mem. rit.* — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Cér. des Év. expl. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Tous les auteurs. — [17] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [18] *Cær. Ep.* Ibid. — [19] Baldeschi et autres. — [20] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3906 ou 4055, ad 4, *in Toletana.* — [21] *Mem. rit.* — [22] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [23] *Mem. rit.* — [24] Tous les auteurs. — [25] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [26] Baldeschi.

à genoux trois fois en trois endroits différents, à égale distance (1), et, à la troisième fois, il baise [1] les pieds du [2] Crucifix [3]. Cette cérémonie se fait de la manière indiquée ci-après.

32. Le Célébrant se mettra à genoux une première fois au bas du chœur [4], et pourra dire, s'il veut : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam Crucem tuam redemisti mundum*. Ensuite il se lève, se remet à genoux au milieu du chœur, et prie de même. Il fait la même chose auprès de la Croix, et baise seulement les pieds du Crucifix. Il se lève alors, fait une génuflexion à la Croix, et retourne par le plus court chemin à la banquette [5]. Il reprend ses souliers [6], aidé par les Acolytes [7], puis son manipule et sa chasuble [8] aidé par les Ministres sacrés [9] ; enfin il s'assied et se couvre [10].

33. Alors seulement, et non auparavant, les Ministres sacrés, ayant salué le Célébrant, vont [11] ensemble [12], accompagnés par le second Cérémoniaire [13], faire l'Adoration de la Croix de la même manière et avec les mêmes cérémonies que le Célébrant [14]. Le Diacre baise les pieds du Crucifix le premier, le Sous-Diacre après lui, puis ils vont à banquette, où ils observent ce qui est prescrit n° 34 [15].

34. Quand les Ministres de l'autel se sont retirés, les membres du [16] Clergé quittent leurs souliers [17] et commencent l'Adoration : les Prêtres les premiers, deux à deux; puis les autres

(1) 1° Le Maître des Cérémonies doit désigner, suivant la disposition des lieux, quels sont les trois différents endroits où l'on doit se mettre à genoux pour l'Adoration de la Croix. Il serait même utile, pour que cette cérémonie se fît avec plus d'ordre et d'ensemble, que ces endroits fussent marqués par de petits tapis.

2° Ni le Missel, ni le Cérémonial des Évêques, ni le *Memoriale rituum*, ne disent que celui qui se met à genoux pour l'Adoration de la Croix doive s'incliner profondément. Merati seul en parle : « Genuflexus igitur « utroque genu faciet primam Adorationem capite reclinato in terram super « manus junctas. » Il prescrit la même chose pour la deuxième Adoration.

[1] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] Grand nombre d'auteurs. — [6] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep* Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep*. Ibid. — [11] Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] Baldeschi. — [14] *Rub*. Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid., n. 12 — [17] Grand nombre d'auteurs.

Clercs dans le même ordre. Après eux viennent les laïques [1], s'il est d'usage que les laïques entrent dans le chœur [2], d'abord les hommes, puis les femmes : les membres des Confréries, s'il y en a, se présentent avec leur habit de Confrères [3]. On se présente dans l'ordre suivant : lorsque les deux premiers se mettent à genoux pour la deuxième fois, les deux suivants s'y mettent pour la première ; quand les deux premiers se mettent à genoux pour la troisième, ceux-là s'y mettent pour la deuxième, et cependant deux autres se mettent à genoux pour la première. Lorsque les deux premiers, ayant adoré la Croix, se retirent, ceux qui les suivent s'approchent pour faire l'Adoration, et ainsi de suite [4] (1).

Nota. S'il n'est pas d'usage que les laïques entrent dans le chœur, un Prêtre, revêtu d'un surplis et d'une étole noire, portera un autre Crucifix dans le lieu où le peuple a coutume de faire l'Adoration, et où l'on a dû préparer un tapis, un coussin et un voile, comme il a été dit ci-dessus [5]. On pourrait même en préparer plusieurs s'il y avait un grand concours de peuple [6]. S'il s'en trouve dans un lieu où cela dût gêner la Procession, le même Prêtre aura soin de l'ôter avant qu'elle commence [7].

35. Pendant l'Adoration, les Chantres chantent les impropères et l'hymne qui suit comme il est marqué dans le Missel, et continuent le chant jusqu'à ce que l'Adoration soit terminée. Il n'est donc pas nécessaire de chanter tout, mais seulement ce qu'il faut pour le temps qu'elle dure, eu égard au nombre des adorateurs [8].

36. En arrivant à la banquette après avoir adoré la Croix, les Ministres sacrés saluent le Célébrant, reprennent leurs souliers et leurs manipules; le Sous-Diacre reprend en outre sa cha-

(1) D'après le *Manuel des cérémonies romaines*, les deux plus dignes du Chœur se mettent à genoux pour la première fois, en même temps que les Ministres sacrés le font pour la deuxième, etc. Cependant, d'après Baldeschi et Bauldry, le Clergé doit attendre que les Ministres sacrés se soient retirés.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Mem. rit.* — [4] Merati, Bauldry. — [5] Baldeschi et autres. — [6] Merati, Bauldry. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 11.

suble pliée, s'il s'en sert; puis ils s'asseyent à côté du Célébrant et se couvrent. Alors un des Acolytes ou un autre Clerc prend à la crédence un Missel, se présente devant le Célébrant, le salue, et, l'ouvrant à l'endroit des impropères, il le tient de manière qu'ils puissent être récités alternativement par le Célébrant et ses Ministres[1].

37. Vers la fin de l'Adoration de la Croix, on allume les cierges de l'autel et ceux des Acolytes. Le Diacre se lève, salue le Célébrant, et va prendre la bourse à la crédence, la porte à l'autel[2] par le plus court chemin[3], en tire le corporal, qu il étend sur l'autel à l'ordinaire, et met auprès le purificatoire[4], du côté de l'épître[5]. En même temps, le Cérémoniaire porte le Missel avec le pupitre au côté de l'évangile[6] où il le place ouvert et tourné vers le milieu comme pour la Messe, ayant soin de faire les génuflexions à la Croix[7]. Le Diacre, ayant étendu le corporal, fait de nouveau la génuflexion vers la Croix, et retourne par le plus court chemin à la droite du Célébrant, où il s'assied et se couvre. En même temps, le Sous-Diacre qui doit porter la croix se rend à la sacristie pour se revêtir de l'amict, de l'aube et de la chasuble pliée, si l'on s'en sert[8]; celle du Diacre peut servir. Les Thuriféraires préparent leurs encensoirs[9].

Nota. S'il n'y avait pas de Sous-Diacre pour porter la croix, un simple Clerc, revêtu d'un surplis, pourrait la porter[10].

38. L'Adoration terminée, le Diacre, au signe du Cérémoniaire, dépose sa barrette, se lève, et, ayant salué le Célébrant, il va, accompagné du Cérémoniaire, au lieu où est la Croix; ayant fait la génuflexion d'un seul genou, il la prend révérencieusement[11], des deux mains[12], et, sans faire aucune révérence, il la reporte sur l'autel. Cependant tout le monde se met à genoux, le Célébrant et le Sous-Diacre à la banquette, les autres à leurs places[13].

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 28. — [7] *Mem. rit.* — [8] Plusieurs auteurs. — [9] Baldeschi. — [10] Baldeschi, Bauldry. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., et c. xxvi, n. 12. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

39. Quand le Diacre, aidé du Cérémoniaire, a replacé la Croix, tout le monde se lève ; le Célébrant et le Sous-Diacre s'asseyent et se couvrent. Le Diacre fait avec le Cérémoniaire une simple génuflexion, et retourne par le plus court chemin à la droite du Célébrant, où il s'assied et se couvre. En même temps, on enlève le coussin, le tapis, et tout ce qui a servi pour l'Adoration de la Croix[1].

40. A partir de ce moment, tout le monde, même le Célébrant, salue la Croix par une génuflexion[2].

ARTICLE V

De la Procession.

41. Le tapis et le coussin étant enlevés, la Procession se met en ordre[3]. Les Thuriféraires viennent devant l'autel; le Porte-croix va prendre la croix à la crédence, et vient, avec les deux Acolytes, portant leurs chandeliers, se placer derrière eux. Les Thuriféraires seuls font la génuflexion, puis ils se mettent en marche pour la chapelle du Reposoir par le chemin le plus court; après eux viennent le Porte-croix [4] et les Acolytes, puis le Clergé, deux à deux, les moins dignes les premiers, enfin le Célébrant, en chasuble, avec ses Ministres[5], la tête couverte[6] (1). Tous, même le Célébrant, font la génuflexion à la Croix avant de partir[7]. Avant le départ, le Cérémoniaire donne la barrette au Célébrant et à ses Ministres[8].

42. En arrivant au Reposoir, les Thuriféraires font la génu-

(1) Le *Memoriale rituum*, qui dit positivement que le Jeudi saint, lorsque le saint Sacrement a été déposé à la chapelle du Reposoir, le Célébrant revient à l'autel la tête couverte, n'en parle point pour la Procession du Vendredi saint. Les auteurs sont partagés sur cette question. D'après Bauldry (Ibid., n. 32) et Bisso (l. P, n. 226), le Célébrant et les Ministres ont la tête découverte. Castaldi, comme Baldeschi, est du sentiment contraire. Merati penche aussi pour ce dernier sentiment. En ce cas, ils se découvrent en entrant à la chapelle du Reposoir, et le Clerc reporte les barrettes au grand autel, sur la banquette.

[1] Baldeschi et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 13. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 30. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] Conséq.

flexion à deux genoux devant le milieu de l'autel, puis se retirent au coin de l'épître; le Porte-croix et les deux Acolytes, s'arrêtent à quelque distance de la chapelle, en se retirant comme la veille, et tous les membres du Clergé se placent également comme le jour précédent, après avoir fait la génuflexion à deux genoux [1].

43. Le Célébrant et ses Ministres, arrivés à l'entrée de la chapelle, donnent leurs barrettes au Cérémoniaire; le Cérémoniaire les remet à un Clerc, qui les reporte sur la banquette des Ministres sacrés [2]. Le Diacre et le Sous-Diacre s'écartent en arrivant; le Célébrant vient au milieu d'eux, et tous trois font, au bas des degrés, sur le pavé, la génuflexion à deux genoux, puis se relèvent et se mettent à genoux sur le dernier degré, où ils prient quelques instants [3]. En même temps on distribue les flambeaux et les cierges au Clergé, et on les allume [4].

44. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre [5] ou le Prêtre Sacristain [6] (1), après avoir fait la génuflexion, va ouvrir le petit tabernacle, fait de nouveau la génuflexion, et retourne à sa place. Le Célébrant met ensuite l'encens dans les deux encensoirs sans le bénir; puis, à genoux avec ses Ministres, il encense le très-saint Sacrement [7]. On fait prendre alors les montants du dais, comme la veille, par des Prêtres en surplis (2) ou d'autres personnes, selon l'usage de chaque église [8].

45. Après l'encensement [9], le Cémoniaire [10] met le grand

(1) D'après le Cérémonial des Évêques, le Sacristain ouvre le tabernacle, quoique le Diacre puisse aussi le faire, comme le marque la Rubrique du Missel, qui ne suppose pas un personnel aussi nombreux. Mais la fonction de prendre le calice dans le tabernacle appartient exclusivement au Diacre. (S. C., 16 décembre 1828. Gardel., 4499 ou 4648, ad 1, *in Mexicana*.)

(2) Ceux qui portent le dais ce jour-là ne peuvent pas être revêtus de chapes. (S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3906 ou 4055, ad 3. *in Toletana*.)

[1] Baldeschi, Merati. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 14. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] *Rub.* Ibid — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXV, n. 21, et c. XXVI, n. 14. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres.

voile sur les épaules du Célébrant[1], qui monte avec ses Ministres sur le second degré, où le Célébrant et le Sous-Diacre se mettent à genoux. Le Diacre monte sur le marchepied, fait la génuflexion d'un seul genou, monte, s'il est nécessaire, sur un escabeau, va prendre le calice, et, le tenant de la main droite au-dessous du nœud et de la gauche par le pied, il le donne au Célébrant. Celui-ci, l'ayant pris de la gauche par le nœud, pose la main droite par dessus, et le Diacre couvre ses mains des deux extrémités du voile. Ensuite le Diacre fait la génuflexion et va se placer à la droite du Célébrant; puis ils se lèvent, montent sur le marchepied, et se tournent vers le peuple, le Diacre à droite du Célébrant et le Sous-Diacre à sa gauche, un Clerc désigné à cet effet tenant l'*ombrellino* ouvert. Les Chantres entonnent l'hymne *Vexilla regis prodeunt*, et la Procession se rend[2] par le chemin le plus long[3] à l'autel. On y suit le même ordre que le jour précédent pour venir au Reposoir[4].

46. En arrivant à la balustrade, celui qui porte la bannière de la Confrérie du saint Sacrement, s'il y en a une, la dépose en dehors de la balustrade, et toutes les personnes qui l'accompagnaient demeurent en dehors, et gardant leurs cierges, se placent avec ordre pour rester au même lieu jusqu'à la fin de l'Office, laissant toutefois un passage pour le Clergé[5]. Le Porte-croix et les Acolytes, étant arrivés au grand autel[6], se rendent à la crédence sans faire aucun salut, et le Porte-croix dépose la croix du côté de l'épître, puis il fait la génuflexion et retourne à la sacristie[7] (1). Les membres du Clergé viennent ensuite se placer devant l'autel, formant un ou plusieurs cercles; ils se mettent à genoux, chacun gardant son cierge allumé[8].

47. Lorsque le Célébrant et ses Ministres sont arrivés à l'au-

(1) D'après Merati, le Porte-croix pourrait rester du côté de l'épître et assister à la fin de la cérémonie avec les vêtements de Sous-Diacre. Cependant, s'il avait pris la chasuble du Diacre, il devrait la quitter

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Mem. rit.* — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

tel, le Diacre monte sur le marchepied, du côté de l'épître, et se met à genoux, le visage tourné vers le côté de l'évangile. Le Célébrant et le Sous-Diacre montent sur le dernier degré, le Diacre écarte les côtés du grand voile qui sont sur le calice, le reçoit, et, s'étant levé, il attend que le Célébrant se soit mis à genoux pour l'adorer[1]. Il le met ensuite sur le milieu du corporal, délie le ruban, le met du côté de l'épître, et étend le voile du calice de la même manière qu'on le fait au commencement de la Messe. Ensuite il fait la génuflexion et retourne à la droite du Célébrant. Pendant ce temps, le Célébrant quitte le grand voile[2]. Le Diacre étant descendu, le Célébrant met l'encens dans l'encensoir et encense le très-saint Sacrement[3]; ses Ministres soutiennent la chasuble à l'ordinaire[4].

48. Ceux qui portaient le dais reçoivent des cierges et se réunissent aux membres du Clergé. S'ils étaient laïques, ils resteraient à genoux, avec leurs cierges allumés, devant la balustrade[5].

49. Lorsque le Célébrant a encensé le saint Sacrement, les Thuriféraires font la génuflexion à deux genoux devant le milieu de l'autel, et le second va reporter son encensoir à la sacristie, tandis que le premier va se placer au coin de l'épître, attendant le moment où il faudra de nouveau se présenter pour l'encensement[6].

50. Après le départ de la Procession, on éteint les cierges du Reposoir[7]. Si le saint ciboire y a été déposé, on y laisse quatre cierges allumés[8].

ARTICLE VI

De la Messe des Présanctifiés.

51. Après avoir encensé le très-saint Sacrement, le Célébrant monte à l'autel avec ses Ministres; ils font ensemble la génuflexion. Le Diacre découvre le calice[9]; donne le voile au Céré-

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi. — [6] Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] *Rub.* Ibid.

moniaire [1], ôte la patène et la pale, puis, reprenant la patène, il la soutient [2] des deux mains [3] un peu au-dessus du corporal, et le Célébrant, ayant pris le calice, fait tomber [4] doucement [5] la sainte Hostie sur la patène [6], prenant garde de la toucher [7], et, si cela arrivait, il se purifierait aussitôt les doigts dans le petit vase préparé à cette fin [8], et les essuierait avec le purificatoire, qui lui serait présenté par le Diacre [9]. Ensuite il prend des deux mains la patène, que le Diacre lui présente sans aucun baiser; puis, sans faire le signe de croix et sans rien dire, il dépose la sainte Hostie sur le corporal et met la patène un peu du côté de l'épître, également sur le corporal [10].

52. Le Célébrant ayant posé la sainte Hostie sur le corporal, le Sous-Diacre passe à la droite du Diacre, ayant soin de faire une première génuflexion avant de partir et une seconde en arrivant; l'Acolyte ayant apporté les burettes, il prend d'abord celle du vin et la donne [11] au Diacre, qui en verse un peu dans le calice [12] sans le poser sur l'autel et sans l'essuyer avec le purificatoire [13]; puis il verse lui-même un peu d'eau, que le Célébrant ne bénit point. On dit pas non plus l'oraison *Deus qui humanæ substantiæ* [14]. Ensuite l'Acolyte reporte les burettes sur la crédence, le Sous-Diacre retourne à la gauche du Célébrant en faisant les génuflexions ordinaires [15], et le Diacre donne, sans aucun baiser, le calice au Célébrant, qui, sans faire le signe de croix et sans dire aucune prière, le pose sur le corporal, et le Diacre le couvre de la pale [16].

53. Alors le Cérémoniaire et le Thuriféraire observant les cérémonies accoutumées [17], le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir sans le bénir, le reçoit des mains du Diacre, fait la génuflexion, et encense la sainte Hostie et le calice, comme à l'offertoire, disant *Incensum istud*, fait la génuflexion,

[1] Baldeschi. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi, Merati. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Baldeschi et autres. — [10] *Rub.* Ibid. et *Cær. Ep.* Ibid., n. 18. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub.* Ibid. — [17] Conséq.

encense la croix en disant *Dirigatur Domine*, puis l'autel à l'ordinaire, ayant soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'il passe au milieu; il rend ensuite l'encensoir au Diacre en disant *Accendat in nobis*, mais on n'encense point le Célébrant [1].

54. Le Célébrant, ayant rendu l'encensoir, va se placer pour se laver les doigts comme à la Messe en présence du très-saint Sacrement exposé [2]; puis le Sous-Diacre prend la burette de l'eau et le bassin, qui lui sont présentés par un Acolyte; le Diacre, de son côté, ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, prend le manuterge, qui lui est présenté par l'autre Acolyte, et ils donnent ainsi à laver au Célébrant [3]. On ne dit point le psaume *Lavabo* [4].

55. Le Célébrant revient ensuite au milieu de l'autel [5], le Diacre et le Sous-Diacre se mettent l'un derrière l'autre, et ils font la génuflexion en arrivant; le Diacre se rend ensuite près du Missel [6]; le Célébrant s'incline médiocrement, appuyant sur l'autel les mains jointes, et dit d'une voix basse, mais intelligible : *In spiritu humilitatis;* puis il baise l'autel, fait la génuflexion, se tourne vers le peuple, de manière à avoir le dos vers le coin de l'évangile, et dit *Orate fratres* à l'ordinaire. Il revient alors au milieu de l'autel, sans achever le cercle, et fait la génuflexion. On ne répond point *Suscipiat* [7].

56. Il chante ensuite sur le ton férial *Oremus*, *Præceptis salutaribus moniti*, les mains jointes, et *Pater noster*, les mains étendues. A ces mots, *Pater noster*, le Diacre fait la génuflexion et descend derrière le Célébrant tandis que le Cérémoniaire reprend sa place [8].

57. Lorsque le Chœur a répondu *Sed libera nos a malo*, le Célébrant dit à voix basse *Amen*, et chante, sur le ton férial des oraisons, *Libera nos, quæsumus, Domine*, sans faire le signe de la croix avec la patène. Le Chœur répond *Amen* [9]. Le Diacre

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep* Ibid., n. 19. *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Bauldry. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

et le Sous-Diacre viennent alors se mettre à genoux sur le bord du marchepied [1].

58. Le Célébrant fait ensuite la génuflexion; puis il fait passer la patène sous la sainte Hostie, prend la patène de la main gauche qu'il pose sur l'autel, prend la sainte Hostie de la main droite seule, et l'élève de manière qu'elle puisse être vue du peuple [2], ayant soin qu'elle soit toujours au-dessus du corporal. Pendant cette élévation, le Diacre et le Sous-Diacre n'élèvent pas la chasuble, et l'on n'encense pas le saint Sacrement; un Acolyte donne le signal avec l'instrument destiné à remplacer la clochette [3].

59. Au moment où le Célébrant dépose la sainte Hostie sur la patène, ses Ministres se lèvent, se mettent à ses côtés [4], et font avec lui la génuflexion [5] (1). Le Diacre découvre alors le calice, et le Célébrant, sans faire une nouvelle génuflexion, prend l'Hostie, la divise à l'ordinaire en trois parties, sans rien dire, et met la parcelle dans le calice sans faire les signes de croix accoutumés [6].

60. Le Diacre ayant couvert le calice, le Célébrant et ses Ministres font ensemble la génuflexion, puis le Diacre et le Sous-Diacre changent de côté avec les génuflexions ordinaires. Le Célébrant, sans dire *Agnus Dei* et sans donner la paix, dit à voix basse la dernière des oraisons avant la communion, *Perceptio Corporis*, médiocrement incliné, les mains jointes et appuyées sur l'autel. L'oraison finie, il fait la génuflexion avec ses Ministres; puis il dit *Panem cœlestem accipiam*, *Domine, non sum dignus*, et *Corpus Domini nostri*, avec les cérémonies accoutumées [7].

(1) Cette génuflexion, prescrite par Baldeschi, n'est indiquée ni dans le Missel, ni dans le Cérémonial des Évêques, ni dans le *Memoriale rituum*. Dès que la sainte Hostie est montrée au peuple, le Célébrant la divise aussitôt sur le calice, comme il sera dit plus tard, *Cérémonial des petites églises*, Office du Vendredi saint.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 20. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid. et *Mem. rit.*

61. Le Célébrant, ayant consommé la sainte Hostie, demeure quelques instants en méditation à l'ordinaire[1]; puis le Sous-Diacre[2] découvre le calice; le Célébrant fait la génuflexion avec ses Ministres, recueille les parcelles et les met dans le calice[3] sans rien dire. En même temps, un Acolyte apporte les burettes à l'autel[4]. Le Célébrant prend le vin avec la sainte parcelle[5] sans faire de signe de croix[6] et sans rien dire[7]; ses Ministres se tiennent alors profondément inclinés[8].

62. Lorsque le Célébrant a pris la sainte parcelle avec le vin, on éteint les cierges, les membres du Clergé se lèvent, font la génuflexion à la Croix et reviennent à leurs places[9].

63. Le Célébrant, omettant les oraisons et les cérémonies ordinaires, ne prend que l'ablution des doigts. Le Sous-Diacre (1), ayant versé l'eau et le vin, change de côté avec le Diacre, et tous deux font seulement la génuflexion au milieu, l'un derrière l'autre. Le Sous-Diacre se rend près du Missel, et le Diacre à la crédence, où il dépose la grande étole et reprend la chasuble pliée, s'il s'en sert; puis il retourne sur le marchepied, à la droite du Célébrant[10], qui, ayant pris l'ablution des doigts sans rien dire, vient au milieu de l'autel, s'incline médiocrement, et, tenant les mains jointes devant la poitrine, dit *Quod ore sumpsimus*. Le Sous-Diacre purifie le calice à l'ordinaire[11], le couvre du voile noir, qu'un Acolyte a dû apporter à l'autel, le porte sur la crédence, retourne à la gauche du Célébrant, ayant soin de faire les génuflexions ordinaires lorsqu'il passe devant le milieu de l'autel, et ferme le Missel[12].

(1) D'après le Cérémonial des Évêques (lib. II, cap. xxv, n. 35), le Diacre verse les ablutions; mais on suppose l'Office fait par l'Évêque; le Prêtre assistant est alors à la gauche du Prélat, auprès du livre, et le Diacre à sa droite. Quelques auteurs cependant donnent pour ce jour cette fonction au Diacre. Le Sous-Diacre changerait alors de côté avec le Diacre après avoir découvert le calice et y resterait pour le purifier.

[1] *Mem. rit.* — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] S. C., 7 août 1627. Gardel., 560 ou 707, ad 5, *Urbis Dubiorum*. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Baldeschi et autres.

64. Au signe du Cérémoniaire, les Acolytes, sans chandeliers, viennent à l'autel comme à l'ordinaire, le Célébrant et ses Ministres, ayant fait l'inclination à la Croix, descendent au bas des degrés, et tous font la génuflexion; les Ministres sacrés reçoivent leurs barrettes; le Diacre présente au Célébrant sa barrette sans la baiser, et on retourne à la sacristie [1] sans saluer le Chœur [2].

65. Nota. On a demandé à la S. C. ce qu'il y aurait à faire si, par un accident imprévu, le Prêtre qui a commencé cette cérémonie ne pouvait la terminer. Devrait-elle être complétée par un autre, ou bien rester incomplète? Voici le cas qui a donné lieu à la solution de cette question. Dans une église, le Prêtre qui faisait cette Fonction fut frappé d'apoplexie, et il n'y avait pas d'autre Prêtre à jeun, sauf celui qui remplissait l'office de Diacre. La S. C. a ainsi résolu la difficulté : « *Si « Ministrans ut Diaconus est Sacerdos et jejunus, ipse as- « sumpta casula prosequatur Officium, et Missam præsancti- « ficatorum absolvat, alterque non jejunus Sacerdos ei « succedat in munere Diaconi; quatenus vero ille sit dun- « taxat in diaconatus ordine constitutus et nemo alius « adsit Sacerdos jejunus, cesset Officium, et sacra Hostia « reponatur in tabernaculo die sequenti post sumptionem « calicis a Celebrante sumenda* [3]. »

ARTICLE VII

Des Vêpres.

66. Lorsque le Célébrant et ses Ministres se sont retirés, on récite au chœur les Vêpres de la même manière que la veille; pendant ce temps, on enlève le Missel, le pupitre et la nappe, de sorte que l'autel soit entièrement nu [4] : on y laisse seulement la croix et les chandeliers. On enlève aussi tous les objets qui se trouvent sur la crédence [5].

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs.— [3] S. C., 8 mars 1825. Gardel., 4459 ou 4699, ad 1 et 2. *Resol. Dubiorum.* — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs.

67. Après les Vêpres, on sort du chœur à l'ordinaire, et tout le monde fait la génuflexion à la Croix; puis on éteint les cierges[1].

CHAPITRE XI

Du Samedi saint.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie, pour le Célébrant, l'aube, le cordon, l'étole et la chape violettes. Pour les Ministres, les amicts, les aubes, les cordons, les chasubles pliées, si l'on s'en sert, et l'étole violette du Diacre. On dispose aussi les ornements blancs du Célébrant et du Sous-Diacre pour la Messe solennelle, l'encensoir et la navette, le bénitier et l'aspersoir, les cinq Grains d'encens sur un bassin, la croix de Procession et deux chandeliers pour les Acolytes avec des cierges de cire blanche[2].

2. *En dehors de l'église sous le portique, ou en dedans près de la porte ou à la sacristie*[3], on dispose une table[4] couverte d'une nappe, sans croix et sans chandeliers[5]; on met sur cette table une dalmatique blanche avec une étole et un manipule de même couleur (1), un Missel[6] qu'on peut mettre sur un pupitre[7], une bougie, avec une lanterne s'il est nécessaire, quelques allumettes; près de cette table, on met des pincettes, un petit foyer avec des charbons qu'on allume avant

(1) D'après Baldeschi et Bauldry, on préparerait sur cette table le manipule du Sous-Diacre. (V. ci-après p. 405, note 1.)

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Mem. rit.* — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [7] Quelques auteurs.

la cérémonie avec du feu tiré de la pierre (1); on prépare encore près de la table un Roseau[1] orné de fleurs[2] ayant au sommet trois cierges, et appelé *Cierge triangulaire*[3] (2).

3. *Au grand autel.* On dispose l'autel comme pour les solennités, avec la croix et les chandeliers, mais sans fleurs. On y met deux parements, un blanc par-dessous et un violet par-dessus, de manière que celui-ci puisse être facilement enlevé[4]; on fait de même aux autres autels, s'il est possible[5]; on met du côté de l'évangile un pied de bois ou de marbre pour y placer le Roseau; on met encore du même côté ou ailleurs, suivant la disposition des lieux, le Cierge pascal et le chandelier destiné à le porter[6]. Ce Cierge ne doit pas avoir été béni[7]; il doit être en entier de cire blanche (3), avoir la mèche préparée et cinq trous en forme de croix; près de ce chandelier, on dispose un pupitre couvert d'un beau voile blanc[8].

(1) Voici le texte de la Rubrique : *Interim excutitur ignis de lapide foris ecclesiam, et ex eo accenduntur carbones.* Par conséquent, il serait contraire à cette Rubrique de se procurer le Feu nouveau au moyen d'allumettes phosphoriques, d'autant plus que la première oraison de la Bénédiction suppose du feu qu'on s'est procuré de la manière indiquée par la Rubrique.

(2) C'est ainsi que s'expriment les Rubriques du Missel et du Cérémonial des Évêques relativement à ce Roseau : « Diaconus, indutus dalmatica « albi coloris, accipit Arundinem cum tribus candelis albis, in summitate « positis illius triangulo distinctis. » (Rub. du jour.) « Præparetur Arundo « cum tribus candelis albis in summitate positis. » (*Cær. Ep.*, c. XXXII, n. 1.) Cependant, d'après Gavantus, Bauldry et Baldeschi, ce doit être un seul et même Cierge, qui se divise en trois branches ; Castaldi, au contraire, ne parle que d'un *Roseau à trois branches*. L'un ou l'autre paraît donc indifférent.

(3) Vu les abus introduits dans beaucoup d'églises, il faut dire que ce Cierge symbolique doit être un Cierge de cire, ainsi que le supposent évidemment les prières de la Bénédiction. Une décision de la S. C. autorise l'usage d'un Cierge plus petit le Samedi saint, pour la commodité du Célébrant, et d'un plus grand, bénit précédemment, que l'on allume le jour de Pâques et dans le Temps pascal. Voici la question posée : « An

[1] *Rub.* Ibid. et *Mem. rit.* — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Mem. rit.* — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. *Mem rit.* S. C., 14 juin 1845. Gardel., 4867 ou 5012, ad 2, *in Maceraten.* — [7] Merati, Cavalieri et autres. — [8] *Mem. rit.*

4. *Sur la crédence.* On prépare à la crédence tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle avec ornements blancs; le tout sera couvert du grand voile de même couleur; mais, par-dessus, on étendra le grand voile violet[1]. Près de la crédence, on préparera trois coussins violets, afin de servir pour la prostration du Célébrant et de ses Ministres pendant les Litanies[2] (1). On y dispose aussi le livre pour l'*Exultet*[3].

5. *Sur la banquette,* on prépare le manipule et la chasuble de couleur violette pour le Célébrant, les manipules violets du Diacre[4] et du Sous-Diacre[5] (2), et la barrette de ce dernier. La banquette sera préparée comme on le fait d'ordinaire pour les Grand'Messes, et recouverte d'un tapis violet[6]. A défaut de tapis de cette couleur, la banquette restera nue jusqu'au commencement de la Messe[7].

6. *Aux Fonts baptismaux.* Dans les églises où il y a des Fonts baptismaux, on aura soin, avant l'Office, d'en verser toute l'eau dans la piscine, de les nettoyer, et de les faire remplir ensuite d'une eau limpide. Pendant les prophéties, ou même plus tôt, on y prépare une table couverte d'une nappe blanche, deux serviettes pour essuyer les mains, un bénitier et l'aspersoir, les vases nécessaires pour puiser de l'eau des Fonts, le vase du saint Chrême et celui de l'Huile des Catéchumènes, les vases pour se laver les mains, et de la mie de pain, du coton pour essuyer les mains, une étole violette pour le Prêtre qui

« sit servanda asserta consuetudo adhibendi in Sabbato sancto parvum « Cereum pro præconio ad majorem commoditatem Celebrantis, aliumque « majorem alias benedictum accendendi in Dominica Resurrectionis, ac « toto Tempore paschali; seu potius pro omnibus his Functionibus adhi- « bendus sit unus et idem Cereus in toto vel saltem in parte in singulis « annis renovandus, et benedicendus in casu. » La réponse est celle-ci : « *Servetur solitum.* » (15 sept. 1753. Gardel., 4086 ou 4235, ad 9, *in Casalen.*)

(1) V. p. 415, note 1.

(2) V. p. 405, note 1.

[1] Baldeschi et autres. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. et *Mem. rit.* — [4] Tous les auteurs. — [5] Quelques auteurs. — [6] Castaldi. — [7] Baldeschi.

fera l'aspersion du peuple, un Missel, qu'on peut mettre sur un pupitre. Si l'on doit administrer le baptême, on prépare en outre le rituel, du sel, les vases de l'Huile des Catéchumènes et du saint Chrême, avec du coton, l'étole et la chape de couleur blanche, un linge pour essuyer la tête du baptisé, un autre linge pour servir de vêtement blanc, et un cierge [1].

7. On prépare en outre un grand vase (1) destiné à l'eau qui doit être réservée pour l'usage de l'église et des fidèles, et dans laquelle on ne versera pas les saintes Huiles [2].

8. S'il n'y a pas de Fonts baptismaux, on préparera, soit dans la sacristie, soit ailleurs, un grand vase plein d'eau, et du sel pour faire l'eau bénite. Cette eau est bénite, avant la cérémonie, ou par un Prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole violette, ou par le Célébrant après qu'il aura mis l'aube et l'étole, d'après l'usage de chaque église [3].

9. Au commencement de l'Office, on n'allume pas les cierges [4]. Les lampes doivent être éteintes et prêtes à être allumées, excepté celle qui brûle devant le saint Sacrement [5].

ARTICLE II

De la Bénédiction du Feu nouveau.

10. Le Célébrant se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape violettes [6], et les Ministres se revêtent

(1) Ce grand vase devrait être vide (Merati, ibid.), pour qu'on y versât l'eau sur laquelle le Célébrant aurait fait immédiatement les prières. Mais telle n'est pas la pratique générale, du moins des églises que nous connaissons. Le vase en question est rempli d'eau à l'avance, ainsi que le bassin des Fonts : le Prêtre fait les prières et les Cérémonies immédiatement sur l'eau qui est dans ce bassin; et, avant de verser les saintes Huiles, il en tire une partie pour la verser dans le grand vase. Quelques Cérémoniaux de France consacrent cette pratique; on peut la justifier en disant que le Prêtre a l'intention de bénir toute l'eau qui lui est présentée, soit dans le bassin des Fonts, soit dans le grand vase qui est à proximité. Le bassin des Fonts est en général trop petit pour contenir la

[1] *Mem. rit.* — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi. — [4] *Rub. Miss.* Ibid. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid.

aussi de leurs ornements, savoir : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole pour le Diacre, et la chasuble pliée, si l'on s'en sert; puis ils se rendent au lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu nouveau. On s'y rend en cet ordre : trois Clercs marchent en avant; celui du milieu [1], ordinairement le premier Acolyte de la Messe [2], porte le bénitier et l'aspersoir; celui qui est à gauche [3], ordinairement le second Acolyte de la Messe [4], les cinq Grains d'encens sur un bassin; et celui qui est à droite [5], ordinairement le Thuriféraire [6], l'encensoir sans feu avec la navette garnie d'encens. Le Sous-Diacre, portant la croix, vient seul après eux; il est suivi du Clergé. Le Célébrant marche le dernier, la tête couverte, ayant à sa gauche le Diacre, qui est découvert comme le reste du Clergé, et tous deux vont les mains jointes. Si l'on passe devant le grand autel, tous font la génuflexion, à l'exception du Sous-Diacre portant la croix, qui ne fait aucun salut, et du Célébrant, qui, s'étant découvert, fait seulement une inclination [7].

11. En arrivant au lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu, le Sous-Diacre se place derrière la table, le dos tourné à la porte ou au mur de l'église, l'image du crucifix tournée vers le Célébrant. Le Clergé se range de chaque côté de la table, de manière que les plus dignes soient les plus rapprochés du Célébrant. Le Célébrant se met vis-à-vis de la croix; le Diacre passe à sa droite, reçoit sa barrette avec les baisers accoutumés, et l'assiste en tournant les feuillets du livre et en relevant la chape lorsqu'il fait les signes de croix, lorsqu'il asperge ou qu'il encense [8].

12. Le premier Acolyte, ayant déposé le bénitier sur la ta-

quantité d'eau que demanderait le mode indiqué par Merati. On pourrait peut-être, comme dans quelques églises, bénir l'eau dans le grand vaisseau, puis en verser dans le bassin des Fonts au moment où il faut y mélanger les saintes Huiles; mais cette Bénédiction solennelle dans un vaisseau profane peut n'être pas jugée convenable.

[1] Tous les auteurs. — [2] Quelques auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Quelques auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] Quelques auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] Baldeschi, Merati et autres.

ble, prend le Missel, qu'il tient ouvert devant le Célébrant[1], s'il n'y a pas de pupitre[2]. Celui qui porte les Grains d'encens se met à la droite du Diacre, et celui qui porte l'encensoir se place à la droite du second, de cette manière :

		Sous-Diacre.	1er Acolyte.	
				Thuriféraire.
Cérémoniaire.	Célébrant.	Diacre.	2e Acolyte[3].	

13. Tout étant ainsi préparé, le Célébrant dit, sans chanter et les mains jointes, *Dominus vobiscum*, avec les trois oraisons marquées dans le Missel pour la Bénédiction du Feu[4]. A la fin de chaque oraison, le Clergé répond *Amen* sur le même ton[5]. Le Célébrant dit ensuite la quatrième oraison pour la Bénédiction des Grains d'encens[6]; ils lui sont présentés par l'Acolyte, qui les porte sur un bassin à la hauteur de sa poitrine[7]. Pendant cette oraison, *Veniat*, le Thuriféraire met du Feu bénit dans l'encensoir[8].

14. La quatrième oraison finie, le premier Acolyte ferme le livre, le replace sur la table, et reprend le bénitier[9]. Le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir et le bénit comme à l'ordinaire[10]. Ensuite le Diacre, ayant pris l'aspersoir par le milieu, le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires[11]. Le Célébrant asperge d'abord les cinq Grains d'encens et ensuite le Feu trois fois[12], d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite[13], disant en même temps *Asperges me*, sans chanter et sans dire le Psaume[14]. Ensuite le Diacre reçoit l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au Porte-bénitier, et prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec les baisers accoutumés[15]. Le Célébrant encense les Grains d'encens et le Feu de la même manière qu'il les a aspergés, sans rien dire[16].

[1] Baldeschi. — [2] Quelques auteurs. — [3] Baldeschi, Merati et autres. — [4] *Rub. Miss. Cær. Ep.* Ibid., c. XXVIII, n. 1. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Baldeschi. — [9] Ibid. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Conséq. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Conséq. — [16] *Rub.* Ibid.

15. Le Célébrant ayant encensé les cinq Grains d'encens et le Feu nouveau, le premier Acolyte et le Thuriféraire le saluent[1]; celui-ci met de nouveau du Feu bénit dans l'encensoir[2], le premier Acolyte dépose le bénitier avec l'aspersoir sur la table, où il le laisse. Il prend ensuite la bougie, qu'il allume, au moyen d'une allumette, avec du Feu nouveau[3], et qu'il met dans une lanterne[4], s'il est nécessaire[5]; en même temps le Diacre quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, et l'étole violette, et prend le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur blanche[6] (1). Il est assisté par le second Acolyte qui, pour cela, dépose également sur la table le bassin qui contient les Grains d'encens; il le reprend ensuite et retourne à la droite du Thuriféraire[7].

(1) D'après Bauldry, suivi par Gavantus, Baldeschi et autres, qui se fondent sur le Cérémonial des Évêques, le Sous-Diacre doit prendre le manipule en même temps que le Diacre prend les ornements blancs. Voici comment Bauldry raisonne à ce sujet : « Subdiaconus item capit manipu« lum violaceum alio tunc tenente crucem, vel ministrante illi ipsum « manipulum, ex Gav., part. IV, tit. x, docente num. 5 ipsius tituli lit« tera *d* Subdiaconum non debere habere manipulum, et postea lit. *p* « eumdem debere deferre hic manipulum ex *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvii; « ergo hoc loco debet accipere manipulum, cum non sit commodior hora « illud accipiendi. » Merati et Nicolas de Bralion sont d'un sentiment contraire, et prétendent que le Sous-Diacre ne doit prendre le manipule que quand le Célébrant le prendra, c'est-à-dire après le chant de l'*Exultet*. Voici ce que nous lisons dans Merati : Après avoir parlé de la Bénédiction du Feu nouveau et du changement de vêtements pour le Diacre, il ajoute : « Subdiaconum hoc tempore et loco manipulum accipere debere volunt « fere omnes, allegantes *Cær. Ep.*, l. II, c. xxviii, n. 1, ubi agitur de « Officio Sabbati Sancti, Episcopo non celebrante. Sed ex capite præce« denti n. 12, in quo de eodem Officio, Episcopo celebrante, agitur, ma« nifeste colligitur Subdiaconum assumere debere manipulum quando « Celebrans, cantato præconio a Diacono, planetam et manipulum accipit. « Igitur aut error irrepsit cap. xxviii, n. 1, qui tamen neque in nuper« rima sub Benedicto XIII fuit correctus, aut utrumque fieri potest ; « putat tamen Nicolaus de Bralion *supra num.* 7 ultimum esse multo « conformius regulis Rituum, ut facile Rubricarum arbitri judicabunt, « scilicet ut non accipiat manipulum supradictus Subdiaconus, nisi cum « Celebrante. » Cette opinion, bien que contraire à l'enseignement des

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Mem. rit.* — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi et autres.

ARTICLE III

De la Procession à l'église avec le Cierge triangulaire.

16. Le Diacre, revêtu des ornements blancs, se place à la droite du Célébrant, et lui fait de nouveau bénir, avec les baisers ordinaires, l'encens pour la Procession et pour l'encensement à l'*Exultet* [1]; il prend ensuite le Roseau [2] des deux mains [3], et, au signe du Cérémoniaire, la Procession se met en marche dans l'ordre qui suit [4].

17. Le Thuriféraire marche le premier [5] en agitant légèrement son encensoir [6]; à sa droite est le second Acolyte, qui porte les cinq Grains d'encens. Après eux vient le Sous-Diacre avec la croix, puis tout le Clergé, deux à deux; ensuite le Diacre portant le Roseau et ayant à sa gauche le premier Acolyte, qui porte la bougie allumée; enfin le Célébrant [7], les mains jointes, ayant près de lui le Cérémoniaire. Tous marchent la tête découverte, à l'exception du Célébrant [8].

18. Pendant cette Procession, un Clerc porte la barrette et les ornements violets du Diacre à la banquette, et les autres objets à la sacristie [9].

19. Lorsque le Célébrant est entré dans l'église, le second Cérémoniaire fait arrêter le Clergé, et le Diacre penche un peu le Roseau vers le premier Acolyte, pour allumer une des trois branches; le Diacre relève ensuite le Roseau, fléchit un genou

auteurs cités en premier lieu, paraîtrait assez fondée, car le Cérémonial des Évêques, qui n'est pas très-clair sur ce point, paraît l'appuyer au moins autant que la première. En effet, outre que, d'après les nos 4 et 12 du chap. XXVII, le Sous-Diacre ne prend le manipule qu'avec le Célébrant, 1° le chapitre suivant ne donne pas le détail de la cérémonie dont nous parlons ici; 2° au n° 24 de ce même chap. XXVIII, on observe *que les Ministres sacrés doivent avoir le manipule.*

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi et autres. — [7] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [8] Tous les auteurs. — [9] Ibid.

seulement, et, à l'exception du Sous-Diacre qui porte la croix, tout le reste du Clergé fait également la génuflexion, même le Célébrant [1], qui a soin de se découvrir auparavant [2]; le Diacre chante alors *Lumen Christi* [3] sur un ton assez modéré pour pouvoir reprendre encore deux fois en élevant la voix [4] : tous se lèvent ensuite; le Clergé répond *Deo gratias*, et la Procession s'avance jusqu'au milieu de l'église. Alors le Diacre allume une des deux autres branches, et ayant fait la génuflexion comme la première fois avec tout le Clergé [5], il élève le Roseau plus haut [6] et chante sur un ton de voix plus élevé *Lumen Christi;* on se lève et on répond comme la première fois. Il s'avance ensuite jusque devant l'autel, allume la troisième branche, fait la génuflexion [7], et, élevant le Roseau plus haut encore [8], il chante une troisième fois, sur un ton plus élevé que les deux premières, *Lumen Christi;* le Clergé observe les mêmes cérémonies et répond *Deo gratias*. Puis le Diacre rend le Roseau à l'Acolyte [9].

20. Si la Procession entre dans le chœur, chacun prend sa place à mesure qu'il y arrive; si elle n'y entre pas, on s'y rend après qu'on a répondu pour la troisième fois *Deo gratias* [10].

21. En arrivant à l'autel, le Thuriféraire se retire du côté de l'évangile; le second Acolyte, qui porte les Grains d'encens, se retire du côté de l'épître; le Sous-Diacre portant la croix se met à la droite du Thuriféraire. Le premier Acolyte, ayant éteint sa bougie, prend le Roseau des mains du Diacre, et se place à la gauche du second Acolyte, de cette manière :

Thuriféraire. Sous-Diacre. 1er Acolyte. 2e Acolyte.

Le Diacre, arrivé au bas des dégrés, se retire du côté de l'évangile, se tourne sur sa droite, et laisse passer le Célébrant [11]. Celui-ci donne sa barrette au Cérémoniaire; tous font la révérence convenable [12], à l'exception du Sous-Diacre et du premier

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [10] Bauldry. — [11] Baldeschi et autres. — [12] *Rub.* Ibid.

Acolyte [1]; le Célébrant monte à l'autel, le baise, et se rend au coin de l'épître [2].

ARTICLE IV

*De l'*Exultet.

22. Le Célébrant, arrivé au coin de l'épître, se tourne vers l'autel, et alors le Diacre, ayant remis, comme il vient d'être dit, le Roseau entre les mains de l'Acolyte, reçoit du second Cérémoniaire le livre, se met à genoux sur le marchepied, et, sans dire *Munda cor meum*, il demande au Célébrant la bénédiction comme pour l'évangile. Le Célébrant, se tournant vers lui, le bénit en disant : *Dominus sit in corde tuo*. Seulement, au lieu de *evangelium suum*, il dit : *suum paschale præconium*. Il fait sur lui, comme à l'ordinaire, un signe de croix, mais ne lui donne pas sa main à baiser [3].

23. Le Diacre, ayant reçu la bénédiction, descend au bas des degrés entre le Sous-Diacre portant la croix et l'Acolyte portant le Roseau; il fait la génuflexion avec tous les autres, à l'exception du Sous-Diacre et de l'Acolyte qui porte le Roseau: et, après avoir salué le Chœur [4], ils se rendent au lieu préparé du côté de l'évangile dans cet ordre : d'abord le Thuriféraire, marchant à la gauche du second Acolyte; le Sous-Diacre, à la droite du premier Acolyte; puis le Diacre [5].

24. Arrivés au pupitre, ils se tournent tous comme le Diacre et se placent sur une seule ligne, de cette manière :

pupitre

2e Acolyte. 1er Acolyte. Diacre. Sous-Diacre. Thuriféraire.
Cérémoniaire [6].

25. Le Diacre place le livre sur le pupitre, l'ouvre, et sans aucun signe de croix, comme aussi sans dire *Dominus vobis-*

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Rub.* Ibid. et *Cær. Ep.* Ibid., c. XXVII, n. 7. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Ibid.

cum, il l'encense comme à l'évangile; puis il chante l'*Exultet* les mains jointes. Pendant qu'il le chante, tout le Clergé est debout [1] et le Célébrant se tient tourné vers le Diacre [2] : le Thuriféraire va reporter l'encensoir [3].

26. Après que le Diacre a dit ces paroles : *curvat imperia*, il s'arrête [4], le Chœur s'assied, quoique le Célébrant reste debout [5]. L'Acolyte qui porte les Grains d'encens et le Cérémoniaire s'approchent du Diacre, qui va avec eux les mettre au Cierge pascal, tenu par un Clerc [6]; il les dispose en forme de croix [7], en cet ordre :

1
4 2 5 [8]
3

Ils retournent ensuite tous trois à leurs places. L'Acolyte met sur la crédence le bassin qui contenait les Grains d'encens et prend la bougie éteinte. Le Chœur se lève [9].

27. Le Diacre, revenu au livre, continue l'*Exultet;* et, lorsqu'il a chanté ces paroles : *rutilans ignis accendit*, le Chœur s'assied de nouveau [10], et le Diacre [11], accompagné du Clerc qui tient le Roseau [12], va allumer le Cierge pascal avec une des branches du Cierge triangulaire [13]; puis il retourne au pupitre : le Chœur se lève, et il continue de chanter [14].

28. L'Acolyte qui tient le Roseau le pose sur le pied qui a été préparé d'avance près de l'autel, et on met alors le Cierge pascal sur son chandelier [15], de manière que le côté où sont les Grains d'encens soit tourné vers le Célébrant [16].

29. Lorsque le Diacre a chanté les paroles *apis mater eduxit*, il s'arrête un peu [17]; alors le premier Acolyte, ayant allumé sa bougie ou au Cierge à trois branches ou au Cierge pascal [18], va

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi. — [4] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid.— [5] Plusieurs auteurs — [6] Tous les auteurs.— [7] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [8] *Mem. rit*. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] *Mem. rit*. — [11] *Rub*. Ibid. — [12] Baldeschi et autres. — [13] *Rub*. Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Cær. Ep*. Ibid. — [17] *Mem. rit*. — [18] Baldeschi et autres.

allumer les lampes du chœur. On allume en même temps toutes les lampes de l'église (1), et le Diacre reprend son chant pour ne plus l'interrompre [1], ayant soin d'incliner la tête au nom du Pape [2]. Si le Saint-Siége est vacant, il omet les paroles *una cum beatissimo Papa nostro*, il omet aussi les mots *et Antistite nostro*, s'il n'y a pas d'Évêque diocésain [3]. On omet aussi tout ce qui concerne l'Empereur et l'empire Romains [4] (2).

30. L'*Exultet* fini, le Chœur s'assied [5]. On ne porte point le livre à baiser au Célébrant, et on ne l'encense point. Le premier Acolyte met le Roseau à l'endroit préparé; le Diacre ferme le livre et le laisse sur le pupitre [6]; le Sous-Diacre va déposer la croix près de la crédence [7], puis ils vont à la banquette [8] (3), tous, excepté le Sous-Diacre, faisant la génuflexion en passant au milieu [9]. Le Célébrant s'y rend en même temps [10].

ARTICLE V

Des Prophéties.

§ 1. Cérémonies à observer à l'autel.

31. Le Célébrant, étant à la banquette, dépose la chape, prend le manipule et la chasuble de couleur violette [11], sans rien dire [12]; le Diacre [13], aidé du premier Acolyte [14], quitte les ornements blancs, prend le manipule et l'étole violette, ainsi que la chasuble pliée, si l'on s'en sert [15]. Le Sous-Diacre

(1) Suivant quelques auteurs, il convient d'éteindre alors la lampe qui brûle devant le saint Sacrement pour l'allumer avec le Feu bénit.

(2) On ne peut rien ajouter sans une concession spéciale, comme celle qui a été accordée à la France le 10 septembre 1857.

(3) Le Diacre qui a chanté l'*Exultet* doit remplir la fonction de Diacre pendant toute la cérémonie. (S. C., 22 juillet 1848. Gardel., 5126, ad 4, *in Florentin.*)

[1] *Rub.* Ibid. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. v, n. 2. — [3] Ibid., tit. VIII, n. 2. — [4] S. C., 7 déc. 1644. Gardel., 4839 ou 4985, ad 6, *in Mechlinien.* — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Mem rit.* — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXVIII, n. 4. — [9] Baldeschi et autres. — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibib. — [11] Ibid., n. 4. — [12] Baldeschi. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Baldeschi. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

prend aussi le manipule, s'il ne l'a déjà[1] (1); puis ils se rendent[2] par le plus court chemin[3] (2) au côté de l'épître[4], où ils se placent comme à l'introït. Le Célébrant lit les prophéties pendant qu'on les chante au chœur[5].

32. Après avoir lu chaque prophétie, le Célébrant et ses Ministres peuvent aller s'asseoir, et ils reviennent à l'autel par le plus court chemin[6], lorsqu'il en est temps[7].

33. Après la prophétie, les Ministres sacrés se placent derrière le Célébrant[8]. Le Célébrant dit *Oremus*, le Diacre *Flectamus genua*, faisant la génuflexion, ainsi que tout le Clergé, excepté le Célébrant, et le Sous-Diacre dit *Levate*. Alors tous se lèvent; le Célébrant continue l'oraison, les mains étendues[9].

§ 2. Cérémonies à observer au chœur.

34. Lorsque le Diacre a fini de chanter l'*Exultet*, pendant que le Célébrant et ses Ministres se revêtent des ornements violets, on place au milieu du chœur un pupitre nu avec le livre pour le chant des prophéties[10].

35. Avant chaque prophétie[11], le second[12] Cérémoniaire conduit au pupitre celui qui doit la chanter[13]. Lorsqu'elle est finie, ils attendent qu'on ait dit *Oremus. Flectamus genua. Levate*[14], puis ils saluent le Chœur, et le Cérémoniaire reconduit le Lecteur à sa place[15]; s'il y a un trait, il le reconduit à sa place aussitôt qu'il a chanté la prophétie[16].

36. On commence par les moins dignes pour le chant des prophéties. Voici la règle que donne le Cérémonial des Évè-

(1) V. p. 405, note 1.
(2) D'après Gavantus et Castaldi, si le Célébrant s'assied pendant qu'on chante la prophétie, il doit revenir à l'autel par le chemin le plus long. Merati incline pour le sentiment contraire.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Baldeschi et autres.— [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs.— [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.* Ibid.— [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [11] Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Tous les auteurs.

ques : Des Clercs chantent les quatre premières; les quatre suivantes sont chantées par des Prêtres; on réserve pour les Chanoines les quatres dernières. On peut aussi suivre l'usage de chaque église[1]. Le Lecteur tient les mains étendues sur le bord du livre[2].

ARTICLE VI

De la Bénédiction des Fonts.

57. Après l'oraison qui suit la douzième prophétie, si l'église a des Fonts baptismaux, le Célébrant revient à la banquette avec ses Ministres. Le Diacre et le Sous-Diacre déposent leurs manipules; le Célébrant dépose le manipule et la chasuble, et reçoit une chape violette[3]; puis tous trois se rendent au pied de l'autel[4], et les Chantres commencent le trait *Sicut cervus*[5].

38. On se rend alors processionnellement aux Fonts baptismaux. Un Acolyte, portant le Cierge pascal, marche en tête[6], puis un Clerc en surplis[7] portant la croix (1), entre les deux Acolytes qui portent leurs chandeliers; puis vient le reste du Clergé deux à deux, et en dernier lieu le Célébrant, marchant les mains jointes, entre le Diacre et le Sous-Diacre[8]. Tous font les saluts ordinaires avant de sortir, à l'exception de ceux qui portent le Cierge pascal, la croix et les chandeliers. Pendant la Procession, tous sont découverts, à l'exception du Célébrant, qui se couvre après avoir salué la Croix[9].

59. En arrivant aux Fonts, le Porte-croix et les Acolytes se placent près des Fonts, de manière que les Fonts soient entre eux et le Célébrant, qui se met entre ses deux Ministres. Le

(1) Ce n'est point le Sous-Diacre de la Messe qui doit porter la croix. La Rubrique du Cérémonial des Évêques le dit positivement, puisqu'elle dit que le Célébrant marche entre ses deux Ministres. Suivant Merati, ce doit être un Clerc en surplis. « Nam, dit-il d'après de Bralion, si necessarius esset alius Subdiaconus, id præscriberetur in Rubricis hoc loco, « sicut præsertim reperitur in fine feriæ V in Cœna Domini. »

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Ibid. — [7] Merati et autres. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Merati et autres.

Clerc qui porte le Cierge pascal se place à la droite du Diacre, ainsi qu'un autre Clerc qui tient une serviette pour essuyer les mains du Célébrant quand il en sera besoin. Le Clergé se met en cercle ou sur deux lignes, suivant la position du lieu [1].

40. Avant d'entrer dans l'enceinte des Fonts, le Célébrant donne sa barrette au Diacre ; et, le Diacre et le Sous-Diacre relevant les bords de la chape, il dit, les mains jointes, sur le ton férial : *Dominus vobiscum; Oremus; Omnipotens sempiterne Deus, respice* [2] : un Acolyte tient le Missel [3], à moins qu'il ne soit sur un pupitre [4].

41. Le Célébrant, s'étant ensuite approché des Fonts [5], chante, également les mains jointes et sur le ton férial [6] : *Dominus vobiscum; Oremus; Respice, omnipotens sempiterne Deus, adesto*, qu'il conclut en chantant, comme s'il commençait la préface : *Per omnia sæcula sæculorum.* Après quoi il poursuit, toujours les mains jointes, le chant de la Bénédiction en forme de préface [7].

42. Pendant cette préface, 1° après les paroles *gratiam de Spiritu sancto*, il divise l'eau en forme de croix avec la main droite, qu'il essuie immédiatement; 2° après les paroles *non inficiendo corrumpat*, il touche l'eau avec la main, qu'il essuie ensuite; 3° après avoir dit *indulgentiam consequantur*, il fait trois signes de croix sur les Fonts avec la main droite; 4° après *super te ferebatur*, il divise l'eau avec la main droite et en jette vers les quatre parties du monde, l'orient, l'occident, le septentrion et le midi, en cette manière :

1
3 4
2

5° après les paroles *In nomine Patris*, il change de ton et lit à la manière des leçons; 6° après *tu benignus aspira*, il

[1] Ibid. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] *Mem. rit.* — [4] Merati. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Merati. — [7] *Rub.* Ibid.

souffle trois fois sur l'eau en forme de croix; 7° après ces mots: *purificandis mentibus efficaces*, il descend un peu le Cierge dans l'eau, en disant: *Descendat in hanc plenitudinem*, etc., puis il le retire hors de l'eau. Il le plonge une seconde fois un peu plus avant dans l'eau et répète d'un ton plus élevé : *Descendat*, etc., puis il le retire encore. Il le plonge une troisième fois jusqu'au fond et répète, d'une voix encore plus élevée : *Descendat*, etc. Pour cette fois, il ne le retire pas immédiatement; mais d'abord il souffle trois fois sur l'eau, en forme de Ψ; puis il continue : *totamque hujus aquæ;* 9° après les paroles *fœcundet effectu*, il retire le Cierge de l'eau, et on l'essuie avec un linge [1]. Il continue la préface, qu'il conclut sur un ton moins élevé, en disant *Per Dominum nostrum*, et les Assistants répondent *Amen* [2].

43. Le Diacre et le Sous-Diacre ont soin, quand il le faut, de lever le bord de la chape; le Diacre lui présente en temps convenable la serviette pour essuyer ses mains, le Cierge pascal, l'Huile des Catéchumènes et le saint Chrême [3].

44. La Bénédiction terminée, mais avant de faire l'infusion des saintes Huiles, on sépare l'eau qui doit servir à l'Aspersion. Des Clercs mettent dans les bénitiers ordinaires celle qui doit servir à l'Aspersion; le Diacre présente l'aspersoir au Célébrant [4], qui s'asperge d'abord lui-même, puis il fait sans rien dire l'Aspersion du Clergé qui l'environne [5]. En même temps, un autre Prêtre en surplis et en étole violette, et non en aube, fait l'Aspersion du peuple, accompagné d'un Acolyte, qui porte le bénitier [6].

45. Après avoir fait l'Aspersion du Clergé, le Célébrant verse de l'Huile des Catéchumènes dans les Fonts (1), en forme de

(1) Les saintes Huiles dont on doit se servir doivent, autant que possible, être celles qui ont été consacrées le jeudi précédent. Si l'on n'avait pu s'en procurer et si l'on pouvait en avoir dans un bref délai, on omettrait l'infusion, pour la faire plus tard, comme il est marqué dans le Rituel

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Mem. rit.* — [6] Merati.

croix, en disant *Sanctificetur*, etc. A ces paroles *Infusio chrismatis*, il verse du saint chrême de la même manière; puis des deux ensemble, toujours en forme de croix, disant en même temps : *Commixtio*, etc.; il mêle ensuite les saintes huiles avec l'eau [1], nettoie ses mains avec du coton et de la mie de pain, les lave et les essuie [2].

ARTICLE VII

Des Litanies.

46. Dans les églises où il y a des Fonts baptismaux, on retourne à l'autel processionnellement dans le même ordre qu'on est venu [3]. Tous, en arrivant, font la révérence convenable, à l'exception de ceux qui portent le cierge pascal, la croix et les chandeliers [4]. Le Célébrant et ses Ministres, ayant fait à l'autel la révérence convenable, vont à la banquette. On porte alors à l'autel trois coussins violets. Le Célébrant ayant déposé la chape, les Ministres sacrés la chasuble pliée, si l'on s'en sert, ils reviennent à l'autel, où ils se prosternent. Deux Clercs chantent les Litanies des Saints, et le Chœur répète chaque invocation [5] (1).

47. Dans les églises qui n'ont point de Fonts, après la dernière prophétie et l'oraison qui suit, le Célébrant [6] se rend à

après le Sacrement de Baptême. (S. C., 12 avril 1773. Gardel., 4105 ou 4252, ad 3, *in Lucana*. 16 déc. 1826. Gardel., 4474 ou 4625, ad 3, *in Gondoven*.)

(1) La Rubrique du Missel semble indiquer que l'on peut commencer les Litanies pendant la Procession, et même ne paraît pas prescrire la prostration dans les églises qui n'ont pas de Fonts baptismaux. Quelques auteurs en ont conclu qu'on n'était pas tenu d'attendre, pour commencer les Litanies, que le Célébrant fût de retour à l'autel. Cependant le Cérémonial des Évêques prescrit de ne pas les commencer avant que le Célébrant et ses Ministres ne soient prosternés. M. de Conny pense que l'on doit entendre la Rubrique du Missel dans ce dernier sens.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.* Ibid, n. 9 et 10. — [6] *Rub.* Ibid.

la banquette avec ses Ministres [1]; il y dépose la chasuble et le manipule [2], et les Ministres sacrés en font autant. On porte à l'autel les trois coussins [3]; le Célébrant et ses Ministres vont au bas des degrés, se prosternent, et on commence les Litanies [4].

48. Au verset *Peccatores*, le Célébrant et ses Ministres se lèvent, vont à la sacristie prendre des ornements blancs pour la Messe, qui doit être célébrée solennellement, et en même temps, on allume les cierges de l'autel; on ôte les parements violets [5], et l'on met des vases de fleurs entre les chandeliers [6].

Nota. Si la sacristie était trop éloignée, le Célébrant et ses Ministres pourraient prendre leurs ornements à la banquette [7].

ARTICLE VIII

De la Messe et des Vêpres.

49. Vers la fin des Litanies, le Célébrant et ses Ministres, précédés des Acolytes portant leurs chandeliers, se rendent à l'autel, de manière à se trouver au bas des degrés à la fin de *Christe exaudi nos*. Après cette invocation, tous se lèvent [8], et les Chantres commencent solennellement le *Kyrie eleison* [9], qui doit se chanter très-gravement [10].

50. Le Célébrant commence la Messe comme à l'ordinaire, disant le psaume *Judica* avec le verset *Gloria Patri*; monte à l'autel, le baise, et fait l'encensement à l'ordinaire. Il n'y a pas d'introït; mais, aussitôt l'encensement fini, le Célébrant dit le *Kyrie* alternativement avec ses Ministres [11].

51. Le Chœur ayant chanté le *Kyrie eleison*, le Célébrant entonne solennellement *Gloria in excelsis Deo* [12].

52. Dès qu'il a fini l'intonation du *Gloria*, et non auparavant, le premier Acolyte sonne la clochette pendant tout le temps que le Célébrant récite l'hymne avec ses Ministres [13]; puis

[1] Comme ailleurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] *Mem. rit.* — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Ibid. — [13] Tous les auteurs.

on sonne les cloches de l'église (1) et on touche l'orgue [1]. Pendant le chant du *Gloria*, on découvre les images [2].

53. Après l'épître, le Chœur se lève [3]; le Célébrant [4], ayant donné la bénédiction au Sous-Diacre [5], chante *Alleluia* trois fois, en élevant la voix à chaque fois. Le Chœur le répète autant de fois et de la même manière [6]. Pendant ce temps, le Diacre et le Sous-Diacre sont placés comme à l'introït [7]. Lorsque le Célébrant a fini le trait qu'il lit à la suite, il va lire l'évangile à l'ordinaire [8].

54. Les Acolytes assistent à l'évangile sans chandeliers. On ne dit ni *Credo* ni offertoire; mais le Prêtre, après l'évangile, dit *Dominus vobiscum* et *Oremus* à l'ordinaire [9].

55. On ne dit point *Agnus Dei*, on ne donne point la paix; le Célébrant dit néanmoins les trois oraisons avant la communion [10].

56. Après la communion du Prêtre, le Thuriféraire va préparer l'encensoir [11] (2). Les Chantres, au lieu de la communion, entonnent l'antienne des Vêpres, puis le psaume *Laudate* [12]. Le Célébrant, ayant pris l'ablution, va au coin de l'épître, où il récite l'antienne et le psaume [13].

57. Lorsqu'on a répété l'antienne, le Célébrant entonne *Ves-*

(1) Dans les villes où il y a plusieurs églises, on ne doit sonner les cloches d'aucune église avant celle de l'église principale. (S. C., 21 août 1604 Gardel., 105 ou 251, *in Placentina*. 3 juin 1617. Gardel., 393 ou 540, *in Syracusana*. 26 mars 1639. Gardel., 990 ou 1137, *in Senogallien*. 16 avril 1639. Gardel., 993 ou 1140, *in Anglonen*. 16 avril 1639. Gardel., 1000 ou 1147, *Sermonetæ*. 13 juillet 1658. Gardel., 1765 ou 1912, *in Salernitana*. 22 nov. 1659. Gardel., 1867 ou 2014, *in Salernitana*. 19 déc. 1671. Gardel., 2422 ou 2574, ad 6, *in Savonen*. 13 juin 1676. Gardel., 2634 ou 2786, *in Juvenacen*. 22 août 1699. Gardel., 3377 ou 3526, *in Zamoren*.)

(2) On peut, si telle est la coutume, donner la communion aux fidèles comme il a été dit p. 13.

[1] *Rub*. Ibid. — [2] S. C., 22 juillet 1848. Gardel., 4965 ou 5126, ad 3, *in Florentina*. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Rub*. Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub*. Ibid — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Ibid. — [10] Ibid. — [11] Baldeschi. — [12] *Rub*. Ibid. — [13] Tous les auteurs

pere autem sabbati [1], et continue l'antienne à voix basse avec les Ministres [2].

58. Lorsqu'on entonne *Magnificat* [3], le Célébrant et ses Ministres ayant fait le signe de la croix, viennent au milieu de l'autel. Ses Ministres se mettent à ses côtés [4], et on fait la bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel à l'ordinaire [5].

59. Le Diacre, après avoir encensé le Célébrant comme à la Messe, va encenser le Chœur à l'ordinaire. Pendant ce temps, le Célébrant et le Sous-Diacre restent à l'autel, placés comme pour l'introït, attendant que le Chœur ait fini de répéter l'antienne de *Magnificat*. Après avoir encensé le Chœur, le Diacre revient encenser le Sous-Diacre, qui, du lieu où il se trouve, se tourne vers lui, sans tourner le dos au Célébrant; le Diacre, ayant remis l'encensoir au Thuriféraire, monte près du Célébrant, comme pour l'introït, et est encensé au même lieu en se tournant vers le Thuriféraire. Celui-ci encense les Acolytes et le peuple à l'ordinaire; puis il reporte son encensoir [6].

60. Lorsque le Chœur a répété l'antienne *Vespere autem*, le Célébrant se rend au milieu de l'autel avec ses Ministres, qui s'y placent l'un derrière l'autre, baise l'autel, se tourne vers le peuple, dit *Dominus vobiscum*, et continue la Messe à l'ordinaire [7]; le Diacre ajoute deux *Alleluia* à *Ite Missa est* [8].

61. Nota 1°. Ceux qui ont le privilége de dire en ce jour une Messe privée ne peuvent la célébrer qu'après le son des cloches. On commence comme de coutume, en omettant les prophéties et les litanies [9]. Le Prêtre, après avoir dit *Aufer a nobis*, et baisé l'autel sans aller au Missel, dira aussitôt le *Kyrie* et le *Gloria*. Après l'épître, il dira, alternativement avec le Servant, six fois *Alleluia;* puis il continuera la Messe comme dans le Missel. On doit aussi à la fin de la Messe dire les Vêpres avec le Servant [10].

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] S. C., 3 avril 1821. Gardel., 1433 ou 4582, ad 2 et 3, *in Sulmonen.* — [10] *Mem. rit.*

62. Nota 2°. Régulièrement, on allume le Cierge pascal aux Messes et Vêpres solennelles des trois jours de la solennité pascale, le samedi de Pâques, et les dimanches jusqu'à l'Ascension. On l'éteint le jour de l'Ascension, après le chant de l'évangile. Aux Matines et les autres jours, même solennels, on suit la coutume [1].

CHAPITRE XII

De la Procession du jour de Saint-Marc et de celle des Rogations.

1. Le jour de Saint-Marc, 25 avril, et les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, on fait les Processions établies par l'Église [2]. Si la fête de Saint-Marc tombait le Dimanche même de Pâques, l'office du Saint serait transféré après l'octave, mais les Litanies devraient être récitées, et la Procession faite le mardi dans l'octave [3], et non pas le lundi [4]. Si cette fête tombe dans l'octave, même le lundi, on transfère l'Office; mais on fait la Procession le jour où elle arrive [5].

2. A ces Processions [6] et à la Messe de la station, on se sert d'ornements violets [7] (1). A cette Messe on dit toujours les trois

(1) La S. C. des Rites, interrogée sur la Messe qu'il fallait dire le jour de Saint-Marc et les jours des Rogations, dans les églises où il ne s'en célèbre qu'une seule : « In Ecclesiis in quibus non solet quotidie Missa decantari, vel adest solus Parochus, cum Rubrica clare non « loquatur, quæritur quæ Missa legenda sit in Processione sancti Marci. « ac Rogationum minorum præsertim si occurrat Officium duplex? » a répondu : « *Si fiat Processio, legenda est Missa Rogationum, secus de « Festo cum commemoratione earumdem.* » (12 nov. 1831. Gardel., 4520

[1] S. C., 19 mai 1607. Gardel., 204 ou 351, ad 13, *in Placentina*. — [2] Rub. du jour. — [3] S. C., 27 sept. 1727. Gardel., 562 ou 709, *Urbis*. — [4] S. C., 19 sept. 1665. Gardel., 2193 ou 2340, *Galliarum*. — [5] *Rub. Brev.* — [6] *Rituale*. — [7] *Rub Miss.*, p. I, tit. XVIII, n. 5.

oraisons marquées dans le Missel sans *Gloria*[1] ni *Credo*[2], même dans l'octave de Pâques[3], ou le dimanche[4]. On dit cependant la préface du Temps pascal, et dans l'octave de Pâques, on dit aussi *Communicantes* et *Hanc igitur*, propres à cette octave. A la fin, on dit *Benedicamus* sans ajouter *Alleluia*[5]. A cette Messe, on peut toucher l'orgue, si tel est l'usage[6].

3. Avant de commencer la Procession, on chante debout l'antienne *Exurge*, après laquelle tous se mettent à genoux, excepté le Porte-croix et les Acolytes, qui se tiennent devant l'autel. Les Chantres commencent les Litanies. Après l'invocation *Sancta Maria*, on se lève, et la Procession se met en marche[7].

4. Quand on doit faire un long chemin, on peut doubler les invocations. Si le chemin est court, les Chantres commencent seulement les versets, et le Chœur continue : *Miserere nobis* ou *Ora pro nobis*[8] (1).

5. Les prières qui sont à la suite des Litanies ne doivent point être dites dans le chemin, mais seulement dans l'église et à genoux. Si les Litanies ne suffisaient pas, on pourrait les répéter, ou chanter les psaumes pénitentiaux ou graduels. Des hymnes et des chants de joie ne peuvent convenir à ces Processions[9].

6. Si l'on faisait une station dans une église, on interromprait les Litanies ou les psaumes pour chanter l'antienne, le verset et l'oraison du Titulaire de cette église; on reprendrait

ou 4669, ad 37, *Marsorum.*) Si le jour de la Procession était le jour de la solennité du Patron ou la fête Titulaire de l'église, on y dirait la Messe du Saint, comme la Rubrique le prescrit pour saint Marc, en joignant l'oraison des Rogations à celle du jour sous la même conclusion. (S. C., 27 fév. 1847. Gardel., 4929 ou 5082, ad 1, *in Limburgen.*)

(1) On ne peut ajouter aucune invocation sans une concession spéciale, comme celle qui a été accordée à la France le 10 septembre 1857.

[1] *Rub. Miss.*, tit. VIII, n. 4, et Rub. du jour. — [2] Rub. du jour. — [3] S. C., 5 juillet 1698. Gardel., 3328 ou 3477, ad 17, *in Collen.* — [4] S. C., 25 sept. 1688. Gardel., 3021 ou 3170, *in Mutinen.* — [5] Merati, part. IV, tit XI, n. 10. — [6] S. C., 3 août 1839. Gardel., 4713 ou 4857, ad 9, *in Bobien.* — [7] *Rituale.* — [8] Ibid. — [9] Ibid.

les Litanies ou les psaumes à l'endroit où ils auraient été interrompus, en réservant toujours les prières de la fin pour l'église où la Procession doit se terminer[1].

CHAPITRE XIII

De la Procession de la Fête-Dieu.

1. Cette Procession se fait régulièrement après la Messe solennelle[2]. On prépare donc, dès le matin, tout ce qui est nécessaire, savoir : le dais[3] et l'*ombrellino*[4], l'ostensoir (1), un beau voile, destiné à être mis sur les épaules du Célébrant lorsqu'il portera le saint Sacrement[5], au moins quatre lanternes fermées et garnies de lumières[6], des flambeaux et des cierges de cire blanche en nombre suffisant pour les membres du Clergé, un encensoir, outre celui de la Messe solennelle[7], des ornements pour ceux qui doivent en porter à la Procession, savoir : des chapes, des chasubles, des dalmatiques et des tuniques de couleur blanche, et autant d'aubes[8], mais sans étoles ni manipules[9], les ornements de Sous-Diacre, sans manipule, pour le Porte-croix[10].

2. Nota. Ainsi que nous l'avons vu, page 47, dans les Messes pontificales seulement, des membres du Clergé autres que le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre, peuvent être revêtus d'ornements; mais, à cette Procession, on porte des ornements, même en l'absence de l'Évêque[11]. Ces orne-

(1) « Tabernaculum pulchrum ex auro, vel argento, sive ostensorium. » (*Cær. Ep.* Loc. cit.)

[1] *Rituale.* — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 16, 17, 18. — [3] Ibid., n. 14. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Baldeschi et autres. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi. — [10] S. C., 20 mai 1741. Gardel., 3964 ou 4113, ad 1, *Nucerina Paganorum.* — [11] S. C., 27 mars 1628. Gardel., 588 ou 755, *in Cajetana.* 15 juillet 1634. Gardel., 853 ou 1000, *in Assisien.* 20 mai 1741. Gardel., 3964 ou 4113, ad 1, *Nucerina Paganorum.*

ments sont des chapes pour les Dignitaires, des chasubles pour les Prêtres, des dalmatiques pour les Diacres, et des tuniques pour les Sous-Diacres. Tous ces ornements se portent sur l'aube[1] (1) et doivent être de couleur blanche. Si le Chapitre est présent, les Chanoines seuls sont revêtus d'ornements[2].

3. On devra décorer aussi avec des tapis, des tentures et des tableaux, les églises et le chemin par lequel la Procession doit passer[3].

4. A la Messe de ce jour, on consacre deux hosties, dont une est placée dans l'ostensoir, qui, depuis la communion jusqu'à la fin de la Messe, est couvert d'un voile. Le Célébrant et ses Ministres font toutes les génuflexions qui sont prescrites pour la fin de la Messe du Jeudi saint[4] (2).

5. Après l'élévation, ou plus tôt, s'il est nécessaire, le second Cérémoniaire fera disposer toutes choses pour que la Procession se fasse dans l'ordre indiqué au n° suivant[5], et après la communion, ceux qui doivent être revêtus d'ornements iront s'habiller[6].

6. L'ordre à garder est le suivant : les Confréries de laïques marchent devant; viennent ensuite les Ordres religieux, s'il y en a; puis les personnes de distinction, tous portant des flambeaux; suit le Porte-croix, entre les deux Acolytes; le Clergé vient ensuite, d'abord ceux qui sont en surplis; puis les Sous-Diacres en tuniques, les Diacres en dalmatiques, et les Prêtres en chasubles; enfin les Dignitaires en chapes, qui portent le dais jusqu'à la porte de l'église, où étant arrivés, ils cèdent leurs places à des laïques[7].

(1) C'est donc un préjugé que de penser que ceux-là seuls qui portent des chasubles, dalmatiques et tuniques sont revêtus d'aubes. Et tel est le motif pour lequel, dans un grand nombre d'églises de France, les chapes sont données aux moins dignes.

(2) Cette règle suppose que le saint Sacrement ne se trouve pas dans le tabernacle du grand autel, et, par conséquent, nous ne voulons pas condamner l'usage des églises où cette hostie est consacrée d'avance.

[1] Ibid. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5 et 17. — [3] *Rituale.* De Process. SS. Sacram. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 15. — [5] Ibid., n. 16. — [6] Ibid., n. 17. [7] Ibid., n. 5.

7. Pendant le dernier évangile, le Porte-croix, ayant les mains jointes, vient avec les Thuriféraires qui portent leurs encensoirs, et se rend à la crédence, où il prend la croix; les Acolytes prennent leurs chandeliers; on distribue les flambeaux. Le Célébrant, ayant terminé le dernier évangile, fait la génuflexion au milieu et se rend à la banquette avec ses Ministres. Le Diacre et le Sous-Diacre quittent leurs manipules, puis [1] le Célébrant, aidé de ses Ministres, quitte le manipule et la chasuble, et se revêt de la chape [2].

Nota. C'est toujours le Prêtre qui a célébré la Messe qui doit porter le très-saint Sacrement en Procession [3]. Il n'y a d'exception que pour l'Évêque [4].

8. Le Célébrant revient ensuite à l'autel entre ses deux Ministres, qui relèvent les bords de la chape. Ils font sur le pavé la génuflexion à deux genoux; puis ils se lèvent et se remettent à genoux sur le plus bas degré, où ils font une courte adoration (1). Au signe du Cérémoniaire, ils se lèvent; les Thuriféraires se présentent avec leurs encensoirs, le Diacre présente la cuiller sans baisers, et le Célébrant met l'encens dans les deux encensoirs sans le bénir. Ils se mettent de nouveau à genoux, et le Célébrant encense le très-saint Sacrement, ses Ministres relevant les bords de la chape [5].

9. Pendant l'encensement, le Cérémoniaire se rend à la crédence, prend le grand voile, et, après que le Célébrant a

(1) Quelques auteurs, cités ici par Gardellini, disent que le Célébrant doit se mettre à genoux sur le second degré; d'autres disent que les Ministres restent à genoux sur le pavé; mais, d'après le témoignage de Gardellini, telle n'est point la pratique des églises de Rome. De plus, comme l'observe le même auteur, l'Instruction Clémentine, qui se tait sur ce point, parlant ensuite de la Messe *pro Repositione*, dit : « Il Celebrante prenderà il piviale, e genufletterà colli Ministri avanti il santissimo sagramento sull' infimo grado dell' altare. » (§ 30.)

[1] Comme le Jeudi saint. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. *Rituale.* Ibid. — [3] S. C. 12 juin 1627. Gardel., 540 ou 687, ad 1, *in Brundusina.* 13 mars 1700. Gardel., 3402 ou 3551, ad 27, *Arichipæ.* 3 août 1839. Gardel., 4715 ou 4861, ad 1, *in Triventin.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 18 et 19. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 19. V. Jeudi saint.

rendu l'encensoir, il le lui met sur les épaules ou le lui fait mettre par le Diacre, et l'attache pour qu'il ne tombe pas; les deux Thuriféraires se placent de chaque côté de l'autel, et les Clercs désignés pour cela remettent les montants du dais à des Prêtres revêtus de chapes qui doivent les porter jusqu'à la sortie de l'église (1). Le Porte-croix et les Acolytes viennent en même temps devant le milieu de l'autel [1].

10. Lorsque le Célébrant a reçu le voile, il monte à l'autel avec ses Ministres sur le second degré, où le Célébrant et le Sous-Diacre se mettent à genoux. Le Diacre monte sur le marchepied, où, après avoir fait la génuflexion d'un seul genou, il prend l'ostensoir de la main droite au-dessous du nœud et de la gauche par le pied. Le Célébrant le prend de la droite par le nœud et de la gauche par le pied, avec les mains couvertes du voile. Le Diacre fait ensuite la génuflexion et descend à la droite du Célébrant; puis ils se lèvent, montent sur le marchepied et se tournent vers le peuple, le Diacre à droite du Célébrant et le Sous-Diacre à gauche, tous les deux relevant les bords de la chape, un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert, et le porte au-dessus du saint Sacrement jusqu'au moment où le Célébrant entre sous le dais [2].

11. Lorsque le dais sort de l'église, les Prêtres qui le portent en remettent les montants aux laïques les plus notables du lieu, qui se partagent cette fonction si la Procession est longue [3]. On doit remarquer ici : 1° que, parmi ceux qui portent le dais, la place la plus digne est à la droite et en avant, la seconde à gauche en avant, la troisième derrière la première, et ainsi de suite; 2° les plus dignes prennent le dais immédiatement en sortant de l'église ou bien en y rentrant, et si des personnes sont d'une dignité égale, on peut donner aux unes le dais en sortant et aux autres en rentrant [4].

(1) Le dais est porté par des Prêtres revêtus de chapes dans les Processions où des membres du Clergé sont revêtus d'ornements.

[1] V. Jeudi saint. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 21. — [4] Ibid., l. 1, c. XIV, n. 2.

12. Tout le monde marche la tête nue, un cierge à la main, chantant les hymnes marquées dans le Rituel. Dès que le Célébrant quitte l'autel, on commence *Pange lingua*. Pendant le cours de la Procession, le Célébrant récite des psaumes et des hymnes alternativement avec ses Ministres[1] (1).

13. Si le trajet à parcourir était long, le Célébrant pourrait s'arrêter à quelque église ou à quelque autel préparé convenablement sur le chemin, y déposer le saint Sacrement, l'encenser, et chanter l'oraison. On peut même, avec la permission de l'Ordinaire, y donner la Bénédiction, si tel est l'usage, mais une fois ou deux seulement, et non à tous les autels que l'on rencontre[2] (2).

14. Dans les circonstances où l'on a cette permission de l'Ordinaire, lorsque les Ministres sacrés sont arrivés devant l'autel, le Diacre, s'étant mis à genoux et observant, autant que le permet la situation des lieux, ce qui est prescrit n° 15, reçoit l'ostensoir des mains du Célébrant, le place sur l'autel ou sur le trône préparé, fait la génuflexion, puis va se mettre à la droite du Célébrant. Celui-ci quitte l'écharpe, les Chantres chantent *Tantum ergo*, et le Célébrant encense à l'ordinaire[3].

(1) A Rome, tous les membres du Clergé récitent aussi des psaumes et des hymnes deux à deux pendant toute la Procession. (Cér. des Év. expliqué.)

(2) Quoiqu'on ne puisse déduire ni du texte du Cérémonial des Évêques, ni d'une instance faite à la S. Congrégation des Rites le 11 mai 1652, qui prescrit d'observer le Cérémonial, qu'il soit permis de donner la Bénédiction au peuple, néanmoins cela peut se faire, ainsi qu'on y est autorisé, toutefois avec quelques réserves, par la réponse à une autre instance du 23 septembre 1820. C'est ce qui résulte clairement du décret qui suit : « *Juxta votum; nimirum, non obstante decreto inserto in* « *Ordine divini Officii recitandi, vetustissimam consuetudinem tolerari* « *posse, eo tamen modo ut saltem servetur regula Cæremonialis, quod* « *non toties pausatio fiat et Benedictio elargiatur quoties altaria occur-* « *runt, sed semel, vel iterum : et altaria per viam extructa sint de-* « *center ornata, et a probo cæremoniarum perito prius auctoritate* « *Episcopi visitata.* » (Gardel., 4424 ou 4574, *in Volaterrana.*)

[1] *Rituale*. Loc. cit. *Cær. Ep.* Ibid., n. 22. — [2] Ibid. S. C. 10 juillet 1677. Gardel., 2673 ou 2829, *in Albinganen.* 23 sept. 1820. Gardel., 4424 ou 4574, *in Volaterrana.* — [3] Baldeschi, d'après le Rituel.

15. On dit le verset *Panem de cœlo* avec *Alleluia*, et l'oraison du saint Sacrement, avec la conclusion *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum*. Le Célébrant reprend l'écharpe, bénit le peuple à l'ordinaire, et on continue la Procession[1].

16. Lorsque la Procession est rentrée à l'église, et que le Célébrant et ses Ministres sont arrivés devant l'autel, le Diacre monte sur le marchepied au côté de l'épître, et se met à genoux, le visage tourné vers le côté de l'évangile. Le Célébrant et le Sous-Diacre montent sur le dernier degré, le Diacre reçoit l'ostensoir, et, s'étant levé, il attend que le Célébrant se soit mis à genoux pour l'adorer, et le place sur l'autel[2]. Les Chantres entonnent[3] *Tantum ergo*, et on continue comme pour les autres Bénédictions[4]. Le Clergé reste là jusqu'à la fin, chacun tenant son cierge allumé[5].

17. On ne peut pas porter de Reliques à la Procession du très-saint Sacrement[6].

CHAPITRE XIV

De l'Office des morts et des Funérailles.

ARTICLE PREMIER

De l'Office des Morts.

1. Quand on doit chanter l'Office des morts, on peut, suivant les circonstances, dire les trois nocturnes ou bien un nocturne seulement[7].

2. Si l'on ne chante qu'un seul nocturne, et à un jour autre que celui de l'enterrement, il varie suivant le jour de la semaine : le premier nocturne se dit le lundi et le jeudi; le deuxième, le mardi et le vendredi; le troisième, le mercredi et

[1] Ibid. — [2] V. Jeudi saint. — [3] Baldeschi. — [4] *Rituale*. Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] S. C., 23 mars 1593. Gardel., t. VII. Supp. 43 ou 45, *in Cæsaraugustana*. — [7] *Rituale*.

le samedi[1]. On omet alors l'invitatoire[2]. Le jour de l'enterrement, si l'on ne chante pas les trois nocturnes, on dit toujours le premier avec l'invitatoire[3].

3. Le jour de l'enterrement, les troisième, septième et trentième jours à partir du jour de la mort ou de celui de la sépulture, ainsi qu'aux anniversaires, on double les antiennes[4].

4. Si l'on ne chante pas les Laudes, on chantera, après le dernier répons, les prières qui se disent après *Benedictus*[5].

5. A cet Office, l'Officiant est revêtu de la chape noire ou au moins de l'étole[6]. Il peut aussi avoir l'étole et la chape[7]. Les Chantres commencent eux-mêmes les antiennes[8]. Les cierges sont de cire jaune[9].

6. Si l'on doit célébrer la Messe des morts après l'Office (1), le Célébrant[10] se rend à la sacristie[11] pendant les Laudes pour y prendre les ornements[12] (2).

7. Nota. Quand on fait l'Office pour un seul défunt, on ne change rien au texte des prières, à moins que ce ne soit positivement indiqué[13].

ARTICLE II

Des Funérailles des adultes.

§ 1. — Objets à préparer.

8. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie un surplis, une étole et une chape de couleur noire pour le Prêtre; le bénitier

(1) V. part. I, sect. II, c. v, art. 3, p. 66.

(2) Le Rituel suppose que le Prêtre qui doit célébrer la Messe n'est pas le même que celui qui préside à l'Office, ou au moins que celui qui

[1] *Rub. Brev.* — [2] S. C., 9 mai 1739. Gardel., 3936 ou 4085, ad 2. *Ord. Erem. Camald. Montis Coronæ.* 4 juin 1817. Gardel., 4386 ou 4536, ad 13, *Dubiorum.* — [3] *Rub.* Ibid. S. C., 11 nov. 1641. Gardel., 1204 ou 1351, *in Thelesina.* — [4] *Rit.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. x, n. 10. — [7] S. C., 12 août 1854. Gardel., 5208, ad 4, et 21 juillet 1855. Gardel., 5121, ad 1, *in Briocen.* — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [9] Ibid., n. 2. — [10] *Rit.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rit.* Ibid. — [13] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 41, *in Tuden.*

et l'aspersoir; l'encensoir et la navette; la croix de Procession; les chandeliers des Acolytes, avec des cierges de cire jaune, si l'on s'en sert [1].

9. *A l'autel.* On met sur l'autel au moins quatre chandeliers, si la Messe doit être chantée [2], avec la croix, sans aucun ornement [3].

10. *Au milieu de l'église* [4], on dispose les objets nécessaires pour recevoir le cercueil pendant l'Office, et l'on doit veiller à ce qu'il y ait des cierges de cire jaune autour du corps lorsqu'il y sera placé [5].

11. On prépare en outre tout ce qui est nécessaire pour la Messe de *Requiem*, si l'on doit la célébrer le corps présent [6].

§ 2. — De la levée du corps.

12. Le Prêtre qui doit faire cette cérémonie se revêt du surplis et de l'étole noire, ou même de la chape [7] si les funérailles se font avec plus de solennité qu'à l'ordinaire [8]; un Clerc prend la croix de Procession [9], deux prennent les chandeliers, si l'on s'en sert [10], puis un autre Clerc prend le bénitier et l'aspersoir et se place devant le Porte-croix (1). Le Clergé se met en Procession, et l'on se rend à la maison mortuaire [11] ou au lieu où le corps a été déposé [12]. On a dû disposer des cierges [13] de cire jaune [14] autour du corps [15], et un nombre suffisant pour en distribuer aux membres du Clergé [16].

13. Le Prêtre, arrivé près du corps, se place aux pieds du défunt, reçoit l'aspersoir et l'asperge de trois coups. Il dit alors

doit chanter l'oraison à la fin des Laudes. S'il n'y avait qu'un seul Prêtre, il devrait terminer l'Office avant d'aller prendre les ornements pour la Messe.

(1) S'il n'y avait qu'un seul Clerc, on pourrait préparer d'avance l'eau bénite à la maison mortuaire.

[1] Conséq. — [2] S. C., 12 août 1834. Gardel., 5208, ad 7, *in Briocen.*— [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 1. — [4] *Rit.* de Exequiis. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] *Rit.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rit.* Ibid. — [10] Grand nombre d'auteurs. — [11] *Rit.* Ibid. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] *Rit.* Ibid. — [14] *Cær. Ep.*, l. II, c. X, n. 2. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rit.* Ibid.

l'antienne *Si iniquitates* et le psaume *De profundis* [1], conjointement avec ceux qui l'assistent [2].

14. L'antienne *Si iniquitates* étant répétée, la Procession se met en marche; d'abord les Confréries de laïques, s'il y en a, puis les membres du Clergé, deux à deux, tous portant des cierges, précédés de la croix. Vient ensuite le Prêtre, portant lui-même un cierge allumé, puis le cercueil, derrière lequel marchent les assistants qui prient en silence pour le défunt. Le Prêtre commence d'un ton grave l'antienne *Exultabunt Domino*, et les Chantres entonnent le psaume *Miserere.* Le Clergé le continue alternativement, et, s'il ne suffit pas, à cause de la longueur du chemin, on y ajoute des psaumes graduels ou d'autres tirés de l'Office des morts. A la fin de chaque psaume, on dit *Requiem æternam dona ei Domine, Et lux perpetua luceat ei* [3]. Le chant des psaumes doit se prolonger jusqu'à ce que l'on soit arrivé à l'église [4].

15. En entrant dans l'église, on répète l'antienne *Exultabunt;* puis, quand on y est entré, on chante le répons *Subvenite* [5].

16. On dépose alors le cercueil au milieu de l'église, les pieds du défunt tournés vers l'autel. Il faut seulement excepter le corps d'un Prêtre, dont les pieds doivent être tournés vers la porte de l'église [6].

§ 3. — De l'Office et de la Messe.

17. Si rien ne s'y oppose, on commence aussitôt l'Office des morts, c'est-à-dire les trois nocturnes avec les Laudes. On pourrait cependant, pour une raison suffisante, et s'il n'était pas possible de chanter l'Office en entier, se contenter de chanter le premier nocturne avec ou sans les Laudes, si c'est l'usage, en ajoutant après le nocturne les prières qui suivent les Laudes, si on ne les chante pas. Si l'on ne pouvait absolument chanter le premier nocturne, il ne faudrait jamais

[1] Ibid.—[2] Tous les auteurs.— [3] *Rit.* Ibid.— [4] Ibid. — [5] Ibid.— [6] Ibid.

manquer de réciter les autres prières et les suffrages pour le défunt[1].

18. Après l'Office, si l'heure le permet, et si la solennité du jour ne s'y oppose pas, on célèbre la Messe des morts, comme il est indiqué dans le Missel. On observe pour l'Office et la Messe tout ce qui est prescrit part. IV, ch. VI, art. 1, p. 250, et au chapitre précédent. Après la Messe, on fait l'Absoute comme il est prescrit p. 255[2].

§ 4. — Du transport du corps au cimetière.

19. Après l'Absoute, si l'on doit immédiatement transporter le corps au cimetière, on chante l'antienne *In paradisum*, et l'on se remet en Procession comme en venant à l'église[3]. Si le cimetière est éloigné, le Prêtre peut quitter les ornements et prendre seulement le surplis et l'étole, et alors on chanterait pendant le trajet des psaumes comme il a été dit nº 14[4].

20. Quand on est arrivé au cimetière, le Porte-croix va se placer près de la fosse, au lieu où l'on doit mettre la tête du défunt, le Clergé se range de chaque côté et le Prêtre aux pieds, et on dépose le cercueil sur le bord de la fosse; le Prêtre[5], ayant donné son cierge à un Clerc[6], bénit le tombeau, s'il ne l'est pas déjà[7], c'est-à-dire si le cimetière n'est pas bénit ou si le caveau est muré[8]. A cet effet, il dit l'oraison *Deus cujus miseratione*, met de l'encens dans l'encensoir, asperge et encense le cercueil et le sépulcre. Ensuite, ou sans bénir le tombeau, s'il était bénit, le Prêtre entonne l'antienne *Ego sum*, et l'on chante le cantique *Benedictus*, puis l'antienne et les prières qui suivent. Après l'oraison, le Célébrant dit *Requiem æternam dona ei Domine*[9] en faisant[10] ou sans faire le signe de la croix sur le cercueil[11], puis lui-même[12] ou bien les Chantres[13] chantent *Requiescat in pace*. Le Prêtre dit ensuite *Anima*

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Plusieurs auteurs. Conséq. — [5] *Rit.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Rit.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rit.* Ibid.— [10] Plusieurs auteurs. — [11] D'autres auteurs. — [12] Plusieurs auteurs.— [13] D'autres auteurs.

ejus; puis on met le corps dans le tombeau, et le Clergé revient à l'église en récitant l'antienne *Si iniquitates* et le psaume *De profundis* avec les versets *Requiem æternam dona eis, Domine; Et lux perpetua luceat eis*[1] (1).

21. Si l'on ne doit pas porter le corps au cimetière immédiatement après l'Absoute, on omet le répons *In paradisum*, et l'on chante immédiatement l'antienne *Ego sum*, le cantique *Benedictus* et ce qui suit, comme il est marqué n° 20, et l'on revient à la sacristie en récitant l'antienne *Si iniquitates* et le psaume *De profundis*[2].

ARTICLE III

Des Funérailles des enfants.

22. Pour les Funérailles d'un enfant baptisé, mort avant l'âge de raison, le Prêtre, revêtu du surplis et de l'étole blanche, précédé du Porte-bénitier et du Porte-croix, se rend à la maison mortuaire comme il a été dit n° 12. La croix se porte sans bâton[3].

23. Quand il est arrivé, on distribue les cierges[4] qui sont de cire blanche[5]; le Prêtre asperge le cercueil en disant l'antienne *Sit nomen Domini* et le psaume *Laudate pueri*. En allant à l'église, on chante le psaume *Beati immaculati*, auquel on ajoute, s'il est nécessaire, les psaumes *Laudate Dominum de cœlis, Cantate Domino, Laudate Dominum in Sanctis ejus*[6].

24. Lorsque l'on est arrivé à l'église, on chante l'antienne *Hic accipiet* avec le psaume *Domini est terra*. Après la répé-

(1) Le Rituel ne suppose pas que le corps soit déposé dans le sépulcre en présence du Clergé, ni que le Prêtre jette de la terre sur le cercueil. Bauldry enseigne que c'est seulement après le départ du Clergé qu'on met le cercueil dans le tombeau. Il regarde aussi comme contraire au Rituel l'usage de faire jeter par le Prêtre de la terre sur le cercueil.

[1] *Rit.* Ibid. — [2] Ibid. — [3] *Rit.* de Exeq. Parv. — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Rit.* Ibid.

tition de l'antienne et le *Kyrie eleison*, le Prêtre dit *Pater noster*, asperge le corps, et dit les versets avec l'oraison [1].

25. On se rend ensuite au cimetière en chantant l'antienne *Juvenes et virgines*, avec les psaumes *Laudate Dominum de cœlis*, *Cantate Domino*, *Laudate Dominum in Sanctis ejus* [2].

26. Quand on est arrivé, on dit *Kyrie eleison*, le Prêtre chante les versets et l'oraison, asperge et encense le cercueil et le tombeau, puis on revient à l'église en chantant l'antienne *Benedicite Dominum* avec le cantique *Benedicite* [3].

27. Nota. Il est d'usage en certains lieux de célébrer la Messe votive des Anges en présence du corps. On peut conserver cet usage; mais cette Messe ne peut être célébrée dans les jours où l'on ne peut dire une Messe votive [4].

CHAPITRE XV

De la visite de l'Évêque.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie une chape blanche pour le Supérieur de l'église, la croix de Procession et les chandeliers des Acolytes, le bénitier et l'aspersoir, l'encensoir et la navette. On dispose encore tout le mobilier et l'inventaire de la sacristie, afin que le Pontife puisse les voir facilement [5].

2. *Dans l'église.* L'église doit être décorée comme aux jours des grandes solennités [6]. On élève au côté de l'évangile un trône pour le Prélat, un prie-Dieu avec des coussins devant le grand autel et un autre devant l'autel du saint Sacrement [7].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Grand nombre d'auteurs. — [5] Conséq. — [6] Tous les auteurs. — [7] Conséq.

3. A l'entrée de la ville ou du village, on dispose encore un prie-Dieu, un tapis, une petite croix et le dais[1].

ARTICLE II

De la Réception du Pontife.

4. A l'heure indiquée, on sonne toutes les cloches[2], et le Supérieur de l'église se revêt d'une chape[3] blanche[4] sans étole[5], et l'on se rend en Procession à l'entrée de la ville ou du village[6] (1).

5. Le Pontife, étant arrivé, vient se placer sur le tapis préparé pour lui, se met à genoux, et le Supérieur de l'église lui présente la croix à baiser[7]. Il donne ensuite cette croix à un Clerc[8], et la Procession se met en marche, l'Évêque étant sous le dais, que portent les plus notables du lieu. On chante alors l'antienne *Sacerdos et Pontifex*, le répons *Ecce Sacerdos magnus*, le cantique *Benedictus* et autres, suivant le chemin que l'on peut avoir à parcourir[9].

6. Lorsque l'Évêque est arrivé à la porte de l'église, le Supérieur du lieu, toujours en chape, et ayant la tête découverte, reçoit l'aspersoir et le présente au Pontife, baisant d'abord l'aspersoir, puis la main du Prélat. L'Évêque s'asperge d'abord lui-même, asperge ceux qui l'entourent et rend l'aspersoir au Supérieur du lieu qui le reçoit avec les baisers ordinaires. Celui-ci reçoit ensuite la navette et présente au Pontife la cuiller avec les baisers d'usage, et en même temps le Thuriféraire se présente avec l'encensoir. L'Évêque met l'encens dans l'encensoir, et le Supérieur du lieu, ayant rendu la navette, prend l'encensoir et encense le Prélat de trois coups[10].

(1) D'après Durand et quelques autres, si l'Évêque ne devait être reçu qu'à la porte de l'église, on y observerait toutes les cérémonies indiquées ci-après.

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Pont.* Ordo ad visitandas parochias. — [4] Tous les auteurs. — [5] S. C., 16 avril 1853. Gardel., 5182, ad 31. *Ord. min. S. Franc. de Obs.* — [6] *Pont.* Ibid. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Pont.* Ibid. — [10] Ibid.

7. On se rend ensuite devant le grand autel, où le Pontife se met à genoux, sur le prie-Dieu préparé pour lui. Le Supérieur du lieu monte alors au côté de l'épître, se tourne vers l'Évêque et chante les versets et l'oraison qui suivent : ℣. *Protector noster, aspice, Deus.* On répond : *Et respice in faciem Christi tui.* ℣. *Salvum fac servum tuum.* ℟. *Deus meus, sperantem in te.* ℣. *Mitte ei, Domine, auxilium de sancto.* ℟. *Et de Sion tuere eum.* ℣. *Nihil proficiat inimicus in eo.* ℟. *Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.* ℣. *Domine, exaudi orationem meam.* ℟. *Et clamor meus ad te veniat.* ℣. *Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo. Oremus. Deus, humilium visitator, qui eos paterna dilectione consolaris : prætende societati nostræ gratiam tuam; ut per eos in quibus habitas, tuum in nobis sentiamus adventum. Per Christum Dominum nostrum.* ℟. *Amen* [1].

8. Le Supérieur du lieu descend alors au bas de l'autel, au coin de l'épître, quitte la chape, et le Pontife monte à l'autel, le baise, et donne la bénédiction solennelle [2].

9. L'Évêque s'assied ensuite, tourné vers le peuple, lui annonce les motifs de sa visite et lui adresse les exhortations qu'il juge nécessaires ou utiles; puis il donne les indulgences. Si le Pontife célèbre la Messe, il prêche après l'évangile [3].

10. Le Pontife commence ensuite les Absoutes [4]. Le Porte-crosse se retire [5], et le Prélat, ayant quitté la cape, se revêt de l'amict, de l'aube, de l'étole et de la chape de couleur violette ou noire, et prend la mitre simple. Demeurant ensuite près de l'autel, il se tourne vers le peuple et commence l'antienne *Si iniquitates*, puis récite avec ceux qui l'assistent le psaume *De profundis*, et l'antienne. Il quitte ensuite la mitre, et dit *Kyrie eleison. Christe eleison, Kyrie eleison. Pater noster.* Le Pontife reçoit alors l'aspersoir et asperge trois fois devant lui; puis, ayant mis et béni l'encens, il encense de la même manière. Il dit ensuite les versets et l'oraison *Deus qui inter apostolicos Sacerdotes* [6].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVII, n. 9. — [6] *Pont.* Ibid.

11. Après cette Absoute, l'Évêque reçoit la mitre, et l'on se rend au cimetière. Le Clerc Porte-bénitier et le Thuriféraire marchent en avant[1], le premier à la droite du second[2]; puis le Porte-croix entre les deux Acolytes et le Clergé. Le Chœur chante alors le répons *Qui Lazarum*, et le Pontife récite de nouveau avec ceux qui l'assistent l'antienne *Si iniquitates* et le psaume *De profundis*[3].

12. Le répons terminé et la Procession étant arrivée au milieu du cimetière, on s'arrête et l'on chante le répons *Libera me*. Sur la fin du répons, le Supérieur de l'église offre au Pontife la navette et le Thuriféraire présente l'encensoir. L'évêque met l'encens à l'ordinaire[4].

13. Après la répétition du répons, le Chœur chante *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*. Le Prélat, ayant quitté la mitre, dit *Pater noster*, fait l'Absoute comme il l'a faite dans l'église, et dit les oraisons marquées dans le Pontifical[5].

14. Le Pontife reçoit ensuite la mitre, et la Procession revient à l'église en récitant, sans chanter, le psaume *Miserere mei Deus* avec *Requiem æternam*. L'Évêque récite le même psaume avec ceux qui l'assistent[6].

15. Le Prélat, arrivé devant l'autel, dépose la mitre, et, se tenant debout au bas des degrés, tourné vers l'autel, dit les versets et l'oraison qui se trouvent dans le Pontifical[7].

16. L'Évêque dépose ensuite les ornements violets ou noirs, et reçoit l'étole et la chape blanches. Il commence la visite par celle du tabernacle. Le Supérieur du lieu, ayant pris une étole blanche[8], étend le corporal sur l'autel[9], ouvre le tabernacle[10], prend le ciboire, le découvre et le met sur l'autel[11]. Le Pontife visite le ciboire et le tabernacle[12]. Il est à propos qu'il y ait alors au moins deux Clercs portant des flambeaux et que le Pontife encense le très-saint Sacrement avant et après la visite. Pendant que le Prêtre ouvre le tabernacle, on pourra chanter

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Pont.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Pont.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Pont.* Ibid.

Tantum ergo sacramentum, et *Genitori* après que le Prélat aura terminé [1].

17. L'Évêque visite ensuite les Fonts baptismaux, les saintes Huiles, les Reliques, les autels, les chapelles, les tableaux, la sacristie et le cimetière, la demeure des Chanoines, les hospices, les confréries et autres lieux de dévotion [2].

CHAPITRE XVI

Du culte des saintes Reliques.

1. On ne peut pas exposer à la vénération des fidèles ni porter en Procession des Reliques dont l'authenticité n'est pas certaine [3].

2. Toute Relique doit être reconnue par l'Ordinaire, quand même elle serait approuvée par le Souverain Pontife [4].

3. On entend par *Relique insigne* d'un Saint une grande partie de son corps, la tête, un bras, une jambe, la partie du corps où le Martyr a souffert, si elle est entière et considérable, et légitimement approuvée par l'Ordinaire [5].

4. Quand une église possède une Relique insigne de quelque Saint, tous les Prêtres attachés au service de cette église en font l'Office sous le rit double, avec *Credo* à la Messe, pourvu qu'il soit bien certain que cette Relique soit du Saint dont elle porte le nom [6].

5. Devant une Relique exposée, une lampe seule ne suffirait pas : il doit y avoir sur l'autel au moins deux lumières [7]. Cette

[1] Gavantus. — [2] *Pont.* Ibid. — [3] *Conc. Trid.*, sess. xxv. S. C., 27 sept. 1817. Gardel., 4392 ou 4542, ad 8, *Nullius prov. Compostell.* — [4] Gardellini. — [5] S. C., 3 juin 1617. Gardel., 392 ou 539. *Urbis Theatin.* 27 mars 1628. Gardel., 593 ou 740, ad 2. *Urbis.* 13 juin 1631. Gardel., 745 ou 892, *Urbis et Orbis.* — [6] S. C., 11 juin 1691. Gardel., 3097 ou 3246. *Decr. gen.* — [7] S. C. 25 janv. 1701. Gardel., 3426 ou 3575, ad 9. *Congr. Montis coronæ.*

Exposition ne peut pas se faire sur l'autel où réside le très-saint Sacrement[1], quand même ce serait une Relique de la vraie Croix[2].

6. Quand on célèbre la Messe en présence de la vraie Croix exposée à la vénération des fidèles, on fait la génuflexion toutes les fois qu'il est prescrit de la faire devant le saint Sacrement renfermé dans le tabernacle. Tous ceux qui passent devant cette sainte Relique font aussi la génuflexion. Au chœur, on se couvre comme à l'ordinaire[3].

7. Les saintes Reliques peuvent être portées en Procession, soit par le Célébrant lui-même[4], soit par d'autres Ecclésiastiques[5]. On les porte plus particulièrement aux Processions de Saint-Marc et des Rogations[6].

8. Aux Processions que l'on fait pour la Translation des Reliques insignes, on décore les églises et le chemin par où l'on doit passer. Les ornements doivent être de la couleur qui convient aux Reliques que l'on porte. Tout le monde porte des cierges allumés[7]. Si l'on porte la vraie Croix en Procession, on doit avoir la tête découverte; on peut se couvrir dans les autres Processions[8].

9. Les Reliques des Saints ne doivent pas être portées en Procession sous un dais. Mais cet honneur peut être rendu aux instruments de la Passion[9], et ces augustes Reliques peuvent être précédées de deux Thuriféraires[10].

10. Après la Messe, le Prêtre, revêtu des ornements, peut faire vénérer les saintes Reliques[11].

11. Lorsqu'une Relique de la vraie Croix a été portée en Pro-

[1] S. C., 3 avril 1821. Gardel., 4428 ou 4578, ad 6. *Decr. gen.* — [2] S. C., 12 mars 1836. Gardel., 4628 ou 4777, ad 1, *in Tridentina*. 6 sept. 1845. Gardel., 4888 ou 5033. *S. Angeli in Vado*. — [3] S. C., 23 mai 1835. Gardel., 4594 ou 4743, ad 1 et 2, *in Lucionen.* — [4] S. C., 26 janv. 1658. Gardel., 1714 ou 1861, *in Cajetana*. — [5] Grand nombre d'auteurs. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXII, n. 2 et 7. — [7] *Rituale*. — [8] S. C., 2. sept. 1690. Gardel., 3081 ou 3230, ad 1, *in Cajetana*. — [9] S. C., 27 mai 1826. Gardel., 4471 ou 4620. *Decr. gen.* — [10] S. C., 26 août 1752. Gardel., 4078 ou 4227, ad 5, *in Gadicen.* — [11] S. C., 16 mars 1833. Gardel., 4558 ou 4707, ad 5, *in Veronen.*

cession, ou même quand elle a été exposée, on peut s'en servir pour bénir le peuple [1]. On peut aussi bénir le peuple avec les Reliques des Saints après une Procession [2].

12. Toutes les Reliques sont encensées debout [3]. Cette règle s'applique à celles de la vraie Croix, même le Vendredi saint [4]. Si l'on encense une Relique de la vraie Croix, il faut avoir soin de faire la génuflexion avant et après l'encensement [5].

13. On peut, pour donner la Bénédiction avec les Reliques de la vraie Croix, prendre la chape et le voile huméral. Pour la couleur, on suivra la coutume [6].

14. Nota. Ce que nous avons dit des Reliques de la vraie Croix s'applique à tous les instruments de la Passion [7].

[1] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3902 ou 4051, ad 1, *in Brixien.* 4 juin 1817. Gardel., 4386 ou 4536, ad 12, *Dubiorum.* — [2] S. C.. 24 juillet 1683. Gardel., 2876 ou 3125, ad 1, *in Albinganen.* — [3] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3902 ou 4051, ad 2, *in Brixien.* — [4] S. C., 23 sept. 1837. Gardel., 4666 ou 4815, ad 14, *in Mutinen.* — [5] Conséq. — [6] S. C., 23 sept. 1837. Gardel., 4666 ou 4815, ad 14. *in Mutinen.* 18 fév. 1843. Gardel., 4810 ou 4956, *in Cenomanen.* — [7] S. C., 27 mai 1826. Gardel., 4471 ou 4620. *Dec. gen.*

HUITIÈME PARTIE

CÉRÉMONIES A OBSERVER A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE

DANS LES PETITES ÉGLISES DE PAROISSE.

Les Curés et tous ceux qui sont placés dans les petites églises de paroisse doivent bien se pénétrer de ces règles que leur trace la Sacrée Congrégation des Rites, afin qu'ils puissent remplir avec décence les fonctions saintes :

Proposito in S. R. C. ordinario conventu, habito *die* 28 *julii* 1821, sequenti dubio videlicet : *An toleranda sit consuetudo vigens in quibusdam Paræciis, præsertim ruralibus, celebrandi per Parochum Missam lectam Feria V in Cœna Domini, quin peragi valeant eadem Feria et sequenti cæteræ ecclesiasticæ functiones præscriptæ ob Clericorum defectum, vel potius abolenda?* Eminentissimi PP. eidem præpositi nedum consuluerunt parœciis præsertim ruralibus, quæ Clericis omnino destituuntur; verum etiam solliciti ut sacræ functiones quæ ex Ecclesiæ instituto ad recolendam memoriam Passionis, Mortis et Resurrectionis D. N. J. C. peragi debent in majori Hebdomada non omittantur in minoribus Ecclesiis, et signanter parochialibus, in quibus tres saltem, quatuorve Clerici (1) haberi possunt, excitarunt Episcoporum vi-

(1) Les Clercs proprement dits peuvent être remplacés par des Enfants de chœur, et on les comprend sous la dénomination générale de *Clerici*. Il est donc très-important de former avec grand soin ces enfants, afin qu'ils s'acquittent des fonctions saintes d'une manière digne et convenable.

gilantiam, qui in id sua conferant studia, sequenti responso : *Affirmative et ad mentem.* Mens est : *ut locorum Ordinarii quoad parœcias, in quibus haberi possunt tres quatuorve saltem Clerici, sacras functiones Feriis V et VI ac Sabbato majoris Hebdomadæ peragi studeant, servata forma parvi Ritualis SS. Benedicti XIII, anno* 1725, *jussu editi : quoad alias parœcias quæ Clericis destituuntur, indulgere valeant ob populi commoditatem ut Parochi* (petita quotannis venia) *Feria V in Cœna Domini Missam lectam celebrare possint priusquam in cathedrali vel matrice conventualis incipiat.* Quoniam vero exemplaria parvi Ritualis recol. mem. Pontificis Benedicti XIII jussu editi omnino defecere, ideo iterato illud imprimi curavimus pro earumdem minorum Ecclesiarum præsertim parochialium commoditate.

Editioni anni 1725 præmittitur sequens monitum : « Ut Ritus ac sacræ Ceremoniæ, visibilia religionis ac pietatis signa, « per quæ mentes fidelium ad rerum altissimarum contemplationem excitantur, in minoribus ecclesiis parochialibus almæ « hujus Urbis exacte ac uniformiter exerceantur; utque hujusmodi ecclesiarum Rectores ab exsolvendis Functionibus illis « præcipuis quibus alma mater Ecclesia præstantiora nostræ redemptionis indixit recolenda mysteria minime vel perstrictus « parochialium Clericorum numerus detineat, vel insuetorum « Rituum anfractus deterreat; ex decreto particularis Congregationis, a SS. Dom. nostro Benedicto PP. XIII indictæ sub « die 4 decembris proxime elapsi 1724 pro nonnullis ad sacram « visitationem ecclesiarum parochialium Urbis spectantibus, et « a Sanctitate Sua confirmato, Rectoribus ipsis Memoriale hoc « rituum, typis datum, proponitur observandum.

« Exactissimam præscriptorum rituum, cum perstrictissimo « Clericorum numero, exhibet praxim. Ut plurimum tres tantum requirit : vix quartum desiderat. Parocho tamen curæ « erit designatos Clericos, quasi manuducens, præcedenter in « actionibus peragendis instruere, ut in eisdem attente et expedite se gerant, neque oscitanter, quo se vertant nesciant.

« Eosdem insuper Clericos modulari, æqua vocum concordia,

« ea quæ in Processionibus recitanda præcipiuntur edoceat : « quæque, ut inoffenso percurrantur pede, suis locis, in ipso « hoc Memoriali, per extensum inserere consonum visum est; « ut unus idemque libellus et quæ agenda et quæ recitanda « suppeditet.

« Sex, semel in anno occurrentes, functiones enucleatæ ex- « ponuntur (quas subsequens demonstrabit Index), ex quibus « haud difficile erit methodum excerpere pro consimilibus; « in omnibus custodia sacrarum cæremoniarum semper efful- « geat. »

Habete igitur, RR. Parochi et minorum ecclesiarum Rectores, ope hujus Ritualis, certam methodum, qua uti possitis, ut sacræ actiones, si nequeant solemniter, decenter saltem peragantur.

CHAPITRE PREMIER

De la fête de la Purification de la sainte Vierge.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie pour le Célébrant, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette [1], et, s'il est possible [2], une chape de même couleur; on dispose de plus trois surplis pour les Clercs [3].

2. *A l'autel.* On met à l'autel des parements violets, faciles à ôter, par-dessus les blancs, à moins que la Messe ne doive être célébrée en ornements violets, et l'on dispose le Missel au côté de l'épître [4].

3. *Près de l'autel, du côté de l'épître, au bas des degrés,* on met une petite table que l'on couvre d'une nappe blanche,

[1] *Mem. rit.* — [2] Rub. du jour. — [3] *Mem. rit.* — [4] Ibid.

sur laquelle on dispose les Cierges, qui doivent aussi être recouverts d'une nappe blanche [1].

4. *Sur la crédence.* On dispose sur la crédence le calice pour la Messe, avec le voile blanc et la bourse de même couleur, à moins que la Messe ne doive être célébrée en ornements violets (1), le bénitier avec l'aspersoir, l'aiguière avec un bassin et une serviette, les burettes pour la Messe [2], et les livres pour réciter ou chanter les antiennes de la Procession [3]. On y met aussi [4], ou bien sur le siége du Célébrant [5], la chasuble, l'étole et le manipule [6].

5. On place en lieu convenable la croix de Procession, l'encensoir et la navette, ainsi qu'un petit foyer avec du feu et des pincettes [7].

ARTICLE II

De la Bénédiction des Cierges.

6. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent de la soutane et du surplis, et préparent les objets nécessaires, comme il est indiqué à l'article précédent [8]. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même le calice [9].

7. On appelle le peuple à l'église au son des cloches, comme pour les jours de fête [10].

8. Le second et le troisième Clercs se rendent ensuite à la sacristie pour aider au Célébrant à se revêtir de ses ornements [11], et le saluent à son arrivée [12]. Celui-ci, ayant fait sa préparation

(1) En règle générale, on ne met le calice sur la crédence que dans les Messes solennelles célébrées avec Diacre et Sous-Diacre. C'est ici une exception ainsi que pour le jour des Cendres et le Dimanche des Rameaux, à cause des cérémonies qui se font à l'autel avant la Messe, le Prêtre ne devant plus retourner à la sacristie après ces cérémonies.

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Ibid — [12] Conséq.

à la Messe, se lave les mains et se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole violette, et [1], s'il est possible [2], d'une chape de même couleur. Pendant ce temps, le premier Clerc ôte les vases de fleurs, s'il y en a sur l'autel, allume les Cierges et revient à la sacristie [3], où il se place derrière le Célébrant [4].

9. Si c'est un jour de dimanche, le Célébrant bénit l'eau pour l'Aspersion [5], à moins qu'il ne soit d'usage de la bénir dans l'église [6]. Ayant ensuite fait avec les trois Clercs les salutations ordinaires, ils se rendent à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes, puis le Célébrant, couvert de la barrette, ayant à ses côtés le deuxième et le troisième Clercs, qui élèvent les bords de la chape [7]. Si le Célébrant n'avait pas de chape, le deuxième et le troisième Clercs marcheraient de front devant lui [8].

10. En arrivant au bas des degrés de l'autel, le Célébrant se découvre, donne sa barrette au premier Clerc, fait, conjointement avec les trois Clercs, la révérence convenable, monte à l'autel et le baise au milieu; le deuxième et le troisième Clercs montent avec lui, et font la génuflexion en même temps qu'il baise l'autel. Ils se rendent ensuite au coin de l'épître; le deuxième Clerc se met à la droite du Célébrant, sur le degré; le troisième à sa gauche, tous deux à quelque distance de l'autel. Le premier Clerc, ayant déposé en lieu convenable la barrette du Célébrant, découvre les Cierges [9].

Nota. Si c'est un jour de dimanche, on fait d'abord l'Aspersion de l'eau bénite. Le Célébrant, étant arrivé à l'autel avec ses Clercs, fait les révérences d'usage, se met à genoux sur le plus bas degré [10], le premier Clerc prend le bénitier [11], et l'on fait l'Aspersion à l'ordinaire [12].

11. Le Célébrant, au coin de l'épître, sans se tourner vers le peuple, lit ou chante sur le ton férial, les mains jointes, *Dominus vobiscum*, *Oremus*, et l'oraison *Domine sancte*, avec les

[1] *Mem. rit.* — [2] Rub. du jour. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] *Rituale.* — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Ibid — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.*

quatre autres qui suivent [1]. Quand il bénit les Cierges, il pose la main gauche sur l'autel; le deuxième Clerc soulève alors le bord de la chape du côté droit, ce qu'il fait également pendant que le Célébrant asperge ou encense [2].

12. Au commencement des oraisons, le premier Clerc prépare l'encensoir, et, lorsque le Célébrant chante la cinquième oraison *Domine Jesu Christe, qui hodierna die*, le troisième Clerc, qui est à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion à l'autel et va à la crédence, où il prend le bénitier et l'aspersoir, et vient se placer du côté de l'épître. Le premier Clerc, qui porte l'encensoir et la navette [3], vient, avec les révérences convenables, se placer à sa gauche [4], et ils s'approchent ensemble du Célébrant [5].

13. Les oraisons terminées [6], ils font ensemble la révérence convenable; le premier Clerc donne la navette au deuxième [7], qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires. Le premier Clerc présente l'encensoir pour la bénédiction de l'encens. L'encens bénit, le second Clerc prend l'aspersoir [8] par le milieu [9] et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires. Le Célébrant asperge les Cierges trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps l'antienne *Asperges me*, sans chanter et sans dire le psaume [10]. Le second Clerc reçoit ensuite l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au troisième Clerc, et prend des mains du premier Clerc l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec les baisers accoutumés [11]. Le Célébrant encense trois fois les Cierges comme il les a aspergés [12].

14. Après l'encensement, le premier Clerc reprend l'encensoir, et, ayant fait avec le troisième Clerc la révérence convenable, ils reportent chaque objet à sa place [13].

15. La Bénédiction terminée, le Célébrant revient au milieu de l'autel et fait la révérence convenable. Il peut alors faire au

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Baldeschi. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Conséq.

peuple une instruction sur l'institution de cette solennité, sur les significations mystérieuses et les avantages des Cierges bénits, et par là engager les fidèles à venir les recevoir avec la révérence convenable [1].

ARTICLE III

De la Distribution des Cierges.

16. La Bénédiction des Cierges terminée, ou après l'exhortation, le premier Clerc prend sur la table le Cierge du Célébrant, et, s'il n'y a point d'autre Prêtre pour le lui donner, il le pose sur le milieu de l'autel. Il met aussi sur l'autel ceux qui sont destinés aux autres Clercs [2].

17. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Célébrant, après avoir fait au milieu de l'autel la révérence convenable, se met à genoux sur le marchepied, prend le Cierge sur l'autel, le baise et le donne au premier Clerc [3] ou à quelqu'un des Ministres, s'il y en a plusieurs [4]. On peut le poser sur l'autel [5] ou le placer sur un chandelier disposé à cet effet [6]. S'il y a un Prêtre présent, on observe ce qui est prescrit p. 330 et 331 [7].

18. S'il n'y a pas de Chantres pour chanter l'antienne *Lumen* et le cantique *Nunc dimittis* [8], le Célébrant, ayant donné son Cierge au premier Clerc, revient au côté de l'épître et récite alternativement avec les Clercs l'antienne et le cantique à voix haute et d'un ton uniforme; il revient ensuite au milieu de l'autel, fait la révérence convenable et se tourne vers le peuple. S'il n'y a pas de Prêtres au Chœur, les Clercs viennent aussitôt se mettre à genoux sur le bord du marchepied. Chacun reçoit son Cierge avec les baisers accoutumés, et, pour les distribuer, le Célébrant commence toujours par le côté de l'épître [9]. S'il y a des Chantres, ils observent ce qui est marqué p. 332 [10].

19. Les Clercs ayant reçu leurs Cierges, le premier se rend

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 4. — [5] Baldeschi. — [6] Quelques auteurs. — [7] Conséq. — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq.

près de la table où sont les Cierges bénits; les deux autres montent aux côtés du Célébrant, le second du côté de l'évangile, et le troisième du côté de l'épître [1]. Ils font ensemble la génuflexion à la croix, posent leurs Cierges sur l'autel [2], et se tournent vers le peuple comme le Célébrant; le second Clerc soutient le bord de la chape, et le troisième présente les Cierges, qu'il reçoit du premier Clerc [3]. Les membres du Clergé, s'il y en a, se présentent deux à deux, dans le même ordre que pour la communion générale, baisant d'abord le Cierge, puis la main du Célébrant [4].

20. Sur la fin de la Distribution, le premier Clerc allume ou fait allumer les Cierges du Clergé pour la Procession [5].

21. La Distribution finie, le Célébrant et ses Clercs se retournent vers l'autel, et, après avoir salué la croix, ils reviennent au coin de l'épître comme pour la Bénédiction [6]. Le premier Clerc prend à la crédence l'aiguière, le bassin et la serviette, et s'approche du Célébrant [7], qu'il salue en arrivant [8]; le Célébrant se lave les mains, après quoi les deux autres Clercs lui présentent la serviette [9]. Pendant ce temps, les Chantres chantent l'antienne *Exurge Domine*, qui se répète [10]. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant, toujours au coin de l'épître, la lit à haute voix avec ses Clercs [11].

22. Cette antienne terminée, le Célébrant dit [12] ou chante [13] *Oremus*, *Exaudi*, ayant toujours les mains jointes [14].

23. Nota 1°. Si cette fête arrive après la Septuagésime et un autre jour que le Dimanche, le Célébrant, après *Oremus*, fait la génuflexion et ajoute *Flectamus genua*. Tout le monde alors fléchit le genou. Le second Clerc, se levant le premier, répond *Levate* [15], et tous se lèvent [16].

24. Nota 2°. Si le Célébrant distribue lui-même les Cierges au peuple, après les avoir distribués au Clergé, il descend au bas des degrés conjointement avec ses Clercs, fait avec eux la

[1] *Mem. rit.* — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] *Mem. rit.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Ibid. — [13] Conséq. [14] *Mem. rit.* — [15] Ibid. — [16] Conséq.

révérence convenable à l'autel, et ils se rendent à la balustrade, où les fidèles doivent se présenter, les hommes d'abord, puis les femmes[1]. Les hommes baisent d'abord le Cierge, puis la main du Célébrant[2]. Les femmes baisent le Cierge seulement[3]. Le Célébrant commence toujours la Distribution des Cierges par le côté de l'épître. La Distribution finie, le Célébrant et ses Clercs retournent au bas des degrés, font la révérence convenable et se rendent au côté de l'épître, sur le pavé. Le Célébrant se lave les mains près de la crédence (1), comme il a été dit au n° 21, revient ensuite avec ses Clercs au bas des degrés, fait avec eux la révérence convenable, monte à l'autel avec eux, fait une inclination à la croix et se rend au coin de l'épître[4]. S'il se présentait à la balustrade un grand nombre de fidèles, et qu'il y eût un autre Prêtre, celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une étole violette, pourrait distribuer les Cierges avec les cérémonies ci-dessus exposées[5].

ARTICLE IV

De la Procession.

25. S'il n'y a que trois Clercs, on ne porte pas l'encensoir à la Procession[6]: mais s'il y en a un quatrième, il remplit la fonction de Thuriféraire[7], et, s'il y en avait un nombre suffisant, deux pourraient accompagner la croix en portant des chandeliers[8]. S'il y a un Thuriféraire, il va préparer du feu dans l'encensoir, pendant que le Célébrant dit la dernière oraison. L'oraison finie, il vient, après avoir fait à l'autel la révérence convenable, se placer du côté de l'épître, où le Célébrant met et bénit l'encens à l'ordinaire[9]. Le Célébrant vient ensuite au milieu de l'autel; le premier Clerc lui remet son Cierge allumé avec le livre où se trouvent les antiennes de la Proces-

(1) V. p. 333, note 1.

[1] *Mem rit* — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Mem. rit.* — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Mem. rit.* — [7] Merati. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi, Merati.

sion. Le second et le troisième Clercs prennent également leurs Cierges allumés et des livres [1].

26. Le Célébrant se tourne alors vers le peuple, et dit [2] ou chante [3] *Procedamus in pace;* on répond : *In nomine Christi, Amen.* Le premier Clerc prend ensuite la croix de Procession, vient devant l'autel [4] avec le Thuriféraire et les Acolytes, s'il y en a [5], et l'on se met en Procession [6] dans l'ordre suivant : Le Thuriféraire, s'il y en a un, ayant fait la génuflexion, marche le premier avec l'encensoir fumant [7]; viennent ensuite le Porte-Croix [8], et les Acolytes, s'il y en a [9]; après avoir fait tous trois la génuflexion [10], ou sans génuflexion [11], ils se mettent à la suite du Thuriféraire. S'il y a des Chantres, ils marchent à la suite de la croix et sont suivis des autres membres du Clergé, s'il y en a; on observe alors ce qui est prescrit part. VII, chap. IV, art. 4, n° 27, p. 333. Vient enfin le Célébrant entre les deux autres Clercs [12]. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant récite avec ses Clercs les antiennes de la Procession, divisées en versets comme il suit :

Ant. Adorna thalamum tuum, Sion, et suscipe regem Christum.

Amplectere Mariam : quæ est cœlestis porta.

Ipsa enim portat Regem gloriæ : novi luminis.

Subsistit Virgo adducens manibus Filium : ante Luciferum genitum.

Quem Simeon accipiens in ulnas suas prædicavit populis : Dominum eum esse vitæ et mortis et Salvatorem mundi.

Responsum accepit Simeon a Spiritu sancto : non visurum se mortem nisi videret Christum Domini.

Et cum inducerent puerum in templum : accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit :

Nunc dimittis servum tuum, Domine : secundum verbum tuum in pace.

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Merati. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Baldeschi et autres. — [12] Conséq.

Cum inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundum consuetudinem legis pro eo : ipse accepit eum in ulnas suas [1].

27. En rentrant dans l'église, si la Procession est sortie, ou à l'entrée du sanctuaire, si elle s'est faite dans l'intérieur de l'église [2], l'on chante [3] ou l'on récite le répons *Obtulerunt*. Si le célébrant le récite avec ses Clercs, il le fait de cette manière :

Obtulerunt pro eo Domino par turturum : aut duos pullos columbarum.

Sicut scriptum est : in lege Domini.

Postquam impleti sunt dies purgationis Mariæ : secundum legem Moysi.

Tulerunt Jesum in Jerusalem : ut sisterent eum Domino.

Sicut scriptum est : in lege Domini.

Gloria Patri et Filio : et Spiritui sancto.

Sicut scriptum est : in lege Domini [4].

28. On s'avance dans le chœur en continuant le répons [5], et, si l'on ne chante pas [6], le Célébrant le termine devant l'autel [7]. S'il y a un Thuriféraire, lorsqu'il est arrivé à l'autel, il fait la génuflexion et reporte l'encensoir à sa place [8]. Le Porte-Croix [9] et les Acolytes, s'il y en a [10], font aussi la génuflexion [11], ou, sans la faire [12], reportent la croix [13] et les chandeliers [14] en lieu convenable. Le répons étant terminé, le premier Clerc prend le Cierge du Célébrant et ceux des autres Clercs, les éteint et les porte sur la crédence [15].

29. Le Célébrant, ayant fait la révérence convenable à l'autel, conjointement avec ses Clercs, se retire près de son siége, et, aidé du second et du troisième Clercs, il quitte la chape, s'il en a une, et l'étole violette, puis il prend les ornements blancs pour la Messe. Il s'assied ensuite un instant, s'il est obligé d'attendre que tout soit préparé. Le premier Clerc ôte, si l'on doit dire la Messe de la fête, les parements violets qui recouvrent

[1] *Mem. rit.* — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem rit.* — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Baldeschi.— [13] *Mem. rit.*— [14] Conséq. — [15] *Mem. rit.*

les blancs, et remet les vases de fleurs entre les chandeliers; il porte ensuite le calice à l'autel et dispose le corporal [1]. S'il n'avait pas le pouvoir de le faire, le Célébrant, revêtu de la chasuble, prendrait le calice à la crédence et le porterait lui-même à l'autel [2].

NOTA. S'il y a un nombre suffisant de Clercs, on peut tout préparer pendant la Procession [3].

ARTICLE V

De la Messe.

30. Si la Messe est chantée, on observe tout ce qui est prescrit pour la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec cette différence que, si la Messe est celle de la fête, les Clercs tiennent leurs Cierges allumés à l'évangile, et depuis la consécration jusqu'après la communion [4].

31. Si la Messe n'est pas chantée, on tient également les Cierges allumés, comme il est dit au n° précédent; et le premier Clerc, s'il en a le pouvoir, reporte néanmoins le calice à la crédence après la Communion [5].

32. Après la Messe, les Clercs remettent tout en place [6].

CHAPITRE II

Du Mercredi des Cendres.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie pour le Célébrant l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette [7], et, s'il est possible [8],

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid. — [7] *Mem. rit.* — [8] Rub. du jour.

une chape de même couleur. On dispose de plus trois surplis pour les Clercs[1].

2. *A l'autel.* On met à l'autel la croix et les chandeliers, sans aucun ornement ni vase de fleurs; on place au coin de l'épître, à droite du Missel, un vase d'argent ou de toute autre matière convenable, renfermant des Cendres faites avec les Rameaux bénits l'année précédente[2], sèches[3], et bien tamisées. On couvre ce vase d'un voile violet ou simplement de son couvercle[4].

3. *Sur la crédence.* On dispose sur la crédence le calice pour la Messe, avec le voile violet et la bourse de même couleur (1), le bénitier avec l'aspersoir, une assiette avec un peu de mie de pain, l'aiguière avec un bassin, et une serviette, les burettes pour la Messe. On y met aussi[5], ou bien sur le siége du Célébrant, la chasuble et le manipule de couleur violette[6].

4. On place en lieu convenable l'encensoir et la navette, ainsi qu'un petit foyer avec du feu et des pincettes[7].

ARTICLE II

De la Bénédiction des Cendres.

5. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent de la soutane et du surplis, et préparent les objets nécessaires, comme il est indiqué à l'article précédent[8]. S'il n'y a pas de Clercs ayant le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même le calice[9].

6. On appelle le peuple à l'église au son des cloches, comme pour les jours de fête[10].

7. Le second et le troisième Clercs se rendent ensuite à la sacristie pour aider au Célébrant à se revêtir de ses ornements[11],

(1) V. p. 442, note 1.

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] S. C., 23 mai 1603. Gardel., 51 ou 197, ad 6. *in Eginatien.* — [4] *Mem. rit.* — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Ibid.

et le saluent à son arrivée [1]. Celui-ci, ayant fait sa préparation à la Messe, se lave les mains, et se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole violette, et [2], s'il est possible [3], d'une chape de même couleur. Pendant ce temps, le premier Clerc allume les cierges et revient à la sacristie [4], où il se place derrière le Célébrant [5].

8. Le Célébrant ayant fait avec ses trois Clercs les salutations ordinaires, ils se rendent à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes, puis le Célébrant, couvert de la barrette, ayant à ses côtés le deuxième et le troisième Clercs, qui élèvent les bords de la chape [6]. Si le Célébrant n'avait pas de chape, le deuxième et le troisième Clercs marcheraient de front devant lui [7].

9. En arrivant au bas des degrés de l'autel, le Célébrant se découvre, donne sa barrette au premier Clerc, fait, conjointement avec les trois Clercs, la révérence convenable, monte à l'autel et le baise au milieu; le deuxième et le troisième Clercs montent avec lui, et font la génuflexion en même temps qu'il baise l'autel. Ils se rendent ensuite au coin de l'épître : le deuxième Clerc se met à la droite du Célébrant, sur le degré, le troisième à sa gauche, tous deux à quelque distance de l'autel. Le premier Clerc, ayant déposé en lieu convenable la barrette du Célébrant, découvre les Cendres [8].

10. S'il y a des Chantres, ils chantent l'antienne *Exaudi*. Le Célébrant, au coin de l'épître, la lit en même temps [9]. S'il n'y a pas de Chantres, il la lit à haute voix avec ses Clercs. Lorsque l'antienne est répétée, le Célébrant, au même lieu, sans se tourner vers le peuple, lit [10] ou chante sur le ton férial [11], les mains jointes, *Dominus vobiscum*, *Oremus*, et les quatre oraisons qui suivent [12]. Quand il bénit les Cendres, il pose la main gauche sur l'autel; le deuxième Clerc soulève alors le bord de la chape du côté droit, ce qu'il fait également pendant que le Célébrant asperge ou encense [13].

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] Rub. du jour. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Conséq.

11. Au commencement des oraisons, le premier Clerc prépare l'encensoir, et, lorsque le Célébrant chante la quatrième oraison *Omnipotens sempiterne Deus qui Ninivitis*, le troisième Clerc, qui est à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion à l'autel et va à la crédence, où il prend le bénitier et l'aspersoir, et vient se placer du côté de l'épître. Le premier Clerc, qui porte l'encensoir et la navette [1], vient, avec les révérences convenables, se placer à sa gauche [2], et ils s'approchent ensemble du Célébrant [3].

12. Les oraisons terminées [4], ils font ensemble la révérence convenable; le premier Clerc donne la navette au deuxième [5], qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires. Le premier Clerc présente l'encensoir pour la bénédiction de l'encens. L'encens bénit, le second Clerc prend l'aspersoir [6] par le milieu [7], et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires. Le Célébrant asperge les Cendres trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps l'antienne *Asperges me*, sans chanter et sans dire le psaume [8]. Le second Clerc reçoit ensuite l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au troisième Clerc, et prend des mains du premier Clerc l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec les baisers accoutumés [9]. Le Célébrant encense trois fois les Cendres comme il les a aspergées [10].

13. Après l'encensement, le premier Clerc reprend l'encensoir, et, ayant fait avec le troisième Clerc la révérence convenable, ils reportent chaque objet à sa place [11].

14. La Bénédiction terminée, le Célébrant revient au milieu de l'autel, et fait la révérence convenable. Il peut alors faire au peuple une instruction analogue à la circonstance [12].

[1] *Mem. rit.* — [2] Baldeschi. — [3] *Mem. rit.* — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.*

ARTICLE III

De la Distribution des Cendres.

15. La Bénédiction des Cendres terminée, ou après l'exhortation, le premier Clerc prend le vase qui renferme les Cendres, et le place au milieu de l'autel[1].

16. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Célébrant, après avoir fait au milieu de l'autel la révérence convenable, prend de la main gauche le vase qui renferme les Cendres, se met à genoux sur le marchepied et s'impose les Cendres sur la tête, sans rien dire[2]. S'il y a un Prêtre présent, on observe ce qui est prescrit p. 340 et 341[3].

17. S'il n'y a pas de Chantres pour chanter les antiennes marquées[4], le Célébrant remet le vase sur l'autel, revient au côté de l'épître, et les récite avec ses Clercs à voix haute et d'un ton uniforme. Il revient ensuite au milieu de l'autel, fait la révérence convenable, reprend le vase, et se tourne vers le peuple[5]. S'il n'y a pas de Prêtres au chœur[6], les Clercs viennent aussitôt se mettre à genoux sur le bord du marchepied pour recevoir les Cendres. Le Célébrant dit *Memento homo*[7] en traçant un signe de croix[8], et, pour distribuer les Cendres, il commence toujours par le côté de l'épître[9]. S'il y a des chantres, ils observent ce qui est marqué p. 342[10].

18. Les Clercs ayant reçu les Cendres, le premier se retire du côté de l'épître, les deux autres montent aux côtés du Célébrant, le second au côté de l'évangile, et le troisième au côté de l'épître. Ils font ensemble la génuflexion à la Croix, se tournent vers le peuple comme le Célébrant; le second prend de la main droite le vase où sont les Cendres, et tous deux soutiennent les bords de la chape du Célébrant[11]. Les membres du Clergé, s'il y en a, se présentent deux à deux, dans le même ordre que pour la communion générale[12].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Tous les auteurs. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Tous les auteurs.

19. La Distribution finie, le Célébrant et ses Clercs se retournent vers l'autel, et, après avoir salué la Croix, ils reviennent au coin de l'épître comme pour la Bénédiction [1]. Le troisième Clerc fait la génuflexion à l'autel, va à la crédence, et prend le vase contenant la mie de pain [2]. Le premier s'y rend en même temps; il prend l'aiguière, le bassin et la serviette. Tous deux s'approchent du Célébrant et le saluent en arrivant. Le Célébrant essuie d'abord ses doigts avec la mie de pain, puis se lave les mains [3], après quoi le second Clerc lui présente la serviette [4].

20. Nota. Si le Célébrant distribue lui-même les Cendres au peuple, après les avoir distribuées au Clergé, il descend au bas des degrés conjointement avec ses Clercs, fait avec eux la révérence convenable à l'autel et se rend à la balustrade, où les fidèles doivent se présenter, les hommes d'abord, puis les femmes. Le Célébrant commence toujours la Distribution des Cendres par le côté de l'épître [5], et il a soin d'imposer les Cendres aux femmes sur les cheveux, et non sur le voile [6]. La Distribution finie, le Célébrant et ses Clercs retournent au bas des degrés, font la révérence convenable, et se rendent au côté de l'épître, sur le pavé. Le Célébrant se lave les mains près de la crédence (1), comme il a été dit au n° précédent, revient ensuite avec ses Clercs au bas des degrés, où ils font la révérence convenable. Il monte à l'autel avec eux : ils font la révérence convenable à la Croix et vont au côté de l'épître [7]. S'il se présentait à la balustrade un grand nombre de fidèles et qu'il y eût un autre Prêtre, celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une étole violette, pourrait distribuer les Cendres avec les cérémonies ci-dessus exposées [8].

21. Le Célébrant dit ensuite ou chante sur le ton férial, les mains jointes et tourné vers le livre, *Dominus vobiscum* et l'oraison *Concede nobis*, ayant ses Clercs à ses côtés Le Chœur ou les Clercs ayant répondu *Amen*, ils font la révérence con-

(1) V. p. 355, note 1.

[1] Baldeschi. — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Baldeschi et autres. — [7] *Mem. rit.* — [8] Baldeschi et autres.

venable et vont par le plus court chemin près du siége du Célébrant[1] où celui-ci, aidé du second et du troisième Clercs, quitte la chape, s'il en a une, et prend le manipule et la chasuble. Il s'assied ensuite un instant, s'il est obligé d'attendre que tout soit préparé. Le premier Clerc porte alors le calice à l'autel et dispose le corporal[2]. S'il n'avait pas le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant, revêtu de la chasuble, prendrait le calice à la crédence et le porterait lui-même à l'autel[3].

ARTICLE IV

De la Messe.

22. Si la Messe est chantée, on observe tout ce qui est prescrit pour la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec ces différences : 1° Le Clergé, pour se tenir à genoux, se conforme aux règles données p. 196; 2° le Célébrant, en lisant ces paroles, *Adjuva nos*, ne fait pas la génuflexion; 3° pendant le chant du verset *Domine ne memineris*, il vient au milieu de l'autel pour réciter *Munda cor meum*, et le premier Acolyte transporte le Missel au côté de l'évangile. A ces mots, *facti sumus nimis*, il fait une inclination de tête à la Croix, descend sur le second degré, et se met à genoux sur le marchepied. Il demeure dans cette position jusqu'à ce que le Chœur ait chanté *propter nomen tuum*. Le chant terminé, il monte à l'autel, fait une inclination de tête à la Croix, et va chanter l'évangile; 4° après la dernière postcommunion, il dit *Oremus*, et ajoute, sans se tourner vers le peuple, étant incliné vers le livre, *Humiliate capita vestra Deo*. Tout le monde incline alors la tête; il chante ensuite l'oraison[4].

23. Si la Messe n'est pas chantée, le premier Clerc, s'il en a le pouvoir, reporte néanmoins le calice à la crédence après la communion[5].

24. Après la Messe, les Clercs remettent tout en place[6].

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid.

CHAPITRE III

Du Dimanche des Rameaux.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie pour le Célébrant l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette [1], et, s'il est possible [2], une chape de même couleur; on y dispose de plus trois surplis pour les Clercs [3].

2. *A l'autel.* On met à l'autel les parements violets, le Missel au côté de l'épître, et des Rameaux entre les chandeliers, à la place des vases de fleurs [4].

3. *Près de l'autel, du côté de l'épître, au bas des degrés,* on met une petite table, que l'on couvre d'une nappe blanche, sur laquelle on dispose des Rameaux qui doivent aussi être recouverts [5] d'une nappe blanche [6].

4. *Sur la crédence.* On dispose sur la crédence le calice pour la Messe avec le voile violet et la bourse de même couleur (1), le bénitier et l'aspersoir, l'aiguière avec un bassin et une serviette, les burettes pour la Messe, et les livres pour réciter [7] ou chanter [8] les antiennes de la Procession. On y met aussi [9], ou bien sur le siége du Célébrant [10], la chasuble et le manipule [11].

5. On place en lieu convenable la croix de Procession, couverte d'un voile violet, et un ruban violet pour attacher un Rameau au sommet de la Croix [12], l'encensoir et la navette ainsi qu'un petit foyer avec du feu et des pincettes [13].

(1) V. p. 442, note 1.

[1] *Mem rit.* — [2] Rub. du jour. — [3] *Mem. rit.* — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Ibid. — [13] Conséq.

ARTICLE II

De l'Office de ce jour jusqu'à la Distribution des Rameaux.

6. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent de la soutane et du surplis, et préparent les objets nécessaires, comme il est indiqué à l'article précédent [1]. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même le calice [2].

7. On appelle le peuple à l'église au son des cloches, comme pour les jours de fête [3].

8. Le second et le troisième Clercs se rendent ensuite à la sacristie pour aider au Célébrant à se revêtir de ses ornements [4], et le saluent à son arrivée [5]. Celui-ci, ayant fait sa préparation à la Messe, se lave les mains et se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole violette, et [6], s'il est possible [7], d'une chape de même couleur. Pendant ce temps, le premier Clerc allume les cierges, et revient à la sacristie [8], où il se place derrière le Célébrant [9].

9. Le Célébrant bénit d'abord l'eau pour l'Aspersion [10], à moins qu'il ne soit d'usage de la bénir dans l'église [11]. Ayant ensuite fait avec ses trois Clercs les salutations ordinaires, ils se rendent à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, portant le bénitier, puis le Célébrant, couvert de la barrette, ayant à ses côtés le deuxième et le troisième Clercs, qui élèvent les bords de la chape [12]. Si le Célébrant n'avait pas de chape, le deuxième et le troisième Clercs marcheraient de front devant lui [13].

10. En arrivant au bas des degrés de l'autel, le Célébrant se découvre, donne sa barrette au premier Clerc, qui la met en lieu convenable, fait, conjointement avec ses trois Clercs, la révérence convenable, se met à genoux sur le plus bas degré, et on fait l'Aspersion à l'ordinaire [14].

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Rub. du jour. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit* — [11] *Rituale* — [12] *Mem. rit.* — [13] Conséq. — [14] *Mem. rit.*

11. Après l'Aspersion, le Célébrant monte à l'autel et le baise au milieu; le deuxième et le troisième Clercs montent avec lui et font la génuflexion en même temps qu'il baise l'autel. Ils se rendent ensuite au coin de l'épître, le deuxième Clerc se met à la droite du Célébrant, sur le degré, le troisième à sa gauche, tous deux à quelque distance de l'autel (1). Le premier Clerc découvre alors les Rameaux [1].

12. S'il y a des Chantres, ils chantent l'antienne *Hosanna*, et le Célébrant la lit en même temps à l'autel [2]. S'il n'y a pas de Chantres, il la lit à haute voix avec ses Clercs [3].

13. Le Célébrant, toujours au même lieu, sans se tourner vers le peuple, lit [4] ou chante sur le ton férial [5], les mains jointes, *Dominus vobiscum*, et l'oraison *Deus quem diligere* [6].

14. Pendant cette oraison, si l'Office est chanté, le Clerc désigné pour cela va prendre à la crédence le livre des épîtres, et, observant tout ce qui est prescrit pour le chant de l'épître aux Messes chantées sans Ministres sacrés, il chante la leçon qui suit sur le ton de l'épître. On chante ensuite au chœur un des deux répons marqués dans le Missel [7]. Si l'Office n'est pas chanté, le Célébrant lit seul l'épître, puis récite le répons avec ses Clercs [8].

15. Le Célébrant, s'inclinant alors vers la Croix [9], dit à voix basse *Munda cor meum* sans quitter le coin de l'épître, lit [10] ou chante [11] l'évangile (2), puis l'oraison [12]. Quand il bénit les Ra-

(1) Le *Memoriale rituum* ajoute ici que le troisième Clerc prend le manipule et l'attache au bras du Célébrant; mais il semble que cela ne doit pas se faire, puisque c'est contraire à la Rubrique du Missel (tit. XIX, n. 4), dont voici le texte : « *Cum Celebrans utitur pluviali, semper deponit manipulum; et ubi pluviale haberi non potest, in benedictionibus quæ fiunt in altari, Celebrans stat sine planeta, cum alba et stola.* » (Baldeschi.)

(2) Le *Memoriale rituum* prescrit de déposer le manipule après l'évangile.

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq — [8] *Mem. rit.* — [9] Ibid. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.*

meaux, il pose la main gauche sur l'autel, et alors le deuxième Clerc soulève le bord de la chape du côté droit, ce qu'il fait également quand le Célébrant asperge ou encense [1]. Il lit ensuite [2] ou chante [3] la préface, ayant toujours les mains jointes [4]; après quoi on chante le *Sanctus* [5], ou bien les Clercs le récitent à haute voix [6].

16. Le Célébrant lit ensuite [7] ou chante sur le ton férial [8], ayant toujours les mains jointes, *Dominus vobiscum*, *Oremus*, et l'oraison *Petimus Domine Sancte*, avec les quatre autres qui suivent [9].

17. Au commencement des oraisons, le premier Clerc prépare l'encensoir, et, lorsque le Célébrant chante la quatrième oraison *Deus qui per olivæ ramum*, le troisième Clerc, qui est à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion à l'autel et va à la crédence, où il prend le bénitier et l'aspersoir, et vient se placer au côté de l'épître. Le premier Clerc, qui porte l'encensoir et la navette [10], vient, avec les révérences convenables, se placer à sa gauche [11], et ils s'approchent ensemble du Célébrant [12].

18. Les oraisons terminées [13], ils font ensemble la révérence convenable; le premier Clerc donne la navette au deuxième [14], qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires. Le premier Clerc présente l'encensoir pour la bénédiction de l'encens. L'encens bénit, le second Clerc prend l'aspersoir [15] par le milieu [16], et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires. Le Célébrant asperge les Rameaux trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps l'antienne *Asperges me*, sans chanter et sans dire le psaume [17]. Le second Clerc reçoit ensuite l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au troisième Clerc, et prend des mains du premier Clerc l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Ibid. — [14] Conséq. — [15] *Mem. rit.* — [16] Conséq. — [17] *Mem. rit.*

les baisers accoutumés [1]. Le Célébrant encense trois fois les Rameaux comme il les a aspergés [2].

19. Après l'encensement, le premier Clerc reprend l'encensoir, et, ayant fait avec le troisième Clerc la révérence convenable, ils reportent chaque objet à sa place [3]. Le troisième Clerc passe ensuite à la gauche du Célébrant, qui lit [4] ou chante [5] *Dominus vobiscum*, et l'oraison qui suit, comme les autres oraisons [6].

20. La Bénédiction terminée, le Célébrant revient au milieu de l'autel et fait la révérence convenable. Il peut alors faire au peuple une instruction analogue à la circonstance [7].

ARTICLE III

De la Distribution des Rameaux.

21. La Bénédiction des Rameaux terminée, ou après l'exhortation, le premier Clerc prend sur la table le Rameau du Célébrant, et, s'il n'y a point d'autre Prêtre pour le lui donner, il le pose sur le milieu de l'autel. Il met aussi sur l'autel ceux qui sont destinés aux autres Clercs [8].

22. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Célébrant, après avoir fait au milieu de l'autel la révérence convenable, se met à genoux sur le marchepied, prend le Rameau sur l'autel, le baise et le donne au premier Clerc [9] ou à quelqu'un des Ministres, s'il y en a plusieurs [10], qui le remet en lieu convenable [11]. S'il y a un Prêtre présent, on observe ce qui est prescrit p. 350 et 351 [12].

23. S'il n'y a pas de Chantres pour chanter les antiennes *Pueri Hebræorum portantes Ramos*, *Pueri Hebræorum vestimenta prosternebant*, le Célébrant, ayant donné son Rameau au premier Clerc, revient au côté de l'épître et récite les antiennes, alternativement avec ses Clercs, à voix haute et d'un ton uniforme. Il revient ensuite au milieu de l'autel, fait la révérence convenable et se tourne vers le peuple. S'il n'y a pas de

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 6 — [11] *Mem. rit.* — [12] Conséq.

Prêtres au chœur, les Clercs viennent aussitôt se mettre à genoux sur le bord du marchepied. Chacun reçoit son Rameau avec les baisers accoutumés, et, pour les distribuer, le Célébrant commence toujours par le côté de l'épître [1]. S'il y a des Chantres, ils observent ce qui est marqué p. 351 [2].

24. Les Clercs ayant reçu leurs Rameaux, le premier se rend près de la table où sont les Rameaux bénits; les deux autres montent aux côtés du Célébrant, le second au côté de l'évangile, le troisième au côté de l'épître [3]. Ils font ensemble la génuflexion à la croix, posent leurs Rameaux sur l'autel [4], et se tournent vers le peuple comme le Célébrant. Le second Clerc soutient le bord de la chape, et le troisième présente les Rameaux, qu'il reçoit du premier Clerc [5]. Tous les membres du Clergé, s'il y en a, se présentent deux à deux, dans le même ordre que pour la communion générale, baisant d'abord le Rameau, puis la main du Célébrant [6].

25. La Distribution finie, le Célébrant et ses Clercs se retournent vers l'autel, et, après avoir salué la Croix, ils reviennent au coin de l'épître comme pour la Bénédiction [7]. Le premier Clerc prend à la crédence l'aiguière, le bassin et la serviette, et s'approche du Célébrant [8], qu'il salue en arrivant [9]. Le Célébrant se lave les mains, après quoi les deux autres Clercs lui présentent la serviette. Il lit ensuite [10] ou chante [11] *Dominus vobiscum* et l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus* [12].

26. Nota. Si le Célébrant distribue lui-même les Rameaux au peuple, après les avoir distribués au Clergé, il descend au bas des degrés, conjointement avec ses Clercs, fait avec eux la révérence convenable à l'autel, et se rend à la balustrade, où les fidèles doivent se présenter, les hommes d'abord, puis les femmes [13]. Les hommes baisent d'abord le Rameau, puis la main du Célébrant [14]; les femmes baisent le Rameau seulement [15]. Le Célébrant commence toujours la Distribution des Rameaux par

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Ibid. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Baldeschi et autres.

le côté de l'épître. La Distribution finie, le Célébrant et ses Clercs retournent au bas des degrés, font la révérence convenable et se rendent au côté de l'épître, sur le pavé. Le Célébrant se lave les mains près de la crédence, comme il a été dit au nº précédent (1), revient ensuite avec ses Clercs au bas des degrés, fait avec eux la révérence convenable, monte à l'autel, fait une inclination à la Croix et se rend au coin de l'épître. S'il se présentait à la balustrade un grand nombre de fidèles, et qu'il y eût un autre Prêtre, celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une étole violette, pourrait distribuer les Rameaux avec les cérémonies ci-dessus exposées[1].

ARTICLE IV

De la Procession.

27. S'il n'y a que trois Clercs, on ne porte pas l'encensoir à la Procession; mais, s'il y en a un quatrième, il remplit la fonction de Thuriféraire[2], et, s'il y en avait un nombre suffisant, deux pourraient accompagner la croix en portant des chandeliers. S'il y a un Thuriféraire, il va préparer l'encensoir pendant que le Célébrant dit la dernière oraison. L'oraison finie, il vient, après avoir fait à l'autel la révérence convenable, se placer du côté de l'épître, où le Célébrant met et bénit l'encens à l'ordinaire[3]. Le Célébrant vient ensuite au milieu de l'autel; le premier Clerc lui remet son Rameau avec le livre où se trouvent les antiennes de la Procession. Le second et le troisième Clercs prennent également leurs Rameaux et des livres[4].

28. Le Célébrant se tourne alors vers le peuple, et dit[5] ou chante[6] *Procedamus in pace;* on répond : *In nomine Christi, Amen.* Le premier Clerc, ayant attaché avec un ruban violet un Rameau au sommet de la croix de Procession, la prend,

(1) V. p. 333, note 1.

[1] Baldeschi et autres. — [2] Merati. — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Ibid. — [6] Conséq

vient devant l'autel[1] avec le Thuriféraire et les Acolytes, s'il y en a[2], et l'on se met en Procession[3] dans l'ordre suivant : Le Thuriféraire, s'il y en a un, ayant fait la génuflexion, marche le premier avec l'encensoir fumant[4]; viennent ensuite le Porte-Croix[5] et les Acolytes, s'il y en a[6]; après avoir fait tous trois la génuflexion[7], ou sans génuflexion[8], ils se mettent à la suite du Thuriféraire[9]. S'il y a des Chantres, ils marchent à la suite de la croix et sont suivis des autres membres du Clergé, s'il y en a. On observe alors ce qui est prescrit part. VII, chap. VI, art. 4, nº 30, p. 353. Vient enfin le Célébrant entre les deux Clercs[10]. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant récite avec ses Clercs les antiennes de la Procession, divisées en versets, comme il suit :

Ant. Cum appropinquaret Dominus Jerosolymam : misit duos ex discipulis suis dicens :

Ite in castellum quod contra vos est : et invenietis pullum asinæ alligatum, super quem nullus hominum sedit.

Solvite eum : et adducite mihi.

Si quis vos interrogaverit, dicite : Opus Domino est.

Solventes adduxerunt ad Jesum : et imposuerunt illi vestimenta sua, et sedit super eum.

Alii expandebant vestimenta sua in via : alii ramos de arboribus sternebant.

Et qui sequebantur clamabant : Hosanna, benedictus qui venit in nomine Dei.

Benedictum regnum patris nostri David : Hosanna in excelsis : miserere nobis, fili David.

Autre Ant. Cum audisset populus quia venit Jesus Jerosolymam, acceperunt ramos palmarum.

Et exierunt ei obviam : et clamabant pueri dicentes :

Hic est qui venturus est : in salutem populi.

Hic est salus nostra : et redemptio Israel.

Quantus est iste : cui Throni et Dominationes occurrunt.

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Merati. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq.

Noli timere, filia Sion : ecce Rex tuus venit tibi sedens super pullum asinæ : sicut scriptum est.

Salve, Rex fabricator mundi : qui venisti redimere nos.

Autre Ant. Ante sex dies solemnis Paschæ : quando venit Dominus in civitatem Jerusalem.

Occurrerunt ei pueri : et in manibus portabant ramos palmarum.

Et clamabant voce magna dicentes : Hosanna in excelsis.

Benedictus, qui venisti in multitudine misericordiæ tuæ : Hosanna in excelsis.

Autre Ant. Occurrunt turbæ, cum floribus et palmis, Redemptori obviam : et victori triumphanti digna dant obsequia.

Filium Dei ore Gentes prædicant, et in laudem Christi voces tonant per nubila : Hosanna in excelsis.

Autre Ant. Cum Angelis et pueris fideles inveniamur, triumphatori mortis clamantes : Hosanna in excelsis.

Autre Ant. Turba multa quæ convenerat ad diem festum clamabat Domino : Benedictus qui venit in nomine Domini, Hosanna in excelsis [1].

29. Lorsque la Procession, au retour, est près de la porte de l'église, s'il y a des Chantres et du Clergé, on observe ce qui est marqué part. VII, chap. VI, art. 4, n° 34 et 35, p. 355 [2]; s'il n'y en a pas, le premier Clerc s'arrête devant la porte de l'église avec la croix, dont il tourne l'image vers le Célébrant. Les deux autres Clercs entrent dans l'église, ferment la porte, et disent, tournés vers la Procession :

Gloria, laus et honor tibi sit, Rex Christe Redemptor : Cui puerile decus prompsit Hosanna pium.

Le Célébrant, en dehors de l'église, tourné vers la porte, la tête couverte, répète la même strophe : Gloria, laus.

Les deux Clercs qui sont en dedans reprennent :

Israel es tu Rex, Davidis et inclyta proles : nomine qui in Domini, Rex benedicte, venis.

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq.

Le Célébrant : Gloria, laus.

Les Clercs : Cœtus in excelsis te laudat cœlicus omnis : et mortalis homo, et cuncta creata simul.

Le Célébrant : Gloria, laus.

Les Clercs : Plebs Hebræa tibi cum palmis obvia venit : cum prece, voto, hymnis, adsumus ecce tibi.

Le Célébrant : Gloria, laus.

Les Clercs : Hi tibi passuro solvebant munia laudis : nos tibi regnanti pangimus ecce melos.

Le Célébrant : Gloria, laus.

Les Clercs : Hi placuere tibi, placeat devotio nostra : Rex bone, rex clemens, cui bona cuncta placent.

Le Célébrant : Gloria, laus [1].

30. Cette hymne terminée, le premier Clerc retourne l'image de la croix vers la porte, qu'il frappe avec l'extrémité de la hampe, une seule fois, de manière à faire un peu de bruit. Les deux Clercs qui sont dans l'église ouvrent aussitôt, se mettent de chaque côté de l'entrée [2] et attendent le Célébrant. S'il y a des Chantres, ils commencent aussitôt le répons *Ingrediente Domino* [3], à la fin duquel on ne dit pas *Gloria Patri* [4]. S'il n'y en a pas, le Célébrant le récite alternativement avec ses Clercs, comme il suit :

Ingrediente Domino in sanctam civitatem : Hebræorum pueri resurrectionem vitæ pronuntiantes.

Cum ramis palmarum : Hosanna clamabant in excelsis.

Cum audisset populus quod Jesus veniret Jerosolymam : exierunt obviam ei.

Cum ramis palmarum : Hosanna clamabant in excelsis [5].

31. On s'avance dans le chœur en continuant le répons [6], et, si l'on ne le chante pas [7], le Célébrant le termine devant l'autel [8]. S'il y a un Thuriféraire, lorsqu'il est arrivé à l'autel, il fait la génuflexion et reporte l'encensoir à sa place [9]. Le Porte-Croix [10] et les Acolytes, s'il y en a [11], font aussi la génuflexion [12],

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Rub. du jour. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.*

ou, sans la faire[1], reportent la croix[2] et les chandeliers[3] en lieu convenable. Le répons étant terminé, le premier Clerc prend le Rameau du Célébrant et ceux des autres Clercs, et les porte en lieu convenable[4].

32. Le Célébrant, ayant fait la révérence convenable à l'autel, conjointement avec ses Clercs, se retire près de son siége, et, aidé du second et du troisième Clercs, il quitte la chape, s'il en a une, et prend le manipule et la chasuble. Il s'assied ensuite un instant, s'il est obligé d'attendre que tout soit préparé. Le premier Clerc porte le calice à l'autel et dispose le corporal[5]. Si le premier Clerc n'avait pas le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant, revêtu de la chasuble, prendrait aussitôt le calice à la crédence et le porterait lui-même à l'autel[6].

ARTICLE V

De la Messe.

33. Si la Messe est chantée, on observe tout ce qui est prescrit pour la Messe chantée sans Ministres sacrés. Si l'on peut chanter la Passion, on observe ce qui est marqué p. 356 et 357. Si l'on ne peut pas le faire, le Célébrant la lit au coin de l'évangile. Pendant ce temps, les Clercs tiennent leurs Rameaux à la main[7].

34. Si la Messe n'est pas chantée, les Clercs peuvent également tenir leurs Rameaux pendant la lecture de la Passion; et le premier Clerc, s'il en a le pouvoir, reporte néanmoins le calice à la crédence après la communion[8].

35. Après la Messe, les Clercs remettent tout en place[9].

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Ibid.

CHAPITRE IV

Du Jeudi saint.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les ornements blancs pour la Messe et une étole violette pour le Dépouillement des autels; on dispose de plus trois surplis pour les Clercs, ainsi que les flambeaux et les cierges nécessaires pour la Procession [1].

2. *A l'autel.* On couvre la croix de l'autel d'un voile blanc. L'autel sera orné de parements blancs des plus beaux [2], placés de manière à pouvoir être facilement enlevés au moment du Dépouillement des autels [3]. On dispose au milieu de l'autel le calice pour la Messe, avec le voile blanc et la bourse de même couleur. Sur la patène, on met deux hosties [4], dont une sera préparée de manière à entrer commodément dans le calice qui doit recevoir la sainte Réserve [5]. Derrière le calice, on met le ciboire avec de petites hosties [6]. S'il n'y a qu'un seul calice, on met en outre du côté de l'épître un petit vase avec de l'eau et un purificatoire [7].

3. *Sur la crédence.* On met sur la crédence les burettes pour la Messe, et des étoles blanches, si des Prêtres devaient communier. S'il y a plusieurs calices, et que le premier Clerc ou quelque autre ait le pouvoir de toucher aux vases sacrés [8], on dispose sur la crédence un calice [9] plus grand et plus beau que celui qui sert à la Messe [10], pour recevoir la sainte Réserve; on le couvre de la pale, de la patène et d'un beau voile blanc,

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 3.

et on y ajoute un ruban de soie blanche. On y met aussi le voile huméral et la nappe de communion[1] (1).

4. On place en lieu convenable l'instrument de bois qui doit remplacer la clochette, la chape du Célébrant, le dais ou l'*ombrellino*[2], l'encensoir et la navette, un petit foyer avec du feu et des pincettes[3].

5. On prépare aussi une chapelle pour le Reposoir, comme il est indiqué p. 410[4].

ARTICLE II

Règles particulières à la Messe de ce jour.

6. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent de la soutane et du surplis, et préparent les objets nécessaires comme il est indiqué à l'article précédent[5]. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même les calices, qu'il met tous deux sur l'autel[6].

7. On appelle le peuple à l'église au son des cloches, comme pour les jours de fête[7].

8. Le second et le troisième Clercs se rendent ensuite à la sacristie, pour aider au Célébrant à se revêtir de ses ornements[8], et le saluent à son arrivée[9]. Celui-ci prend les ornements pour la Messe, et, pendant ce temps, le premier Clerc allume les Cierges et revient à la sacristie[10], où il se place derrière le Célébrant[11].

9. Le Célébrant ayant fait avec ses Clercs les salutations ordinaires, ils se rendent à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes; le second et le troisième Clerc le suivent, ayant également les mains jointes, et marchant l'un

(1) V. p. 409, note 1.

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq.

à côté de l'autre. Le Célébrant vient le dernier, la tête couverte et les mains jointes, ou portant le calice [1].

10. En arrivant au bas des degrés, le Célébrant se découvre et donne sa barrette au premier Clerc, fait, conjointement avec les trois Clercs, la révérence convenable à l'autel, et commence la Messe [2] soit chantée [3], soit basse [4]. Elle se célèbre comme à l'ordinaire, sauf les particularités indiquées ci-après [5].

11. On ne dit pas le psaume *Judica me Deus;* on omet le *Gloria Patri* à l'introït et au *Lavabo* [6].

12. Au *Gloria in excelsis*, le premier Clerc sonne la clochette [7], et l'on sonne en même temps les cloches de l'église [8]. Si la Messe est chantée, le son des cloches commence seulement après l'intonation de l'hymne par le Célébrant, et se continue jusqu'à la fin du chant; le premier Clerc sonne la clochette seulement pendant que le Célébrant la récite à l'autel [9]. Après le *Gloria in excelsis*, on ne touche plus l'orgue, si l'on s'en sert [10].

13. On dit *Agnus Dei* comme à l'ordinaire; mais on ne donne pas la paix [11].

14. Pendant que le Célébrant dit les oraisons qui précèdent la communion [12], s'il y a un second calice pour la sainte Réserve et qu'il ait été déposé à la crédence [13], le premier Clerc [14], ou un autre qui ait le pouvoir d'y toucher [15], va le prendre ainsi que la patène, la pale, le voile et le ruban, et le porte sur l'autel [16], du côté de l'épître. Après avoir pris le précieux Sang, le Célébrant couvre le calice de la Messe, le met un peu du côté de l'évangile [17], et, après avoir ôté le voile de l'autre calice, il le place au milieu du corporal, ôte la patène et la pale, fait la génuflexion, prend la sainte Hostie avec la patène, et la dépose [18] à plat [19] dans le calice; il couvre ensuite le calice de la pale, et

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] Rub. du jour. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXVIII, n. 2. — [11] *Mem. rit.* — [12] Ibid. — [13] Plusieurs auteurs — [14] *Mem. rit.* — [15] Conséq. — [16] *Mem. rit.* — [17] Conséq. [18] *Mem. rit.* — [19] Baldeschi.

par-dessus, de la patène renversée (1) et du voile, et fait de nouveau la génuflexion [1]. S'il n'y a qu'un seul calice, le Célébrant laisse la sainte Hostie sur le corporal jusqu'après les ablutions [2].

15. Le Célébrant prend ensuite le ciboire, le place devant le calice couvert du voile, découvre le ciboire, et, après avoir fait la génuflexion, il se retire vers le coin de l'évangile, le visage tourné vers le coin de l'épître. Pendant ce temps-là, un Clerc, à genoux au coin de l'épître, dit le *Confiteor;* et tous ceux, soit du Clergé, soit du peuple, qui se disposent à communier, doivent aussi être à genoux. Le Célébrant dit ensuite *Misereatur* et *Indulgentiam*, et distribue la sainte communion comme à l'ordinaire [3].

16. Le Célébrant, ayant distribué la sainte communion, renferme le ciboire dans le tabernacle, et termine la Messe avec les mêmes cérémonies que devant le saint Sacrement exposé, comme il est dit p. 118 [4]. S'il n'y a qu'un calice, il l'essuie avec soin, prend ensuite la sainte Hostie avec le pouce et l'index de la main droite et la met dans le calice. Il se purifie ensuite les doigts dans le petit vase préparé à cet effet. Il couvre ensuite le calice, comme il est dit n° 14 [5].

17. Après la communion, s'il y a deux calices, le premier Clerc, s'il a le pouvoir de toucher aux vases sacrés, porte à la crédence le calice de la Messe (2). Il a soin ensuite de préparer l'encensoir pour la Procession, pendant laquelle il remplit l'office de Thuriféraire [6]. Si cependant il y a un nombre suffisant de Clercs, deux d'entre eux pourront prendre des encensoirs, deux autres des chandeliers et un autre enfin la Croix de Procession [7].

18. La Messe terminée, le Célébrant revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, et descend par le plus court chemin

(1) V. p. 369, note 1.
(2) V. p. 442, note 1.

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq.

à son siége, où, aidé par ses Clercs, il quitte la chasuble et le manipule, et prend la chape blanche [1] (1).

ARTICLE III

De la Procession.

19. Le Célébrant, étant revêtu de la chape, se rend à l'autel [2] entre ses deux Clercs, qui relèvent les bords de la chape; ils font sur le pavé la génuflexion à deux genoux, se mettent à genoux sur le plus bas degré, et font une courte adoration. Ils se lèvent ensuite [3], le Thuriféraire [4], ou les Thuriféraires, s'ils sont deux [5], se présentent; le second Clerc prend la navette, et présente, sans baisers, la cuiller au Célébrant, qui met de l'encens dans l'encensoir [6] ou dans les encensoirs [7], sans le bénir [8]. Le Célébrant monte ensuite sur le second degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied [9]. Le premier Clerc vient à sa droite, lui présente l'encensoir, et soutient le bord de la chape [10]. Le Célébrant encense alors le très-saint Sacrement [11]. Les deux autres Clercs se rendent en même temps à la crédence, le second prend le grand voile et la barrette du Célébrant, et le troisième prend la croix de Procession. Ils reviennent ensemble à l'autel, et après l'encensement, le second Clerc, ayant déposé la barrette du Célébrant sur le degré, lui met le grand voile sur les épaules, et demeure à genoux au bas des degrés [12].

20. Le Célébrant, ayant reçu le voile, se lève, s'approche de l'autel, fait la génuflexion, se relève, et assujettit le voile du calice avec le ruban blanc. Il le prend ensuite de la main gauche par le nœud, met la droite dessus, et le second Clerc étend par-

(1) Les auteurs sont partagés sur la question de savoir si le Célébrant devrait déposer la chasuble, si l'on n'avait pas de chape. Il dépose cependant le manipule. On peut voir sur cette question Merati, part. IV, tit. VIII, n. 27.

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Conséq.

dessus ses mains les extrémités du grand voile. Le Célébrant, tenant ainsi le calice, se tourne vers le peuple [1], et le second Clerc, ayant repris la barrette du Célébrant, se place à sa gauche; et l'on tient le dais ou l'*ombrellino* au-dessus du saint Sacrement. S'il y a des Chantres, ils entonnent l'hymne *Pange lingua gloriosi* [2]. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant la récite alternativement avec le Clerc [3] ou les Clercs [4] qui l'accompagnent [5].

21. La Procession se dirige vers le Reposoir dans l'ordre qui suit : la bannière de la Confrérie du saint Sacrement, s'il y en a une, puis les membres de cette Confrérie ou d'autres personnes portant des cierges; vient ensuite le Clerc qui porte la Croix suivi du Clergé, s'il y en a; puis le Thuriféraire [6] ou les Thuriféraires, s'il y en a deux [7], avec l'encensoir fumant; enfin le Célébrant sous le dais ou sous l'*ombrellino* [8], entre ses deux Clercs, si le troisième n'est pas occupé à porter la Croix, ou, s'il la porte [9], ayant à sa gauche le second Clerc, qui porte sa barrette et a soin de relever le devant de ses vêtements s'il y a des degrés à monter [10].

22. Celui qui porte la bannière, le Porte-croix [11] et les Acolytes, s'il y en a [12], s'arrêtent à une distance convenable de la porte de la chapelle du Reposoir, se retirent un peu de côté pour ne pas gêner, et tous ceux qui sont à la suite se placent sur deux lignes de chaque côté, de manière que le Thuriféraire et le Célébrant sous le dais ou l'*ombrellino* puissent passer au milieu. Les moins dignes doivent être les plus éloignés de l'autel [13].

23. Le Célébrant monte à l'autel, pose le calice sur le corporal, fait la génuflexion, revient se mettre à genoux sur le bord du marchepied; le second Clerc lui ôte le voile : on chante alors ou l'on récite *Tantum ergo*. Après *Veneremur cernui*, le Célébrant, s'étant levé, met de nouveau de l'encens dans l'en-

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Ibid. — [12] Conséq. — [13] *Mem. rit.*

censoir sans le bénir, se remet à genoux, et encense à l'ordinaire. Après avoir rendu l'encensoir, le Célébrant se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion, et, prenant le calice, il le place dans le petit tabernacle, le second Clerc lui donnant, au besoin, un marchepied pour monter. Il fait de nouveau la génuflexion, ferme le petit tabernacle, fait encore une génuflexion, et descend au bas des degrés, où il se met à genoux. Après une courte prière, il se lève, fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé (1), et, précédé de la croix, il retourne entre les deux autres Clercs au grand autel. Le Célébrant se couvre en sortant de la chapelle [1].

ARTICLE IV

Du transport de la sainte Custode.

24. Lorsque le Célébrant est arrivé à l'autel avec les Clercs, l'un d'eux reçoit sa barrette et la garde [2]; celui qui porte la croix la remet en lieu convenable; les deux autres prennent des flambeaux allumés [3]. Le Célébrant, ayant fait la génuflexion, monte à l'autel, tire le ciboire du tabernacle, le met sur le corporal, fait la génuflexion, descend ensuite sur le plus haut degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied; le Clerc qui portait la croix lui met le grand voile sur les épaules [4], et va prendre l'*ombrellino* [5].

25. Le Célébrant monte alors à l'autel, fait la génuflexion, prend la sainte custode avec les mains couvertes des extrémités du voile, et, précédé des Clercs qui portent des flambeaux allumés, il la porte au Reposoir. En y arrivant, il pose la custode sur le corporal, fait la génuflexion, descend ensuite sur le plus haut degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, et quitte le voile; puis il remonte à l'autel, fait la génuflexion, ouvre le petit tabernacle, met la sainte custode derrière le ca-

(1) V. p. 374, note 2.

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Ibid. — [5] Conséq.

lice, fait de nouveau la génuflexion, et ferme le tabernacle. Il descend ensuite au bas des degrés. Après une courte prière, il fait, conjointement avec ses Clercs, une génuflexion à deux genoux sur le pavé, et ils retournent à la sacristie. Le Célébrant se couvre en sortant de la chapelle [1].

ARTICLE V

Du Dépouillement des autels.

26. Le Célébrant, arrivé à la sacristie, quitte la chape et l'étole blanches et prend l'étole violette qu'il croise sur la poitrine. Il retourne ensuite à l'autel, accompagné de ses Clercs, qui marchent les mains jointes [2].

27. En arrivant à l'autel, le premier Clerc reçoit la barrette du Célébrant. Après les révérences d'usage, le Célébrant, debout au bas des degrés, commence à haute voix l'antienne *Diviserunt sibi*, qu'il continue avec ses Clercs; puis il récite alternativement avec eux le psaume *Deus*, *Deus meus*, *respice in me*. Pendant que l'on continue l'antienne, le Célébrant monte à l'autel [3]. Un des Clercs ayant enlevé le Missel et les canons, il enlève successivement les trois nappes, qu'il remet aux Clercs. Ceux-ci, les ayant déposées en lieu convenable [4], ôtent les parements, les tapis et les autres ornements de l'autel, et éteignent les cierges [5]. Le Célébrant et ses Clercs descendent ensuite au bas des degrés, font les révérences convenables à l'autel et au Chœur, puis le Célébrant reçoit sa barrette [6], et ils se rendent aux autres autels, qu'ils dépouillent de la même manière, n'y laissant que la croix et les chandeliers, sans les renverser [7]. S'ils passent devant le Reposoir, le Célébrant se découvre, et ils font la génuflexion à deux genoux [8].

Nota. S'il y avait un grand nombre d'autels, et qu'il y eût un autre Prêtre, celui-ci pourrait, pendant que le Célébrant fait le Dépouillement de l'autel principal, prendre un surplis et

[1] *Mem. rit.* — [2] *Mem. rit.* — [3] Ibid. — [4] Conséq — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Tous les auteurs.

une étole violette et faire le Dépouillement des autres en récitant le même psaume [1].

28. Le Dépouillement achevé, le Célébrant retourne devant le grand autel, et, le psaume étant fini et l'antienne répétée, il se met à genoux pour l'*Angelus* au signe qui en est donné par un Clerc avec la crécelle. Il se lève ensuite, fait à la croix l'inclination profonde, tandis que les Clercs font la génuflexion, et retourne avec eux à la sacristie. Le premier Clerc ôte ensuite le voile blanc qui couvrait la croix du grand autel, et le remplace par un violet [2], puis il enlève l'eau bénite de tous les bénitiers de l'église [3], et, aidé des autres Clercs, il remet tout en place [4].

29. Le Célébrant, ayant fait son action de grâces, veille à ce que toutes choses soient remises chacune à sa place. Il aura soin en outre qu'il y ait continuellement quelques personnes en adoration dans la chapelle du Reposoir et qu'il brûle toujours un nombre convenable de cierges devant le très-saint Sacrement [5].

CHAPITRE V

Du Vendredi saint.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les ornements noirs comme pour la Messe. On dispose de plus trois surplis pour les Clercs [6].

2. *A l'autel.* L'autel doit être entièrement nu. On n'y met pas de chandeliers en argent; les cierges seront de cire

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 60, *Marsorum.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] *Mem. rit.*

jaune et non allumés. On y place une croix de bois, couverte d'un voile noir ou violet, de sorte qu'on puisse facilement la découvrir. Sur le second degré de l'autel, on mettra un coussin violet[1].

3. *A la crédence.* La crédence sera couverte d'une nappe qui ne couvrira que la table seule. On mettra dessus une nappe pliée de la dimension de la table de l'autel; le pupitre avec le Missel; une bourse noire, avec un corporal, une pale et un purificatoire; un voile noir pour couvrir le calice à la fin de l'Office; les burettes garnies de vin et d'eau avec le plateau et le manuterge[2], un petit vase avec un peu d'eau pour purifier les doigts du Célébrant en cas de besoin[3]; un plateau d'argent pour recevoir les offrandes[4]. S'il y a des Clercs pour porter les chandeliers à la Procession, on les met aussi sur la crédence, avec des cierges de cire jaune que l'on n'allume point[5].

4. On prépare en lieu convenable l'encensoir et la navette, un coussin et un long tapis violet, qu'on étendra pour l'Adoration de la Croix, avec un voile blanc tissu de soie violette, et la croix de Procession, couverte du voile violet[6].

5. Le siége du Célébrant doit être nu[7].

6. *A la chapelle du Reposoir.* On met à la chapelle du Reposoir une bourse blanche et un corporal étendu sur l'autel; le dais ou l'*ombrellino;* le voile huméral de couleur blanche; les flambeaux et les cierges pour la Procession[8]. Sur l'autel, on met la clef du tabernacle, et auprès, l'escabeau pour monter[9].

ARTICLE II

De l'Office du Vendredi saint depuis le commencement jusqu'aux monitions.

7. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent de la soutane et du surplis, et prépa-

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Baldeschi. [4] *Mem. rit.* — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Baldeschi.

rent les objets nécessaires, comme il est indiqué à l'article précédent [1].

8. On appelle le peuple à l'église au son de la crécelle [2].

9. Les Clercs se rendent à la sacristie et saluent le Célébrant à son arrivée. Le second et le troisième se placent à ses côtés pour lui aider à se revêtir de ses ornements, et le premier se tient derrière lui [3]. Le Célébrant se lave les mains et prend les ornements comme pour la Messe [4] en disant les prières accoutumées [5].

10. Le Célébrant ayant fait avec ses Clercs les salutations ordinaires, ils se rendent à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes; le second et le troisième Clercs le suivent, ayant également les mains jointes [6], marchant l'un à côté de l'autre. Le Célébrant vient le dernier, la tête couverte et les mains jointes [7].

11. En arrivant au bas des degrés, le Célébrant se découvre et donne sa barrette au premier Clerc [8]. Il se met ensuite à genoux sur le pavé et se prosterne en [9] posant les mains et le visage [10] sur le coussin [11]. Les Clercs font en même temps la génuflexion, et se mettent à genoux pendant quelques instants [12]. Après une courte prière, ils se lèvent, le second Clerc demeure près du Célébrant, le premier et le troisième font ensemble la génuflexion et se rendent à la crédence. Le premier Clerc prend la nappe de l'autel et le troisième le pupitre avec le Missel [13]. Ils vont ensuite devant l'autel où le second Clerc vient les rejoindre; tous trois font la génuflexion derrière le Célébrant, le troisième Clerc étant au milieu; puis le premier et le troisième Clercs vont au coin de l'épître, et le second au coin de l'évangile [14]. Le premier et le second Clercs étendent la nappe, et le troisième place le pupitre et le Missel [15], qu'il ouvre à l'endroit de l'Office, et ils reviennent faire la génuflexion derrière le Célébrant, où ils demeurent à genoux [16].

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 6. — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Tous les auteurs. — [11] *Mem. rit.* — [12] Conséq. — [13] *Mem. rit.* — [14] Conséq. — [15] *Mem. rit.* — [16] Conséq.

12. Le Célébrant, étant resté prosterné pendant le temps d'un *Miserere*, se lève [1], les Clercs se lèvent en même temps et se mettent à genoux sur le dernier degré [2]. Le Célébrant monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître où il lit la première leçon avec le trait [3]. Si l'Office est chanté, un des Clercs, ayant pris à la crédence le livre des épîtres, chante la première leçon, après quoi les Chantres chantent le trait qui suit [4].

13. Le Célébrant dit ensuite [5] ou chante [6] *Oremus*, puis *Flectamus genua*, en faisant la génuflexion, que tous doivent faire également. Ensuite le second Clerc, se levant le premier, répond ou chante *Levate;* puis le Célébrant récite [7] ou chante [8] l'oraison [9] les mains étendues [10].

14. Pendant cette oraison, si l'Office est chanté, un des Clercs va prendre à la crédence le livre des épîtres pour chanter la seconde leçon [11]. Le Célébrant, ayant terminé l'oraison, la lit à l'autel avec le trait [12].

15. Si l'on peut chanter la Passion, on observe ce qui est prescrit p. 425 et 426 [13], sinon le Célébrant la lit tout entière au coin de l'épître. Il dit au même lieu *Munda cor meum* et ce qui suit. A la fin, il ne baise pas le livre [14].

16. S'il y a un sermon sur la Passion, c'est à ce moment qu'il doit se faire [15].

ARTICLE III

Des monitions et oraisons.

17. Aussitôt après l'évangile, ou après le sermon, le Célébrant, toujours au coin de l'épître, commence les monitions et oraisons, comme il est marqué dans le Missel [16]. Si l'Office est chanté, il chante la monition sur le ton de la préface fériale,

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Tous les auteurs. — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Conséq. — [14] *Mem. rit.* — [15] Ibid. — [16] Ibid.

les mains jointes; la monition finie, le Célébrant, étendant et rejoignant les mains, chante *Oremus*, *Flectamus genua* [1], et le second Clerc chante *Levate*, en observant ce qui est marqué nº 13 [2]; puis le Célébrant chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues [3]. Si l'Office n'est pas chanté, le Célébrant lit les monitions et oraisons en observant les mêmes cérémonies [4].

18. On omet la monition et l'oraison pour l'Empereur Romain [5] (1).

19. A l'oraison pour les juifs, qui est la huitième, on ne fléchit point le genou [6].

20. Vers la fin des oraisons, le premier et le troisième Clercs disposent au bas des degrés de l'autel le tapis violet préparé d'avance, placent le coussin violet sur les premiers degrés, et étendent par-dessus le long voile blanc tissu de soie violette [7].

ARTICLE IV

De l'Adoration de la Croix.

21. Les oraisons terminées, le Célébrant, toujours au coin de l'épître, quitte la chasuble seulement [8], et la donne au second Clerc, qui la met en lieu convenable [9]. Il se rend ensuite au milieu de l'autel, fait la génuflexion, prend la Croix, et, la portant révérencieusement, il revient au coin de l'épître, descend au bas des degrés, et se tourne vers le peuple. Le premier Clerc prend le Missel et le soutient ouvert devant lui [10], et les deux autres Clercs se mettent à ses côtés [11].

22. Le Célébrant, tenant la Croix de la main gauche, découvre de la droite le sommet de la Croix jusqu'au croisillon exclusivement; puis, l'élevant des deux mains [12] à la hauteur des yeux [13], il dit d'un ton grave *Ecce lignum Crucis* [14], ou, si l'Office

(1) V. p. 384, note 1.

[1] Rub. du jour. — [2] *Mem. rit.* — [3] Rub. du jour. — [4] *Mem. rit.* — [5] S. C., 7 déc. 1844. Gardel., 4839 ou 4985, ad 6, *in Mechlinien.* — [6] Rub. du jour. — [7] *Mem. rit.* — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Tous les auteurs. — [14] *Mem rit.*

est chanté, il chante ces mêmes paroles d'un ton assez bas et tellement ménagé, qu'on puisse chanter la même chose deux autres fois sur un ton plus élevé, sans que le chant ait rien d'inconvenant [1]. Les Clercs continuent avec le Célébrant : *In quo salus mundi pependit;* puis, tout le monde se mettant à genoux, à l'exception du Célébrant [2], les Chantres, s'il y en a [3], ou les Clercs eux-mêmes ajoutent *Venite adoremus* [4].

23. Tous se lèvent ensuite, et alors le Célébrant avec ses Clercs, toujours placés de la même manière, monte sur le marchepied du côté de l'épître, à l'endroit où on lit l'introït. Il découvre le bras droit de la Croix et la tête du Crucifix, et l'élève un peu plus haut; il dit alors [5], ou chante [6], sur un ton plus élevé que la première fois : *Ecce lignum Crucis.* Tout le reste se fait comme ci-dessus [7].

24. Ensuite le Célébrant, toujours accompagné de ses Clercs, va au milieu de l'autel. Il découvre alors entièrement la Croix, donne le voile au troisième Clerc, élève la Croix encore plus haut, et dit [8] ou chante [9], sur un ton plus élevé que les autres fois, *Ecce lignum Crucis.* On observe encore ici ce qui a été prescrit ci-dessus [10].

25. Le Célébrant ayant dit pour la troisième fois *Ecce lignum Crucis,* le premier Clerc replace le Missel sur l'autel [11], et après *Venite adoremus* tous restent à genoux sur le marchepied, tournés vers le coussin où le Célébrant va placer la Croix [12]. Alors le Célébrant [13], marchant d'un pas grave [14], tenant des deux mains la Croix élevée [15], accompagné du second Clerc [16], qui relève au besoin le bas de l'aube [17], passant par le côté de l'évangile [18], la porte révérencieusement [19], sans faire aucun salut [20], au lieu préparé. Il se met alors à genoux, la pose sur le coussin [21], de manière que les pieds soient en bas [22], et, s'il est

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Ibid. — [12] Conséq. — [13] *Mem. rit.* — [14] Tous les auteurs. — [15] *Mem. rit.* — [16] Conséq. — [17] Baldeschi. — [18] *Mem. rit.* — [19] *Cær. Ep.* Ibid., n. 24. — [20] Baldeschi. — [21] *Mem. rit.* — [22] Cér. des Év. expl.

nécessaire, il l'attache avec des rubans [1], avec l'aide du second Clerc [2]; il se lève ensuite, fait la génuflexion d'un seul genou, et revient près de son siége [3]. Au moment où le Célébrant fait la génuflexion, tous se lèvent, et font aussi la génuflexion vers la Croix. Le premier Clerc va à la crédence, prend le plateau et le met près de la Croix, à droite, pour les offrandes. Le second se rend près du Célébrant; le troisième va déposer le voile en lieu convenable [4], et, s'il n'y en a pas d'autre pour le faire, va découvrir la Croix de Procession et les autres croix de l'église, et non les images [5].

26. Le Célébrant, arrivé à son siége, quitte son manipule [6], s'assied, et, aidé par ses Clercs, il quitte ses souliers, se relève, puis il va adorer la Croix. A cet effet, il va se mettre à genoux trois fois, en trois endroits différents, à égale distance, et à la troisième fois il baise [7] les pieds [8] du Crucifix. Il peut dire chaque fois : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam Crucem tuam redemisti mundum*. S'étant relevé, il fait la génuflexion à la Croix, et retourne près de son siége, où, aidé par ses Clercs, il reprend ses souliers et son manipule [9], puis il s'assied et se couvre [10].

27. Alors seulement, et non auparavant [11], les Clercs, ayant aussi ôté leurs souliers, vont faire l'Adoration de la Croix de la même manière que le Célébrant, suivant l'ordre indiqué part. VII, ch. x, art. 4, n° 34, p. 387. Après enx viennent les laïques, comme il est dit au même lieu [12].

28. S'il y a des Chantres, ils chantent les impropères et l'hymne qui suit comme il est marqué dans le Missel, et le chant continue jusqu'à ce que l'Adoration soit terminée. Il n'est donc pas nécessaire de tout chanter [13].

29. En arrivant près du Célébrant, après avoir adoré la Croix, les Clercs le saluent [14], reprennent leurs souliers, puis le premier Clerc va se placer près de la Croix [15], le troisième va pren-

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] Conséq. — [6] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3906 ou 4055, ad 4, *in Toletana*. — [7] *Mem. rit.* — [8] Tous les auteurs. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq. — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Conséq. — [14] Conséq. — [15] *Mem. rit.*

dre le Missel ou un autre livre, et, le soutenant conjointement avec le second, devant le Célébrant [1], ils récitent avec lui les impropères [2] (1).

30. Vers la fin de l'Adoration de la Croix, le premier Clerc allume les cierges de l'autel [3] et ceux des Acolytes, s'il y en a [4]. Le second Clerc porte ensuite à l'autel la bourse avec le corporal et le purificatoire [5]; s'il a le pouvoir de le faire [6], il en tire le corporal, et met le purificatoire auprès, du côté de l'épître; le troisième porte le Missel et le pupitre au côté de l'évangile où il le place ouvert et tourné vers le milieu, comme pour la Messe, tous ayant soin de faire les génuflexions à la Croix [7].

31. L'Adoration terminée, le Célébrant se découvre, se lève [8], et, accompagné du second Clerc [9], il va au lieu où est la Croix [10], fait la génuflexion d'un seul genou, la prend révérencieusement des deux mains [11], et, sans faire aucune révérence à qui que ce soit, la reporte sur l'autel [12]. Cependant les Clercs se mettent à genoux [13]. Si aucun des Clercs n'a le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant, avant de prendre la Croix, se rend à l'autel pour disposer le corporal [14].

32. Quand le Célébrant a replacé la Croix, tout le monde se lève [15], le Célébrant fait [16] avec le second Clerc [17] une simple génuflexion, et retourne par le plus court chemin à son siége où il reprend la chasuble. Pendant ce temps, les deux autres Clercs ôtent le coussin, le tapis, et tout ce qui a servi pour l'Adoration de la Croix [18].

(1) Le *Memoriale rituum* les met en entier. Comme ils sont parfaitement divisés dans le Missel, nous avons cru pouvoir nous dispenser de les transcrire ici. Nous ferons seulement observer que la partie du Prêtre est marquée dans le Missel par ✠; le deuxième Clerc représente le premier Chœur, et le troisième Clerc le second Chœur.

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] *Rub.* Ibid. *Cær Ep.* Ibid. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem rit.* — [14] Conséq. — [15] Baldeschi et autres. — [16] *Mem. rit.* — [17] Conséq. — [18] *Mem. rit.*

33. A partir de ce moment, tout le monde, même le Célébrant, salue la Croix par une génuflexion [1].

ARTICLE V

De la Procession.

34. Le tapis et le coussin étant enlevés, la Procession se met en ordre [2] : le premier Clerc, portant l'encensoir et la navette [3], ou deux Thuriféraires, s'il y a un nombre suffisant de Clercs, viennent devant l'autel [4]; le troisième Clerc [5], s'il n'y en a pas d'autre pour le faire [6], va prendre la Croix à la crédence [7], et vient se placer derrière eux, avec les Acolytes portant leurs chandeliers, s'il y en a [8]. Le Célébrant, accompagné du second Clerc, vient en même temps devant l'autel, ayant la tête découverte : le Thuriféraire se présente pour faire mettre l'encens. Le Célébrant reçoit la cuiller et met l'encens dans l'encensoir sans bénédiction. On se met alors en marche pour aller à la chapelle du Reposoir en cet ordre : à la tête, la bannière de la Confrérie du saint Sacrement, s'il y en a une, puis les membres de cette Confrérie ou d'autres personnes; vient ensuite le Thuriféraire [9], ou les Thuriféraires, s'ils sont deux [10], le Porte-croix [11] entre les deux Acolytes, s'il y en a, puis les autres Clercs, s'il s'en trouve quelques-uns [12]; enfin le second Clerc, puis le Célébrant, en chasuble [13], ayant la tête couverte (1). Tous, même le Célébrant, font la génuflexion à la Croix avant de partir; on peut cependant en dispenser le Porte-croix et les Acolytes [14]. Avant le départ, le second Clerc donne au Célébrant sa barrette [15].

35. En arrivant au Reposoir, on se range comme le jour précédent, après avoir fait la génuflexion à deux genoux [16]. Le

(1) V. p. 390, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Conséq. — [13] *Mem. rit.* — [14] Baldeschi. — [15] Conséq. — [16] *Mem. rit.*

Célébrant, arrivé à l'entrée de la chapelle, donne sa barrette au second Clerc, qui la met en lieu convenable [1]; il vient ensuite à l'autel, fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, puis se met à genoux sur le plus bas degré, et fait une courte adoration. On allume en même temps les cierges pour la Procession [2].

36. Le Célébrant, après une courte prière, se lève, monte à l'autel, ouvre le petit tabernacle, fait la génuflexion, et descend sur le plus haut degré, où il demeure debout. En même temps le Thuriféraire [3], ou les Thuriféraires, s'il y en a deux, se présentent [4]; le second Clerc [5] prend la navette et la présente au Célébrant sans baisers; celui-ci met de l'encens dans l'encensoir, ou dans les encensoirs, s'il y en a deux, sans le bénir. Il se met à genoux, reçoit l'encensoir, et encense le très-saint Sacrement. Après l'encensement, il rend l'encensoir au Thuriféraire, se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion, tire le calice du petit tabernacle, le pose sur l'autel, fait de nouveau la génuflexion, ferme le petit tabernacle, fait la génuflexion, descend sur le plus haut degré, et se met à genoux sur le marchepied. En même temps [6] le second Clerc [7] va prendre le grand voile, le met sur les épaules du Célébrant [8] et demeure à genoux au bas des degrés [9].

37. Le Célébrant, ayant reçu le voile, se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion, prend le calice de la main gauche par le nœud, et met la droite dessus : le second Clerc étend pardessus ses mains les extrémités du grand voile. Le Célébrant, tenant ainsi le calice, se tourne vers le peuple, et le second Clerc, ayant repris la barrette du Célébrant, se place à sa gauche [10], et l'on tient le dais ou l'*ombrellino* au-dessus du saint Sacrement [11]. S'il y a des Chantres, ils entonnent l'hymne *Vexilla regis prodeunt* [12]. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant la récite alternativement avec le Clerc ou les Clercs qui l'accompagnent. La Procession se rend à l'autel dans le même ordre

[1] Baldeschi. — [2] *Mem. rit.* — [3] Ibid. — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Conséq.

qu'elle a suivi pour venir au Reposoir le jour précédent [1], et on observe tout ce qui est marqué part. VII, ch. x, art. 5, nº 46, p. 392. Le second Clerc va déposer la barrette du Célébrant sur son siége [2].

38. Lorsque le Célébrant est arrivé à l'autel, il y monte, pose le calice sur le corporal, fait la génuflexion, vient se mettre à genoux sur le bord du marchepied [3], et le second Clerc [4] lui ôte le voile [5]. En même temps le Thuriféraire se présente pour faire mettre l'encens [6]. Le Célébrant, ayant quitté le voile, se lève, et met l'encens dans l'encensoir sans le bénir, se remet à genoux, et encense à l'ordinaire [7].

ARTICLE VI

De la Messe des Présanctifiés.

39. Après avoir rendu l'encensoir, le Célébrant se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion, ôte le voile du calice et pose la patène sur le corporal. Il prend ensuite le calice, fait tomber doucement la sainte Hostie sur la patène, prend la patène des deux mains, place la sainte Hostie sur le corporal, sans faire le signe de croix et sans rien dire, et pose la patène un peu du côté de l'épître, également sur le corporal [8].

40. Le Célébrant, ayant fait la génuflexion, prend le calice, et, sans l'essuyer, il s'approche du coin de l'épître pour mettre du vin et de l'eau, comme pour la Messe, tenant le calice de la main gauche sans l'appuyer sur l'autel, sans réciter aucune prière et sans bénir l'eau. Il pose ensuite le calice sur le côté du corporal, et ne l'essuie point avec le purificatoire. Il revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, met le calice sur le milieu du corporal sans faire de signe de croix, et le couvre de la pale [9].

41. Le Thuriféraire se présentant alors comme à l'ordinaire [10], le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir sans le

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] Conséq.

bénir, reçoit ensuite l'encensoir, fait la génuflexion, encense la sainte Hostie et le calice, comme à l'offertoire, disant *Incensum istud*, fait la génuflexion, encense la Croix en disant *Dirigatur Domine*, puis l'autel à l'ordinaire, ayant soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'il passe au milieu. Il rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire en disant *Accendat in nobis;* mais on n'encense point le Célébrant [1]. En même temps, le second et le troisième Clercs vont à la crédence, le troisième prend la burette d'eau et le plateau, et le second prend le manuterge [2].

42. Le Célébrant, ayant rendu l'encensoir, va se placer pour se laver les doigts comme à la Messe en présence du très-saint Sacrement exposé, puis les Clercs lui donnent à laver. Ayant essuyé ses doigts, il revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, s'incline médiocrement, et, appuyant les mains jointes sur l'autel, il dit d'une voix basse, mais intelligible : *In spiritu humilitatis*, baise l'autel, fait la génuflexion, se tourne vers le peuple, de manière à avoir le dos vers le côté de l'évangile et dit *Orate fratres* à l'ordinaire. Il revient alors au milieu de l'autel, sans achever le cercle, et fait la génuflexion. On ne répond point *Suscipiat* [3].

43. Il dit ensuite [4], ou chante sur le ton férial [5], *Oremus, Præceptis salutaribus moniti*, les mains jointes, et *Pater noster*, les mains étendues. On répond *Sed libera nos a malo;* puis le Célébrant dit à voix basse *Amen*, et dit à voix haute [6] ou chante sur le ton férial des oraisons [7], *Libera nos, quæsumus Domine*, sans faire le signe de la croix avec la patène. On répond *Amen* [8].

44. Le Célébrant fait ensuite la génuflexion, découvre le calice, fait passer la patène sous la sainte Hostie, prend la patène de la main gauche qu'il pose sur l'autel, prend la sainte Hostie de la main droite seule et l'élève de manière qu'elle puisse être vue du peuple, ayant soin qu'elle soit toujours au-

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] Rub. du jour.

dessus du corporal[1]. Pendant cette élévation, les Clercs n'élèvent pas la chasuble; le premier Clerc donne le signal avec l'instrument destiné à remplacer la clochette[2].

45. Après l'élévation, le Célébrant abaisse immédiatement la sainte Hostie sur le calice, déjà découvert, la divise à l'ordinaire en trois parties, sans rien dire, et met la sainte parcelle dans le calice sans faire les signes de croix accoutumés. Il couvre ensuite le calice, fait la génuflexion, dit à voix basse la dernière des oraisons avant la communion, *Perceptio Corporis*, médiocrement incliné, les mains jointes et appuyées sur l'autel. L'oraison finie, il fait la génuflexion, puis il dit : *Panem cœlestem accipiam... Domine, non sum dignus*, et *Corpus Domini nostri*, avec les cérémonies accoutumées[3].

46. Le Célébrant, ayant consommé la sainte Hostie, se recueille un instant, puis il découvre le calice, fait la génuflexion, recueille les saintes parcelles et les met dans le calice sans rien dire[4]. Le second Clerc se rend en même temps à la crédence, prend les burettes et va au coin de l'épître[5]. Le Célébrant prend le vin avec la sainte parcelle[6] sans faire le signe de la croix[7] et sans rien dire. On éteint alors les cierges, tout le monde se lève, et revient à sa place[8].

47. Le Célébrant, omettant les oraisons et les cérémonies ordinaires, ne prend que l'ablution des doigts[9]; puis le second Clerc reporte les burettes, prend à la crédence le voile du calice de couleur noire, et le porte à l'autel. S'il a le pouvoir de le faire, il purifie le calice, le couvre comme à l'ordinaire et le reporte à la crédence. S'il n'en a pas le pouvoir[10], le Célébrant le purifie lui-même, le couvre et le laisse sur l'autel[11].

48. Après avoir couvert le calice, ou pendant que le Clerc le purifie, le Célébrant s'incline médiocrement, et, tenant les mains jointes devant la poitrine, il dit *Quod ore sumpsimus*, puis il ferme le Missel, descend au bas des degrés, fait la génuflexion

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Mem. rit.* — [7] S. C., 7 août 1627. Gardel., 560 ou 707, ad 5, *Urbis Dubiorum* — [8] *Mem. rit.* — [9] Ibid. — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.*

à la Croix conjointement avec ses Clercs, reçoit la barrette, et tous retournent à la sacristie dans l'ordre accoutumé [1].

ARTICLE VII

Du transport de la sainte Custode.

49. S'il n'y a dans l'église ni sacristie ni chapelle retirée, on laisse la custode dans le tabernacle du Reposoir, avec une lampe allumée. Mais, s'il est possible, on la porte dans une des chapelles de l'église les plus reculées, ou, mieux encore, dans la sacristie [2].

50. Le Célébrant, ayant quitté les ornements, prend un surplis et une étole blanche, et, précédé de trois Clercs, comme le jour précédent, il se rend à la chapelle du Reposoir. En arrivant, il fait la génuflexion sur le pavé, se met à genoux sur le plus bas degré, et après une courte prière va prendre le ciboire et le porte au lieu où il doit être déposé, observant ce qui est prescrit ch. IV, art. 4, p. 474. On donne ensuite avec la crécelle le signal pour réciter l'*Angelus* [3].

51. Les Clercs remettent ensuite chaque chose à sa place [4].

CHAPITRE VI

Du Samedi saint.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie pour le Célébrant l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette [5], et, s'il est possible [6], une chape de même couleur; le manipule violet et la chasuble de même couleur, si le Célébrant doit venir les prendre à la

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Mem. rit.* — [6] Rub. du jour.

sacristie; de plus les ornements blancs, savoir : le manipule, l'étole et la chasuble, la croix de Procession; on dispose encore quatre surplis pour les Clercs; le voile huméral de couleur blanche; les cierges pour le transport de la sainte custode[1].

2. *Sur la crédence.* On couvre la crédence d'une nappe blanche; on y met le Missel pour l'*Exultet* et pour la Messe; le calice avec le voile blanc et la bourse de même couleur; les burettes garnies de vin et d'eau sur le plateau avec le manuterge[2]. On y met encore, ou sur le siége du Célébrant, la chasuble et le manipule de couleur violette, si le Célébrant ne les prend pas à la sacristie[3].

3. On se conformera en outre à tout ce qui est indiqué part. VII, ch. XI, n°s 2, 3, 6, 7, 8, 9, p. 399[4].

4. On prépare, au lieu où l'on doit faire la Bénédiction du Feu, le bénitier et l'aspersoir, l'encensoir et la navette et le plateau où sont les grains d'encens[5].

ARTICLE II

De la Bénédiction du Feu nouveau.

5. Le Célébrant est assisté par quatre Clercs. A l'heure convenable, ils se revêtent de la soutane et du surplis, et préparent les objets nécessaires, comme il est indiqué à l'article précédent. S'il n'y a pas de Clercs ayant le pouvoir de toucher aux vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même le calice[6].

6. On appelle le peuple à l'église au son de la crécelle[7].

7. Les Clercs se rendent à la sacristie et saluent le Célébrant à son arrivée. Le second et le quatrième se placent à ses côtés pour lui aider à se revêtir de ses ornements; le troisième prend la croix de Procession et se place derrière lui avec le premier[8]. Le Célébrant se lave les mains, puis il se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole violette, et[9], s'il est possible[10], d'une chape de même couleur[11].

[1] *Mem. rit.* — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Rub. du jour. — [11] *Mem. ri*

8. Le Célébrant ayant fait avec ses Clercs les salutations ordinaires[1], on se rend au lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu nouveau dans cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes; le troisième vient après, portant la croix de Procession; enfin le Célébrant, entre le second et le quatrième[2], qui soutiennent les bords de la chape[3], ayant la tête couverte. Si l'on passe devant le grand autel, les Clercs font la génuflexion[4], à l'exception du Porte-croix qui peut en être dispensé[5], le Célébrant se découvre, et fait une inclination[6]. Les membres du Clergé, s'il y en a, précèdent le Célébrant et les deux Clercs qui l'assistent[7].

9. En arrivant au lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu, le Porte-croix se place derrière la table, le dos tourné à la porte ou au mur de l'église, l'image du crucifix tournée vers le Célébrant[8]. Le Clergé, s'il y en a, se range de chaque côté de la table, de manière que les plus dignes soient les plus rapprochés du Célébrant[9]. Le Célébrant se met vis-à-vis de la croix[10], ayant à ses côtés les deux Clercs qui l'ont accompagné. Le second Clerc reçoit sa barrette avec les baisers accoutumés, et l'assiste en tournant les feuillets du livre et en relevant la chape lorsqu'il fait les signes de croix, lorsqu'il asperge ou qu'il encense[11].

10. Le Célébrant, ayant devant lui le Missel sur le pupitre, dit, sans chanter et les mains jointes, *Dominus vobiscum*, avec les trois oraisons marquées dans le Missel pour la Bénédiction du Feu[12]. A la fin de chaque oraison, les Clercs répondent *Amen* sur le même ton[13]. Le Célébrant dit ensuite la quatrième oraison pour la Bénédiction des Grains d'encens. Pendant cette oraison, le premier Clerc met du Feu bénit dans l'encensoir[14], et le quatrième Clerc, ayant pris sur la table le bénitier et l'aspersoir, passe à la droite du Célébrant[15].

11. La quatrième oraison finie, le premier Clerc donne la

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi. — [6] Tous les auteurs. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Baldeschi. Merati et autres. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Conséq. — [14] *Mem. rit.* — [15] Conséq.

navette au second, qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers d'usage. Le premier présentant lui-même l'encensoir [1], le Célébrant met l'encens dans l'encensoir à l'ordinaire, et le bénit [2]. Le second Clerc, ayant ensuite pris l'aspersoir par le milieu, le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires [3]. Le Célébrant asperge d'abord les cinq Grains d'encens, et ensuite le Feu [4], trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite [5], disant en même temps *Asperges me*, sans chanter et sans dire le psaume [6]. Le second Clerc reçoit l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au quatrième Clerc, et prend des mains du premier Clerc l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec les baisers accoutumés [7]. Le Célébrant encense les Grains d'encens et le Feu [8], comme il les a aspergés [9], sans rien dire [10].

12. Le Célébrant ayant encensé les cinq Grains d'encens et le Feu nouveau, le premier et le quatrième Clercs le saluent, puis celui-ci dépose le bénitier et l'aspersoir sur la table [11]; le premier met de nouveau du Feu bénit dans l'encensoir; le second prend la bougie qu'il allume, au moyen d'une allumette, avec du Feu nouveau, et qu'il met dans une lanterne [12], s'il est nécessaire [13]. En même temps le Célébrant [14], assisté du quatrième Clerc [15], quitte la chape et l'étole violettes, et prend le manipule blanc, puis l'étole de même couleur sur l'épaule gauche, et la dalmatique blanche. Le quatrième Clerc prend ensuite le bassin où sont les cinq Grains d'encens [16].

ARTICLE III

De la Procession à l'église avec le Cierge triangulaire.

13. Le Célébrant étant revêtu des ornements blancs, le premier Clerc se présente avec l'encensoir et la navette. Le Célébrant met et bénit l'encens, prend le Roseau [17] des deux mains [18], et l'on se met en marche dans l'ordre qui suit [19].

[1] Conséq. — [2] Rub. du jour et *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.* — [13] Conséq. — [14] *Mem. rit.* — [15] Conséq. — [16] *Mem. rit.* — [17] Ibid. — [18] Baldeschi et autres. — [19] *Mem. rit.*

14. Le Thuriféraire marche le premier [1], en agitant légèrement son encensoir [2]; à sa droite est le quatrième Clerc, qui porte les cinq Grains d'encens. Après eux vient le troisième Clerc avec la croix [3], puis tout le Clergé, s'il y en a, deux à deux [4]; enfin le Célébrant, la tête découverte, portant le Roseau et ayant à sa gauche le second Clerc qui porte la bougie allumée [5].

15. Lorsque le Célébrant est entré dans l'église, la Procession s'arrête; le Célébrant penche un peu le Roseau vers le second Clerc, pour allumer une des trois branches, relève ensuite le Roseau, fléchit un genou seulement, et, à l'exception du Clerc qui porte la croix, tous font également la génuflexion; et le Célébrant [6] chante [7], ou dit à voix intelligible : *Lumen Christi*, sur un ton assez modéré pour reprendre encore deux fois en élevant la voix; puis il se lève, et les Clercs, se levant avec lui, répondent *Deo gratias*. On s'avance au milieu de l'église; le Célébrant allume alors une des deux autres branches, et ayant fait la génuflexion comme la première fois avec ses Clercs et tout le Clergé, s'il y en a [8], il élève le Roseau plus haut [9], chante [10] ou dit sur un ton de voix plus élevé, *Lumen Christi*; on se lève et on répond comme la première fois : il s'avance ensuite jusque devant l'autel, allume la troisième branche, fait la génuflexion [11], et, élevant le Roseau plus hau encore [12], il chante [13], ou dit une troisième fois, sur un ton plus élevé que les deux premières, *Lumen Christi;* on observe les mêmes cérémonies et on répond *Deo gratias*. Le second Clerc dépose alors la bougie en lieu convenable, prend le Missel, revient près du Célébrant qui lui remet le Roseau, et lui présente le Missel [14].

16. Les Clercs, en arrivant à l'autel, se rangent de manière à ne former qu'une ligne avec le Célébrant, qui occupe le milieu [15]. Le second Clerc se met à sa droite, le troisième à sa

[1] Ibid. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Conséq. — [11] *Mem. rit.* — [12] Plusieurs auteurs. — [13] Conséq. — [14] *Mem. rit.* — [15] Ibid.

gauche, le quatrième à la droite du second, et le premier à la gauche du troisième [1].

17. Pendant cette Procession, on porte l'étole et la barrette du Célébrant à son siége ou à la sacristie [2].

ARTICLE IV

*De l'*Exultet.

18. Le Célébrant, tenant le Missel entre les mains, se met à genoux sur le dernier degré, et, sans dire *Munda cor meum*, dit seulement : *Jube, Domine, benedicere. Dominus sit in corde meo et in labiis meis, ut digne et competenter annuntiem suum paschale præconium. Amen.* Il se lève ensuite, fait la génuflexion [3] avec le premier et le quatrième Clercs [4], et se rend, conjointement avec ses quatre Clercs, au lieu préparé du côté de l'évangile, en cet ordre : d'abord le Thuriféraire, marchant à la gauche du quatrième Clerc, qui porte les Grains d'encens; le troisième Clerc, portant la croix, et ayant à sa gauche le second Clerc qui porte le Roseau; enfin le Célébrant, tenant le Missel [5].

19. Arrivés au pupitre, ils se tournent tous comme le Célébrant, et se placent sur une seule ligne, de cette manière :

pupitre

4e Clerc. 2e Clerc. Célébrant. 3e Clerc. 1er Clerc [6].

20. Le Célébrant lit ensuite [7] ou chante [8] l'*Exultet*, et l'on observe tout ce qui est prescrit part. VII, ch. XI, nos 25, 26, 27, 28 et 29, p. 409 [9].

21. L'*Exultet* fini, le Célébrant ferme le Missel; le second Clerc met le Roseau à l'endroit préparé; le troisième Clerc va

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.*

déposer la Croix en lieu convenable [1]; puis ils se rendent près du siége du Célébrant, tous, excepté le Porte-Croix, faisant la génuflexion en passant au milieu. Le Célébrant s'y rend en même temps [2]. On peut aussi aller à la sacristie. Alors le Célébrant et ses Clercs, après avoir fait la génuflexion à l'autel, y vont en cet ordre : le premier Clerc marche en avant, ayant à sa gauche le quatrième, puis le deuxième et le troisième, enfin le Célébrant [3].

ARTICLE V

Des Prophéties.

22. Le Célébrant, à son siége [4] ou à la sacristie, quitte les ornements blancs, et prend le manipule, l'étole et la chasuble de couleur violette [5], sans rien dire [6]. Il revient ensuite à l'autel. S'il a pris les ornements à la sacristie, il revient à l'autel, précédé de ses Clercs, dans l'ordre indiqué au n° précédent, fait en arrivant, conjointement avec eux, la révérence convenable à la Croix, monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître [7]. S'il a pris les ornements à son siége, il se rend au coin de l'épître par le plus court chemin. Le second Clerc se place à sa droite, et les trois autres demeurent au bas des degrés ou vont près de la crédence [8].

23. Le Célébrant lit à haute voix les douze prophéties, avec les traits et les oraisons, fléchissant le genou toutes les fois qu'il dit *Flectamus genua*, c'est-à-dire avant toutes les oraisons, à l'exception de la dernière. Le second Clerc, en se relevant, répond : *Levate* [9]. Il dit les oraisons ayant les mains étendues [10].

24. Si l'on chante les prophéties, on observe ce qui est marqué part. VII, ch. XI, nos 32, 33, 34, 35 et 36, p. 411. Chaque fois qu'il faut dire *Flectamus genua*, le Célébrant, ayant

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Baldeschi. — [7] *Mem. rit.* — [8] Conséq. — [9] *Mem. rit.* — [10] Rub. du jour.

chanté *Oremus*, fait la génuflexion et chante lui-même ces paroles. Le second Clerc, se levant avant les autres, chante *Levate*. Pendant la dernière oraison, le premier Clerc apporte la chape violette pour le Célébrant [1].

ARTICLE VI

De la Bénédiction des Fonts.

25. Après l'oraison qui suit la douzième prophétie, si l'église a des Fonts baptismaux, le Célébrant revient à son siége avec ses Clercs. Il y dépose la chasuble et le manipule, prend la chape violette, et s'assied pendant quelques instants, s'il est obligé d'attendre que tout soit préparé. En même temps, le premier Clerc prend le Cierge pascal, le troisième prend la croix, et les deux autres se mettent de chaque côté du Célébrant [2], le second Clerc ayant soin de donner au Célébrant sa barrette. S'il y a d'autres Clercs, deux pourront prendre les chandeliers des Acolytes et se mettre de chaque côté de la croix. S'il y a des Chantres, ils chantent le trait *Sicut cervus* [3]. S'il n'y en a pas, le Célébrant se lève, commence le trait à haute voix, et le récite gravement et alternativement avec les Clercs [4].

26. Le trait étant commencé, tous font la révérence convenable à l'autel, et la Procession se met en marche pour les Fonts dans l'ordre qui suit : le Clerc portant le Cierge; le Clerc qui porte la croix; enfin le Célébrant, marchant la tête couverte, entre les deux autres Clercs [5].

27. Avant d'entrer dans l'enceinte des Fonts, tous s'arrêtent. Lorsque le trait est terminé, le Célébrant, tourné vers la croix [6], donne sa barrette au second Clerc, et, les deux Clercs relevant les bords de la chape [7], il dit [8], les mains jointes [9], ou chante sur le ton férial [10], *Dominus vobiscum; Oremus; Omnipotens*

[1] Conséq. — [2] *Mem. rit.* — [3] Conséq. — [4] *Mem. rit.* — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Mem. rit.* — [9] Rub. du jour. — [10] Conséq.

sempiterne Deus, respice. Le quatrième Clerc tient le Missel[1], à moins qu'il ne soit sur un pupitre[2].

28. Celui qui porte le Cierge, le Porte-Croix[3] et les Acolytes, s'il y en a[4], entrent dans l'enceinte du baptistère si le dispositions du lieu le permettent; ils doivent, en tout cas, se placer en face du Célébrant[5].

29. Le Célébrant se met près des Fonts, et dit, les mains jointes, la seconde oraison, puis la préface, observant tout ce qui est prescrit part. VII, ch. XI, nos 41, 42 et 43, p. 413[6].

30. La préface finie, le second Clerc prend le bénitier et y met de l'eau des Fonts. Le Célébrant, ayant ensuite pris l'aspersoir, s'asperge d'abord lui-même, puis ceux qui sont autour de lui; et, accompagné de ses Clercs, il fait le tour de l'église pour faire l'Aspersion du peuple. Il retourne ensuite aux Fonts, et on observe tout ce qui est marqué part. VII, ch. XI nos 45 et 46, p. 412[7].

31. Nota. S'il n'y a pas de Fonts, le Célébrant, ayant quitté la chasuble et le manipule, comme il est dit n° 24, se rend à l'autel et commence les Litanies comme il est di n° 32[8].

ARTICLE VI

Des Litanies.

32. Dans les églises où il y a des Fonts baptismaux, on retourne à l'autel dans le même ordre qu'on est venu[9]. Tous, en arrivant, font la révérence convenable; on peut en dispenser ceux qui portent le cierge pascal, la croix et les chandeliers, s'il y en a. Le Célébrant se rend ensuite près de son siége. S'il y a des Chantres, le premier Clerc porte à l'autel un coussin violet. Le Célébrant, ayant déposé la chape, revient à l'autel, où il se prosterne. Un ou deux Chantres chantent les Litanies des Saints, et le Chœur chante chaque invocation[10] (1).

(1) V. p. 415, note 1.

[1] *Mem. rit.* — [2] Merati. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] *Mem. rit.* — [10] Conséq.

S'il n'y a pas de Chantres, un des Clercs ayant mis le Missel sur un escabeau placé sur le marchepied de l'autel, le Célébrant, arrivé à l'autel, quitte la chape, se met à genoux, et récite les Litanies auxquelles les Clercs répondent en répétant les mêmes invocations que lui [1].

33. Au verset *Peccatores*, si l'on chante les Litanies, le Célébrant se lève et se rend à la sacristie pour prendre les ornements blancs pour la Messe, et en même temps on allume les cierges de l'autel ; puis on met des vases de fleurs entre les chandeliers [2]. Si l'on ne chante pas les Litanies, le Célébrant les continue jusqu'à *Christe, exaudi nos*, inclusivement, et va ensuite s'habiller à la sacristie ; alors seulement on allume les cierges de l'autel et l'on met des fleurs entre les chandeliers [3].

ARTICLE VIII

De la Messe et des Vêpres.

34. Si l'on chante les Litanies, le Célébrant, toujours accompagné de ses Clercs, se rend à l'autel de manière à se trouver au bas des degrés à la fin de *Christe, exaudi nos* [4]. Il commence alors la Messe [5], soit chantée [6], soit basse. Elle se célèbre à l'ordinaire, sauf les particularités indiquées ci-après [7].

35. On dit le psaume *Judica* avec le verset *Gloria Patri* [8], et, si la Messe est chantée, les Chantres commencent immédiatement le chant du *Kyrie eleison* [9]. Le Célébrant, ayant terminé la prière *Aufer a nobis*, dit immédiatement *Kyrie eleison*, à l'ordinaire, sans aller au coin de l'épître [10].

36. Au *Gloria in excelsis*, le premier Clerc sonne la clochette [11], et l'on sonne en même temps les cloches de l'église [12] (1). Si la Messe est chantée, le son des cloches commence

(1) V. p. 417, note 1.

[1] *Mem. rit.* — [2] Conséq. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Mem. rit.* — [11] Conséq. — [12] *Mem. rit.*

seulement après l'intonation de l'hymne par le Célébrant, et se continue jusqu'à la fin du chant : le premier Clerc sonne la clochette seulement pendant que le Célébrant la récite à l'autel [1]. On recommence alors à toucher l'orgue, si l'on s'en sert [2].

37. Après l'épître, le Célébrant dit [3] ou chante [4] *Alelluia* trois fois, en élevant la voix à chaque fois; les Clercs [5] ou les Chantres [6] le répètent à chaque fois, sur le même ton que lui. Il lit ensuite le verset, le trait et l'évangile à l'ordinaire [7].

38. On ne dit pas *Credo;* après *Dominus vobiscum*, il n'y a pas d'offertoire. On omet aussi *Agnus Dei*, et l'on ne donne pas la paix [8].

39. Au lieu de l'antienne de la communion, on dit les Vêpres, comme il est marqué dans le Missel. Le Célébrant, au côté de l'épître, dit l'antienne *Alleluia*, puis le psaume *Laudate*, avec les Clercs. Après le psaume, on répète l'antienne [9]. Si l'Office est chanté, les Chantres chantent l'antienne, le psaume, et répètent l'antienne [10].

40. Le Célébrant entonne ensuite l'antienne *Vespere autem sabbati*, et récite le cantique *Magnificat*, avec ses Clercs [11]. Si l'Office est chanté, le Célébrant chante *Vespere autem sabbati*, et continue l'antienne et le cantique à voix basse avec ses Clercs pendant que les Chantres chantent eux-mêmes l'antienne et le cantique [12].

41. L'antienne étant répétée, le Célébrant va au milieu de l'autel, le baise, se tourne vers le peuple, dit *Dominus vobiscum*, et continue la Messe à l'ordinaire; seulement il ajoute deux *Alleluia* à *Ite Missa est* [13].

[1] Conséq. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] *Mem. rit.* — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit.* — [6] Conséq. — [7] *Mem. rit.* — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] Conséq. — [11] Ibid. — [12] Conséq. — [13] *Mem. rit.*

ARTICLE IX

Du transport de la sainte Custode.

42. Le Célébrant, après avoir quitté les ornements, prend un surplis et une étole blanche, et, précédé de trois Clercs, comme les jours précédents, il se rend au lieu où a été déposé le saint ciboire. En arrivant, il fait la génuflexion sur le pavé, et se met à genoux sur le plus bas degré. Après une courte prière, il va prendre le ciboire et le porte dans le tabernacle ordinaire, observant ce qui est prescrit ch. IV, art. 4, p. 474 [1].

43. Le Célébrant retourne alors à la sacristie, récitant l'antienne *Trium puerorum*, avec *Alleluia;* puis le cantique, le psaume et les oraisons de l'action de grâces [2].

44. Les Clercs éteignent ensuite les cierges de l'autel, les trois cierges du Roseau, que l'on emporte avec le piédestal qui le supportait. On éteint aussi le Cierge pascal, mais il demeure sur le chandelier pour être allumé suivant ce qui est indiqué part. VII, ch. XI, nº 62, p. 419. Ils remettent ensuite chaque chose à sa place [3].

[1] *Mem rit.* — [2] Ibid. — [3] Ibid.

NEUVIÈME PARTIE

FONCTIONS SPÉCIALES A CHACUN DES MINISTRES

CHAPITRE PREMIER

Office du Thuriféraire.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Clerc qui est chargé de remplir les fonctions de Thuriféraire doit être bien instruit de la manière d'encenser telle qu'elle a été donnée page 177 [1].

2. Le Thuriféraire fait la génuflexion toutes les fois qu'il sort du chœur ou qu'il y rentre, qu'il s'éloigne de l'autel ou qu'il s'en approche, et quand il va ou revient d'un côté à l'autre de l'autel. Cette génuflexion se fait toujours sur le pavé [2].

3. Quand il n'y a pas d'encens bénit dans l'encensoir, on tient toujours l'encensoir de la main gauche; mais, quand il y a de l'encens, on le tient de la main droite. La navette se porte avec la main opposée [3].

4. Quand le Thuriféraire porte l'encensoir en cérémonie, comme lorsqu'il va pour le chant de l'évangile ou dans les Processions [4], il met le pouce dans le grand anneau et le doigt du milieu dans le petit, et tient de cette manière l'encensoir ou-

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid.

vert[1]. Dans les autres circonstances, comme quand il va faire mettre l'encens, etc., il prend ordinairement l'encensoir par les chaînettes au-dessous du petit couvercle, de manière à tenir le grand couvercle soulevé, ce qui ne doit pas avoir lieu au moment où l'on encense[2].

5. Pour faire bénir l'encens, il s'approche du Célébrant avec le Cérémoniaire, portant la navette de la main droite et l'encensoir de la gauche, fait la génuflexion, salue le Célébrant, donne la navette au Cérémoniaire[3], élève de la main droite le couvercle de l'encensoir en tirant l'anneau, et, de la même main, il prend toutes les autres chaînettes au-dessous du couvercle. Après la bénédiction de l'encens, il remet le couvercle, salue le Célébrant comme auparavant, et présente l'encensoir au Diacre, lui mettant le haut des chaînes dans la main droite et le bas dans la gauche. Quand il le présente à l'Officiant ou à celui qui doit l'encenser, il lui met le haut des chaînes dans la main gauche et le bas dans la droite[4].

6. Le Thuriféraire peut avoir une place à la crédence, près des Acolytes, comme aussi il peut prendre sa place au chœur lorsqu'il n'est pas nécessaire à l'autel [5].

7. L'encensoir, à Rome, se met ordinairement sur une crédence ; en France, on a coutume de le porter à la sacristie. On peut conserver l'un et l'autre usage [6].

ARTICLE II

Fonctions du Thuriféraire à la Messe solennelle.

§ 1. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

8. Le Thuriféraire se trouve à la sacristie quelque temps avant la Messe, se revêt d'un surplis, et, au défaut des Acolytes, aide aux Ministres à se revêtir de leurs ornements[7].

9. Si l'on doit faire l'entrée solennelle, le Thuriféraire pré-

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 7. — [2] Tous les auteurs. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Les auteurs. — [6] Ibid. — [7] Baldeschi et autres.

pare aussitôt son encensoir, et, lorsque le Célébrant est habillé, il fait bénir l'encens, observant tout ce qui est prescrit n° 5. Quand il est temps de partir, il se met en tête, portant son encensoir [1] en cérémonie, de la manière indiquée n° 4 [2].

10. Si l'entrée n'est pas solennelle, on fait cependant, dans quelques églises, la bénédiction de l'encens. Alors le Thuriféraire se rend au chœur le premier, portant son encensoir en cérémonie. En entrant au chœur, il salue le Clergé, conjointement avec les autres Ministres; arrivé à l'autel, il va se placer à la droite du Diacre, fait la génuflexion, et se retire au coin de l'épître, où il se met à genoux à la droite du Cérémoniaire, tenant le haut des chaînes et la navette de la main gauche appuyée sur sa poitrine, et soutenant le bas de la droite [3]. Si l'on ne bénit pas l'encens à la sacristie, comme le suppose Baldeschi, il prépare son encensoir et se trouve au coin de l'épître avant le moment où le Célébrant doit monter à l'autel [4].

11. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Thuriféraire se lève, monte à l'autel, et va, par le plus court chemin, se placer derrière lui avec le Cérémoniaire [5], fait la génuflexion, en même temps que les Ministres sacrés [6], et fait bénir l'encens, observant ce qui est prescrit art. 3, sect. II, ch. II, art. 2, p. 179 [7].

12. L'encens bénit, il ferme l'encensoir, le remet au Diacre, observant ce qui est dit n° 5, et revient au bas des degrés du côté de l'épître, tenant la navette de la main droite et ayant la gauche appuyée sur la poitrine. Après l'encensement de l'autel, lorsque le Diacre encense le Célébrant, le Thuriféraire se tient à sa droite [8] un peu derrière lui [9], et fait les mêmes inclinations que lui ; puis il reprend l'encensoir, va le déposer, et revient à sa place [10].

13. Après le chant de l'épître, ou même après les oraisons, s'il est nécessaire, le Thuriféraire va préparer son encensoir, et

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 23 et 24. — [2] Tous les auteurs. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Tous les auteurs. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Conséq. — [8] Tous les auteurs. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Tous les auteurs.

revient près du Cérémoniaire aussitôt que le Célébrant a fini de lire l'évangile[1].

NOTA. Lorsqu'il y a un long trait ou une prose, le Thuriféraire se présente au moment où le Cérémoniaire avertit le Célébrant et ses Ministres, qui, pour l'ordinaire, sont à la banquette, de revenir à l'autel; ou, s'ils étaient restés à l'autel, il se tiendrait prêt à venir au signe du Cérémoniaire[2].

14. Au verset qui suit *Alleluia*, ou au dernier verset du trait ou de la prose, ou plus tôt, s'il est nécessaire, le Thuriféraire[3], au signe du Cérémoniaire, monte[4] avec lui[5] à l'autel pour la bénédiction de l'encens, comme il est dit nos 5, 9[6] et 11. L'encens bénit, le Thuriféraire ferme l'encensoir, reçoit la navette, et, sans faire de génuflexion, descend sur le pavé, attend que le Cérémoniaire fasse signe aux Acolytes, et vient avec eux, comme il est dit part. IV, sect. I, chap. I, n. 47, p. 211. Lorsque les Ministres sacrés font la génuflexion, il la fait aussi. S'étant relevé, il salue le Chœur conjointement avec eux[7] (1), et se rend au côté de l'évangile, où il se place à la gauche du Diacre, un peu derrière lui et en face du premier Acolyte[8].

15. Lorsque le Diacre a dit *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, le Thuriféraire donne l'encensoir au Cérémoniaire[9]. Avant et après l'encensement, il fait, de concert avec le Diacre, une inclination profonde au livre des évangiles[10], puis il reprend l'encensoir des mains du Cérémoniaire[11], soulève un peu le couvercle, et agite légèrement l'encensoir pour conserver le feu[12]. Quand le Diacre prononce le saint nom de Jésus, il fait une inclination de tête vers l'autel; s'il prononce le nom de Marie ou du Saint dont on fait la fête ou la mémoire, il la fait sans

(1) On peut voir, p. 211, la manière dont il doit se placer en cette circonstance.

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 42. — [4] Ibid., n. 23, 24 et 42. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. *Rub Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 46. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs.

se tourner vers l'autel. S'il faut faire la génuflexion, il la fait vers l'autel [1].

16. Lorsque l'évangile est chanté, il attend que le Sous-Diacre soit passé, accompagne ensuite le Diacre dans le sanctuaire, au coin de l'évangile, et se place à sa gauche (1); puis il lui donne l'encensoir, mettant le haut des chaînes dans sa main gauche et le bas dans sa droite [2], et fait avec lui une inclination médiocre au Célébrant avant et après l'encensement. Ensuite il reprend l'encensoir et va se placer au milieu du sanctuaire, derrière le Sous-Diacre, et y reste pendant l'intonation du *Credo*. Au mot *Deum*, il incline la tête et fait la génuflexion en même temps que les Ministres sacrés, puis retourne déposer son encensoir [3] et revient à sa place [4].

Nota. S'il n'y avait pas *Credo*, il se retirerait au coin de l'épître en attendant l'offertoire [5]; ou, s'il était nécessaire de renouveler le feu, il irait le faire et reviendrait aussitôt [6].

§ 2. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

17. Lorsque le Célébrant a dit *Oremus*, avant l'offertoire, ou même vers la fin du *Credo*, le Thuriféraire va préparer son encensoir. Aussitôt après l'oblation du calice, on fait la bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel; le Thuriféraire observe tout ce qui est prescrit n[os] 4, 10 [7] et 11. Après la bénédiction de l'encens, il pose la navette sur la crédence [8].

18. Le Célébrant ayant été encensé par le Diacre, le Thuriféraire accompagne celui-ci pour l'encensement du Chœur. Il fait d'abord, avec le Diacre et à sa droite, une génuflexion à l'autel, se retourne sur sa gauche, salue le Chœur conjointement avec le Diacre, et, marchant à sa gauche et un peu en avant, se dirige vers le plus digne du Chœur. Le Diacre commence

(1) Suivant plusieurs Rubricistes, le Diacre, après le chant de l'évangile, viendrait au bas de l'autel faire la génuflexion avant de recevoir l'encensoir. Le Thuriféraire la ferait alors avec lui.

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 4. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] Bauldry. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid. — [8] Baldeschi et autres.

alors l'encensement du Clergé, comme il est marqué part. III, sect. II, chap. II, art. 4, n. 15, p. 183. Le Thuriféraire se conforme au Diacre pour toutes les révérences [1].

19. Après l'encensement du Clergé, le Thuriféraire vient au coin de l'épître avec le Diacre, et se tient à sa gauche pendant que celui-ci encense le Sous-Diacre; ensuite il passe à sa droite, reçoit l'encensoir, et, quand le Diacre, arrivé à sa place, a fait la génuflexion et s'est tourné vers lui [2], il l'encense [3] de deux coups [4], puis se retourne sur sa droite [5] et encense les Acolytes [6] d'un coup chacun, en leur faisant avant et après une inclination commune [7]. Il se retourne ensuite sur sa gauche [8], fait la génuflexion, salue le Chœur, et va, à l'entrée du chœur, encenser le peuple [9] de trois coups, savoir : au milieu, à sa gauche et à sa droite; puis il retourne déposer son encensoir en faisant les révérences convenables [10].

20. Il renouvelle le feu, et, un peu avant l'élévation, il s'approche de l'autel au côté de l'épître, à la droite du Cérémoniaire [11], qui met de l'encens dans l'encensoir. Le Thuriféraire se met alors à genoux, et, si le Cérémoniaire ne veut pas le faire lui-même, il encense le très-saint Sacrement de trois coups au moment de l'élévation de la sainte Hostie, avec une inclination profonde avant et après; il fait de même à l'élévation du calice [12]. Après l'élévation, il se lève, fait la génuflexion, va déposer son encensoir et revient à sa place [13].

Nota. S'il a porté l'encensoir à la sacristie et s'il n'y a pas communion, il en revient avec les Porte-flambeaux, les précédant, ou marchant au milieu d'eux s'ils ne sont que deux [14].

21. Ici se termine l'office du Thuriféraire. Si cependant les Acolytes restent avec leurs flambeaux jusqu'après la communion, il remplira les fonctions suivantes : 1° pendant le *Pater*, aux paroles *dimitte nobis*, il monte du côté de l'épître en même

[1] Tous les auteurs. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub. Miss.* Ibid., tit. VII, n. 10. *Cær. Ep.* Ibid., n. 65, l. I, c. IX, n. 5. — [4] Tous les auteurs. — [5] Conséq. — [6] *Rub. Miss.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] V. 2. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] Ibid. — [12] *Rub. Miss.* Ibid., tit. VIII, n. 8. — [13] Tous les auteurs. — [14] Plusieurs auteurs.

temps que le Sous-Diacre, reçoit le grand voile qui recouvrait ses épaules, descend, fait la génuflexion en même temps que le Sous-Diacre, revient à la crédence, replie le voile et le remet sur la crédence; 2° s'il y a communion, après avoir reçu la paix, il prend la nappe, passe du côté de l'évangile, et se met à genoux sur le pavé. Le Célébrant ayant dit *Indulgentiam*, il monte à l'autel, se met à genoux sur le bord du marchepied, étend et soutient la nappe conjointement avec le Cérémoniaire. Après la communion, il descend, fait la génuflexion en même temps que le Cérémoniaire, et retourne à la crédence. Il y prend les burettes et va les présenter l'une après l'autre au Sous-Diacre. Quand celui-ci vient au coin de l'épître pour donner l'ablution, il se retire un peu derrière lui. Ayant repris les burettes, il les reporte à la crédence, prend le petit voile du calice, et va le porter à l'autel au coin de l'évangile, faisant la génuflexion au milieu en même temps que les Ministres sacrés la font en changeant de place. Lorsque le Sous-Diacre a pris le voile de ses mains, il revient à sa place, faisant la génuflexion en passant au milieu [1] (1).

22. Si le Thuriféraire reste près de la crédence, dès que la Messe est finie, il joint les mains, fait la génuflexion au bas des degrés avec tous les Ministres à la gauche du premier Acolyte, et, ayant salué le Chœur avec eux, il les précède à la sacristie, où il salue la croix et le Célébrant, comme avant la Messe. Si la sortie est solennelle, le Thuriféraire fait la génuflexion entre les deux Acolytes, derrière les Ministres sacrés [2].

ARTICLE III

Fonctions du Thuriféraire à l'Aspersion de l'eau bénite.

23. Dans la plupart des églises, il est d'usage que le Clerc qui doit remplir pendant la Messe l'office de Thuriféraire soit chargé de porter le bénitier et l'aspersoir à l'Aspersion de l'eau bénite [3].

(1) Ces fonctions pourraient être remplies par un autre Acolyte : elles ne sont pas exclusivement celles du Thuriféraire.

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] Plusieurs auteurs.

24. S'il est chargé de remplir cet office, il prend le bénitier et l'aspersoir de la main droite, ayant la gauche appuyée sur la poitrine, et se place à la gauche du Cérémoniaire [1].

25. Au signe du Cérémoniaire, il salue la croix ou l'image de la sacristie d'une inclination profonde, le Célébrant d'une inclination médiocre, et se rend au chœur, précédant les autres Ministres [2].

26. En arrivant à l'autel, il fait les révérences prescrites pour la Messe solennelle, et vient se mettre à la droite du Diacre [3], et lui présente à genoux l'aspersoir sans aucun baiser [4].

27. Les Ministres sacrés ayant été aspergés, il reçoit l'aspersoir des mains du Diacre, et, observant les révérences prescrites à l'autel et au Chœur, il s'avance avec le Cérémoniaire du côté du chœur où se trouve le plus digne du Clergé, de manière cependant à se trouver près du Diacre [5]. Lorsque le Célébrant est arrivé au bout du premier côté du chœur, il reçoit de nouveau l'aspersoir de la main du Diacre; puis, après avoir fait la révérence convenable à l'autel, il passe de l'autre côté, présente l'aspersoir comme au n. 26, et le reçoit de nouveau [6].

28. Avant de sortir du chœur, il fait les révérences convenables, puis il accompagne le Célébrant et les Ministres sacrés pour l'Aspersion du peuple, qui se fait selon l'usage des lieux [7].

29. L'Aspersion terminée, il revient à l'autel avec les révérences d'usage; puis, ayant pris l'aspersoir qu'il a reçu avant de revenir, il le présente encore au Diacre, va se mettre près des Acolytes, au coin de l'épître, à la gauche du Cérémoniaire, pour être aspergé lui-même, vient reprendre l'aspersoir et se rend à la sacristie, où il dépose le bénitier et l'aspersoir. Il revient aussitôt à l'autel en faisant les saluts d'usage avec son encensoir, comme il est dit n. 10 [8].

30. Nota 1°. Devant le très-saint Sacrement exposé, on omet tous les saluts au Chœur [9].

31. Nota 2°. Lorsque l'Évêque diocésain est présent, ou un

[1] Tous les auteurs. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] S. C., 21 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana*.

Prélat dans le lieu de sa juridiction, ou un Cardinal, il accompagne le Célébrant avec le Cérémoniaire [1]. Arrivé près du Prélat, il donne l'aspersoir au Célébrant avec les baisers ordinaires, le reçoit de la même manière et retourne avec le Célébrant à l'autel [2]. Le reste de l'Aspersion se fait comme à l'ordinaire, mais les Ministres sacrés restent au pied de l'autel [3], le Thuriféraire a soin de présenter et de recevoir l'aspersoir en temps convenable avec les baisers ordinaires [4].

32. Nota 3°. Dans les petites églises, le Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir observe tout ce qui vient d'être dit, et a soin de faire les baisers convenables lorsqu'il présente au Célébrant ou qu'il reçoit de lui l'aspersoir [5].

ARTICLE IV

Fonctions particulières du Thuriféraire à la Messe devant le très-saint Sacrement exposé.

33. On omet tous les saluts au Chœur [6].

34. Le Thuriféraire fait toujours la génuflexion d'un seul genou; il ne la fait à deux genoux qu'à l'arrivée à l'autel et à la sortie, lorsque, la Messe terminée, on retourne à la sacristie [7].

35. Quand le Célébrant a lu l'évangile [8], si le chant ne doit pas se prolonger [9], le Thuriféraire présente aussitôt l'encensoir avant que le Célébrant soit revenu au milieu de l'autel [10].

36. Si l'on doit, immédiatement après la Messe, faire la Procession ou donner la Bénédiction, le Thuriféraire se rend à la sacristie et revient en temps convenable pour faire bénir l'encens, se conformant à ce qui est prescrit pour les Processions ou pour la Bénédiction [11].

37. On observe pour le reste tout ce qui est prescrit à la Messe solennelle ordinaire [12].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxi, n. 3. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Conséq. — [5] Merati. — [6] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana*. — [7] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum*. — [8] Baldeschi. — [9] Conséq. — [10] Baldeschi. — [11] Conséq. — [12] Conséq.

ARTICLE V

Fonctions particulières du Thuriféraire à la Messe solennelle en présence de l'Évêque.

38. Toutes les fois que l'Évêque assiste à la Messe solennelle, il doit être salué en particulier, et non par un salut commun à tout le Chœur. On salue l'Évêque de la même manière que la croix de l'autel, c'est-à-dire que tous ceux qui font la génuflexion à la croix, le saint Sacrement n'étant pas dans le tabernacle, font aussi la génuflexion devant l'Évêque [1].

39. Après *Indulgentiam*, l'Évêque étant à son trône, le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se rend aux pieds du Pontife, où il se met à genoux, donne la navette au Prêtre assistant et présente l'encensoir. L'encens bénit, le Thuriféraire se lève, salue le Prélat par une génuflexion, et, faisant en passant devant le milieu de l'autel une génuflexion à la croix, il va présenter l'encensoir au Diacre pour l'encensement de l'autel [2].

40. Après l'encensement du Célébrant, le Thuriféraire, ayant reçu l'encensoir, se rend au trône avec les révérences convenables [3], et donne l'encensoir au Prêtre assistant, qui encense l'Évêque de trois coups [4].

41. Pendant que le Célébrant lit l'évangile, le Thuriféraire se rend au trône pour faire bénir l'encens, observant ce qui est dit nº 40 [5].

42. Le Diacre ayant dit *Munda cor meum* à genoux sur le bord du marchepied, le Thuriféraire, au signe du Cérémoniaire, vient au bas des degrés, où il se range avec tous les Ministres, comme on a coutume de le faire lorsqu'on se prépare pour l'évangile; puis, ayant salué l'autel, ils vont devant l'Évêque pour la bénédiction. L'ayant salué tous ensemble, ayant aussi salué le Chœur, s'ils sont à portée de le faire, ils se mettent tous à genoux devant l'Évêque, à l'exception de ceux qui se-

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xviii, n. 3 et 4. — [2] Tous les auteurs. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 26, 27 et 32. — [5] Conséq.

raient Chanoines. Le Pontife ayant donné la bénédiction, les Ministres se relèvent, font de nouveau les saluts convenables, et vont, comme à l'ordinaire, au lieu où se chante l'évangile [1].

43. Après l'évangile, le Thuriféraire se rend directement au trône à la suite du Sous-Diacre, et présente l'encensoir au Prêtre assistant [2]. On n'encense point le Célébrant [3].

44. A l'offertoire, après que le Célébrant a été encensé, le Thuriféraire accompagne le Diacre devant le Prélat [4]. Le Pontife et ses assistants ayant été encensés, on fait le reste de l'encensement comme à l'ordinaire [5].

45. Nota 1°. Lorsque l'Évêque est au trône avec la cape, le Thuriféraire observe tout ce qui vient d'être dit; mais alors le Prélat n'est encensé qu'à l'offertoire [6].

46. Nota 2°. Si le Pontife est à sa stalle, il n'est encensé qu'à l'offertoire [7] et ne bénit pas l'encens [8].

ARTICLE VI

Fonctions du Thuriféraire à la Messe de Requiem *et à l'Absoute.*

47. Le Thuriféraire n'a aucune fonction à remplir avant l'offertoire [9].

48. A l'offertoire, il observe ce qui est marqué pour la Messe solennelle ordinaire; seulement, comme on n'encense pas le Chœur, dès que le Célébrant a été encensé par le Diacre, il reprend l'encensoir et va le déposer au lieu accoutumé [10].

49. Avant la consécration, lorsqu'il a fait mettre l'encens dans l'encensoir, comme il est dit n° 20, il donne l'encensoir au Sous-Diacre [11], qui est venu se mettre à genoux au coin de l'épître [12] et il se met à genoux à sa droite [13]. Après l'élévation, il se lève, reprend l'encensoir, fait la génuflexion, va le déposer et revient à sa place [14].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIV, n. 8. — [7] Ibid. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 2. — [10] *Rub.* Ibid., n. 1. Conséq. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Plusieurs auteurs. — [14] Conséq.

50. Si l'on fait l'Absoute après la Messe, le Thuriféraire va préparer son encensoir pendant le dernier évangile [1]. Quand le Célébrant, après avoir quitté la chasuble et pris la chape, revient à l'autel, il s'y rend lui-même, conjointement avec le Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir. Après avoir fait la génuflexion, il se met en marche avec le Porte-bénitier, en avant du Sous-Diacre et des Acolytes; et, arrivant près du lit funèbre, il s'arrête au lieu qu'il doit occuper, de manière à se trouver à la droite du Célébrant [2]. Sur la fin du répons *Libera me*, lorsqu'il en est averti par le Cérémoniaire, il fait bénir l'encens et reprend l'encensoir. Quand le Célébrant est de retour à sa place après avoir aspergé le lit funèbre, il présente l'encensoir au Diacre et revient lui-même à sa place [3]. Les Chantres ayant chanté *Requiescant in pace*, et le Chœur ayant répondu *Amen* [4], on retourne à la sacristie avec les révérences d'usage en passant devant l'autel [5].

ARTICLE VII

Fonctions du Thuriféraire à la Messe chantée sans Ministres sacrés avec les encensements (1).

51. Le Thuriféraire se trouve à la sacristie quelque temps avant la Messe, se revêt d'un surplis, et, au défaut des Acolytes, il aide au Célébrant à se revêtir de ses ornements.

52. Si l'on doit faire l'entrée solennelle, le Thuriféraire prépare aussitôt son encensoir, et, lorsque le Célébrant est habillé, il fait bénir l'encens, observant tout ce qui est prescrit n° 5. Quand il est temps de partir, il se met en tête, portant son

(1) Nous avons déjà exposé, p. 262, les motifs qui nous autorisent à tracer les cérémonies à observer à une Messe chantée sans Ministres sacrés, mais avec les encensements.

[1] Conséq. — [2] Cér. des Év. expl., l. II, c. XI, n. 15. — [3] Conséq. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid.

encensoir en cérémonie, de la manière indiquée au même lieu, nº 4.

53. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Thuriféraire se lève, monte lui-même à l'autel, et va, par le plus court chemin, se placer derrière lui avec le Céréмoniaire, fait la génuflexion en même temps que lui, et fait bénir l'encens, observant ce qui est prescrit nº 5.

54. L'encens bénit, il reçoit la navette et remet l'encensoir au Cérémoniaire, mettant le haut des chaînes dans sa main droite; puis il passe à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence prescrite; il prend ensuite la partie postérieure de la chasuble vers les épaules et la soutient pendant l'encensement. Il fait la génuflexion toutes les fois que le Célébrant la fait lui-même, et même quand il ne fait que l'inclination, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle. Si le Célébrant fait la génuflexion, le Thuriféraire met aussitôt la main droite sous son coude, appuyant la gauche sur sa poitrine. Après l'encensement de l'autel, il descend au coin de l'épître, se tient à la gauche du Cérémoniaire pendant que celui-ci encense le Célébrant, fait avec lui une inclination profonde au Célébrant avant et après l'encensement, reprend l'encensoir, va le déposer et revient à sa place.

55. Après le chant de l'épître, ou même après les oraisons, s'il est nécessaire, le Thuriféraire va préparer son encensoir et revient au côté de l'épître. S'il y a un long trait ou une prose, il peut attendre un peu plus longtemps.

56. Au verset qui suit *Alleluia*, ou au dernier verset du trait ou de la prose, le Thuriféraire, au signe du Cérémoniaire, monte avec lui à l'autel pour la bénédiction de l'encens. L'encens bénit, le Thuriféraire ferme l'encensoir, reçoit la navette, et, sans faire de génuflexion, descend sur le pavé, où il va se placer à la gauche du premier Acolyte; puis il fait la génuflexion sur le pavé en même temps que le Cérémoniaire et les Acolytes, et se rend au côté de l'évangile, où il se place entre les deux Acolytes, tourné vers le côté de l'épître.

57. Lorsque le Célébrant a dit *Initium* ou *Sequentia sancti*

Evangelii, le Thuriféraire donne l'encensoir au Cérémoniaire. Il reprend ensuite l'encensoir, soulève un peu le couvercle, et agite légèrement l'encensoir pour conserver le feu.

58. Lorsque l'évangile est chanté, le Thuriféraire donne l'encensoir au Cérémoniaire, qui encense le Célébrant, et observe ce qui est dit n° 54. Il reprend ensuite l'encensoir et va se placer au milieu du sanctuaire, derrière le Célébrant, et il y reste pendant l'intonation du *Credo*. Au mot *Deum*, il incline la tête, fait la génuflexion, retourne déposer son encensoir et revient à sa place.

Nota. S'il n'y avait pas *Credo*, il se retirerait au coin de l'épître en attendant l'offertoire; ou, s'il était nécessaire de renouveler le feu, il irait le faire et reviendrait aussitôt.

59. Lorsque le Célébrant a dit *Oremus*, avant l'offertoire, ou même vers la fin du *Credo*, le Thuriféraire va préparer son encensoir. Aussitôt après l'oblation du calice, on fait la bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel; le Thuriféraire observe tout ce qui est prescrit n°s 53 et 54. Après la bénédiction de l'encens, il pose la navette sur la crédence.

60. Le Célébrant ayant été encensé par le Cérémoniaire, le Thuriféraire reçoit l'encensoir, vient faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, et va faire l'encensement du Clergé et du peuple de la manière indiquée n° 67.

61. De retour au sanctuaire, le Thuriféraire encense les Acolytes d'un coup chacun, en leur faisant, avant et après, une inclination commune; ensuite il se retourne sur sa gauche, fait la génuflexion et va déposer son encensoir.

Nota. S'il a porté l'encensoir à la sacristie et s'il n'y a pas communion, il en revient avec les Porte-flambeaux, les précédant, ou marchant au milieu d'eux s'ils ne sont que deux.

62. Ici se termine l'office du Thuriféraire. Si cependant les Acolytes restent avec leurs flambeaux jusqu'après la communion, il peut remplir les fonctions suivantes : S'il y a communion, lorsqu'il en est temps, il prend la nappe, passe du côté de l'évangile, et se met à genoux sur le pavé. Le Célébrant ayant dit *Indulgentiam*, il monte à l'autel, se met à genoux sur le bord du

marchepied, étend et soutient la nappe avec le Cérémoniaire. Après la communion, il descend, fait la génuflexion en même temps que le Cérémoniaire et retourne à la crédence. Il y prend les burettes et se rend à l'autel pour les présenter au Célébrant. Lorsqu'il les a reprises, il va les reporter à la crédence et revient à sa place.

63. Si le Thuriféraire reste près de la crédence, dès que la Messe est finie, il joint les mains, fait la génuflexion au bas des degrés avec tous les Ministres à la gauche du premier Acolyte, et, ayant salué le Chœur avec eux, il les précède à la sacristie, où il salue la croix et le Célébrant, comme avant la Messe. Si la sortie est solennelle, le Thuriféraire fait la génuflexion entre les deux Acolytes.

ARTICLE VIII

Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles.

64. Le Thuriféraire aura soin qu'on tienne prêts, en temps et lieu convenables, du feu, l'encensoir avec la navette garnie d'encens [1].

65. Il se rendra au Chœur avec les autres, et prendra une place d'où il puisse facilement sortir lorsqu'il doit le faire [2]. Il peut aussi se placer près de la crédence [3]. Après que l'hymne est entonnée, ou un peu plus tôt s'il n'y a pas d'hymne, comme il arrive pendant l'octave de Pâques, il fait la génuflexion à l'autel et va préparer son encensoir [4].

66. Après l'intonation du *Magnificat*, lorsque l'Officiant arrive à l'autel, le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, vient se placer à sa gauche [5], fait la génuflexion en même temps que lui [6], et monte à l'autel pour faire bénir l'encens et présenter l'encensoir de la manière indiquée n° 5, observant à l'é-

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Tous les auteurs. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 1. — [6] Plusieurs auteurs.

gard du premier Chapier, ou, s'il n'y en a pas, à l'égard du Cérémoniaire, ce qui est prescrit pour le Diacre [1]. Lorsqu'il a reçu la navette, il passe à la gauche de l'Officiant, fait la génuflexion en même temps que celui-ci fait la révérence prescrite, et l'accompagne pendant tout l'encensement en élevant le bord de la chape. Pendant l'encensement, il soutient la chape, et fait toujours la génuflexion, toutes les fois qu'en passant au milieu de l'autel l'Officiant fait la révérence convenable, soit une génuflexion, soit une inclination [2].

67. L'encensement de l'autel terminé, il reçoit, au coin de l'épître, l'encensoir [3] des mains du Cérémoniaire, va poser la navette sur la crédence et revient près du Cérémoniaire [4]. L'Officiant étant arrivé à son siége [5], il donne l'encensoir au Cérémoniaire, qui doit encenser l'Officiant. Il se tient à la gauche du Cérémoniaire pendant cet encensement, ayant soin de faire avec lui, avant et après, une inclination médiocre à l'Officiant. Il reprend ensuite l'encensoir des mains du Cérémoniaire [6] et va encenser le Chœur. S'il y a des Chanoines au chœur, il se rend immédiatement, avec les révérences d'usage, près du plus digne d'entre eux, l'encense de deux coups, ainsi que les autres Chanoines qui se trouvent du même côté, et leur fait une inclination médiocre avant et après l'encensement. Il encense de même les Chanoines qui se trouvent du côté opposé. Il revient ensuite encenser les Chapiers d'un coup chacun; puis il fait le reste de l'encensement en se conformant aux règles données p. 183. Si le Clergé se compose de plusieurs ordres de personnes, on commencera par encenser le premier ordre du premier côté du chœur, puis le même ordre du côté opposé; on passe ensuite au deuxième ordre de chaque côté, puis au troisième, etc. [7] (1).

(1) Le Thuriféraire se fera bien instruire de l'ordre à suivre pour l'encensement du Clergé.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Cær. Ep.* Ibid.— [4] Baldeschi et autres. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [6] Baldeschi et autres.— [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 9, et l. II, c. III, n. 11 et 12.

68. Après l'encensement du Clergé, le Thuriféraire encense d'un coup le Cérémoniaire, puis les Acolytes, également d'un coup chacun, en leur faisant avant et après une inclination commune. Il fait ensuite la génuflexion, salue le Chœur, et va à l'entrée du chœur encenser le peuple de trois coups, savoir : au milieu, à sa gauche et à sa droite [1]. Si, pendant l'encensement, le Chœur chante *Gloria Patri*, le Thuriféraire s'arrête, se tourne vers l'autel et s'incline jusqu'à *Spiritui sancto* inclusivement [2]. Si l'encensement n'était pas terminé au moment où l'Officiant chante *Dominus vobiscum*, il faudrait néanmoins cesser [3].

69. L'encensement fini, le Thuriféraire va déposer l'encensoir et retourne à sa place, ayant soin de faire la génuflexion comme à l'ordinaire, tant en allant qu'en revenant [4].

70. Nota. S'il y a des Chapiers, ils doivent assister l'Officiant pendant l'encensement de l'autel. Alors le Thuriféraire, après avoir fait bénir l'encens, se retire au coin de l'épître. Lorsqu'on encense ce côté, il soutient un peu, s'il est nécessaire, le chandelier du premier Acolyte. L'encensement terminé, il reçoit l'encensoir des mains du premier Chapier. Lorsque l'Officiant est arrivé à son siége [5], il vient se mettre à la droite du premier Chapier [6], lui remet l'encensoir [7], et soutient le bord de sa chape pendant qu'il encense l'Officiant, à qui il fait, conjointement avec lui, une inclination médiocre avant et après l'encensement [8]; ensuite, s'il n'y a que deux Chapiers, il reprend l'encensoir [9], salue l'Officiant conjointement avec les Chapiers, les accompagne à leurs places et les encense de deux coups chacun [10], puis il fait l'encensement du Chœur, comme il vient d'être dit. S'il y a quatre ou six Chapiers, le dernier encense le Chœur [11]. Alors, après l'encensement du Célébrant, il reprend l'encensoir et le remet au

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 4. — [3] Ibid., l. II, c. I, n. 16. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 11. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 12. — [10] Plusieurs auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid.

dernier Chapier[1], se mettant à sa droite pendant l'encensement des Chapiers et du Clergé, pour tenir le bord de la chape. Après l'encensement du Clergé, il reçoit l'encensoir, et, après avoir encensé le dernier Chapier de deux coups, il encense le Cérémoniaire d'un coup, et enfin le peuple, de la manière qui a été indiquée ci-dessus[2].

71. Si, outre l'autel du chœur, on doit en encenser un autre, par exemple celui du très-saint Sacrement, qui alors doit être encensé en premier lieu, aussitôt après l'intonation du *Magnificat*, le Thuriféraire se rendra au bas et à quelque distance des degrés, où il se placera entre les deux Acolytes. Au signal du Cérémoniaire, il fait la génuflexion, salue le Chœur, conjointement avec les autres Ministres, et les précède à l'autel que l'on doit encenser. Qunnd il cst arrivé au bas des degrés, il observe ce qui est marqué pour l'autel du chœur. Après l'encensement, il revient au chœur, et fait en arrivant les révérences convenables[3].

ARTICLE IX

Fonctions du Thuriféraire à l'Exposition et à la Reposition du très-saint Sacrement.

72. Lorsqu'on doit faire l'Exposition du très-saint Sacrement, le Thuriféraire va préparer son encensoir. A l'heure indiquée, il se rend à la sacristie, et, après les révérences d'usage, il précède les autres Ministres à l'autel. Si on apportait le saint Sacrement d'un autre autel, le Thuriféraire se rendrait à l'autel de l'Exposition pour le moment où le Prêtre qui porte le saint Sacrement y arriverait[4].

73. Le saint Sacrement ayant été mis dans l'ostensoir, le Thuriféraire se présente, fait mettre l'encens à l'ordinaire, et présente l'encensoir au Cérémoniaire ou au Diacre, s'il y en a un. Après l'encensement, il reprend l'encensoir et va le déposer au lieu accoutumé. Si l'on devait quitter l'autel après l'Expo-

[1] Conséq. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi.

sition, il ferait, conjointement avec les autres Ministres, la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et les précéderait à la sacristie [1].

74. Pour la Reposition, le Thuriféraire se présente un peu avant que l'on chante *Tantum ergo Sacramentum;* s'étant mis à genoux, il se lève après *Veneremur cernui* et fait mettre l'encens. Lorsqu'on chante *Sensuum defectui*, il présente l'encensoir au Diacre, ou au Célébrant lui-même s'il n'y a pas d'autres Assistants pendant l'encensement, et alors il soutient le bord de la chape. Après l'encensement, il reçoit l'encensoir et va le remettre à sa place. Si cependant on ne met l'encens qu'à *Genitori*, le Thuriféraire ne se lève qu'à ce moment [2].

ARTICLE X

Fonctions du Thuriféraire aux Processions.

75. Lorsqu'on porte le très-saint Sacrement en Procession, il doit y avoir deux Thuriféraires qui encensent continuellement le saint Sacrement [3]. Ils se conforment à ce qui est prescrit part. III, sect. II, chap. II, art. 5, p. 184.

76. Dans les autres Processions, le Thuriféraire marche ordinairement devant le Porte-croix, l'encensoir fumant [4], mais il ne se couvre jamais [5].

ARTICLE XI

Fonctions particulières du Thuriféraire le jour de la fête de la Purification,

77. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire va préparer son encensoir, et, au signe du Cérémoniaire, il vient au

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] *Rub. Miss.* Jeudi et Vendredi saints. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 11; c. XXV, n. 31; c. XXVI, n. 15; c. XXXIII, n. 14 et 19. *Rituale*, Process. SS. Corporis Christi. — [4] *Rituale* de Process. — [5] Tous les auteurs.

coin de l'épître, conjointement avec le Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir [1].

78. La cinquième oraison terminée, le Thuriféraire fait la génuflexion sur le pavé, monte sur le degré, s'il en est besoin [2], pour faire mettre et bénir l'encens à l'ordinaire [3], puis se retire au bas des degrés du même côté [4]. Lorsque le Célébrant a aspergé les Cierges, il présente l'encensoir au Diacre, et le reçoit après l'encensement; il le reporte ensuite à sa place, puis revient au sanctuaire [5].

79. Lorsqu'il a reçu son Cierge, il va le déposer en lieu convenable et préparer son encensoir pour la Procession [6].

80. Le Célébrant ayant chanté l'oraison, après la Distribution des Cierges, le Thuriféraire vient [7] au côté de l'épître [8] faire bénir l'encens [9], puis il attend que le Sous-Diacre ait pris la croix, le précède au milieu du sanctuaire, et se place derrière lui [10].

81. Quand le Chœur a répondu *In nomine Christi, Amen* [11], il fait la génuflexion [12]. Il se met ensuite à la tête de la Procession [13].

82. En rentrant à l'église, il va directement au sanctuaire, fait la génuflexion, et va reporter son encensoir au lieu accoutumé [14].

83. La Messe solennelle se célèbre ensuite comme à l'ordinaire [15].

84. Si l'Évêque bénit et distribue les Cierges, après les prières de la Bénédiction, le Thuriféraire s'approche du Prêtre assistant qui fait mettre l'encens. Il lui présente ensuite l'encensoir, après que le Pontife a rendu l'aspersoir. Il vient encore près du Prêtre assistant pour faire bénir l'encens avant la Procession. Le reste se fait comme il est indiqué ci-dessus [16].

[1] Tous les auteurs. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi et autres. — [7] Rub. du jour. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Plusieurs auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub.* Ibid. — [16] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 8.

ARTICLE XII

Fonctions particulières du Thuriféraire le Mercredi des Cendres.

85. Le Thuriféraire, pour la Bénédiction des Cendres, observe les cérémonies marquées pour la Bénédiction des Cierges, nos 78 et 79 [1].

86. Pour l'évangile, il fait bénir l'encens au verset *Domine ne memineris* du trait, et demeure à genoux pendant le verset *Adjuva nos*. Ce verset terminé, il se lève, et attend le Diacre pour l'accompagner à l'ordinaire à l'évangile avec tous les Ministres [2].

87. Si la Bénédiction des Cendres était faite par l'évêque, il observerait ce qui est marqué pour la Bénédiction des Cierges au n° 84 [3].

ARTICLE XIII

Fonctions particulières du Thuriféraire le Dimanche des Rameaux.

88. On fait d'abord l'Aspersion de l'eau bénite comme à l'ordinaire [4].

89. Le Chœur ayant chanté *Hosanna*, pendant que le Sous-Diacre chante la leçon, le Thuriféraire va préparer son encensoir [5], et pendant le répons qui suit, au signe du Cérémoniaire, il vient au coin de l'épître, fait la génuflexion, et présente l'encensoir pour la bénédiction de l'encens [6]; le Célébrant la fait au coin de l'épître [7].

90. Il vient ensuite devant le milieu de l'autel, comme pour l'évangile de la Messe solennelle, et va assister à l'évangile que le Diacre chante avec toutes les cérémonies accoutumées [8].

[1] Rub. du jour et les auteurs. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 7. — [4] Rub. du jour. — [5] Conséq. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid.

91. Après l'évangile, il accompagne le Diacre pour l'encensement du Célébrant, comme après l'évangile de la Messe solennelle, puis il retourne au coin de l'épître [1].

92. On fait ensuite la Bénédiction des Rameaux et la Procession. Le Thuriféraire observe tout ce qui est prescrit nos 76, 77, 78 et 79 [2].

93. Au retour de la Procession, le Thuriféraire, arrivé devant la porte de l'église, se retire à la droite du premier Acolyte et se tourne vers la porte [3]. Quand elle est ouverte, il entre le premier [4], va directement au sanctuaire, fait la génuflexion, et reporte son encensoir au lieu accoutumé [5].

94. La Messe solennelle se célèbre comme à l'ordinaire [6]. Pour l'évangile, il va préparer son encensoir seulement vers la fin du chant de la Passion, c'est-à-dire lorsqu'il s'est relevé après s'être mis à genoux à *emisit spiritum*. Il revient au côté de l'épître après le départ des Diacres qui ont chanté la Passion [7].

95. Si l'Évêque fait la Bénédiction des Rameaux, le Thuriféraire observe, pour l'évangile qui se chante au commencement, ce qui est prescrit pour la Messe solennelle en présence de l'Évêque, n° 42, et, pour la Bénédiction des Rameaux, il se conforme à ce qui est dit n° 84 pour la Bénédiction des Cierges [8].

ARTICLE XIV

Fonctions particulières des Thuriféraires le Jeudi saint.

§ 1. — De la Procession au Reposoir.

96. Après la communion, le Thuriféraire va préparer son encensoir au lieu accoutumé. Le second Thuriféraire doit se trouver au même lieu avec lui [9].

97. Aussitôt que le Célébrant, revêtu de la chape, est venu au bas des degrés, ils viennent eux-mêmes devant l'autel, où ils

[1] Conséq. — [2] Rub. du jour et les auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 2. — [9] Conséq.

se placent derrière les Ministres sacrés, et font en arrivant la génuflexion à deux genoux [1].

98. Au signe du Cérémoniaire, ils se présentent comme à l'ordinaire. Le Célébrant met de l'encens dans les encensoirs, puis ils reviennent à la place où ils étaient, et attendent que le Clergé soit passé. Ils suivent immédiatement les Porte-flambeaux, portant leurs encensoirs comme il est dit p. 184. Ils précèdent ainsi le Célébrant et ses Ministres jusqu'au Reposoir [2].

99. Arrivés près de l'autel du Reposoir, ils s'écartent pour laisser passer le Célébrant et ses Ministres, et cessent d'agiter leurs encensoirs. Dès que le Célébrant est passé, ils se mettent à genoux à leurs places [3].

100. Le saint Sacrement ayant été déposé au lieu préparé [4], après que le Chœur a chanté *Veneremur cernui* [5], le premier Thuriféraire se présente seul, fait mettre de l'encens dans son encensoir [6], le présente comme à l'ordinaire, et revient ensuite à sa place, où il se met à genoux [7].

101. Les Thuriféraires restent à leurs places jusqu'à ce que le Clergé soit retourné au chœur. Alors seulement, conjointement avec le Célébrant et ses Ministres, ils font la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et les précèdent à la sacristie, où, après les révérences d'usage, ils déposent leurs encensoirs [8].

§ 2. — Du Lavement des pieds.

102. Au moment marqué, le Thuriféraire, ayant préparé son encensoir, sort de la sacristie au signe du Cérémoniaire, précède tous les autres Ministres, et se rend au lieu où doit se faire le Lavement des pieds [9].

103. Après avoir fait à l'autel les révérences convenables, il monte à l'autel pour faire bénir l'encens comme à l'ordinaire, et tout se fait comme pour l'évangile de la Messe solennelle. Le

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 11. — [4] Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Merati et autres. — [9] Plusieurs auteurs.

Diacre encense ensuite le Célébrant[1], et le Thuriféraire va déposer son encensoir[2].

104. Pendant le Lavement des pieds, il reçoit avec le Cérémoniaire les linges qui ont servi à les essuyer; puis, la cérémonie achevée, on retourne à la sacristie après avoir fait les révérences convenables[3].

ARTICLE XV

Fonctions des Thuriféraires le Vendredi saint.

105. Après avoir adoré la Croix et repris leurs souliers, les Thuriféraires vont préparer leurs encensoirs[4].

106. Lorsque le Diacre, après l'Adoration de la Croix, l'a replacée sur l'autel, les deux Thuriféraires se rendent devant l'autel, où ils font la génuflexion en arrivant[5].

107. Au signe du Cérémoniaire, ils font de nouveau la génuflexion et se mettent à la tête de la Procession, qui se rend à la chapelle du Reposoir par le chemin le plus court[6].

108. Lorsque le Diacre, après avoir ouvert le tabernacle, est revenu à la droite du Célébrant, les deux Thuriféraires se présentent, et le Célébrant met de l'encens dans les encensoirs[7], après quoi le second Thuriféraire se retire derrière le Sous-Diacre[8]; le premier présente l'encensoir au Diacre et le reçoit après l'encensement comme à l'ordinaire[9].

109. Les Thuriféraires demeurent près de l'autel du Reposoir, derrière les Ministres sacrés, pendant que le Clergé retourne au chœur[10]. Ils suivent ensuite les Porte-flambeaux, tenant leurs encensoirs comme il est dit p. 184, et les agitant doucement. Ils précèdent ainsi le Célébrant et ses Ministres jusqu'à l'autel[11].

[1] Rub. du jour, et *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 5. — [2] Tous les auteurs. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi et autres. — [7] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 31. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] Conséq. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

110. Quand le saint Sacrement est posé sur l'autel, le premier Thuriféraire présente l'encensoir[1]. Après l'encensement, il reçoit l'encensoir, fait la génuflexion à deux genoux, conjointement avec le second Thuriféraire, et, en même temps que celui-ci va déposer son encensoir et retourne au chœur, il va se placer au côté de l'épître[2].

111. Lorsque les Ministres sacrés ont mis l'eau et le vin dans le calice, le Thuriféraire fait la génuflexion, monte à l'autel, et fait mettre l'encens. On fait ensuite l'encensement de l'autel, après quoi il reçoit immédiatement l'encensoir des mains du Diacre, qui n'encense point le Célébrant[3].

112. Le Thuriféraire, ayant reçu l'encensoir, fait la génuflexion à deux genoux, va déposer son encensoir, et retourne au chœur[4].

ARTICLE XVI

Fonctions particulières du Thuriféraire le Samedi saint.

113. A l'heure indiquée, le Thuriféraire se rend à la sacristie, prend l'encensoir sans feu et la navette garnie d'encens[5], et se place derrière le Sous-Diacre[6].

114. Au signal donné par le Cérémoniaire, il se met en marche à la droite du premier Acolyte, qui porte le bénitier. Si l'on passe devant le grand autel, il fait la génuflexion avec les deux Acolytes, se retourne aussitôt, et marche d'un pas très-lent vers le lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu nouveau[7].

115. Arrivé près de la table préparée d'avance, le Thuriféraire se place sur la droite, de manière à laisser entre lui et le Célébrant la place du Diacre et celle du second Acolyte[8].

116. Pendant la quatrième oraison *Veniat quæsumus*, le Thuriféraire met du Feu bénit dans l'encensoir, et, après cette oraison, il présente l'encens à bénir comme à l'ordinaire, remet

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid.

son encensoir au Diacre, et le reçoit après l'encensement du Feu et des Grains d'encens [1].

117. Lorsque le Diacre est revêtu de ses ornements, il fait bénir de nouveau l'encens, et marche en tête de la Procession [2], agitant légèrement son encensoir, et ayant à sa droite le second Acolyte. Il a soin de s'arrêter toutes les fois que le Cérémoniaire l'en avertit [3].

118. En arrivant à l'autel, il se retire du côté de l'évangile, vis-à-vis du second Acolyte, et y demeure jusqu'au moment où le Diacre, après avoir reçu la bénédiction du Célébrant, descend au bas des degrés; il se met alors à la gauche du Sous-Diacre, fait la génuflexion sur le pavé (quoique le Sous-Diacre ne la fasse pas), salue le Chœur avec lui, et va au pupitre. Il s'y place de manière à avoir à sa gauche le Sous-Diacre et le Diacre, tous les Ministres devant être sur une seule ligne, tournés comme le Diacre [4].

119. Aussitôt que le Missel est posé sur le pupitre, il présente son encensoir comme pour l'évangile, et, dès qu'il l'a repris, il va le déposer au lieu ordinaire après avoir fait la génuflexion en passant devant l'autel; il se rend ensuite à sa place [5].

120. Dans les églises où il n'y a pas de Fonts baptismaux, il y reste jusqu'à ce que l'on commence la Messe. S'il y a des Fonts, le Thuriféraire est ordinairement chargé de porter le bénitier. Alors, la Bénédiction de l'eau terminée, il se présente, met dans le bénitier l'eau qui doit servir à l'Aspersion, et présente l'Aspersoir au Diacre. Après l'Aspersion, il va déposer le bénitier et l'aspersoir [6].

121. Pendant la Messe, il observe les cérémonies ordinaires [7].

122. Après la communion du Célébrant, il va préparer son encensoir, et, pendant le *Sicut erat* du psaume des Vêpres, il vient près de l'autel en faisant une génuflexion en arrivant [8].

123. Après l'intonation du *Magnificat*, il se présente comme

[1] Rub. du jour. — [2] Ibid. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Ibid. — [6] Rub. du jour. — [7] Conséq.— [8] Conséq.

à l'ordinaire pour la Bénédiction de l'encens. L'encensement de l'autel et du Chœur se fait comme à l'offertoire. Il encense le Diacre au lieu où il se trouve, derrière le Célébrant [1], puis les Acolytes et le peuple. L'encensement fini, il va déposer son encensoir après avoir fait la révérence convenable, et revient à sa place [2].

CHAPITRE II

Office des Acolytes.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales (1).

1. Les Acolytes doivent être, autant que possible, de taille égale [3].

2. Ils doivent toujours marcher avec modestie et gravité, portant leurs chandeliers droits et également élevés; celui qui est au côté droit porte le sien de la main droite par le nœud, et le soutient de la gauche par le pied; et celui qui est au côté gauche le tient, au contraire, de la gauche par le nœud, et de la droite par le pied [4]. Et si, en se tournant, ils changent de côté l'un par rapport à l'autre, ils changent aussi en même temps de main, en sorte qu'ils aient toujours au nœud la main qui est en dehors, et au pied celle qui est en dedans [5], environ à la hauteur de la ceinture [6].

3. Ils tâchent de faire avec ensemble, précision et parfaite uniformité, soit entre eux, soit avec les autres Ministres, les

(1) Le Cérémonial des Evêques donne le nom d'Acolytes à tous les Clercs qui remplissent une fonction attachée à cet ordre, et désigne les Ministres dont nous parlons par *Céroféraires*. Nous conservons le nom d'*Acolytes*, pour nous conformer à l'usage reçu et à Baldeschi, qui leur donne aussi ce nom.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 8. — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] Tous les auteurs.

actions qui leur sont communes, et suivent à cet égard toutes les instructions du Cérémoniaire [1].

4. Ils doivent toujours marcher de front; mais, s'il faut passer par un lieu étroit, le second Acolyte doit passer le premier [2].

5. Toutes les fois que le Célébrant fait le signe de la croix sur lui-même, les Acolytes le font aussi. Ils s'inclinent comme lui au mot *Oremus*, aux saints noms de Jésus et de Marie et du Saint dont on fait la fête et la mémoire, au verset *Gloria Patri*, et aux autres paroles auxquelles le Célébrant s'incline. Ils font la génuflexion en même temps que le Célébrant à ces paroles : *Adjuva nos*, *Veni sancte Spiritus*, *Ut in nomine Jesu*, *Et procidentes adoraverunt eum*, *Et procidens adoravit eum*, *Et incarnatus est*, etc., *Et Verbum caro factum est*. Ils se conforment, en outre, au Chœur pour les inclinations et les génuflexions à deux genoux, quand ils n'ont aucune fonction à remplir, comme lorsqu'on chante *Adjuva nos*, *Veni sancte Spiritus*, et aussi dans les Messes des morts et aux féries majeures pendant les oraisons, et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* [3].

6. La place des Acolytes est à la crédence, de chaque côté [4].

7. Lorsque le Célébrant et ses Ministres vont s'asseoir, les Acolytes s'inclinent vers eux. S'ils se trouvent à portée de le faire, ils relèvent la dalmatique et la tunique des Ministres sacrés pendant qu'ils s'asseyent [5]; ils peuvent alors s'asseoir eux-mêmes, mais sans se couvrir [6] (1).

8. Quand ils saluent le Chœur avec le chandelier en main, ils doivent toujours tenir le chandelier vertical et immobile.

(1) Baldeschi attribue aux Acolytes la fonction de soulever la partie postérieure de la chasuble, de la dalmatique et de la tunique des Ministres sacrés lorsqu'ils doivent s'asseoir. Le sentiment commun des auteurs attribue au Diacre et au Sous-Diacre la fonction de relever la chasuble du Célébrant, et la plupart ne parlent pas du Ministre qui rend ce service au Diacre et au Sous-Diacre; ce qui donne à supposer que, s'il ne s'en trouve aucun à portée de le faire facilement, ils le font eux-mêmes.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] Grand nombre d'auteurs.

ARTICLE II

Fonctions des Acolytes à la Messe solennelle.

§ 1 — De la préparation à la Messe.

9. Un quart d'heure environ avant la Messe, les Acolytes, s'étant revêtus de surplis, se rendent à l'église. Après une courte prière, ils préparent tout ce qui est nécessaire. Si quelque autre n'est désigné pour remplir cette fonction, ils allument les cierges de l'autel, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, en commençant par les cierges les plus rapprochés de la croix [1]. Si un seul les allume, il commence par le côté de l'épître (1). Ils doivent alors prendre garde de laisser tomber de la cire sur la nappe [2].

10. Ils se rendent ensuite à la sacristie, où ils aident aux Ministres sacrés à se revêtir de leurs ornements, et allument les cierges de leurs chandeliers [3].

11. Au signe du Cérémoniaire, ils prennent leurs chandeliers, de la manière indiquée n° 2, et se placent, le premier à la droite du Diacre ou derrière lui, le second à la gauche du Sous-Diacre ou derrière lui [4].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

12. Le Cérémoniaire ayant donné le signal du départ, ils font, avec les autres Ministres, une inclination profonde à la croix et une inclination médiocre au Célébrant, et se rendent à l'autel, observant ce qui est dit n[os] 2 et 3 [5].

13. Si l'entrée est solennelle, ils marchent avec le Porte-croix [6], font la génuflexion sur le pavé en arrivant au bas des degrés, et se retirent aux deux côtés de l'autel, tournés en face l'un de l'autre jusqu'à l'arrivée des Ministres sacrés [7].

(1) V. p. 138, note 1.

[1] Baldeschi et autres. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV, n. 12. — [7] Plusieurs auteurs.

14. Si le Clergé est déjà au chœur, ils le saluent en y entrant et se rangent au bas des degrés dans l'ordre indiqué n° 9 [1].

15. Ils font la génuflexion conjointement avec les Ministres sacrés, puis le second Acolyte, sans faire aucune révérence, rejoint le premier [2], et tous deux vont ensemble à la crédence. Ils y déposent leurs chandeliers [3], se mettent à genoux près de leurs siéges, tournés vers l'autel, et, tenant les mains jointes, ils répondent à demi-voix aux prières de la confession. Ils font les signes de croix, les inclinations, etc., comme les Ministres sacrés [4].

16. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, les Acolytes se lèvent, croisent les bras (1) et demeurent dans cette position pendant l'encensement. Dès que le Célébrant commence l'introït, ils se tournent vers l'autel, font le signe de la croix, joignent les mains et demeurent dans cette position jusqu'à ce qu'il ait achevé le *Kyrie eleison*. Quand le Célébrant va s'asseoir, ils observent ce qui est dit n° 5. S'il n'y allait pas, ils croiseraient les bras et demeureraient debout [5].

17. A l'intonation du *Gloria in excelsis*, les Acolytes se tournent vers l'autel jusqu'à ce qu'il soit achevé par le Célébrant. A la fin, ils font le signe de la croix, et observent ce qui est dit n° 5. Lorsqu'on chante *Cum sancto Spiritu*, ils se lèvent, font le signe de la croix et croisent les bras [6].

18. Aux oraisons, ils se tournent vers l'autel et joignent les mains, ensuite ils croisent les bras, et demeurent debout pendant le chant de l'épître [7]. Si le Célébrant allait s'asseoir, ils observeraient ce qui est prescrit n° 5 [8].

19. Nota. Aux Messes où les Ministres sacrés portent la chasuble pliée, pendant que le Célébrant chante la dernière orai-

(1) Pour la manière de croiser les bras, voir part. IV, sect. I, ch. I, n. 17, p. 199.

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. D'après le principe. — [8] Conséq.

son, le second Acolyte aide au Sous-Diacre à ôter la sienne, et lui aide à la remettre après qu'il a baisé la main du Célébrant. Le second Acolyte aide également au Diacre à ôter sa chasuble pendant que le Célébrant lit l'évangile, et le premier Acolyte lui met la grande étole. Après la communion, lorsque le Diacre a transporté le Missel au côté de l'épître, le premier Acolyte lui aide à ôter cette étole, et le second à remettre la chasuble[1].

20. Lorsque le Célébrant, après avoir récité l'évangile, met de l'encens dans l'encensoir, les Acolytes, avertis par le Cérémoniaire, prennent leurs chandeliers; et, quand le Thuriféraire, étant descendu au bas de l'autel, se rend au milieu, ils le suivent, puis se placent comme il est dit part. IV, chap. I, n° 47, p. 211, et font, en même temps que les Ministres sacrés, la génuflexion à l'autel et le salut au Chœur[2] (1).

21. Les Acolytes vont ensuite au lieu où l'on doit chanter l'évangile, et se mettent aux deux côtés du Sous-Diacre, le premier à sa droite et le second à sa gauche, le visage tourné vers le Gérémoniaire et le Thuriféraire. Ils demeurent dans cette posture pendant l'évangile sans faire aucune génuflexion ni inclination, non plus que les signes de croix à *Initium* ou *Sequentia*[3].

22. L'évangile fini, les Acolytes retournent dans le même ordre faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, et vont à la crédence. Ils y posent leurs chandeliers et se tiennent debout comme auparavant[4].

23. Lorsque le Célébrant entonne *Credo in unum Deum*, les Acolytes se tournent vers l'autel, et demeurent dans cette position jusqu'à ce qu'il ait achevé de le réciter. Quand le Célébrant dit : *Et incarnatus est*, ils font la génuflexion. A la fin, ils font le signe de la croix et observent ce qui est dit n° 5. Lorsque le Chœur chante *Crucifixus*, ils se lèvent, puis soulèvent un peu le grand voile, afin que le Cérémoniaire puisse

(1) On suppose le chœur devant l'autel.

[1] Baldeschi et autres — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid.

prendre plus facilement la bourse. Le Diacre étant de retour à sa place et assis, ils s'asseyent eux-mêmes. Au moment où l'on chante *Et vitam*, ou un peu auparavant, ils se lèvent et croisent les bras [1].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

24. Pendant que le Célébrant chante *Dominus vobiscum* et *Oremus*, ils joignent les mains. Lorsque le Sous-Diacre vient prendre le calice à la crédence, ils élèvent des deux mains le grand voile [2] et le remettent au Cérémoniaire [3], ou bien le mettent eux-mêmes sur les épaules du Sous-Diacre [4]; ensuite le second Acolyte, ayant reçu le voile du calice, le plie et le met sur la crédence [5]; en même temps [6] le premier [7] Acolyte accompagne le Sous-Diacre au côté de l'épître, portant les burettes [8]. Après que le calice a été essuyé, il présente les burettes au Sous-Diacre. Quand il les a reprises, il les reporte à la crédence [9].

Nota. Lorsqu'on ne dit pas *Credo*, le second Acolyte monte au côté de l'épître avec le premier pour recevoir le voile du calice des mains du Sous-Diacre [10].

25. Après l'encensement de l'autel, lorsque le Diacre encense le Célébrant, le premier Acolyte prend des deux mains le manuterge plié, et le second le bassin de la main gauche et la burette de l'eau de la main droite [11]. Aussitôt que le Diacre et le Thuriféraire se sont retirés, ils s'approchent du Célébrant [12], et, sans saluer l'autel, lui font une inclination médiocre. Le second verse l'eau, et le premier présente le manuterge. Lorsque le Célébrant a remis le manuterge, ils le saluent, remettent tout en place et reviennent près de leurs siéges [13].

26. Dès que le Thuriféraire vient pour les encenser, ils joignent les mains; le premier Acolyte défère aussitôt, par une inclination, l'honneur de l'encensement au second, et l'un et l'autre saluent le Thuriféraire avant et après l'encensement [14].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Merati et autres. — [4] Baldeschi, Du Moulin et autres. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 60. — [6] *Rub. Miss.* Ibid. — [7] Tous les auteurs — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Conséq. — [10] Conséq. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub. Miss.* Ibid., tit. VII, n. 10. — [13] Tous les auteurs. — [14] Ibid.

27. Quand la préface est commencée, les deux Acolytes, ou d'autres Clercs désignés pour cet office, vont à la sacristie pour allumer les flambeaux (1). Au *Sanctus*, ils sortent de la sacristie, et, marchant à côté l'un de l'autre, ils vont d'abord devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, puis saluent le Chœur, se saluent mutuellement, s'écartent un peu et se remettent à genoux sur le pavé, vis-à-vis l'un de l'autre ou de chaque côté [1].

28. A l'élévation, le premier Acolyte sonne la clochette et s'incline comme aux Messes basses [2].

29. Après l'élévation, s'il ne doit pas y avoir communion, et si ce n'est pas un des jours où le Clergé doit demeurer à genoux, les Acolytes se lèvent [3], reviennent faire la génuflexion, et, sans saluer le Chœur [4], vont reporter leurs flambeaux [5]. En rentrant, ils font la génuflexion à l'ordinaire et vont à leurs places, où ils se tiennent debout [6].

30. Au *Pater*, lorsque le Célébrant chante *et dimitte nobis debita nostra*, le premier Acolyte, s'il n'est pas occupé à tenir un flambeau, monte au côté de l'épître en même temps que le Sous-Diacre, et reçoit le grand voile qui recouvrait ses épaules. Étant descendu, il fait la génuflexion en même temps que le Sous-Diacre, revient à sa place, et, aidé du second Acolyte, replie le voile et le remet sur la crédence [7].

31. Lorsque le Célébrant dit *Agnus Dei*, s'ils ne sont pas occupés à tenir les flambeaux, ils s'inclinent et se frappent la poitrine. Ils observent la même chose au *Domine non sum dignus*. Ensuite le premier Acolyte, ayant reçu la paix du Cérémoniaire, la donne au second. Ils s'inclinent profondément vers l'autel pendant que le Célébrant communie sous l'une et l'autre espèce [8].

32. Quand le Célébrant est sur le point de prendre le pré-

(1) V. p. 221, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VIII, n. 8. — [4] Baldeschi. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid.

cieux Sang, le premier Acolyte, sans faire aucune révérence, prend les burettes, et va les présenter l'une après l'autre au Sous-Diacre. Quand celui-ci vient au coin de l'épître pour donner l'ablution, il se retire un peu derrière lui. Ayant repris les burettes, il les reporte à la crédence. En même temps, le second Acolyte, ayant pris le petit voile du calice qui est sur la crédence, le porte sur l'autel au côté de l'évangile, faisant la génuflexion au milieu en même temps que les Ministres sacrés la font en changeant de place. Lorsque le Sous-Diacre a pris le voile de ses mains, il retourne à la crédence, faisant la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel [1].

33. Si l'on devait donner la communion, ou si le Chœur demeurait à genoux, les Acolytes, après l'élévation, resteraient à genoux avec leurs flambeaux. La communion distribuée, ils se retireraient comme il a été dit n° 29; mais ils salueraient le Chœur auparavant. Le Thuriféraire pourrait alors les remplacer dans les fonctions qui leur sont prescrites au n° précédent. S'ils devaient eux-mêmes communier, ils déposeraient leurs flambeaux pour ce moment [2].

34. Si l'on doit donner la communion et si les flambeaux sont portés par des Clercs différents des Acolytes, ces derniers prennent la nappe. Le Célébrant ayant dit *Indulgentiam*, ils font la génuflexion et montent à l'autel pour la tenir. Les Ministres sacrés communient les premiers, et les deux Acolytes après eux, à moins qu'un Prêtre en étole ne se présente à la sainte table. Après la communion, ils retournent à la crédence et replient la nappe [3].

35. Pour la bénédiction à la fin de la Messe, ils se mettent genoux; au commencement de l'évangile, ils se lèvent et font les signes de croix ordinaires à *Initium sancti Evangelii* [4].

36. Vers la fin du dernier évangile, les Acolytes, avertis par le Cérémoniaire, prennent leurs chandeliers et viennent se placer de chaque côté de l'autel. Ils font la génuflexion à ces pa-

Tous les auteurs. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Tous les auteurs — [4] Ibid.

roles : *et Verbum caro factum est*. L'évangile fini, ils font la génuflexion, et, si la sortie doit être solennelle, ils se rendent à la sacristie avec le Porte-croix; si elle ne l'est pas, ils font le salut au Chœur en même temps que les Ministres sacrés, et les précèdent à la sacristie [1].

37. Arrivés à la sacristie, ils se placent comme avant la Messe, et lorsque le Célébrant et ses Ministres saluent la croix, ils le font eux-mêmes, et saluent le Célébrant conjointement avec les autres Ministres [2].

38. Lorsque le Célébrant a quitté les ornements, ils aident au Diacre et au Sous-Diacre à achever de se déshabiller; enfin ils vont éteindre les cierges de l'autel quand il n'y a personne désigné pour cela. Pour éteindre les cierges, ils commencent par ceux qui sont les plus éloignés de la croix; si un seul les éteint, il commence par le côté de l'évangile [3] (1).

ARTICLE III

Fonctions des Acolytes à l'Aspersion de l'eau bénite.

39. Lorsqu'on doit faire l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe solennelle, les Acolytes se rendent à l'autel, précédés du Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir [4].

40. En y arrivant, ils observent tout ce qui est prescrit pour la Messe solennelle. Arrivés à la crédence, ils se mettent à genoux et se relèvent en même temps que le Célébrant [5].

41. Ils demeurent à la crédence pendant toute l'Aspersion. Lorsqu'elle est entièrement terminée, ils sont aspergés par le Célébrant, et ont soin de lui faire la révérence convenable avant et après [6].

(1) V. p. 138, note 1.

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Ibid.

ARTICLE IV

Fonctions particulières des Acolytes à la Messe solennelle devant le très-saint Sacrement exposé.

42. Les Acolytes font la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière. Pendant la Messe, ils font toujours la génuflexion d'un seul genou [1].

43. Ils ne saluent le Chœur en aucune circonstance [2].

44. Les Acolytes peuvent s'asseoir, mais seulement quand le Célébrant est assis lui-même avec les Ministres sacrés [3].

ARTICLE V

Fonctions particulières des Acolytes à la Messe solennelle en présence de l'Évêque.

45. Toutes les fois que l'Évêque assiste à la Messe solennelle, il doit être salué en particulier, et non par un salut commun à tout le Chœur. On salue l'Évêque de la même manière que la croix de l'autel, c'est-à-dire que tous ceux qui font la génuflexion à la croix, le saint Sacrement n'étant pas dans le tabernacle, font aussi la génuflexion devant l'Évêque [4].

46. Le Diacre ayant dit *Munda cor meum* à genoux sur le bord du marchepied, les Acolytes, au signal du Cérémoniaire, viennent au bas des degrés, où ils se rangent avec les autres Ministres, comme on a coutume de le faire lorsqu'on se prépare pour l'évangile; puis, ayant salué l'autel, ils vont devant l'Évêque demander la bénédiction. L'ayant salué tous ensemble, ayant aussi salué le Chœur, s'ils sont à portée de le faire, ils se mettent tous à genoux devant l'Évêque, à l'exception de ceux qui seraient Chanoines. Le Pontife ayant donné la bénédiction, ils se relèvent, font de nouveau le salut convenable, et vont, comme à l'ordinaire, au lieu où se chante l'évangile [5].

[1] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 21, *Marsorum*. — [2] Tous les auteurs. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 8. — [5] Tous les auteurs.

47. NOTA. Si le Prélat assistait à la Messe à sa stalle, le Diacre ne lui demanderait point la bénédiction [1] et les Acolytes observeraient ce qui est prescrit pour les autres Messes [2].

ARTICLE VI

Fonctions particulières des Acolytes à la Messe de Requiem *et à l'Absoute.*

48. Les Acolytes ne font point le signe de la croix à l'introït [3].

49. Ils se mettent à genoux avec le Chœur pendant que le Célébrant chante les oraisons, et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini*, s'ils ne portent pas les flambeaux [4].

50. Les Acolytes assistent à l'évangile comme à l'ordinaire, mais sans porter leurs chandeliers; ils tiennent alors les mains jointes [5].

51. A l'offertoire, lorsque le Sous-Diacre se rend à l'autel avec le calice, les deux Acolytes le suivent, le premier pour présenter les burettes comme à l'ordinaire, et le second pour recevoir le voile du calice, qu'il porte à la crédence [6].

52. Le Célébrant ayant été encensé, le premier Acolyte donne au Diacre le manuterge, le second présente au Sous-Diacre la burette de l'eau et le bassin pour donner à laver au Célébrant, puis ils les reprennent de nouveau [7].

53. Les Acolytes ou ceux qui portent des flambeaux restent à l'autel jusqu'après la communion [8].

54. S'il doit y avoir Absoute après la Messe solennelle des morts, les Acolytes prennent leurs chandeliers aussitôt que le Sous-Diacre vient prendre la croix de Procession; puis ils se mettent à ses côtés [9], l'accompagnent devant le milieu de l'autel, font la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, et se rendent au lieu où doit se faire l'Ab-

[1] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [2] Conséq. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 2. — [6] Tous les auteurs. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Ibid.

soute. Ils vont, par le côté de l'évangile [1], se placer à la tête [2], laissant un peu de distance entre eux et le lit funèbre, pour laisser le passage libre au Célébrant. Ils demeurent dans cette position jusqu'à la fin de l'Absoute; passant alors par le côté de l'épître, ils reviennent devant l'autel, font la génuflexion [3] et retournent à la sacristie [4].

ARTICLE VII

Fonctions des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés et sans encensements.

§ 1. — Observations et règles générales.

55. Pendant tout le temps qu'ils sont à l'autel, les Acolytes tiennent les mains jointes [5].

56. Lorsque le Célébrant doit aller s'asseoir, ils vont devant le milieu de l'autel, font ensemble la génuflexion sur le pavé, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable et le précèdent à son siége. Pendant qu'il s'assied, ils élèvent un peu la chasuble; le premier Acolyte lui présente ensuite la barrette, avec les baisers d'usage, et tous deux restent debout, de chaque côté, les bras croisés (1). Toutes les fois que le Célébrant doit se découvrir, le premier Acolyte joint les mains et l'en avertit par une inclination. Quand le Célébrant doit revenir à l'autel, le premier Acolyte joint les mains, salue le Célébrant, reçoit sa barrette avec les baisers prescrits, et tous deux le précèdent à l'autel, où ils font la génuflexion en même temps qu'il fait la révérence convenable, et élèvent un peu l'aube et la soutane quand il monte les degrés; puis ils reviennent faire ensemble la génuflexion au bas des degrés, se tournent dos à dos et se remettent à leurs places [6].

(1) Pour la manière de croiser les bras, voir part. IV, sect. I, ch. I, n. 17, p. 199.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid.

§ 2. — De la préparation à la Messe

57. Les Acolytes observent ce qui est prescrit pour les Acolytes à la Messe solennelle n° 9 [1].

58. Dès que le Célébrant s'approche des ornements, les Acolytes, étant placés, le premier à sa droite, le second à sa gauche, lui font une inclination et lui aident à s'en revêtir, ou bien le premier Acolyte assiste le Célébrant [2], et le second allume les cierges de l'autel, puis revient se mettre à la gauche du Célébrant [3].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

59. Lorsqu'il est temps de partir, les Acolytes font, avec le Célébrant, une inclination profonde à la croix ou à l'image de la sacristie, saluent le Célébrant d'une inclination médiocre, et le précèdent à l'autel [4]. En entrant dans l'église, le premier Acolyte donne de l'eau bénite au Célébrant, puis au second Acolyte [5].

60. En approchant de l'autel, ils se mettent de chaque côté; le premier reçoit la barrette du Célébrant avec les baisers ordinaires; tous deux font la génuflexion, et le premier porte la barrette du Célébrant sur son siége [6]. Le second Acolyte se met à genoux à la gauche du Célébrant, un peu en arrière; et, le premier étant venu se mettre à genoux à la droite [7], ils répondent ensemble [8].

61. Lorsque le Célébrant est près de monter à l'autel, ils se lèvent pour soulever le bas de l'aube; puis ils se mettent à genoux sur le plus bas degré [9], observant ce qui est prescrit n° 3 [10].

62. Si le Célébrant veut aller s'asseoir après avoir récité le *Kyrie*, ils observent ce qui est dit n° 56. Lorsqu'on chante le dernier *Kyrie*, le premier Acolyte observe ce qui est marqué au même n° 56 [11].

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Benoît XIII. c. IV, § 2. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid. — [11] Quelques auteurs.

63. Si le Célébrant va s'asseoir après avoir récité le *Gloria*, les Acolytes observent ce qui est prescrit n° 56. S'ils sont en chemin lorsque le Chœur chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, ils se retournent et s'inclinent vers l'autel. A *Cum sancto Spiritu*, on revient à l'autel, et les Acolytes observent ce qui est indiqué n° 56 [1].

64. Lorsque le Célébrant chante la dernière oraison, les deux Acolytes viennent faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, et se rendent tous deux au coin de l'épître. Le second va se placer près du Célébrant; le premier se rend à la crédence, prend le livre des épîtres, puis va se placer derrière le Célébrant sur le pavé. Après ces mots de la conclusion, *Jesum Christum*, ou si ces mots ne sont pas dans la conclusion, aux premières paroles de la conclusion, le premier va faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, revient où il était et chante l'épître. L'épître chantée, il va faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, reporte le livre à la crédence, et revient à sa place [2]. Il ne doit point baiser la main du Célébrant [3] (1).

65. Si le Célébrant, après avoir lu l'épître et ce qui suit, va s'asseoir, les Acolytes observent ce qui est prescrit n° 56.

66. Vers la fin du graduel, un des Acolytes (2) transporte le livre au coin de l'évangile, puis revient à sa place [4].

67. Quand le Célébrant commence l'évangile, ils se lèvent. A la fin, ils répondent : *Laus tibi, Christe*, et se mettent à genoux jusqu'à ce que le Célébrant ait fini de réciter le *Credo* [5].

(1) D'après la Rubrique et un décret de la S. C. des Rites (30 mars 1697. Gardel., 3267 ou 3416, ad 1, *in Januen.*), l'épître doit être chantée par un Lecteur en surplis. Il n'est donc pas de rigueur que cette fonction soit remplie par le premier Acolyte, comme l'enseignent la plupart des auteurs.

(2) Nous disons *un des Acolytes*, sans déterminer lequel des deux, parce que les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point. D'après Merati, Bauldry et Castaldi, ce devrait être le premier Acolyte; mais il paraît plus naturel que ce soit le second, comme l'indique Baldeschi, surtout si le Célébrant n'est pas allé s'asseoir; car alors ce dernier a dû rester près du livre.

[1] Conséq. de ce qui précède. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub. Miss.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid.

68. Lorsque le Célébrant va s'asseoir après avoir récité le *Credo*, les Acolytes observent ce qui est prescrit n° 56 [1].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

69. Après le *Credo*, le Célébrant ayant chanté *Dominus vobiscum* et *Oremus*, ils se lèvent, se réunissent au milieu et font la génuflexion [2]. Le premier se rend à la crédence [3]; le second monte au côté de l'épître pour recevoir et plier le voile [4]. Le premier revient au coin de l'épître, portant les deux burettes, et donne celle de l'eau au second [5], qui se place à sa gauche. Tous deux tiennent la burette de la main droite. Lorsque le Célébrant approche, ils le saluent [6], puis ils présentent les burettes, en les baisant auparavant [7]. Quand le second Acolyte a reçu la burette de l'eau, ils saluent le Célébrant, se tournent l'un vers l'autre et retournent à la crédence [8] (1).

70. Le premier Acolyte prend alors le manuterge, le second la burette de l'eau avec le bassin, et tous deux reviennent au côté de l'épître. Le second verse l'eau, et le premier présente le manuterge. Lorsque le Célébrant s'est essuyé les mains, ils le saluent, reviennent à la crédence, puis retournent devant le milieu de l'autel, font la génuflexion et vont à leurs places [9].

71. Au *Sanctus*, le premier Acolyte allume un ou deux cierges; puis, étant revenu à l'autel, il se met à genoux sur le plus haut degré, et, à l'élévation, il élève de la main gauche la chasuble du Célébrant [10].

Nota. Si l'on doit prendre des flambeaux pour l'élévation, le second Acolyte, ayant fait les révérences requises, se rend, au commencement du *Sanctus*, à la sacristie avec un troisième

(1) D'après Baldeschi, les Acolytes portent sur l'autel les burettes avec le bassin et le manuterge, et demeurent au coin de l'épître jusqu'après le *Lavabo*. Nous avons voulu nous conformer ici à ce que nous avons indiqué pour le Servant de la Messe basse d'après la plupart des auteurs.

[1] Conséq. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Tous les auteurs. — [4] Man. des cér. Rom.— [5] Baldeschi. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Rub. Miss.* Ibid., tit. vii, n. 4. — [8] Quelques auteurs. — [9] Baldeschi. — [10] Plusieurs auteurs.

Clerc (1); ils prennent chacun un flambeau, observant ce qui est dit pour la Messe solennelle, n° 27. Après l'élévation, ils se lèvent et se retirent, comme il est dit n° 29, excepté lorsqu'il doit y avoir communion, ou dans les féries privilégiées et les Messes de *Requiem*. Ils reviennent ensuite à leurs places [1].

72. Après la communion du Prêtre, le premier Acolyte présente les burettes, et, pendant que le Célébrant se purifie, le second Acolyte se lève, va prendre le Missel et le porte au coin de l'épître [2]. Si l'on avait allumé des cierges pour l'élévation, le premier Acolyte, avant de présenter les burettes, éteint celui qui est du côté de l'épître, et le second, avant de prendre le Missel, éteint celui qui est du côté de l'évangile [3]. Lorsque le second Acolyte, ayant pris le Missel, vient faire la génuflexion au bas des degrés, le premier, ayant pris sur l'autel le voile du calice, vient le joindre, fait avec lui la génuflexion, et se rend au coin de l'évangile pour purifier le calice [4], s'il a le pouvoir de le faire [5], après quoi il le porte à la crédence. Ils reviennent ensemble devant le milieu de l'autel, font la génuflexion et se mettent à genoux à leurs places [6].

73. Si l'on doit donner la communion, après que le Célébrant a communié et fait la génuflexion en découvrant le calice, le premier Acolyte va seul prendre la nappe de communion, retourne au milieu, et se met, ainsi que le second, à genoux sur le pavé. Lorsque le Célébrant prend le précieux Sang, ils s'inclinent profondément et disent le *Confiteor*. Après *Indulgentiam*, ils se lèvent, font la génuflexion en même temps que le Célébrant, et se mettent à genoux sur le marche-

(1) Le premier Acolyte reste pour soulever la chasuble à l'élévation. Deux Clercs, autres que les Acolytes, peuvent porter les flambeaux, et c'est toujours mieux lorsqu'on peut en avoir pour remplir cette fonction. S'il n'y avait personne pour porter les flambeaux, on pourrait les poser sur des chandeliers. Toutes ces dispositions sont conformes à ce qui est réglé pour la Messe privée de l'Évêque dans le Cérémonial. (Lib. I, cap. XXIX, n. 6 et 7.)

[1] Merati, Bauldry et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] Merati. — [4] Baldeschi. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi.

pied pour recevoir la sainte communion les premiers. Ils se lèvent ensuite, font la génuflexion, se séparent, et se mettent à genoux à chaque extrémité pour soutenir la nappe. La communion du Clergé et du peuple terminée, le premier Acolyte tire à lui toute la nappe, et rejoint le second au milieu de l'autel; ils font ensemble la génuflexion, et observent pour le reste ce qui a été dit ci-dessus [1].

74. Au dernier évangile, les Acolytes se lèvent. S'il faut dire un évangile propre, le premier Acolyte porte le livre, avec les révérences ordinaires [2]; puis, pendant que le Célébrant lit l'évangile, il va prendre la barrette [3].

75. Lorsque le Célébrant est descendu de l'autel, ils font, avec le Célébrant, les révérences requises et retournent à la sacristie [4].

76. En arrivant à la sacristie, ils se placent comme avant la Messe, font les révérences à la croix et au Célébrant et lui aident à se déshabiller, ou bien le premier Acolyte assiste le Célébrant et le second va éteindre les cierges [5].

77. Nota 1°. Si l'on chantait la Messe avec un seul Acolyte, cet Acolyte chante l'épître, observant ce qui est dit n° 64 pour le premier Acolyte, et le Célébrant, après avoir lu l'épître à l'autel, dit lui-même *Deo gratias* [6].

78. Nota 2°. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant cette Messe, les Acolytes accompagnent le Célébrant à l'autel en soutenant les bords de la chape, s'il en est revêtu, et le premier porte de la main droite le bénitier et l'aspersoir. En arrivant à l'autel, ils se mettent à genoux. Le premier Acolyte présente l'aspersoir au Célébrant avec les baisers ordinaires, puis, conjointement avec le second, soutient devant lui le livre où est notée l'intonation de l'Antienne. Il se lèvent ensuite, et accompagnent le Célébrant pendant toute l'Aspersion en faisant les mêmes révérences que lui. L'Aspersion faite, ils reviennent au bas des degrés, font la génuflexion et se tiennent debout jusqu'à ce que le chant soit terminé. Alors, s'il n'y a pas de pu-

[1] Conséq. — [2] Merati. — [3] Mêmes auteurs. — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] Plusieurs auteurs.

pitre, ils soutiennent le livre devant le Célébrant pendant qu'il chante les versets et l'oraison. Ils font ensuite la génuflexion, et se rendent à la banquette avec le Célébrant, et lui aident à prendre le manipule et la chasuble[1].

ARTICLE VIII

Fonctions des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés avec les encensements (1).

79. Nota. Les Acolytes observent les règles prescrites nos 9, 10 et 11.

80. Dès que le Célébrant s'approche des ornements, les Acolytes, étant placés, le premier à sa droite, le second à sa gauche, lui font une inclination, et lui aident à s'en revêtir; ou bien le premier Acolyte assiste le Célébrant, et le second allume les cierges de l'autel, puis revient se mettre à la gauche du Célébrant.

81. Au signe du Cérémoniaire, ils prennent leurs chandeliers de la manière indiquée no 2, et vont à leurs places.

82. Le Cérémoniaire ayant donné le signal du départ, ils font une inclination profonde à la croix et une inclination médiocre au Célébrant, et se rendent à l'autel, observant ce qui est dit, nos 2 et 4.

83. Si l'entrée est solennelle, ils font, en arrivant au bas des degrés, la génuflexion sur le pavé, et se retirent aux deux côtés de l'autel, tournés en face l'un de l'autre, jusqu'à l'arrivée du Célébrant.

84. Si le Clergé est déjà au chœur, ils le saluent en y entrant et se placent aux côtés du Célébrant (2).

85. Ils font la génuflexion conjointement avec le Célébrant, déposent leurs chandeliers sur le second degré de chaque côté

(1) Nous avons déjà exposé les motifs qui nous autorisent à tracer les cérémonies à observer à une Messe chantée sans Ministres sacrés, mais avec les encensements.

(2) S'il y a Aspersion, V. nº 78

[1] Plusieurs auteurs.

de l'autel, se mettent à genoux sur le pavé au même lieu, et répondent ensemble.

86. Lorsque le Célébrant est près de monter à l'autel, ils se lèvent pour soulever le bas de l'aube, viennent faire la génuflexion au bas des degrés pendant que le Célébrant baise l'autel, prennent leurs chandeliers et vont à la crédence. Lorsque le Célébrant encense la Croix, le premier Acolyte se rend au livre, fait la génuflexion, prend le livre avec le pupitre, et attend au coin de l'épître que le Célébrant ait encensé cette partie de l'autel; puis il remet le livre à sa place, fait la génuflexion, et revient à la crédence. Quand le Célébrant commence l'introït, ils se tournent vers l'autel, font le signe de la croix, joignent les mains, et demeurent dans cette position jusqu'à ce qu'il ait achevé le *Kyrie eleison*. Si le Célébrant va s'asseoir, ils le saluent à son passage et peuvent s'asseoir eux-mêmes. Si le Célébrant n'allait pas s'asseoir, ils croiseraient les bras et demeureraient debout.

87. A l'intonation du *Gloria in excelsis*, les Acolytes se tournent vers l'autel jusqu'à ce qu'il soit achevé par le Célébrant. A la fin, ils font le signe de la croix et observent ce qui est dit n° 86. Lorsqu'on chante *Cum sancto Spiritu*, ils se lèvent, font le signe de la croix et croisent les bras.

88. Aux oraisons, ils se tournent vers l'autel et joignent les mains, ensuite ils croisent les bras, et demeurent debout pendant le chant de l'épître. Si le Célébrant allait s'asseoir, ils observeraient ce qui est prescrit n° 86.

89. Lorsque le Célébrant, avant l'évangile, met de l'encens dans l'encensoir, les Acolytes prennent leurs chandeliers, et, quand le Thuriféraire, étant descendu au bas des degrés, se rend au milieu, ils le suivent, se placent de chaque côté de lui, et font la génuflexion à l'autel, conjointement avec lui et le Cérémoniaire.

90. Les Acolytes vont ensuite au coin de l'évangile, où ils se placent sur le pavé, de manière à avoir le Thuriféraire au milieu d'eux, le premier Acolyte à sa droite et le second à sa gauche, tous en ligne droite et tournés vers le Célébrant. Ils

demeurent dans cette position pendant l'évangile sans faire aucune révérence ni signe de croix à *Initium* ou *Sequentia.*

91. L'évangile fini, les Acolytes retournent dans le même ordre faire la génuflexion devant le milieu de l'autel et vont à la crédence. Ils y posent leurs chandeliers et se tiennent debout comme auparavant.

92. Lorsque le Célébrant entonne *Credo in unum Deum*, les Acolytes se tournent vers l'autel et demeurent dans cette position jusqu'à ce qu'il ait achevé de le réciter. Quand le Célébrant dit *Et incarnatus est*, ils font la génuflexion. A la fin, ils font le signe de la croix et observent ce qui est dit n° 8. Lorsqu'on chante *Et vitam*, ou un peu auparavant, ils se lèvent et croisent les bras. Ils ont soin de faire le signe de la croix à ces mots *Et vitam.*

93. Pendant que le Célébrant chante *Dominus vobiscum* et *Oremus*, ils joignent les mains; puis le second Acolyte se rend au coin de l'épître, près du Célébrant, fait la génuflexion, reçoit le voile du calice, le plie et le met du côté de l'épître. Cependant le premier Acolyte prend les burettes à la crédence, se rend à l'autel, donne la burette de l'eau au second, qui se place à sa gauche. Tous deux tiennent la burette de la main droite. Lorsque le Célébrant approche, ils le saluent, puis ils présentent les burettes en les baisant auparavant. Quand le second Acolyte a reçu la burette de l'eau, il saluent le Célébrant, se tournent l'un vers l'autre, et retournent à la crédence. Pendant que le Célébrant encense la croix ou la partie de l'épître, le premier Acolyte passe au côté de l'évangile, ayant soin de faire la génuflexion au milieu de l'autel; il ôte le Missel, descend au bas des degrés, et remet le livre à sa place après que le Célébrant a encensé cette partie de l'autel. Il descend ensuite au bas des degrés, fait la génuflexion et retourne à la crédence.

94. Après l'encensement de l'autel, lorsque le Cérémoniaire encense le Célébrant, les deux Acolytes vont ensemble au côté de l'épître, le premier portant des deux mains le manuterge plié, le second, le bassin de la main gauche et la burette de

l'eau de la main droite, et, dès que le Cérémoniaire et le Thuriféraire se sont retirés, ils s'approchent du Célébrant et lui font une inclination médiocre sans saluer l'autel. Le second Acolyte verse l'eau, et le premier présente le manuterge; ils le saluent, remettent tout en place, et reviennent près de leurs siéges.

95. Lorsque le Thuriféraire vient pour les encenser, ils joignent les mains; le premier Acolyte défère aussitôt, par une inclination, l'honneur de l'encensement au second, et l'un et l'autre saluent le Thuriféraire avant et après l'encensement.

96. Quand la préface est commencée, les Acolytes ou d'autres Clercs désignés pour cet office vont à la sacristie pour allumer les flambeaux. Au *Sanctus*, ils sortent de la sacristie, et, marchant à côté l'un de l'autre, ils vont d'abord devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, puis le salut au Chœur, se saluent mutuellement, s'écartent un peu et se mettent à genoux sur le pavé, vis-à-vis l'un de l'autre ou de chaque côté.

97. A l'élévation, le premier Acolyte (1) sonne la clochette et s'incline comme aux Messes basses.

98. Après l'élévation, s'il ne doit pas y avoir communion, et si ce n'est pas un des jours où le Clergé doit demeurer à genoux, les Acolytes se lèvent, reviennent faire la génuflexion, et, sans saluer le Chœur, vont reporter leurs flambeaux. En rentrant, ils font la génuflexion à l'ordinaire, vont à leurs places, et se tiennent debout.

99. Lorsque le Célébrant dit *Agnus Dei*, ils s'inclinent et se frappent la poitrine. Ils observent la même chose au *Domine non sum dignus*. Ils s'inclinent profondément vers l'autel pendant que le Célébrant communie sous l'une et l'autre espèce.

100. Quand le Célébrant est sur le point de prendre le précieux Sang, le premier Acolyte présente les burettes, et, pendant que le Célébrant se purifie, le second Acolyte se lève, va prendre le Missel, et le porte au coin de l'épître. Lorsqu'il vient

(1) S'il est occupé à tenir un flambeau, le Cérémoniaire peut remplir cet office.

faire la génuflexion au bas des degrés, le premier, ayant pris sur l'autel le voile du calice, vient le joindre, fait avec lui la génuflexion, et se rend au coin de l'évangile pour purifier le calice, s'il a le pouvoir de le faire; après quoi il le porte à la crédence. Il reviennent ensemble devant le milieu de l'autel, font la génuflexion et retournent à la crédence.

101. Si l'on doit donner la communion, ou si le Chœur demeurait à genoux, les Acolytes, après l'élévation, resteraient à genoux avec leurs flambeaux. La communion distribuée, ils se retireraient comme il a été dit n° 98; mais alors ils salueraient le Chœur auparavant. Le Thuriféraire pourrait les remplacer dans les fonctions qui leur sont prescrites au n° précédent. S'ils devaient eux-mêmes communier, ils déposeraient leurs flambeaux pour ce moment.

102. S'il y a communion et si les flambeaux sont portés par des Clercs différents des Acolytes, ces derniers prennent la nappe. Lorsque le Célébrant a dit *Indulgentiam*, ils font la génuflexion et montent à l'autel pour tenir la nappe. Les deux Acolytes communient les premiers, à moins qu'un Prêtre en étole ne se présente à la sainte table. Après la communion, ils retournent à la crédence et replient la nappe.

103. Pour la bénédiction à la fin de la Messe, ils se mettent à genoux; au commencement de l'évangile, ils se lèvent et font les signes de croix ordinaires à *Initium sancti Evangelii.*

104. Vers la fin du dernier évangile, les Acolytes, avertis par le Cérémoniaire, prennent leurs chandeliers et viennent se placer de chaque côté de l'autel. Ils font la génuflexion à ces paroles : *Et verbum caro.* L'évangile fini, ils font la génuflexion, et, si la sortie doit être solennelle, ils se rendent à la sacristie en avant du Clergé, ou, si elle ne l'est pas, ils font le salut au Chœur en même temps que le Célébrant, et le précèdent à la sacristie.

105. Arrivés à la sacristie, ils se placent comme avant la Messe, font la révérence à la croix et au Célébrant, et lui aident à se déshabiller, ou bien le premier Acolyte assiste le Célébrant, et le second va éteindre les cierges.

ARTICLE IX

Fonctions des Acolytes aux Vêpres.

106. Les Acolytes se rendent d'abord à l'église pour déposer leurs barrettes à leurs places [1], c'est-à-dire de chaque côté de la crédence, comme à la Messe [2], ou au chœur [3]; et, si quelque autre n'est pas désigné pour cette fonction, ils allument les cierges de l'autel, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, en commençant par les cierges les plus rapprochés de la croix. Si un seul les allume, il commence par le côté de l'épître [4].

107. Ils se rendent ensuite à la sacristie, et allument les cierges de leurs chandeliers [5].

108. Au signe du Cérémoniaire, ils prennent leurs chandeliers de la manière indiquée n° 2, et se placent, le premier à la droite du Célébrant, le second à sa gauche [6]. S'il y a des Chapiers, ils se mettent derrière eux, ou bien le premier à la droite de l'avant-dernier Chapier, et le second à la gauche du dernier [7].

109. Le Cérémoniaire ayant donné le signal du départ, ils font une inclination profonde à la croix et une médiocre au Célébrant, et se rendent à l'autel, observant ce qui est dit nos 4 et 6 [8].

110. Si l'entrée est solennelle, ils font, en arrivant au bas des degrés, la génuflexion sur le pavé, et se retirent aux deux côtés de l'autel, tournés en face l'un de l'autre, jusqu'à l'arrivée de l'Officiant [9].

111. Lorsque l'Officiant arrive à l'autel, ils font la génuflexion en même temps qu'il fait la révérence convenable; puis ils déposent aussitôt, chacun de son côté, leurs chandeliers au

[1] Tous les auteurs. — [2] Cér. des Év. expliqué, l. II, c. III, n. 2. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] Tous les auteurs.

coin de l'autel sur le plus bas degré ou sur le pavé (1), les éteignent [1] et vont à leurs places [2].

112. Vers la fin du dernier psaume [3], ils se lèvent, posent leurs barrettes à leurs places [4] et se rendent à l'autel [5]. Ils font la génuflexion en arrivant [6] et allument leurs cierges [7]; puis ils attendent, près de leurs chandeliers, le moment où l'on chante *Gloria Patri*, afin de demeurer inclinés pendant ce verset. A *Sicut erat* [8], ils prennent leurs chandeliers [9], viennent devant le milieu de l'autel, font la génuflexion sur le pavé [10], et se rendent près du siége de l'Officiant [11], qu'ils saluent en arrivant [12].

113. Ils se tiennent devant lui, tournés en face l'un de l'autre, jusqu'à ce qu'il ait entonné l'hymne. Si l'on chante *Ave maris stella* ou *Veni creator*, ils y demeurent, sans se mettre genoux, pendant le chant de la première strophe [13].

114. Aussitôt après l'intonation de l'hymne [14], ou si c'est *Veni creator* ou *Ave maris stella*, après la première strophe [15], les Acolytes saluent l'Officiant [16], retournent à l'autel [17], de manière que chacun se trouve de son côté. En y arrivant, ils font la génuflexion, replacent leurs chandeliers aux coins de l'autel sans éteindre les cierges [18], montent à l'autel, replient jusqu'au milieu le tapis qui le recouvre [19], descendent au bas des degrés, font la génuflexion et vont à leurs places [20].

115. Au verset *Suscepit Israel* du *Magnificat*, les Acolytes vont au bas des degrés, font la génuflexion devant le milieu de l'autel, y montent [21] et le recouvrent [22] proprement, puis ils

(1) *Super gradu vel plano inferiori.* Les éditions du Cérém. des Év. qui portent *interiori* sont fautives. (Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851.)

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 2. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. Conséq. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. Conséq. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. Conséq. — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] Baldeschi et autres. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Ibid., c. I, n. 12. — [16] Tous les auteurs. — [17] *Cær. Ep.* Ibid., c. III. — [18] Baldeschi et autres. — [19] *Cær. Ep.* Ibid., c. I, n. 13. — [20] Baldeschi et autres — [21] Plusieurs auteurs. — [22] *Cær. Ep.* Ibid.

descendent par les côtés, le premier par le côté de l'épître, le second par le côté de l'évangile; viennent près de leurs chandeliers, attendent là le *Gloria Patri*, et s'inclinent pendant ce verset [1]. A *Sicut erat*, ils prennent leurs chandeliers, se réunissent au milieu, font la génuflexion et reviennent devant l'Officiant, observant ce qui est marqué n° 112. Ils y demeurent jusqu'après les oraisons [2], tournés l'un vers l'autre, sans faire aucune révérence [3].

116. Lorsque l'Officiant a dit *Dominus vobiscum* après les oraisons, ils le saluent et retournent devant le milieu de l'autel, où, l'un à côté de l'autre, ils attendent l'Officiant. Si l'on ne dit pas les complies, ils y restent pendant l'antienne à la sainte Vierge. Ayant ensuite fait la génuflexion et salué le Chœur avec lui, ils vont à la sacristie [4].

Nota. Si le Clergé doit aussi sortir du chœur, ils ne font pas la génuflexion lorsque l'Officiant arrive à l'autel, mais ils attendent et restent debout jusqu'à ce qu'on ait récité l'antienne qui doit terminer l'Office. Alors, après *Divinum auxilium*, ils font la génuflexion, et retournent à la sacristie de la même manière qu'après la Messe [5].

117. Si, outre l'autel du chœur, on doit encenser un autre autel, par exemple celui du très-saint Sacrement, qui alors doit être encensé en premier lieu, aussitôt après l'intonation du *Magnificat*, les Acolytes se rendront au bas des degrés. Au signal donné par le Cérémoniaire, ils font la génuflexion, saluent le Chœur conjointement avec tous les autres Ministres, et se rendent, à la suite du Thuriféraire, à l'autel que l'on doit encenser. Pendant l'encensement, ils se tiennent au bas des degrés; et, lorsqu'il en est temps, ils reviennent au grand autel avec les révérences convenables et déposent leurs chandeliers [6].

[1] Plusieurs auteurs — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 17. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] Ibid

ARTICLE X

Fonctions des Acolytes aux Processions.

118. Celui qui porte la croix de Procession doit être accompagné de deux Acolytes portant leurs chandeliers, au moins dans les grandes églises, et il est à désirer qu'il le soit également dans les petites[1].

119. Au moment où la Procession doit partir, les Acolytes se placent près du Porte-croix, devant le milieu de l'autel, prêts à sortir du sanctuaire ou du chœur. Ils ne font la génuflexion ni en sortant ni en rentrant, et ne se couvrent jamais[2].

120. Au signal donné par le Cérémoniaire, ils se mettent en marche et se tiennent toujours sur la même ligne avec le Porte-croix, se rappelant surtout ce qui est prescrit dans les observations et règles générales[3].

ARTICLE XI

Fonctions particulières des Acolytes le jour de la Fête de la Purification.

121. Vers la fin des oraisons, et au signe du Cérémoniaire, le premier Acolyte, ayant à sa gauche le Thuriféraire, vient, avec le bénitier et l'aspersoir, se placer au coin de l'épître[4].

122. La cinquième oraison terminée, le premier Acolyte, ayant fait la génuflexion avec le Thuriféraire, donne, après la bénédiction de l'encens, l'aspersoir au Diacre, et le reçoit ensuite sans aucun baiser; puis, après l'encensement des Cierges, il fait, avec le Thuriféraire, la révérence convenable et reporte le bénitier à sa place[5].

123. La Bénédiction terminée, le premier Acolyte se rend au coin de l'épître, et présente les Cierges au Diacre, de ma-

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Conséq.

nière que le bas du Cierge soit tourné vers celui-ci; et, lorsque les Ministres sacrés ont reçu les leurs, les Acolytes les reçoivent et les mettent en lieu convenable. Ils reçoivent leurs Cierges après le Cérémoniaire ou après le Sous-Diacre, et alors ils les posent en lieu convenable[1].

124. Après la Distribution des Cierges, le premier Acolyte présente au Diacre la serviette, le second le bassin et l'aiguière au Sous-Diacre, afin que les Ministres sacrés donnent à laver au Célébrant; ils les reçoivent de leurs mains et remettent tout à sa place[2].

125. Au moment où le Sous-Diacre prend la croix de Procession, les Acolytes prennent leurs chandeliers, observent ce qui est dit nos 119 et 120, et se mettent en marche lorsque le Chœur a répondu *In nomine Christi, Amen*[3].

126. En rentrant à l'église, ils vont directement au sanctuaire et se rendent à la crédence, où ils déposent leurs chandeliers[4].

127. La Messe solennelle se célèbre ensuite comme à l'ordinaire[5].

128. Si l'Évêque bénit et distribue les Cierges, le premier Acolyte présente l'aspersoir au Prêtre assistant, et le reste se fait comme il est indiqué ci-dessus, excepté que les Acolytes ne présentent ni le bassin ni l'aiguière, ni la serviette[6].

ARTICLE XII

Fonctions particulières des Acolytes le Mercredi des Cendres.

129. Les Acolytes, pour la Bénédiction des Cendres, observent les cérémonies marquées pour la Bénédiction des Cierges le jour de la fête de la Purification, nos 121, 122 et 124. Ils reçoivent les Cendres après le Cérémoniaire ou les Ministres sacrés[7].

130. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, mais les Acolytes doivent être à genoux pendant la confession, les oraisons,

[1] Baldeschi et autrss. — [2] Ibid. — [3] Rub. du jour. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] Tcus les auteurs.

le chant du verset *Adjuva nos*, et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini*, s'ils ne portent pas eux-mêmes les flambeaux [1].

131. Pendant le trait, au verset *Domine ne memineris*, ils prennent leurs chandeliers et viennent devant l'autel. Lorsque le Chœur chante *Adjuva nos*, ils se mettent à genoux; le trait terminé, ils se lèvent en même temps que les Ministres sacrés, et quand le Diacre, ayant reçu la bénédiction, est descendu au bas des degrés, ils font les révérences requises et se rendent au lieu où l'on chante l'évangile [2].

132. Au commencement de la troisième oraison, avant l'épître, le second Acolyte aide au Sous-Diacre à quitter sa chasuble pliée, s'il s'en sert, et il la met sur la banquette; il lui aide ensuite à la reprendre quand il a reçu la bénédiction du Célébrant; il aide également au Diacre à quitter la sienne et à prendre la grande étole pendant que le Célébrant lit l'évangile. Il lui aide à la reprendre lorsque le Missel a été transporté pour la communion [3].

133. Si l'Évêque fait la bénédiction des Cendres, les Acolytes observent de plus ce qui est dit n° 128 [4].

ARTICLE XIII

Fonctions particulières des Acolytes le Dimanche des Rameaux.

134. Pendant la première oraison, le second Acolyte aide au Sous-Diacre à quitter sa chasuble pliée, s'il s'en sert, et la met sur la banquette; il lui aide à la reprendre quand il a reçu la bénédiction du Célébrant; il aide également au Diacre à quitter la sienne et à prendre la grande étole [5].

135. Les Acolytes assistent à l'évangile comme pour la Messe solennelle [6].

136. Après que le Célébrant a été encensé, le second Acolyte aide au Diacre à reprendre sa chasuble pliée [7].

[1] Rub. du jour. — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs. — [6] Rub. du jour. — [7] Tous les auteurs.

137. Les Acolytes observent alors, pour la Bénédiction des Rameaux, ce qui a été dit nos 121, 122, 123, 124 et 125, au jour de la fête de la Purification, pour la Bénédiction des Cierges [1]. Le premier Acolyte, en présentant les Rameaux, a soin de tourner le pied du Rameau vers le Diacre [2].

138. Au retour de la Procession, les Acolytes, arrivés à la porte de l'église, s'arrêtent aux deux côtés du Sous-Diacre, tournés vers la porte, jusqu'au moment où on l'ouvre. Ils reviennent alors au sanctuaire et se rendent directement à la crédence sans faire la génuflexion, et ils y demeurent [3].

139. Après le chant du *Kyrie*, au commencement de l'oraison, le second Acolyte observe ce qui vient d'être dit n° 132 [4], et tous deux ont soin de faire la génuflexion pendant l'épître, lorsque le Sous-Diacre chante *In nomine Jesu omne genu flectatur* jusqu'à *et infernorum* inclusivement [5].

140. S'ils doivent aider aux Diacres de la Passion à se revêtir de leurs ornements, ils se rendent à la sacristie aussitôt que le Sous-Diacre a quitté sa chasuble pliée, s'il s'en sert, et doivent être revenus, au moins le second, pour lui aider à la reprendre [6].

141. Les Acolytes doivent tenir prêts, pendant le trait, les trois pupitres nus, dans le lieu où l'on a coutume de chanter l'évangile. Ils les placent en ligne droite, à quelque distance l'un de l'autre [7].

142. Ils s'inclinent, après s'être mis à genoux, lorsque le Diacre a chanté ces mots : *emisit spiritum* [8], et ne se relèvent qu'au signal du Cérémoniaire [9].

143. Pendant que le Célébrant lit le texte qui tient lieu d'évangile, le second Acolyte aide au Diacre à quitter sa chasuble pliée, comme il a été dit n° 134 [10].

144. Au signe du Cérémoniaire, les Acolytes vont assister à

[1] Tous les auteurs. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Baldeschi. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxi, n. 13. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Ibid. — [8] Rub. du jour. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Baldeschi et autres.

l'évangile comme à l'ordinaire, sans chandeliers [1], et, si c'est l'usage, tenant leur Rameau à la main [2].

145. La Messe solennelle se célèbre ensuite comme à l'ordinaire [3].

146. Si l'Évêque fait la Bénédiction des Rameaux, les Acolytes observent de plus ce qui est dit n° 128 [4].

ARTICLE XIV

Fonctions particulières des Acolytes le Jeudi saint.

§ 1. — De la Messe et de la Procession.

147. Lorsque le Célébrant a entonné le *Gloria in excelsis*, le premier Acolyte sonne la clochette, et continue de sonner jusqu'à ce qu'il ait fini de réciter l'hymne avec ses Ministres. On ne doit plus sonner pendant la Messe, mais avertir avec l'instrument destiné à remplacer la clochette [5].

148. Si les Acolytes doivent faire la sainte communion, ils ont soin de remettre leurs flambeaux à deux autres Clercs [6].

149. La communion finie, les Acolytes, après les révérences convenables, remettent leurs flambeaux aux premiers du chœur, ou les reportent à la sacristie, s'il n'y a personne pour les prendre [7].

150. Aussitôt que le Célébrant, revêtu de la chape, est venu au pied de l'autel, ils se rendent aux deux côtés du Porte-croix, à l'extrémité du sanctuaire, derrière les Thuriféraires, et, au signal du Cérémoniaire, ils partent les premiers avec le Porte-croix, et se rendent d'un pas grave et par le chemin le plus long à la chapelle du Reposoir [8].

151. Les Acolytes, avec le Porte-croix, s'arrêtent à une distance convenable de chaque côté de la chapelle du Reposoir, et se retirent un peu de manière que le Clergé puisse être rangé sur deux lignes jusqu'au Reposoir [9].

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Baldeschi. — [8] Tous les auteurs. — [9] Ibid.

152. Les Acolytes restent à leurs places jusqu'à ce que le Clergé soit retourné au chœur. Alors seulement, conjointement avec le Célébrant et ses Ministres, ils font la génuflexion à deux genoux sur le pavé et retournent à la sacristie, où, après les révérences d'usage, ils déposent leurs chandeliers [1].

§ 2. — Du Dépouillement des autels.

153. Vers la fin du *Miserere* des Vêpres, au signal du Cérémoniaire, les Acolytes vont à l'autel, les mains jointes, font les révérences convenables et se placent au bas des degrés, de chaque côté de l'autel. Ils se présentent aux Ministres sacrés pour recevoir les différents ornements qui se trouvent sur l'autel, ainsi que les nappes, etc. Le Dépouillement fini, ils retournent à la sacristie après avoir fait la révérence convenable [2].

§ 3. — Du Lavement des pieds.

154. Au moment marqué, les Acolytes, ayant pris leurs chandeliers, sortent de la sacristie au signe du Cérémoniaire, et, précédés du Thuriféraire, ils se rendent au lieu où doit se faire le Lavement des pieds [3].

155. Après avoir fait à l'autel la révérence convenable, ils restent au milieu du sanctuaire, et tout se fait comme pour l'évangile de la Messe solennelle. Après l'évangile [4], ils vont déposer leurs chandeliers sur la crédence [5].

156. Ils prennent alors le grand bassin rempli d'eau et les serviettes, s'approchent de ceux à qui on doit laver les pieds, et présentent l'eau et les linges, chacun de son côté [6].

157. Le Lavement des pieds achevé, le Prêtre va se laver les mains au coin de l'épître, et les Acolytes présentent l'aiguière au Sous-Diacre et la serviette au Diacre, et les reçoivent quand le Prêtre s'est essuyé les mains [7].

158. Ils prennent ensuite leurs chandeliers à la crédence, viennent se placer au pied de l'autel, l'un du côté de l'épître,

[1] Baldeschi et autres. — [2] Ibid. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] Plusieurs auteurs.

l'autre du côté de l'évangile; puis, lorsque le Célébrant a terminé l'oraison et est descendu au bas des degrés, tous retournent à la sacristie après la révérence convenable [1].

ARTICLE XV

Fonctions des Acolytes le Vendredi saint.

159. Les Acolytes remplissent à la sacristie leurs fonctions ordinaires [2].

160. Ils ne prennent point de chandeliers [3], et se rendent à l'autel les mains jointes [4]. Pendant que le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux pour se prosterner, ils font la génuflexion, puis vont à leurs places, près de la crédence, où ils se mettent à genoux et inclinent la tête [5].

161. Après une courte prière, au signal du Cérémoniaire, ils se lèvent [6], puis, en même temps que le Cérémoniaire prend sur la crédence le pupitre avec le Missel, le premier Acolyte prend la nappe pliée qui se trouve aussi sur la crédence [7], et ils vont tous trois faire la génuflexion derrière les Ministres sacrés : au milieu, le Cérémoniaire tenant le pupitre avec le Missel; à droite, le premier Acolyte tenant la nappe; à gauche, le deuxième Acolyte les mains jointes. Le premier Acolyte passe à droite, le deuxième à gauche, et ils étendent ensemble la nappe, puis ils reviennent faire la génuflexion derrière les Ministres et se mettent à genoux au même lieu. Lorsque le Célébrant et ses Ministres se sont levés, ils ôtent les coussins, les mettent en lieu convenable et reprennent leurs places, où ils se tiennent debout tant que le Célébrant est à l'autel, et s'asseyent quand il est assis [8].

162. Lorsque le Célébrant se rend au coin de l'épître, un Acolyte reçoit du second Cérémoniaire le livre des épîtres, et, accompagné de celui-ci, il va faire la génuflexion à l'autel comme à l'ordinaire; puis, après les saluts au Chœur, comme le

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] Rub. du jour. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] Rub. du jour. — [8] Plusieurs auteurs.

Sous-Diacre a coutume de les faire, il va au lieu où se chante ordinairement l'épître et chante la leçon à haute voix sur le ton des prophéties [1].

163. L'Acolyte, ayant fini de chanter la leçon, fait, avec le second Cérémoniaire, les révérences convenables à l'autel et au Chœur, puis il retourne à sa place [2].

164. Pendant que le Célébrant chante l'oraison, le second Acolyte aide au Sous-Diacre à quitter sa chasuble pliée, s'il s'en sert, et à la reprendre après la leçon. Ils observent ce qui est prescrit n[os] 140 et 141 [3].

165. La passion étant finie et ceux qui l'ont chantée étant partis, le second Acolyte aide au Diacre à quitter la chasuble pliée, et les Acolytes l'accompagnent à l'évangile, mais sans chandeliers et les mains jointes. Après l'évangile, ils retournent à leurs places [4].

166. Lorsque le Célébrant commence l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus, qui salvas* [5], les Acolytes vont étendre un grand tapis ou un drap violet devant les degrés de l'autel, ils placent un grand coussin violet sur les premiers degrés, et, par-dessus, un voile ou une nappe de soie blanche mélangée de violet, puis ils retournent à la crédence [6].

167. Dès que le Célébrant a reçu la Croix pour l'Adoration, le premier Acolyte prend le livre sur lequel le Célébrant doit chanter *Ecce lignum crucis*, l'ouvre à cet endroit et le tient ouvert devant lui; il se place à cet effet devant le Célébrant, le dos tourné au Chœur. Lorsque le Chœur a répondu *Venite adoremus*, il se prosterne, puis, le chant terminé, il s'avance en même temps que le Célébrant et ses Ministres, et se place de la même manière, toujours devant le Célébrant. Le Chœur répondant une deuxième fois *Venite adoremus*, il se prosterne comme la première fois, puis s'avance en même temps que le Célébrant et ses Ministres, et vient se placer devant le milieu de

[1] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVI, n. 2. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 15. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXV, n. 32. *Mem. rit.*

l'autel. Le second Acolyte vient le rejoindre, reçoit des mains du Sous-Diacre le voile qui couvrait la Croix, et va le poser en lieu convenable. Le Chœur répondant pour la troisième fois *Venite adoremus*, il se prosterne encore et reste à genoux jusqu'à ce que tout le monde se lève. Il fait alors une génuflexion, tourné vers la Croix, en même temps que tous les autres Ministres, et il se rend à sa place. Le second Acolyte découvre alors la croix de Procession [1].

168. Le Célébrant étant arrivé à la banquette, les Acolytes lui aident à quitter ses souliers, puis à les reprendre après qu'il a adoré la Croix [2].

169. Les Acolytes, ayant quitté leurs souliers, vont aussi adorer la Croix, reprennent leurs souliers, puis le premier allume les cierges qui sont sur la crédence, et ensuite ceux de l'autel. Le second soutient le Missel devant le Célébrant et ses Ministres. Ceux-ci ayant lu les impropères, il ferme le livre, salue le Célébrant, porte le livre à la crédence, et revient à sa place [3].

170. Les Acolytes doivent être à genoux lorsque le Diacre va placer la Croix sur l'autel [4]. Ils se lèvent alors et vont ôter, après les révérences d'usage, le coussin et le tapis, qu'ils reportent en lieu convenable [5].

171. Lorsque le Diacre a placé la Croix sur l'autel, au signal du Cérémoniaire, les Acolytes prennent leurs chandeliers et viennent se placer de chaque côté du Porte-croix [6], puis ils se mettent en marche pour la chapelle du Reposoir [7] par le plus court chemin [8]. En y arrivant, ils observent ce qui est dit nº 151 [9].

172. Quand il en est temps, ils reviennent au chœur [10] par le chemin le plus long, vont directement à la crédence sans faire aucun salut, y posent leurs chandeliers, et se mettent à genoux près de leurs siéges [11].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid., c. xxv, n. 28, et c. xxvi, n. 12 — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid., c. xxv, n. 30. — [8] Baldeschi et autres. — [9] Conséq. — [10] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [11] Tous les auteurs.

173. Lorsque le Diacre a déposé la sainte Hostie sur la patène, le premier Acolyte prend les burettes et les présente au Sous-Diacre. Quand celui-ci a versé l'eau et le vin dans le calice, l'Acolyte reçoit les burettes et les reporte à la crédence [1].

174. Vers la fin de l'encensement de l'autel, les Acolytes se présentent, le premier portant le manuterge, et le second la burette d'eau et le plateau. Le Célébrant étant descendu au bas des degrés, le premier Acolyte donne le manuterge au Diacre et le second donne la burette et le plateau au Sous-Diacre. Après le lavement des doigts, ils reçoivent le manuterge, la burette et le plateau, et les reportent à la crédence [2].

175. Les Acolytes doivent être à genoux pendant que le Célébrant élève la sainte Hostie, et le premier doit avertir avec l'instrument destiné à remplacer la clochette [3].

176. Lorsque le Célébrant prend le vin qui est dans le calice, le premier Acolyte se présente avec les burettes. Quand l'ablution est donnée, il les reporte à la crédence. En même temps, le second Acolyte, ayant pris le voile noir qui est sur la crédence, le porte sur l'autel, du côté de l'évangile [4].

177. Au signal du Cérémoniaire, les Acolytes reviennent à l'autel pour retourner à la sacristie; ils ne portent point les chandeliers et l'on ne salue pas le Chœur. Ils marchent les mains jointes [5].

ARTICLE XVI

Fonctions particulières des Acolytes le Samedi saint.

178. A l'heure indiquée, les Acolytes se rendent à la sacristie; le premier reçoit le bénitier et l'aspersoir; le second un plateau contenant les cinq Grains d'encens destinés à être mis au Cierge pascal [6].

179. Au signal donné par le Cérémoniaire, ils se mettent en

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] Quelques auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Usage général.

marche, à la tête de la Procession. Celui qui porte le bénitier se met au milieu ; à sa gauche est le second Acolyte, portant les cinq Grains d'encens. Si l'on passe devant le grand autel, ils font la génuflexion avec le Thuriféraire, se retournent aussitôt, et marchent d'un pas très-lent vers le lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu nouveau [1].

180. Arrivés près de la table préparée d'avance, le premier dépose le bénitier sur la table et prend le Missel, qu'il tient ouvert devant le Célébrant. Le second se retire à droite, de manière à se trouver à la droite du Diacre lorsque celui-ci se sera placé à la droite du Célébrant [2].

181. Après la troisième oraison *Domine sancte*, le second Acolyte présente les Grains d'encens à bénir [3].

182. Au moment où le Célébrant met l'encens dans l'encensoir, le premier Acolyte pose le Missel sur la table et vient présenter l'aspersoir; puis il dépose également le bénitier et l'aspersoir sur la table, et prend une bougie qui a été préparée pour allumer le Cierge triangulaire; il l'allume avec le Feu nouveau et revient à sa place [4].

183. Après que le Célébrant a encensé le Feu nouveau et les Grains d'encens, le deuxième Acolyte dépose le plateau sur la table et aide au Diacre à se revêtir des ornements blancs, puis reprend le plateau et revient à sa place [5].

184. L'encens ayant été béni de nouveau, le deuxième Acolyte va se mettre à la tête de la Procession, à la droite du Thuriféraire. Pendant le trajet, ils s'arrêtent quand le Cérémoniaire en avertit [6].

185. En arrivant à l'autel, il se retire du côté de l'épître, vis-à-vis du Thuriféraire [7].

186. Il y demeure jusqu'au moment où le Diacre, ayant reçu la bénédiction du Célébrant, descend au bas des degrés; alors il s'approche avec le premier Acolyte, fait la génuflexion en même temps que le Diacre, quoique le premier Acolyte ne

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid.

la fasse pas, salue le Chœur avec lui et l'accompagne au pupitre, où il se trouvera à la gauche du Diacre et du premier Acolyte [1].

187. Après que le Diacre a chanté ces paroles, *curvat imperia*, le second Acolyte s'approche du lieu où se trouve le Cierge pascal. Lorsque le Diacre a pris le cinquième Grain d'encens, l'Acolyte rend le plateau au Cérémoniaire et revient à sa place [2].

188. Le premier Acolyte, portant la bougie allumée, se place pour la Procession à la gauche du Diacre [3]. Lorsque le Célébrant est entré dans l'église, il allume, au moyen de la bougie, une des branches du Cierge triangulaire que le Diacre lui présente; il fait la génuflexion en même temps que lui. Arrivé au milieu de l'église, il allume une autre branche, et fait de nouveau la génuflexion en même temps que le Diacre. Enfin il allume la troisième branche au bas du sanctuaire, et fait encore la génuflexion avec le Diacre, puis il donne la bougie au Cérémoniaire, reçoit le Cierge triangulaire [4] et le prend des deux mains [5].

189. En arrivant à l'autel, il se retire du côté de l'épître, à la gauche du second Acolyte, et y demeure jusqu'au moment où le Diacre, après avoir reçu la bénédiction du Célébrant, descend au bas des degrés. Il ne fait point la génuflexion, quoique le Diacre la fasse, salue le Chœur avec lui, et va au pupitre, où il se place à la gauche du Diacre [6].

190. Après que le Diacre a chanté ces paroles, *rutilans ignis accendit*, le premier Acolyte s'approche avec lui du Cierge pascal, et le Diacre l'allume avec une des branches du Cierge triangulaire; il pose ensuite le Cierge triangulaire sur le chandelier destiné à le recevoir, et revient à sa place [7].

191. Le Diacre ayant chanté ces paroles, *apis mater eduxit*, il s'arrête un peu, et le premier Acolyte, ayant allumé

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Rub du jour. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] Conséq.

sa bougie ou au Cierge à trois branches ou au Cierge pascal, va allumer les lampes du chœur [1].

192. Après le chant de l'*Exultet*, les Acolytes viennent faire la génuflexion au bas des degrés dans le même ordre où ils se trouvent placés; puis ils vont prendre leurs places à la crédence, et se tiennent debout ou assis, suivant que le Célébrant est lui-même debout ou assis [2].

193. Cependant le premier Acolyte se rend à la banquette et aide au Diacre à prendre les ornements violets [3].

194. Lorsque le Célébrant, après les prophéties, a quitté sa chasuble à la banquette, si l'église a des Fonts baptismaux, les Acolytes prennent leurs chandeliers et marchent en tête de la Procession, de chaque côté du Porte-croix; ils se rendent aux Fonts et demeurent près de l'entrée, de chaque côté de la croix, pendant toute la Bénédiction. Ils reviennent ensuite au chœur, et se rendent directement à la crédence. Lorsque le Célébrant et ses Ministres se prosternent, ils se mettent à genoux. Si l'église n'a pas de Fonts, ils se mettent de même à genoux à la crédence au commencement des Litanies [4].

195. Au mot *Peccatores*, les Acolytes se relèvent, et, après les révérences convenables, ils précèdent les Ministres sacrés à la sacristie. Ils aident aux Ministres sacrés à se revêtir de leurs ornements pour la Messe, allument leurs cierges, et, au signal du Cérémoniaire, ils se rendent à l'autel comme à l'ordinaire [5].

196. Aussitôt que le Célébrant a entonné *Gloria in excelsis Deo*, le premier Acolyte sonne la clochette, et continue de sonner jusqu'à ce que le Célébrant ait fini de réciter l'hymne avec ses Ministres [6].

197. Les Acolytes ne prennent point leurs chandeliers pour assister à l'évangile [7]; ils y vont les mains jointes [8].

198. Pendant le chant des Vêpres, ils demeurent à la crédence et sont encensés à *Magnificat*. A la fin, ils se retirent avec les cérémonies d'usage [9].

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Merati et autres. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Conséq. — [9] Conséq.

ARTICLE XVII

Fonctions des Porte-Flambeaux quand ils sont différents des Acolytes.

199. Les flambeaux peuvent être portés par des Clercs différents des Acolytes à l'élévation de la Messe solennelle. Ces Clercs peuvent être deux, quatre, six ou huit [1]. Aux jours solennels, il convient qu'ils soient au moins quatre, s'il est possible [2].

200. A la préface, lorsque le Célébrant chante *Vere dignum et justum est*, les Porte-flambeaux quittent leurs places, portant leurs barrettes à la main, et, faisant les révérences d'usage à l'autel et au Chœur, ils se rendent à la sacristie [3].

201. Arrivés à la sacristie, les Porte-flambeaux déposent leurs barrettes [4], prennent leurs flambeaux, et se rangent devant la croix. Au signal du Cérémoniaire, ils saluent la croix, se saluent mutuellement, et, portant leurs flambeaux de la main qui est en dehors, l'autre appuyée sur la poitrine, ils se rendent à l'autel deux à deux. En arrivant au chœur, ils font avec beaucoup d'ensemble, les révérences convenables à l'autel et au Chœur, et vont se placer vis-à-vis de l'autel, ou de chaque côté, et se mettent à genoux sur le pavé [5].

202. Ils restent dans cette position jusqu'après l'élévation. S'il doit y avoir communion, quand le très-saint Sacrement est exposé, ou si c'est une Messe à laquelle on demeure à genoux jusqu'à l'*Agnus Dei*, ils y demeurent jusqu'après la communion [6]. Ils se lèvent alors, font les révérences convenables, et se retirent. S'ils doivent quitter l'autel après l'élévation, ils ne saluent pas le Chœur [7].

203. Arrivés à la sacristie, ils déposent leurs flambeaux, reprennent leurs barrettes [8], et reviennent au chœur avec les révérences accoutumées [9].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 68. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VIII, n. 8. — [7] Baldeschi et autres. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] Tous les auteurs.

CHAPITRE III

Office du Cérémoniaire.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Cérémoniaire doit être non-seulement instruit de son office, mais il doit connaître à fond celui de tous les autres, afin d'être à même d'exercer et de diriger dans l'exécution des saintes cérémonies ceux qui doivent y prendre part, et en particulier les Ministres de l'autel. C'est à lui à faire en sorte que le service divin soit célébré avec toute la décence, la dignité et la majesté convenables, et qu'on y observe avec exactitude toutes les cérémonies prescrites [1].

2. L'office propre du Cérémoniaire est de conduire les Ministres sacrés et inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions [2]. Il doit donc avoir l'œil à tout, pour avertir chacun quand il est nécessaire [3]. Lorsqu'il faudra les conduire, il le fera toujours avec une grande modestie. S'il faut les avertir de quelque chose, il le fera à voix basse, et, s'il est possible, seulement par signes. Il évitera tout ce qui peut ressentir la légèreté, la nonchalance ou l'affectation; il tâchera, au contraire, d'inspirer aux autres la piété et le respect pour les choses saintes [4]. En tout cela, il usera d'une grande patience et mansuétude [5].

3. Le Cérémoniaire étudiera la disposition du chœur de l'église où il doit faire quelque cérémonie [6].

4. Lorsque l'entrée au chœur doit être solennelle, comme dans les grandes solennités [7], le Cérémoniaire pourra faire placer le Clergé sur deux lignes, chacun suivant la place et le côté qu'il doit occuper au chœur [8]. Quand tout le monde est prêt, il

[1] Conséq. des Rubr. ci-après. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 3. — [5] Bauldry. — [6] Conséq.— [7] S. C., 12 juillet 1628. Gardel., 600 ou 747, *in Vicentina*.— [8] Plusieurs auteurs.

donne le signal; tous font alors l'inclination profonde à la croix ou à l'image de la sacristie, puis une inclination médiocre au Célébrant ou à l'Officiant, et on se met en Procession[1].

5. Le Cérémoniaire doit toujours faire la génuflexion sur le pavé[2].

6. Il tient les mains jointes lorsqu'elles ne sont pas occupées. Il croisera les bras seulement quand il est prescrit de le faire (1)[3].

7. Lorsque le Cérémoniaire invite quelqu'un à faire une cérémonie, il le fait par une inclination[4], qui doit être plus ou moins profonde, suivant la dignité de la personne[5].

8. S'il passe devant le Célébrant, s'il arrive devant lui ou s'il le quitte, il le salue par une inclination médiocre[6].

9. Quand il conduit ou accompagne quelque Ministre, il marche ordinairement à sa gauche, un peu devant lui, s'arrête en même temps que lui, et alors se tient quelque peu en arrière[7].

10. Il fait deux inclinations à ceux à qui il présente ou dont il reçoit quelque chose, l'une avant et l'autre après l'avoir présentée ou reçue, à moins qu'il ne baise l'objet et la main[8], ce qui s'observe à l'égard du Célébrant[9].

11. Lorsqu'on doit bénir l'encens, soit à la sacristie, soit à l'autel, le Cérémoniaire peut prendre la navette des mains du Thuriféraire, et la présenter lui-même au Diacre. Quand celui-ci lui a remis la navette, il salue le Célébrant et la rend au Thuriféraire[10].

12. S'il faut saluer le Chœur, le Cérémoniaire indique aux Ministres le côté par où l'on doit commencer, suivant les règles données p. 164[11].

13. Lorsqu'il sert le Célébrant au livre, il lui indique de la

(1) Pour la manière de croiser les bras, V. part. IV, sect. I, chap. I, n. 17, p. 199.

[1] Ibid. Suivant le principe. — [2] Tous les auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] D'après le *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 20. — [6] Man. des cér. rom., d'après les meilleurs auteurs. — [7] Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 16. — [10] Tous les auteurs. — [11] Conséq.

main droite l'endroit où il doit lire ou chanter, ayant soin d'élever ou d'abaisser le livre selon qu'il en est besoin, de tourner les feuillets, etc.[1].

14. Si le Célébrant et ses Ministres doivent aller s'asseoir, le Cérémoniaire les y invite par une inclination médiocre. Il s'écarte ensuite pour les laisser passer, et s'incline à leur passage. Quand le Célébrant est assis, il le salue conjointement avec les Ministres sacrés[2]; puis il se place à la droite du Diacre, ou à la gauche du Sous-Diacre, de manière à être vu de tout le Chœur, et il y reste debout, les bras croisés. Quand il est temps de revenir à l'autel, il joint les mains et avertit les Ministres par une inclination[3], puis se retire au coin de l'épître[4], ou bien il les précède, et, après avoir fait avec eux[5] le salut au Chœur[6], et la génuflexion[7] à la droite du Diacre[8] ou derrière le Célébrant[9], il revient au côté de l'épître[10].

ARTICLE II

Office du Cérémoniaire à la Messe solennelle.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

15. Un quart d'heure environ avant la Messe, le Cérémoniaire se rend à l'église. Après une courte prière, il s'assure si tout est disposé, tant à l'église qu'à la sacristie[11].

16. Lorsqu'il en est temps, il avertit les Ministres sacrés de s'habiller, et il leur aide à le faire, conjointement avec les Acolytes. Il a soin d'aider également au Diacre et au Sous-Diacre à se revêtir des chasubles pliées les jours où l'on s'en sert, mais seulement après que le Célébrant est habillé[12].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

17. Lorsqu'il est temps de partir, le Cérémoniaire donne le signal du départ; puis il fait, avec les autres Ministres, l'incli-

[1] Tous les auteurs. — [2] Tous les auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] Merati, Bauldry, Du Molin et autres. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] Grand nombre d'auteurs. — [9] Merati. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 2. — [12] Tous les auteurs.

nation à la croix et au Célébrant, et se met en marche [1], la tête nue [2] et, les mains jointes, à la suite des Acolytes [3].

18. Si l'on fait l'entrée solennelle, aussitôt que le Célébrant est revêtu de ses ornements, le Cérémoniaire s'approche de lui avec le Thuriféraire pour la bénédiction de l'encens, de la manière indiquée n° 11 [4]. Puis il donne aux Acolytes le signal du départ, et, lorsque le Clergé est en marche, il invite les Ministres sacrés à s'y mettre à leur tour [5].

19. S'il y a des degrés à monter avant d'arriver à l'autel, le Cérémoniaire relève l'aube du Célébrant. Si le Clergé est au chœur, il le salue en arrivant, conjointement avec les autres Ministres [6]. S'il y a lieu de s'arrêter ou de faire quelque révérence, il en donne le signal [7].

20. A l'entrée du sanctuaire ou à l'arrivée des Ministres sacrés à l'autel, il reçoit du Diacre et du Sous-Diacre les barrettes, fait la génuflexion conjointement avec eux, et va placer les barrettes en ordre sur la banquette où ils doivent s'asseoir. Il se met ensuite à genoux au coin de l'épître, le visage tourné vers le côté de l'évangile; il répond au Célébrant à demi-voix, fait les signes de croix accoutumés et les inclinations prescrites [8].

21. La confession finie, il monte à l'autel avec les Ministres sacrés, et fait bénir l'encens; il descend ensuite au bas des degrés, du côté de l'épître; et, quand le Célébrant doit encenser cette partie de l'autel, il ôte le Missel, et le remet après, sans faire de génuflexion [9].

22. Après l'encensement de l'autel et du Célébrant, il indique de la main, s'il est à portée de le faire, le commencement de l'introït; il avertit les Ministres de s'incliner à *Gloria Patri* et de répondre à *Kyrie eleison* [10].

23. Quand le Célébrant a dit le dernier *Kyrie* [11], si le chant

[1] Ibid. — [2] S. C., 17 juillet 1734. Gardel., 3874, *Nullius Putignani.* — [3] Tous les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 1 et 3. — [8] Baldeschi. — [9] Ibid. — [10] Ibid. — [1] Ibid.

de l'introït est achevé au chœur [1], et qu'il y ait assez de temps, le Cérémoniaire invite le Célébrant à aller s'asseoir, observant ce qui est dit n° 14 [2].

24. Au dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, il invite, par une inclination médiocre, les Ministres sacrés à retourner à l'autel, et observe ce qui est marqué n° 14. Si les Ministres sacrés ne sont pas assis quand le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il leur fait signe d'aller au milieu de l'autel, où ils se mettent l'un derrière l'autre; et, lorsque le Célébrant entonne *Gloria in excelsis*, il fait signe au Diacre et au Sous-Diacre de s'incliner au mot *Deo* et de monter à ses côtés pour le réciter avec lui [3].

25. Le Célébrant et ses Ministres ayant fini de dire le *Gloria in excelsis*, il les invite à aller s'asseoir, comme il est marqué n° 14. Il prendra garde toutefois de ne pas le faire pendant que le Chœur chante les paroles *Adoramus te*, ou *Gratias agamus tibi*. Alors, s'ils sont en chemin, il les avertit de se retourner et de s'incliner vers l'autel. S'il faut se découvrir, quand ils sont assis, il s'incline vers eux; pour lui, il demeure debout et s'incline vers l'autel [4].

26. Lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, il fait signe aux Ministres sacrés de retourner à l'autel, et observe ce qui est prescrit n° 14. Il va ensuite au coin de l'épître, montre au Célébrant les oraisons qu'il doit chanter, et tourne les feuillets du Missel, quand il en est besoin [5].

27. La dernière oraison étant commencée, il se rend à la crédence, y prend le livre dans lequel on doit chanter l'épître, et le tenant des deux mains par les côtés, la tranche dans sa main droite, il le donne au Sous-Diacre avec une inclination avant et après [6], se place à sa gauche [7], un peu derrière lui; à ces mots, *Jesum Christum*, ils inclinent la tête vers la croix; ou, si ces mots ne sont pas dans la conclusion, sans incliner la tête, aux premières paroles de la conclusion [8] ils vont

[1] Rép. du Card. Préf. de la S. C., 3 oct. 1852. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n° 40. — [8] Tous les auteurs.

ensemble faire la génuflexion au milieu de l'autel, retournent au côté de l'épître, où l'on a coutume de la chanter; alors le Cérémoniaire lui indique l'épître, et l'assiste à sa gauche [1]. Si, pendant l'épître, il faut faire quelque génuflexion ou inclination, le Cérémoniaire la fait avec le Sous-Diacre [2]; et immédiatement auparavant il avertit le Chœur de fléchir le genou ou de se découvrir [3]. C'est aussi le Cérémoniaire qui tourne le feuillet du livre, s'il y a lieu [4].

28. L'épître chantée, il retourne avec le Sous-Diacre au milieu de l'autel, fait avec lui la génuflexion, salue le Chœur, accompagne le Sous-Diacre au coin de l'épître [5], et se met à genoux à sa gauche [6], ou reste debout derrière lui pendant qu'il reçoit la bénédiction [7]. Il reprend ensuite le livre de ses mains avec les inclinations accoutumées [8]; puis il le dépose sur la crédence [9], ou bien le garde pour le donner au Diacre, ainsi qu'il sera dit au n° suivant [10].

29. Lorsque le Célébrant commence à dire l'évangile, s'il a déposé le livre à la crédence, il le reprend aussitôt, fait signe au Diacre de descendre au bas des degrés, du côté de l'épître, et lui remet le livre avec les salutations ordinaires [11] (1).

30. Quand le Célébrant a achevé de lire l'évangile, et lorsqu'il en est temps, on fait bénir l'encens, comme il est indiqué n° 11 [12].

31. Nota 1°. Si l'on chante au chœur une prose ou un trait qui soit long, il invite les Ministres sacrés à aller s'asseoir, et observe ce qui est prescrit n° 14 [13]. Sur la fin il les invite à revenir à l'autel pour la bénédiction de l'encens [14].

32. Nota 2°. S'il se trouve dans le graduel un verset pen-

(1) Le Cérémoniaire n'accompagne point le Diacre allant porter le livre à l'autel : « Nullo comite : comes enim datur Ministris ad aliquid « cantandum, aut quando exeundum est a presbyterio. » (Gavantus, ibid.)

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs — [3] Baldeschi. — [4] Merati, Bauldry, Du Molin. — [5] Tous les auteurs. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] D'autres auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] Quelques auteurs. — [10] Grand nombre d'auteurs. — [11] Tous les auteurs. — [12] Ibid. — [13] Ibid. — [14] S. C., 19 juillet 1659. Gardel., 1845 ou 1992, *in Cusentina*.

dant lequel on doit se mettre à genoux, lorsqu'il est chanté par le Chœur, le Cérémoniaire invite le Célébrant et ses Ministres à se mettre à genoux[1] sur le bord du marchepied[2], ou, s'ils sont assis, il les invite à le faire près de la banquette[3].

33. Après la bénédiction de l'encens, le Cérémoniaire reste au bas des degrés avec le Thuriféraire; puis, lorsque le Diacre dit *Munda cor meum*, il fait signe aux Acolytes de prendre leurs chandeliers et de venir se ranger au bas de l'autel. On observe alors ce qui est prescrit p. 211, et le Cérémoniaire, ayant fait avec les autres Ministres la génuflexion à l'autel et le salut au Chœur, il les conduit au lieu où se chante l'évangile. Lorsqu'ils y sont arrivés, le Cérémoniaire se place à la droite du Diacre[4].

34. Quand le Diacre dit *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, le Cérémoniaire se tourne vers le Célébrant et fait les trois signes de croix[5]. Ayant ensuite reçu du Thuriféraire l'encensoir fermé, il le présente au Diacre[6], fait avec lui l'inclination profonde au livre avant et après l'encensement[7], reprend l'encensoir[8], et le rend au Thuriféraire[9]. Il y demeure les mains jointes, et tourne le feuillet, s'il est nécessaire. Si, pendant l'évangile, on doit se mettre à genoux ou incliner la tête, comme au nom de Jésus, etc., il le fait vers l'autel, ce qui sert de signe au Célébrant[10].

35. L'évangile fini, le Cérémoniaire, tenant les mains jointes, va devant le milieu de l'autel, où il fait la génuflexion entre les deux Acolytes. Il vient ensuite au côté de l'épître, reçoit le livre des mains du Sous-Diacre et le reporte à la crédence[11].

36. Lorsque le Célébrant entonne *Credo in unum Deum*, il avertit le Diacre et le Sous-Diacre de s'incliner au mot *Deum*, et ensuite de monter à ses côtés pour le réciter avec lui. Il fait

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVIII, n. 3. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53. — [4] Tous les auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 46. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Conséq. — [10] Tous les auteurs. — [11] Tous les auteurs.

en même temps qu'eux la génuflexion quand ils récitent le verset *Et incarnatus est*, l'inclination à *simul adoratur*, et le signe de la croix à *Et vitam ;* puis il les invite à aller s'asseoir, observant ce qui est prescrit n° 14. Lorsqu'on chante au chœur *descendit de cœlis*, il avertit les Ministres sacrés de se découvrir et de s'incliner, puis il se met à genoux et incline la tête jusqu'à *et Homo factus est*. Après ces paroles; il se lève, salue le Célébrant pour l'avertir de se couvrir, puis il salue le Diacre et le conduit à la crédence. Il prend alors la bourse des deux mains, tourne l'ouverture vers le Diacre, la lui présente avec les salutations d'usage, et retourne à la banquette. A *simul adoratur*, il avertit les Ministres de se découvrir. A ces mots : *Et vitam venturi sæculi*, ou un peu auparavant, il avertit les Ministres sacrés de retourner à l'autel; il revient ensuite au coin de l'épître [1].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

37. Au moment où le Célébrant chante *Oremus* avant l'offertoire, le Cérémoniaire avertit les Ministres sacrés de s'incliner, puis de faire la génuflexion [2] (1); après quoi il se rend à la crédence. Il met le grand voile sur les épaules du Sous-Diacre [3], de manière qu'il pende plus bas du côté droit que du côté gauche [4]; ou bien il se rend au Missel près du Célébrant, laissant aux Acolytes le soin de mettre le voile sur les épaules du Sous-Diacre [5] (2).

(1) Si le peuple vient à l'offrande, le Cérémoniaire avertit le Célébrant de se rendre au lieu où il doit la recevoir, fait donner au Diacre le crucifix où l'image que le Célébrant doit présenter à baiser, puis au Sous-Diacre, si c'est l'usage, le plateau pour les offrandes. Après l'offrande, il fait reprendre ces objets. Si l'on apportait le pain à bénir, le Cérémoniaire donnerait aussi au Diacre l'aspersoir et le reprendrait après la bénédiction. (Bauldry et autres.)

(2) La première manière est la plus communément suivie. Cependant la dernière est plus conforme au Cérémonial des Évêques, et, de plus, il

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Baldeschi et autres. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 60. — [5] Merati et autres.

38. Si l'on doit consacrer des hosties pour la communion, le Cérémoniaire porte le ciboire à l'autel, soit à ce moment[1], soit quelque temps auparavant[2].

39. Lorsque le Célébrant fait l'oblation du calice, le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire de faire bénir l'encens, et observe ce qui est prescrit n° 11[3]. Après la bénédiction de l'encens, il revient au côté de l'épître[4]. Pendant que le Célébrant encense la croix ou la partie de l'épître, il passe au côté de l'évangile, ayant soin de faire la génuflexion devant le milieu de l'autel; il ôte le Missel, descend au bas des degrés, et remet le livre à sa place, comme il est marqué n° 21, après que le Célébrant a encensé cette partie de l'autel. Il reste alors auprès du Missel pour assister le Célébrant, lui indiquer à l'ordinaire les oraisons et tourner les feuillets[5].

40. Quand la préface est commencée, il veille à ce que les Acolytes ou les Clercs désignés pour cela aillent à la sacristie chercher leurs flambeaux[6].

41. Aux derniers mots de la préface, il fait signe au Diacre de monter à la droite du Célébrant[7], et au Sous-Diacre de monter à sa gauche, si tel est l'usage[8], et alors il se retire un peu[9]. A *Te igitur*, il fait la génuflexion au lieu où il se trouve[10], ou derrière le Célébrant sur le pavé, et revient à sa place du côté de l'épître[11].

42. Un peu avant la consécration, il met ou fait mettre de l'encens dans l'encensoir[12], se met à genoux en même temps que le Thuriféraire[13], et encense ou fait encenser par le Thuriféraire le saint Sacrement de trois coups à chaque élévation[14]. Il veille à ce qu'on sonne la clochette de trois coups distincts, ayant soin de faire avec le Thuriféraire une inclination profonde avant et après chaque élévation[15].

semble naturel que le Cérémoniaire assiste le Célébrant de préférence à ses Ministres.

[1] Baldeschi. — [2] Gavantus. — [3] Tous les auteurs. — [4] Baldeschi. — [5] Tous les auteurs. — [6] Conséq. — [7] Conséq. — [8] Conséq. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Ibid. — [11] Baldeschi. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 40.— [13] Tous les auteurs. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Tous les auteurs.

43. Après la seconde élévation, il se lève et reste à la même place, ou bien il se met sur le plus haut degré jusqu'à *Nobis quoque peccatoribus*. Il passe alors au côté de l'évangile. En passant devant le milieu de l'autel, il fait la génuflexion derrière le Sous-Diacre, en même temps que le Diacre la fait au côté de l'évangile pour passer à celui de l'épître. Ensuite il monte à la gauche du Célébrant, et fait la génuflexion en même temps que lui, en soutenant son coude de la main droite, et tenant la gauche appuyée sur la poitrine. Le Cérémoniaire reste au même lieu pour assister le Célébrant au Missel jusqu'à l'*Agnus Dei;* il fait toutes les génuflexions avec le Célébrant, tourne les feuillets, etc. [1].

44. Lorsque le Célébrant chante *Pater noster*, ou un peu auparavant, il fait signe au Diacre, qui, ayant fait la génuflexion, se retire derrière le Célébrant à sa place ordinaire. A *dimitte nobis*, le Cérémoniaire avertit de nouveau le Diacre et aussi le Sous-Diacre, qui, ayant fait la génuflexion, montent au côté de l'épître. Le Sous-Diacre y dépose la patène, quitte l'écharpe, et, au signe du Cérémoniaire, ayant fait la génuflexion, retourne à sa place, tandis que le Diacre reste à la droite du Célébrant[2].

45. A *Pax Domini*, il fait signe au Sous-Diacre de monter à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion, descend au bas des degrés, et attend le Sous-Diacre pour l'accompagner à la paix[3].

46. Lorsque le Sous-Diacre, ayant reçu la paix, descend au bas des degrés, le Cérémoniaire vient se placer à sa droite[4] et le conduit au chœur[5] (1); il conduit le Sous-Diacre devant le plus digne du Clergé, à qui il donne la paix, ainsi qu'au premier de chaque ordre, ayant soin de faire la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel[6].

47. La paix étant donnée au Chœur, ils retournent à l'autel.

(1) V. p. 225, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 75. — [6] Tous les auteurs.

Ils font ensemble la génuflexion, puis le Cérémoniaire reçoit la paix du Sous-Diacre, et va lui-même la donner aux Ministres inférieurs[1], c'est-à-dire au premier Acolyte ou bien au Thuriféraire, si celui-ci assiste à la crédence à la place des Acolytes occupés à tenir les flambeaux. Il revient ensuite à sa place ordinaire. Pendant que le Prêtre communie sous l'une et l'autre espèce, il s'incline profondément[2].

48. S'il doit y avoir communion, le Cérémoniaire avertit les Acolytes de prendre la nappe, et, s'ils sont occupés à tenir les flambeaux, il désigne d'autres Clercs pour tenir la nappe ou il le fait lui-même avec celui qui a rempli l'office de Thuriféraire. Si la communion doit être distribuée à une certaine distance de l'autel, il peut accompagner les autres Ministres, s'il le croit utile[3].

49. Lorsque le Célébrant a dit *Dominus vobiscum* avant la Postcommunion, le Cérémoniaire se rend près du Missel, et observe ce qui est dit nº 27. Après la dernière oraison, il ferme le livre, ou bien, si l'on doit dire un évangile propre, il le laisse ouvert[4] et, pour plus de commodité, peut le donner au Sous-Diacre, qui le transporte au côté de l'évangile[5].

50. Le Cérémoniaire revient ensuite à sa place, et se met à genoux pour la bénédiction. Vers la fin du dernier évangile, il prend les barrettes des Ministres sacrés, et fait signe aux Acolytes de se rendre à l'autel. Lorsque les Ministres sacrés sont descendus, il fait la génuflexion en même temps qu'eux et à la droite du Diacre, donne à celui-ci sa barrette et celle du Célébrant, puis passe au côté de l'évangile pour donner celle du Sous-Diacre[6].

51. Si la sortie doit être solennelle, il fait signe aux Acolytes de marcher en avant du Clergé, ou, si elle ne l'est pas, il salue le Chœur avec tous les Ministres, et retourne à la sacristie à la suite des Acolytes[7].

52. Arrivé à la sacristie, il se place comme avant la Messe,

[1] *Rub. Miss.* Ibid., tit. x, n. 8. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid.

salue la croix et le Célébrant, et le Clergé, si la sortie a été solennelle[1], et aide au Célébrant à quitter ses ornements[2], conjointement avec les Ministres sacrés[3].

ARTICLE III

Fonctions du Cérémoniaire à l'Aspersion de l'eau bénite.

53. La Bénédiction de l'eau étant terminée, le Cérémoniaire donne le signal du départ et se rend à l'autel en faisant toutes les révérences prescrites, comme il est indiqué pour la Messe solennelle, et observant ce qui est marqué nos 17, 18, 19 et 20[4].

54. Après avoir déposé sur la banquette les barrettes des Ministres sacrés, le Cérémoniaire présente au Diacre le livre où est notée l'intonation de l'antienne[5] et se place au coin de l'épître[6], à sa place ordinaire, ou à la gauche du Sous-Diacre[7].

55. Le Célébrant ayant aspergé les Ministres sacrés, le Cérémoniaire se lève, fait, conjointement avec eux, la génuflexion sur le pavé et le salut au Chœur; puis il les conduit pendant toute l'Aspersion, marchant en tête avec l'Acolyte qui porte le bénitier et l'aspersoir, de manière cependant que celui-ci se trouve près du Diacre[8]. Ils vont directement au plus digne du Clergé. Lorsqu'il a été aspergé, ainsi que ceux qui se trouvent du même côté, il les conduit du côté opposé, en faisant la révérence convenable à l'autel[9].

56. Le Célébrant et ses Ministres saluent ensuite le Clergé, puis le Cérémoniaire conduit le Célébrant pour faire, selon l'usage des lieux, l'Aspersion du peuple[10]. Il revient ensuite à l'autel[11], faisant les révérences convenables, et, les Aco-

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Quelques auteurs. — [7] D'autres auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXI, n. 3. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub. Miss.* Ordo ad faciendam aquam benedictam. *Cær. Ep.* Ibid.

lytes ayant été aspergés, il remet au Diacre le livre dans lequel le Célébrant doit chanter les versets et l'oraison[1].

57. L'oraison chantée, il invite le Célébrant à se rendre à la banquette[2], reçoit la chape[3], qu'il peut tenir ou faire tenir devant lui tandis qu'il s'habille[4]. Le Célébrant étant revêtu de la chasuble, on emporte la chape, et le Cérémoniaire l'invite à se rendre à l'autel[5].

ARTICLE IV

Fonctions particulières du Cérémoniaire à la Messe devant le très-saint Sacrement exposé.

58. Le Cérémoniaire aura soin de bien s'instruire des règles posées part. IV, sect. I, ch. II, p. 251[6].

59. Toutes les fois que le Cérémoniaire monte à l'autel pour la bénédiction de l'encens, il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant[7].

60. Pendant que le Célébrant lit l'évangile[8], si le chant ne doit pas se prolonger[9], le Cérémoniaire fait préparer l'encensoir, et, aussitôt que le Célébrant a fini l'évangile, il fait bénir l'encens au côté de l'évangile[10].

61. NOTA. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, on omet tous les saluts au Chœur[11].

ARTICLE V

Fonctions particulières du Cérémoniaire à la Messe en présence de l'Évêque.

62. Il faut bien remarquer que celui qui remplit à la Messe solennelle devant l'Évêque la fonction de Cérémoniaire n'a point

[1] Tous les auteurs.— [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXI, n. 3, et l. I, c. V, n. 3. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Usage de Rome. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Baldeschi. — [9] Conséq. — [10] Baldeschi. — [11] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana.*

à s'occuper de la personne du Prélat, qui a toujours son propre Cérémoniaire[1].

63. Le Célébrant et ses Ministres s'étant revêtus de leurs ornements, et quelque temps avant l'arrivée du Prélat, le Cérémoniaire les conduit au chœur, où ils se placent du côté de l'épître. Si l'on doit attendre longtemps, il les invite à s'asseoir, et, aussitôt que l'Évêque entre au chœur, il leur fait signe de se lever[2].

64. Dès que le Pontife est arrivé au bas des degrés, le Cérémoniaire invite les Ministres sacrés à se rendre à l'autel[3].

65. Après *Indulgentiam*, lorsque l'Évêque est arrivé à son trône, le Cérémoniaire se rend près du Prêtre assistant et l'invite à se rendre au trône pour la bénédiction de l'encens[4].

66. Après l'épître, le Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre aux pieds du Pontife[5]. Le Sous-Diacre ayant reçu la bénédiction, le Cérémoniaire reçoit le livre, et, faisant les révérences convenables, il le donne au Diacre comme à l'ordinaire. Celui-ci ayant posé le livre sur l'autel, le Cérémoniaire fait signe au Thuriféraire de se rendre au trône, et y conduit le Diacre[6], qui baise la main de l'Évêque; puis le Pontife bénit l'encens[7].

67. Après la bénédiction de l'encens, le Cérémoniaire revient à l'autel avec le Diacre et le Thuriféraire; puis, lorsqu'il en est temps, il avertit le Sous-Diacre et les Acolytes, et tous se rangent au bas des degrés, comme ils le font d'ordinaire lorsqu'on se prépare pour chanter l'évangile; puis, ayant salué l'autel au signal du Cérémoniaire, ils vont devant l'Évêque pour la bénédiction. L'ayant salué tous ensemble, ayant aussi salué le Chœur, s'ils sont à portée de le faire, ils se mettent tous à genoux devant l'Évêque, à l'exception de ceux qui seraient Chanoines, et le Diacre dit : *Jube, Domne, benedicere*[8]. L'Évêque donne la bénédiction[9]; puis ils se relèvent, font de

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 1. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 3, et Cér. des Év. expl., l. I, c. vii. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., et l. II, c. ix, n. 6. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.*, c. ix, n. 6 et 8.

nouveau les saluts convenables, et vont, comme à l'ordinaire, au lieu où se chante l'évangile[1].

68. Après l'évangile, le Sous-Diacre, au lieu de porter le livre à baiser au Célébrant, le porte à l'Évêque[2], et le Prêtre assistant[3] présente au Pontife le livre à baiser[4]. Le Diacre se rend à l'autel[5], et le Thuriféraire va présenter l'encensoir au Prêtre assitant, qui encense le Prélat[6]. On n'encense point le Célébrant[7].

69. A cette Messe, il doit y avoir sermon. A cet effet, le Prédicateur, après l'évangile, accompagné d'un Cérémoniaire, se rend aux pieds du Pontife et lui demande sa bénédiction en disant : *Jube, Domne, benedicere*. L'ayant reçue, il lui demande les indulgences en disant : *Indulgentias, Pater reverendissime*. Le Prélat accorde les indulgences accoutumées, puis le Prédicateur se retire et se rend à la chaire. Après le sermon, le Diacre chante le *Confiteor*[8] au pied de l'autel[9] et il publie les indulgences selon la forme donnée p. 245[10].

70. L'Évêque, sans quitter son trône, doit bénir l'eau à l'offertoire. Si le Sous-Diacre n'est pas à portée pour lui présenter la burette sans quitter l'autel, le Cérémoniaire le conduit devant le Prélat[11].

71. Après la récitation de l'*Agnus Dei*, le Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre à la place du Prêtre assistant, et ramène celui-ci à l'autel pour recevoir la paix du Célébrant. Le Prêtre assistant l'ayant reçue, le Cérémoniaire le conduit au trône ; lorsque le Prêtre assistant a donné la paix au Pontife, il le ramène à sa place ; le Sous-Diacre ayant reçu la paix du Prêtre assistant, le Cérémoniaire le conduit comme à l'ordinaire pour la porter au Chœur, et au retour il la reçoit lui-même après le Diacre[12].

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Tous les auteurs. — [7] Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXII, n. 8. — [9] S. C., 13 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 14, *Marsorum*. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Cær. Ep.*, l. I, c. V, n. 3, et Cér. des Év. expl., l. I, c. VII.

72. Après *Placeat*, il invite le Célébrant et ses Ministres à se retirer au côté de l'épître pour recevoir la bénédiction [1].

73. Nota 1°. Lorsque l'Évêque assiste à la Messe étant revêtu seulement de la cape, on observe tout ce qui vient d'être dit; mais le Prélat n'est encensé qu'à l'offertoire [2].

74. Nota 2°. Si le Prélat assiste à la Messe à sa stalle : 1° le Célébrant et ses Ministres, placés du côté de l'évangile et à demi tournés vers l'Évêque, font ensemble la confession; 2° l'Évêque ne bénit pas l'encens; il ne donne pas la bénédiction au Diacre ni au Sous-Diacre, ni la bénédiction à la fin de la Messe; il ne donne pas l'indulgence après le sermon; il ne baise pas le livre après l'évangile, il ne bénit point l'eau; 3° le Sous-Diacre reçoit la paix du Diacre à l'ordinaire, puis, lorsqu'il a reçu de ce dernier l'instrument de paix, le Cérémoniaire le conduit près du Pontife. Le Prêtre assistant ayant donné la paix au Prélat, le Cérémoniaire reçoit l'instrument des mains du Sous-Diacre et conduit le Prêtre assistant à sa place, où le Sous-Diacre, qui l'a suivi, lui donne la paix, puis il accompagne à l'ordinaire le Sous-Diacre qui porte la paix au Chœur [3].

75. Nota 3°. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Cérémoniaire et celui qui porte le bénitier accompagnent seuls le Célébrant, et ils vont au lieu où se trouve l'Évêque. Le reste de l'Aspersion se fait comme à l'ordinaire, mais les Ministres sacrés demeurent à l'autel : le Cérémoniaire accompagne le Célébrant avec le Porte-bénitier [4].

[1] Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. IX, n. 8. — [3] Ibid., l. I, c. V, n. 2. Cér. des Év. expl., l. I, n. 7. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXI, n. 3.

ARTICLE VI

Fonctions particulières du Cérémoniaire à la Messe de Requiem *et à l'Absoute.*

§ 1. — Fonctions du Cérémoniaire à la Messe de *Requiem*.

76. On n'encense pas l'autel à l'introït [1].

77. Après l'épître, le Sous-Diacre ne reçoit point la bénédiction [2]; le Cérémoniaire, ayant fait avec lui les révérences à l'autel et au Chœur, reçoit le livre des épîtres [3].

78. Pendant le chant de la prose, le Célébrant peut aller s'asseoir avec ses Ministres [4], soit avant de lire l'évangile [5], soit après l'avoir lu [6]. *Dans le premier cas*, le Célébrant ayant fini de lire la prose, le Cérémoniaire l'invite à se rendre à la banquette. Sur la fin de la prose, c'est-à-dire quand il n'en reste plus à chanter que cinq à six versets, il avertit les Ministres sacrés de revenir à l'autel (1); puis il prend le livre des évangiles qu'il donne au Diacre à l'ordinaire. Aussitôt que le Célébrant a lu l'évangile, il fait signe aux Acolytes de se rendre au bas des degrés, et l'on va chanter l'évangile [7]. *Dans le second cas*, le Cérémoniaire donne le livre au Diacre pendant que le Célébrant lit l'évangile. Lorsque celui-ci est revenu au milieu de l'autel, le Cérémoniaire l'invite à aller s'asseoir. A la strophe *Oro supplex*, il avertit le Diacre de se rendre à l'autel pour dire *Munda cor meum*. Quand celui-ci se relève, il fait signe au Sous-Diacre et aux Acolytes, vient avec eux au bas des degrés, et l'on se rend, avec les révérences accoutumées, au lieu où se chante l'évangile [8]. Il n'y a point d'encensement [9].

79. Après l'évangile, le Sous-Diacre ne porte pas le livre à

(1) V. p. 252, note 1.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 2. — [2] Ibid. — [3] Baldeschi et autres — [4] S. C., 16 mars 1791. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6, *in Osien. Responsiones*. — [5] Baldeschi. — [6] Merati et beaucoup d'autres. — [7] Baldeschi. — [8] Merati et autres. — [9] *Rub.* Ibid.

baiser au Célébrant[1]; mais le Cérémoniaire reçoit le livre et le reporte à la crédence[2].

80. On ne donne point le baiser de paix[3].

§ 2. — Fonctions du Cérémoniaire à l'Absoute.

81. Lorsqu'on doit faire l'Absoute après la Messe solennelle des Morts, le Cérémoniaire veille à ce que l'on apporte en temps convenable la chape du Célébrant[4].

82. Après le dernier évangile, il invite les Ministres sacrés à se rendre à la banquette[5]. Lorsqu'ils y sont arrivés, le Cérémoniaire, ou un autre par lui désigné, peut tenir la chape étendue devant le Célébrant pendant qu'il quitte la chasuble et le manipule, puis lui met la chape[6].

83. Il avertit alors le Sous-Diacre d'aller prendre la croix, et les Acolytes de prendre leurs chandeliers ; puis il fait signe au Thuriféraire et au Clerc qui porte le bénitier de se mettre en avant. Après les révérences requises à l'autel, le Cérémoniaire les conduit près du lit funèbre[7], où l'on se range comme il suit : le Thuriféraire et le Clerc portant le bénitier s'arrêtent entre le lit funèbre et l'autel, du côté de l'évangile[8]; le Sous-Diacre et les Acolytes vont par le côté de l'évangile se placer à la tête[9], laissant un peu de distance entre eux et le lit funèbre[10]; le Célébrant, avec le Diacre à sa gauche, se met aux pieds, un peu du côté de l'épître, tourné vers la croix, dont l'image doit être tournée vers l'autel[11], à moins que l'Absoute ne se fasse pour un Prêtre, le corps présent[12]. Le Clergé se range de manière que les moins dignes soient les plus rapprochés de la croix, et les plus dignes auprès du Célébrant. Si le lit funèbre était dans le chœur, le Clergé pourrait ne pas quitter les stalles[13].

84. Sur la fin du répons, le Cérémoniaire fait la révérence à l'autel, passe auprès du Diacre, reçoit sa barrette, la donne à

[1] Ibid.— [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Conséq. — [5] Conséq. — [6] Usage de Rome. — [7] Conséq. — [8] Plusieurs auteurs — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Quelques auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] S. C., 3 sept. 1746. Gardel., 4034 ou 4183, ad 2, *Massæ et Populoniæ*. — [13] Plusieurs auteurs

un Clerc [1], et fait bénir l'encens. Les Chantres et le Chœur ayant chanté *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, *Kyrie eleison*, il prend l'aspersoir des mains du Clerc chargé de le porter, le donne au Diacre, puis accompagne le Célébrant autour du lit funèbre [2]. En passant devant la croix que tient le Sous-Diacre, il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant fait l'inclination [3]. Revenu au pied du lit funèbre, il reçoit l'aspersoir des mains du Diacre, le rend au Clerc chargé de le porter, reçoit l'encensoir des mains du Thuriféraire, le remet au Diacre, et accompagne le Célébrant comme pour l'aspersion [4]. Étant revenu, il soutient, conjointement avec le Diacre, le livre devant le Célébrant, et, lorsque les Chantres ont chanté *Requiescant in pace*, il donne au Diacre sa barrette et celle du Célébrant, invite les Ministres inférieurs à se mettre en marche pour retourner à la sacristie. En arrivant près de l'autel, tous font la révérence requise [5].

ARTICLE VII

Office du Céréмoniaire à la Messe chantée sans Ministres sacrés avec les encensements (1).

§ 1. — Observations et règles générales.

85. Lorsqu'on doit bénir l'encens, soit à la sacristie, soit à l'autel, le Cérémoniaire prend la navette des mains du Thuriféraire, et présente au Célébrant la cuiller avec les baisers prescrits, disant en même temps : *Benedicite, Pater reverende*. Ensuite, ayant reçu la cuiller avec les baisers ordinaires, il rend la navette et la cuiller au Thuriféraire ; et, si alors on doit faire l'encensement, il baise le haut des chaînes, qu'il met dans la main gauche du Célébrant, lui met le bas dans la droite, qu'il baise en même temps, en l'élevant un peu des deux

(1) Nous avons exposé, p. 262, les motifs qui nous autorisent à tracer les cérémonies à observer à une Messe chantée sans Ministres sacrés, mais avec les encensements.

[1] Tous les auteurs. — [2] Quelques auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Quelques auteurs. — [5] Tous les auteurs.

mains. Pendant l'encensement, il soutient la partie postérieure de la chasuble vers les épaules, et fait la génuflexion toutes les fois que le Célébrant fait la révérence prescrite. Si le Célébrant fait lui-même la génuflexion, le Céremoniaire met aussitôt la main gauche sous son coude, appuyant la droite sur sa poitrine. Après l'encensement, le Céremoniaire reçoit l'encensoir, baisant d'abord la main du Célébrant, qu'il soutient de ses deux mains, puis, retenant dans la droite le bas des chaînes, et les prenant de la gauche par le haut, qu'il baise en même temps, il descend au bas des degrés pour encenser le Célébrant.

86. Si le Célébrant doit aller s'asseoir, le Cérémoniaire l'y invite par une inclination médiocre. Il va prendre à la banquette la barrette du Célébrant. Celui-ci étant arrivé, il élève la partie postérieure de la chasuble et lui présente sa barrette avec les baisers ordinaires, le salue et demeure debout, les bras croisés, à sa droite, de manière à être vu de tout le Chœur. Quand le Célébrant doit revenir à l'autel, le Cérémoniaire joint les mains, salue le Célébrant, reçoit sa barrette avec les baisers prescrits et le précède à l'autel. Après avoir fait la génuflexion avec lui, il revient au coin de l'épître.

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

87. Un quart d'heure environ avant la Messe, le Cérémoniaire se rend à l'église. Après une courte prière, il s'assure si tout est disposé, à l'église et la sacristie.

88. Lorsqu'il est temps de partir, le Cérémoniaire donne le signal du départ; puis il fait, avec les autres Ministres, la révérence requise à la croix et au Célébrant, et se met en marche, la tête nue, les mains jointes, à la suite des Acolytes. En entrant dans l'église, il présente l'eau bénite au Célébrant.

89. Si l'on fait l'entrée solennelle, aussitôt que le Célébrant est revêtu de ses ornements, le Cérémoniaire s'approche de lui avec le Thuriféraire pour la bénédiction de l'encens, comme il est dit n° 85, fait partir les Acolytes, et, lorsque le Clergé est

en marche, il fait signe au Célébrant de s'y mettre à son tour.

90. S'il y a des degrés à monter avant d'arriver à l'autel, il rélève les vêtements du Célébrant. Si le Clergé est au chœur, il le salue en arrivant, conjointement avec les autres Ministres (1).

91. A l'entrée du sanctuaire ou à l'arrivée du Célébrant à l'autel, il reçoit la barrette avec les baisers d'usage, fait la génuflexion conjointement avec lui et les Acolytes, et va placer la barrette du Célébrant sur la banquette; il se met ensuite à genoux au coin de l'épître, le visage tourné vers le côté de l'évangile. Il répond au Célébrant à demi-voix, fait les signes de croix accoutumés et les inclinations prescrites.

92. La confession finie, il monte à l'autel avec le Thuriféraire pour faire bénir l'encens, et observe ce qui est dit n° 85.

93. Après l'encensemeut de l'autel et du Célébrant, il lui indique de la main le commencement de l'introït; il s'incline à *Gloria Patri* et répond à *Kyrie eleison*.

94. Le Célébrant ayant dit le dernier *Kyrie*, si le chant de l'introït est achevé au chœur, et s'il y a assez de temps, le Cérémoniaire invite le Célébrant à aller s'asseoir, observant ce qui est dit n° 86.

95. Lorsque le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il invite, par une inclination médiocre, le Célébrant à retourner à l'autel, et observe ce qui est marqué n° 86. Si le Célébrant n'est pas assis quand le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il lui fait signe d'aller au milieu de l'autel.

96. Le Célébrant ayant récité le *Gloria in excelsis*, il l'invite à aller s'asseoir, comme il est marqué n° 86. Il prendra garde toutefois de ne pas le faire pendant que le Chœur chante les paroles *Adoramus te* ou *Gratias agimus tibi*. S'il est en chemin lorsqu'on chante ces paroles, il l'avertit de se retourner et de s'incliner vers l'autel. Si alors le Célébrant est assis, il l'avertit par une inclination de se découvrir; pour lui, il demeure debout et s'incline alors vers l'autel.

(1) S'il y a Aspersion, V. p. 577

97. Lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, il fait signe au Célébrant de retourner à l'autel, et observe ce qui est prescrit nº 86; puis il va l'assister au livre.

98. Le Cérémoniaire a dû désigner d'avance le Clerc qui doit chanter l'épître; on observe alors toutes les cérémonies accoutumées; s'il la chante lui-même, il se fait remplacer au livre.

99. Le Célébrant ayant achevé de lire le graduel et ce qui suit, le Cérémoniaire descend au bas des degrés. Si l'on chante au chœur une prose ou un trait qui soit long, il invite le Célébrant à aller s'asseoir, comme il est indiqué nº 86, et l'avertit de revenir à l'autel assez à temps pour la bénédiction de l'encens.

100. Au verset qui suit *Alleluia* ou au dernier verset du trait ou de la prose, il fait bénir l'encens de la manière indiquée nº 85. Il invite ensuite les Acolytes à venir se placer au bas des degrés. Il se rend lui-même au côté de l'épître, prend le Missel, vient à la gauche du premier Acolyte, fait la génuflexion conjointement avec les autres Ministres et va poser le livre au côté de l'évangile. Il se place à la gauche du Célébrant, et tourne au besoin le feuillet du Missel.

101. L'évangile fini, il approche le Missel près du milieu de l'autel, descend au bas des degrés, reçoit l'encensoir, encense le Célébrant et retourne au côté de l'épître, faisant la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel.

102. Quand le Célébrant, en récitant le *Credo*, dit le verset *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion; il fait aussi l'inclination à *simul adoratur* et le signe de la croix à *Et vitam;* puis il l'invite à aller s'asseoir, observant ce qui est prescrit nº 86. Lorsqu'on chante au chœur *descendit de cœlis*, il avertit le Célébrant de se découvrir et de s'incliner, puis il se met à genoux et incline la tête jusqu'à *et Homo factus est*. Après ces paroles, il se lève et salue le Célébrant pour l'avertir de se couvrir. A *simul adoratur*, il l'invite à se découvrir, et à ces mots *Et vitam*, ou un peu auparavant, il avertit le Célébrant de retourner à l'autel. Il vient ensuite près du Missel, et revient au coin de l'épître quand le Célébrant a lu l'offertoire.

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

103. Lorsque le Célébrant fait l'oblation du calice, le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire de faire bénir l'encens, et observe ce qui est prescrit n° 85. Après la bénédiction de l'encens, il assiste le Célébrant pendant l'encensement de l'autel, comme il est indiqué au même n° 85. Après avoir encensé le Célébrant, il rend l'encensoir au Thuriféraire; puis, ayant soin de faire la génuflexion en passant au milieu, il se rend auprès du Missel pour assister le Célébrant, lui indiquer à l'ordinaire les oraisons et tourner les feuillets.

104. Quand la préface est commencée, il veille à ce que les Acolytes ou les Clercs désignés pour cela aillent à la sacristie chercher les flambeaux.

105. Un peu avant la consécration, il fait la génuflexion, descend au coin de l'épître, met ou fait mettre de l'encens dans l'encensoir, se met à genoux en même temps que le Thuriféraire, et encense ou fait encenser par le Thuriféraire le saint Sacrement de trois coups à chaque élévation. Il veille à ce qu'on sonne la clochette de trois coups distincts, ayant soin de faire avec le Thuriféraire une inclination profonde avant et après chaque élévation.

106. Après la seconde élévation, il se lève et retourne auprès du Célébrant, où il fait la génuflexion en arrivant.

107. Il demeure près du Célébrant jusqu'au *Domine non sum dignus*. Il descend alors au coin de l'épître, où il reste à genoux jusqu'après la communion du Célébrant.

108. S'il y a communion, il récite le *Confiteor* pendant que le Célébrant prend le précieux Sang. Le Célébrant ayant dit *Indulgentiam*, si les Acolytes sont occupés à tenir les flambeaux, il tient la nappe de communion avec le Clerc qui a rempli l'office de Thuriféraire.

109. Lorsque le Missel a été transporté au côté de l'épître, après les ablutions, il se rend près du livre pour indiquer au Célébrant l'antienne de la communion.

110. Il demeure près du livre pendant que le Célébrant va au

milieu de l'autel pour dire *Dominus vobiscum*, puis il l'assiste à l'ordinaire. Après la dernière oraison, il ferme le livre, ou bien, si l'on doit dire un évangile propre, il le laisse ouvert, et le transporte au côté de l'évangile aussitôt que le Célébrant a chanté *Ite Missa est.*

111. Il assiste le Célébrant au dernier évangile. Lorsqu'il est terminé, il va prendre la barrette, revient faire avec lui les révérences d'usage et lui donne sa barrette avec les baisers prescrits.

112. Si la sortie doit être solennelle, il fait signe aux Acolytes de marcher en avant du Clergé, ou si elle ne l'est pas, il salue le Chœur avec tous les Ministres, et retourne à la sacristie à la suite des Acolytes.

ARTICLE VIII

Fonctions du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles.

§ 1. — Observations et règles générales.

113. Le Cérémoniaire doit se trouver à la sacristie quelque temps avant l'heure des Vêpres, pour être à même de préparer tout ce qui est nécessaire, veiller à ce que rien ne manque pour la célébration de l'Office, disposer les signets du livre de l'Officiant, et lui aider à se revêtir du surplis ou du rochet. Il doit penser à avertir le Clergé des Vêpres que l'on va chanter, des mémoires à faire, et de ce qu'il y a de particulier à l'Office[1].

114. Lorsqu'il est temps de partir, le Cérémoniaire donne le signal du départ; puis il fait, avec les autres Ministres, la révérence convenable à la croix et à l'Officiant, et se met en marche [2], la tête nue [3] et les mains jointes, à la suite des Acolytes [4].

115. Si l'on fait l'entrée solennelle, il fait d'abord partir les Acolytes; puis, lorsque le Clergé est en marche, il invite l'Officiant à s'y mettre à son tour [5].

[1] Baldeschi et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] S. C., 17 juillet 1734. Gardel., 3874 ou 4024, *Nullius Putignani.* — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi.

§ 2 — Office du Cérémoniaire lorsqu'il n'y a point de Chapiers.

116. Le Cérémoniaire se met près de l'Officiant pour aller à l'autel, et lui présente l'eau bénite. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion sur le pavé, à la droite de l'Officiant, et se met à genoux à son côté [1] pour réciter *Aperi* [2].

117. La prière achevée, il avertit, par une inclination médiocre, l'Officiant de se lever, fait de nouveau la génuflexion en même temps que l'Officiant fait la révérence convenable, salue le Chœur de chaque côté avec lui et l'accompagne à son siége [3], se place à sa droite, lui fait une inclination médiocre, et l'invite à s'asseoir pendant quelque temps. Il l'avertit alors de se lever et reçoit sa barrette avec les baisers accoutumés [4].

118. Quand l'Officiant entonne *Deus in adjutorium*, le Cérémoniaire soulève un peu le côté droit de la chape, pour qu'il puisse faire plus commodément le signe de la croix [5]. A *Gloria Patri*, il avertit l'Officiant de s'incliner, et se tient lui-même, pendant ce temps, incliné vers l'autel [6].

119. Lorsqu'on chante *Sicut erat*, il indique à l'Officiant la première antienne, et avertit les Chantres de la lui annoncer [7].

120. Le premier psaume étant entonné, il avertit l'Officiant de s'asseoir [8], lui donne sa barrette [9], et s'assied lui-même sur un siége à proximité de l'Officiant [10].

121. A la fin de chaque psaume, il se lève et avertit l'Officiant de se découvrir pendant le chant du *Gloria Patri*, puis il s'incline vers l'autel. Il fait de même toutes les fois qu'il faut se découvrir [11].

122. Le Cérémoniaire peut avertir et accompagner les Chantres lorsqu'ils vont annoncer une antienne [12]. Alors il va leur

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6. et l. II, c. III, n. 1 et 2. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4 et 5. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] Ibid., l. II, c. III, n. 5. — [6] Ibid., n. 6, et l. II, c. I, n. 6. — [7] Ibid. — [8] Ibid., l. I, c. v, n. 6, et l. II, c. I, n. 7. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Baldeschi. — [11] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6. — [12] Rép. du Card Préf. de la S. C., 3 oct. 1851.

faire une inclination, les accompagne devant celui qui doit l'entonner et le salue en arrivant. Si l'Office est double, il demeure tourné vers lui jusqu'à ce qu'il ait entonné l'antienne; mais, si l'Office est semi-double, comme alors l'antienne ne se chante pas en entier avant le psaume, il reconduit les Chantres à leurs places pour l'intonation du psaume [1] (1). Avant de les quitter, il leur fait une inclination [2].

123. Vers la fin du dernier psaume, il avertit les Acolytes d'allumer leurs cierges [3]. Pendant qu'on répète l'antienne, il les invite à venir devant l'Officiant; et, lorsqu'elle est près de finir, il s'approche de l'Officiant, le salue conjointement avec eux, l'invite à se lever pour chanter le capitule, reçoit sa barrette avec les baisers ordinaires, et son livre, s'il en a un; il lui indique le capitule dans le livre qui est ouvert devant lui [4].

124. Lorsque le Chœur répond *Deo gratias*, le Cérémoniaire invite les Chantres à venir annoncer à l'Officiant l'intonation de l'hymne [5].

125. Si l'on chante l'hymne *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, aussitôt que l'Officiant l'a entonnée, le Cérémoniaire l'avertit de se mettre à genoux. Lorsque cette strophe est terminée, il l'invite à se relever [6].

126. Après l'intonation de l'hymne, ou, si c'est *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, après la première strophe, il avertit les Acolytes de se retirer [7].

127. Pendant la dernière strophe de l'hymne, il avertit les Chantres pour le chant du verset, puis vient près de l'Officiant et lui indique l'intonation de l'antienne de *Magnificat*. L'antienne étant entonnée, si l'Office est double, il l'avertit de s'asseoir, et lui donne sa barrette avec les baisers d'usage [8].

128. Vers la fin de l'antienne, si l'Office est double, il s'ap-

(1) V. p. 281, note 2.

[1] Quelques auteurs. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., et l. II, c. III, n. 9. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid., et l. II, c. I, n. 12. — [7] Ibid. — [8] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., l. II, c. III, n. 10.

proche de l'Officiant, l'avertit de se lever, reçoit sa barrette avec les baisers ordinaires [1], et soutient le bord de la chape pendant qu'il fait le signe de la croix à *Magnificat* [2]; puis il pose le livre et la barrette de l'Officiant sur son siége ou sur son prie-Dieu [3].

129. Il accompagne ensuite l'Officiant à l'autel, faisant, avant de partir, le salut au Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile [4] (1).

130. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion à la droite de l'Officiant, monte à l'autel avec lui en relevant le bas de sa soutane et le bord de la chape, et fait bénir l'encens de la manière indiquée n° 11 [5].

131. Aussitôt que l'Officiant a mis et bénit l'encens, le Cérémoniaire reprend la cuiller, rend la navette au Thuriféraire, et présente l'encensoir à l'Officiant. Pendant que celui-ci fait l'encensement, le Cérémoniaire soulève la chape par le côté, et fait la génuflexion, aussi bien que le Thuriféraire, toutes les fois qu'en passant au milieu de l'autel l'Officiant la fait lui-même ou s'incline profondément [6].

132. Lorsque l'encensement est fini, il reprend l'encensoir et le remet au Thuriféraire; puis il monte de nouveau sur le marchepied, et, ayant fait l'inclination à la croix avec l'Officiant, il descend, fait la génuflexion sur le pavé, salue le Chœur, et accompagne l'Officiant à son siége, comme au commencement de l'Office, ainsi qu'il est dit n° 117, reçoit l'encensoir, et l'encense de trois coups à l'ordinaire. Ayant ensuite rendu l'encensoir au Thuriféraire [7], il se tient auprès de l'Officiant pour lui indiquer ce qu'il doit lire ou chanter. Il est lui-même encensé après le Clergé [8]. Si l'on doit encenser quel-

(1) On suppose l'Officiant à la banquette. Comme à la Messe, il salue d'abord le côté de l'épître en quittant la banquette, puis le côté de l'évangile après avoir fait quelques pas vers l'autel. (Voir p. 200.)

[1] Ibid. — [2] Ibid., l. I, c. v, n. 5. — [3] Conséq. de la Rubr. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] Baldeschi et autres.

que autre autel, il observe ce qui est prescrit part. V, sect. I, chap. I, art. 4, § 5, p. 286.

133. Lorsqu'on répète l'antienne de *Magnificat*, le Cérémoniaire avertit l'Officiant de s'asseoir [1], lui donne sa barrette et s'assied lui-même. Vers la fin, il revient près de l'Officiant pour recevoir sa barrette, et reste près de lui pour lui indiquer les oraisons [2].

134. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, le Cérémoniaire lui rend sa barrette, salue le Chœur avec lui, et l'accompagne à l'autel. Il fait à sa droite la génuflexion sur le pavé, puis l'accompagne à la sacristie [3].

135. Si l'on ne dit pas les Complies, après avoir fait la génuflexion, on récite *Pater noster* [4]; puis le Cérémoniaire indique à l'Officiant le verset *Dominus det* et l'antienne à la sainte Vierge, qu'il doit commencer, et qui se dit debout ou à genoux, selon le temps [5]; puis il l'accompagne à la sacristie [6].

136. Si la sortie doit être solennelle, il fait signe aux Acolytes de marcher devant le Clergé. Si elle ne l'est pas, il salue le Chœur avec tous les Ministres, et retourne à la sacristie à la suite des Acolytes [7].

137. Arrivé à la sacristie, il se place comme avant les Vêpres, salue la croix et l'Officiant, et le Clergé si la sortie a été solennelle, et aide à l'Officiant à se déshabiller [8].

§ 3. — Office du Cérémoniaire lorsqu'il y a des Chapiers.

138. Le Cérémoniaire, pour aller à l'autel, précède les Chapiers. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion sur le pavé, à la droite du premier Chapier, ou de l'avant-dernier, s'ils sont plus de deux (1), et se met à genoux à son côté pour réciter *Aperi* [9].

(1) Ni le Cérémonial des Évêques ni les auteurs ne font mention de la

[1] Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6, et l. II, c. III, n. 13. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 15. — [6] Tous les auteurs. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Baldeschi et autres. — [9] Ibid.

139. La prière achevée, il avertit, par une inclination médiocre, l'Officiant de se lever, fait de nouveau la génuflexion en même temps que l'Officiant et les Chapiers font la révérence convenable, salue le Chœur de chaque côté avec eux, et les accompagne près du siége de l'Officiant [1], se place à sa droite, lui fait une inclination médiocre, et l'invite à s'asseoir pendant quelques instants. Il l'avertit alors de se lever, et reçoit sa barrette avec les baisers accoutumés [2].

140. Quand l'Officiant entonne *Deus in adjutorium*, si le premier Chapier n'est pas tout près de celui-ci, le Cérémoniaire soulève un peu le côté droit de la chape pour qu'il puisse faire plus commodément le signe de la croix [3]. A *Gloria Patri*, il avertit l'Officiant et les Chapiers de s'incliner, et se tient lui-même, pendant ce temps, incliné vers l'autel [4].

141. Lorsqu'on chante *Sicut erat*, il indique à l'Officiant la première antienne et invite le premier Chapier à venir la lui annoncer; puis il salue l'Officiant conjointement avec les Chapiers, et les conduit à leurs places [5].

142. Le premier psaume étant entonné, il avertit l'Officiant de s'asseoir, lui donne sa barrette, et s'assied lui-même sur un siége à proximité de l'Officiant [6].

143. A la fin de chaque psaume, il se lève et avertit l'Officiant et les Chapiers de se découvrir pendant le chant du *Gloria Patri*, puis il s'incline vers l'autel. Il fait de même toutes les fois qu'il faut se découvrir [7].

144. Le Cérémoniaire peut avertir et accompagner ceux qui vont annoncer les antiennes [8]. S'il n'y a que deux Chapiers, ce sont les Chantres; s'il y a quatre Chapiers, ce sont les deux

place que doit occuper le Cérémoniaire lorsque l'Officiant et les Chapiers se mettent à genoux au bas de l'autel; Baldeschi seul dit qu'il se met à la droite, mais il suppose qu'il n'y a pas de Chapiers.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6, et l. II, c. III, n. 4 et 5. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [4] V. n. 120. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] V. n. 120. — [7] V. n. 121. — [8] V. n. 122.

derniers; s'il y en a six, ce seront encore les deux derniers[1], ou bien, alternativement, le troisième et le quatrième, et les deux derniers[2]. Alors, il va leur faire une inclination, les accompagne devant celui qui doit l'entonner, et le saluent en arrivant. Si l'Office est double, il demeure tourné vers lui jusqu'à ce qu'il ait entonné l'antienne; mais, si l'Office est semi-double, comme alors l'antienne ne se chante pas en entier avant le psaume, il les reconduit à leurs places pour l'intonation du psaume. Avant de quitter celui qui a entonné l'antienne, il lui fait une inclination[3].

145. Vers la fin du dernier psaume, il avertit les Acolytes d'allumer leurs cierges. Pendant qu'on répète l'antienne, il les invite[4], ainsi que tous les Chapiers, à venir devant l'Officiant[5]. Il salue l'Officiant conjointement avec eux, puis il s'approche de lui, l'invite à se lever pour chanter le capitule, reçoit sa barrette avec les baisers ordinaires, et son livre, s'il en a un; il lui indique le capitule dans le livre qui est ouvert devant lui[6].

146. Lorsque le Chœur répond *Deo gratias*, le Cérémoniaire invite le premier Chapier à annoncer à l'Officiant l'intonation de l'hymne[7].

147. Si l'on chante l'hymne *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, aussitôt que l'Officiant l'a entonnée, le Cérémoniaire l'avertit de se mettre à genoux, ainsi que les Chapiers. Lorsque cette strophe est terminée, il l'invite à se relever[8].

148. Après l'intonation de l'hymne, ou si c'est *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, après la première strophe, il avertit les Acolytes de se retirer[9] et reconduit les Chapiers à leurs places[10].

149. Pendant la dernière strophe de l'hymne, il avertit les

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 9. — [3] V. n. 124. — [4] V. n. 125. — [5] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., l. II. Ibid., n. 9. — [6] V. n. 125. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Ibid., l. II, c. I, n. 12. — [9] V. n. 128. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., c. III, n. 9.

Chantres [1], ou les deux derniers Chapiers, s'ils sont plus de deux, pour le chant du verset. Il invite ensuite les Chapiers à venir devant l'Officiant, puis le premier à lui annoncer l'antienne du *Magnificat*, qu'il indique à l'Officiant [2]. L'antienne étant entonnée, si l'Office est double, il l'avertit de s'asseoir et lui donne sa barrette avec les baisers d'usage [3], et reconduit les Chapiers à leurs places [4].

150. Vers la fin de l'antienne, si l'Office est double, il s'approche de l'Officiant, l'avertit de se lever, reçoit sa barrette avec les baisers ordinaires [5], et, si le premier Chapier n'est pas près de l'Officiant [6], il soutient le bord de la chape pendant qu'il fait le signe de la croix à *Magnificat;* puis il pose le livre et la barrette de l'Officiant sur son siége ou sur son prie-Dieu [7].

151. Il va ensuite inviter les Chapiers à venir devant l'Officiant pour l'accompagner à l'encensement de l'autel [8]. Arrivé devant l'Officiant, il le salue en même temps que les Chapiers [9]. Il les conduit à l'autel, faisant, avant de partir, le salut au Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile [10].

152. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion [11] à la droite de l'avant-dernier Chapier [12], puis se rend avec le Thuriféraire derrière l'Officiant pour faire bénir l'encens, comme il est dit n° 11 [13]. Après quoi il fait la génuflexion avec le Thuriféraire, et descend sur le pavé du côté de l'épître [14], ou, s'il est nécessaire, il va au côté de l'évangile pour soutenir, pendant l'encensement, le chandelier du second Acolyte [15].

153. Après l'encensement de l'autel, le Cérémoniaire fait la génuflexion en même temps que les autres Ministres font la révérence convenable, et reconduit l'Officiant et les Chapiers comme au commencement de l'Office, ainsi qu'il est marqué

[1] V. n. 129. — [2] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., l. II. Ibid., n. 10. — [3] V. n. 129. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] V. n. 130. — [6] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid., n. 5. — [7] V. n. 130. — [8] *Cær. Ep.* Ibid — [9] Plusieurs auteurs. — [10] V. n. 131. — [11] V. n. 132. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] V. n. 131. — [14] Plusieurs auteurs. — [15] Quelques auteurs.

n° 137 [1], ou bien, si l'on doit encenser d'autres autels, il observe ce qui est indiqué part. V, sect. I, chap. I, art. 4, § 5, p. 286. Lorsque l'Officiant a été encensé par le premier Chapier [2], et que celui-ci a rendu l'encensoir au Thuriféraire, il conduit les Chapiers à leurs siéges [3] et revient près de l'Officiant pour lui indiquer ce qu'il doit lire ou chanter. Il est lui-même encensé après le Clergé [4].

154. Lorsqu'on répète l'antienne de *Magnificat*, le Cérémoniaire avertit l'Officiant de s'asseoir, lui donne sa barrette, et s'assied lui-même [5]. Vers la fin de la même antienne, il va inviter les Chapiers et les Acolytes à venir devant l'Officiant [6], revient près de celui-ci pour recevoir sa barrette, et reste près de lui pour lui indiquer les oraisons [7].

155. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, le Cérémoniaire lui rend sa barrette, salue le Chœur conjointement avec lui, les Chapiers et les Acolytes, et ils vont à l'autel. Il fait la génuflexion sur le pavé à la droite de l'avant-dernier Chapier, et précède les Chapiers à la sacristie [8].

156. Si l'on ne dit pas les Complies, après avoir fait la génuflexion, on récite *Pater noster*; puis le Cérémoniaire indique à l'Officiant le verset *Dominus det* et l'antienne à la sainte Vierge, qu'il doit commencer, et qui se dit debout ou à genoux, selon le temps, puis il précède les Chapiers à la sacristie [9].

157. Si la sortie doit être solennelle, il fait signe aux Acolytes de marcher devant le Clergé. Si elle ne l'est pas, il salue le Chœur avec tous les Ministres et retourne à la sacristie à la suite des Acolytes [10].

158. Arrivé à la sacristie, il se place comme avant les Vêpres, salue la croix et l'Officiant, et le Clergé, si la sortie a été solennelle, et aide à l'Officiant à quitter ses ornements [11].

[1] V. n. 132. — [2] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., l. II. Ibid., n. 11. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] V. n. 132. — [5] V. n. 133. — [6] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., l. II. Ibid., n. 13. — [7] V. n. 133. — [8] V. n. 134. — [9] V. n. 135. — [10] V. n. 136. — [11] V. n. 137.

ARTICLE IX

Fonctions particulières du Cérémoniaire aux Vêpres en présence du très-saint Sacrement exposé.

159. Le Cérémoniaire aura soin de bien s'instruire des règles posées part. V, sect. I, ch. II, p. 287 [1].

160. Le Cérémoniaire reçoit la barrette de l'Officiant aussitôt que celui-ci est en vue du très-saint Sacrement. Pendant l'Office, il la dépose en lieu convenable [2].

161. Si l'on doit donner la Bénédiction du très-saint Sacrement immédiatement après les Vêpres, le Cérémoniaire veille à ce que le Thuriféraire et les Porte-flambeaux se trouvent à temps à l'autel [3].

ARTICLE X

Fonctions particulières du Cérémoniaire aux Vêpres des Morts le premier jour de novembre.

162. Le Cérémoniaire veille à ce que tout soit disposé comme il est indiqué part. V, sect. I, ch. IV, p. 292.

163. Dès que le premier psaume est commencé, le Cérémoniaire donne à l'Officiant sa barrette et demeure assis à sa place jusqu'au commencement de *Magnificat* [4].

164. Lorsqu'on est sur le point d'entonner *Magnificat*, il reçoit la barrette de l'Officiant et l'invite à se lever. Après *Et lux perpetua*, il l'invite à s'asseoir et lui donne sa barrette. Vers la fin de l'Antienne, il reçoit sa barrette et lui fait signe de se mettre à genoux pour les prières [5].

165. Pendant que le Chœur répond *Et clamor meus ad te veniat*, le Cérémoniaire invite l'Officiant à se lever. Les chantres ayant chanté *Requiescant in pace*, il donne le signal pour sortir [6].

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] Conséq. — [4] Conséq. — [5] Conséq. — [6] Conséq.

ARTICLE XI

Fonctions du Cérémoniaire à l'Exposition et à la Reposition du très-saint Sacrement.

§ 1. — De l'Exposition.

166. Le Cérémoniaire devra d'abord observer ou faire observer ce qui est marqué part. VI, ch. IV, art. 1, p. 308.

167. Si le saint Sacrement repose à l'autel où il doit être exposé, le Cérémoniaire, ayant conduit à cet autel le Prêtre qui doit faire l'Exposition, reçoit sa barrette en arrivant, fait avec lui la génuflexion sur le pavé, et se met à genoux sur le plus bas degré. Lorsque celui qui fait l'exposition est descendu au bas des degrés, le Cérémoniaire fait, conjointement avec le Prêtre, une inclination profonde, et fait mettre l'encens, observant ce qui est prescrit nº 11. 2º S'il fallait apporter le saint Sacrement d'un autre autel, le Cérémoniaire prend le voile et l'*ombrellino*, et conduit à l'autel du saint Sacrement un Prêtre en étole avec deux ou plusieurs Céroféraires. Arrivés à l'autel, ils font la génuflexion, le Cérémoniaire reçoit la barrette du Prêtre et se met à genoux. Quand le Prêtre, après avoir tiré le saint Sacrement du tabernacle, s'est mis à genoux, le Cérémoniaire lui met le voile, puis il se met à sa suite en portant l'*ombrellino* ouvert au-dessus du saint Sacrement. Il lui ôte le voile avant l'encensement. L'Exposition faite, il reconduit le Prêtre à la sacristie [1].

§ 2. — De la Reposition.

168. On chante au chœur les deux strophes *Tantum ergo* et *Genitori Genitoque*. A ces mots : *Tantum ergo Sacramentum Veneremur cernui* on incline la tête. Puis le Cérémoniaire vient derrière le Prêtre pour faire mettre l'encens, comme il est dit nº 11 [2]. Il observe ensuite ce qui est prescrit part. VI, ch. IV, art. 2, p. 311.

[1] Baldeschi. — [2] Conséq.

169. Quand le Prêtre a chanté l'oraison, il lui met le voile sur les épaules et se met à genoux. Si le Prêtre doit lui-même prendre le saint Sacrement, il attend, pour lui mettre le voile, qu'il ait deposé le saint Sacrement sur l'autel et se soit mis à genoux sur le bord du marchepied[1].

170. Après la Bénédiction, quand le Prêtre s'est mis à genoux sur le bord du marchepied, le Céremoniaire lui ôte le voile[2].

171. Lorsque le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, et quand il en est temps, le Céremoniaire donne le signal du départ[3].

ARTICLE XII

Fonctions du Céremoniaire aux Processions.

172. Le Céremoniaire n'a point de place fixe dans les Processions; comme il est spécialement chargé de veiller à ce que tout s'y passe avec ordre, il doit se porter avec gravité et modestie dans tous les endroits où sa présence peut être utile[4].

173. Pendant les Processions le Céremoniaire doit toujours avoir la tête découverte[5].

ARTICLE XIII

Fonctions particulières du Céremoniaire le jour de la fête de la Purification.

174. En arrivant à l'autel, le Céremoniaire, ayant posé les barrettes sur la banquette, découvre les Cierges[6].

175. Au commencement des oraisons, il veille à ce que le Thuriféraire prépare son encensoir; puis, vers la fin, il avertit le premier Acolyte de prendre le bénitier et l'aspersoir. Après

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Conséq. — [4] S. C., 30 août 1602. Gardel., 17 ou 163, *in Patavina*. — [5] S. C., 17 juillet 1734. Gardel., 3874 ou 4024. *Nullius Putignani*. — [6] Plusieurs auteurs.

la cinquième oraison, il fait mettre et bénir l'enceus[1], faisant la génuflexion sur le pavé avant et après[2].

176. La Bénédiction des Cierges terminée, il avertit le Célébrant de se rendre au milieu de l'autel avec ses Ministres. Il a eu soin de prévenir un second Cérémoniaire, qui doit avertir et accompagner au sanctuaire le plus digne du Chœur, qui, sans étole, doit se trouver en temps convenable sur le degré pour donner le Cierge au Célébrant. Ce second Cérémoniaire doit, après avoir fait les révérences d'usage, le reconduire à sa place et faire ensuite venir le Clergé dans l'ordre convenable. Il reçoit son Cierge après tous les membres du Clergé[3].

177. Le Cérémoniaire a dû charger un ou deux Acolytes du soin d'allumer les Cierges du Clergé pour la Procession, vers la fin de leur Distribution[4].

178. Lorsque la Distribution est finie, le Cérémoniaire avertit le Célébrant de se rendre au coin de l'épître, et, pendant la dernière oraison, il veille à ce que le Thuriféraire aille préparer son encensoir. A la fin de l'oraison, il fait mettre et bénir l'encens, fait signe au Sous-Diacre d'aller prendre la croix de Procession, qui lui est présentée par le second Cérémoniaire; puis il allume le Cierge du Célébrant et le donne au Diacre. Il les invite ensuite à se rendre au milieu de l'autel, avertit le Diacre de chanter *Procedamus in pace*; et, lorsque le Chœur a répondu *In nomine Christi, Amen*, il donne le signal du départ. Il invite en même temps le Célébrant et le Diacre à descendre au bas des degrés, remet au Diacre, après les révérences convenables à l'autel, la barrette du Célébrant, afin que le Diacre la lui présente, lui donne alors la sienne, puis il observe ce qui est dit nos 172 et 173[5].

179. En rentrant au sanctuaire, le Cérémoniaire reçoit les Cierges du Célébrant et du Diacre et les dépose en lieu convenable, puis il les invite à se rendre à la banquette, reçoit la chape du Célébrant[6], peut la tenir ou la faire tenir étendue

[1] Conséq. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] Tous les auteurs.

devant lui pendant qu'il prend les ornements blancs[1], et la fait porter à la sacristie avec les ornements violets des Ministres sacrés[2].

180. Il a soin de présenter au Célébrant son Cierge allumé, afin qu'il le tienne pendant que l'on chante l'évangile, pourvu que la Messe soit celle de la sainte Vierge[3]. Si la Messe était celle du dimanche, on n'allumerait pas les Cierges pendant la Messe[4]. Dans le premier cas, il veille à ce qu'un Acolyte allume également ceux du Clergé, et de plus depuis le *Sanctus* jusqu'à la communion[5].

181. Si l'Évêque faisait lui-même la Bénédiction et la Distribution des Cierges, le Cérémoniaire inviterait le plus digne des Chanoines à venir remettre le Cierge bénit au Pontife, qui le donne à tenir près de l'autel à un de ceux qui l'accompagnent[6]. Le Cérémoniaire observe ce qui est dit nos 177 et 178. Le Prélat quitte ses ornements au bas de l'autel, et la Messe commence comme à l'ordinaire[7]; pour cela, il veille à ce que le Célébrant et ses Ministres arrivent en temps convenable[8].

ARTICLE XIV

Fonctions particulières du Cérémoniaire le Mercredi des Cendres.

182. Le Cérémoniaire observe tout ce qui a été dit pour la fête de la Purification, nos 174, 175 et 176[9].

183. Lorsque le Prêtre qui a imposé les Cendres au Célébrant se retire, le Cérémoniaire reçoit le vase des Cendres des mains du Diacre, si celui-ci ne le dépose pas sur l'autel, et il le lui rend après que le Célébrant lui a imposé les Cendres. Il reçoit les Cendres à son tour, en même temps que le Thuriféraire; puis, la Distribution terminée, il reprend le vase des Cendres et le porte sur la crédence[10] : il va ensuite au coin de l'épître; puis, le Chœur ayant répondu *Amen* à l'oraison *Concede nobis*, il invite le Célébrant à se rendre à la banquette, où il reçoit

[1] Usage de Rome. — [2] Tous les auteurs.— [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 17. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 8. — [7] Ibid., n. 19. — [8] Conséq. — [9] Conséq. — [10] Baldeschi et autres.

la chape [1], qu'il peut tenir ou faire tenir étendue devant lui pendant qu'il prend le manipule et la chasuble [2], puis il la fait porter à la sacristie [3].

184. Le Chœur se met à genoux pendant les oraisons et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* [4], ainsi que pendant le troisième verset du trait *Adjuva nos* [5]. A cet effet, au verset *Domine ne memineris*, il fait bénir l'encens pour l'évangile, et avertit les Acolytes de venir se ranger au bas des degrés. Quand le Chœur chante *facti sumus nimis*, il invite le Célébrant et ses Ministres à descendre sur le second degré, et tous à se mettre à genoux. Pendant ce temps, le Diacre doit réciter *Munda cor meum*. Le trait achevé, il fait signe au Diacre de demander la bénédiction, puis on se rend au lieu accoutumé avec les révérences d'usage pour le chant de l'évangile [6].

185. Si l'Évêque faisait lui-même la Bénédiction et la Distribution des Cendres, il observerait encore ce qui est prescrit n° 181; seulement, il veillera alors à ce que le Célébrant et ses Ministres se trouvent à la banquette et sans manipule dès l'arrivée du Prélat [7]. Il invitera le Sous-Diacre à présenter au Pontife le vase des Cendres pendant la Bénédiction et la Distribution. Il accompagne le Célébrant, qui doit imposer les Cendres à l'Évêque, puis le reconduit lorsque lui-même les a reçues [8].

ARTICLE XV

Fonctions particulières du Cérémoniaire le dimanche des Rameaux.

186. Au commencement de la première oraison, le Cérémoniaire fait signe au Sous-Diacre de quitter sa chasuble pliée, si l'on s'en sert, lui donne le livre pour chanter la leçon, et observe tout ce qui est prescrit pour le chant de l'épître à la Messe solennelle. Après l'épître, il l'accompagne, avec les saluts d'usage, pour recevoir la bénédiction du Célébrant [9].

187. Au commencement du répons, il veille à ce que le Thu-

[1] Conséq. — [2] Usage de Rome. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 4. — [5] Rub. du jour. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n 3. — [8] Ibid., n. 5. — [9] Conséq.

riféraire prépare son encensoir, puis avertit le Diacre de descendre au bas des degrés pour quitter, si l'on s'en sert, la chasuble pliée, et mettre la grande étole[1]. Il lui remet alors le livre[2], on bénit l'encens au coin de l'épître, et l'évangile se chante comme à la Messe solennelle[3].

188. Pour la Bénédiction et la Distribution des Rameaux, comme pour la Procession, le Cérémoniaire observe tout ce qui est prescrit pour le jour de la fête de la Purification, sauf ce qui est indiqué n°s 179 et 180[4].

189. Lorsque la Procession est près de la porte de l'église, le Cérémoniaire veille à ce que les Chantres la ferment après être entrés; il fait arrêter le Sous-Diacre et tout le Clergé. Le chant terminé, il avertit le Sous-Diacre de frapper à la porte, qui doit s'ouvrir aussitôt[5].

190. En entrant dans le sanctuaire, il invite le Célébrant et le Diacre à faire à l'autel la révérence convenable. Il va ensuite à la banquette, reçoit du Diacre le Rameau du Célébrant et le sien, puis la chape du Célébrant[6], qu'il peut tenir ou faire tenir étendue devant lui pendant qu'il prend le manipule et la chasuble[7], met ou fait mettre chaque objet en lieu convenable[8], et l'on commence la Messe[9].

191. Au commencement de l'oraison, il avertit le Sous-Diacre de quitter la chasuble pliée, s'il s'en sert; puis, s'il n'y a pas d'autres Clercs pour le faire, il fait signe aux Acolytes de se rendre à la sacristie pour aider aux Diacres de la passion à se revêtir de leurs ornements[10].

192. Pendant l'épître, il fait la génuflexion avec le Sous-Diacre, lorsqu'il chante *omne genu flectatur*[11].

193. Quand le Célébrant a lu le trait, il l'invite à aller s'asseoir[12].

194. Pendant l'épître ou pendant le trait, le second Cérémoniaire conduit à la sacristie les trois Diacres de la Passion.

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] Rub. du jour. — [4] Rub. du jour et les auteurs. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] Usage de Rome. — [8] *Cær. Ep.*, l. I. c. v, n. 1. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] Conséq. — [12] Tous les auteurs.

Quand ils ont pris leurs ornements, il fait avec eux les révérences convenables et les conduit au chœur ou au sanctuaire, marchant devant eux. Il reçoit leurs barrettes en entrant, ayant soin de faire avec eux les révérences convenables à l'autel, au Célébrant et au Chœur. Il se tient ensuite près d'eux à une banquette sur laquelle il a mis leurs barrettes [1].

195. A la fin du trait, le Cérémoniaire invite le Célébrant à revenir au coin de l'épître par le plus court chemin. Il présente alors au Diacre son Rameau et celui du Célébrant, donne au Sous-Diacre le sien, puis il se tient au livre pendant que le Célébrant lit la passion. Lorsqu'il a fini, le Cérémoniaire descend à sa place, et, toutes les fois que l'on prononce le nom de Jésus, il invite les Ministres sacrés à s'incliner vers la croix; et à ces paroles *emisit spiritum*, il leur fait signe de se mettre à genoux au lieu où ils sont, tournés vers l'autel, pendant l'espace d'un *Pater*, après quoi il donne le signal pour se relever [2].

196. Après le chant de la Passion, le second Cérémoniaire reprend les barrettes des trois Diacres et les reconduit à la sacristie avec les saluts d'usage. Pendant ce temps, le Cérémoniaire veille à ce que le Thuriféraire prépare son encensoir [3].

197. Lorsque les trois Diacres sont partis, le Cérémoniaire reçoit les Rameaux du Diacre et du Sous-Diacre, puis celui du Célébrant de la main du Diacre; et, pendant que le Célébrant lit l'évangile, il invite le Diacre à quitter, s'il s'en sert, la chasuble pliée et à prendre la grande étole, lui donne ensuite le livre; le reste se fait comme à l'ordinaire; mais les Acolytes vont à l'évangile les mains jointes, ou portant leurs Rameaux, si c'est l'usage [4]. On continue la Messe comme à l'ordinaire [5].

198. Si l'Évêque fait la Bénédiction ou la Distribution des Rameaux, tout se fait comme au jour de la fête de la Purification, n° 181. On observe également ce qui vient d'être dit pour les prières qui précèdent la Bénédiction, et l'épître et l'évangile se chantent avec les mêmes cérémonies qu'à la Messe [6].

[1] Baldeschi et autres. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Rub. du jour. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c xxi, n. 1.

ARTICLE XVI

Fonctions du Cérémoniaire à l'Office des Ténèbres.

199. Le Cérémoniaire donne le signal pour se rendre au chœur. Les plus dignes du Clergé marchent les premiers[1].

200. Le Cérémoniaire, ou un autre Clerc, éteint après chaque psaume les cierges du chandelier triangulaire[2]. Après le premier psaume, il éteint le dernier cierge du côté de l'évangile, à la fin du second psaume, il éteint le dernier du côté de l'épître, et ainsi de suite à la fin de chaque psaume, ne laissant allumé que le cierge du milieu[3].

201. Pendant qu'on répète l'antienne du troisième psaume du premier nocturne, le Cérémoniaire va inviter, par une simple inclination, celui qui doit chanter la première lamentation; il se met à sa gauche et le conduit devant le pupitre des leçons. Ils font tous deux, en arrivant, la génuflexion à la croix et le salut au Chœur. La leçon finie, ils font de nouveau la génuflexion et le salut au Chœur, et le Cérémoniaire l'accompagne à sa place; après l'avoir salué, il retourne au pupitre jusqu'à ce qu'on ait chanté le répons et son verset; au commencement de la reprise, il va avertir celui qui doit chanter la seconde lamentation, de la manière indiquée ci-dessus; on observe les mêmes cérémonies pour toutes les autres[4].

202. Lorsqu'au *Benedictus* on chante le verset *Ut sine timore*, le Cérémoniaire ou un autre Clerc éteint le dernier des cierges du grand autel du côté de l'évangile; au verset *In sanctitate*, il éteint le dernier de ceux du côté de l'épître, et ainsi de suite jusqu'à la fin[5], en ayant soin de faire la génuflexion sur le marchepied toutes les fois qu'il passe devant le milieu de l'autel[6]. Toutes les lumières de l'église doivent alors être éteintes, à l'exception de la lampe du saint Sacrement[7].

[1] *Cær. Ep.*. l. II, c. IV, n. 4. — [2] Ibid., c. VI, n. 2. — [3] Ibid., c. XXII, n. 7. — [4] Ibid., n. 13 et 14. — [5] Ibid., c. XXII, n. 11. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid.

203. Pendant qu'on répète l'antienne de *Benedictus*, le Cérémoniaire, ou un autre Clerc, prend le cierge qui est resté allumé sur le chandelier triangulaire et va au coin de l'épître : il le tient de la main droite, appuyé sur le coin de l'autel, sans l'éteindre. Quand on commence à chanter *Christus factus est*, il le tient caché derrière l'autel ou de quelque autre manière, le laissant toujours allumé [1].

204. L'oraison *Respice quæsumus* terminée, le Cérémoniaire frappe de la main sur son banc ou sur son livre, et les autres se mettent à faire un peu de bruit jusqu'à ce que le Cérémoniaire ou un autre Clerc montre le cierge qu'il tenait caché. Tous cessent alors de faire du bruit, on se lève et on retourne à la sacristie [2] dans le même ordre que l'on est venu [3].

ARTICLE XVII

Fonctions particulières du Cérémoniaire le Jeudi saint.

§ 1. — De la Messe et de la Procession.

205. Le Cérémoniaire veille à ce que le premier Acolyte sonne la clochette pendant que le Célébrant récite le *Gloria in excelsis*, et qu'on avertisse les fidèles à l'élévation avec l'instrument destiné à cet usage [4].

206. Le Cérémoniaire doit savoir qu'à cette Messe il n'y a point de trait [5] : par conséquent, le Célébrant doit bénir l'encens aussitôt après avoir lu l'évangile. Il a soin d'avertir les Chantres de chanter le graduel assez lentement pour que toutes les cérémonies puissent se faire sans qu'il y ait d'interruption [6].

207. Si le Cérémoniaire a le droit de toucher aux vases sacrés, il se rend à la crédence pendant que le Célébrant dit la dernière des oraisons qui précèdent la communion; il prend le calice préparé pour la sainte Réserve, ainsi que la patène, la

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 12. — [2] Ibid., n. 15. — [3] Tous les auteurs. — [4] Conséq. — [5] Rub. du jour. — [6] Conséq.

pale, le voile[1] et le ruban (1)[2], et le porte sur l'autel au coin de l'épître[3]; s'il n'a pas le droit de toucher aux vases sacrés il avertit le Sous-Diacre d'aller chercher le calice[4].

208. Pour la communion du Clergé, le Cérémoniaire veille à ce qu'on étende la nappe et à ce qu'elle se fasse dans l'ordre prescrit[5].

209. Après la communion, le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire d'aller préparer son encensoir, et veille à ce que le second se joigne au premier. Il a soin que le Sous-Diacre qui doit porter la croix se trouve à la sacristie. Il a dû également charger un Clerc de distribuer des cierges au Clergé, excepté aux deux plus dignes, qui prendront ceux des Porte-flambeaux : ce Clerc doit les allumer pour la Procession[6]. Il fait également porter à l'autel du Reposoir la barrette du Célébrant et celles des Ministres sacrés, et veille à ce que l'on apporte la chape du Célébrant[7].

210. Après le dernier évangile, le Cérémoniaire invite les Ministres sacrés à se rendre à la banquette[8]. Lorsqu'ils y sont arrivés, le Cérémoniaire, ou un autre par lui désigné, peut tenir ou faire tenir la chape étendue devant le Célébrant pendant qu'il quitte la chasuble et le manipule, puis lui met la chape[9].

211. Lorsque le Célébrant est revêtu de la chape, le Cérémoniaire l'invite à se rendre à l'autel avec les Ministres sacrés. Ceux-ci ayant fait la génuflexion à deux genoux, puis une courte adoration, le Cérémoniaire fait mettre l'encens dans les deux encensoirs. Il veille aussi à ce que ceux qui doivent porter le dais et l'*ombrellino* soient prêts[10].

212. Pendant que le Célébrant encense le saint Sacrement, le Cérémoniaire va prendre l'écharpe à la crédence et la lui met sur les épaules après qu'il a rendu l'encensoir au Diacre. Dès

(1) Relativement à ce ruban et à son usage, on peut consulter ce qui est dit p. 366, note 1.

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Mem. rit.* — [3] Baldeschi et autres.— [4] Plusieurs auteurs. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] Baldeschi et autres [8] Conséq. — [9] Usage de Rome. — [10] Conséq.

que le Célébrant a reçu le calice, il fait soutenir l'*ombrellino* au-dessus du très-saint Sacrement[1].

213. Il donne ensuite le signal du départ, et la Procession se dirige d'un pas grave vers la chapelle du Reposoir par le chemin le plus long[2].

214. Le Cérémoniaire veille surtout à ce que le Porte-croix et les Acolytes s'arrêtent à une distance convenable de la chapelle du Reposoir et se retirent un peu de côté, pour ne pas gêner le Célébrant et ses Ministres à leur passage. Il fait placer le Clergé à la suite des Acolytes, en faisant arrêter les moins dignes les plus près de la croix, vis-à-vis l'un de l'autre[3].

215. Le Célébrant étant arrivé au Reposoir, et le saint Sacrement ayant été placé dans le petit tabernacle[4] ou sur l'autel[5], on met l'encens et on encense comme à l'ordinaire[6].

216. Dès que le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, le Cérémoniaire fait reprendre les cierges du Clergé; puis il donne le signal, tous les membres du Clergé font ensemble la génuflexion à deux genoux et retournent au chœur, les plus dignes les premiers[7].

217. Lorsque le Clergé a quitté la chapelle du Reposoir, le Cérémoniaire invite le Célébrant et tous ses Ministres à se rendre à la sacristie[8]; ils font tous ensemble la génuflexion à deux genoux sur le pavé, à l'exception du Porte-croix, puis il remet les barrettes comme à l'ordinaire, et ils vont à la sacristie, où ils font les révérences convenables en y arrivant[9].

218. S'il était resté des Hosties consacrées, le Cérémoniaire aurait soin de les faire transporter pendant les Vêpres, soit à la chapelle du Reposoir[10], soit à un autre autel[11].

§ 2. — Du Dépouillement des autels.

219. Vers la fin du *Miserere*, le Cérémoniaire, précédé des Acolytes, qui marchent les mains jointes, accompagne le Célé-

[1] Baldeschi et autres. — [2] Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 13. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] D'après le *Mem. rit.* — [9] Tous les auteurs. — [10] *Mem. rit.* — [11] Plusieurs auteurs.

brant et les Ministres sacrés pour le Dépouillement des autels En entrant dans le sanctuaire, il reçoit les barrettes. Ils font tous ensemble les révérences convenables à l'autel et au Chœur[1]; on dépouille le grand autel, puis on fait les révérences prescrites et on va dépouiller ensuite les autres autels[2]; si l'on passe devant le Reposoir, le Cérémoniaire a soin de faire faire la génuflexion à deux genoux[3].

220. S'il y a un trop grand nombre d'autels, le Cérémoniaire invitera d'autres Prêtres à en faire le Dépouillement pendant que le Célébrant fera celui de l'autel principal[4].

221. Le Cérémoniaire invite le Célébrant à retourner à la sacristie lorsque le Chœur a répété l'antienne. On y retourne de la même manière que l'on est venu[5].

§ 3. — Du Lavement des pieds.

222. Le Cérémoniaire donne le signal pour se rendre au lieu préparé d'avance, comme à l'ordinaire. Après avoir reçu les barrettes, il fait mettre et bénir l'encens, présente ensuite le livre des évangiles au Diacre, et on chante l'évangile comme à la Messe[6].

223. Il a soin que tout se fasse avec ordre et que rien ne manque[7], et, pendant le Lavement des pieds, il accompagne les Acolytes avec le Thuriféraire, afin de recevoir les linges qui ont servi à essuyer les pieds[8].

224. Le Lavement des pieds terminé, et lorsque le Célébrant a repris la chape, le Cérémoniaire l'invite à aller à l'autel par le milieu, et, après l'oraison, il donne le signal pour revenir à la sacristie[9].

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [3] Tous les auteurs — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 2. — [8] Conséq. — [9] Conséq.

ARTICLE XVIII

Fonctions particulières du Cérémoniaire le Vendredi saint.

225. Le Cérémoniaire invite à l'ordinaire les Ministres sacrés à se rendre à l'autel. En arrivant, il reçoit les barrettes; mais on ne salue pas le Chœur [1].

226. Il se met ensuite à genoux au coin de l'épître, pendant que les Ministres sacrés sont prosternés au bas des degrés [2]. Après une courte prière, il se lève [3], prend à la crédence le Missel et le pupitre, fait signe aux Acolytes de se rendre à l'autel, vient faire la génuflexion derrière le Célébrant, et, passant par le côté de l'épître [4], monte sur le marchepied [5]. Dès que les Acolytes ont étendu la nappe, il place le Missel au côté de l'épître [6]; il revient ensuite se mettre à genoux à sa place [7].

227. Les Ministres sacrés étant restés prosternés pendant l'espace d'un *Miserere*, il donne le signal pour les avertir de se lever, puis il avertit les Acolytes de retirer les coussins [8].

228. Pendant ce temps-là, le second [9] Cérémoniaire donne le livre à un Acolyte, et il l'accompagne comme pour l'épître [10]; la leçon se chante sur le ton des prophéties, et, lorsqu'elle est chantée, chacun retourne à sa place après les saluts d'usage [11].

229. Si le Célébrant veut aller s'asseoir pendant le trait, le Cérémoniaire l'invite à y aller; puis, à ces mots: *Operuit cœlos*, il l'invite de nouveau à se rendre à l'autel au coin de l'épître par le plus court chemin [12]. Il reste auprès du livre [13].

230. Le Cérémoniaire avertit ensuite le Sous-Diacre de quitter la chasuble pliée, s'il s'en sert, et lui donne le livre des épîtres; ils font les révérences convenables, et, après la leçon, il reçoit tout de suite le livre [14].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 9. *Mem. rit.* — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Mêmes auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] Conséq. — [13] Tous les auteurs. — [14] Ibid.

231. Pendant le trait. le Cérémoniaire invite le Célébrant à aller s'asseoir, puis on observe tout ce qui est marqué nos 194 et 195 [1].

232. Après le chant de la Passion, le Cérémoniaire fait signe au Diacre de quitter la chasuble pliée et de prendre la grande étole, et lui donne le livre des évangiles; puis il avertit les Acolytes de venir devant l'autel, et on va chanter l'évangile avec les saluts d'usage. L'évangile chanté, le Cérémoniaire reçoit le livre, qu'il porte sur la crédence [2].

233. Il se rend ensuite au livre pour assister le Célébrant aux monitions et oraisons [3], et il invite les Ministres sacrés à s'incliner et à faire la génuflexion quand il y a lieu [4].

234. A l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus, qui salvas*, il avertit les Acolytes de préparer ce qui est nécessaire pour l'Adoration de la Croix [5].

235. Les oraisons terminées, il invite le Célébrant et les Ministres sacrés à se rendre à la banquette. Le Célébrant et le Sous-Diacre ayant quitté leurs chasubles, il les invite à se rendre au coin de l'épître sur le pavé [6].

236. Le Cérémoniaire fait alors, conjointement avec le Diacre, une inclination médiocre au Célébrant, et se rend à l'autel avec le Diacre. Ils montent tous deux sur le marchepied, font la génuflexion à la Croix, puis le Cérémoniaire [7] la prend et la donne au Diacre de manière que celui-ci ait l'image du crucifix tournée vers lui. Il veille à ce qu'un Acolyte tienne le Missel ouvert devant le Célébrant. Il a soin que tout le monde soit à genoux pendant que le Chœur répond *Venite adoremus*, à l'exception du Célébrant seul [8].

237. Quand le Chœur a répondu pour la troisième fois *Venite adoremus*, le Cérémoniaire accompagne le Célébrant lorsqu'il va déposer la Croix sur le coussin; il fait la génuflexion avec lui, puis il l'accompagne à la banquette [9]. Il veille à ce

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] Conséq. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] Baldeschi, Merati. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi.

que le second Acolyte ôte le voile de la croix qui doit servir pour la Procession [1].

238. Le Célébrant ayant quitté ses souliers, le Cérémoniaire l'accompagne à l'Adoration de la Croix, se met à genoux en même temps que lui, et le reconduit à la banquette après qu'il a adoré la Croix [2]. Il veille alors à ce qu'un Clerc tienne le Missel devant le Célébrant jusqu'à ce que le second Acolyte vienne le remplacer [3]. Il a soin également de voir si le Sous-Diacre ou le Clerc qui doit porter la Croix se trouve à la sacristie, ainsi que le second Thuriféraire; et, après que le premier a adoré la Croix, il l'avertit d'aller préparer son encensoir [4].

239. Vers la fin de l'Adoration, le Cérémoniaire invite le Diacre à porter la bourse sur l'autel [5], et porte lui-même le Missel avec le pupitre du côté de l'évangile, ayant soin de faire les génuflexions à la Croix qui est sur le coussin [6].

240. L'Adoration étant entièrement terminée, le Cérémoniaire invite le Diacre à venir replacer la Croix; il l'accompagne ensuite au lieu où elle se trouve, et fait la génuflexion en y arrivant, puis il conduit le Diacre à l'autel et lui aide à la remettre à sa place [7]. Tout le monde doit être à genoux, même le Célébrant [8].

241. Le Cérémoniaire fait ensuite la génuflexion, reconduit le Diacre à la banquette et avertit les Acolytes d'enlever le coussin et le tapis [9].

242. Tout étant prêt pour la Procession, le Cérémoniaire invite le Célébrant et ses Ministres à revenir à l'autel, et donne le signal du départ. Il veille à ce qu'on fasse la génuflexion à la Croix avant de partir [10], et l'on se rend à la chapelle du Reposoir par le chemin le plus court [11].

243. Lorsque les Ministres sacrés arrivent au Reposoir, le

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Conséq. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi et autres. — [7] Ibid. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. xxvi, n. 12. *Mem. rit.* — [9] Baldeschi et autres. — [10] Conséq. — [11] Baldeschi et autres.

Céremoniaire reçoit leurs barrettes, puis les fait porter à la banquette [1]. Il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé avec les Ministres sacrés, et, pendant qu'ils prient quelques moments, un Clerc désigné par lui distribue les cierges au Clergé et les allume [2].

244. Au signe du Céremoniaire, le Diacre se lève, l'on met ensuite l'encens dans les encensoirs et l'on encense le saint Sacrement; le dais doit être prêt [3]. Après l'encensement, le Céremoniaire met l'écharpe sur les épaules du Célébrant, et, lorsqu'il donne le signal, la Procession se met en marche par le chemin le plus long [4].

245. Le Céremoniaire veille à faire placer le Clergé à la place qu'il doit occuper, en arrivant au sanctuaire. Il reprend l'écharpe lorsque le Diacre est revenu à la droite du Célébrant [5], puis il s'approche pour faire mettre l'encens [6]. Il a soin de faire donner des cierges à ceux qui ont porté le dais [7]. Après l'encensement, il avertit le second Thuriféraire d'aller reporter son encensoir à la sacristie, et fait placer le premier du côté de l'épître [8].

246. Lorsque le Diacre ôte le voile du calice, le Céremoniaire va le recevoir et le porte sur la crédence [9].

247. Quand le calice a été posé sur le corporal et recouvert de la pale, le Céremoniaire se présente pour faire mettre l'encens [10], et l'on encense l'autel à l'ordinaire [11], puis il avertit le Thuriféraire de reporter son encensoir à sa place [12].

248. Au commencement du *Pater*, le Céremoniaire va assister le Célébrant à la place du Diacre [13].

249. Il veille à ce qu'on avertisse les fidèles du moment de l'élévation avec l'instrument destiné à cet usage [14].

250. Lorsque le Célébrant a pris la sainte parcelle avec

[1] Baldeschi et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 31. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi et autres. — [10] Conséq. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.* — [12] Conséq. — [13] Tous les auteurs. — [14] Conséq.

le vin, le Cérémoniaire a soin de faire éteindre les cierges du Clergé et à ce que chacun retourne à sa place[1].

251. Quand le Sous-Diacre a fermé le Missel, le Cérémoniaire, ayant pris à la banquette les barrettes des Ministres sacrés, les leur donne à l'ordinaire, et les reconduit à la sacristie sans saluer le Chœur[2].

ARTICLE XIX

Fonctions particulières du Cérémoniaire le Samedi saint.

252. Les Ministres sacrés étant revêtus de leurs ornements, le Cérémoniaire invite le Sous-Diacre à prendre la croix de Procession, et, quand il en est temps, il donne le signal pour se rendre processionnellement au lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu nouveau[3].

253. Le Cérémoniaire, y étant arrivé, se place à la gauche du Célébrant[4]. Après la cinquième oraison, il fait bénir l'encens[5].

254. Lorsque le Diacre s'est revêtu des ornements blancs, il fait de nouveau bénir l'encens, et, quand le Diacre a pris le Roseau, il donne le signal pour la Procession[6], pendant laquelle il se tient près du Célébrant. Il fait porter à la banquette la barrette et les ornements violets du Diacre[7].

255. Quand le Célébrant est entré dans l'église, le second Cérémoniaire fait arrêter le Clergé une première fois, puis une seconde au milieu de l'église, et enfin une troisième devant les degrés de l'autel, veillant à ce que tout le monde fléchisse le genou en même temps que le Diacre[8].

256. Le Célébrant étant arrivé à l'autel au coin de l'épître, le Cérémoniaire donne le livre au Diacre, et, lorsqu'il a reçu la bénédiction, il l'accompagne au lieu où se chante l'*Exultet*[9].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] Baldeschi et autres. — [8] Baldeschi. — [9] Tous les auteurs.

Dès qu'il est arrivé, il reçoit l'encensoir et le lui présente. Le Diacre ayant encensé le livre, il reprend l'encensoir et le donne au Thuriféraire[1]. Il se tient auprès de lui comme pendant l'évangile[2].

257. Le Diacre ayant chanté *curvat imperia*, le Cérémoniaire s'approche du Diacre avec l'Acolyte qui porte les Grains d'encens, et veille à ce que le Diacre les pose sur le Cierge pascal comme il est prescrit de le faire. Il veille encore avec grand soin à ce que les Acolytes remplissent exactement les fonctions dont ils ont été chargés[3].

258. Le chant de l'*Exultet* fini, le Cérémoniaire reconduit le Diacre et les autres Ministres au bas des degrés, fait la génuflexion, et invite le Célébrant à se rendre à la banquette. Il reçoit la chape[4], peut la tenir ou la faire tenir étendue devant lui pendant qu'il prend le manipule et la chasuble, et la fait porter en lieu convenable[5]. Il invite ensuite les Ministres sacrés à aller au coin de l'épître par le chemin le plus court[6].

259. Pendant ce temps, le second Cérémoniaire prépare un pupitre nu pour les prophéties, et va inviter celui qui doit chanter la première. Il observe ce que nous avons dit pour les Ténèbres, n° 201; mais le second Cérémoniaire et celui qui a chanté la prophétie, lorsqu'il n'y a pas de trait, attendent, avant de quitter le milieu, que le Diacre ait dit *Flectamus genua*, et alors ils font la génuflexion et se lèvent à *Levate;* puis, lorsque le Célébrant chante l'oraison, il va avertir celui qui doit chanter la seconde, et il fait de même pour toutes celles qui suivent[7].

260. Le Cérémoniaire a soin d'avertir le Célébrant lorsqu'il doit aller s'asseoir et revenir au coin de l'épître[8].

261. Lorsque les prophéties et les oraisons sont terminées, le Cérémoniaire invite le Célébrant à se rendre à la banquette[9], où il quitte le manipule et la chasuble[10]. En même temps, le

[1] Conséq. — [2] Tous les auteurs. — [3] Conséq. — [4] Conséq. — [5] Usage de Rome. — [6] Conséq. — [7] Tous les auteurs. — [8] Conséq. — [9] Conséq. — [10] *Rub.* Ibid.

second Cérémoniaire enlève le pupitre et le livre des prophéties, et met trois coussins violets sur les degrés de l'autel[1].

262. Si l'église a des Fonts baptismaux, le Cérémoniaire fait apporter la chape, qu'il peut tenir ou faire tenir devant le Célébrant pendant qu'il quitte la chasuble et le manipule, et il en est revêtu par ses Ministres. Le Cérémoniaire veille à ce que les Clercs qui doivent porter le Cierge pascal et la croix se présentent en temps convenable, et, lorsque le Chœur chante le trait *Sicut cervus*, il donne le signal, et l'on se met en marche après les saluts d'usage. Lorsqu'on est arrivé aux Fonts, le Cérémoniaire reçoit la barrette du Célébrant des mains du Diacre et la place en lieu convenable. La Bénédiction terminée, il a soin qu'il se trouve des Clercs pour mettre de côté l'eau que l'on doit mettre dans les bénitiers ordinaires avant qu'on y fasse l'infusion des saintes Huiles; il avertit celui qui est chargé du bénitier et de l'aspersoir de se présenter à temps devant le Célébrant, et en désigne un autre pour accompagner le Prêtre qui doit faire l'Aspersion du peuple. La Cérémonie de la Bénédiction des Fonts terminée, le Cérémoniaire remet au Diacre la barrette du Célébrant et donne le signal pour la Procession. On retourne à l'autel; les Ministres font, en y arrivant, les révérences convenables; et le Cérémoniaire les conduit à la banquette; lorsque le Diacre et le Sous-Diacre ont quitté les chasubles pliées, si l'on s'en sert, et le Célébrant la chape, il les invite à se prosterner au bas des degrés de l'autel[2].

263. S'il n'y a pas de Fonts baptismaux, quand le Célébrant et ses Ministres sont allés à la banquette, comme il est dit nº 261, il les invite à quitter leurs chasubles et leurs manipules et à venir se prosterner au bas des degrés[3].

264. Le Cérémoniaire fait porter à la sacristie les ornements violets des Ministres sacrés, puis il se met à genoux, ainsi que les Acolytes, près des degrés de l'autel[4].

265. En temps convenable, le Cérémoniaire va prendre à la

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] Conséq. — [4] Baldeschi et autres.

banquette les barrettes des Ministres sacrés [1]. Dès qu'on chante *Peccatores*, il donne le signal, et, après les saluts d'usage, il donne aux Ministres sacrés leurs barrettes et les conduit à la sacristie [2].

266. Quand les Ministres sacrés sont partis, le Cérémoniaire veille à ce que des Clercs ôtent les coussins et préparent tout ce qui est nécessaire pour la Messe. Il avertit le Thuriféraire de préparer son encensoir et les Acolytes d'allumer les cierges de leurs chandeliers [3].

267. Le Célébrant et ses Ministres devant se trouver au bas des degrés au moment où l'on chante *Christe exaudi nos*, le Cérémoniaire donne le signal lorsqu'il en est temps; on se rend à l'autel et on commence la Messe après les saluts d'usage [4].

268. Il veille à ce que le premier Acolyte sonne la clochette pendant tout le temps que le Célébrant récite le *Gloria in excelsis* avec ses Ministres. Il avertit les Acolytes, lorsqu'il en est temps, de venir pour l'évangile comme à l'ordinaire, mais sans chandeliers [5].

269. Après la communion du Prêtre, il avertit le Thuriféraire d'aller préparer son encensoir [6].

270. Au moment où l'on entonne *Magnificat*, il avertit les Ministres de faire le signe de la croix et de se rendre au milieu de l'autel; puis il se présente pour la bénédiction de l'encens à l'ordinaire, et l'on encense l'autel comme aux Vêpres. Il ôte et remet le Missel en temps convenable [7].

271. Lorsque le Chœur a répété l'antienne *Vespere autem sabbati*, le Cérémoniaire invite le Célébrant à aller au milieu de l'autel [8], et la Messe se termine comme de coutume [9].

[1] Baldeschi et autres. Ibid. — [2] Conséq. — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] Conséq. — [8] Conséq. — [9] *Rub.* Ibid.

CHAPITRE IV

Office des Chapiers et des Chantres.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Nous avons vu p. 48 que les Cérémoniaux ne supposent jamais que les Chantres soient revêtus de la chape à la Messe solennelle[1]. Cependant, dans les Offices où l'on admet des Chapiers, les fonctions de Chantres sont, du moins en beaucoup de circonstances, exercées par eux, et tel est l'usage général des églises de Rome[2].

2. Toutefois il ne faut pas confondre ces divers offices. Les Chapiers sont avant tout, comme nous l'avons dit, les Assistants de l'Officiant. Lorsqu'ils ne sont que deux, s'ils remplissent quelquefois les fonctions propres aux Chantres, ce n'est que dans les moments où ils n'ont aucune fonction à remplir près de l'Officiant[3]. En suivant à la lettre le Cérémonial des Évêques, ils remplissent cette fonction exclusivement et laissent celle du chant aux Chantres en surplis[4]. Mais, s'ils sont six ou même quatre, il suffit que les fonctions de l'assistance soient remplies par les deux premiers; et les autres, d'après un usage devenu à peu près général, peuvent remplir celles de Chantres[5].

ARTICLE II

Fonctions des Chantres à la Messe.

3. Les Chantres, à la Messe solennelle, n'ont d'autres cérémonies à observer que celles qui sont communes à tous les

[1] V. l'endroit cité. — [2] Baldeschi, Merati, Catalan et autres. — [3] Cér. des Év. expl. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 8, 10 et 15. — [5] Mêmes auteurs.

membres du Clergé. Aucune règle positive ne détermine non plus la manière dont ils se partagent le chant des prières qu'ils ont à chanter.

4. Lorsqu'ils chantent quelque chose, ils doivent être debout [1]. Si le Chœur se met à genoux pendant le chant de quelques paroles, ils demeurent debout et font ensemble la génuflexion à la fin de ce verset [2].

5. Aussitôt que le Célébrant est arrivé à l'autel [3], et non auparavant [4], ils commencent l'introït [5]. Après l'introït, on chante le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis*, si l'on doit le dire [6]. L'épître chantée, on chante le graduel et ce qui suit [7] sans en rien omettre [8]. Après que le Célébrant a entonné le *Credo*, le Chœur le continue jusqu'à la fin [9]. Puis, après *Dominus vobiscum* et *Oremus*, on chante l'offertoire. Le Célébrant ayant terminé la préface, on chante le *Sanctus* jusqu'à *Benedictus* exclusivement [10]. Pendant l'élévation, le Chœur garde le silence [11]. On pourrait cependant chanter *Tantum ergo* ou une autre strophe en l'honneur du très-saint Sacrement [12]. Après l'élévation, on chante *Benedictus qui venit* [13]; puis le Célébrant ayant dit *Pax Domini sit semper vobiscum*, on répond: *Et cum spiritu tuo*, et l'on chante les trois *Agnus Dei*. Lorsque le Célébrant a pris le précieux Sang, et jamais auparavant, on chante l'antienne de la communion [14] (1).

6. Nota. S'il y a un orgue, on observe les règles indiquées p. 187.

(1) Suivant une concession faite à l'Empire français, en date du 10 septembre 1857, après l'antienne de la communion, on entonne le verset *Domine salvum*, qui est répété une seconde fois.

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 7. — [2] S. C., 8 mars 1738. Gardel., 3923 ou 4072, ad 5, *in Ulixbonen.* — [3] *Cær. Ep.*, l, II, c. VIII, n. 30. — [4] S. C., 14 avril 1753. Gardel., 4084 ou 4233, ad 7, *in Conimbricen.* — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 37, 38 et 39. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 42. — [8] S. C. Ibid., ad 2. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 53. — [10] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 33, *Marsorum.* — [11] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 70. — [12] S. C., 14 avril 1753. Gardel., 4084 ou 4233, ad 6, *in Conimbricen.* — [13] V. 2. — [14] *Cær. Ep.* Ibid., n. 78.

ARTICLE III

Fonctions des Chapiers et des Chantres aux Vêpres solennelles.

7. D'après ce que nous avons dit art. 1, dans les cas où il n'y a que deux Chapiers, ils sont exclusivement les Assistants de l'Officiant, et alors les antiennes sont annoncées et les psaumes sont entonnés par deux Chantres en surplis [1].

8. Le lieu où se placent les Chapiers n'est pas positivement déterminé. Si l'Officiant reste à la banquette, les deux premiers Chapiers peuvent se placer à ses côtés [2] (1). Les Chantres entonnent les psaumes au milieu du chœur [3] et peuvent y avoir leurs siéges [4].

9. Les Chapiers, après s'être revêtus du surplis, aident à l'Officiant à s'habiller; puis, aidés par les Acolytes, ils prennent ensuite leurs chapes, qui doivent être convenables et uniformes; ils se placent ensuite de chaque côté de l'Officiant et se couvrent en même temps que lui [5].

10. Au signal du Cérémoniaire, ils se découvrent, saluent la croix ou l'image de la sacristie d'une inclination profonde, et l'Officiant d'une inclination médiocre [6]; puis ils vont à l'autel deux à deux, les mains jointes, les deux premiers ayant l'Officiant au milieu deux, et relevant les bords de la chape de chaque côté [7].

11. En entrant au chœur, ils se découvrent et vont à l'autel, où ils se rangent en droite ligne, font l'inclination profonde, ou, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, la génuflexion [8] sur le pavé [9] et se mettent à genoux sur le plus bas degré [10] pour réciter *Aperi* [11].

12. Au signe du Cérémoniaire, ils se lèvent [12], font les révé-

(1) V. p. 273, note 1.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Ibid., n. 5. — [3] Ibid., n. 7. — [4] Rép. du Card. Préf. de la S. C., 3 oct. 1851. — [5] Baldeschi et autres. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 1. — [8] Ibid., n. 2. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Baldeschi et autres. — [12] *Cær. Ep.* Ibid.

rences convenables à l'autel et au Chœur [1], accompagnent l'Officiant à son siége, et se placent un peu en avant [2], de manière à ne pas tourner entièrement le dos à l'autel [3].

13. Lorsqu'on chante *Gloria Patri*, ils s'inclinent vers l'autel [4]. Après que le Chœur a chanté *Alleluia* ou *Laus tibi Domine rex æternæ gloriæ* [5], et non auparavant [6], un des Chapiers [7], ordinairement le premier [8], conduit par le Cérémoniaire, salue l'Officiant et lui annonce la première antienne [9] d'une voix claire, mais de manière à n'être entendu que des personnes les plus rapprochées [10]. L'Officiant l'ayant entonnée, ils le saluent tous ensemble et vont à leurs places [11]. Ceux qui rempliraient l'office de Chantres se placeraient aux siéges des Chantres [12].

14. Aussitôt que l'antienne est chantée, ou si l'Office est semi-double, aussitôt qu'elle est entonnée [13], les deux Chantres commencent le premier psaume, après quoi ils s'asseyent et se couvrent [14] (1).

15. Le premier psaume terminé, le dernier Chapier (2), s'ils sont plus de deux, ou les deux Chantres vont annoncer l'antienne suivante [15] au plus digne du Chœur. Lorsque celui-ci a entonné l'antienne, ou si l'Office est semi-double, aussitôt après l'avoir annoncée, ils le saluent et reviennent à leurs places, puis ils entonnent le psaume [16]. Ceci se pratique à la fin des deux autres psaumes, et l'on commence toujours par les plus dignes de chaque côté du Chœur [17] (3).

(1) Dans plusieurs églises de France, les Chapiers se promènent dans le chœur. Cet usage est contraire au Cérémonial Romain. La S. Congrégation des Rites a déclaré, le 31 juillet 1665, que cette pratique était *contra usum Ecclesiæ Romanæ*. (Gardel., 2198 ou 2345, ad 11, *Porv. Treviren.*)

(2) V. p. 281, note 2.

(3) V. p. 282, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4 et 5. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., c. I, n. 6. — [5] Ibid., c. III, n. 6. — [6] Catalan. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Catalan. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Cér. des Év. expl. Ibid. — [13] *Rub. Brev.*, tit. XXI, n. 7. — [14] *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [15] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [16] Quelques auteurs. — [17] *Cær. Ep.* Ibid.

16. Lorsque des Chapiers vont annoncer une antienne, les autres Chapiers qui font corps avec eux se lèvent et demeurent debout jusqu'à ce qu'ils soient revenus à leurs places [1].

17. Pendant qu'on répète la dernière antienne, les Chapiers reviennent devant l'Officiant pour assister au capitule; le premier Chapier annonce l'hymne à l'Officiant. Lorsque celui-ci l'a entonnée, ils retournent à leurs places, et se tiennent debout et découverts [2].

Nota. Si l'on chante *Veni creator* ou *Ave maris stella*, ils se mettent à genoux jusqu'à ce que la première strophe soit finie, puis ils vont à leurs places [3]. Pendant le chant des hymnes *Vexilla regis* et *Pange lingua*, ils se mettent à genoux lorsque le Chœur le fait [4].

18. L'hymne terminée, les deux derniers Chapiers [5], s'ils sont plus de deux [6], viennent au milieu du Chœur, devant l'autel, et, se tenant debout l'un auprès de l'autre, ils chantent ensemble le verset d'un ton de voix élevé [7]. S'il n'y a que deux Chapiers, le verset est chanté par deux Chantres en surplis [8].

19. Après le verset, les Chapiers se rendent devant l'Officiant [9]; le premier lui annonce l'antienne de *Magnificat*. Après l'intonation de l'antienne, si l'Office est double, ils saluent l'Officiant et vont à leurs places, où ils s'asseyent et se couvrent [10].

20. Les deux Chantres ayant entonné le cantique, tous les Chapiers, ayant posé sur leurs siéges leurs barrettes et leurs livres, viennent devant l'Officiant. Ils le saluent d'abord, puis, conjointement avec lui, les deux côtés du Chœur [11], commençant par celui de l'épître [12] (1), et ayant soin de bien s'accorder ensemble [13]; ils conduisent ensuite l'Officiant à l'autel, comme il est dit n° 10 [14].

(1) On suppose l'Officiant à la banquette.

[1] Ibid., l. I, c. XVIII, n. 8. — [2] Ibid., l. II, c. III, n. 9. — [3] Ibid., c. I, n. 12. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid., c. III, n. 10. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] Ibid. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] Conséq. — [14] *Cær. Ep.* Ibid.

21. Lorsqu'ils sont arrivés au bas des degrés, ils se rangent comme au commencement des Vêpres, et ils font tous, conjointement avec l'Officiant, une inclination profonde, ou la génuflexion sur le pavé, si le saint Sacrement est dans le tabernacle. Les deux premiers Chapiers montent alors à l'autel avec l'Officiant, soutenant les bords de sa chape; les autres restent au bas des degrés [1]. Lorsque l'Officiant baise l'autel, les Chapiers ne font ni inclination ni génuflexion [2].

22. L'Officiant, ayant baisé l'autel, se retourne. Les deux Chapiers se retournent en même temps : le premier Chapier reçoit de la main droite la navette, et, la mettant dans la gauche, il présente à l'Officiant la cuiller avec les baisers ordinaires [3], disant en même temps : *Benedicite, Pater reverende* [4]. Pendant ce temps, le second Chapier soutient le côté droit de la chape [5], et, s'il est nécessaire, la manche du surplis de l'Officiant [6]. Celui-ci ayant béni l'encens, le premier Chapier reçoit la cuiller avec les baisers d'usage, rend la navette au Thuriféraire; puis il reçoit de lui l'encensoir [7], et, le tenant de la main droite par le haut des chaînes et de la gauche par le bas, il baise le haut des chaînes, qu'il met ensuite dans la gauche de l'Officiant et le bas dans sa droite, qu'il baise en même temps. Il prend ensuite le devant de la chape de l'Officiant et la manche du surplis, s'il est nécessaire. Le second fait de même de son côté [8]. Ils accompagnent ainsi l'Officiant pendant l'encensement, faisant à l'autel les mêmes révérences que lui [9].

23. L'encensement fini, le premier Chapier reçoit l'encensoir des mains de l'Officiant avec les baisers accoutumés, et le donne au Thuriféraire; puis ils retournent au milieu, font une inclination de tête à la croix, descendent au bas des degrés, font la révérence convenable à l'autel, saluent le Chœur, et reconduisent l'Officiant à son siége [10].

[1] Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Conséq. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Supp. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Plusieurs auteurs — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Ibid.

24. L'Officiant étant arrivé à sa place, tous les Chapiers le saluent et se placent comme il est dit n° 12 [1]. Alors le premier Chapier reçoit l'encensoir des mains du Thuriféraire, et l'encense de trois coups avec l'inclination convenable avant et après [2]. Il rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire; puis les Chapiers saluent l'Officiant et retournent à leurs places [3]. Le dernier, s'ils sont plus de deux (1), reçoit l'encensoir des mains du Thuriféraire, et encense tous les autres Chapiers et le Chœur, de la manière indiquée n° 25 [4]. Si, pendant l'encensement, le Chœur chante *Gloria Patri*, il s'arrête, se tourne vers l'autel et s'incline jusqu'à *Spiritui sancto* inclusivement [5]. Après l'encensement du Clergé, il remet l'encensoir au Thuriféraire, se rend à sa place, et est encensé par lui [6].

25. Si l'un des Chapiers doit encenser le Clergé, aussitôt qu'il a reçu l'encensoir, s'il y a des Chanoines au chœur, il se rend immédiatement, avec les révérences d'usage, près du plus digne d'entre eux, l'encense de deux coups ainsi que tous les autres Chanoines qui se trouvent du même côté, et leur fait une inclination médiocre avant et après l'encensement. Il encense de même les Chanoines qui se trouvent du côté opposé. Il revient ensuite encenser les Chapiers d'un coup chacun, puis il fait le reste de l'encensement en se conformant aux règles suivantes : 1° Les membres du Clergé qui ne sont pas Chanoines ne sont encensés que d'un seul coup chacun, avec une inclination commune avant et après [7]; 2° les Séminaristes [8], ou d'autres personnes moins dignes, sont encensés plusieurs à la fois, soit en passant [9], soit de trois coups séparés [10]; 3° si le Clergé se compose de plusieurs ordres de personnes, on commence par encenser le premier ordre du premier côté du Chœur, puis le

(1) V. p. 285, note 1.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 12. — [5] Ibid., l. I, c. XVIII, n. 4. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 32, et l. II, c. III, n. 11 et 12. — [8] S. C., 3 août 1839. Gardel., 4711, ad 4, *in Bahien.* — [9] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. — [10] Usage de Rome.

même ordre du côté opposé; on passe ensuite au deuxième ordre de chaque côté, puis au troisième.[1] (1). Si, pendant l'encensement, le Chœur chante *Gloria Patri*, le Chapier s'arrête et s'incline vers l'autel. Après l'encensement, il rend l'encensoir au Thuriféraire et revient à son siége, où il est encensé par lui[2]. Si l'encensement n'était pas achevé ou sur le point de l'être quand on répète l'antienne, le Chapier, averti par le Cérémoniaire, cesserait l'encensement et rendrait l'encensoir comme il vient d'être dit[3].

26. Les Chantres et l'Organiste doivent faire attention à conduire le chant et le son de l'orgue de manière que l'encensement soit terminé avant la répétition de l'antienne[4]. Si cependant l'encensement n'était pas terminé au moment où l'Officiant chante *Dominus vobiscum,* il faudrait néanmoins cesser[5].

27. Pendant la répétition de l'antienne, tous les Chapiers viennent devant l'Officiant, où ils restent pendant qu'il chante l'oraison et les mémoires, s'il y en a[6]. Après la dernière oraison, les deux derniers Chapiers, s'il sont plus de deux, chantent *Benedicamus Domino* au milieu du chœur[7].

28. L'Officiant ayant chanté *Fidelium animæ* et le Chœur ayant répondu *Amen*, les Chapiers le saluent et se rendent à l'autel, en observant ce qui est marqué nos 10 et 20, et le précèdent à la sacristie[8].

29. Si l'on ne dit pas les Complies, les Chapiers restent au bas des degrés pour l'antienne à la sainte Vierge, qui se dit debout ou à genoux, selon le temps[9].

30. Si la sortie doit être solennelle, les Chapiers se mettent à la suite du Clergé; si elle ne l'est pas, ils saluent le Chœur et retournent à la sacristie[10].

(1) Le Chapier se fera bien instruire de l'ordre à suivre pour l'encensement du Clergé.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 16. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 13. — [5] Ibid., c. I, n. 16. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. III, n. 13. — [7] Ibid., n. 13.— [8] *Cær. Ep.*, n. 15. — [9] Ibid. — [10] Tous les auteurs.

31. Arrivés à la sacristie, ils se placent comme avant les Vêpres, saluent la croix et l'Officiant, ainsi que le Clergé, si la sortie a été solennelle, et déposent leurs chapes[1].

32. Nota. Si, outre l'autel du chœur, on doit encenser un autre autel, par exemple celui du très-saint Sacrement, qui alors doit être encensé en premier lieu, les Chapiers, faisant les révérences requises, y accompagnent l'Officiant et se comportent à cet autel comme il est marqué pour l'autel du chœur[2].

CHAPITRE V

Office du Sous-Diacre.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Sous-Diacre salue toujours la croix de l'autel par une génuflexion, quand même le saint Sacrement ne serait pas dans le tabernacle. Il fait la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière. Pendant le cours de la Messe, il la fait seulement sur le plus bas degré[3].

2. Lorsqu'il n'a pas les mains occupées, il tient les mains jointes. Toutes les fois qu'une main est occupée, il doit poser l'autre sur la poitrine; mais jamais le Sous-Diacre ne pose les mains sur l'autel[4].

3. La place du Sous-Diacre est derrière le Célébrant et le Diacre, à un espace convenable[5], et au bas des degrés[6], si l'autel n'en a pas un grand nombre[7].

4. Lorsque le Célébrant est au milieu de l'autel, si le Sous-Diacre doit quitter sa place pour aller près de lui ou ailleurs,

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 63. — [6] Grand nombre d'auteurs — [7] Conséq. Cér. des Év. expl. Ibid.

il fait toujours la génuflexion avant de partir, et ne la fait point en arrivant près du Célébrant, même après la consécration. S'il quitte le côté du Célébrant pour retourner à sa place, il la fait encore avant de partir, et ne la fait point quand il y arrive. Mais si, de quelque autre endroit, il revient à sa place, il fait la génuflexion en y arrivant. Ces règles souffrent cependant quelques exceptions, comme il est marqué nº 42 [1].

5. Quand il est à côté du Célébrant et quand celui-ci fait la génuflexion, il met la main droite sous son coude [2].

6. Lorsqu'il fait avec un autre Ministre quelque action ou révérence, ces actions ou révérences doivent se faire avec ensemble et uniformité [3].

7. Il récite avec le Célébrant le *Gloria in excelsis*, le *Credo* [4], le *Sanctus* [5] et l'*Agnus Dei* [6]. Il ne répond pas au Célébrant quand le Chœur le fait [7].

8. Il fait les mêmes inclinations que le Célébrant, quand celui-ci parle à voix intelligible. Il fait également les mêmes signes de croix que lui [8].

9. Toutes les fois qu'il va s'asseoir avec le Célébrant, il fait d'abord la génuflexion (1), puis va directement à la place qu'il doit occuper à la banquette. Lorsque le Célébrant y est arrivé [9], il élève la partie postérieure de la chasuble [10], et, quand le Diacre lui a présenté la barrette, il fait, conjointement avec lui, une inclination médiocre au Célébrant, puis il s'assied à sa gauche, élevant la partie postérieure de sa tunique, et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur ses genoux par-dessus la tunique, et suit les règles du Chœur pour se couvrir et se découvrir. Lorsqu'il doit revenir à l'autel, il se découvre en même temps que le Diacre, met sa barrette sur la

(1) Voir cependant p. 206, note 1.

[1] Man. des cér. Rom. d'après les meilleurs auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 7. — [5] Ibid., tit. VI, n. 1. — [6] Ibid., tit. X, n. 8. — [7] Baldeschi. — [8] Tous les auteurs. — [9] Ibid. — [10] La plupart des auteurs.

banquette, salue le Célébrant conjointement avec lui, et marche devant le Diacre. En retournant à l'autel, il salue le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis, après quelques pas, du côté de l'évangile, se tenant toujours à la gauche du Célébrant [1]. En y arrivant, il fait la génuflexion sur le plus bas degré. Pendant que le Célébrant monte à l'autel, il élève ses vêtements, et, s'il ne doit pas alors y monter lui-même, il les élève tout en restant à sa place [2].

10. Avant la Messe, le Sous-Diacre doit prévoir le chant de l'épître.

ARTICLE II

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe solennelle.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

11. Le Sous-Diacre fera bien d'entrer d'abord à l'église pour y faire une prière, et demander à Dieu la grâce de s'acquitter dignement de son auguste fonction. Quelque temps avant la Messe, il se trouve à la sacristie; il commence par chercher et marquer dans le Missel l'épître du jour et a soin de lire attentivement ce qu'il doit chanter. Il se lave ensuite les mains, prépare le calice comme il est dit p. 72 [3] (1) et se revêt des ornements, qu'il prend tous, à l'exception du manipule et de la chasuble pliée, aux jours où l'on s'en sert [4], récitant en même temps les prières, s'il le veut [5]. Suivant une louable coutume, il fait d'abord le signe de la croix, mais il le fait avant de prendre l'amict [6], ensuite, prenant l'amict vers l'extrémité où sont les cordons, il baise la croix qui est au milieu, le pose sur sa tête [7] en faisant tourner sa main droite sur sa gauche [8], l'abaisse

(1) Voir les notes 1 et 2, p. 201.

[1] Baldeschi, Off. du Diacre. — [2] Tous les auteurs. — [3] La plupart des auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Bauldry, Du Molin et autres. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 3. — [8] Supp.

aussitôt sur son cou de manière à couvrir le collet de sa soutane, et, après avoir croisé les cordons sur la poitrine [1], celui du côté droit par-dessus l'autre [2], il les fait passer sous la poitrine et les attache [3]. Il se revêt ensuite de l'aube [4] sans la baiser [5]. Il fait d'abord passer la tête, puis le bras droit, et ensuite le bras gauche, et l'ajuste convenablement. Le Sous-Diacre se ceint alors du cordon et dispose l'aube convenablement, de manière qu'elle couvre les vêtements et qu'elle soit élevée de terre à la hauteur d'un doigt ou environ [6]. Il prend enfin la tunique [7].

12. Lorsque le Célébrant arrive, le Sous-Diacre lui fait une inclination, et, conjointement avec le Diacre, lui aide à se revêtir de tous ses ornements (1), puis il prend le manipule, et la chasuble pliée, si l'on s'en sert [8]. Quand le Célébrant s'est couvert de la barrette, il se couvre lui-même [9] (2).

13. Si l'on doit faire l'entrée solennelle, le Sous-Diacre se tourne à demi sur sa droite pour assister à la bénédiction de l'encens [10].

§ 2. — De la sortie de la sacristie.

14. Au signal donné par le Cérémoniaire, il se découvre [11], descend sur le pavé, s'il y a un degré [12], salue la croix ou l'image de la sacristie par une inclination profonde, et le Célébrant par une médiocre, se couvre et se rend au chœur, les mains jointes, à la suite du Cérémoniaire, ou, si l'entrée est solennelle, derrière le Clergé [13].

15. Quand le Cérémoniaire lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait le signe de la croix, et, s'il y a encore un trajet suffisant, il se couvre de nouveau [14].

(1) V. p. 201, note 3.
(2) S'il y a Aspersion, V. p. 642.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Ibid., part. I, tit. XIX, n. 5. — [8] Tous les auteurs. — [9] Baldeschi. — [10] Les auteurs. — [11] Tous les auteurs. — [12] Baldeschi. — [13] Tous les auteurs. — [14] Ibid.

16. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelqu'une des révérences prescrites part. II, ch. I, art. 3, p. 76, le Sous-Diacre la fera à la gauche du Célébrant [1]. S'il passe dans le chœur, le Clergé y étant assemblé, il le salue conjointement avec les autres Ministres [2].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire

17. En arrivant près de l'autel, il se découvre [3], se retire à la gauche du Célébrant [4], donne sa barrette au Cérémoniaire [5] ou à un Clerc désigné pour cela [6], et fait la génuflexion [7].

18. Il répond avec le Diacre aux prières de la Confession [8], se signe et s'incline comme le Celébrant. Pendant que celui-ci dit le *Confiteor*, il se tient droit et ne se frappe point la poitrine [9]. En disant *Misereatur tui*, il s'incline médiocrement vers le Célébrant [10], puis, en récitant le *Confiteor*, il s'incline profondément vers l'autel [11]. Il se tourne un peu vers le Célébrant aux mots *et tibi Pater, et te Pater* [12]. Il se relève quand le Célébrant dit *Indulgentiam*, et s'incline de nouveau médiocrement depuis *Deus tu conversus*, jusqu'à *Oremus* inclusivement [13].

19. Le Sous-Diacre monte ensuite à l'autel avec le Célébrant, en relevant un peu, de la main droite, le bas de ses vêtements, et tenant la gauche appuyée sur la poitrine. Lorsque le Célébrant baise l'autel, il fait la génuflexion; puis il se retourne à demi sur sa droite, avec le Célébrant, pour assister à la bénédiction de l'encens; après quoi il se retourne vers l'autel et fait la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence prescrite; ensuite il prend la partie postérieure de la chasuble vers les épaules, et la soutient pendant l'encensement [14]. Il fait la génuflexion toutes les fois que le Célébrant

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Baldeschi, Merati. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5. — [5] Baldeschi et autres. — [6] Quelques auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 30. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 31. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub. Miss.* Ibid., n. 9. — [13] Tous les auteurs. — [14] Ibid.

la fait lui-même, et même quand il ne fait que l'inclination, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle [1]. Si le Célébrant fait la génuflexion, le Sous-Diacre met aussitôt la main sous son coude, comme il est prescrit n° 5 .

20. Lorsque le Célébrant rend l'encensoir au Diacre, le Sous-Diacre descend par le plus court chemin sur le pavé au coin de l'épître, se met à la gauche du Diacre en face du Célébrant, pendant que celui-ci est encensé, faisant avec le Diacre une inclination profonde avant et après [3].

21. Il se met ensuite à la droite du Diacre, du côté de l'épître [4], un degré plus bas que lui, de sorte que le Célébrant et le Diacre, qui est à la droite de celui-ci, forment avec le Sous-Diacre un demi-cercle imparfait [5].

22. Il fait le signe de la croix au commencement de l'introït, répond au *Kyrie* [6], et demeure au même lieu. Le chant de l'introït étant achevé au chœur, si le Célébrant va s'asseoir, il fait, au signal du Cérémoniaire, et conjointement avec le Célébrant, la révérence convenable à l'autel [7] (1) et se rend à son siége, observant ce qui est marqué n° 9. Au dernier *Kyrie*, il revient à l'autel, en observant ce qui est prescrit au même n° 9 [8].

23. Lorsque le Célébrant entonne le *Gloria*, il incline la tête au mot *Deo* [9], fait la génuflexion [10], monte à la gauche du Célébrant en même temps que le Diacre monte à la droite, et continue l'hymne avec lui [11], le suivant plutôt que le précédant [12]. Il fait les mêmes inclinations que le Célébrant et le signe de la croix à la fin [13].

24. Après la récitation du *Gloria*, il fait la génuflexion avec le Diacre, et se rend à la banquette par le chemin le plus court, marchant à la droite du Célébrant ou devant lui, selon la dis-

(1) V. p. 206, note 1.

[1] *Rub. Miss.* Ibid., tit. IV, n. 7. — [2] Quelques auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] La plupart des auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] Tous les auteurs. — [9] Ibid. — [10] La plupart des auteurs. — [11] *Rub.* Ibid., tit. IV, n. 7. — [12] Quelques auteurs. — [13] Tous les auteurs.

position des lieux, et observant ce qui est dit n° 9. S'il est en chemin lorsque le Chœur chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, il se retourne et s'incline vers l'autel; s'il est assis, il se découvre et s'incline comme le Chœur [1].

25. Au signe du Cérémoniaire, lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, le Sous-Diacre se découvre et retourne à l'autel, comme il est dit n° 9 [2].

26. Le Célébrant ayant chanté *Dominus vobiscum*, le Sous-Diacre, sans faire aucune révérence [3], suit le Diacre au coin de l'épître, se tenant toujours derrière lui [4]. Pendant les oraisons, il fait les mêmes inclinations que le Célébrant [5].

27. Nota 1°. Quand on doit dire *Flectamus genua*, le Diacre chante ces paroles en faisant la génuflexion; ensuite le Sous-Diacre se relève le premier en chantant *Levate* [6].

28. Nota 2°. S'il a la chasuble pliée, il la dépose pendant la dernière oraison, pour la reprendre après l'épître, lorsqu'il aura reçu la bénédiction du Célébrant [7].

29. Vers la fin de la dernière oraison, le Sous-Diacre reçoit des deux mains le livre des épîtres [8] des mains du Cérémoniaire, prenant la tranche dans la main gauche [9] et le tenant appuyé sur la poitrine [10]. A ces mots *Jesum Christum*, il incline la tête vers la croix en même temps que le Cérémoniaire, ou, si ces mots ne sont pas dans la conclusion, sans incliner la tête aux premières paroles de la conclusion [11], il le suit au milieu de l'autel, fait avec lui la génuflexion [12] et le salut au Chœur [13], retourne au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître, et ayant le Cérémoniaire à sa gauche, il chante l'épître, tenant lui-même le livre [14].

Nota 1°. L'épître se chante ordinairement au même lieu où le Sous-Diacre se tient pendant les oraisons; cependant, si c'est la

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid., tit. v, n. 5. — [7] Ibid., part. I, tit. xix, n. 6. — [8] Ibid., part. II, tit. vi, n. 4. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 40. — [13] Baldeschi. — [14] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

coutume de la chanter en quelque autre lieu ou de poser le livre sur un pupitre, on peut la conserver [1].

Nota 2°. Si dans l'épître on lit ces paroles : *in nomine Jesu omne genu flectatur*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, et reste dans cette position jusqu'après le mot *infernorum* [2].

30. L'épître achevée, il ferme le livre, et, le portant comme nous l'avons dit [3], il retourne devant le milieu de l'autel, y fait la génuflexion [4], salue le Chœur [5], et se rend au coin de l'épître, où il se met à genoux [6] sur le degré le plus élevé, ou bien sur le marchepied [7] ; il baise la main du Célébrant, que celui-ci pose sur le Missel, puis reçoit la bénédiction [8].

31. Il se relève ensuite, descend au bas des degrés, donne au Cérémoniaire le livre avec une inclination avant et après, monte de nouveau à l'autel, prend le Missel, et le porte [9], par le chemin le plus court [10], au coin de l'évangile [11], ayant soin de faire la génuflexion en passant devant le milieu [12].

32. Ayant placé le livre, il s'arrête sur le degré le plus élevé, le visage tourné vers le coin de l'épître; dans cette position, il répond au Célébrant, se signant et s'inclinant en même temps que lui et tournant les feuillets, s'il en est besoin. Après qu'il a répondu *Laus tibi Christe*, il monte sur le marchepied, approche le Missel du milieu de l'autel, sans toutefois le traîner et laissant la place nécessaire pour étendre le corporal, et demeure au même lieu pour assister à la bénédiction de l'encens, comme il est dit n° 19 [13].

33. Si l'on doit aller s'asseoir, comme on peut le faire [14], le Sous-Diacre, aussitôt après avoir apporté le Missel, fait la génuflexion à la gauche du Célébrant, et se rend à son siége, en observant les règles données n° 9 [15]; on revient à l'autel assez à temps pour y faire la bénédiction de l'encens [16].

[1] *Cær. Ep.* Ibid. S. C., 16 mars 1591. Gardel., Suppl. 15 ou 15, ad 1, *in Osien, Responsiones.* — [2] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXI, n. 13. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 3. — [7] Grand nombre d'auteurs. — [8] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 4. — [9] Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Conséq. — [13] Baldeschi et autres. — [14] S. C. Ibid. ad 6. — [15] Tous les auteurs. — [16] S. C., 19 juillet 1659. Gardel., 1843 ou 1992, *in Cusentina.*

34. Nota. S'il se trouve dans le graduel un verset pendant lequel on doit se mettre à genoux, lorsqu'il est chanté par le Chœur, le Sous-Diacre se met à genoux à la gauche du Célébrant[1], sur le bord du marchepied[2]. S'il est assis, il se met à genoux près de la banquette[3], gardant sa barrette à la main[4].

35. Le Célébrant ayant béni l'encens, le Sous-Diacre descend au bas des degrés, et attend le Diacre; au signe du Cérémoniaire, il fait la génuflexion avec les autres Ministres de l'autel[5], et après avoir salué le Chœur[6], il s'avance devant le Diacre, et se rend à l'endroit où l'on doit chanter l'évangile; il se tourne alors vers le côté de l'épître, se place entre les deux Acolytes, reçoit et soutient des deux mains devant sa poitrine le livre des évangiles ouvert[7], et couvre ses yeux avec le livre de manière à ne pas voir le Diacre[8]. Pendant le chant de l'évangile, le Sous-Diacre ne fait aucune inclination ni génuflexion, quoique les autres le fassent en certaines circonstances[9].

36. L'évangile fini, tenant le livre ouvert et élevé sur son bras gauche, il va par le chemin le plus court[10] le porter au Célébrant[11], sans faire la génuflexion[12], même en passant devant le saint Sacrement[13]; il lui présente le livre à baiser, en lui indiquant de la main droite le commencement de l'évangile qu'on vient de chanter[14]; après que le Célébrant l'a baisé, le Sous-Diacre ferme le livre[15], et, se retirant un peu en arrière[16], il salue le Célébrant[17], puis descend sur le pavé devant le côté de l'épître, où[18], sans faire la génuflexion[19], il rend le livre au Cérémoniaire[20]. Il demeure ensuite au même endroit, tourné vers le côté de l'évangile, jusqu'à ce que le Célébrant ait été

[1] *Rub. Miss.*. part. I, tit. XVIII, n. 34. — [2] Tous les auteurs.— [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 33. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 44. — [8] Merati, Cavalieri. — [9] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 4. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5. *Cær. Ep.* Ibid., n. 46. — [12] *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Cær. Ep.* Ibid. — [17] Baldeschi et autres. — [18] *Cær. Ep.* Ibid. — [19] Tous les auteurs. — [20] Baldeschi.

encensé, après quoi il retourne à sa place ordinaire[1], et fait la génuflexion en arrivant[2].

37. Lorsque le Célébrant entonne le *Credo*, le Sous-Diacre incline la tête au mot *Deum*[3], fait la génuflexion[4], monte à la gauche du Célébrant, et observe tout ce qui est marqué pour le *Gloria*, nos 23 et 24[5]. Au verset *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion avec le Célébrant, observant ce qui est dit no 5[6].

38. Après la récitation du Symbole, on va s'asseoir, de la manière indiquée nos 9 et 24[7]. Pendant que le Chœur chante *Et incarnatus est*, le Sous-Diacre, comme le Célébrant et le Diacre, se découvre et reste incliné jusqu'à ces paroles, *et Homo factus est*, inclusivement[8] (1).

39. Quand le Diacre se lève pour aller prendre la bourse, le Sous-Diacre se lève également, et reste debout[9], tenant sa barrette à la main[10], jusqu'à ce que le Diacre ait fait, en passant avec la bourse, l'inclination au Célébrant, s'il passe devant lui. Après cela, le Sous-Diacre s'assied et se couvre, et, quand le Diacre revient pour s'asseoir, il se lève de nouveau et s'assied en même temps que lui[11]. Le Sous-Diacre peut rester debout, suivant la coutume générale, pendant que le Diacre porte la bourse sur l'autel[12]. Il se découvre toutes les fois que le Cérémoniaire avertit de le faire[13].

40. Vers la fin du *Credo*, au signe du Cérémoniaire, il retourne à l'autel avec les autres Ministres, en observant ce qui est marqué no 9[14].

41. Si l'on n'allait pas s'asseoir pendant le *Credo*, à ces mots, *descendit de cœlis*, le Sous-Diacre ferait, conjointement avec le Célébrant, une inclination de tête à la croix, puis des-

(1) Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, on observe ce qui est marqué part. VII, ch. III, n. 4, p. 324.

[1] Tous les auteurs. — [2] La plupart des auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] La plupart des auteurs. — [5] *Rub. Miss.* Ibid., tit. IV, n. 7. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub. Miss.*, part. I. Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 53. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 54. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] D'après la Rubr. citée.

cendrait un degré, et se mettrait à genoux à la gauche du Célébrant pendant le verset *et incarnatus est*[1].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

42. Quand le Célébrant dit *Oremus* avant l'offertoire, le Sous-Diacre incline la tête, fait la génuflexion[2] (1) et se rend à la crédence. On lui met le grand voile sur les épaules, de manière qu'il pende plus bas du côté droit que du côté gauche[3]. Il ôte le petit voile du calice et le donne au second Acolyte[4], prend de la main gauche[5], sans se servir du voile[6], le calice[7] par le nœud[8], le couvre avec la partie qui pend à son côté droit, met la main droite par-dessus, et vient[9], par le plus court chemin[10], le porter au Diacre[11], sur le marchepied et à sa droite[12].

Nota. Aux Messes où il n'y a pas *Credo*, il porte la bourse avec le calice[13].

43. Lorsque le Diacre a ôté la pale et la patène, le Sous-Diacre essuie le calice avec le purificatoire[14]. Il arrête ensuite le purificatoire près de la coupe du calice avec le pouce droit, et avec le pouce gauche, au pied du calice[15], à l'endroit où est la croix, et le présente au Diacre[16]; puis, ayant pris[17] de la main droite[18] des mains de l'Acolyte la burette du vin, il la présente au Diacre[19], reçoit du même Acolyte la burette de l'eau[20], et, lorsque le Diacre a versé le vin dans le calice, le

(1) Si le peuple vient à l'offrande, le Sous-Diacre, ayant fait la génuflexion, se retire un peu du côté de l'évangile pendant que le Célébrant descend au bas des degrés. Il change ensuite de côté avec le Diacre et se tient à la gauche du Célébrant. Si c'est l'usage, il tient le plateau destiné à recevoir les offrandes. Après l'offrande, il revient à l'autel, ayant soin de changer de côté avec le Diacre. En arrivant au bas des degrés, il fait la

[1] Merati et autres. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep* Ibid., n. 60. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid — [6] Baldeschi, Merati et autres. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub. Miss.* Ibid., tit. VI. n. 7. — [14] Ibid., n. 9. — [15] Plusieurs auteurs. — [16] Conséq. de la Rubr. — [17] *Rub. Miss., Cær. Ep.* Ibid. — [18] Tous les auteurs. — [19] *Rub Miss., Cær. Ep.* Ibid. — [20] Conséq. de la Rubr.

Sous-Diacre présente au Célébrant la burette d'eau en lui disant, un peu incliné vers lui, *Benedicite, Pater reverende*[1]. Le Célébrant ayant béni l'eau, il en met un peu dans le calice, puis il reçoit de la gauche la burette du vin des mains du Diacre, et remet les deux burettes à l'Acolyte[2].

44. Après l'oblation du calice, le Sous-Diacre reçoit des mains du Diacre la patène[3], de sorte que la partie concave soit tournée vers lui[4], la prend de la main droite[5], sans se servir du voile[6], la couvre de la partie du voile qui pend à droite[7], l'appuie sur sa poitrine, ce qu'il fait toujours soit qu'il marche, qu'il soit encensé, qu'il se mette à genoux, ou qu'il réponde à l'*Orate fratres*[8]. Tenant ainsi la patène, il descend[9] par le chemin le plus court[10] à sa place, devant le milieu de l'autel, fait, en arrivant, la génuflexion sur le plus bas degré, et, sauf les exceptions indiquées ci-après, il y reste debout jusqu'à ces paroles de l'oraison dominicale : *et dimitte nobis debita nostra*, tenant la patène élevée[11] jusqu'à la hauteur des yeux, et la main gauche sous le coude droit, laissant pendre la partie gauche du voile[12].

45. Lorsque le Diacre est de retour, après l'encensement du Chœur, le Sous-Diacre se tourne vers lui pour être encensé[13], faisant une inclination avant et après[14], et tenant pendant ce temps la patène appuyée sur sa poitrine[15].

46. Le Sous-Diacre récite le *Sanctus* avec le Célébrant[16]. Si c'est l'usage qu'il monte alors à sa gauche, vers la fin de la préface, lorsqu'il en est averti par le Cérémoniaire, il ap-

génuflexion, puis se rend à la crédence pour prendre le calice. Si l'on devait s'éloigner de l'autel, on ferait la révérence convenable au bas des degrés avant d'aller à l'endroit où l'on doit recevoir l'offrande. (Bauldry et autres.)

[1] *Rub. Miss., Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub. Miss., Cær. Ep.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub. Miss., Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub. Miss., Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub. Miss. Cær. Ep.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub. Miss., Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] Conséq. de la Rub. Ibid., n. 10. — [14] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 20. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub. Miss.*, part. I, tit. X, n. 8.

puie la patène sur sa poitrine[1], fait la génuflexion[2], monte à l'autel, s'incline médiocrement et récite le *Sanctus*[3]. A *Benedictus*, il se redresse et ne fait pas le signe de la croix. Il a soin de tourner de la main gauche le feuillet du Missel, puis il fait la génuflexion et revient à sa place[4].

47. Quand le Diacre se met à genoux pour l'élévation, le Sous-Diacre s'y met également, à sa place, sur le plus bas degré[5], en se retirant un peu du côté de l'évangile, s'il est nécessaire[6]. Il se relève après l'élévation du calice[7].

48. A ces paroles : *dimitte nobis*, ayant fait la génuflexion derrière le Diacre, il monte à l'autel au côté de l'épître, auprès du Diacre, et lui présente la patène. Après que l'Acolyte ou le Thuriféraire a pris le voile qui couvrait ses épaules, il fait la génuflexion au même lieu, et retourne à sa place, derrière le Célébrant[8], où, sans faire une nouvelle génuflexion, il reste debout, les mains jointes[9].

49. Lorsque le Célébrant fait le signe de la croix avec la patène, le Sous-Diacre le fait en même temps[10]. A *Pax Domini*, il fait la génuflexion, monte à la gauche du Célébrant, fait de nouveau la génuflexion avec celui-ci et le Diacre; puis, incliné vers le très-saint Sacrement, il dit *Agnus Dei*[11], se frappant la poitrine à *miserere nobis*[12]. A la fin du troisième *Agnus*, il fait la génuflexion, et retourne à sa première place[13]. Il reçoit au même lieu la paix du Diacre avec un salut avant et après; puis, ayant fait la génuflexion en même temps que le Diacre la fait sur le marchepied, il se rend au chœur (1), et va, accompagné du Cérémoniaire, donner la paix au Clergé, en la donnant au premier de chaque ordre. Il revient ensuite, retourne à l'autel[14], fait la génuflexion sur le degré, donne la paix au

(1) V. p. 225, note 1.

[1] S. C., 12 nov. 1831. Gardel, 4520 ou 4669, ad 32. *Marsorum*. — [2] La plupart des auteurs. — [3] V. 17. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VII, n. 8. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Rub*. Ibid. — [8] Ibid., tit. X, n. 8. *Cær. Ep*. Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid. — [11] *Rub*. Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub*. Ibid. — [14] *Rub*. Ibid.

Cérémoniaire[1] qui l'a accompagné, et monte à la droite du Célébrant[2], où il fait de nouveau la génuflexion[3].

50. A *Domine non sum dignus*, s'il est de retour, le Sous-Diacre, médiocrement incliné vers le très-saint Sacrement, se frappe la poitrine[4]; pendant la communion sous l'une et l'autre espèce, il s'incline profondément vers l'autel[5].

51. Lorsque le Célébrant, après la communion sous l'espèce du pain, commence à séparer les mains[6], le Sous-Diacre découvre le calice. S'il n'y a pas communion, il reçoit de l'Acolyte la burette du vin, verse la purification, puis descend sur le premier degré du côté de l'épître, reçoit la burette de l'eau dans la main gauche, verse l'ablution, et rend les burettes[7] (1).

52. Si l'on doit donner la communion, le Sous-Diacre, aussitôt que le Célébrant a pris le précieux Sang, fait la génuflexion en même temps que le Diacre, et passe au côté de l'évangile. Si l'on doit tirer le ciboire du tabernacle, dès que le Diacre se prépare à l'ouvrir, le Sous-Diacre va se mettre à genoux sur le bord du marchepied, derrière le Célébrant et un peu à sa gauche, et se lève au moment où le Diacre ouvre le ciboire. Lorsque le Diacre a découvert le ciboire, il fait la génuflexion avec le Célébrant et le Diacre, et se retire sur le deuxième degré, au côté de l'évangile, où il s'incline profondément sans rien dire pendant que le Diacre récite le *Confiteor*, et demeure dans cette position jusqu'à *Indulgentiam*[8]. Le Célébrant ayant achevé cette prière, le Sous-Diacre revient près de lui, fait avec lui la génuflexion, et change de côté avec le Diacre[9]. Pendant la communion, il assiste le Célébrant à sa gauche. Après la communion, il change de côté avec le Diacre, par derrière le Célébrant, et accompagne le Célébrant à l'autel. S'il reste des Hosties dans le ciboire, il fait la génuflexion, et si l'on doit le remettre dans le tabernacle, il se met à genoux

(1) V. p. 226, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] *Quand il en est temps*, disent les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær Ep.*, l. II, c. XXIX, n. 3.

comme avant la communion, et se lève lorsque le tabernacle est fermé. Il fait ensuite la génuflexion avec le Diacre, et passe au côté de l'épître pour donner les ablutions [1].

Nota. Si le Sous-Diacre doit communier, lorsque le Célébrant a dit *Indulgentiam*, il se met à genoux sur le bord du marchepied. Lorsqu'il a communié, il fait la génuflexion au même lieu, puis vient se placer à la gauche du Célébrant, comme il est dit ci-dessus. Il prend alors l'extrémité de la nappe des mains du Clerc qui la tient, et la lui remet lorsqu'il est passé [2].

53. Le Sous-Diacre, ayant versé l'ablution des doigts et rendu les burettes, met, s'il en a le temps, le purificatoire sur les doigts du Célébrant [3]; il change ensuite de côté avec le Diacre [4], faisant derrière lui la génuflexion en passant au milieu [5]. Arrivé au côté de l'évangile, il essuie le calice et le couvre de la manière ordinaire, mettant dessus le purificatoire, la patène, la pale, le voile, et en dernier lieu la bourse avec le corporal dedans; puis, prenant le calice de la main gauche et posant la droite par-dessus, il le porte à la crédence en faisant une génuflexion devant le milieu de l'autel; il retourne ensuite derrière le Diacre [6]; si celui-ci est au milieu, le Sous-Diacre fait la génuflexion en arrivant, autrement il ne la fait pas [7].

54. Après que le Diacre a chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, le Sous-Diacre monte au côté de l'évangile sur le second degré ou sur le degré le plus élevé; et, à *Benedicat vos*, il se met à genoux sur le bord du marchepied, où, étant incliné, il reçoit la bénédiction. S'étant ensuite relevé, il va au coin de l'évangile, et assiste le Célébrant en tenant le carton ou près du livre, quand celui-ci est nécessaire [8]. Lorsqu'il tient le carton, il ne fait pas de signes de croix au commencement de l'évangile non plus que la génuflexion à *Et Verbum caro factum est* [9].

55. Nota. Si l'on dit un évangile propre, après que le Diacre a

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi. — [3] Ibid. — [4] *Rub.* Ibid., tit. xi, n. 3. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] *Rub. Miss.*, part. I, tit. xvii, n. 4.

chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, le Sous-Diacre prend le Missel sur l'autel au coin de l'épître [1], ou le reçoit au bas des degrés des mains du Cérémoniaire [2], fait la génuflexion et le transporte au côté de l'évangile; puis il se met à genoux, comme nous l'avons dit, à la gauche du Diacre, sur le bord du marchepied, du côté de l'évangile, pour la bénédiction [3]. Il se relève ensuite, et assiste à l'évangile à la gauche du Célébrant [4]; alors il se signe, et s'incline en même temps que lui, et répond *Deo gratias*. A la fin, il ferme le livre, et le laisse au même lieu [5].

56. L'évangile fini, il monte sur le marchepied à la gauche du Célébrant; au signe du Cérémoniaire, il fait une inclination de tête à la croix, et, étant descendu au bas des degrés avec le Célébrant et le Diacre, il fait la génuflexion sur le pavé en même temps que celui-ci [6]; puis, si le Clergé reste au chœur, il le salue à l'ordinaire, il reçoit ensuite sa barrette, se couvre et retourne à la sacristie à la suite des Acolytes. Si la sortie est solennelle, se met le premier à la suite du Clergé [7].

57. En arrivant, il se découvre, se met à la gauche du Célébrant, salue en même temps que les autres le Clergé, s'il est arrivé avant eux, fait la révérence convenable à la croix ou à l'image de la sacristie et au Célébrant; puis, ayant ôté son manipule et la chasuble pliée, s'il en est revêtu, il aide au Célébrant à se déshabiller, conjointement avec le Diacre, après quoi il le salue de nouveau et achève de se déshabiller lui-même [8].

ARTICLE III

Fonctions du Sous-Diacre à l'Aspersion de l'eau bénite.

58. Si l'on doit faire l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe solennelle, le Sous-Diacre prend tous les ornements comme pour la Messe, à l'exception du manipule [9].

[1] La plupart des auteurs. — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid., tit. XII, n. 7. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] Tous les auteurs.

59. Au signal donné par le Cérémoniaire, il salue la croix ou l'image de la sacristie et le Célébrant [1], se met à la gauche, et, soutenant le bord de la chape [2], il se rend à l'autel, faisant toutes les révérences prescrites comme il est indiqué pour la Messe solennelle [3].

60. Après avoir fait avec le Célébrant la génuflexion sur le pavé [4], il se met à genoux à sa gauche sur le plus bas degré, puis il soutient devant lui, conjointement avec le Diacre, le livre où est notée l'intonation de l'antienne; il demeure ensuite à genoux, jusqu'à ce qu'il ait été aspergé. Alors il se lève, fait la génuflexion conjointement avec le Célébrant et le Diacre, salue le Chœur, et, marchant à la gauche du Célébrant, se rend devant le plus digne du Clergé. Celui-ci ayant été aspergé, il accompagne le Célébrant à sa gauche pendant toute l'Aspersion, faisant avec lui tous les saluts d'usage, répondant au psaume, et tenant toujours de la main droite le bord de la chape du Célébrant et la gauche appuyée sur la poitrine [4].

61. L'Aspersion faite, il salue de nouveau le Clergé, conjointement avec le Célébrant et le Diacre, puis revient à l'autel avec les révérences d'usage. Le Célébrant ayant aspergé les Ministres inférieurs [5], il reste debout au bas des degrés [6]. Le chant terminé [7], s'il n'y a pas de pupitre, le Sous-Diacre, conjointement avec le Diacre, soutient le livre devant le Célébrant pendant qu'il chante les versets et l'oraison [8].

62. Il fait ensuite la génuflexion, se rend à la banquette, et se met à sa place. Il aide au Célébrant à se revêtir de la chasuble et prend son manipule; puis il vient au bas des degrés, observant ce qui est dit n° 9 [9].

[1] Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXI, n. 3. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] *Rub. Miss.*, *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Ibid.

ARTICLE IV

Fonctions particulières du Sous-Diacre à la Messe devant le très-saint Sacrement exposé.

63. Nota 1°. Le Sous-Diacre fait la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière; pendant le cours de la Messe, il fait toujours la génuflexion d'un seul genou[1].

64. Nota 2°. Il ne salue jamais le Chœur[2].

65. Nota 3°. Quoique ce soit une louable pratique de ne pas s'asseoir lorsque le très-saint Sacrement est exposé[3], on peut cependant le faire comme aux autres Messes[4]; mais on ne se couvre jamais[5]. Aucun auteur ne parle de s'asseoir pendant le chant du *Kyrie*[6]. Lorsqu'on va s'asseoir, le Sous-Diacre fait, avec les autres Ministres, la génuflexion d'un seul genou avant de quitter l'autel, et au bas des degrés en revenant[7].

66. Le Sous-Diacre se rend à l'autel à l'ordinaire. Lorsqu'il est en vue du saint Sacrement, il se découvre, gardant sa barrette à la main jusqu'à ce qu'il entre dans le chœur ou le sanctuaire; il la donne alors au Cérémoniaire et s'avance les mains jointes au pied de l'autel[8], où, conjointement avec les autres Ministres, il fait la génuflexion à deux genoux[9].

67. Après la confession, il fait, en arrivant sur le marchepied, la génuflexion avec le Célébrant; puis on fait à l'ordinaire la bénédiction de l'encens, et alors il se retire un peu du côté de l'évangile. L'encens étant bénit, le Sous-Diacre descend avec le Célébrant sur le plus haut degré et se met à genoux à sa gauche sur le bord du marchepied. Le Célébrant ayant reçu l'encensoir, il fait, en même temps que lui, une inclination

[1] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 21, *Marsorum.* — [2] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana.* — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 33. — [4] D'après cette Rubr. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] V. les auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] Gardel., *in Instr. Clem.*, § 30, n. 7. — [9] Tous les auteurs.

profonde au saint Sacrement, soutient la chasuble pendant l'encensement, fait de nouveau une inclination profonde, se lève, remonte à l'autel, fait la génuflexion avec le Célébrant, et l'accompagne à l'ordinaire pendant l'encensement de l'autel. L'encensement terminé, il descend à l'ordinaire au bas des degrés [1].

68. Après avoir répondu au *Kyrie eleison*, le Sous-Diacre reste à la droite du Diacre jusque vers la fin du dernier *Kyrie* chanté par le Chœur. Il revient alors au milieu de l'autel, se place derrière le Diacre, et fait la génuflexion en arrivant [2].

69. Le Célébrant ayant entonné *Gloria in excelsis Deo*, le Sous-Diacre fait la génuflexion et se rend à l'ordinaire à sa gauche. Après avoir récité l'hymne, si l'on va s'asseoir, il observe ce qui est prescrit n° 65 [3].

70. Quand le Célébrant a fini de lire l'évangile, on fait immédiatement, avant de quitter le coin de l'évangile [4], s'il en est temps [5], la bénédiction de l'encens. Il accompagne ensuite le Célébrant au milieu de l'autel, et fait la génuflexion en arrivant [6].

71. Après le chant de l'évangile, le Sous-Diacre porte à l'ordinaire le livre à baiser au Célébrant, sans faire aucune révérence en passant devant le saint Sacrement. Quand le Célébrant a été encensé, il l'accompagne au milieu de l'autel comme de coutume, et fait la génuflexion en y arrivant [7].

72. Le Célébrant ayant entonné *Credo in unum Deum*, le Sous-Diacre fait la génuflexion et se rend à l'ordinaire à sa gauche. Après avoir récité le symbole, si l'on va s'asseoir, il observe ce qui est prescrit n° 65 [8].

73. Quand le Diacre arrive près du Sous-Diacre pour l'encenser, celui-ci fait la génuflexion, se retire un peu vers le côté de l'évangile; après avoir été encensé, il revient au milieu et fait une seconde génuflexion [9].

74. Après l'ablution, il fait la génuflexion avant de quitter

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] Plusieurs auteurs.

le côté de l'épître. Il la fait encore lorsqu'il arrive au milieu de l'autel derrière le Célébrant. Lorsqu'il a couvert le calice, il fait la génuflexion sur le marchepied, puis en passant au milieu [1].

75. La dernière oraison terminée, il accompagne à l'ordinaire le Célébrant au milieu de l'autel et fait la génuflexion [2].

76. Après le dernier évangile, il fait la génuflexion au milieu de l'autel avec le Célébrant, descend au bas des degrés, fait avec lui la génuflexion à deux genoux sur le pavé, reçoit sa barrette et retourne à la sacristie. Il se couvre à l'endroit où il s'est découvert en venant [3].

77. Nota. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Sous-Diacre omet les saluts au Chœur [4].

ARTICLE V

Fonctions particulières du Sous-Diacre à la Messe en présence de l'Évêque.

78. Toutes les fois que l'Évêque est présent, il doit être salué en particulier, et non par un salut commun à tout le Chœur. On salue le Prélat de la même manière que la croix de l'autel, c'est-à-dire que tous ceux qui font la génuflexion à la croix, le saint Sacrement n'étant pas dans le tabernacle, font aussi la génuflexion devant le Pontife [5]. Le Sous-Diacre, en allant de la banquette à l'autel, et avant l'épître, ne salue pas le Chœur, mais seulement l'Évêque[6].

79. Avant l'arrivée du Pontife, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements, se rendent au chœur de la manière accoutumée et se retirent du côté de l'épître en attendant le Prélat. S'ils devaient attendre longtemps, ils pourraient s'asseoir à la banquette; mais ils se lèveraient aussitôt que l'Évêque entre au chœur [7].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 8. — [6] Pratique de Rome. — [7] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII.

80. Au signe du Cérémoniaire, le Sous-Diacre se rend à l'autel, se place, s'il est Chanoine, derrière le Célébrant, qui se trouve au bas des degrés, à la gauche de l'Évêque; et, s'il n'est pas Chanoine, il se met à la gauche du Diacre, qui lui-même est à la gauche du Célébrant : il récite avec lui les prières de la confession, et reste ainsi placé jusqu'après *Indulgentiam*[1].

81. Le Pontife retourne alors à son trône, et le Sous-Diacre répond comme à l'ordinaire au Célébrant[2].

82. La bénédiction de l'encens se fait au trône; mais le Sous-Diacre n'y assiste pas[3].

83. Après l'épître, le Sous-Diacre va baiser la main de l'Évêque et recevoir sa bénédiction[4]. S'il est Chanoine, il s'incline profondément ; s'il ne l'est pas, il se met à genoux[5]. Dans l'un et l'autre cas, il a soin de faire les saluts convenables en arrivant et en se retirant[6].

84. L'évangile chanté, le Sous-Diacre, au lieu de porter le livre à baiser au Célébrant, se rend devant l'Évêque[7] et le donne au Prêtre assistant[8], qui le présente lui-même à baiser au Pontife[9].

85. C'est l'Évêque qui de son trône bénit l'eau à l'offertoire. Le Sous-Diacre, en fléchissant le genou, à moins qu'il ne soit Chanoine, lui présente la burette sans quitter l'autel. S'il n'est pas à portée de le faire, il va devant le Prélat[10].

86. Lorsque l'Évêque, au moment de la consécration, vient se mettre à genoux devant l'autel, le Sous-Diacre, qui tient la patène, se retire un peu du côté de l'épître, le visage tourné du côté de l'évangile, de manière à ne tourner le dos ni au Prélat ni à l'autel. C'est à cette place qu'il se met à genoux pendant l'élévation[11].

87. Après avoir récité l'*Agnus Dei*, le Sous-Diacre se rend

[1] S. C., 14 nov. 1676. Gardel., 2653 ou 2805, ad 6, *in Bituntina*. — [2] Tous les auteurs.— [3] Cér. des Év. expl. Ibid.— [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. IX. n. 6. — [5] Ibid. l. I, c. XVIII, n. 3. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. IX, n. 6 et 8. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Plusieurs auteurs. [11] Ibid.

au chœur à la place du Prêtre assistant, et il attend que celui-ci vienne lui donner la paix. L'ayant reçue, il la porte au Chœur comme à l'ordinaire [1].

88. Après *Placeat*, le Sous-Diacre, avec le Célébrant et le Diacre, se retire un peu vers le côté de l'épître, où il reçoit la bénédiction, debout s'il est Chanoine, et à genoux s'il ne l'est pas [2].

89. Nota 1° Si le Prélat assiste à la Messe à sa stalle, 1° le Célébrant et ses Ministres, placés du côté de l'évangile, font ensemble la confession [3]; 2° à l'offertoire, il présente l'eau à bénir au Célébrant [4]; 3° le Sous-Diacre reçoit du Diacre la paix comme à l'ordinaire, puis l'instrument de paix; il le baise, et, accompagné du Cérémoniaire, se rend près du Pontife; le Prêtre assistant y vient en même temps. Le Sous-Diacre lui donne l'instrument, afin qu'il le présente à l'Évêque. Le Prélat rend l'instrument à l'Assistant; celui-ci le donne au Sous-Diacre, qui le rend au Cérémoniaire; puis le Sous-Diacre suit le Prêtre assistant à sa place, lui donne la paix, et va la donner au Chœur comme à l'ordinaire; 4° c'est le Célébrant lui-même qui donne la bénédiction à la fin de la Messe [5].

90. Nota 2° Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Sous-Diacre demeure au pied de l'autel pendant toute cette Fonction [6].

ARTICLE VI

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe de Requiem *et à l'Absoute.*

§ 1 — Fonctions du Sous-Diacre à la Messe de *Requiem*.

91. Après la confession, le Sous-Diacre élève à l'ordinaire les vêtements du Célébrant pendant qu'il monte à l'autel; mais

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. vii, n. 7. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. xviii, n. 3. — [3] Cér. des Év. expl., l. I, c. vii. — [4] S. C., 7 déc. 1844. Gardel., 4858 ou 5004, ad 1 et 2, *S. Severi*. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxi, n. 3.

il demeure à sa place, derrière le Diacre, fait la génuflexion au moment où le Célébrant baise l'autel, et se rend aussitôt au coin de l'épître pour assister à l'introït[1]. Il ne fait point le signe de la croix au commencement[2].

92. Après l'épître, le Sous-Diacre ne reçoit point la bénédiction[3]; mais, ayant fait la génuflexion sur le plus bas degré, devant le milieu de l'autel, il rend le livre au Cérémoniaire[4].

93. Quand on chante la prose, le Célébrant peut aller s'asseoir avec ses Ministres[5], soit avant de lire l'évangile[6], soit après l'avoir lu[7]. *Dans le premier cas*, le Célébrant ayant fini de lire la prose, le Sous-Diacre l'accompagne à la banquette. Sur la fin de la prose, c'est-à-dire quand il n'en reste plus que cinq à six versets, il se lève, accompagne le Célébrant jusqu'au bas des degrés, va prendre le Missel et le porte au côté de l'évangile, puis il assiste à l'ordinaire le Célébrant pendant qu'il lit l'évangile; il descend ensuite au bas des degrés, et, faisant les révérences prescrites, il se rend avec les autres Ministres à l'endroit où l'on doit chanter l'évangile[8]. *Dans le second cas*, à la strophe *Oro supplex*, lorsque le Diacre se rend à l'autel pour dire *Munda cor meum*, il se lève et pose sa barrette sur la banquette. Quand le Diacre, après avoir récité cette prière, se lève, le Sous-Diacre salue le Célébrant et se rend au bas des degrés, où il se met à la gauche du Diacre et l'accompagne à l'ordinaire pour le chant de l'évangile[9].

94. Après l'évangile, le Sous-Diacre ne porte pas à baiser le commencement du texte au Célébrant[10]; mais, aussitôt que le Diacre a fini, il ferme le livre et le rend au Cérémoniaire. Il revient alors au bas des degrés, fait la génuflexion à la gauche du Diacre et se met à sa place[11].

95. A l'offertoire, le Sous-Diacre ne prend point le grand voile; mais il apporte à l'autel le calice recouvert du petit voile

[1] Baldeschi. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 2. — [4] Baldeschi et autres. — [5] S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6, *in Osien. Responsiones*. — [6] Baldeschi. — [7] Merati et beaucoup d'autres. — [8] Baldeschi. — [9] Merati et autres. — [10] *Rub. Miss.* Ibid. — [11] Baldeschi.

et de la bourse. Il donne la bourse au Diacre, découvre le calice et donne le voile à l'Acolyte. Le Diacre ayant versé le vin, il verse l'eau sans demander la bénédiction [1].

96. Le Sous-Diacre ne porte point la patène [2]; mais, après avoir rendu les burettes, il se rend à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion en passant au milieu. Il assiste ensuite à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel et du Célébrant comme à l'introït de la Messe solennelle ordinaire [3]. Lorsque le Diacre a rendu l'encensoir, le Sous-Diacre vient se placer à la gauche, reçoit la burette et le bassin, salue le Célébrant conjointement avec le Diacre, verse l'eau pour le *Lavabo*, et, lorsque le Célébrant s'est essuyé les doigts, il le salue de nouveau, rend le bassin et la burette [4], et revient à sa place [5].

97. A ces mots : *Quam oblationem*, lorsque le Diacre passe à la droite du Célébrant, le Sous-Diacre vient au coin de l'épître [6], se met à genoux sur le plus bas degré, tourné vers le côté de l'évangile, reçoit du Thuriféraire l'encensoir [7] et encense le très-saint Sacrement [8] de trois coups [9] à chaque élévation [10].

98. Après l'élévation du calice, il revient à sa place, fait la génuflexion en arrivant, et y reste jusqu'à *Pax Domini* [11].

99. Le Sous-Diacre récite avec le Célébrant : *Agnus Dei... dona eis requiem... dona eis requiem sempiternam*, sans se frapper la poitrine [12]. Aussitôt après, comme il n'y a point de baiser de paix, il change de place avec le Diacre, faisant une génuflexion avant de partir et une seconde en arrivant [13].

100. Le Diacre ayant chanté *Requiescant in pace*, comme le Célébrant ne doit point donner la bénédiction, le Sous-Diacre ne se met point à genoux [14].

[1] *Rub. Miss.* Ibid., tit. VI, n. 4, et tit. XIII, n. 1. — [2] *Rub.* Ibid., tit. XIII, n. 2. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXXII, n. 32. *Rub.* Ibid., tit. VIII, n. 8. — [10] *Rub.* Ibid — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid , n. 1. — [13] Tous les auteurs. — [14] Conséq.

§ 2. — Fonctions du Sous-Diacre à l'Absoute.

101. Lorsqu'on doit faire l'Absoute après la Messe solennelle des morts, le Sous-Diacre, après le dernier évangile, fait sur le marchepied la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, et l'accompagne à la banquette, où il quitte son manipule. Il va prendre ensuite la croix de Procession, ayant soin de tourner le crucifix en avant, se place entre les deux Acolytes[1], et vient devant l'autel en même temps que le Célébrant va au bas des degrés; puis, lorsque celui-ci a fait la révérence convenable, il se rend, sans faire aucun salut, par le côté de l'évangile[2], à la tête du lit funèbre, même lorsque l'Absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent; alors il se place entre le lit funèbre et l'autel, un peu du côté de l'épître[3]. Il se met toujours à quelque distance, pour laisser passer le Célébrant entre lui et le lit funèbre[4].

102. Il demeure dans cette position jusqu'à la fin de l'Absoute; passant alors par le côté de l'épître, il revient devant l'autel, et, lorsque les autres Ministres ont fait la révérence convenable, il les précède à la sacristie[5].

ARTICLE VII

Fonctions du Sous-Diacre à l'Exposition et à la Reposition du très-saint Sacrement.

103. Si le Sous-Diacre doit assister à l'Exposition du très-saint Sacrement, il se revêt de tous les ornements, à l'exception du manipule, accompagne le Prêtre à l'autel, et, après les révérences requises, il se met à genoux sur le plus bas degré. Quand le Diacre, après avoir mis la sainte Hostie dans l'ostensoir, est descendu au bas des degrés, il fait, conjointement avec lui et le Prêtre, une inclination profonde, se lève, et assiste le Prêtre comme à l'ordinaire pendant qu'il met l'encens dans l'encensoir, soutenant le bord de la chape; ensuite il se met de nou-

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] *Rituale*, De exequiis. S. C., 3 sept. 1746. Gardel., 4034 ou 4183, ad 2, *Massæ et Populoniæ*. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs.

veau à genoux, soutient la chape, et fait avec le Prêtre une inclination profonde avant et après l'encensement[1].

104. Pour la Reposition, le Sous-Diacre incline la tête, pendant que le Chœur chante *Tantum ergo Sacramentum, Veneremur cernui*. Il fait ensuite l'inclination profonde, se lève et assiste le Prêtre comme il est dit au n° précédent, pendant qu'il met l'encens dans l'encensoir. Lorsqu'on chante *Genitori Genitoque*, il soutient de nouveau la chape et fait une inclination profonde avant et après l'encensement. S'il est d'usage de ne mettre l'encens qu'à *Genitori*, il demeure à genoux pendant la première strophe et fait à ce moment ce qui est prescrit ci-dessus[2]. Après le verset *Panem de cœlo*, il fait de nouveau l'inclination profonde, se lève avec le Prêtre, et, conjointement avec le Diacre, soutient devant lui le livre des oraisons; il lui met ensuite le voile sur les épaules, à moins que le Cérémoniaire ne le fasse lui-même[3]. Lorsque le Prêtre monte à l'autel pour donner la bénédiction, le Sous-Diacre reste à sa place[4]. Si l'autel avait un grand nombre de degrés, il pourrait, en relevant le bord de ses vêtements, l'accompagner jusque sur le bord du marchepied, où il se mettrait à genoux pour la recevoir[5].

ARTICLE VIII

Fonctions particulières du Sous-Diacre le jour de la fête de la Purification.

§ 1. — De la Bénédiction des Cierges.

105. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon. Lorsque le Célébrant a été revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert[6].

106. Il se rend à l'autel à la gauche du Célébrant, en soutenant le bord de la chape[7].

107. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion pendant que celui-ci

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Instr. Clem.*, § 31. — [5] Gardel., Ibid., n. 12. — [6] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. xvii, n. 1. — [7] Tous les auteurs. Conséq.

baise l'autel, et se retire avec lui au coin de l'épître, restant sur le marchepied à la gauche du Célébrant et à quelque distance de l'autel [1].

108. La cinquième oraison terminée, le Sous-Diacre, toujours au coin de l'épître, assiste à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens [2].

§ 2. — De la Distribution des Cierges.

109. La Bénédiction des Cierges terminée, le Sous-Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, fait la génuflexion en même temps qne le Célébrant fait la révérence convenable, il se tourne vers le peuple sans changer de place, et soutient le bord de la chape du Célébrant [3].

110. Le Célébrant ayant pris son Cierge, le Sous-Diacre le reçoit de ses mains avec les baisers d'usage, et le pose sur l'autel [4].

111. Le Prêtre qui a donné le Cierge au Célébrant ayant reçu le sien, le Sous-Diacre vient, conjointement avec le Diacre, se mettre à genoux sur le bord du marchepied [5], se place à sa gauche, reçoit son Cierge avec les baisers d'usage, puis revient à sa place, fait la génuflexion sur le marchepied, donne son Cierge au Clerc chargé de le recevoir, et soutient de nouveau la chape du Célébrant [6].

112. La Distribution faite, le Sous-Diacre revient au coin de l'épître, descend au bas des degrés, reçoit l'aiguière et le bassin pour donner à laver au Célébrant, et, lorsque celui-ci s'est essuyé les mains, il remonte à sa gauche [7].

113. Nota. S'il est d'usage que le Célébrant descende à la balustrade pour distribuer les Cierges au peuple, le Sous-Diacre l'y accompagne en soutenant le bord de la chape. Le Célébrant se lave alors les mains au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter à l'autel [8].

114. Si cette fête arrive après la Septuagésime et un autre jour que le dimanche, le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un der-

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid. — [8] Baldeschi et autres.

rière l'autre[1]; et, lorsque le Diacre chante *Flectamus genua*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, puis, en se relevant, chante *Levate*[2].

§ 3. — De la Procession.

115. L'oraison terminée, le Sous-Diacre assiste à la bénédiction de l'encens, qui se fait au coin de l'épître; puis il va prendre la croix de Procession[3]; il vient ensuite entre les deux Acolytes se placer devant l'autel[4].

116. Le Chœur ayant chanté *In nomine Christi, Amen*, au signe du Cérémoniaire le Sous-Diacre se met en marche à la suite du Thuriféraire[5], ayant soin de tourner le crucifix en avant[6].

117. Au retour de la Procession, le Sous-Diacre, sans faire aucune révérence, va directement déposer la croix, se retire à la banquette, et attend le Célébrant et le Diacre[7]. Il quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, prend la tunique, aide au Célébrant à quitter la chape et l'étole violettes et à prendre les ornements pour la Messe. Il prend ensuite son manipule[8] (1).

118. On célèbre ensuite la Messe comme à l'ordinaire[9].

ARTICLE IX

Fonctions particulières du Sous-Diacre le Mercredi des Cendres.

§ 1. — De la Bénédiction des Cendres.

119. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon. Lorsque le Célébrant a été revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert[10].

120. Il se rend à l'autel à la gauche du Célébrant, en soutenant le bord de la chape[11].

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des cierges, le Sous-Diacre n'assiste point à cette cérémonie.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] S. C., 18 mai 1675. Gardel., 2580 ou 2732, ad 1, *in ladren*. — [7] Tous les auteurs — [8] Conséq. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. XIX, n. 3. — [11] Tous les auteurs. Conséq.

121. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion pendant que celui-ci baise l'autel, se rend avec lui au coin de l'épître, restant sur le marchepied à la gauche du Célébrant, et à quelque distance de l'autel[1].

122. La quatrième oraison terminée, le Sous-Diacre, toujours au coin de l'épître, assiste à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens[2].

§ 2. — De la Distribution des Cendres.

123. La Bénédiction des Cendres terminée, le Sous-Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel[3], fait la génuflexion en même temps que le Célébrant s'incline[4], change de côté avec le Diacre, se tourne vers le peuple, et soutient de la main droite le bord de la chape du Célébrant[5].

124. Le Prêtre qui a donné les Cendres au Célébrant les ayant reçues, le Sous-Diacre vient, conjointement avec le Diacre, se mettre à genoux sur le bord du marchepied, se place à sa gauche, reçoit les Cendres[6], revient à sa place, fait la génuflexion sur le marchepied, et soutient de nouveau la chape du Célébrant[7].

125. La Distribution faite, le Sous-Diacre revient au coin de l'épître, descend au bas des degrés, et reçoit l'aiguière et le bassin pour donner à laver au Célébrant, et, lorsque celui-ci s'est essuyé les mains, il remonte à sa gauche[8].

126. Nota. S'il est d'usage que le Célébrant descende à la balustrade pour donner les Cendres au peuple, le Sous-Diacre l'y accompagne en soutenant le bord de la chape. Le Célébrant se lave alors les mains au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter à l'autel[9].

127. L'oraison terminée, il fait, conjointement avec le Célébrant et le Diacre, la révérence convenable à l'autel, et se rend à la banquette pour y prendre les ornements pour la Messe[10].

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq — [3] Tous les auteurs. — [4] Quelques auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Baldeschi et autres. — [9] Ibid. — [10] Baldeschi et autres.

§ 3. — De la Messe.

128. Pendant le trait, au verset *Domine ne memineris*, on bénit l'encens pour l'évangile. A ces mots, *facti sumus nimis*, le Sous-Diacre fait, conjointement avec le Célébrant et le Diacre, une inclination de tête à la croix et vient se mettre à genoux sur le bord du marchepied. Il demeure dans cette position jusqu'à ce que le Chœur ait chanté *propter nomen tuum*. Il descend alors au bas des degrés pour attendre le Diacre, qu'il accompagne à l'ordinaire pour le chant de l'évangile [1] (1).

ARTICLE X

Fonctions particulières du Sous-Diacre le Dimanche des Rameaux.

§ 1. — De l'Office de ce jour jusqu'à la Distribution des Rameaux.

129. On fait l'Aspersion de l'eau bénite comme à l'ordinaire [2].

130. Après l'Aspersion et l'Oraison *Exaudi*, le Sous-Diacre prend son manipule [3], que lui apporte le Cérémoniaire [4], monte à l'autel avec le Célébrant, fait la génuflexion en même temps que celui-ci baise l'autel, et va ensuite au coin de l'épître, restant sur le marchepied à la gauche du Célébrant, à quelque distance de l'autel [5].

131. Au commencement de la première oraison, le Sous-Diacre, ayant fait la génuflexion, descend sur le pavé derrière le Célébrant, quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, reçoit le

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des Cendres, le Sous-Diacre, assis à la banquette avec le Célébrant, fait la révérence convenable au Prélat quand il arrive, se rend à l'autel avec les saluts d'usage, prend des deux mains le vase des Cendres, le porte au Pontife, se met à genoux à la droite de l'Évêque, tenant le plateau un peu élevé jusqu'à la fin de la Distribution. Lorsqu'il doit recevoir les Cendres, il remet pour ce moment le bassin à un autre Sous-Diacre. (*Cær. Ep.* Ibid., n. 5. Cér. des Év. expl. Ibid.)

[1] Baldeschi. — [2] Rub. du jour. — [3] Baldeschi, Merati et autres. — [4] Man. des cér. Rom. — [5] Baldeschi, Merati et autres.

livre des épîtres, et, faisant les révérences d'usage [1], se rend au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître [2].

132. L'oraison finie, le Sous-Diacre chante la leçon sur le ton de l'épître, et, ayant reçu la bénédiction à l'ordinaire [3], remet le livre au Cérémoniaire, reprend la chasuble pliée, s'il l'a quittée, et retourne à la gauche du Célébrant. Il assiste à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens [4].

133. L'encens étant bénit, le Sous-Diacre descend sur le pavé, accompagne le Diacre à l'évangile, et porte le livre à baiser au Célébrant comme à l'ordinaire [5]. Après l'encensement, il se place de nouveau à la gauche du Célébrant et y reste pendant les oraisons [6].

134. Il a soin de s'incliner au *Sanctus* et de le réciter avec le Célébrant [7]. Après la cinquième oraison, il assiste à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens [8].

§ 2. — De la Distribution des Rameaux.

135. La Bénédiction des Rameaux terminée, le Sous-Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, fait la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, il se tourne vers le peuple sans changer de place, et soutient le bord de la chape du Célébrant [9].

136. Le Célébrant ayant pris son Rameau, le Sous-Diacre le reçoit de ses mains avec les baisers d'usage, et le pose sur l'autel [10].

137. Le Prêtre qui a donné le Rameau au Célébrant ayant reçu le sien, le Sous-Diacre vient, conjointement avec le Diacre, se mettre à genoux sur le bord du marchepied [11], se place à sa gauche, reçoit son Rameau avec les baisers d'usage, puis revient à sa place, fait la génuflexion sur le marchepied, donne son Rameau au Clerc chargé de le recevoir, et soutient de nouveau la chape du Célébrant [12].

138. La Distribution faite, le Sous-Diacre revient au coin de

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Ibid — [4] Tous les auteurs.— [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Baldeschi et autres. — [8] Conséq. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Baldeschi.

l'épître, descend au bas des degrés, et reçoit l'aiguière avec le bassin pour donner à laver au Célébrant. Lorsque celui-ci s'est essuyé les mains, il remonte à sa gauche[1].

139. Nota. S'il est d'usage que le Célébrant descende à la balustrade pour distribuer les Rameaux au peuple, le Sous-Diacre l'y accompagne en soutenant le bord de la chape. Le Célébrant se lave alors les mains au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter à l'autel[2].

§ 3. — De la Procession.

140. L'oraison terminée, le Sous-Diacre assiste à la bénédiction de l'encens, qui se fait au coin de l'épître; puis il se rend à la banquette, où il dépose son manipule, prend la croix de Procession, et vient ensuite, entre les deux Acolytes, se placer devant l'autel[3].

141. Le Chœur ayant chanté *In nomine Christi, Amen*, le Sous-Diacre, au signe du Cérémoniaire, se met en marche à la suite du Thuriféraire[4], ayant soin de tourner le crucifix en avant[5].

142. Au retour de la Procession, arrivé près de la porte de l'église, le Sous-Diacre, toujours entre les deux Acolytes, retourne l'image du crucifix vers le peuple, et s'arrête, le visage tourné vers la porte[6].

143. Lorsqu'on a fini de chanter, le Sous-Diacre retourne l'image du crucifix vers la porte[7] et la frappe avec la hampe de la croix[8].

144. Quand la porte est ouverte, il entre dans l'église, puis, sans faire aucune révérence, il va déposer la croix, se retire à la banquette, et attend le Célébrant et le Diacre. Il aide au Célébrant à quitter la chape et à prendre la chasuble et le manipule, et prend lui-même son manipule[9].

[1] Baldeschi et autres. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Rub*. Ibid. — [5] S. C., 18 mai 1675. Gardel., 2580 ou 2732, ad 1, *in ladren*. — [6] Tous les auteurs. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 8. — [9] Baldeschi et autres.

§ 4. — De la Messe.

145. Après l'épître, lorsqu'il a reçu la bénédiction, il rend le livre au Cérémoniaire, puis, ayant repris la chasuble, s'il l'a quittée, il va s'asseoir avec le Célébrant et le Diacre[1].

146. A la fin du trait, il accompagne le Célébrant à l'autel[2] par le plus court chemin[3], reçoit du Cérémoniaire son Rameau, qu'il prend de la main gauche, et, pendant que le Célébrant lit la Passion, il se tient comme pendant l'introït[4]. Quand le Célébrant a fini, le Sous-Diacre se place derrière le Diacre et se tourne vers les Diacres qui la chantent, tenant son Rameau de la main droite, et à ces paroles, *emisit spiritum*, il se met à genoux au lieu où il se trouve, tourné vers l'autel[5].

147. Lorsque les Diacres qui ont chanté la Passion se sont retirés, le Sous-Diacre remet son Rameau au Cérémoniaire, porte le Missel au côté de l'évangile, et assiste le Célébrant comme à l'ordinaire. On bénit ensuite l'encens, après quoi il va assister le Diacre à l'évangile; puis il porte le livre à baiser au Célébrant en lui indiquant ces mots : *Altera autem die*[6].

148. On continue la Messe comme à l'ordinaire[7] (1).

ARTICLE XI

Fonctions particulières du Sous-Diacre le Jeudi saint.

§ 1. — De la Messe et de la Procession.

149. On ne donne pas le baiser de paix[8] : après *Agnus Dei*, le Sous-Diacre change de côté avec le Diacre, faisant une première génuflexion avant de partir, et une seconde en arrivant[9].

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des Rameaux, le Sous-Diacre vient au commencement de l'Office pour chanter la leçon, comme il est dit nos 131 et 132, et assister à l'évangile en observant ce qui est marqué pour la Messe devant l'Évêque. Il n'assiste point à la Procession. (*Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, nos 4 et 10.)

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 16. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Tous les auteurs. — [5] Grand nombre d'auteurs. — [6] Ibid. — [7] Conséq. — [8] Rub. du jour. — [9] Conséq.

150. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, le Sous-Diacre couvre le calice, fait la génuflexion, et passe du côté de l'évangile, et fait, en arrivant, la génuflexion en même temps que le Célébrant[1].

151. Pour la communion, il observe les cérémonies accoutumées et communie après le Diacre et avant tous les Prêtres[2].

152. Après la communion, il observe ce qui est prescrit à la Messe devant le très-saint Sacrement exposé, c'est-à-dire qu'il fait la génuflexion toutes les fois qu'il quitte le milieu de l'autel ou qu'il y arrive[3].

153. Après le dernier évangile, il va, avec le Célébrant, faire la génuflexion au milieu de l'autel, et l'accompagne à la banquette par le chemin le plus court[4]. Il quitte alors son manipule et aide au Célébrant à se revêtir de la chape. Il revient ensuite à l'autel, fait au bas des degrés une génuflexion à deux genoux sur le pavé avec le Célébrant et le Diacre[5]. Ils se relèvent et aussitôt se mettent à genoux sur le plus bas degré et adorent le saint Sacrement pendant quelques instants[6].

154. Au signe du Cérémoniaire, le Sous-Diacre se lève; puis il assiste le Célébrant lorsque celui-ci met de l'encens dans les encensoirs. Il se met de nouveau à genoux, soutient la chape pendant l'encensement, et fait, avant et après, une inclination profonde avec le Célébrant[7].

155. Le Célébrant ayant reçu le voile sur les épaules après l'encensement, le Sous-Diacre monte avec lui sur le second degré et se met à genoux à sa gauche sur le bord du marchepied. Le Diacre ayant remis le calice entre les mains du Célébrant, le Sous-Diacre se lève, fait la génuflexion avec le Diacre, et va se placer du côté de l'épître, tourné vers le peuple, à la gauche du Célébrant, et soutient de la main droite le bord de la chape[8].

156. Il accompagne ainsi le Célébrant jusqu'à la chapelle du Reposoir[9].

157. Lorsqu'il y est arrivé, il va, avec le Célébrant, se mettre

[1] Plusieurs auteurs — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] D'après le *Mem. rit.* — [5] Tous les auteurs. — [6] D'après le *Mem. rit.* — [7] Conséq. — [8] Baldeschi et autres. — [9] Tous les auteurs.

à genoux sur le bord du marchepied, et y demeure jusqu'à ce que le Chœur ait chanté *Veneremur cernui*[1]. Il assiste alors le Célébrant comme à l'ordinaire pendant qu'il met l'encens et encense le saint Sacrement[2].

158. Quand le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, le Sous-Diacre, au signe du Cérémoniaire, se lève avec le Célébrant, fait avec lui la génuflexion à deux genoux, reçoit sa barrette et retourne à la sacristie avec les autres Ministres[3]. Il se couvre en sortant de la chapelle du Reposoir[4].

159. Arrivé à la sacristie, il aide au Célébrant à quitter la chape et l'étole, quitte lui-même la tunique, et récite les Vêpres avec le Célébrant et le Diacre[5].

§ 2. — Du Dépouillement des autels.

160. Le Sous-Diacre aide ensuite au Célébrant à prendre l'étole violette, et se couvre[6]. Vers la fin du psaume *Miserere*, le Sous-Diacre, après les révérences d'usage, se rend à l'autel, à la suite du Cérémoniaire[7]. En entrant au chœur, il salue le Clergé, conjointement avec le Célébrant et le Diacre[8]. Il fait ensuite la génuflexion au bas des degrés pendant que le Célébrant fait l'inclination, et monte à l'autel avec lui. Quand l'oraison des Vêpres est terminée, le Sous-Diacre récite avec le Célébrant l'antienne *Diviserunt* et le psaume *Deus, Deus meus*, et lui aide à enlever les nappes[9]. Les Acolytes enlèvent les autres ornements de l'autel[10].

161. Le grand autel étant dépouillé, et le Chœur ayant répété l'antienne *Diviserunt*, le Sous-Diacre fait, à la gauche du Célébrant, une inclination de tête à la croix, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, reçoit sa barrette, et se met à la suite du Cérémoniaire pour retourner à la sacristie[11].

162. S'il est d'usage que le Célébrant fasse lui-même le Dépouillement des autres autels de l'église, le Sous-Diacre, s'étant

[1] Baldeschi, Merati et autres. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi, Merati et autres. — [4] *Mem. rit.* — [5] Baldeschi et autres. — [6] Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [10] Baldeschi et autres. — [11] Ibid.

couvert, suit les Ministres inférieurs et assiste au Dépouillement des autres autels, comme il est dit ci-dessus. Après le Dépouillement, on revient au grand autel, et, le Chœur ayant répété l'antienne, on retourne à la sacristie [1].

§ 3. — Du Lavement des pieds.

163. Pour le Lavement des pieds, le Sous-Diacre se revêt des ornements blancs. Après les révérences d'usage, il se rend au lieu préparé, à la gauche du Prêtre, soutenant le bord de la chape [2].

164. Après avoir fait la génuflexion à la croix [3], il assiste, comme à l'ordinaire, à la bénédiction de l'encens, puis accompagne le Diacre au lieu où il chante l'évangile, observant toutes les cérémonies prescrites pour la Messe solennelle. Après l'évangile, il porte le livre à baiser au Prêtre [4].

165. Le Prêtre ayant été encensé, le Sous-Diacre quitte son manipule, et, conjointement avec le Diacre, aide au Prêtre à quitter la chape et le ceint d'un linge [5].

166. Il accompagne ensuite le Prêtre près de ceux auxquels il doit laver les pieds, et soutient le pied droit de chacun [6].

167. Le Lavement des pieds terminé, le Sous-Diacre donne à laver au Prêtre. Lorsqu'il s'est essuyé les mains, il lui aide, conjointement avec le Diacre, à quitter le linge dont il est ceint et à se revêtir de la chape, et reprend son manipule. Il l'accompagne ensuite à l'autel. Il l'assiste à l'ordinaire pendant qu'il chante les versets et l'oraison, fait la génuflexion, reçoit sa barrette, et retourne à la sacristie à la gauche du Prêtre [7].

ARTICLE XII

Fonctions du Sous-Diacre le Vendredi saint.

168. En arrivant à l'autel, le Sous-Diacre donne sa barrette au Cérémoniaire [8], puis sans faire aucune révérence, se met

[1] Baldeschi et autres. — [2] Rub. du jour. — [3] Conséq. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 5. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Conséq.— [8] Tous les auteurs.

à genoux et se prosterne sur le coussin préparé pour lui au bas des degrés[1]. Il se lève au signal donné par le Cérémoniaire[2].

169. Le Sous-Diacre monte à l'autel avec le Célébrant et le Diacre, et fait la génuflexion lorsque le Célébrant baise l'autel[3].

170. Pendant la première leçon, le Sous-Diacre se tient comme à l'introït de la Messe, et va s'asseoir avec le Célébrant. On revient à l'autel par le plus court chemin, et les Ministres sacrés se placent au coin de l'épître l'un derrière l'autre[4].

171. Lorsque le Célébrant a chanté *Oremus* et le Diacre *Flectamus genua*, le Sous-Diacre chante, sur le ton convenable, *Levate;* il quitte ensuite la chasuble pliée, s'il s'en sert; puis il reçoit des mains du Cérémoniaire le livre des leçons[5], fait les révérences d'usage[6] et va chanter la seconde leçon, au lieu accoutumé, sur le ton de l'épître[7].

172. La leçon terminée, il rend le livre au Cérémoniaire avec les révérences d'usage, reprend la chasuble pliée, s'il l'a quittée, et retourne près du Célébrant[8] où il se place comme pendant l'introït[9]. Si le Célébrant est assis[10], le Sous-Diacre se rend à la banquette[11]. On revient à l'autel, par le chemin le plus court, au moment où l'on commence le chant de la Passion[12].

173. Pendant que le Célébrant lit la Passion, il se tient comme pendant l'introït. Quand il a fini, le Sous-Diacre se place derrière le Diacre et se tourne vers les Diacres qui la chantent[13]. A ces paroles, *tradidit spiritum*, il se met à genoux au lieu où il se trouve, tourné vers l'autel[14].

174. Après le chant de la Passion, il vient au bas des degrés, attend que le Diacre ait dit *Munda cor meum*, et l'assiste à l'ordinaire pour l'évangile[15].

175. L'évangile fini, le Sous-Diacre ferme le livre et le rend

[1] Rub. du jour. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVI, n. 4. — [6] Baldeschi. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] S. C., 15 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6. — [11] Conséq. — [12] Baldeschi et autres. — [13] Grand nombre d'auteurs. — [14] Baldeschi. — [15] *Cær. Ep.* Ibid.

au Cérémoniaire[1]; puis il vient avec les autres Ministres faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, et se rend immédiatement avec le Diacre au coin de l'épître, où ils se mettent l'un derrière l'autre[2]. Pendant les monitions et oraisons, chaque fois que le Diacre chante *Flectamus genua*, il fait la génuflexion, puis, en se relevant, il chante *Levate*[3].

176. Après ces oraisons, il se rend à la banquette avec le Célébrant et le Diacre, quitte la chasuble pliée, et aide au Célébrant à quitter la chasuble. Il revient avec eux au coin de l'épître, au bas des degrés, et se tourne vers le peuple, à la gauche du Célébrant. Il y attend que le Diacre ait apporté la Croix. Le Diacre l'ayant mise entre les mains du Célébrant[4], il aide à celui-ci à découvrir le sommet du Crucifix[5]. Le Célébrant ayant chanté *Ecce lignum Crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec lui *in quo salus mundi pependit;* puis, lorsque le Chœur répond *Venite adoremus*, il se met à genoux[6], la tête inclinée vers la Croix[7]. Quand le Chœur a fini de chanter, il se lève, monte au coin de l'épître sur le marchepied ou sur le second degré, de manière que le Célébrant se trouve au lieu où l'on a coutume de lire l'introït[8], lui aide à découvrir le bras droit du Crucifix[9], et, celui-ci ayant chanté une seconde fois *Ecce lignum Crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent, comme la première fois, *in quo salus mundi pependit*. Le Chœur répondant encore *Venite adoremus*, ils se mettent de nouveau à genoux comme la première fois; puis, quand le chant est terminé, ils vont devant le milieu de l'autel, conservent les mêmes places, lui aident à découvrir le Crucifix en entier, et répètent le même chant[10]. Le Sous-Diacre reçoit ensuite le voile qui couvrait la Croix et le remet au Cérémoniaire[11]. Ils restent ensuite à genoux[12], tournés vers la Croix[13].

177. Pendant ce temps, le Célébrant va poser la Croix sur

[1] Conséq. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Baldeschi et autres.

le coussin préparé [1]; le Sous-Diacre se tient toujours à genoux sur le marchepied, tourné obliquement vers la Croix, vis-à-vis du Diacre. Lorsque la Croix est placée sur le coussin, il se lève, fait au même lieu la génuflexion vers la Croix en même temps que le Célébrant et le Diacre, et se rend directement à la banquette [2]. Il y demeure pendant que le Célébrant va adorer la Croix. Lorsque le Célébrant est de retour et qu'il a repris les ornements [3], il quitte son manipule [4] et ses souliers, et va avec le Diacre faire l'Adoration de la Croix, en se mettant à genoux à trois endroits différents, comme le Célébrant. Il revient ensuite à la banquette, reprend ses souliers, son manipule et sa chasuble, et récite les impropères avec le Célébrant et le Diacre [5].

178. L'Adoration terminée, il se met à genoux près de la banquette en même temps que le Célébrant, pendant que le Diacre porte la Croix à l'autel [6]. Lorsqu'elle y est placée, il se lève, et, quand le Diacre est de retour, il s'assied et se couvre; puis, au signal donné par le Cérémoniaire, et gardant sa barrette à la main, il vient au bas des degrés avec le Célébrant et le Diacre, et se rend en Procession à la chapelle du Reposoir par le chemin le plus court [7].

179. En entrant dans la chapelle, il se découvre et donne sa barrette au Cérémoniaire; en arrivant à l'autel [8], il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, se relève [9], et se met à genoux à la gauche du Célébrant [10]. Il assiste à l'ordinaire le Célébrant lorsqu'il met l'encens, puis soutient la chasuble quand il encense le très-saint Sacrement. Il se met en marche à la gauche du Célébrant pour revenir au grand autel [11].

180. En y arrivant, le Sous-Diacre monte avec le Célébrant sur le second degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, et assiste à l'ordinaire le Célébrant pendant qu'il met l'encens et encense le saint Sacrement [12].

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3906 ou 4055, ad 4, *in Toletana*. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] Plusieurs auteurs.

181. Après l'encensement, le Sous-Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, et fait avec lui la génuflexion [1]. Lorsque le Célébrant a posé la sainte Hostie sur le corporal, le Sous-Diacre fait la génuflexion, passe à la droite du Diacre, reçoit de l'Acolyte la burette du vin qu'il présente au Diacre, puis il reçoit la burette de l'eau, et en verse quelques gouttes dans le calice à l'ordinaire, mais sans demander la bénédiction; il retourne ensuite à la gauche du Célébrant et assiste à l'encensement de l'autel comme à l'introït des Messes solennelles [2].

182. L'encensement de l'autel terminé, le Sous-Diacre reçoit la burette de l'eau avec le plateau pour donner à laver au Célébrant [3], qui vient se placer au bas de l'autel, tourné vers le peuple [4].

183. Après le lavement des doigts, le Sous-Diacre va se placer au bas des degrés, derrière le Célébrant, et fait la génuflexion en arrivant [5]. Après *Orate fratres*, il ne répond rien [6].

184. Le Célébrant ayant chanté *Libera nos*, les deux Ministres se mettent à genoux [7] et inclinent la tête [8] sur le marchepied pendant l'élévation; mais ils n'élèvent point la chasuble [9].

185. Le Sous-Diacre, après l'élévation, monte à la gauche du Célébrant, fait avec lui la génuflexion, et y demeure jusqu'à ce que le Diacre ait recouvert le calice; il fait alors la génuflexion conjointement avec le Célébrant et le Diacre, puis change de place avec ce dernier [10].

186. Le Célébrant ayant consommé la sainte Hostie, le Sous-Diacre découvre le calice en temps convenable [11], et fait la génuflexion avec le Célébrant [12]; puis il reçoit les burettes, et, aussitôt que le Célébrant a pris le vin qui est dans le calice, il verse l'ablution des doigts [13].

187. Après l'ablution, le Sous-Diacre revient à la gauche du Célébrant, purifie le calice, le couvre du voile noir, le porte à la

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Bauldry. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Quelques auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs.

crédence, revient à la gauche du Célébrant et ferme le Missel ; puis on revient à la sacristie sans saluer le Chœur[1].

ARTICLE XIII

Fonctions particulières du Sous-Diacre le Samedi saint.

188. La barrette du Sous-Diacre doit être à la banquette, à sa place, avant le commencement de l'Office[2].

189. Le Sous-Diacre se revêt, à la sacristie, de l'amict, de l'aube, du cordon et de la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Au signal du Cérémoniaire, il prend la croix de Procession et se met à la suite des trois Clercs qui doivent servir à la Bénédiction du Feu. Il se rend, sans faire aucune révérence, à l'endroit où l'on doit bénir le Feu nouveau. Il se place derrière la table, le dos tourné à la porte ou au mur de l'église, l'image du crucifix tournée vers le Célébrant. Il reste ainsi jusqu'à la fin de la Bénédiction[3].

190. Le Diacre s'étant revêtu des ornements blancs, le Sous-Diacre se met en marche à la suite des Clercs et va à l'autel. Il s'arrête toutes les fois que le Cérémoniaire l'en avertit, mais ne fait point la génuflexion quand le Diacre chante *Lumen Christi*[4].

191. En arrivant près de l'autel, il se place du côté de l'évangile, à la droite du Thuriféraire[5]. Lorsque le Diacre, ayant reçu la bénédiction du Célébrant, descend au bas des degrés, le Sous-Diacre, sans faire aucune révérence, vient se mettre à sa gauche et se rend avec les autres Ministres au lieu préparé pour le chant de l'*Exultet*. Il se place à la droite du Diacre, tenant toujours la croix, le crucifix tourné vers le Célébrant[6].

192. Après le chant de l'*Exultet*, le Sous-Diacre va avec les autres Ministres au milieu de l'autel, et, sans faire la génuflexion, il va au côté de l'épître, dépose la croix près de la crédence et se rend à la banquette, où se trouvent déjà le Cé-

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Baldeschi, Merati et autres. — [4] Rub. du jour. — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXVII, n. 7.

lébrant et le Diacre[1]. Le Célébrant ayant pris la chasuble, il prend le manipule[2] (1).

193. Il vient ensuite à l'autel par le plus court chemin, ce qui s'observe toutes les fois qu'on est allé s'asseoir pendant les prophéties. Lorsque le Célébrant les lit à l'autel, il se tient comme à l'introït de la Messe[3].

194. Toutes les fois que le Célébrant est sur le point de chanter une oraison, le Diacre et le Sous-Diacre viennent se placer l'un derrière l'autre[4]. Lorsque le Diacre chante *Flectamus genua*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, et, en se levant, il chante *Levate*[5].

195. Après la dernière oraison, il se rend avec le Célébrant à la banquette, quitte son manipule, et, conjointement avec le Diacre, il aide au Célébrant à quitter son manipule et sa chasuble[6].

196. Si l'église a des Fonts baptismaux, le Sous-Diacre aide au Célébrant, conjointement avec le Diacre, à se revêtir de la chape[7], et ils se rendent au bas des degrés. Au signal du Cérémoniaire, ils se mettent en marche pour aller en Procession aux Fonts baptimaux. Le Sous-Diacre marche à la gauche du Célébrant en soutenant le bord de la chape. Arrivé aux Fonts, il reste dans cette position pendant toute la Bénédiction. Après la Bénédiction, il accompagne le Célébrant pour l'Aspersion du Clergé, puis revient avec lui aux Fonts pour l'infusion des saintes Huiles. Pendant tout ce temps, il soutient la chape. Le Célébrant s'étant lavé et essuyé les mains, on revient à l'autel en Procession. En arrivant au bas des degrés, il fait la génuflexion[8] et se rend à la banquette, où il quitte la chasuble pliée, s'il en fait usage, aide au Célébrant à quitter la chape et revient à l'autel, où il se prosterne sur le coussin préparé[9].

(1) On peut voir p. 405, note 1, pourquoi nous suivons ici la disposition donnée par Merati.

[1] Tous les auteurs. — [2] Merati. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [6] Baldeschi et autres. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] Plusieurs auteurs.

197. S'il n'y a pas de Fonts baptismaux, le Sous-Diacre, s'étant rendu à la banquette, comme il est dit n° 195, quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, et le manipule; puis il vient aussitôt se prosterner au bas des degrés pendant le chant des Litanies [1].

198. Au mot *Peccatores*, il se lève conjointement avec le Célébrant et le Diacre, fait la génuflexion en même temps que le Célébrant fait l'inclination, et se rend à la sacristie à la suite du Cérémoniaire [2].

199. Arrivé à la sacristie, il se revêt des ornements blancs pour la Messe [3].

200. Lorsqu'il en est temps, au signe du Cérémoniaire, on se rend à l'autel avec les révérences d'usage [4].

201. Le Célébrant a été encensé; comme il n'y a point d'introït, il répond de suite au *Kyrie eleison* [5].

202. Après le chant de l'épître, le Sous-Diacre, ayant reçu la bénédiction, rend le livre au Cérémoniaire et va se placer comme pendant l'introït, jusqu'à ce que le Célébrant ait terminé le chant de l'*Alleluia* [6].

203. Il n'y a ni *Agnus Dei* ni baiser de paix [7], et après *Pax Domini* le Sous-Diacre change de place avec le Diacre [8].

204. Le Sous-Diacre, après avoir reporté le calice à la crédence, vient au coin de l'épître, et, placé comme à l'introït, il récite les Vêpres avec le Célébrant et le Diacre. Le Célébrant ayant entonné l'antienne *Vespere autem sabbati*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec lui *quæ lucescit*, et récitent alternativement avec lui le cantique *Magnificat*. Lorsqu'on l'entonne au chœur, ils font le signe de la croix, viennent au milieu de l'autel pour la bénédiction de l'encens, et on encense l'autel à l'ordinaire [9]. Le Sous-Diacre est encensé par le Diacre, au lieu où il se trouve [10].

205. Après la répétition de l'antienne, le Sous-Diacre suit le Célébrant au milieu de l'autel pour *Dominus vobiscum*, après quoi la Messe se termine comme à l'ordinaire [11].

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Ibid.— [3] Ibid. — [4] Conséq.— [5] *Rub.* Ibid.— [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid.

CHAPITRE VI

Office du Diacre.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Diacre salue toujours la croix de l'autel par une génuflexion, quand même le saint Sacrement ne serait pas dans le tabernacle. Il fait la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière. Pendant le cours de la Messe, il la fait seulement sur le plus bas degré [1].

2. Hors les moments où il a les mains occupées, il tient les mains jointes. Toutes les fois qu'une main est occupée, il doit poser l'autre sur la poitrine; mais jamais le Diacre ne pose les mains sur l'autel [2].

3. La place du Diacre est sur le plus haut degré [3] derrière le Célébrant [4].

4. Lorsque le Célébrant est au milieu de l'autel, si le Diacre doit quitter sa place pour aller près de lui ou ailleurs, il fait toujours la génuflexion avant de partir, et ne la fait point en arrivant près du Célébrant, même après la consécration. S'il quitte le côté du Célébrant pour retourner à sa place, il la fait encore avant de partir, et ne la fait point quand il y arrive. Mais si, de quelque autre endroit, il revient à sa place, alors seulement il fait la génuflexion en y arrivant [5].

5. Quand il est à côté du Célébrant et quand celui-ci fait la génuflexion, il lui met la main gauche sous le coude [6].

6. Lorsqu'il fait avec un autre Ministre quelque action ou

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. v, n. 5. — [5] Man. des cér. Rom. d'après les meilleurs auteurs. — [6] Ibid.

révérence, ces actions ou révérences doivent se faire avec ensemble et uniformité [1].

7. Il récite avec le Célébrant le *Gloria in excelsis*, le *Credo* [2], le *Sanctus* [3] et l'*Agnus Dei* [4]. Il ne répond pas au Célébrant quand le Chœur le fait [5].

8. Il fait les mêmes inclinations que le Célébrant, quand celui-ci parle à voix intelligible. Il fait également les mêmes signes de croix que lui [6].

9. Lorsque le Diacre présente quelque chose au Célébrant, il baise d'abord l'objet, puis la main; et, s'il reçoit quelque chose de lui, il baise d'abord la main, puis l'objet qu'il a reçu [7]. Quand même il serait Chanoine, il ne devrait jamais omettre ces baisers [8].

10. Toutes les fois qu'il va s'asseoir avec le Célébrant, il fait d'abord la génuflexion (1), puis va directement à la place qu'il doit occuper à la banquette, où il prend la barrette du Célébrant. Celui-ci étant arrivé, il élève la partie postérieure de sa chasuble, puis, lorsqu'il est assis, il lui présente sa barrette avec les baisers prescrits n° 9; ayant fait ensuite, conjointement avec le Sous-Diacre, une inclination médiocre au Célébrant, il s'assied à sa droite, levant la partie postérieure de sa dalmatique, et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur ses genoux par-dessus la dalmatique, et suit les règles du Chœur pour se couvrir et se découvrir. Lorsqu'il doit revenir à l'autel, il se découvre aussitôt que le Cérémoniaire l'en avertit, met sa barrette sur la banquette, reçoit celle du Célébrant avec les baisers prescrits n° 9, et la pose sur la banquette; puis il salue le Célébrant conjointement avec le Sous-Diacre. En retournant à l'autel, il salue le Chœur de chaque côté, conjointement avec le Célébrant et le Sous-Diacre, d'abord du côté de l'épître,

(1) Voir cependant p. 206, note 1.

[1] Man. des cér. Rom. d'après les meilleurs auteurs. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 7. — [3] Ibid., tit. VI, n. 1. — [4] Ibid., tit. X, n. 8. — [5] Baldeschi. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIX, n. 16. — [8] S. C., 4 juin 1817. Gardel., 4386 ou 4536, ad 5, *Dubiorum*.

puis, après quelques pas, du côté de l'évangile, se tenant toujours à droite du Célébrant[1]. En y arrivant, il fait la génuflexion sur le plus bas degré. Pendant que le Célébrant monte à l'autel, il élève ses vêtements, et, s'il ne doit pas alors y monter lui-même, il l'accompagne seulement jusque sur le second degré [2].

11. Pour faire bénir l'encens, il reçoit la navette, présente au Célébrant la cuiller, avec les baisers prescrits n° 9, disant en même temps : *Benedicite, Pater reverende;* ensuite, ayant reçu la cuiller avec les baisers ordinaires, il rend la navette et la cuiller au Thuriféraire ; puis, si l'on doit alors faire l'encensement, il reçoit l'encensoir[3], et, le tenant de la main droite par le haut des chaînes, et de la gauche par le bas[4], il baise le haut des chaînes, les met dans la gauche du Célébrant, lui met le bas dans la main droite, et la baise en même temps[5] en l'élevant un peu des deux mains[6]. Pendant l'encensement, il soutient la partie postérieure de la chasuble vers les épaules[7] et fait la génuflexion toutes les fois que le Célébrant fait la révérence prescrite[8]. Si le Célébrant fait lui-même la génuflexion, le Diacre lui met aussitôt sa main sous le coude, comme il est prescrit n° 5 [9]. Après l'encensement, le Diacre reçoit l'encensoir, baisant d'abord la main du Célébrant, qu'il soutient de ses mains, puis, retenant dans la droite le bas des chaînes, et, les prenant de la gauche par le haut, qu'il baise en même temps, il descend au bas des degrés pour encenser le Célébrant [10].

12. Avant la Messe, le Diacre doit prévoir le chant de l'évangile et de l'*Ite Missa est*. Il doit savoir par cœur *Munda cor meum* et *Offerimus*.

[1] V. art. III, n. 8. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 4. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub. Miss. Cær. Ep.* Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub. Miss.* Ibid., n. 7. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Tous les auteurs.

ARTICLE II

Fonctions du Diacre à la Messe solennelle.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

13. Le Diacre fera bien d'entrer d'abord à l'église pour y faire une prière, et demander à Dieu la grâce de s'acquitter dignement de son auguste fonction. Quelque temps avant la Messe, il se trouve à la sacristie, commence par chercher et marquer dans le Missel l'évangile du jour et a soin de lire attentivement ce qu'il doit chanter ; c'est encore à lui à préparer le Missel pour le Célébrant, à chercher la Messe et disposer les signets[1] (1). Il se lave les mains et se revêt des ornements, qu'il prend tous, à l'exception du manipule et de la chasuble pliée, aux jours où l'on s'en sert[2], récitant en même temps les prières, s'il le veut[3]. Suivant une louable coutume, il fait d'abord le signe de la croix, mais il le fait avant de prendre l'amict[4]; prenant ensuite l'amict vers l'extrémité où sont les cordons, il baise la croix qui est au milieu, le pose sur sa tête[5] en faisant tourner sa main droite sur sa gauche[6], l'abaisse aussitôt sur son cou de manière à couvrir le collet de sa soutane, et, après avoir croisé les cordons sur la poitrine[7], celui du côté droit par-dessus l'autre[8], il les fait passer sous la poitrine et les attache[9]. Il se revêt ensuite de l'aube[10] sans la baiser[11]. Il fait d'abord passer la tête, puis le bras droit, et ensuite le bras gauche, et l'ajuste convenablement. Le Diacre se ceint alors du cordon et dispose l'aube convenablement, de manière qu'elle couvre les vêtements et qu'elle soit élevée de terre à la hauteur d'un doigt ou environ[12]. Il se revêt alors de l'étole qu'il pose sur

(1) V. p. 201, notes 1 et 2.

[1] La plupart des auteurs — [2] Tous les auteurs. — [3] Bauldry, Du Molin et autres. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 3. — [6] Supp. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid.

l'épaule gauche et qu'il attache sous le bras droit. Il prend enfin la dalmatique [1].

14. Lorsque le Célébrant arrive, le Diacre lui fait une inclination, et, conjointement avec le Sous-Diacre, lui aide à se revêtir de tous ses ornements et lui présente sa barrette (1); puis il prend le manipule, et la chasuble pliée, si l'on s'en sert [2]. Quand le Célébrant s'est couvert, il se couvre lui-même [3] (2).

15. Si l'on doit faire l'entrée solennelle, on fait bénir l'encens de la manière indiquée n° 11 [4].

§ 2. — De la sortie de la sacristie.

16. Au signal donné par le Cérémoniaire, il se découvre [5], descend sur le pavé, s'il y a un degré [6], salue la croix ou l'image de la sacristie par une inclination profonde, et le Célébrant par une médiocre, se couvre et se rend au chœur, les mains jointes, à la suite du Sous-Diacre [7].

17. Quand le Cérémoniaire lui présente l'eau bénite, il se découvre, en présente au Célébrant, et fait le signe de la croix; s'il y a encore un trajet suffisant, il se couvre de nouveau [8].

18. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelqu'une des révérences prescrites part. II, ch. I, art. 3, p. 76, le Diacre les fait à la droite du Célébrant [9].

19. Les Ministres sacrés ne doivent saluer personne, à moins qu'ils ne rencontrent l'Évêque du lieu, quelque autre grand Prélat ou grand personnage. Ils saluent aussi un Prêtre qui reviendrait de dire la Messe; mais ils ne doivent jamais lui céder le pas. Si le Diacre passe dans le chœur, le Clergé y étant assemblé, il le salue conjointement avec les autres Ministres [10].

(1) V. p. 201, note 3.
(2) S'il y a Aspersion, V. p. 18.

[1] Ibid., part. I, tit. XIX, n. 5. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi. — [4] Les auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Baldeschi, Merati et autres.

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

20. En arrivant près de l'autel, le Diacre se découvre [1], se retire à la droite du Célébrant [2], reçoit sa barrette avec les baisers prescrits, la donne avec la sienne au Cérémoniaire [3] ou au Clerc désigné pour cela [4], et fait la génuflexion [5].

21. Il répond avec le Sous-Diacre aux prières de la Confession [6], se signe et s'incline comme le Célébrant. Pendant que celui-ci dit le *Confiteor*, il se tient droit et ne se frappe point la poitrine [7]. En disant *Misereatur tui*, il s'incline médiocrement vers le Célébrant [8], puis, en récitant le *Confiteor*, il s'incline profondément vers l'autel [9], et se tourne un peu vers le Célébrant aux mots *et tibi Pater... et te Pater* [10]. Il se relève quand le Célébrant dit *Indulgentiam*, et s'incline de nouveau médiocrement depuis *Deus tu conversus*, jusqu'à *Oremus* inclusivement [11].

22. Le Diacre monte ensuite à l'autel avec le Célébrant, en relevant un peu, de la main gauche, le bas de ses vêtements, et tenant la droite appuyée sur la poitrine. Lorsque le Célébrant baise l'autel, il fait la génuflexion; puis il se retourne à demi sur sa gauche, avec le Célébrant, pour assister à la bénédiction de l'encens, pendant laquelle il observe tout ce qui est prescrit n° 11. Il accompagne le Célébrant pendant l'encensement, et l'encense comme il est marqué au même n° 11 [12], il rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire [13], monte à la droite du Célébrant [14], sur le degré le plus élevé [15], lui indique l'introït de la Messe [16] (1), et fait le signe de la croix en même temps que lui. Il répond ensuite au *Kyrie*, et demeure au

(1) Lorsque le Cérémoniaire est plus à portée, c'est lui qui indique au Célébrant le commencement de l'introït.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Quelques auteurs. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 30. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 31. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub. Miss.* Ibid., n. 9. — [11] Tous les auteurs. — [12] Ibid. — [13] Ibid. — [14] *Rub. Miss.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] Baldeschi.

même lieu [1]. Le chant de l'introït étant achevé au chœur [2], si le Célébrant va s'asseoir, il fait, au signe du Cérémoniaire, conjointement avec le Célébrant, une révérence convenable à l'autel (1) [3] et se rend à son siége, observant ce qui est marqué nº 10. Au dernier *Kyrie*, il revient à l'autel en observant ce qui est prescrit au même nº 10 [4].

23. Lorsque le Célébrant entonne le *Gloria*, il incline la tête au mot *Deo* [5], fait la génuflexion, se retire un peu sur la droite pour attendre le Sous-Diacre [6], monte à la droite du Célébrant, et continue l'hymne avec lui [7], le suivant plutôt que le précédant [8]. Il fait les mêmes inclinations que lui et le signe de la croix à la fin [9].

24. Après la récitation du *Gloria*, il fait la génuflexion avec le Sous-Diacre et se rend à la banquette par le chemin le plus court, marchant à la gauche du Célébrant ou devant lui, selon la disposition des lieux, et observant ce qui est dit nº 10. S'il est en chemin lorsque le Chœur chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, il se retourne et s'incline vers l'autel; s'il est assis, il se découvre et s'incline comme le Chœur [10].

25. Au signe du Cérémoniaire, lorsque le Chœur chante *cum sancto Spiritu*, le Diacre se découvre et observe tout ce qui est dit nº 10 pour retourner à l'autel [11].

26. Le Célébrant ayant chanté *Dominus vobiscum*, le Diacre, sans faire aucune révérence [12], le suit au côté de l'épître, reste derrière lui pendant les oraisons [13], et fait les mêmes inclinations que lui [14].

27. Nota. Quand on doit dire *Flectamus genua*, aussitôt que le Célébrant a dit *Oremus*, le Diacre fait la génuflexion et chante ces paroles, et il se relève après que le Sous-Diacre a chanté *Levate* [15].

(1) V. p. 206, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [3] Baldeschi. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] La plupart des auteurs. — [7] *Rub. Miss.* Ibid. — [8] Quelques auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid. — [11] Conséq. de la Rubr. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub. Miss.* Ibid., n. 5. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub. Miss.* Ibid.

28. Aussitôt que le Célébrant a fini la dernière oraison, le Diacre va se placer à sa droite[1] sur le degré le plus élevé au coin de l'épître, indique l'épître au Célébrant et tourne les feuillets du Missel, s'il en est besoin[2]. A la fin de l'épître, il répond *Deo gratias*, et demeure au même lieu jusqu'à ce que le Célébrant ait commencé l'évangile[3]. Au moment où le Sous-Diacre vient demander la bénédiction, le Diacre se retire un peu vers le coin de l'autel, ou derrière le Célébrant[4].

29. Lorsque le Cérémoniaire l'en avertit, il descend sur le pavé, et avec les révérences d'usage, reçoit de lui le livre, de manière à le porter, l'ouverture tournée vers sa gauche et élevé à la hauteur des yeux[5] ; il salue le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile[6] (1), se rend au milieu de l'autel, fait la génuflexion sur le plus bas degré[7], monte sur le marchepied et met le livre fermé sur le milieu de l'autel[8], un peu du côté de l'épître, l'ouverture tournée du côté de l'évangile. Il y reste sans faire d'autre génuflexion[9] (2).

30. Nota. Si c'est une Messe à laquelle le Diacre et le Sous-Diacre portent la chasuble pliée, pendant que le Célébrant lit l'évangile, le Diacre, au signe du Cérémoniaire[10], descend sur le pavé[11], quitte la sienne[12], aidé par le second Acolyte[13], et prend la grande étole. Il reçoit alors le Missel des mains du Cérémoniaire, et fait le reste comme à l'ordinaire. Il conserve la grande étole jusqu'après la postcommunion, quand il aura transporté le Missel au coin de l'épître, alors il reprend la chasuble pliée[14].

31. Si l'on doit aller s'asseoir, comme on peut le faire[15], le

(1) On salue le côté de l'épître le premier, parce que c'est le premier qui se présente naturellement au Diacre, qui se trouve de ce côté.

(2) V. p. 209, note 2.

[1] Ibid. — [2] Ibid. *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 11. — [3] Tous les auteurs. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 2, et l. II, c. VIII, n. 42. — [9] La plupart des auteurs. — [10] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XIX, n. 6. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Baldeschi. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15. ad 6, *in Osien. Responsiones.*

Diacre, aussitôt que le Célébrant est arrivé au milieu de l'autel, fait la génuflexion à sa droite et se rend à son siége en observant les règles données nº 10 [1], il revient à l'autel assez à temps pour y faire la bénédiction de l'encens [2].

32. Nota. S'il se trouve dans le graduel un verset pendant lequel on doit se mettre à genoux, quand ce verset est chanté par le Chœur, le Diacre se met à genoux à la droite du Célébrant [3], sur le bord du marchepied [4], S'il était assis, il se mettrait à genoux près de la banquette [5], en gardant sa barrette à la main [6].

33. Au signe du Cérémoniaire, il fait bénir l'encens, observant ce qui est prescrit nº 11 [7]. Se tournant alors sur sa gauche, il descend sur le second degré [8], se met à genoux [9] sur le bord du marchepied [10], et, profondément incliné [11], il dit : *Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaiæ Prophetæ calculo mundasti ignito : ita me tua grata miseratione dignare mundare, ut sanctum Evangelium tuum digne valeam nuntiare. Per Christum Dominum nostrum. Amen.* Après avoir fait cette prière, il se lève [12], vient à la droite du Célébrant [13], prend le livre [14] sur l'autel, mettant la tranche du côté gauche [15], l'appuie sur sa poitrine [16], se met à genoux [17] sur le marchepied, près du Célébrant, et, tourné vers lui [18], il lui dit : *Jube, Domne, benedicere* [19].

34. Après qu'il a reçu la bénédiction [20], le Diacre élève un peu le livre vers le Célébrant [21], qui met sa main dessus [22], puis il baise la main du Célébrant [23], se relève, lui fait une inclination et descend au bas des degrés, à la droite du Sous-Diacre [24]. Il fait avec lui la génuflexion [25] sur le plus bas degré [26], salue

[1] Tous les auteurs. — [2] S. C., 19 juillet 1659. Gardel., 1843 ou 1992, *in Cusentina*. — [3] *Rub. Miss.*, part. I, art. XVIII, n. 34. — [4] Tous les auteurs — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] La plupart des auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] Plusieurs auteurs. — [17] *Rub.* Ibid.— [18] Tous les auteurs.— [19] *Ordo Missæ*. — [20] *Rub.* Ibid. — [21] Plusieurs auteurs. — [22] Tous les auteurs. — [23] *Rub.* Ibid. — [24] Tous les auteurs. — [25] *Cær. Ep.* Ibid., n. 44. — [26] Tous les auteurs.

le Chœur[1], et se rend au lieu où il doit chanter l'évangile[2], portant le livre verticalement sans l'appuyer contre sa poitrine[3].

35. Étant arrivé, il ouvre le livre et le pose sur les mains du Sous-Diacre qui doit le tenir. Le Chœur ayant cessé de chanter, il commence *Dominus vobiscum*. En disant *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*[4], il pose la main gauche sur le livre[5], fait un signe de croix sur le commencement de l'évangile avec le pouce de la main droite[6], en le séparant des autres doigts, qu'il tient étendus et joints ensemble[7]; posant ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine[8], il se signe lui-même sur le front, la bouche et la poitrine[9]. Il reçoit ensuite l'encensoir des mains du Cérémoniaire, et encense le livre de trois coups, le premier au milieu, le deuxième à sa gauche, le troisième à sa droite, faisant avant et après une inclination profonde au livre. Ayant rendu l'encensoir au Cérémoniaire, il chante l'évangile les mains jointes[10]. Si, pendant le chant de l'évangile, il faut incliner la tête ou faire la génuflexion, il le fait vers le livre[11].

36. Quand il a fini de chanter, il montre de la main droite au Sous-Diacre le commencement de l'évangile; puis, sans quitter le coin de l'évangile (1), il reçoit l'encensoir des mains du Thuriféraire et encense le Célébrant, comme à l'ordinaire, de trois coups[12], avec une inclination profonde avant et après. Il rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire et monte à sa place derrière le Célébrant[13] (2).

37. Lorsque le Célébrant entonne le *Credo*, le Diacre in-

(1) Suivant plusieurs Rubricistes, le Diacre, après le chant de l'évangile, viendrait au bas de l'autel faire la génuflexion avant de recevoir l'encensoir.

(2) Baldeschi prescrit ici une génuflexion en arrivant. Les autres auteurs n'en parlent pas.

[1] Baldeschi.— [2] *Cær. Ep.* Ibid.— [3] Cér. des Év. expl., l. I, c. IX, n. 2. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid., n. 2. — [7] Quelques auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid., n. 5. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] *Rub. Miss.* Ibid., n. 2, et part. I, tit. XVII, n. 4. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIV, n. 32. — [13] Tous les auteurs.

cline la tête au mot *Deum* [1], fait la génuflexion [2], monte à la droite du Célébrant, et observe tout ce qui est marqué pour le *Gloria in excelsis* n° 23 [3]. Au verset *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion avec le Célébrant, observant ce qui est dit n° 5 [4].

38. Après la récitation du Symbole, on va s'asseoir de la manière indiquée n° 24 [5]. Pendant que le Chœur chante *Et incarnatus est*, le Diacre, comme le Célébrant et le Sous-Diacre, se découvre et reste incliné jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement [6] (1).

39. Le Chœur ayant chanté *et Homo factus est*, au signe du Cérémoniaire, le Diacre se lève [7], et laissant sa barrette sur la banquette, il fait, les mains jointes, une inclination au Célébrant [8], puis va à la crédence prendre la bourse [9], qu'il reçoit de la main du Cérémoniaire avec une inclination avant et après [10]; puis la porte des deux mains [11], sans l'ouvrir, le pouce et l'index en dessus, et les autres doigts en dessous [12], élevée jusqu'à la hauteur des yeux [13], et l'ouverture tournée vers lui. S'il passe devant le Célébrant, il le salue [14]; il salue ensuite le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile [15]; après avoir fait la génuflexion sur le plus bas degré, il monte sur le marchepied [16], pose la bourse sur l'autel, en tire le corporal [17] avec la main droite [18], place la bourse [19] contre le gradin [20], du côté de l'évangile [21], de manière que la cire ne puisse couler dessus [22], et, tenant la gauche appuyée sur

(1) Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, on observe ce qui est marqué part. VII, c. III, n. 3, p. 324.

[1] Ibid. — [2] La plupart des auteurs. — [3] *Rub. Miss.* Ibid., n. 7. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 4. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 53. — [7] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 54; l. I, c. IX, n. 3. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub. Miss.* et *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] Baldeschi. — [16] Tous les auteurs. — [17] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.— [18] Plusieurs auteurs. — [19] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [20] Tous les auteurs. — [1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [22] Quelques auteurs.

la poitrine [1]; il étend le corporal [2] et dispose le Missel pour la plus grande commodité du Célébrant [3]. Il fait ensuite la génuflexion sans appuyer les mains sur l'autel [4], retourne à la banquette [5] par le plus court chemin, prend sa barrette, salue le Célébrant, s'assied et se couvre [6].

40. Vers la fin du *Credo*, au signe du Cérémoniaire, il retourne à l'autel avec les autres Ministres, observant ce qui est marqué n° 10 [7].

41. Si l'on n'allait pas s'asseoir pendant le *Credo*, à ces mots, *descendit de cœlis*, le Diacre ferait, conjointement avec le Célébrant, une inclination de tête à la croix, puis descendrait un degré et se mettrait à genoux à la droite du Célébrant pendant le verset *Et incarnatus est* [8]. Immédiatement après, il se rendrait à la crédence, rapporterait la bourse avec les cérémonies prescrites au n° 39, ferait, en arrivant, une inclination au Célébrant, qui se retirerait un peu du côté de l'évangile avec le Sous-Diacre pour lui laisser la facilité d'arranger le corporal [9].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

42. Quand le Célébrant dit *Oremus* avant l'offertoire, le Diacre incline la tête [10], puis il fait la génuflexion [11] et monte à la droite du Célébrant [12] (1).

(1) Si le peuple vient à l'offrande, le Diacre, ayant fait la génuflexion, descend au bas des degrés conjointement avec le Célébrant, après que celui-ci a lu l'offertoire, fait la génuflexion, change de côté avec le Sous-Diacre, et se tient à sa droite. Il reçoit et présente au Célébrant le crucifix ou l'image qu'il doit donner à baiser. Il la reçoit après l'offrande et revient à l'autel, ayant soin de changer de côté avec le Sous-Diacre et de faire la génuflexion au bas des degrés. Si l'on devait s'éloigner de l'autel, on ferait la révérence convenable au bas des degrés avant d'aller à l'endroit où l'on doit recevoir l'offrande. Si l'on apportait le pain à bénir, le Diacre présenterait l'aspersoir au Célébrant et le recevrait ensuite avec les baisers ordinaires. (Bauldry et autres.)

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub*. Ibid. *Cær*. *Ep*. Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub*. Ibid. *Cær*. *Ep*. Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Conséq. — [8] Tous les auteurs. — [9] Merati et autres. — [10] Tous les auteurs. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Rub*. *Miss*., part. II, tit. VII, n. 9. *Cær*. *Ep*., l. II, c. VIII, n. 60 ; l. I, c. IX, n. 4.

43. Quand le Sous-Diacre arrive, portant le calice avec le grand voile, le Diacre découvre le calice, ôte la pale, la place près du corporal, prend la patène avec l'hostie, et la présente au Célébrant, avec les baisers accoutumés [1], en tournant vers le Célébrant les pieds du crucifix empreint sur l'hostie [2].

44. Après que le Sous-Diacre a essuyé le calice, le Diacre le prend de la main gauche [3] avec le purificatoire, qu'il retient étendu en long, de manière à recueillir les gouttes qui pourraient tomber sur la nappe ou sur le pied du calice, et, tenant le calice un peu incliné [4], il reçoit la burette des mains du Sous-Diacre et y verse le vin. Le Sous-Diacre ayant versé l'eau [5], il fera bien d'essuyer avec le purificatoire [6], qu'il tient plié par le milieu, entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite [7], les gouttes qui auraient pu rester adhérentes à l'intérieur de la coupe [8], veillant toutefois à ce que le purificatoire ne touche pas le vin [9] (1). Il prend ensuite de la main droite le calice au-dessous du nœud, et de la gauche par le pied [10], le présente au Célébrant, avec les baisers ordinaires, et soutenant de la droite le pied du calice ou le bras droit du Célébrant [11], la gauche appuyée sur la poitrine [12], et, tenant les yeux élevés vers la croix [13], il dit avec lui : *Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam : ut in conspectu divinæ majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute, cum odore suavitatis ascendat. Amen.* Lorsque le Célébrant a fait le signe de la croix avec le calice, il le couvre de la pale, met la patène dans la main du Sous-Diacre, de manière que la partie concave soit tournée vers celui-ci, et la couvre avec l'extrémité du grand voile qui pend du même côté [14].

(1) Le Diacre aura soin de se faire instruire préalablement de la manière de bien faire cette action.

[1] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub. Miss.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 28, *in Tuden.* — [7] Plusieurs auteurs. — [8] S. C., Ibid. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Baldeschi et autres. — [11] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 63. — [12] Tous les auteurs. — [13] Conséq. de la Rubr. — [14] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid.

Nota 1°. Aux Messes où il n'y a pas *Credo*, le Diacre reçoit la bourse avec le calice [1]. Alors, le Célébrant s'étant un peu retiré vers le côté de l'évangile, le Diacre étend le corporal et place la bourse comme il est dit n° 39; puis il présente la patène au Célébrant, et observe tout ce qui est prescrit ci-dessus [2].

Nota 2°. S'il y a de petites hosties à consacrer pour la communion, le Diacre, avant de présenter la patène, découvre le ciboire [3], et pendant que le Célébrant offre la grande hostie, il tient de la main droite le ciboire un peu élevé au-dessus du corporal, et de la gauche il soutient le bras du Célébrant [4]; il couvre ensuite le ciboire et le met sur le corporal derrière le calice [5].

45. Lorsque le Célébrant a dit *Veni Sanctificator*, le Diacre fait bénir l'encens de la manière indiquée n° 11. Pendant que le Célébrant encense les oblats, le Diacre met la main droite sur le pied du calice [6], et tient de la gauche la chasuble du Célébrant, comme il est marqué n° 11; il fait ensuite la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence prescrite, puis il retire le calice du milieu de l'autel et le met un peu du côté de l'épître, toujours sur le corporal; après l'encensement de la croix, il le remet à sa place, fait de nouveau la génuflexion, et observe tout ce qui est prescrit n° 11 [7].

46. Après qu'il a encensé le Célébrant, il va faire la génuflexion à la droite du Sous-Diacre [8] et va encenser le Chœur, observant toutes les règles données p. 183 [9] (1). Après l'encensement du Clergé, il se rend à l'autel [10], fait la génuflexion à la droite du Sous-Diacre [11] et l'encense de deux coups, avec les salutations ordinaires; puis il rend l'encensoir au Thuriféraire, monte à sa place, fait la génuflexion, se tourne vers le

(1) Le Diacre se fera bien instruire de l'ordre à suivre pour l'encensement du Clergé.

[1] *Rub. Miss.*, Ibid. tit. VI, n. 7. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub.* Ibid., tit. II, n. 3. — [6] *Rub.* Ibid., n. 10. *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 5. — [7] Tous les auteurs. — [8] La plupart des auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] *Rub.*, Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [11] La plupart des auteurs.

Thuriféraire, qui l'encense de deux coups; il se retourne ensuite vers l'autel et y demeure jusqu'à la fin de la préface [1], faisant les mêmes inclinations que le Célébrant [2].

47. Vers la fin de la préface [3], au signe du Cérémoniaire, il fait la génuflexion [4] et monte à la droite du Célébrant, pour réciter avec lui le *Sanctus* [5], étant médiocrement incliné. A *Benedictus*, il se relève, fait le signe de la croix [6] et passe à la gauche du Célébrant [7], faisant la génuflexion avant de partir, ou sur le bord du marchepied, en passant au milieu, ou encore avant de partir et en arrivant [8], et il tourne de la main gauche les feuillets du Missel [9].

48. A ces paroles : *Quam oblationem*, il revient à la droite du Célébrant [10], faisant la génuflexion avant de partir ou en passant au milieu [11]. En arrivant, s'il y a un ciboire, il le met devant le Célébrant et le découvre [12]; puis il se met à genoux sur le marchepied. Pendant l'élévation de la sainte Hostie, il relève de la main gauche le bas de la chasuble. Après que le Célébrant a posé et adoré la sainte Hostie, il se lève [13] en même temps que lui, recouvre le ciboire, s'il y a lieu, le remet à sa place [14], découvre le calice, se met de nouveau à genoux et soutient la chasuble, comme pour l'élévation de la sainte Hostie. Quand le Célébrant abaisse le calice, le Diacre se relève pour le couvrir, et fait la génuflexion avec lui; il retourne ensuite à sa gauche [15], fait la génuflexion en y arrivant, et continue de tourner les feuillets du Missel. Il fait le signe de la croix avec le Célébrant à *omni benedictione*, et se frappe la poitrine à *Nobis quoque peccatoribus* [16].

49. Un peu avant ces paroles : *Per quem hæc omnia*, il fait la génuflexion et passe à la droite du Célébrant. A *præstas nobis*, il découvre le calice et fait la génuflexion avec lui [17]. Pen-

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid., n. 11. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] La plupart des auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Divers sentiments des auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid., tit. VIII, n. 8. — [11] Divers sentiments des auteurs. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Plusieurs auteurs. — [17] *Rub.* Ibid

dant que le Célébrant fait les signes de croix avec l'Hostie, le Diacre appuie deux doigts de la main droite sur le pied du calice [1]. Après ces paroles, *omnis honor et gloria*, il recouvre le calice, fait la génuflexion avec le Célébrant, et reste au même lieu jusqu'au commencement du *Pater* [2].

50. Lorsque le Célébrant commence *Pater noster*, le Diacre fait la génuflexion et revient derrière lui. Aux paroles, *et dimitte nobis*, il fait la génuflexion en même temps que le Sous-Diacre, et ils montent tous deux au côté de l'épître. Le Diacre reçoit du Sous-Diacre la patène, l'essuie avec le purificatoire [3], et la soutient des deux mains près du corporal, la partie concave tournée vers le Célébrant [4]. Lorsque celui-ci met la main pour la prendre, il baise la patène et sa main [5].

51. Il fait le signe de la croix en même temps que le Célébrant le fait avec la patène [6], puis il découvre le calice et fait la génuflexion avec le Célébrant. Lorsque celui-ci y a mis la particule de la sainte Hostie, il le recouvre et fait de nouveau la génuflexion [7]; puis, se tenant médiocrement incliné [8], il dit avec le Célébrant : *Agnus Dei* [9], se frappant la poitrine au mot *nobis* [10].

52. Après le troisième *Agnus Dei*, il se met à genoux au même lieu à la droite du Célébrant pour attendre le moment de recevoir la paix [11].

53. Il se lève après la première oraison, et, tenant toujours les mains jointes devant la poitrine, il baise l'autel en dehors du corporal en même temps que le Célébrant; il reçoit de lui la paix [12] avec inclination avant et après [13]; et aux paroles *Pax tecum*, il répond : *Et cum spiritu tuo*. Il fait ensuite la génuflexion [14], descend sur le premier degré [15] et donne la paix au Sous-Diacre [16], en lui faisant une inclination seulement après

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid., tit. x, n. 8. — [12] Ibid. — [13] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxiv, n. 5. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] *Rub.* Ibid.

l'avoir donnée [1]; il monte alors à la gauche du Célébrant [2], où il fait la génuflexion en arrivant; il y demeure jusqu'à la dernière ablution, s'incline médiocrement et se frappe la poitrine à *Domine non sum dignus* [3]. Il s'incline profondément pendant la communion sous l'une et l'autre espèce [4].

Nota. Si le Sous-Diacre n'est pas de retour au moment où il faut découvrir le calice, le Diacre fait la génuflexion et passe à la droite du Célébrant; puis, lorsque le Célébrant commence à séparer les mains, il découvre le calice et fait la génuflexion; si le Sous-Diacre n'est pas arrivé, il verse les ablutions; s'il est arrivé, il retourne du côté gauche, à moins qu'on ne doive donner la communion [5].

54. Si l'on doit donner la communion, le Diacre, aussitôt que le Célébrant a pris le précieux Sang, fait la génuflexion en même temps que le Sous-Diacre, et passe au côté de l'épître. Si le ciboire est sur l'autel, il le découvre, fait la génuflexion avec le Célébrant, et va dire ou chanter le *Confiteor* de la manière indiquée ci-après. S'il faut tirer le ciboire du tabernacle, le Célébrant se retire du côté de l'évangile, où il se met à genoux; alors le Diacre porte le calice, couvert de la pale, vers le côté de l'évangile; puis, ôtant, s'il est nécessaire, le canon qui se trouve au milieu de l'autel, il ouvre le tabernacle, fait la génuflexion les mains jointes, prend le ciboire, le pose sur le corporal, ferme le tabernacle, découvre le ciboire, se retire un peu du côté de l'épître pour laisser le milieu de l'autel au Célébrant, fait avec lui la génuflexion, et va dire ou chanter le *Confiteor* [6]. Pour dire le *Confiteor*, le Diacre va se placer sur le deuxième degré au côté de l'épître, s'incline profondément, et demeure dans cette position jusqu'à *Indulgentiam*. Après que le Célébrant a achevé cette prière, le Diacre revient près de lui, fait avec lui la génuflexion [7] et change de côté avec le Sous-Diacre [8]. Pendant la communion, il assiste le Célébrant à

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 74. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub. Miss.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] Tous les auteurs. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIX, n. 3.

sa droite, et tient la patène sous le menton des communiants. Après la communion, il change de côté avec le Sous-Diacre, par derrière le Célébrant, et l'accompagne à l'autel. S'il reste des Hosties dans le ciboire, il fait la génuflexion, et, si l'on doit les remettre dans le tabernacle, il reste au milieu de l'autel pendant que le Célébrant va se mettre à genoux, fait la génuflexion les mains jointes, couvre le ciboire, le met dans le tabernacle, fait de nouveau la génuflexion, ferme le tabernacle, et remet le canon à sa place, s'il l'a dérangé; il fait ensuite la génuflexion avec le Sous-Diacre et passe au côté de l'évangile[1].

Nota 1°. Le *Confiteor* se chante le Jeudi saint[2], toutes les fois qu'il y a communion générale, et lorsqu'il est d'usage de le chanter[3].

Nota 2°. Si le Diacre doit communier, lorsque le Célébrant a dit *Indulgentiam*, il se met à genoux sur le bord du marchepied. Lorsqu'il a communié, il fait la génuflexion au même lieu, puis vient se placer à la droite du Célébrant, comme il est dit ci-dessus. Il prend alors l'extrémité de la nappe des mains du Clerc qui la tient, et la lui remet lorsqu'il est passé[4].

55. Lorsque le Célébrant a pris la dernière ablution, il porte le Missel au côté de l'épître[5], ayant soin de faire la génuflexion en passant au milieu en même temps que le Sous-Diacre, ouvre le Missel à l'endroit où se trouve l'antienne de la communion, et la montre au Célébrant quand il arrive[6]. S'il a la grande étole, il l'ôte pour reprendre la chasuble pliée[7]. Il se retire ensuite du côté de l'épître sur le degré le plus élevé derrière le Célébrant, et il le suit également lorsqu'il va au milieu et qu'il retourne au livre[8].

56. Quand le Célébrant a dit *Dominus vobiscum* après l'oraison, le Diacre[9] fait la génuflexion[10], se tourne vers le

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi. — [3] Merati et autres. — [4] Baldeschi. [5] *Rub. Miss.* Ibid., tit. XI, n. 3. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XIX, n. 6. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIX, n. 7. — [9] *Rub. Miss.*, part. II, Ibid. — [10] Plusieurs auteurs.

peuple et chante *Ite, Missa est*[1]. Il se tourne alors en face du Sous-Diacre, restant au milieu de l'autel[2].

57. S'il doit chanter *Benedicamus Domino,* il ne se tourne pas vers le peuple[3]. Lorsque, pendant le Carême, il faut chanter *Humiliate capita vestra Deo*, après que le Célébrant a dit *Oremus* pour la troisième fois après la postcommunion, le Diacre, sans changer de place, se tourne vers le peuple[4] par le côté droit, et, après avoir dit *Humiliate*, il se retourne vers l'autel, en revenant sur ses pas sans achever le cercle[5].

58. Pendant que le Célébrant dit la prière *Placeat*, le Diacre se retire un peu du côté de l'épître, le visage tourné vers l'autel; et, quand le Célébrant dit *Benedicat vos*, il se met à genoux sur le bord du marchepied, où, étant incliné, il reçoit la bénédiction[6]. Après qu'elle est donnée, il se lève et demeure au même lieu, ou bien monte à l'autel, ou encore va se placer à la gauche du Célébrant pour assister à l'évangile[7]. Il fait les signes de croix au commencement de l'évangile, et la génuflexion à *Et Verbum caro factum est*[8].

59. Quand l'évangile est fini, il monte sur le marchepied à la droite du Célébrant; au signe du Cérémoniaire, il fait une inclination de tête à la croix; étant descendu au bas des degrés avec le Célébrant et le Sous-Diacre, il fait la génuflexion en même temps que celui-ci[9]; puis, si le Clergé reste au chœur, il le salue à l'ordinaire; il reçoit ensuite la barrette du Célébrant, la lui présente, reçoit la sienne, se couvre, et retourne à la sacristie à la suite du Sous-Diacre[10].

60. En arrivant, il se découvre, se met à la droite du Célébrant, et, conjointement avec les autres Ministres, salue le Clergé, s'il est présent, fait à la croix ou à l'image de la sacristie et au Célébrant les révérences convenables; puis, ayant ôté son

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub.* Ibid., n. 1. — [4] Ibid., n. 3. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Tous les auteurs. — [7] Divers sentiments des auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid., tit. XII, n. 7. — [10] Tous les auteurs.

manipule et la chasuble pliée, s'il en est revêtu, il aide au Célébrant à se déshabiller, conjointement avec le Sous-Diacre, après quoi il le salue de nouveau et achève de se déshabiller lui-même [1].

ARTICLE III

Fonctions du Diacre à l'Aspersion de l'eau bénite.

61. Si l'on doit faire l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe solennelle, le Diacre prend tous les ornements comme pour la Messe, à l'exception du manipule [2].

62. Au signal donné par le Cérémoniaire, il salue la croix ou l'image de la sacristie et le Célébrant [3], se met à la droite, et, soutenant le bord de la chape [4], il se rend à l'autel, faisant les révérences prescrites pour la Messe solennelle [5].

63. Après avoir fait avec le Célébrant la génuflexion sur le pavé [6], il se met à genoux à sa droite sur le plus bas degré, reçoit l'aspersoir, le présente au Célébrant avec les baisers, et soutient devant lui, conjointement avec le Sous-Diacre, le livre où est notée l'intonation de l'antienne; il demeure ensuite à genoux, jusqu'à ce qu'il ait été aspergé. Alors il reçoit l'aspersoir, le remet au Porte-bénitier, se lève, fait la génuflexion conjointement avec le Célébrant et le Sous-Diacre, salue le Chœur, et, marchant à la droite du Célébrant, se rend devant le plus digne du Clergé. Le Diacre reçoit alors l'aspersoir, et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage [7].

64. Pendant l'Aspersion, qui se fait dans l'ordre indiqué pour l'encensement du Chœur [8], n° 46, le Diacre se tient à la droite du Célébrant, soutenant de la main gauche le bord de la chape, la droite appuyée sur la poitrine, et répond au Psaume [9]. Il reçoit l'aspersoir et le remet au Porte-bénitier chaque fois que le Célébrant doit cesser de s'en servir [10].

[1] Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXI, n. 3. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Cær. Ep.* l. II, c. XXXI, n. 3. — [10] Tous les auteurs.

65. L'Aspersion faite, il salue de nouveau le Clergé, conjointement avec le Célébrant et le Sous-Diacre, puis revient à l'autel avec les révérences d'usage. Le Diacre présente l'aspersoir, s'écarte un peu, s'il est nécessaire, pendant que le Célébrant asperge les Ministres inférieurs [1], et reste debout au bas des degrés [2]. Le chant terminé [3] s'il n'y a pas de pupitre, le Diacre, conjointement avec le Sous-Diacre, soutient le livre devant le Célébrant pendant qu'il chante les versets et l'oraison [4].

66. Il fait ensuite la génuflexion, se rend à la banquette, et se met à sa place. Il aide au Célébrant à se revêtir de la chasuble et prend son manipule; puis il vient au bas des degrés, observant ce qui est dit n° 10 [5].

ARTICLE IV

Fonctions particulières du Diacre à la Messe devant le très-saint Sacrement exposé.

67. Nota 1°. Le Diacre fait la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière; pendant le cours de la Messe, il fait toujours la génuflexion d'un seul genou [6].

68. Nota 2°. Il ne salue jamais le Chœur [7].

69. Nota 3°. Le Diacre omet les baisers, excepté ceux qui sont propres aux rites de la Messe [8]. Il baise la main du Célébrant lorsqu'il reçoit la bénédiction avant l'évangile; à l'offertoire, il baise la patène, le calice et la main du Célébrant; il fait encore de même lorsqu'il lui présente la patène après le *Pater* [9].

70. Nota 4°. Quoique ce soit une louable pratique de ne pas s'asseoir lorsque le très-saint Sacrement est exposé [10], on

[1] Ibid. — [2] *Rub. Miss. Cær. Ep.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Ibid. — [6] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum*. — [7] S. C., 21 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana*. — [8] Gardel., Ibid. — [9] Gardel., *in Inst. Clem.*, § 30, n. 14. — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxiii, n. 33.

peut cependant le faire comme aux autres Messes[1]; mais on ne se couvre jamais[2]. Aucun auteur ne parle de s'asseoir pendant le chant du *Kyrie*[3]. Lorsqu'on va s'asseoir, le Diacre fait, avec les autres Ministres, la génuflexion d'un seul genou avant de quitter l'autel, et au bas des degrés en revenant[4].

71. Le Diacre se rend à l'autel à l'ordinaire. Lorsqu'il est en vue du saint Sacrement, il se découvre, gardant sa barrette à la main jusqu'à ce qu'il entre dans le chœur ou le sanctuaire; il reçoit alors la barrette du Célébrant, la donne avec la sienne au Cérémoniaire et s'avance les mains jointes au pied de l'autel[5], où, conjointement avec les autres Ministres, il fait la génuflexion à deux genoux[6].

72. Après la confession, il fait, en arrivant sur le marchepied, la génuflexion avec le Célébrant; puis on fait à l'ordinaire la bénédiction de l'encens, et alors il se retire un peu du côté de l'épître. L'encens étant bénit, le Diacre descend avec le Célébrant sur le plus haut degré et se met à genoux à sa droite sur le bord du marchepied. Le Célébrant ayant reçu l'encensoir, il fait, en même temps que lui, une inclination profonde au saint Sacrement, soutient la chasuble pendant l'encensement, fait de nouveau une inclination profonde, se lève, remonte à l'autel, fait la génuflexion avec le Célébrant, et l'accompagne à l'ordinaire pendant l'encensement de l'autel. L'encensement terminé, il reste au coin de l'épître, tourné vers l'autel, reçoit l'encensoir, descend au bas des degrés, et, tournant le dos au peuple, il encense le Célébrant[7].

73. Le Diacre, ayant répondu au *Kyrie*, reste à la droite du Célébrant jusque vers la fin du deuxième *Kyrie* chanté par le Chœur. Il revient alors au milieu de l'autel, se place derrière le Célébrant, et fait la génuflexion en arrivant[8].

74. Le Célébrant ayant entonné *Gloria in excelsis Deo*, le Diacre fait la génuflexion et se rend à l'ordinaire à sa droite.

[1] D'après cette rubr. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] V. les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Gardel., Ibid., n. 7. — [6] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum*. — [7] Tous les auteurs. — [8] Ibid.

Après avoir récité l'hymne, si l'on va s'asseoir, il observe ce qui est prescrit n° 68[1].

75. Lorsque le Célébrant va au milieu de l'autel pour dire *Munda cor meum*, le Diacre reçoit le livre à l'ordinaire, va faire une première génuflexion sur le dernier degré et une seconde sur le marchepied[2].

76. Le Célébrant ayant fini de lire l'évangile, le Diacre fait bénir l'encens au même lieu[3], s'il en est temps[4]; il accompagne ensuite le Célébrant au milieu de l'autel, où il fait la génuflexion en arrivant[5].

77. Lorsque le Diacre a encensé le Célébrant après l'évangile, il revient derrière lui, et, en y arrivant, fait la génuflexion en même temps que lui[6].

78. Le Célébrant ayant entonné *Credo in unum Deum*, le Diacre fait la génuflexion et se rend à l'ordinaire à sa droite. Après avoir récité le symbole, si l'on va s'asseoir, il observe ce qui est prescrit n° 68[7].

79. Après l'encensement des oblats, le Diacre ne retire pas le calice, mais il descend sur le bord du marchepied, où il se met à genoux, puis il observe tout ce qui est prescrit n° 70[8].

80. Le Diacre, après avoir encensé le Célébrant, va encenser le Chœur à l'ordinaire[9]. Il ne salue pas le Chœur en y entrant, mais seulement ceux qu'il encense, avant et après l'encensement[10]. Après avoir encensé le Sous-Diacre et rendu l'encensoir au Thuriféraire, il monte à sa place, fait la génuflexion, se retire un peu vers le côté de l'évangile pour être encensé, et fait une seconde génuflexion[11].

81. Après l'ablution, il fait la génuflexion avant de porter le livre au côté de l'épître. Il la fait encore lorsqu'il arrive au milieu de l'autel derrière le Célébrant et avant de revenir au coin de l'épître pour les oraisons[12].

[1] Ibid. — [2] Merati et autres. — [3] Baldeschi. — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. — [6] Tous les auteurs. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] Tous les auteurs.

82. Après la dernière oraison, il accompagne à l'ordinaire le Célébrant au milieu de l'autel et fait la génuflexion. Quand le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, il fait encore la génuflexion, se retire un peu du côté de l'évangile, se tourne à demi vers le peuple, et chante *Ite*, *Missa est*. Il fait de nouveau la génuflexion et se met à genoux à l'ordinaire pour la bénédiction [1].

83. Après la bénédiction, le Diacre se lève à l'ordinaire, et, s'il est d'usage qu'il aille du côté de l'évangile, il s'y rend sans faire auparavant la génuflexion [2].

84. L'évangile fini, il fait la génuflexion avec le Célébrant, au milieu de l'autel, descend au bas des degrés, fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, reçoit sa barrette et celle du Célébrant, la lui donne sans baisers, et retourne à la sacristie. Il se couvre à l'endroit où il s'est découvert en venant [3].

85. Nota. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Diacre omet les saluts au Chœur [4].

ARTICLE V

Fonctions particulières du Diacre à la Messe en présence de l'Évêque.

86. Toutes les fois que l'évêque est présent, il doit être salué en particulier, et non par un salut commun à tout le Chœur. On salue l'Évêque de la même manière que la croix de l'autel, c'est-à-dire que tous ceux qui font la génuflexion à la croix, le saint Sacrement n'étant pas dans le tabernacle, font aussi la génuflexion devant le Pontife [5]. Le Diacre, en allant de la banquette à l'autel, et avant l'évangile, ne salue pas le Chœur, mais seulement le Pontife [6]. Le Diacre omet aussi les baisers [7].

[1] Tous les auteurs. — [2] Quelques auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 8. — [6] Pratique de Rome. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., c. XIX, n. 16.

87. Avant l'arrivée du Pontife, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements, se rendent au chœur de la manière accoutumée, et se retirent du côté de l'épître en attendant le Prélat. S'ils devaient attendre longtemps, ils pourraient s'asseoir à la banquette; mais ils se lèveraient aussitôt que l'Évêque entre au chœur [1].

88. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre se rend à l'autel, où il se place, s'il est Chanoine, derrière le Prélat, qui se trouve au bas des degrés au milieu de l'autel; et, s'il n'est pas Chanoine, il se met à la gauche du Célébrant : il récite avec lui les prières de la confession [2]. Il reste ainsi placé jusqu'après *Indulgentiam* [3].

89. Le Pontife retourne alors à son trône, et le Diacre répond comme à l'ordinaire au Célébrant [4].

90. La bénédiction de l'encens se fait au trône; mais le Diacre n'y assiste pas [5].

91. Après l'encensement de l'autel, le Diacre encense le Célébrant comme à l'ordinaire; mais de deux coups seulement [6].

92. Pendant que le Célébrant lit l'Évangile, le Diacre, après avoir posé le livre sur l'autel, va d'abord baiser la main de l'Évêque [7], il fait les révérences convenables, et s'incline profondément ou se met à genoux, selon qu'il est Chanoine ou non. Le Pontife bénit ensuite l'encens. Le Diacre, revenu à l'autel, dit *Munda cor meum* sur le bord du marchepied, se relève, prend le livre et descend du côté de l'épître, attendant qu'il soit temps d'aller demander la bénédiction de l'Évêque. Le moment venu, le Diacre vient se placer au bas des degrés avec les autres Ministres, comme il le fait d'ordinaire lorsqu'il se prépare pour chanter l'évangile; puis, ayant salué l'autel, il va devant l'Évêque demander la bénédiction. Ils le saluent tous ensemble,

[1] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [2] S. C., 14 nov. 1676. Gardel., 2653 ou 2805, ad 6, *in Bituntina*. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 3. — [7] Ibid., l. II, c. IX, n. 6.

saluent le Chœur, s'ils sont à portée de le faire, se mettent tous à genoux devant l'Évêque, à l'exception de ceux qui seraient Chanoines, et le Diacre dit : *Jube, Domne, benedicere*[1]. Le Pontife ayant donné la bénédiction[2], ils se relèvent, font de nouveau les saluts convenables, et vont, comme à l'ordinaire, au lieu où se chante l'évangile[3].

93. Après l'évangile, si le Pontife est en chape[4], le Diacre, ayant donné le livre au Sous-Diacre comme à l'ordinaire[5], se rend à l'autel derrière le Célébrant[6], qui, à ce moment, n'est point encensé[7].

94. A l'offertoire, après l'encensement de l'autel, le Diacre encense de deux coups seulement le Célébrant, puis il va au lieu où est l'Évêque. Il remet l'encensoir au Prêtre assistant, qui encense le Prélat de trois coups[8]. Il reprend ensuite l'encensoir et encense de deux coups chacun des Assistants du Pontife, prenant garde toutefois de ne pas se mettre en face du Prélat; puis il fait le reste de l'encensement à l'ordinaire[9].

95. Le Diacre, ayant récité *Agnus Dei* avec le Célébrant, fait la génuflexion conjointement avec le Sous-Diacre et se rend près du Missel. Il reçoit la paix du Sous-Diacre après que celui-ci l'a portée au Chœur[10].

96. Après *Placeat*, le Diacre, avec le Célébrant et le Sous-Diacre, se retire un peu vers le côté de l'épître, où il reçoit la bénédiction, debout s'il est Chanoine, et à genoux s'il ne l'est pas[11].

97. Nota 1°. Si le Prélat assiste à la Messe à sa stalle, 1° le Célébrant et ses Ministres, placés du côté de l'évangile, font ensemble la confession[12]; 2° le Pontife ne bénit point l'encens[13], et n'est encensé qu'à l'offertoire. A cet effet, le Diacre,

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Conséq. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXIII, n. 26, 27 et 32. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid., Conséq. — [11] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 3. — [12] Cér. des Év. expl. Ibid. — [13] Cér. des Év. expl. Ibid.

ayant encensé le Célébrant de deux coups [1], se rend auprès de l'Évèque, remet l'encensoir au Prêtre assistant et se place à sa droite. Il reçoit ensuite l'encensoir, se rend avec le Prêtre assistant à la place de ce dernier et l'encense de deux coups; 3° il reçoit la paix et la donne au Sous-Diacre comme à l'ordinaire; 4° le Pontife ne donne point la bénédiction à la fin de la Messe [2].

98. Nota 2°. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Diacre demeure au pied de l'autel pendant toute cette Fonction [3].

ARTICLE VI

Fonctions du Diacre à la Messe de Requiem *et à l'Absoute.*

§ 1. — Fonctions du Diacre à la Messe de *Requiem*.

99. Le Diacre omet tous les baisers [4].

100. Après la confession, le Diacre élève à l'ordinaire les vêtements du Célébrant pendant qu'il monte à l'autel; mais il demeure à sa place, derrière le Célébrant, où il fait la génuflexion au moment où celui-ci baise l'autel, et aussitôt il se rend au coin de l'épître pour assister à l'introït [5]. Il ne fait point le signe de la croix au commencement [6].

101. Quand on chante la prose, le Célébrant peut aller s'asseoir avec ses Ministres [7], soit avant de lire l'évangile [8], soit après l'avoir lu [9]. *Dans le premier cas*, le Célébrant ayant fini de lire la prose, le Diacre l'accompagne à la banquette. Sur la fin de la prose, c'est-à-dire quand il n'en reste plus que cinq à six versets, il se lève, accompagne le Célébrant jusqu'au bas des degrés, reçoit le livre des évangiles, va le poser sur l'autel à l'ordinaire, et récite aussitôt *Munda cor meum* à genoux sur

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8 et 32. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxi, n. 3. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. xviii, n. 16. — [5] Baldeschi. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6, *in Osien. Responsiones*. — [8] Baldeschi. [9] Merati et beaucoup d'autres.

le bord du marchepied; puis il va reprendre le livre, et, dès que le Célébrant a lu l'évangile, il descend au bas des degrés avec le Sous-Diacre, le Cérémoniaire et les Acolytes; et, après les révérences prescrites, il va chanter l'évangile [1]. *Dans le second cas*, à la strophe *Oro supplex*, le Diacre, averti par le Cérémoniaire, se lève, salue le Célébrant, et va à l'autel par le chemin le plus long; et, ayant fait la génuflexion sur le dernier degré, il monte sur le plus haut degré, se met à genoux et dit *Munda cor meum;* ensuite il se lève, va reprendre le livre, descend au bas des degrés par le côté de l'évangile, et, après les révérences requises, se rend au lieu accoutumé pour chanter l'évangile [2]. Il n'y a point d'encensement [3].

102. L'évangile fini, il laisse le livre entre les mains du Sous-Diacre, sans lui indiquer le commencement du texte, revient avec les autres Ministres au bas des degrés, fait avec eux la génuflexion, et remonte à sa place derrière le Célébrant [4].

103. Après l'oblation du calice, le Diacre ne donne point la patène au Sous-Diacre, mais il la met un peu sous le corporal [5] et couvre du purificatoire la partie qui est en dehors [6]. Au signe du Cérémoniaire, il fait bénir l'encens et assiste à l'encensement, qui se fait comme à l'ordinaire; ensuite le Diacre encense seulement le Célébrant [7].

104. Le Diacre rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire, puis il reçoit le manuterge, salue le Célébrant conjointement avec le Sous-Diacre; et, quand celui-ci a versé l'eau, il lui présente le manuterge. Lorsque le Célébrant s'est essuyé les mains, il le salue de nouveau et rend le manuterge; il revient ensuite à sa place, où il fait la génuflexion en arrivant, s'il n'arrive pas au milieu de l'autel avec le Célébrant [8].

105. Le Diacre récite avec le Célébrant : *Agnus Dei... dona eis requiem... dona eis requiem sempiternam*, sans se frapper la poitrine [9]. Aussitôt après, comme il n'y a point de baiser

[1] Baldeschi. — [2] Merati et autres. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VIII, n. 2. — [4] Ibid. — [4] Baldeschi. — [6] Conséq. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid., n. 1.

de paix, il change de place avec le Sous-Diacre, faisant une génuflexion avant de partir et une seconde en arrivant [1].

106. Après le dernier *Dominus vobiscum*, le Diacre chante *Requiescant in pace* sans se retourner. Il le dit toujours au pluriel [2].

107. Comme le Célébrant ne doit pas donner la bénédiction, le Diacre ne se met point à genoux [3].

§ 2. — Fonctions du Diacre à l'Absoute.

108. Lorsqu'on doit faire l'Absoute après la Messe solennelle des morts, le Diacre, après le dernier évangile, fait sur le marchepied la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, et l'accompagne à la banquette [4]; il quitte son manipule, aide au Célébrant à quitter le manipule et la chasuble et à se revêtir de la chape; il lui donne ensuite sa barrette et prend la sienne [5].

109. Le Diacre se rend alors avec le Célébrant au bas des degrés, où il se place à sa gauche, fait la génuflexion, se retourne avec lui, passe à sa gauche, se couvre, et l'accompagne près du lit funèbre; il se place un peu du côté de l'épître, pour que le Célébrant ne tourne pas le dos à l'autel [6], à moins que l'Absoute ne se fasse pour un Prêtre, le corps présent [7].

110. Si le corps est présent, le Diacre présente au Célébrant le Rituel ou le livre où se trouve l'oraison *Non intres* [8].

111. Vers la fin du répons [9], il reçoit la barrette du Célébrant, et la donne avec la sienne au Cérémoniaire [10], puis il fait bénir l'encens. Pendant qu'on chante pour la troisième fois *Kyrie eleison*, il reçoit l'aspersoir et le présente au Célébrant lorsqu'il a dit *Pater noster*. Il l'accompagne ensuite à sa droite autour du lit funèbre. En passant devant la croix que

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] S. C., 3 sept. 1746. Gardel., 4034 ou 4183, ad 2. *Massæ et Populoniæ*. — [8] *Rit.* de Exequiis. [9] *Rub.* Ibid. *Rit.* Ibid. — [10] Plusieurs auteurs.

tient le Sous-Diacre, il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant fait l'inclination. De retour aux pieds du lit funèbre, il reçoit l'aspersoir, le rend au Cérémoniaire, reçoit de lui l'encensoir, et le remet au Célébrant, qu'il accompagne comme pour l'Aspersion. Étant revenu, il soutient, conjointement avec le Cérémoniaire, le livre devant le Célébrant ; et, lorsque les Chantres ont chanté *Requiescant in pace* [1], il reçoit sa barrette et celle du Célébrant, la lui présente, se couvre, et revient à l'autel. En arrivant près de l'autel, il se découvre, vient faire la génuflexion au bas des degrés, se couvre de nouveau [2] et accompagne le Célébrant à la sacristie [3].

112. Nota. Si l'Absoute se faisait pour un Prêtre, le corps présent, le Diacre, après avoir fait avec le Célébrant la génuflexion à l'autel, irait se placer avec lui de l'autre côté du lit funèbre, vis-à-vis de l'autel [4].

ARTICLE VII

Fonctions du Diacre à l'Exposition et à la Reposition du très-saint Sacrement.

113. Si le Diacre doit assister à l'Exposition du très-saint Sacrement, il se revêt de tous les ornements, à l'exception du manipule, accompagne le Prêtre à l'autel, et, après les révérences requises, il se met à genoux sur le plus bas degré. Après une courte prière, il monte à l'autel, étend le corporal, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion d'un seul genou, les mains jointes, et se tenant un peu du côté de l'épître, pour ne pas tourner le dos au Prêtre ; s'étant relevé, il prend la sainte Hostie, qu'il met dans l'ostensoir si elle n'y est pas déjà, pose, s'il est nécessaire, l'ostensoir sur l'autel, ou même au lieu où il doit être exposé, s'il n'est pas trop élevé (1), fait de nouveau la

(1) 1° L'encensement peut se faire avant ou après l'Exposition, comme on peut le voir p. 309. On peut donc suivre à cet égard l'usage de l'église où l'on se trouve.

[1] *Rub.* Ibid. *Rit.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Rit.* Ibid.

génuflexion, descend au bas des degrés, se met à genoux auprès du Prêtre, fait avec lui une inclination profonde, se lève, et fait mettre l'encens. Le Prêtre ayant mis l'encens, il se met à genoux avec lui, reçoit l'encensoir, le lui présente sans baisers, et soutient la chape pendant l'encensement [1].

114. Pour la Reposition, le Diacre incline la tête pendant que le Chœur chante *Tantum ergo Sacramentum Veneremur cernui*. Il fait ensuite l'inclination profonde, se lève et assiste le Prêtre comme il est dit au n° précédent, pendant qu'il met l'encens dans l'encensoir. Lorsqu'on chante *Sensuum defectui*, il présente l'encensoir, soutient de nouveau la chape et fait une inclination profonde avant et après l'encensement. S'il est d'usage de ne mettre l'encens qu'à *Genitori*, il demeure à genoux pendant la première strophe, et fait à ce moment ce qui est prescrit ci-dessus [2]. Après le verset *Panem de cœlo*, il reçoit le livre des Oraisons et, sans se lever, il le soutient devant le Prêtre, conjointement avec le Sous-Diacre [3]. L'oraison chantée, si un autre n'est pas chargé de remplir cet office (1), il monte à l'autel, fait la génuflexion en se retirant un peu du côté de l'épître, va prendre l'ostensoir, le pose sur l'autel, au milieu, et revient se mettre à genoux à la droite du Prêtre [3]. Lorsque le Prêtre monte à l'autel pour donner la bénédiction, le Diacre reste à sa place [4]. Si l'autel avait un grand nombre de degrés, il pourrait, en relevant le bord de ses vêtements, l'accompagner jusque sur le bord du marchepied, où il se mettrait à genoux pour la recevoir [5].

(1) L'Exposition peut aussi être faite par un Prêtre ou un autre Diacre en étole, comme on peut le voir p. 309, p. 310, note 2, et 313, note 1. Le Diacre demeure alors au bas des degrés.

[1] Plusieurs auteurs. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.* l. II, c. XXXIII, n. 27. — [4] *Inst. Clem.*, § 31. — [5] Gardel. Ibid., n. 12.

ARTICLE VIII

Fonctions particulières du Diacre le jour de la fête de la Purification.

§ 1. — De la Bénédiction des Cierges.

115. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon et de l'étole violette. Lorsque le Célébrant a été revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert [1].

116. Il se rend à l'autel à la droite du Célébrant, en soutenant le bord de la chape [2].

117. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel à la droite du Célébrant, fait la génuflexion pendant qu'il baise l'autel, se retire avec lui au coin de l'épître, et se tient à sa droite, à quelque distance de l'autel [3].

118. Pendant les oraisons, toutes les fois que le Célébrant doit bénir, il soutient le bord de la chape. Il fait de même lorsque le Célébrant asperge et encense les cierges [4].

119. La cinquième oraison terminée, le Diacre, toujours au coin de l'épître, fait bénir l'encens à l'ordinaire; il reçoit ensuite l'aspersoir et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage; il le reçoit de même, le rend, et reçoit l'encensoir, qu'il présente au Célébrant à l'ordinaire avec les baisers prescrits. Après l'encensement, il reprend l'encensoir avec les baisers accoutumés et le rend au Thuriféraire [5].

§ 2. — De la Distribution des Cierges.

120. La Bénédiction des Cierges terminée, le Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, fait avec lui une inclination de tête à la croix, puis, sans changer de place, se tourne vers le peuple, soutient le bord de la chape du Célébrant, et reçoit les Cierges pour les lui présenter [6].

121. Le Diacre reçoit d'abord le Cierge destiné au Célé-

[1] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 1. — [2] Tous les auteurs. Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] Tous les auteurs.

brant et le remet, sans baisers, au Prêtre le plus digne, qui doit se trouver au bas des degrés; ou, s'il n'y a pas de Prêtre pour le donner, il doit le poser au milieu de l'autel [1].

NOTA. Si celui qui remplit la fonction de Diacre est Prêtre, il ne doit pas présenter le Cierge au Célébrant [2].

122. Le Prêtre qui a donné le Cierge au Célébrant ayant reçu le sien, le Diacre vient, conjointement avec le Sous-Diacre, se mettre à genoux sur le bord du marchepied [3], reçoit son Cierge avec les baisers d'usage; puis, lorsque le Sous-Diacre a reçu son Cierge, il revient à sa place, fait la génuflexion sur le marchepied, donne son Cierge au Clerc chargé de le recevoir, et continue à donner les Cierges au Célébrant [4].

123. La Distribution faite, le Diacre revient au coin de l'épître, descend au bas des degrés, et reçoit la serviette pour la présenter au Célébrant. Lorsque celui-ci s'est essuyé les mains, il remonte à sa droite [5].

124. NOTA. S'il est d'usage que le Célébrant descende à la balustrade pour distribuer les Cierges au peuple, le Diacre l'y accompagne en soutenant le bord de la chape, et lui présente les Cierges comme il est dit ci-dessus. Le Célébrant se lave alors les mains au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter à l'autel [6].

125. Si cette fête arrive après la Septuagésime et un autre jour que le dimanche, le Diacre se place derrière le Célébrant [7]; aussitôt qu'il a dit *Oremus*, il chante *Flectamus genua* [8], et reste derrière le Célébrant pendant l'oraison qui suit. Le dimanche, ou avant la Septuagésime, il ne chante point *Flectamus genua*, et demeure à la droite du Célébrant [9].

§ 3. — De la Procession.

126. L'oraison terminée, le Diacre [10], toujours au coin de

[1] Tous les auteurs. — [2] Merati. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi et autres. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. [9] Baldeschi. — [10] Conséq.

l'épître[1], fait bénir l'encens comme à l'ordinaire[2]; il reçoit ensuite, des mains du Cérémoniaire, le Cierge du Célébrant, et le lui présente avec les baisers accoutumés; puis il reçoit le sien[3] et accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, se place derrière lui, fait la génuflexion[4], se tourne vers le peuple, et chante *Procedamus in pace*[5], après quoi il descend au bas des degrés, et se met à la gauche du Célébrant[6].

127. Quand il en est temps, il reçoit des mains du Cérémoniaire la barrette du Célébrant et la lui présente avec les baisers prescrits; puis il reçoit la sienne et se met en marche à la suite de la Procession, à la gauche du Célébrant. Il se couvre en sortant du chœur[7].

128. Au retour de la Procession, il se découvre en entrant dans le chœur, éteint son Cierge, reçoit celui du Célébrant avec les baisers d'usage, et les donne au Cérémoniaire; après les révérences convenables, il se rend à la banquette[8], quitte l'étole violette et prend les ornements blancs pour la Messe. Si la Messe est du dimanche, il prend la dalmatique et le manipule (1)[9].

129. On célèbre ensuite la Messe comme à l'ordinaire[10].

ARTICLE IX

Fonctions particulières du Diacre le Mercredi des Cendres.

§ 1. — De la Bénédiction des Cendres.

130. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon et de l'étole violette. Lorsque le Célébrant a été revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert[11].

131. Il se rend à l'autel à la droite du Célébrant, en soutenant le bord de la chape[12].

132. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel à la

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des Cierges, le Diacre n'assiste point à la cérémonie.

[1] Baldeschi. — [2] *Rub*. Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub*. Ibid. *Cær*. *Ep*. Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] Tous les auteurs. — [8] Baldeschi et autres. — [9] Conséq. — [10] Rub. du jour. — [11] Ibid. *Cær*. *Ep*., l. II, c. XIX, n. 3. — [12] Tous les auteurs. Conséq.

droite du Célébrant, fait la génuflexion pendant qu'il le baise, se retire avec lui au coin de l'épître, et se tient à sa droite, à quelque distance de l'autel [1].

133. Pendant les oraisons, toutes les fois que le Célébrant doit bénir, il soutient le bord de la chape. Il fait de même lorsque le Célébrant asperge et encense les Cendres [2].

134. La quatrième oraison terminée, le Diacre, toujours au coin de l'épître, fait bénir l'encens à l'ordinaire; il reçoit ensuite l'aspersoir et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage ; il le reçoit de même, le rend, et reçoit l'encensoir, qu'il présente au Célébrant à l'ordinaire avec les baisers prescrits. Après l'encensement, il reprend l'encensoir avec les baisers accoutumés, le rend au Thuriféraire, toujours au coin de l'épître, et assiste à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens [3].

§ 2. — De la Distribution des Cendres.

135. La Bénédiction des Cendres terminée, le Diacre prend de la main droite le vase qui les renferme, accompagne le Célébrant au milieu de l'autel [4], fait la génuflexion en même temps que le Célébrant s'incline [5], change de côté avec le Sous-Diacre, se tourne vers le peuple, tenant toujours de la main droite le vase qui renferme les Cendres, et soutenant de la gauche le bord de la chape du Célébrant [6].

136. Le Célébrant ayant donné les Cendres au Prêtre dont il les a reçues, ou, s'il n'y a pas de Prêtre au chœur, après qu'il s'est imposé lui-même les Cendres [7], le Diacre remet le vase des Cendres entre les mains du Cérémoniaire ou le pose sur l'autel, vient, conjointement avec le Sous-Diacre, se mettre à genoux sur le bord du marchepied, où il se place du côté de l'épître, pour recevoir les Cendres. Le Sous-Diacre les ayant reçues, il revient à la droite du Célébrant et reprend le vase des Cendres, et y demeure pendant toute la Distribution [8].

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Quelques auteurs. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Baldeschi et autres.

Nota. Si celui qui remplit la fonction de Diacre est Prêtre, il ne doit pas imposer les Cendres au Célébrant[1].

137. La Distribution faite, le Diacre accompagne le Célébrant au coin de l'épître et se met à sa droite. Après qu'il s'est lavé les mains, il lui présente la serviette[2].

138. Nota. S'il est d'usage que le Célébrant descende à la balustrade pour donner les Cendres au peuple, le Diacre l'y accompagne en soutenant le bord de la chape, et observe ce qui est marqué ci-dessus. Le Célébrant se lave alors les mains au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter à l'autel[3].

139. L'oraison terminée, il fait la révérence convenable à l'autel, conjointement avec le Célébrant et le Sous-Diacre, et se rend à la banquette pour y prendre les ornements pour la Messe[4].

§ 3. — De la Messe.

140. Pendant le trait, au verset *Domine ne memineris*, on bénit l'encens pour l'évangile. A ces mots : *facti sumus nimis*, le Diacre fait, conjointement avec le Célébrant et le Sous-Diacre, une inclination de tête à la croix, et vient se mettre à genoux sur le bord du marchepied. Il demeure dans cette position jusqu'à ce que le Chœur ait chanté *propter nomen tuum ;* et, pendant ce temps, il récite *Munda cor meum*. Le verset chanté, il demande la bénédiction et va chanter l'évangile à l'ordinaire[5].

141. Après la dernière postcommunion, le Célébrant dit *Oremus*, puis le Diacre, se tournant[6] par le côté droit[7] vers le peuple, chante *Humiliate capita vestra Deo*, et se retourne vers l'autel[8] (1).

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des Cendres, le Diacre, assis à la banquette avec le Célébrant, fait la révérence convenable au Prélat quand il arrive. (*Cær. Ep.* Ibid., n. 5.)

[1] Baldeschi, Merati. — [2] Plusieurs auteurs. — [3] Baldeschi et autres. — [4] Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub.* Ibid.

ARTICLE X

Fonctions particulières du Diacre le Dimanche des Rameaux.

§ 1. — De l'Office de ce jour jusqu'à la Distribution des Rameaux.

142. On fait l'Aspersion de l'eau bénite comme à l'ordinaire [1].

143. Après l'Aspersion et l'oraison *Exaudi*, le Diacre prend son manipule [2], que lui apporte le Cérémoniaire [3], puis monte à l'autel avec le Célébrant, et fait la génuflexion en même temps que celui-ci baise l'autel ; il va ensuite au coin de l'épître, restant sur le marchepied à la gauche du Célébrant, à quelque distance de l'autel. A la fin de l'épître, il répond *Deo gratias* [4].

144. Après l'épître chantée par le Sous-Diacre, il dépose, comme à la Messe, la chasuble pliée, s'il s'en sert, prend la grande étole [5], reçoit le livre des évangiles et le porte sur l'autel [6] ; puis il retourne à la droite du Célébrant [7] pour faire bénir l'encens [8], après quoi il va se mettre à genoux sur le bord du marchepied [9] pour dire *Munda cor meum*. Il prend ensuite le livre des évangiles, s'approche du Célébrant, et se met à genoux [10] à sa gauche, près du milieu de l'autel [11], pour demander la bénédiction ; l'ayant reçue et ayant baisé sa main [12], il descend directement au bas des degrés, devant le milieu de l'autel [13], et va chanter l'évangile avec les cérémonies accoutumées [14].

145. Après l'évangile, le Diacre encense le Célébrant [15] comme à la Messe, quitte la grande étole, reprend la chasuble pliée, si l'on s'en sert, et revient à la droite du Célébrant [16].

[1] Rub. du jour. — [2] Baldeschi, Merati et autres. — [3] Man. des cér. Rom. — [4] Baldeschi, Merati et autres. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Baldeschi. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Ibid. — [16] Tous les auteurs.

146. Pendant les oraisons, toutes les fois que le Célébrant doit bénir, le Diacre soutient le bord de la chape; il fait de même lorsque le Célébrant asperge ou encense les Rameaux [1].

147. Le Célébrant ayant chanté la préface, le Diacre, médiocrement incliné, récite avec lui le *Sanctus* [2].

148. La cinquième oraison terminée, le Diacre, toujours au coin de l'épître, fait bénir l'encens à l'ordinaire. Il reçoit ensuite l'aspersoir et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage. Il le reçoit de même, le rend, et reçoit l'encensoir, qu'il présente au Célébrant à l'ordinaire avec les baisers prescrits. Après l'encensement, il reprend l'encensoir avec les baisers accoutumés, et le rend au Thuriféraire [3].

§ 2. — De la Distribution des Rameaux.

149. La Bénédiction des Rameaux terminée, le Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, fait avec lui une inclination de tête à la croix, puis, sans changer de place, se tourne vers le peuple, et, soutenant le bord de la chape du Célébrant, reçoit les Rameaux pour les lui présenter [4].

150. Le Diacre reçoit d'abord le Rameau destiné au Célébrant, et le remet, sans baisers, au Prêtre le plus digne, qui doit se trouver au bas des degrés, ou, s'il n'y a pas de Prêtre pour le donner, il doit le poser au milieu de l'autel [5].

Nota. Si celui qui remplit la fonction de Diacre est Prêtre, il ne doit pas présenter le Rameau au Célébrant [6].

151. Le Prêtre qui a donné le Rameau au Célébrant ayant reçu le sien, le Diacre vient, conjointement avec le Sous-Diacre, se mettre à genoux sur le bord du marchepied [7], reçoit son Rameau avec les baisers d'usage [8], puis, lorsque le Sous-Diacre a reçu le sien, il revient à sa place, fait la génuflexion sur

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi, Merati. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid.

le marchepied, donne son Rameau au Clerc chargé de le recevoir, et continue à donner les Rameaux au Célébrant [1].

152. La Distribution faite, le Diacre revient au coin de l'épître, et descend au bas des degrés; il reçoit la serviette pour la présenter au Célébrant. Lorsque celui-ci s'est essuyé les mains, il remonte à sa droite [2].

153. Nota. S'il est d'usage que le Célébrant descende à la balustrade pour distribuer les Rameaux au peuple, le Diacre l'y accompagne en soutenant le bord de la chape, et lui présente les Rameaux comme il est dit ci-dessus. Le Célébrant se lave alors les mains au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter à l'autel [3].

§ 3. — De la Procession.

154. L'oraison terminée, le Diacre [4], toujours au coin de l'épître [5], fait bénir l'encens comme à l'ordinaire [6]. Il reçoit ensuite, des mains du Céremoniaire, le Rameau du Célébrant et le lui présente avec les baisers accoutumés; puis il reçoit le sien [7] et accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, se place derrière lui, fait la génuflexion [8], se tourne vers le peuple, et chante *Procedamus in pace* [9], après quoi il descend au bas des degrés, et se met à la gauche du Célébrant [10].

155. Quand il en est temps, il reçoit des mains du Céremoniaire la barrette du Célébrant et la lui présente avec les baisers prescrits; puis il reçoit la sienne et se met en marche à la suite de la Procession, à la gauche du Célébrant. Il se couvre en sortant du chœur [11].

156. Au retour de la Procession, le Diacre, arrivé près de la porte de l'église, se découvre si le Chœur le fait (1), bien que le Célébrant reste couvert [12], et demeure au même lieu pendant le chant de l'hymne *Gloria, laus* [13].

(1) Suivant quelques Rubricistes, le Chœur pourrait rester couvert.

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Ibid. — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Plusieurs auteurs. — [11] Tous les auteurs. — [12] Merati, Bauldry. — [13] *Rub.* Ibid.

157. Lorsqu'il est entré dans l'église, il va faire avec le Célébrant la génuflexion à l'autel et l'accompagne à la banquette. Il prend alors le Rameau du Célébrant et le remet avec le sien au Cérémoniaire [1]. Il aide ensuite au Célébrant à quitter la chape et à prendre le manipule et la chasuble, prend lui-même son manipule [2], et la Messe commence [3].

§ 4. — De la Messe.

158. Lorsque le Célébrant a donné la bénédiction au Sous-Diacre, le Diacre l'accompagne à la banquette [4].

159. A la fin du trait, il accompagne le Célébrant à l'autel par le plus court chemin, reçoit du Cérémoniaire son Rameau et celui du Célébrant. Il donne au Célébrant son Rameau avec les baisers ordinaires, et, pendant que celui-ci lit la Passion, il se tient comme pendant l'introït, ayant son Rameau dans la main gauche [5]. Quand le Célébrant a fini de la lire, il se place derrière lui et se tourne vers les Diacres qui la chantent, tenant son Rameau de la main droite. A ces mots, *emisit spiritum*, il se met à genoux au lieu où il se trouve, tourné vers l'autel [6].

160. Après le chant de la Passion, lorsque les trois Diacres qui l'ont chantée sont sortis du chœur, le Diacre reçoit le Rameau du Célébrant, le remet avec le sien au Cérémoniaire, quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, et prend la grande étole. Il reçoit alors le livre des évangiles et va le porter sur l'autel comme à l'ordinaire; puis il fait bénir l'encens, reçoit la bénédiction, et va chanter l'évangile [7]. Il ne dit pas *Dominus vobiscum* et ne fait aucun signe de croix; mais, ayant encensé le livre, il commence *Altera autem die* sur le ton de l'évangile [8].

161. On continue la Messe comme à l'ordinaire [9] (1).

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des Rameaux, le Diacre vient au commencement de l'Office pour chanter l'évangile, ce qu'il fait en observant ce qui est marqué pour la Messe devant l'Évêque. Il n'assiste point à la Procession. (*Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 4 et 10.)

[1] Baldeschi et autres. — [2] Conséq. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Tous les auteurs. — [6] Grand nombre d'auteurs. — [7] Ibid. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Ibid.

ARTICLE XI

Fonctions particulières du Diacre le Jeudi saint.

§ 1. — De la Messe et de la Procession.

162. On ne donne pas le baiser de paix[1] : après *Agnus Dei*, le Diacre change de côté avec le Sous-Diacre, faisant une première génuflexion avant de partir, et une seconde en arrivant[2].

163. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, le Diacre revient à sa droite, prend le calice, que l'on a dû apporter[3], et dans lequel il doit placer la sainte Hostie qu'on réserve pour le lendemain[4], le découvre et le présente au Célébrant en l'inclinant un peu. Après avoir fait une génuflexion avec le Célébrant[5], il couvre le calice de la pale, de la patène[6] renversée[7], du voile, et le place au milieu de l'autel[8]. Il met l'autre calice du côté de l'épître[9], également sur le corporal[10].

164. Pour la communion, il chante solennellement le *Confiteor*[11], et communie avant tous les autres, même avant les Prêtres[12].

165. Après la communion, le Diacre observe ce qui est prescrit pour la Messe devant le saint Sacrement exposé. Toutes les fois qu'il quitte le milieu de l'autel ou qu'il y arrive, il fait la génuflexion[13]. Pour chanter *Ite Missa est*, il se retire du côté de l'évangile et se retourne à demi vers le peuple[14].

166. Après le dernier évangile, il revient à la droite du Célébrant, fait la génuflexion avec lui, et l'accompagne à la banquette. Il quitte alors son manipule et aide au Célébrant à se revêtir de la chape[15].

167. Après le dernier évangile, il va, avec le Célébrant, faire

[1] Rub. du jour. — [2] Conséq. — [3] Merati. — [4] *Rub*. Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub*. Ibid. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Plusieurs auteurs. — [10] Conséq. — [11] Baldeschi. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub*. Ibid. — [14] Conséq. — [15] D'après le *Mem. rit.*

la génuflexion au milieu de l'autel, et l'accompagne à la banquette par le chemin le plus court[1]. Il quitte alors son manipule et aide au Célébrant à se revêtir de la chape. Il revient ensuite à l'autel, où il fait au bas des degrés une génuflexion à deux genoux sur le pavé avec le Célébrant et le Sous-Diacre[2]. Ils se relèvent, se mettent à genoux sur le plus bas degré et adorent le saint Sacrement pendant quelques instants[3].

168. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre se lève, fait mettre l'encens dans les encensoirs, reçoit l'encensoir du premier Thuriféraire, et, pendant l'encensement, il assiste le Célébrant comme à l'ordinaire[4].

169. Après l'encensement, le Diacre monte à l'autel, fait la génuflexion, attache le voile au pied du calice avec un ruban blanc[5] (1), fait de nouveau la génuflexion, prend le calice de la main gauche au-dessous du nœud, et de la droite par le pied, se tourne sur sa gauche, et, se tenant debout, le donne au Célébrant, qui, étant à genoux, le prend de la main gauche par le nœud et met la droite dessus. Le Diacre couvre ensuite des extrémités du grand voile le calice et les mains du Célébrant, fait la génuflexion au saint Sacrement, passe au côté de l'évangile[6], reste à la droite du Célébrant, tourné vers le peuple, et soutient de la main gauche le bord de la chape[7].

170. Il accompagne ainsi le Célébrant jusqu'à la chapelle du Reposoir[8].

171. Quand ils sont arrivés à l'autel de la chapelle du Reposoir, le Diacre monte sur le marchepied[9], du côté de l'épître, et se met à genoux vers le saint Sacrement[10]; puis il reçoit le calice des mains du Célébrant[11]. Ayant attendu que le Célébrant et le Sous-Diacre se soient mis à genoux et aient adoré le très-saint Sacrement[12], il se lève, met le calice sur

(1) Pour ce qui concerne ce ruban, on peut voir p. 366, note 1.

[1] D'après le *Mem. rit*. — [2] Tous les auteurs. — [3] D'après le *Mem. rit*. — [4] Conséq. — [5] *Mem. rit*. — [6] Merati. — [7] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 12. — [8] Ibid. — [9] *Cær. Ep.* — [10] Merati. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Plusieurs auteurs.

l'autel [1], au milieu du corporal, ou dans le petit tabernacle, dont il laisse la porte ouverte [2]. Il fait ensuite la génuflexion, revient à la droite du Célébrant [3], qui, après que le Chœur a chanté *Veneremur cernui* [4], met de l'encens dans un des encensoirs [5]. A *Sensuum defectui* [6], il reçoit l'encensoir du premier Thuriféraire, le présente au Célébrant, et, pendant l'encensement, l'assiste comme à l'ordinaire [7].

172. Après l'encensement, le Diacre monte à l'autel, fait la génuflexion, renferme le saint Sacrement dans le tabernacle [8], et revient à la droite du Célébrant. Au signe du Cérémoniaire, tous se lèvent, le Diacre fait avec le Célébrant la génuflexion à deux genoux et l'accompagne à la sacristie en soutenant le bord de la chape [9]. En sortant de la chapelle du Reposoir, il reçoit la barrette du Célébrant, la lui présente, reçoit la sienne et se couvre [10].

173. Arrivé à la sacristie, il aide au Célébrant à quitter la chape et l'étole, quitte lui-même la dalmatique et l'étole, et récite les Vêpres avec le Célébrant et le Sous-Diacre [11].

§ 2. — Du Dépouillement des autels.

174. Le Diacre aide ensuite au Célébrant à prendre l'étole violette et se couvre [12]. Vers la fin du *Miserere*, après les révérences d'usage, il se rend à l'autel à la suite du Sous-Diacre [13], et salue le chœur en y entrant [14]. Il fait ensuite la génuflexion au bas des degrés pendant que le Célébrant fait l'inclination, et monte à l'autel avec lui. Après l'oraison des Vêpres, le Diacre récite avec le Célébrant l'antienne *Diviserunt* et le psaume *Deus*, *Deus meus*, et lui aide à enlever les nappes [15]. Les Acolytes enlèvent les autres ornements de l'autel [16].

175. Le grand autel étant dépouillé, et le Chœur ayant répété l'antienne *Diviserunt*, le Diacre fait, à la droite du Célé-

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Les auteurs. — [3] Conséq. — [4] Quelques auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Quelques auteurs. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] D'après le *Mem. rit.* — [11] Baldeschi, Merati et autres. — [12] Conséq. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Baldeschi. — [15] *Rub.* Ibid. *Mem. rit.* — [16] Baldeschi et autres.

brant, une inclination de tête à la croix, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, reçoit sa barrette avec celle du Célébrant, la lui présente avec les baisers d'usage, et se met à la suite du Sous-Diacre pour retourner à la sacristie[1].

176. S'il est d'usage que le Célébrant fasse lui-même le Dépouillement des autres autels de l'église, le Diacre, s'étant couvert, suit les Ministres inférieurs et assiste comme il est dit ci-dessus. Après le Dépouillement, on revient au grand autel, et, le Chœur ayant répété l'antienne, on retourne à la sacristie[2].

§ 3. — Du lavement des pieds.

177. Pour le lavement des pieds, le Diacre se revêt des ornements blancs. Après les révérences d'usage, il se rend au lieu préparé, à la droite du Prêtre, soutenant le bord de la chape[3].

178. Après avoir fait la génuflexion à la croix, il fait bénir l'encens comme à l'ordinaire, se met à genoux devant la croix, récite la prière *Munda cor meum*, et va chanter l'évangile au lieu préparé, en observant toutes les cérémonies prescrites pour l'évangile de la Messe solennelle. L'évangile chanté, il indique au Sous-Diacre le commencement du texte et encense le Prêtre[4].

179. Le Diacre quitte ensuite son manipule, et, conjointement avec le Sous-Diacre, aide au Prêtre à quitter la chape et le ceint d'un linge; puis il l'accompagne à sa droite près de ceux auxquels il doit laver les pieds[5].

180. Le Lavement des pieds terminé, le Prêtre se lave les mains[6], et le Diacre lui présente la serviette; puis il lui aide, conjointement avec le Sous-Diacre, à quitter le linge dont il est ceint et à se revêtir de la chape; il reprend alors son manipule. Il l'accompagne ensuite à l'autel, l'assiste à l'ordinaire pendant qu'il chante les versets et l'oraison, fait la génuflexion, reçoit les barrettes et retourne à la sacristie à la droite du Prêtre[7].

[1] Baldeschi et autres. — [2] Ibid. — [3] Rub. du jour. — [4] Ibid. — [5] Ibid., *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 5. — [6] Ibid. — [7] Conséq.

ARTICLE XII

Fonctions du Diacre le Vendredi saint.

181. En arrivant à l'autel, le Diacre reçoit la barrette du Célébrant, et la donne avec la sienne au Cérémoniaire [1], puis, sans faire aucune révérence, se met à genoux et se prosterne sur le coussin préparé pour lui au bas des degrés [2]. Il se lève au signal donné par le Cérémoniaire [3].

182. Le Diacre monte à l'autel avec le Célébrant et le Sous-Diacre, et fait la génuflexion lorsque celui-ci baise l'autel [4].

183. Pendant la première leçon, le Diacre se tient comme à l'introït de la Messe, et va s'asseoir avec le Célébrant. On revient à l'autel par le plus court chemin, et les Ministres sacrés se placent au coin de l'épître l'un derrière l'autre [5].

184. Quand le Célébrant a chanté *Oremus*, le Diacre, faisant la génuflexion, chante *Flectamus genua*, et se lève lorsque le Sous-Diacre chante *Levate* [6]. L'oraison chantée, il vient se placer près du Célébrant et va s'asseoir en même temps que lui [7]. On revient à l'autel par le chemin le plus court, au moment où commence le chant de la Passion [8].

185. Pendant que le Célébrant lit la Passion, le Diacre se tient comme pendant l'introït. Quand le Célébrant a fini, il se place derrière lui et se tourne vers les Diacres qui la chantent [9]. A ces paroles, *tradidit spiritum*, il se met à genoux au lieu où il se trouve, tourné vers l'autel [10].

186. Après le chant de la Passion, il quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, et prend la grande étole, reçoit le livre des évangiles, le porte sur l'autel avec les révérences d'usage, dit

[1] Tous les auteurs. — [2] Rub. du jour. — [3] Tous les auteurs. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Rub. du jour. — [7] S. C., 15 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6, *Responsiones*. — [8] Baldeschi. — [9] Grand nombre d'auteurs. — [10] Baldeschi.

Munda cor meum, et va chanter l'évangile au lieu accoutumé [1]. Il garde la grande étole jusqu'à la fin de l'Office [2].

187. Après l'évangile, le Diacre laisse le livre entre les mains du Sous-Diacre, vient avec les autres Ministres faire la génuflexion devant le milieu de l'autel [3], et se rend immédiatement au côté de l'épître derrière le Célébrant [4]. Il y demeure pendant que le Célébrant chante les monitions et oraisons [5], et chante, quand il le faut, *Flectamus genua* [6].

188. Après ces oraisons, il se rend à la banquette avec le Célébrant et le Sous-Diacre, et aide au Célébrant à quitter sa chasuble. Il revient avec lui au coin de l'épître, au bas des degrés [7], puis monte seul à l'autel, au milieu du marchepied, fait la génuflexion, reçoit la Croix [8] des mains du Cérémoniaire [9], la porte révérencieusement au Célébrant [10], et se place à sa droite, tourné vers le peuple [11]. Il lui aide à découvrir le sommet du Crucifix [12]. Le Célébrant ayant chanté *Ecce lignum Crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec lui *in quo salus mundi pependit;* puis, lorsque le Chœur répond *Venite adoremus*, ils se mettent à genoux [13], la tète inclinée vers la Croix [14]. Quand le Chœur a fini de chanter, ils se lèvent, montent au coin de l'épître sur le marchepied ou sur le second degré, de manière que le Célébrant se trouve au lieu où l'on a coutume de lire l'introït [15], lui aident à découvrir le bras droit du Crucifix [16]; et, celui-ci ayant chanté une seconde fois *Ecce lignum crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent, comme la première fois, *in quo salus mundi pependit*. Le Chœur répondant encore *Venite adoremus*, ils se mettent de nouveau à genoux comme la première fois; puis, quand le chant est terminé, ils vont devant le milieu de l'autel, conservent les mêmes places, lui aident à

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 19. — [2] Ibid., c. XXVI, n. 6. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] Rub. du jour. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] Baldeschi. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Baldeschi. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Baldeschi.

découvrir le Crucifix en entier et répètent le même chant. Ils restent ensuite à genoux [1] tournés vers la Croix [2].

189. Pendant ce temps, le Célébrant va poser la Croix sur le coussin [3]. Le Diacre se tient à genoux sur le marchepied, tourné obliquement vers la Croix, vis-à-vis du Sous-Diacre. Lorsque la Croix est placée sur le coussin, il se lève, fait au même lieu la génuflexion vers la Croix en même temps que le Célébrant et le Sous-Diacre, et se rend directement à la banquette. Il y demeure pendant que le Célébrant va adorer la Croix. Lorsque le Célébrant est de retour et qu'il a repris les ornements [4], il quitte son manipule [5] et ses souliers, et va avec le Sous-Diacre faire l'Adoration de la Croix [6], en se mettant à genoux à trois endroits différents, comme le Célébrant; il revient ensuite à la banquette, reprend ses souliers et son manipule, et récite les impropères avec le Célébrant et le Sous-Diacre [7].

190. Vers la fin de l'Adoration de la Croix, le Diacre se découvre, se lève, salue le Célébrant [8], se rend à la crédence, où il prend la bourse [9], qui doit renfermer un corporal et un purificatoire [10], et va la porter à l'autel [11] par le plus court chemin. En arrivant sur le marchepied, il fait la génuflexion tourné vers la Croix [12], étend entièrement le corporal, et met tout auprès le purificatoire du côté de l'épître [13]. Il fait de nouveau la génuflexion à la Croix, retourne à la droite du Célébrant par le plus court chemin, s'assied et se couvre [14]. L'Adoration terminée, le Diacre, au signal du Cérémoniaire, se découvre, se lève, dépose sa barrette, et, ayant salué le Célébrant, il se rend avec le Cérémoniaire au lieu où est la Croix, fait la génuflexion, prend la Croix, et, sans faire aucune révérence, va la porter à l'autel. Il fait ensuite une nouvelle génuflexion [15] et revient à la

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3906 ou 4055, ad 4, *in Toletana.* — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Conséq. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 12.

banquette, où il s'assied et se couvre ; puis, au signal du Cérémoniaire et gardant sa barrette à la main, il vient au bas des degrés avec le Célébrant et le Sous-Diacre, et se rend en Procession à la chapelle du Reposoir par le chemin le plus court[1].

191. En entrant dans la chapelle, il se découvre, reçoit la barrette du Célébrant et la donne avec la sienne au Cérémoniaire ; puis, en arrivant à l'autel[2], il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, se relève[3], puis se met à genoux à la droite du Célébrant[4].

192. Après une courte prière[5], si le Sacristain ne le fait pas[6] ou n'a pas le pouvoir de le faire, le Diacre monte à l'autel, ouvre la porte du tabernacle[7], fait la génuflexion en se retirant un peu du côté de l'épître, revient à la droite du Célébrant, fait mettre l'encens comme à l'ordinaire, et soutient la chasuble pendant que le Célébrant encense le très-saint Sacrement[8]. Après l'encensement, il monte à l'autel, fait la génuflexion, prend le calice[9] de la main gauche au-dessous du nœud, et de la droite par le pied, se tourne sur sa gauche, et, se tenant debout, le donne au Célébrant[10], qui, étant à genoux, le prend[11] de la main gauche par le nœud et met la droite dessus[12]. Le Diacre couvre ensuite le calice et les mains du Célébrant des extrémités du grand voile[13], fait la génuflexion au saint Sacrement, passe au côté de l'évangile, reste à la droite du Célébrant, et se met en marche avec lui pour revenir au grand autel[14].

193. En y arrivant, le Diacre monte sur le marchepied du côté de l'épître et se met à genoux vers le saint Sacrement, reçoit le calice, le pose au milieu de l'autel sur le corporal, fait la génuflexion[15], ôte le ruban, fait de nouveau la génuflexion[16] et revient près du Célébrant pour l'assister à l'encensement[17].

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] *Mem. rit.* — [6] Gardel., in déc. S. C., 16 déc. 1828. Gardel., 4499 ou 4648, *in Mexicana*. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Plusieurs auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Tous les auteurs. — [15] Conséq. — [16] Tous les auteurs. — [17] Conséq.

194. Après l'encensement, le Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, fait avec lui la génuflexion, découvre le calice, donne le voile au Cérémoniaire, ôte la patène et la pale, puis reprend la patène [1] des deux mains [2] et la tient au-dessus du corporal pendant que le Célébrant fait tomber doucement la sainte Hostie dessus [3].

195. Le Diacre prend ensuite le calice, et, le tenant élevé (1), il y verse du vin. Le Sous-Diacre ayant versé l'eau, il pose le calice au milieu de l'autel [4], sans l'essuyer avec le purificatoire [5], et le couvre de la pale. Le Diacre assiste ensuite le Célébrant pour l'encensement de l'autel; mais il ne l'encense point [6].

196. Le Diacre rend immédiatement l'encensoir au Thuriféraire [7], et reçoit le manuterge pour le présenter au Célébrant [8], qui se lave les doigts au bas de l'autel [9], tourné vers le peuple [10].

197. Après le *Lavabo*, le Diacre vient au milieu avec le Célébrant, fait la génuflexion derrière lui, et va immédiatement près du Missel [11]. Après *Orate fratres*, il ne répond rien [12].

198. Le Diacre demeure à la gauche du Célébrant jusqu'au moment où il commence *Pater noster;* il descend alors sur le deuxième degré au-dessous du Célébrant [13].

199. Le Célébrant ayant chanté *Libera nos*, le Diacre fait la génuflexion, monte à la droite du Célébrant, découvre le calice [14], vient se mettre à genoux sur le bord du marchepied [15] et incline la tête [16] pendant l'élévation.. Il n'élève point la chasuble [17].

200. Après l'élévation, le Diacre monte à la droite du Célébrant, fait avec lui la génuflexion et découvre le calice. Lorsque le Célébrant y a mis une parcelle de la sainte Hostie, le Dia-

(1) On ne doit pas poser le calice en dehors du corporal. Le Diacre pourrait encore mettre la pale sur l'autel pour poser le calice dessus.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] Baldeschi et autres. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] Ibid. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] D'après le *Mem. rit.* — [15] Tous les auteurs. — [16] Quelques auteurs. — [17] Tous les auteurs.

cre recouvre le calice, fait la génuflexion avec le Célébrant et le Sous-Diacre, puis change de place avec ce dernier[1].

201. Après l'ablution, le Diacre revient à la droite du Célébrant; et, lorsque le Sous-Diacre a remis le calice à la crédence et fermé le Missel, on revient à la sacristie sans saluer le Chœur[2].

ARTICLE XIII

Fonctions particulières du Diacre le Samedi saint.

202. Le Diacre se revêt à la sacristie de l'amict, de l'aube, du cordon et de l'étole violette. Le Célébrant étant revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Le Sou Diacre étant allé se mettre à la tête du Clergé, le Diacre passe à la gauche du Célébrant. Au signal donné par le Cérémoniaire, il se met à la suite du Clergé, marchant toujours à la gauche du Célébrant. On se rend ainsi en Procession au lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu nouveau[3].

203. Arrivé près de la table où doit se faire cette Bénédiction, le Diacre passe à la droite du Célébrant, reçoit sa barrette avec les baisers d'usage, et l'assiste en tournant les feuillets du Missel et en élevant la chape lorsqu'il fait les signes de croix, lorsqu'il asperge ou qu'il encense[4].

204. Après la cinquième oraison, le Diacre présente au Célébrant la navette, et l'assiste à l'ordinaire pour la bénédiction de l'encens. Après cette bénédiction, il lui présente d'abord l'aspersoir, puis l'encensoir[5].

205. Le Célébrant ayant encensé le Feu et les Grains d'encens, le Diacre quitte la chasuble pliée, s'il en fait usage, et l'étole violette, prend le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur blanche, puis il fait bénir l'encens, et prend[6] des deux mains[7] le Roseau qui supporte le Cierge triangulaire[8].

206. Dès que le Diacre est entré dans l'église, il fait allumer

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Conség. — [6] *Rub.* Ibid *Mem. rit.* — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub.* Ibid.

une des branches du Cierge par le Clerc qui l'assiste, se met à genoux et chante d'un ton de voix grave et médiocre : *Lumen Christi*. Il se relève; puis, arrivé au milieu de l'église, il fait allumer une autre branche du Cierge, se met de nouveau à genoux et chante d'un ton plus élevé *Lumen Christi;* enfin, il allume la troisième branche au bas des degrés de l'autel, et, s'étant mis à genoux, chante encore plus haut *Lumen Christi* [1].

207. Le Diacre donne ensuite le Roseau au Clerc qui l'assiste [2] et vient se mettre à la droite du Célébrant, qui est arrivé au bas de l'autel, fait la génuflexion avec les autres Ministres, reçoit la barrette du Célébrant [3], puis reçoit le livre des mains du Cérémoniaire ; il vient ensuite au bas des degrés faire la génuflexion et va recevoir la bénédiction du Célébrant en disant : *Jube, Domne, benedicere* [4].

208. Le Diacre, ayant reçu la bénédiction, salue le Célébrant, descend au bas des degrés entre le Sous-Diacre et l'Acolyte qui porte le Roseau, fait la génuflexion et se rend au lieu préparé, encense le livre sans rien dire, et chante le cantique *Exultet* [5].

209. Après ces mots, *curvat imperia*, il place dans le Cierge les Grains d'encens en forme de croix, du côté où se trouve le Célébrant [6], de cette manière :

1
4 2 5
3 [7]

Après ces mots, *rutilans ignis accendit,* le Diacre allume le Cierge avec une des branches du Cierge triangulaire. Après ces paroles, *apis mater eduxit*, il s'arrête un peu, puis continue [8] (1).

210. Après le chant de l'*Exultet*, le Diacre ferme le livre [9] et

(1) V. p. 410, note 2.

[1] Ibid. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 6. — [2] Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. XXVIII, n. 7 et 9. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] *Mem. rit.* — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Ibid.

le laisse sur le pupitre [1]. Il vient ensuite faire la génuflexion au bas des degrés [2] et se rend directement à la banquette, où il quitte les ornements blancs et prend l'étole et le manipule de couleur violette, ainsi que la chasuble pliée, s'il en fait usage [3].

211. Il vient ensuite à l'autel par le plus court chemin, ce qui se pratique toutes les fois qu'on est allé s'asseoir pendant les prophéties [4]. Lorsque le Célébrant les lit à l'autel, il se tient comme à l'introït de la Messe [5].

212. Toutes les fois que le Célébrant est sur le point de chanter une oraison, le Diacre vient se placer derrière lui. Lorsqu'il a chanté *Oremus*, le Diacre chante sur le ton convenable *Flectamus genua*, faisant en même temps la génuflexion, et demeure derrière le Célébrant pendant qu'il chante l'oraison. A la dernière oraison, il ne dit point *Flectamus genua* [6].

213. Après la dernière oraison, il se rend à la banquette avec le Célébrant, quitte son manipule, et aide au Célébrant à quitter son manipule et sa chasuble [7].

214. Si l'église a des Fonts baptismaux, le Diacre aide au Célébrant, conjointement avec le Sous-Diacre, à se revêtir de la chape [8], et ils se rendent au bas des degrés. Au signal du Cérémoniaire, ils se mettent en marche pour aller en Procession aux Fonts baptismaux. Le Diacre marche à la droite du Célébrant en soutenant le bord de la chape. Arrivé aux Fonts, il reste dans cette position pendant toute la Bénédiction. Après la Bénédiction, il accompagne le Célébrant pour l'Aspersion du Clergé, puis revient avec lui aux Fonts pour l'infusion des saintes Huiles. Pendant tout ce temps, il soutient la chape. Le Célébrant s'étant lavé et essuyé les mains, on revient à l'autel en Procession. En arrivant au bas des degrés, il fait la génuflexion [9] et se rend à la banquette, quitte la chasuble pliée, s'il en fait usage, aide au Célébrant à quitter la chape et

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Baldeschi et autres. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Baldeschi et autres. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Tous les auteurs.

revient à l'autel, où il se prosterne sur le coussin préparé [1].

215. S'il n'y a pas de Fonts baptismaux, le Diacre, s'étant rendu à la banquette, comme il est dit n° 211, quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, et le manipule; puis il vient aussitôt se prosterner au bas des degrés pendant le chant des Litanies [2].

216. Au mot *Peccatores*, il se lève conjointement avec le Célébrant et le Sous-Diacre, fait la génuflexion en même temps que le Célébrant fait l'inclination, et se rend à la sacristie à la suite du Céremoniaire [3].

217. Arrivé à la sacristie, il se revêt des ornements blancs pour la Messe [4].

218. Lorsqu'il en est temps, au signe du Céremoniaire, on se rend à l'autel avec les révérences d'usage [5].

219. Le Célébrant ayant été encensé, comme il n'y a point d'introït, il répond de suite au *Kyrie eleison* [6].

220. Après le chant de l'épître, le Diacre va se placer comme pendant l'introït, jusqu'à ce que le Célébrant ait terminé le chant de l'*Alleluia*. Le Chœur ayant répété *Alleluia* pour la troisième fois, il va prendre le livre des évangiles comme à l'ordinaire [7].

221. Il n'y a ni *Agnus Dei* ni baiser de paix [8] : après *Pax Domini*, le Diacre change de place avec le Sous-Diacre [9].

222. Au lieu de l'antienne de la communion, le Célébrant commence au coin de l'épître les Vêpres du jour qu'il récite avec ses Ministres [10]. Après la répétition de l'antienne, le Célébrant entonne l'antienne *Vespere autem sabbati* [11], le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec lui *quæ lucescit*, et récitent alternativement avec lui le cantique *Magnificat*. Lorsqu'on l'entonne au chœur, ils font le signe de la croix, viennent au milieu de l'autel pour la bénédiction de l'encens [12], et l'on encense l'autel à l'ordinaire [13]. Après l'encensement de l'autel, le Diacre encense

[1] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Rub*. Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Conséq. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub*. Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub*. Ibid.

le Célébrant, le Clergé et le Sous-Diacre comme à l'offertoire de la Messe solennelle. Il revient ensuite à l'autel[1].

Nota. S'il arrivait que l'encensement ne fût pas terminé au moment de la répétition de l'antienne, le Diacre cesserait l'encensement et reviendrait à l'autel[2].

223. Après la postcommunion, le Diacre chante *Ite Missa est* en ajoutant deux fois *Alleluia*, et la Messe se termine comme à l'ordinaire[3].

CHAPITRE VII

Office du Célébrant.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Toutes les fois que le Célébrant va s'asseoir, il se rend directement à son siége par le plus court chemin, faisant auparavant, du lieu où il se trouve, la révérence convenable à l'autel, c'est-à-dire une inclination de tête, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle, et la génuflexion s'il s'y trouve (1). Arrivé à la banquette, il s'assied, reçoit sa barrette, présentant au Diacre sa main à baiser, rend le salut aux Ministres sacrés et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur ses genoux par-dessus la chasuble. Lorsqu'il doit revenir à l'autel, il se découvre, donne sa barrette au Diacre, rend le salut aux Ministres sacrés, se lève et se met à la suite du Diacre[4]. En retournant à l'autel, il salue le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis, après quelques pas, du côté de l'évangile, se tenant alors entre ses deux Ministres[5]. En arrivant à l'autel,

(1) Voir cependant p. 206, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi.

il fait l'inclination profonde, ou, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, la génuflexion sur le plus bas degré, et monte à l'autel [1].

2. Lorsqu'il faut bénir l'encens, le Célébrant se tourne un peu vers le côté de l'épître [2], reçoit la cuiller des mains du Diacre à la Messe, ou du Chapier à Vêpres, lui donne sa main à baiser, et met trois fois de l'encens dans l'encensoir, prenant à cet effet trois fois de l'encens dans la navette, et disant en même temps : *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis*, ou, si c'est à l'offertoire de la Messe solennelle, *Per intercessionem* [3]. Il présente ensuite au Diacre ou au Chapier sa main à baiser, lui rend la cuiller, fait sur l'encensoir le signe de la croix sans rien dire [4], ayant, pendant toute cette action, la main gauche étendue sur la poitrine [5]. Il observe ensuite, pour la manière d'encenser, tout ce qui est prescrit part. III, sect. II, ch. II, art. III, p. 180.

3. Le Célébrant doit faire ses Cérémonies assez posément, pour laisser à ses Ministres tout le temps nécessaire pour faire convenablement les leurs.

ARTICLE II

Fonctions du Célébrant à la Messe solennelle.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

4. Le Célébrant doit être instruit de la manière de bien chanter ; il doit prévoir en particulier l'intonation du *Gloria in excelsis*, du *Credo*, le chant des oraisons et de la préface qui convient à la Messe qu'il doit célébrer [6].

5. Après avoir donné quelque temps à la prière, l'heure étant venue, il se lave les mains et se revêt des habits sacrés en disant les oraisons marquées ; il doit être aidé par les Mi-

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 1. — [4] Conséq. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Baldeschi.

nistres sacrés, qui ont dû s'habiller d'avance[1] (1). Lorsqu'il est habillé, il reçoit sa barrette des mains du Diacre, lui présentant la main à baiser, et se couvre[2] (2).

6. Si l'on doit faire l'entrée solennelle, il bénit l'encens de la manière indiquée n° 2[3]. Il se découvre alors et se couvre après avoir bénit l'encens[4] (3).

7. Au signal donné par le Cérémoniaire[5], il se découvre, descend sur le pavé, s'il y a un degré[6], salue d'une inclination profonde la croix ou l'image de la sacristie, et ses Ministres, de chaque côté, d'une inclination de tête, se couvre, et se rend à l'autel à la suite du Diacre, les mains jointes et les yeux baissés. Lorsque celui-ci lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait le signe de la croix, et se couvre de nouveau[7].

8. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelqu'une des révérences prescrites au Prêtre qui se rend à un autel pour y célébrer la Messe, le Célébrant la fait entre ses deux Ministres; mais il ne cède jamais le pas à un Prêtre qui viendrait de dire une Messe basse. Il salue le Chœur en arrivant, si le Clergé y est déjà assemblé[8].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

9. En arrivant près de l'autel, il se découvre en même temps que ses Ministres, remet sa barrette au Diacre[9], fait une inclination profonde à la croix, ou la génuflexion au très-saint Sacrement, s'il est dans le tabernacle, et commence la Messe, ayant le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche[10]. A ces mots : *vobis fratres*, *vos fratres*, il se tourne un peu d'abord

(1) V. p. 201, note 3.
(2) S'il y a Aspersion, V. p. 731.
(3) V. p. 202, note 2.

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 23 et 24. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] Tous les auteurs. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5.

vers le Diacre, puis vers le Sous-Diacre, demeurant toujours incliné [1].

10. Le Célébrant, étant monté à l'autel et l'ayant baisé, se tourne sur la droite, bénit l'enceus et encense l'autel, observant tout ce qui est marqué n° 2 [2].

11. Le Célébrant, ayant été encensé, se tourne vers le Missel [3]. Lorsque le Diacre ou le Cérémoniaire lui montre l'introït [4], il le commence en se signant à l'ordinaire; puis il dit au même lieu, alternativement avec ses Ministres, le *Kyrie eleison* [5], et reste au coin de l'épître, ou bien, lorsque le chant de l'introït est achevé au chœur [6], il peut aller s'asseoir [7]. Il fait alors, avant de quitter sa place, une inclination de tête vers la croix [8] (1), puis se rend à son siége, observant ce qui est marqué n° 1. Au dernier *Kyrie*, il revient à l'autel, en observant ce qui est prescrit au même n° 1 [9].

12. Après le chant du dernier *Kyrie*, le Célébrant entonne *Gloria in excelsis Deo*, si l'on doit le dire, et récite le reste de l'hymne à demi-voix avec les Ministres sacrés [10].

13. Quand ils ont fini de réciter le *Gloria*, il fait, au signe du Cérémoniaire, la révérence convenable [11], et se rend [12], par le chemin le plus court [13], à la banquette [14], observant ce qui est dit n° 1. Lorsque le Chœur chante un verset auquel on doit s'incliner, s'il est en chemin, il se retourne et s'incline vers l'autel; s'il est assis, il se découvre et s'incline comme le Chœur [15].

14. Au signe du Cérémoniaire, lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, on retourne à l'autel. Le Célébrant observe ce qui est dit n° 1 [16].

(1) V. p. 206, note 1.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 31. — [2] *Rub. Miss.* Ibid., tit. IV, n. 4. — [3] *Rub. Miss.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub. Miss.* Ibid. — [6] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [7] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 6. — [8] Quelques auteurs. — [9] Conséq. — [10] *Rub. Miss.*, part. II. Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Rub. Miss.*, part. I. Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] Conséq.

15. Le Chœur ayant chanté *Amen*, le Célébrant baise l'autel et chante *Dominus vobiscum;* puis les oraisons. Après les oraisons, il lit à voix basse l'épître, le graduel et ce qui suit jusqu'à *Munda cor meum* [1] (1); puis il reste au même lieu [2] (2).

16. Nota. Si à cette Messe on dit *Flectamus genua*, le Célébrant ne fait point la génuflexion [3].

17. Après le chant de l'épître, le Sous-Diacre vient se mettre à genoux à sa droite pour recevoir la bénédiction. Le Célébrant [4], posant la main gauche sur l'autel, met la droite sur le haut du livre que tient le Sous-Diacre [5]. Lorsque celui-ci l'a baisée, il le bénit sans rien dire [6] (3). Il ne le bénit qu'après avoir achevé le trait ou la prose [7].

18. Il va ensuite au milieu de l'autel dire *Munda cor meum;* puis il se rend au coin de l'évangile pour lire l'évangile; mais il ne baise pas le livre et ne dit point *Per evangelica dicta* [8]; il retourne ensuite au milieu de l'autel pour la bénédiction de l'encens [9].

19. Nota 1°. Si l'on chante au chœur une prose ou un long trait, il peut, pendant ce temps, aller s'asseoir [10]; mais il doit

(1) La Rubrique du Missel dit ***submissa voce***. Il faut donc que le Célébrant prenne garde, pendant le chant de l'épître, de faire entendre sa voix en même temps que celle du Sous-Diacre, ce qui produit un effet disgracieux.

(2) Un décret de la S. C., du 15 mars 1591 (Gardel., 15 ou 162, ad 6, *in Osien.*, t. VII, supplem.), permet au Célébrant d'aller s'asseoir à ce moment; mais, ajoute Bauldry, il ne serait pas bien de le faire, à moins que la banquette ne fût très-rapprochée de l'autel, où le Célébrant devrait revenir pour bénir le Sous-Diacre.

(3) Il faut bien remarquer la différence qui existe entre la bénédiction qu'il donne au Sous-Diacre après l'épître, et celle qu'il donne au Diacre avant l'évangile. A la première, le Célébrant donne d'abord sa main à baiser et bénit ensuite; à la seconde, il commence par bénir.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6, *in Osien Responsiones.*

être revenu à l'autel assez à temps pour mettre et bénir l'encens[1] (1).

20. NOTA 2°. S'il se trouve dans le graduel un verset pendant lequel on doit se mettre à genoux, lorsqu'il est chanté par le Chœur, le Célébrant s'y met, avec ses Ministres[2], sur le bord du marchepied[3]. S'il était assis, il se mettrait à genoux près de la banquette[4].

21. Avant le verset qui précède immédiatement l'évangile, le Célébrant met et bénit l'encens, comme il est dit n° 2. Lorsque le Diacre, après avoir dit *Munda cor meum*, se met à genoux, portant le Missel dans ses mains[5], le Célébrant se tourne vers lui[6] pour lui donner la bénédiction. Il la lui donne en disant[7], les mains jointes[8] : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut digne et competenter annunties Evangelium suum*[9]; puis, posant la main gauche sur sa poitrine[10], il fait sur lui un signe de croix en disant : *in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen*[11]. Mettant ensuite sa main droite sur le haut du livre[12], il la lui donne à baiser[13] (2).

22. Le Diacre étant descendu, le Célébrant se retire au côté de l'épître, et demeure tourné vers l'autel jusqu'à ce que le Diacre commence à chanter l'évangile, et alors il se tourne vers lui. Le Célébrant fait les trois signes de croix à l'ordinaire à *Initium* ou *Sequentia*. Quand on prononce le saint nom de Jésus, il s'incline vers la croix; quand c'est le nom de Marie ou celui du Saint dont on fait la fête, ou au moins mémoire, il

(1) Nous donnons ici la pratique reçue par tous les auteurs, à savoir que c'est seulement après avoir lu l'évangile que le Célébrant va s'asseoir quand il en a le temps.

(2) V. p. 727, note 3.

[1] S. C., 19 juillet 1659. Gardel., 1843 ou 1992, *in Cusentina*. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVIII, n. 3. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Ordo Missæ*. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Ibid., n. 5.

s'incline sans se tourner vers l'autel [1]. S'il faut faire une génuflexion, il la fait vers l'autel, les mains appuyées dessus [2].

23. Lorsque le Sous-Diacre lui apporte le livre à baiser, il baise le commencement de l'évangile, en disant : *Per evangelica dicta*; il est ensuite encensé de trois coups par le Diacre [3].

24. Après cela, il se rend au milieu de l'autel et entonne le *Credo*, si l'on doit le dire. Il le continue à demi-voix avec les Ministres sacrés. En disant *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion à l'ordinaire [4].

25. Lorsque le symbole est récité, on va s'asseoir de la manière indiquée nos 1 et 13 [5]. Pendant que le Chœur chante *Et incarnatus est*, il se découvre et reste incliné jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement [6] (1).

26. Vers la fin du *Credo*, au signe du Cérémoniaire, il retourne à l'autel, observant ce qui est marqué n° 1 [7].

27. Si l'on n'allait pas s'asseoir pendant le *Credo*, à ces mots, *descendit de cœlis*, le Célébrant ferait une inclination de tête à la croix, puis descendrait un degré et se mettrait à genoux sur le marchepied pendant le verset *Et incarnatus est* [8].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

28. Le Chœur ayant chanté *Amen*, le Célébrant baise l'autel, chante *Dominus vobiscum*, puis *Oremus*, et lit l'offertoire (2) ; il reçoit ensuite des mains du Diacre la patène avec

(1) Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, on observe ce qui est marqué part. VII, ch. III, n. 4, p. 324.

(2) Si le peuple vient à l'offrande, le Prêtre, après avoir dit l'offertoire, fait à la croix une inclination ou une génuflexion au très-saint Sacrement, supposé qu'il soit dans le tabernacle, puis descend au bas des degrés, et présente aux fidèles qui font l'offrande l'instrument de paix ou quelque autre image à baiser, mais non la patène. (Bauldry, *De Miss. solem.*, art. 7, n. 10.) Avant de remonter à l'autel, le Prêtre fait au bas des de-

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 46. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub. Miss.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 6. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 53. — [7] Conséq. de la Rub. — [8] Tous les auteurs.

l'hostie, lui présente sa main à baiser, fait l'oblation de l'hostie[1]; après l'avoir déposée sur le corporal, il met la patène du côté de l'épître, à quelque distance du corporal[2], et, appuyant la main gauche sur l'autel[3], il bénit l'eau en disant l'oraison *Deus qui humanæ substantiæ*[4], qu'il continue les mains jointes[5]. Il reçoit également du Diacre le calice, lui présente sa main à baiser, et dit avec lui la prière *Offerimus*[6].

Nota. Aux Messes où il n'y a pas *Credo*, le Diacre étend le corporal au moment de l'offertoire[7]. Alors le Célébrant, sans faire aucune révérence, se retire un peu du côté de l'évangile[8].

29. Après la prière *Veni Sanctificator omnipotens*, il bénit l'encens en disant *Per intercessionem*, faisant le signe de la croix au mot *benedicere*, et fait l'encensement comme il est marqué part. III, sect. II, art. 3, p. 181. Après avoir été encensé par le Diacre, il se lave les doigts et continue la Messe[9].

30. Si le Chœur n'a pas fini de chanter, le Célébrant attend la fin du chant pour faire l'élévation[10].

31. Après l'oraison *Domine Jesu Christe qui dixisti*, le Célébrant baise l'autel, et, se tournant vers le Diacre, il lui donne la paix; ensuite il continue les oraisons[11].

32. S'il doit donner la communion, et s'il faut tirer le ci-

grés l'inclination profonde, ou la génuflexion si le saint Sacrement est dans le tabernacle.

Comme, dans beaucoup de lieux, on apporte d'abord le pain à bénir, s'il était présenté à l'autel par des Clercs, le Célébrant, après avoir fait une inclination à la croix, se tournerait à demi sur sa droite, et ferait les prières de la bénédiction ayant le dos tourné vers le côté de l'évangile. (Bauldry, ibid.)

[1] *Rub. Miss.* Ibid., tit. vii, n. 9. *Cær. Ep.* Ibid., n. 61. — [2] La plupart des auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 62. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 63. — [7] *Rub.* Ibid., tit. iv, n. 7. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid., tit. vii, n. 10. *Cær. Ep.* Ibid., n. 64. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 70. — [11] *Rub. Miss.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 75.

boire du tabernacle, le Célébrant, après avoir pris le précieux Sang, pose sur le corporal, un peu du côté de l'évangile, le calice, que le Diacre couvre de la pale; puis il se met à genoux sur le marchepied du côté de l'évangile. Lorsque le ciboire est découvert, le Célébrant se lève, retourne au milieu de l'autel, fait la génuflexion conjointement avec les Ministres sacrés, et y demeure debout [1], tourné vers le Diacre; après le *Confiteor*, sans changer de place, il dit *Misereatur*, et donne la communion comme aux Messes basses [2] (1).

33. Quand il a fini de donner la communion, il retourne à l'autel, pose le ciboire sur le corporal et fait la génuflexion [3]. Si l'on ne doit pas conserver le saint Sacrement, et s'il reste quelques Hosties, il les consomme et purifie ensuite le ciboire. Si l'on doit renfermer le ciboire dans le tabernacle, après l'avoir posé sur l'autel et fait la génuflexion, il se met à genoux sur le marchepied, comme avant la communion. Lorsque le Diacre a remis le ciboire dans le tabernacle et fermé la porte, le Célébrant se lève et revient au milieu de l'autel [4], donnant toutefois au Diacre le temps de remettre le canon au milieu, s'il a fallu le déranger [5].

34. Après avoir pris l'ablution, il met le purificatoire sur le calice, l'essuie un peu [6], le donne à purifier au Sous-Diacre, et va lire la communion [7]. Si le chant se prolongeait, il attendrait au coin de l'épître qu'il fût près de finir [8].

35. Le Célébrant vient alors au milieu de l'autel, le baise, chante *Dominus vobiscum*, puis les oraisons. Après la dernière oraison, il chante encore *Dominus vobiscum*, et demeure tourné vers le peuple jusqu'à ce que le Diacre ait chanté *Ite Missa est* [9], ou bien si l'on doit dire *Benedicamus Domino*, il se retourne

(1) V. p. 227, note 2.

[1] Tous les auteurs. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub. Miss.* Ibid., n. 9. — [4] Tous les auteurs. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Catalan, *in Cær. Ep.* Ibid., n. 78. — [9] *Rub. Miss.* Ibid., tit. XI. n. 3. *Cær. Ep.* Ibid.

auparavant vers l'autel, et le dit à voix basse, tandis que le Diacre le chante [1].

36. Après *Placeat*, il baise l'autel à l'ordinaire [2], et, quand le Chœur a fini de chanter [3], il donne la bénédiction et va dire le dernier évangile [4].

37. Après l'évangile, il revient au milieu de l'autel, donnant au Sous-Diacre le temps de remettre le canon à sa place ou de fermer le Missel, fait une inclination de tête à la croix, descend au bas des degrés [5], fait la révérence convenable [6]; puis, si le Clergé reste au chœur, il le salue à l'ordinaire [7]; il reçoit ensuite sa barrette, se couvre, et retourne à la sacristie après le Diacre. Arrivé à la sacristie, il salue la croix et ses Ministres, comme avant la Messe. Il se déshabille [8], aidé de ses Ministres; après quoi il les salue de nouveau et se retire [9].

ARTICLE III

Fonctions du Célébrant à l'Aspersion de l'eau bénite.

38. Si l'on doit faire l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Célébrant, ayant pris l'aube et l'étole, reçoit une chape [10].

Nota. La Bénédiction de l'eau se fait à la sacristie par un Prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole [11] violette. On peut aussi la faire dans l'église [12]. Si cette Bénédiction est faite par le Prêtre qui doit célébrer la Messe, il la fait avec l'aube et l'étole de la couleur du jour croisée par-dessus [13]. Quant à l'Aspersion, elle doit toujours être faite par le Prêtre qui célèbre la Messe solennelle, et non par un autre [14].

[1] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376 ou 4526, ad 36, *in Tuden*. — [2] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid. — [3] Du Molin. — [4] *Rub*. Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub*. Ibid., n. 7. — [7] Baldeschi. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Cær. Ep*., l. II, c. xxxi, n. 3. — [11] *Rub. Miss*. Ordo ad faciendam aquam bened. — [12] *Rit*. Bened. aquæ. — [13] Tous les auteurs. — [14] *Cær. Ep*. Ibid., et l. I, c. xv, n. 14. S. C., 5 juillet 1631. Gardel., 776 ou 923, ad 1, *in Turritana*. 16 nov. 1649. Gardel., 1466, ad 1, *in Januen*. 27 nov. 1632. Gardel., 821 ou 968, *in Perusina*. 20 sept. 1681. Gardel., 2816 ou 2965, *in Gravinen*.

39. Au signal du Cérémoniaire, le Célébrant salue la croix ou l'image de la sacristie et ses Ministres, puis se rend à l'autel en observant tout ce qui est marqué pour la Messe solennelle[1].

40. Après avoir fait la révérence convenable à l'autel, le Célébrant se met à genoux sur le plus bas degré[2]. Il reçoit ensuite l'aspersoir des mains du Diacre[3], lui présente sa main à baiser[4], puis commence l'antienne *Asperges me*, ou, si c'est au temps pascal, *Vidi aquam*, et asperge l'autel[5], d'abord au milieu, puis au côté de l'évangile, et enfin au côté de l'épître[6].

41. Le Célébrant, étant encore à genoux, s'asperge lui-même[7], en faisant, avec l'extrémité de l'aspersoir, un petit signe de croix sur son front[8], se lève et asperge le Diacre et le Sous-Diacre, qui sont restés à genoux[9].

42. Le Diacre s'étant levé, le Célébrant lui remet l'aspersoir[10], en lui présentant sa main à baiser[11], et, faisant les révérences d'usage à l'autel et au Chœur, il va faire l'Aspersion du Clergé et du peuple, récitant avec ses Ministres le psaume *Miserere*, ou, si c'est au temps pascal, le psaume *Confitemini*. Il va droit au plus digne du Clergé, reçoit l'aspersoir, et l'asperge avec une inclination avant et après[12]. S'il y a des Dignitaires et des Chanoines, il les asperge d'un coup chacun. Il asperge aussi séparément les membres du Clergé, s'ils sont en petit nombre, et, s'ils sont en grand nombre, il les asperge plusieurs à la fois[13]. Le Célébrant, arrivé au bout du premier côté, rend l'aspersoir comme ci-dessus, fait la révérence convenable à l'autel et asperge l'autre côté de la même manière (1), puis il rend l'aspersoir[14].

43. Le Célébrant salue ensuite le Clergé conjointement avec

(1) V. p. 174, note 2.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Conséq. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] Conséq. — [12] Tous les auteurs. — [13] S. C., 27 sept. 1698. Gardel., 3344 ou 3493. *in Leodien.* — [14] Bauldry.

ses Ministres, et va faire l'Aspersion du peuple, selon l'usage des lieux; puis, faisant les révérences prescrites[1], il revient à l'autel[2]. Ayant ensuite reçu de nouveau l'aspersoir, il asperge les Ministres inférieurs, rend l'aspersoir[3], et reste debout au bas des degrés entre ses deux Ministres. Le chant terminé, il chante, les mains jointes, les versets et l'oraison[4].

44. Le Célébrant fait ensuite la révérence convenable à l'autel et se rend à la banquette. Il se tourne alors vers l'autel, et, aidé par ses Ministres[5], il quitte la chape et prend le manipule et la chasuble. Le Diacre et le Sous-Diacre ayant pris leurs manipules, il revient à l'autel pour commencer la Messe[6].

ARTICLE IV

Fonctions particulières du Célébrant à la Messe devant le très-saint Sacrement exposé.

45. Nota 1°. Le Célébrant fait la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière; pendant le cours de la Messe, il fait toujours la génuflexion d'un seul genou[7].

46. Nota 2°. Il ne salue jamais le Chœur[8].

47. Nota 3°. On omet les baisers, excepté ceux qui sont propres aux rites de la Messe[9]. Ainsi le Célébrant donne, comme à l'ordinaire, sa main à baiser au Sous-Diacre après le chant de l'épître, et au Diacre avant l'évangile. Il le fait encore à l'offertoire lorsqu'il reçoit la patène et le calice, et en recevant la patène après le *Pater*[10].

48. Nota 4°. Quoique ce soit une louable pratique de ne pas s'asseoir lorsque le très-saint Sacrement est exposé[11], on peut

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 31, *Marsorum.* — [8] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301 ou 4450, *in Asculana.* — [9] Conséq. — [10] Gardel.. *in Instr. Clem.*, § 30, n. 14. — [11] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 33.

cependant le faire comme aux autres Messes[1]; mais on ne se couvre jamais[2]. Aucun auteur ne parle de s'asseoir pendant le chant du *Kyrie*[3]. Lorsqu'on va s'asseoir, le Célébrant fait, avec ses Ministres, la génuflexion d'un seul genou avant de quitter l'autel, et au bas des degrés en revenant[4].

49. Le Célébrant se rend à l'autel à l'ordinaire. Lorsqu'il est en vue du saint Sacrement, il se découvre, garde sa barrette à la main jusqu'à ce qu'il entre dans le chœur ou le sanctuaire; il la donne alors au Diacre et s'avance, les mains jointes, au pied de l'autel[5], où, conjointement avec ses Ministres, il fait la génuflexion à deux genoux[6].

50. Le Célébrant, ayant fait la génuflexion après *Oramus te*, fait à l'ordinaire la bénédiction de l'encens. Il descend ensuite sur le plus haut degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, reçoit l'encensoir et encense le saint Sacrement de trois coups, avec une inclination profonde avant et après; puis il se relève, monte à l'autel, fait la génuflexion, et fait l'encensement comme à l'ordinaire. Ayant rendu l'encensoir, il descend sur le premier degré, ou même sur le pavé, selon les dispositions de l'autel, se tourne en face du peuple, en prenant garde de tourner le dos au saint Sacrement; et, ainsi placé, il est encensé par le Diacre, qui tourne le dos au peuple[7]. Le Célébrant monte ensuite avec ses Ministres au côté de l'épître, où il dit l'introït et le *Kyrie* comme à l'ordinaire[8].

51. Au dernier *Kyrie*, le Célébrant vient au milieu de l'autel et fait la génuflexion. Après avoir récité le *Gloria in excelsis* avec ses Ministres, s'il veut aller s'asseoir, il observe ce qui est marqué nº 48[9].

52. Après avoir lu l'évangile, le Célébrant, sans quitter le coin de l'évangile, fait la bénédiction de l'encens[10], s'il en est temps[11]. Il revient ensuite au milieu de l'autel où il fait la génuflexion[12].

[1] D'après cette Rubr. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] V. les auteurs. — [4] Tous les auteurs. — [5] Gardel., Ibid., n. 7. — [6] Tous les auteurs. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] Tous les auteurs. — [10] Baldeschi. — [11] Conséq. — [12] Baldeschi.

53. A l'offertoire, le Célébrant encense les oblats à l'ordinaire, mais sans faire la génuflexion auparavant [1]. Il fait ensuite l'encensement et est encensé comme il est dit nº 50. Après avoir été encensé, il se lave les doigts sans changer de place [2].

54. Pendant que le Diacre chante *Ite Missa est*, le Célébrant demeure tourné à demi vers le peuple, comme il a coutume d'être placé en disant *Dominus vobiscum* [3].

55. Nota 1°. Le Célébrant observe en outre ce qui est prescrit pour la Messe basse en présence du très-saint Sacrement exposé [4].

56. Nota 2°. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant la Messe, 1° le Célébrant n'asperge point l'autel; 2° il ne présente point au Diacre sa main à baiser; 3° il omet aussi tous les saluts au Chœur, comme il est dit ci-dessus [5].

ARTICLE V

Fonctions particulières du Célébrant à la Messe en présence de l'Évêque.

57. Toutes les fois que l'Évêque est présent, il doit être salué en particulier, et non par un salut commun à tout le Chœur. On salue le Prélat de la même manière que la croix de l'autel, c'est-à-dire que tous ceux qui font la génuflexion à la croix, le saint Sacrement n'étant pas dans le tabernacle, font aussi la génuflexion devant le Pontife [6]. Le Célébrant, en allant de la banquette à l'autel, ne salue pas le Chœur, mais seulement l'Évêque [7]. Le Célébrant ne présente pas non plus sa main à baiser [8].

58. Avant l'arrivée du Pontife, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements, se rendent au chœur de la manière accoutumée et se retirent du côté de l'épître en atten-

[1] Gardel. Ibid., n. 10. — [2] Tous les auteurs. — [3] Tous les auteurs. — [4] Conséq. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. xviii, n. 3 et 4. — [7] Pratique de Rome. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. xviii, n. 16.

dant le Prélat. S'ils devaient attendre longtemps, ils pourraient s'asseoir à la banquette; mais ils se lèveraient aussitôt que l'Évêque entre au chœur[1].

59. Au signe du Cérémoniaire, le Célébrant vient à l'autel, et se place à la gauche de l'Évêque[2]; le Prélat commence la Messe, et le Célébrant lui répond jusqu'après *Indulgentiam*[3].

60. Après *Indulgentiam*, le Célébrant, ayant répondu *Amen*, va se placer entre le Diacre et le Sous-Diacre, et, profondément incliné, reçoit la bénédiction du Pontife, puis il vient au milieu de l'autel et continue *Deus tu conversus*[4].

61. Le Pontife bénit l'encens. Le Célébrant, ayant reçu l'encensoir des mains du Diacre, sans lui présenter sa main à baiser, fait l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire[5], après quoi il est encensé de deux coups seulement[6].

62. Après l'évangile, le Célébrant ne baise pas le livre[7] et n'est point encensé si le Pontife est en chape[8].

63. L'Évêque bénit l'eau à l'offertoire sans quitter son trône. Il fait aussi la bénédiction de l'encens : après l'encensement de l'autel, le Célébrant est encensé de deux coups[9].

64. Il donne le baiser de paix au Prêtre assistant de l'Évêque[10].

65. Après *Placeat*, le Célébrant se retire un peu du côté de l'épître, et s'incline profondément pendant la bénédiction[11].

66. Nota 1°. Si le Prélat assiste à la Messe à sa stalle, 1° le Célébrant fait la confession avec ses Ministres en se retirant un peu du côté de l'évangile; 2° il bénit lui-même l'encens, donne la bénédiction au Diacre et au Sous-Diacre, baise le livre après l'évangile, bénit l'eau à l'offertoire, donne le baiser de paix au Diacre, et donne lui-même la bénédiction[12], en observant ce qui est marqué pour la Messe basse en présence de l'Évêque[13].

[1] Cér. des Év. expl., l. I, c. vii. — [2] *Rub. Miss*, part. II, tit. iii, n. 3. — [3] Tous les auteurs. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxiii, n. 32. — [7] *Rub. Miss.*, part. II, tit. vi, n. 2. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Ibid., l. I, c. vii, n. 7. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid. — [12] S. C., 7 déc. 1844. Gardel., 4858 ou 5114, ad 1 et 2. *S. Savien* — [13] Cér. des Év. expl. Ibid.

67. Nota 2°. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant cette Messe, on observe les règles suivantes : 1° après l'Aspersion de l'autel, le Célébrant ne s'asperge pas; mais, laissant ses Ministres au pied de l'autel, accompagné seulement du Cérémoniaire et de celui qui porte le bénitier, il va au lieu où est l'Évêque. Après lui avoir fait une profonde inclination, il lui présente l'aspersoir avec les baisers ordinaires. Le Prélat, s'étant donné de l'eau bénite, asperge le Célébrant et ses Assistants et rend au Célébrant l'aspersoir que celui-ci reçoit en baisant d'abord la main, puis l'aspersoir; ensuite il fait à l'Évêque une inclination profonde, rend l'aspersoir à l'Acolyte et retourne devant le milieu de l'autel, où, après la révérence convenable à la croix ou au saint Sacrement, il asperge le Diacre et le Sous-Diacre; 2° il fait le reste de l'Aspersion comme à l'ordinaire, mais acccompagné seulement du Cérémoniaire et du Porte-bénitier, et non point des Ministres sacrés, qui l'attendent au pied de l'autel [1].

Nota 3°. Si un Évêque, en dehors du lieu de sa juridiction, assiste à l'Aspersion, il est aspergé par le Célébrant [2].

ARTICLE VI

Fonctions du Célébrant à la Messe de Requiem *et à l'Absoute.*

§ 1. — Fonctions du Célébrant à la Messe de *Requiem*.

68. Le Célébrant ne présente en aucune circonstance sa main à baiser [3].

69. Il n'y a point d'encensement avant l'offertoire [4].

70. Il ne bénit ni le Sous-Diacre après l'épître, ni le Diacre avant l'évangile [5].

71. Quand on chante la prose, le Célébrant peut aller s'as-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxi, n. 8. — [2] S. C., 14 avril 1646. Gardel., 1406 ou 1554, ad 3, *in Ulysbonen*. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. xviii, n. 16. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. xiii, n. 2. — [5] *Rub.* Ibid.

seoir avec ses Ministres [1], soit avant de lire l'évangile [2], soit après l'avoir lu [3]. *Dans le premier cas*, le Célébrant, ayant fini de lire la prose, se rend à son siége de la manière accoutumée. Sur la fin de la prose, c'est-à-dire quand il n'en reste plus à chanter que cinq à six versets, le Célébrant, au signe du Cérémoniaire, retourne à l'autel par le plus court chemin (1), dit *Munda cor meum*, et va lire l'évangile. Après l'avoir lu, il revient au milieu de l'autel, et, quand il en est temps, se rend à l'ordinaire au côté de l'épître pour assister à l'évangile chanté par le Diacre [4]. *Dans le second cas*, le Célébrant, après avoir lu la prose, va dire *Munda cor meum* et lire l'évangile. Le Diacre porte à l'ordinaire le livre à l'autel. Après avoir lu l'évangile, le Célébrant vient au milieu de l'autel, fait, avec ses Ministres, la révérence convenable, et ils vont à la banquette. Le Célébrant y demeure assis et couvert jusqu'à la fin de la prose. Lorsqu'on chante *Amen*, il ôte sa barrette, se lève, la dépose à sa place et monte directement au coin de l'épître pour assister à l'évangile [5].

72. A la fin de l'évangile, il ne baise point le livre, mais il va de suite au milieu de l'autel pour chanter *Dominus vobiscum* et *Oremus* [6].

73. Il n'y a point de baiser de paix [7].

74. Lorsqu'il a dit *Dominus vobiscum*, après la dernière oraison, il se retourne vers l'autel et dit à voix basse : *Requiescant in pace* [8].

75. Le Célébrant observe en outre tout ce qui est prescrit pour la Messe basse de *Requiem* [9].

(1) V. p. 252, note 1.

[1] S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 15, ad 6, *in Osien. Responsiones*. — [2] Baldeschi. — [3] Merati et beaucoup d'autres. — [4] Baldeschi. — [5] Merati et autres. — [6] *Rub*. Ibid. — [7] Ibid. — [8] S. C., 7 sept. 1816. Gardel., 4376, ad 36, *in Tuden*. — [9] *Rub*. Ibid.

§ 2. — Fonctions du Célébrant à l'Absoute.

76. Lorsqu'on doit faire l'Absoute après la Messe solennelle des morts, le Célébrant, après le dernier évangile, vient au milieu de l'autel, fait la révérence convenable et se rend à la banquette, où il quitte le manipule et la chasuble et reçoit une chape; puis, accompagné du Diacre à sa gauche, il vient au bas des degrés, fait la révérence convenable et vient se placer aux pieds du lit funèbre, un peu du côté de l'épître, pour ne pas tourner le dos à l'autel; si l'Absoute se fait pour un Prêtre et le corps présent, il va se mettre de l'autre côté, aux pieds du défunt. Après avoir chanté, si le corps est présent, l'oraison *Non intres*, il demeure dans la même position pendant que le Chœur chante le répons *Libera me*, sur la fin duquel il bénit l'encens à l'ordinaire [1].

77. Le Chœur ayant chanté *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, *Kyrie eleison*, il dit *Pater noster*. Pendant qu'on le continue, il reçoit l'aspersoir des mains du Diacre et fait le tour du lit funèbre, commençant par la partie qui est à sa droite, l'asperge trois fois de chaque côté en trois divers endroits, et, en passant devant la croix, il la salue par une inclination, quoique le Diacre fasse une génuflexion. De retour à sa place, il rend l'aspersoir et reçoit l'encensoir, puis il encense le lit funèbre de la même manière qu'il l'a aspergé [2].

78. Le Célébrant, ayant rendu l'encensoir, et de retour à sa place, dit : *Et ne nos inducas in tentationem*, avec les versets et l'oraison, qu'il lit dans le livre que le Diacre tient ouvert devant lui. En disant ensuite le verset *Requiem æternam*, il fait un signe de croix sur le lit funèbre. Les Chantres chantent *Requiescant* [3] ou *Requiescat* [4] *in pace*, et, le Chœur ayant répondu *Amen*, il revient devant l'autel, fait la révérence convenable [5] et se retire [6].

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] S. C., 12 janv. 1678. Gardel., 2709 ou 2858, *Urbis*. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] Conséq.

ARTICLE VII

Fonctions du Célébrant à la Messe chantée sans Ministres sacrés et sans encensements.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

79. Le Célébrant doit être instruit de la manière de bien chanter; il doit prévoir en particulier l'intonation du *Gloria in excelsis*, du *Credo*, le chant des oraisons, de l'évangile et de la préface qui convient à la Messe qu'il doit célébrer [1].

80. Après avoir donné quelque temps à la prière, l'heure étant venue, il se lave les mains et se revêt des ornements en disant les oraisons marquées; il doit être aidé par les Acolytes [2] (1). Lorsqu'il est habillé, il reçoit sa barrette des mains du premier Acolyte, lui présentant la main à baiser, et se couvre [3].

81. Au signal donné par le Cérémoniaire [4], il se découvre, descend sur le pavé, s'il y a un degré [5], salue d'une inclination profonde la croix ou l'image de la sacristie, et les Acolytes, de chaque côté, d'une inclination de tête, se couvre et se rend à l'autel après eux, les mains jointes et les yeux baissés. Lorsque le premier Acolyte lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait le signe de la croix et se couvre de nouveau [6].

82. Si l'on doit faire, en allant à l'autel, quelqu'une des révérences prescrites au Prêtre se rendant à un autel pour y célébrer la Messe, le Célébrant la fait entre les deux Acolytes; mais il ne cède jamais le pas à un Prêtre qui viendrait de dire une Messe basse [7]. Il salue le Chœur, en arrivant, si le Clergé y est déjà assemblé [8].

(1) V. p. 201, note 3.

[1] Baldeschi. — [2] Tous les auteurs. — [3] Baldeschi. — [4] Tous les auteurs. — [5] Baldeschi. — [6] Tous les auteurs. — [7] Plusieurs auteurs. — [8] Tous les auteurs.

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

83. En arrivant près de l'autel, il se découvre, remet sa barrette au premier Acolyte [1], fait une inclination profonde à la croix, ou la génuflexion au très-saint Sacrement, s'il est dans le tabernacle, et commence la Messe [2]. A ces mots : *vobis fratres*, *vos fratres*, il ne se tourne pas vers les Acolytes [3].

84. Le Célébrant, ayant lu l'introït, dit, sans quitter le coin de l'épître, le *Kyrie eleison* [4], et reste au même lieu, ou bien, lorsque le chant de l'introït est achevé au chœur [5], il peut aller s'asseoir [6]. Il fait alors, avant de quitter sa place, une inclination de tête vers la croix [7] (1), puis se rend à son siége, observant ce qui est marqué n° 1. Au dernier *Kyrie*, il revient à l'autel, en observant ce qui est prescrit au même n° 1 [8].

85. Après le chant du dernier *Kyrie*, le Célébrant entonne *Gloria in excelsis Deo*, si l'on doit le dire, et récite le reste de l'hymne à demi-voix [9].

86. Quand il a fini de réciter le *Gloria*, il fait la révérence convenable, et se rend, par le chemin le plus court, à la banquette [10], observant ce qui est dit n° 1. S'il est en chemin lorsque le Chœur chante un verset auquel on doit s'incliner, il se retourne et s'incline vers l'autel ; s'il est assis, il se découvre et s'incline comme le Chœur [11].

87. Au signe du Cérémoniaire, lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, il retourne à l'autel et observe ce qui est dit n° 1 [12].

88. Le Chœur ayant chanté *Amen*, le Célébrant baise l'au-

(1) V. p. 206, note 1.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5. — [3] Benoît XIII, c. IV, § 2. — [4] *Rub. Miss.* Ibid. — [5] Rép. du Card. Préfet de la S. C., 3 oct. 1851. — [6] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n 6. — [7] Quelques auteurs. — [8] Conséq. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] Conséq. — [12] Conséq.

tel et chante *Dominus vobiscum;* puis les oraisons. Après les oraisons, il lit à voix basse l'épître, le graduel, et ce qui suit jusqu'à *Munda cor meum* [1].

89. Le Célébrant peut ensuite aller s'asseoir [2], observant ce qui est prescrit n° 84 [3], et revient à temps pour dire *Munda cor meum* [4]. S'il ne va pas s'asseoir, il reste au coin de l'épître [5].

NOTA. D'après Baldeschi, le Célébrant reviendrait alors à l'autel par le plus court chemin [6]. Cependant cette disposition ne paraît pas conforme aux principes. Nous croyons donc avec Merati qu'il doit revenir à l'ordinaire par le chemin le plus long [7].

90. Quand il en est temps, le Célébrant va au milieu de l'autel, et récite à l'ordinaire *Munda cor meum*, puis il se rend au coin de l'évangile pour chanter l'évangile [8].

91. Après avoir chanté l'évangile et dit *Per evangelica dicta*, il vient au milieu de l'autel et entonne le *Credo*, si l'on doit le dire, et le continue à demi-voix. En disant *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion comme à l'ordinaire [9].

92. Quand il a fini de réciter le symbole, il va s'asseoir, observant ce qui est indiqué n°s 1 et 86 [10]. Pendant que le Chœur chante *Et incarnatus est*, il se découvre et reste incliné jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement [11] (1).

93. Vers la fin du *Credo*, il retourne à l'autel, observant ce qui est marqué n° 1 [12].

94. Si le Célébrant n'allait pas s'asseoir pendant le *Credo*, à ces mots *descendit de cœlis*, il ferait une inclination de tête à la croix, puis descendrait un degré et se mettrait à

(1) Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, le Célébrant observe ce qui est marqué part. VII, ch. III, n. 4, p. 324.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] S. C., 16 mars 1591. Gardel., t. VII, suppl. 15 ou 13, ad 6, *in Osien. Responsiones.* — [3] Conséq. — [4] Tous les auteurs. — [5] Quelques auteurs. — [6] Baldeschi. — [7] Merati. — [8] Conséq. — [9] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5. — [10] Ibid., part. I, tit. XVII, n. 6. — [11] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 33. — [12] Conséq.

genoux sur le marchepied pendant le verset *Et incarnatus est* [1].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

95. Le Chœur ayant chanté *Amen*, le Célébrant baise l'autel, chante *Dominus vobiscum*, puis *Oremus*, lit l'offertoire et continue la Messe [2].

96. Si le Chœur n'a pas fini de chanter, le Célébrant attend la fin du chant pour faire l'élévation [3].

97. Il fait tout le reste des cérémonies comme à la Messe basse. Si le premier Acolyte a le pouvoir de le faire, le Célébrant peut lui donner le calice à purifier [4].

98. Nota 1°. Toutes les fois qu'il va s'asseoir, il doit faire attention à donner aux Acolytes le temps de se lever de leurs places, de venir faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, et de le précéder à son siége.

99. Nota 2°. Si l'on fait l'Aspersion de l'eau bénite avant cette Messe, le Célébrant se revêt de l'amict, de l'aube, de l'étole, et, s'il est possible, d'une chape de la couleur du jour, se rend à l'autel, précédé du Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir, et fait l'Aspersion comme il a été dit art. 3, ensuite il se revêt de la chasuble comme il est dit n° 44, et célèbre la Messe [5].

ARTICLE VIII

Fonctions du Célébrant à la Messe chantée sans Ministres sacrés avec les encensements (1).

Nota. Le Célébrant observe tout ce qui est prescrit pour la Messe solennelle, sauf quelques exceptions.

(1) Nous avons exposé, p. 262, les motifs qui nous autorisent à tracer les cérémonies à observer à une Messe chantée sans Ministres sacrés, mais avec les encensements.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub. Miss.* Ibid., tit. vii, n. 9. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 70. — [4] Baldeschi — [5] Merati, Bauldry, Castaldi.

100. En disant *vobis fratres... vos fratres*, il ne se tourne pas vers les Acolytes.

101. Après avoir fait l'encensement de l'autel, il est encensé par le Cérémoniaire.

102. Après avoir lu l'épître et ce qui suit jusqu'à *Munda cor meum*, il peut aller s'asseoir, après avoir fait, du coin de l'épître, la révérence convenable à l'autel. Il revient assez à temps pour la bénédiction de l'encens. S'il ne va pas s'asseoir, il reste au coin de l'épître.

NOTA. D'après Baldeschi, le Célébrant reviendrait à l'autel par le plus court chemin. Cependant cette disposition ne paraît pas conforme aux principes. Nous croyons donc, avec Merati, qu'il doit revenir à l'autel par le chemin le plus long.

103. Au verset qui suit *Alleluia*, ou au dernier verset du trait ou de la prose, le Célébrant vient au milieu de l'autel, bénit l'encens, après quoi il se retourne vers l'autel pour dire *Munda cor meum*.

104. Il se rend ensuite au coin de l'évangile. Le Chœur ayant cessé de chanter, il commence *Dominus vobiscum*, puis *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, faisant les signes de croix accoutumés. Il reçoit ensuite l'encensoir des mains du Cérémoniaire et encense le livre de trois coups : le premier au milieu, le deuxième à sa gauche, le troisième à sa droite, faisant avant et après une inclination profonde vers le livre. Ayant rendu l'encensoir au Cérémoniaire, il chante l'évangile à l'ordinaire. A la fin, il baise le livre et est encensé par le Cérémoniaire.

105. Après avoir lu l'offertoire, il découvre le calice, fait l'oblation de l'hostie, verse le vin et l'eau, et offre le calice comme à la Messe basse. Après *Veni Sanctificator*, il fait la bénédiction de l'encens en disant *Per intercessionem*, encense l'autel à l'ordinaire, puis il est encensé par le Cérémoniaire.

106. Il fait tout le reste des cérémonies comme à la Messe basse. Si le Cérémoniaire ou un des Acolytes a le pouvoir de le faire, le Célébrant peut lui donner le calice à purifier.

107. Il chante lui-même *Ite Missa est*.

ARTICLE IX

Fonctions de l'Officiant aux Vêpres solennelles (1).

108. L'Officiant, s'étant revêtu du surplis, ou du rochet, s'il a le droit de le porter, reçoit une chape [1], puis il se couvre de la barrette [2].

109. Au signal donné par le Cérémoniaire, il se découvre, descend sur le pavé, s'il y a un degré, salue d'une inclination profonde la croix ou l'image de la sacristie, puis ses Assistants, de chaque côté, d'une inclination de tête, se couvre et se rend à l'autel à la suite du Cérémoniaire [3] et entre les deux premiers Assistants, s'il y en a, tenant les mains jointes [4] et les yeux baissés. Lorsque le Cérémoniaire ou le premier Assistant lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait le signe de la Croix et se couvre de nouveau [5].

110. L'Officiant, arrivé près de l'autel, se découvre [6], donne sa barrette au Cérémoniaire [7], fait une inclination profonde à la croix, ou, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, la génuflexion sur le pavé, puis se met à genoux sur le plus bas degré [8] pour réciter *Aperi* [9].

111. Ensuite, au signe du Cérémoniaire [10], et sans s'incliner [11], il se lève, fait de nouveau la révérence convenable à l'autel (2), salue le Chœur et se rend à sa place [12]. Y étant arrivé, il salue ses Assistants d'une inclination de tête [13], s'assied [14] et se couvre [15] (3).

(1) V. p. 278, note 2.
(2) V. p. 278, note 1.
(3) L'usage de s'asseoir ainsi, avant de commencer l'Office, est général à Rome. (Cér. des Év. expliqué.) Tous les anciens auteurs en font mention. « Sedet ibi Celebrans, » dit Gavantus (t. II, sect. X, ch. III, n. 12). Et Bauldry : « Celebrans ascendit ad primam sedem paratam ut

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 1. — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Baldeschi et autres. — [10] Tous les auteurs. — [11] Supp. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3 et 4. — [13] Plusieurs auteurs. — [14] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [15] Conséq. Bauldry.

112. Au signal du Cérémoniaire, l'Officiant se découvre [1], lui donne sa barrette [2], présentant en même temps sa main à baiser, ce qu'il fait toujours en pareil cas [3], se lève, joint les mains, et récite à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria;* puis chante, en faisant le signe de la croix : *Deus in adjutorium meum intende* [4]. Pendant le verset *Gloria Patri*, il incline la tête vers l'autel. Le Chœur ayant chanté *sæculorum*, *Amen*, *Alleluia* ou *Laus tibi*, *Domine*, *Rex æternæ gloriæ*, il entonne la première antienne [5] sur le livre que l'on tient, ou qui est placé devant lui [6], lorsque cette antienne lui a été annoncée par le Chapier ou par le Chantre [7].

113. Après l'intonation du premier psaume, l'Officiant s'assied [8], reçoit sa barrette [9], présentant en même temps sa main à baiser [10], et se couvre [11]. Il reçoit son livre [12], et demeure assis et couvert jusqu'au capitule, se découvrant seulement au *Gloria Patri* à la fin de chaque psaume, aux saints noms de Jésus et de Marie, et toutes les fois qu'il est prescrit de le faire [13].

114. La dernière antienne étant répétée par le Chœur ou par l'orgue, l'Officiant donne sa barrette au Cérémoniaire; puis, au signal donné pour tout le Chœur, il se lève, joint les mains et chante le capitule. Le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, il entonne l'hymne, lorsqu'elle lui a été annoncée par le Chapier ou par le Chantre. Pendant le chant de l'hymne, il demeure debout [14].

Nota. Si l'on chante *Veni creator* ou *Ave maris stella*, après avoir entonné cette hymne, il se met à genoux pendant le reste de la première strophe [15]. Pendant le chant des hymnes

« supra, ubi sedet in sede sua paululum tecto capite, et quiescit donec « detur illi a Cæremoniario signum incipiendi. » (De Vesp. sol., n. xi.) Catalan dit la même chose.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Ibid., c. i, n. 4. — [3] Ibid., l. I, c. xviii, n. 16. — [4] Ibid., l. II, c. iii, Ibid. — [5] Ibid., c. i, n. 5 et 6. — [6] Conséq. — [7] Ibid., c. iii, n. 6. — [8] Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] Ibid., l. I, c. xviii, n. 16; l. II, c. ii, n. 6. — [11] Ibid., l. II, c. iii, n. 9. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Ibid. — [15] Ibid., c. i, n. 12.

Vexilla regis et *Pange lingua*, il se met à genoux lorsque le Chœur le fait[1].

115. Après le verset qui suit l'hymne, l'Officiant entonne, les mains jointes, l'antienne de *Magnificat*, lorsqu'elle lui a été annoncée par le Chapier ou par le Chantre; puis, si l'Office est double, il s'assied, reçoit sa barrette et se couvre. Un peu avant l'intonation du cantique, il se découvre et donne sa barrette au Cérémoniaire. Lorsqu'on entonne *Magnificat*, il se lève[2] et fait le signe de la croix[3]. Si l'Office est semi-double, aussitôt après l'intonation de l'antienne, il fait le signe de la croix pour le commencement du cantique[4].

116. S'il y a des Chapiers, aussitôt qu'ils sont arrivés devant lui, l'Officiant les salue d'une inclination de tête[5], puis salue le Chœur conjointement avec eux[6], d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile[7] (1); il se rend ensuite à l'autel entre les deux premiers Chapiers, s'il y en a. Arrivé au bas des degrés, il fait la révérence convenable, monte à l'autel et le baise, puis il bénit l'encens, observant ce qui est prescrit nº 2; il encense ensuite l'autel à l'ordinaire observant ce qui est marqué p. 180[8].

117. Aussitôt après l'encensement, il rend l'encensoir au Cérémoniaire, ou au Chapier, s'il y en a; puis il retourne au milieu de l'autel, fait une inclination de tête à la croix[9], et, se tournant sur sa droite et s'écartant un peu du côté de l'évangile[10], descend au bas des degrés, fait la révérence convenable, salue le Chœur et retourne à son siége, où il est encensé de trois coups[11] par le Cérémoniaire[12], ou, s'il y a des Chapiers, par le premier Assistant, à qui il fait une inclination de tête avant et après l'encensement[13].

(1) On suppose que l'Officiant se trouve du côté de l'épître.

[1] Conséq. — [2] Ibid., c. III, n. 10. — [3] Ibid., c. I, n. 14. — [4] Conséq. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Baldeschi et autres. — [13] *Cær. Ep.* Ibid.

118. Il demeure debout jusqu'à la fin du *Magnificat*[1]. Pendant la répétition de l'antienne, soit par le Chœur, soit par l'orgue, il s'assied, reçoit sa barrette et se couvre[2], quand même le Clergé demeurerait debout pour être encensé[3].

119. L'antienne finie, il donne sa barrette au Cérémoniaire, se lève, joint les mains, et chante *Dominus vobiscum*, puis l'oraison du jour. S'il y a des mémoires, il en chante aussi les oraisons[4]; et, après la dernière, *Dominus vobiscum*. Après *Deo gratias*, il chante[5], en baissant le ton[6], *Fidelium animæ*[7]; puis il salue les Chapiers d'une inclination de tête[8], se rend à l'autel, en observant ce qui est marqué n° 116, et retourne à la sacristie[9].

120. Si l'on ne dit pas les Complies, lorsqu'il est arrivé à l'autel, il récite à voix basse le *Pater*, puis il dit *Dominus det nobis suam pacem*, et commence l'antienne à la sainte Vierge, qu'on récite[10] et qu'on chante[11] debout ou à genoux, selon le temps; puis, étant debout, il dit l'oraison[12] sur le ton férial[13], et enfin *Divinum auxilium*[14].

121. Si la sortie doit être solennelle, l'Officiant se met, avec les Chapiers, s'il y en a, à la suite du Clergé; si elle ne l'est pas, il salue le Chœur conjointement avec eux, se couvre en sortant du chœur, et retourne à la sacristie[15].

122. Arrivé à la sacristie, il se place comme avant les Vêpres, salue la croix et ses Ministres, ainsi que le Clergé, si la sortie a été solennelle, et quitte la chape[16].

123. Nota. Si l'on doit encenser un autre autel que celui du chœur, par exemple, celui du très-saint Sacrement, qui doit être encensé le premier, l'Officiant l'encensera en observant ce qui est prescrit pour le grand autel[17].

[1] Ibid., c. I. n. 15. — [2] Ibid., n. 17. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] *Cær. Ep.*, c. III, n. 14. — [5] Ibid., c. I, n. 18. — [6] Plusieurs auteurs. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., c. III, n. 15. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Ibid. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid. — [12] *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Baldeschi. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] Ibid. — [17] Baldeschi.

ARTICLE X

Fonctions de l'Officiant aux Vêpres en présence du saint Sacrement exposé.

124. Si l'Exposition a lieu immédiatement avant les Vêpres, et si le saint Sacrement repose au grand autel, l'Officiant observe ce qui est prescrit ci-après, nº 135.

125. Lorsque le saint Sacrement est exposé, l'Officiant doit avoir l'étole[1] (1).

126. En entrant au chœur, l'Officiant se découvre aussitôt qu'il est en vue du saint Sacrement[2]. En arrivant au bas des degrés, il fait une génuflexion à deux genoux sur le pavé[3], puis il se met à genoux sur le plus bas degré pour réciter *Aperi*. Après cette prière, il fait de nouveau la génuflexion à deux genoux[4] (1).

127. Il ne s'assied point avant les Vêpres[5], ne salue pas le Chœur[6], ne présente point sa main à baiser[7], et ne se couvre point[8].

128. En arrivant à l'autel pour l'encensement, il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, monte à l'autel, fait de nouveau la génuflexion, le baise et bénit l'encens. Il descend ensuite sur le second degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, reçoit l'encensoir et encense le saint Sacrement. S'étant relevé, il monte à l'autel, fait la génuflexion et encense l'autel. Après avoir rendu l'encensoir, il revient au milieu, fait la génuflexion, descend au bas des degrés, et fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé[9].

129. A la fin de l'Office, il fait encore la génuflexion à deux genoux[10], et se couvre à l'endroit où il s'est découvert en venant[11].

(1) V. p. 288, note 1.
(2) V. p. 288, note 2.

[1] Baldeschi. — [2] Tous les auteurs. — [3] S. C., 12 nov. 1831. Gardel., 4520 ou 4669, ad 53, *Marsorum*. — [4] Tous les auteurs. — [5] Cér. des Év. expl., l. II, c. I, n. 4. — [6] S. C., 31 août 1793. Gardel., 4301, *in Asculana*. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 16. — [8] Ibid., l. II, c. XXXIII, n. 33. — [9] Tous les auteurs. — [10] V. 3. — [11] Tous les auteurs

ARTICLE XI

Fonctions de l'Officiant aux Vêpres en présence de l'Évêque.

130. Lorsque l'Évêque est à son trône : 1° l'Officiant, avant de commencer *Deus in adjutorium*, en demande au Prélat la permission par une inclination [1]; 2° le capitule est chanté par un des Chantres; 3° la bénédiction de l'encens est faite par le Pontife pendant l'antienne de *Magnificat* [2]; 4° l'Officiant est encensé de deux coups seulement, et à l'autel comme à la Messe [3]; 5° après *Benedicamus*, il s'incline pour recevoir la bénédiction [4].

131. Si l'Évêque assiste aux Vêpres à sa stalle : 1° l'Officiant le salue comme de coutume; 2° l'Officiant bénit l'encens comme à l'ordinaire, mais il est encensé à l'autel de deux coups; 3° le Prélat ne donne pas la bénédiction [5].

ARTICLE XII

Fonctions de l'Officiant aux Vêpres des Morts, le premier jour de novembre.

132. Aux Vêpres de la Toussaint, après *Benedicamus*, l'Officiant ne dit point *Fidelium animæ* [6]. Il rend le salut à ses Assistants et demeure à sa place, quitte la chape blanche et en reçoit une noire [7]. Les Chantres commencent alors les Vêpres des morts [8]; l'Officiant s'assied et se couvre, et demeure assis et couvert jusqu'à ce qu'on entonne *Magnificat*. Pendant qu'on répète l'antienne, il s'assied de nouveau et se couvre. L'antienne étant achevée, il se met à genoux et dit *Pater noster*, puis *Et ne nos*. Après cela, omettant le psaume, il continue les versets qui suivent et l'oraison, avant laquelle il se lève. Il chante

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. II, n. 4. — [2] Ibid., n. 7. — [3] Ibid., n. 9. — [4] Tous les auteurs. — [5] Cér. des Ev. expl., l. I, c. VII. — [6] Rub. du jour. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., c. X, n. 10. — [8] Ibid., n. 3.

ensuite le verset *Requiem;* les Chantres chantent *Requiescant in pace;* le Chœur ayant répondu *Amen*, il se retire [1].

ARTICLE XIII

Fonctions de l'Officiant à l'Exposition et à la Reposition du très-saint Sacrement.

§ 1. — De l'Exposition.

133. Si l'Exposition se fait immédiatement après la Messe solennelle, et s'il doit y avoir une Procession, le Célébrant observe ce qui est prescrit pour la fête du saint Sacrement [2].

134. Si l'Exposition se fait avant ou après la Messe solennelle, sans Procession, le Célébrant pourra encenser le saint Sacrement étant revêtu de la chasuble, mais sans manipule [3].

135. Si l'Exposition se fait immédiatement avant les Vêpres solennelles, et si le saint Sacrement repose à l'autel où il doit être exposé, l'Officiant, après les révérences d'usage, se met à genoux sur le plus bas degré. S'il n'y a ni Prêtre ni Diacre pour faire l'Exposition, il monte à l'autel après une courte prière, étend le corporal, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, prend le saint Sacrement, le met dans l'ostensoir, fait la génuflexion, et ferme le tabernacle [4]. Il laisse, suivant les uns, le saint Sacrement sur l'autel, pour ne le mettre sur le trône qu'après l'encensement, qui se fait comme il est indiqué part. VI, ch. IV, n° 3, p. 309 [5], et, suivant les autres, il le place aussitôt sur le trône [6]. D'après le *Manuel des cérémonies Romaines*, si l'ostensoir est dans le tabernacle, et que, le tabernacle étant ouvert, le saint Sacrement puisse être aperçu facilement, on l'encense avant de le tirer dehors [7].

136. Lorsqu'on expose le saint Sacrement en dehors de tout Office, le Prêtre qui doit faire cette Fonction, revêtu du surplis

[1] Ibid., n. 4. — [2] D'après l'*Inst. Clem.*, § 30. — [3] Merati, *De festo Corp. Christi*, § 5, Gardel., in § 19, n. 21. — [4] Baldeschi. — [5] Merati, Gardel. Ibid. — [6] Gardel. Ibid., n. 20. Baldeschi. — [7] Man. des cér. Rom.

et de l'étole, et couvert de la barrette, se rend à l'autel et fait l'Exposition comme il vient d'être dit[1] (1).

§ 2. — De la Reposition.

137. Le Prêtre qui doit faire la Reposition pourra être revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape, et être assisté d'un Diacre et d'un Sous-Diacre en dalmatique et tunique[2].

138. A ces mots: *Tantum ergo sacramentum, Veneremur cernui*, il incline la tête[3]. Il fait ensuite l'inclination profonde, se lève, met l'encens dans l'encensoir sans le bénir, et se remet à genoux. A *Sensuum defectui*, il reçoit l'encensoir, et à *Genitori* il encense le saint Sacrement de trois coups. On peut aussi ne mettre l'encens qu'à *Genitori*. Le Célébrant demeure alors à genoux pendant la première strophe, et fait à ce moment ce qui est prescrit ci-dessus[4].

139. Au moment où le Chœur répond au verset, le Célébrant s'incline profondément[5], se lève, et, sans dire *Dominus vobiscum*, chante, les mains jointes[6], sur le livre que ceux qui l'assistent soutiennent devant lui[7], l'oraison *Deus qui nobis*[8], qui se termine par *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum*[9].

140. S'il doit prendre lui-même le très-saint Sacrement, il monte à l'autel, fait la génuflexion, prend l'ostensoir et le pose au milieu de l'autel sur le corporal, fait une nouvelle génuflexion, descend sur le second degré, et se met à genoux sur le marchepied pour recevoir le voile[10]. S'il est assisté d'un Prêtre ou d'un Diacre, il le reçoit au bas des degrés après l'oraison[11].

141. Ayant reçu le voile, le Prêtre monte à l'autel, fait la génuflexion, prend l'ostensoir et donne la Bénédiction[12] en fai-

(1) V. p. 310, note 1.

[1] Conséq. — [2] S. C., 17 sept. 1785. Gardel., 4272 ou 4421, ad 1, *in Portugallen*. — [3] Tous les auteurs. — [4] Gardel., *in Inst. Clem.*, § 14, n. 17. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Inst. Clem.*, § 31. — [7] Conséq. — [8] *Inst. Clem.* Ibid. — [9] S. C., 10 sept. 1718. Gardel., 3762 ou 3912, *in Catanien*. — [10] Cér. des Év. expl., l. II, c. XXXIII, n. 27. — [11] *Inst. Clem* Ibid. — [12] Ibid.

sant sur le peuple un seul signe de croix, après lequel il peut, s'il veut, ramener l'ostensoir devant sa poitrine et s'arrêter un instant; puis il se retourne en achevant le cercle [1].

142. La Bénédiction donnée, le Prêtre pose l'ostensoir sur le corporal. S'il doit lui-même renfermer le saint Sacrement, il descend sur le second degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, quitte le voile, revient à l'autel, fait la génuflexion, met le saint Sacrement dans le tabernacle, fait une nouvelle génuflexion, et ferme le tabernacle [2]. S'il est assisté d'un Prêtre ou d'un Diacre, après la Bénédiction, il descend au bas des degrés, quitte le voile, et se retire aussitôt que le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle [3].

ARTICLE XIV

Fonctions particulières du Célébrant le jour de la Fête de la Purification.

142. Le Célébrant se revêt à la sacristie de l'amict, de l'aube et de l'étole violette, puis il reçoit une chape [4].

143. Arrivé au bas des degrés, après les révérences d'usage, il monte à l'autel [5], le baise [6], et se rend au coin de l'épître [7].

144. Le Célébrant chante les mains jointes, et sur le ton férial, les oraisons de la Bénédiction. Toutes les fois qu'il fait un signe de croix sur les Cierges, il pose la main gauche sur l'autel [8].

145. La cinquième oraison terminée, le Célébrant bénit l'encens, reçoit l'aspersoir [9] des mains du Diacre, lui présente sa main à baiser [10], et asperge les Cierges trois fois [11], au milieu, à sa gauche et à sa droite [12], en disant l'antienne *Asperges me* [13]. Il rend ensuite l'aspersoir, reçoit l'encensoir en présentant sa main à baiser [14], et encense les Cierges de trois coups [15], comme il les a aspergés [16].

146. Après la Bénédiction des Cierges, le Célébrant vient au

[1] S. C., 21 mars 1676. Gardel., 2624 ou 2776, ad 2, *in Collen.* — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] Rub. du jour. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Conséq. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Conséq. — [15] *Rub.* Ibid. — [16] Tous les auteurs.

milieu de l'autel, fait une inclination à la croix et se retourne. Il reçoit d'abord son Cierge des mains du Prêtre le plus digne du Chœur, ou, s'il n'y a pas d'autre Prêtre, il le prend sur l'autel, le baise [1] et le remet au Sous-Diacre [2]; puis il reçoit un Cierge des mains du Diacre [3] et le donne au Prêtre qui lui a remis le sien [4]. Il reçoit ensuite du Cérémoniaire les Cierges [5] qu'il donne au Diacre et au Sous-Diacre, et du Diacre ceux qu'il distribue aux membres du Clergé [6].

147. Après la Distribution des Cierges, il revient au coin de l'épître [7], se lave les mains [8] et chante l'oraison [9]. S'il est d'usage qu'il descende à la balustrade pour distribuer les Cierges au peuple, il se lave les mains au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter à l'autel [10].

148. L'oraison terminée, il bénit l'encens [11], puis il revient devant le milieu de l'autel, où il reçoit son Cierge des mains du Diacre en lui présentant sa main à baiser. Celui-ci ayant chanté *Procedamus in pace*, il descend au bas des degrés [12].

149. Quand il en est temps, il reçoit sa barrette [13], se met en marche [14] et se couvre [15].

150. Au retour de la Procession, il se découvre en entrant dans le chœur, donne au Diacre son Cierge; puis, après les révérences convenables, il se rend à la banquette [16], et, tourné vers l'autel [17], quitte la chape et l'étole violettes, et prend les ornements blancs pour la Messe. Si la Messe est du dimanche, il prend le manipule et la chasuble de couleur violette [18] (1).

151. Avant l'évangile, il reçoit son Cierge, qu'il tient de la main gauche pendant tout l'évangile. Il le rend avant d'être encensé [19]. Si c'est la Messe du dimanche, on ne porte pas de Cierges [20].

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des cierges, le Célébrant n'y assiste point.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] Conséq. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] Ibid. — [14] *Rub.* Ibid. — [15] Tous les auteurs. — [16] Ibid. — [17] Baldeschi, Cér. des Év. expl. — [18] D'après la Rubr. — [19] Tous les auteurs. — [20] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 17.

ARTICLE XV

Fonctions particulières du Célébrant le Mercredi des Cendres.

152. Le Célébrant observe ce qui est prescrit nos 142 et 143 pour la Bénédiction des Cierges [1].

153. Le Célébrant récite d'abord l'antienne *Exaudi* [2]. Lorsqu'elle est chantée au chœur, il chante les oraisons de la Bénédiction, observant ce qui est dit nos 144 et 145 pour la Bénédiction des Cierges, en appliquant aux Cendres ce qui est prescrit pour les Cierges [3].

154. Après la Bénédiction des Cendres, le Célébrant va au milieu de l'autel, et fait une inclination à la croix. S'il n'y a pas d'autres Prêtres au chœur, il se tourne vers le peuple et s'incline profondément vers le Prêtre qui doit les lui donner [4], reçoit les Cendres [5], et les donne à son tour à celui qui les lui a imposées, en traçant avec les Cendres un signe de croix sur la tête [6], disant en même temps *Memento, homo.* S'il n'y a pas d'autre Prêtre [7], il descend sur le second degré [8], se met à genoux [9] sur le bord du marchepied [10], et s'impose les Cendres à lui-même sans rien dire [11], ce qu'il fait quand même celui qui remplit les fonctions de Diacre est Prêtre [12].

155. Le Célébrant donne ensuite les Cendres au Diacre, au Sous-Diacre et à tous les membres du Clergé [13], puis au peuple.

156. Après la Distribution des Cendres, le Célébrant se lave les mains au coin de l'épître. S'il n'a pas quitté l'autel, il le fait sur le marchepied, à l'endroit où il se lave les doigts pendant la Messe; s'il est allé à la balustrade pour donner les Cendres au peuple, il se lave les mains au bas des degrés avant de monter à l'autel [14]. Il revient ensuite au coin de l'épître pour chanter la dernière oraison [15].

[1] Rub. du jour et les auteurs.— [2] Tous les auteurs — [3] Rub. du jour. — [4] Tous les auteurs. — [5] Rub. du jour. — [6] Gavantus. — [7] *Rub.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Tous les auteurs. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Baldeschi. — [15] *Rub.* Ibid.

157. L'oraison terminée, il fait la révérence à l'autel, et se rend par le plus court chemin à la banquette, et, tourné vers l'autel, quitte la chape et prend le manipule et la chasuble[1] (1).

158. En lisant le trait, le Célébrant ne fait pas la génuflexion. Quand le Chœur chante *Domine, ne memineris*, il bénit l'encens pour l'évangile. A ces mots : *facti sumus nimis*, il fait, conjointement avec ses Ministres, une inclination de tête à la croix, descend sur le second degré et se met à genoux sur le bord du marchepied. Il demeure dans cette position jusqu'à ce que le Chœur ait chanté *propter nomen tuum*. Il monte alors à l'autel et donne la bénédiction au Diacre[2].

159. Pour l'oraison sur le peuple après la postcommunion, lorsqu'il a dit *Oremus*, le Diacre chante *Humiliate capita vestra Deo;* après quoi il continue l'oraison[3].

ARTICLE XVI

Fonctions particulières du Célébrant le Dimanche des Rameaux.

160. Le Célébrant fait l'Aspersion à l'ordinaire[4].

161. Après l'oraison *Exaudi*, il monte à l'autel[5], le baise[6], va au coin de l'épître[7], où il récite l'antienne *Hosanna ;* puis, les mains jointes[8], il chante l'oraison sur le ton férial[9]. Il lit ensuite l'épître et le répons; et, s'inclinant médiocrement, il dit, toujours au coin de l'épître, *Munda cor meum*, et lit l'évangile au même lieu[10].

162. Il bénit le Sous-Diacre comme à la Messe[11]. Pour donner la bénédiction au Diacre, il se tourne vers le côté de l'évangile[12].

163. Après l'évangile, il est encensé, puis il chante l'oraison *Auge fidem* et la préface[13]. Toutes les fois qu'il fait un si-

(1) Si l'Évêque fait la Bénédiction des cendres, on observe ce qui est dit p. 344.

[1] Baldeschi et autres. — [2] Baldeschi. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Rub. du jour. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Rub.* Ibid — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. — [10] Tous les auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] *Rub.* Ibid.

gne de croix sur les Rameaux, il pose la main gauche sur l'autel [1].

164. Après la préface, il s'incline médiocrement et récite le *Sanctus* avec ses Ministres [2]. Lorsqu'il a été chanté par le Chœur, le Célébrant chante les oraisons qui suivent [3].

165. Ayant chanté l'oraison *Benedic*, le Célébrant bénit l'encens; puis il asperge et encense les Rameaux en observant tout ce qui est prescrit n° 145 pour la Bénédiction des Cierges le jour de la Purification [4].

166. Le Célébrant vient ensuite au milieu de l'autel, reçoit ou prend son Rameau, et fait la Distribution des Rameaux en observant ce qui est indiqué nos 146, 147, 148 et 149, en appliquant aux Rameaux ce qui est dit des Cierges [5].

167. Au retour de la Procession, le Célébrant, arrivé près de la porte de l'église, reste couvert [6], quoique les autres se découvrent [7], et y demeure pendant le chant de l'hymne *Gloria, laus* [8].

168. Il entre dans l'église à la suite du Clergé, et se découvre en entrant dans le chœur. Il va faire la révérence convenable à l'autel, se rend à la banquette, donne son Rameau au Diacre, se tourne vers l'autel, et prend le manipule et la chasuble [9].

169. Il célèbre la Messe à l'ordinaire, sauf quelques particularités. 1° Après avoir donné la bénédiction au Sous-Diacre, il va s'asseoir [10], laissant cependant à ce dernier le temps de rendre le livre au Cérémoniaire [11]. 2° A la fin du trait, il monte au côté de l'épître par le plus court chemin, reçoit son Rameau, le tient de la main gauche, et lit la Passion, un peu tourné vers ceux qui la chantent. Il ne se met point à genoux après avoir lu *emisit spiritum*. 3° Quand il a fini de lire la Passion, il se tourne vers les Diacres qui la chantent et prend son Rameau de la main droite, appuyant la gauche sur la poitrine. Lorsqu'on chante *emisit spiritum*, il se met à genoux, tourné vers l'au-

[1] Gavantus. — [2] La plupart des auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. — [4] *Rub.* Ibid. et les auteurs. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] La plupart des auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] Ibid. — [10] Ibid. — [11] Supp.

tel, et se relève au signe du Cérémoniaire. 4° Les Diacres ayant fini de chanter, le Célébrant va au milieu de l'autel réciter *Munda cor meum*, puis il va lire l'évangile. Il revient ensuite au milieu, donne la bénédiction au Diacre de la Messe, qui va seulement alors chanter l'évangile [1].

ARTICLE XVII

Fonctions particulières du Célébrant le Jeudi saint.

§ 1. — De la Messe et de la Procession.

170. On ne dit pas le psaume *Judica me Deus*, et on omet *Gloria Patri* à l'introït et au *Lavabo* [2].

171. Le Célébrant consacre deux grandes hosties [3]; il place la seconde sur le corporal, du côté de l'évangile [4], et après avoir pris le précieux Sang, il dépose cette Hostie dans le calice [5] qui lui est présenté par le Diacre [6].

172. Pour la communion du Clergé, le Diacre chante le *Confiteor* [7]; le Célébrant est alors tourné vers lui [8].

173. La Messe se termine comme devant le très-saint Sacrement exposé [9].

174. Le Célébrant, après le dernier évangile, vient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, et se rend à la banquette, où [10], s'étant tourné vers l'autel [11], il quitte le manipule et la chasuble, et reçoit une chape. Il vient ensuite avec ses Ministres au bas des degrés, fait une génuflexion [12] à deux genoux [13] sur le pavé, et se met à genoux sur le plus bas degré. Après une courte prière, il se lève, met de l'encens dans les deux encensoirs et encense le très-saint Sacrement [14].

175. Le Célébrant monte ensuite sur le second degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, et reçoit le grand

[1] La plupart des auteurs. — [2] Rub. du temps. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 3. — [4] Tous les auteurs. — [5] Rub. du jour. *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [6] Tous les auteurs. — [7] Baldeschi. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.* — [10] Ibid. — [11] Baldeschi, Cér. des Év. expl. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Tous les auteurs. — [14] V. 9.

voile; puis le Diacre lui met le calice entre les mains. Le Célébrant le prend de la main gauche par le nœud et met la droite dessus, se lève ensuite, monte sur le marchepied, se tourne vers le peuple, et, quand il en est temps, il se met à la suite de la Procession, qui se rend à la chapelle du Reposoir [1].

176. Arrivé au Reposoir, le Célébrant monte sur le second degré, remet le saint Sacrement entre les mains du Diacre, l'adore un instant, et descend au bas des degrés. Le chœur ayant chanté *Veneremur cernui*, il met de l'encens dans un seul encensoir et encense le saint Sacrement [2].

177. Après l'encensement, le Célébrant demeure à genoux. Au signal du Cérémoniaire, il se lève, fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et retourne à la sacristie. En sortant de la chapelle du Reposoir, il reçoit sa barrette et se couvre [3].

178. Arrivé à la sacristie, il quitte la chape et l'étole, et récite les Vêpres avec ses Ministres [4].

§ 2. — Du Dépouillement des autels.

179. Le Célébrant prend l'étole violette et se couvre. Au signe du Cérémoniaire, il se découvre, et, ayant fait les révérences d'usage, il se rend à l'autel. Après les saluts ordinaires au Chœur et à l'autel [5], dès que l'oraison des Vêpres est récitée, il enlève les nappes, récitant avec ses Ministres l'antienne *Diviserunt* et le psaume *Deus*, *Deus meus* [6].

180. Le grand autel étant dépouillé et le Chœur ayant répété l'antienne *Diviserunt*, le Célébrant fait une inclination de tête à la croix, descend au bas des degrés, fait l'inclination profonde, reçoit sa barrette, et retourne à la sacristie [7].

181. S'il est d'usage que le Célébrant fasse lui-même le Dépouillement des autres autels de l'église, il observe tout ce qui est prescrit n° 180, revient au grand autel, et attend, pour retourner à la sacristie, qu'on ait répété l'antienne *Diviserunt* [8].

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Ibid. — [3] D'après le *Mem. rit.* — [4] Baldeschi, Merati et autres. — [5] Conséq. — [6] *Rub. Miss. pontif.* — [7] *Mem. rit.* — [8] Tous les auteurs.

§ 3. — Du Lavement des pieds.

182. Pour le Lavement des pieds, le Prêtre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape violettes [1].

183. En arrivant au lieu préparé, le Prêtre, après avoir fait les révérences d'usage, bénit l'encens, et assiste à l'évangile comme il a coutume de le faire à la Messe solennelle [2].

184. Après l'évangile, il baise le livre et est encensé comme à la Messe solennelle ; puis, ayant fait une inclination à la croix, il descend au côté de l'épître, quitte la chape et est ceint d'un linge par ses Ministres [3].

185. Le Prêtre commence ensuite le Lavement des pieds. Cette cérémonie se fait de cette manière : le Prêtre, entre ses deux Ministres, s'approche de chacun de ceux auxquels il doit laver les pieds, se met à genoux, prend des mains du Clerc désigné pour cela le bassin et le vase d'eau, lave à chacun le pied droit, que le Sous-Diacre soutient, l'essuie avec le linge qui lui est présenté par le Diacre, et le baise après l'avoir essuyé [4].

186. Le Lavement des pieds terminé, le Prêtre revient au coin de l'épître, se lave les mains, quitte le linge dont il est ceint, et reprend la chape. Il se rend ensuite à l'autel, dit les versets et l'oraison, et retourne à la sacristie avec les révérences d'usage [5].

ARTICLE XVIII

Fonctions du Célébrant le Vendredi saint.

187. En arrivant à l'autel, le Célébrant, sans faire aucune révérence, donne sa barrette au Diacre, puis, lorsque le Cérémoniaire l'a reçue avec celle des Ministres [6], il se prosterne sur le coussin préparé [7]. Il se lève au signal donné par le Cérémoniaire [8].

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 1. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Tous les auteurs. — [7] Rub. du jour. — [8] Tous les auteurs.

188. Il monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître lire la première leçon et le trait; puis il va s'asseoir [1].

189. Vers la fin du trait, il revient à l'autel [2] par le plus court chemin [3], et chante l'oraison sur le ton férial. Lorsque le Diacre chante *Flectamus genua*, il ne fait point la génuflexion. Après avoir chanté l'oraison, il lit la seconde leçon et le trait [4], puis il va s'asseoir [5].

190. Il revient à l'autel par le plus court chemin [6] pour lire la Passion, qu'il lit tout entière au coin de l'épître, y compris l'évangile [7], étant un peu tourné vers ceux qui la chantent. Après avoir lu ces paroles : *tradidit spiritum*, il ne se met point à genoux. Après ces mots : *videbunt in quem transfixerunt*, il s'incline profondément vers l'autel [8] pour dire *Munda cor meum*, et continue jusqu'à la fin [9]. Lorsqu'il a fini, il se tourne vers les Diacres. Le Diacre ayant chanté *tradidit spiritum*, il se met à genoux tourné vers l'autel [10].

191. La Passion chantée, le Célébrant se tourne vers le Missel, et chante les monitions et oraisons [11], dont il a dû préalablement préparer le chant [12]. La première partie de chaque oraison se chante les mains jointes, et la seconde les mains étendues [13] (1).

192. Les oraisons terminées, le Célébrant se rend à la banquette, quitte la chasuble, et attend que le Diacre vienne lui apporter la Croix [14].

193. Ayant reçu la Croix, il se tourne vers le peuple; puis, aidé du Diacre, il découvre le haut de la Croix jusqu'au croisillon, et chante, sur le livre qu'un Acolyte soutient devant lui, *Ecce lignum crucis*; il continue, avec ses Ministres, *in quo*

(1) V. p. 384, note 1.

[1] Rub. du jour et *Cær. Ep.* Ibid., c. XXVI, n. 5. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [5] Tous les auteurs. — [6] Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [10] La plupart des auteurs. — [11] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [12] Conséq. — [13] *Rub.* Ibid. — [14] Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 9.

salus mundi pependit; il prend un ton de voix grave [1] et tellement ménagé, qu'on puisse, sans que le chant ait rien d'inconvenant, chanter deux autres fois la même chose en élevant le ton à chacune [2].

194. Le Chœur ayant répondu *Venite adoremus*, le Célébrant et ses Ministres montent sur le marchepied, au coin de l'épître, de manière que le Célébrant se trouve au lieu où se lit l'introït. Il découvre le bras droit du Crucifix, et chante de nouveau sur un ton plus élevé *Ecce lignum crucis*, puis ses Ministres chantent avec lui *in quo salus mundi pependit* [3].

195. Le Chœur ayant encore répondu *Venite adoremus*, il vient au milieu de l'autel, découvre entièrement la Croix [4], donne au Sous-Diacre le voile dont elle était couverte [5], et répète le même chant sur un ton encore plus élevé [6].

196. Le Chœur ayant répondu pour la troisième fois *Venite adoremus*, le Célébrant, sans être accompagné de ses Ministres, passant par le côté de l'évangile, porte révérencieusement la Croix sur le coussin qui a été préparé pour la recevoir, et l'y attache s'il est nécessaire; puis il se lève, fait la génuflexion vers la Croix, et retourne à la banquette [7], où il quitte le manipule [8], s'assied et ôte ses souliers [9].

197. Le Célébrant va ensuite adorer la Croix, se mettant à genoux trois fois en trois endroits différents [10] désignés à cet effet par le Maître des cérémonies [11]. La troisième fois, il se met à genoux devant le Crucifix, dont il baise les pieds seulement; après quoi il se lève, fait une génuflexion à la Croix, et revient à la banquette, où il reprend ses souliers, son manipule et sa chasuble, s'assied et se couvre [12].

198. Lorsque le Diacre et le Sous-Diacre, ayant adoré la Croix, sont revenus à la banquette et ont repris leurs sou-

[1] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [7] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 10. *Mem. rit.* — [8] S. C., 15 sept. 1736. Gardel., 3906 ou 4055, ad 4, *in Toletana.* — [9] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.* — [10] Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.*

liers et leurs manipules, le Célébrant récite avec eux les impropères [1].

199. L'Adoration finie, quand le Diacre va remettre la Croix à sa place, le Célébrant se met à genoux près de son siége [2]. La Croix étant placée sur l'autel, le Célébrant se lève, s'assied et se couvre [3].

200. Lorsqu'il est temps de partir pour aller en Procession au Reposoir, le Célébrant, au signe du Cérémoniaire, gardant sa barrette à la main, vient au bas des degrés, fait la génuflexion à la Croix, se couvre, et se rend en Procession à la chapelle du Reposoir par le chemin le plus court [4].

201. En entrant dans la chapelle, il se découvre et donne sa barrette au Diacre [5]; puis, en arrivant à l'autel, il fait la génuflexion [6] à deux genoux [7] sur le pavé, se relève, puis il se met à genoux sur le plus bas degré où il prie pendant quelques instants. Le tabernacle étant ouvert, le Célébrant met de l'encens dans les encensoirs et encense le très-saint Sacrement [8].

202. Le Célébrant monte ensuite sur le second degré, se met à genoux sur le bord du marchepied [9], et reçoit le grand voile; puis le Diacre lui met le calice entre les mains. Le Célébrant le prend [10] de la main gauche par le nœud et met la droite dessus, se lève ensuite, monte sur le marchepied, se tourne vers le peuple, et, quand il en est temps [11], il se met à la suite de la Procession, qui se rend au grand autel [12].

203. En y arrivant, le Célébrant monte sur le second degré, remet le saint Sacrement entre les mains du Diacre, l'adore un instant, descend au bas des degrés [13], met de l'encens dans un des encensoirs, et encense le saint Sacrement [14].

204. Après l'encensement, le Célébrant monte à l'autel et

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Plusieurs auteurs. — [4] Baldeschi et autres. — [5] Ibid. — [6] *Mem. rit.* — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. *Mem. rit.* — [9] Plusieurs auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., c. xxv, n. 31. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Conséq. — [14] *Rub.* Ibid.

fait la génuflexion [1]. Le Diacre ayant découvert le calice [2], le Célébrant le prend et fait tomber doucement la sainte Hostie sur la patène, que le Diacre soutient (1). Il pose ensuite la sainte Hostie sur le corporal en la faisant glisser sur la patène, et met la patène du côté de l'épître, également sur le corporal [3].

205. Le Diacre ayant alors mis du vin, et le Sous-Diacre de l'eau dans le calice, le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir, sans le bénir, et fait l'encensement de l'autel en observant tout ce qui est prescrit pour l'offertoire de la Messe solennelle [4].

206. Après cet encensement, il n'est point encensé par le Diacre, mais il descend aussitôt au bas des degrés et se lave les doigts sans rien dire, étant tourné vers le peuple, comme à la Messe devant le saint Sacrement exposé [5]. Il revient ensuite au milieu de l'autel, s'incline médiocrement, et, tenant les mains jointes et appuyées sur l'autel, dit la prière *In spiritu humilitatis;* puis il se tourne à demi vers le peuple, comme à la Messe devant le saint Sacrement exposé, dit *Orate fratres*, et se retourne sans achever le cercle. On ne lui répond rien [6].

207. Il chante ensuite, sur le ton férial, *Oremus, Præceptis*, et le *Pater* [7].

208. Le Chœur ayant répondu *Sed libera nos a malo*, le Célébrant dit à voix basse *Amen*, étend les mains, et chante, sur le ton férial des oraisons, *Libera nos, quæsumus.* Il ne fait point le signe de la croix avec la patène [8].

209. Après cette oraison, le Célébrant fait la génuflexion, met la patène sous la sainte Hostie et élève celle-ci de la seule main droite, la pose de nouveau sur la patène, et fait une nouvelle génuflexion [9].

210. Il fait ensuite la fraction de l'Hostie à l'ordinaire, mais

(1) Le Célébrant doit prendre garde de toucher la sainte Hostie. Si cependant cela arrivait, il purifierait ses doigts dans le vase destiné à cet usage.

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid.

sans rien dire, et met la parcelle dans le calice sans faire les signes de croix accoutumés ; il joint ensuite les mains, les tient appuyées sur l'autel, s'incline médiocrement, et récite à voix basse l'oraison *Perceptio Corporis tui ;* puis, ayant fait la génuflexion, il dit *Panem cœlestem... Domine, non sum dignus*, avec les cérémonies ordinaires [1].

211. Après avoir communié, le Célébrant purifie le corporal et la patène, prend le vin avec la parcelle [2] sans faire de signe de croix avec le calice [3]. Il prend ensuite l'ablution des doigts sans rien dire. Après cette ablution [4], il donne le calice à purifier au Sous-Diacre [5], et, médiocrement incliné, sans poser les mains sur l'autel, il dit *Quod ore sumpsimus* [6].

212. Lorsque le Sous-Diacre, après avoir porté le calice à la crédence, est venu fermer le Missel, le Célébrant fait une inclination à la croix, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, et se retire avec ses Ministres [7].

ARTICLE XIX

Fonctions du Célébrant le Samedi saint.

213. Le Célébrant se revêt à la sacristie de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape violettes [8]. Au signal du Cérémoniaire, après les révérences d'usage, il se couvre et se met à la suite du Clergé, ayant le Diacre à sa gauche. On se rend ainsi en Procession au lieu où doit se faire la Bénédiction du Feu nouveau [9].

214. Arrivé près de la table où doit se faire cette Bénédiction, le Célébrant [10] se découvre, donne sa barrette au Diacre [11], et récite les oraisons de la Bénédiction du Feu [12].

215. Après la cinquième oraison, il bénit l'encens, puis il

[1] *Rub.* Ibid. — [2] Ibid. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Rub.* Ibid. — [5] Tous les auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] Rub. du jour. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Rub.* Ibid.

reçoit l'aspersoir [1] des mains du Diacre, lui présentant sa main à baiser [2] et asperge les cinq Grains d'encens et le Feu nouveau trois fois [3], au milieu, à sa gauche et à sa droite [4], en disant l'antienne *Asperges me*. Il rend ensuite l'aspersoir, reçoit l'encensoir, et encense le Feu de trois coups, de la même manière qu'il l'a aspergé [5].

216. Le Célébrant attend ensuite que le Diacre se soit revêtu des ornements blancs, puis il bénit de nouveau l'encens [6]. Il se couvre ensuite, quoique tous les autres soient découverts [7], et se met à la suite de la Procession. Quand il est entré dans l'église, le Diacre allume une des branches du Cierge triangulaire, le Célébrant se découvre, et fait en même temps que lui la génuflexion lorsqu'il chante *Lumen Christi;* il fait de même au milieu de l'église et au bas des degrés de l'autel [8].

217. Le Célébrant, arrivé à l'autel, donne sa barrette au Diacre, fait la révérence convenable, monte à l'autel, le baise [9], et se retire au coin de l'épître. Quand le Diacre vient lui demander la bénédiction, il la lui donne en disant : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut digne et competenter annunties suum paschale præconium. In nomine Patris, et Filii* ✠, *et Spiritus sancti, Amen;* mais il ne lui donne pas sa main à baiser. Le Célébrant demeure au côté de l'épître, tourné vers le Diacre pendant le chant de l'*Exultet*, comme à l'évangile de la Messe solennelle [10].

218. Le chant de l'*Exultet* fini, le Célébrant se tourne vers l'autel, et, en même temps que le Diacre fait la génuflexion au bas des degrés [11], il fait une inclination de tête à la croix et se rend à la banquette, où il quitte la chape et prend le manipule et la chasuble violette [12] sans rien dire [13].

219. Le Diacre étant revêtu de l'étole violette et de la chasuble pliée, s'il s'en sert, le Célébrant se rend [14] par le plus

[1] *Rub*. Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Rub*. Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Rub*. Ibid. — [6] Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub*. Ibid. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub*. Ibid. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid , n. 4. — [13] Baldeschi. — [14] *Rub*. Ibid. *Cær. Ep*. Ibid

court chemin[1] au coin de l'épître, lit les Prophéties, et, quand il en est temps, chante les oraisons[2]. Après avoir lu chaque Prophétie, il peut aller s'asseoir, et il revient à l'autel par le plus court chemin quand il en est temps[3].

220. Après la dernière oraison, le Célébrant, ayant fait une inclination de tête à la croix[4], se rend à la banquette, où il quitte le manipule et la chasuble[5].

221. Si l'église a des Fonts baptismaux, le Célébrant reçoit la chape[6] et se rend au bas des degrés avec ses Ministres[7]. Au signal du Cérémoniaire, il se met en marche pour aller en Procession aux Fonts baptismaux, dont il fait la Bénédiction comme il est marqué dans le Missel[8]. Après la Bénédiction des Fonts, il se lave les mains[9], et l'on revient à l'autel en Procession[10]. En arrivant au bas des degrés, le Célébrant fait la révérence convenable et se rend à la banquette, où il quitte la chape. Il revient ensuite à l'autel, et se prosterne sur le coussin préparé[11].

222. S'il n'y a pas de Fonts baptismaux, le Célébrant, s'étant rendu à la banquette, comme il est dit nº 221, et ayant quitté la chasuble et le manipule, vient aussitôt se prosterner au bas des degrés pendant le chant des Litanies[12].

223. Au mot *Peccatores*, il se lève, fait la révérence à l'autel, et se rend à la sacristie à la suite de ses Ministres[13].

224. Arrivé à la sacristie, il se revêt des ornements blancs pour la Messe[14].

225. Lorsqu'il en est temps, au signe du Cérémoniaire, on se rend à l'autel avec les révérences d'usage[15].

226. On dit à l'ordinaire le psaume *Judica;* mais il n'y a point d'introït : le Célébrant, ayant été encensé, récite immédiatement le *Kyrie eleison*[16].

227. Le Célébrant, ayant lu l'épître, attend que le Sous-Diacre ait fini de la chanter, et, lorsqu'il lui a donné la béné-

[1] Tous les auteurs. — [2] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [3] Tous les auteurs. — [4] Conséq. — [5] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [6] Ibid. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [9] Tous les auteurs. — [10] *Rub.* Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] *Rub.* Ibid. — [13] Ibid. — [14] Ibid. — [15] Ibid. — [16] Ibid.

diction [1], il entonne solennellement *Alleluia*. Le Chœur ayant répondu, il chante sur un ton plus élevé *Alleluia;* puis, après que le Chœur a répondu, il le chante une troisième fois en élévant encore la voix. Il lit ensuite le verset et le trait, et va réciter l'évangile à l'ordinaire [2].

228. Il n'y a ni *Agnus Dei* ni baiser de paix; mais le Célébrant dit à l'ordinaire les trois oraisons avant la communion [3].

229. Au lieu de l'antienne de la communion, le Célébrant commence au coin de l'épître les Vêpres du jour, qu'il récite avec ses Ministres. L'antienne étant répétée, le Célébrant entonne l'antienne *Vespere autem sabbati* [4], qu'il continue avec ses Ministres, et récite avec eux le cantique *Magnificat*. Lorsqu'on l'entonne au chœur, il fait le signe de la croix [5], vient au milieu de l'autel pour la bénédiction de l'encens, encense l'autel à l'ordinaire, et est encensé par le Diacre [6].

230. Le Chœur ayant répété l'antienne *Vespere autem sabbati*, le Célébrant vient au milieu de l'autel, le baise, dit *Dominus vobiscum*, et la Messe se termine comme à l'ordinaire [7].

[1] Baldeschi et autres. — [2] *Rub.* Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Rub.* Ibid. — [7] Ibid.

DIXIÈME PARTIE

DES FONCTIONS PONTIFICALES

PREMIÈRE SECTION

DE LA MESSE BASSE CÉLÉBRÉE PAR L'ÉVÊQUE

CHAPITRE PREMIER

Des objets à préparer, et des Ministres nécessaires pour a Messe basse de l'Évêque.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. Lorsque l'Évêque doit célébrer la Messe, il convient que le Pontife prenne les ornements sacrés à l'autel, et non point à la sacristie [1].

2. Il doit y avoir devant le milieu de l'autel, à une distance convenable, un prie-Dieu, afin que le Prélat puisse y faire sa préparation et son action de grâces; on placera dessus le livre appelé Canon après l'avoir ouvert à l'endroit où se trouvent les prières de la préparation [2].

3. On prépare les ornements sur le milieu de l'autel [3]. Ces ornements sont la chasuble et l'étole de la couleur du jour, la

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 1. — [2] Baldeschi. — [3] Tous les auteurs.

croix pectorale, la ceinture, l'aube et l'amict[1]. On met le manipule à part, soit sur l'autel, soit sur la crédence. Si le Pontife doit dire la Messe de *Requiem*, on dispose le manipule avec les autres ornements[2].

4. La crédence (*mensula*) doit être couverte d'une nappe[3]. On y met le calice tout préparé pour la Messe, le manipule, s'il n'a pas été porté sur l'autel, les burettes, l'aiguière et le bassin avec une serviette sur un plateau[4].

5. L'autel sera orné d'une manière convenable; les jours de fêtes solennelles, il convient d'y allumer quatre cierges; deux suffisent les autres jours[5] (1). Le Missel se place, comme de coutume, au côté de l'épître[6].

6. Si l'Évêque voulait célébrer à un autel où le très-saint Sacrement est exposé, on préparerait ses ornements à la sacristie[7] ou sur une crédence placée hors la vue du saint Sacrement[8].

7. On prépare en outre deux flambeaux pour l'élévation. S'il n'y a pas de Clercs pour les tenir, on les met sur deux grands chandeliers au bas des degrés de chaque côté de l'autel. Ils demeurent allumés jusqu'après la communion[9].

ARTICLE II

Des personnes qui doivent servir la Messe basse de l'Évêque, et de leurs fonctions.

8. Il est très-convenable que l'Évêque soit accompagné de deux ou trois Chapelains en surplis; l'un d'eux, au moins[10], doit être dans les ordres sacrés[11]; mais aucun ne doit porter l'étole[12]. Ils assistent à ses côtés pour couvrir et découvrir le

(1) A Rome, il n'y a jamais moins de quatre cierges allumés à la Messe des Évêques.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [2] Conséq. — [3] Tous les auteurs. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [5] Ibid., n. 4. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 2. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 2 et 5. — [8] Cér. des Év. expl. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 7. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5 et 6. — [11] Baldeschi. — [12] S. C., 12 mars 1836. Gardel., 4629 ou 4778, ad 1 et 2, *in Valentina*.

calice [1]. Ils doivent avoir soin de remplir toutes leurs fonctions avec aisance, gravité et modestie, sans affectation ni précipitation. Ils doivent surtout faire avec ensemble toutes les actions qui leur sont communes entre eux ou avec le Prélat [2].

9. Lorsque l'Évêque dit la Messe basse avec solennité, il a deux Familiers (1) qui se tiennent à la crédence, deux Chapelains à ses côtés, et un Clerc qui se tient au pied de l'autel. Quelquefois il n'y a qu'un Chapelain et deux Clercs [3]. Le Chapelain qui présente quelque chose au Pontife baise d'abord l'objet, puis la main du Prélat; et, quand il reçoit quelque chose de l'Évêque, il baise d'abord sa main, puis l'objet qu'il a reçu [4]. On omet ces baisers à la Messe des morts [5].

10. L'Évêque se lave quatre fois les mains : 1° aussitôt après les prières de la préparation, lorsqu'il a quitté la mozette ou le mantelet [6]; 2° au *Lavabo;* 3° après l'ablution [7]; 4° lorsqu'il a quitté les ornements avant de prendre la mozette ou le mantelet [8] (2).

11. S'il n'y a ni Clercs ni Familiers pour donner à laver, c'est l'office du second Chapelain. Le premier présente la serviette sur un plateau. Ils ne se mettent point à genoux [9].

12. Toutes les fois que l'évêque fait la génuflexion, ils la font avec lui, observant ce qui leur sera prescrit ch. III [10].

13. A la Messe de l'Évêque, on ne porte l'évangile à baiser à aucun Prélat ni à aucun Prince. Si cependant un Cardinal ou un grand Prince assistait à cette Messe, on leur porterait le

(1) On parlera de ces Ministres sect. II, c. I, art. 3, n. 10.

(2) Le Cérémonial prescrit seulement deux moments pour le lavement des mains, savoir : au *Lavabo* et après l'ablution; mais l'usage général est qu'il se lave aussi les mains, étant couvert de la barrette, avant et après la Messe, comme il est indiqué ici. (Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.)

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Ibid., c. XIX, n. 6. — [5] Ibid., l. II, c. XI, n. 5. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 10. — [8] Baldeschi. Cér. des Év. expl. — [9] Ibid. — [10] Ibid.

livre des évangiles à baiser; mais ce livre ne serait pas celui dont le Prélat se sert à la Messe [1].

14. On salue l'Évêque diocésain de la même manière que la croix de l'autel ; tous ceux qui font la génuflexion à la Croix la font aussi devant le Pontife, comme il a été dit p. 239 [2]. On salue les autres Évêques par une inclination profonde [3].

CHAPITRE II

Des cérémonies particulières à la Messe basse d'un Évêque.

1. Le Pontife se rend à l'église accompagné de son premier Chapelain, et après avoir fait les révérences convenables, il vient se mettre à genoux sur le prie-Dieu qui a été préparé pour lui devant l'autel où il doit célébrer la Messe [4].

2. L'Évêque récite alors sur le Canon les prières de la préparation. Il vient ensuite au bas des degrés, quitte la mozette ou le mantelet, se couvre et se lave les mains. Il reçoit ensuite tous les ornements [5], à l'exception du manipule. Avant l'étole, il reçoit la croix pectorale, qu'il baise auparavant. L'étole ne se croise point [6]. Après avoir reçu la chasuble, le Pontife récite la prière marquée pour le manipule [7]. Aux Messes de *Requiem*, le Prélat reçoit le manipule avant la croix pectorale [8].

3. Le Pontife, étant revêtu de tous les ornements, commence la Messe comme à l'ordinaire. Après *Indulgentiam*, il reçoit le manipule [9] sans réciter aucune prière [10].

4. Après *Gloria in excelsis*, le Pontife ne dit pas *Dominus vobiscum*, mais *Pax vobis*. Aux Messes où l'on ne dit pas *Gloria in excelsis*, il dit *Dominus vobiscum* [11].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9.— [2] Ibid., c. XVIII, n. 3 et 4.— [3] Baldeschi.— [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I. n. 4. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 9. — [8] *Rub. Miss.* Ibid. — [9] Ibid. — [10] *Cær. Ep* Ibid. — [11] *Rub.* Ibid.

5. Le Prélat, ayant lu l'offertoire, reçoit la patène comme aux Messes solennelles, bénit l'eau quand le Chapelain lui présente la burette et continue, les mains jointes, la prière *Deus qui humanæ substantiæ*. Il reçoit ensuite le calice, puis dit comme à l'ordinaire *Offerimus tibi*, *Domine* [1]. Le Chapelain ne récite point cette prière avec le Pontife. Après l'oblation, l'Évêque laisse au Chapelain le soin de couvrir le calice de la pale, mettant, comme aux Messes solennelles, la main gauche sur le pied du calice. Il fait de même chaque fois qu'il faut couvrir ou découvrir le calice [2].

6. Au *Lavabo*, l'Évêque se lave les mains comme au commencement de la Messe [3].

7. Si l'Évêque doit donner la communion, et si l'on doit tirer le ciboire du tabernacle, le Chapelain ayant ouvert le tabernacle, le Pontife fait la génuflexion, prend le ciboire et donne la communion comme à l'ordinaire [4], présentant à chacun des communiants sa main à baiser avant de lui donner la sainte Hostie [5]. Après la communion, il remet le ciboire dans le tabernacle, fait la génuflexion, et le Chapelain ferme la porte du tabernacle [6]. L'Évêque peut aussi faire prendre le ciboire par le Chapelain; mais alors il devra se mettre à genoux sur le marchepied comme à la Messe solennelle [7].

8. Avant de lire l'antienne de la communion, le Pontife se lave les mains comme au *Lavabo*, sans rien dire [8].

9. Après *Placeat*, le Prélat donne la bénédiction en disant *Sit nomen Domini benedictum*, *Adjutorium nostrum*, puis fait trois signes de croix sur le peuple. En disant *Pater*, il bénit du côté de l'épître; en disant *Filius*, il bénit au milieu, et, en disant *et Spiritus sanctus*, il bénit du côté de l'évangile [9]. L'Évêque dit ensuite le dernier évangile comme à l'ordinaire [10].

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 10. — [4] Usage de Rome. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIX, n. 5. S. C., 18 sept. 1666. Gardel., 2230 ou 2381, ad 10, *in Orestan. Cortonen.* — [6] Usage de Rome. — [7] Cér. des Év. expl. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Ibid., n. 11 et c. XXV, n. 5. — [10] Conséq.

10. Après la Messe, le Pontife descend au bas des degrés; puis on lui ôte tous les ornements. Il reçoit ensuite sa barrette et se lave les mains comme au commencement de la Messe. Ayant reçu la mozette ou le mantelet, il revient à son prie-Dieu, où il récite les prières de l'action de grâces. Les prières terminées, il fait les révérences convenables et se retire avec son Chapelain [1].

11. Nota. A Rome, lorsque le Pape, les Cardinaux et les Évêques célèbrent la Messe basse aux grandes solennités, ils font usage de la mitre chaque fois qu'ils se lavent les mains, lorsqu'ils donnent la bénédiction, quand ils viennent à l'autel commencer la Messe, s'ils se sont habillés à la sacristie, et lorsqu'ils y retournent, s'ils ne quittent pas les ornements à l'autel. Cet usage, introduit chez nous, donnerait de la solennité aux Messes basses que dit l'Évêque dans de grandes occasions [2] (1).

CHAPITRE III

Des fonctions particulières à chacun des Ministres de l'Évêque.

ARTICLE PREMIER

Office des Clercs Servants.

1. Un ou deux Clercs se tiennent au pied de l'autel pour remplir les fonctions de Servants de Messe [3].

2. Lorsque le Prélat vient à l'autel avant la Messe, ils se rendent à la crédence : l'un prend l'aiguière et le bassin, l'autre le plateau sur lequel est la serviette, et viennent se mettre à

(1) S'il n'est pas question de la crosse, c'est vraisemblablement parce qu'à Rome on ne se sert point de cet insigne.

[1] Baldeschi. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Ibid.

genoux près du Pontife, du côté de l'épître; l'un verse l'eau sur les mains de l'Évêque, et l'autre présente la serviette au Chapelain [1].

3. Le Prélat s'étant essuyé les mains, ils reportent à la crédence l'aiguière, le bassin, la serviette et la barrette de l'Évêque, et viennent se mettre à genoux de chaque côté de l'autel, laissant un espace assez grand pour que les Chapelains puissent se placer aux côtés du Pontife [2].

4. Ils répondent avec les Chapelains aux prières du commencement de la Messe, et observent ce qui est prescrit pour servir la Messe basse. Lorsqu'il faut transporter le livre d'un côté de l'autel à l'autre, l'un porte le livre, l'autre le bougeoir. Pour le *Lavabo*, ils se présentent au coin de l'épître, et observent ce qui est dit nº 2 [3]. Au commencement de la préface, ils vont préparer deux grands cierges, et, après les avoir allumés, ils reviennent à l'autel au *Sanctus* [4]. Ils les tiennent jusqu'après la communion [5], ou seulement jusqu'après l'élévation, s'ils sont nécessaires à l'autel [6] (1). Après la dernière ablution, ils donnent à laver comme à l'offertoire, ce qu'ils font encore lorsque le Pontife a quitté les ornements [7].

ARTICLE II

Office du second Chapelain.

5. Pendant que l'Évêque fait sa préparation sur un prie-Dieu, près de l'autel, le second Chapelain se tient à sa gauche et tourne au besoin les feuillets du Canon [8].

6. L'Évêque ayant fini sa préparation, le second Chapelain l'accompagne à l'autel, lui aide, conjointement avec le premier, à quitter la mozette ou le mantelet, qu'il remet au Clerc ou au Familier, et attend que le Prélat se soit lavé les mains [9].

(1) S'il n'y avait personne pour les tenir. V. chap. I, n. 7.

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [5] Conséq. — [6] De Conny. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 10. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] Ibid.

S'il n'y a pas de Clerc pour donner à laver, c'est lui qui doit remplir cet office. Il se rend alors à la crédence pendant que le premier Chapelain aide au Pontife à quitter la mozette ou le mantelet; il y prend l'aiguière avec la serviette : arrivé près de l'autel, le premier Chapelain prend la serviette et le second donne à laver. Le Prélat s'étant essuyé les mains, le premier Chapelain remet la serviette au second Clerc et celui-ci reporte le tout à la crédence[1].

7. Le second Chapelain monte ensuite à l'autel du côté de l'évangile, et, conjointement avec le premier, il prend tous les ornements l'un après l'autre pour en revêtir le Prélat[2].

8. L'Évêque étant revêtu de tous ses ornements, le second Chapelain lui ôte la calotte, à moins que le Prélat n'ait le privilége de la porter jusqu'à la préface[3]; il la dépose en lieu convenable, mais jamais sur l'autel. Il prend le manipule du Pontife[4] et se met à genoux sur le pavé à sa gauche[5], un peu derrière lui[6], et répond aux prières du commencement de la Messe[7]. Au mot *Indulgentiam*[8], il se lève, baise le manipule sur le côté[9], le présente à l'Évêque, qui le baise sur la croix, puis le lui met au bras[10] en lui baisant en même temps la main, le lui attache, et se remet à genoux[11].

9. Le Prélat ayant dit *Dominus vobiscum*, le second Chapelain se lève et monte avec lui, élevant la partie antérieure de son aube et de sa soutane[12].

10. Lorsque le Pontife va au côté de l'épître pour lire l'introït, le second Chapelain l'accompagne et se tient toujours à sa gauche, un peu derrière lui. Il revient ensuite avec lui au milieu de l'autel pendant le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis*, et, quand le Prélat retourne au côté de l'épître, il se place comme pendant l'introït[13].

11. Le second Chapelain passe au côté de l'évangile, lorsque

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 6. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [8] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 6. — [9] Baldeschi et autres. — [10] *Rub.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] Baldeschi. — [13] Ibid.

l'Évêque va au milieu de l'autel pour dire *Munda cor meum*, et [1], s'il n'y a pas de Clerc pour porter le livre [2], il passe au côté de l'épître, prend le Missel et le transporte au côté de l'évangile. Il descend ensuite au bas des degrés du côté de l'évangile, au-dessous et à la gauche du premier Chapelain [3].

12. Le second Chapelain ayant fait l'inclination au saint nom de Jésus, qui se trouve ordinairement au commencement de l'évangile, se rend à la crédence, y prend les burettes avec le plateau, qu'il pose sur l'autel au coin de l'épître, retourne à la crédence, découvre le calice, met la bourse dessus, et le porte à l'autel, du côté de l'épître. Il tire ensuite le corporal, l'étend sur le milieu de l'autel, et met la bourse contre le gradin du côté de l'évangile [4].

13. Le Pontife ayant lu l'offertoire, le [5] second [6] Chapelain, toujours au coin de l'épître, découvre le calice [7], met la pale contre le gradin, prend des deux mains la patène, mettant le pouce et l'index de la main droite du côté où se trouve la tête du crucifix empreint sur l'hostie, et la présente à l'Évêque avec les baisers ordinaires; puis il essuie le calice, et, retenant de la main gauche le purificatoire étendu en long, de manière à recueillir les gouttes qui pourraient tomber, il tient le calice un peu incliné, prend la burette du vin, en verse à l'ordinaire, dépose la burette sur le plateau, prend celle de l'eau et la présente au Prélat en disant *Benedicite, Pater reverendissime*, verse l'eau et essuie avec le purificatoire, qu'il tient plié par le milieu entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite, les gouttes qui auraient pu rester adhérentes à l'intérieur de la coupe, veillant toutefois à ce que le purificatoire ne touche pas le vin. Il prend alors de la droite le calice au-dessous du nœud, et de la gauche par le pied, et le présente au Prélat avec les baisers ordinaires [8].

14. Après l'oblation, il couvre le calice de la pale, met le

[1] Ibid. — [2] Cér. des Év. expl. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid. — [5] S. C., 18 sept. 1666. Gardel. 2230 ou 2381; ad 3, *in Orestan. Cortonen.* — [6] Baldeschi. — [7] V. 5. — [8] Baldeschi.

purificatoire sur la partie de la patène qui se trouve en dehors du corporal [1], reporte les burettes à la crédence [2], et, s'il n'y a personne pour cet office, il prend l'aiguière, et vient se placer sur le premier degré, où, se tenant debout, il donne à laver au Pontife; mais, s'il y a un Clerc ou un Familier, celui-ci donne à laver, et il présente seulement la serviette, puis il retourne à la droite du Prélat, où il se tient les mains jointes jusqu'à *Orate fratres*. Lorsqu'il a répondu *Suscipiat*, il prend le Canon, l'ouvre à la préface du jour, passe derrière le Pontife, fait la génuflexion, va mettre le Canon à la place du Missel, qu'il va déposer à la crédence, ayant soin de faire la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel. Il revient alors à sa place, ôte la calotte au Prélat, s'il l'a encore sur la tête, et la garde, ou bien la dépose en lieu convenable [3].

15. Il revient ensuite à la droite du Pontife, se retirant un peu en arrière pendant le *Memento*, et demeure à sa droite jusqu'au moment où il prend l'hostie pour la consacrer. Il se met alors à genoux derrière lui, un peu à sa droite, et soutient de la main gauche la partie postérieure de la chasuble, tenant la droite appuyée sur la poitrine. Après que le Prélat a posé la sainte Hostie sur le corporal, il se lève en même temps que lui, découvre le calice, se met de nouveau à genoux, et soutient la chasuble comme pour l'élévation de la sainte Hostie. Après l'élévation du calice et avant qu'il ne soit posé sur l'autel, le second Chapelain se lève, couvre le calice, et fait la génuflexion avec l'Évêque, soutenant de la main droite le coude du Prélat, ce qu'il observe chaque fois qu'il fait la génuflexion avec lui. Au *Memento* des morts, il se retire un peu en arrière [4].

16. L'Évêque ayant dit *benedicis et præstas nobis*, il découvre le calice et fait la génuflexion avec le Prélat. Après ces mots : *omnis honor et gloria*, il recouvre le calice. A *dimitte nobis*, il essuie la patène avec le purificatoire, et la soutient des deux mains près du corporal, la partie concave tournée vers le

[1] Ibid. — [2] Supp. — [3] Baldeschi. — [4] Baldeschi.

Pontife. Lorsque celui-ci met la main pour la prendre, il baise la patène et la main de l'Évêque[1].

17. Il fait le signe de la croix en même temps que le Prélat le fait avec la patène, puis il découvre le calice et fait la génuflexion. Lorsque le Pontife y a mis la parcelle de la sainte Hostie, il le recouvre, et fait de nouveau la génuflexion. Il s'incline à *Domine non sum dignus*[2].

18. Lorsque l'Évêque commence à séparer les mains, après la communion sous l'espèce du pain, il découvre le calice et fait la génuflexion avec lui. Si l'Évêque doit donner la communion, on observe ce qui est marqué ch. II, n° 7, p. 774; et, si le Chapelain doit prendre le ciboire, il reçoit une étole de la couleur du jour, se rend à la crédence, où il prend les burettes avec le plateau, le met sur l'autel au côté de l'épître, monte sur le marchepied, verse la purification et l'ablution, après laquelle il met, s'il en a le temps, le purificatoire sur les doigs de l'Évêque. Si le Prélat a porté la calotte au commencement de la Messe, il la lui remet alors sur la tête, reporte les burettes à la crédence, et, s'il n'y a personne pour le faire, il prend l'aiguière et donne à laver comme il est dit n° 2. Il prend ensuite le voile du calice, le porte au côté de l'évangile, purifie le calice, le recouvre du purificatoire, de la patène, de la pale, du voile, de la bourse avec le corporal dedans, et le reporte à la crédence[3].

19. Il vient alors se placer à la gauche de l'Évêque. Les oraisons finies, il l'accompagne au milieu de l'autel. Après *Placeat*, il retire du milieu de l'autel le Canon et le porte au côté de l'évangile, sur l'autel; puis il se met à genoux sur le bord du marchepied pour recevoir la bénédiction, après laquelle il se lève aussitôt, prend le Canon, l'ouvre à l'endroit où se trouve l'évangile de saint Jean, se place en dehors de l'autel, sur le premier degré, et soutient le Canon où le Prélat lit l'évangile. A ces mots : *Et Verbum*, il ne fait point la génuflexion[4].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid.

20. Si l'on doit dire un évangile propre[1], et s'il n'y a point de Clerc pour porter le livre[2], le second Chapelain descend au côté de l'épître après la dernière oraison, et, lorsque le Prélat, accompagné du premier Chapelain, se rend au milieu de l'autel, il prend le Missel et le transporte au côté de l'évangile. Il se met ensuite à genoux pour recevoir la bénédiction, et descend au bas des degrés du côté de l'évangile, au-dessous et à la gauche du premier Chapelain[3].

21. L'évangile fini, il monte à l'autel, pose le Canon sur l'autel, du côté de l'évangile, descend avec le Prélat, fait la génuflexion pendant que le Pontife fait la révérence convenable, lui ôte le manipule, puis successivement les autres ornements, et les dépose sur l'autel. Lorsqu'il a déposé l'amict, il descend au bas des degrés, donne à laver à l'Évêque, s'il n'y a personne pour le faire, après quoi il prend le Canon et le bougeoir, donne le bougeoir au premier Chapelain, pose sur le prie-Dieu du Pontife le Canon ouvert à l'endroit où se trouvent les prières de l'action de grâces, et l'assiste comme pour la préparation[4].

22. Le Prélat ayant fini son action de grâces, le second Chapelain l'accompagne à la sacristie[5].

ARTICLE III

Office du premier Chapelain.

23. L'office du premier Chapelain est de se tenir près du livre en portant le bougeoir, et d'indiquer au Prélat tout ce qu'il doit dire[6].

24. Il devra, par conséquent, disposer avec soin les signets du Missel et marquer dans le livre du Canon les prières de la préparation, les oraisons marquées pour les ornements, la prière *Aufer a nobis*, la préface et le canon. Il met ensuite le Missel sur l'autel, et sur le prie-Dieu le Canon avec le bougeoir[7]

[1] Ibid. — [2] Cér. des Év. expl. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid.

25. Tout étant prêt pour la Messe, il va avertir le Prélat, lui présente l'eau bénite à l'entrée de l'église, l'accompagne en marchant à sa droite et un peu derrière lui, et se rend avec le Pontife à l'autel où est le très-saint Sacrement, où il fait la génuflexion et une courte prière, puis à l'autel où il doit célébrer. Y étant arrivé, il fait la génuflexion pendant que l'Évêque fait la révérence convenable, prend le bougeoir et l'assiste à sa droite tandis qu'il récite les prières de la préparation et les oraisons qu'il doit dire en prenant les ornements. Il pose ensuite le Canon sur la crédence ou sur l'autel, met le bougeoir sur l'autel, près du Missel, et, lorsque le Prélat s'est levé et couvert de la barrette, il lui ôte la mozette ou le mantelet, lui présente la serviette après qu'il s'est lavé les mains, et lui aide, conjointement avec le second Chapelain, à se revêtir des ornements [1].

26. L'Évêque étant revêtu de tous ses ornements, le premier Chapelain se met à genoux sur le pavé, à sa droite, un peu derrière lui, et répond aux prières du commencement de la Messe [2].

27. Le Prélat ayant dit *Dominus vobiscum*, le premier Chapelain se lève et monte avec lui, élevant la partie antérieure de son aube et de sa soutane. Il prend ensuite le bougeoir pendant que le Pontife lit sur le Canon la prière *Oramus te, Domine*. Il se retire alors au côté de l'épître, sur le premier degré, et indique au Prélat l'introït de la Messe. Après l'introït, il l'accompagne au milieu de l'autel, et l'assiste avec le bougeoir pendant le *Gloria*, que le Pontife lit sur le Canon; il revient au côté de l'épître pour les oraisons [3].

Nota. S'il n'y avait pas *Gloria in excelsis*, le premier Chapelain, après l'introït, n'accompagnerait pas l'Évêque au milieu de l'autel [4].

28. Le premier Chapelain montre au Prélat les oraisons, et tourne, quand il en est besoin, les feuillets du Missel ; il l'assiste de la même manière jusqu'à *Munda cor meum* [5].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

29. Le premier Chapelain accompagne ensuite l'Évêque au milieu de l'autel, où le Prélat lit sur le Canon la prière *Munda cor meum*, puis il se rend au côté de l'évangile, faisant la génuflexion en passant au milieu. Il assiste à l'évangile sur le premier degré, à la gauche du Pontife[1].

30. L'évangile fini, il pose le bougeoir sur l'autel, prend le Missel, le présente à l'Évêque à baiser en lui indiquant le commencement du texte, remet le Missel sur le pupitre, l'approche du corporal, et assiste avec le bougeoir à tout ce que le Pontife lit, soit sur le Missel, soit sur le Canon[2].

31. S'il n'y a point de Clerc ni de Familier, le second Chapelain doit donner à laver. Le premier Chapelain, après *Veni Sanctificator*, pose le bougeoir sur l'autel, et, faisant la génuflexion au milieu, passe au côté de l'épître pour présenter la serviette; il revient ensuite à sa place, et reprend le bougeoir. Au moment du *Memento*, il se retire un peu en arrière[3].

32. Lorsque le Prélat prend l'hostie pour la consacrer, le premier Chapelain pose le bougeoir sur l'autel, se met à genoux derrière lui, un peu à gauche, et soutient de la main droite la partie postérieure de la chasuble, tenant la gauche appuyée sur la poitrine, ce qu'il fait encore pour l'élévation du calice. Après l'élévation du calice, et avant qu'il ne soit posé sur l'autel, le premier Chapelain se lève en même temps que le second, fait la génuflexion avec l'Évêque, soutenant de la main droite le coude du Prélat, et reprend ensuite le bougeoir. Au moment du *Memento* des morts, il se retire un peu en arrière[4].

Nota. Toutes les fois que le Pontife fait la génuflexion, le premier Chapelain pose le bougeoir sur l'autel, met la main gauche sur la poitrine, et, de la droite, soutient le coude de l'Évêque. Il reprend ensuite le bougeoir[5].

33. Si un Prélat, un Cardinal ou un Prince assiste à la Messe de l'Évêque, le premier Chapelain, après l'*Agnus Dei*,

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

pose le bougeoir sur l'autel, prend l'instrument de paix couvert de son voile, se met à genoux à la droite de l'Évêque et le lui présente à baiser. Le Pontife ayant dit *Pax tecum*, il répond *Et cum spiritu tuo*, puis il porte l'instrument de paix à baiser aux Dignitaires présents, disant à chacun *Pax tecum* et ayant soin de ne pas s'incliner vers eux auparavant, mais seulement après [1] (1).

34. L'Évêque ayant pris le précieux Sang (2), le premier Chapelain ôte le Canon de dessus le pupitre et le remet devant le milieu de l'autel. Lorsque le Prélat prend l'ablution, il porte au côté de l'épître le pupitre et le bougeoir [2], va prendre le Missel et le replace sur le pupitre [3] (3). S'il n'y a pas de Clerc ni de Familier pour donner à laver, il va présenter la serviette ; il assiste ensuite aux dernières oraisons, tenant le bougeoir, et tournant, quand il est nécessaire, les feuillets du Missel [4].

35. Après la dernière oraison, il ferme le Missel, accompagne au milieu de l'autel le Pontife, qui lit sur le Canon *Placeat* et *Sit nomen*. Au moment où le Prélat dit *Benedicat vos*, il se met à genoux sur le bord du marchepied, du côté de l'épître, gardant le bougeoir à la main [5].

36. La bénédiction donnée, il passe au côté de l'évangile, et assiste au dernier évangile, comme il a fait pour le premier. L'évangile fini, il pose le bougeoir sur l'autel, accompagne le Prélat au milieu de l'autel, se met à sa droite, descend avec lui

(1) A la Messe célébrée par le Pape le jour de la Fête-Dieu, 7 juin 1855, avant la Procession, en présence des Cardinaux et des Évêques, l'instrument de paix fut baisé par le Pape et porté par un des Chapelains aux premiers des Cardinaux-Évêques, Prêtres et Diacres, qui, après l'avoir baisé, donnèrent ensuite aux Cardinaux de leur ordre le baiser de paix, comme à la Messe solennelle.

(2) Si l'Évêque donne la communion, il semble que le premier Chapelain pourrait observer ce qui est prescrit pour le Sous-Diacre à la grand'-Messe. (V. chap. II, n. 7.)

(3) Les auteurs ne parlent pas du moment où l'on va chercher le Missel. Il faut nécessairement suppléer quelque chose à cet égard.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [2] Baldeschi. — [3] Suppl. — [4] Baldeschi. — [5] Baldeschi.

au bas des degrés, et lui ôte les ornements, conjointement avec le second Chapelain [1].

37. Lorsqu'il a déposé l'amict, on donne à laver au Prélat ; il lui présente la serviette, puis le revêt du mantelet [2].

38. Le premier Chapelain reprend ensuite le bougeoir et assiste le Pontife à sa droite pendant qu'il récite les prières de l'action de grâces; puis il pose le bougeoir sur la crédence et l'accompagne à la sacristie [3].

DEUXIÈME SECTION

RÈGLES GÉNÉRALES CONCERNANT LES FONCTIONS PONTIFICALES.

CHAPITRE PREMIER

Des personnes auxquelles l'Évêque diocésain cède son trône.

1. L'Évêque diocésain ne cède jamais son trône à un Évêque étranger non Cardinal. S'il prie un autre Évêque de célébrer la Messe solennelle, celui-ci doit le faire au fauteuil [4].

2. L'Évêque diocésain cède son trône à un Cardinal, fût-il lui-même Cardinal, et lui cède tous les honneurs épiscopaux. Il se place alors au-dessous de lui. S'il y avait plusieurs Cardinaux, il occuperait le dernier rang. Il peut donner lui-même la bénédiction à la fin de la Messe [5].

3. Le Métropolitain, en l'absence d'un Cardinal, occupe un trône placé vis-à-vis de celui de l'Évêque du lieu [6].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] S. C., 20 août 1673. Gardel., 3837. *in Asculana*. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIII, n. 9. — [6] Ibid.

4. Les Évêques étrangers se placent aux premières places du chœur, avant tous les Chanoines [1].

5. Les Abbés mitrés du diocèse seront placés honorablement, au gré de l'Évêque, ou dans un lieu séparé, de sorte qu'ils ne soient ni au-dessus des Chanoines, ni parmi eux [2].

6. Les Nonces apostoliques, qui ont dans le lieu le titre de Légat *à latere*, seront sur un trône, comme le Métropolitain, et recevront les honneurs avant l'Évêque. Les autres seront placés immédiatement au-dessous de l'Évêque [3].

7. Un Visiteur apostolique Évêque se placera immédiatement au-dessous de l'Évêque et après un Nonce [4].

CHAPITRE II

Des jours où l'Évêque doit officier solennellement dans sa cathédrale ou assister paré aux Offices.

1. L'Évêque pourra officier solennellement dans sa cathédrale, à moins d'un empêchement légitime, aux fêtes de Noël, de l'Épiphanie, le Jeudi saint, le Dimanche de Pâques, le jour de l'Ascension, le Dimanche de la Pentecôte, aux fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption de la sainte Vierge, des saints Apôtres Pierre et Paul, de la Toussaint, du Titulaire et du Patron, et le jour anniversaire de la Dédicace de l'église cathédrale. Il pourra le faire encore aux autres fêtes de l'année, lorsqu'il le désirera [5].

2. L'Évêque pourra assister avec la chape à la Messe solennelle aux fêtes suivantes, savoir : à la Messe de minuit, aux fêtes de saint Étienne, de saint Jean l'Évangéliste, de la Circoncision, le Lundi et le Mardi de Pâques, le Dimanche de Quasimodo, le Dimanche de la sainte Trinité, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, de la Nativité de la sainte Vierge, à quel-

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid., n. 10. — [4] Ibid., n. 11. — [5] *Cær. Ep*, l. II, c. XXIV, n. 2.

ques fêtes particulières de l'église cathédrale ou à des Messes célébrées pour motif grave et cause publique, et lorsqu'il le jugera à propos [1].

3. En général [2], aux autres fêtes, l'Évêque, s'il est présent, sera toujours revêtu de la cape [3].

4. Si la Messe solennelle est célébrée par un Évêque étranger en présence de l'Évêque diocésain, si le Pontife Célébrant n'est pas un de ses suffragants ou son inférieur, il convient que l'Évêque diocésain s'abstienne d'y assister revêtu de la chape [4].

5. Lorsque l'Évêque doit célébrer la Messe solennelle, les premières Vêpres ont beaucoup plus de solennité que s'il ne devait pas célébrer la Messe [5].

6. Il est d'usage de le faire plus particulièrement les veilles de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte, des Apôtres saint Pierre et saint Paul, de l'Assomption, de la Toussaint, de la Dédicace, du Titulaire de l'église et du Patron de la ville [6].

7. L'Évêque pourra officier avec la même solennité aux secondes Vêpres, au moins aux fêtes de Noël, de Pâques, du Titulaire et du Patron [7].

CHAPITRE III

Des insignes de l'Évêque.

1. Les insignes de l'Évêque sont le livre, le bougeoir, la crosse, la mitre et le grémial [8]. La croix est un insigne spécial aux Archevêques et à quelques Évêques [9].

[1] Ibid., n. 4. — [2] S. C., 22 août 1744. Gardel., 4014 ou 4165, ad 1, *in Melphelen.* — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid., l. II, c. IX, n. 5. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 2. — [6] Ibid. — [7] Ibid., n. 3. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 1. — [9] Ibid., c. XV, n. 2.

ARTICLE PREMIER

Du Grémial.

2. Le Grémial est un voile de la couleur des ornements que l'on met sur les genoux de l'Évêque lorsqu'il est assis et revêtu de la chasuble [1].

ARTICLE II

Du livre et du bougeoir.

3. Toutes les fois que l'Évêque lit à son trône quelque partie de l'Office, soit qu'il célèbre lui-même, soit qu'il y assiste en chape ou simplement en cape, le livre est soutenu devant lui par un Clerc en surplis, qui le porte au-dessus de sa tête. Un autre Clerc porte un bougeoir avec une bougie allumée, même pendant le jour [2].

4. En présence d'un Cardinal ou d'un Prélat d'une dignité supérieure, comme du Métropolitain ou d'un Nonce qui, dans le lieu, a les pouvoirs de Légat *à latere*, l'Évêque ne fait point porter le livre devant lui [3].

5. On expliquera, section III, les règles particulières à observer lorsque l'Évêque célèbre lui-même les Fonctions solennelles.

ARTICLE III

De la mitre.

6. Il y a trois espèces de mitres : la première, appelée précieuse (*pretiosa*), est garnie d'or et d'argent avec des pierres précieuses; la deuxième, appelée *auriphrygiata*, est garnie d'or. Il n'y a pas à cette mitre de pierres précieuses, ou il y en a peu. Elle peut être en soie blanche brochée ou brodée

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid., c. xx, n. 1 — [3] Ibid., n 3.

d'or, ou en drap d'or simple sans broderies et sans pierres précieuses; la troisième, appelée mitre simple (*simplex*), est en étoffe blanche, sans or, soit en soie, soit en laine, avec des franges rouges [1].

7. L'Évêque se sert de la mitre précieuse dans les grandes solennités, et généralement toutes les fois qu'à l'Office on dit *Te Deum* [2], ainsi que les Dimanches *Gaudete* et *Lætare* [3]. Il pourra cependant alors se servir aussi de la seconde mitre, s'il le trouve plus commode, et s'il craint d'être trop fatigué en portant la mitre précieuse pendant tout le temps que dure la cérémonie. De là l'usage adopté par les Évêques de se servir de la mitre précieuse au commencement et à la fin des Vêpres et des Messes solennelles, en allant à l'église et en revenant au *secretarium*, quand ils prennent et déposent les ornements, lorsqu'ils se lavent les mains et donnent la bénédiction solennelle; ils prennent la seconde mitre au lieu de la mitre précieuse pendant le reste de l'Office pontifical [4].

8. L'Évêque prend la seconde mitre pendant tout l'Avent, sauf le Dimanche *Gaudete;* depuis la Septuagésime jusqu'au Mercredi saint inclusivement, excepté le Dimanche *Lætare;* dans les Vigiles où l'on jeûne; les jours de Quatre-Temps, des Rogations; aux Litanies et Processions de pénitence; le jour de la fête des SS. Innocents, si elle n'arrive pas un dimanche, aux Bénédictions et Consécrations qui ne se font pas solennellement. Le Prélat peut aussi prendre alors la mitre simple dans les moments où il prendrait la seconde, les jours où il doit avoir la mitre précieuse [5].

9. Il prend la mitre simple le Vendredi saint, aux Offices et Messes pour les morts [6].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xvii, n. 1. — [2] Ibid., n. 2. — [3] Ibid., n. 3 — [4] Ibid., n. 2. — [5] Ibid., n. 3. — [6] Ibid., n. 4.

ARTICLE IV

De la crosse.

10. L'Évêque se sert de la crosse dans son diocèse seulement. Hors de son Diocèse, un Évêque, même Cardinal, ne peut s'en servir qu'avec la permission de l'Ordinaire. Un Évêque peut se servir de la crosse dans les églises où il a le pouvoir de faire des Consécrations et des Ordinations et de bénir les personnes [1].

11. L'Évêque porte la crosse dans toutes les Processions [2], excepté à celles de la Purification [3] et des Rameaux [4]. Si la Procession est trop longue, le Pontife peut la faire porter devant lui [5].

12. Quand le Prélat, revêtu de ses ornements, se rend du *secretarium* à l'autel, et lorsqu'il revient au *secretarium* après la Messe, il porte la crosse. Il s'en sert encore toutes les fois qu'il se rend de son trône à l'autel ou de l'autel à son trône. Il la prend encore pendant l'évangile, à la Messe solennelle, et aux Vêpres pendant *Magnificat* [6].

13. Toutes les fois que l'Évêque donne la bénédiction solennelle, il reçoit la crosse au moment où il se tourne vers le peuple après avoir dit *Benedicat vos omnipotens Deus* [7].

14. L'Évêque se sert aussi de la crosse dans les Fonctions dont il est parlé n° 10 [8].

15. L'Évêque ne porte jamais la crosse sans être revêtu de la chape, ou au moins de l'étole, avec la mitre [9].

16. Aux Messes et Offices des morts, l'Évêque ne porte jamais la crosse [10].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 2, et c. XVII, n. 5. — [2] Ibid., n. 6. — [3] Ibid., l. II, c. XVI, n. 15. — [4] Ibid., c. XXI, n. 8. — [5] Ibid., l. I, c. XVII, n. 6. — [6] Ibid., n. 7 et 8. — [7] Ibid., n. 8. — [8] Ibid — [9] Ibid. l. I, c. XV, n. 2, et c. XXV, n. 4. — [10] Ibid., n. 9.

ARTICLE V

De la croix.

17. Lorsqu'un Archevêque ou un Évêque ayant l'usage de cet insigne se rend de son palais à l'église pour présider ou assister à une cérémonie, quand il se rend processionnellement à l'autel et lorsqu'il donne la bénédiction, on porte la croix devant lui [1].

18. L'Archevêque peut faire porter la croix devant lui dans toute sa province, toutes les fois qu'il le juge à propos [2].

CHAPITRE IV

Des Ministres nécessaires pour les Fonctions pontificales.

ARTICLE PREMIER

Des Ministres nécessaires pour la Messe pontificale au trône.

1. *Le Prêtre assistant.* Cette fonction est celle du Prêtre le plus digne [3], sauf l'exception indiquée ci-après, p. 815 [4]. Il porte la chape sans pectoral par-dessus le rochet ou le surplis et l'amict [5].

2. *Les deux Diacres assistants.* Cette fonction est remplie par les deux premiers Chanoines-Diacres, ou, s'il n'y a pas de distinction d'ordres, par les deux plus dignes après celui qui remplit l'office de Prêtre assistant. Ils portent la dalmatique par-dessus le rochet ou le surplis et l'amict [6].

Nota. L'honneur d'avoir deux Diacres assistants est exclusivement réservé à l'Évêque du lieu. Un Cardinal, même Légat,

[1] Ibid., l. II, c. viii, n. 27. — [2] Ibid., l. I, c. ii, n. 1. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. vii, n. 1. — [4] Ibid., n. 4, et c. xxii, n. 1. — [5] Ibid., l. I, c. vii, n. 1. — [6] Ibid., c. viii, n. 1 et 2.

quoique assis sur le trône de l'Évêque, ne les aurait pas [1]. Cependant c'est un usage reçu à Rome qu'un Cardinal peut en inviter un autre à le représenter dans son église, et il lui délègue alors tous les honneurs qui lui sont dus à raison de son titre, excepté l'usage du septième cierge, que l'on appelle *cierge pastoral*, qui ne sert à la Messe que pour le Titulaire; mais ce Cardinal délégué ne peut accorder l'indulgence que par indult spécial du Souverain Pontife [2].

3. *Le Diacre et le Sous-Diacre*. Le Diacre, pour être distingué des Diacres assistants, est appelé, par le Cérémonial des Évêques, *Diaconus evangelii*. Le Diacre et le Sous-Diacre doivent être Chanoines. Ils sont revêtus des mêmes ornements qu'aux Messes solennelles ordinaires [3].

4. *Les Chanoines parés* ou revêtus d'ornements. Ces ornements sont l'amict sur le rochet, et par-dessus, des chapes pour les Dignitaires, des chasubles pour les Prêtres, des dalmatiques pour les Diacres, des tuniques pour les Sous-Diacres [4].

5. *Les deux Maîtres des cérémonies*. Le premier doit être Prêtre, et parfaitement instruit dans toutes les cérémonies; le second doit être au moins dans les ordres sacrés. S'il est possible, tous deux portent la soutane violette [5], sans parements rouges, mais seulement pendant le temps des Offices [6].

6. *Les Acolytes Porte-insignes*. Ces Acolytes sont au nombre de quatre, pour porter le livre, le bougeoir, la crosse et la mitre, et pourront être revêtus de chapes si c'est l'usage, mais particulièrement le Porte-crosse [7]. A Rome, les Porte-insignes sont en chapes aux Messes pontificales célébrées par les Cardinaux dans leurs églises titulaires [8].

7. *Le Porte-grémial* est un Clerc en surplis [9].

8. *Le Porte-burettes*. C'est un Acolyte chargé de présenter les burettes [10].

[1] Ibid., c. IX, n. 4. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. c. IX et X, n. 1. — [4] Ibid., c. XVIII, n. 2. — [5] Ibid., c. V, n. 2 et 3. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. Usage de Rome. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., c. XV, n. 1. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., c. XI, n. 2. — [10] *Cær. Ep.* Ibid.

9. *Les Acolytes* et *le Thuriféraire*, comme à l'ordinaire[1], et les *Porte-flambeaux*, qui sont au nombre de quatre, six ou huit[2].

10. *Les Familiers*. Ils sont en soutane sans surplis, et au nombre de quatre[3], s'il est possible[4], et, en outre, le Caudataire, qui est en surplis quand l'Évêque officie[5].

11. Nota. On parlera, sect. V, ch. III, des personnages de distinction qui peuvent être appelés à servir au lavement des mains.

12. *Les Ministres chargés de présenter les ornements*[6]. Il doit y en avoir autant, s'il est possible, qu'il y a d'ornements à présenter à l'Évêque[7].

13. Nota. Ainsi qu'il a été dit p. 239 et 773, tous les Ministres qui font la génuflexion à la croix, le saint Sacrement n'étant pas dans le tabernacle, font la génuflexion devant le Pontife[8]. On ne salue jamais un Évêque étranger par une génuflexion[9].

ARTICLE II

Des Ministres nécessaires pour la Messe pontificale au fauteuil.

14. Lorsqu'un Évêque célèbre la Messe solennelle au fauteuil, ses Ministres sont le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre, les deux Maîtres des cérémonies, deux Clercs pour porter le livre et la mitre, le Porte-grémial, les Acolytes céroféraires, le Thuriféraire, quatre Porte-flambeaux au moins, les Ministres pour présenter les ornements, un Familier pour servir au lavement des mains, mettre et ôter les bas et les sandales du Pontife, et un Caudataire[10].

15. Le Pontife célébrant au fauteuil n'étant pas ordinairement l'Évêque diocésain, on ne suppose pas qu'il porte la

[1] Ibid., n. 7 et 8. — [2] Ibid., l. II, c. VIII, n. 68. — [3] Ibid., l. I, c. XI, n. 11. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 2. — [5] Ibid., c. XV, n. 1. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. XI, n. 2. — [7] Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., c. XVIII, n. 3 et 4.— [9] Tous les auteurs. — [10] Tous les auteurs.

crosse. Si cependant il y était autorisé par l'Ordinaire, il faudrait alors un Acolyte pour la porter [1].

16. Il n'y a pas non plus ordinairement de Clerc Porte-bougeoir, mais le second Cérémoniaire remet le bougeoir entre les mains du Prêtre assistant, quand il est nécessaire [2]. S'il y avait un Clerc pour porter le bougeoir, il ne le donnerait point au Prêtre assistant [3].

ARTICLE III

Des Ministres nécessaires pour les Vêpres pontificales au trône.

17. Ainsi qu'il a été dit p. 787, lorsque l'Évêque doit célébrer la Messe solennelle, les premières Vêpres ont beaucoup plus de solennité que s'il ne devait pas célébrer la Messe [4].

18. Les Ministres des Vêpres d'une fête dont l'Évêque célèbre lui-même la Messe solennelle sont le Prêtre assistant, les deux Diacres assistants, les Acolytes Porte-insignes, les Acolytes céroféraires, le Thuriféraire, les Clercs chargés de présenter les ornements [5], le Caudataire en surplis [6], deux [7], quatre ou six [8] Chapiers qui remplissent l'office de Chantres, et les Chanoines parés [9]. Celui qui remplit ce jour-là l'office de Sous-Diacre est chargé d'annoncer les antiennes à ceux qui doivent les entonner [10], à moins que, selon l'usage, un autre ne doive remplir cette fonction [11].

19. Si l'Évêque officie aux Vêpres d'une fête dont il ne célèbre pas la Messe solennelle, tous les Chanoines ne sont pas revêtus d'ornements, mais seulement quatre ou six d'entre eux portent des chapes; le Prêtre et les deux Diacres assistants sont en habit ordinaire de chœur; les antiennes ne sont point annoncées par le Sous-Diacre, mais par un des Chanoines ou un autre, suivant l'usage [12].

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. — [3] De Conny. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 2. — [5] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [6] Ibid., l. I, c. XV, n. 1. — [7] Ibid., l. II, c. I, n. 18. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] Ibid., n. 4, et tit. II, n. 2. — [10] Ibid., c. I, n. 7. S. C., 28 janv. 1606. Gardel., 142 ou 288, *in Asculana*. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] *Cær. Ep.*, l. II, c. II, n, 2 et 3.

ARTICLE IV

Des Ministres nécessaires pour les Vêpres pontificales au fauteuil.

20. Lorsqu'un Évêque officie aux Vêpres au fauteuil, les Ministres sont quatre ou six Chapiers, les deux Maîtres des cérémonies, trois Acolytes pour porter le livre, le bougeoir et la mitre, les Acolytes céroféraires, le Thuriféraire, les Ministres pour présenter les ornements, et un Caudataire [1].

21. Si l'Évêque a le pouvoir de se servir de la crosse, il y a aussi un Clerc pour la porter [2].

CHAPITRE V

Des cérémonies à observer lorsque l'Évêque doit venir à la cathédrale ou retourner à son palais.

1. Lorsque l'Évêque doit se rendre à l'église pour célébrer ou pour assister à un Office, tous les Chanoines doivent aller en habit de chœur à son palais [3] ou bien au lieu qu'il aura désigné [4] quelque temps avant l'heure. Le Prélat doit être revêtu de la cape, et un Chapelain ou Caudataire, revêtu de la soutane, porte la queue. Si l'Évêque doit officier pontificalement ou assister en chape, le Caudataire est revêtu du surplis, et l'accompagne ainsi à l'église [5].

2. Les Chanoines sont obligés d'aller ainsi chercher l'Évêque toutes les fois qu'il vient à la cathédrale revêtu de la

[1] Tous les auteurs. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 1. — [4] S. C., 6 déc. 1651. Gardel., 798 ou 945, *Incerti loci*. 23 mars 1641. Gardel., 1197 ou 1304, *in Caucien*. 21 nov. 1648. Gardel., 1457 ou 1598, *in Beneventana*. 22 mars 1653. Gardel., 1514 ou 1661, *in Pisauren*. — [5] *Cær. Ep.* Ibid.

cape[1], même les dimanches et les jours moins solennels[2] (1). La trop grande distance de la cathédrale au palais épiscopal pourrait seule les en dispenser[3], comme serait celle de deux cents pas au moins[4]. Un peu de pluie ne serait pas une raison suffisante pour s'en dispenser[5]. Les Chanoines doivent aller

(1) D'après quelques anciens décrets (8 juillet 1602. Gardel., 9 ou 155, *in Coimbrien.* 5 juillet 1603. Gardel., 60 ou 206, *in Coimbrien.* 16 déc. 1606. Gardel., 186 ou 333. *in Asculana.* 30 mars 1621. Gardel., 447 ou 594, *in Sarnen.* 29 mai 1621. Gardel., 452 ou 599, *in Limana.* 23 juillet 1667. Gardel., 2264 ou 2415, *in Theatina.* 17 nov. 1674. Gardel., 2564 ou 2716, *in Nolana*), les Chanoines ne seraient tenus d'aller à la rencontre de l'Évêque qu'aux jours solennels. Tel est en effet le sentiment de quelques auteurs. Sans précisément condamner cette opinion, le grand nombre des décrets qui établissent le contraire, comme aussi ce qui est dit sur ce point dans le Cér. des Év. expl., l. I, ch. xv, n. 1, ne nous permettent pas de l'adopter. Nous citerons en particulier, le décret suivant. A cette question : « An Canonici teneantur in solemnioribus « tantum præscriptis in Cæremoniali excipere in aula Episcopum acce- « dentem ad ecclesiam cathedralem pontificaliter celebraturum, vel ut « divinis in ibi assistat, vel etiam in aliis diebus minus solemnibus, et « toties quoties ipsi placuerit cum cappa pontificali accedere ad ecclesiam « pro assistendo Choro et divinis Officiis ? » La S. C. a répondu : « *Teneri « semper ac Episcopus accedat cum cappa magna, etiam in dominicis et « festis minus solemnibus.* » (10 déc. 1740. Gardel., 2954 ou 4103, ad 1, *in Melphiten.*)

[1] S. C., 14 déc. 1602. Gardel., 32 ou 178, *in Theatina.* 10 janv. 1604. Gardel., 81 ou 227, ad 1, *in Elven.* 12 nov. 1605. Gardel., 138 ou 284, *in Lamacen.* 8 mai 1617. Gardel., 389 ou 536, *in Terracinen.* 12 juin 1628. Gardel., 599 ou 746, *Salutiarum.* 20 déc. 1628. Gardel., 645 ou 792, *in Alben.* 6 déc. 1731, Gardel., 798 ou 945, *Incerti loci.* 6 mars 1634. Gardel., 849 ou 996, *in Novocomen.* 23 mars 1641. Gardel., 1157 ou 1304, *in Caucien.* 16 déc. 1690. Gardel., 3086 ou 3235, *in Avellinen.* 10 déc. 1740. Gardel., 3954 ou 4103, ad 1, *in Melphiten.* 6 août 1763. Gardel., 4168 ou 4317, ad 3, *in Dertusen.* — [2] S. C., 20 nov. 1627. Gardel., 568 ou 715, *in Terraeinen.* 10 déc. 1740. Gardel., 3954 ou 4103, ad 1, *in Melphiten.* 20 juillet 1743. Gardel., 3986 ou 4145, *in Melphiten.* — [3] S. C., 19 juin 1655. Gardel , 1607 ou 1754, *in Alerien.* — [4] S. C., 22 déc. 1629. Gardel. 693 ou 840, *in Thelesina.* 697 ou 844, *in Nucerina.* 6 mars 1634. Gardel., 849 ou 996, *in Novocomen.* 17 mai 1665. Gardel., 2056 ou 2203, *in Cusentina.* 12 août 1673. Gardel., 2499 ou 2651, *in Pharen seu Lesinen.* 20 juillet 1686. Gardel., 2968 ou 3117, *in Novocomen.* — [5] S. C., 24 mai 1664. Gardel., 2117 ou 2274, ad 2, *in Ragusina.*

chercher l'Évêque par la voie qu'il aura choisie, quand bien même elle ne serait pas la plus courte [1].

3. Les laïques marchent devant l'Évêque, et les Chanoines à sa suite, suivant l'ancienne discipline de l'Église. Si le Prélat est Archevêque, ou s'il a le droit de se servir de la croix, un Chapelain la porte devant lui, le crucifix tourné vers le Prélat. La croix étant un insigne du Pontife, personne ne doit marcher entre la croix et lui [2].

4. Le Clergé, précédé de la croix, doit se rendre à la grande porte de l'église, et, sans sortir, attendre le Pontife. Quand il est arrivé, le plus digne du Chapitre lui présente l'aspersoir, en le baisant d'abord, puis la main du Prélat. L'Évêque, ayant la tête découverte, s'asperge d'abord, puis les Chanoines et ceux qui sont présents, en commençant par les plus dignes [3]. Lorsqu'il doit y avoir Messe pontificale, il n'y a pas d'autre Aspersion [4].

5. Si un Cardinal doit venir à l'église, l'Évêque va au-devant de lui jusqu'à la porte principale. Si c'est un Légat, l'Évêque lui présente l'aspersoir; s'il ne l'est pas, il le lui fait présenter par le premier Dignitaire [5].

6. Pendant ce temps, on sonne les cloches, à moins qu'on ne fasse une Fonction funèbre ou fériale. Pour les jours de féries, on suit l'usage reçu. On touche l'orgue aux fêtes solennelles [6].

7. L'Évêque, en entrant dans l'église, se rend à l'autel du très-saint Sacrement, fait une génuflexion sur le pavé, et se met un instant à genoux sur le prie-Dieu qui lui a été préparé [7].

8. L'Office terminé, tous les Chanoines reconduisent l'Évêque, dans le même ordre où ils sont venus, jusqu'à son palais ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [8].

Nota 1°. Si le Pontife vient à la cathédrale revêtu seulement du rochet et de la mozette, quatre ou cinq Chanoines viennent

[1] S. C., 17 déc. 1642. Gardel., 1277 ou 1424, *in Pisauren*. — [2] *Cær. Ep*. Ibid., n. 2. — [3] Ibid., n. 3. — [4] Ibid., et l. II, c. XXXI, n. 34. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid., n. 5. — [8] Ibid., l. I, c. XV, n. 11.

seulement[1] à sa rencontre jusqu'à la porte de l'église[2]. L'Évêque pourrait donc, aux jours moins solennels, venir sans être revêtu de la cape[3], afin que l'obligation de venir le chercher ne devienne pas trop onéreuse pour le Chapitre[4].

9. Nota 2°. Si l'Évêque vient pendant l'Office, ou s'il sort de l'église avant la fin, il est seulement accompagné de deux Chanoines[5].

TROISIÈME SECTION

DE LA MESSE SOLENNELLE PONTIFICALE.

CHAPITRE PREMIER

De la Messe pontificale au trône.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *Le trône.* Nous avons vu, p. 156, comment doit être placé le siége de l'Évêque. On y monte par trois degrés, qui sont recouverts de tapis. Ce trône est élevé et doit être immobile. On le décore de soie de la couleur du jour, mais jamais d'étoffe d'or, à moins que l'Évêque ne soit Cardinal[6]. On peut

[1] S. C., 16 mai 1626. Gardel., 486 ou 633, *in Pennen.* 10 mai 1642. Gardel., 1228 ou 1375, ad 3, *in Castellaneten.* 16 sept. 1645. Gardel., 1392 ou 1540, *in Grossetana.* — [2] S. C., 6 déc. 1631. Gardel., 798 ou 947, *Incerti loci.* — [3] S. C., 22 août 1744. Gardel., 4014 ou 4163, *in Melphiten.* Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [4] Même décret. — [5] S. C., 22 mars 1652. Gardel., 1514 ou 1661, *in Pisauren.* 24 mai 1653. Gardel., 1527 ou 1674, *in Pisauren.* — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIII, n. 3. S. C., 20 août 1729. Gardel., 3837 ou 3987, ad 6, *in Terulan.*

mettre au-dessus un baldaquin de même étoffe et de même couleur, pourvu toutefois qu'il y en ait à l'autel un plus beau ou que l'autel soit surmonté d'un ciboire[1] (1). On place sur le trône le siége appelé *sedes cathedralis* ou *cathedra :* ce siége a un dossier fort élevé, terminé en ovale; il est garni de coussins et de draperies de la couleur du jour; il y a un coussin sur le siége, et un autre au dossier[2].

2. *Les siéges des Assistants*. Ces siéges sont le *scabellum*, dont il est parlé p. 158 (2). Ils ne doivent point être recouverts d'étoffe. On dispose le siége du Prêtre assistant tout près de celui de l'Évêque et ordinairement à sa droite. Les siéges des deux Diacres assistants doivent être placés de chaque côté du fauteuil du Prélat[3].

3. *A l'autel*. On doit mettre sur l'autel sept chandeliers, et la croix doit être devant celui du milieu[4]. Les parements de l'autel seront, si on le peut commodément, de la couleur du jour[5]; on enlève les cartons[6]. Les degrés et tout le pavé du sanctuaire, s'il est possible, seront couverts de tapis[7].

4. *A la crédence*. La crédence doit être couverte d'une nappe blanche qui descende de tous côtés jusque sur le pavé. Elle se place, autant que la disposition des lieux le permet, au côté de l'épître, mais non contre le mur, afin de laisser cette place à ceux qui doivent verser l'eau pour laver les mains du Pontife. Cette crédence doit être très-grande. On place dessus,

(1) On entend ici par *ciboire* un dôme placé au-dessus de l'autel et supporté par quatre colonnes, comme il est dit p. 192.

(2) Ces siéges, à Rome, sont, comme nous l'avons dit, à peu près de la forme de nos tabourets ; mais ils sont boisés de haut en bas, et le nom du Pape régnant est écrit, en lettres d'or, sur l'espèce de frise qui se trouve au-dessous de la planche qui forme le dessus, et au milieu de laquelle est pratiquée une ouverture pour y passer la main. (Cér. des Év. expl. *Loc. cit.*)

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. I. c. VII, n. 2, et c. VIII, n. 2. S. C., 19 juillet 1738. Gardel., 3926 ou 4075, ad 27, *in Bituntina*. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 12. — [5] Ibid., n. 11. — [6] Baldeschi. — [7] Ibid., n. 16.

entre les chandeliers des Acolytes, le calice tout préparé pour la Messe, avec deux hosties; les Missels couverts de soie de la couleur du jour, avec le coussin de même étoffe ou un pupitre orné; les burettes sur le plateau. Ces objets, à l'exception des chandeliers, sont couverts par le grand voile qui doit servir au Sous-Diacre pour tenir la patène. On y met encore les trois mitres, avec la calotte qui se met sous la mitre; le voile pour le Clerc chargé de porter la mitre, si toutefois ce Clerc n'a pas de chape. On y place en outre l'aiguière et le bassin pour le lavement des mains, et quatre serviettes pour les essuyer; le grémial; les bas et les sandales sur un bassin et recouverts d'un voile; en un mot, tout ce qui peut être nécessaire, excepté les ornements sacrés, dont nous parlerons au nº 7 [1].

5. *Devant l'autel du saint Sacrement.* On dispose devant cet autel un prie-Dieu couvert d'un tapis vert ou violet, selon le temps, sur lequel l'Évêque fera son adoration en arrivant [2].

Nota. On ne laisse pas le saint Sacrement à l'autel ou l'Évêque doit officier (1). Cependant, s'il y a nécessité de le faire, on ne doit pas omettre les génuflexions prescrites [3].

6. Il est très-convenable et conforme à l'ancienne discipline de l'Église que, dans les cathédrales, il y ait une chapelle ou autre lieu que les anciens appelaient *secretarium*, où l'Évêque doit s'habiller pour célébrer la Messe solennelle. Dans ce lieu, il doit y avoir un autel avec une croix et des chandeliers, dont on allume les cierges. On dispose sur cet autel tous les ornements de l'Évêque, comme il est marqué au nº suivant, et l'on prépare, dans cette chapelle, un siége pour le Prélat du côté le

(1) « Valde opportunum est ut illud (SS. Sacramentum) non collocetur « in majori vel in alio altari in quo Episcopus vel alius solemniter est « Missam seu Vesperas celebraturus, sed in alio sacello vel loco ornatissimo cum omni decentia et reverentia ponatur. Quod si altari majori « vel alio in quo celebrandum erit collocatum reperiatur, ab eo altari in « aliud omnino transferendum est, ne propterea ritus et ordo cæremoniarum, qui in hujusmodi Missis et Officiis servandus est, turbetur. » (Lib. I, cap. XII, n. 8.)

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 19. — [2] Ibid., n. 8. — [3] Ibid., n. 8 et 9.

plus commode et d'autres siéges pour les Chanoines et autres membres du Clergé [1].

7. Si l'Évêque s'habille à son trône, on prépare sur le grand autel l'anneau dans son écrin, la chasuble, les gants, la dalmatique, la tunique, l'étole, la croix pectorale, la ceinture, l'aube et l'amict. Quant au manipule, il se met à part [2] pour être mis dans le livre des épîtres [3].

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres de la Messe pontificale au trône.

§ 1. — Observations et règles générales.

8. Le Prêtre assistant s'assied tout près du siége de l'Évêque; il est à sa droite, à moitié tourné vers lui, de manière à ne tourner le dos ni à l'autel ni au Prélat. Si la position du lieu ne permettait pas qu'il se plaçât à sa droite, il se mettrait à sa gauche [4].

9. Les deux Diacres assistants se placent sur des siéges de chaque côté du Prélat lorsqu'il est assis. Quand il est à l'autel, ils se tiennent sur le plus haut degré au-dessous du marchepied, laissant libre entre eux la place du Diacre de la Messe [5].

10. Le Diacre et le Sous-Diacre, lorsque l'Évêque est à l'autel, occupent la place qui leur est assignée pour la Messe solennelle, sauf les exceptions mentionnées ci-après, et, lorsqu'il est au trône, ils s'asseyent à l'ordinaire sur une banquette placée près de l'autel, du côté de l'épître. Ils se lèvent quand l'Évêque est debout [6].

11. Les Chanoines parés se placent dans le chœur de chaque côté [7].

12. Les Maîtres des cérémonies n'ont pas de place fixe [8].

[1] Ibid., c. xv, n. 7; l. II, c. viii, n. 2 et 3. — [2] Ibid., l. I, c. xii, n. 15. — [3] Ibid., l. II, c. viii, n. 25. — [4] *Cær. Ep.*, l I, c. vii, n 2. — [5] Ibid., c. viii, n. 2.— [6] Ibid., c. ix, n. 1. — [7] Ibid., c. xviii, n. 2. — [8] Conséq.

Leur fonction est de veiller à ce que tout se fasse dans l'ordre prescrit [1]. Le premier Maître des cérémonies ne doit pas s'éloigner du Pontife Célébrant; s'il est obligé de le faire, il convient qu'il se fasse remplacer près du Prélat [2].

13. Les Acolytes Porte-insignes forment, au pied du trône, deux lignes en se regardant en face. Le Porte-livre est toujours du côté du Prêtre assistant et le Porte-bougeoir vis-à-vis. Le Porte-crosse se place du côté gauche de l'Évêque, et le Porte-mitre à l'opposite. Quand ils s'asseyent, ils le font sur les degrés du trône, tournant le dos à l'Évêque; mais ils déposent auparavant à la crédence les insignes qu'ils portent [3] (1).

14. Le Porte-grémial et le Porte-burettes se placent à la crédence [4]. Le même Acolyte peut remplir ces deux fonctions [5].

§ 2. — Du chant de Tierce, et de la préparation à la Messe.

15. L'Évêque, étant arrivé à la cathédrale, comme il est dit p. 797, après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très-saint Sacrement, se rend au *secretarium*, où il entre [6] avec le Prêtre [7] et les deux Diacres assistants. En même temps les autres Chanoines vont au lieu accoutumé pour se revêtir de leurs ornements [8]. Ceux qui doivent remplir à la Messe l'office de Diacre et de Sous-Diacre prennent aussi tous leurs ornements, excepté le manipule [9].

16. Le Pontife, arrivé devant l'autel, fait la révérence convenable à la croix, puis il va s'asseoir sur le siége qui lui a été préparé en attendant que les Chanoines se soient revêtus de

(1) Le Cérémonial des Évêques ne parle que du livre et de la mitre; mais on nous assure que l'usage le plus communément reçu à Rome est de déposer tous les insignes.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 2. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 1. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. xi, n. 3 et 6. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 3. — [7] Ibid., l. I, c. vii, n. 3. — [8] Ibid., l. II, c. viii, n. 3. — [9] Ibid., n. 7.

leurs ornements[1]. Le Prêtre[2] et les deux Diacres assistants demeurent à ses côtés[3].

17. Les Chanoines, étant revêtus de leurs ornements, se rendent au *secretarium*, font les révérences convenables à l'autel et au Pontife, et vont à leurs places. Le Pontife se découvre alors, se lève, et, tourné vers l'autel, récite à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria* pour le commencement de Tierce[4]; tous les membres du Clergé le font également[5]. Faisant ensuite le signe de la croix, il entonne *Deus in adjutorium*[6]. On répond comme à l'ordinaire, et l'on s'incline à *Gloria Patri* (1). Le Chœur ayant chanté *sæculorum*, *Amen*, l'Évêque entonne l'hymne, que le Chœur continue conjointement avec l'orgue. Après l'hymne, un Chantre entonne l'antienne, puis deux Chantres entonnent le psaume, que le Chœur continue assez lentement pour que le Pontife puisse avoir le temps de réciter les prières de la préparation et de prendre les ornements avant qu'ils soient terminés. On peut, s'il est nécessaire, toucher l'orgue pendant quelques instants entre chaque psaume[7].

18. Le Pontife s'assied alors; tous les Chanoines le font aussi, à l'exception de ceux qui doivent servir le Prélat. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent devant lui; et[8], après les révérences prescrites, le Porte-livre ouvre le livre à l'endroit où se trouvent les prières de la préparation[9] que le Pontife récite alternativement avec le Prêtre et les Diacres assistants[10].

(1) Le Cérémonial des Évêques expliqué admet deux Chapiers qui, pendant le *Deus in adjutorium*, se tiennent devant l'Evêque, et lui annoncent l'hymne et ensuite l'antienne, et vont entonner le psaume au milieu du chœur. Le Cérémonial des Évêques dit positivement que l'antienne est entonnée par un Chantre. Il ne suppose jamais de Chapier à un Office où l'Évêque Officiant n'est pas en chape.

[1] Ibid., n. 4. — [2] Ibid., l. I, c. VII, n. 3. — [3] Ibid., l. II, c. VIII, n. 4. — [4] Ibid., n. 5. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6 et 8. — [8] Ibid., n. 5 et 6. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 3; l. II, c. VIII, n. 7.

19. Pendant ce temps, le Sous-Diacre se rend à la crédence[1]; on lui met le grand voile sur les épaules[2]; il reçoit sur un plateau les bas et les sandales du Prélat; puis, ayant les mains recouvertes[3] des extrémités du grand[4] voile, et les tenant élevées à la hauteur des yeux, il se présente devant le Pontife, et se tient debout, tourné vers lui. Le Familier ôte à l'Évêque ses souliers ordinaires, puis le Sous-Diacre se met à genoux, et se tenant sous la cape de l'Évêque dont six ou huit Acolytes étendent et soutiennent les bords; il lui chausse d'abord la jambe et le pied droit, puis la jambe et le pied gauche, aidé dans cette fonction par deux Familiers. Tous se retirent ensuite à leurs places, et les Acolytes, ayant arrangé la cape de l'Évêque, reviennent à l'autel pour recevoir les ornements. L'Évêque continue à lire les prières de la préparation jusqu'à *Kyrie eleison*. Il se découvre alors, se lève, et se tourne vers l'autel pour dire ce qui suit. Le Porte-livre se lève en même temps que le Prélat[5].

20. Les prières finies, le Pontife s'assied de nouveau, se couvre[6], le Porte-livre se met de nouveau à genoux[7], et l'Évêque dit la prière *Calcea me*[8]; il se découvre ensuite[9], et quitte la cape[10], que le Cérémoniaire met en lieu convenable[11]. Les Diacres assistants lui ôtent alors son anneau, ou ses anneaux s'il en a plusieurs (1). Le Ministre qui doit donner à laver au Pontife se présente, et tout le monde se met à genoux, excepté les Chanoines et les Prélats; l'Évêque se couvre et se lave les mains, le Prêtre assistant lui présente la serviette et lui remet ses anneaux[12].

21. Aussitôt les Clercs désignés pour présenter les ornements viennent par ordre, et apportent successivement l'amict,

(1) Les Évêques portaient autrefois plusieurs anneaux, outre l'anneau pontifical.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 7, et l. I, c. X, n. 2. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 7 et 8. — [6] Tous les auteurs. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 3. — [8] Ibid., l. II, c. VIII, n. 9. — [9] Baldeschi et autres. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9, 10 et 11. — [11] Tous les auteurs. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11.

l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape et la mitre[1] (1). L'Évêque se découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire qui la met en lieu convenable, et se lève[2]; le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, revêt alors le Pontife de ses ornements. Il reçoit d'abord l'amict, le baise par côté, le présente à baiser à l'Évêque à l'endroit de la croix, le lui ajuste convenablement autour du cou et attache les cordons. Il le revêt ensuite de l'aube, lui met le cordon, après quoi les Ministres inférieurs disposent l'aube de sorte qu'elle tombe également de tous côtés, de manière à couvrir les vêtements du Prélat. Le Diacre prend ensuite la croix pectorale, la baise par côté, la présente à baiser à l'Évêque, et la lui met; puis il reçoit l'étole, la baise de même, la présente à baiser au Prélat, et la lui met, veillant à ce qu'elle tombe également de chaque côté. L'Évêque ne croise point l'étole sur la poitrine. Le Diacre et le Sous-Diacre lui mettent ensuite la chape[3]. Le Pontife s'assied[4], et le Diacre lui met la mitre. En recevant chaque ornement, le Prélat récite la prière marquée (2). Le Diacre et le Sous-Diacre retournent ensuite à leurs places avec les révérences convenables[5].

(1) D'après le Cérémonial des Évêques, lorsqu'on met la mitre sur la tête du Pontife, on lui met d'abord une calotte, et le Pontifical prescrit à l'Évêque nouvellement consacré de se présenter à son Consécrateur, la calotte sur la tête, pour recevoir la mitre. Quand le second Diacre assistant a ôté la mitre, le premier Diacre assistant ôte la calotte en disposant doucement les cheveux du Prélat. Il la garde à la main jusqu'au moment où il faut la remettre. (*Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3, et l. II, c. VIII, n. 37.) S'il faut la déposer pour longtemps, on la met sur la mitre. Cette calotte est toujours noire si le Pontife n'est pas Cardinal. Quand par un indult spécial l'Évêque peut porter la calotte en célébrant les Fonctions solennelles, on lui ôte la mitre de manière à ne pas déranger la calotte ; et, avec ce privilége, il garde la calotte depuis le commencement de la Messe jusqu'à la Préface, excepté pendant le chant de l'évangile. Au commencement de la Préface, le Cérémoniaire la lui ôte et la dépose dans un bassin présenté par un Chapelain ; puis il la lui remet après la communion. On la lui ôte également devant le très-saint Sacrement exposé. (Cér. des Év. expl., l. I, c. VIII, n. 3.)

(2) A Rome, l'Évêque doit dire de mémoire les prières marquées pour

[1] Ibid., n. 12. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 12, 13, 14 et 15. — [4] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [5] Ibid., l. II, c. VIII, n. 15.

22. Le Pontife demeure assis en attendant la fin des psaumes. Pendant la répétition de l'antienne, le Sous-Diacre, ou un autre, suivant la coutume des lieux, est conduit par le Cérémoniaire au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître. L'antienne terminée, le Prélat et tout le Chœur se lèvent et se tournent vers le Sous-Diacre qui chante alors le capitule, tenant lui-même son livre, et ayant soin de ne tourner le dos ni à l'autel ni à l'Évêque [1].

23. Après avoir chanté le capitule, le Sous-Diacre rend le livre au Cérémoniaire [2] qui le dépose en lieu convenable [3], et revient à sa place. Pendant le répons bref, le Pontife demeure debout avec la mitre [4].

24. Vers la fin du répons bref, les Acolytes prennent leurs chandeliers et viennent se placer devant l'Évêque [5]. Le Porte-mitre se présente pour recevoir la mitre [6]. Le Pontife s'assied [7], et quitte la mitre [8]. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent alors [9], le premier donne le livre au Prêtre assistant [10] qui le tient ouvert au-dessus de sa tête devant le Prélat. L'Évêque chante *Dominus vobiscum* et l'oraison sur le ton solennel, puis *Dominus vobiscum* une seconde fois. Les Chantres chantent *Benedicamus Domino* [11].

25. Après le second *Dominus vobiscum*, les Acolytes vont se placer à l'entrée de la chapelle, et le Sous-Diacre qui doit porter la croix se met au milieu d'eux [12].

26. Après *Benedicamus Domino*, le Diacre et le Sous-Diacre reviennent devant l'Évêque avec les révérences d'usage, et le Clerc désigné pour recevoir la chape se présente en même temps. Le

les ornements. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir restent alors à leurs places pour ne pas gêner les autres Ministres. Un Évêque qui ne les saurait pas les dirait tout de suite après avoir récité les prières de la préparation. Comme il prend les ornements immédiatement après, il y a union morale, d'après le sentiment commun des Maîtres des cérémonies. (Cér. des Év. expl. Ibid.)

[1] Ibid., n. 16. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Ibid., n. 17. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [8] Ibid., l. II, c. VIII, n. 18. — [9] *Cær. Ep.*, l. I, c. XX, n. 1. — [10] Conséq. — [11] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [12] Cér. des Év. expl. Ibid , n. 17.

second Cérémoniaire distribue alors aux Clercs chargés de présenter les ornements la tunique, la dalmatique, les gants sur un plateau et la chasuble [1]. Le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, met d'abord au Prélat la tunique, dont ils attachent les rubans sur les épaules, chacun de son côté. Ils le revêtent de même de la dalmatique [2]. Le Pontife s'assied ensuite, et les deux Ministres sacrés prennent les gants du Prélat [3] qui leur sont présentés dans un plateau par le Clerc désigné pour cet office [4]. Le Diacre met à l'Évêque le gant de la main droite, et le Sous-Diacre celui de la main gauche, ayant soin de baiser d'abord la main, puis le gant. L'Évêque se lève ensuite, et les Ministres sacrés le revêtent de la chasuble [5].

27. Si le Prélat a l'usage du pallium, et si c'est un jour où il doit s'en servir, un Sous-Diacre (1) va le prendre à l'autel et l'apporte des deux mains, ou bien sur un voile ou un plateau; il est accompagné d'un Acolyte (2) qui apporte les trois épingles; le Sous-Diacre présente le pallium au Diacre. Celui-ci prend dans la main droite la partie double du pallium, et de la gauche la partie simple, présente à l'Évêque la croix qui est par derrière, afin qu'il la baise, et le lui met. Pendant ce temps, le Sous-Diacre élève de la main droite la partie qui doit tomber par derrière, et tous deux disposent le pallium de manière qu'il couvre également les deux épaules de l'Évêque, et que la partie double se trouve sur l'épaule gauche. Le Diacre prend ensuite la plus belle des épingles et la met sur la croix du pallium qui se trouve devant la poitrine; il en prend une seconde, qu'il met sur la croix qui est sur l'épaule gauche; la troisième est mise par le Sous-Diacre à l'autre croix, chacune à l'endroit marqué. Ils doivent prendre garde de percer la croix ou le pal-

(1) Ce Sous-Diacre peut être celui de la Messe, ou un des Sous-Diacres parés. (Cér. des Év. expl.)

(2) Cet Acolyte marche de front avec le Sous-Diacre en allant de l'autel au trône, et tous deux sont conduits par un Cérémoniaire. (Ibid.)

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 18. — [3] Ibid., n. 19. — [4] Tous les auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid.

lium et de toucher la chasuble; les pierres précieuses attachées aux épingles doivent rester à la droite de celui qui les met [1].

28. Quand le Pontife est revêtu de la chasuble et du pallium, s'il s'en sert, il s'assied. Le Porte-mitre se présente en même temps, donne la mitre au Diacre qui la met au Prélat; le Sous-Diacre élève alors les fanons par derrière [2].

29. Le Prêtre assistant prend ensuite l'anneau pontifical dans le plateau que tient le Clerc chargé de le présenter, et le met au doigt annulaire de la main droite de l'Évêque, baisant d'abord l'anneau, puis la main du Prélat. Les deux Diacres assistants viennent ensuite se placer de chaque côté de l'Évêque [3].

30. Lorsque les deux Diacres assistants sont arrivés près du Pontife, le Diacre et le Sous-Diacre se retirent [4] à la banquette, où [5] ils prennent leurs manipules [6]. Le Sous-Diacre prend ensuite le livre des évangiles [7], où se trouve renfermé le manipule du Prélat, et l'appuie contre sa poitrine [8]. En même temps le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se rend près de l'Évêque, et donne la navette au Prêtre assistant qui la présente au Pontife, et présente lui-même l'encensoir. L'Évêque bénit l'encens [9], et le Thuriféraire va se placer à la tête de la Procession [10].

§ 3. — De la Procession à l'autel.

31. On se rend ensuite processionnellement à l'autel dans l'ordre suivant. Le Thuriféraire marche le premier, puis le Porte-croix, qui est un des Sous-Diacres parés, entre les deux Acolytes. Viennent ensuite les Clercs et autres membres du Clergé, revêtus du surplis, les moins dignes les premiers, enfin les Chanoines, revêtus de leurs ornements. Après eux vient le Sous-Diacre, portant le livre des évangiles, comme il a été dit au n° précédent, puis le Prêtre assistant et le Diacre, marchant de front, le premier à droite et le second à gauche, enfin le

[1] Ibid., n. 20. — [2] Ibid., n. 21. — [3] Ibid., n. 22. — [4] Ibid., n. 23. — [5] Cér. des Ev. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep* Ibid., et l. I, c. x, n. 2. — [9] Ibid., l. II, c. VIII, n. 23. — [10] Conséq.

Pontife, entre les deux Diacres assistants. Le Prélat tient la crosse dans la main gauche, et, s'il est dans son diocèse, bénit de la droite les personnes qui se trouvent sur son passage. Les Clercs Porte-insignes marchent derrière lui, deux à deux [1].

32. Si le Pontife est Archevêque, ou a le privilége de faire porter devant lui la croix archiépiscopale, cette croix est portée alors en avant des Chanoines par un des Sous-Diacres parés, et l'image du crucifix tournée vers le Prélat [2]; la croix processionnelle est portée par un Clerc en surplis [3].

33. En arrivant au chœur, chacun prend sa place, et le Pontife, avant de s'approcher de l'autel, salue les Chanoines d'une légère inclination de tête, et ceux-ci font en même temps au Prélat une profonde inclination. S'il y avait au chœur un Légat, un Cardinal, un Archevêque ou d'autres Prélats, ou encore un grand Prince du lieu, le Pontife devrait d'abord les saluer, sans quitter la mitre, et ceux-ci lui rendraient le salut en se découvrant et se levant un peu. Un Cardinal se découvrirait sans se lever [4].

§ 4. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'après l'évangile.

34. Lorsque les Ministres de l'Évêque arrivent près de l'autel, ils se placent de cette manière : le Sous-Diacre, en arrivant au bas des degrés, va se placer du côté de l'évangile, le Diacre se met à sa droite, entre lui et le milieu de l'autel, le Prêtre assistant se met au côté de l'épître, de manière que l'Évêque se trouve entre le Prêtre assistant et le Diacre [5], et les deux Diacres assistants se placent de chaque côté, derrière le Prélat [6]. Alors le Porte-crosse et le Porte-mitre se présentent. Le Pontife donne la crosse au Clerc chargé de la porter [7], les Cérémoniaires reçoivent les barrettes [8], et le Diacre ôte la mitre de l'Évêque et la donne au Clerc Porte-mitre; puis les Porte-insi-

[1] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [2] Ibid., n. 24 et 27, et l. I, c. xv, n. 8. — [3] S. C., 12 nov. 1831. Gardel.. 4525 ou 4672, ad 16, *in Pisana*. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 28 et 29. — [5] Ibid., n. 30. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Conséq.

gnes se retirent à leurs places. Le Sous-Diacre donne ensuite le livre des évangiles au [1] second [2] Cérémoniaire [3] qui se met à genoux à sa gauche[4]. Le Pontife commence la Messe, et le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre lui répondent [5]. Les deux Diacres assistants récitent ensemble les prières de la confession[6]. Les autres membres du Clergé les récitent également deux à deux, ceux qui sont revêtus d'ornements étant debout, les autres à genoux [7]. Aussitôt que la Messe commence, l'orgue se tait, et les Chantres entonnent l'introït [8].

35. L'Évêque ayant dit *Indulgentiam*, le Sous-Diacre prend, dans le livre que tient le Cérémoniaire, le manipule du Prélat[9], salue le Pontife [10], baise le manipule sur le côté, le présente à baiser au Pontife, baise la main de l'Évêque, et le lui attache au bras [11]. Il reprend ensuite le livre des évangiles [12].

36. Le Pontife ayant dit *Oremus*, le Prêtre assistant et le Diacre changent de côté [13] par derrière lui [14] et montent à l'autel, le premier à sa gauche et le second à sa droite [15], et les deux Diacres assistants vont se placer de chaque côté sur le plus haut degré, au-dessous du marchepied [16]. Le Sous-Diacre, tenant le livre des évangiles, monte à l'autel à la gauche du Prêtre assistant, et, aidé par ce dernier, il présente au Prélat le commencement de l'évangile du jour, que l'Évêque baise après avoir baisé l'autel [17]. Le Prêtre assistant reprend le livre [18] et va se placer en dehors de l'autel du côté de l'évangile et y demeure pendant l'encensement [19].

37. Le Thuriféraire se présente alors [20] avec le premier Cérémoniaire [21] et se met à genoux devant l'Évêque [22]. On fait alors comme à l'ordinaire la bénédiction de l'encens et l'encense-

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. x, n. 2. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII. n. 32. — [8] Ibid., n. 30. — [9] Ibid. — [10] S. C., 27 fév. 1712. Gardel., 3696 ou 3845, ad 4. *in Lunen. Sarzanen.* — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Conséq. — [13] *Cær. Ep.* Ibid., n 33. — [14] Conséq. — [15] *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Tous les auteurs. — [17] *Cær. Ep.* Ibid. — [18] Bauldry. — [19] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 4. — [20] *Cær. Ep.* Ibid., n. 34. — [21] Cér. des Év. expl. Ibid. — [22] Bauldry et autres.

ment de l'autel[1]. Pour faire bénir l'encens, le Diacre dit *Benedicite Pater reverendissime*[2]. Vers la fin de l'encensement, le Porte-mitre et le Porte-crosse se présentent, et, pendant que le Pontife rend l'encensoir au Diacre[3], le premier Diacre assistant reçoit la mitre, et, aussitôt que l'Évêque a rendu l'encensoir, il lui met la mitre; après quoi le Diacre encense le Prélat[4].

38. Le Pontife, ayant été encensé, se retourne vers l'autel, fait au même lieu, et conjointement avec ses Ministres, la révérence convenable à la croix, et reçoit la crosse. Les deux Diacres assistants se placent à ses côtés, et le Prêtre assistant[5], ayant donné à un Clerc le livre des évangiles[6], le précède à son trône. En même temps le Diacre et le Sous-Diacre se rendent à la banquette[7].

39. En arrivant au trône, le Prêtre et les deux Diacres assistants se placent près de leurs siéges où ils se tiennent debout. Le Porte-mitre et le Porte-grémial se rendent près du second Diacre assistant et le Porte-crosse se présente devant le Pontife[8]. L'Évêque quitte la crosse[9], s'assied, et le second Diacre assistant[10] lui ôte la mitre[11], qu'il donne au Clerc chargé de la porter[12]. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent alors : le premier, ayant ouvert le livre à l'endroit où se trouve l'introït de la Messe, le soutient au-dessus de sa tête devant le Prélat, et le second tient le bougeoir. L'Évêque lit l'introït, faisant le signe de la croix comme à l'ordinaire; les Diacres assistants ayant soin d'indiquer au Pontife ce qu'il doit dire et de tourner, quand il en est besoin, les feuillets du Missel. Après avoir lu l'introït, l'Évêque dit, alternativement avec ses assistants, le *Kyrie eleison;* le Diacre et le Sous-Diacre le disent ensemble en même temps; tous les Chanoines et tous les membres du Clergé en font autant deux à deux[13]. Le Porte-mitre va prendre alors la seconde mitre de l'Évêque, si c'est celle qui

[1] *Cær. Ep.*, Ibid. — [2] Ibid., l. I, c. XXIII, n. 1. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 35. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 35. — [6] Bauldry. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [11] Ibid., l. II, c. VIII, n. 35. — [12] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [13] Ibid., l. II, c. VIII, n. 35 et 36.

lui convient, et va se placer près du premier Diacre assistant avec le Porte-grémial[1].

40. Après avoir récité *Kyrie eleison*, l'Évêque s'assied, reçoit la mitre et le grémial. Tout le Chœur s'assied en même temps. Pendant qu'on chante le dernier *Kyrie*, tous les Ministres du Pontife se lèvent[2], le Porte-mitre et le Porte-grémial se rendent près du second Diacre assistant[3], et, vers la fin du chant, le second Diacre assistant ôte à l'Évêque le grémial et la mitre et les donne aux Clercs chargés de les porter. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent ensuite, puis le Prêtre assistant se place devant le Prélat et soutient le livre sur sa tête avec l'aide du Clerc Porte-livre. Au moment où le Chœur finit de chanter, l'Évêque se lève, entonne *Gloria in excelsis Deo*, et continue l'hymne avec ses Ministres. Le Diacre et le Sous-Diacre et tous les membres du Clergé la récitent en même temps[4]. Pendant ce temps, le Porte-mitre et le Porte-grémial vont se placer près du premier Diacre assistant[5].

41. Après avoir récité l'hymne, le Prélat s'assied. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent, et le premier Diacre assistant met au Pontife la mitre et le grémial, puis tout le Chœur s'assied[6]. Toutes les fois qu'il y a lieu de se découvrir, les Ministres le font comme à l'ordinaire, et le Pontife se tourne un peu vers l'autel en inclinant la tête[7].

42. Lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, tous les Ministres du Pontife se lèvent, et l'on observe tout ce qui est marqué n° 40 pendant le Chant du dernier *Kyrie eleison*[8]. Au moment où le Chœur finit de chanter, le Pontife se lève, se tourne vers le peuple et chante *Pax vobis*. Il se tourne alors vers l'autel, et, le Chœur ayant répondu *Et cum Spiritu tuo*, il chante l'oraison, ou les oraisons, s'il y en a plusieurs. Pendant la dernière oraison, le second Cérémoniaire va prendre le livre des épîtres et le présenter au Sous-Diacre, comme à l'ordinaire ; toutefois on ne salue pas le Chœur, mais seulement l'autel et l'Évêque[9].

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 37. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 37 et 38. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 39. — [7] Baldeschi et autres. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 39 et 40

43. Vers la fin de la dernière oraison, le Porte-mitre et le Porte-grémial se rendent près du premier Diacre assistant[1]. Le Pontife, ayant chanté l'oraison ou les oraisons, s'assied, et le premier Diacre assistant lui met la mitre et le grémial, puis tout le Chœur s'assied[2].

44. Le Sous-Diacre chante l'épître comme à l'ordinaire. Après l'avoir chantée, il va faire, conjointement avec le Cérémoniaire, la révérence convenable à l'autel, puis se rend aux pieds du Prélat, et, s'inclinant profondément, il pose le livre fermé sur les genoux de l'Évêque. Le Pontife met la main sur le livre, le Sous-Diacre la baise, l'Évêque le bénit, et le Sous-Diacre se retire à sa place en faisant les révérences convenables[3]. Il rend alors le livre au Cérémoniaire[4].

45. Le Sous-Diacre ayant reçu la bénédiction, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Prélat. L'Évêque, toujours assis et couvert de la mitre, lit l'épître et ce qui suit jusqu'à la fin de l'évangile. Avant l'évangile, le Pontife joint les mains, et dit *Munda cor meum* sur le Canon qui lui est présenté par un Chapelain ; puis, tenant toujours ses mains jointes, il dit *Dominus vobiscum* et *Sequentia* ou *Initium* ; ses Assistants répondent *Et cum Spiritu tuo* et *Gloria tibi*, *Domine*. L'Évêque lit ensuite l'évangile[5], demeurant toujours assis, quand même il y aurait dans l'évangile des paroles où l'on devrait faire la génuflexion[6]. Il reste assis jusqu'au moment où le Diacre chante l'évangile[7].

46. Pendant que l'on chante le dernier verset du graduel, ou de l'*Alleluia*, ou vers la fin de la Prose, le Diacre reçoit le livre des évangiles, comme à l'ordinaire, des mains du second Cérémoniaire. Il va le porter à l'autel, ayant soin de faire les révérences requises à l'autel et au Pontife. Il fait ensuite la révérence convenable sur le marchepied, vient par le plus court chemin au trône, et baise la main de l'Évêque. Le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se rend

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 39. — [3] Ibid., n. 40, et l. I, c. x, n. 2. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [6] S. C., 28 avril 1708. Gardel., 3637 ou 3786, ad 5, *in Bracharen.* — [7] *Cær. Ep.* Ibid.

lui-même au trône, donne la navette au Prêtre assistant, et se met à genoux aux pieds du Pontife. L'Évêque bénit l'encens; puis le Diacre va directement se mettre à genoux devant le milieu de l'autel, sur le bord du marchepied, et récite *Munda cor meum*. Alors le Thuriféraire, ayant reçu la navette, revient devant l'autel; le Sous-Diacre et les Acolytes, portant leurs chandeliers, y viennent en même temps, et l'on se range au bas des degrés, comme à la Messe solennelle ordinaire. Quand il en est temps, ils font tous ensemble la révérence convenable à l'autel, puis ils se rendent au trône, où tous les Ministres inférieurs se mettent à genoux. Le Diacre s'incline devant le Prélat et lui demande la bénédiction en disant *Jube, Domne, benedicere*. Le Pontife donne la bénédiction en disant *Dominus sit*, puis le Diacre le salue d'une inclination profonde [1] conjointement avec le Sous-Diacre [2], et ils se rendent au lieu où l'on doit chanter l'évangile dans l'ordre indiqué pour la Messe solennelle ordinaire [3].

47. Au dernier *Alleluia*, les Clercs Porte-grémial et Porte-mitre se rendent près du second Diacre assistant, et le Porte-crosse se présente devant l'Évêque [4]. Le second Diacre assistant [5] ôte au Pontife le grémial et la mitre [6] et les donne aux Clercs chargés de les porter; le premier Diacre assistant lui ôte la calotte [7], le Prélat se lève, reçoit la crosse [8], et tous se tournent vers le Diacre [9]. Le Pontife, ayant fait les trois signes de croix accoutumés, prend la crosse entre ses deux mains jointes [10]. S'il faut faire la génuflexion pendant l'évangile, l'Évêque et ses Assistants la font vers le Diacre. On apporte alors le coussin [11].

48. Le Diacre ayant chanté l'évangile, le Sous-Diacre reçoit le livre comme aux Messes solennelles ordinaires, et, sans faire aucune révérence, le porte ouvert à l'Évêque, pour lui présenter à baiser le commencement de l'évangile du jour. Il ne lui fait aucun salut en arrivant, mais seulement après, quand il a fermé

[1] Ibid., n. 42, 43 et 44. — [2] Tous les auteurs. Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 44. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [6] Ibid., l. II, n. 46. — [7] V. 5. — [8] V. 6. — [9] Conséq. — [10] V. 6. — [11] Baldeschi.

le livre. En même temps le Thuriféraire ou le Cérémoniaire va présenter l'encensoir au Prêtre assistant, qui encense le Pontife. Pendant ce temps, le Diacre et les autres Ministres retournent à leurs places [1], ayant soin de faire la révérence convenable en passant devant le milieu de l'autel [2].

§ 5. — Du sermon après l'évangile.

49. Il est convenable qu'à cette Messe il y ait un sermon [3] qui régulièrement doit avoir pour sujet l'évangile du jour [4]. Ce sermon doit être fait ou par le Pontife lui-même, ou par un Chanoine-Prêtre, qui ce jour-là remplit la fonction de Prêtre assistant, quand même il ne serait pas un des plus dignes [5].

50. Si le Pontife juge à propos de prêcher lui-même, il le fait de sa place, dans le cas où le trône est tourné vers le peuple; ou bien il se place sur un fauteuil qu'on dispose sur le marchepied de l'autel, au milieu. S'il prêche de l'autel, le Prêtre assistant s'assied à sa droite, puis à la droite du Pontife, un peu en arrière, le Diacre et le premier Diacre assistant, et à sa gauche, le Sous-Diacre et le second Diacre assistant [6].

51. Si le sermon est fait par un autre Prêtre, le Prédicateur va auparavant baiser la main de l'Évêque, lui demander la bénédiction et les indulgences [7]. Il lui demande la bénédiction en disant : *Jube, Domne, benedicere*; et le Pontife répond : *Dominus sit in corde tuo, et in labiis tuis, ut digne et fructuose annunties verba sancta sua*; et, faisant le signe de la croix, il ajoute : *in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti, Amen.* Le Prédicateur demande ensuite les indulgences en se servant de cette formule : *Indulgentias, Pater Reverendissime*; et l'Évêque accorde les indulgences accoutumées [8], qui sont de quarante jours [9], en disant *Indulgentias consuetas*, ou, s'il est autorisé par indult Apostolique à donner l'indulgence plénière :

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 46 et 47. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 48. — [4] Ibid., l. I, c. XXII, n. 2. — [5] Ibid, n. 1, et c. VII, n. 4. — [6] Ibid., l. II, c. VIII, n. 48 et 49. — [7] Ibid., n. 51. — [8] Ibid., l. I, c. XXII, n. 2 et 3. — [9] Ibid., c. XXV, n. 1.

Indulgentiam plenariam[1]. Le Prédicateur fait alors les révérences convenables et se rend à la chaire, et observe ce qui est prescrit part. III, sect. II, ch. VI, p. 189. Toutes les fois que, pendant le sermon, il s'adresse à l'Évêque, ou à un Légat présent à la Cérémonie, il incline profondément la tête. Le sermon terminé, il se découvre et se met à genoux pendant-que le Diacre fait la confession comme il est dit au nº suivant[2].

52. Après le sermon, le Diacre se lève, et, si l'Évêque est à l'autel, il descend au bas des degrés et se place du côté de l'épître; si le Pontife est au trône, il se place au pied du trône ; il s'incline alors médiocrement vers le Prélat et chante le *Confiteor*. En disant *et tibi Pater*, *et te Pater*, il s'incline profondément, et, s'il n'est pas Chanoine, il fait la génuflexion. Le Prédicateur, ou, si l'Évêque a prêché lui-même, le Prêtre assistant, se lève et publie les indulgences[3]. Pendant ce temps, les Clercs Porte-mitre et Porte-Grémial viennent près du second Diacre assistant si le Pontife est au trône, ou près du Diacre s'il est à l'autel[4]. Après la publication des indulgences, le second Diacre assistant, si l'Évêque est au trône, ou le Diacre, s'il est à l'autel[5], lui ôte le grémial[6] et la mitre ; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent; le Prêtre assistant prend le livre et le soutient au-dessus de sa tête devant le Prélat. L'Évêque se lève et chante l'absolution : *Precibus et meritis*. Pendant ce temps, si le Pontife n'est pas Archevêque[7], le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant si l'Évêque est au trône, ou près du Diacre, s'il est à l'autel, et le Porte-crosse vient près de l'Évêque[8]. Après l'absolution, le Prélat, s'il n'est pas Archevêque, reçoit la mitre, et dit : *Et benedictio Dei omnipotentis*, élevant les yeux et les mains qu'il étend et rejoint devant son visage ; puis il reçoit la crosse et continue *Patris et Filii*. Si le Pontife est Archevêque, ou s'il a le privilége de faire porter la croix devant lui, le Porte-croix prend la croix aussitôt que le Prélat est sur le point de donner la bénédiction, se place vis-à-vis de lui et se

[1] Cér. des Év. expl. Ibid., c. XXII, n. 3. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3 et 4. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXV, n. 2. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., c. VIII, n. 3. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXV, n. 2. — [8] Conséq.

met à genoux pendant la bénédiction. Le Pontife revient ensuite à son trône, s'il l'a quitté [1].

§ 6. Depuis le *Credo* jusqu'à la fin de la Messe.

53. Avant la bénédiction, si le Pontife a pris la mitre et s'il est au trône, le Clerc Porte-mitre se rend près du second Diacre assistant; s'il est à l'autel, il le suit au trône avec le Porte-crosse. Le Pontife s'assied et quitte la mitre [2]. Ensuite, ou s'il n'y a pas eu sermon, aussitôt après l'encensement qui a suivi l'évangile [3], le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent [4], et le Prêtre assistant se place devant le Prélat et soutient le livre sur sa tête avec l'aide du Clerc Porte-livre. L'Évêque entonne alors *Credo in unum Deum*, si l'on doit le dire, et continue le symbole avec ses Ministres. Le Diacre et le Sous-Diacre et tous les membres du Clergé le récitent en même temps, ayant soin de faire la génuflexion au verset *Et incarnatus est* [5]. Pendant ce temps, le Porte-mitre et le Porte-grémial vont se placer près du premier Diacre assistant [6]. Avant que le Pontife dise *Et incarnatus est*, le premier Cérémoniaire met le coussin devant lui et le retire quand il a fait la génuflexion [7].

54. Après avoir récité le symbole, le Prélat s'assied [8]. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent [9], et le premier Diacre assistant met au Pontife la mitre et le grémial, puis tout le Chœur s'assied. *A Crucifixus*, le Diacre prend la bourse à la crédence et la porte à l'autel comme aux Messes solennelles ordinaires [10].

55. Lorsque le Chœur chante *Et vitam venturi sæculi*, tous les Ministres du Pontife se lèvent, et l'on observe tout ce qui est marqué n° 41. Au moment où le Chœur finit de chanter, le Pontife se lève, se tourne vers le peuple, et chante *Dominus vobiscum*. Il se tourne alors vers l'autel, et, le Chœur ayant ré-

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3 et 4, et l. II. c. VIII, n. 50. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 52. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 53. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 53 et 54.

pondu *Et cum Spiritu tuo*, il chante *Oremus*. Il lit ensuite l'offertoire [1]. Pendant ce temps, le Porte-mitre va déposer à la crédence la seconde mitre; il prend la mitre précieuse et vient se placer près du premier Diacre assistant [2].

56. Le Pontife, ayant lu l'offertoire, s'assied. Le premier Diacre assistant lui met la mitre précieuse [3], le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau et les gants du Prélat, et le Ministre qui doit lui donner à laver se présentent [4]. Les deux Diacres assistants lui ôtent l'anneau et les gants, et les déposent sur le plateau présenté par le Clerc chargé de cet office. L'Évêque se lave ensuite les mains, après quoi le Prêtre assistant lui présente la serviette et lui remet l'anneau [5] avec les baisers ordinaires. Le Clerc reporte le plateau à la crédence [6].

57. Le Prêtre assistant se rend ensuite à la crédence avec le [7] second [8] Cérémoniaire, reçoit le Canon ainsi que le Missel avec le pupitre [9]. Le second Cérémoniaire ramène les bords de la chape du Prêtre assistant par-dessus le Missel [10]. Ils se rendent à l'autel, où, ayant fait la révérence convenable, le Prêtre assistant dispose le Missel et le Canon, puis reçoit le bougeoir des mains du Clerc chargé de le porter, le met sur l'autel près du Missel, et attend du côté de l'évangile, en dehors de l'autel, que l'Évêque arrive [11]. Il peut aussi faire porter à l'autel le Missel et le Canon par le Clerc Porte-livre [12], surtout si le trône est éloigné de l'autel [13]. Le Sous-Diacre se rend en même temps à la crédence, où il reçoit le voile et le calice comme à l'ordinaire [14].

58. Pendant que le Pontife s'essuie les mains, le Porte-crosse vient devant lui [15]. L'Évêque, ayant reçu l'anneau, se lève, prend la crosse, et se rend à l'autel entre les deux Diacres assis-

[1] Ibid., n. 55 et 56. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 57, et l. I, c. VIII, n. 3. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 59. — [6] Conséq. — [7] Ibid., n. 57. — [8] Ibid., l. I, c. V, n. 3. — [9] V. 7. — [10] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII, n. 5. — [11] V. 7. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. VII, n. 5. — [13] Cér. des Év. expl. Ibid. — [14] *Cær. Ep.*, l. II. c. VIII, n. 60. — [15] Conséq.

tants. Il est suivi des Clercs Porte-crosse [1] et Porte-mitre et du Caudataire [2]. Si le Prêtre assistant n'a pas porté lui-même le livre à l'autel, il y accompagne le Pontife, et, en arrivant au bas des degrés, il se met à sa gauche et monte à l'autel avec lui [3].

59. Pendant que l'Évêque se rend de son trône à l'autel, le Diacre vient se placer au bas des degrés, de manière à se trouver à la droite du Pontife [4].

60. En arrivant à l'autel, le Pontife se place au bas des degrés [5] et les deux Diacres assistants se retirent un peu en arrière [6]. Le Prélat dépose la crosse [7], le Diacre lui ôte la mitre et la rend au Porte-mitre. L'Évêque monte ensuite à l'autel, ayant le Diacre à sa droite, et le Prêtre assistant à sa gauche s'il n'a pas porté lui-même le livre à l'autel [8]. S'il était à l'autel, il pourrait venir au-devant du Pontife jusque sur le premier degré [9].

61. L'Évêque, ayant fait la révérence convenable à l'autel, y monte et le baise au milieu. Aussitôt le Sous-Diacre apporte le calice au coin de l'épître et le présente au Diacre comme à l'ordinaire. Celui-ci, ayant ôté la pale, prend sur la patène une des deux hosties qui y sont préparées, la fait toucher à l'autre, à la patène et au calice, à l'intérieur et à l'extérieur, et la donne ensuite à goûter au Sacristain [10], qui la consomme en entier [11]. Il présente alors au Prélat l'autre hostie sur la patène avec les baisers ordinaires. Il prend aussitôt les burettes, et verse d'abord un peu de vin et d'eau dans une coupe, et la présente également au Sacristain, qui doit boire ce qu'elle contient. Il verse ensuite le vin dans le calice et le Sous-Diacre présente à l'Évêque la burette de l'eau en disant *Benedicite, Pater reverendissime*. Le Diacre offre le calice conjointement avec le Pontife [12].

62. Pour la bénédiction de l'encens, le Diacre dit, comme au

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 59. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Ibid., et l. I, c. VIII, n. 3. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 60 et 61. — [11] Tous les auteurs — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 62 et 63.

commencement de la Messe, *Benedicite*, *Paterreve rendissime*. Le Pontife bénit l'encens et encense les oblats et l'autel comme à l'ordinaire [1]. Le prêtre assistant prend alors le Missel avec le pupitre et se retire du côté de l'évangile [2] sans faire aucune révérence [3]; il le remet à sa place après que l'Évêque a encensé cette partie de l'autel [4]. Vers la fin de l'encensement, le Porte-mitre se présente, et pendant que le Pontife rend l'encensoir au Diacre, il donne la mitre au premier Diacre assistant [5], qui la met au Pontife aussitôt qu'il a rendu l'encensoir [6]. Le Diacre, ayant reçu l'encensoir, encense le Prélat [7].

63. Pendant l'encensement de l'Évêque, le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau du Pontife et le Ministre qui doit lui donner à laver se présentent, et le Prêtre assistant vient se placer près de l'Évêque. Lorsque le Prélat a été encensé, le Prêtre assistant lui ôte l'anneau, et le met sur le plateau présenté par le Clerc chargé de cet office [8]; le Pontife se lave les mains, après quoi le Prêtre assistant lui présente la serviette [9], lui remet l'anneau et revient près du livre [10]. Le Diacre encense alors le Prêtre et les deux Diacres assistants, puis va faire l'encensement du Chœur comme à l'ordinaire [11].

64. Après *Orate fratres*, le Clerc Porte-livre vient près du Prêtre assistant [12]. Le Pontife ayant dit la secrète, le Prêtre assistant ôte le Missel [13], le donne au Porte-livre qui va le porter à la crédence [14], puis met sur le pupitre le Canon ouvert à la préface du jour. En même temps le premier Cérémoniaire va ôter la calotte à l'Évêque, s'il s'en sert [15].

65. Le Diacre vient, comme à l'ordinaire, réciter le *Sanctus* à la droite du Prélat [16], mais le Sous-Diacre demeure au bas des degrés [17]. Le Diacre revient ensuite derrière le Prélat au lieu d'assister au livre [18].

[1] Ibid., n. 63. — [2] Ibid., l. I, c. VII, n. 5. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [7] Ibid., l. II, c. VIII, n. 64. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 64. — [10] Conséq. — [11] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 27, et l. II, c. I, n. 16. — [12] Conséq. — [13] Baldeschi et autres. — [14] Conséq. — [15] Baldeschi et autres. — [16] *Cær. Ep.*, l. II, c. VII, n. 67. — [17] Ibid., l. I, c. VII, n. 6. — [18] Baldeschi.

66. Le Prêtre assistant soutient ensuite le Canon, qu'il élève et abaisse de la main gauche, afin que le Pontife puisse lire plus facilement [1]. L'Évêque ayant dit : *Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum*, le Prêtre assistant se retire un peu en arrière, et se rapproche quand il continue *et omnium circumstantium* [2].

67. A ces mots, *Quam oblationem*, le Diacre vient se mettre à genoux près de l'Évêque, et observe, pour l'élévation, toutes les cérémonies marquées pour la Messe solennelle ordinaire [3]. Les deux Diacres assistants et le Sous-Diacre se mettent à genoux en même temps [4], et le Prêtre assistant demeure debout [5], soutenant le Canon [6], jusqu'après la consécration de l'Hostie. Il se met alors à genoux pendant que l'Évêque fait la génuflexion [7]. Après l'élévation de la sainte Hostie, le Prêtre assistant se relève et reprend le Canon [8]. Il se met de nouveau à genoux pendant l'élévation du calice, se lève après l'élévation, et demeure debout près du livre [9].

68. Après *Pax Domini*, le Diacre monte à la droite de l'Évêque comme à l'ordinaire [10]. Le Sous-Diacre demeure au bas des degrés [11], ou bien va se placer à la gauche du Pontife entre lui et le Prêtre assistant [12] qui s'écarte un peu [13], ou encore monte à la droite du Diacre [14]. Le Prêtre assistant, le Diacre [15] et le Sous-Diacre [16] récitent *Agnus Dei* avec le Prélat. Le Prêtre assistant fait ensuite la génuflexion conjointement avec le Diacre, puis ils changent de côté [17]. Si le Sous-Diacre est monté à l'autel, il fait la génuflexion en même temps, et descend au bas des degrés [18]. Le Prélat ayant dit l'oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti*, le Prêtre assistant fait la génuflexion [19], et, tenant toujours les mains jointes, il baise l'autel en dehors du corporal

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Baldeschi et autres. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 69. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 5. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Ibid. — [11] Conséq. de la Rub. de Conny, Mühlbauer. — [12] Baldeschi. — [13] Conséq. — [14] Cér. des Év. expl. Ibid. — [15] *Cær. Ep.* Ibid., l. II, c. VIII, n. 67 et 75. — [16] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Mühlbauer. — [17] *Cær. Ep.* Ibid. — [18] Conséq. — [19] *Cær. Ep* l. I, c. VII, n. 5.

et sur le côté en même temps que le Pontife; le Prélat lui donne le baiser de paix. Les deux Diacres assistants font alors la génuflexion, et viennent recevoir de l'Évêque le baiser de paix sans baiser l'autel. Si le Diacre et le Sous-Diacre ne communient pas, ils font la génuflexion et viennent recevoir la paix[1] après les Diacres assistants[2] (1). S'ils doivent communier, ils la reçoivent seulement après la communion. Le Prêtre assistant ayant reçu la paix, va, accompagné du second Cérémoniaire, la porter au premier des Dignitaires et Chanoines de chaque côté, observant ce qui est prescrit p. 185 (2). Il revient ensuite à l'autel, et donne la paix au second Cérémoniaire[3]. Celui-ci la donne au premier Cérémoniaire et ensuite au premier des Clercs qui ne l'auraient pas reçue du Prêtre assistant[4]. Le Prêtre assistant, après avoir donné la paix au second Cérémoniaire, retourne au livre. Le Diacre revient alors au coin de l'épître[5]. Tous deux font ensemble la génuflexion en arrivant[6], et, s'il n'y a pas communion[7], le Sous-Diacre vient se placer à la droite du Diacre, où il fait aussi la génuflexion[8].

69. S'il y a communion générale, on observe ce qui est prescrit pour la communion à la Messe solennelle, avec les exceptions suivantes : 1° si le Diacre et le Sous-Diacre communient, ils le font aussitôt après que l'Évêque a pris le précieux Sang; après avoir communié, ils reçoivent le baiser de paix; 2° le Diacre chante ensuite le *Confiteor*, le Pontife dit *Misereatur* et *Indulgentiam*, et le Diacre, ayant fait la génuflexion, prend le ciboire et le tient près du Pontife pendant qu'il distribue la sainte communion; 3° tous ceux qui commu-

(1) D'après le Cérémonial des Évêques expliqué, si le Diacre et le Sous-Diacre ne communient pas, ils peuvent recevoir le baiser de paix avant les Diacres assistants. Les auteurs indiquent généralement l'ordre que nous donnons et n'expliquent pas autrement le Cérémonial des Évêques.

(2) V. p. 225, note 1.

[1] Ibid., c. xxiv, n. 3. — [2] Grand nombre d'auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 7. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., c. ix, n. 5. — [6] Baldeschi. — [7] Conséq. — [8] Baldeschi.

nient doivent baiser la main de l'Évêque avant de recevoir la sainte Hostie; 4° si des Prélats ou des Chanoines parés se présentent à la sainte table, ils baisent de même la main de l'Évêque avant de communier, puis son visage après avoir reçu la sainte communion [1].

70. Si le Prêtre assistant est de retour, le Diacre verse les ablutions [2], et reçoit les burettes des mains du Sous-Diacre [3]. Pendant ce temps, le Porte-mitre, le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau du Pontife [4] et le Ministre qui doit lui donner à laver se présentent. Lorsque le Prélat a pris les ablutions, le Diacre lui met la mitre précieuse dont le premier Diacre assistant [5], ou, s'il n'est pas à portée de le faire [6], le premier Cérémoniaire, soutient les fanons. Le Prêtre assistant [7] remet alors le Canon au milieu de l'autel [8], reçoit le Missel des mains du Clerc Porte-livre [9], le reporte au coin de l'épître, et l'ouvre à l'endroit où se trouve l'antienne de la communion [10]. En même temps le Clerc chargé de cet office prend le bougeoir sur l'autel et le remet au Prêtre assistant qui le met près du Missel [11]. Le Sous-Diacre passe au côté de l'évangile pour purifier le calice. L'Évêque ayant reçu la mitre [12], le Prêtre assistant lui ôte l'anneau, et le met sur le plateau présenté par le Clerc chargé de cet office [13]. Le Prélat se lave les mains, après quoi le Prêtre assistant lui présente la serviette [14] et lui remet l'anneau [15].

Nota. Si le Prêtre assistant n'est pas de retour assez à temps pour transporter le Missel au coin de l'épître, le Sous-Diacre verse les ablutions, et le Diacre transporte le livre [16], faisant en sorte d'être prêt pour mettre la mitre au Pontife quand il en est temps [17].

71. L'Évêque lit ensuite la communion, chante *Dominus*

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6; c. x, n. 5; c. xxiv, n. 3; l. II, c. xxix, n. 2 et 3. — [2] Ibid., l. I, c. x, n. 5. — [3] Baldeschi. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Baldeschi. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Conséq. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Conséq. — [16] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. ix, n. 5. — [17] Conséq.

vobiscum, et l'oraison ou les oraisons[1]. Le Prêtre assistant se tient à sa droite, et le Diacre et le Sous-Diacre l'un derrière l'autre[2]. Le Diacre chante *Ite Missa est*, comme à l'ordinaire. Après *Placeat*, le Prélat donne la bénédiction solennelle. Si le Pontife n'est pas Archevêque, le Porte-mitre se présente et le Diacre lui met la mitre[3], dont le Sous-Diacre élève les fanons[4]. Le Porte-crosse vient derrière le Pontife et lui présente la crosse, de manière qu'il puisse la prendre en se retournant vers le peuple après avoir dit *Benedicat vos omnipotens Deus*. Si le Pontife est Archevêque, il ne prend pas la mitre, mais le Porte-croix va prendre la croix et la tient devant le Prélat pendant la bénédiction[5].

72. S'il n'y a pas eu sermon, le Prêtre assistant, au coin de l'épître, se tourne vers le peuple, et publie les indulgences[6].

73. Après la bénédiction, ou, s'il n'y a pas eu sermon, après la publication des indulgences, le Diacre ôte la mitre au Pontife[7], et la donne au Clerc chargé de la porter[8]. Le Prélat quitte alors le pallium, s'il le porte, et le dépose sur l'autel[9]. Il se tourne ensuite vers le côté de l'évangile, et dit *Dominus vobiscum ;* puis, faisant le signe de croix sur l'autel, *Initium sancti Evangelii secundum Joannem*. Le Diacre reprend alors la mitre et la met à l'Évêque, le Porte-crosse lui présente la crosse et le Pontife continue l'évangile, suivant la Procession, qui se met en marche, comme avant la Messe, pour retourner au *secretarium*[10]. A ces mots du dernier évangile, *Et Verbum caro factum est*, si le Pontife est encore à l'autel, il fait la génuflexion avec ceux qui l'entourent; s'il est en marche, il attend pour dire ces paroles qu'il soit arrivé devant l'autel du *secretarium*, et tout le monde fait la génuflexion en même temps que lui[11].

74. Arrivé au *secretarium*, le Pontife fait les révérences convenables et se rend à son siége, où il s'assied. Aussitôt les

[1] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Plusieurs auteurs. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. xxv, n. 4. — [6] Ibid., l. I, c. xxv, n. 8, et l. II, c. viii, n. 80. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 81. — [10] Ibid., n. 80. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid.

Clercs chargés de recevoir les ornements se présentent, dans l'ordre qui leur a été indiqué, celui qui doit recevoir le manipule se présente le premier, puis le Porte-mitre, et ainsi de tous les autres [1]. Le Diacre et le Sous-Diacre quittent aussitôt leurs manipules; puis ils ôtent au Pontife d'abord le manipule, puis la mitre. L'Évêque se lève ensuite [2]; le Diacre, aidé du Sous-Diacre, lui ôte tous ses ornements [3] et les remet l'un après l'autre aux Clercs qui se présentent pour les recevoir. Ceux-ci les reportent à l'autel [4], sans toutefois former, comme au commencement, une ou plusieurs lignes au bas des degrés [5].

75. Pendant que le Pontife quitte ses ornements, le Prêtre et les deux Diacres assistants, ainsi que tous les Chanoines, ayant fait les révérences requises, vont quitter leurs ornements au lieu où ils les ont pris [6]. Le Prêtre et les deux Diacres assistants reviennent ensuite près de l'Évêque. Le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau, et le Ministre qui doit donner à laver au Prélat, se présentent. Lorsque l'Évêque a quitté tous ses ornements, le premier Cérémoniaire lui donne sa barrette. Le Pontife se couvre, se lave les mains, après quoi le Prêtre assistant lui présente la serviette. Lorsqu'il s'est essuyé, le Diacre lui met la cape et la croix. Le Diacre et le Sous-Diacre saluent alors le Pontife [7], le Diacre se rend à la banquette [8], le Sous-Diacre va à la crédence prendre le voile et le bassin où se trouvaient les bas et les sandales, revient aux pieds du Prélat et lui ôte les sandales et les bas [9] pendant qu'il récite les prières de l'action de grâces conjointement avec le Prêtre et les Diacres assistants [10].

76. Quand le Sous-Diacre a ôté à l'Évêque les sandales et les bas, un Familier lui remet ses souliers ordinaires; le Sous-Diacre reporte à la crédence le bassin et le voile, le Diacre se joint à lui, et, après les révérences d'usage [11], ils se retirent à la sacristie, où ils déposent leurs ornements; puis ils reviennent

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xi, n. 2. — [2] Tous les auteurs.— [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. x, n. 8. — [4] Ibid., l. I. c. xi, n. 2. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 80. — [7] Baldeschi. — [8] Suppl. — [9] Cér. des Év. expl., l. I, c. x, n. 6. — [10] Conséq. — [11] Conséq.

au *secretarium*, et tous les Chanoines reconduisent l'Évêque dans le même ordre où ils sont venus, jusqu'à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [1].

77. Les Chanoines reviennent ensuite au chœur pour chanter Sexte [2]. L'Évêque pourrait aussi être reconduit par quatre Chanoines seulement ou par ses Assistants, tandis que les autres retourneraient au chœur [3].

78. L'Évêque peut aussi quitter ses ornements à son trône. On y observe les mêmes cérémonies qu'au *sècretarium* [4].

CHAPITRE II

De la Messe pontificale au fauteuil.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *A la sacristie.* On prépare à la sacristie les ornements du Diacre et du Sous-Diacre sans manipules, et, si le Pontife doit y prendre les bas et les sandales (1), comme il le fait quand le chœur n'est pas assez spacieux, on dispose devant la croix un tapis et un fauteuil, le livre du Canon, le bougeoir, et, près des ornements des Ministres, les bas et les sandales du Prélat. L'Évêque, étant assis, doit tourner le dos à la croix [5].

2. *Au grand autel.* On enlève les cartons; si le saint Sacrement est dans le tabernacle, on le porte à un autre autel; on

(1) Ordinairement l'Évêque ne prend les bas et les sandales à l'église que s'il porte la cape. (S. C., 6 sept. 1698. Gardel., 3341 ou 3490, ad 1, *in Valiterna.*) Baldeschi suppose cependant que, si le chœur est assez spacieux, le Prélat peut les prendre au fauteuil.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 11. — [2] S. C., 13 sept. 1646. Gardel., 1418 ou 1565, ad 1. 24 mai 1653. Gardel., 1527 ou 1674, *in Pisauren.* — [3] S. C., 4 mars 1662. Gardel., 2004 ou 2151, *in Barchinonen.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi. Cér. des Év. expl., l. I, c. vii.

dispose sur l'autel la chasuble, la dalmatique, la tunique, l'étole, la croix pectorale, le cordon, l'aube, l'amict, les gants sur un plateau d'argent, et on couvre le tout du voile qui doit servir de grémial au Pontife. Du côté de l'évangile, on met la mitre précieuse avec le voile pour le Porte-mitre, et du côté de l'épître la seconde mitre [1]. On les place verticalement, la partie postérieure tournée vers le chœur, en laissant pendre les fanons [2]. On met au bas des degrés un coussin violet, et du côté de l'épître le fauteuil du Pontife. Ce fauteuil, qui doit être de la couleur des ornements du jour, se place au bas des degrés, au lieu où se tient le Sous-Diacre pendant les oraisons. Le Prélat, étant assis, doit être tourné comme l'autel, c'est-à-dire vers le chœur, si le chœur est devant l'autel. Le fauteuil se place généralement sur le pavé, que l'on couvre d'un tapis. Mais, si l'autel avait plusieurs degrés, et si l'Évêque du lieu devait officier au fauteuil, on pourrait le placer sur une petite estrade de la hauteur du dernier degré de l'autel (1) [3].

3. *Sur la crédence*, outre les objets nécessaires pour la Messe solennelle ordinaire, on dispose les chandeliers des Acolytes, le Missel renfermant le manipule du Prélat à l'endroit de l'évangile du jour, le pupitre, la chape du Prêtre assistant, les manipules des Ministres sacrés, l'aiguière et le bassin avec des serviettes [4]. Si l'Évêque doit s'habiller au chœur, on y met aussi les bas et les sandales [5].

Nota. Si la crédence ordinaire est trop petite, on pourra en ajouter une seconde, en mettant les chandeliers, le calice et les burettes sur celle qui est le plus près de l'autel. On pourrait aussi mettre plusieurs de ces objets sur l'autel [6].

4. *Du côté de l'épître*, on dispose une banquette pour le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre [7].

(1) Baldeschi suppose qu'on peut le faire pour tout Évêque.

[1] Ibid. — [2] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 6. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 10 et 11. — [4] Baldeschi. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 4.

ARTICLE II

Des Cérémonies spéciales aux Ministres de la Messe pontificale au fauteuil.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

5. Quelque temps avant l'heure de la Messe, les Ministres qui doivent servir l'Évêque se rendent à la sacristie. Les Acolytes et les Clercs Porte-insignes se revêtent de leur surplis et attendent le Pontife. Si le Prélat doit prendre au chœur les bas et les sandales, le Diacre et le Sous-Diacre prennent aussitôt leurs ornements, et tous vont à l'autel dans l'ordre indiqué ci-après, nº 7. Le Diacre et le Sous-Diacre vont se placer de chaque côté du fauteuil, tournés comme le fauteuil lui-même, le premier à droite, et le second à gauche. Si l'Évêque doit prendre les bas et les sandales à la sacristie, le Diacre et le Sous-Diacre prennent leurs ornements pendant que le Pontife récite les prières de la préparation[1] (1).

6. En même temps, le Prêtre assistant et le premier Cérémoniaire, revêtus du surplis, se rendent au lieu où se trouve le Pontife[2]. L'Évêque se revêt du rochet, du mantelet et de la mozette (2), et, quand il en est temps, le Prêtre assistant se place à sa droite, le premier Cérémoniaire à sa gauche, et l'accompagnant ainsi à la sacristie ou à l'église[3].

7. Si l'Évêque doit prendre à la sacristie les bas et les san-

(1) V. p. 826, note 1.

(2) On suppose que le Pontife qui célèbre au fauteuil n'est pas l'Ordinaire du lieu, et telle est la raison pour laquelle nous disons qu'il se revêt du mantelet. (*Cær. Ep.*, l. I, c. III, n. 6.) Le Cérémonial des Évêques expliqué (l. I, c. II, n. 4,) fait remarquer que le texte du Cérémonial des Évêques fait allusion à la coutume de porter la mozette par-dessus le mantelet. Baldeschi suppose que l'Évêque est revêtu du mantelet, et ne parle pas de la mozette. Un Évêque pourrait cependant, avec la permission de l'Ordinaire du lieu, porter la mozette sans mantelet. (Cér. des Év. expl. Ibid.)

Baldeschi. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

dales, il salue, en y arrivant, la croix ou l'image principale conjointement avec ses assistants[1], et s'assied sur le fauteuil qui lui a été préparé comme il est marqué n° 1. Le Clerc Porte-livre, tenant le Canon ouvert au lieu où se trouvent les prières de la préparation, se met à genoux devant lui, et un autre Clerc donne le bougeoir au Prêtre assistant. Le Pontife lit alors les prières de la préparation, et un Familier lui met les bas et les sandales. Lorsque l'Évêque a terminé les prières, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se rendent à la crédence, où ils déposent le livre et le bougeoir. Les autres Ministres, ayant salué ensemble la croix ou l'image de la sacristie et le Pontife, se rendent au chœur en cet ordre : le second Cérémoniaire ou deux Cérémoniaires, puis le Diacre et le Sous-Diacre; viennent ensuite les Acolytes, et après eux les Clercs qui doivent présenter les ornements à l'Évêque, tous ayant les mains jointes. En arrivant à l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre donnent leurs barrettes aux Cérémoniaires, qui les déposent à la banquette. Tous, en arrivant, font la génuflexion à la croix et le salut au Chœur. Le Diacre et le Sous-Diacre vont ensuite se placer près du fauteuil, le premier à droite et le second à gauche, tournés comme le fauteuil lui-même. Les Clercs vont aussi à leurs places après avoir fait les révérences d'usage. L'Évêque se rend ensuite au chœur avec le Prêtre assistant et le premier Cérémoniaire comme il est dit n° 6. Ils vont alors directement à l'autel, où, après la révérence convenable, le Pontife va s'asseoir sur son fauteuil. Le Prêtre assistant va se mettre à sa gauche[2], et le premier Cérémoniaire se tient où il est nécessaire[3]. On observe alors ce qui est prescrit n° 9[4].

8. Si le Prélat doit réciter au chœur les prières de la préparation, le Prêtre assistant et le premier Cérémoniaire le conduisent directement à l'autel, où se trouvent déjà ses Ministres, comme il est dit n° 5. Le Clerc qui doit présenter les bas et les sandales se rend à la crédence; on lui met un voile sur les

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Ibid. — [4] Conséq.

épaules, et il reçoit sur un plateau les bas et les sandales du Prélat; puis, ayant les mains recouvertes des extrémités du grand voile, il se rend près du fauteuil avec le Familier qui doit les mettre au Pontife. Le Familier lui ôte ses souliers ordinaires, et lui chausse d'abord la jambe et le pied droit, puis la jambe et le pied gauche. Pendant ce temps, quatre ou six Clercs viennent se placer en demi-cercle devant le Pontife, et se retirent quand on lui a mis les bas et les sandales. Le Clerc qui les a apportés se retire aussi et dépose le voile et le plateau. L'Évêque continue à lire les prières de la préparation jusqu'à *Kyrie eleison*. Alors il se découvre et se tourne [1] par sa gauche [2] vers l'autel pour dire ce qui suit. Le Porte-livre se lève en même temps que le Prélat, va se placer derrière le fauteuil, et les Ministres sacrés changent de côté [3]. Les prières finies, le Pontife, se tournant par sa droite, s'assied de nouveau, et se couvre. Le Diacre et le Sous-Diacre changent de côté en même temps, et le Porte-livre revient se mettre à genoux devant le Prélat, qui récite la prière *Calcea me* [4].

9. Le Pontife se découvre ensuite, le Diacre lui ôte la croix pectorale et la lui donne à baiser; puis le Pontife quitte la mozette et le mantelet, que le Cérémoniaire dépose en lieu convenable. Le Prêtre assistant lui ôte l'anneau [5] ou les anneaux [6] (1), et le Ministre qui doit donner à laver au Pontife se présente; l'Évêque se couvre et se lave les mains, après quoi le Prêtre assistant lui présente la serviette [7] et lui remet ses anneaux [8].

10. Pendant que le Pontife se lave les mains, le second Cérémoniaire monte à l'autel pour distribuer les ornements aux Clercs désignés pour les présenter. Ils viennent par ordre, et reçoivent l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole,

(1) V. p. 804, note 1.

[1] Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIX, n. 4. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid. Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Baldeschi. Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 11. — [7] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] Conséq.

la tunique, la dalmatique, les gants sur un plateau, la chasuble, la mitre (1), et l'anneau pontifical sur un plateau. Ils apportent au Pontife tous ces ornements comme il est dit sect. V, ch. IV, nº 7. L'Évêque se découvre, donne sa barrette au premier Cérémoniaire, qui la met en lieu convenable, et se lève. Alors le premier Cérémoniaire fait tomber la queue de la soutane du Prélat, puis le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, revêt le Pontife de tous les ornements pour la Messe (2), de la manière indiquée chap. I, nᵒˢ 21, 26, 28 et 29, p. 805 et 806. Le second Cérémoniaire, après la distribution des ornements, met ou fait mettre au milieu de l'autel le livre du Canon ouvert à l'endroit où se trouve la prière *Aufer a nobis*, ainsi que le bougeoir [1].

11. Pendant que l'Évêque reçoit la chasuble, le Prêtre assistant se revêt de la chape, vient se placer devant le Pontife, lui met au doigt l'anneau pontifical [2], baisant d'abord l'anneau, puis la main du Prélat [3]. En même temps, le Diacre et le Sous-Diacre prennent leurs manipules, qui sont apportés par deux Clercs, et le second Cérémoniaire remet au Sous-Diacre le livre des évangiles, qui contient le manipule du Pontife [4].

12. Les Ministres se placent ensuite de cette manière : le Prêtre assistant se met à la droite de l'Évêque, le Diacre à sa gauche, le Sous-Diacre, portant le livre des évangiles appuyé contre sa poitrine, à la gauche du Diacre. Ils saluent le Chœur, puis se rendent à l'autel [5], en se tournant tous ensemble, afin d'y être placés de la même manière [6]. Le second Cérémoniaire, le Clerc Porte-mitre et le Caudataire marchent à la suite du Pontife [7].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

13. Lorsqu'ils sont arrivés à l'autel, le Prêtre assistant se met à la droite de l'Évêque, le Diacre à la gauche, le Sous-

(1) V. p. 805, note 1.
(2) V. p. 805, note 3.

[1] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 22. — [4] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Ibid. — [6] Plusieurs auteurs. Conséq. — [7] Baldeschi.

Diacre à la gauche du Diacre [1]. Le Porte-mitre vient se placer près du Diacre. Le Pontife, en arrivant, se tourne un peu sur sa gauche [2], le Diacre lui ôte la mitre et la donne au Clerc chargé de la porter, puis le Porte-mitre se retire à sa place. Le Sous-Diacre donne alors le livre des évangiles au [3] second [4] Cérémoniaire, qui se met à genoux à sa gauche [5]. Le Pontife commence la Messe et ses Ministres lui répondent [6].

14. L'Évêque ayant dit *Indulgentiam*, le Sous-Diacre prend, dans le livre que tient le Cérémoniaire, le manipule du Prélat [7], salue le Pontife [8], baise le manipule sur le côté, le présente à baiser au Pontife, baise la main de l'Évêque, et le lui attache au bras [9]. Il reprend ensuite le livre des évangiles [10].

15. Le Pontife ayant dit *Oremus*, le Diacre passe à la droite du Pontife et le Prêtre assistant se retire sur le second degré du côté de l'épître. L'Évêque monte à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre. Celui-ci présente au Prélat le commencement de l'évangile du jour, que l'Évêque baise après avoir baisé l'autel. Le second Cérémoniaire reprend ensuite le livre des évangiles, le Canon et le bougeoir, et les reporte à la crédence [11].

16. Le Thuriféraire se présente alors [12] avec le premier Cérémoniaire [13], et l'on fait comme à l'ordinaire la bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel [14]. Pour faire bénir l'encens, le Diacre dit *Benedicite Pater reverendissime* [15]. Vers la fin de l'encensement, le premier Cérémoniaire reçoit du Clerc Porte-mitre la mitre précieuse [16], puis, quand l'Évêque a rendu l'encensoir au Diacre, il lui met la mitre [17], après quoi le Diacre encense le Prélat [18].

17. Le Pontife, ayant été encensé, se retourne vers l'autel, fait au même lieu, et conjointement avec ses Ministres, la ré-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 30. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Tous les auteurs. — [5] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid., n. 32. — [8] S. C., 27 fév. 1712. Gardel., 3696 ou 3845, ad 4, *in Lunen. Sarzanen.* — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] Ibid. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 34. — [13] Cér. des Év. expl. Ibid. — [14] *Cær. Ep.* Ibid.— [15] Ibid., l. I, c. XXIII, n. 1. — [16] Conséq.— [17] Baldeschi. D'après le *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 64. — [18] *Cær. Ep.* Ibid., n. 35.

vérence convenable à la croix, et se rend à son fauteuil; puis le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre se placent devant lui, le Diacre au milieu, le Prêtre assistant à droite du Diacre, et le Sous-Diacre à gauche [1]. Le Pontife s'assied [2], le Diacre lui ôte la mitre et la donne au Clerc chargé de la porter, qui se retire à sa place. Le Clerc Porte-livre va se placer alors derrière le fauteuil, et ouvre le livre à l'endroit où se trouve l'introït de la Messe. Le Prélat se lève, se tourne par sa gauche (1) vers l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre se mettent à ses côtés, un peu derrière lui, et le Prêtre assistant à la droite de l'Évêque, devant le Diacre. Le Clerc chargé de cet office donne alors le bougeoir au Prêtre assistant (2), et le Porte-livre soutient le livre au-dessus de sa tête devant le Prélat. L'Évêque lit l'introït, faisant le signe de la croix comme à l'ordinaire [3], le Prêtre assistant ayant soin d'indiquer au Pontife ce qu'il doit dire, et de tourner, quand il en est besoin, les feuillets du Missel [4] (3). Après avoir lu l'introït, l'Évêque dit, alternativement avec ses Ministres, *Kyrie eleison*. Le Porte-mitre va prendre alors la seconde mitre de l'Évêque, si c'est celle qui lui convient, et va se placer près du fauteuil avec le Porte-grémial, et le Prêtre assistant rend le bougeoir au Clerc chargé de le recevoir, et le Porte-livre se retire [5].

(1) Lorsque l'Évêque, étant au fauteuil, doit se retourner vers l'autel, il se tourne par sa gauche, et, quand il doit se retourner vers le peuple, il le fait par sa droite, comme si le fauteuil était au milieu de l'autel. Dans les églises où l'autel est entre le chœur et la nef, comme le représente la pl. 4, p. 156, et où l'Évêque assis au fauteuil tournerait le dos au peuple, il se retourne toujours du côté de l'autel. (*Cær. Ep.*, l. I, c. XIX, n. 4 et 5.)

(2) D'après M. de Conny, si, pendant cette Messe, on remet le bougeoir au Prêtre assistant, c'est afin de diminuer le nombre des Ministres; si donc il y a un Clerc Porte-bougeoir, il pourrait le porter lui-même, comme à la Messe célébrée au trône.

(3) Baldeschi ne parle pas de cette dernière fonction. Le Prêtre assistant pourrait prendre en ces moments le bougeoir dans la main gauche. S'il ne portait pas le bougeoir, il remplirait naturellement cet office.

[1] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [3] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

18. Après avoir récité *Kyrie eleison*, l'Évêque s'assied, le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre se placent devant lui comme il est dit au n° précédent; le Diacre lui met la mitre, puis le Sous-Diacre lui met le grémial. Ils le saluent ensuite et vont s'asseoir à la banquette (1), et le second Cérémoniaire leur présente leurs barrettes. Le premier Cérémoniaire demeure debout à la gauche du Pontife[1].

19. Au dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, les Ministres se lèvent au signe du second Cérémoniaire, le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre reviennent devant le Pontife comme il est dit n° 17, et lui font la révérence convenable. Le Sous-Diacre ôte le grémial et le remet au Clerc chargé de le porter, le Diacre ôte la mitre qu'il remet au Porte-mitre. Le Clerc Porte-livre va se placer derrière le fauteuil, et le Clerc chargé de cet office remet le bougeoir au Prêtre assistant. L'Évêque se lève alors et se tourne vers l'autel, le Prêtre assistant se met à sa droite, et le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre comme s'ils étaient devant l'autel. Le Chœur ayant fini de chanter, l'Évêque entonne *Gloria in excelsis Deo*, si l'on doit le dire. Le Diacre et le Sous-Diacre viennent ensuite à ses côtés, comme à la Messe solennelle ordinaire, et continuent l'hymne avec lui[2].

20. Après avoir récité l'hymne, le Prélat s'assied. Le Prêtre assistant rend le bougeoir au Clerc chargé de le recevoir, et le Clerc Porte-livre se retire; le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre viennent se placer devant lui comme il est dit n° 17, et l'on observe tout ce qui est dit n° 18. Toutes les fois qu'il y

(1) La règle du Cérémonial des Évêques d'après laquelle le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre vont s'asseoir à la banquette du côté de l'épître est exprimée en termes généraux. A Rome, si les Ministres de l'Évêque ne sont pas Chanoines, ils s'asseyent sur les degrés même de l'autel, ayant le visage tourné vers le peuple. Le Prêtre assistant les place à peu près vis-à-vis de la croix, puis le Diacre à la droite du Prêtre assistant et le Sous-Diacre à la droite du Diacre. Lorsqu'ils sont placés de cette manière, ils doivent avoir soin de faire la révérence convenable chaque fois qu'ils passent devant le milieu de l'autel.

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

a lieu de se découvrir, les Ministres le font comme à l'ordinaire, et le Pontife se tourne un peu vers l'autel en inclinant la tête [1].

21. Lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, on observe tout ce qui est marqué n° 19 pendant le chant du dernier *Kyrie eleison*. Au moment où le Chœur finit de chanter, l'Évêque se lève, et, demeurant tourné vers le peuple, chante *Pax vobis*. Il se tourne ensuite vers l'autel, et chante l'oraison, ou les oraisons, s'il y en a plusieurs. Pendant la dernière oraison, le second Cérémoniaire va comme à l'ordinaire prendre le livre des épîtres et le présente au Sous-Diacre. Après les mots *Jesum Christum*, ou, si ces mots ne sont pas dans la conclusion, aux premières paroles de la conclusion, ils vont ensemble faire la révérence convenable devant le milieu de l'autel, et reviennent au côté de l'épître, devant le Prélat, à une distance convenable. Le Sous-Diacre tient le livre fermé [2].

22. Pendant que le Sous-Diacre se prépare à chanter l'épître, le Porte-mitre et le Porte-grémial se rendent près du Diacre. Le Pontife, ayant chanté l'oraison ou les oraisons, s'assied et le Diacre lui met la mitre et le grémial. Il le salue ensuite conjointement avec le Prêtre assistant, et tous deux vont s'asseoir [3].

23. Le Sous-Diacre salue alors le Pontife, et, au signe du Cérémoniaire, il ouvre le livre et chante l'épître. Quand il a fini, il ferme le livre, salue de nouveau le Prélat, retourne avec le second Cérémoniaire faire la révérence convenable devant le milieu de l'autel, revient devant l'Évêque et se met à genoux pour recevoir la bénédiction comme à l'ordinaire [4].

24. Le Sous-Diacre, ayant reçu la bénédiction, se lève [5], reçoit le Missel et le tient ouvert devant le Prélat. Le Prêtre assistant vient aussitôt tenir le bougeoir près du Pontife. L'Évêque, toujours assis et couvert de la mitre, lit l'épître et ce qui suit jusqu'à la fin de l'évangile. Avant l'évangile, le Pontife joint les mains et dit *Munda cor meum* [6] sur le Canon qui lui est pré-

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 41.

senté par le premier Cérémoniaire[1]; puis, tenant toujours les mains jointes, il dit *Dominus vobiscum* et *Sequentia*[2]; le Prêtre assistant répond *Et cum spiritu tuo* et *Gloria tibi Domine*[3]. L'Évêque, demeurant toujours assis, quand même il y aurait dans l'évangile des paroles où l'on devrait faire la génuflexion[4], lit ensuite l'évangile[5], et le Prêtre assistant répond *Laus tibi Christe*. Il donne alors le bougeoir au Clerc chargé de le recevoir et demeure à côté du Pontife. Le Sous-Diacre, ayant rendu le Missel au second Cérémoniaire, attend à une distance convenable du Prélat le moment d'accompagner le Diacre pour l'évangile. Le Diacre demeure assis à sa place pendant tout ce temps[6].

25. Pendant que l'on chante le dernier verset du graduel ou de l'*Alleluia*, ou vers la fin de la prose, le Diacre reçoit le livre des évangiles comme à l'ordinaire des mains du second Cérémoniaire. Il va le porter à l'autel avec les révérences d'usage, fait ensuite la génuflexion sur le marchepied, et vient par le plus court chemin à la droite de l'Évêque. Le Thuriféraire se présente en même temps avec l'encensoir et la navette, et vient se mettre à genoux aux pieds du Pontife. L'Évêque bénit l'encens, et en même temps les Acolytes, avertis par le second Cérémoniaire, prennent leurs chandeliers et viennent se placer devant l'Évêque à une certaine distance. Après la bénédiction de l'encens, le Diacre va directement se mettre à genoux devant le milieu de l'autel sur le bord du marchepied. Il récite *Munda cor meum*, prend le livre, fait la génuflexion, revient près du Pontife, et se met à genoux devant lui en disant *Jube, Domne, benedicere*. Quand il a reçu la bénédiction, il se lève, le Sous-Diacre se met à sa gauche, le second Cérémoniaire et le Thuriféraire se mettent derrière les deux Ministres sacrés, puis les deux Acolytes derrière le Cérémoniaire et le Thuriféraire. Ils saluent le Prélat tous ensemble, et, ayant fait la génuflexion

[1] Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] S. C., 28 avril 1708. Gardel., 3637 ou 3786, ad 5, *in Bracharen.* — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

en passant devant le milieu de l'autel, ils se rendent comme à l'ordinaire au lieu où se chante l'évangile[1].

26. Au dernier *Alleluia*, ou à la fin de la prose, le premier Cérémoniaire ôte au Pontife le grémial et la mitre et les donne aux Clercs chargés de les porter; il lui ôte ensuite la calotte s'il s'en sert. Le Pontife se lève et se tourne vers le Diacre; le Prêtre assistant se place à sa gauche un peu derrière lui. S'il faut faire la génuflexion pendant l'évangile, le premier Cérémoniaire met le coussin devant l'Évêque; le Pontife et le Prêtre assistant la font vers le Diacre[2].

27. Le Diacre ayant chanté l'évangile, le premier Cérémoniaire remet la calotte sur la tête du Prélat, s'il s'en sert. Le Sous-Diacre reçoit le livre comme aux Messes solennelles ordinaires, et, sans faire aucune révérence, le porte ouvert à l'Évêque, pour lui présenter à baiser le commencement de l'évangile du jour. Il ne lui fait aucun salut en arrivant, mais seulement après, et lorsqu'il a fermé le livre. Les Acolytes retournent à la crédence déposer leurs chandeliers, ayant soin de faire la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel, et l'inclination au Prélat s'ils passent devant lui. Aussitôt que le Diacre a donné le livre au Sous-Diacre, le Thuriféraire lui présente l'encensoir, et il encense le Pontife de l'endroit même où il a chanté l'évangile[3].

28. Le Diacre rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire[4], qui va le déposer aussitôt. S'il n'y a pas sermon[5], le Diacre, ayant fait avec le Thuriféraire la génuflexion devant le milieu de l'autel, vient se placer derrière l'Évêque, et le Sous-Diacre se met derrière le Diacre[6]. Le Clerc Porte-mitre va se placer derrière le fauteuil, et le Clerc chargé de cet office remet le bougeoir au Prêtre assistant[7]. Le Prélat se tourne alors vers l'autel, le Prêtre assistant se met à sa droite et prend le bougeoir; l'Évêque entonne *Credo in unum Deum*, puis le Diacre et le Sous-Diacre viennent à ses côtés, comme à la Messe solennelle

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Conséq.

ordinaire, et continuent le symbole avec lui. Avant que le Pontife dise *Et incarnatus est*, le premier Cérémoniaire met le coussin devant lui, et le retire quand il a fait la génuflexion [1].

29. Après avoir récité le symbole, le Prélat s'assied. Le Prêtre assistant rend le bougeoir au Clerc chargé de le recevoir, et le Clerc Porte-livre se retire; le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre viennent se placer devant lui comme il est dit nº 17, et l'on observe tout ce qui est dit nºs 18 et 20 [2]. A *Crucifixus*, le Diacre va prendre la bourse à la crédence et la porte à l'autel comme aux Messes solennelles ordinaires [3].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

30. Vers la fin du *Credo*, on observe tout ce qui est marqué nº 19. Au moment où le Chœur finit de chanter, l'Évêque se lève, et, demeurant tourné vers le peuple, chante *Dominus vobiscum*. Il se tourne ensuite vers l'autel et chante *Oremus*. Le Prêtre assistant reçoit alors le bougeoir, le Diacre et le Sous-Diacre, ayant incliné la tête au mot *Oremus*, viennent aux côtés du Prélat qui lit l'offertoire [4]. Pendant ce temps, le Porte-mitre va déposer à la crédence la seconde mitre, prend la Mitre précieuse et vient se placer près du Diacre [5].

31. Le Pontife, ayant lu l'offertoire, s'assied. Le Diacre lui met la mitre précieuse, puis se place à la droite de l'Évêque, et le Sous-Diacre va se placer à sa gauche; le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau et les gants, et le Ministre qui doit donner à laver au Prélat, se présentent. Le Diacre ôte à l'Évêque l'anneau, qu'il met sur le plateau, puis le gant de la main droite, le Sous-Diacre lui ôte en même temps le gant de la main gauche, et ils les mettent également sur le plateau. L'Évêque se lave ensuite les mains [6], le Diacre lui présente la serviette avec les baisers ordinaires [7] et lui remet l'anneau [8]. Le Clerc reporte le plateau à la crédence [9].

[1] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. n. 54. — [4] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. Cér. des Ev. expl. Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 59. — [9] Conséq.

32. Pendant que le Pontife se lave les mains, le Prêtre assistant se rend à la crédence avec le second Cérémoniaire, reçoit le Canon et le Missel avec le pupitre; le second Cérémoniaire ramène les bords de la chape du Prêtre assistant par-dessus le Missel et ils se rendent au bas des degrés, font la révérence convenable, montent à l'autel, puis le Prêtre assistant dispose le Missel et le Canon, reçoit le bougeoir des mains du second Cérémoniaire ou du Clerc chargé de le porter, et le met sur l'autel près du Missel [1].

33. L'Évêque, ayant reçu l'anneau, se lève, salue le Chœur entre le Diacre et le Sous-Diacre, et se rend à l'autel. Il est suivi du Clerc Porte-mitre et du Caudataire. Le Pontife, en arrivant, se tourne un peu sur sa droite, le Diacre lui ôte la mitre et la donne au Clerc chargé de la porter, puis le Porte-mitre se retire à sa place. Le Pontife fait alors la révérence convenable avec ses Ministres, monte à l'autel et le baise au milieu. Le Sous-Diacre se rend aussitôt à la crédence, et le Prêtre assistant vient au-devant de l'Évêque sur le premier degré [2].

34. Le Sous-Diacre apporte ensuite le calice, et le premier Acolyte le suit, portant les burettes. On observe tout ce qui est marqué part. IV, sect. I, ch. I, n°s 57, 58, 59 et 60, p. 217, pour la Messe solennelle ordinaire. Le Sous-Diacre, en présentant au Pontife la burette de l'eau, dit : *Benedicite, Pater reverendissime.* Le Prêtre assistant demeure près du Missel [3].

35. La bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel se font comme à la Messe solennelle ordinaire. Pendant que l'Évêque encense le côté de l'évangile, le Prêtre assistant ôte le Missel. Vers la fin de l'encensement, le premier Cérémoniaire reçoit du Clerc Porte-mitre la mitre précieuse; et, quand l'Évêque a rendu l'encensoir au Diacre, il met la mitre au Pontife et le Diacre encense le Prélat [4].

36. Pendant l'encensement de l'Évêque, le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau du Pontife et le

[1] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid.

Ministre qui doit lui donner à laver se présentent [1], et le Prêtre assistant vient se placer près de l'Évêque. Lorsque le Prélat a été encensé, le Prêtre assistant lui ôte l'anneau, et le met sur le plateau présenté par le Clerc chargé de cet office; le Pontife se lave les mains [2]; le Prêtre assistant lui présente la serviette, lui remet l'anneau et revient près du livre [3]. Le premier Cérémoniaire ôte la mitre à l'Évêque avant que le Prélat dise *Gloria Patri*, et la remet au Porte-mitre. Le Diacre, après avoir encensé le Pontife, va, conjointement avec le Thuriféraire, faire l'encensement du Chœur comme à l'ordinaire, et quand il est de retour, il encense le Prêtre assistant et le Diacre [4].

37. Après *Orate fratres*, le Clerc Porte-livre vient près du Prêtre assistant [5]. Le Pontife ayant lu la secrète, le Prêtre assistant ôte le Missel, le donne au Porte-livre, qui va le porter à la crédence, puis met sur le pupitre le Canon ouvert à la préface du jour. En même temps, le premier Cérémoniaire va ôter la calotte à l'Évêque, s'il s'en sert [6].

38. Le Diacre vient, comme à l'ordinaire, réciter le *Sanctus* à la droite du Prélat; le Sous-Diacre demeure au bas des degrés. Le Diacre revient ensuite derrière l'Évêque, et y reste pendant tout le temps où il devrait être près du livre à la Messe solennelle ordinaire [7].

39. Le Prêtre assistant soutient ensuite le Canon, qu'il élève et abaisse de la main gauche, afin que le Pontife puisse lire plus facilement [8]. L'Évêque ayant dit *Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum*, le Prêtre assistant se retire un peu en arrière, et se rapproche quand il continue *et omnium circumstantium* [9].

40. A ces mots, *Quam oblationem*, le Diacre vient se mettre à genoux près de l'Évêque, et observe, pour l'élévation, toutes les cérémonies marquées pour la Messe solennelle ordinaire [10]. Le Sous-Diacre se met aussi à genoux au bas des degrés [11].

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 64. — [3] Conséq. — [4] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 69. — [11] Conséq.

Le Prêtre assistant demeure debout, soutenant le Canon, jusqu'après la consécration de l'Hostie. Il se met alors à genoux pendant que l'Évêque fait la génuflexion[1]. Après l'élévation de la sainte Hostie, le Prêtre assistant se relève, reprend le Canon[2] se met de nouveau à genoux pendant l'élévation du calice, se lève après l'élévation, et demeure debout près du livre[3].

41. Après *Pax Domini*, le Diacre monte à la droite de l'Évêque comme à l'ordinaire[4]. Le Sous-Diacre demeure au bas des degrés[5], ou bien va se placer à la gauche du Pontife, entre lui et le Prêtre assistant[6], qui s'écarte un peu[7], ou encore monte à la droite du Diacre[8]. Le Prêtre assistant, le Diacre[9] et le Sous-Diacre[10] récitent *Agnus Dei* avec le Prélat. Le Prêtre assistant fait ensuite la génuflexion conjointement avec le Diacre, puis ils changent de côté[11]. Si le Sous-Diacre est monté à l'autel, il fait la génuflexion en même temps et descend au bas des degrés[12]. Le Prêtre assistant se met alors à genoux sur le marchepied. Le Prélat ayant dit l'oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti*, le Prêtre assistant se lève, et, tenant toujours les mains jointes, il baise l'autel en dehors du corporal et sur le côté en même temps que le Pontife. Le Prélat lui donne le baiser de paix. Il fait ensuite la génuflexion, et se rend au chœur avec le second Cérémoniaire, pour donner la paix au Clergé, observant ce qui est prescrit p. 185 (1). Il revient ensuite à l'autel et donne la paix au Diacre; celui-ci la donne au Sous-Diacre; puis le Sous-Diacre au premier Cérémoniaire[13], qui la donne au second. Le second Cérémoniaire la donne aux Ministres inférieurs, comme à l'ordinaire. Le Prêtre assistant retourne près du livre après avoir donné la paix au Diacre, qui revient au coin de l'épître. Tous deux font ensemble

(1) V. p. 225, note 1.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid., n. 75. — [5] Conséq. de la Rub. de Conny, Mühlbauer. — [6] Baldeschi. — [7] Conséq. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 67 et 75; l. I, c. VII, n. 5. — [10] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Mühlbauer. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Conséq. — [13] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

la génuflexion en arrivant [1], et s'il n'y a pas communion [2], le Sous-Diacre, après avoir donné la paix au premier Cérémoniaire, vient à la droite du Diacre, où il fait aussi la génuflexion [3].

42. S'il y a communion, on observe tout ce qui est prescrit pour la communion à la Messe solennelle ordinaire, p. 227 [4]. Après la communion, le premier Cérémoniaire remet la calotte sur la tête du Pontife, s'il s'en sert [5].

43. Si le Prêtre assistant est de retour, le Diacre sert les ablutions [6], recevant à cet effet les burettes des mains du Sous-Diacre [7]. Pendant ce temps, le Porte-mitre, le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau du Pontife [8] et le Ministre qui doit lui donner à laver se présentent. Lorsque le Prélat a pris les ablutions, le Diacre lui met la mitre précieuse. En même temps le Prêtre assistant remet le Canon au milieu de l'autel [9], reçoit le Missel des mains du Clerc Porte-livre [10], le reporte au coin de l'épître, et l'ouvre à l'endroit où se trouve l'antienne de la communion. Le Sous-Diacre passe au côté de l'évangile pour purifier le calice. L'Évêque ayant reçu la mitre [11], le Prêtre assistant lui ôte l'anneau, et le met sur le plateau présenté par le Clerc chargé de cet office [12]. Le Prélat se lave les mains, le Prêtre assistant lui présente la serviette [13] et lui remet l'anneau [14].

Nota. Si le Prêtre assistant n'est pas de retour assez à temps pour transporter le Missel au coin de l'épître, le Sous-Diacre verse les ablutions, et le Diacre transporte le livre [15], faisant en sorte d'être prêt pour mettre la mitre au Pontife quand il en est temps [16].

44. L'Évêque lit ensuite la communion, chante *Dominus vobiscum*, et l'oraison ou les oraisons. Le Prêtre assistant se tient à sa droite, portant le bougeoir, et le Diacre et le Sous-

[1] Baldeschi. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi. — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. x, n. 5. — [7] Baldeschi. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi. — [10] Conséq. — [11] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 76. — [12] Conséq. — [13] *Cær. Ep.* Ibid. — [14] Conséq. — [15] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. IX, n. 5. — [16] Conséq.

Diacre, l'un derrière l'autre. Le Diacre chante *Ite Missa est*, comme à l'ordinaire. Après *Placeat*, le Prélat donne la bénédiction solennelle. A cet effet, le Porte-mitre se présente et le Diacre met la mitre au Pontife. Il vient ensuite se mettre à genoux sur le bord du marchepied conjointement avec le Sous-Diacre, comme à la Messe solennelle ordinaire. Le Prêtre assistant se met aussi à genoux sur le bord du marchepied, du côté de l'évangile[1].

45. Après la bénédiction, le Diacre ôte la mitre au Pontife[2] et la donne au Clerc chargé de la porter[3]. Le Pontife va dire ensuite comme à l'ordinaire le dernier évangile, le Prêtre assistant tenant le bougeoir à sa gauche, et le Sous-Diacre soutenant le Canon[4], ou bien, sans quitter le milieu de l'autel, il se tourne vers le côté de l'évangile et dit *Dominus vobiscum*, puis faisant le signe de croix sur l'autel, *Initium sancti Evangelii secundum Joannem*[5]. Le Diacre reprend alors la mitre et la met à l'Évêque, le Clerc chargé de cet office reprend le bougeoir, et le Pontife descend au bas des degrés, fait avec ses Ministres la révérence convenable à l'autel et revient au fauteuil[6].

46. Arrivé au fauteuil, le Pontife s'assied; le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre le saluent. Pendant ce temps, les Clercs chargés de recevoir les ornements se présentent dans l'ordre qui leur aura été indiqué. Celui qui doit recevoir le manipule se présente le premier, puis le Porte-mitre, et enfin tous les autres par ordre. Le Prêtre assistant quitte la chape, et les Ministres sacrés leurs manipules. Le Sous-Diacre ôte au Pontife le manipule, puis le Diacre lui ôte la mitre[7]. L'Évêque se lève ensuite[8], le Diacre, aidé du Sous-Diacre, lui ôte tous les ornements[9], et les remet l'un après l'autre aux Clercs qui se présentent pour les recevoir. Ceux-ci les reportent à l'autel[10] et retournent aussitôt à leurs places. Après eux, le Clerc chargé de porter le plateau destiné à recevoir l'anneau et le Ministre qui

[1] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 80. — [3] Conséq. — [4] Baldeschi. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl Ibid. — [7] Ibid. — [8] Plusieurs auteurs. — [9] *Cær. Ep.*, l. I, c. X, n. 8. — [10] Ibid., l. I, c. XI, n. 2.

doit donner à laver au Prélat se présentent [1]. Quand l'Évêque a quitté tous ses ornements, le premier Cérémoniaire lui donne sa barrette. Le Pontife s'assied, se couvre, se lave les mains, et le Prêtre assistant lui présente la serviette. Lorsqu'il s'est essuyé, il se lève, reçoit [2] du Cérémoniaire [3] le mantelet, et du Diacre la croix avec les baisers ordinaires, puis il s'assied et se couvre [4].

47. Si le Pontife a pris les bas et les sandales au chœur, il y fait aussi les prières de l'action de grâces. Le Clerc Porte-livre, tenant le Canon ouvert, se met à genoux devant lui comme avant la Messe, et le Clerc chargé de cet office donne le bougeoir au Prêtre assistant. Le Pontife lit alors les prières de l'action de grâces, quatre ou cinq Clercs viennent faire le cercle devant lui, le Familier lui ôte les sandales et les bas, et lui remet ses souliers ordinaires. Pendant que le Prélat termine les prières, le second Cérémoniaire met le coussin sur le plus bas degré de l'autel, au milieu. Quand le Pontife a terminé, le Diacre et le Sous-Diacre se retirent avec les révérences d'usage. L'Évêque se découvre, se rend au bas des degrés, ayant à sa droite le Prêtre assistant et à sa gauche le premier Cérémoniaire. Après une courte prière, il fait avec eux les révérences convenables et se retire [5].

48. Si l'Évêque a pris les bas et les sandales à la sacristie, le second Cérémoniaire met le coussin sur le plus bas degré dès qu'il a reçu l'amict du Pontife. Aussitôt que le Prélat s'est assis, après avoir reçu le mantelet, le Diacre et le Sous-Diacre, avec tous les autres Ministres, excepté le Prêtre assistant et le premier Cérémoniaire, se retirent à la sacristie avec les révérences d'usage. Ensuite, au signe du Cérémoniaire, le Pontife se découvre, se lève, et va se mettre à genoux sur le plus bas degré entre le Prêtre assistant et le premier Cérémoniaire. Après une courte prière, ils font les révérences prescrites et vont à la sacristie [6]. Le Pontife, en y arrivant, salue la croix ou l'image

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. — [3] Conséq. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] Ibid.

principale conjointement avec ses Assistants[1] et s'assied sur le fauteuil comme avant la Messe. Le Clerc Porte-livre, tenant le Canon ouvert à l'endroit où se trouvent les prières de l'action de grâces, se met à genoux devant lui, et le Clerc chargé de cet office donne le bougeoir au Prêtre assistant. Le Pontife lit alors les prières de l'action de grâces, le Familier lui ôte les sandales et les bas, et lui remet ses souliers ordinaires[2]. Le Prêtre assistant et le premier Cérémoniaire reconduisent ensuite le Pontife[3].

CHAPITRE III

De la Messe pontificale pour les Morts, et de l'Absoute.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. *Au trône ou au fauteuil.* On dispose le trône ou le fauteuil comme il a été dit chap. I et II, mais l'un comme l'autre doit être couvert de noir[4].

2. *A l'autel.* On enlève les cartons[5], on n'y met aucune décoration de fête; les cierges sont de cire jaune, et il n'y a point de septième chandelier. Les parements, le tapis, doivent être de couleur noire[6] ou violette[7]. Le tapis, doit couvrir le marchepied seulement, et non les degrés. Les ornements de l'Evêque seront préparés comme à l'ordinaire à l'autel ou au *secretarium*, et le manipule par-dessus la croix pectorale[8].

3. *A la crédence.* On couvre la crédence d'une petite nappe qui tombe un peu sur les côtés[9]. On y dispose tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle pontificale[10]. Le Pontife se

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 1. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 1 et 2. — [7] Baldeschi. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.* Ibid.

sert seulement de la mitre simple [1]. Il ne prend ni la crosse, ni les gants, ni les bas, ni les sandales. On ne met pas non plus le grand voile pour le Sous-Diacre [2].

4. On dispose au lieu accoutumé les ornements pour les Chanoines qui doivent s'en revêtir et pour les Ministres sacrés [3]. On dispose également des cierges si l'on doit en distribuer au Clergé [4].

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres de la Messe pontificale pour les Morts.

§ 1. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

5. Le Pontife ne lit point les prières de la préparation; mais, arrivé au trône, au fauteuil, ou au *secretarium*, il commence immédiatement par se laver les mains et prend les ornements comme à l'ordinaire [5]. Il prend le manipule avant la croix pectorale [6].

6. L'Évêque ne baise point le livre après la confession; et comme on n'encense point l'autel à l'introït [7], aussitôt après avoir dit *Aufer a nobis*, le Prélat reçoit la mitre, et se rend au trône ou au fauteuil [8].

7. Après le dernier *Kyrie eleison*, le Pontife chante *Dominus vobiscum*, et non *Pax vobis* [9].

8. Après l'épître, le Sous-Diacre ne va point demander la bénédiction [10].

9. Sur la fin de la prose, c'est-à-dire quand il n'en reste plus à chanter que cinq à six versets, le Diacre reçoit le livre des évangiles [11] et va le porter à l'autel. Il descend ensuite sur le plus haut degré et se met à genoux sur le bord du marchepied,

[1] Ibid., l. I, c. XVII, n. 4. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 1. — [4] Ibid., l. II, c. XI; n. 2. — [5] Ibid., n. 2. — [6] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 4. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Rub. Miss.*, part. II, tit. V, n. 1. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [11] Baldeschi.

pour dire *Munda cor meum.* Lorsque le Diacre se lève[1], le second Cérémoniaire avertit le Sous-Diacre et les Acolytes[2] qui viennent aussitôt au bas de l'autel. Ils font, comme à l'ordinaire, les révérences convenables et se rendent au lieu où l'on doit chanter l'évangile. Le Diacre ne demande pas la bénédiction, et les Acolytes ne portent pas leurs chandeliers. Il n'y a point d'encensement[3].

10. Après l'évangile, le Sous-Diacre ne porte pas à baiser au Prélat le commencement du texte[4]; mais, aussitôt que le Diacre a fini, il remet le livre au second Cérémoniaire, et chacun des Ministres retourne à sa place[5].

§ 2. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

11. Le Sous-Diacre se rend à la crédence comme à l'ordinaire. Il y prend le calice couvert de son voile avec la bourse par-dessus, l'apporte à l'autel[6], et le pose du côté de l'épître[7].

12. Le Diacre prend la bourse, et étend le corporal comme à l'ordinaire ; le Sous-Diacre ôte le voile et le donne à l'Acolyte[8] ; le Diacre prend l'hostie comme il est marqué pour la Messe pontificale ordinaire, verse le vin dans le calice[9], puis le Sous-Diacre verse l'eau sans la faire bénir[10].

13. Comme le Sous-Diacre ne doit pas tenir la patène[11], aussitôt après avoir rendu à l'Acolyte la burette de l'eau, il passe à la gauche du Pontife, entre lui et le Prêtre assistant et un peu en arrière, faisant la génuflexion en passant au milieu de l'autel[12], ou bien il descend au bas des degrés, où il reste jusqu'à ce que le Pontife commence l'encensement[13].

14. Après l'oblation du calice, le Diacre met la patène un peu sur le corporal, et couvre avec le purificatoire la partie qui reste en dehors[14]. Lorsqu'il en est temps, on fait comme à l'ordi-

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6. — [2] Conséq — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid. —[5] Conséq. — [6] *Rub. Miss.* Ibid., tit. VI, n. 4. — [7] Tous les auteurs. — [8] Tous les auteurs. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] Mühlbauer. — [14] Baldeschi et autres.

naire la bénédiction de l'encens; le Pontife encense les oblats et l'autel [1], le Diacre et le Sous-Diacre soutiennent la chasuble; le Prêtre assistant enlève et remet le livre [2]. Après l'encensement, le Pontife reçoit la mitre [3] simple [4] et est encensé par le Diacre. L'Évêque seul est encensé [5]. Quand le Pontife s'est lavé les mains, le Diacre lui ôte la mitre [6].

15. On observe, pour tout le reste, les règles de la Messe solennelle pontificale et celles de la Messe solennelle pour les morts [7].

§ 3. — De l'Absoute.

1. De l'Absoute ordinaire.

16. Lorsqu'on fait l'Absoute après la Messe, le Pontife quitte la chasuble, la dalmatique et la tunique, et reçoit une chape. Le Prélat, accompagné de tous les Chanoines qui sont revêtus d'ornements, se rend près du lit funèbre. Le Pontife s'assied et reçoit la mitre; on chante le répons *Libera me Domine*, et, quand on le reprend, on fait comme à l'ordinaire la bénédiction de l'encens. Aux dernières paroles du répons, le Prélat quitte la mitre, se lève, et, le Chœur ayant chanté *Kyrie eleison* pour la dernière fois, il dit *Pater noster*, puis il asperge et encense le lit funèbre. Il dit ensuite, comme à l'ordinaire, les versets et l'oraison [8].

17. S'il n'y a pas de lit funèbre, on étend le drap mortuaire devant le trône pontifical, ou bien l'on apporte un lit funèbre dans le chœur. Le Pontife, sans quitter son trône, s'étant levé aux dernières paroles du répons, se tourne vers l'autel, et, sans changer de place, asperge et encense, quand il en est temps, le drap mortuaire ou le lit funèbre [9].

18. Si l'Évêque a célébré au fauteuil, on étend le drap mortuaire devant l'autel, ou bien on apporte au chœur le lit funèbre comme il vient d'être dit. Le Diacre lui présente la na-

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid., l. I, c. XVII, n. 4. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Tous les auteurs. Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5, 6 et 7.— [8] Ibid., n. 10.— [9] Ibid., n. 10, 11 et 12.

vette pour la bénédition de l'encens. Aux dernières paroles du répons, il monte au côté de l'épître; pour asperger et encenser le drap mortuaire ou le lit funèbre, le Prélat vient au milieu de l'autel, mais il dit les versets et l'oraison au coin de l'épître[1].

2. De la cérémonie des cinq Absoutes.

19. S'il y a dans l'église un lit funèbre, et que la Messe ait été célébrée pour le repos de l'âme d'un Souverain Pontife, d'un Cardinal, du Métropolitain ou de l'Évêque diocésain, d'un Empereur, d'un Roi, d'un grand Prince ou du Seigneur du lieu, il convient qu'il y ait cinq Absoutes faites par le Pontife Célébrant et par quatre autres Évêques ou Prélats, ou, s'il n'y en a pas, par les quatre Prêtres les plus dignes. Après la Messe ou après l'oraison funèbre, s'il y en a, ces quatre Évêques se rendent à la sacristie, où ils se revêtent de l'amict sur le rochet, de l'étole, de la chape et de la mitre simple; ils viennent alors se joindre au Pontife Célébrant pour aller avec lui près du lit funèbre dans l'ordre indiqué ci-après[2].

20. Le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, marche le premier avec le Clerc qui porte le bénitier et l'aspersoir; vient ensuite le Sous-Diacre de la Messe portant la croix, entre les deux Acolytes, qui tiennent leurs chandeliers; suivent les Chanoines, s'ils sont revêtus d'ornements (1), puis les deux derniers Prélats, et après eux les deux premiers, chacun ayant derrière lui un Clerc Porte-mitre et un autre Ministre qui porte un cierge allumé; viennent enfin les Ministres du Pontife Célébrant, le Prêtre assistant, et l'Évêque entre les deux Diacres assistants[3].

21. Lorsqu'ils sont arrivés au lit funèbre, le Thuriféraire et le Porte-bénitier vont directement se placer de manière à se trouver à la droite du Pontife Célébrant; le Porte-croix et les

(1) Si les Chanoines n'étaient pas revêtus d'ornements, ce qui arrive toutes les fois que la Messe n'est pas célébrée par l'Évêque diocésain, ils resteraient au chœur. (Cér. des Év. expl., l. II, ch XI, n. 14.)

[1] Ibid. — [2] Ibid., n. 13. — [3] Ibid., n. 14.

Acolytes vont se mettre vis-à-vis, comme aux Absoutes ordinaires. Les quatre Prélats vont se placer aux quatre angles du lit funèbre, le premier à la droite du Pontife Célébrant, le deuxième à l'angle opposé, le troisième à la gauche du Pontife Célébrant, et le quatrième à l'opposite, et tous s'asseyent, le Pontife Celébrant sur un fauteuil vis-à-vis de la croix [1] ou, si l'Absoute se fait pour un laïque, un peu du côté de l'épître [2].

22. Tous étant ainsi placés, les Prélats déposent la mitre, se lèvent, et le Prêtre assistant soutenant le livre à l'ordinaire, le Pontife, si le corps est présent, chante l'oraison *Non intres in judicium*, après laquelle tous s'asseyent et reçoivent la mitre. On chante le répons *Subvenite sancti Dei*, pendant lequel le Diacre se rend près du premier Prélat avec le Thuriféraire et le Porte-bénitier; et, le verset *Requiem æternam* étant commencé, le Diacre fait bénir l'encens. Lorsque le Chœur chante *Kyrie eleison*, les Prélats quittent la mitre et se lèvent; le premier Prélat dit *Pater noster*, reçoit l'aspersoir des mains du Diacre, et asperge à l'ordinaire le lit funèbre, ayant le Diacre à sa droite. Il observe de saluer les autres Prélats en passant devant eux. Il fait ensuite l'encensement de la même manière. Ayant rendu l'encensoir, il chante les versets et l'oraison *Deus cui omnia vivunt* [3].

23. L'oraison finie, les Prélats s'asseyent et reçoivent la mitre, et l'on fait la seconde Absoute. Les Ministres font à l'égard du second Prélat ce qu'ils ont fait pour le premier. On y chante le répons *Qui Lazarum* et l'oraison *Fac quæsumus Domine*. On fait de même pour la troisième, qui est faite par le troisième Prélat, avec le chant du répons *Domine, quando veneris* et l'oraison *Inclina Domine*. Pour la quatrième, que fait le quatrième Prélat, on chante le répons *Ne recorderis* et l'oraison *Absolve... ut in resurrectionis gloria* [4].

24. Après ces quatre Absoutes, on chante à l'ordinaire le répons *Libera me, Domine, de morte æterna*, et le Pontife Cé-

[1] Ibid., n. 18. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 20. — [3] Ibid., n. 17-20. — [4] Ibid., n. 21 et Pontific.

lébrant fait la dernière, en observant les mêmes règles, puis il dit l'oraison *Absolve... ut defunctus*, puis *Requiem æternam*, et les Chantres, à l'ordinaire, chantent *Requiescant* ou *Requiescat in pace*. On retourne dans l'ordre où l'on est venu, et tous déposent les ornements[1].

25. S'il n'y avait pas quatre Évêques pour les Absoutes, ils pourraient être remplacés par des Prêtres revêtus du surplis ou du rochet, avec l'amict s'ils sont Chanoines, de l'étole et de la chape. Ils portent la barrette, en allant et en revenant, et tiennent un cierge à la main. Le Pontife Célébrant bénit l'encens pour chaque Absoute; et, avant de commencer les aspersions, chacun des Prêtres laisse sa barrette et son cierge entre les mains d'un Clerc[2].

QUATRIÈME SECTION

DES VÊPRES PONTIFICALES, ET DES AUTRES HEURES.

CHAPITRE PREMIER

Des Vêpres solennelles chantées par l'Évêque dans sa cathédrale la veille d'une fête dont il doit célébrer la Messe solennelle.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. Le trône et l'autel sont préparés comme pour la Messe. On dispose de plus un prie-Dieu devant l'autel où les Vêpres doivent être chantées[3].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 22 — [2] Ibid., n. 13 et 24. · [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 4.

2. *Sur l'autel.* On prépare sur l'autel les ornements du Pontife, savoir : la chape avec le pectoral, l'étole, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict[1], que l'on couvre d'un voile de la couleur des ornements. Du côté de l'évangile, on met la mitre précieuse, et la seconde du côté de l'épître[2].

3. *Sur la crédence.* On met sur la crédence les chandeliers des Acolytes, le livre d'Office, le Canon pour la bénédiction et le bougeoir[3].

4. *Dans le chœur.* On dispose au lieu accoutumé les siéges des Chantres[4].

5. On tient prêt aussi, en lieu convenable, l'encensoir et la navette[5].

6. NOTA. C'est au trône, et non au *secretarium*, que le Pontife s'habille pour les Vêpres[6]; c'est ce qui s'observe toujours à Rome[7]. Le Pape seul, lorsqu'il chante les Vêpres solennelles, se revêt des ornements sacrés au *secretarium*, comme pour la Messe[8].

ARTICLE II

Des Cérémonies spéciales aux Ministres des Vêpres pontificales la veille d'une fête dont l'Évêque doit célébrer la Messe solennelle.

§ 1. — De la préparation à l'Office.

7. L'Évêque, étant venu à la cathédrale, comme il est dit p. 795, après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très-saint Sacrement, se rend directement à l'autel où les Vêpres solennelles doivent être chantées[9].

8. Arrivé au grand autel, le Pontife se met à genoux, et prolonge un peu sa prière pour donner aux Chanoines le temps de se revêtir de leurs ornements[10].

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Ibid. — [4] Ibid. Conséq. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. XV, n. 6. — [7] Cér. des Év. expl., l. I, c. XV, n. 6. — [8] Ibid., c. XVII, n. 8. — [9] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV, n. 6, et l. II, c. I, n. 4. — [10] Ibid.

9. Quand les Chanoines, s'étant revêtus de leurs ornements, se rendent au chœur, le Prêtre et les deux Diacres assistants viennent près du Pontife et l'accompagnent à son trône. L'Évêque, y étant arrivé, s'assied un instant, et se couvre. Aussitôt les Clercs désignés pour offrir les ornements se présentent par ordre, et apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape et la mitre (1). L'Évêque se découvre [1], donne sa barrette au Cérémoniaire [2], et se lève. Il quitte la cape [3], que le Cérémoniaire met en lieu convenable avec la barrette [4], puis il est revêtu de ses ornements par les deux Diacres assistants, comme il est dit sect. II, ch. I, n° 21, p. 804, après quoi le Prêtre assistant lui met l'anneau. Pendant ce temps, on touche l'orgue [5].

§ 2. — Depuis le commencement des Vêpres jusqu'au capitule.

10. Le Prélat demeure assis pendant quelques instants [6]. Aussitôt le Clerc Porte-mitre vient se placer près du second Diacre assistant, et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant l'Évêque. Au signal du Cérémoniaire [7], le second Diacre assistant [8] ôte la mitre au Pontife. Le Prélat se lève, se tourne vers l'autel et récite à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria* [9]. Le Prêtre assistant reçoit alors le livre et le soutient au-dessus de sa tête, avec l'aide du Clerc Porte-livre, comme il est dit p. 800 [10]. L'Évêque entonne ensuite, à l'ordinaire, *Deus in adjutorium meum intende*, et s'incline vers l'autel, comme le Chœur, à *Gloria Patri* [11].

11. Pendant que le Chœur chante *Sicut erat*, le [12] second [13] Cérémoniaire conduit devant le Pontife le Sous-Diacre de la Messe, ou celui qui, d'après l'usage, doit annoncer les antiennes, avec les révérences convenables à l'autel et à l'Évêque.

(1) V. p. 805, note 1.

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. [9] Ibid., l. II, c. I, n. 4. — [10] Ibid., l. I, c. VII, n. 1. — [11] Ibid., l. II, c. I, n. 4. — [12] Ibid. — [13] Conséq.

Le Chœur ayant chanté *sæculorum, Amen*[1], le Sous-Diacre reçoit du Cérémoniaire le livre où se trouvent les antiennes[2], annonce l'antienne au Pontife, et rend le livre au Cérémoniaire. L'Évêque entonne l'antienne[3], puis le Prêtre assistant rend le livre au Clerc chargé de le porter, salue le Pontife conjointement avec le Sous-Diacre, le Cérémoniaire et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir, et ils retournent à leurs places. Le Clerc Porte-mitre ayant déposé la mitre précieuse et pris la seconde mitre, si c'est celle qui convient au Pontife, va se placer près du premier Diacre assistant[4].

12. Après l'intonation du premier psaume, le Pontife s'assied[5], le premier Diacre assistant[6] lui met la mitre, puis tout le Chœur s'assied. On chante ensuite les psaumes comme aux Vêpres solennelles ordinaires. Quand le Clergé se découvre, le Pontife s'incline sans quitter la mitre. Les antiennes sont annoncées par le Sous-Diacre ou un autre qui, suivant l'usage, serait chargé de cette fonction. Il doit annoncer la seconde au premier Diacre assistant, la troisième au Prêtre assistant, la quatrième au plus digne du Chœur, et la cinquième au second Diacre assistant[7].

§ 3. — Depuis le capitule jusqu'à la fin des Vêpres.

13. Pendant qu'on répète la dernière antienne, le second Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre, ou celui qui, suivant l'usage, a annoncé les antiennes, au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître. L'antienne étant répétée, le Pontife se lève sans quitter la mitre, et tout le Chœur se lève en même temps. Le Sous-Diacre chante alors le capitule, tenant lui-même le livre[8].

14. Pendant que le Chœur répond *Deo gratias*, un autre Cérémoniaire conduit un Chanoine, ou un autre, suivant

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep* Ibid. — [6] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [7] Ibid., l. II, c. I, n. 7, 8 et 9. — [8] Ibid., n. 11.

l'usage (1), devant le Pontife, pour lui annoncer l'intonation de l'hymne [1]. En même temps le Clerc Porte-mitre va se placer près du second Diacre assistant [2]. L'antienne ayant été annoncée, le Pontife s'assied [3], le second Diacre assistant [4] lui ôte la mitre [5], et la remet au Clerc chargé de la porter. En même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent devant l'Évêque [6]. Le Prêtre assistant reçoit le livre et le soutient au-dessus de sa tête comme il est dit p. 800 [7]. Le Prélat se lève, entonne l'hymne [8]. Pendant que le Chœur la continue, il demeure debout et découvert [9]. Pendant l'hymne, le Clerc Porte-mitre va déposer la seconde mitre, et prend la mitre précieuse [10].

15. Si l'on chante *Veni creator* ou *Ave maris stella*, le Pontife se met à genoux sur un coussin que le premier Cérémoniaire met devant lui; ses Assistants se mettent aussi à genoux à leurs places [11] (2).

16. Après l'hymne, pendant que le Chœur répond au verset, le Sous-Diacre, ou celui qui est chargé d'annoncer les antiennes, averti par le second Cérémoniaire, se rend avec lui devant le Pontife et lui annonce l'antienne de *Magnificat* [12]. Pendant ce temps, le Clerc Porte-mitre, portant la mitre précieuse, vient se placer près du premier Diacre assistant, et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent devant l'Évêque [13].

(1) D'après le Cérémonial des Évêques expliqué, le Sous-Diacre doit annoncer au Pontife l'intonation de l'hymne. Le Cérémonial des Évêques donne cette fonction à un autre, parce que sans doute le Sous-Diacre pourrait se faire attendre trop longtemps, surtout s'il était allé chanter le capitule sur un ambon. (V. *Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 18.)

(2) D'après le Cérémonial des Évêques, le Pontife peut aussi venir à son prie-Dieu devant l'autel. Il est d'usage, à Rome, qu'il se mette à genoux à son trône, comme nous l'indiquons ici. Dans beaucoup d'églises, il serait difficile d'exécuter convenablement, dans un aussi court espace de temps, toutes les cérémonies qu'il faudrait observer, si le Prélat venait au prie-Dieu.

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid., l. I. c. VIII, n. 3. — [5] Ibid., l. II, c. I, n. 11 — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 2. — [8] Ibid., l. II, c. I, n. 11. — [9] Ibid., n. 12. — [10] Conséq. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Ibid. — [13] Conséq.

Le Prêtre assistant reçoit le livre et le soutient au-dessus de sa tête comme il est dit p. 800[1]. Le Prélat entonne l'antienne, s'assied[2], le premier Diacre assistant[3] lui met la mitre[4], et les Clers Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent. En même temps le Thuriféraire se présente, donne la navette au Prêtre assistant[5], se met à genoux[6] et présente l'encensoir pour la bénédiction de l'encens. L'Évêque ayant béni l'encens, le Thuriféraire se lève, reprend la navette et demeure au pied du trône, puis le Porte-crosse se présente devant le Prélat[7].

17. Lorsque l'on commence le cantique *Magnificat*, le Pontife se lève sans quitter la mitre. Après avoir fait le signe de la croix, il reçoit la crosse, et se rend à l'autel entre les deux Diacres assistants qui élèvent les bords de la chape[8]. Le Prêtre assistant[9], avec le Thuriféraire[10] à sa gauche[11], précèdent l'Évêque à l'autel[12], et vont se placer au côté de l'épître[13]. Les Clercs Porte-crosse et Porte-mitre vont aussi à l'autel à la suite du Pontife avec le Caudataire. En arrivant au bas des degrés, le Pontife se tourne un peu sur sa gauche[14], donne la crosse[15] au Clerc chargé de la porter[16], et le second Diacre assistant[17] lui ôte la mitre[18]. Tous font à l'autel la révérence convenable[19], puis l'Évêque y monte entre les deux Diacres assistants[20]. Le Prêtre assistant monte aussi à l'autel[21], reçoit l'encensoir des mains du Thuriféraire[22] et le présente au Prélat. Il descend ensuite au bas des degrés[23], du côté de l'épître[24], le visage tourné vers le côté de l'évangile, et y demeure pendant l'encensement de l'autel[25]. Le Pontife encense l'autel comme à l'ordinaire[26]. L'encensement terminé, le Prêtre assistant remonte à l'autel

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 2. — [2] Ibid., l. II, c. I, n. 12. — [3] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [4] Ibid., l. II, c. I, n. 12. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi et autres. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 14. — [9] Ibid., l. I, c. VII, n. 2. — [10] Cér. des Év. expl. Ibid. — [11] Conséq. — [12] *Cær. Ep.* Ibid. — [13] Cér. des Év. expl. Ibid. — [14] Conséq. — [15] *Cær. Ep.* Ibid. — [16] Ibid., l. I, c. XI, n. 5. — [17] Ibid., c. VIII, n. 3. — [18] Ibid., l. II, c. I, n. 14. — [19] Conséq. — [20] *Cær. Ep.* Ibid. — [21] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII, n. 2. — [22] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [23] Cér. des Év. expl. Ibid. — [24] *Cær. Ep.*, l. V, c. VII, n. 2. — [25] Cér. des Év. expl. Ibid. — [26] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid.

par le côté[1], reçoit l'encensoir des mains du Pontife et le remet au Thuriféraire[2].

18. Le Pontife ayant remis l'encensoir[3], le premier Diacre assistant reçoit la mitre[4] et la remet à l'Évêque[5], puis le Clerc Porte-crosse[6] lui présente la crosse[7]. Ils saluent ensemble la croix[8] et reviennent au trône[9] par le plus court chemin dans l'ordre où ils sont venus à l'autel[10].

19. Le Prêtre assistant, étant arrivé au bas du trône, s'arrête et se retire un peu avec le Thuriféraire[11]; le Clerc Porte-mitre va se placer près du second Diacre assistant[12]. Le Pontife étant monté à son trône, le Prêtre assistant reçoit l'encensoir, l'encense de trois coups et rend l'encensoir au Thuriféraire. L'Évêque, ayant été encensé[13], s'assied, le second Diacre assistant[14] lui ôte la mitre; puis il se lève, et garde la crosse, qu'il tient entre ses deux mains jointes jusqu'à la fin du cantique. Le Thuriféraire, ayant reçu l'encensoir des mains du Prêtre assistant[15], le donne au Sous-Diacre ou à celui qui a annoncé les antiennes[16] et qui doit faire l'encensement du Clergé. Il encense d'abord le Prêtre assistant, puis les Diacres assistants et tous les autres dans l'ordre indiqué p. 185[17].

20. Lorsqu'on chante *Sicut erat*, le Clerc Porte-crosse se présente, et le Porte-mitre vient se placer près du premier Diacre assistant[18]. Après ce verset, le Pontife quitte la crosse et s'assied; le premier Diacre assistant[19] lui met la mitre. Pendant qu'on répète l'antienne, les deux Acolytes, portant leurs chandeliers, conduits par le second Cérémoniaire, viennent près du Prélat[20]. Vers la fin de l'antienne, le Clerc Porte-mitre vient se placer près du second Diacre assistant, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent devant le Pontife[21].

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [5] Ibid., l. II, c. I, n. 14. — [6] Ibid., l. I, c. XI, n. 5. — [7] Ibid., l. II, c. I, n. 14. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Conséq. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid. — [12] Conséq. — [13] *Cær. Ep.* Ibid., n. 15. — [14] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [15] Ibid., l. II, c. I, n. 15. — [16] Conséq. — [17] *Cær. Ep.* Ibid., n. 16. — [18] Conséq. — [19] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [20] Ibid., l. II, c. I, n. 17. — [21] Conséq.

21. L'antienne étant répétée [1], le second Diacre assistant [2] ôte la mitre au Prélat, et le Prêtre assistant reçoit le livre, qu'il soutient au-dessus de sa tête comme il est dit p. 800. L'Évêque se lève et chante *Dominus vobiscum*, puis l'oraison [3]. Il chante aussi les oraisons des mémoires, s'il y en a [4].

22. Après la dernière oraison, quand le Pontife dit *Dominus vobiscum*, le second Cérémoniaire et les Acolytes, faisant les révérences requises, se retirent à leurs places. Les Acolytes déposent leurs chandeliers [5].

23. Après *Benedicamus Domino*, le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le Pontife donne la bénédiction solennelle, comme il est dit p. 824. Si de son trône il ne peut pas être vu de tout le peuple, il reçoit la crosse et se rend à l'autel, puis il revient à son trône [6].

24. Aussitôt les Clercs désignés pour recevoir les ornements se présentent, reçoivent successivement tous les ornements de l'Évêque et les reportent à l'autel. Tous les Chanoines quittent en même temps les leurs, et vont reconduire le Pontife à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église, comme il a été dit p. 797 [7].

CHAPITRE II

Des Vêpres solennelles chantées par l'Évêque dans sa cathédrale la veille d'une fête dont il ne doit pas célébrer la Messe solennelle.

1. Si l'Évêque officie aux Vêpres la veille d'une fête dont il ne doit pas célébrer la Messe solennelle, on observe tout ce qui est prescrit au chapitre précédent, sauf quelques modifications.

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [3] Ibid., l. II, c. I, n. 17. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Ibid., n. 18. — [7] Ibid., et l. I, c. XV, n. 11.

2. Quatre ou six Chanoines seulement portent des chapes[1], comme il a été dit p. 794. Ces Chanoines gardent leur place ordinaire au Chœur[2].

3. Les antiennes ne sont point annoncées par le Sous-Diacre, mais par un des Chanoines, ou un autre, suivant l'usage. On annonce la première antienne au Prélat, puis les autres aux Chanoines, en commençant par les plus dignes[3].

4. Le capitule est chanté par un des Chantres, soit à sa place, soit ailleurs, suivant l'usage[4]. Un des Chanoines en chape peut remplir cette fonction en restant à sa place; mais il est plus conforme au Cérémonial qu'il vienne au milieu du chœur[5].

5. Le Prêtre et les deux Diacres assistants qui sont en habit ordinaire de Chœur, comme il a été dit p. 794, accompagnent l'Évêque à l'encensement, comme il est dit au chap. précédent, et les Chanoines en chapes demeurent à leurs places[6].

CHAPITRE III

Des Vêpres pontificales au fauteuil.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

1. Les objets à préparer sont les mêmes que pour les Vêpres pontificales au trône, sauf quelques exceptions.

2. On prépare à la sacristie quatre ou six chapes seulement pour les Chapiers[7].

3. *A l'autel.* On dispose le fauteuil comme pour la Messe, deux siéges de chaque côté ou une banquette du côté de l'épître

[1] Ibid., l. II, c. II, n. 2. — [2] S. C., 8 avril 1713. Gardel., 3702 ou 3851, ad 2, *in Corcyren.* — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 3. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] S. C. Ibid., ad 4. — [7] Baldeschi. Cér. des Év. expl., l. I, c. VII.

pour les deux premiers Chapiers, et des siéges dans le chœur pour les autres Chapiers[1].

4. Nota. Dans quelques églises il est d'usage que les Chapiers se revêtent de leurs chapes au chœur. On dispose alors sur la crédence les chapes des deux premiers Chapiers, celles des autres Chapiers se mettent sur leurs siéges[2].

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres des Vêpres pontificales au fauteuil.

§ 1. — De la préparation à l'Office.

5. Quelque temps avant l'heure de l'Office, les Ministres qui doivent servir l'Évêque se rendent à la sacristie, et se revêtent du surplis. Ceux qui doivent remplir l'office de Chapiers reçoivent aussi des chapes, à moins que, selon l'usage, ils ne doivent les prendre au chœur. Ils saluent ensuite tous ensemble la croix ou l'image de la sacristie, et se rendent au chœur en cet ordre : le second Cérémoniaire, ou deux Cérémoniaires, puis les Chapiers deux à deux, les plus dignes les premiers ; viennent ensuite les Acolytes, et, après eux, les Clercs qui doivent présenter les ornements à l'Évêque, tous ayant les mains jointes. Si les Chapiers n'ont pas encore la chape, ils portent leurs barrettes à la main. Après les révérences convenables, ils se rendent à leurs places, et les deux premiers Chapiers vont se placer de chaque côté du fauteuil, tourné comme le fauteuil lui-même, le premier à droite et le second à gauche[3].

6. En même temps, le premier Cérémoniaire, revêtu du surplis, se rend au lieu où se trouve le Pontife. L'Évêque se revêt du rochet, du mantelet et, de la mozette (1), et quand il en est temps, le premier Cérémoniaire se met à sa gauche et l'accompagne à l'église[4].

(1) V. p. 828, note 1.

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Ibid. — [4] Ibid.

7. Ils vont directement à l'autel, où, après la révérence convenable, le Pontife va s'asseoir sur son fauteuil. Aussitôt le second Cérémoniaire monte à l'autel pour distribuer les ornements aux Clercs désignés pour les présenter. Ils viennent par ordre, et reçoivent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape et la mitre. Ils apportent au Pontife tous ces ornements comme il est dit sect. V, chap. IV, n° 3. L'Évêque se découvre, donne sa barrette au premier Cérémoniaire, quitte la mozette et le mantelet, les donne aussi au premier Cérémoniaire, qui met le tout en lieu convenable. Le Prélat se lève alors ; le premier Cérémoniaire fait tomber la queue de sa soutane, puis les deux Assistants revêtent le Pontife de tous ses ornements de la manière indiquée sect. II, chap. I, n° 10, p. 830[1].

8. Si les Chapiers n'ont pas pris leurs chapes à la sacristie, ils s'en revêtent pendant que l'on met les ornements au Pontife; les deux premiers reçoivent les leurs dès que l'Évêque est lui-même revêtu de la chape[2].

§ 2. — Depuis le commencement des Vêpres jusqu'au capitule.

9. Le Prélat, revêtu de tous ses ornements, demeure assis pendant quelques instants. Tous les Chapiers viennent alors se placer devant lui, comme aux Vêpres solennelles ordinaires, et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir vont se placer derrière le fauteuil. Au signal du Cérémoniaire, le premier Chapier ôte la mitre au Pontife. Le Prélat se lève et se tourne vers l'autel; en même temps les deux premiers Chapiers changent de côté, L'Évêque, ayant récité à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria*, entonne, comme à l'ordinaire, *Deus in adjutorium meum intende*[3].

10. Le Chœur ayant chanté *sæculorum*, *Amen*, le premier Chapier[4], ou le troisième[5], suivant l'usage[6], annonce au Pontife la première antienne. L'Évêque ayant entonné l'antienne,

[1] Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Ibid. Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Conséq — [5] Baldeschi. — [6] Conséq.

les Clercs Porte-mitre et Porte-bougeoir se retirent [1], et le Clerc Porte-mitre va déposer sur l'autel la mitre précieuse, et prendre la seconde mitre, si c'est celle qui convient au Pontife [2].

11. Après l'intonation du premier psaume, le Pontife s'assied [3]; le premier Chapier lui met la mitre [4], puis tout le Chœur s'assied [5]. Les Chapiers, ayant salué le Pontife, vont faire la révérence convenable à l'autel, et se retirent à leurs places. Le premier Cérémoniaire demeure debout à la gauche du Prélat [6].

12. On chante les psaumes comme aux Vêpres solennelles ordinaires. Toutes les fois qu'il faut s'incliner, le premier Cérémoniaire en avertit l'Évêque par une profonde inclination, et le second en avertit les autres Ministres [7]. Le Pontife s'incline sans quitter la mitre [8].

§ 3. — Depuis le capitule jusqu'à la fin des Vêpres.

13. Pendant qu'on répète la dernière antienne, les Chapiers, conduits par le second Cérémoniaire, viennent devant le Prélat, avec les révérences d'usage. L'antienne étant répétée, le Pontife se lève sans quitter la mitre, et se tourne vers l'autel. Tout le Chœur se lève en même temps. Le premier Chapier reçoit alors du second Cérémoniaire le livre d'Office, et se rend avec lui au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître pour y chanter le capitule, tenant lui-même le livre [9].

14. Le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le premier ou le troisième Chapier annonce à l'Évêque l'intonation de l'hymne. L'antienne ayant été annoncée, le Pontife s'assied, et le premier Chapier lui ôte la mitre et la rend au Clerc chargé de la porter. En même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir vont se placer derrière le fauteuil. Le Prélat, ayant quitté la mitre, se lève, se tourne vers l'autel, et entonne l'hymne. Pendant que le Chœur la continue, il demeure debout et découvert [10].

[1] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 7. — [4] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [9] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [10] Ibid.

15. Après l'intonation de l'hymne, les Chapiers et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir, ayant fait les révérences convenables, se retirent à leurs places. Si l'on chante *Veni creator* ou *Ave maris stella*, les Chapiers se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'autel; le premier Cérémoniaire met alors le coussin devant le fauteuil, et le Pontife se met à genoux à sa place[1]. Pendant l'hymne, le Clerc Porte-mitre dépose la seconde mitre, et prend la mitre précieuse[2].

16. Après l'hymne, pendant que le Chœur répond au verset, tous les Chapiers se rendent devant le Pontife avec les révérences prescrites, et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir vont se placer derrière le fauteuil[3]. Le premier[4] ou le troisième Chapier annonce à l'Évêque l'antienne de *Magnificat*. Après avoir entonné l'antienne, le Prélat s'assied, le premier Chapier lui met la mitre; les derniers Chapiers et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent. En même temps le Thuriféraire se présente, donne la navette au premier Chapier, se met à genoux, et présente l'encensoir pour la bénédiction de l'encens. L'Évêque ayant béni l'encens, le Thuriféraire se lève, reprend la navette et se retire[5].

17. Lorsque l'on commence le cantique *Magnificat*, le Pontife se lève sans quitter la mitre, et fait le signe de la croix. Les deux premiers Chapiers élèvent les bords de sa chape, les autres Chapiers reviennent en même temps devant lui, le saluent et l'accompagnent à l'autel, où l'on se rend comme à l'ordinaire. Le premier Cérémoniaire, le Porte-mitre et le Caudataire marchent à la suite de l'Évêque[6]. En arrivant au bas des degrés, le Pontife se tourne un peu sur sa droite[7], et le premier Chapier lui ôte la mitre, qu'il donne au Clerc chargé de la porter. Le Pontife monte à l'autel et le baise; en même temps le premier Chapier reçoit l'encensoir et le présente au Prélat avec les baisers accoutumés[8]. L'encensement de l'autel se fait comme aux Vêpres solennelles ordinaires[9].

[1] Ibid. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. — [6] Ibid. Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

18. Après l'encensement, le Pontife remet l'encensoir au premier Chapier. Celui-ci le rend au Thuriféraire, reçoit la mitre et la met au Pontife. Le Prélat, sans quitter le coin de l'épître, salue l'autel conjointement avec ses Ministres et revient à son fauteuil, où il se tient debout, sans se tourner vers l'autel. Le premier Chapier, ayant reçu l'encensoir, encense l'Évêque de trois coups[1]. Le Pontife s'assied ensuite[2], et le premier Chapier, ayant rendu l'encensoir, ôte la mitre à l'Évêque et la rend au Clerc Porte-mitre. Le Prélat se lève et se tourne vers l'autel, où il demeure jusqu'à la fin du cantique entre les deux premiers Chapiers. Les autres Chapiers se rendent à leurs places, et l'on fait comme à l'ordinaire l'encensement du Chœur[3].

Nota. Si l'on doit encenser un autre autel que celui du chœur, on se conforme à ce qui est prescrit p. 286. Le premier Cérémoniaire doit avoir soin d'ôter la calotte au Pontife pendant qu'il encense l'autel du très-saint Sacrement[4].

19. Le Chœur ayant chanté *sæculorum*, *Amen*, le Pontife s'assied, et le premier Chapier lui ôte la mitre. Les autres Chapiers ainsi que les Acolytes portant leurs chandeliers viennent aussi devant lui avec les révérences d'usage, et les Clercs Porte-mitre et Porte-bougeoir vont se placer derrière le fauteuil. L'antienne ayant été répétée, le premier Chapier ôte la mitre au Prélat. L'Évêque se lève, se tourne vers l'autel, et chante *Dominus vobiscum*, puis l'oraison. Il chante aussi les oraisons des mémoires, s'il y en a[5].

20. Après la dernière oraison, quand le Pontife a dit *Dominus vobiscum*, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent, les Acolytes, ayant fait les révérences requises, vont déposer leurs chandeliers à la crédence. Le second Cérémoniaire prend le Canon, l'ouvre à l'endroit où se trouve la bénédiction, et le porte à l'autel avec le bougeoir[6].

21. Les derniers Chapiers, ayant chanté *Benedicamus Do-*

[1] Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 3. — [3] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid.

mino, reviennent près du Pontife. L'Évêque s'assied, le premier Chapier lui met la mitre, et l'on se rend à l'autel, observant ce qui est dit n° 17. En arrivant au bas des degrés, le Pontife salue l'autel sans quitter la mitre, monte sur le marchepied avec les deux premiers Chapiers, et donne la bénédiction solennelle [1].

22. Après la bénédiction, si l'on doit chanter l'antienne à la sainte Vierge, le Pontife descend au bas des degrés et quitte la mitre : il demeure à l'autel pendant l'antienne et chante l'oraison. Si l'on doit se mettre à genoux, le premier Cérémoniaire a soin de mettre le coussin sur le plus bas degré [2].

23. Le Pontife ayant ensuite fait la révérence convenable à l'autel, revient à son fauteuil. Aussitôt les Clercs désignés pour recevoir les ornements se présentent, reçoivent successivement tous les ornements de l'Évêque, et les reportent à l'autel. En même temps les derniers Chapiers, ayant fait les révérences convenables, retournent à la sacristie. S'ils ont pris leurs Chapes au chœur, ils vont auparavant les déposer sur leurs siéges [3].

24. Le Pontife ayant reçu le mantelet et la mozette, va se mettre à genoux sur le plus bas degré, et, après une courte prière, se retire avec le premier Cérémoniaire. Les deux premiers Chapiers se retirent seulement après que l'Évêque est sorti, et, s'ils ont pris leurs Chapes au chœur, ils les déposent avant de se retirer [4].

CHAPITRE IV

Des Vêpres pontificales pour les Morts, le premier jour de novembre.

1. Si l'Évêque juge à propos de célébrer lui-même dans sa cathédrale la Messe solennelle le jour de la Commémoraison des

[1] Ibid. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid.

fidèles trépassés, il doit aussi célébrer lui-même les Vêpres des Morts après les secondes Vêpres de la Toussaint[1].

2. Pendant que le Pontife et les Chanoines quittent les ornements blancs, on prépare l'autel pour les Vêpres des morts, et en même temps les autres membres du Clergé récitent les Complies à la sacristie. Le Pontife, ayant quitté ses ornements, prend la cape de laine et vient à sa stalle, où il est assisté seulement du Cérémoniaire, du Clerc Porte-livre et de quelques Ministres en surplis[2]. Il pourrait cependant demeurer à son trône[3].

3. Le Pontife s'assied un instant et se couvre. Il se lève ensuite, et les Chantres chantent la première antienne; après l'intonation du psaume, le Pontife s'assied et se couvre. Quand on entonne *Magnificat*, le Prélat se découvre et se lève. Il s'assied de nouveau et se couvre pendant la répétition de l'antienne[4].

4. Pendant qu'on répète l'antienne de *Magnificat*, les deux Acolytes, portant leurs chandeliers, viennent devant l'Évêque, et le Clerc Porte-livre se met au milieu d'eux. L'Évêque chante *Pater noster*, puis se met à genoux. Il observe ensuite ce qui est marqué p. 294[5].

CHAPITRE V

Des Complies présidées par l'Évêque.

1. Si l'Évêque voulait présider lui-même aux Complies, il le ferait après avoir quitté les ornements et repris la cape. Il peut le faire à son trône ou à sa stalle[6]. A Rome, le Cardinal qui a officié aux Vêpres, dans son église titulaire, se rend à la stalle pour les Complies, s'il officie lui-même[7].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. x, n. 1. — [2] Ibid., n. 2. — [3] Ibid., n. 8. — [4] Ibid., n. 2 et 3. — [5] Ibid., n. 4 — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. iv, n. 1. — [7] Cér. des Év. expl. Ibid.

2. L'Évêque officie aux Complies comme un simple Prêtre; mais alors l'Hebdomadaire entonne l'antienne et chante le capitule [1].

CHAPITRE VI

Des Matines et des Laudes pontificales.

1. L'Évêque vient à l'église comme il a été dit p. 795. Après avoir prié à l'autel du saint Sacrement et au grand autel, il monte à son trône, s'assied et se couvre du capuchon de la cape ou de la barrette; le Maître des cérémonies ou un autre dispose les bords de la cape. Il n'a point de Chanoines assistants [2].

2. Quand le Cérémoniaire l'en avertit par une profonde inclination, le Prélat se lève, se tourne vers l'autel, et récite à voix basse *Pater*, *Ave*, *Credo;* puis il commence l'Office [3].

3. Le Prélat se lève pour l'absolution avant les leçons, et demeure debout pour donner la bénédiction à celui qui doit chanter la première leçon de chaque nocturne; pour donner les autres bénédictions, il demeure assis [4].

4. Un peu avant la neuvième leçon, les deux Diacres assistants et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir s'approchent du Prélat, qui, toujours revêtu de la cape, se découvre, se lève, se tourne vers l'autel, et chante la neuvième leçon. S'il n'y a au chœur personne qui soit plus digne que lui, le Pontife se tourne vers l'autel et dit *Jube*, *Domine*, *benedicere :* le Chœur répond *Amen*. S'il y avait au Chœur un Légat ou un Prélat plus digne que lui, l'Évêque, pour demander la bénédiction, se tournerait vers lui, et celui-ci, debout à sa place, donnerait la bénédiction. Pendant que l'Évêque chante la leçon, tout le Chœur se lève [5].

5. Si l'Évêque a officié aux Matines, il convient qu'il officie

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 2 et 3. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. v, n. 1. — [3] Ibid., n. 2. — [4] Ibid., n. 5. — [5] Ibid., n. 9.

encore à Laudes. On y suit les mêmes règles que pour les Vêpres pontificales d'une fête dont l'Évêque ne doit pas célébrer la Messe solennelle. Aussitôt après le *Te Deum*, l'Évêque prend les ornements, et quatre ou six Chanoines vont prendre des chapes[1].

6. Quant aux autres Heures, il n'est point d'usage que l'Évêque y assiste; s'il voulait y venir, il se mettrait au chœur, revêtu de la cape : tout l'Office serait fait par l'Hebdomadaire et les Chanoines[2].

7. On excepte de cette règle l'Heure de Tierce, lorsque l'Évêque doit célébrer la Messe solennelle, comme il a été dit p. 802[3].

CHAPITRE VII

Du Salut du saint Sacrement donné par l'Évêque ou en sa présence.

1. En règle générale, si l'Évêque donne le Salut du très-saint Sacrement, les seuls Diacres assistants sont revêtus de leurs ornements. Le Prêtre assistant est au chœur en habit canonial; il va à l'autel seulement pour faire mettre l'encens, présenter et recevoir l'encensoir[4].

2. L'Évêque peut, après les Vêpres pontificales, donner le Salut en présence des Chanoines parés. Le Prêtre assistant se retire à sa place et observe ce qui est marqué au n° précédent[5].

3. Pour donner la bénédiction, le Pontife fait trois signes de croix[6].

4. Si l'Évêque, revêtu de la cape, assiste au Salut du très-saint Sacrement, il vient se mettre à genoux au milieu du chœur sur son prie-Dieu, et alors le Prêtre et ses Ministres sont à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître, le visage tourné vers le côté de l'évangile[7]. Le Prêtre assistant vient près

[1] Ibid., c. VII, n. 1. — [2] Ibid., n. 7 — [3] Ibid., n. 8. — [4] Cér. des Év expl., l. II, c. XXIII. — [5] De Conny. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 27 — [7] Cér. des Év. expl., l. II, c. XXXIII.

du Pontife pour faire mettre l'encens[1]. Il prend ensuite l'encensoir, suit l'Évêque au bas des degrés, fait avec lui la génuflexion à deux genoux sur le pavé, présente l'encensoir au Prélat[2], qui encense le saint Sacrement[3]. L'Évêque retourne alors à son prie-Dieu, conduit par le Prêtre assistant, qui revient ensuite à sa place[4].

5. Si l'Évêque assistait au Salut étant revêtu du rochet et de la mozette, le Prêtre mettrait l'encens comme à l'ordinaire[5].

CINQUIÈME SECTION

FONCTIONS SPÉCIALES A CHACUN DES MINISTRES.

CHAPITRE PREMIER

Office du Thuriféraire.

ARTICLE PREMIER

Fonctions du Thuriféraire à la Messe pontificale au trône.

1. Vers la fin de Tierce, le Thuriféraire prépare son encensoir[6].

2. Le Prélat étant revêtu de la chasuble et de la mitre, et le Diacre et le Sous-Diacre ayant pris leurs manipules, le Thuriféraire se présente devant le Pontife, donne la navette au Prêtre assistant, fait bénir l'encens, et va se placer à la tête de la Procession[7].

3. Pour la bénédiction de l'encens avant l'évangile, le Thuriféraire se rend au trône, donne la navette au Prêtre assistant[8]

[1] S. C., 31 mars 1703. Gardel., 3493 ou 3642, ad 3 et 4, *in Fanen.*— [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] S. C., 21 juillet 1855. Gardel., 5776, ad 8, *in Briocen.* — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Même décret, ad 1 et 2. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 23 et 24. — [8] Ibid., n. 44.

et présente l'encensoir à genoux[1]. L'encens bénit, il revient près de l'autel, et, peu de temps après, au signal du Cérémoniaire, il vient comme à l'ordinaire au bas des degrés avec les autres Ministres, et va de nouveau au pied du trône. Pendant que le Diacre demande la bénédiction au Prélat, il se met à genoux avec tous les autres. Le Diacre ayant reçu la bénédiction, il se rend, à la suite du Cérémoniaire, au lieu où doit se chanter l'évangile[2].

4. Après l'évangile, il va présenter l'encensoir au Prêtre assistant[3].

5. Tout le reste de son office est le même qu'aux Messes solennelles ordinaires[4].

ARTICLE II

Fonctions du Thuriféraire à la Messe pontificale au fauteuil.

6. Pour la bénédiction de l'encens avant l'évangile, le Thuriféraire vient devant l'Évêque, et lui présente l'encensoir à genoux. L'encens bénit, il se lève, salue le Prélat, et se retire un peu en arrière, de manière à se trouver devant le second Acolyte, et à la gauche du second Cérémoniaire; il y demeure jusqu'au moment où il faut aller assister à l'évangile[5].

7. Le Diacre ayant reçu la bénédiction du Pontife, il le salue conjointement avec les autres Ministres; et, se tenant à sa place ordinaire, il fait la génuflexion devant le grand autel, et se rend au lieu où se chante l'évangile[6].

8. L'évangile chanté, il donne aussitôt l'encensoir au Diacre, qui encense le Pontife[7], restant à l'endroit même où il a chanté l'évangile[8].

9. Tout le reste de son office est le même qu'aux Messes solennelles ordinaires[9].

[1] Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 44. — [3] Ibid., n. 46. — [4] Ibid. — [5] Baldeschi. Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [6] Ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 3. — [8] Baldeschi. — [9] Conséq.

ARTICLE III

Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres pontificales.

10. Le Thuriféraire doit être prêt à se rendre au trône[1] ou au fauteuil[2] aussitôt après l'intonation de l'antienne de *Magnificat* par le Prélat : la bénédiction de l'encens se fait pendant qu'on la chante[3].

11. Pour faire bénir l'encens, il donne la navette au Prêtre assistant, si les Vêpres se célèbrent au trône[4], ou au premier Chapier, si elles se célèbrent au fauteuil, et présente l'encensoir à genoux[5]. L'encens bénit, il attend au pied du trône[6], ou près du fauteuil[7] que le cantique soit entonné[8].

12. Après l'intonation du cantique, si l'Office se fait au trône, le Thuriféraire précède à l'autel le Pontife et ses Assistants, conjointement avec le Prêtre assistant et à sa gauche[9], et se rend directement avec lui au coin de l'épître[10]. Si l'Office se fait au fauteuil, il s'y rend de même et va présenter l'encensoir au premier Chapier[11].

13. Après l'encensement de l'autel, le Thuriféraire revient de la même manière près du trône ou du fauteuil[12], et présente l'encensoir à celui qui doit encenser le Prélat[13], c'est-à-dire au Prêtre assistant si l'Office se fait au trône[14], et au premier Chapier s'il se fait au fauteuil[15]. Il reçoit ensuite l'encensoir et le remet à celui qui doit faire l'encensement du Clergé[16]. Aux Vêpres célébrées au trône, c'est le Sous-Diacre ou celui qui, d'après l'usage, a annoncé les antiennes[17]. Aux Vêpres célébrées au fauteuil, c'est le dernier Chapier, ou le Thuriféraire lui-même, comme à l'ordinaire[18]. Si le Thuriféraire n'encense pas, il accompagne celui qui encense le Clergé, en se tenant

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 12. — [2] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Conséq. — [10] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII, n. 2. — [11] Baldeschi. — [12] Cér. des Év. expl. Ibid. — [13] Conséq. — [14] *Cær. Ep.* Ibid., n. 15. — [15] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [16] Conséq. — [17] *Cær. Ep.*, Ibid., n. 16. — [18] Conséq.

toujours à sa gauche [1]. L'encensement du Chœur se fait dans l'ordre prescrit p. 183, et si les Vêpres se célèbrent au trône, on encense d'abord le Prêtre assistant, et, après lui, les deux Diacres assistants [2].

14. Tout le reste de son office est le même qu'aux Vêpres solennelles ordinaires [3].

CHAPITRE II

Office des Acolytes.

ARTICLE PREMIER

Fonctions des Acolytes à la Messe pontificale au trône.

1. Les Acolytes doivent se trouver au *secretarium* avant le capitule de Tierce [4]. Vers la fin du répons bref, ils viennent devant l'Évêque avec leurs chandeliers, comme aux Vêpres, et se placent de manière à ne tourner le dos ni à l'autel ni au Prélat [5].

2. Lorsque le Pontife, après l'oraison de Tierce, a dit *Dominus vobiscum*, ils le saluent et vont se placer à l'entrée de la chapelle, de chaque côté du Sous-Diacre qui doit porter la croix, attendant le signal du départ [6].

3. Au signe du Cérémoniaire, ils se mettent en marche et se rendent à l'autel [7]. Lorsque l'Évêque arrive, ils se retirent à leurs places [8].

4. Vers la fin du graduel, les Acolytes prennent leurs chandeliers et viennent se ranger devant l'autel comme à l'ordinaire; puis, lorsque le Diacre a dit *Munda cor meum*, ils viennent tous devant le Pontife, où ils se mettent à genoux. Le Diacre ayant reçu la bénédiction, ils se lèvent et se rendent, à

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 17. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 24. — [8] Ibid., n. 30.

la suite du Thuriféraire, au lieu où l'on doit chanter l'évangile[1]. Après l'évangile, ils saluent le Pontife, puis l'autel en passant au milieu, et retournent à leurs places[2].

5. Ils ne sont point chargés de présenter les burettes[3].

6. Tout le reste de leur office est le même qu'aux Messes solennelles ordinaires[4]. Après la Messe, si le Pontife quitte ses ornements au chœur, ils laissent leurs chandeliers à la crédence; s'il retourne au *secretarium*, ils se mettent en Procession comme en venant[5], restent à l'entrée du *secretarium*, et se retirent lorsque le Pontife y est entré[6].

ARTICLE II

Fonctions des Acolytes à la Messe pontificale au fauteuil.

7. Au signe du Cérémoniaire, les Acolytes saluent la croix de la sacristie conjointement avec les Ministres sacrés, et se rendent au chœur à la suite du Diacre et du Sous-Diacre. Ils vont à la crédence après les révérences d'usage. Si le Pontife fait sa préparation à la sacristie, ils se rendent néanmoins d'avance à l'autel, et saluent le Prélat après avoir fait la révérence convenable à la croix[7].

8. Lorsque le Diacre, après avoir posé sur l'autel le livre des évangiles, va devant l'Évêque pour faire bénir l'encens, les Acolytes, avertis par le second Cérémoniaire, viennent se placer devant le fauteuil, à quelque distance, et y demeurent jusqu'au moment où il faut aller assister à l'évangile[8].

9. Tout le reste de leur office est comme aux Messes solennelles ordinaires. A la fin de la Messe, ils laissent leurs chandeliers à la crédence[9].

[1] Ibid., n. 42 et 44. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 44. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 10. — [4] Conséq. — [5] Bauldry. — [6] Conséq. — [7] Baldeschi. — [8] Ibid. — [9] Ibid.

ARTICLE III

Fonctions des Acolytes aux Vêpres pontificales.

10. Les chandeliers des Acolytes sont portés sur la crédence avant l'Office[1], et les Acolytes doivent se trouver à leurs places à l'arrivée du Prélat[2].

11. Ils n'ont rien à faire au capitule, mais ils découvrent et recouvrent l'autel à l'ordinaire, et, pendant qu'on répète l'antienne du *Magnificat*, ils se rendent près du Prélat, comme ils ont coutume de faire aux Vêpres solennelles ordinaires. Lorsque le Pontife dit pour la seconde fois *Dominus vobiscum*, ils se retirent à leurs places[3].

12. Lorsque l'Évêque, après l'Office, est sorti du chœur, ils retournent à la sacristie les mains jointes[4].

13. Tout le reste de leur office est le même qu'aux Vêpres solennelles ordinaires[5].

CHAPITRE III

Office des Ministres chargés de présenter l'eau pour l'ablution des mains.

1. A la Messe solennelle, l'Évêque se lave quatre fois les mains : d'abord, avant de se revêtir des ornements; ensuite, après avoir lu l'offertoire; puis après l'encensement; enfin, après la communion. Cet office est rempli par les Ministres appelés *Familiares* ou *Scutiferi*. Ils sont au nombre de quatre, et chacun à son tour, en commençant par les moins dignes, donne à laver au Pontife[6]. Celui qui doit donner à laver se rend près du Prélat au signe du Cérémoniaire, reçoit

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 17. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VII, n. 24. — [4] Ibid., n. 30. — [5] Ibid., n. 42 et 44. — [6] Ibid., c. XI, n. 11.

l'aiguière et le bassin, se met à genoux, et verse l'eau sur les mains du Pontife [1].

2. Si le Prélat Célébrant était un Cardinal, un Archevêque ou même un Évêque tout à fait insigne, on peut inviter pour cet office quelques personnages des plus distingués de la ville (1); ils ont un voile de soie sur les épaules, présentent, lorsqu'il en est temps, deux bassins ou deux fontaines d'argent, ou une aiguière avec de l'eau odoriférante, qu'ils portent avec les mains couvertes des extrémités du voile. Si le Prélat est Cardinal, ils sont précédés d'un Ministre portant un bâton d'argent. Il est convenable alors que les Familiers aient goûté cette eau avant de la présenter à ceux qui donnent à laver au Prélat. Ceux-ci, quels qu'ils soient, doivent, en allant et en revenant, faire la génuflexion jusqu'à terre à l'autel et à l'Évêque, et, s'il y avait un Légat, ils la feraient aussi devant lui [2].

Nota. En présence d'un Cardinal légat ou non légat, ou du Métropolitain, ils ne font pas devant l'Évêque une génuflexion aussi profonde [3].

CHAPITRE IV

Office des Ministres chargés de présenter les ornements.

ARTICLE PREMIER

De la manière de présenter les ornements au trône.

1. Tous les Ministres inférieurs peuvent être employés à présenter les ornements [4], et, s'il est possible, il doit y avoir

(1) Ceci s'observe à Rome aux Messes pontificales, et le lavement des mains est toujours quelque chose de solennel. Ce sont des nobles qui, comme il est marqué au Cérémonial, sont conduits au trône en grande

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid., n. 12. — [3] Ibid.— [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. xi. n. 2

autant de Clercs ou de Familiers qu'il y a d'ornements déposés sur l'autel. Pour Tierce et Vêpres, il en faut sept, et, pour la Messe solennelle, quand Tierce se chante auparavant, il en faut ajouter sept autres [1].

2. Lorsqu'il en est temps, le second Cérémoniaire monte à l'autel sur le marchepied, un peu en dehors du milieu et du côté opposé à celui où se trouve le Prélat. En arrivant, il fait la génuflexion à la croix, et le premier Clerc, qui est au bas, la fait en même temps [2].

3. Les Clercs ou les Familiers viennent tous par le côté de l'épître, formant une ligne oblique depuis l'angle de l'épître jusqu'au milieu du marchepied. Ils en descendent par le milieu de l'autel. A mesure qu'ils reçoivent les ornements, ils se placent au bas de l'autel sur une ou plusieurs lignes, selon que le local le permet, mais toujours les premiers du côté de l'évangile, et les derniers du côté de l'épître. Au signal du Cérémoniaire, trois font ensemble la génuflexion : celui qui a reçu l'ornement qu'il doit porter, quand il est descendu à sa place; celui qui est à l'autel, avant de recevoir le sien, et celui qui doit monter ensuite pour recevoir celui dont il doit être porteur [3].

4. Étant ainsi rangés suivant l'ordre des ornements, ils font en même temps la génuflexion à l'autel, et se tournent vers le trône. Le premier fait la génuflexion devant l'Évêque, monte au trône et donne l'amict. Il descend ensuite, fait la génuflexion avec le second, qui se met à sa droite, et se retire. Le second fait de même, et ainsi de suite. Chacun, après avoir fait cette seconde génuflexion, se rend à la crédence [4].

5. Si le Porte-crosse et le Porte-mitre doivent prendre la chape avec le Porte-livre et le Porte-bougeoir, ils ne le feront qu'après avoir présenté les ornements [5].

pompe par des Cérémoniaires. Les membres du sénat jouissent de ce privilége et tiennent beaucoup à remplir cet office. (Cér. des Év. expl. Ibid.)

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 8 et 12. — [2] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 2. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

6. A la fin de la Messe ou de l'Office, on suit le même ordre pour transporter les ornements du trône à l'autel; mais on ne forme pas alors une ou plusieurs lignes au bas des degrés[1].

Nota. Si le Prélat porte le pallium, et si c'est un jour où il doit s'en servir, on observe ce qui est prescrit p. 807.

ARTICLE II

De la manière de présenter les ornements au fauteuil.

7. Lorsqu'un Évêque doit célébrer la Messe ou les Vêpres au fauteuil, les Clercs chargés de présenter les ornements se rendent au chœur deux à deux à la suite du Diacre et du Sous-Diacre, ou des Chapiers si c'est pour les Vêpres, et des Acolytes[2].

8. Quand il en est temps, ils se rendent, au signal du Cérémoniaire, à la suite les uns des autres, au côté de l'épître. Le premier, en arrivant, fait la génuflexion sur le marchepied, reçoit l'amict, qu'il prend des deux mains, descend par le milieu au bas des degrés, fait de nouveau la génuflexion, et va se placer près du fauteuil, le visage tourné vers l'autel. Au moment où le premier descend, le second monte, fait comme le premier la génuflexion sur le marchepied, en même temps que celui qui porte l'amict fait la seconde; il reçoit l'aube, fait au bas des degrés une seconde génuflexion, et va se placer près de celui-ci. On continue ainsi successivement[3].

9. Après la distribution des ornements, tous les Clercs, au signal du Cérémoniaire, font ensemble la génuflexion, se tournent sur leur droite, et vont sur une seule ligne se ranger devant le fauteuil, l'un derrière l'autre, de manière que celui qui porte l'amict se trouve devant. Ainsi placés, ils saluent tous ensemble le Pontife[4].

10. Le premier Clerc, ayant présenté l'amict au Diacre, se

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Ibid., l. I, c. VII. Baldeschi. — [3] Ibid — [4] Ibid.

retire à gauche, le second vient à sa place, et tous deux font ensemble la révérence convenable; le premier se retire, le second vient où se trouvait le premier, suit le troisième, et ainsi de suite [1].

CHAPITRE V

Office du Porte-grémial et de l'Acolyte chargé de présenter les burettes.

1. Le grémial reste plié et se porte des deux mains à la hauteur des épaules [2].

2. Toutes les fois que l'Évêque s'assied, le Porte-grémial remet cet ornement au premier Diacre assistant; quand le Pontife est près de se lever, il s'approche du second Diacre assistant, qui doit le lui remettre [3].

3. Il se présente pour donner le grémial pendant que l'Évêque lit l'introït, et, au dernier *Kyrie*, il vient le reprendre. L'ayant reçu, il revient près du premier Diacre assistant pour le lui présenter aussitôt que le Pontife aura récité le *Gloria in excelsis* [4].

4. Lorsque le Chœur chante *Cum sancto Spiritu*, il va recevoir le grémial et le présente de nouveau après que l'Évêque a chanté l'oraison [5].

5. Il le reçoit ensuite un peu avant le chant de l'évangile. S'il y a sermon, il présente le grémial aussitôt que le Prélat a été encensé après l'évangile, pour le reprendre après le sermon [6].

6. Quand le Pontife a récité le *Credo*, il le présente de nouveau, et va le recevoir au moment où le Chœur chante *Et vitam venturi sæculi* [7]; et, comme le grémial ne doit plus servir, il le reporte à la crédence [8].

[1] Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. xi, n. 9. — [3] Conséq. — [4] Conséq. — Conséq. — [6] Conséq. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid.

7. Le Porte-grémial peut en même temps être chargé de
ɔrter les burettes à l'autel[1].

8. Celui qui est chargé de présenter les burettes doit se
ouver à la crédence au moment de l'offertoire. Lorsque le
ous-Diacre porte le calice à l'autel, il le suit, portant les bu-
ttes avec le bassin, et les présente au Sous-Diacre quand il
ı est temps; puis, les ayant reçues, il les reporte à la crédence.
observe les mêmes cérémonies pour la purification et l'ablu-
ɔn[2].

CHAPITRE VI

Office du Porte-bougeoir.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Porte-bougeoir est chargé d'accompagner le Porte-livre
rsque ce dernier se rend devant l'Évêque. Ils se présentent
isemble toutes les fois qu'il en est besoin[3], et font, avec le
us d'uniformité possible, les révérences requises au Pontife,
it en arrivant, soit en se retirant[4].

2. Lorsque l'Évêque est à l'autel, le Porte-bougeoir se tient
errière un des Diacres assistants, vis-à-vis du Porte-livre, et
urné vers l'autel. Au trône, il est aussi vis-à-vis du Porte-livre,
ıi se place toujours du côté où est le Prêtre assistant; il s'as-
ed sur les degrés du trône[5].

3. Quand le Pontife lit ou chante quelque chose sur le livre,
se tient à la droite du Porte-livre[6]. Si l'Évêque est à l'autel,
bougeoir est tenu par le Prêtre assistant[7].

[1] Conséq.— [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 10. — [3] *Cær. Ep.*, l. 1, c. xx, n. 1.
- [4] Conséq. — [5] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi, n. 1. — [6] Ibid., c. xx.
. 1. — [7] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi, n. 1.

ARTICLE II

Fonctions du Porte-bougeoir à la Messe pontificale.

4. Le Porte-bougeoir doit se trouver au *secretarium* pour le commencement de Tierce [1].

5. Le psaume de Tierce étant commencé, il va se placer à la gauche du Pontife, près du Porte-livre, et y demeure pendant les prières de la préparation [2]. Le Prélat les ayant récitées, il se retire avec le Porte-livre [3].

6. Il revient de nouveau devant le Pontife lorsqu'on chante le verset qui suit le répons bref de Tierce; pendant que l'Évêque chante l'oraison, il tient le bougeoir à la droite du Prêtre assistant [4]. Il se retire après l'oraison [5].

7. Lorsque la Procession est sortie du *secretarium* pour aller à l'autel, il se met à la suite du Pontife, à la gauche du Porte-livre [6].

8. En arrivant à l'autel, il monte sur le marchepied, place le bougeoir près du milieu de l'autel, fait la génuflexion à la croix, et vient se placer comme il est dit n° 2 [7]. Il y demeure jusqu'au moment où le Pontife, après l'encensement de l'autel, se rend à son trône [8].

9. Quand le Prélat se rend à son trône, il va prendre le bougeoir et se rend au trône, où il se place à la droite du Porte-livre pendant que l'Évêque lit l'introït, après quoi il se retire [9] et va déposer le bougeoir [10] (1).

10. Vers la fin du dernier *Kyrie*, il revient près de l'Évêque, et tient le bougeoir près du livre pendant que le Prélat récite le *Gloria in excelsis*. L'hymne récitée, il se retire [11] et dépose le bougeoir [12].

(1) V. p. 802, note 1.

[1] Ibid., l. II, c. VIII, n. 6. — [2] Ibid., n. 7. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 9. — [4] Ibid., n. 18. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 26 — [7] Baldeschi. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. XX n. 1, et l. II, c. VIII, n. 35. — [11] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [12] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 38.

11. Lorsqu'on chante au chœur les dernières paroles de l'hymne, il va prendre le bougeoir et revient devant l'Évêque, et y demeure jusqu'à la fin des oraisons. La dernière oraison terminée, il se retire[1].

12. Quand le Sous-Diacre a reçu la bénédiction de l'Évêque après avoir chanté l'épître, il vient près du Prélat et se retire lorsque le Pontife a lu l'évangile[2].

13. Il se présente de nouveau avant l'intonation du *Credo*, et, lorsqu'il est récité, il se retire[3] et dépose le bougeoir[4].

14. Lorsqu'on chante au chœur les dernières paroles du symbole, il va prendre le bougeoir, revient devant l'Évêque, et y demeure jusqu'à ce que le Prélat ait lu l'offertoire[5]; puis il accompagne le Prêtre assistant ou le Porte-livre, dépose le bougeoir sur l'autel du côté de l'évangile, et retourne à sa place[6].

15. Après la communion, lorsque le Prêtre assistant transporte le livre au coin de l'épître, il transporte le bougeoir, qu'il remet alors entre les mains du Prêtre assistant[7].

16. Les oraisons chantées, il va reprendre le bougeoir, revient à sa place, et y reste jusqu'à la fin de la Messe[8].

17. Après la Messe, il suit le Pontife au trône ou au *secretarium*, et, pour les prières de l'action de grâces, il l'assiste comme à celles de la préparation[9]; puis il se retire[10].

18. Si la Messe se célèbre au fauteuil, il n'y a pas ordinairement de Porte-bougeoir; mais le second Cérémoniaire donne le bougeoir au Prêtre assistant ou le porte à l'autel quand il en est besoin[11]. S'il y avait un Porte-bougeoir, il pourrait remplir à cette Messe les fonctions ci-dessus indiquées, et tenir lui-même[12] ou présenter le bougeoir au Prêtre assistant quand il en est besoin[13].

[1] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 39. — [3] Ibid., n. 52. — [4] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 56. — [6] Baldeschi. — [7] Ibid., et Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [8] Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] Conséq. — [11] Baldeschi. — [12] Plusieurs auteurs. — [13] D'autres auteurs.

ARTICLE III

Fonctions du Porte-bougeoir aux Vêpres pontificales.

19. Le Porte-bougeoir doit se trouver au chœur pour le commencement de l'Office[1]. Sa place est au bas du trône, vis-à-vis du Porte-livre et du côté opposé au Prêtre assistant[2].

20. Lorsque le Pontife, revêtu de tous ses ornements, dépose la mitre pour commencer l'Office, il se présente devant lui, observant ce qui est prescrit n° 1, et y demeure jusqu'après l'intonation de la première antienne[3]. Il salue ensuite le Pontife conjointement avec le Porte-livre, va déposer le bougeoir à la crédence, et vient à sa place, où il s'assied en même temps que le Chœur[4].

21. Au capitule, il se lève; puis, pendant que le Chœur répond *Deo gratias*, il va prendre le bougeoir et vient près du Pontife, observant ce qui est dit n° 1. L'hymne entonnée, il salue le Prélat et se retire à sa place[5].

22. Vers la fin du verset qui suit l'hymne, le Porte-bougeoir se présente pour l'intonation de l'antienne de *Magnificat*, puis se retire en observant ce qui est prescrit ci-dessus[6].

23. Lorsqu'on répète l'antienne à la fin du cantique, il revient près du Pontife[7], et y demeure jusqu'à ce qu'il ait dit *Dominus vobiscum* après la dernière oraison; il va ensuite déposer le bougeoir[8].

24. Si l'Office se fait au fauteuil, le Porte-bougeoir remplit les mêmes fonctions, faisant attention de se trouver à la droite du Porte-livre chaque fois qu'il en est besoin, et par derrière le fauteuil, le Pontife devant se tourner vers l'autel lorsqu'il est debout[9].

[1] Conséq. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] Baldeschi, Bauldry. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Baldeschi, Bauldry. — [6] Ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 17, et l. I, c. XX, n. 1 et 4. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi.

CHAPITRE VII

Office du Porte-livre.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Porte-livre doit d'abord disposer avec soin les signets et déposer le livre en lieu convenable. Il vient avec le Porte-bougeoir[1] toutes les fois qu'il doit se présenter devant l'Évêque, et ils font avec le plus d'uniformité possible les révérences requises au Pontife, soit en arrivant, soit en se retirant[2].

2. Il soutient le livre devant l'Évêque toutes les fois que le Prélat doit y lire quelque chose. Il le tient alors des deux mains par le bas, l'élevant plus ou moins, suivant la taille de l'Évêque, et demeurant immobile, sans faire la génuflexion, quand bien même tous la feraient. Il se met cependant à genoux, pour la commodité du Prélat, quand celui-ci lit les psaumes de la préparation[3] ou lorsqu'il lit étant assis[4].

3. Si l'Évêque, étant à son trône, doit chanter, il donne le livre au Prêtre assistant, se met à la droite de celui-ci, et lui aide à le soutenir[5].

4. Lorsque l'Évêque est à l'autel, il se tient derrière un des Diacres assistants, vis-à-vis du Porte-bougeoir, et tourné vers l'autel. Au trône, il est aussi vis-à-vis du Porte-bougeoir, du même côté que le Prêtre assistant, et s'assied sur les degrés du trône[6].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 3. — [2] Conséq.— [3] *Cær. Ep.* Ibid.— [4] Ibid. — [5] Ibid., l. II, c. VIII, n. 7. — [6] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1.

ARTICLE II

Fonctions du Porte-livre à la Messe pontificale au trône.

5. Le Porte-livre doit se trouver au *secretarium* pour le commencement de Tierce [1].

6. Le psaume de Tierce étant commencé, il va se placer devant le Pontife, se met à genoux, et tient le livre ouvert comme il est dit n° 2 [2], pour les prières de la préparation. Le Prélat les ayant récitées, il se retire avec le Porte-bougeoir [3].

7. Il revient de nouveau devant le Pontife lorsqu'on chante le verset qui suit le répons bref de Tierce [4], donne le livre au Prêtre assistant [5] et observe ce qui lui est prescrit n° 3 [6]. L'oraison chantée, il reprend le livre et se retire [7].

8. Lorsque la Procession est sortie du *secretarium* pour aller à l'autel, il se met à la suite du Pontife, à la droite du Porte-bougeoir [8].

9. En arrivant à l'autel, il se place comme il est dit n° 4, et y demeure jusqu'au moment où le Pontife se rend à son trône après l'encensement de l'autel [9].

10. Quand le Prélat se rend à son trône, il le suit et va tenir le livre devant lui pendant qu'il lit l'introït, après quoi il se retire [10] et va déposer le livre [11].

11. Vers la fin du dernier *Kyrie*, il revient près de l'Évêque et donne le livre au Prêtre assistant. Le Pontife ayant entonné *Gloria in excelsis Deo*, il le reprend pendant qu'il récite l'hymne. L'hymne récitée, il se retire [12] et dépose le livre [13].

12. Lorsqu'on chante au chœur les dernières paroles de

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 6. — [2] Ibid., n. 35, et l. I, c. XX, n. 1. — [3] Cér. des Év. expl., l. II, c. VIII, n. 9. — [4] Conséq. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 18. — [6] Ibid., l. I, c. XI, n. 3. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 26. — [9] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. XX, n. 1, et l. II, c. VIII, n. 35. — [11] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [12] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 38. — [13] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1.

l'hymne, il va prendre le livre et revient devant l'Évêque. Il donne le livre au Prêtre assistant et le reprend à la fin des oraisons. La dernière oraison terminée, il se retire[1].

13. Quand le Sous-Diacre a reçu la bénédiction de l'Évêque après avoir chanté l'épître, il vient près de lui et se retire lorsqu'il a lu l'évangile[2].

14. Il se présente de nouveau avant l'intonation du *Credo*, et donne le livre au Prêtre assistant. Le Pontife ayant entonné *Credo in unum Deum*, il le reprend pendant qu'il récite le symbole. Le symbole récité, il se retire[3] et dépose le livre[4].

15. Lorsqu'on chante au chœur les dernières paroles du symbole, il va prendre le livre et revient devant l'Évêque, où il demeure jusqu'à ce qu'il ait lu l'offertoire; ensuite, si le Prêtre assistant le charge de cet office, il va porter à l'autel le livre avec le pupitre, qu'il va prendre au lieu où il a été déposé[5], puis il retourne à sa place[6].

16. Après *Orate fratres*, il va se placer près du Prêtre assistant; puis, après que l'Évêque a lu la secrète, il reçoit le Missel et le porte à la crédence. Il le reporte à l'autel après les ablutions[7].

17. Le Porte-livre n'a pas d'autres fonctions à remplir jusqu'à la fin de la Messe. Après la Messe, il prend le livre et suit le Pontife au *secretarium*, et, pour les prières de l'action de grâces, il l'assiste comme à celles de la préparation, puis il se retire[8].

ARTICLE III

Fonctions du Porte-livre à la Messe pontificale au fauteuil.

18. Le Porte-livre doit se trouver quelque temps avant l'heure de la Messe au lieu où le Pontife doit faire les prières de la préparation, soit à la sacristie, soit à l'église[9].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 39. — [2] Ibid., n. 61. — [3] Ibid., n. 52. — [4] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 56. — [6] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [7] Conséq. — [8] Conséq. — [9] Baldeschi. Cér. des Év. expl., l. I, c. VII.

19. Aussitôt que l'Évêque est arrivé à son fauteuil, il va se mettre à genoux devant lui, tenant le livre ouvert comme il est dit nos 2 et 6. Le Prélat les ayant récitées, il se retire[1].

20. Tout le reste de son office est le même qu'à la Messe pontificale célébrée au trône, sauf quelques exceptions.

21. Quand il doit tenir le livre devant l'Évêque, il va se placer par derrière le fauteuil, le Pontife, étant debout, devant se tourner vers l'autel[2].

22. Le Prêtre assistant ne soutient jamais le livre sur sa tête : c'est toujours le Porte-livre qui le fait[3], excepté après le chant de l'épître; le Sous-Diacre remplit alors cet office pendant que l'Évêque lit l'épître et ce qui suit jusqu'après l'évangile[4].

ARTICLE IV

Fonctions du Porte-livre aux Vêpres pontificales.

23. Aux Vèpres, il n'est prescrit à l'Évêque de chanter sur le livre que l'oraison[5]. Il est d'usage cependant qu'on lui présente le livre pour *Deus in adjutorium*, et les intonations de la première antienne, de l'hymne et de l'antienne de *Magnificat*[6]. Le Porte-livre se présente alors, donne le livre au Prêtre assistant, se met à la droite de celui-ci, et lui aide à le soutenir[7].

24. Le Porte-livre doit se trouver au chœur pour le commencement de l'Office[8]. Sa place est au bas du trône, du même côté que le Prêtre assistant et vis-à-vis du Porte-bougeoir[9].

25. Lorsque le Prélat, revêtu de tous ses ornements, dépose la mitre pour commencer l'Office, il se présente devant lui, observant ce qui est prescrit n° 1, et y demeure jusqu'après l'intonation de la première antienne; il ferme ensuite le livre, salue le Pontife conjointement avec le Porte-bougeoir, va dé-

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 41. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4. — [6] Baldeschi. Bauldry. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Conséq. — [9] Cér. des Év. expl. Ibid.

poser le livre à la crédence, et vient à sa place, où il s'assied en même temps que le Chœur[1].

26. Au capitule, il se lève; puis, pendant que le Chœur répond *Deo gratias*, il va prendre le livre et vient près du Prélat, observant ce qui est dit n° 1. L'hymne entonnée, il ferme le livre, salue le Prélat, et se retire à sa place[2].

27. Vers la fin du verset qui suit l'hymne, le Porte-livre se présente pour l'intonation de l'antienne de *Magnificat*, puis se retire, en observant ce qui est prescrit ci-dessus[3].

28. Lorsqu'on répete l'antienne à la fin du cantique, il revient près du Pontife[4], et y demeure jusqu'à ce qu'il ait dit *Dominus vobiscum*, après la dernière oraison; il va ensuite déposer le livre[5].

29. Si l'Office se fait au fauteuil, le Porte-livre remplit les mêmes fonctions, sauf quelques exceptions. Quand il doit tenir le livre devant l'Évêque, il se place derrière le fauteuil, et soutient toujours le livre lui-même, comme il est marqué au nos 21 et 22[6].

CHAPITRE VIII

Office du Porte-mitre.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Porte-mitre, s'il n'est pas en chape, est revêtu, par-dessus le surplis, d'un voile huméral, avec les extrémités duquel il porte la mitre. Lorsqu'il la tient, il met les fanons de son côté[7] et les laisse pendre[8]. S'il la met sur la crédence ou sur l'autel[9], il la pose verticalement, la partie antérieure tour-

[1] Conséq. Baldeschi, Bauldry. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep*, l. II, c. I, n. 17, et l. I, c. XX, n. 1 et 4. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Ibid., c. XI, n. 6. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid.

née vers les chandeliers [1], et laisse pendre les fanons sur le devant de l'autel [2].

2. Quand l'Évêque est au trône, il doit être bien attentif à se trouver auprès du premier Diacre assistant toutes les fois qu'il faut mettre la mitre, et auprès du second toutes les fois qu'on devra l'ôter. Lorsque l'Évêque est à l'autel, il se rend près du Diacre chaque fois que le Pontife doit prendre ou quitter la mitre. S'il n'y avait pas de Diacres assistants, ce serait toujours près du Diacre qu'il devrait se rendre, à moins que le contraire ne fût indiqué [3].

3. Toutes les fois que le Pontife est à l'autel, le Porte-mitre se tient du côté de l'épître, tourné vers l'autel, vis-à-vis du Porte-crosse. Au trône, il est à la droite de l'Évêque, et s'assied sur les degrés du trône [4].

ARTICLE II

Fonctions du Porte-mitre à la Messe pontificale au trône.

4. Le Porte-mitre doit se trouver au *secretarium* pour le commencement de Tierce [5]. Il se place suivant ce qui est dit n° 3, autant que la disposition des lieux peut le permettre [6]; et, lorsque le Pontife est revêtu de la chape, il présente la mitre au Diacre de l'évangile [7]; vers la fin du répons bref, il vient la recevoir [8].

5. Il la présente de nouveau lorsque le Pontife a été revêtu de la chasuble, et du pallium, s'il le porte [9].

6. Lorsque la Procession est sortie du *secretarium* pour aller à l'autel, il se met à la suite du Pontife [10], derrière le Porte-livre, à la droite du Porte-crosse [11].

7. En arrivant à l'autel, il va se placer derrière le Prélat, et reçoit la mitre des mains du Diacre, puis il se rend à sa place.

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 1. — [5] Conséq. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 15. — [8] Ibid., n. 18. — [9] Ibid., n. 26. — [10] Ibid., n. 26. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid.

Lorsque l'Évêque, après avoir encensé l'autel, remet l'encensoir au Diacre, il va présenter la mitre au premier Diacre assistant[1].

8. Quand le Pontife se rend à son trône, il le suit, va se placer près du second Diacre assistant, qui lui remet la mitre[2]. L'ayant déposée sur la crédence ou sur l'autel, il prend la seconde, vient près du premier Diacre assistant[3], et la lui donne après que le Pontife s'est assis[4]. Il s'assied alors lui-même à la droite du Prélat sur les degrés du trône, et reste à cette place jusqu'à l'offertoire, excepté quand il faut donner ou recevoir la mitre[5].

9. Il va recevoir la mitre lorsqu'on chante au Chœur le dernier *Kyrie eleison*, et la rend après la récitation du *Gloria in excelsis*[6].

10. Lorsqu'on chante au chœur *Cum sancto Spiritu*, il se présente pour la recevoir, et la rend aussitôt que l'Évêque a chanté les oraisons[7].

11. Au commencement de l'évangile, il reprend de nouveau la mitre pour la rendre après la récitation du *Credo*. S'il y avait sermon, il la présenterait pour la bénédiction, supposé que le Prélat ne fût pas Archevêque[8].

12. Lorsqu'on chante au chœur *Et vitam venturi sæculi*, il se présente pour la recevoir[9], va la déposer à la crédence, prend la mitre précieuse et revient près du premier Diacre assistant[10], et, quand le Pontife a lu l'offertoire, il présente la mitre[11].

13. Quand l'Évêque se rend à l'autel, le Porte-mitre le suit. Il reçoit la mitre des mains du Diacre de l'évangile, et vient se placer comme il est dit n° 3[12].

14. Après l'encensement de l'autel, quand le Prélat rend

[1] Ibid., n. 30 et 35. — [2] Ibid., n. 35, et l. I, c. XI, n. 6. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 36, et l. I. Ibid. — [5] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1 — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 37 et 39. — [7] Ibid., n. 46. Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 44, 46 et 52. — [9] Ibid., n. 55. — [10] Conséq. — [11] *Cær. Ep.* Ibid., n. 57. — [12] Ibid., n. 59, et l. I, c. VIII, n. 3.

l'encensoir au Diacre, il va présenter la mitre au premier Diacre assistant, et la reçoit lorsque le Pontife s'est lavé et essuyé les mains [1].

15. Après les ablutions, il présente la mitre au Diacre de l'évangile, et la reçoit aussitôt que l'Évêque s'est essuyé les mains [2].

16. Après *Ite Missa est*, lorsque le Chœur répond *Deo gratias*, si le Pontife n'est pas Archevêque, il présente la mitre [3] au Diacre de l'évangile [4], et la reçoit après la bénédiction [5].

17. Dès que le Pontife a commencé le dernier évangile, il présente de nouveau la mitre [6] au Diacre, suit le Pontife à son trône ou au *secretarium*, où il reçoit la mitre, et la remet à sa place [7].

ARTICLE III

Fonctions du Porte-mitre à la Messe pontificale au fauteuil.

18. Le Porte-mitre doit se trouver à la sacristie quelque temps avant l'heure de la Messe. Quand les Ministres sacrés sont revêtus de leurs ornements, et au signal du Cérémoniaire, il salue, conjointement avec eux et les autres Clercs désignés pour présenter les ornements au Pontife, la croix ou l'image principale de la sacristie, puis le Prélat, s'il s'y trouve, et se rend à l'autel à la suite des Acolytes, conjointement avec les autres Clercs [8]. Après avoir fait la génuflexion à l'autel, il se rend près de la crédence, à la place qui lui a été assignée par le Cérémoniaire [9].

19. Le Porte-mitre présente la mitre au Diacre aussitôt que le Pontife a été revêtu de la chasuble [10].

20. Ainsi qu'il a été dit n° 2, la mitre se présente toujours au Diacre, et c'est toujours des mains du Diacre que le Porte-mitre la reçoit. On excepte les moments où le Diacre est occupé

[1] Ibid., l. II, c. VIII, n. 64 et 66. — [2] Ibid., n. 76 et 78. — [3] Ibid., n. 79. — [4] Ibid., l. I, c. VII, n. 7. — [5] Ibid., l. II, c. VIII, n. 79. — [6] Ibid., n. 80. — [7] Conséq. — [8] Baldeschi. — [9] Conséq. — [10] Ibid., n. 16.

à une autre fonction, comme après l'encensement de l'autel à l'introït et à l'offertoire, et avant l'évangile. C'est alors le premier Cérémoniaire qui met et ôte la mitre [1].

21. Tout le reste de son office est le même qu'à la Messe pontificale célébrée au trône [2].

ARTICLE IV

Fonctions du Porte-mitre aux Vêpres pontificales au trône.

22. Le Porte-mitre doit se trouver au chœur avant le commencement de l'Office [3], et il se place au bas du trône à la droite de l'Évêque [4]. Il salue le Pontife à son arrivée, et va prendre à la crédence ou à l'autel la mitre précieuse [5]. Lorsque le Prélat a été revêtu de la chape, il va présenter la mitre au premier Diacre assistant [6].

23. Aussitôt après, il va se placer à la gauche du second Diacre assistant [7], qui bientôt lui remet la mitre précieuse [8]. Il va la déposer, prend la seconde mitre, et revient près du premier Diacre assistant [9]; il la donne aussitôt que le premier psaume est commencé [10] et va s'asseoir à sa place [11].

24. Lorsqu'on chante le capitule, il se lève; puis, pendant que le Chœur répond *Deo gratias*, il va se placer près du second Diacre assistant. Avant l'intonation de l'hymne, il reçoit la mitre, va la déposer, et revient à sa place [12].

25. Vers la fin du verset qui suit l'hymne, le Porte-mitre va prendre la mitre précieuse, et vient à la droite du premier Diacre assistant [13]. Aussitôt que le Pontife a entonné l'antienne de *Magnificat*, il donne la mitre [14].

26. Quand l'Évêque se rend à l'autel, il le suit, et, le Pontife étant arrivé au bas des degrés, il reçoit la mitre des mains du

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi, n. 1. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. i, n. 4, et l. I, c. viii, n. 3. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. i, n. 7, et l. I. Ibid. — [11] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi, n. 1. — [12] Conséq. — [13] Ibid. — [14] *Cær. Ep.*, l. II, c. i, n. 12.

second Diacre assistant [1], et se place un peu en arrière, du côté de l'épître [2].

27. Il y demeure pendant l'encensement de l'autel [3], et, au moment où le Pontife rend l'encensoir au Prêtre assistant, il va présenter la mitre au premier Diacre assistant [4].

28. Lorsque le Pontife se rend à son trône, il le suit [5] et va se placer près du second Diacre assistant, reçoit la mitre aussitôt que l'Évêque a été encensé [6], et revient à sa place [7].

29. A *Sicut erat*, il revient présenter la mitre au premier Diacre assistant, et va se placer à la gauche du second, dont il reçoit la mitre aussitôt après la répétition de l'antienne [8], après quoi il se retire à sa place [9].

30. Après *Benedicamus*, quand le Chœur répond *Deo gratias*, si le Pontife n'est pas Archevêque, il va de nouveau présenter la mitre au premier Diacre assistant [10].

31. Après la bénédiction, il reçoit la mitre [11] et va la reporter à sa place [12].

32. Si les Vêpres se célèbrent au fauteuil, le Porte-mitre présente la mitre après que le Pontife a reçu la chape. Il la donne toujours au premier Chapier, et c'est toujours de ses mains que le Porte-mitre la reçoit. Tout le reste de son office est le même qu'aux Vêpres pontificales célébrées au trône [13].

[1] Baldeschi. — [2] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 14, et l. I, c. VIII, n. 3. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 17, et l. I. Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 18, et l. I. Ibid. — [11] Ibid., l. II, c. I, n. 20. — [12] Conséq. — [13] Baldeschi.

CHAPITRE IX

Office du Porte-crosse.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Le Porte-crosse tient la crosse avec la main droite, couverte de l'extrémité de la manche du surplis, et la présente au Prélat lorsqu'il en est besoin [1]. Pendant les longues Processions, s'il porte la crosse, il la tient élevée des deux mains [2]; la partie recourbée se tourne vers le peuple [3]. Si c'est l'usage, il peut être en chape [4].

2. Il doit être bien attentif à se trouver près du Pontife toutes les fois qu'il faut offrir ou reprendre la crosse [5]. Lorsque l'Évêque est à l'autel, il se tient du côté de l'évangile, tourné vers l'autel et vis-à-vis du Porte-mitre. Au trône, il est aussi à la gauche de l'Évêque et s'assied sur les degrés du trône. Avant de s'asseoir, il dépose la crosse [6]. Toutes les fois qu'il donne ou reçoit la crosse, il fait la génuflexion [7], sans omettre les baisers prescrits [8].

3. S'il est d'usage dans une église que la crosse soit portée par un Dignitaire, on peut le conserver [9].

ARTICLE II

Fonctions du Porte-crosse à la Messe pontificale.

4. Le Porte-crosse n'a aucune fonction à remplir jusqu'au moment où le Pontife, revêtu de tous ses ornements, se met en marche pour aller du *secretarium* à l'autel [10]; le Porte-crosse

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 5. — [2] Ibid., c. XVII, n. 5. — [3] Bauldry et autres. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 1 et 5. — [5] Conséq. — [6] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 5. — [9] Ibid., c. XVII, n. 6. — [10] Conséq.

vient alors près de lui, lui présente la crosse[1], observant ce qui est dit au n° précédent[2]; puis il se met à la suite du Pontife derrière le Porte-bougeoir, à gauche du Porte-mitre[3].

5. En arrivant à l'autel, il va se placer derrière le Prélat et reçoit la crosse, puis il se met à sa place. Lorsque l'Évêque a été encensé par le Diacre, il va la présenter[4].

6. Quand le Pontife se rend à son trône, il le suit; et, lorsqu'il y est arrivé, il reçoit la crosse[5], va la déposer au lieu accoutumé (1) et revient à sa place[6].

7. Au commencement de l'évangile, il présente de nouveau la crosse, et va la reprendre lorsqu'il est chanté[7].

8. Si le Prélat va à l'autel pour prêcher, il présente la crosse, le suit à l'autel et la reprend quand il y est arrivé. Après le sermon, il la rend au Pontife pour la bénédiction, le suit à son trône, reçoit la crosse[8] et va la déposer[9].

9. A la fin de la Messe, lorsque l'Évêque donne la bénédiction, le Porte-crosse s'approche du côté de l'épître, et se tient prêt à remettre la crosse entre les mains du Prélat, au moment où il se tourne vers le peuple, après avoir dit *Benedicat vos omnipotens Deus*[10]. Après la bénédiction, il passe au côté de l'évangile et reprend la crosse[11].

10. Il la rend aussitôt au Pontife dès qu'il a commencé le dernier évangile, le suit à son trône ou au *secretarium*, et reprend la crosse quand l'Évêque est arrivé à sa place[12].

11. Si la Messe se célèbre au fauteuil, le Pontife ne se sert point ordinairement de la crosse, comme il est dit p. 793[13]. Si cependant le Prélat s'en servait, le Porte-crosse observerait tout ce qui est prescrit ci-dessus[14].

(1) V. p. 805, note 1

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Conséq. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 30. — [5] Conséq. — [6] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi, n. 1. — [7] Ibid., l. I, c. xvii, n. 8. — [8] Conséq. — [9] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi, n. 1. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. xvii, n. 8, c. xxv, n. 5. — [11] Ibid., l. II, c. viii, n. 80. — [12] Ibid. — [13] Baldeschi. Cér. des Év. expl., l. I, . vii. — [14] Conséq.

ARTICLE III

Fonctions du Porte-crosse aux Vêpres pontificales.

12. Si le Pontife, comme il est d'usage, prend ses ornements à son trône, le Porte-crosse n'a aucune fonction à remplir avant *Magnificat*[1].

13. Après l'intonation du cantique, il va prendre la crosse, la présente au Prélat, observant ce qui est prescrit n° 4[2].

14. Lorsque l'Évêque se rend à l'autel, il le suit[3], à la gauche du Porte-mitre[4] : lorsque le Pontife est arrivé au bas des degrés, il reçoit la crosse, observant ce qui est marqué n° 5[5], et se place un peu en arrière du côté de l'évangile[6].

15. Il y demeure pendant l'encensement de l'autel, et, lorsque le Porte-mitre se rend à l'autel, il le suit[7] : le Pontife ayant reçu la mitre, il lui présente la crosse[8], puis il le suit à son trône où il reste à sa place ordinaire jusqu'à la fin du cantique[9].

16. A la fin de *Sicut erat*, il revient recevoir la crosse[10].

17. Après *Benedicamus*, l'Évêque donne la bénédiction; il présente la crosse comme il est prescrit n° 11[11].

18. Après la bénédiction, il reçoit la crosse et va la reporter à sa place[12].

CHAPITRE X

Office du Porte-croix.

1. Si le Pontife est Archevêque, on porte la croix devant lui, le crucifix tourné vers le Prélat[13].

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 14. — [3] Conséq. — [4] Cér. des Év. expl., l. I, c. XI, n. 1. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., n. 17. — [11] Ibid., n. 18. — [12] Conséq. — [13] Ibid., c. XV, n. 2.

2. Le Porte-croix se rend avec les Chanoines au palais archiépiscopal et précède l'Archevêque [1]. Arrivé au *secretarium*, il dépose la croix [2].

3. En allant à l'autel, la croix est portée par un des Sous-Diacres parés, qui marche devant les Chanoines [3]. Arrivé au chœur, il va la porter à sa place [4].

4. Le Porte-croix reprend la croix lorsque le Pontife doit donner la bénédiction [5], et la porte devant lui. Il se met à genoux pendant la bénédiction [6].

CHAPITRE XI

Office des Cérémoniaires.

ATTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Les Cérémoniaires, aux Fonctions pontificales, ont à observer toutes les règles que nous avons données pour la Messe et les autres Fonctions solennelles. Seulement, il y en a toujours deux, dont le premier est spécialement chargé de la personne de l'Évêque, tandis que l'office du second est de diriger et de conduire les divers Ministres. On peut en admettre un plus grand nombre pour leur aider dans les diverses fonctions qu'ils ont à remplir, et il est bon de le faire [7].

2. Ils doivent avoir grand soin de bien s'entendre d'avance et de se partager entre eux les diverses fonctions qui leur sont confiées; ils éviteront ainsi d'être repris par ceux qu'ils sont chargés d'instruire [8].

3. Les Cérémoniaires, ayant sur eux toute la responsabilité de l'exécution des cérémonies, doivent connaître parfaitement

[1] Ibid. — [2] Bauldry. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [4] Bauldry. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxv, n. 4. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 1, 2 et 3. — [8] Ibid., n. 3.

et en détail les fonctions de chacun des Ministres. Ils doivent aussi avoir étudié à fond le chapitre V du livre I[er] du Cérémonial des Évêques, où il est spécialement traité de leur office [1]. Pour la même raison, il est nécessaire qu'ils aient au chœur toute autorité pour ce qui concerne les cérémonies [2].

ARTICLE II

Fonctions des Cérémoniaires à la Messe pontificale au trône.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

4. Quelque temps avant l'heure de la Messe, le premier Cérémoniaire s'assure que tout est prêt à l'église [3], désigne le Clerc qui doit porter le bénitier [4], et se rend au palais épiscopal [5] (1). En même temps, le second Cérémoniaire organise la Procession, qui doit aller jusqu'à la porte de l'église au-devant de l'Évêque, ainsi qu'il est marqué p. 797 [6].

5. Arrivé au palais épiscopal, le premier Cérémoniaire fait ranger au lieu accoutumé, et sur deux lignes, les Chanoines et autres personnes qui doivent accompagner le Prélat [7]. L'heure étant arrivée, il va prévenir le Pontife [8] et marche à la tête du cortége [9], qui se rend à la cathédrale de la manière indiquée p. 795 [10].

6. En entrant dans l'église, il prend l'aspersoir des mains du Clerc chargé de le porter, et le remet au premier Dignitaire. L'Évêque ayant fait l'Aspersion, il reçoit l'aspersoir des mains du Dignitaire et le rend au Clerc. Il conduit ensuite l'Évêque l'autel du très-saint Sacrement, puis au *secretarium* [11].

7. En même temps que le premier Cérémoniaire entre au *secretarium* avec le Prélat et les Assistants, le second Céré

(1) Les Cérémoniaires doivent savoir quel est le temps nécessaire pour se rendre du palais épiscopal à la cathédrale.

[1] Conséq. — [2] Ibid., n. 5. S. C., 4 juin 1817. Gardel., 4386, ad 11, *Dubiorum*. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 2. — [4] Conséq. — [5] Bauldry, part. I c. I, art. II, n. 6. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV, n. 2. — [8] Conséq. — [9] Bauldry. Ibid., n. 7 et 12. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Bauldry. Ibid., n. 7.

moniaire conduit les autres Chanoines au lieu où ils doivent se revêtir de leurs ornements [1].

§ 2. — Du chant de Tierce et de la Procession à l'autel.

8. Lorsque les Chanoines sont revêtus de leurs ornements, le second Cérémoniaire les conduit au *secretarium* [2], et, quand ils sont placés, le premier Cérémoniaire salue le Pontife pour l'inviter à se lever et à commencer Tierce [3].

9. Quand le Pontife s'est lavé les mains, après avoir récité les prières de la préparation, le premier Cérémoniaire fait conduire le Prêtre et les Diacres assistants au lieu où ils doivent prendre leurs ornements [4]. En même temps le second Cérémoniaire avertit le Diacre et le Sous-Diacre de venir près de l'Évêque [5], puis il monte à l'autel, fait la génuflexion à la croix, et se place sur le marchepied, un peu en dehors du milieu de l'autel, du côté opposé au Prélat et un peu tourné vers lui. Il découvre les ornements et les distribue successivement aux Clercs chargés de les présenter, savoir : l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape et la mitre [6].

10. Les ornements distribués, le second Cérémoniaire fait la génuflexion et se retire à sa place jusqu'à la fin des psaumes de Tierce [7]. Pendant la répétition de l'antienne, il se rend à la crédence, prend le livre où l'on doit chanter le capitule, va le présenter au Sous-Diacre, le conduit, avec les révérences d'usage, au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître, et lui indique le capitule [8]. Le capitule chanté, le Cérémoniaire reçoit le livre, reconduit le Sous-Diacre, va reporter le livre à la crédence, et revient à sa place [9].

11. Vers la fin de l'oraison, le second Cérémoniaire conduit

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 4, et l. II, c. viii, n. 4. — [2] Ibid. — [3] Ibid., c. v, n. 1, et l. II, c. viii, n. 5. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6, et l. II, c. viii, n. 4. — [5] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi, n. 2. — [6] Ibid., l. I, c. v, n. 3, et l. II, c. viii. n. 12. — [7] Conséq. — [8] Cér. des Év. expl., l. II, c. viii, n. 15. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 16.

les Chantres au lieu où ils doivent chanter *Benedicamus Domino*[1].

12. Le second Cérémoniaire retourne ensuite à l'autel et distribue les autres ornements, savoir : la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, le pallium, s'il en fait usage, avec les épingles pour l'attacher, et l'anneau[2]. Il porte alors à la crédence le voile qui recouvrait les ornements[3]. Le premier Cérémoniaire avertit le Prêtre et les Diacres assistants de revenir près du Pontife, et le Diacre et le Sous-Diacre d'aller prendre leurs manipules. Il fait bénir l'encens comme il est indiqué p. 179. Le second Cérémoniaire a déjà dû s'occuper d'organiser la Procession pour aller à l'autel comme il est dit n° 4; c'est à lui à la diriger, aidé par quelques autres, s'il est nécessaire[4]. Le premier Cérémoniaire marche devant l'Évêque et à sa gauche; il relève ses vêtements quand il en est besoin[5].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

13. Lorsque l'Évêque est arrivé à l'autel, le second Cérémoniaire reçoit les barrettes des Ministres sacrés et les fait porter à leurs siéges[6]. Il reçoit ensuite des mains du Sous-Diacre le livre des évangiles[7], se place à sa gauche, un peu derrière lui[8], et après *Indulgentiam*, il ouvre le livre afin que le Sous-Diacre puisse y prendre le manipule de l'Évêque[9]. Le premier Cérémoniaire se tient à genoux entre l'Évêque et le Prêtre assistant, un peu en arrière[10].

14. Quand le Pontife est près de monter à l'autel, le second Cérémoniaire rend au Sous-Diacre le livre des évangiles[11]. Le Pontife l'ayant baisé, le second Cérémoniaire le reçoit de nouveau, prend sur l'autel le livre du Canon, et les porte tous deux à la crédence[12]. En même temps, le premier Cérémoniaire assiste à la bénédiction de l'encens[13].

[1] Conséq. Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Cér. des Év. expl., l. I, c. xi. n. 1. — [3] Baldeschi. — [4] Conséq. — [5] Cér. des Ev. expl., l. II, c. viii, n. 25. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 30. — [8] Cér. des Ev. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 32. — [10] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 30. — [11] *Cær. Ep.* Ibid. — [12] Baldeschi. — [13] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 34.

15. Après l'encensement de l'autel, le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-mitre de venir présenter cet insigne au premier Diacre assistant, et au Porte-crosse de présenter la crosse[1], et le second Cérémoniaire ou un autre Clerc va prendre le livre des évangiles que tient le Prêtre assistant[2]. Alors le premier Cérémoniaire salue le Prélat[3], qui se rend à son trône[4]; il va lui-même se placer à la gauche du second Diacre assistant sur le marchepied du trône[5], et avertit aussitôt le Porte-crosse et le Porte-mitre de venir chercher ces insignes[6].

16. L'Évêque ayant récité le *Kyrie eleison*, le premier Cérémoniaire invite le Pontife à s'asseoir, fait retirer le Porte-mitre et le Porte-bougeoir, et avertit le Porte-grémial et le Porte-mitre de se présenter[7].

17. A la fin du dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, le premier Cérémoniaire, ayant invité le Porte-mitre et le Porte-grémial à se présenter près du second Diacre assistant, invite ce dernier à ôter le grémial et la mitre au Prélat, et salue le Pontife pour l'inviter à se lever, ce que le second Cérémoniaire observe à l'égard des autres Ministres; puis il invite d'abord le Porte-livre et le Porte-bougeoir, et ensuite le Prêtre assistant à venir devant le Pontife[8].

18. Le Prélat, ayant entonné *Gloria in excelsis Deo*, récite l'hymne avec ses Ministres. Le premier Cérémoniaire fait, en même temps que le Prélat et ses autres Ministres, les inclinations prescrites et le signe de croix à la fin. L'hymne récitée, il avertit le Porte-livre et le Porte-bougeoir de se retirer, et invite le Porte-grémial et le Porte-mitre à se présenter. Le Pontife étant assis et couvert, il avertit tous les autres de s'asseoir, ce que fait aussi, de son côté, le second Cérémoniaire. Si l'on chante quelques paroles pendant lesquelles il faut s'incliner, le premier Cérémoniaire salue l'Évêque et les Ministres

[1] Conséq. — [2] Bauldry. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 35 — [5] Cér. des Év. expl., l. I, c. v, n. 1. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 35, et l. I, Ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 36, et l. I, c. v, n. 1. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 37 et 38, et l. I, c. v, n. 1 et 3

du trône, et en même temps le second salue tous les autres Ministres [1].

19. Lorsqu'on chante au chœur *Cum sancto Spiritu*, ils observent tout ce qui est prescrit n° 17 [2]. Pendant la dernière oraison, le second Cérémoniaire va prendre le livre des épîtres[3], et conduit le Sous-Diacre comme à l'ordinaire; après la génuflexion à l'autel, ils saluent le Pontife[4], mais ils ne saluent pas le Chœur [5]. L'épître chantée, ils vont faire la génuflexion à l'autel, puis le second Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre au trône, pour recevoir la bénédiction, et le reconduit ensuite à sa place[6].

20. Dès que le Pontife a donné la bénédiction au Sous-Diacre, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-livre et le Porte-bougeoir de venir devant l'Évêque[7]. Quand le Prélat a commencé à lire l'épître, le second Cérémoniaire ou un autre Clerc désigné pour cela se rend à la crédence, y prend le livre du Canon, et se tient prêt à le présenter au Pontife à l'endroit où se trouve la prière *Munda cor meum*[8]. Le Prélat ayant récité l'évangile, le premier Cérémoniaire fait signe aux Clercs de se retirer[9].

21. Quand il en est temps, le second Cérémoniaire donne au Diacre le livre des évangiles, et fait signe au Thuriféraire de se rendre au trône pour la bénédiction de l'encens. Il avertit ensuite les Acolytes et le Sous-Diacre; tous viennent se ranger comme à l'ordinaire au bas de l'autel, font ensemble la génuflexion et se rendent au bas du trône; le Diacre va demander la bénédiction, et tous les autres se mettent à genoux. La bénédiction donnée, ils se lèvent et se rendent au lieu où l'on doit chanter l'évangile[10].

22. Un peu avant le commencement de l'évangile, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-grémial, le Porte-mitre et le Porte-crosse; il invite également le second Diacre assistant

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 40. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid., et l. I, c. v, n. 1. — [8] Cér. des Év. expl., l. II, Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. v, n. 1. — [10] Ibid., l. II, c. viii, n. 12.

à ôter le grémial et la mitre. Il invite le Pontife lui-même à se lever. Il avertit enfin le Clerc chargé de porter la crosse de la présenter au Prélat [1].

23. Après l'évangile, le second Cérémoniaire reconduit les Ministres comme à l'ordinaire ; le Thuriféraire accompagne au trône le Prêtre assistant, qui doit encenser le Pontife, et le Sous-Diacre, qui porte le livre à baiser [2].

24. Si l'Évêque doit prêcher, et si, d'après les règles données p. 815, le Cérémoniaire le conduit à l'autel, il doit y avoir des siéges préparés pour tous les Ministres qui doivent s'y asseoir [3].

25. Après le sermon, ou, s'il n'y en a pas, dès que l'Évêque a été encensé, le premier Cérémoniaire invite le Porte-livre et le Porte-bougeoir, puis le Prêtre assistant à venir devant le Pontife, comme il est dit nº 17 [4].

26. Le Prélat, ayant entonné *Credo in unum Deum*, récite le symbole avec ses Ministres [5]. Le premier Cérémoniaire prépare devant lui un coussin, fait en même temps que lui et les autres Ministres la génuflexion à *Et incarnatus est*, l'inclination à *simul adoratur* et le signe de la croix à *Et vitam*. Après *et Homo factus est*, il enlève le coussin [6]. Le symbole récité, les Cérémoniaires observent tout ce qui est prescrit nº 18 après la récitation du *Gloria in excelsis* [7]. Le second Cérémoniaire a soin d'avertir le Diacre d'aller prendre la bourse [8].

27. Lorsqu'on chante au Chœur *Et vitam venturi sæculi*, ils observent tout ce qui est prescrit nº 19 [9].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

28. Pendant que le Pontife lit l'offertoire, les Cérémoniaires veillent à ce que tous les Ministres nécessaires se présentent, d'abord le Porte-mitre, puis le Clerc chargé de recevoir les gants, et le Ministre qui doit verser l'eau sur les mains du Prélat.

[1] Ibid., n. 46, et l. I, c. v, n. 1. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., et Cér. des Év. expl. Ibid., n. 44. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 48 et 49, et l. I. Ibid. — [4] Ibid., l. II, c. VIII, n. 52, et l. I. Ibid — [5] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53, et l. I. Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 55, et l. I. Ibid.

Si le Prêtre assistant porte lui-même le livre à l'autel[1] (1), aussitôt qu'il l'a pris, le premier Cérémoniaire ramène les bords de la chape par-dessus le Missel et le pupitre, pour qu'ils en soient entièrement couverts[2], et il l'accompagne à l'autel[3] pour lui aider[4]. Il veille en même temps à ce que le Porte-crosse vienne présenter la crosse au Pontife[5]. Le second Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre à la crédence, et lui met le grand voile sur les épaules comme aux Messes solennelles ordinaires[6].

29. L'Évêque étant arrivé au bas des degrés, le premier Cérémoniaire veille à ce que le Porte-crosse et le Porte-mitre se présentent pour recevoir ces insignes[7].

30. Les Cérémoniaires se retirent ensuite au côté de l'épître, et, à l'exception de l'assistance au livre, observent les mêmes règles que pour les Messes solennelles ordinaires[8]. Ils veillent à ce que le Porte-mitre se présente après l'encensement de l'autel, et, après lui, le Ministre qui doit donner à laver[9].

31. Pour la paix, le second Cérémoniaire conduit le Prêtre assistant comme on a coutume de conduire le Sous-Diacre aux Messes solennelles[10]. Le Prêtre assistant lui donne la paix, et il la donne au premier Cérémoniaire, au premier des Ministres inférieurs, puis enfin au premier de chaque rang de Clercs qui ne l'auraient pas reçue du Prêtre assistant[11].

32. Après l'ablution, le premier Cérémoniaire veille à ce que le Porte-mitre se présente, et, après lui, le Ministre qui doit verser l'eau sur les mains de l'Évêque[12].

33. Après *Ite Missa est*, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-mitre, si le Prélat n'est pas Archevêque, et le Porte-

(1) V. Sect. III. chap. I. n. 57. p. 818.

[1] *Cær. Ep.*, l. II. c. VIII. n. 57. — [2] Cér. des Év. expl., l. I. c. VIII. n. 5. — [3] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid. — [4] Cér. des Év. expl., l. II. c. VII. n. 5. — [5] *Cær. Ep.*, l. II. c. VIII. n. 57. et l. I. Ibid. — [6] Ibid., l. II. c. VIII. n. 60. l. I. Ibid. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.*, l. II. c. VIII. n. 64, et l. I. Ibid. — [10] Ibid., l. II. c. VIII. n. 75. — [11] Cér. des Év. expl., l. I. c. XXIV, n. 7. — [12] *Cær. Ep.*, l. II. c. VIII. n. 20. et l. I. Ibid.

crosse, pour la bénédiction. La bénédiction donnée, l'Évêque dépose ces insignes pour les reprendre aussitôt qu'il aura commencé le dernier évangile. Si l'on porte la croix devant le Pontife, il avertit seulement le Porte-croix et le Porte-crosse[1].

34. Pendant ce temps, le second Cérémoniaire s'occupe d'organiser la Procession, et l'on retourne au *secretarium* comme on est venu[2].

35. Tout le monde étant arrivé au *secretarium*, après les révérences d'usage, les Chanoines déposent leurs ornements[3], puis le second Cérémoniaire se rend à l'autel pour recevoir les ornements de l'Évêque, et fait venir les Clercs chargés de cette fonction. Le Pontife récite ensuite les prières de l'action de grâces avec ses assistants; le Diacre et le Sous-Diacre vont alors quitter leurs ornements[4].

36. Si le Pontife doit quitter les ornements à son trône, on observe les mêmes cérémonies qu'au *secretarium*[5].

37. L'Évêque ayant terminé l'action de grâces, le premier Cérémoniaire accompagne, avec les Chanoines, le Pontife à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église[6].

ARTICLE III

Fonctions des Cérémoniaires à la Messe pontificale au fauteuil.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

38. Quelque temps avant l'heure de la Messe, le premier Cérémoniaire s'assure que tout est prêt à l'église[7], et, revêtu de son habit de chœur, il se rend, avec le Prêtre assistant, à la sacristie ou au lieu où se trouve l'Évêque[8].

39. Si le Pontife fait à l'autel les prières de la préparation, le premier Cérémoniaire l'y accompagne, conjointement avec le Prêtre assistant; et se place à sa gauche. Ils le conduisent à l'autel, et se mettent à genoux en même temps que lui au bas

[1] Ibid., l. II, c. VIII, n. 79 et 80, et l. I. Ibid. — [2] Conséq. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 80. — [4] Conséq. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV, n. 6. — [7] Ibid., c. V, n. 3. — [8] Baldeschi.

des degrés. Après une courte prière, ils l'accompagnent au fauteuil. Le Prélat y étant arrivé, le Cérémoniaire fait signe au Porte-livre et au Porte-bougeoir de se présenter, ainsi qu'au Clerc désigné pour présenter les bas et les sandales [1].

40. Si l'Évêque faisait la préparation à la sacristie, on y observerait les mêmes règles, et, les prières terminées, le premier Cérémoniaire conduirait le Pontife à l'autel et au fauteuil, comme il vient d'être dit [2].

41. Quand le Pontife s'est lavé les mains après avoir récité les prières de la préparation, le second Cérémoniaire avertit le Diacre et le Sous-Diacre de venir près de l'Évêque, puis monte à l'autel, fait la génuflexion à la croix, et se place sur le marchepied, du côté de l'évangile, un peu tourné vers le côté de l'épître. Il découvre les ornements et les distribue successivement aux Clercs chargés de les présenter, savoir : l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre et l'anneau; il fait ensuite la génuflexion, et porte sur la crédence le voile qui recouvrait les ornements. Lorsque l'Évêque se lève pour les prendre, le premier Cérémoniaire passe par derrière le Prélat et fait tomber la queue de sa soutane : il veille à ce que tout se passe avec ordre au fauteuil, et en particulier à ce qu'on apporte la chape au Prêtre assistant, qui doit s'en revêtir en même temps que l'Évêque est revêtu de la chasuble, pour lui mettre l'anneau au doigt immédiatement après [3].

42. Le Pontife ayant reçu l'anneau, le premier Cérémoniaire avertit le Diacre de passer à la gauche de l'Évêque; le Prêtre assistant s'étant mis à sa droite, ils saluent le Chœur, et se rendent à l'autel [4].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

43. Lorsque le Pontife est arrivé à l'autel, le second Cérémoniaire, ayant reçu du Sous-Diacre le livre des évangiles [5], se

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid., et Cér. des Év. expl. l. I, c. VII. — [5] Ibid.

place à sa gauche et un peu derrière lui[1] : après *Indulgentiam*, il ouvre le livre pour que le Sous-Diacre puisse y prendre le manipule de l'Évêque[2]. Le premier Cérémoniaire se tient à genoux entre l'Évêque et le Prêtre assistant, un peu en arrière[3].

44. Quand le Pontife est près de monter à l'autel, le second Cérémoniaire rend au Sous-Diacre le livre des évangiles[4]. Le Pontife l'ayant baisé, le second Cérémoniaire le reçoit de nouveau, prend sur l'autel le livre du Canon et le bougeoir, si un autre Clerc n'en est pas chargé, et les porte à la crédence[5]. En même temps, le premier Cérémoniaire assiste à la bénédiction de l'encens[6].

45. Après l'encensement de l'autel, le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-mitre de venir près de lui, prend la mitre et la met sur la tête du Pontife, avec une inclination profonde avant et après. Le Prélat ayant été encensé, il l'invite à saluer l'autel et à venir au fauteuil. L'Évêque y étant arrivé, le Cérémoniaire avertit le Porte-mitre de venir prendre la mitre, puis le Porte-livre et le Porte-bougeoir de se présenter (1); il invite alors le Pontife à se tourner vers l'autel pour lire l'introït[7].

46. Lorsque l'Évêque a récité le *Kyrie eleison*, le premier Cérémoniaire invite le Pontife à s'asseoir, fait retirer le Porte-livre et le Porte-bougeoir, et avertit le Porte-mitre et le Porte-grémial de se présenter. Il se place alors à la gauche de l'Évêque, et demeure debout, tourné comme le Prélat[8].

47. Au dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, le second Cérémoniaire invite les Ministres sacrés à venir devant le Pontife;

(1) S'il n'y a pas de Porte-bougeoir, le second Cérémoniaire remet lui-même le bougeoir au Prêtre assistant, et le reprend de ses mains quand il y a lieu de le faire. On peut voir ce que nous avons dit p. 794.

[1] Cér. des Év expl., l. II, c. VIII, n. 30. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 32. Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. Baldeschi. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid., et l. II, c. VIII, n. 25. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 34. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. V, n. 1. Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] Ibid

en même temps, le premier avertit le Porte-mitre de venir près du Diacre, et le Porte-grémial de venir près du Sous-Diacre. Il fait signe ensuite au Porte-livre et au Porte-bougeoir de venir se placer comme pour l'introït[1].

48. Le Prélat ayant entonné *Gloria in excelsis Deo* et récité l'hymne avec ses Ministres, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-livre et le Porte-bougeoir de se retirer, et le Porte-mitre ainsi que le Porte-grémial de se présenter. Les Cérémoniaires observent tout ce qui est prescrit nº 46. Toutes les fois qu'il faut s'incliner, le premier Cérémoniaire salue l'Évêque, et en même temps le second salue les Ministres[2].

49. Lorsqu'on chante au chœur *Cum sancto Spiritu*, ils observent tout ce qui est prescrit nº 47[3].

50. Pendant la dernière oraison, le second Cérémoniaire va prendre le livre des épîtres et le porte au Sous-Diacre, qui se trouve derrière le Diacre. Après avoir fait avec lui l'inclination au mot *Jesum* de la conclusion, s'il s'y trouve, il le conduit, comme à l'ordinaire, devant le milieu de l'autel pour y faire la génuflexion, et le reconduire devant l'Évêque. Lorsque le Pontife est assis, il lui fait signe de commencer l'épître. Le premier Cérémoniaire, de son côté, aussitôt que l'oraison est terminée, fait retirer le Porte-livre et le Porte-bougeoir, fait venir près du Diacre le Porte-mitre et le Porte-grémial, et avertit le Prêtre assistant et le Diacre d'aller s'asseoir[4].

51. L'épître chantée, le second Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre à l'autel pour y faire la génuflexion, puis devant le Prélat pour y recevoir la bénédiction. Il reçoit du Sous-Diacre le livre des épîtres, qu'il met ou fait mettre sur la crédence, et donne le Missel au Sous-Diacre[5], qui doit le tenir devant l'Évêque[6]. En même temps, le premier Cérémoniaire invite le Prêtre assistant à venir à la gauche du Prélat pour tenir le bougeoir. Il se tiendra prêt à présenter le livre du Canon pour *Munda cor meum*[7].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 41. — [7] Ibid., l. I, c. V, n. 1. Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

52. Quand il en est temps, le second Cérémoniaire prend le livre des évangiles, salue le Diacre, qui est demeuré assis à la banquette, pour l'inviter à se lever; il lui remet le livre comme à l'ordinaire, et fait signe au Thuriféraire de se rendre près du fauteuil pour la bénédiction de l'encens. Pendant que le Pontife met l'encens, il avertit les Acolytes de prendre leurs chandeliers et de venir devant l'Évêque. Ils doivent être à une distance assez grande pour que les autres Ministres puissent être rangés comme il suit : le Diacre et le Sous-Diacre en face de l'Évêque; derrière eux, le second Cérémoniaire et le Thuriféraire, et, derrière ceux-ci, les deux Acolytes. Ils demeurent dans cet ordre jusqu'à ce qu'il soit temps de partir pour le chant de l'évangile, ce qui se fait avec les cérémonies accoutumées [1].

53. Un peu avant le commencement de l'évangile, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-grémial et le Porte-mitre, ôte lui-même au Pontife le grémial et la mitre, et invite l'Évêque à se lever et à se tourner vers le Diacre [2].

54. Après l'évangile, le second Cérémoniaire reconduit les Acolytes comme à l'ordinaire [3].

55. Le Prélat ayant été encensé, le premier Cérémoniaire fait venir le Porte-livre et le Porte-bougeoir pour le *Credo*. Il a soin de prendre le coussin, de le mettre sous les genoux du Pontife pour le verset *Et incarnatus est*, et de le retirer ensuite. Le symbole récité, les Cérémoniaires observent tout ce qui est prescrit n° 48, après la récitation du *Gloria in excelsis* [4].

56. Lorsqu'on chante au Chœur *Et vitam venturi sæculi*, ils observent tout ce qui est prescrit n° 47 [5].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

57. Pendant que le Pontife lit l'offertoire, les Cérémoniaires veillent à ce que tous les Ministres nécessaires se présentent, d'abord le Porte-mitre, puis le Clerc chargé de recevoir les gants, et le Ministre qui doit verser l'eau sur les mains du Pré-

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

lat. Pendant que l'Évêque se lave les mains, le second Cérémoniaire se rend à la crédence avec le Prêtre assistant. Celui-ci ayant pris le Missel avec le pupitre, le second Cérémoniaire ramène les bords de la chape par-dessus; il l'accompagne alors à l'autel, et y fait porter le Canon et le bougeoir. En arrivant au bas des degrés, ils font la génuflexion, montent à l'autel, et disposent avec soin le Missel et le Canon [1].

58. Quand l'Évêque s'est lavé les mains et a reçu l'anneau, le premier Cérémoniaire l'invite à se lever, se retire de côté, salue le Chœur, conjointement avec les Ministres, et l'accompagne à l'autel. Il veille à ce que le Porte-mitre se présente pour recevoir la mitre [2].

59. Arrivé au bas des degrés, ils font la révérence prescrite; puis le second Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre à la crédence, et lui met le grand voile sur les épaules comme aux Messes solennelles ordinaires [3].

60. Les Cérémoniaires se retirent ensuite au côté de l'épître, et observent les mêmes règles que pour les Messes solennelles ordinaires; mais le premier Cérémoniaire n'assiste point au livre. Après l'encensement de l'autel, le premier Cérémoniaire met la mitre comme après le premier encensement, et veille à ce que le Ministre qui doit donner à laver soit prêt à remplir son office [4].

61. Pour la paix, le second Cérémoniaire conduit le Prêtre assistant, comme le Sous-Diacre aux Messes solennelles; il reçoit ensuite la paix du Prêtre assistant et la donne aux Clercs. Le premier Cérémoniaire la reçoit du Sous-Diacre, après que celui-ci l'a reçue du Prêtre assistant [5].

62. Après l'ablution, le premier Cérémoniaire veille à ce que le Porte-mitre se présente, et après lui le Ministre qui doit verser l'eau sur les mains de l'Évêque [6].

63. Après *Ite Missa est*, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-mitre pour la bénédiction; l'Évêque, ayant donné la bé-

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid.

nédiction, dépose la mitre[1] pour la reprendre aussitôt après avoir récité ou même avoir commencé le dernier évangile[2] (1).

64. Si l'on doit dire un évangile propre à la fin de la Messe, le premier Cérémoniaire fait disposer le livre pour que l'Évêque puisse le lire près du fauteuil[3].

65. Le premier Cérémoniaire invite ensuite le Pontife et tous les Ministres à descendre au bas des degrés, et après la révérence prescrite on retourne au fauteuil. Si l'Évêque n'a pas dit le dernier évangile à l'autel, le second Cérémoniaire dispose le coussin afin que le Prélat pose le genou dessus en disant *Et Verbum caro factum est*[4]. Il fait venir ensuite les Clercs chargés de recevoir les ornements, et se rend à l'autel comme au commencement de la Messe. Le premier Cérémoniaire fait ôter la chape au Prêtre assistant aussitôt que la Messe est finie, et veille à ce que le Ministre chargé de donner à laver au Pontife soit prêt à le faire aussitôt qu'il aura quitté l'amict[5].

66. Si l'Évêque a fait les prières de la préparation à l'autel, il y fait aussi celles de l'action de grâces. Il reprend alors son mantelet et sa mozette, s'assied, se couvre et récite ces prières comme celles de la préparation; pendant ce temps, on lui ôte les sandales et les bas. En même temps le second Cérémoniaire met le coussin au bas des degrés de l'autel, au milieu. Les prières achevées, le premier Cérémoniaire conduit le Pontife à l'autel pour y faire une courte prière, et l'accompagne avec le Prêtre assistant comme il a fait au commencement de la Messe[6].

67. Si le Prélat avait fait la préparation à la sacristie, il l'y reconduirait de la même manière aussitôt après que les Ministres sacrés se seraient retirés[7].

(1) V. Sect. III, chap. II, n. 45, p. 843.

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid.

ARTICLE IV

Fonctions des Cérémoniaires aux Vêpres pontificales au trône.

§ 1. — Depuis le commencement des Vêpres jusqu'au capitule.

68. Les Cérémoniaires observent tout ce qui est prescrit pour l'entrée de l'Évêque à la Messe solennelle, avec cette exception, qu'après avoir conduit le Pontife à l'autel du saint Sacrement, on le conduit directement au grand autel; car c'est à son trône qu'il prend ses ornements [1].

69. Aussitôt que le Prélat s'est mis à genoux devant le grand autel, les Chanoines vont se revêtir de leurs ornements. Lorsqu'ils sont habillés, le premier Cérémoniaire invite le Pontife à se lever pour se rendre au trône [2]; en même temps le second Cérémoniaire avertit les Clercs chargés de présenter les ornements, monte à l'autel pour les distribuer, et porte ensuite à la crédence le voile dont ils étaient recouverts [3].

70. Lorsque le Prélat, après avoir reçu la mitre, est resté quelque temps assis, le premier Cérémoniaire l'invite, par une inclination profonde, à commencer l'Office, et avertit le Porte-livre et le Porte-bougeoir de se présenter. Quand on chante *Gloria Patri*, il invite tous les Ministres du trône à s'incliner, ce que fait de son côté le second Cérémoniaire pour les autres Ministres [4]. A *Sicut erat*, le second Cérémoniaire prend le livre d'Office [5], et va inviter celui des Chanoines qui, ce jour-là, remplit l'office de Sous-Diacre, ou celui à qui appartiendrait cette fonction d'après l'usage de l'église où il se trouve, à venir annoncer la première antienne à l'Évêque. Ils font ensemble la révérence à l'autel; et, étant arrivés devant le Pontife, ils le saluent [6], le Cérémoniaire présente le livre d'Office au Sous-Diacre [7], qui annonce l'antienne. Le Prélat [8] l'ayant répétée,

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 1, 2 et 3, c. xv, n. 6, et l. II, c. I, n. 4. — [2] Ibid., l. II, c. I, n. 4, et l. I, c. v, n. 1. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 1 et 3. — [5] Cér. des Év. expl., l. II, c. I, n. 7. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid.

le Cérémoniaire reprend le livre [1], et ils se retirent avec les révérences d'usage à l'Évêque et à l'autel; alors le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-livre et au Porte-bougeoir de se retirer [2].

71. Le premier psaume étant commencé, le premier Cérémoniaire invite le Pontife à s'asseoir; et, lorsqu'il a reçu la mitre, il avertit le Prêtre et les Diacres assistants de s'asseoir également. Le second Cérémoniaire fait la même chose à l'égard des autres Ministres [3].

72. Pendant les psaumes, on observe les mêmes règles qu'aux Vêpres solennelles ordinaires [4]. Toutes les fois qu'il faut s'incliner, le premier Cérémoniaire en avertit l'Évêque et les Ministres qui sont au trône, et le second Cérémoniaire avertit les autres [5]. Le premier Cérémoniaire ne s'assied pas, mais il demeure debout sur le marchepied du trône, à la gauche du second Diacre assistant [6].

73. Le second Cérémoniaire fait annoncer les autres antiennes par celui qui a annoncé la première; la seconde s'annonce au premier Diacre assistant, la troisième au Prêtre assistant, la quatrième au plus digne du Chœur, et la cinquième au second Diacre assistant. On y observe les mêmes règles qu'à la première antienne, en faisant attention toutefois à s'incliner moins profondément vers les Chanoines que vers le Pontife [7].

§ 2. — Depuis le capitule jusqu'à la fin des Vêpres.

74. Pendant que le Chœur répète la dernière antienne, le second Cérémoniaire [8] prend le livre d'Office [9], et conduit pour chanter le capitule, au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître, celui qui a annoncé les antiennes, faisant les révérences d'usage à l'autel et au Prélat. Lorsque l'antienne est répétée, le pre-

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. v, n. 1. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. I et III. — [5] Ibid., l. I, c. v, n. 1 et 3. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 6. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 7, 9 et 10. — [8] Ibid., n. 11. — [9] Conséq.

mier Cérémoniaire invite le Pontife et ses Assistants à se lever pour le capitule. Le capitule chanté, le second Cérémoniaire reprend le livre, et conduit le Sous-Diacre ou un autre Chanoine auprès du Prélat pour lui annoncer l'hymne (1). Le premier Cérémoniaire avertit en même temps le Porte-livre, le Porte-bougeoir et le Porte-mitre de se présenter. Le second Cérémoniaire et le Sous-Diacre, après que l'hymne est annoncée, attendent que l'Évêque ait quitté la mitre et répété l'intonation; après quoi ils se retirent [1]. Si l'on chantait *Veni creator* ou *Ave maris stella*, ils se mettraient à genoux au même lieu, jusqu'à la fin de la première strophe [2] (2). Le premier Cérémoniaire aurait soin de préparer le coussin devant le fauteuil du Pontife [3].

75. Le second Cérémoniaire fait annoncer de la même maniaire au Pontife l'antienne de *Magnificat*. Vers la fin du verset qui suit l'hymne, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-livre et le Porte-bougeoir de se présenter, et veille à ce que le Thuriféraire vienne présenter l'encensoir. Pendant que l'Évêque entonne l'antienne, il fait signe au Porte-mitre de venir près du premier Diacre assistant. L'antienne étant entonnée, il invite le Prélat à s'asseoir, puis le Prêtre assistant à présenter la navette pour la bénédiction de l'encens, qui se fait à ce moment [4].

76. Lorsqu'on entonne *Magnificat*, le premier Cérémoniaire salue le Pontife pour l'inviter à se lever [5], fait en même temps que lui le signe de la croix [6], et avertit le Porte-crosse de venir présenter la crosse; après quoi il conduit à l'autel l'Évêque et ses Assistants. Quand il y est arrivé, le premier Cérémoniaire veille à ce que le Porte-mitre et le Porte-crosse se présentent, et l'on observe tout ce qui est prescrit pour les Vêpres solennelles ordinaires [7].

(1) V. p. 855, note 1.
(2) V. p. 855, note 2.

[1] Ibid., et l. I, c. v, n. 1. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid., l. II. c. i, n. 12, et l. I. Ibid. — [5] Ibid., l. II. c. i. n. 13. et l. I. Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid.

77. Après l'encensement de l'autel, le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-mitre et au Porte-crosse de se présenter. Le Pontife ayant reçu ces insignes, le premier Cérémoniaire le salue pour l'inviter à retourner à son trône, fait signe au Thuriféraire de présenter l'encensoir au Prêtre assistant, et revient à sa place. Lorsque l'Évêque a éte encensé, il avertit le Porte-mitre de se présenter [1].

78. Vers la fin du verset *Sicut erat*, le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-crosse de venir reprendre la crosse, et au Porte-mitre de présenter la mitre; puis, lorsque le Chœur a chanté *sæculorum*, *Amen*, il invite le Pontife à s'asseoir pendant la répétition de l'antienne. Vers la fin de l'antienne, il avertit de nouveau le Porte-mitre, puis le Porte-livre et le Porte-bougeoir. Dès qu'elle est terminée, il invite le Prélat à chanter l'oraison [2].

79. Après *Benedicamus Domino*, et pendant que le Chœur répond *Deo gratias*, il invite le Pontife à donner la bénédiction solennelle, comme à la Messe. Elle se donne du trône, s'il est en vue du peuple; s'il n'y est pas, le Pontife reçoit la crosse, et va la donner à l'autel; après la bénédiction, il revient à son trône [3].

80. Le second Cérémoniaire se rend ensuite à l'autel pour recevoir les ornements de l'Évêque, et fait venir les Clercs chargés de les recevoir [4].

81. L'Évêque et tous les Chanoines ayant quitté leurs ornements, le premier Cérémoniaire accompagne avec eux le Pontife à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [5].

[1] Ibid., l. II, c. I, n. 15, et l. I. Ibid. — [2] Ibid., l. II, c. I, n. 17, et l. I. Ibid. — [3] Ibid., l. II, c. I, n. 18, et l. I. Ibid. — [4] Conséq. — [5] Bauldry.

ARTICLE V

Fonctions des Cérémoniaires aux Vêpres pontificales au fauteuil.

§ 1. — Depuis le commencement des Vêpres jusqu'au capitule.

82. Quelque temps avant l'heure de l'Office, le premier Cérémoniaire s'assure que tout est prêt à l'église, et le second Cérémoniaire, revêtu de son habit de chœur, se rend, à la sacristie, ou au lieu où se trouve l'Évêque, et il le conduit à l'autel et au fauteuil comme il est dit n° 39 [1].

83. Quand le Pontife est arrivé à son fauteuil, le second Cérémoniaire avertit les deux premiers Chapiers de venir près de l'Évêque, et va distribuer les ornements comme il est dit n° 41 [2].

84. Lorsque le Prélat, après avoir reçu la mitre, est resté quelque temps assis, le premier Cérémoniaire l'invite, par une profonde inclination, à commencer l'Office, et le second avertit le Porte-livre et le Porte-bougeoir d'aller se placer derrière le fauteuil [3]. Quand on chante *Gloria Patri*, il invite le Pontife à s'incliner, ce que fait de son côté le second Cérémoniaire pour les autres Ministres. A *Sicut erat*, le second Cérémoniaire invite le premier Chapier à annoncer l'antienne à l'Évêque. Quand le Pontife a entonné l'antienne, le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-livre et au Porte-bougeoir de se retirer [4].

85. Le premier psaume étant commencé, le premier Cérémoniaire invite le Pontife à s'asseoir, et, lorsqu'il a reçu la mitre, il avertit les Chapiers d'aller s'asseoir eux-mêmes à leurs places [5].

86. Pendant les psaumes, on observe les mêmes règles qu'aux Vêpres solennelles ordinaires. Toutes les fois qu'il faut s'incliner, le premier Cérémoniaire en avertit l'Évêque [6] et les

[1] Baldeschi. — [2] Baldeschi. — [3] Ibid. — [4] Conséq. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

deux premiers Chapiers s'ils sont à ses côtés, et le second Cérémoniaire avertit les autres[1]. Le premier Cérémoniaire ne s'assied pas, mais il demeure debout à la gauche du Pontife[2]. Les autres antiennes s'annoncent comme aux Vêpres solennelles ordinaires[3].

§ 2. — Depuis le capitule jusqu'à la fin des Vêpres.

87. Pendant que le Chœur répète la dernière antienne, le second Cérémoniaire prend le livre d'Office, et conduit le dernier Chapier pour chanter le capitule au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître[4]. Lorsque l'antienne est répétée, le premier Cérémoniaire invite le Pontife et ses Assistants à se lever pour le capitule. Le capitule chanté, le second Cérémoniaire reprend le livre et invite le premier Chapier à annoncer l'hymne au Prélat. Le premier Cérémoniaire avertit en même temps le Porte-livre, le Porte-bougeoir et le Porte-mitre de se présenter. Il fait retirer ce dernier quand il a reçu la mitre, et les deux autres après l'intonation de l'hymne[5]. Si l'on chantait *Veni creator* ou *Ave maris stella*, le premier Cérémoniaire aurait soin de mettre le coussin devant le fauteuil[6].

88. Le second Cérémoniaire fait annoncer de la même manière au Pontife l'antienne de *Magnificat*. Vers la fin du verset qui suit l'hymne, le premier Cérémoniaire avertit le Porte-livre et le Porte-bougeoir de se présenter, et veille à ce que le Thuriféraire vienne présenter l'encensoir. Pendant que l'Évêque entonne l'antienne, il fait signe au Porte-mitre de venir près du premier Chapier. L'antienne étant entonnée, il invite le Prélat à s'asseoir, puis le premier Chapier à présenter la navette pour la bénédiction de l'encens, qui se fait à ce moment[7].

89. Lorsqu'on entonne *Magnificat*, le premier Cérémoniaire salue le Pontife pour l'inviter à se lever, fait en même temps que lui le signe de la croix, et conduit à l'autel l'Évêque et ses

[1] Conséq. — [2] Baldeschi. — [3] Conséq. — [4] Baldeschi. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. — [7] Conséq.

Assistants. Quand il y est arrivé, le premier Cérémoniaire veille à ce que le Porte-mitre se présente, et l'on observe tout ce qui est prescrit pour les Vêpres solennelles ordinaires [1].

90. Après l'encensement de l'autel, le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-mitre de se présenter. Le Pontife ayant reçu la mitre, le premier Cérémoniaire le salue pour l'inviter à retourner à son trône, fait signe au Thuriféraire de présenter l'encensoir au premier Chapier, et revient à sa place. Lorsque l'Évêque a été encensé, il avertit le Porte-mitre de se présenter [2].

91. Vers la fin du verset *Sicut erat*, le premier Cérémoniaire fait signe au Porte-mitre de présenter la mitre; puis, lorsque le Chœur a chanté *sæculorum, Amen*, il invite le Pontife à s'asseoir pendant la répétition de l'antienne. A la fin de l'antienne, il avertit de nouveau le Porte-mitre, puis le Porte-livre et le Porte-bougeoir. Dès qu'elle est terminée, il invite le Prélat à chanter l'oraison [3].

92. Après *Benedicamus Domino*, et pendant que le Chœur répond *Deo gratias*, il fait signe au Porte-mitre de se présenter [4]; l'Évêque ayant reçu la mitre, il l'invite à aller à l'autel pour donner la bénédiction solennelle, comme à la Messe [5].

93. Si l'on doit chanter l'antienne à la sainte Vierge, le Pontife, après la bénédiction, descend au bas des degrés, quitte la mitre, et demeure au pied de l'autel, où il chante l'oraison, après quoi il reprend la mitre [6].

94. Le second Cérémoniaire fait venir ensuite les Clercs chargés de recevoir les ornements de l'Évêque, et se rend lui-même à l'autel pour les prendre. En même temps le premier Cérémoniaire met le coussin devant l'autel [7].

95. Le Pontife ayant quitté ses ornements et repris son mantelet, le premier Cérémoniaire l'invite à aller à l'autel pour y faire une courte prière, et le second Cérémoniaire l'accompagne

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] Conséq. — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Conséq.

avec les deux premiers Chapiers, comme au commencement des Vêpres[1].

CHAPITRE XII

Office des Chanoines parés.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Quand l'Évêque officie, les Chanoines se revêtent d'ornements sacrés, et s'il y a distinction d'ordres dans le Chapitre, comme le suppose le Cérémonial des Évêques, les Dignitaires sont en chapes, les Prêtres en chasubles, les Diacres en dalmatiques, et les Sous-Diacres en tuniques, par-dessus le surplis ou le rochet et l'amict, qui se met sur le surplis ou le rochet[2].

2. S'il n'y a pas de distinction d'ordres dans le Chapitre, ils peuvent être tous en chapes[3]; mais il vaudrait mieux, même alors, se revêtir de ces divers ornements[4].

ARTICLE II

Fonctions des Chanoines parés à la Messe pontificale.

3. Tous les Chanoines, après avoir accompagné l'Évêque depuis son palais jusqu'à la cathédrale, comme il est dit p. 795, se rendent, avec le Prélat, à l'autel du saint Sacrement, puis au *secretarium*. Lorsque le Pontife y entre, ils se rendent au lieu où ils doivent prendre leurs ornements[5].

4. Quand ils en sont revêtus, ils se rendent au *secretarium*,

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 6. — [3] S. C., 15 fév. 1659. Gardel., 1808 ou 1955, ad 2, *in Cesaneten.* — [4] S. C., 13 juin 1643. Gardel., 1303 ou 1450, *in Hieracen.* — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. vii, n. 1.

où ils assistent à Tierce. Ils se tiennent debout jusqu'au psaume. Lorsqu'il est commencé, ils s'asseyent et se couvrent. Ils se lèvent depuis le capitule jusqu'à la fin[1].

5. Cette Heure étant chantée, ils font l'entrée solennelle à l'autel[2], ayant la tête couverte[3], et précèdent immédiatement les Ministres sacrés[4].

6. Arrivés à l'autel, après avoir fait une inclination profonde à la croix et au Prélat, ils se retirent aux places qui leur ont été préparées, où ils se tiennent debout, et saluent le Pontife à son passage[5].

7. Au commencement de la Messe, ils restent debout, et récitent deux à deux les prières de la confession[6].

8. Pendant tout le cours de la Messe, ils suivent les règles ordinaires du Chœur, et récitent deux à deux, un peu tournés l'un vers l'autre, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. Ils ont soin de faire la génuflexion en récitant le verset *Et incarnatus est*[7].

9. La Messe finie, ils précèdent le Pontife au *secretarium*, quittent leurs ornements, et attendent que l'Évêque soit prêt à partir pour le reconduire à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église, en gardant le même ordre qu'en venant[8]. Ils reviennent ensuite au chœur pour chanter Sexte[9] (1).

10. Si le Prélat quittait ses ornements au trône, ils déposeraient les leurs au chœur[10].

(1) V. p. 797.

[1] Ibid., n. 7, c. VIII, n. 5, 6 et 16. — [2] Ibid., l. I, c. XV, n. 8, et l. II, c. VIII, n. 24 et 25. — [3] S. C., 21 avril 1708. Gardel., 3637 ou 3786, ad 4, *in Bracharen*. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Ibid., n. 28. — [6] Ibid., n. 32. — [7] Ibid., n. 39 et 52. Cér. des Év. expl. Ibid., n. 36. — [8] Ibid., l. I, c. XV, n. 11. S. C., 26 avril 1704. Gardel., 3558 ou 3637, ad 6, *in Turritana*. — [9] S. C., 13 sept. 1646. Gardel., 1418 ou 1565, ad 1, *in Pisauren*. 24 mai 1653. Gardel., 1527 ou 1674. *in Pisauren*. — [10] Cér. des Év. expl. Ibid.

ARTICLE III

Fonctions des Chanoines parés aux Vêpres pontificales.

11. Aux Vêpres, les Chanoines sont revêtus d'ornements si l'Évêque célèbre la Messe solennelle du même jour, comme il est marqué p. 794[1].

12. Tous les Chanoines, après avoir accompagné l'Évêque de son palais à la cathédrale, comme il est dit p. 795, se rendent avec le Prélat au grand autel[2]; ils se mettent à genoux en même temps que le Pontife, puis, après une très-courte prière[3], ils vont prendre leurs ornements[4].

13. Lorsqu'ils en sont revêtus, ils se rendent au chœur, où ils observent toutes les règles ordinaires[5].

14. Après les Vêpres, ils déposent leurs ornements dans le chœur[6]. Si cependant on devait immédiatement chanter les Complies, ils iraient les déposer à la sacristie ou au lieu accoutumé[7].

CHAPITRE XIII

Office du Sous-Diacre.

ARTICLE PREMIER

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe pontificale au trône.

§ 1. — Observations et règles générales.

1. Le Sous-Diacre est chargé d'assister l'Évêque à l'autel. Lorsque le Pontife est au trône, il est assisté par les deux Diacres assistants[8], et le Sous-Diacre se retire à la banquette, à sa place ordinaire[9].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 6. — [2] Ibid. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [7] Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 2. — [9] Ibid., c. x, n. 2.

2. Quand le Diacre met la mitre au Pontife, le Sous-Diacre doit avoir soin d'en soutenir les fanons[1].

§ 2. — De la préparation à la Messe.

3. Le Sous-Diacre doit être Chanoine; il doit, par conséquent, accompagner l'Évêque depuis son palais jusqu'à la cathédrale, et se rend, en même temps que les autres membres du Chapitre, au lieu où il doit se revêtir des ornements sacrés, qu'il prend tous comme à l'ordinaire, à l'exception du manipule[2] (1).

4. Il se rend ensuite au *secretarium* (2), conjointement avec les Chanoines parés[3], et se place à la banquette[4].

5. Lorsque le Prélat s'est assis, après avoir entonné l'antienne de Tierce, le Sous-Diacre se rend à la crédence[5]. On lui met alors le grand voile sur les épaules[6], et il reçoit sur un plateau les bas et les sandales du Prélat, qui ont été recouverts d'un voile, et, ayant les mains recouvertes[7] des extrémités du grand[8] voile, il se présente au trône, et se tient debout, tourné vers le Pontife, tenant les mains élevées à la hauteur des yeux. Lorsque le Familier a ôté à l'Évêque ses souliers ordinaires, le Sous-Diacre se met à genoux, et, se tenant sous la cape du Prélat, il lui chausse d'abord la jambe et le pied droit, puis la jambe et le pied gauche[9]; il revient ensuite à la banquette près du Diacre[10].

6. Dès que le Diacre va à la droite du Pontife pour le revêtir de ses ornements, il vient se mettre à la gauche du Prélat, et

(1) Si c'était un jour où l'on porte la chasuble pliée, il attendrait, pour s'en revêtir, que le Pontife fût revêtu de tous ses ornements. (*Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n. 3.)

(2) Si le Pontife devait s'habiller au grand autel, il s'y rendrait, et observerait les mêmes cérémonies qu'au *secretarium*. (*Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 15.)

[1] Ibid., l. I, c. VIII, n. 1 et 2. — [2] Ibid., l. I, c. IX et X, n. 1. — [3] Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid., c. X, n. 1. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., et l. II, c. VIII, n. 7. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Cér. des Év. expl. Ibid.

aide au Diacre dans cette fonction. Lorsque l'Évêque est revêtu de la chape, il revient à la banquette [1].

7. Pendant qu'on chante l'antienne, à moins que, d'après l'usage, cet office ne soit rempli par un autre, le Sous-Diacre se lève, et, accompagné du Cérémoniaire portant le livre, il se rend au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître, prend le livre et chante le capitule; il rend ensuite le livre au Cérémoniaire et retourne à sa place [2].

8. Le Pontife ayant dit *Fidelium animæ*, le Sous-Diacre se rend à sa gauche pour achever de le revêtir de ses ornements, conjointement avec le Diacre. Il attache sur l'épaule gauche les rubans de la tunique et de la dalmatique, puis lui met le gant de la main gauche, baisant d'abord la main, puis le gant. Le Prélat s'étant levé, ils lui mettent la chasuble, qu'ils replient et adaptent sur les bras, s'il est nécessaire [3].

9. Si le Pontife a l'usage du pallium, et si c'est un jour où il doit le porter, le Sous-Diacre observe ce qui est prescrit p. 807 [4].

10. Le Prélat étant entièrement habillé et ayant reçu la mitre, le Sous-Diacre [5] se retire à la banquette [6], prend son manipule, puis le livre des évangiles, dans lequel doit se trouver renfermé le manipule de l'Évêque, le pose contre sa poitrine [7], ayant la tranche dans la main gauche [8], et, la Procession se rendant à l'autel, il se met à la suite des Chanoines, marchant seul devant le Prêtre assistant et le Diacre [9].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

11. En arrivant à l'autel, aussitôt que le Prélat, ayant déposé la mitre, fait la révérence convenable, il fait la génuflexion sur le pavé, et remet le livre entre les mains du Cérémoniaire. Il répond ensuite, comme à l'ordinaire, aux prières

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 12, 13, 14 et 15. — [2] Ibid., n. 15 et 16. — [3] Ibid., n. 18 et 19. — [4] Ibid., n. 20. — [5] Ibid., n. 25, et l. I, c. x. n. 2. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] *Cær. Ep.* Ibid. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid.

du commencement de la Messe. Après *Indulgentiam*, il prend, dans le livre que tient le Cérémoniaire, le manipule du Prélat[1], salue le Pontife[2], baise le manipule sur le côté, le présente au Pontife à baiser, et, lui baisant la main, il le lui attache au bras. Il reprend ensuite le livre des mains du Cérémoniaire, monte à l'autel à la gauche de l'Évêque et du Prêtre assistant, et, aidé par ce dernier, il présente au Prélat le commencement de l'évangile du jour à baiser[3].

12. Il assiste à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel. Le Pontife ayant été encensé, il reste avec le Diacre à la banquette du côté de l'épître, où il s'assied en même temps que l'Évêque[4].

13. Lorsque l'Évêque entonne *Gloria in excelsis Deo*, il se lève et récite l'hymne avec le Diacre, puis s'assied quand le Prélat s'assied lui-même. Il se conforme toujours au Pontife pour être debout ou assis[5].

14. Pour l'épître, tout se fait comme à l'ordinaire, mais le Sous-Diacre ne salue pas le Chœur[6], et, après l'avoir chantée, il va demander la bénédiction au Pontife. Après avoir fait la révérence convenable à l'autel, il va aux pieds du Prélat, et, s'inclinant profondément, il pose sur ses genoux le livre fermé. Le Pontife ayant mis la main sur le livre, le Sous-Diacre la baise, reçoit la bénédiction, salue le Pontife, et revient à sa place, ayant soin de faire en passant la révérence convenable à l'autel. Il rend ensuite le livre au Cérémoniaire[7].

15. Lorsque le Diacre, ayant baisé la main de l'Évêque, dit *Munda cor meum* à l'autel, le Sous-Diacre vient se mettre devant le milieu, un peu retiré du côté de l'évangile, de sorte que le Diacre, en descendant à côté de lui, soit à sa droite. Le moment venu, au signe du Cérémoniaire, il se rend au pied du

[1] Ibid., l. II, c. VIII, n. 30, et l. I. Ibid. — [2] S. C., 27 fév. 1712. Gardel., 3696 ou 3845, ad 4. *in Lunen. Sarzanen.* — [3] Ibid., l. II, c. VIII, n. 30, et l. I. Ibid — [4] Ibid., l. II, c. VIII, n. 32. et l. I. Ibid. — [5] Ibid., l. II, c. VIII, n. 36, et l. I. Ibid. — [6] Ibid., l. II, c. VIII, n. 38, et l. I. Ibid. — [7] Ibid., l. II, c. VIII, n. 40, l. I. Ibid.

trône avec les autres Ministres de l'autel, pendant que le Diacre demande et reçoit la bénédiction [1].

16. Pour le chant de l'évangile, tout se fait comme à l'ordinaire. L'évangile terminé, le Sous-Diacre reçoit le livre comme aux Messes solennelles ordinaires, le porte ouvert à l'Évêque, pour lui présenter à baiser le commencement de l'évangile du jour. Il ne fait aucun salut en arrivant, mais seulement après et quand il a fermé le livre [2].

17. Si l'Évêque prêche à l'autel, le Sous-Diacre se place à sa gauche, un peu derrière lui [3].

18. Après que le Prélat a été encensé ou après le sermon, s'il y en a, le Sous-Diacre rend le livre comme à l'ordinaire et revient à la banquette. Lorsque le Pontife a entonné *Credo in unum Deum*, le Sous-Diacre continue le symbole avec le Diacre, puis s'assied quand le Prélat s'assied lui-même. A *Crucifixus*, il se lève, comme à l'ordinaire, pendant que le Diacre va porter la bourse à l'autel [4].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

19. A l'offertoire, pendant que l'Évêque le lit et se lave les mains, le Sous-Diacre se rend à la crédence; on lui met le voile sur les épaules, et il porte comme à l'ordinaire le calice à l'autel [5].

20. Le reste de son office est le même qu'à la Messe solennelle ordinaire; seulement le Sous-Diacre, en présentant l'eau à bénir, dit : *Benedicite*, *Pater reverendissime*. Il ne monte pas à l'autel pour le *Sanctus* [6]. Pour l'*Agnus Dei*, il demeure encore au bas des degrés [7], ou bien il monte à la gauche du Pontife, entre lui et le Prêtre assistant [8], ou à la droite du Diacre [9]. Il monte à l'autel pour recevoir la paix [10]. Il la reçoit de l'Évêque

[1] Ibid., l. II, c. VIII, n. 44. — [2] Ibid., n. 46, et l. I, c. X, n. 4. — [3] Ibid., l. II, c. VIII, n. 49. — [4] Ibid., n. 52 et 53. — [5] Ibid., n. 60. 61 et 63; l. I, c. X, n. 5 et 6. — [6] Ibid., l. II, c. VIII, n. 73, 74, 75 et 76; l. I, c. X. n. 6. — [7] Mühlbauer — [8] Baldeschi. — [9] Cér. des Év. expl. Ibid. — [10] *Cær. Ep.* Ibid.

après le Diacre ; si les Ministres sacrés ne communient pas, ils la reçoivent après le Prêtre assistant ; s'ils communient, ils la reçoivent seulement après la communion [1].

21. Le Diacre devant verser les ablutions [2], le Sous-Diacre reçoit les burettes et les lui présente [3]. Si cependant le Prêtre assistant n'était pas de retour, le Sous-Diacre verserait les ablutions comme à la Messe solennelle ordinaire [4].

22. Pendant que le Pontife prend l'ablution, le Sous-Diacre se rend au côté de l'évangile, faisant la génuflexion au milieu, conjointement avec le Prêtre assistant qui porte le livre [5], purifie le calice, et le reporte ensuite à la crédence comme à l'ordinaire [6].

23. Tout se fait ensuite comme aux Messes solennelles [7]. Quand le Pontife a donné la bénédiction, il ne va point au côté de l'évangile ; mais, lorsque le Prélat descend au bas des degrés, après avoir commencé le dernier évangile, le Sous-Diacre descend avec lui [8], et attend au pied de l'autel que tous ceux qui doivent le précéder soient en marche. Quand le Pontife dit *Et Verbum caro factum est*, soit à l'autel, soit au *secretarium*, il fait avec lui la génuflexion [9].

24. Lorsqu'il en est temps, il se met en marche pour retourner au *secretarium*, où, après les révérences convenables, il dépose son manipule, et aide au Diacre à ôter les ornements au Pontife [10] ; après quoi il se rend à la crédence, prend le voile et le bassin, va ôter au Prélat les sandales et les bas, retourne à la crédence déposer le voile et le bassin, et va quitter les ornements [11]. Il revient ensuite au *secretarium* pour accompagner le Pontife à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [12].

25. Si le Prélat quitte les ornements à son trône, le Sous-

[1] Ibid., l. I, c. IX, n. 6. — [2] Ibid., l. II, c. VIII, n. 77. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. X, n. 6. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 77. — [7] Conséq. — [8] Conséq. — [9] Cér. des Év. expl., l. II, c. VIII, n. 80. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I. Ibid. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid. — [12] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV, n. 11.

Diacre observe les mêmes Cérémonies qu'au *secretarium*; il peut alors quitter ses ornements au chœur [1].

ARTICLE II

Fonctions du Sous-Diacre à la Messe pontificale au fauteuil.

§ 1. — Observations et règles générales.

26. Pendant que le Pontife est à son fauteuil, c'est-à-dire depuis l'introït jusqu'à l'offertoire, le Sous-Diacre observe à peu près les mêmes cérémonies qu'il observerait à l'autel à la Messe solennelle ordinaire [2].

27. Toutes les fois que le Prélat s'assied, il reçoit le grémial des mains du Clerc chargé de le porter, puis le Diacre met la mitre à l'Évêque. Ensuite le Sous-Diacre le salue en même temps que le Diacre, lui met le grémial, se retire un peu sur la droite, le salue conjointement avec le Diacre et le Prêtre assistant, le Diacre étant au milieu [3], et va s'asseoir au lieu où il a coutume de le faire aux Messes solennelles ordinaires [4] (1). Lorsqu'il faut revenir au fauteuil, il se rend au même lieu conjointement avec le Prêtre assistant et le Diacre, salue l'Évêque, ôte le grémial, salue de nouveau le Pontife et rend le grémial au Clerc qui le lui a donné [5].

§ 2. — De la préparation à la Messe.

28. Quelques instants avant la Messe, le Sous-Diacre se rend à la sacristie, et se revêt de tous ses ornements, à l'exception du manipule [6]. Au signal du Cérémoniaire, il salue la croix, puis l'Évêque, et se rend au chœur à la suite du Cérémoniaire et à la gauche du Diacre. Après les saluts d'usage, il se rend au fauteuil, où il se place du côté gauche et tourné comme le fauteuil lui-même. Quand le Pontife, pendant les prières de la

(1) V. p. 834, note 1.

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 4. — [5] Baldeschi. — [6] Conséq.

préparation, dit *Kyrie eleison*, il change de place avec le Diacre et se tourne vers l'autel, puis revient à la gauche du Prélat lorsqu'il s'assied de nouveau. Si le Pontife fait la préparation à la sacristie, il se rend néanmoins d'avance à l'autel, et le salue après avoir fait la révérence à la croix [1].

29. Lorsque l'Évêque s'est lavé les mains, le Sous-Diacre aide au Diacre à revêtir le Pontife de ses ornements. Il est chargé en particulier d'attacher sur l'épaule gauche du Prélat les rubans de la tunique et de la dalmatique, et de lui mettre le gant de la main gauche, baisant d'abord la main, puis le gant [2].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

30. L'Évêque étant revêtu de ses ornements, le Sous-Diacre prend son manipule, puis le livre des évangiles renfermant le manipule du Pontife, se place à la gauche du Diacre, qui lui-même est à la gauche du Pontife, se rend à l'autel, et se place à gauche, laissant la place du Diacre entre lui et le Prélat [3].

31. En arrivant à l'autel, aussitôt que le Prélat, ayant déposé la mitre, fait la révérence convenable, le Sous-Diacre fait la génuflexion sur le pavé, et remet le Missel entre les mains du Cérémoniaire. Il répond ensuite, à l'ordinaire, aux prières du commencement de la Messe. Après *Indulgentiam*, il prend, dans le livre que tient le Cérémoniaire, le manipule du Prélat, le baise sur le côté, le présente au Pontife à baiser, et, lui baisant la main, il le lui attache au bras; il reprend ensuite le livre des mains du Cérémoniaire [4], monte à l'autel à la gauche de l'Évêque [5], ouvre le livre et présente au Prélat le commencement de l'évangile à baiser [6].

32. Il assiste à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel. Le Pontife ayant été encensé, le Sous-Diacre fait

[1] Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 18 et 19. — [3] Baldeschi. Cér. des Év. expl. *Loc. cit.* — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 32, et l. I, c. X, n. 2. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid.

avec lui et les Ministres l'inclination à la croix, et, le Prélat étant descendu, il l'accompagne à son fauteuil, se trouvant à sa gauche, après le Diacre. Pendant que le Diacre ôte la mitre, le Sous-Diacre passe à la droite de l'Évêque, pour se trouver à sa gauche quand il lira l'introït debout, tourné vers l'autel [1].

33. Il répond ensuite au *Kyrie*, après quoi le Prélat s'assied. En même temps, le Sous-Diacre passe derrière le fauteuil, et retourne se placer de l'autre côté, après le Diacre; l'Évêque ayant reçu la mitre, il lui met le grémial, et va s'asseoir, observant tout ce qui est prescrit nº 27 [2].

34. Lorsque le Chœur chante le dernier *Kyrie*, au signal donné par le Cérémoniaire, le Sous-Diacre se lève, conjointement avec le Prêtre assistant et le Diacre, et va saluer le Prélat, observant ce qui est marqué nº 27, ôte le grémial, et reste derrière le Diacre pendant que l'Évêque entonne *Gloria in excelsis Deo* [3].

35. Le *Gloria in excelsis* étant entonné, le Sous-Diacre, sans faire aucune révérence, va se placer à la gauche de l'Évêque et récite l'hymne avec lui; puis le Prélat s'assied. Le Sous-Diacre observe tout ce qui est prescrit nºs 27 et 33, et va s'asseoir [4].

36. Lorsqu'on chante ces mots, *Cum sancto Spiritu*, le Sous-Diacre, au signal du Cérémoniaire, revient devant l'Évêque, conjointement avec le Prêtre assistant et le Diacre, ôte le grémial, et reste derrière le Diacre, où il demeure jusqu'au commencement de la dernière oraison. Il reçoit alors le livre des épîtres. Au mot *Jesum* de la conclusion, s'il s'y trouve, il fait l'inclination accoutumée, va faire la génuflexion sur le plus bas degré devant le milieu de l'autel, et vient devant le Pontife avec le livre fermé [5].

37. Le Sous-Diacre attend que le Pontife se soit assis et que le Prêtre assistant et le Diacre se soient retirés. Alors il salue l'Évêque, ouvre le livre [6] et chante l'épître. L'épître chantée, il

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Baldeschi.

ferme le livre, salue le Prélat, va faire la génuflexion à l'autel au milieu, et vient se mettre à genoux devant le Pontife pour recevoir sa bénédiction [1].

38. Le Sous-Diacre, ayant reçu la bénédiction, se lève, ouvre de nouveau le Missel, et se tient debout devant le Prélat pendant qu'il y lit l'épître, le graduel, et ce qui suit jusqu'après l'évangile [2]. Le Sous-Diacre rend ensuite le Missel au Cérémoniaire et demeure devant le Prélat à une petite distance. Si l'on devait chanter une prose ou un long trait, il irait s'asseoir [3].

39. Lorsque le Diacre a reçu la bénédiction pour l'évangile, le Sous-Diacre se met à sa gauche. Ils saluent ensemble le Prélat, vont faire la génuflexion au bas des degrés, et se rendent au lieu où se chante l'évangile [4].

40. Pour l'évangile, tout se fait comme à l'ordinaire [5].

41. Après le chant de l'évangile, le Sous-Diacre va directement présenter le livre à baiser au Prélat, ferme le livre, salue le Pontife [6], rend le livre au Cérémoniaire, et se retire à la gauche du Prêtre assistant pendant que le Diacre encense l'Évêque [7].

42. Il va se placer ensuite derrière le Pontife et le Diacre pendant l'intonation du *Credo;* le *Credo* entonné, il vient au côté gauche du Prélat, et récite le symbole avec lui; puis l'Évêque s'assied. Le Sous-Diacre observe ce qui est dit n°s 27 et 33, et va s'asseoir [8].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

43. Lorsqu'on chante *Et expecto*, le Sous-Diacre, au signal du Cérémoniaire, revient devant l'Évêque, ôte le grémial, et reste derrière le Diacre pendant que le Pontife chante *Dominus vobiscum* et *Oremus*. A ce dernier mot, il incline la tête, et va se placer à la gauche du Prélat pendant qu'il lit l'offertoire [9].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 40. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 41. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 46. — [7] Baldeschi. — [8] Ibid. — [9] Ibid.

44. Le Pontife, ayant lu l'offertoire, s'assied et reçoit la mitre. Le Sous-Diacre le salue conjointement avec le Prêtre assistant et le Diacre. Celui-ci ayant ôté l'anneau, le Sous-Diacre ôte le gant de la main gauche pendant que le Diacre ôte le gant de la droite et le met dans un plateau présenté par un Clerc[1].

45. Lorsque le Pontife se lève, le Sous-Diacre salue le Chœur de chaque côté conjointement avec lui et les autres Ministres, l'accompagne à l'autel, fait la génuflexion en même temps que l'Évêque, après avoir quitté la mitre, fait la révérence convenable; puis, soutenant le bord de ses vêtements, il monte avec lui jusque sur le premier degré. Dès que le Prélat est monté, il fait la génuflexion et va chercher le calice à la crédence[2].

46. Depuis ce moment jusqu'au baiser de paix, tout se fait comme à la Messe solennelle ordinaire; seulement le Sous-Diacre, en présentant l'eau à bénir, dit : *Benedicite, Pater reverendissime*. Il ne monte pas à l'autel pour le *Sanctus*[3]. Pour l'*Agnus Dei*, il demeure encore au bas des degrés[4], ou bien il monte à la gauche du Pontife, entre lui et le Prêtre assistant[5], ou à la droite du Diacre[6].

47. Le Sous-Diacre ayant reçu la paix du Diacre, la donne au premier Cérémoniaire, et monte aussitôt à la droite du Diacre[7]. Le Prêtre assistant porte la paix au Chœur[8].

48. Le Diacre devant verser les ablutions[9], le Sous-Diacre reçoit les burettes et les lui présente[10]. Si cependant le Prêtre assistant n'était pas de retour, le Sous-Diacre verserait les ablutions comme à la Messe solennelle ordinaire[11].

49. Pendant que le Pontife prend l'ablution, le Sous-Diacre passe du côté de l'évangile, faisant la génuflexion au milieu, conjointement avec le Prêtre assistant qui porte le livre[12], il purifie ensuite le calice et le reporte à la crédence comme à l'ordinaire[13].

[1] Baldeschi — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 60, 61 et 63; l. I, c. x, n. 5 et 6. — [4] Mühlbauer. — [5] Baldeschi. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., n. 75. — [9] Ibid., n. 77. — [10] Baldeschi. — [11] *Cær. Ep.*, l. I, c. x, n. 6. — [12] Baldeschi. — [13] *Cær. Ep.* Ibid.

50. Quand le Pontife a donné la bénédiction, il ne va point au côté de l'évangile; mais, lorsque le Prélat descend au bas des degrés après avoir commencé le dernier évangile au milieu de l'autel, le Sous-Diacre descend avec lui, fait avec les autres Ministres la génuflexion à la croix et revient au fauteuil [1]. Si le Pontife lit l'évangile à l'autel [2], il l'assiste conjointement avec le Prêtre assistant, revient ensuite au milieu de l'autel et retourne au fauteuil avec le Pontife comme il vient d'être dit [3].

51. L'Évêque, arrivé au fauteuil, s'assied [4]. Le Sous-Diacre le salue conjointement avec le Prêtre assistant et le Diacre, se place à la gauche du Prélat [5], quitte son manipule, et aide au Diacre à ôter au Pontife tous ses ornements [6].

52. Le Diacre ayant remis à l'Évêque le mantelet et la mozette (1), le Sous-Diacre reçoit sa barrette, salue le Prélat conjointement avec le Diacre, puis, après les révérences prescrites, ils retournent à la sacristie [7].

ARTICLE III

Fonctions du Sous-Diacre aux Vêpres pontificales.

53. Lorsque l'Évêque officie aux Vêpres, si les Chanoines sont parés, celui d'entre eux qui remplit ce jour-là l'office de Sous-Diacre est chargé d'annoncer au Pontife la première antienne [8], l'hymne et l'antienne de *Magnificat*, de chanter le capitule [9] et de faire l'encensement du Chœur [10]. Il peut cependant être remplacé par un autre, si tel est l'usage [11].

54. Après *Deus in adjutorium*, lorsqu'on dit *Sicut erat*, le Sous-Diacre, averti par le Cérémoniaire, se rend avec lui devant le Prélat, faisant avec lui les révérences convenables à l'autel et au Pontife, et, le Chœur ayant fini de chanter [12], il

(1) V. p. 828, note 2.

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 7. — [9] Ibid., n. 11 et 12. — [10] Ibid., n. 16. — [11] Ibid., n. 7, 11, 12 et 16. — [12] Ibid., n. 7.

reçoit du Cérémoniaire le livre[1], annonce au Prélat la première antienne et demeure devant lui. L'Évêque l'ayant entonnée[2], il rend le livre au Cérémoniaire[3], et revient à sa place avec les révérences accoutumées[4].

55. Il va de même, avant chaque psaume, annoncer l'antienne à celui qui doit l'entonner, savoir : la seconde au premier Diacre assistant; la troisième au Prêtre assistant; la quatrième au plus digne du Chœur, et la cinquième au second Diacre assistant[5].

56. Pendant que le Chœur répète la dernière antienne, le Sous-Diacre reçoit du Cérémoniaire le livre d'Office, et, faisant les révérences convenables[6], se rend avec lui au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître, et chante le capitule. Il rend ensuite le livre au Cérémoniaire, et se rend près du Prélat pour lui annoncer l'intonation de l'hymne, si un autre n'est pas chargé de cette fonction[7] (1). Il revient ensuite à sa place, faisant les révérences d'usage à l'autel et au Pontife[8].

57. Le Pontife ayant été encensé par le Prêtre assistant, il reçoit l'encensoir et va faire l'encensement du Clergé. Il encense d'abord le Prêtre assistant, puis les Diacres assistants, et tous les autres, suivant l'ordre indiqué p. 185[9].

(1) V. p. 855, note 1.

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Cér. des Ev. expl. Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Ibid., n. 6. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [8] Conséq. — [9] Ibid., n. 16.

CHAPITRE XIV

Office du Diacre.

ARTICLE PREMIER

Fonctions du Diacre à la Messe pontificale au trône.

§ 1. — Observations et règles générales.

1. Le Diacre est chargé d'assister l'Évêque à l'autel. Lorsque le Pontife est à son trône, il est assisté par les deux Diacres assistants [1], et le Diacre se retire à la banquette à sa place ordinaire [2].

2. Quand l'Évêque est à l'autel, c'est toujours le Diacre qui lui met et lui ôte la mitre, excepté après l'encensement de l'autel; car alors il en est empêché par d'autres fonctions [3].

§ 2. — De la préparation à la Messe.

3. Le Diacre doit être Chanoine; il doit, par conséquent, accompagner l'Évêque depuis son palais jusqu'à la cathédrale, et se rend, en même temps que les autres membres du Chapitre, au lieu où il doit se revêtir des ornements sacrés, qu'il prend tous, comme à l'ordinaire, à l'exception du manipule [4] (1).

4. Il vient ensuite au *secretarium* (2), conjointement avec les Chanoines parés, et se place à la banquette [5].

5. Aussitôt que le Pontife s'est lavé les mains, il va se placer à sa droite pour le revêtir de tous ses ornements, qui lui sont présentés par des Clercs. Il lui met d'abord l'amict, le baise

(1) Si c'est un jour où l'on porte la chasuble pliée, il attend, pour s'en revêtir, que le Pontife soit revêtu de tous ses ornements. (*Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n. 4.)

(2) Si le Pontife doit s'habiller au grand autel, il s'y rend et observe les mêmes cérémonies qu'au *secretarium*. (*Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n. 15.)

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 2. — [2] Ibid., c. IX, n. 1. — [3] Ibid., c. VIII, n. 2. — [4] Ibid., c. IX, n. 1. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid.

d'abord sur le côté, présente à baiser au Prélat la croix qui se trouve au milieu, et l'arrange de manière qu'il couvre entièrement le collet; puis, aidé du Sous-Diacre, il fait passer les cordons par derrière, les ramène par-devant et les attache. Il lui met ensuite l'aube qu'il adapte convenablement, puis le cordon, en commençant par derrière. Le Diacre reçoit ensuite la croix pectorale : après l'avoir baisée sur le côté, il la présente à baiser au Pontife, la lui met, puis l'étole, la baise aussi sur le côté, présente à baiser au Prélat la croix qui se trouve au milieu, l'adapte sur les épaules du Pontife (1), de manière qu'elle pende également de chaque côté. Enfin, conjointement avec le Sous-Diacre, il lui met la chape et la mitre, puis revient à la banquette [1].

6. Après *Benedicamus Domino*, le Diacre se rend à sa droite pour achever de le revêtir, conjointement avec le Sous-Diacre. Il le revêt de la tunique, dont il attache les rubans sur l'épaule droite, puis de la dalmatique de la même manière, lui met ensuite le gant de la main droite, baisant d'abord la main, puis le gant. Le Prélat s'étant levé, il lui met la chasuble, conjointement avec le Sous-Diacre, et, s'il est nécessaire, ils la replient et l'adaptent sur les bras [2].

7. Si le Pontife a l'usage du pallium, et si c'est un jour où il doit le porter, le Diacre observe ce qui est prescrit p. 807 [3].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

8. Le Prélat étant entièrement habillé, le Diacre lui met la mitre [4]; puis retourne à la banquette [5], prend son manipule, et, la Procession se rendant à l'autel, il se met à la suite du Sous-

(1) *Nec ejus collum tegat*, ajoute le Cérémonial; l'étole doit donc s'appliquer, non sur le cou, mais sur les épaules de l'Évêque. C'est pourquoi, à Rome, on a l'usage de la plier au milieu. Pour éviter de la plier, il faudrait que notre étole fût plus étroite ou plus échancrée à la partie qui s'applique sur le cou. (Cér. des Év. expl. Ibid.)

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 12, 13, 14 et 15. — [2] Ibid., n. 18 et 19. — [3] Ibid., n. 20. — [4] Ibid., n. 21. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid

Diacre, immédiatement devant l'Évêque, marchant sur la même ligne avec le Prêtre assistant et à sa gauche [1].

9. En arrivant à l'autel, il se place à la gauche de l'Évêque; lorsque le Prélat a quitté la crosse, il lui ôte la mitre, et répond aux prières du commencement de la Messe [2].

10. Le Pontife ayant dit *Oremus*, le Diacre change de côté [3] par derrière lui [4] avec le Prêtre assistant et monte à l'autel à sa droite. Il fait bénir l'encens, en disant au Pontife : *Benedicite, Pater reverendissime*, et assiste à l'encensement, qui se fait comme à l'ordinaire. Après l'encensement de l'autel, il encense le Prélat au lieu accoutumé [5].

11. Après avoir rendu l'encensoir au Thuriféraire, pendant que l'Évêque se rend à son trône, il reste avec le Sous-Diacre à la banquette au coin de l'épître, où il s'assied en même temps que le Pontife. Lorsque celui-ci entonne *Gloria in excelsis*, il se lève et récite l'hymne avec le Sous-Diacre, puis s'assied quand le Prélat s'assied lui-même. Il se conforme toujours au Pontife pour être debout ou assis [6].

12. Après le chant de l'épître et la bénédiction du Sous-Diacre, s'il en est temps, il reçoit comme à l'ordinaire, des mains du Cérémoniaire, le livre des évangiles, qu'il va porter à l'autel, avec les révérences prescrites à l'autel et au Pontife. Lorsqu'il a posé le livre sur l'autel, il va directement au trône, où il baise la main de l'Évêque; il revient à l'autel et se met à genoux sur le plus bas degré pour dire *Munda cor meum*, prend le livre, descend au pied de l'autel, où se trouvent les autres Ministres, fait avec eux le salut à la croix, et va, également avec eux, demander la bénédiction à l'Évêque, ce qu'il fait en disant : *Jube, Domne, benedicere*. Il la reçoit profondément incliné, et va chanter l'évangile au lieu ordinaire. Après l'évangile, il remet comme à l'ordinaire le livre au Sous-Diacre, qui

[1] Ibid., n. 20, 21 et 22, et l. I, c. IX, n. 2. — [2] Ibid., l. II, c. VIII, n. 30, et l. I. Ibid. — [3] Ibid., l. II, c. VIII, n. 33, et l. I. Ibid. — [4] Conséq. — [5] Ibid., l. II, c. VIII, n. 33, 34 et 35, et l. I. Ibid. — [6] Ibid., l. II, c. VIII, n. 36 et 38.

le porte à baiser au Prélat, puis ils reviennent à leurs places. Le Prêtre assistant encense le Pontife [1].

13. Si l'Évêque prêche à l'autel, le Diacre se place à sa droite, un peu derrière lui. Après le sermon, il descend au bas des degrés, et, placé à la gauche du Pontife, il s'incline médiocrement et chante le *Confiteor*. Si le Prélat a prêché de sa place, il le chante au pied du trône. En disant *tibi Pater* et *te Pater*, il s'incline profondément vers le Pontife [2].

14. Lorsque le Pontife a entonné *Credo in unum Deum*, le Diacre continue le symbole avec le Sous-Diacre, puis s'assied quand le Prélat s'assied lui-même. A *Crucifixus*, il se rend comme à l'ordinaire à la crédence pour prendre la bourse, et, en la portant à l'autel, il fait seulement la révérence à l'autel et à l'Évêque [3]. Il salue le Prélat lorsqu'il est en vue du trône, et l'autel quand il est arrivé au bas des degrés [4].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

15. A l'offertoire, pendant que l'Évêque se rend de son trône à l'autel, le Diacre vient se placer au bas des degrés de manière à se trouver à la droite du Pontife. Il lui ôte la mitre et monte à l'autel avec lui ; le Sous-Diacre ayant ensuite apporté le calice, il prend l'une des deux hosties, la fait toucher à l'autre à la patène, et au calice, à l'intérieur de la coupe et à l'extérieur, et la donne à goûter au Sacristain. Il présente au Prélat l'autre hostie sur la patène, avec les baisers ordinaires. Il prend aussitôt les burettes, et verse d'abord un peu de vin et d'eau dans une coupe, qu'il donne à boire aussi au Sacristain ; il verse ensuite le vin dans le calice, le Sous-Diacre verse l'eau comme de coutume, puis il présente le calice au Prélat, et dit avec lui *Offerimus* [5].

16. Pour la bénédiction de l'encens, il dit, comme au com-

[1] Ibid., n. 42-47, et l. I. Ibid. — [2] Ibid., l. II, c. VIII, n. 48, 49 et 50, et l. I, c. IX, n. 3. — [3] Ibid., l. II, c. VIII, n. 54; l. I. Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 61, 62 et 63, l. I, c. IX, n. 5.

mencement de la Messe, *Benedicite, Pater reverendissime*, et observe tout ce qui est prescrit pour la Messe solennelle ordinaire. Après avoir encensé l'Évêque de trois coups, il encense de deux coups le Prêtre et les deux Diacres assistants, puis il va faire l'encensement du Chœur comme à l'ordinaire[1].

17. Après le *Sanctus*, le Diacre revient derrière l'Évêque, et, jusqu'au baiser de paix, il observe tout ce qui est prescrit pour les Messes solennelles ordinaires, restant derrière le Prélat au lieu d'assister au livre[2].

18. Si le Diacre ne communie pas, il reçoit la paix immédiatement après le Prêtre assistant[3]; s'il communie, il la reçoit seulement après la communion[4]. Pendant que le Prêtre assistant va la porter au chœur, il le remplace auprès du livre[5], et, quand il change de côté pour remplir cette fonction, il fait une génuflexion avant de partir et une autre en arrivant[6].

19. S'il y a communion générale, le Diacre chante le *Confiteor*[7].

20. Le Prêtre assistant étant chargé du livre, le Diacre verse les ablutions[8], recevant les burettes des mains du Sous-Diacre, et, un peu avant la communion du précieux Sang, il monte au côté de l'épître[9].

21. Lorsque le Prélat a pris les ablutions, le Diacre lui met la mitre précieuse, et la lui ôte quand il s'est lavé les mains[10].

22. Après les oraisons, le Diacre chante *Ite Missa est* comme à l'ordinaire. Après *Placeat*, il met la mitre au Pontife, s'il n'est pas Archevêque, et la lui ôte après la bénédiction. Le Diacre ne mettrait pas la mitre au Prélat, s'il était Archevêque[11].

23. Si les indulgences n'ont pas été accordées après le ser-

[1] Ibid., l. I, c. xxiii, n. 27, et l. II, c. i, n. 16. — [2] Baldeschi. — [3] Cér. des Év. expl., l. I, c. xxiv, n. 35. — [4] Ibid., c. ix, n. 6. — [5] Ibid., l. II, c. viii, n. 76, et l. I. Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. ix, n. 6. — [8] Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.*, l. II. Ibid., et l. I, c. ix, n. 7. — [11] Ibid., l. II, c. viii, n. 79, et l. I. Ibid.

mon, le Diacre, après la bénédiction, descend aussitôt du côté de l'épître et chante le *Confiteor* [1].

24. Ensuite, comme le Pontife ne va point au côté de l'évangile, mais descend au bas des degrés après avoir commencé le dernier évangile [2], le Diacre descend avec lui et attend au pied de l'autel (1) que tous ceux qui doivent le précéder soient en marche. Quand le Pontife dit *Et Verbum caro factum est*, il fait avec lui la génuflexion, soit à l'autel, soit au *secretarium* [3].

25. Lorsqu'il en est temps, il se met en marche pour retourner au *secretarium*, où, après les révérences convenables, il dépose son manipule et ôte au Pontife ses ornements [4]. Pendant que le Sous-Diacre lui ôte les sandales et les bas, il se retire à la banquette [5]. Le Sous-Diacre ayant terminé, ils vont ensemble déposer leurs ornements [6], et reviennent au *secretarium* pour accompagner le Pontife à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [7].

26. Si le Prélat quitte les ornements à son trône, le Diacre y observe les mêmes cérémonies qu'au *secretarium*, et alors il peut lui-même quitter ses ornements au chœur [8].

ARTICLE II

Fonctions du Diacre à la Messe pontificale au fauteuil.

§ 1. — Observations et règles générales.

27. Le Diacre est chargé de mettre et d'ôter la mitre au Pontife, excepté lorsqu'il doit l'encenser. Il la reçoit d'abord

(1) Le Cérémonial des Évêques n'indique pas sa place : il semble naturel qu'il se place ou à la gauche du Prélat, comme au commencement de la Messe, ou derrière lui, avec le Prêtre assistant, prêt à se mettre en marche.

[1] Ibid., l. II, c. VIII, n. 80. — [2] Ibid. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. IX, n. 8. — [5] Conséq. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV, n. 11. — [8] Cér. des Év. expl Ibid.

des mains du Porte-mitre, tenant les fanons en dehors, salue profondément le Pontife, ouvre la mitre, en appuyant les mains des deux côtés, et la place sur la tête de l'Évêque, de manière à ne point déranger la calotte, si le Prélat en fait usage. Lorsqu'il faut l'ôter, il élève d'abord les fanons le long de la mitre, l'enlève de la tête de l'Évêque de manière encore à ne point déranger la calotte, si le Prélat s'en sert, lui fait une profonde inclination, et la remet au Porte-mitre, en tournant les fanons vers lui [1].

28. Pendant que l'Évêque est à son fauteuil, c'est-à-dire depuis l'introït jusqu'à l'offertoire, le Diacre observe à peu près les mêmes cérémonies qu'à l'autel [2].

29. Lorsque le Prélat s'assied, il reçoit la mitre, le salue, lui met la mitre, le salue de nouveau, ayant le Sous-Diacre à sa droite et le Prêtre assistant à sa gauche [3], et va s'asseoir au lieu où il a coutume de le faire aux Messes solennelles ordinaires [4] (1). Quand il faut revenir au fauteuil, il se rend au même lieu, conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre, salue l'Évêque, ôte la mitre, observant tout ce qui a été dit n° 27. Lorsque le Sous-Diacre a ôté le grémial, il le salue de nouveau [5].

30. Il assiste à la bénédiction de l'encens, comme à l'ordinaire; seulement, il dit au Pontife : *Benedicite, Pater reverendissime* [6].

§ 2. — De la préparation à la Messe.

31. Quelques instants avant la Messe, le Diacre se rend à la sacristie, et se revêt de tous ses ornements, à l'exception du manipule [7]. Au signal du Cérémoniaire, il salue la croix, puis l'Évêque, et se rend au chœur à la suite du Cérémoniaire et à la droite du Sous-Diacre. Après les révérences d'usage, il se

(1) V. p. 834, note 1.

[1] Baldeschi. — [2] Baldeschi et autres. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 1. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIII, n. 10. — [7] Conséq.

rend au fauteuil, où il se place du côté droit et tourné comme le fauteuil lui-même. Pendant les prières de la préparation, quand le Pontife dit *Kyrie eleison*, il change de place avec le Sous-Diacre et se tourne vers l'autel, puis revient à la droite du Prélat lorsqu'il s'assied de nouveau. Si le Pontife fait sa préparation à la sacristie, il se rend néanmoins d'avance à l'autel, et le salue après avoir fait la révérence à la croix [1].

32. Lorsque l'Évêque s'est lavé les mains, le Diacre reçoit successivement tous les ornements et en revêt le Pontife. Il le revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale et de l'étole, comme il est marqué n° 5 ; puis de la tunique, de la dalmatique, du gant droit, de la chasuble, comme il est indiqué n° 6 ; il lui met ensuite la mitre, observant ce qui est dit n° 27 [2].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

33. L'Évêque étant revêtu de ses ornements, le Diacre prend son manipule, se place à la gauche du Prélat, se rend à l'autel, et se met encore à sa gauche [3].

34. Le Prélat étant arrivé à l'autel, le Diacre lui ôte la mitre; en même temps que le Pontife fait la révérence convenable, il fait la génuflexion sur le pavé, et répond comme à l'ordinaire aux prières du commencement de la Messe. Après *Indulgentiam*, il se retire un peu en arrière pour faire place au Sous-Diacre, qui doit attacher le manipule au bras du Pontife [4].

35. L'Évêque ayant dit *Oremus*, le Diacre passe à sa droite et monte à l'autel avec lui. Il assiste à l'encensement comme à l'ordinaire. Après avoir encensé le Pontife, il rend l'encensoir au Thuriféraire et demeure au même lieu. Il fait, avec le Prélat, l'inclination à la croix, et, l'Évêque étant descendu, il se trouve à sa gauche et l'accompagne à son fauteuil [5].

36. Le Pontife étant assis, le Diacre va devant lui, lui ôte la

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 18 et 19. — [4] Ibid. — [5] Baldeschi.

mitre, avec une inclination avant et après, rend la mitre au Clerc chargé de la porter, et va se placer à la droite de l'Évêque, qui lit l'introït debout et tourné vers l'autel [1].

37. Il répond ensuite au *Kyrie*, après quoi le Prélat s'assied. Le Diacre reçoit alors la seconde mitre, si c'est celle qui convient au Pontife, et la met sur la tête de l'Évêque, observant ce qui est dit n° 27 ; puis il va s'asseoir, conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre, observant ce qui est prescrit n° 29 [2].

38. Lorsque le Chœur chante le dernier *Kyrie*, au signal donné par le Cérémoniaire, le Diacre se lève, conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre, et va saluer le Prélat, comme il est marqué n° 29, ôte la mitre, observant ce qui est dit n° 27, et reste derrière l'Évêque, pendant qu'il entonne *Gloria in excelsis Deo* [3].

39. Le *Gloria in excelsis* étant entonné, le Diacre, sans faire aucune révérence, va se placer à la droite de l'Évêque, et récite l'hymne avec lui; puis le Prélat s'assied. Le Diacre observe tout ce qui est prescrit nos 29 et 37, et va s'asseoir [4].

40. Lorsqu'on chante ces mots *Cum sancto Spiritu*, le Diacre, au signal du Cérémoniaire, revient devant l'Évêque, conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre, ôte la mitre, et reste derrière le Prélat, où il demeure jusqu'à la fin de la dernière oraison. Il met alors au Prélat la mitre et le grémial (1), et va s'asseoir avec le Prêtre assistant pendant que le Sous-Diacre chante l'épître. Il reste assis jusqu'au moment où il faut porter à l'autel le livre dans lequel il doit chanter l'évangile, c'est-à-dire même après que le Prêtre assistant s'est levé pour aller tenir le bougeoir [5].

41. Vers la fin du graduel, le Diacre, averti par le Cérémo-

(1) Le Sous-Diacre, qui tient le livre des épîtres, ne peut à ce moment remplir cet office.

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid., et Cér. des Év. expl. Ibid.

niaire, se lève, reçoit le livre des évangiles, va le porter sur l'autel avec les cérémonies accoutumées, et, ayant fait la génuflexion sur le marchepied, vient par le plus court chemin à la droite de l'Évêque pour faire bénir l'encens. L'encens bénit, le Diacre va directement se mettre à genoux sur le bord du marchepied, devant le milieu de l'autel, récite *Munda cor meum*, prend le livre, fait la génuflexion, revient près du Pontife et se met à genoux devant lui en disant *Jube domne benedicere*. Quand il a reçu la bénédiction, il se lève, se place devant l'Évêque, ayant le Sous-Diacre à sa gauche, le salue conjointement avec lui et les autres Ministres; puis tous vont faire la génuflexion devant le milieu de l'autel et se rendent au lieu où l'on chante l'évangile [1].

42. Le Diacre chante l'évangile comme à l'ordinaire [2]. Après le chant de l'évangile, le Diacre [3], sans changer de place [4], se tourne vers l'Évêque, reçoit l'encensoir, et, le Prélat ayant baisé le livre, il l'encense de trois coups [5]. Ensuite, faisant la génuflexion en passant devant l'autel, il vient se placer derrière le Pontife pendant l'intonation du *Credo*, après laquelle il vient à la droite du Prélat, et récite le symbole avec lui. L'Évêque s'assied, le Diacre observe ce qui est dit n°s 29 et 37, et va s'asseoir [6].

43. A *Crucifixus*, il porte la bourse avec les cérémonies ordinaires [7].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

44. Lorsqu'on chante *Et expecto*, le Diacre, au signal du Cérémoniaire, revient devant l'Évêque conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre [8], ôte la mitre [9], et reste derrière le Prélat pendant qu'il chante *Dominus vobiscum* et *Oremus*. A ce dernier mot, il incline la tête, et va se placer à la droite du Prélat pendant qu'il lit l'offertoire [10].

[1] Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 46, et l. I, c. VIII, n. 2. — [3] Ibid., l. I, c. XXIII, n. 24. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Baldeschi. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 54. — [8] Baldeschi. — [9] *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 4. — [10] Baldeschi.

45. Le Pontife, après avoir lu l'offertoire, s assied[1]. Le Diacre lui met la mitre précieuse[2], le salue conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre, et va se placer à la droite du Prélat[3]. Il lui ôte l'anneau et le gant de la main droite avec les baisers ordinaires[4], et met le tout dans un plateau qui lui est présenté par un Clerc[5].

46. Lorsque l'Évêque s'est lavé les mains, le Diacre présente la serviette et lui remet l'anneau; puis, le Pontife s'étant levé, il salue le Chœur de chaque côté, conjointement avec lui et les autres Ministres, et l'accompagne à l'autel. En arrivant au bas des degrés, il ôte la mitre au Prélat, la remet au Clerc chargé de la porter, fait la génuflexion en même temps que l'Évêque fait la révérence prescrite; puis, soutenant le bord de ses vêtements, il monte à l'autel avec lui[6].

47. Le Diacre, après avoir encensé le Chœur, encense le Prêtre assistant et le Sous-Diacre[7].

48. Après le *Sanctus*, le Diacre revient derrière l'Évêque, et, jusqu'au baiser de paix, il observe tout ce qui est prescrit pour les Messes solennelles ordinaires, restant derrière le Prélat au lieu d'assister au livre[8].

49. Après avoir récité *Agnus Dei* avec le Pontife, il fait la génuflexion et change de place avec le Prêtre assistant. Lorsque celui-ci est de retour à l'autel après avoir porté la paix au Chœur, le Diacre fait la génuflexion, vient le joindre derrière le Pontife, reçoit la paix, et monte à la droite de l'Évêque, où il fait la génuflexion en arrivant[9].

50. Le Prêtre assistant étant chargé du livre, le Diacre doit verser les ablutions, et reçoit les burettes des mains du Sous-Diacre : il monte au côté de l'épître un peu avant la communion du précieux Sang[10].

51. Quand le Prélat a pris les ablutions, le Diacre lui met la mitre précieuse, et la lui ôte quand il s'est lavé les mains[11].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 57. — [2] Ibid., l. I. Ibid. — [3] Baldeschi. Conséq. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] Ibid., et Cér. des Év. expl. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., l. I, c. XXIII, n. 27. — [8] Ibid. c. IX, n. 5. — [9] Baldeschi. — [10] Ibid. — [11] *Cær. Ep.* Ibid., n. 6.

52. Après les oraisons, le Diacre chante *Ite Missa est* comme à l'ordinaire, met la mitre au Pontife et la lui ôte après la bénédiction [1]. Le Prélat ayant commencé le dernier évangile[2] (1), il la lui remet, descend avec lui au bas des degrés[3], passe à sa gauche[4], fait avec les autres Ministres la génuflexion à la croix, et revient au fauteuil[5]. Si le Pontife lit l'évangile à l'autel[6], le Diacre attend, comme à l'ordinaire, qu'il ait terminé, et lui met la mitre quand il est de retour au milieu de l'autel [7].

53. L'Évêque, arrivé au fauteuil, s'assied [8]. Le Diacre le salue conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre, se place à la droite du Prélat, quitte son manipule, lui ôte tous les ornements, et les remet l'un après l'autre aux Clercs qui viennent les recevoir [9].

54. Lorsque le Pontife s'est lavé les mains, le Diacre lui remet le mantelet et la mozette, reçoit sa barrette, salue le Prélat conjointement avec le Sous-Diacre; puis, après les révérences prescrites, ils retournent à la sacristie [10].

CHAPITRE XV

Office des deux Diacres assistants.

ARTICLE PREMIER

Observations et règles générales.

1. Toutes les fois que l'Évêque est à son trône, il est assisté par deux Diacres d'honneur. Cette distinction est réservée à l'Évêque diocésain exclusivement, suivant ce qui est dit p. 791.

(1) V. Sect. III, chap. II, n. 45, p. 843.

[1] Ibid., n. 7. — [2] Cér. des Év. expl. Ibid. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [4] Suppl. — [5] Baldeschi. — [6] Baldeschi. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [9] Ibid., l. II, c. VIII, n. 75. — [10] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid.

Quand il officie, ils sont en dalmatique; mais, s'il n'officie pas, ils restent simplement en habit canonial [1].

2. Ils sont Ministres de l'Évêque au trône, mais non pas l'autel, du moins pour le saint sacrifice; car le ministère de l'autel appartient exclusivement au Diacre de l'évangile [2].

3. A l'exception du ministère de l'autel, leur fonction est d'accompagner et d'assister l'Évêque partout. Le premier lui met la mitre et le grémial, qu'il reçoit à cet effet des Clercs chargés de les porter; le second, quand il y a lieu, ôte d'abord le grémial, puis la mitre, qu'il rend au même Clerc. Toutes les fois que le premier Diacre assistant met la mitre sur la tête de l'Évêque, le second soulève et arrange les fanons. C'est toujours le premier qui ôte et remet la calotte. Quand l'Évêque marche, toutes les fois qu'il bénit ou fait quelque autre action avec les mains, ils soutiennent les bords de la chape; lorsqu'il est à genoux, ils en adaptent convenablement les côtés. S'il est revêtu de la chasuble, ils veillent à ce qu'il ne la froisse pas en s'asseyant. Ils soutiennent aussi le livre, quand l'Évêque lit ou chante quelque chose. Le premier tourne les feuillets, et le second indique au Pontife ce qu'il doit lire ou chanter [3].

ARTICLE II

Fonctions des deux Diacres assistants à la Messe pontificale.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

4. Les Diacres assistants doivent être Chanoines : ils accompagnent par conséquent l'Évêque de son palais à la cathédrale. S'il y a distinction d'ordres, ce sont les deux premiers Chanoines-Diacres qui remplissent cet office. Ils se rendent, avec le Prélat, à l'autel du saint Sacrement, puis au *secretarium*,

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 2 et 4. — [2] Ibid. — [3] Ibid., c. XI, n. 9. S. C., 27 fév. 1712. Gardel., 3696 ou 3845, ad 6, *in Lunen. Sarzanen.*

et se mettent de chaque côté du Pontife, pendant que les autres Chanoines se revêtent de leurs ornements[1].

5. Ils demeurent debout de chaque côté du Prélat[2], et récitent alternativement avec lui les prières de la préparation[3]; ils reçoivent ensuite la cape, puis lui enlèvent les anneaux (1) pour le lavement des mains[4]. Lorsque le Pontife s'est essuyé, ils vont, après les révérences requises, au lieu où ils doivent se revêtir de leurs ornements. Ils prennent l'amict sur le surplis ou sur le rochet, s'ils ont le privilége de le porter, puis la dalmatique[5].

6. Ils reviennent ensuite au *secretarium*, à la suite du Prêtre assistant, et font les révérences convenables en y arrivant; si le Diacre et le Sous-Diacre sont occupés auprès du Pontife, ils vont à la banquette[6] et se rendent auprès du Prélat lorsqu'il est revêtu de la chape[7]. Après *Benedicamus*, ils se retirent de nouveau à la banquette, pendant que le Diacre et le Sous-Diacre achèvent d'habiller l'Évêque[8].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

7. Le Pontife étant habillé, ils se placent à ses côtés, le premier à droite, le second à gauche, et se rendent à l'autel[9].

8. Lorsqu'ils sont arrivés au bas des degrés, ils se tiennent derrière les autres Ministres, le premier à droite, le second à gauche, et récitent ensemble les prières de la confession[10].

9. Quand l'Évêque monte à l'autel, les Diacres assistants montent, de chaque côté, sur le plus haut degré au-dessous du marchepied, et y demeurent pendant l'encensement de l'autel[11]. Lorsque le Pontife a rendu l'encensoir au Diacre, le pre-

(1) V. p. 804, note 1.

[1] Ibid., l. I, c. VIII, n. 1, et l. II, c. VIII, n. 4. — [2] Ibid., n. 6. — [3] Ibid., c. VII, n. 3.— [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 10. — [5] Ibid., l. I, c. VIII, n. 2. — [6] Cér. des Év. expl., l. II, c. VIII, n. 15. — [7] Suppl. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 25. — [10] Conséq. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid., n. 35.

mier Diacre assistant met la mitre, qu'il reçoit du Clerc chargé de la porter[1].

10. Le Prélat ayant été encensé, les Diacres assistants l'accompagnent à son trône. L'Évêque s'étant assis, le premier Diacre assistant lui ôte la mitre. Le Pontife lit l'introït, puis ils récitent alternativement avec lui *Kyrie eleison;* après quoi, le Prélat s'étant assis, le premier Diacre assistant lui met la seconde mitre, si c'est celle qui lui convient, puis le grémial, et ils s'asseyent[2].

11. Lorsqu'on chante au chœur le dernier *Kyrie eleison*, ils se lèvent; le second Diacre assistant ôte au Prélat le grémial et la mitre, qu'il rend aux Clercs, et le premier lui ôte la calotte, s'il s'en sert, et la garde à la main[3].

12. Le Pontife ayant entonné *Gloria in excelsis Deo*, ils continuent l'hymne avec lui, après quoi le Prélat s'assied, et le premier Diacre assistant lui met la calotte, s'il s'en sert, la mitre et le grémial, observant ce qui est prescrit n° 3[4].

13. A *Cum sancto Spiritu*, ils se lèvent[5]; et, lorsqu'on chante *Amen*, le second Diacre assistant ôte le grémial et la mitre, le premier ôte la calotte, si le Pontife s'en sert, pour le chant des oraisons[6].

14. Les oraisons terminées, le Prélat s'assied[7]. Le premier Diacre assistant lui met la calotte, s'il s'en sert, la mitre et le grémial, observant ce qui est prescrit n° 12[8], puis ils s'asseyent[9]. Après le chant de l'épître, ils se lèvent[10], et le Pontife lit lui-même au trône l'épître et ce qui suit, y compris l'évangile. Les Diacres assistants répondent *Et cum spiritu tuo*, *Gloria tibi Domine* et *Laus tibi Christe*[11].

15. Lorsque le Diacre commence le chant de l'évangile, le second Diacre assistant ôte le grémial et la mitre, le premier prend la calotte, si le Pontife s'en sert, observant ce qui est dit n° 3[12].

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Ibid., n. 36. — [3] Ibid., n. 37. — [4] Ibid., n. 38. — [5] Ibid., n. 35. — [6] Ibid., n. 39. — [7] Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] S. C., 6 mai 1679. Gardel., 2734 ou 2883, ad 7, *in Majoricen.* — [11] *Cær Ep.* Ibid., n. 41. — [12] Ibid., n. 46.

16. Si l'Évêque prêche à l'autel, les Diacres assistants se placent, le premier à la droite du Diacre de la Messe, du côté de l'évangile, et le second à la gauche du Sous-Diacre, du côté de l'épître [1].

17. Le Pontife ayant entonné *Credo in unum Deum*, ils continuent le symbole avec lui, après quoi le Prélat s'assied, et le premier Diacre assistant lui met la calotte, s'il s'en sert, la seconde mitre et le grémial, observant ce qui est prescrit, nº 3 [2].

18. A ces mots *Et vitam venturi sæculi*, ils se lèvent, et, lorsqu'on chante *Amen*, le second Diacre assistant ôte le grémial et la mitre [3].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

19. Le Pontife, ayant lu l'offertoire, s'assied. Le premier Diacre assistant lui met la mitre précieuse, et lui ôte l'anneau; ils lui ôtent ensuite les gants [4], qu'ils déposent dans le plateau présenté par le Clerc chargé de cet office [5]. Lorsque le Prélat, s'étant lavé les mains et ayant reçu l'anneau [6] du Prêtre assistant [7], se rend à l'autel, ils l'accompagnent à ses côtés et vont se placer à l'autel de la manière indiquée nº 9, laissant entre eux la place du Diacre de l'évangile [8].

20. Après l'encensement de l'autel, le premier Diacre assistant met la mitre sur la tête du Prélat, comme il est indiqué nº 9. Il la lui ôte après le lavement des mains [9].

21. Les Diacres assistants n'ont pas d'autres fonctions à remplir jusqu'au baiser de paix. Lorsque le Prêtre assistant a reçu la paix, ils font la génuflexion, et, sans baiser l'autel, ils vont recevoir la paix du Pontife [10] (1).

22. Après l'ablution, quand le Diacre met la mitre au Prélat, le premier Diacre assistant soutient les fanons [11].

(1) V. p. 822, note 1.

[1] Ibid., n. 49. — [2] Ibid., n. 52 et 53. — [3] Ibid., n. 55. — [4] Ibid., n. 57. — [5] Baldeschi et autres. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid., n. 11. — [8] Ibid., n. 57 et 59. — [9] Ibid., n. 64 et 66. — [10] Ibid., l. I, c. xxiv, n. 3. — [11] Ibid., l. II, c. viii, n. 76.

23. Lorsque la Messe est finie, les Diacres assistants descendent au bas des degrés et attendent que ceux qui doivent les précéder soient en marche. Quand le Pontife dit *Et Verbum caro factum est*, soit à l'autel, soit au *secretarium*, ils font la génuflexion avec lui [1].

24. Quand il en est temps, ils se mettent en marche pour retourner au *secretarium*, le premier à la droite, le second à la gauche du Prélat. Arrivés au *secretarium*, après les révérences requises, ils se retirent, pendant que le Diacre et le Sous-Diacre ôtent au Pontife ses ornements [2], vont eux-mêmes quitter les leurs, et se retrouvent auprès de l'Évêque pour réciter avec lui les prières de l'action de grâces [3] et le reconduire à son palais ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [4].

25. Si le Prélat quitte les ornements à son trône, les Diacres assistants peuvent quitter leurs ornements au chœur, observant ce qui est prescrit ci-dessus [5].

ARTICLE III

Fonctions des deux Diacres assistants aux Vêpres pontificales.

26. Les deux Diacres assistants accompagnent le Prélat comme pour la Messe [6]; mais, après l'avoir accompagné à l'autel du saint Sacrement, ils se rendent directement au grand autel [7].

27. Le Pontife étant arrivé à son prie-Dieu [8], ils le saluent [9] et vont se revêtir de leurs ornements [10].

28. Ils reviennent ensuite près du Pontife et l'accompagnent à son trône; ils le revêtent de l'amict, de l'aube, de l'étole et de la chape, de la manière indiquée n° 3. Le Pontife s'étant assis, le premier Diacre assistant lui met la mitre [11].

29. Lorsque le Prêtre assistant a mis l'anneau au doigt du

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 80. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 11. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 1. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 6; l. II, c. I, n. 4. — [8] Ibid. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] Ibid.

Pontife et que le Prélat est demeuré assis pendant quelques instants, le second Diacre assistant, au signal du Cérémoniaire, ôte la mitre à l'Évêque, et, lorsqu'il a récité *Pater* et *Ave*, le premier Diacre assistant relève le bord de la chape afin qu'il puisse plus facilement faire le signe de la croix. Ils observent ce qui est prescrit n° 3[1].

30. Le premier psaume étant commencé, le Prélat s'assied, et le premier Diacre assistant lui met la seconde mitre, si c'est celle qui lui convient[2].

31. La seconde antienne doit être annoncée au premier Diacre assistant, et la cinquième au second[3]. Pendant qu'on la leur annonce, ils demeurent assis et couverts. S'étant levés ensuite, ils saluent le Pontife d'une inclination profonde, entonnent l'antienne, saluent de nouveau le Prélat, et s'asseyent[4].

32. Après la répétition de la dernière antienne, ils se lèvent[5]. Le capitule étant chanté et l'hymne ayant été annoncée au Pontife, celui-ci s'assied, et le second Diacre assistant lui ôte la mitre[6]. Si l'on chante l'hymne *Veni creator* ou *Ave maris stella*, ils se mettent à genoux à leurs places, sans descendre du trône[7].

33. Le Pontife ayant entonné l'antienne de *Magnificat* et s'étant assis, le premier Diacre assistant lui met la mitre précieuse; le Prélat bénit l'encens, et tous deux s'asseyent[8].

34. Lorsqu'on entonne *Magnificat*, ils se lèvent; le premier Diacre assistant soutient le bord de la chape tandis que l'Évêque fait le signe de la croix, et tous deux le font en même temps que lui. Ils conduisent ensuite le Pontife à l'autel en soutenant les bords de la chape[9].

35. Quand ils sont arrivés au bas des degrés, le second Diacre assistant reçoit la mitre et la remet au Clerc chargé de la porter, puis ils font en même temps que le Prélat la révérence à la croix, montent à l'autel et l'assistent pendant tout l'encense-

[1] Ibid., et l. I, c. VIII, n. 3. — [2] Ibid., l. II, c. I, n. 7. — [3] Ibid., n. 9 — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 11. — [6] Ibid., et l. I, c. VIII, n. 3. — [7] Ibid., l. II, c. I, n. 12, et l. I. Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid., n. 14, et l. I, c. VIII, n. 3

ment[1]. Le Prêtre assistant est chargé de présenter l'encensoir au Pontife et de le recevoir de lui[2].

36. L'encensement fini[3], le Pontife ayant rendu l'encensoir au Prêtre assistant[4], le premier Diacre assistant lui met la mitre, et, lorsqu'il a reçu la crosse, il salue la croix en même temps que lui et l'accompagne à son trône[5].

37. Quand le Pontife, arrivé à son trône, a été encensé par le Prêtre assistant, le second Diacre assistant lui ôte la mitre. Le premier la lui remet pendant la répétition de l'antienne[6].

38. L'antienne étant répétée, le second Diacre assistant ôte la mitre au Prélat, qui chante l'oraison sur le livre[7]. Il chante de même les autres oraisons, s'il y a des mémoires[8].

39. Après *Benedicamus*, et pendant que l'on chante *Deo gratias*, le premier Diacre assistant met la mitre à l'Évêque pour la bénédiction. Si le Prélat allait la donner à l'autel, les deux Diacres assistants devraient l'y accompagner, et aussitôt après le reconduire à son trône[9].

40. Ils ôtent ensuite au Pontife ses ornements et déposent aussi les leurs, qu'ils laissent à leurs places, et vont reconduire l'Évêque à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église[10].

[1] Ibid., l. II, c. I, n. 14. — [2] Ibid., et l. I, c. XXIII, n. 4 et 7. — [3] Ibid., l. II, c. I, n. 15. — [4] Ibid., l. I, c. XXIII, n. 7. — [5] Ibid., l. II. Ibid., et l. I, c. VIII, n. 3. — [6] Ibid., l. II, c. I, n. 17, et l. I. Ibid. — [7] Ibid., l. II. Ibid. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 18, et l. I. Ibid. — [10] Ibid., l. II, c. I, n. 20.

CHAPITRE XVI

Office du Prêtre assistant.

ARTICLE PREMIER

Fonctions du Prêtre assistant à la Messe pontificale au trône.

§ 1. — Observations et règles générales.

1. Le Prêtre assistant doit être le Prêtre le plus digne de tous ceux qui sont présents [1].

2. Le Prêtre assistant est spécialement chargé du livre. Il a soin de préparer tout ce que l'Évêque doit dire, et de disposer convenablement les signets. Il ouvre le livre, indique de la main ce qu'il faut lire, tourne les feuillets, etc. [2].

3. Toutes les fois que l'Évêque chante ailleurs qu'à l'autel, le Prêtre assistant soutient le livre devant lui, appuyant sur son front la partie supérieure. Ce sont alors les Diacres assistants qui tournent les feuillets. Mais, quand l'Évêque lit sans chanter, c'est le Clerc chargé du livre qui le présente [3].

§ 2. — De la préparation à la Messe.

4. Le Prêtre assistant, après avoir accompagné l'Évêque de son palais à la cathédrale, se rend, avec le Prélat, à l'autel du saint Sacrement, puis au *secretarium*, et reste près du Pontife pendant que les autres Chanoines se revêtent de leurs ornements [4].

5. Il demeure debout à la gauche du Prélat et récite alternativement avec lui les prières de la préparation; et, lorsque le Pontife s'est lavé les mains, il lui présente la serviette [5].

6. Le Prélat s'étant essuyé, il lui remet ses anneaux [6] (1),

(1) V. p. 804, note 1.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 1. — [2] Ibid. — [3] Ibid., et c. XI, n. 3. S. C., 17 sept. 1822. Gardel., 4410 ou 4590, ad 12, *Dubiorum* — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 3. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 11, et l. I, c. VII, n. 3.

et, après les révérences requises, il se rend au lieu où il doit se revêtir de ses ornements[1]. Il prend l'amict sur le surplis ou sur le rochet, s'il a le privilége de le porter, puis la chape[2].

7. Il revient ensuite au *secretarium*[3], précédant les deux Diacres assistants, et faisant les révérences convenables en y arrivant[4]. Si le Diacre et le Sous-Diacre sont occupés auprès du Pontife, il se tient à l'écart et se rend auprès de lui lorsque le Prélat est revêtu de la chape[5]. Pendant qu'on chante le verset qui suit le répons bref de Tierce, il reçoit le livre[6] et le soutient devant l'Évêque, pour le chant de l'oraison, comme il est dit nº 3[7]. Après *Dominus vobiscum*, il rend le livre et se retire à sa place[8].

8. Lorsque le Prélat a été revêtu de tous les ornements, et qu'il a reçu la mitre, le Prêtre assistant prend l'anneau pontifical[9], qui lui est présenté dans un bassin par un Clerc[10], baise l'anneau, puis la main du Pontife, et le lui met au doigt annulaire de la main droite. Il reçoit ensuite la navette, et présente la cuiller au Pontife avec les baisers ordinaires[11].

9. La Procession se rend ensuite à l'autel. Le Prêtre assistant se met à la suite du Sous-Diacre et marche sur la même ligne avec le Diacre et à sa droite[12].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

10. En arrivant au bas des degrés, le Prêtre assistant se place à la droite de l'Évêque et répond aux prières du commencement de la Messe[13].

11. Quand l'Évêque monte à l'autel, le Prêtre assistant change de côté[14] par derrière lui[15] avec le Diacre et monte à la gauche du Prélat. Lorsque le Pontife a baisé l'autel, le Prêtre

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. vii, n. 3. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Conséq. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] Conséq. — [7] *Cær. Ep.* Ibid., et l. II, c. viii, n. 18. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., et l. II, c. viii, n. 22. — [10] Cér. des Év. expl. Ibid. — [11] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid.; l. II, c. viii, n. 23. — [12] Ibid., l. I. Ibid., et l. II, c. viii, n. 25. — [13] Ibid., l. I. Ibid., et l. II, c. viii, n. 30. — [14] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., et l. II, c. viii, n. 33. — [15] Conséq

assistant soutient de la main gauche le livre présenté par le Sous-Diacre du même côté, et indique de la droite à l'Évêque le commencement de l'évangile du jour, qu'il doit baiser [1]. Il garde le livre [2], se retire [3] sur le plus haut degré [4], au-dessous du marchepied, du côté de l'évangile, et y demeure pendant l'encensement de l'autel [5].

12. Le Prélat ayant été encensé, le Prêtre assistant donne le livre à un Clerc [6], précède l'Évêque à son trône, et s'y tient debout auprès de lui. Lorsque le Pontife, après avoir lu l'introït, dit *Kyrie eleison*, il répond avec les Diacres assistants; puis, l'Évêque s'étant assis, il s'assied lui-même à sa place [7].

13. Vers la fin du dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, le Prêtre assistant se lève, vient devant le Pontife [8], reçoit le livre et le soutient devant l'Évêque de la manière indiquée n° 3 [9], pendant que le Prélat entonne *Gloria in excelsis Deo;* il laisse ensuite le livre entre les mains du Clerc qui en est chargé, revient à sa place [10], et continue l'hymne avec l'Évêque et les Diacres assistants [11].

14. Après avoir récité l'hymne, le Prélat s'étant assis, il s'assied lui-même [12]. Lorsqu'on chante au chœur *Cum sancto Spiritu*, il vient devant le Pontife, reçoit le livre [13] et le soutient devant l'Évêque de la manière indiquée n° 3 [14]. Les oraisons terminées, il rend le livre et revient à sa place [15].

15. Quand le Pontife lit l'évangile à son trône, il répond avec les Diacres assistants : *Et cum spiritu tuo*, *Gloria tibi Domine*, et *Laus tibi Christe* [16].

16. Après l'évangile, il reçoit l'encensoir et encense le Pontife de trois coups [17].

17. Si l'Évêque prêche à l'autel, le Prêtre assistant se place à sa droite. Après le sermon [18], lorsque le Diacre a chanté le *Con-*

[1] Ibid., l. I, c. VII, n. 4, et l. II. Ibid. — [2] Bauldry et autres. — [3] Ibid., l. I. Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. — [6] Bauldry. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII. n. 4, et l. II, c. VIII, n. 36. — [8] Conséq. — [9] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., et l. II, c. VIII, n. 38. — [10] Conséq. — [11] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. — [12] Ibid. — [13] Conséq. — [14] *Cær. Ep.* Ibid. — [15] Conséq. — [16] Cér. des Év. expl. Ibid. — [17] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 47. — [18] Ibid., et l. II, c. VIII, n. 49.

fiteor, il annonce les indulgences[1]. S'il ne sait pas la formule, il la lit dans un livre qui lui est présenté par le Cérémoniaire[2]. S'il doit lui-même prêcher, aussitôt après l'évangile, il va baiser la main du Pontife et monte en chaire, revêtu de la chape. Après le sermon, le Diacre chante comme à l'ordinaire le *Confiteor*, et le Prêtre assistant, qui est demeuré debout dans la chaire, annonce les indulgences[3].

18. Quand il en est temps, le Prêtre assistant reçoit le livre et le soutient devant le Pontife lorsqu'il entonne *Credo in unum Deum*[4]. Il laisse ensuite le livre entre les mains du Clerc qui en est chargé, revient à sa place[5], et continue le symbole avec l'Évêque et les Diacres assistants[6].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

19. Lorsque le Prélat s'est lavé les mains après avoir lu l'offertoire, le Prêtre assistant lui met l'anneau, observant ce qui est marqué nº 8. Il porte ensuite le Missel à l'autel et le place au côté de l'évangile, ou, s'il le préfère, aussitôt que le Pontife a lu l'offertoire, il le fait porter par le Clerc chargé de le présenter[7] (1).

20. S'il porte le livre à l'autel, il y attend le Pontife. S'il l'a fait porter par le Clerc, il précède l'Évêque à l'autel et monte avec lui à sa gauche ; il demeure près du livre pour indiquer au Prélat tout ce qu'il doit dire, et tourner les feuillets quand il en est besoin[8].

21. Quand l'Évêque encense les oblats, il prend le Missel avec le pupitre[9], et, sans faire aucune révérence[10], se retire du côté de l'évangile; après l'encensement, il remet le livre à sa place[11] ; puis il se rend au côté de l'épître pour présenter au

(1) Sect. III, chap. I, n. 57, p. 818.

[1] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., et l. II, c. VIII, n. 51. — [2] Cér. des Év. expl., l. I, c. VII, n. 6. — [3] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. — [4] Ibid., et l. II, c. VIII, n. 52. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. *Cær. Ep.* Ibid., et l. II, c. VIII, n. 57 et 59. — [7] Ibid., l. I, c. VII, n. 5, et l. II, c. VIII, n. 59. — [8] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. — [9] Ibid. — [10] Baldeschi. — [11] *Cær. Ep.* Ibid.

Pontife la serviette après le lavement des mains et lui remettre l'anneau [1].

22. Le Pontife ayant dit la secrète, le Prêtre assistant ôte le Missel et le donne au Clerc qui est chargé de le recevoir, puis met sur le pupitre le Canon ouvert à la préface du jour [2].

23. La préface finie, il récite le *Sanctus* avec le Prélat [3], et soutient le Canon, qu'il élève et abaisse de la main gauche, afin que le Pontife puisse lire plus facilement [4]. Quand le Prélat a dit *Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum,* il s'écarte un peu [5]. Lorsque l'Évêque fait la génuflexion après avoir consacré l'Hostie, il se met à genoux [6]. Après l'élévation de la sainte Hostie, il se lève, soutient le Canon pendant la consécration du calice; puis, lorsque le Prélat fait la génuflexion, il se met à genoux de nouveau. Il se lève après l'élévation [7].

24. Il demeure debout près du livre, sans faire aucune génuflexion avec l'Évêque, lorsqu'on découvre le calice ou quand on l'a couvert de la pale [8].

25. Le Prêtre assistant, ayant récité *Agnus Dei* avec le Pontife, fait la génuflexion et change de côté avec le Diacre. Le Prélat ayant dit l'oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti*, il fait la génuflexion, baise l'autel de côté en même temps que le Pontife, sans appuyer les mains sur l'autel, et reçoit du Prélat le baiser de paix; puis il fait de nouveau la génuflexion, se rend au chœur [9], et va, accompagné du Cérémoniaire, donner la paix au premier des Dignitaires et Chanoines de chaque côté, observant ce qui est prescrit p. 185. Il revient ensuite, donne la paix au Cérémoniaire et retourne au livre. Il fait la génuflexion en arrivant [10].

26. S'il est revenu assez à temps, il transporte le livre au coin de l'épître pendant que l'Évêque prend l'ablution, et, le

[1] Ibid., l. II, c. VIII, n. 64. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. — [4] Cér. des Év. expl. Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Conséq. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 75. — [10] *Cær. Ep.* Ibid., et l. I, c. XXIV, n. 7.

Prélat s'étant lavé les mains, il présente la serviette et remet l'anneau [1].

27. Il assiste l'Évêque au livre pendant qu'il lit l'antienne de la communion et chante les dernières oraisons [2]. La dernière oraison finie, il ferme le Missel [3].

28. Il vient ensuite se placer derrière le Prélat pour recevoir la bénédiction [4], puis il descend au bas des degrés, se place à la droite du Pontife [5], et attend au pied de l'autel que tous ceux qui doivent le précéder soient en marche. Quand le Pontife a dit *Et Verbum caro factum est*, soit à l'autel, soit au *secretarium*, il fait avec lui la génuflexion [6].

29. S'il n'y a pas eu sermon, aussitôt après la bénédiction, le Prêtre assistant, qui est demeuré au coin de l'épître, monte sur le marchepied, se tourne vers le peuple, et annonce les indulgences, comme il est marqué n° 17 [7].

30. Quand il en est temps, il se met en marche pour retourner au *secretarium*. Lorsqu'il y est arrivé, après les révérences requises, il se retire avec les Diacres assistants, quitte ses ornements [8], et se retrouve auprès de l'Évêque pour réciter avec lui les prières d'action de grâces [9] et le reconduire à son palais ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [10].

31. Si le Prélat quitte ses ornements au trône, le Prêtre assistant peut quitter les siens au chœur et observe ce qui est marqué ci-dessus [11].

ARTICLE II

Fonctions du Prêtre assistant à la Messe pontificale au fauteuil.

§ 1. — Observations et règles générales.

32. Le Prêtre assistant est spécialement chargé du livre. Il a soin de préparer tout ce que l'Évêque doit dire et de disposer

[1] Plusieurs auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Conséq. — [4] Plusieurs auteurs.— [5] Conséq.— [6] Cér. des Év. expl., l. II, c. VIII, n. 80.— [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXV, n. 1. — [8] Ibid., l. II, c. VIII, n. 80. — [9] Cér. des Év. expl. Ibid. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. XV, n. 11. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid.

convenablement les signets. Il ouvre le livre, indique de la main ce qu'il faut lire, tourne les feuillets, etc. [1].

33. Pendant que l'Évêque, à son fauteuil, lit ou chante quelque chose sur le livre, le Prêtre assistant se tient à sa droite, ayant à la main le bougeoir qu'il a reçu du second Cérémoniaire, à moins qu'il n'y ait un Porte-bougeoir (1); il le lui rend aussitôt après. Quand le Prélat s'assied, il attend, à sa droite, que le Diacre lui ait mis la mitre, et le Sous-Diacre le grémial, puis il vient se mettre devant le Pontife, et, se tenant à la gauche du Diacre, salue l'Évêque conjointement avec le Diacre et le Sous-Diacre, et va s'asseoir à la banquette, où il se place de manière à être le plus près de l'autel et de l'Évêque. Lorsqu'il faut revenir au fauteuil, il se rend au même lieu, conjointement avec le Diacre et le Sous-Diacre, salue l'Évêque, et, après que le Sous-Diacre lui a ôté le grémial, il le salue de nouveau [2].

§ 2. — De la préparation à la Messe.

34. Quelque temps avant l'heure de la Messe, le Prêtre assistant, revêtu du surplis, se rend au lieu où se trouve le Pontife pour l'accompagner à l'église. Si l'Évêque fait la préparation à la sacristie, il y observe tout ce qui est marqué n° 5, et le conduit ensuite à l'autel [3].

35. Quand il en est temps, le Prêtre assistant se met à la droite de l'Évêque, et l'accompagne à l'autel. Après une courte prière, il se rend avec lui au fauteuil, se place à sa gauche (2), et tient le bougeoir pendant les prières de la préparation [4] qu'il récite alternativement avec lui [5].

36. Après les prières de la préparation, le Prêtre assistant baise la main du Pontife, lui ôte l'anneau [6], qu'il met dans un

(1) V. sect. II, ch. IV, n. 16, p. 794.
(2) Pour cela, le Prêtre assistant n'a guère qu'à se retourner.

[1] *Cær. Ep.* Ibid., c. VII, n. 1. — [2] Baldeschi. — [3] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.*, l., de Conny et autres. I, c. VII, n. 3. — [6] Baldeschi.

bassin présenté par un Clerc [1]; puis, lorsqu'il s'est lavé les mains, il lui présente la serviette [2]. Pendant que l'Évêque s'habille, il fait place au Diacre, et, au moment où le Prélat reçoit la chasuble, il reçoit lui-même une chape [3].

37. Le Prêtre assistant, étant revêtu de la chape, prend l'anneau qui lui est présenté dans le bassin par un Clerc, baise l'anneau, puis la main du Pontife, et le lui met au doigt annulaire de la main droite [4]. Il se place ensuite à la droite du Prélat, salue le Chœur, et se rend à l'autel, où il se met à sa droite [5].

§ 3. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

38. En arrivant à l'autel, aussitôt que le Prélat, ayant déposé la mitre, fait la révérence convenable, il fait la génuflexion sur le pavé, et répond aux prières du commencement de la Messe [6].

39. Lorsque l'Évêque monte à l'autel, le Prêtre assistant se retire au coin de l'épître, sur le second degré, et y demeure pendant l'encensement [7].

40. Après l'encensement, il revient au fauteuil, et se place à la gauche de l'Évêque. Le Pontife ayant quitté la mitre, il reçoit le bougeoir, se tourne vers l'autel, et se trouve ainsi à sa droite pendant qu'il lit l'introït [8].

41. Il répond ensuite au *Kyrie*, après quoi le Prélat s'assied. Le Prêtre assistant se met à la droite de l'Évêque, puis il va s'asseoir, conjointement avec le Diacre et le Sous-Diacre, observant ce qui est prescrit n° 33 [9].

42. Lorsque le Chœur chante le dernier *Kyrie*, au signal donné par le Cérémoniaire, le Prêtre assistant se lève, conjointement avec le Diacre et le Sous-Diacre, et va saluer le Prélat, observant ce qui est marqué n° 33; puis il va se placer à côté de

[1] Conséq. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Baldeschi. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., et l. II, c. VIII, n. 25. — [5] Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid., et l. II, c. VIII, n 30. — [7] Baldeschi. Cér. des Év. expl. Ibid. — [8] Ibid. — [9] Baldeschi.

l'Évêque, comme à l'introït, pendant qu'il entonne *Gloria in excelsis Deo* [1].

43. Le *Gloria in excelsis* étant entonné, il s'avance un peu pour faire place au Diacre qui vient à la droite de l'Évêque pour réciter l'hymne avec lui [2]. Le Prélat s'étant assis, le Prêtre assistant observe tout ce qui est prescrit n° 33, et va s'asseoir [3].

44. Lorsqu'on chante ces mots *Cum sancto Spiritu*, le Prêtre assistant, au signal du Cérémoniaire, revient devant l'Évêque, conjointement avec le Diacre et le Sous-Diacre, et va se placer à sa droite. Pendant les oraisons, il tient le bougeoir comme il est dit n° 42. Après les oraisons, le Prélat s'étant assis et ayant reçu la mitre et le grémial, il va s'asseoir, observant ce qui est prescrit n° 33 [4].

45. Quand le Sous-Diacre a reçu la bénédiction de l'Évêque après avoir chanté l'épître, le Prêtre assistant se lève, va se placer à la gauche du Pontife, reçoit le bougeoir qu'il tient pendant que le Prélat lit dans le Missel l'épître et ce qui suit jusqu'après l'évangile ; le Prêtre assistant rend alors le bougeoir et demeure à la même place. Si l'on devait chanter une prose ou un long trait, il irait s'asseoir jusqu'au chant de l'évangile. Pendant l'évangile, il se tient à la gauche du Pontife, un peu en arrière [5].

46. Au *Credo*, il observe tout ce qui est prescrit pour le *Gloria in excelsis* [6].

§ 4. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

47. Lorsque le Pontife a lu l'offertoire, le Prêtre assistant va à la crédence, prend le Canon ainsi que le Missel avec le pupitre, se rend à l'autel, fait la révérence convenable au bas des degrés, monte à l'autel, dispose le Missel et le Canon, reçoit le bougeoir et le met sur l'autel près du Missel. Il y attend l'arrivée du Pontife [7]. L'Évêque étant arrivé à l'autel, il vient au-devant de lui jusque sur le premier degré, soulève le bord de

[1] Ibid., et Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] Conséq. — [3] Baldeschi. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid.

ses vêtements à la place du Sous-Diacre qui l'a conduit jusque-là, et revient au livre, où il tient le bougeoir de la main droite, et de la gauche tourne les feuillets [1].

48. Quand l'Évêque encense les oblats, il dépose le bougeoir, prend le Missel avec le pupitre [2], et, sans faire aucune révérence [3], se retire du côté de l'évangile. Après l'encensement, il remet le livre à sa place et reprend le bougeoir [4].

49. Le Pontife ayant lu les secrètes, il dépose le bougeoir [5], ôte le Missel, le remet au Clerc chargé du livre, et met le Canon sur le pupitre [6].

50. Il est encensé avant le Sous-Diacre [7].

51. La préface finie, il récite le *Sanctus* avec le Prélat, et soutient le Canon, qu'il élève et abaisse de la main gauche, afin que le Pontife puisse lire plus facilement [8]. Pendant que l'Évêque prie en silence au *Memento*, il s'écarte un peu de l'autel [9].

52. Lorsque l'Évêque fait la génuflexion après avoir consacré l'Hostie, il se met à genoux [10]. Après l'élévation de la sainte Hostie, il se lève, soutient le Canon pendant la consécration du calice; puis, lorsque le Prélat fait la génuflexion, il se met de nouveau à genoux, et se lève après l'élévation [11].

53. Il demeure debout près du livre, sans faire de génuflexion quand on découvre le calice ou quand on l'a couvert de la pale [12].

54. Le Prêtre assistant, ayant récité *Agnus Dei* avec le Pontife, fait la génuflexion, et change de côté avec le Diacre. Le Prêtre assistant se met à genoux à la droite de l'Évêque, se lève aussitôt, baise l'autel en même temps que lui sans appuyer les mains sur l'autel, et reçoit du Prélat le baiser de paix. Il fait ensuite la génuflexion, et va porter la paix au Chœur, observant ce qui est prescrit p. 185. De retour à l'autel, il donne la paix

[1] Ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 5. S. C., 8 avril 1702. Gardel., 3476 ou 3625, ad 3, *in Alexandrina*. — [3] Baldeschi. — [4] V. 6. — [5] Conséq. — [6] Baldeschi. — [7] Ibid. — [8] Cér. des Év. expl. Ibid. — [9] Baldeschi. — [10] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 5. — [11] Cér. des Év. expl. Ibid. — [12] Ibid

au Diacre, derrière le Pontife, et revient au livre, où il fait la génuflexion en arrivant [1].

55. Pendant que l'Évêque reçoit la dernière ablution, le Prêtre assistant replace le Canon sur l'autel, reçoit le Missel et le remet sur le pupitre. Il le porte ensuite au côté de l'épître, faisant la génuflexion au milieu en même temps que le Sous-Diacre. L'Évêque s'étant lavé les mains, il présente la serviette, ôte et remet l'anneau, observant ce qui est prescrit n° 36 [2].

56. Il assiste l'Évêque au livre pendant qu'il lit l'antienne de la communion, et chante les dernières oraisons [3]. La dernière oraison finie, il ferme le Missel [4].

57. Il se rend ensuite près de l'Évêque à sa gauche. Après *Placeat*, il se met à genoux sur le marchepied du côté de l'évangile, le visage tourné vers le côté de l'épître, pour recevoir la bénédiction [5]. La bénédiction donnée, il se lève, et monte à l'autel à la gauche de l'Évêque. Lorsque le Prélat descend au bas des degrés après avoir commencé le dernier évangile (1), il se place à sa droite [6], fait la génuflexion à l'autel et l'accompagne au fauteuil. Si le Pontife lit l'évangile à l'autel, le Prêtre assistant prend le bougeoir et se place à sa gauche, et l'accompagne ensuite à son fauteuil comme il est dit ci-dessus [7].

58. Quand le Pontife est assis, le Prêtre assistant quitte la chape, et se retire pendant que le Diacre et le Sous-Diacre lui ôtent les ornements; après quoi le Prélat se lave les mains, et le Prêtre assistant observe ce qui est marqué n° 36 [8].

59. Le Pontife ayant repris le mantelet et la mozette, le Prêtre assistant reprend le bougeoir, récite avec l'Évêque les prières de l'action de grâces, et le reconduit, marchant à sa droite. Si le Prélat fait l'action de grâces à la sacristie, il l'y accompagne aussitôt qu'il est revêtu du mantelet et de la mozette [9].

(1) V. sect. III, chap. II, n. 45, p. 843.

[1] Baldeschi. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 64. — [4] Conséq. — [5] Baldeschi. — [6] Cér. des Év. expl. Ibid. — [7] Baldeschi. — [8] Ibid. — [9] Ibid. Cér. des Év. expl. Ibid.

ARTICLE III

Fonctions du Prêtre assistant aux Vêpres pontificales.

60. Le Prêtre assistant accompagne le Prélat comme pour la Messe; mais, après l'avoir accompagné à l'autel du saint Sacrement, il se rend directement avec lui au grand autel [1].

61. Le Pontife étant arrivé à son prie-Dieu, il le salue en même temps que les Diacres assistants, et va se revêtir de ses ornements [2].

62. Il revient ensuite près du Pontife et l'accompagne à son trône. Lorsque le Prélat est revêtu de ses ornements, il lui met l'anneau, comme il est marqué n° 8 [3].

63. Quand l'Évêque se lève pour réciter *Pater noster* et *Ave Maria*, le Prêtre assistant reçoit le livre et le soutient devant le Pontife, comme il est prescrit n° 3, et demeure dans cette position jusqu'après l'intonation de la première antienne. La première antienne entonnée, il rend le livre et se rend à sa place, et se conforme au Chœur. C'est lui qui doit entonner la troisième antienne [4].

64. Le capitule chanté, et pendant que le Chœur répond *Deo gratias*, le Prêtre assistant se rend près de l'Évêque et soutient le livre pour l'intonation de l'hymne, après quoi il revient à sa place, où il se tient debout jusqu'à la fin de l'hymne [5]. Si l'on chante *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, il se met à genoux à sa place [6].

65. Vers la fin du verset qui suit l'hymne, le Prêtre assistant vient devant le Prélat et soutient le livre pour l'intonation de l'antienne de *Magnificat*. Ayant rendu le livre, il reçoit la navette et la présente au Pontife pour la bénédiction de l'encens [7].

66. L'encens bénit, le Prêtre assistant peut s'asseoir; lorsqu'on entonne *Magnificat*, il se lève, fait le signe de la croix, et précède le Pontife à l'autel [8]. En arrivant, il se retire du

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 6. — [2] Ibid., et l. II, c. I, n. 4. — [3] Ibid., l. I, c. vII, n. 1. — [4] Ibid., n. 2. — [5] Ibid. — [6] Ibid., l. II, c. I, n. 12. — [7] *Cær. Ep.*, l. I. Ibid. — [8] Ibid.

côté de l'épître, et monte à l'autel avec l'Évêque et les Diacres assistants [1]. Il reçoit l'encensoir, le présente au Prélat, et va se placer [2] au bas des degrés [3] du côté de l'épître [4], le visage tourné vers le côté de l'évangile, et y demeure pendant l'encensement de l'autel. L'encensement terminé, il monte à l'autel par le côté [5], reçoit l'encensoir et le remet au Thuriféraire [6].

67. Le Prêtre assistant salue ensuite l'autel conjointement avec l'Évêque et le précède à son trône, au bas duquel il s'arrête, et, lorsque le Pontife y est monté, il reçoit l'encensoir et l'encense de trois coups [7]. Il rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire et est encensé de deux coups par le Sous-Diacre ou un autre, suivant l'usage [8].

68. Vers la fin de la répétition de l'antienne, il reçoit le livre et le soutient devant le Pontife pendant qu'il chante l'oraison, ou les oraisons, s'il y en a plusieurs; après quoi il revient à sa place [9].

69. Si le Pontife va à l'autel pour donner la bénédiction, le Prêtre assistant l'y accompagne [10] et se place derrière lui [11]. La bénédiction donnée, il le reconduit à son trône [12].

70. Après la bénédiction, le Prêtre assistant va déposer ses ornements, puis revient près du Pontife pour l'accompagner à son palais, ou au moins jusqu'en dehors de la porte de l'église [13].

[1] Cér. des Év. expl. Ibid. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid. — [5] Cér. des Év. expl. Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] Conséq. — [11] Plusieurs auteurs. — [12] Conséq. — [13] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 20.

CHAPITRE XVII

Du Pontife Célébrant.

ARTICLE PREMIER

Du Pontife célébrant la Messe pontificale au trône.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

1. Le Prélat, ayant fait sa prière à l'autel du très-saint Sacrement, comme il est dit p. 797, se rend immédiatement au *secretarium*[1]. Après avoir fait la révérence convenable à la croix, il se met à genoux, fait une courte prière, s'assied sur le siége qui lui a été préparé, et, ayant à ses côtés les deux Diacres assistants, il attend un instant que les Chanoines soient revêtus de leurs ornements[2].

2. Lorsque les Chanoines, revêtus de leurs ornements, sont entrés dans le *secretarium* et ont fait au Pontife les révérences requises, l'Évêque se découvre, se lève, se tourne vers l'autel, et dit à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria*, pour le commencement de Tierce. Faisant ensuite le signe de la croix, il entonne *Deus in adjutorium*, et, lorsque le Chœur a répondu, il commence l'hymne *Nunc sancte nobis Spiritus*[3].

3. L'hymne achevée, le Prélat entonne l'antienne; puis, le psaume étant commencé, il s'assied et se couvre. Il récite alors les prières de la préparation, et se découvre chaque fois qu'il dit *Gloria Patri*. Pendant ce temps, on lui met ses bas et ses sandales. Avant de dire *Kyrie eleison*, il se découvre, se lève, et se tourne vers l'autel pour lire ce qui suit[4].

4. Les prières finies, il s'assied de nouveau, se couvre[5], et dit

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 2. — [2] Ibid., n. 4. — [3] Ibid., n. 5 et 6. — [4] Ibid., n. 6, 7 et 8. — [5] Ibid., n. 10.

la prière *Calcea Domine;* puis il se découvre [1], quitte la cape, et dit en même temps la prière *Exue me*. Le Prélat se lave ensuite les mains. Il présente le doigt annulaire au Diacre assistant, qui lui ôte l'anneau, ou les anneaux, s'il en a plusieurs, se lave les mains en disant *Da, Domine*, les essuie[2], et bénit le Familier qui a versé l'eau [3].

5. Le Prélat, s'étant lavé les mains, se découvre, donne sa barrette à un des Familiers, se lève[4], et le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, le revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale, de l'étole, de la chape et de la mitre [5]. Le Pontife récite en même temps les prières marquées pour chaque ornement, y compris celle qui a rapport au manipule[6] (1).

6. Le Pontife, étant revêtu de la chape, s'assied en attendant la fin des psaumes. Les psaumes finis, le Prélat se lève avec la mitre, et demeure dans cette position pendant le capitule et le répons bref[7].

7. Le répons fini, le Pontife dépose la mitre, chante *Dominus vobiscum* et l'oraison sur le ton solennel, après laquelle on chante au chœur *Benedicamus Domino* [8].

8. L'Évêque dépose alors la chape; le Diacre et le Sous-Diacre le revêtent de la tunique et de la dalmatique; puis le Pontife s'assied. On lui met les gants, après quoi l'Évêque se lève, et on le revêt de la chasuble. Le Prélat s'assied de nouveau, reçoit la mitre [9] précieuse [10], et enfin l'anneau, qui lui est mis au doigt par le Prêtre assistant [11].

NOTA. Si le Pontife porte le pallium et si c'est un jour où il doit s'en servir, on le lui met après la chasuble [12].

9. Le Prélat reçoit ensuite la crosse et se met en Procession, à la suite du Diacre et du Prêtre assistant, entre les deux Dia-

(1) V. p. 805, note 2.

[1] Tous les auteurs. — [2] *Cær. Ep.* Ibid. — [3] Ibid., l. I, c. XXIII, n. 1. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 12-15. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 9. — [7] Ibid., n. 17 et 18. — [8] Ibid., n. 18. — [9] Ibid., n. 19. — [10] Ibid., l. I, c. XVII, n. 2. — [11] Ibid., l. II, c. VIII, n. 22 et 25. [12] Ibid., n. 20.

cres assistants. S'il est dans son diocèse, il bénit de la main droite [1] qu'il tient ouverte [2] les personnes qui se trouvent sur son passage [3].

10. Le Pontife, arrivé près de l'autel, salue d'une petite inclination de tête les Chanoines revêtus d'ornements qui sont debout à leurs places [4].

11. Si un Légat Apostolique, un Cardinal, un Archevêque, ou un autre Prélat, ou un grand Prince du lieu assistait à la Messe, l'Évêque devrait d'abord le saluer avec la mitre, ceux-ci devraient se découvrir et se lever un peu. Un Cardinal se découvrirait seulement sans se lever [5].

12. Si l'Évêque s'habille au trône, on omet cette Procession, et il se rend à l'autel avec ses Ministres et quelques membres du Clergé seulement [6].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

13. L'Évêque, étant arrivé au bas des degrés, se tourne un peu sur sa gauche, rend la crosse au Clerc chargé de la porter, dépose la mitre, qui lui est ôtée par le Diacre, et commence la Messe [7].

14. Après *Indulgentiam*, il baise le manipule, que le Sous-Diacre attache à son bras [8].

15. Ayant baisé l'autel à ces mots, *quorum reliquiæ hic sunt*, le Pontife prend des deux mains le livre qui lui est présenté par le Sous-Diacre et le Prêtre assistant, et baise le commencement de l'évangile du jour [9].

16. L'encensement de l'autel terminé, le Prélat, ayant rendu l'encensoir, reçoit la mitre précieuse et est encensé par le Diacre. Après l'encensement, il se retourne vers l'autel, fait une inclination de tête, reçoit la crosse, et se rend directement à son trône entre les deux Diacres assistants [10].

17. Arrivé au trône, l'Évêque s'assied et on lui ôte la mitre.

[1] Ibid., n. 28. — [2] Ibid., l. I, c. II, n. 4. — [3] Ibid., l. II, c. VIII, n. 25. — [4] Ibid., n. 29. — [5] Ibid., n. 29. — [6] Ibid., n. 25. — [7] Ibid., n. 30. — [8] Ibid., n. 32. — [9] Ibid., n. 33. — [10] Ibid., n. 35.

Il se lève, lit l'introït, puis récite le *Kyrie eleison* avec les Diacres assistants; après quoi il s'assied, et reçoit la seconde mitre, si c'est celle qui lui convient, puis on lui met le grémial [1].

18. Vers la fin du dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, on lui ôte le grémial et la mitre. Le chant fini, le Prélat se lève, se tourne vers l'autel, et entonne *Gloria in excelsis Deo*, de mémoire ou sur le livre présenté par le Prêtre assistant. Il continue l'hymne avec ses Ministres. Quand il a fini, il s'assied, et on lui met la mitre et le grémial [2].

19. Lorsqu'on chante *Cum sancto Spiritu*, on ôte au Pontife le grémial et la mitre; puis, au moment où le Chœur finit de chanter, l'Évêque se lève, se tourne vers le peuple, et chante *Pax vobis*. Il se tourne alors vers l'autel, et, le Chœur ayant répondu *Et cum spiritu tuo*, il chante l'oraison, ou les oraisons, s'il y en a plusieurs. Après la dernière, il s'assied, et reçoit la mitre et le grémial [3].

20. Après l'épître chantée par le Sous-Diacre, l'Évêque le bénit à l'ordinaire; puis, sur le Missel que tient devant lui le Clerc chargé de cet office, il lit l'épître, le graduel et ce qui suit, y compris l'évangile. Avant l'évangile, le Pontife joint les mains, et dit *Munda cor meum*, sur le Canon qui lui est présenté par un Chapelain; puis, tenant toujours les mains jointes, il dit *Dominus vobiscum* et lit l'évangile [4], demeurant toujours assis, quand même il lirait des paroles où l'on devrait faire la génuflexion [5]. Le Prélat demeure assis jusqu'au moment où le Diacre chante l'évangile [6].

21. Lorsque le Diacre se rend au trône, le Pontife lui présente sa main à baiser; puis il bénit l'encens et le Diacre pour l'évangile. Au dernier *Alleluia*, on ôte à l'Évêque le grémial, la mitre et la calotte, s'il s'en sert : il se lève et reçoit la crosse pour entendre l'évangile. Après avoir fait les trois signes de croix accoutumés, il prend la crosse entre ses deux mains join-

[1] Ibid., n. 35, 36 et 37. — [2] Ibid., n. 38 et 39. — [3] Ibid., n. 39. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 41. — [5] S. C., 28 avril 1708. Gardel., 3637 ou 3786, ad 5, *in Bracharen*. — [6] *Cær. Ep.* Ibid.

tes[1]. S'il faut faire la génuflexion pendant l'évangile, le Prélat la fait étant tourné vers le Diacre[2]. Après l'évangile, il baise le livre, et est encensé la tête découverte[3].

22. Il est convenable qu'à cette Messe il y ait un sermon[4], qui, régulièrement, doit avoir pour sujet l'évangile du jour[5]. Si le Pontife juge à propos de prêcher lui-même, il le fait de sa place, dans le cas où le trône est tourné vers le peuple; ou bien il se place sur un fauteuil qu'on met sur le marchepied de l'autel, au milieu. Si le sermon est fait par un autre[6], on observe ce qui est marqué sect. III, ch. I, n° 51, p. 815[7].

23. Lorsque le Diacre a chanté le *Confiteor* après le sermon, le Pontife dépose la mitre, se lève et lit l'absolution : *Precibus et meritis*. Il reçoit ensuite la mitre, s'il n'est pas Archevêque, et donne la bénédiction. En disant *Et benedictio Dei omnipotentis*, le Pontife étend, élève et rejoint les mains; puis il reçoit la crosse, et fait trois signes de croix, comme à l'ordinaire, en disant *Patris, et Filii, et Spiritus sancti*[8]. Après la bénédiction, le Pontife revient à son trône s'il l'a quitté[9].

24. Après la bénédiction, ou, s'il n'y a pas de sermon, après l'encensement qui a suivi l'évangile, l'Évêque entonne *Credo in unum Deum*, et continue le symbole avec ses Ministres. A ces paroles, *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion. Ayant achevé le symbole, il s'assied et reçoit la mitre et le grémial. Lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, il s'incline vers l'autel[10].

25. Lorsque le Chœur chante *Et vitam venturi sæculi*, on ôte à l'Évêque le grémial et la mitre[11].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

26. Au moment où le Chœur finit de chanter, le Prélat se lève, se tourne vers le peuple, et chante *Dominus vobiscum*.

[1] Ibid., n. 42 et suiv. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.*, Ibid. — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 48. — [5] Ibid., l. I, c. XXII, n. 2. — [6] Ibid., l. II, c. VIII, n. 48, 49 et 51. — [7] Conséq. — [8] Ibid., l. I, c. XXV, n. 3. — [9] Ibid., l. II, c. VIII, n. 50. — [10] Ibid., n. 52 et 53. — [11] Ibid., n. 55.

Il se tourne ensuite vers l'autel, chante *Oremus*, et lit l'offertoire[1].

27. Le Pontife, ayant lu l'offertoire, s'assied. On lui met la mitre précieuse et on lui ôte l'anneau et les gants. Le Prélat se lave les mains, et on lui remet l'anneau[2]. Lorsque le Cérémoniaire l'en avertit par une profonde inclination[3], il se lève, prend la crosse, et se rend au pied de l'autel entre les deux Diacres assistants. En arrivant au bas des degrés, il dépose la crosse et la mitre, comme il est marqué n° 13. Ayant fait ensuite la révérence convenable, il monte à l'autel et le baise[4].

28. Depuis ce moment, la Messe pontificale ne diffère pas de la Messe solennelle ordinaire, sauf quelques exceptions. L'Évêque, avant d'être encensé, reçoit la mitre et la garde jusqu'au *Gloria Patri* du psaume *Lavabo*[5]. Après les secrètes, s'il porte la calotte, on la lui ôte[6].

29. Le Pontife ayant dit la première oraison qui suit *Agnus Dei*, baise l'autel et donne successivement la paix au Prêtre et aux Diacres assistants[7]; si le Diacre et le Sous-Diacre doivent communier, le Pontife ne leur donne la paix qu'après leur avoir donné la sainte Hostie[8]; s'ils ne communient pas, ils reçoivent la paix avant les Diacres assistants[9].

30. Après *Placeat*, le Prélat reçoit la mitre, donne la bénédiction solennelle; puis il quitte la mitre, se tourne vers le côté de l'évangile, dit *Dominus vobiscum*, et faisant le signe de croix sur l'autel : *Initium*[10]. Il reprend ensuite la mitre et la crosse, descend au bas des degrés, où il fait la révérence convenable. Quand il en est temps, il se met en marche pour retourner au *secretarium*[11]. A ces mots du dernier évangile : *Et Verbum caro factum est*, s'il est encore à l'autel, il fait la génuflexion; s'il est en marche, il attend, pour dire ces paroles, qu'il soit arrivé au *secretarium*[12].

[1] *Cær. Ep.* Ibid., n. 55. — [2] Ibid. — [3] Ibid., l. I, c. v, n. 3. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 59. — [5] Ibid., n. 64. — [6] Cér. des Év. expl., l. I, c. VIII, n. 3. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIV, n. 3 et 4. — [8] Ibid., c. XX, n. 16. — [9] Cér. des Év. expl. Ibid., c. XXIV, n. 3. — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 79 et 80. — [11] Ibid., n. 80. — [12] Baldeschi.

31. Arrivé au *secretarium*, il fait les révérences convenables et se rend à son siége, où il s'assied. On lui ôte d'abord le manipule, puis la mitre; l'Évêque se lève ensuite; on lui ôte les ornements. Il se couvre alors de la barrette et se lave les mains; il reçoit ensuite la cape et la croix. Le Prélat récite les prières de l'action de grâces avec les Diacres assistants pendant qu'on lui ôte ses sandales et ses bas; quand il a fini, il va faire la révérence à l'autel et retourne à son palais[1].

32. Si le Pontife quitte ses ornements à son trône, aussitôt après avoir commencé l'évangile, il s'y rend de la manière accoutumée, et observe ce qui est marqué n[os] 30 et 31[2].

ARTICLE II

Du Pontife célébrant la Messe pontificale au fauteuil.

§ 1. — De la préparation à la Messe.

33. Lorsqu'il en est temps, le Pontife qui doit célébrer la Messe se revêt du rochet, du mantelet et de la mozette[3] (1), et, accompagné du Prêtre assistant à droite, et du premier Cérémoniaire à gauche, il se rend à l'église pour y faire les prières de la préparation, à moins que ce ne soit l'usage de les faire à la sacristie[4].

34. Le Prélat va directement à l'autel, où il fait une courte prière; puis il se rend à son fauteuil, s'assied, se couvre de la barrette, et récite avec ses Assistants les prières de la préparation[5], et se découvre chaque fois qu'il dit *Gloria Patri*. Pendant ce temps, on lui met les bas et les sandales. Avant de dire *Kyrie eleison*, il se découvre, se lève et se tourne[6] par sa gauche[7] vers l'autel pour lire ce qui suit[8].

(1) V. p. 828, note 2.

[1] Conséq. — [2] Conséq. — [3] Cér. des Év. expl., l. I, c. I, n. 4. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 6, 7 et 8. — [7] Ibid., l. I, c. XIX, n. 5. — [8] Conséq.

35. Les prières finies, il s'assied de nouveau et dit la prière *Calcea Domine;* puis il se découvre, quitte la croix pectorale, qu'il baise, quitte la mozette et le mantelet, et dit en même temps la prière *Exue me.* Le Prélat se lave ensuite les mains, présente le doigt annulaire au Prêtre assistant, qui lui ôte l'anneau; l'Évêque se lave les mains, les essuie, reçoit l'anneau [1], et, s'il est dans son diocèse, bénit celui qui a versé l'eau [2].

36. Le Prélat, s'étant lavé les mains, se découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire, se lève, et le Diacre, aidé du Sous-Diacre, le revêt de tous les ornements [3] (1).

37. Étant revêtu de la dalmatique, le Pontife s'assied; le Diacre lui ôte l'anneau; on lui met les gants; l'Évêque se lève, et on le revêt de la chasuble. Le Prélat s'assied de nouveau, et reçoit la mitre et l'anneau [4].

38. Aussitôt que le Cérémoniaire l'en avertit par une profonde inclination, le Pontife se lève (2), salue le Chœur de chaque côté, et se rend à l'autel à la suite de ses Ministres [5].

§ 2. — Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

39. Arrivé au bas des degrés, le Prélat se tourne un peu sur sa gauche [6]; le Diacre lui ôte la mitre et il commence la Messe [7].

40. Après *Indulgentiam*, il baise le manipule, que le Sous-Diacre attache à son bras [8].

41. Après avoir baisé l'autel à ces mots, *quorum reliquiæ hic sunt*, le Pontife prend des deux mains le livre, qui lui est présenté par le Sous-Diacre, et baise le commencement de l'évangile du jour [9].

(1) V. p. 805, note 2.
(2) V. sect. II, ch. IV, n. 15, p. 793.

[1] Ibid., c. XXIII, n. 1. — [2] Cér. des Év. expl., l. I, c. IV, n. 1. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 12-15 et 19. Baldeschi. — [4] Ibid. — [5] Baldeschi. — [6] Ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 30. — [8] Ibid., n. 32. — [9] Ibid., n. 33.

42. L'encensement de l'autel terminé, le Prélat, ayant rendu l'encensoir, reçoit la mitre précieuse et est encensé par le Diacre[1]. Après l'encensement, il se retourne vers l'autel, fait une inclination de tête et se rend directement à son fauteuil[2].

43. Arrivé à son fauteuil, l'Évêque s'assied, et on lui ôte la mitre. Il se lève ensuite, se tourne par sa gauche vers l'autel, et lit l'introït, puis récite le *Kyrie eleison* avec ses Ministres; après quoi il s'assied, et reçoit la seconde mitre, si c'est celle qui lui convient; puis on lui met le grémial[3].

44. Vers la fin du dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, on lui ôte le grémial et la mitre. Le chant fini, le Prélat se lève, se tourne vers l'autel, et entonne *Gloria in excelsis Deo*, de mémoire, ou sur le livre présenté par le Clerc chargé de cet office. Il continue l'hymne avec ses Ministres. Quand il a fini, il s'assied, et on lui remet la mitre et le grémial[4].

45. Lorsqu'on chante *Cum sancto Spiritu*, on ôte au Pontife le grémial et la mitre; puis, au moment où le Chœur finit de chanter, l'Évêque se lève, et, tourné vers le peuple, chante *Pax vobis*. Il se tourne alors vers l'autel et chante l'oraison, ou les oraisons, s'il y en a plusieurs. Après la dernière, il s'assied et reçoit la mitre et le grémial[5].

46. Après l'épître chantée par le Sous-Diacre, l'Évêque le bénit à l'ordinaire, puis, sur le Missel que le Sous-Diacre tient devant lui, il lit l'épître, le graduel et ce qui suit, y compris l'évangile. Avant l'évangile, le Pontife joint les mains et dit *Munda cor meum* sur le Canon qui lui est présenté par un Chapelain; puis, tenant toujours les mains jointes, il dit *Dominus vobiscum*, et lit l'évangile[6], demeurant toujours assis, quand même il lirait des paroles où l'on devrait faire la génuflexion[7]. Le Prélat demeure assis jusqu'au moment où le Diacre chante l'évangile[8].

47. Quand il en est temps, le Pontife bénit l'encens et le

[1] Ibid., n. 35. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.* Ibid., n. 35, 36 et 37. Baldeschi — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 38 et 39. Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.* Ibid. Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 41. — [7] S. C., 28 avril 1708. Gardel., 3637 ou 3786, ad 5, *in Bracharen.* — [8] *Cær. Ep.* Ibid.

Diacre pour l'évangile. Au dernier *Alleluia*, on ôte à l'Évêque le grémial, la mitre et la calotte, s'il s'en sert, et il se lève pour entendre l'évangile. S'il faut faire la génuflexion pendant l'évangile, le Prélat la fait étant tourné vers le Diacre [1].

48. Après l'évangile, l'Évêque baise le livre et est encensé la tête découverte. Aussitôt il entonne *Credo in unum Deum*, et continue le symbole avec ses Ministres. A ces paroles, *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion. Ayant achevé le symbole, il s'assied et reçoit la mitre et le grémial [2]. Lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, le Prélat s'incline en se tournant un peu du côté de l'autel [3].

49. Lorsque le Chœur chante *Et vitam venturi sæculi*, on ôte à l'Évêque le grémial et la mitre [4].

§ 3. — Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

50. Au moment où le Chœur finit de chanter, le Prélat se lève, se tourne vers le peuple, et chante *Dominus vobiscum*. Il se tourne ensuite vers l'autel, chante *Oremus* et lit l'Offertoire [5].

51. Le Pontife, ayant lu l'offertoire, s'assied. On lui met la mitre précieuse, et on lui ôte l'anneau et les gants. Le Prélat se lave les mains, et on lui remet l'anneau. Lorsque le Cérémoniaire l'en avertit par une profonde inclination, il se lève, salue le Chœur de chaque côté et se rend à l'autel à la suite de ses Ministres. En arrivant, il se tourne un peu sur sa droite, et le Diacre lui ôte la mitre. Il fait ensuite la révérence convenable, monte à l'autel et le baise [6].

52. Depuis ce moment, la Messe se célèbre comme à l'ordinaire, sauf quelques exceptions. L'Évêque, avant d'être encensé, reçoit la mitre, qu'il garde jusqu'au *Gloria Patri* du psaume *Lavabo* [7]. Après les secrètes, s'il porte la calotte, on la lui ôte [8].

[1] Ibid., n. 42 et suiv. Baldeschi. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., n. 46, 52 et 53. — [3] Baldeschi. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.* Ibid., n. 55. Baldeschi. — [6] *Cær. Ep.*, Ibid., n. 57. Baldeschi. — [7] Ibid. — [8] Cér. des Év. expl., l. I, c. VIII, n. 3. Baldeschi.

53. Le Pontife ayant dit la première oraison qui suit *Agnus Dei*, baise l'autel et donne la paix au Prêtre assistant [1].

54. Après *Placeat*, le Prélat reçoit la mitre, donne la bénédiction solennelle, puis il quitte la mitre et va dire le dernier évangile comme à l'ordinaire [2], ou bien, sans quitter le milieu de l'autel, il se tourne vers le côté de l'évangile, dit *Dominus vobiscum*, et, faisant le signe de la croix sur l'autel, *Initium* [3].

55. Il reprend ensuite la mitre, descend au bas des degrés, fait la révérence convenable, et se rend à son fauteuil, où il s'assied. On lui ôte d'abord le manipule, puis la mitre; l'Évêque se lève ensuite, on lui ôte les ornements ; il se couvre de la barrette, et se lave les mains; il reçoit ensuite le mantelet et la mozette, ainsi que la croix. Le Prélat récite les prières de l'action de grâces avec le Prêtre assistant et le Cérémoniaire, pendant qu'on lui ôte les sandales et les bas. Si c'est l'usage de faire l'action de grâces à la sacristie, il va faire la révérence à l'autel, comme il est dit ci-dessus [4].

56. Lorsqu'il a fini, il se rend au bas des degrés, entre le Prêtre assistant et le Cérémoniaire; après une courte prière, il fait la révérence convenable et se retire [5].

ARTICLE III

Du Pontife Officiant aux Vêpres pontificales au trône.

§ 1. — De la préparation à l'Office.

57. Le Prélat, ayant fait sa prière à l'autel du très-saint Sacrement, se rend immédiatement au grand autel. Après avoir fait la révérence convenable, il se met à genoux et prolonge un peu sa prière pour donner aux Chanoines le temps de se revêtir de leurs ornements [6].

58. Lorsque les Chanoines sont habillés, l'Évêque se lève et

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Baldeschi. — [3] Cér. des Év. expl., l. I. c. VII. — [4] Baldeschi. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 4, et l. I, c. XV, n. 6.

se rend à son trône, où il s'assied un instant et se couvre. Il se découvre ensuite, se lève, quitte la cape, et est revêtu par les Diacres assistants de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale, de l'étole et de la chape; puis il s'assied et reçoit la mitre et l'anneau [1].

2. — Depuis le commencement des Vêpres jusqu'au capitule.

59. Le Pontife demeure assis pendant quelques instants. Lorsque le Cérémoniaire l'en avertit par une profonde inclination, il se lève, quitte la mitre, se tourne vers l'autel, et récite à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria*. Il entonne ensuite, comme à l'ordinaire, *Deus in adjutorium*. Il s'incline vers l'autel à *Gloria Patri*. Lorsque le Chœur a répondu *sæculorum, Amen*, on annonce au Prélat la première antienne, qu'il répète aussitôt. Lorsque le psaume est entonné, le Pontife s'assied, et reçoit la seconde mitre, si c'est celle qui lui convient [2].

60. Chaque fois qu'on chante *Gloria Patri*, le Prélat s'incline sans quitter la mitre [3].

§ 3. — Depuis le capitule jusqu'à la fin des Vêpres.

61. Les cinq psaumes terminés, le Pontife, sans quitter la mitre, se lève pendant le chant du capitule [4].

62. Après le capitule, on annonce au Prélat l'intonation de l'hymne. Aussitôt après, le Pontife s'assied, on lui ôte la mitre; puis il se lève et entonne l'hymne. Il reste dans la même position jusqu'après l'intonation de l'antienne de *Magnificat* [5]. Si l'on chante l'hymne *Veni creator* ou *Ave maris stella*, l'Évêque, l'ayant entonnée, se met à genoux [6] à son trône [7] jusqu'à la fin de la première strophe [8].

63. Après l'intonation de l'antienne de *Magnificat*, le Prélat s'assied, reçoit la mitre précieuse, et bénit l'encens [9].

[1] Ibid., l. II, c. I, n. 4. — [2] Ibid., n. 5 et 7. — [3] Ibid., n. 8. — [4] Ibid., n. 11. — [5] Ibid., n. 12, et l. I, c. VIII, n. 3. — [6] Ibid., l. II, c. I, n. 12. — [7] Cér. des Év. expl Ibid. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] Ibid., et l. I, c, VIII, n. 3.

64. Quand on entonne *Magnificat*, le Pontife se lève avec la mitre, fait le signe de la croix, et reçoit la crosse ; puis il se rend à l'autel. Arrivé au bas des degrés, il quitte la crosse et la mitre, fait la révérence convenable, monte à l'autel, le baise, et fait l'encensement [1].

65. Après l'encensement, le Prélat, au coin de l'épître, rend l'encensoir au Prêtre assistant, reçoit la mitre et la crosse, fait la révérence à l'autel, et se rend directement à son trône où il est encensé par le Prêtre assistant [2].

66. Le Pontife, ayant été encensé, s'assied ; on lui ôte la mitre, puis il se lève, et garde la crosse, qu'il tient entre ses mains jointes jusqu'à la fin du cantique [3].

67. Après *Sicut erat*, l'Évêque rend la crosse, s'assied, et reçoit la mitre. L'antienne étant répétée, on lui ôte la mitre, il se lève, se tourne vers l'autel, et chante l'oraison [4].

68. S'il y a des mémoires, le Prélat chante les oraisons [5].

69. Après *Benedicamus Domino*, le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le Pontife donne la bénédiction solennelle. Si de son trône il ne peut pas être vu de tout le peuple, il reçoit la crosse pour se rendre à l'autel, puis il revient à son trône [6].

70. La bénédiction donnée, le Prélat quitte les ornements et retourne à son palais [7].

ARTICLE IV

Du Pontife Officiant aux Vêpres pontificales au fauteuil.

71. Lorsqu'il en est temps, le Pontife se revêt du rochet, du mantelet et de la mozette (1), et, accompagné du premier Cérémoniaire, il se rend à l'église [8].

72. Le Pontife va directement à l'autel. Après une courte

(1) V. p. 828, note 2.

[1] Ibid., l. II, c. I, n. 13. — [2] Ibid., n. 14 et 15. — [3] Ibid., n. 15, et l. I, c. VIII, n. 3. — [4] Ibid., n. 17. — [5] Conséq. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., n. 13. — [7] Ibid., n. 20. — [8] Baldeschi.

prière, il se rend à son fauteuil, s'assied un instant et se couvre. Il se découvre ensuite, se lève, quitte la mozette et le mantelet, et est revêtu de tous ses ornements par les deux premiers Chapiers [1].

73. Le Pontife observe ensuite tout ce qui est marqué nos 59 et 60 [2].

74. Les cinq psaumes terminés, le Pontife, sans quitter la mitre, se lève et se tourne vers l'autel pendant le chant du capitule [3].

75. Après le capitule, on annonce au Prélat l'intonation de l'hymne. Aussitôt après, le Pontife s'assied, on lui ôte la mitre, puis il se lève, se tourne vers l'autel, et entonne l'hymne. Il reste dans la même position jusqu'après l'intonation de l'antienne de *Magnificat*. Si l'on chante l'hymne *Veni creator* ou *Ave maris stella*, l'Évêque, l'ayant entonnée, se met à genoux près du fauteuil jusqu'à la fin de la première strophe [4].

76. Après l'intonation de l'antienne de *Magnificat*, le Prélat s'assied, reçoit la mitre précieuse, et bénit l'encens [5].

77. Quand on entonne *Magnificat*, le Pontife se lève avec la mitre et fait le signe de la croix. Il salue le Chœur conjointement avec ses Ministres et se rend à l'autel. Arrivé au bas des degrés, il quitte la mitre, fait la révérence convenable, monte à l'autel, le baise, et fait l'encensement [6].

78. Après l'encensement, le Prélat, au coin de l'épître, rend l'encensoir au Prêtre assistant, reçoit la mitre, fait la révérence à l'autel, et se rend directement au fauteuil, où, sans se tourner vers l'autel, il est encensé par le premier Chapier [7].

79. Le Pontife, ayant été encensé, s'assied; on lui ôte la mitre, puis il se lève, et se tourne vers l'autel [8].

80. Après *Sicut erat*, l'Évêque s'assied, et reçoit la mitre. L'antienne étant répétée, on lui ôte la mitre, il se lève, se tourne vers l'autel, et chante l'oraison [9].

[1] Baldeschi. Cér. des Év. expl., l. I, c. VII. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid.

81. S'il y a des mémoires, le Prélat chante les oraisons[1].

82. Après *Benedicamus Domino*, le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le Pontife s'assied, reçoit la mitre, et se rend à l'autel, observant ce qui est dit n° 77. En arrivant au bas des degrés, le Pontife salue l'autel sans quitter la mitre, monte sur le marchepied entre les deux premiers Chapiers, et donne la bénédiction solennelle[2].

83. Après la bénédiction, si l'on doit chanter l'antienne à la sainte Vierge, le Pontife descend au bas des degrés et quitte la mitre; il demeure à l'autel pendant l'antienne et chante l'oraison[3].

84. Le Pontife, ayant ensuite fait la révérence convenable à l'autel, revient à son fauteuil, où il quitte ses ornements, et reçoit le mantelet et la mozette[4].

85. Le Pontife va ensuite se mettre à genoux sur le plus bas degré, et se retire avec le premier Cérémoniaire[5].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Cér. des Év. expl. Ibid. — [4] Baldeschi. — [5] Conséq.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

A

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

V

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES ET RÈGLES IMPORTANTES CONCERNANT LA MESSE ET LES FONCTIONS SACRÉES.

Première section. — *Questions préliminaires sur le saint Sacrifice de la Messe.*

Deuxième section. — *Règles importantes concernant la Messe et les Fonctions sacrées.*

DEUXIÈME PARTIE

DE LA MESSE BASSE

TROISIÈME PARTIE

DES FONCTIONS DU CHŒUR

Première section. — *Des cérémonies générales du chœur.*

Deuxième section. — *De quelques Fonctions en particulier.*

QUATRIÈME PARTIE

DE LA MESSE CHANTÉE

Première section. — *De la Messe solennelle.*

DEUXIÈME SECTION. — *De la Messe chantée non solennelle.*

CINQUIÈME PARTIE

DES VÊPRES ET DES AUTRES HEURES

PREMIÈRE SECTION. — *Des Vêpres solennelles.*

SIXIÈME PARTIE

DE L'EXPOSITION DU TRÈS-SAINT SACREMENT

SEPTIÈME PARTIE

DES CÉRÉMONIES PARTICULIÈRES A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE

HUITIÈME PARTIE

CÉRÉMONIES A OBSERVER A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE DANS LES PETITES ÉGLISES DE PAROISSE

NEUVIÈME PARTIE

FONCTIONS SPÉCIALES A CHACUN DES MINISTRES

DIXIÈME PARTIE.

DES FONCTIONS PONTIFICALES.

PREMIÈRE SECTION. — *De la Messe privée célébrée par l'Évêque.*

DEUXIÈME SECTION. — *Règles concernant les Fonctions pontificales.*

TROISIÈME SECTION. — *De la Messe solennelle pontificale.*

Quatrième section. — *Des Vêpres pontificales, et des autres Heures.*

Cinquième section. — *Fonctions spéciales à chacun des Ministres.*

ERRATA

Page 146. La note 2 paraît en contradiction avec la note de la p. 140. Nous aurions dû citer un décret du 14 mai 1857 (5224, ad 9, *Ord. min. S. Francisci de obs.*) d'après lequel on peut conserver l'usage de sonner au *Domine, non sum dignus*.

Page 195, ligne 12, *au lieu de :* le Diacre et le Sous-Diacre, *lisez :* le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre.

P. 240, l. 21, *au lieu de :* ch. I, art. 4, *lisez :* ch. V.

P. 242, l. 13, *au lieu de :* sect. II, art. 8, *lisez :* sect. III, ch. I, n. 13.

P. 245, l. 10, *au lieu de :* sect. II, ch. I, art. 8, *lisez :* sect. III, ch. I, n. 51.

P. 248, l. 17, *au lieu de :* ch. I, art. 4, *lisez :* c. V.

P. 290, l. 12, *au lieu de :* sect. II, art. 5, § 10, *lisez :* sect. IV, ch. I, art. 2.

P. 669, l. 13, *au lieu de :* le Célébrant a été encensé, *lisez :* ayant été encensé.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

1. Page 26, ligne 3, partie I, section II, chapitre I, nº 7. Il est dit : « Au moins deux chandeliers de chaque côté. » Il faut lire : « Au moins deux chandeliers, un de chaque côté. »

2. P. 53, *ibid.*, ch. IV, nº 42. Il faut ajouter : « On excepte de ces règles, 1° la Messe paroissiale ou conventuelle, qui doit toujours être en rapport avec l'Office de l'église où l'on célèbre[1]; 2° la Messe d'un jour de fête célébrée solennellement et avec concours de peuple : on doit alors dire la Messe de cette fête[2]. »

3. P. 75, part. II, chap. I, nº 21. Il faut ajouter : « Si la sacristie est derrière l'autel, et s'il y a une porte de chaque côté, le Prêtre entre par la porte qui se trouve du côté de l'évangile[3]. »

Nota. Cette addition doit être faite en divers endroits du Cérémonial. Toutes les fois que les Ministres se rendent à l'autel, s'il y a une porte de chaque côté, ils entrent toujours par le côté de l'évangile[4].

4. P. 81, l. 28, *ibid.*, nº 40. Il est dit : « pose les mains jointes sur le bord, et récite. » Il faut lire : « pose les mains jointes sur le bord, s'incline médiocrement, et récite. »

[1] S. C., 15 déc. 1691, Gardel., 3190 ou 3259, *in Neapolitana*. 25 mai 1846, Gardel., 4904 ou 5050, *in Tuden*. — [2] S. C., 11 juin 1701, Gardel., 3437 ou 3586, ad 1, *Tertii ord. S. Francisci*. — [3] S. C., 12 août 1854. Gardel., 5208, ad 17, *in Briocen*. — [4] Ibid.

5. P. 110, l. 2, *ibid.*, n° 112. Il est dit : « retourne à la sacristie comme il en est venu, disant l'antienne *Trium puerorum.* » Il faut lire : « retourne à la sacristie comme il en est venu. Si la sacristie est derrière l'autel et s'il y a une porte de chaque côté, le Prêtre rentre à la sacristie par la porte qui se trouve du côté de l'épître[1]. »

Nota. Cette addition, comme celle qui est indiquée n° 2, doit être faite en divers endroits du Cérémonial. Toutes les fois que les Ministres vont à la sacristie, s'il y a une porte de chaque côté, ils s'y rendent par le côté de l'épître[2].

6. P. 116, l. 11, *ibid.*, ch. II, n° 12. « *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.* » Il faut lire : « *Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.* »

7. P. 146, l. 15, *ibid.*, ch. IX, n° 45. Il faut ajouter : « On peut conserver l'usage de sonner au *Domine, non sum dignus*[3]. »

8. P. 164, l. 21, part. III, sect. I, ch. V, n° 13. Il est dit : « pendant les oraisons et l'évangile. » Il faut lire : « pendant les oraisons, l'épître et l'évangile. »

9. P. 190, part. III, sect. II, ch. VI, n° 2. Il faut ajouter que pour prononcer une oraison funèbre, le Prédicateur est en habits ordinaires[4]. Au n° 4, il faut dire : « Si le saint Sacrement est exposé, le Prédicateur ne se couvre pas[5], quand même le saint Sacrement serait voilé[6]. »

10. P. 194, part. IV, sect. I, ch. I, n° 1. Il faut ajouter : « On peut disposer l'encensoir sur la crédence, et auprès, les flambeaux pour l'élévation[7]. »

11. P. 195, l. 12, *ibid.*, n° 2. Il est dit : « Le Diacre et le

[1] S. C., 12 août 1854, Gardel., 5208, ad 17, *in Briocen.* — [2] Ibid. — [3] S. C., 14 mai 1857, Gardel., 5224, ad 9, *Ord. min. S. Francisci de Obs.* — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXII, n. 6, et l. II, c. XI, n. 10. — [5] *Inst. Clem.*, § 22. S. C., 28 avril 1607, Gardel., 197 ou 788, ad 4, *in Gienen.* 16 fév. 1670, Gardel., 698 ou 845, *in Belgica.* — [6] S. C., 23 sept. 1837, Gardel, 4666 ou 4815, ad 4, *in Mutinen.* — [7] Baldeschi et autres. S. C., 14 avril 1753, Gardel., 4084 ou 4233, *in Conimbricen.*

Sous-Diacre. » Il faut lire : « Le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre. »

12. *Ibid.*, l. 15, *ibid.*, n. 2. Il faut ajouter : « L'encensement est de rigueur à la Messe solennelle [1]. »

13. P. 195, l. 23, *ibid.*, n° 5. Il est dit : « Les Chantres restent aussi debout. » Ces paroles demandent quelques mots d'explication. Il ne faut pas restreindre l'obligation de se tenir debout aux deux Chantres qui entonnent. Si l'on compare ensemble le Missel, le Cérémonial des Évêques et le Pontifical, on comprend que tel n'est pas le vrai sens de la Rubrique [2]. Elle suppose dans chaque église un chœur de Chantres qui chantent les divers morceaux notés en plain-chant. Ce chœur de Chantres est désigné dans le Pontifical par le mot *schola* [3], et appelé *capella* par les Italiens [4]. Or c'est tout ce chœur de Chantres qui doit chanter debout les diverses parties de la Messe [5]. Si quelques Chanoines veulent se joindre à eux, ils doivent se tenir debout pour chanter [6].

Nota. Cette observation s'applique au *Nota* qui suit le n° 7 du même chapitre, et au n° 4 du chapitre iv de la partie IX, p. 620, l. 4.

14. P. 196, l. 4, *ibid.*, n° 6. Il est dit : « Tous ceux qui ne sont pas assis doivent se mettre à genoux. » Il faut lire : « Tous ceux qui ne sont pas assis, et, sauf coutume contraire, tous ceux qui ne sont pas Chanoines, doivent se mettre à genoux. »

Nota. Ce point a été l'objet d'une controverse parmi les liturgistes : le texte du Cérémonial des Évêques et les décrets de la sacrée Congrégation ont été interprétés de diverses manières. D'après le Cérémonial des Évêques, pendant qu'on chante au chœur le Verset *Et incarnatus est*, tous les Chanoines qui sont assis doivent se découvrir et s'incliner, et tous les autres se mettre à genoux : *Alii genuflectunt* [7]. Ces mots doivent-ils s'entendre de tous ceux qui ne sont pas Chanoines,

[1] S. C., 14 avril 1753, Gardel., 4084 ou 4233, ad 3, *in Conimbricen.* — [2] Conséq.— [3] *Pontif.*, passim. — [4] Supp. — [5] Conséq. — [6] S. C., 25 sept. 1852, Gardel., 5177, ad 1, *S. Miniati.* — [7] *Cær. Ep.*, l. II. c. viii, n. 53.

outre les Chanoines qui ne seraient pas assis? Tel est le point en litige, et, pour résoudre cette question, il suffit d'examiner les quatre décrets qui s'y rapportent. Ces décrets sont les suivants. — I. *Dubitatur* in Missa solemni cum cantatur a Choro « articulus ille, *Et incarnatus est*, usque ad *Homo factus est* « inclusive, omnes, qui sunt in ecclesia (ex valde laudabili « consuetudine) genuflectunt. Quid ergo debet facere Sacerdos « qui tunc temporis processit e sacristia ad celebrandam Mis- « sam planam, aut finita Missa redit in sacristiam? debetne « ipse genua flectere in ecclesia? an redire sine advertentia ad « illa verba, de quo nihil in Rubricis? Sacra eadem Congre- « gatio respondit : *Ii tantum de choro qui stant, tenentur* « *ad genuflexionem, non alii extra chorum; diebus tamen* « *Nativitatis Domini et Annuntiationis B. M. V. omnes* « *de choro, etiam Celebrans et Ministri*[1]. » — II. « *Ad* « *verbum* Et incarnatus est, *tum si ab ipsis ore proferuntur,* « *tum si a Cantoribus cantentur, vel etiam si sedeant, in* « *ipsa Nativitatis die, necnon in Annuntiationis B. Mariæ* « *festo. Cæteris vero diebus, indiscriminatim sedentes* « *omnes, nemine excepto, teneri caput detectum inclinare.* « *Nec eo casu locum habere dispositionem Cæremonialis,* « *quod caput inclinantibus Canonicis inferiores genuflec-* « *tant, prout etiam alias resolutum fuit per eamdem S. C.*[2]. » — III. *Question.* « In Cæremoniali Episcoporum, art. de « Missa pontificali, legitur, quod Canonici sedere debeant ad « verba *Et incarnatus est.* Quæritur an ejusmodi præscriptio « comprehendat omnes Canonicos etiam simplici habitu cho- « rali indutos, aut eos tantum qui sacris paramentis induti « sunt? » *Réponse.* « *Ab omnibus qui sunt in choro seden-* « *dum, præterquam in diebus Nativitatis Domini et Annun-* « *tiationis B. M. V. in quibus ab omnibus est genuflecten-* « *dum*[3]. » — IV. *Questions.* « Cum S. R. C. anno 1848 sequens « dubium pro opportuna declaratione proposuerit, RR. Adia-

[1] S. C., 13 juin 1671, Gardel., 2390 ou 2541, ad 4, *in Angelopolitana.* — [2] S. C., 17 fév. 1677, Gardel., 2665 ou 2817, *in Majoricen.* — [3] S. C., 22 juillet 1848, Gardel., 5121, ad 2, *in Adiacen.*

« cen. Episcopus. » (On rapporte ensuite le décret cité ci-dessus.) « RR. Rhedonen. Episcopus super hoc ipso dubio duplicem « postulationem proposuit, ac declarari ab eadem S. C. postu- « lavit : 1° An hujusmodi declaratio sit authentica? 2° Utrum « in casu ab omnibus qui sunt in choro sedendum, etiam si « non sint Canonici, sed simplices Sacerdotes superpelliceo et « cotta induti? » *Réponse.* « *Ad 1. Affirmative; ad 2. Ab « iis qui non sunt Canonici, negative, nisi adsit contraria « consuetudo*[1]. » De ces décrets, nous tirons les conclusions suivantes, applicables à toutes les Messes, excepté à celles de Noël et de la fête de l'Annonciation : 1° Les membres du Clergé qui sont Chanoines et assis ne se mettent point à genoux. Tel est le sens de la Rubrique du Cérémonial des Évêques, des décrets cités, et l'enseignement de tous les auteurs sans exception. Le troisième décret ajoute qu'un Chanoine qui ne serait pas revêtu de l'habit canonial ne s'y mettrait pas non plus. 2° Tous les membres du Clergé qui sont debout, au moment où le Chœur commence à chanter ces paroles, doivent se mettre à genoux, même le Célébrant et ses Ministres, comme le dit positivement la rubrique du Missel[2]. 3° Quant aux autres membres du Clergé qui sont assis, ils ne sont pas tenus de se mettre à genoux, d'après les deux premiers décrets. Ces paroles, *non tenentur*, supposent qu'on peut le faire; mais si la S. C. en faisait une obligation, elle ferait une prescription contraire à cette Rubrique du Missel : « *In Choro non sedent... reli- « qui autem possunt sedere quando Celebrans sedet*[3]. » La Rubrique du Missel n'oblige pas à s'asseoir, mais le permet seulement : *possunt sedere*; comme aussi celle du Cérémonial des Évêques est interprétée en ce sens par des auteurs recommandables; comme l'usage de se mettre à genoux ne peut être qu'un usage louable, la sacrée Congrégation a répondu, le 21 juillet 1855, que si, d'après la coutume, tous ceux qui ne sont pas Chanoines se mettent à genoux, quand même ils

[1] S. C., 21 juillet 1855, Gardel., 5218, ad 1 et 2, *in Rhedonen.* — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 3. — [3] Ibid., n. 8.

seraient assis au moment où le Chœur commence à chanter ces paroles, cette coutume doit être conservée.

15. *Ibid.* Le premier *Nota* qui suit ce même numéro doit être ainsi conçu : « Aux Messes des Féries de l'Avent, des Quatre-Temps, des Vigiles, soit qu'on jeûne [1], soit qu'on ne jeûne pas [2], et aux Messes des morts, on se met en outre à genoux pendant les oraisons qui précèdent l'épître, depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* inclusivement, et pendant les postcommunions [3]. On ne se met pas à genoux pendant les oraisons qui se disent avant les leçons qui précèdent l'épître à certains jours [4]. On excepte de ces règles les veilles de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, et les Quatre-Temps de la Pentecôte [5]. »

16. P. 197, *ibid.*, n° 9. Il faut ajouter : « Le jour de la fête de l'Assomption, on ne doit point se découvrir au mot *Maria* qui se trouve dans l'Antienne de la Communion [6]. »

17. P. 198, note 1. Il faut ajouter : « On peut, à certains jours moins solennels, célébrer la Messe solennelle sans Cérémoniaire [7]; il est alors remplacé par le Thuriféraire [8].

18. P. 215, l. 13, *ibid.*, n° 54. Il est dit : « Le Cérémoniaire, qui ne s'assied pas, se met à genoux. » Il faut lire : « Le Cérémoniaire et les Acolytes se mettent à genoux [9]. »

19. P. 231, l. 18, *ibid.*, n° 64. Il est dit : « vont à la sacristie pour prendre des flambeaux. » Il faut lire : « vont prendre les flambeaux à la sacristie ou près de la crédence. Au *Sanctus*, ils viennent à l'autel, marchant, etc. [10]. »

20. P. 223, l. 22, *ibid.*, n° 69. Il est dit : « Reviennent faire la génuflexion. » Il faut ajouter : « à deux genoux [11]. »

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 5. — [2] S. C., 11 mars 1820, Gardel., 4416 ou 4566, ad 4, *in Mazarien.* — [3] *Rub.* Ibid. — [4] Grand nombre d'auteurs. — [5] *Rub.* Ibid. — [6] S. C., 7 déc. 1844, Gardel., 4839 ou 4985, ad 11, *in Mechlinien.* — [7] S. C., 14 avril 1753, Gardel., 4084 ou 4233, ad 3, *in Conimbricen* — [8] Plusieurs auteurs. — [9] S. C., 21 juillet 1855, Gardel., 5218, ad 3, *in Rhedonen.* — [10] Baldeschi et autres. — [11] Conséq.

21. P. 240, l. 21, *ibid.*, ch. III, n° 9. Il est dit : « Ch. I, art. 4. » Il faut lire : « Ch. V. »

22. P. 241, l. 31, *ibid.*, ch. III, n° 12. Il est dit : « Les Diacres assistants se tiennent l'un auprès de l'autre du côté de l'épître. » Il faut lire : « Les Diacres assistants se tiennent l'un auprès de l'autre derrière le Pontife [1]. »

23. P. 242, l. 23, *ibid.*, n° 13. Il est dit : « Sect. II, ch. I, art. 3, n° 16. » Il faut lire : « Sect. III, ch. I, n° 51. »

24. P. 248, *ibid.*, n° 41. Il faut ajouter : « Le Pontife ne se couvre pas pendant le chant de la confession, ni quand il est encensé [2]. »

25. *Ibid.*, l. 17, n° 43. Il est dit : « Ch. I, art. 4. » Il faut lire : « Ch. V. »

26. P. 250, *ibid.*, ch. IV, n° 1. Il faut ajouter : « Les cierges des Acolytes et ceux des Porte-flambeaux doivent être de cire jaune [3]. »

27. P. 253, l. 6, *ibid.*, n° 13. Après *Munda cor meum*, il faut ajouter : « Le Sous-Diacre et les Acolytes se lèvent en même temps [4]. »

28. *Ibid.*, l. 24, *ibid.*, n° 16. Il est dit : « Le Diacre et le Sous-Diacre font la génuflexion en arrivant derrière le Célébrant. » Il faut lire : « Le Diacre et le Sous-Diacre font la génuflexion en arrivant au bas des degrés, avant de monter à l'autel. »

29. P. 269, l. 17, *ibid.*, sect. II, ch. II, n° 32. Il est dit : « vont à la sacristie pour prendre des flambeaux. Au *Sanctus*, ils sortent de la sacristie, et marchant, etc. » Il faut lire : « vont prendre les flambeaux à la Sacristie ou près de la crédence. Au *Sanctus*, ils viennent à l'autel, marchant, etc. »

30. P. 270, l. 5. Il est dit : « Reviennent faire la génuflexion. » Il faut ajouter : « à deux genoux. »

[1] S. C., 12 nov. 1831, Gardel., 4520 ou 4669, ad 15, *Marsorum*. — [2] Ibid., ad 14. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 1 et 7. — [4] Conséq.

31. P. 273, part. V, sect. I, ch. I, n° 2, nota 2°. Il faut ajouter : « Quand l'Hebdomadaire occupe la première stalle, si les deux plus dignes du Chœur sont placés l'un vis-à-vis de l'autre, la stalle qui est en face de celle où se trouve l'Hebdomadaire doit demeurer inoccupée [1]. »

32. P. 276, l. 15, *ibid.*, n° 11. Il est dit : « 4° Pendant les prières fériales. » Il faut ajouter : « et alors on reste à genoux pendant les mémoires et suffrages [2]. »

33. P. 277, part. V, sect. I, ch. I, n° 14. Il faut ajouter : « Lorsqu'on prononce au chœur ces paroles du cantique d'Habacuc, *in Deo Jesu meo*, ce qui arrive aux Laudes du Vendredi saint et aux Vêpres de la fête du saint Nom de Jésus, on ne doit point se découvrir [3]. »

34. P. 278, l. 6, *ibid.*, n° 17. Il faut supprimer ces mots : « si l'Officiant n'est pas à la banquette [4]. »

35. P. 281, l. 1, *ibid.*, n° 26. Il est dit : « ..... avec les baisers prescrits, et récite, etc. » Il faut lire : « avec les baisers prescrits [5], se tourne vers l'autel [6], et récite, etc. »

36. *Ibid.*, l. 20, *ibid.*, n° 29. Il est dit : « Lorsqu'il est commencé, tous s'asseyent et se couvrent. » Il faut lire : « Lorsqu'il est commencé, le Cérémoniaire ou le premier Chapier, s'il est à portée de le faire, donne à l'Officiant sa barrette avec les baisers ordinaires [7]; tous s'asseyent et se couvrent. »

37. *Ibid.*, l. 25. Le n° 28 doit être ainsi rédigé : « Pendant l'Antienne qui suit le premier Psaume, le dernier Chapier, s'ils sont plus de deux, ou les deux Chantres [8], se découvrent, se lèvent [9], se rendent près du plus digne du Chœur [10], qui doit entonner la deuxième Antienne, quand même il serait du même côté que l'Officiant [11]. Quand la première Antienne est

[1] S. C., 22 nov. 1659, Gardel., 1859 ou 2006, *in Conversana.* — [2] S. C., 29 mars 1851, Gardel, 5152, ad 1, *in Adrien.* — [3] Conséq. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 10. — [5] Plusieurs auteurs. — [6] *Cær. Ep.* Ibid., c. I, n. 5. — [7] Conséq. — [8] *Cær. Ep.* Ibid., c. III, n. 8. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.* Ibid. — [11] S. C., 21 mars 1665, Gardel., 1172 ou 2319, *in Senogallien.*

répétée, le Chapier ou le Chantre annonce l'Antienne comme il est dit n° 26. Le plus digne du Chœur se découvre alors, se lève, et entonne l'Antienne. Aussitôt qu'il l'a entonnée [1], ou si l'Office est semi-double, aussitôt qu'elle est annoncée [2], les Chantres le saluent, reviennent à leurs places, font la révérence à l'autel et entonnent le psaume. Ceci se pratique à la fin des deux autres Psaumes. On annonce les Antiennes aux plus dignes, alternativement de chaque côté [3]. »

38. P. 282, l. 25, *ibid.*, n° 32. Ce numéro doit être ainsi rédigé : « Le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le premier Chapier s'approche de l'Officiant et lui annonce l'Hymne. L'Officiant entonne l'Hymne [4], dont la première strophe est continuée par le côté du chœur où il se trouve [5]. Après l'intonation de l'Hymne, les Chapiers reviennent à leurs places, et y demeurent debout et découverts [6]. Les Acolytes [7], ayant salué l'Officiant conjointement avec les Chapiers [8], retournent à l'autel [9], de manière que chacun se trouve de son côté. Ils replacent leurs chandeliers aux coins de l'autel sans éteindre les cierges [10], montent à l'autel, replient jusqu'au milieu le tapis qui le recouvre [11], descendent au bas des degrés, font les révérences convenables et vont à leurs places [12]. »

39. P. 283, l. 13, *ibid.*, n° 33. Il faut retrancher la dernière phrase : « En même temps les Acolytes, etc. »

40. P. 296, l. 1, *ibid.*, sect. III, n° 3. Il faut ajouter : « On ne peut pas commencer une petite Heure après la Messe avant la fin du dernier évangile [13].

41. P. 300, l. 1, *ibid.*, sect. IV. Le n° 10 doit être rédigé dans le même sens que le n° 28 du chap. I, sect. I. V. n° 36.

42. *Ibid.*, n° 11. Il faut ajouter : « Le Chœur s'assied après

[1] *Cær. Ep.* Ibid. — [2] Plusieurs auteurs. Conséq. — [3] *Cær. Ep.* Ibid. — [4] Ibid., n. 19. — [5] Ibid., c. VI, n. 8. — [6] Ibid., c. III, n. 9. — [7] Ibid., c. I, n. 13. — [8] Tous les auteurs. — [9] *Cær. Ep.* Ibid. — [10] Baldeschi et autres. — [11] *Cær. Ep.* Ibid., c. I, n. 13. — [12] Baldeschi et autres. — [13] S. C., 14 avril 1753, Gardel., 4084 ou 4233, ad 8, *in Conimbricen.*

avoir répondu *Amen* à la première bénédiction ; au troisième nocturne il s'assied seulement quand le Lecteur a dit *Et reliqua* [1]. »

43. *Ibid.*, n° 12. Il faut ajouter : « L'Officiant doit se lever pour donner la deuxième et la troisième bénédiction de chaque nocturne. Le Chœur se lève alors, si l'Office se fait solennellement ou si c'est l'usage [2]. »

44. P. 304, *ibid.*, n. 14. Il est dit : « le Chœur est assis; » il faut lire : « les Chanoines sont assis. »

45. P. 306, l. 14, part. VI, ch. III. Le n° 14 doit être rédigé comme il suit : « L'autel où le saint Sacrement est exposé doit être continuellement illuminé [3]. Il doit y avoir douze cierges allumés ou au moins dix dans les églises pauvres [4], si l'Évêque n'en a pas prescrit un plus grand nombre [5]. Pour l'Exposition privée, il faut toujours allumer six cierges, et, lorsqu'on doit tirer le saint Sacrement du tabernacle pour donner la bénédiction, s'il n'y a pas de Clercs Porte-flambeaux, comme il est dit ci-après p. 317, on met deux autres cierges dans de grands chandeliers aux deux côtés de l'autel [6]. »

Nota. Il est d'usage, à Rome, d'entourer le saint Sacrement exposé d'une brillante illumination. La S. C. a permis d'exposer le saint Sacrement avec six cierges en cire seulement, mais dans une exposition faite *ad instar proscænii* [7], c'est-à-dire lorsqu'un grand nombre de lumières brillaient derrière un transparent [8].

46. P. 311, l. 5, *ibid.*, ch. IV, n° 6. Il est dit : « L'Officiant se lève, met de l'encens dans l'encensoir sans bénédiction, et encense le saint Sacrement de trois coups. » Il faut lire : « L'Officiant se lève, met de l'encens dans l'encensoir sans bénédiction, se met de nouveau à genoux, et encense le saint Sacrement de trois coups. »

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. V, n. 5 et 8. — [2] Ibid., c. VI, n. 12. S. C., 15 janv. 1661, Gardel., 1948 ou 2095, *in Puteolana*. 12 mars 1661, Gardel., 1949 ou 2097, *in Puteolana*. 4 août 1663, Gardel., 2101 ou 2248, ad 4, *in Triventina*. — [3] *Inst. Clem.*, § 6. — [4] Gardel., *ibid.*, n. 8 et 10. — [5] Conséq. — [6] Gardel.. Ibid., n. 9. — [7] S. C., 15 mars 1698, Gardel., 3315 ou 3464, *in Narnien*. — [8] Gardel., Ibid.

47. P. 313, l. 8. Il est dit : « Le Cérémoniaire présente la navette, et soutient la chape pendant la bénédiction de l'encens. » Il faut lire : « pendant l'imposition de l'encens. »

48. P. 316, l. 17, *ibid.*, n° 21. Il faut ajouter : « Toutefois, pendant l'Octave de la Fête-Dieu, il paraît obligatoire de ne chanter que des prières en l'honneur du saint Sacrement[1]. »

49. P. 317, l. 10, *ibid.*, n° 24. Il est dit : « On peut aussi joindre des oraisons à celle du saint Sacrement. » Il faut lire : « On peut aussi, excepté pendant l'Octave de la Fête-Dieu[2], joindre des oraisons à celle du saint Sacrement. »

50. P. 324, l. 12, part. VII, ch. III. Le n° 3 doit être ainsi rédigé : « On observe pour les Matines les règles indiquées, part. V, sect. IV, p. 498[3]. Pendant le *Te Deum*, le Diacre et le Sous-Diacre se rendent à la sacristie pour se revêtir de leurs ornements[4]. Après l'hymne, l'Officiant chante *Dominus vobiscum* et l'oraison. On chante ensuite *Benedicamus Domino*[5], puis l'Officiant se rend à la sacristie et se revêt des ornements pour la Messe. S'il ne devait pas la célébrer lui-même, le Célébrant prendrait les ornements pendant qu'on termine l'Office[6]. »

51. P. 348, l. 16, *ibid.*, ch. VII, n° 12. Il est dit : « Le Célébrant n'est pas obligé de le lire, ni ce qui suit. » Il faut lire : « Le Célébrant le lit à l'autel, ainsi que ce qui suit[7]. »

52. P. 423, l. 64, *ibid.*, ch. XIII, n° 1. Il est dit : « ...des ornements pour ceux qui doivent en porter à la Procession, savoir, des chapes, des chasubles, etc... » Il faut lire : « ... des ornements pour ceux qui doivent en porter à la Procession, suivant ce qui est indiqué au numéro suivant. »

53. *Ibid.*, l. 19. Le n° 2 doit être ainsi conçu : « Ainsi que nous l'avons vu, p. 47, dans les Messes pontificales célébrées au trône par l'Évêque diocésain seulement, des membres

[1] S. C., 22 sept. 1837, Gardel., 4666 ou 4815, ad 6, *in Mutinen.* — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIV, n. 3. — [4] Ibid., n. 8. — [5] Ibid., n. 9. — [6] Ibid., n. 4. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 4.

du Clergé autres que les Ministres sacrés peuvent être revêtus d'ornements; mais, à cette Procession, le Clergé porte des ornements, même en l'absence de l'Évêque. Ces ornements sont des chasubles pour les Prêtres, des dalmatiques pour les Diacres, et des tuniques pour les Sous-Diacres. Ils se portent sur l'aube [1] et doivent être de couleur blanche [2]. Les Prêtres peuvent avoir l'étole sous la chasuble, si c'est l'usage [3], mais personne ne porte le manipule [4]. La croix est portée par un Sous-Diacre en tunique [5], et quatre Ecclésiastiques revêtus de la chape sur le surplis portent le dais jusqu'à la porte de l'église [6]. Si le Chapitre de la Cathédrale est présent, les Chanoines de la Cathédrale seuls sont parés, de la même manière que pour la Messe et les Vêpres pontificales [7], et en outre huit Bénéficiers, qui sont revêtus de la chape sur le surplis pour porter le dais jusqu'à la porte de l'église [8]. »

Nota 1°. Dans quelques églises, une partie des membres du Clergé portent des chapes. M. de Conny réprouve cet usage [9]. Il faut remarquer toutefois que, si l'on peut suivre cette coutume, les chapes doivent être portées par les plus dignes [10].

Nota 2°. D'après le texte du Cérémonial des Évêques et les décrets, ceux-là seuls qui sont dans les ordres sacrés doivent porter des ornements; et par conséquent, s'il n'y avait pas de Sous-Diacres pour porter la croix, elle serait portée par un Clerc en surplis [11].

54. P. 422, l. 6. Le n° 4 doit être rédigé comme il suit : « On consacre deux Hosties, dont une doit être placée dans l'ostensoir [12]. Le Célébrant ayant communié sous les deux es-

[1] S. C., 27 mars 1628, Gardel., 588 ou 735, *in Cajetana*. 15 juillet 1634, Gardel., 853 ou 1000, *in Assisien*. 20 mai 1741, Gardel., 3964 ou 4113, ad 1, *Nucerina Paganorum*. — [2] *Cær. Ep.* Ibid., c. XXXIII, n. 5. — [3] S. C., 22 juillet 1848, Gardel., 5136, *in Syracusana*. — [4] Tous les auteurs. — [5] S. C., 20 mai 1741, Gardel., 3964 ou 4113, ad 1, *Nucerina Paganorum*. — [6] *Cær. Ep.* Ibid. — [7] Ibid., n. 5 et 17. S. C., 16 fév. 1726, Gardel., 3816 ou 3966, *in Viterbien*. — [8] *Cær. Ep.* Ibid. — [9] De Conny. — [10] Conséq. — [11] S. C., 29 mars 1639, Gardel., 1825 ou 1972, ad 6, *in Cesenaten*. 19 juillet 1670, Gardel., 2355 ou 2507, *in Assisien*. — [12] *Cær. Ep.* Ibid., n. 15

pèces, le Sous-Diacre couvre le calice; puis celui-ci ou le Cérémoniaire, ayant fait la génuflexion, se rend à la crédence, prend l'ostensoir couvert de son voile, et le porte à l'autel du côté de l'épître. Les deux Ministres sacrés font alors la génuflexion, changent de côté, et font une nouvelle génuflexion conjointement avec le Célébrant. Le Diacre, ayant découvert l'ostensoir, le met sur le corporal, l'ouvre, et tourne l'ouverture vers le Célébrant. Le Célébrant fait alors la génuflexion conjointement avec ses Ministres, et met lui-même la sainte Hostie dans l'ostensoir. Le Diacre ferme alors l'ostensoir, le place au milieu du corporal, puis, si c'est l'usage [1], il le couvre du voile jusqu'à la fin de la Messe [2]. On achève la Messe avec toutes les cérémonies indiquées en présence du très-saint Sacrement exposé, p. 236 [3]. »

55. *Ibid.*, l. 25, *ibid.*, n° 6. Il est dit : « enfin, les Dignitaires en chapes, qui portent le dais jusqu'à la porte de l'église. » Il faut lire : « ... enfin les Dignitaires en chapes, s'il y en a. »

56. P. 425, *ibid.* Le n° 12 doit être ainsi conçu : « Dès que le Célébrant quitte l'autel, on commence *Pange lingua*, et la Procession se met en marche dans l'ordre indiqué n° 6 [4]. Tous, avant de partir, font deux à deux la génuflexion à deux genoux au très-saint Sacrement [5]. Chacun porte à la main un cierge allumé [6], ceux qui sont à droite de la main droite, et ceux qui sont à gauche de la main gauche [7]. En dernier lieu viennent le Célébrant et les Ministres sacrés, qui se mettent sous le dais et suivent le reste du Clergé [8]. Les deux Thuriféraires marchent devant le saint Sacrement, en agitant légèrement leurs encensoirs, comme il est dit p. 184, et les Porte-flambeaux marchent de chaque côté du dais [9]. Tout le monde marche la tête nue, et l'on chante les hymnes marquées dans le Rituel [10]. Lorsque

[1] Gardel., *In Instr. Clem.*, § 19, n. 2. — [2] *Rituale.* — [3] *Cær. Ep.*, Ibid. — [4] Ibid., n. 5. — [5] V. Jeudi saint. — [6] *Rituale.* — [7] Tous les auteurs. — [8] *Cær. Ep.* Ibid.; *Rit.* Ibid. — [9] *Cær. Ep.* Ibid., n. 8. — [10] *Rituale.*

le Chœur chante la strophe *Tantum ergo Sacramentum*, si la Procession se fait hors de l'église, on continue sans se mettre à genoux et sans s'arrêter [1]. Pendant le cours de la Procession, le Célébrant récite des psaumes et des hymnes alternativement avec ses Ministres [2].

Nota. Le Célébrant doit porter lui-même le saint Sacrement : l'ostensoir ne peut pas être porté sur un brancard adhérent au dais [3].

57. P. 426, *ibid.* Il faudrait ajouter au chap. XIII le numéro suivant :

« 21. Le jour de l'Octave, on fait de nouveau la Procession comme il est dit ci-dessus ; mais cette Procession se fait après les Vêpres à l'intérieur de l'église ou à une courte distance au dehors [4]. Le saint Sacrement doit y être porté par le Prêtre qui a officié aux Vêpres et non par un autre [5]. Il semble que, ce jour-là, l'Officiant peut porter l'aube pendant les Vêpres [6]. »

58. P. 430, l. 12, *ibid.*, ch. XIV, nº 19. « L'on se remet en Procession comme en venant à l'église. » Il faut ajouter : « Si l'on doit bénir la fosse [7], le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se place à la droite du Porte-bénitier [8]. »

59. P. 469, l. 6, part. VIII, ch. IV, nº 4. Il faut ajouter : « On prépare aussi, s'il y a quelqu'un pour la porter, la croix de Procession [9], couverte d'un voile violet [10] ; mais le voile qui orne la hampe doit être blanc [11]. »

60. P. 522, l. 17, part. IX, ch. I, nº 94. Il faut ajouter : « Le Thuriféraire présente l'encensoir au Diacre aussitôt qu'il a ouvert le livre [12]. »

[1] Gavantus, Barrufaldi, Carpegna. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.; *Rit.* Ibid. — [3] S. C., 2 juin 1618, Gardel., 411 ou 558, *in Syracusana modicæ.* 2 août 1631, Gardel., 784 ou 931, *in Syracusana.* 14 mai 1803, Gardel., 4336 ou 4485, *in Brugnaten.* — [4] *Cær. Ep.* Ibid., n. 34. — [5] S. C., 12 juin 1627, Gardel., 540 ou 687, ad 1, *in Brundusina.* 3 août 1839, Gardel., 4715 ou 4861, ad 1 et 2, *in Triventin.* — [6] Conséq. — [7] Cavalieri, de Conny. — [8] Conséq. — [9] Conséq. — [10] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 5. — [11] *Mem. rit.* — [12] Conséq.

61. P. 652, l. 12, *ibid.*, ch. VI, n° 104. Il est dit : « Après le verset *Panem de cœlo*, il fait de nouveau l'inclination profonde, se lève avec le Prêtre, et conjointement avec le Diacre, soutient devant lui le livre des oraisons. » Il faut lire : « Après le verset *Panem de cœlo*, il soutient, sans se lever, le livre des oraisons devant le Prêtre[1]. »

62. P. 669, l. 13, *ibid.*, n° 201. Il est dit : « Le Célébrant a été encensé. » Il faut lire : « Le Célébrant ayant été encensé. »

63. P. 806, l. 24, part. X, sect. III, ch. I, n° 26. Il est dit : « Après *Benedicamus Domino*, le Diacre et le Sous-Diacre reviennent devant l'Évêque. » Il faut lire : « Après *Benedicamus Domino*[2], le Pontife ayant dit *Fidelium animæ*[3], le Diacre et le Sous-Diacre reviennent devant l'Évêque. »

64. P. 850, l. 2, part. X, sect. III, ch. III, n° 21. Il est dit : « Les quatre Prélats vont se placer aux quatre angles du lit funèbre, le premier à la droite du Pontife Célébrant, le deuxième à l'angle opposé, le troisième à la gauche du Pontife Célébrant, et le quatrième à l'opposite. » Il faut lire : « Les quatre Prélats vont se placer aux quatre angles du lit funèbre : le premier se met du côté de l'évangile, à l'angle qui représente l'épaule droite du lit funèbre ; le deuxième à l'angle opposé, qui représente le pied gauche ; le troisième à l'angle qui représente le pied droit, et le quatrième à celui qui représente l'épaule gauche. »

65. P. 851, l. 22, *ibid.*, sect. IV, ch. I, n° 1. Il est dit : « Le trône et l'autel sont préparés comme pour la Messe. » Il faut ajouter : « excepté le septième chandelier[4]. »

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 27. — [2] *Cær. Ep.*, liv. II, c. VIII, n. 18. — [3] S. C., 24 avril 1742, Gardel., 3975 ou 4124, *in Thelesina*. — [4] S. C., 19 mai 1607, Gardel., 204 ou 351, ad 8, *in Placentina*.

488127